Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/revueencyclopd42jull

87

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE.

FONDERIE POLYAMATYPE DE MARCELLIN-LEGRAND ET Cie,
RUE DU PETIT-VAUGIRARD, N° 15.

PARIS. — IMPRIMERIE DE PLASSAN ET Cie,
RUE DE VAUGIRARD, N° 15.

REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSE RAISONNÉE

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LES SCIENCES, LES ARTS INDUSTRIELS, LA LITTÉRATURE ET LES BEAUX-ARTS;

PAR UNE RÉUNION
DE MEMBRES DE L'INSTITUT,
ET D'AUTRES HOMMES DE LETTRES.

TOME XLII.

PARIS,

AU BUREAU CENTRAL DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE,
CHEZ SÉDILLOT, LIBRAIRE, RUE D'ENFER SAINT-MICHEL, N° 18.

AVRIL-JUIN 1829.

LIBRARY
JUL 13 1970
UNIVERSITY OF TORONTO
AP
20
R53
t.42

« Toutes les sciences sont les rameaux d'une même tige. »

BACON.

« L'art n'est autre chose que le contrôle et le registre des meilleures productions... A contrôler les productions (et les actions) d'un chacun, il s'engendre envie des bonnes et mépris des mauvaises. »

MONTAIGNE.

« Les belles-lettres et les sciences, bien étudiées et bien comprises, sont des instrumens universels de la raison. »

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

DE L'ORGANISATION COMMUNALE ET DÉPARTEMENTALE DE LA FRANCE,

CONSIDÉRÉE DANS SES RAPPORTS AVEC LA REPRÉSENTATION NATIONALE (1).

Depuis près de trente années, la France présente un spectacle unique dans le monde : celui d'une population nombreuse, industrieuse et éclairée, tellement dissoute qu'à l'exception des familles, on n'y trouve pas une seule association naturelle. Les hommes qui, par la position de leurs

(1) Quoique les deux projets de loi aient été retirés, ou plutôt par l'effet même de ce retrait qui nous fait sentir le besoin de reclamer avec plus d'énergie et d'unanimite une organisation communale et départementale, mise en harmonie avec la Charte constitutionnelle, l'examen des importantes questions traitées dans cet article paraît devoir fixer plus que jamais l'attention des bons esprits et des amis sincères de la patrie.

N. D. R.

propriétés, par l'industrie ou la profession qu'ils exercent, par le culte qu'ils professent, par leur qualité de pères de famille, ont une foule de besoins communs, n'ont pas la liberté, pour les satisfaire, de mettre en commun les moyens qu'ils possèdent. Ayant des propriétés contiguës, ils auraient besoin de s'associer pour l'entretien des chemins qui les y conduisent; l'usage de cette faculté leur est interdit. Ils auraient besoin de s'associer, comme chefs de famille, pour l'instruction commune de leurs enfans : ils n'en ont pas la liberté. Ils auraient besoin de s'associer, comme professant un même culte, pour avoir un lieu de réunion convenable, ou pour salarier un ministre de leur religion : toute association religieuse leur est interdite. En un mot, quel que soit le besoin qu'ils éprouvent en commun, et quelle que soit la nécessité de s'associer pour le satisfaire, ils n'en ont pas la faculté. Des agens que l'autorité a placés au milieu d'eux, sous les noms de maires, de préfets et de gendarmes, sont chargés de les maintenir dans un état permanent de dissolution.

Ce qu'il y a de singulier dans cette position, c'est qu'en même tems qu'ils sont frappés d'incapacité, en leurs qualités de propriétaires, de pères de famille, de membres de tel ou tel culte, on prend soin de proclamer que, sous chacun de ses rapports, ils jouissent d'une entière liberté. Ainsi, par exemple, on proclamera d'une manière solennelle que toutes les propriétés sont garanties (1), et que chacun peut disposer des siennes de la manière la plus absolue (2); et, si quelques propriétaires mettent une part de leurs revenus en commun pour réparer les chemins nécessaires au service de leurs propriétés, on les accusera d'usurper l'autorité publique. On déclarera que les parens sont tenus de nourrir, d'entretenir, *d'élever* leurs enfans (3); que les enfans restent *sous l'autorité paternelle* jusqu'à leur majorité ou leur émancipation, et que le *père seul* exerce cette autorité pen-

(1) Art. 9 de la Charte.
(2) Art. 544 du Code civil.
(3) Code civil, art. 203.

dant le mariage (1). Mais, si des pères de famille s'associent pour faire instruire leurs enfans en commun, on leur prouvera qu'ils n'en ont pas le droit : on leur fera voir que c'est aux curés ou aux agens du gouvernement qu'appartient sur ce point la puissance paternelle. On annoncera publiquement que chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection; puis, si quelques personnes s'associent pour l'exercice de leur religion, on les poursuivra judiciairement, comme ayant formé une association illicite.

Ainsi, les faits se trouveront constamment en opposition avec les déclarations : on admettra les *principes*, mais sous une condition; c'est qu'ils seront écartés dans la pratique, et qu'on n'en tirera point de conséquences.

Un tel ordre de choses ne pouvait durer toujours, et l'on paraît déterminé à y porter quelques modifications. Mais les Français recouvreront-ils enfin l'exercice du droit d'association? Tout fait innocent par sa propre nature pourra-t-il être exécuté par les efforts réunis de plusieurs personnes, comme il pourrait l'être par une seule? Se bornera-t-on à réprimer les associations qui auront pour objet des faits punissables? Enfin, toutes les fois que des hommes éprouveront des besoins qui ne pourront être satisfaits qu'au moyen d'une association, leur sera-t-il permis de s'associer, si d'ailleurs ils n'emploient aucun moyen et ne se proposent aucune fin, contraires à la morale ou à l'intérêt public?

A juger les choses par les apparences, il semble que l'organisation municipale et départementale va rendre l'exercice du droit d'association à la France tout entière; mais, si nous examinons les doctrines qui se professent partout où l'on a la prétention d'avoir des doctrines; si nous observons le dédain et nous pourrions même dire le mépris avec lequel on parle de tout ce qui est *peuple;* si nous observons de plus la hauteur dédaigneuse avec laquelle nos hommes d'État rejet-

(1) Code civil, art. 371 et 372.

tent les *théories insensées* que proclamèrent nos premières assemblées législatives, et qui sont pratiquées en Angleterre, en Suisse, dans une partie de l'Allemagne, aux États-Unis, et partout où il existe quelque liberté; enfin, si nous observons toutes les précautions méticuleuses qui sont prises contre la manifestation de l'opinion publique, nous serons peu disposés à concevoir de hautes espérances.

Dans le dernier siècle, tout homme qui avait la prétention de raisonner sur des institutions politiques, et qui voulait se faire écouter, était obligé de reconnaître qu'il existait des droits pour les nations et pour les fractions diverses dont elles se composent, comme pour les individus; on était obligé d'admettre que ces droits résultaient de leur propre nature, et non des concessions ou de la volonté de tels ou tels princes. On croyait alors que les gouvernemens devaient exister pour les nations, et que les hommes avaient seuls des droits : s'il était question de représentation nationale, on entendait qu'il appartenait à la nation d'être représentée; s'il était question de droits, on entendait parler de droits inhérens à la nature humaine.

Ces idées et ce langage sont maintenant surannés, et l'on serait presque ridicule, si l'on se permettait de les reproduire. De notre tems, ce n'est pas le peuple qu'on représente, c'est la *propriété foncière*, c'est la terre : elle seule a des droits, elle seule obtient des égards. Un homme qui oserait se dire le représentant d'une nation, serait considéré comme un révolutionnaire. S'il se dit le représentant de la *propriété*, on reconnaîtra sur-le-champ en lui un véritable ami de l'ordre, digne de figurer en bonne compagnie et d'avoir part au budget. Ce n'est donc plus des hommes ni de leurs droits qu'il peut être question dans nos débats politiques; la propriété a pris la place de l'humanité, et les droits du sol ont été substitués aux droits de l'homme.

Lorsque les idées d'une nation ont pris une fausse direction, et que la mode a vicié le langage, ce serait une vaine tentative que de vouloir les réformer. Il ne faut rien attendre que du tems, à qui seul il est donné d'user les erreurs, et de faire

justice des jargons divers que les factions emploient pour désigner des prétentions qu'elles n'oseraient hautement avouer.

Nous n'essaierons donc pas de combattre les doctrines régnantes : bien loin de là, nous les supposerons fondées, et nous demanderons qu'on veuille bien les appliquer sans acceptions de *propriétés*, sinon de personnes. Nous reconnaissons donc qu'un homme n'est plus qu'un accessoire, un appendice du sol, et qu'il ne peut réclamer de droits que ceux qui appartiennent à la terre à laquelle il est attaché. L'importance qu'il a dans la société n'est qu'en raison de la terre dont il fait partie, et il ne doit plus être compté pour rien, dès qu'on le considère en faisant abstraction du sol auquel il appartient. Un homme, en un mot, tire toute sa valeur de son revenu, ou, pour mieux dire, de la part de ce revenu, qu'il donne au gouvernement.

Cela étant, il est évident qu'un homme qui dépense annuellement un revenu territorial de 60,000 francs, vaut vingt fois autant et doit avoir vingt fois plus d'influence que celui qui ne peut dépenser qu'un revenu de trois mille francs. Il est également évident qu'une famille qui consomme tous les ans 100,000 francs de rente, ne fût-elle composée d'ailleurs que d'individus stupides et rachitiques, doit avoir dans l'État autant d'influence que vingt familles qui n'auraient à dépenser chacune qu'un revenu annuel de 5,000 francs, quand même elles seraient toutes composées des gens les plus éclairés, les plus probes, les plus vigoureux. En un mot, dans l'État, chacun ne vaut et ne doit être compté qu'en raison de ce qu'il mange. Ces principes, que le dernier siècle aurait flétris comme immoraux, sont devenus incontestables depuis que de nouveaux docteurs se sont élevés sur la ruine du *sensualisme*, et ont irrévocablement proscrit la doctrine *immorale de l'intérêt*.

Mais, puisqu'un homme ne doit plus être compté qu'en raison du revenu qu'il consomme, quel sera le terme que nous établirons comme unité ? Sur cette question, l'on se divise. Les gens qu'on nomme l'*aristocratie*, veulent ne placer

l'unité qu'au point où un homme jouit d'un revenu assez considérable pour payer au moins 1,000 francs de contributions directes. Suivant eux, on ne peut compter, sur une population de trente-deux millions d'âmes, au-delà de quatorze ou quinze mille personnes formant autant d'unités politiques : c'est là ce qui compose la grande propriété. Les gens qu'on nomme la *démocratie* ne placent pas l'unité si haut; ils trouvent qu'un homme qui représente une terre payant trois cents francs de contribution au moins est un personnage assez considérable pour former une unité. Suivant ceux-ci, on peut trouver en France environ quatre-vingt-huit mille unités politiques, c'est-à-dire, une sur environ trois cent soixante-trois individus. Si tous les pouvoirs publics se concentrent entre les mains de quatre-vingt-huit mille individus, à l'exclusion perpétuelle d'environ trente-un millions neuf cent trente mille, on aura fondé, dit-on, le pouvoir démocratique.

Telles sont les deux doctrines qui, parmi nous, se disputent l'empire : la première appartient aux hommes qui déplorent la chute de la monarchie absolue, et qui ne s'en consoleront que lorsqu'ils auront succédé à son pouvoir; la seconde est celle d'un grand nombre de libéraux ou soi-disant tels. Au fond, ces deux doctrines reposent sur la même base; dans la distribution des pouvoirs politiques, aucune des deux ne tient aucun compte de la capacité, ni des droits des individus; l'une et l'autre admettent en principe qu'on représente la terre, et non les hommes; dans l'une et dans l'autre, la masse de la population n'est comptée pour rien; dans l'une et dans l'autre, on se dit exclusivement la nation, quand on veut bien admettre qu'il existe une nation.

Quelle que soit celle de ces deux doctrines qui triomphe, il est évident que l'exercice du droit d'association ne sera point rendu à la masse de la population, et qu'elle continuera d'être dissoute, comme elle l'est depuis environ trente années. Si les hommes qui forment l'*aristocratie* monarchique font adopter leurs idées, il en résultera que les individus jouissant d'un revenu assez considérable pour payer au gouverne-

ment 1,000 francs de contributions directes, pourront s'associer pour la défense de leurs intérêts communs, et au besoin pour l'oppression de toutes les autres classes : tout ce qui se trouvera hors de leur sphère restera en état de dissolution. Si ce sont, au contraire, les hommes qui composent l'aristocratie libérale, ou ce qu'on est convenu de nommer, comme par dérision, *la démocratie,* le cercle sera un peu moins étroit; au lieu de ne renfermer que dix-huit ou vingt mille hommes, il pourra en renfermer un nombre environ trois ou quatre fois plus grand; mais la masse de la population continuera d'être frappée d'incapacité.

Lorsqu'on part du principe qui sert de fondement à ces deux doctrines, on devrait au moins en admettre toutes les conséquences ; mais il semble que des deux côtés on soit convenu de tomber dans les mêmes contradictions.

Si nous admettons la doctrine régnante, que ce sont les *propriétés,* et non les personnes, qui doivent être représentées ; que chacun ne doit être compté qu'en raison de l'impôt direct qu'il paie au gouvernement, et qu'un individu qui paie annuellement un impôt de 1,000 francs a plus d'importance à lui seul que trois individus qui paient 333 francs 33 centimes chacun, nous ne serons point accusés sans doute de professer des *doctrines insensées* et de nous livrer à des exagérations démocratiques. Nous raisonnerons, au contraire, conformément au principe qui a servi de fondement au privilége du double vote, qui a donné aux représentans de la grande propriété la nomination exclusive de près de la moitié des députés, et qui a imposé aux électeurs d'arrondissement l'obligation de choisir leurs mandataires parmi les quatorze mille plus imposés.

C'est donc à la propriété, et non à la nation, qu'il appartient d'avoir des représentans; c'est au sol qu'appartient le droit d'élection. Mais, s'il en est ainsi, le sol tout entier doit être représenté, et non quelques parties seulement. Une terre qui produit 24,000 francs de rente a sans doute la même valeur que huit fermes dont chacune produirait 3,000 francs; mais, si cela est vrai, il est également vrai que huit fermes

qui donnent ensemble un revenu annuel de 24,000 francs valent autant qu'une terre qui ne donne qu'un revenu égal. En d'autres termes, mille arpens de terre, divisés entre dix personnes, sont une propriété, tout aussi-bien que mille arpens qui appartiennent à une seule; et si la première a le droit d'être représentée, on ne voit pas pourquoi celle-là ne le serait pas également.

Qu'on prenne pour unité électorale le terme qu'on voudra; qu'on adopte 300 francs de contributions directes, ou qu'on en exige 1,000, du moment qu'on part du principe que ce sont les propriétés qui doivent être représentées, il faut qu'elles le soient toutes. Si l'individu qui paie 1,200 francs de contributions directes compte pour un dans une élection départementale, on ne voit pas pourquoi quatre personnes payant chacune 300 francs n'auraient pas aussi une voix; si l'unité, au lieu d'être fixée à 1,200 francs d'impôt, n'est fixée qu'à 300, et si, par conséquent, tout homme payant cette dernière somme a une voix à donner dans les élections, on ne voit pas pourquoi deux individus payant 150 francs chacun, ou trois individus, dont chacun ne paierait que 100 francs, n'auraient pas aussi une voix à donner.

On trouve injuste qu'un homme qui paie, par exemple, 1,000 francs d'impôt, ait deux voix dans les élections, et qu'un homme qui ne paie que 300 francs n'en ait qu'une; mais n'est-il pas plus injuste encore qu'un homme qui paie 300 francs ait une voix, et que dix hommes qui paient chacun 299 francs n'en aient pas une? Quand on admet et qu'on défend le privilége pour soi-même, est-on bien fondé à le contester aux autres? Si l'on admet que le droit de voter résulte de la propriété, et si l'on fixe à 300 francs d'impôt l'unité qui confère la capacité électorale, il s'ensuit évidemment que toute commune qui paie, par exemple, 24,000 fr. de contributions directes, doit apporter quatre-vingts voix dans les élections.

Lorsqu'on procédera de cette manière, on pourra dire que les propriétés ou les propriétaires sont représentés; mais il

est bien évident qu'il n'y aura pas réellement de représentation, si, après avoir fixé l'unité, soit à 300 fr., soit à 1,000 fr., on écarte toutes les fractions qui se trouveront au-dessous. En suivant ce procédé, il arrivera que, dans une commune qui paiera 18 ou 20,000 francs de contributions directes, on ne trouvera que cinq ou six personnes qui soient appelées à voter. Les dix-neuf vingtièmes des propriétaires et les quatre cinquièmes de la propriété se trouveront alors sans représentans; car chacun ne représente que la sienne. On ne parviendra jamais, en effet, à persuader à des hommes qui ne paient que 100 ou 150 francs de contributions, qu'ils sont représentés naturellement et sans le secours de l'élection, par les hommes qui en paient 1,200 ou 2,000. Les grands propriétaires, en les considérant en masse, et en admettant quelques exceptions, représentent les petits à peu près comme les seigneurs représentaient leurs vassaux.

En supposant que la France ne paie que 260 millions de contributions directes, et en admettant que chaque fraction de 300 francs donne droit à une voix, on compterait dans les élections huit cent soixante-six mille six cent soixante-six suffrages, c'est-à-dire, près de huit fois plus qu'on en compte réellement. Or, les grands propriétaires ayant déjà deux voix, et tous ceux qui paient moins de 300 francs n'en ayant aucune, il s'ensuit que les sept huitièmes de la propriété au moins ne donnent aucun droit à la représentation, et que les dix-neuf vingtièmes au moins des propriétaires ne sont pas représentés.

Il y a ici une circonstance qui mérite surtout d'être remarquée : c'est que ce sont précisément les propriétés qui nourrissent le plus grand nombre d'hommes qui ne confèrent aucun droit dans les élections. Une terre qui ne servira qu'à l'existence d'une famille, et qui paiera 2,000 francs d'impôts, donnera droit à deux suffrages. Si elle nourrissait dix familles, entre lesquelles elle serait divisée, et qui paieraient 200 fr. chacune, non-seulement elle ne donnerait pas droit à deux suffrages, elle ne donnerait droit à aucun. Ce n'est donc pas

de la propriété que naît le droit électoral, c'est de l'indivision de la propriété : moins elle est divisée, moins elle nourrit d'hommes, et plus les priviléges qu'elle confère sont étendus; trois mille arpens de terre qui ne serviraient qu'à l'existence d'une famille et à celle d'une troupe de valets, de chiens et de chevaux, pourraient conférer des priviléges plus étendus, que s'ils servaient à faire vivre les habitans d'un riche et riant village.

Ce système produit l'effet auquel on devait naturellement s'attendre : en laissant en dehors du système social la masse de la population, et surtout les neuf dixièmes au moins des propriétaires capables de bien voter, il met continuellement aux prises les deux classes qui jouissent du monopole de tous les pouvoirs publics.

La petite aristocratie bourgeoise, qui se compose de cinquante ou soixante mille individus, est deux ou trois fois plus nombreuse que la haute aristocratie; elle est peut-être aussi plus éclairée ou plus énergique. Mais la haute aristocratie a pour elle la masse du clergé, depuis les missionnaires jusqu'aux archevêques, la chambre des pairs, une bonne partie de la cour, la possession des hauts emplois, une influence immense sur la nomination aux emplois inférieurs, le commandement des armées, la disposition du budget, et l'influence de toutes les cours de l'Europe. Dans les luttes qui se sont engagées entre l'une et l'autre, depuis quatorze ans, celle-ci a quelquefois un peu reculé; mais, en définitive, elle a toujours eu la victoire. L'une et l'autre ont cependant quelquefois appelé l'opinion populaire à leur aide; mais comme dans chacune des deux on ne voulait que consolider ses priviléges, la masse de la population est restée indifférente à leurs débats. Elle a toujours paru dire à la petite aristocratie ce qu'autrefois elle avait dit à la grande : *Sauvez-vous et me laissez paître.*

On convient qu'un tel ordre de choses est loin d'être parfait; mais on prétend qu'il est une conséquence des dispositions de la Charte. Or, la Charte étant l'arche sainte à laquelle

aucune main profane ne saurait toucher sans danger, il faut défendre tout ce qu'elle établit.

Il y aura bientôt quinze ans que la Charte est publiée; depuis le ministère de l'abbé de Montesquiou jusqu'à celui de M. de Villèle inclusivement, un assez grand nombre d'hommes se sont permis d'y porter la main. Le plus grand mal qu'ait produit pour eux un tel excès d'audace a été d'être envoyé à la chambre des pairs avec un titre de vicomte ou de marquis, et une pension de 20 ou 30,000 francs de rente. Nous pourrions conclure de là qu'il est possible d'y toucher sans être immédiatement frappé de mort : mais nous écarterons cet argument. On pourrait nous répondre qu'il est bon de toucher à la Charte, quand il s'agit de restreindre l'exercice des droits des citoyens, mais non quand il s'agit de l'étendre.

Si l'on proposait de former une chambre législative de tous les hommes qui paient 1,000 francs de contributions directes, et de supprimer en conséquence toutes les élections, il est probable que les électeurs qui paient moins de 1,000 francs seraient peu satisfaits d'une telle proposition; ils diraient, non sans quelque apparence de raison, que, si la Charte exige qu'on paie 1,000 francs de contributions et qu'on soit âgé de quarante années pour être éligible, il ne s'ensuit en aucune manière que tout homme qui remplit ces conditions soit député. Ils pourraient ajouter que la faculté de choisir parmi les éligibles, ou d'écarter ceux d'entre eux qui ne leur inspirent aucune confiance, est l'unique garantie de leurs droits ou de leurs intérêts. Or, le raisonnement que pourraient faire les hommes qui paient 300 francs de contributions contre ceux qui en paient 1,000, pouvait être fait contre ceux-ci par tous les hommes qui étaient moins imposés qu'eux. On pouvait dire également que, si la Charte avait exigé que, pour exercer les droits électoraux, un homme payât au moins 300 francs de contributions directes et fût âgé de trente ans, il ne s'ensuivait pas que tout individu qui réunissait ces conditions fût électeur, et que la masse des citoyens devait avoir le droit de choisir parmi les hommes payant au-delà de 300 francs, comme

ceux-ci ont le droit de choisir parmi les hommes qui paient 1,000 francs ou davantage.

Qu'on ne se méprenne pas, au reste, sur l'objet de ces observations. Elles ont pour but, non de condamner le système des élections directes, mais de faire voir qu'il n'a jamais été ni dans la lettre ni dans l'esprit de la Charte de priver la masse des citoyens de toute influence sur les affaires de leur pays. Or, si l'on n'y trouve pas une seule disposition, pas un seul mot d'où l'on puisse inférer l'intention de frapper à jamais d'incapacité tous les hommes qui paient moins de 300 francs, et si cependant ils sont frappés d'une incapacité réelle, il faut bien qu'il y ait quelque vice dans la législation. Mais comment remédier à ce vice ? c'est là que gît la difficulté.

Nous remarquons qu'un individu qui ne paie pas les contributions suffisantes pour être électeur ou éligible peut acquérir l'une ou l'autre de ces qualités, s'il plaît à sa mère ou à sa belle-mère de lui déléguer une partie de ses contributions. Il est évident qu'en pareil cas deux individus, dont aucun n'a par lui-même la jouissance des droits politiques, peuvent avoir une voix dans les élections en se réunissant. Ils pourraient même en avoir deux, si, par l'effet de la réunion, le fils ou le gendre devenait membre d'un collége de département. Il est possible aussi que trois personnes qui n'ont aucun droit quand elles sont séparées se réunissent pour avoir une voix. Cela se pratique toutes les fois qu'un individu n'est électeur qu'au moyen des contributions qui lui sont déléguées par sa mère et par sa belle-mère.

Mais pourquoi les membres d'une commune ne pourraient-ils pas faire entre eux ce que peuvent bien faire les membres d'une famille ? Si une femme, à laquelle aucun droit politique n'est accordé, peut, en déléguant ses contributions à son fils ou à son gendre, lui donner le titre d'électeur ou d'éligible, pourquoi ne pourrait-elle pas les déléguer à son frère, à son neveu ou même à son voisin ? Pourquoi cette faculté de délégation ne serait-elle pas donnée à tous les habitans d'une commune les uns à l'égard des autres ? Pourquoi deux hom-

mes qui paient chacun cent cinquante francs de contributions directes n'auraient-ils pas une voix dans les élections, quand celui qui en paie trois cents en a une? Ne serait-ce pas le moyen de relever la masse de la population de l'incapacité dont elle se trouve frappée, et de faire représenter toutes les classes des propriétaires? Aussi long-tems que les neuf dixièmes au moins des propriétaires capables seront exclus de toute participation aux élections, ne sera-t-il pas absurde de prétendre que la *propriété* se trouve représentée?

Ce ne sont point ici des idées nouvelles que nous exposons. Il y a déjà plus d'un demi-siècle qu'un ministre, qui valait bien ceux de notre époque, et qui proposait à Louis XVI l'établissement des municipalités, voulait en faire la base de ses projets. Turgot, qui s'imaginait, avec les économistes de son tems, que la terre seule avait la puissance de produire des richesses, prenait le revenu territorial comme mesure de la capacité politique des hommes. Il voulait que chaque paroisse eût autant de voix qu'elle compterait de fois six cents livres de revenu, parce que cette somme lui paraissait nécessaire à l'existence d'une famille. Dans son système, deux individus qui n'avaient que trois cents livres de rente chacun n'avaient qu'une voix; il ne donnait également qu'une voix à six individus n'ayant chacun que cent francs de revenu; mais il ne laissait en dehors de l'organisation municipale que les individus privés de tout revenu. C'est sous la monarchie absolue, en 1775, que Turgot proposait de constituer ainsi toutes les communes de France, et son projet était infiniment plus libéral que ceux qui ont été présentés aux chambres depuis la promulgation de la Charte (1).

Quoi qu'il en soit, il est évident que le système qui exclut de toute participation aux droits ou aux pouvoirs politiques les hommes qui sont propriétaires des neuf dixièmes du sol ne produit pas ce qu'on est convenu de nommer la représen-

(1) Voyez les *Œuvres de* Turgot, tom. VII, pag. 587 et suivantes.

tation de la propriété. Il est également évident que si la masse de la population est placée en dehors de l'organisation municipale, départementale ou nationale, le droit d'association ne sera point rendu à la France. Il n'y aura réellement d'associés que le petit nombre de propriétaires auxquels l'exercice des droits politiques sera rendu. Nous avons à rechercher quel doit être ce nombre suivant les divers systèmes qui sont proposés, mais nous devons auparavant examiner quels sont les objets pour lesquels les associations communales et départementales sont formées.

L'association la plus naturelle et la plus simple qui se présente à notre observation est celle de la famille. Les rapports qui existent entre les membres dont elle se compose sont déterminés par la nature elle-même. Ils sont constatés et proclamés par les lois civiles; nous n'avons pas à nous en occuper ici. Nous nous bornerons à observer que les sociétés de cette classe sont les élémens primitifs dont toutes les autres associations se composent.

Après l'association de famille vient l'association communale ou municipale. Celle-ci se compose des familles attachées les unes auprès des autres par les propriétés qu'elles possèdent, par la maison qu'elles habitent, par l'industrie ou la profession qu'elles exèrcent, ou par d'autres intérêts. Les associations de cette classe existent naturellement; pour les empêcher d'être, il faut qu'une force insurmontable tienne les familles ainsi groupées dans un état permanent de dissolution, en plaçant auprès d'elles des agens qui les empêchent de s'entendre sur leurs intérêts communs. C'est l'office qu'ont rempli en France pendant long-tems ces agens du pouvoir militaire que Bonaparte décora du nom de maires et d'adjoints.

Nous trouvons, après les associations communales, les associations provinciales, formées de toutes les communes qui se trouvent renfermées dans une certaine circonscription. Les associations de cette troisième classe sont déterminées par la nature d'une manière moins nette que celles des deux pre-

mières; il serait facile cependant de trouver leurs limites naturelles. La division de la France en départemens n'a pas toujours respecté ces limites; mais comme toutes nos institutions se lient à cette division, et comme il ne peut pas être question de la changer, nous la prendrons, sinon comme naturelle, au moins comme ayant passé dans les habitudes.

L'association qui vient immédiatement après celle-ci est l'association nationale, formée de l'agrégation de tous les départemens. Au delà de celle-ci il n'en existe plus d'autres : hors de ses limites se trouve le territoire des nations étrangères.

Entre l'association départementale et l'association nationale on observe une distance immense; ce vide aurait besoin d'être rempli, et ne pourrait l'être convenablement que par une grande association provinciale. Celle-ci devrait avoir principalement pour objet, soit de déterminer les matières sur lesquelles il faut asseoir l'impôt que la province doit au gouvernement central, soit d'en faire la répartition entre les départemens, comme les départemens le répartissent entre les communes. Il serait facile de prouver qu'il n'existera de véritables garanties en France, et que les impôts ne seront assis et répartis d'une manière équitable, que lorsque l'assiette en sera laissée aux grandes divisions territoriales. Nous nous abstiendrons de nous livrer ici à cet examen; il nous écarterait trop du sujet dans lequel nous devons nous renfermer.

Les deux projets présentés à la chambre des députés ont pour objet de régler deux espèces d'associations : les associations communales et les associations départementales. L'ordre naturel des idées exigerait, ce semble, qu'on s'occupât de celles-là avant que de s'occuper de celles-ci, et qu'on passât ainsi du simple au composé. La chambre des députés en ayant décidé autrement par des considérations que nous n'avons pas à examiner ici, nous suivrons la marche qu'elle a tracée, afin de ne pas nous trouver trop en arrière dans nos observations.

Le projet de loi sur l'organisation départementale, présenté par le ministère, a été changé par la commission formée par

les bureaux de la chambre des députés, à tel point qu'il n'est presque plus reconnaissable. Cependant, l'ordre des matières est le même dans l'un et dans l'autre, et cet ordre nous paraît vicieux. La première chose dont il fallait s'occuper était l'objet même pour lequel l'association départementale doit être formée. Toutes les fois, en effet, qu'on a pour but de créer un instrument quelconque, ne faut-il pas avoir déterminé l'objet auquel on se propose de l'employer? Il faut bien savoir quel est le résultat qu'on se propose d'obtenir, avant que de déterminer les moyens à l'aide desquels on doit le produire.

Suivant le projet de la commission, qui est devenu le principal et qui sera soumis le premier à la discussion, les conseils généraux ont à remplir des attributions de divers genres. Ils ont à prononcer dans certains cas entre plusieurs communes. Leurs fonctions tiennent tout à la fois de la représentation nationale, de l'administration et d'une commission consultative.

Les dispositions, soit du projet ministériel, soit du projet de la commission, relativement aux attributions du conseil général de département, manquent de clarté sur un grand nombre de points, et cette circonstance en rend l'examen fort difficile. On dit tantôt que le conseil *statue*, tantôt qu'il *donne son avis*, tantôt qu'il *délibère*, tantôt qu'il *prononce*, tantôt qu'il *examine*, mais on ne dit presque jamais d'une manière nette et positive quelle sera la force de ses *délibérations*, de ses *avis*, de ses *examens*, de ses *prononcés*.

Il *répartit* les contributions entre les communes des départemens, conformément aux règles établies. Il *statue* sur les demandes en réduction (de contribution) qui lui sont présentées entre les communes. Sous ce rapport, ses fonctions tiennent de la représentation nationale; il remplit à l'égard des communes une des fonctions que les chambres remplissent à l'égard des départemens. Il y a cependant une différence : il ne paraît point que, dans ce cas, les résolutions du conseil général aient besoin de la sanction du pouvoir exécutif.

Il *donne son avis* sur les délimitations du territoire, les réunions et créations de commune, sur l'établissement et la suppression des foires et des marchés. Il *donne son avis* sur les actions judiciaires à intenter ou à soutenir, dans l'intérêt du département. En cas d'urgence, le préfet peut se contenter de l'avis du conseil de préfecture. Il *donne son avis* sur les transactions qui concerneraient les droits du département.

Ici, le conseil général n'est-il réellement qu'un conseil? Le préfet peut-il ne tenir aucun compte *de ses avis*, et plaider ou ne pas plaider, transiger ou ne pas transiger, selon que cela lui paraît convenable? S'il en est ainsi, l'intervention du conseil général est assez inutile. Si, d'un autre côté, le préfet est tenu de suivre l'*avis* du conseil général, il faut que cette expression ait, dans la seconde et dans la troisième disposition, une force qu'elle n'a pas dans la première. Il est difficile de supposer, en effet, lorsque le conseil général aura *donné son avis* sur les délimitations du territoire, sur les réunions et créations des communes, que le gouvernement soit toujours tenu de s'y conformer.

Le conseil général *délibère* sur les acquisitions, les aliénations et les échanges des bâtimens et terrains affectés aux différens services publics à la charge du département; mais ses délibérations ne peuvent être définitivement approuvées que par une ordonnance du roi; il *délibère* sur les difficultés relatives aux constructions et aux ouvrages d'utilité publique qui intéressent plusieurs communes; il *délibère* sur l'emploi des centimes affectés, par la loi annuelle des finances, au paiement des dépenses d'ordre public à la charge du département; il *délibère* sur les dépenses à faire dans l'intérêt spécial du département, et sur les moyens d'y pourvoir; il *délibère* sur les opérations cadastrales; il *délibère* sur le budget des recettes et des dépenses départementales, dressé par le préfet; mais ce budget est définitivement réglé par le roi.

Quelle sera, dans chacun de ces cas, l'autorité des délibérations du conseil? Nous voyons que, dans le premier et dans le dernier, elles ne peuvent être définitivement approuvées

que par une ordonnance du roi, mais, dans les autres, l'approbation du préfet sera-t-elle nécessaire? Le préfet sera-t-il tenu de s'y conformer? Pourra-t-il agir en sens contraire des délibérations prises? Auront-elles seulement pour effet de paralyser son action, quand il ne voudra pas les exécuter? Le projet n'en dit rien.

Le conseil général *prononce* sur l'utilité des travaux et règle la répartition et la dépense entre communes, dans les cas où il est appelé à délibérer sur les difficultés relatives aux constructions et aux ouvrages d'*utilité publique* qui intéressent plusieurs communes. (Qu'entend-on ici par des ouvrages d'*utilité publique?* Sont-ce des ouvrages nationaux qui intéressent en même tems des communes?)

En pareil cas; le préfet ne peut pas modifier la délibération; mais son approbation est nécessaire pour qu'elle soit exécutée. Peut-on conclure de là que, dans les autres cas, les délibérations peuvent être arbitrairement modifiées par le préfet, ou bien qu'elles peuvent être exécutées, sans que le préfet les ait approuvées?

Le oonseil général *examine* les projets et les plans de travaux publics pour lesquels il *vote* des fonds, en *arrête* le devis. Il *vote* les centimes spécialement affectés aux opérations cadastrales; il *vote* les centimes additionnels aux contributions, dans les limites déterminées chaque année par la loi des finances, pour pourvoir aux dépenses qu'il a votées dans l'intérêt spécial du département. Les allocations votées sont soumises à l'approbation du roi; mais elles ne peuvent être ni changées, ni modifiées. Il *entend* et *débat* : 1° le compte rendu par le préfet de l'emploi des crédits ouverts sur l'emploi des centimes additionnels déterminés par la loi des finances; 2° celui des fonds de non-valeur. Il *entend*, *débat* et *arrête* le compte rendu par le préfet de l'emploi des crédits ouverts, soit sur les centimes facultatifs, *votés* par le conseil général, soit sur les revenus propres au département, soit enfin les centimes affectés aux dépenses cadastrales.

Telles sont les attributions du conseil général du départe-

ment. La plus importante consiste à voter les fonds nécessaires aux dépenses départementales, et à examiner comment ces fonds ont été employés. On voit que le conseil remplit, sous ce rapport, une mission analogue à celle des deux chambres, et particulièrement à celle de la chambre des députés.

Les dépenses mises à la charge des départemens sont fort nombreuses; le projet les énumère d'une manière plus claire et plus précise que les attributions des conseils généraux. Il met dans cette catégorie : 1° le loyer et les contributions des hôtels de préfecture ; l'entretien et le renouvellement du mobilier; 2° les dépenses ordinaires des prisons départementales; 3° les maisons de dépôt, de secours, et les ateliers pour remédier à la mendicité; 4° le casernement et les lits de la gendarmerie; 5° le loyer, le mobilier, et les menues dépenses des cours et des tribunaux; 6° les travaux des bâtimens de la préfecture, des tribunaux, prisons, dépôts, casernes et autres édifices départementaux; 7° les travaux des routes départementales et autres d'intérêt départemental, non compris au budget des ponts et chaussées; 8° les dépenses des enfans trouvés et des enfans abandonnés, sans préjudice du concours des hospices et des communes; 9° les dépenses des insensés, sourds-muets, aveugles, indigens, sans préjudice du concours des hospices et des communes; 10° les indemnités de terrain et les bâtimens acquis pour les services précédemment indiqués; 11° les sociétés d'agriculture, pépinières départementales, encouragemens pour l'instruction primaire, encouragemens à l'agriculture et à l'industrie; les vétérinaires, les élèves des écoles des arts et métiers, les élèves sages-femmes, les cours d'accouchement, et les secours aux écoles secondaires de médecine; la propagation de la vaccine, les secours contre les épidémies; 12° les subventions pour pensions aux anciens employés de préfecture, conformément au réglement adopté dans le département; 13° les primes pour la destruction des animaux nuisibles; 14° les frais de route accordés aux indigens; 15° les frais d'impres-

sion et de publication des listes électorales et du jury; les frais de tenue des colléges électoraux et des assemblées de canton; les frais d'impression des budgets, des comptes départementaux; la moitié des tables décennales de l'état civil; 16° les dettes départementales exigibles.

On voit, par l'énumération des attributions du conseil général et par les nombreuses dépenses auxquelles il doit pourvoir, que son influence doit s'étendre sur toutes les classes de la population, depuis les plus pauvres jusqu'aux plus riches. Il s'agit maintenant de savoir si, dans chaque département, il sera élu et organisé de manière à présenter des garanties à tous les intérêts légitimes. Sera-t-il, pour parler le langage convenu, la représentation exacte des propriétaires, ou, si l'on veut, de la propriété? Sera-t-il soumis dans ses délibérations à des règles qui en garantissent la justice et l'impartialité?

Si le projet ministériel avait été adopté par la Commission nommée par les bureaux de la chambre, il ne se serait élevé sur ces questions aucune espèce de doutes; elles auraient été résolues négativement, sans la moindre hésitation. Ce projet n'admettait, en effet, qu'un électeur par 1,000 personnes; d'où il résultait qu'il n'y aurait pour toute la France qu'environ 31,000 personnes appelées à nommer les membres des conseils généraux de département. Or, le nombre des électeurs appelés à choisir les députés étant de 79,134, sans y comprendre ceux du département de la Seine, on en frappait ainsi du premier coup environ 49,000 d'incapacité. On allait plus loin : les membres des conseils généraux ne pouvaient être pris que dans la première moitié de la liste des plus imposés; ce qui produisait 15,000 incapables de plus. Il suivait de cette combinaison que, sur 79,134 citoyens appelés à élire la chambre des députés, 64,000 étaient repoussés au rang des incapables. Il est vrai qu'après avoir frappé d'incapacité les cinq sixièmes des électeurs et près de la moitié des éligibles, le projet attribuait à chaque canton le choix de quelques notables, mais le nombre en était si petit, qu'ils restaient inaperçus au milieu de la haute aristocratie.

Après avoir exposé un tel système, ce serait perdre son tems que de le soumettre à la critique. Nous devons donc l'abandonner pour passer à l'examen du projet de la Commission.

Pour former le conseil général du département, la Commission a d'abord divisé tous les départemens de France en cinq catégories. Ceux de la première auront un conseil composé de 36 membres; ceux de la seconde en auront un de 30; dans ceux de la troisième, le conseil sera composé de 24; dans ceux de la quatrième, il sera de 20, et de 16 dans la cinquième.

Immédiatement après avoir fait cette répartition, la Commission ajoute que, néanmoins, le nombre des membres du conseil général ne pourra excéder celui des cantons du département. Mais, d'un autre côté, si le nombre de cantons excède le nombre des membres à nommer, on réunira, *par ordonnance*, deux cantons limitrophes des moins populeux, pour qu'ils nomment un conseiller.

Ces dispositions, tracées en quelque sorte à la règle ou au compas, nous semblent peu dignes de la Commission qui les a proposées. L'application des mathématiques aux sciences morales convient peu à des législateurs. Du moment qu'on se déterminait à faire élire les membres des conseils généraux dans des assemblées cantonales, et qu'en règle générale on voulait ne donner qu'une nomination à chaque canton, il fallait renoncer aux classifications et aux catégories arbitraires; il fallait déclarer simplement que le Conseil général de chaque département serait composé d'autant de membres qu'il aurait de cantons, et que chaque canton en nommerait un. Il serait peut-être résulté de là que tel conseil général n'aurait compté que 20 membres, tandis que tel autre en aurait 22; mais quel mal une telle variété pouvait-elle faire à la France? Les anciens avaient une foi très-vive dans la vertu des nombres impairs; nous voilà maintenant faisant de la législation et de la politique avec les nombres pairs : 16, 20, 24, 30, 36, ni plus, ni moins. S'il arrivait que, dans un dé-

partement de la dernière catégorie, il se trouvât dix-sept cantons au lieu de seize, on aura recours au régime des ordonnances, afin que la symétrie ne soit pas dérangée.

Il était d'autant plus inutile de réunir deux cantons pour faire une nomination, que le nombre des conseillers est beaucoup trop restreint, et que, dans aucun département, le nombre des cantons ne dépasse trente-six. Avec un peu d'influence et d'adresse un préfet sera toujours maître de la majorité, surtout dans les petits départemens. Une assemblée, quelque peu nombreuse qu'elle soit, est rarement unanime. Qu'on suppose donc la moindre division dans un conseil qui n'est composé que de 16 ou 20 personnes, et qui peut délibérer quand les deux tiers de ses membres sont présens, et l'on verra que le préfet aura toujours le moyen de faire pencher la balance du côté qui lui conviendra le mieux; cela lui sera d'autant plus facile que les conseillers ne délibéreront qu'en secret, et qu'aucun d'eux ne craindra de perdre la confiance de ses commettans. Chacun, après avoir émis un vote favorable au préfet, pourra prétendre qu'il a voté contre lui.

Suivant le projet de la Commission, chaque canton aura donc la nomination d'un conseiller, toutes les fois que cela sera possible, sans que l'ordre symétrique 16, 20, 24 soit dérangé. Mais quelles seront les conditions qu'il faudra réunir pour être au rang des électeurs ou des éligibles ? Les droits politiques seront-ils accordés à tout homme pouvant les exercer avec intelligence et probité? Non, la capacité, la moralité ne seront comptées pour rien; le nombre des électeurs et des éligibles ne sera ni en raison du nombre de la population, ni en raison de ses richesses.

La Commission suivra le système du ministère; elle déterminera les capacités politiques, comme un architecte mesure le terrain sur lequel il veut bâtir, la règle et le compas à la main. Elle donnera à chaque canton 50 électeurs et 12 éligibles et demi, comme on donne à tel bâtiment tant de toises de longueur sur tant de largeur.

Il est vrai que ce système pourra être modifié par deux

circonstances; il pourra l'être d'abord en faveur des hommes qui sont appelés à élire la chambre des députés. Si, dans un canton, il se trouve plus de 50 individus jouissant déjà de la capacité électorale, ils seront tous appelés; mais ils le seront exclusivement. On conçoit, en effet, que les élus ne pouvaient exclure les électeurs des assemblées cantonales, afin de ne pas dépasser le nombre 50. Il était impossible de porter à ce point le goût de la symétrie et l'amour des nombres ronds. On aurait pu cependant appliquer ici la méthode imaginée pour régler le nombre des conseillers de département : on aurait pu additionner les électeurs comme les cantons, pour réduire le nombre des voix.

La seconde circonstance en faveur de laquelle on consent à s'écarter un peu du nombre 50 est celle où la population d'un canton excède 5,000 âmes. On reconnaît que, dans un canton où la population ne s'élève qu'à ce dernier nombre, il doit se trouver 50 électeurs, c'est-à-dire un pour cent. Au-delà de ce nombre, on ajoute un électeur pour 500 habitans, ce qui ne fait plus qu'un cinquième pour cent. Ainsi un canton qui aurait 20,000 âmes, compterait d'abord 50 électeurs pour les premiers 5,000, et 30 seulement pour les 15,000 suivans.

Le ministère trouve, dit-on, cela beaucoup trop libéral. Il est vraiment bien difficile. Il admettait lui-même un notable par 1,000 habitans; et, de plus, il donnait à chaque canton la faculté de choisir 3 notables. La Commission adopte les bases fondamentales de son système; comme lui, elle frappe d'incapacité la masse de la population; comme lui, elle trace arbitrairement la ligne qui sépare les capables des incapables; comme lui, elle dénie que les hommes ont des droits par leur nature; comme lui, elle n'admet aucun principe. Cela ne devait-il pas lui suffire?

Les auteurs du projet ministériel n'appelaient à l'élection des conseils généraux que l'aristocratie monarchique, composée d'environ 30,000 individus; ils concentraient l'éligibilité dans la partie la plus élevée de cette aristocratie : ils ne

la donnaient qu'aux 15,000 plus forts contribuables. Mais, pour consoler la classe inférieure, c'est-à-dire les électeurs des colléges d'arrondissement de la nullité à laquelle ils étaient condamnés, ils en laissaient arriver quelques-uns aux élections départementales. Ils avaient soin seulement d'en limiter le nombre, de telle manière que la haute aristocratie fût maîtresse de toutes les élections.

Le projet de la Commission procède, relativement à l'aristocratie bourgeoise créée par la loi du 5 février 1817, comme le projet ministériel procédait, relativement à la haute aristocratie créée par la loi du 29 juin 1820. Il attribue exclusivement aux individus dont elle se compose la nomination des membres du conseil de département, dans tous les cantons où ils sont au nombre de 50. Dans les cantons où le nombre en est moins grand, les plus imposés au-dessous de 300 francs sont appelés pour compléter ce nombre; mais il est évident que, dans plusieurs cas, le petit nombre de ces électeurs supplémentaires se perdra parmi les électeurs à 300 francs, comme le petit nombre d'électeurs à 300 francs admis par le projet ministériel devait se perdre dans la haute aristocratie.

Suivant le rapport de la Commission, il existe encore, malgré les dégrèvemens successifs qui ont eu lieu, environ quatre-vingt-huit mille hommes appelés à prendre part à l'élection des députés. D'un autre côté, le nombre des départemens est de quatre-vingt-six. Si donc nous prenons le terme moyen, nous trouverons pour chaque département mille vingt-trois électeurs. Si nous divisons ensuite ce nombre par le terme moyen des cantons de chaque département, nous en trouverons environ cinquante-un pour chacun. De là il résulte que les additions faites en faveur des personnes qui paient moins de 300 francs seront nulles dans plusieurs cas, puisqu'elles ne peuvent avoir lieu que lorsque le nombre des électeurs ne s'élève pas à cinquante. Ce n'est donc point au hasard que ce dernier nombre a été choisi : il n'a été pris, du moins on pourrait le croire, que parce qu'il écarte tous

les hommes qui paient moins de 300 francs, sans qu'on ait besoin de les nommer.

Il est vrai que, dans un certain nombre de cantons, on ne trouvera pas cinquante personnes payant 300 francs de contributions directes, et qu'alors on sera obligé d'en admettre quelques-unes qui seront moins imposées; mais, dans beaucoup d'autres, le nombre des électeurs à 300 francs excédera cinquante, et alors les hommes moins imposés seront tous exclus.

Le projet ministériel, après avoir appelé, sous le nom de *notables*, la haute aristocratie presque exclusivement à l'élection des membres du conseil général de département, restreignait l'éligibilité dans les plus imposés qui formaient la première moitié de la liste. La Commission a imité, nous pourrions dire a exagéré cette disposition. Elle déclare, en effet, par l'article 7 de son projet, qu'il sera dressé par le préfet, dans chaque département, une liste générale des citoyens composant les assemblées cantonales, dans l'ordre décroissant de leurs contributions directes. Elle ajoute, par l'article suivant : « Sont seuls éligibles, comme membres du conseil général, les citoyens *compris dans le premier quart de cette liste.* » Les partisans de l'aristocratie monarchique ne frappaient d'incapacité que la moitié de ses membres; les délégués de l'aristocratie libérale frappent d'incapacité les trois quarts des siens, dans tous les cantons un peu considérables. Cependant les ministres trouvent que ce n'est pas assez.

Si maintenant nous revenons aux premières questions que nous avons posées, la solution en sera peu difficile. N'est-il pas évident, en effet, que même avec le système que la Commission propose, les neuf dixièmes au moins des propriétaires de chaque département ne seront pas représentés dans le conseil général? N'est-il pas évident que les cinq sixièmes de la propriété, si c'est la propriété qui doit être représentée, resteront sans représentation? Enfin, n'est-il pas évident que, dans chaque département, la masse de la population sera exclue de l'association départementale, et que ceux qui sup-

porteront la plus grande partie des impôts n'auront absolument aucune influence, ni sur leur établissement, ni sur leur répartition, ni sur leur emploi? N'est-il pas clair dès lors que le gouvernement représentatif est faussé jusque dans sa base? On ne peut pas ici cependant argumenter des dispositions de la Charte pour frapper d'incapacité la masse de la population; car, dans l'organisation départementale, la Charte n'a créé aucun privilége en faveur des hommes qui paient 300 francs ou 1,000 francs de contributions directes.

En partant du fait que c'est à la propriété et non aux hommes qu'on donne des représentans, et en fixant à 300 francs de contributions directes l'unité qui détermine la capacité électorale, il était facile de déterminer le nombre d'électeurs qui se trouveraient dans chaque canton; il suffisait de diviser par 300 la masse des contributions directes payées par tous les contribuables : le quotient aurait indiqué le nombre des électeurs; un canton payant 30,000 francs aurait eu cent voix à donner.

Le système de la Commission, comme celui du ministère, ne reposant que sur une fausse base, et n'admettant même pas les conséquences du faux principe sur lequel il est établi, nous n'examinerons pas les dispositions de détail destinées à en régler l'exécution. Nous nous bornerons à faire quelques observations sur les points les plus essentiels.

Nous voyons d'abord que le conseil général n'aura qu'une session par année, et que, dans aucun cas, cette session ne pourra avoir plus de quinze jours de durée. Le terme ne commence sans doute à courir qu'à compter de la première séance; mais, si le préfet diffère la remise des documens nécessaires à ses délibérations, n'arrivera-t-on pas à la fin de la quinzaine, avant que les travaux soient terminés? Comment, dans un si court espace de tems, un conseil pourra-t-il s'occuper de toutes les matières qui sont dans ses attributions et que nous avons précédemment rapportées? Le préfet a toujours le droit d'assister à ses délibérations, et il faudra que celui dont les comptes ne seront pas clairs soit bien maladroit,

s'il ne sait pas faire passer la quinzaine avant qu'on ait eu le tems de rien approfondir. Les ministres, en déterminant la durée chaque session, n'auraient-ils écouté que les sentimens pénibles que leur fait éprouver la présence des chambres, et n'auraient-ils voulu qu'abréger le supplice des préfets? Ce sentiment serait fort charitable; mais les départemens pourraient ne pas en être fort touchés.

La plus forte et nous pourrions presque dire l'unique garantie qui existe aujourd'hui pour les individus, comme pour la nation, est la publicité. Nous la trouvons dans toutes les branches de l'ordre judiciaire, depuis les tribunaux de police jusqu'aux cours d'assises et à la cour de cassation; nous la trouvons dans tous les débats législatifs de la chambre des députés. Pourquoi n'est-elle pas aussi établie pour les délibérations des conseils généraux de département? Elle est admise par la chambre élective, quand il s'agit du vote des impôts et de la répartition qui en est faite entre les départemens. Ne devrait-elle pas l'être aussi, quand un conseil général répartit les impôts entre les communes, ou quand il vote lui-même des contributions? Si un tribunal est appelé à prononcer entre deux individus, les débats et le jugement ont lieu en public; pourquoi, quand un conseil général est appelé à prononcer entre deux communes, ne procéderait-il pas aussi publiquement?

Un des grands avantages des élections est de donner aux citoyens qui sont appelés à les faire les moyens d'écarter les fonctionnaires qui sont indignes de leur confiance, ou qui n'ont pas la capacité nécessaire pour bien remplir leurs fonctions. Mais, on ne peut faire de cette faculté un usage raisonnable qu'autant qu'on a le moyen de connaître la conduite des élus; il faut qu'on puisse les surveiller, soit dans leurs paroles, soit dans leurs actions : or cela ne peut avoir lieu qu'autant que les discours et les votes sont publics. Avec le système des délibérations secrètes, les électeurs de cantons seront obligés de procéder en aveugles dans les élections; jamais ils n'auront la certitude si l'homme qui se présente à leur choix pour la

seconde fois les a servis ou trahis. Les préfets peuvent en être bien aises; mais ce n'est pas pour la commodité des préfets que doivent exister les conseils généraux.

Toutes les fois qu'il est question de choisir un député, les électeurs ne savent de quel côté tourner leurs regards, parce qu'il n'existe aucune carrière indépendante dans laquelle un homme puisse prouver sa capacité pour les affaires publiques. Si les délibérations des conseils généraux n'avaient pas été secrètes, c'est dans le sein de ces conseils que les électeurs auraient cherché des représentans. Mais, sans publicité, cette ressource leur sera interdite : il faudra qu'ils continuent de chercher des députés parmi les écrivains ou parmi les orateurs du barreau. Ce n'est que dans ces deux carrières qu'on peut se faire un nom, sans le concours de l'autorité publique. Il n'y aura d'exception que pour quelques grandes notabilités commerciales.

La tendance des esprits à s'occuper des affaires générales, au détriment des affaires locales, est un des maux les plus graves qui pèsent sur la France depuis un grand nombre d'années. Chacun s'occupe avec ardeur de la conduite des ministres ou des projets des puissances; chacun concentre son attention sur les affaires générales, sur lesquelles il ne peut rien; mais chacun aussi dédaigne les affaires de sa commune ou de son département sur lesquelles il pourrait influer. Si les délibérations des assemblées locales étaient publiques, les esprits prendraient aussitôt une autre direction; ils s'occuperaient d'intérêts positifs, au lieu de se nourrir de vaines spéculations. Si ces délibérations sont secrètes, on continuera de s'occuper des seules affaires soumises à la publicité : on fera de la politique générale; on surveillera les chambres et l'on oubliera les préfets et leurs conseillers.

Enfin, le secret des délibérations des conseils généraux ne convient qu'à un gouvernement despotique, comme était celui de Bonaparte; mais il est en opposition directe avec le gouvernement représentatif, qui n'a de vie que par la publicité.

Nous avons signalé, dans le projet de la Commission, un grand nombre de vices, et nous sommes loin cependant de les avoir indiqués tous. Serait-il donc à désirer que ce projet fût rejeté par la chambre? Ce n'est point notre pensée. Le projet nous paraît rempli d'imperfections : les innombrables incapacités qu'il établit ou qu'il consacre sont, à nos yeux, de graves injustices; mais, dans les circonstances où la France se trouve, c'est le moins mauvais qu'il soit possible d'obtenir. Si la Commission n'a pas mieux fait, c'est qu'il ne lui était guère possible de mieux faire; ne pouvant redresser tous les torts politiques, elle a du moins tenté d'en redresser quelques-uns. Sachons-lui donc gré du bien qu'elle aspire à obtenir, et ne lui imputons pas des maux qu'il est hors de sa puissance de faire cesser.

Gardons-nous, du reste, de nous tourmenter de notre impuissance et des vices que nous sommes obligés de souffrir. Chaque génération arrive avec la double prétention de faire mieux que les générations qui l'ont précédée, et d'enchaîner celles qui doivent la suivre : mais cette prétention est rarement justifiée par les événemens. Il n'y a pas encore un demi-siècle que la génération de cette époque renversa les lois qui existaient et leur en substitua de nouvelles. Vinrent ensuite d'autres hommes qui détruisirent celles-ci pour en établir d'autres qu'ils eurent soin de déclarer immortelles. Depuis quinze ans, nous ne sommes occupés qu'à détruire l'ouvrage qu'ils prétendaient transmettre à la postérité la plus reculée. Si, au lieu de fonder la liberté, nous ne savons que créer des priviléges, nos descendans feront comme nous : ils n'auront pas plus de respect pour nos œuvres que nous n'en avons pour celles de nos prédécesseurs. Il faut d'autres hommes que ceux que nous voyons, pour imprimer à des institutions le sceau de l'immortalité.

Ch. Comte.

ESSAI

SUR LA RÉVOLUTION COMMERCIALE

QUI SE PRÉPARE EN FRANCE.

La France marche à grands pas vers une révolution commerciale. Le besoin d'une réforme, généralement senti, quoique diversement interprété, annonce la transition inévitable qui doit nous conduire à un nouvel ordre de choses. Tout le monde convient que le système prohibitif n'est plus en harmonie avec les exigences de l'époque actuelle, et les plus habiles maîtres de notre industrie sont d'accord aujourd'hui pour le proscrire, sauf en ce qui touche leurs intérêts particuliers. Un sentiment général de malaise et de découragement règne dans toutes les classes de producteurs; et, malgré les progrès de tout genre que nos arts doivent à la paix, jamais peut-être, au plus fort de la guerre, on n'entendit autant de plaintes que de nos jours. L'industrie et le commerce en souffrance cherchent avec anxiété, et même avec humeur, la cause des maux qui les accablent; chacun, si j'ose dire, accuse un monopole, et le pays souffre de tous.

Les choses en sont venues au point que la législature ne saurait plus long-tems ajourner le remède nécessaire à des maux qui s'aggravent tous les jours. Plusieurs de nos industries paraissent menacées d'une ruine certaine. Tant que notre commerce a fini où s'arrêtaient nos armes, nous avons pu végéter sous l'empire des lois prohibitives; à force de privations, la France se suffisait à elle-même : mais, depuis l'affranchissement des mers en 1814, tout a changé de face. La concurrence universelle s'est établie avec ses avantages et ses nécessités; le travail et le perfectionnement sont devenus la condition de tous les succès. Le fer a été fabriqué en France, en Angleterre, en Suède, en Allemagne, à des prix très-divers; la Belgique, la Prusse et la France ont rivalisé entre elles pour

la fabrication des draps. Le sucre nous est offert sur tous les points du monde, à meilleur marché que dans nos propres colonies. Les fabricans de soieries et de cotonnades se font concurrence aux deux extrémités du monde, dans l'Inde et en Europe.

Au milieu de ce mouvement imprimé à la production générale, chaque nation essaie de demeurer fidèle à des préjugés qui ne sauraient convenir aux circonstances nouvelles. Personne ne veut se persuader qu'aujourd'hui que la plupart des peuples sont devenus fabricans, il faut nécessairement accepter leurs produits en échange des nôtres, sous peine de cesser tout rapport avec eux et de souffrir en même tems les maux de la disette et ceux de l'abondance. Si la France refuse d'accueillir les fers anglais, l'Angleterre ferme ses ports aux vins de France, attendu que, dans le comté de Stafford, le seul moyen d'acheter du vin, c'est de vendre du fer. Ainsi, les tarifs condamnent l'Anglais à regorger de fer et à manquer de vin, et forcent les Français à garder leurs vins et à se passer de fers.

Toutefois, les nations modernes ont cru trouver un moyen d'échapper à cette cruelle alternative de disette et d'encombrement. Des producteurs indigènes se sont rencontrés dans les divers États, qui ont promis de fournir à leurs concitoyens les objets dont ils auraient besoin, sans recourir à l'étranger, moyennant une surtaxe ou des prohibitions qui les missent à l'abri de la concurrence. Ils ont prouvé aux gouvernemens que les consommateurs gagneraient beaucoup à payer fort cher un produit fabriqué à l'intérieur, plutôt que de l'acheter dans l'étranger à plus bas prix. Cet étrange système a prévalu, soutenu par la cupidité des uns et par l'ignorance des autres, et nous avons maintenant, dans les deux mondes (1), le spectacle d'une foule de peuples industrieux qui s'évertuent à produire à grands frais la plupart des objets de leur consomma-

(1) Le congrès des États-Unis, sous la présidence de M. *Adams*, est entré à son tour dans la funeste voie des prohibitions.

tion, qu'ils pourraient acheter chez leurs voisins à bon marché. Ceux-ci, à leur tour, repoussent des denrées étrangères qu'ils se ruinent à vouloir produire chez eux par représailles. Ainsi, nous cultivons des betteraves pour obtenir du sucre à quarante centimes, et nous rejetons les sucres de l'Inde qui n'en coûtent que vingt. Nous payons 500 fr. aux fabricans de l'intérieur une tonne de fer que les Anglais nous offrent pour 210 fr. On appelle cela protéger l'industrie et encourager le travail.

Les fâcheuses conséquences d'un semblable système ne pouvaient manquer tôt ou tard de se faire sentir. Ainsi jetée dans des voies irrégulières, la production dépaysée, pour ainsi dire, n'a pas tardé d'éprouver de graves et nombreuses perturbations. Ce sont ces désordres qui ont amené la crise actuelle dont on ne sortira, tout l'annonce, que par une révolution. Cette révolution semble le seul moyen de mettre un terme à la détresse dont toutes les branches de l'industrie nationale s'accusent mutuellement. Nous avons beau la fuir, elle est inévitable ; les hommes les plus étrangers à la science économique l'entrevoient d'une manière confuse dans un avenir plus ou moins éloigné, et les esprits éclairés l'appellent de tous leurs vœux. Voyons par quel enchaînement de circonstances la France y est poussée, et comment elle y sera conduite par la nature même des choses.

Assurément, de tous les événemens singuliers dont nous sommes témoins, nul n'est plus digne de méditations que le sujet qui nous occupe. La paix dure depuis quinze ans; la richesse publique s'est de beaucoup accrue, malgré les désastres de deux invasions, les contributions de guerre, les 400 millions perdus à la guerre d'Espagne et le milliard de l'indemnité. Une foule de manufactures se sont établies, des milliers de navires ont été construits; plusieurs villes opulentes, Saint-Étienne, Mulhouse, Tarare, ont surgi de notre sol, comme par enchantement. L'aisance est plus générale dans nos campagnes; le paysan et l'ouvrier sont un peu moins mal logés, nourris et vêtus qu'en 1814. Et cependant, de

toutes parts on n'entend que des plaintes, des doléances, et ces doléances, ces plaintes sont fondées. Bordeaux ne peut vendre ses vins, Mulhouse ses toiles, Lyon ses soieries, Tarare ses mousselines, Elbeuf et Louviers leurs draps. Nantes est fort déchu de son antique splendeur; Marseille languit; l'agriculture est accablée; filateurs, propriétaires de troupeaux et de vignes, négocians, raffineurs, marchands de toute espèce, chacun se plaint, et tout le monde a raison.

Le meilleur moyen de reconnaître la véritable source de tant de maux, c'est d'examiner avec impartialité toutes les plaintes. Écoutez les fabricans de mécaniques : c'est le monopole des fers qui les ruine. Les agriculteurs du Haut-Rhin accusent le monopole des tabacs. Les mousseliniers de Tarare dénoncent le monopole des filateurs, comme la cause première de leur détresse. Les propriétaires de vignes signalent avec raison tous les monopoles. Les négocians des ports attaquent le tarif des blés qui nuit à leurs opérations; les raffineurs se plaignent vivement de celui des sucres qui entrave les leurs. De quelque côté qu'on se tourne, partout où il y a des industries qui souffrent, c'est de la servitude qu'elles se plaignent et de la liberté qu'elles ont besoin. Les monopoles nous pressent, nous serrent, nous étouffent de leurs mille bras dévorans. Monopole du pain, de la viande, du tabac, de la poudre, du fer, du sucre, des cotonnades, des livres, des draps, des toiles, tout nous arrête et nous décourage dans la carrière du travail. On nous croit libres de faire tout ce qui ne nuit pas à autrui, et nous ne sommes réellement libres de rien.

Voilà la grande plaie de l'industrie française, celle qui nous a coûté plus de trésors que la double invasion et le milliard dont j'ai déjà parlé. Sous l'empire de ces tarifs déplorables que tant de gens voudraient aggraver encore, des myriades d'industries se sont élevées, encouragées par les profits assurés du monopole, jusqu'à ce que leur propre nombre leur ait fait concurrence à elles-mêmes. Le marché intérieur, seul débouché ouvert à ces privilégiés, a fini par être encombré de leurs produits, et les prix sont tombés au-dessous des frais

de production. Loin de s'apercevoir qu'ils étaient les victimes des prohibitions qui leur fermaient le marché étranger, ils ont voulu renchérir sur les tarifs mêmes, et plus d'une fois, accueillis par le gouvernement, ils ont ainsi précipité la chute qu'ils voulaient prévenir. J'en citerai bientôt quelques exemples mémorables. Chaque légion de monopoleurs se trouvera tôt ou tard dans des circonstances analogues, et mourra de l'abus de ses propres priviléges. Combien de filatures de coton ont succombé en France, depuis dix ans, malgré la prohibition absolue des filés étrangers !

Le monopole est donc insuffisant pour la conservation des industries au profit desquelles il a été créé. Mais, si on calcule la terrible influence qu'il exerce sur la production générale et les sommes énormes qu'il coûte aux nations qui le subissent, il est difficile de ne pas être effrayé de ses ravages. M. Huskisson démontrait, il y a peu de tems, dans le parlement d'Angleterre, que le monopole des soieries avait coûté chaque année plus de 200 millions de francs à la nation anglaise. Les propriétaires de vignes de la Gironde ont établi par des calculs assez raisonnables que le tarif des fers avait imposé à la nation française une contribution d'environ 400 millions de francs au bénéfice des maîtres de forges, depuis la restauration. Je prouverai moi-même, dans cet article, quelles pertes nous a causées, depuis la même époque, le rétablissement du système colonial. De tant de faits éclatans il sera facile de conclure que la liberté commerciale est le seul gage de sécurité qu'on puisse offrir désormais au développement de l'industrie des peuples.

L'examen de quelques-unes des principales questions en ce moment soumises au jugement de l'opinion publique rendra cette nécessité plus évidente encore. Je commencerai par la question des sucres qui a été l'objet de deux graves enquêtes et d'un Mémoire extrêmement remarquable publié par la commission des raffineurs et des négocians en denrées coloniales établis à Paris (1). Chacun sait que le système colonial, que

(1) Cet excellent Mémoire, rédigé sous les yeux de la Commission

quelques-uns s'acharnent encore à défendre, est attaqué dans ses fondemens par le gouvernement lui-même, au moyen des lois prohibitives de la traite, par la concurrence étrangère, enfin par la fabrication même du sucre de betteraves qui a rapidement grandi à l'ombre des tarifs. Ainsi, pour protéger un système vicieux, l'exagération des droits différentiels deviendra de jour en jour plus impuissante, et nous serons forcés tôt ou tard de renoncer aux prohibitions. C'est à elles que la France doit d'être fort en arrière des autres peuples pour la consommation du sucre, et de payer cette denrée beaucoup plus cher qu'aucun peuple du monde. En effet, le sucre raffiné, tous droits acquittés, ne coûte à Anvers que douze ou treize sous la livre; en Prusse, il ne vaut que dix-huit à dix-neuf sous; à Hambourg, les plus belles raffinades se vendent quatorze à quinze sous la livre. Nous-mêmes, au moyen de la prime d'exportation de soixante centimes par livre, que nous payons pour pouvoir approvisionner la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et le Levant, concurremment avec les raffineurs étrangers, nous mettons les habitans de ces pays en état de consommer nos sucres raffinés, presque à moitié prix de ce qu'ils coûtent aux consommateurs français.

La cherté relative du sucre en France explique d'une manière très-naturelle l'exiguité de notre consommation comparée à celle des peuples étrangers. Aux États-Unis, d'après M. de Humboldt, la consommation individuelle peut être évaluée à quatre kilogrammes; elle est de sept kilogrammes par personne en Angleterre; de plus de cinq à Hambourg; de plus de trois dans le reste de l'Allemagne. La France seule consomme à peine quatre livres de sucre par individu. Cette misérable dépense d'une denrée qui plaît à tous les goûts, dans un pays qui a tant de moyens de les satisfaire, est la conséquence nécessaire de notre système colonial. C'est pour soutenir dans les colonies la production coûteuse du sucre que

---

par M. H. Guillemot, son secrétaire, se trouve chez Renard, libraire, rue Sainte-Anne, n° 71.

nous prohibons, ou du moins que nous n'admettons qu'à des conditions pour ainsi dire impraticables, les sucres étrangers. En vain de toutes parts les nations rivalisent entre elles pour nous en apporter à des prix modérés; en vain, le Brésil Cuba et Porto-Rico en produisent-ils deux cents millions de kilogrammes par année; la Louisiane et les Florides, quinze millions. La France persiste à s'interdire ces immenses marchés, pour payer quarante francs les cinquante kilogrammes à la Martinique et à la Guadeloupe, ce qu'elle aurait à Cuba, pour dix-huit francs, et dans l'Inde pour dix francs. Ainsi, la prime de faveur pour le sucre colonial de nos Antilles est de trente francs par cent kilogrammes, c'est-à-dire, de seize millions de francs par année, terme moyen, notre consommation étant évaluée à soixante millions de kilogrammes.

Malgré les fâcheux résultats d'un tel état de choses, nos législateurs, trop vivement préoccupés de l'intérêt des colons, n'ont cessé, depuis la restauration, d'élever la surtaxe, qui fut augmentée de cinq francs sur les sucres étrangers par la loi du 17 juin 1820. En 1822, la Chambre des Députés ne craignit point de la porter à vingt-cinq francs, quoique le gouvernement n'eût demandé qu'une augmentation de quinze francs. Bientôt, à la faveur de cette protection insensée, la culture coloniale acquit un développement immense, et le sucre étranger fut complétement exclu de nos marchés. Toutefois, malgré tant d'encouragemens, la production coloniale suffit à peine à la consommation française, et nous éprouvons un double préjudice de la privation qui nous est imposée par la cherté factice du sucre, et par le peu d'importance du débouché que les colonies offrent à nos produits.

Ce n'est pas tout : le gouvernement est en contradiction avec lui-même, relativement au système colonial, par les lois prohibitives de la traite. Il est évident que, si les commandans de nos croisières font leur devoir, aucun nègre ne pourra être importé désormais dans nos Antilles; et comme la mortalité moissonne rapidement les esclaves, on peut prédire que, dans un tems donné, nos colonies seront complétement dépour-

vues de travailleurs. A quel prix, dans ce cas, faudra-t-il que la France leur achète du sucre pour qu'elles puissent se soutenir? La conséquence prochaine d'un tel état de choses doit donc être le renchérissement progressif de cette denrée, jusqu'au moment fatal où le monopole succombera définitivement. C'est bien là, j'ose le dire, une révolution commerciale imminente; car elle est commencée, elle marche d'un pas rapide; aucun colon ne l'ignore. Les nègres qu'ils achetaient naguère quinze cents francs leur en coûtent trois mille; bientôt ils leur coûteront le double. Presque toutes les propriétés coloniales sont grevées d'hypothèques, la plupart jusqu'à concurrence de leur valeur entière, et cette position s'aggrave tous les jours. Ne vaudrait-il pas mieux, puisque le dénoûment paraît inévitable, soulager dès aujourd'hui la France du fardeau d'une taxe onéreuse pour elle, autant qu'elle est impuissante à sauver les colons?

Les avantages de cette réduction universellement sollicitée seraient incalculables : au lieu d'un chétif débouché de trois îles, la France aurait toutes les contrées comprises entre les deux tropiques; elle consommerait beaucoup plus de sucre et vendrait beaucoup plus de produits; sa navigation, aujourd'hui à peu près bornée aux voyages d'aller et de retour (1) pour ces trois îles, embrasserait le monde entier, et le fisc, percevant plus souvent des droits plus modérés, aurait aussi sa part de la prospérité générale. Cette grande cause sera bientôt soumise à l'examen des Chambres; nos députés auront à décider si les maux dont je viens de tracer une légère esquisse doivent avoir un terme; il y va des plus chers intérêts de l'État. Un honorable négociant de Bordeaux, délégué à la commission d'enquête par la chambre de commerce de cette ville, M. Galoz, a fort bien démontré combien il importe à la navigation française qu'une résolution soit prise à cet égard. « On a vu, dit-il, notamment en 1827 et à la fin de 1828, un grand nombre de bâtimens revenir des colonies

(1) Voyez les tableaux officiels de la navigation française.

à la métropole à moitié et aux trois quarts vides, et n'avoir obtenu, pour prix de cette chétive portion de leur chargement, qu'un misérable fret de 4 à 6 deniers, soit 33 à 50 francs par tonneau. On ne pourrait s'expliquer la persévérance d'une pareille navigation, si l'on ne savait qu'un grand nombre d'armateurs s'y trouvent enchaînés par la force de l'habitude, par l'espoir trop souvent trompé de faire rentrer des créances qui dépérissent en vieillissant, et enfin par l'impossibilité, née de l'exiguité de nos relations extérieures, de donner une autre direction à leurs navires. »

Dans le système de la liberté commerciale, les profits de notre navigation seraient assurés; la marine étrangère ne saurait entrer en partage avec nous. Les grandes Antilles, Cuba et Porto-Rico, le Brésil, les contrées de l'Inde qui produisent le sucre, n'ont pas de marine qui puisse rivaliser avec la nôtre, et le moindre droit différentiel suffirait pour écarter les pavillons européens qui voudraient y participer. On évalue à 200 navires, jaugeant 50,000 tonneaux et montés par 3,000 marins, l'accroissement d'activité qui résulterait du transport de 35 à 40,000,000 kilogrammes de sucre et de celui des valeurs nationales qui seraient exportées pour servir à leur acquittement, sans parler de l'impulsion nouvelle qu'éprouverait notre industrie manufacturière. Quand on entend les doléances que cette industrie fait retentir depuis quelques années, l'esprit se porte involontairement vers la contemplation des avantages immenses que la moindre amélioration dans notre système commercial ne manquerait pas de lui offrir. On regrette que des questions aussi simples ne soient pas étudiées avec plus d'attention, et qu'un grand pays comme le nôtre soit réduit à souffrir si long-tems d'un mal qui n'est pas incurable.

La question du monopole des fers n'excite pas moins que celle des sucres la sollicitude publique; elle a donné naissance à une foule d'écrits plus ou moins animés, mais qui tous indiquent l'importance du sujet. Je me propose d'en offrir ici le résumé succinct, afin de mettre nos lecteurs en état d'en

juger avec connaissance de cause. Partons des faits : la consommation annuelle du fer en France s'élève à 120,000 tonneaux, de la valeur de 60,000,000 francs. Au dire même des partisans du monopole (1), les Anglais peuvent livrer le fer sur nos côtes à raison de 210 francs le tonneau, tandis qu'aucun établissement français ne peut le fournir à moins de 500 francs; d'où il suit que, si la France achetait à l'Angleterre le fer dont elle a besoin, au lieu de le demander à la production intérieure, elle ferait un bénéfice net de plus de 34,000,000 francs par année. Si donc le commerce était libre, on ne saurait douter que le consommateur ne s'adressât à l'Angleterre pour cet approvisionnement. Mais la fabrication indigène du fer, incapable de soutenir une pareille concurrence, s'est mise de bonne heure sous la protection des tarifs. Sous prétexte de soustraire notre pays à la dépendance des Anglais sous ce rapport, on nous a imposé la plus onéreuse de toutes les dépendances; on nous a forcés d'acheter à très-haut prix ce que des voisins plus habiles nous offraient à bon marché. « Il fallait craindre, a-t-on répondu, de manquer de ce métal précieux avec lequel on laboure pendant la paix et on se défend pendant la guerre ; la France pouvait être tellement entourée d'ennemis, que ses ressources devinssent insuffisantes et son approvisionnement impossible. Pourquoi ne pas s'imposer un léger sacrifice en faveur de l'indépendance et de la sécurité nationales? »

C'est ainsi qu'effrayés par de vaines terreurs, séduits par des motifs plus ou moins spécieux, nous avons consenti à subir l'énorme droit qui pèse sur les fers étrangers, et qui coûte aujourd'hui tant de millions à la France. Ce droit n'était,

---

(1) Voyez le Mémoire fort remarquable publié par M. J. J. Baude sur la question des fers. Quoique nous ne partagions pas, à beaucoup près, les opinions de l'auteur sur ce sujet, nous nous faisons un plaisir de rendre justice à son talent et à sa modération. (*De l'enquête sur les fers, et des conditions du bon marché permanent des fers en France :* par J. J. Baude. Paris, 1829 ; Alexandre Mesnier. In-8° de IV-89 pages).

dès le principe, que de 2 francs 50 centimes par 100 kilogrammes; il s'est successivement élevé jusqu'à 25 francs. Sous l'empire de ce tarif énorme, une foule d'usines ont été construites, des fortunes immenses ont été rapidement recueillies; preuve certaine, si nous n'en avions d'autres, que les contribuables en ont supporté toutes les charges. Le prix du bois s'est fort accru sans doute, et même les maîtres de forge ont voulu reporter aux propriétaires des forêts tous les avantages qu'ils ont partagés avec eux; 75,000 ouvriers ont trouvé de l'ouvrage; enfin, beaucoup de terrains ont, par suite, acquis une grande valeur. Mais, si quelques monopoleurs ont fait de grands profits, la production française n'a-t-elle pas éprouvé de nombreuses entraves? N'est-ce point au prix élevé de la fonte et du fer qu'il convient d'attribuer la cherté de nos machines et la difficulté que nos fabriques éprouvent de lutter contre la production étrangère? Un de nos plus habiles mécaniciens (1) a signalé, il y a peu de tems, par des calculs irrésistibles, le dommage causé à son intéressante industrie par la taxe qui pèse sur les fers étrangers. Le commerce de Bordeaux n'a pas démontré avec moins d'évidence que le haut prix de notre navigation était dû à la cherté des fers français employés aux constructions navales. L'agriculture n'a pas été la dernière à faire entendre ses plaintes. On ne s'est point encore entendu sur l'importance du dommage éprouvé par elle; mais tout le monde est d'accord que ce dommage est immense et s'accroît tous les jours. Le mal paraît bien plus grave encore lorsque l'on considère à quelles représailles notre commerce a été condamné par suite du droit exorbitant imposé aux fers étrangers.

Ainsi, de quelque manière qu'on envisage cette question, elle se présente avec un seul avantage, celui dont profitent les privilégiés; avec mille inconvéniens pour ceux qui n'en profitent pas, c'est-à-dire, pour l'immense majorité de la nation. A ne la considérer que sous ce rapport, la solution n'en

(1) M. Fournier.

serait pas difficile : elle est à la fois indiquée et par les principes de la science, et par les lois de la justice. Mais une foule d'usines se sont établies sous la protection du privilége ; à ces usines sont attachées de nombreuses existences, et d'ailleurs il n'a jamais été dans la pensée de personne de niveler sans précaution toutes les industries. Il ne s'agit donc plus que de fixer la limite où doivent s'arrêter les exigences du monopole et les sacrifices du pays. Au premier abord, il paraît que c'est chose fort simple que de concilier ainsi le respect dû à des positions acquises et à la prospérité de l'avenir ; mais les intérêts privés se montrent difficiles à satisfaire. La moindre modification d'un privilége onéreux pour tous leur semble la violation d'un droit légitime, et ils sont toujours disposés à considérer comme des ennemis particuliers ceux qui se chargent de défendre la cause du public.

La question des fers doit donc se résoudre tôt ou tard, comme celle des sucres, comme toutes celles de ce genre, par une marche constamment progressive vers la liberté du commerce. Les maîtres de forges ont eu le tems de faire des essais aux dépens du public ; leur expérience à cet égard doit être consommée. Le tarif n'a été concédé que dans l'espoir d'un perfectionnement; le moment est arrivé d'affranchir toutes les industries du tribut qu'elles n'ont si long-tems payé qu'à cette condition. Des recherches profondes ont été faites à ce sujet par la commission d'enquête, qui sans doute en fera part au public appelé à juger en dernier ressort. Il y a lieu de croire qu'enfin on daignera faire droit aux plaintes de tant d'industries en souffrance, dont l'unanimité atteste suffisamment l'importance. C'est le seul moyen de mettre un terme à cette détresse dont on croit les causes fort éloignées, tandis qu'elles nous pressent et nous cernent de toutes parts.

Quelques esprits étroits se sont imaginé que les embarras de l'industrie étaient le résultat d'un excès de production. Ils ne réfléchissent pas que la destination de l'homme est de produire, que la paix générale y invite toutes les nations, et que la production, loin d'être excessive, commence à peine

sa carrière, puisque les neuf dixièmes de toutes les populations éprouvent encore chaque jour des milliers de besoins qu'elles ne peuvent satisfaire. « Qu'on nous apprenne, a dit M. *Laffitte* (1), si quelque part on jette le blé dans les rivières, si on livre au vent les produits de nos manufactures, si quelque part, enfin, on foule aux pieds les ouvrages surabondans de nos mains? Non, sans doute; le blé ne pourrit nulle part; nulle part, les tissus ne sont brûlés sur les places publiques; et cependant une partie considérable de la population ne mange ni pain, ni viande, ne se nourrit que de quelques grossiers légumes, et se couvre à peine de quelques misérables haillons! »

La prohibition absolue des tissus de coton étrangers n'a pas mieux servi que le tarif des sucres et des fers, la production nationale. Un fabricant distingué (2), qui s'est voué pendant vingt-cinq ans aux travaux de l'industrie cotonnière, a publié récemment un écrit destiné à retracer la détresse actuelle de cette branche importante de la fabrication française. «J'ai traversé, dit-il, toutes les législations qui l'ont régie; j'ai assisté à sa naissance, je l'ai vue grandir, s'embellir, briller, puis s'affaiblir, languir; puissé-je ne pas assister à ses funérailles! » Après cet exorde, qui témoigne assez des inquiétudes de l'auteur, je crois devoir reproduire ici les causes qui ont contribué, selon lui, à la décadence qu'il déplore. « La loi du 28 avril 1816, dit-il, a confirmé les prohibitions qui existaient depuis 1806; elle a de plus ordonné la réexportation de tous les tissus étrangers qui se trouvaient en France, *des visites domiciliaires*, des saisies et des amendes. L'industrie n'osait pas espérer alors *cette puissante protection*, à une époque où la France était envahie par les étrangers. On devait supposer que cette loi serait la sauvegarde de l'industrie cotonnière; en effet, il est évident que la théorie devait

(1) *Réflexions sur la réduction de la rente.*

(2) *Situation de l'industrie cotonnière en France, en* 1828; par M. Singer, ancien manufacturier.

conduire à ce raisonnement : s'il n'y a pas de marchandise étrangère en France, les manufactures françaises alimenteront toute la consommation. Mais cette loi, continue l'auteur (pages 10 et 11), n'a pas produit tout le bien qu'on s'en était promis. *Elle a donné une trop grande sécurité et une trop forte garantie à l'industrie cotonnière; les manufacturiers n'ont pas été dans la nécessité de chercher la finesse et le perfectionnement.* Il en est résulté que *les bénéfices de quelques années ont fait naître trop de filatures* qui ont trop produit. Nos fabricans de mousseline sont restés tributaires des cotons filés anglais. »

Ces aveux d'un partisan du monopole sont extrêmement précieux; ils prouvent que le premier résultat des prohibitions est de procurer aux monopoleurs d'énormes bénéfices, aux dépens du public; que le privilége les dispense de rechercher le perfectionnement, c'est-à-dire, que le public est fort mal servi par eux, et aux plus dures conditions; ils démontrent enfin que le monopole est impuissant à se soutenir lui-même; que l'appât des bénéfices multiplie les concurrens et les précipite les uns sur les autres. Ainsi s'expliquent la plupart des crises commerciales dont nous sommes témoins chaque jour. La contrebande, châtiment inévitable du monopole, ajoute bientôt ses rigueurs aux embarras de la concurrence, et finit par détruire de fond en comble les édifices industriels élevés sur le terrain dangereux des prohibitions. Plus nous avancerons dans les voies de la production, plus on s'apercevra que la liberté commerciale est le seul moyen d'assurer aux produits des débouchés certains, et de n'encourager que les produits utiles, c'est-à-dire ceux qui pourront se vendre aux meilleures conditions. C'est pour avoir méconnu ces principes que la France présente aujourd'hui le singulier spectacle d'un encombrement universel, à côté d'une cruelle détresse. L'auteur dont je viens de parler a dit que *les prohibitions étaient à l'industrie ce qu'est une serre chaude à la végétation, un moyen de forcer l'action de la nature* : il a parfaitement raison. Pourquoi donc voudrait-il qu'on forçât plus long-tems l'action de la nature par la conservation d'un système dont il faisait tout à

l'heure une satire si amère ? Que dirait-il d'un pays qui renoncerait à la culture des végétaux de son sol, pour élever à grands frais des plantes exotiques ?

Tel est pourtant le système que suivent la plupart des nations européennes. Nous avons protégé par des sacrifices énormes une foule d'industries secondaires, ruineuses pour le pays; et nous laissons dépérir la plus naturelle de toutes les cultures, celle de la vigne, dont la providence a doté notre pays avec une sorte de prédilection. L'amélioration des troupeaux est négligée pour le monopole du coton; les fabriques de mousseline de Tarare, qui lutteraient avec celles de l'Angleterre, si on leur permettait de s'approvisionner à Manchester des filés fins que nos filatures ne peuvent leur fournir, languissent écrasées sous le poids des primes qu'elles doivent payer à la contrebande, seul moyen qu'elles aient de s'approvisionner. Ces faits connus de tout le monde n'ouvriront-ils pas quelque jour les yeux des plus incrédules? Puisque chaque industriel reconnaît l'utilité de la liberté commerciale, sauf en ce qui touche son monopole particulier, n'est-il pas évident que la liberté du commerce est dans l'intérêt général?

Plus je réfléchis aux crises qui ébranlent le monde commercial, plus je suis convaincu qu'elles sont dues aux entraves de tout genre qui empêchent le développement indéfini de la prospérité publique. Dans notre état de civilisation, les besoins vont toujours croissant; la production n'aurait donc que des chances de succès, si d'aussi fâcheuses mesures n'en arrêtaient l'essor. La plupart des Européens manquent du nécessaire; et s'ils s'en privent, c'est que les moyens leur manquent de se le procurer. Tant que je rencontrerai un homme sans chemise, une habitation sans meubles, une terre sans culture, je ne croirai jamais que l'on produise trop; je reconnaîtrai plutôt qu'on ne produit pas assez, ou que la production est entravée. Aussi peut-on affirmer, sans crainte d'être démenti par les événemens, que les barrières prohibitives tomberont peu à peu devant les progrès de la civilisation industrielle, comme l'intolérance religieuse et le despotisme politique sont

tombés devant la raison humaine. Une fois la liberté civile et religieuse reconnue, il faut accepter la liberté de l'industrie, qui en est la conséquence ; car le droit de produire et d'échanger ses produits est aussi sacré que celui d'aller, de venir et de penser librement. Les gouvernemens eux-mêmes seront nécessairement entraînés à prendre part à cette nouvelle révolution, parce qu'ils sont intéressés à être forts, et qu'aujourd'hui c'est la richesse qui constitue la véritable force des nations.

Adolphe BLANQUI.

FORCES PRODUCTIVES ET COMMERCIALES
DE LA FRANCE MÉRIDIONALE.

Ve ARTICLE (1).

DÉPARTEMENT DU RHÔNE. — LYON.

Dans le long voyage que j'ai fait l'automne dernier, je me suis efforcé d'étudier les moyens de donner ou de rendre la prospérité aux principales villes de la France. J'ai dû particulièrement fixer mon attention sur l'état actuel de l'industrie lyonnaise. Je vais exposer le résultat de mes observations.

Dès 1822, j'ai signalé le caractère et les efforts des Anglais, pour lutter contre l'industrie lyonnaise, sinon par le bon goût et par l'invention, du moins par le bas prix et par l'appropriation des tissus à la variété des fortunes. Depuis cette époque, d'autres nations rivales ont fait sentir une redoutable concurrence. La Suisse apparaît au premier rang. On estime qu'elle a déjà dix mille métiers qui tissent les soieries unies, dans le seul canton de Zurich ; on va même jusqu'à prétendre qu'elle peut livrer ces tissus à 5 ou 10 pour cent

(1) Voyez *Rev. Enc.*, T. XL, pag. 35.

meilleur marché que la fabrique de Lyon. Admettons que cette assertion soit exagérée ; admettons que la Suisse fabrique seulement au même prix que Lyon ; ce résultat n'est-il pas fait pour exciter au plus haut degré l'attention publique ? Une fabrique étrangère et voisine, créée si vite et développée avec tant de grandeur, n'a qu'à continuer ce développement pour nuire essentiellement à l'industrie lyonnaise.

Dans le royaume de Prusse, Creveld présente, pour la fabrication des velours et des rubans de velours, une autre concurrence redoutable.

J'ai questionné plusieurs fabricans très-habiles sur l'état intérieur de la fabrique de Zurich, et je n'ai pas trouvé de réponses complétement satisfaisantes qui m'apprissent la condition respective et le degré d'instruction des ouvriers, des contre-maîtres et des chefs de fabrication, l'état du matériel, l'intérêt précis des capitaux, dans l'approvisionnement des matières premières et dans la vente des produits. Comment la ville de Lyon ne fait-elle pas voyager quelques hommes d'une grande expérience, afin d'obtenir des documens positifs sur toutes ces questions ? En quelques semaines, on pourrait avoir une exacte connaissance des faits ; il suffirait de choisir un bon observateur.

Puisque l'état actuel des choses, loin d'assurer la suprématie de la fabrique lyonnaise, développe au contraire des rivalités très-redoutables, on doit en conclure qu'il n'existe pas dans cette fabrique, telle qu'elle se trouve organisée maintenant, tous les élémens d'une invincible supériorité. Il faut donc chercher avec patience, dans le matériel et dans le personnel de cette industrie, les causes d'infériorité, pour les faire disparaître. Une cause très-grave de difficultés à vaincre dans le commerce des produits lyonnais à l'étranger consiste sans doute dans la cherté de la main-d'œuvre. Cette cherté doit provenir en partie de l'élévation des impôts prélevés par le trésor public, ou par l'autorité municipale. Je crois qu'à cet égard il est possible d'obtenir des améliorations importantes, d'une part, en diminuant avec prudence le taux ab-

solu des contributions, à mesure qu'une sévère économie fera réduire les dépenses publiques; de l'autre, en s'efforçant de proportionner chaque espèce et chaque quote de contributions aux facultés des contribuables. Chacun éprouve le besoin et le désir d'un semblable bienfait pour toutes les villes de France. Mais ce n'est point ici le lieu d'aborder un sujet aussi délicat.

L'industrie lyonnaise ne doit pas désespérer de soutenir la concurrence avec les fabriques d'un pays où la main-d'œuvre est moins chère. Je puis affirmer, au contraire, que dans les branches d'industrie les plus remarquables, les peuples chez lesquels on trouve la supériorité la plus décidée ont obtenu cette supériorité, quoique la main-d'œuvre y fût plus chère que chez les peuples rivaux. Ainsi, pour la fabrication des cotons, les Anglais l'emportent sur tous les peuples de l'Europe, et vendent à meilleur marché, quoique la main-d'œuvre soit plus chère dans la Grande-Bretagne que dans aucun autre pays de notre hémisphère. Ainsi, pour la fabrication des toiles, les Hollandais et les Belges l'emportent sur les Bretons, et vendent à meilleur marché, quoique le prix de la main d'œuvre soit plus cher dans la Belgique et la Hollande que dans les villages de la Bretagne. Ainsi, pour la fabrication des beaux lainages, la France l'emporte sur l'Espagne et peut vendre à meilleur marché, quoique le prix de la main-d'œuvre soit plus cher en France qu'en Espagne.

Si donc il est vrai que Zurich, pour les étoffes unies, et que Bâle, pour les rubans de soie, sont parvenues en peu d'années à créer une redoutable concurrence contre la fabrique de Lyon, j'ose le dire, la différence dans les prix de main-d'œuvre ne peut pas être la cause principale d'un succès aussi remarquable. Vainement on parviendrait, en réduisant le salaire de l'ouvrier lyonnais, au plus bas degré qui suffise pour empêcher l'homme de mourir de faim; ce moyen, tout extrême qu'il est, ne serait pas encore suffisant pour obtenir la victoire. En effet, si la vie est sensiblement moins chère et les locations moins dispendieuses en Suisse qu'à Lyon, les

fabricans de l'Helvétie pourront réduire les salaires de moitié, quand Lyon les réduira de moitié; des deux tiers, quand Lyon les réduira des deux tiers; et toujours ils conserveront quelque avantage relatif.

Ah! loin de moi de chercher, pour les fabricans français, une source de supériorité dans l'appauvrissement de la classe ouvrière; plutôt que de voir une industrie subsister uniquement par la misère des hommes qu'elle réclame, je le dirais cent fois, périsse une telle industrie.

J'ose penser qu'il est possible de trouver, pour la fabrication et le commerce des tissus unis, des moyens de perfectionnement qui, loin d'exiger qu'on réduise plus bas encore qu'aujourd'hui les salaires de l'artisan, permettront de les élever jusqu'au taux qui procure le bien-être d'une honnête existence. Mais, avant de chercher ces moyens, portons nos regards sur les opérations qui fournissent la matière première à la fabrique de Lyon.

La France a sur la Suisse un immense avantage; le midi, le centre même de la France, sont éminemment propres à la culture du mûrier. Depuis quatorze ans nous avons beaucoup fait pour multiplier les plantations de cet arbre; il en est résulté de notables accroissemens dans la production de la soie; cependant, nous sommes loin de produire encore toute cette matière; et, chaque année, notre commerce dépense des sommes considérables pour suffire à l'approvisionnement des ateliers de soieries.

L'éducation des vers à soie n'est encore bien entendue et bien pratiquée que dans un très-petit nombre de magneneries. Il en résulte une foule de non-valeurs; par conséquent, augmentation de prix dans les soies et détriment pour les ateliers. L'éducation des vers à soie exige des soins si constans, si réguliers et si délicats qu'elle ne peut être pratiquée avec perfection dans celles de nos campagnes où la population est encore dans un état très-reculé. Il faut prendre de très-jeunes filles et leur donner des habitudes de propreté, de soin, d'ordre, d'adresse et de rapidité dans tous les mouvemens;

habitudes dont l'enseignement sera pour la classe ouvrière une école pratique de civilisation.

Si de la production des cocons nous passons à la formation du fil, nous trouverons que la France est encore extrêmement pauvre en établissemens d'une grande étendue et d'une bonne installation. Nous sommes loin, sous ce point de vue, d'égaler les Piémontais ; ils ont en foule des établissemens de ce genre qui chez nous manquent presque partout. Beaucoup de particuliers, au lieu de s'occuper d'accroître de plus en plus la production de leurs cocons, s'occupent de les filer, et, faute d'un atelier bien organisé, les filent mal, avec un grand déchet; voilà de nouvelles non-valeurs, et par conséquent la cause d'une élévation générale et fâcheuse dans le prix de nos matières premières. Si, malgré tous ces désavantages, le producteur français parvient à fournir la soie au même prix que le piémontais, il en résulte seulement que le français gagne moins, qu'il n'a pas le même encouragement à produire de plus en plus, et que le royaume perd en réalité cette diminution de bénéfices possibles et faciles.

On peut introduire de grandes améliorations dans le moulinage de la soie, qu'on effectue avec des mécaniques de bois, comparables à ces horloges de village qu'on trouvait fort convenables pour des villes, il y a deux ou trois siècles. Les Anglais ont entrepris le moulinage de la soie, avec toute la supériorité de leurs moyens mécaniques; ils nous ont offert des modèles que nous pouvons d'abord imiter, en cherchant plus tard à les surpasser, si la chose nous est possible.

On voit déjà quel champ immense est ouvert aux perfectionnemens pour la seule préparation des matières premières. Sans doute, quelques améliorations importantes ont été faites à ce sujet, et les amis de l'industrie doivent proclamer avec reconnaissance les efforts et les succès des *Gensoul*, des *Poidebard* et de leurs émules de la Drôme, de Vaucluse et du Gard. Mais, je le répète, il reste encore infiniment à faire.

C'est ici, pourrais-je dire aux fabricans lyonnais, que vo-

tre rôle commence; il ne faut pas que vous attendiez avec apathie les progrès futurs de l'industrie qui prépare les matériaux de la vôtre; il faut l'éclairer, la stimuler, la commander; car, en fait de commerce, vous le savez, celui qui demande commande. Sachez donc vouloir les améliorations que réclament la production, la préparation des soies. Les Suisses envoient leurs agens en Italie, pour commander, pour surveiller la préparation des soies, convenablement aux tissus qu'ils veulent faire. Vous attendez paisiblement qu'on vous les apporte, en quelque état que ce soit. Je ne nie point l'avantage d'un riche marché qui se trouve abondamment pourvu; mais il est certain que, quand ce marché reçoit beaucoup de soie préparée sans soin, le fabricant qui finit par tout employer doit moins y trouver d'avantages que si, par des soins quelconques, il avait obtenu du producteur que la totalité des soies fût préparée avec perfection et sans accroître les frais.

Les fabricans suisses achètent directement leur matière première; les fabricans lyonnais abandonnent ce soin aux marchands de soie. Je ne prétends pas accorder légèrement la préférence à l'un de ces modes sur l'autre. Je remarque seulement qu'à Lyon le plus habile fabricant de soies unies, celui qui, proportion gardée, sait rendre sa fabrication le plus profitable pour lui, préfère et pratique la méthode des fabricans suisses. Qu'on ne dise point que le fabricant de soieries qui chercherait à s'approvisionner directement ruinerait les marchands de soie; car ceux-ci, riches capitalistes, tourneraient aussitôt leurs capitaux vers la production des tissus; ils y porteraient une expérience et des connaissances commerciales qu'il serait à désirer de voir plus souvent réunies aux connaissances, à l'expérience de la fabrication. Malgré ces observations, je le répète, je n'émets ici que des doutes sur une des plus graves questions que l'état actuel de l'industrie lyonnaise nous présente à méditer. Il y aurait de ma part une témérité trop grande à trancher sur des difficultés aussi neuves pour

moi, et qui ne peuvent être résolues que par les hommes les plus habiles dans une admirable industrie.

Ce qui me semble caractériser la fabrique de Lyon, c'est l'extrême division du travail; c'est la rapidité, la perfection, l'économie manuelle qui résultent de cette division. Il paraît pourtant que cette division n'est pas sans inconvéniens. La plus précieuse des matières premières ne reste jamais entre les mains de son propriétaire; elle passe à chaque instant d'un atelier dans un autre; elle monte, elle descend du rez-de-chaussée au septième étage et du septième au premier, elle est portée tour à tour du nord au midi, et des rives du Rhône aux rives de la Saône, pour être préparée en chaîne, en trame sur canette; puis teinte, puis tissée, puis apprêtée. Dans ces mouvemens perpétuels, si j'en crois les plaintes amères de la plupart des fabricans, une portion notable de la matière première est insensiblement interceptée, et j'ai vu des connaisseurs porter jusqu'à trois millions de francs cette seule source de pertes.

On conçoit l'immense avantage qu'on trouve à la division du travail pour la confection des épingles. Adam Smith a pris soin de nous en faire le tableau. Il faut à peu près autant de mains-d'œuvre diverses pour fabriquer une épingle que pour fabriquer une étoffe unie. Eh bien! supposez qu'un fabricant eût dit au célèbre Adam Smith : J'imagine un nouveau moyen de perfectionner ma fabrique d'épingles; je ferai couper mes fils de laiton à la longueur nécessaire, vers l'orient de la ville; j'y ferai mettre des têtes, dans le quartier de l'occident; on aiguisera les pointes dans un troisième local, et dans un autre encore on étamera les épingles; ajoutons qu'en chaque atelier mes épingles seront insensiblement raccourcies par la fraude; telle sera l'économie de ma fabrication. Pense-t-on qu'Adam Smith donnât le prix d'économie à ce système? non, sans doute. Il doit exister des moyens, sans nuire à la division du travail, de raccourcir les trajets d'un atelier dans un autre, de grouper dans des maisons contiguës, ou dans les mêmes maisons, les mains-d'œu-

vre consécutives. Quant aux soustractions de matières, je ne crois pas impossible d'en réduire beaucoup l'excès. Mais j'écarte cet objet, qu'il me serait pénible et presque impossible de bien traiter ici.

J'ai suivi avec beaucoup d'attention les diverses manipulations qu'exige le tissage d'une étoffe unie; je les ai reconnues toutes, sans exception, comme étant susceptibles de perfectionnemens essentiels qui rendraient les travaux plus sûrs, plus simples et plus économiques. J'ai vu avec surprise que ces perfectionnemens sont cherchés et trouvés, non point par des fabricans, mais par de simples ouvriers. J'ai demandé si le commerce lyonnais accordait des récompenses suffisantes aux efforts ingénieux des habiles artistes qui simplifient, qui perfectionnent la main-d'œuvre; je n'ai pas reçu de réponse qui m'ait pleinement satisfait. Je sais qu'il existe un prix annuel pour décerner de pareilles récompenses; c'est la donation d'un Lyonnais, archi-trésorier de l'empire, et la donation permet de récompenser tous les ans un artiste avec la somme de 50 francs. A Paris, un seul fabricant consacre, chaque année, 50,000 francs à faire des expériences pour perfectionner ses tissus, pour en inventer de nouveaux; s'est-il ruiné par cette prodigalité? Non, certes; en suivant cette route, il est devenu l'un des premiers et des plus riches manufacturiers de la France. Pourquoi la ville de Lyon n'a-t-elle pas 50,000 francs à dépenser, chaque année, en essais, en expériences, pour perfectionner, comme un simple fabricant de Paris, ses fils, ses tissus et ses métiers?

La fabrique de Lyon, y compris la ville, les faubourgs et la banlieue, a compté jusqu'à près de trente mille métiers. Existe-t-il dans Lyon de grands ateliers pour construire, pour réparer à l'envi l'un de l'autre et de mieux en mieux ces trente mille métiers? J'ai cherché vainement un seul établissement de ce genre. On abandonne à des artisans sans théorie l'exécution de ces métiers, qui généralement ne sont pas établis avec la précision mathématique, indispensable pour obtenir la régularité parfaite des tissus. Cependant,

telle est la fécondité du talent naturel de l'ouvrier lyonnais, qu'il se trouve de tems à autre quelque homme de métier qui surmonte tous les obstacles à force de persévérance, qui parvient à s'instruire de lui-même, et qui produit de très-heureux perfectionnemens; tel fut M. Jacquard, il y a quinze ou vingt années, et tel est aujourd'hui M. Guigo. On ne peut se faire une idée des difficultés que les fabricans de Lyon apportèrent à l'adoption d'un mécanisme qui devait assurer leur fortune dans la fabrication de toutes les étoffes ornées; mille obstacles ont entravé un excellent artiste, et les chagrins les plus amers l'ont payé du présent inestimable qu'il a fait à sa patrie.

Pour juger sainement le nouveau métier de M. Guigo, les Lyonnais doivent se rappeler combien il était peu raisonnable de repousser les métiers à la Jacquard! Eh bien! je crois pouvoir dire que, dans les circonstances où la ville de Lyon se trouve placée, le métier de M. Guigo n'est pas moins précieux pour la fabrication des étoffes unies que celui de M. Jacquard ne le fut pour les étoffes ornées. Le métier de M. Guigo diminuera beaucoup le prix de main-d'œuvre des étoffes de soie; il permettra de fabriquer plus vite qu'avec le métier vulgaire; il permettra donc de vendre à plus bas prix les étoffes unies, et par conséquent il augmentera la consommation. Cette diminution permettra de soutenir avantageusement le commerce avec nos rivaux de la Suisse. Nous reprendrons sur les marchés étrangers la prépondérance pour les étoffes unies, comme nous l'avions pour les étoffes ornées; de là, nouvelle augmentation dans l'étendue de nos ventes. C'est ainsi que nous compenserons et au delà la réduction des frais de main-d'œuvre, réduction qui devient indispensable maintenant.

Après avoir envisagé les diverses parties de la fabrication des étoffes unies, j'envisagerai les choses sous un point de vue qui ne sera pas purement technique. Je puis et je dois dire aux fabricans lyonnais : Loin de m'affliger de vous voir en butte à la plus redoutable des rivalités, permettez-moi de

ne voir dans cette concurrence que l'événement le plus propice aux progrès de votre industrie. Confians, comme vous l'étiez, sur votre supériorité, que vous regardiez comme incontestable, par cela seul qu'elle n'était pas contestée, vous vous plaisiez à rester stationnaires; perfectionner vous paraissait une œuvre sans but et sans possibilité; mais, aujourd'hui que vous souffrez, aujourd'hui qu'on vous dépasse sur les marchés de l'Allemagne, et que vous luttez avec peine sur les marchés de l'Italie, vous songez à sortir de votre longue léthargie. Certes, vous ne rappellerez pas vainement à votre aide ce génie manufacturier qui fit la fortune et la renommée de vos pères; mais il vous faut une résolution ferme, constante, de lutter contre les difficultés qui vous arrêtent maintenant, et surtout il faut délaisser toute illusion orgueilleuse et tout préjugé nuisible à votre régénération.

J'entends dire que la fabrique de Lyon n'a pas d'assez grands capitaux pour lutter contre les manufacturiers d'un canton du pays le plus pauvre de l'Europe; j'entends dire que les Lyonnais n'obtiendraient pas des fonds, moyennant un intérêt aussi modique qu'on peut les obtenir en Suisse.... A quoi pourrait tenir cette source d'infériorité?... Combien sont-ils ces fabricans zurickois qui s'appuient sur un vaste et puissant crédit? Ils sont six. Certes, on n'osera pas dire qu'on ne trouverait point aujourd'hui six fabricans lyonnais qui, joignant leurs propres capitaux à ceux des banquiers dont ils ont l'intime confiance, ne puissent rivaliser avec les six fabricans helvétiques. Je ne puis donc pas apercevoir de ce côté la cause d'une inévitable supériorité pour nos rivaux.

Mais ces rivaux, où se sont-ils formés dans la science de la fabrication? Chez nous, dans nos écoles, auprès des professeurs de fabrication; et, si j'en crois un très-habile manufacturier, qui lui-même fut professeur de fabrication dans la ville de Lyon, la plupart des élèves de ces écoles ne sont pas des Lyonnais, mais des étrangers.

C'est dans l'instruction plus ou moins profonde et solide des fabricans, des chefs d'ateliers, et des moindres ouvriers,

chacun suivant les besoins de son état, qu'il faut chercher les causes les plus puissantes de la supériorité d'un industriel sur un autre industriel, et d'un pays manufacturier sur un autre pays manufacturier. Si le fabricant est plus éclairé dans la fabrication, il aura bientôt perfectionné ses ouvriers et su donner à ses produits une valeur qui l'emportera sur celle des produits de ses concurrens. Que l'on examine une même industrie exercée par deux fabricans qui peuvent choisir entre tous les métiers, entre tous les ouvriers disponibles d'une grande cité telle que Lyon; pourquoi l'un sait-il mieux choisir et pourquoi travaille-t-on mieux pour lui que pour son concurrent? pourquoi sait-il mieux acheter et mieux vendre? C'est parce qu'il sait mieux tout ce qu'il faut savoir pour être un fabricant accompli.

La première chose, c'est d'être un excellent calculateur; et par là je n'entends pas seulement la connaissance vulgaire de telle ou telle règle de l'arithmétique, mais la connaissance approfondie du calcul successif de toutes les opérations à faire, de tous les frais à supporter et de toutes les chances à courir. On peut apprendre à faire ces calculs plus vite encore et plus sûrement à l'école qu'au comptoir; on peut fixer dans sa mémoire des règles générales, propres à servir de guide; sans doute il restera toujours l'application à chaque cas particulier, et cette application demandera la rectitude de l'esprit et la sûreté du jugement. Aussi, de même qu'on ne saurait être géomètre avec un esprit faux; de même, avec un tel esprit, on ne saurait être un fabricant, un négociant accompli; on ne peut s'attendre qu'à la ruine dès la première circonstance un peu difficile; et souvent même on trouve cette ruine dans l'enivrement, qui, pour les faibles cerveaux, est occasioné par une trop prompte fortune. Le premier soin d'un bon père devrait donc être d'étudier avec soin l'esprit et le jugement de son fils, pour l'écarter du commerce, s'il reconnaît impossible de lui faire acquérir une parfaite rectitude dans les idées et dans les combinaisons. Sans doute, on peut fortifier par des études solides cette pré-

cieuse rectitude, et voilà le grand avantage des élémens du calcul et des sciences exactes. Mais, au lieu de cela, que fait le négociant? Il fait apprendre à son fils, dans les plus belles années de l'adolescence, une langue qui jamais ne servira pour le commerce; et quand le jeune homme arrive à fabriquer passablement le tissu des vers latins, son père regarde comme accomplie l'instruction de son fils; il le place dans un comptoir pour y passer beaucoup d'années, perdues à de minces détails, avant d'avoir acquis le talent d'observer et de combiner.

Je ne m'égare pas en de vaines abstractions et je ne regarde pas comme possible de former sur les bancs des écoles un négociant, un fabricant accomplis; au contraire, je suis le premier à le reconnaître, l'expérience et la pratique ont des avantages qu'aucun enseignement public ou particulier ne pourra jamais remplacer. Mais, à leur tour, les écoles ont l'avantage de présenter avec méthode, avec clarté, avec simplicité le résumé de toutes les expériences soumises à l'examen d'un raisonnement sévère. Un enseignement industriel et commercial, tel que je le conçois, doit avoir pour objet de signaler tous les dangers, tous les écueils qu'il importe d'éviter; il doit habituer les élèves à compter sans cesse avec eux-mêmes avant de tenter quelque entreprise, durant l'exécution, et dès qu'elle est achevée.

Il est une partie plus importante et plus noble que je voudrais surtout voir enseignée dans les écoles de commerce et d'industrie, c'est l'application de la morale aux transactions du négoce et des fabrications. Pour donner à cet enseignement toute la certitude des sciences d'observation, je voudrais qu'on fît sans cesse parler les faits, en présentant le témoignage des bons et des mauvais succès chez les peuples qui pratiquent avec plus ou moins de lumières l'industrie et le commerce. On ferait voir par l'expérience comment les peuples n'ont joui d'une prospérité commerciale qui fût étendue et stable, que quand ils ont eu beaucoup de vertus commerciales. On examinerait les bienfaits particuliers de chacune de

ces vertus; par exemple, de la probité qui fait, pour les nations dont elle est la vertu commerciale, l'effet avantageux d'une prime d'assurance à l'égard des autres nations; la vertu de l'économie, sans laquelle la fortune n'accorde jamais de faveurs qui soient durables; l'amour et la pratique de l'ordre dans la conduite et dans les calculs; la modération et l'empire de soi-même qui nous garantissent de ces tentations que des spéculations trop hasardeuses nous présentent avec l'appât et les dangers d'une funeste loterie.

Après avoir ainsi montré la nature, les bornes et l'exercice le plus avantageux de chacune des vertus commerciales, on montrerait les effets de leurs combinaisons diverses chez les principales nations. En Hollande, en Suisse, on examinerait les effets d'une économie sévère, d'un esprit méthodique et persévérant, d'une prudence à toute épreuve, d'une probité constante, et d'un amour remarquable pour l'instruction dirigée vers le progrès des fabrications. En Angleterre, on trouverait des qualités plus brillantes, un génie plus inventif, un esprit plus audacieux, et pourtant très-calculateur, et par là propre aux grands sacrifices pour arriver aux très-grands résultats; cela nous expliquerait deux choses, la multiplicité des catastrophes individuelles, et la fortune générale de cette nation dont les prospérités commerciales effacent celles de tous les autres États. On examinerait ensuite, avec plus de détails et de sévérité, le caractère industriel et commercial des Français de nos diverses provinces, et l'on finirait par l'étude de ce caractère chez les habitans de chacune de nos grandes cités, telles que Lyon, pour encourager, développer, fortifier les nobles et belles qualités auxquelles cette ville a dû ses longues prospérités, et les défauts, car rien n'est parfait ici-bas, auxquels il faut attribuer en beaucoup de cas ses détresses momentanées et sa pénurie présente.

Je voudrais aussi qu'on fît avec toute la sévérité du moraliste l'examen des devoirs mutuels des chefs et des inférieurs, des commerçans, des fabricans et de leurs subordonnés; je voudrais qu'on poursuivît la friponnerie, la déloyauté, le

mensonge, le vol, la dureté, l'inhumanité, de profession en profession, afin de montrer avec force quel mal profond en résulte, non-seulement pour la victime de ces vices, mais pour l'homme condamnable qui les exploite à son profit, et pour la société tout entière.

Après avoir examiné ce qu'il est possible de faire pour élever de plus en plus les vertus, et pour développer les connaissances de cette jeune génération qui doit marcher sur les traces de ses devanciers, et se porter plus avant, j'ajouterai quelques mots en faveur de la classe ouvrière qui confectionne les produits dont la vente assure la fortune de Lyon. Tout commerçant, tout fabricant éclairé doit mettre beaucoup de prix au perfectionnement de la moindre main-d'œuvre et du moindre mécanisme; car la supériorité dans l'ensemble ne peut être obtenue que par la supériorité dans les détails; il doit accueillir avec empressement et reconnaître avec générosité les améliorations notables et les inventions importantes : d'abord par sentiment de justice et de reconnaissance, ensuite pour exciter chez les artistes une émulation vive et fructueuse, développée par l'espoir de l'estime et des récompenses. Mais il est un perfectionnement plus précieux encore que celui de tous les procédés, de tous les mécanismes, c'est le perfectionnement de l'homme, qui peut inventer, améliorer ces procédés et ces mécanismes. L'homme, qu'on me permette cette expression que j'entends seulement du côté physique, l'homme est pour l'industrie le plus précieux de tous les mécanismes; c'est le seul auquel il soit donné de se perfectionner lui-même. Les Lyonnais ont dignement senti cette vérité; ils ont déjà fondé de beaux établissemens pour l'instruction populaire; ils en préparent de plus beaux encore. L'*École des arts* établie à Lyon offre des ressources précieuses pour l'étude de tous les genres de dessin d'imitation : la figure, l'ornement, les fleurs, le paysage, le dessin d'après la bosse et d'après la nature, la peinture même, tout prépare le jeune artiste lyonnais à l'application spéciale qu'on peut faire du dessin à nos étoffes ornées. C'est avec un extrême intérêt

que j'ai visité cet ensemble d'écoles. Je me suis informé soigneusement des effets avantageux qu'il a déjà produits, depuis vingt années qu'il existe, pour nous donner une supériorité de plus en plus grande sur les fabriques étrangères. Il m'a paru seulement que cette école devrait être suivie sans exception par tous les jeunes gens qui se destinent à devenir fabricans-dessinateurs de tissus façonnés, et par tous les jeunes gens qui veulent devenir négocians ou commissionnaires de soieries. Il est de la plus haute importance que le commissionnaire, qui doit servir d'intermédiaire entre le goût du fabricant et le goût du consommateur, ait lui-même un goût épuré par l'étude. Il est à désirer que le commissionnaire qui voyage en d'autres villes ou dans l'étranger puisse non-seulement indiquer, mais reproduire les formes, les couleurs et les nuances qu'il croit utile que le fabricant lyonnais reproduise et perfectionne, ou du moins modifie; il faudrait que ce voyageur fût habile observateur des costumes et de leurs caractères, et des moyens de faire servir à ces costumes les produits convenablement modifiés de la fabrique lyonnaise.

Quelque essentiel que soit pour la fabrique la plus importante, l'art du dessin d'imitation, tel que celui de l'ornement et de la figure, il est un autre genre de dessin pour lequel je voudrais, dans l'école des arts à Lyon, plus de méthode et plus de développement, c'est le dessin géométrique pour la représentation des métiers, des machines, des édifices et généralement de tous les objets susceptibles d'un tracé rigoureux. Il faudrait une salle consacrée spécialement à ce genre de dessin, et l'on n'a qu'une salle consacrée à l'application fort importante, mais très-particulière de l'architecture.

Bientôt, les ouvriers lyonnais vont jouir du legs généreux de leur ancien et digne compatriote, feu le major-général Martin. Cet établissement, sous la direction d'un savant ingénieur, très-habile et très-versé dans l'industrie, ne pourra manquer de produire les plus heureux résultats. Le plan des études et des travaux de l'*École Lamartinière* présente des

parties excellentes; mais il y en a d'autres qui me semblent susceptibles d'être beaucoup améliorées. La géométrie appliquée aux arts ne s'y trouve pas placée comme elle devrait l'être; un maître subalterne et mal payé, ne recevant pas même la moitié de ce que toucheront le professeur de physique, ou le professeur de mécanique, ou le professeur de chimie, sera chargé cependant d'enseigner les anciens élémens de mathématiques, y compris la trigonométrie, qu'on pourrait supprimer, et l'algèbre, qu'on devrait supprimer dans une école d'industrie populaire. L'arithmétique seule, appliquée au négoce, à la fabrication, à l'économie industrielle et à la statistique des fabriques et du commerce, suffirait pour occuper un professeur. Je voudrais aussi, dans l'École Lamartinière, un cours de morale appliquée aux professions industrielles; c'est un enseignement à créer, et ce serait une gloire pour la ville de Lyon que d'avoir fondé cette chaire, si précieuse par l'influence qu'elle exercerait sur les vertus et le bonheur de la population française. Il est un autre enseignement qu'il faudrait donner à la même école; c'est un cours d'hygiène appliquée aux arts, et spécialement aux arts professés dans la ville de Lyon. Après Paris, je ne connais aucune ville de France dans laquelle une telle étude soit plus hautement réclamée par l'état sanitaire de la population. On peut en juger par un document irrécusable.

Chaque année, l'administration dresse la liste générale des jeunes gens ayant atteint leur vingtième année, et comme tels susceptibles d'être appelés au service militaire de la conscription. Voici les résultats officiels de cette opération, pour le département du Rhône et la ville de Lyon.

	Département du Rhône.	LYON.
Nombre de jeunes gens ayant eu vingt ans en 1827.	3,394	992
Réformés pour infirmités, difformités ou défaut de taille.	959	481

Remarquons deux faits d'une extrême gravité. Dans le dé-

partement du Rhône pris en masse, sur 3,394 jeunes gens de 20 ans, il y en a 959, c'est-à-dire, un peu moins du tiers qui, pour infirmités, pour difformités ou pour défaut de taille, ne sont pas propres au service militaire. Dans la ville de Lyon, sur 992 jeunes gens de 20 ans, 481, c'est-à-dire, près de moitié, ne sont point jugés propres au service, à raison de leur défaut de taille, de leurs infirmités ou de leurs difformités. Si nous prenons seulement la partie du département du Rhône qui ne comprend point la ville de Lyon, nous voyons 478 réformés sur 2,402 conscrits, c'est-à-dire, seulement un cinquième ; tandis qu'à Lyon les réformés sont presque la moitié des appelés au tirage. Il existe donc, dans la ville de Lyon, des causes bien plus puissantes de dégénération pour l'espèce humaine, que dans le reste du département du Rhône.

La répartition du contingent militaire, entre les départemens et les communes, est malheureusement établie sur une base extrêmement défectueuse ; au lieu de l'établir proportionnellement au nombre des jeunes gens propres au service, on l'établit proportionnellement à la population totale des départemens et des communes. En conséquence, dans tout le département du Rhône, 2,143 jeunes gens non exemptés fournissent 785 militaires ; à Lyon, 385 jeunes gens non exemptés fournissent 313 militaires ; dans le reste du département, 758 jeunes gens non exemptés fournissent 472 militaires. Ainsi, dans la ville de Lyon, *plus des quatre cinquièmes des jeunes gens susceptibles de porter les armes sont enlevés par la conscription.* Dans le reste du département du Rhône, le quart seulement des jeunes gens susceptibles de porter les armes est enlevé par la conscription. Dans Lyon, le service militaire opère donc comme une coupe réglée qui fait disparaître pour huit ans au moins les *quatre cinquièmes* de la population qui n'a ni infirmités, ni difformités, ni taille au-dessous de la plus médiocre stature. Cette disproportion de charges, si défavorable à la ville de Lyon, qui ne laisse, de vingt à vingt-huit ans, au sein de la cité, qu'une espèce

affaiblie, viciée, rapetissée, opère comme une cause constante de dégénération.

C'est aux habitans de la ville de Lyon qu'il appartient de faire entendre leurs réclamations contre une répartition de contingens militaires qui produit d'aussi funestes résultats. J'ai déjà tenté, dans le sein de la chambre élective, de faire apprécier les conséquences fâcheuses qui résultent de la disproportion que j'ai remarquée entre les contingens militaires et le nombre de jeunes gens aptes au service, dans nos divers départemens et dans nos principales cités. Mes observations n'auront quelque force que par l'appui des départemens et des communes les plus lésés par cette disproportion, dans l'impôt le plus grave et le plus précieux de tous, celui qui pèse sur la vie même et sur le service de l'homme.

Le grand nombre des Lyonnais reconnus impropres au service militaire tient à deux causes, d'abord au climat et à la structure de la ville, ensuite aux occupations de ses habitans. La ville de Lyon, bâtie au confluent de deux vastes cours d'eau, sur un sol fréquemment inondé, toujours humide, avec un ciel pluvieux et souvent couvert d'épais brouillards, présente déjà de nombreuses causes d'insalubrité. Les rues extrêmement étroites et tortueuses, les maisons extrêmement hautes, surtout dans l'ancienne cité, la cherté, et par suite l'exiguité des logemens, ajoutent beaucoup à l'effet de l'insalubrité naturelle du sol et du ciel. De là, les maladies scrophuleuses, les affections scorbutiques, les catarrhes, les rhumatismes, etc., qu'on remarque en si grande abondance chez la population lyonnaise.

Pour guérir les maladies susceptibles de produire des difformités et des infirmités inhérentes au séjour de Lyon, il faudrait évidemment un hôpital qui ne fût pas au centre de cette cité. Il faudrait, sur un endroit élevé, sec, au milieu d'un air pur, envoyer la population qu'on peut guérir de ces affections qui tiennent à la stagnation de l'air, à son humidité, à la fange du sol, à l'accumulation du peuple, sur un terrain exigu, etc. Cette translation pourrait se faire avec une

grande économie, sur un terrain sans valeur, dans un pays où les vivres seraient à bon marché, où l'octroi, ni les droits indirects n'auraient rien à taxer. Je suis d'autant plus frappé de cet avantage d'économie, que j'ai trouvé très-élevé le prix moyen des journées d'hôpital dans la ville de Lyon. Cet hôpital, d'ailleurs digne d'éloges, pourrait donc, avec ses revenus, suffire à toutes les dépenses d'une succursale, hors de la ville, en simplifiant et réduisant à proportion l'établissement central.

Une cause assez fréquente de difformités et quelquefois d'infirmités chez les ouvriers, c'est le travail du tissage, continué quatorze heures par jour, dans une position gênante qui ne donne pas une égale fatigue aux deux pieds du tisserand. Si l'on adopte, au moins pour les métiers d'étoffes unies, qui sont les plus nombreux, un moteur mécanique, quand même il serait fourni par un tourneur de roue, la force des ouvriers employés à ce dernier travail n'aura rien de contraire au développement régulier et à la conservation des forces humaines. La surveillance du tissage ne deviendra plus qu'une occupation très-peu fatigante pour les membres et sera plutôt un travail du sens de la vue; il exigera seulement de l'attention et de l'intelligence.

En rectifiant la voirie, en élargissant les rues, en exigeant des habitans qu'ils aient quelque propreté devant leurs maisons, dans leurs cours, et même dans leurs appartemens, en faisant repaver les rues et les quais avec des pentes mieux calculées, en matériaux moins exigus qui ne laissent pas plus de place à la boue qu'à la poussière, en multipliant les égouts plus encore que les fontaines, on assainira par degrés la ville de Lyon. Quant à l'intérieur des habitations, on y fera pénétrer la propreté, non point par des visites domiciliaires et par des mesures inquisitoriales, incompatibles avec nos lois et avec nos mœurs, mais en développant avec soin l'instruction populaire, chez le sexe masculin, et surtout chez le sexe féminin. Il faut qu'on donne aux élèves de nos écoles primaires des notions, et, ce qui vaut mieux encore, des ha-

bitudes de propreté pour leurs vêtemens, leur visage, leurs mains, leurs livres, leurs cahiers; en un mot, pour tout ce qui leur appartient, et pour tout ce qu'ils peuvent toucher.

On m'a fait remarquer chez de jeunes ouvriers, déjà formés par l'enseignement primaire, des habitudes toutes nouvelles pour les artisans lyonnais; des chambres tenues avec une admirable propreté; et la modicité de leurs moyens d'existence, compensée par l'esprit d'ordre et de conservation dont cette propreté est l'indice le plus certain. J'ajouterai que ces jeunes gens sont en même tems les meilleurs ouvriers, les plus habiles au travail et les mieux rangés dans leur conduite : ils commencent la pépinière qui doit servir à régénérer, à sauver l'industrie lyonnaise.

Essayons d'instruire de plus en plus cette jeunesse intéressante, qui retire déjà de si grands avantages d'un premier degré d'instruction. Ayons pour elle, je le répète, des cours de morale appliquée aux professions industrielles; donnons-lui des leçons de calcul; apprenons-lui les élémens de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts. Sans doute, tous les jeunes artisans ne sont pas propres à de telles études; tous n'ont pas reçu de la nature des facultés assez parfaites pour aller loin dans ce travail intellectuel. Eh bien! chacun s'arrêtera au terme qu'il ne pourra franchir. Tous n'auront pas la force de résolution nécessaire pour réussir dans les études sérieuses; les esprits superficiels se rebuteront; mais les intelligences fortement constituées triompheront de ces obstacles, et trouveront, dans le succès, une ample compensation des fatigues de l'étude.

Avant de terminer ce Mémoire, qu'il me soit permis de citer un fait pour justifier ces espérances en faveur de la classe ouvrière.

A Saint-Étienne, un habile ingénieur des mines, ancien élève de l'École Polytechnique, a professé quelque tems la géométrie et la mécanique appliquées aux arts. Beaucoup d'ouvriers sont venus à ses leçons, beaucoup se sont rebutés; mais plusieurs ont profité au-delà de toute espérance. Dans le

magnifique établissement des forges à l'anglaise, à Terrenoire, entre Saint-Étienne et Saint-Chamond, il y avait un mécanicien anglais qu'on payait énormément, et qui fatiguait sans cesse par des prétentions exorbitantes : il fallut finir par le quitter. Un simple ouvrier de la forge avait suivi le cours de géométrie et de mécanique appliquées dans les momens que n'absorbait pas son travail ; dans ces momens encore, il avait étudié, dessiné, calculé. Il finit par sentir sa force ; il s'offrit pour remplacer le mécanicien anglais. On repoussa d'abord son offre avec dérision ; il insista ; il demanda qu'on le prît du moins à l'essai. Cet essai ne laissa rien à désirer, et maintenant le mécanicien de Terrenoire est un ancien ouvrier de la forge, qui s'est développé à l'aide de l'enseignement industriel, et qui trouve son bien-être, même en recevant le *tiers* du salaire exorbitant qu'exigeait le mécanicien anglais.

J'ai cité ce résultat à M. le maire de Saint-Étienne, qui le fait connaître maintenant dans chaque atelier de ce grand arrondissement manufacturier, pour exciter l'émulation des ouvriers et pour intéresser les chefs d'ateliers et les directeurs de fabriques ou d'usines à l'instruction de leurs ouvriers.

L'enseignement de la géométrie et de la mécanique appliquées aux arts ne peut prospérer que dans les villes où l'enseignement primaire a déjà pris quelque développement et porté des fruits salutaires. A cet égard, il importe de faire des efforts de plus en plus grands pour placer la population lyonnaise au niveau des populations les plus instruites du royaume.

Lors du recensement des jeunes gens ayant eu vingt ans en 1827, on a trouvé

Dans Lyon, sur . . .	835	jeunes gens examinés ;
Sachant lire et écrire,	285	
Ne sachant que lire,	329	
Ne sachant rien,	221	

Pour le reste du département :

Sur	1,919	jeunes gens examinés;
Sachant lire et écrire,	787	
Ne sachant que lire,	139	
Ne sachant rien,	993	

Ces résultats méritent la plus sérieuse attention.

A Lyon, plus du quart des jeunes gens ne sait ni lire ni écrire. A Lyon, moins du tiers des jeunes gens sait écrire. A Lyon, il y a plus de jeunes gens dont on a interrompu, par le milieu, l'instruction primaire, que de jeunes gens qu'on laisse achever cette étude ; c'est-à-dire qu'à Lyon plus de la moitié des parens qui envoient leurs enfans aux écoles, gratuites ou non, les en retirent aussitôt qu'ils savent lire, et sans attendre qu'ils sachent écrire.

Le seul moyen de porter remède à ce mal, c'est de rendre l'instruction primaire assez rapide pour que les enfans apprennent à lire et à écrire dans le même tems que ces enfans apprennent simplement à lire quand ils suivent les anciennes et longues et pénibles méthodes. Les efforts tentés par de généreux amis de la classe ouvrière, pour sauver de la destruction la méthode d'enseignement la plus expéditive, seront donc surtout un grand service pour la ville de Lyon. Nous ne saurions accorder trop d'éloges à la persévérance de ces hommes de bien, et nous devons les encourager par tous les moyens pour qu'ils fassent de plus en plus prospérer une méthode indispensable pour la population lyonnaise.

J'ai tâché d'indiquer quelques moyens de prospérité pour la ville de Lyon : je souhaite vivement qu'ils soient mis en pratique, et qu'ils produisent tout le bien dont ils sont susceptibles, s'ils sont employés avec intelligence et persévérance.

Ch. DUPIN, *membre de l'Institut, Député.*

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

MEMORIE DELLA REALE ACADEMIA DELLE SCIENZE DI TORINO. — MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES DE TURIN. Tom. XXXI (1).

Une feuille imprimée, attachée à la couverture de ce volume, contient un avis, dont la *Revue Encyclopédique* doit faire mention, quoiqu'il soit restreint aux États du Piémont et de la Sardaigne. La *Classe des sciences mathématiques et physiques* de l'Académie annonce qu'elle décernera un prix au meilleur travail sur l'histoire naturelle de ces États, soit que les concurrens embrassent le sujet dans toute son étendue, soit qu'ils se bornent à une seule partie. La concurrence ne sera pas même nécessaire ; un excellent Mémoire pourra se présenter seul, et obtenir le prix, s'il peut enrichir les sciences ou multiplier leurs applications. En donnant cet encouragement spécial aux études d'histoire naturelle, la classe a eu pour but de répandre et de compléter la connaissance des ressources que le sol peut offrir à l'agriculture, à l'industrie et au commerce. Il n'y a peut-être aucun État dont le territoire soit trop borné pour que cette munificence éclairée n'y soit pas une source d'améliorations.

Suivant l'édit du mois de février 1826, les demandes de brevets d'invention, d'importation, de perfectionnement, etc., sont soumises au jugement de l'Académie des Sciences. On espérait se débarrasser ainsi des sollicitations de l'ignorance,

(1) Turin, 1827 ; imprimerie royale. In-4° de 753 pag., et 20 planch.

des ruses de la charlatanerie, et parvenir à n'accorder de protection qu'aux véritables bienfaiteurs de l'industrie. En effet, le nombre des brevets accordés a été considérablement réduit; mais, ce qui a paru très-singulier, les demandes sont devenues beaucoup plus nombreuses, sans être mieux fondées. Les prétendus inventeurs ont abondé plus que jamais; les idées fausses ou surannées ont été produites comme des droits pour obtenir des priviléges. Dans le cours de l'année 1826, les académiciens, quoique fort occupés à examiner les titres des solliciteurs, n'ont pas été dédommagés par le plaisir d'approuver plus souvent qu'ils ne devaient rejeter. Deux machines seulement leur ont paru dignes d'encouragemens : l'une substitue un mécanisme et la force d'un cheval aux bras des ouvriers employés jusqu'à présent à la fabrication du vermicelle, et l'autre effectue aussi, sans l'action immédiate des ouvriers, la préparation du mortier pour les grandes constructions, et des terres pour les tuileries et les briqueteries. L'Académie approuve aussi le four proposé par M. *Robiani*, pour faire mourir les chrysalides des vers à soie dans les cocons, au moyen d'une chaleur graduée convenablement. Les académiciens chargés d'examiner les objets d'art et d'apprécier le mérite des inventions d'après leur utilité ont soin de les comparer aux objets analogues que possède l'industrie étrangère, afin de faire sentir à leurs compatriotes la nécessité de s'informer de ce que l'on fait hors de chez eux et de se tenir au courant des connaissances répandues dans l'univers industriel. Quand même une machine serait supérieure à toutes celles du même genre que l'on voit en Piémont, elle n'obtiendrait point les éloges de l'Académie, si elle est inférieure à celles de la France, de l'Allemagne ou de l'Angleterre.

L'hiver de 1826 fut remarquable par des froids rigoureux, distribués très-inégalement. A Turin, le 16 janvier, le thermomètre de Réaumur descendit à 12°6′ au-dessous de zéro, à l'observatoire de l'Académie, dans l'intérieur de la ville; au jardin botanique de l'Université royale, hors des murs, un thermomètre, à l'air libre et à un mètre au-dessus du sol, in-

diquait 17° de froid. D'où provenait cette différence de 4° 4' entre les températures de deux lieux si peu distans l'un de l'autre? M. le professeur Carena, secrétaire de la classe des sciences physiques et mathématiques, l'attribue aux circonstances suivantes : la terre était couverte de neige; la nuit fut calme et le ciel très-serein. Or, suivant les observations de MM. *Wells* et *Wilson*, ces dispositions atmosphériques établissent entre la neige et l'air une différence de température que M. Wells a trouvée de 4° et M. Wilson de plus de 7°, dans certains cas que l'on aurait besoin de connaître plus complétement. Il doit donc arriver assez souvent, en hiver, que les couches inférieures de l'air, en contact avec la neige, soient plus froides que les couches plus élevées, en sorte que la plus haute température se trouve alors à une certaine hauteur au-dessus du sol. Les plus grands froids que l'on ait observés à Turin n'ont point excédé 14°; il fallait donc un concours de circonstances particulières pour produire auprès de cette ville, sur le bord du Pô, un nouvel abaissement de 3° au-dessous du *maximum* du froid, dans cette position.

Classe des sciences physiques et mathématiques.

Ce volume contient quatorze Mémoires appartenant à cette première classe : les mathématiques en ont fourni six, la physique deux, la chimie un seul, et l'histoire naturelle cinq. Commençons par les mathématiques.

L'un des professeurs de l'Université de Pise, M. *Geminiano* Poletti, est auteur de deux Mémoires, l'un de mécanique et l'autre d'analyse. Dans celui-ci, le savant professeur entreprend la résolution générale des équations du second degré à trois inconnues, et continue ainsi le travail de *Lagrange* sur la résolution de ces équations, lorsqu'il n'y a que deux inconnues, et de M. *Legendre* sur le même sujet. On regrette que les méthodes analytiques, dont l'art des machines profiterait, supposent un degré d'instruction mathématique, très-rare parmi les hommes qui se livrent aux arts, et qui

en auraient besoin dans quelques recherches sur les engrenages.

L'autre mémoire de M. Poletti a pour objet *le mouvement d'un corps considéré comme un point matériel autour d'un ou de deux centres fixes, en vertu de l'action de deux forces, l'une d'attraction, l'autre de répulsion, agissant l'une et l'autre en raison inverse du carré de la distance, soit en même tems, soit alternativement.* Son travail est divisé en deux parties, d'après l'énoncé de la question. Dans la première, l'auteur examine ce que deviennent les équations du mouvement d'un point libre, lorsqu'il est soumis à une force répulsive, au lieu de l'attraction que ces équations expriment ; la seconde partie est l'application des formules transformées pour déterminer la vitesse du mobile, toutes les circonstances de son mouvement, et, par conséquent, sa trajectoire, dans les diverses hypothèses que l'on peut faire sur les forces qui le font mouvoir. Les résultats de ces recherches sont très-remarquables par leur simplicité, et quelquefois imprévus.

Le mouvement des planètes autour du soleil ne souffrirait aucun changement, si, au lieu d'une seule force d'attraction, l'astre central exerçait sur tous les corps du système deux actions opposées, mais soumises à la même loi, l'une attractive et plus énergique que la gravitation, l'autre répulsive et égale à la différence entre la gravitation et la force attractive. Pour que cette différence ne varie point, il faut que les deux forces opposées ne varient point non plus, ou qu'elles augmentent ou décroissent en même tems, et de la même quantité. Si la répulsion solaire est la cause de l'émission de la lumière, la masse de cet astre diminue nécessairement. Les objections contre l'hypothèse newtonienne, sur la nature et l'origine du fluide lumineux, se fortifient de plus en plus; mais, jusqu'à présent, elles se bornent à faire douter, et n'établissent pas encore de doctrines qui doivent remplacer un jour tous les systèmes, et compléter la science de la lumière.

M. le chevalier Cisa de Gresy publie ses *Recherches sur la décomposition des fractions exponentielles en fractions partielles*

à l'infini, extension, dit-il, de celles que l'on doit à M. Legendre, et que cet illustre géomètre a insérées dans ses exercices de calcul intégral. La nature des questions traitées dans ce Mémoire est telle que l'on essaierait vainement d'en donner une idée sans le secours des formules algébriques. Il en est de même d'un mémoire de M. Plana sur l'*Intégration d'une certaine forme d'équation linéaire à deux variables, dans un cas particulier, lorsqu'elle dépend d'une autre équation algébrique ayant des racines égales.*

On doit aussi à M. Plana une *Note* sur un Mémoire de M. *de Laplace*, ayant pour titre : *Sur les deux grandes inégalités de Jupiter et de Saturne.* L'œuvre posthume de l'auteur de la *Mécanique céleste* est imprimée dans le volume de la *Connaissance des tems*, pour l'année 1829. La note de M. Plana est une attaque plutôt qu'un éclaircissement : il est bien fâcheux que deux géomètres d'une aussi grande renommée n'aient pas eu le tems de s'accorder sur le seul point du système du monde où ils ne fussent pas de même avis. Laplace n'était plus, lorsque cette note fut lue à l'Académie de Turin ; mais elle paraît avoir été rédigée, lorsque rien n'annonçait encore la fin prochaine de l'illustre successeur de Newton. Le point en discussion est l'influence que peut exercer, sur le résultat du calcul, une *fonction* d'élémens variables que Laplace a cru devoir négliger, et dont M. Plana veut, au contraire, que l'on tienne compte, lorsqu'il s'agit des variations périodiques des deux planètes. Au reste, quelle que soit l'issue de ces débats, la vérité ne peut manquer d'en profiter. Quelques erreurs de Newton ont été rectifiées ; s'il y a, de même dans la *Mécanique céleste*, quelques fautes de raisonnement ou de calcul, elles seront découvertes et corrigées, sans que la mémoire de l'auteur en souffre aucune atteinte.

La physique générale continue à s'enrichir par les soins et les travaux de M. le chevalier Avogadro. Ce volume contient un second Mémoire où le savant professeur établit, pour tous les corps, une formule générale de relation entre la densité, la masse de la molécule et l'affinité pour le calorique, dont

la formule qu'il a donnée pour les corps solides, dans un premier Mémoire, n'est qu'une approximation. Les lecteurs qui voudront profiter autant qu'il est possible de ce nouveau travail de M. Avogadro feront bien de commencer par une lecture attentive de la *note additionnelle* mise à la suite du mémoire, mais qui l'a précédé dans l'ordre des tems et le précède réellement dans l'ordre des idées. Malgré cette précaution, tout en applaudissant à la sagacité de l'auteur, on ne sera peut-être pas convaincu que sa formule générale représente en effet les relations qu'il veut en déduire, une loi de la nature. On demandera si la forme des molécules ne modifie point leurs affinités, y compris celle du calorique; si le fluide électrique n'entre pour rien dans les phénomènes de la dilatation et de la fusion des corps, si le calorique est la seule cause de ces effets. La physique générale, telle qu'on l'admet aujourd'hui presque partout, manifeste une tendance à devenir plus géométrique que mécanique : cependant, les forces qui agissent sur la matière ne sont que des causes de mouvement, et leur effet ne peut être qu'un mouvement actuel, ou un équilibre plus ou moins stable. Il semble donc que les formules, pour représenter ces effets, doivent contenir l'expression de tout ce qui modifie le mouvement, de ce qui contribue à établir où à conserver l'équilibre. Les phénomènes très-complexes introduisent dans le calcul d'inévitables complications; on est tenté de reprocher à la formule de M. Avogadro d'être trop simple pour exprimer complétement les faits dont il s'occupe, leurs relations mutuelles et leurs variations.

M. le docteur Bellingeri a fait de nombreuses expériences sur l'électricité du sang, de l'urine et de la bile de plusieurs animaux, soit dans l'état de santé, soit attaqués de diverses maladies. Il commence par la description de l'appareil dont il a fait usage, aux dépens des grenouilles qui lui ont fourni l'électroscope le plus sensible qu'il ait pu trouver. Il a fallu d'abord étudier cet instrument, y fixer un certain nombre de termes qui, sans donner une mesure connue, indiquent au moins l'ordre d'accroissement ou de décroissement des

phénomènes électriques. M. Bellingeri passe ensuite aux observations qui sont le sujet de ce Mémoire. Il fallait procéder avec une grande célérité, car l'état électrique des humeurs extraites d'un corps vivant change après quelques secondes. Le sang veineux de quarante-cinq veaux *bien portans* a manifesté une électricité quelque peu supérieure, ou tout au moins égale à celle du fer, mais inférieure à celle du cuivre. Ni l'âge ni le sexe, non plus que les saisons, l'heure de la journée et l'état de l'atmosphère ne paraissent influer sur cette électricité : mais l'effet des maladies s'y manifeste; l'électricité décroît sensiblement. Il paraît constant que, dans l'état de santé, le sang veineux de toutes les espèces de quadrupèdes et d'oiseaux est également électrique. Le sang artériel se comporte à très-peu de chose près de la même manière; M. Bellingeri n'y a remarqué que de rares et légères différences. Il n'en est pas de même de l'urine; ce liquide ne paraît suivre aucune loi, par rapport à l'électricité. Mais il eût peut-être fallu faire les expériences autrement, observer les urines fournies par l'écoulement naturel, plutôt que celles qui restent dans la vessie des animaux, après qu'ils ont supporté les angoisses de la mort. Quant à la bile, elle se dérobe, dans les animaux vivans, aux recherches des observateurs, et après la mort, elle a peut-être subi des altérations analogues à celles que l'urine éprouve par les mêmes causes; M. Bellingeri a trouvé son électricité encore plus variable que celle de l'urine, quelquefois supérieure à celle-ci, et d'autres fois, beaucoup plus faible.

M. le professeur Rossi a poursuivi ses courageux essais sur les miasmes. Il exprime le regret que le docteur Valli n'ait point exécuté le projet qu'ils avaient concerté en commun, pour soumettre à l'expérience le miasme de la fièvre jaune d'Amérique; que le docteur Dumadrid, dans son ouvrage sur la nature, les causes et le traitement de ces fièvres jaunes, n'ait pas fait usage de l'appareil *docimasique* dont il donne la description. Dans ce Mémoire, M. Rossi ne s'occupe que du miasme pétéchial. Les médecins français ne le liront point,

sans être affectés douloureusement par le souvenir de cruelles souffrances que leur art ne pouvait soulager, de pertes qu'ils ne pouvaient épargner à la patrie. En 1814, lorsque l'armée française évacua l'Italie, les malades furent entassés dans l'hôpital Saint-Jean, à Turin; M. Rossi était alors chirurgien en chef de cet asile ouvert à la dyssenterie, aux fièvres adynamiques et pétéchiales. Pendant plusieurs jours il fut chargé seul du service, avec le docteur Bellisio; tous les élèves avaient disparu. Nous n'entrerons point dans le pénible détail des expériences de M. Rossi. Le fait suivant fera suffisamment connaître les dangers dont il s'environnait. Une petite quantité de sang qu'il avait extrait d'un engorgement (dans un cadavre) ayant été délayée dans beaucoup d'eau, le docteur eut la curiosité de toucher très-légèrement cette eau avec le bout de la langue : des vomissemens suivis de faiblesse furent le résultat de cette hasardeuse tentative.

Nous croyons devoir transcrire aussi le résumé des observations de M. Rossi : « 1° Le miasme pétéchial peut se développer dans le corps, sans qu'aucune communication avec des personnes attaquées de la fièvre pétéchiale l'ait précédé; 2° la différence entre les produits du sang tiré aux personnes atteintes de cette fièvre, à diverses époques de la maladie, prouverait que, lorsque ce miasme agit sur une personne, il ne fait que la *prédisposer* à l'engendrer elle-même; 3° le fluide de la pile voltaïque enlève au sang d'une personne atteinte de la maladie pétéchiale un *principe* que l'électricité ordinaire ne peut atteindre : ce principe est affaibli, ou détruit en partie par le moyen du chlore; 4° les désordres observés dans les cadavres, et qui ont été la suite de cette fièvre, sont analogues à ceux que l'on observe dans les cadavres des personnes empoisonnées, surtout par l'acide prussique..... »

Délassons-nous avec l'histoire naturelle de la fatigante contemplation des objets que M. Rossi étudie avec un si généreux dévoûment. Tandis que M. Peyron visite en philologue le Musée égyptien de Turin, M. Borson le parcourt en minéralogiste, et laissant à part le travail de l'homme, ne con-

sidère que la matière sur laquelle il s'est exercé. Il recherche la cause de la longue durée de ces sculptures, et il ne l'attribue pas seulement à la dureté des pierres employées par les artistes; il reconnaît que le poli des surfaces a dû affaiblir aussi l'action de l'air, des tourbillons de sable, des eaux météoriques, dans les parties de l'Égypte où les pluies ne sont pas inconnues. A l'aide de quelques fissures, de quelques commencemens de décompositions, il observe la structure des blocs, afin de reconnaître les roches qui les ont fournis. N'en déplaise au roi Ozimandias, sa statue colossale n'est, aux yeux de M. Borson, qu'un énorme morceau de grès siliceux, d'un jaune rougeâtre. Les dieux mêmes n'obtiennent pas plus de considération qu'un fragment de la pierre calcaire qui servait à la construction de leurs temples.

M. Losana a fait, sur l'organisation de quelques ophidiens, des observations dont l'anatomie comparée ne manquera point de faire usage. Nous regrettons que les bornes dans lesquelles nous devons nous renfermer ne nous permettent point de montrer comment l'auteur a exposé de remarquables analogies entre les reptiles, les poissons, diverses espèces d'oiseaux, le lapin, la taupe, le chat, etc.

Les autres Mémoires d'histoire naturelle contenus dans ce volume sont consacrés à la botanique. Elle était moins bien partagée dans les publications précédentes dont nous avons entretenu nos lecteurs. M. *Aloysio* Colla donne la description et le dessin lithographié des plantes rares qui fleurirent pour la première fois, en 1824 et 1825, dans ses jardins de Rivoli. Cette nomenclature sera curieuse pour les amateurs français, qui pourront comparer leur *Flore* à celle qui s'est établie au pied des Alpes, sous le beau ciel de l'Italie.

Remarquons que M. Colla ne décide point si la *salvia splendens*, dont il admirait la magnifique floraison, diffère spécifiquement de la *salvia fulgens* de nos serres : les botanistes nous épargneraient ces incertitudes, s'ils adoptaient une nomenclature méthodique et descriptive, au lieu des noms de fantaisie qu'ils imposent aux plantes dont ils croient faire la

découverte. La *molineria plicata* vient de chez M. *Cels*, où elle était connue sous un nom qui ne lui convient point, suivant M. Colla, qui l'a consacrée à la mémoire d'un botaniste piémontais.

M. le docteur Re, auteur d'une *Flore Piémontaise*, a déjà publié, en 1821, un appendice à cet ouvrage : il en ajoute un second, et ce ne sera peut-être pas le dernier; la nature est si variée dans ses productions! Parmi les plantes dont le nouvel appendice donne la description, on compte quatre-vingt-trois champignons (*fungi*), quarante-sept lichens, deux mousses et deux fougères, en tout, deux cent vingt-six plantes.

Classe des sciences morales, historiques et philologiques.

Puisqu'il est question d'histoire, on peut disposer suivant l'ordre des tems les sujets des cinq Mémoires que cette classe a fournis à ce volume. La priorité appartient de droit aux recherches de M. le comte Balbo sur la coudée égyptienne, ou *mètre sexagésimal*. Dans un quatrième Mémoire sur cette mesure, le savant académicien fait observer que l'inégalité des subdivisions, défaut dont on s'était aperçu depuis long-tems, n'empêche point que la longueur totale ne soit exacte, autant que le comportaient les arts peu corrects de l'antique Égypte ; et cette longueur est à peu près celle d'une tierce de l'ancienne division d'un méridien terrestre. En effet, le calcul assigne 514 millimètres 403 à la coudée sexagésimale, et les étalons que l'on a retrouvés sont de 523 millimètres 524. La différence (9 millimètres 121) semble beaucoup trop grande pour que l'on puisse l'attribuer à des erreurs commises dans la mesure d'un arc du méridien exécutée par les anciens Égyptiens; mais l'inégalité des subdivisions, l'imperfection du travail, la matière même de ces instrumens grossiers, tout avertit de n'y chercher rien de précis, et de ne s'en servir que pour se diriger dans la recherche de l'idée fondamentale du système métrique égyptien, sous les Pha-

raons. Les étalons légaux ont pu disparaître parce qu'ils n'étaient qu'en très-petit nombre, au lieu que, dans la prodigieuse multitude des mesures entre les mains des ouvriers, des marchands, etc., il serait étonnant que quelques-unes n'eussent pas été conservées jusqu'à nos jours. C'est ainsi que les monnaies sont, à peu près, les seules médailles qui nous restent, parce qu'en raison du nombre et de la dissémination des pièces, elles ont obtenu plus de chances pour être conservées long-tems et pour être retrouvées, après avoir été perdues. Les quatre Mémoires de M. le comte Balbo sur cette matière intéressante décident tout-à-fait la question agitée depuis Newton jusqu'à nos jours, et donnent l'histoire de sa résolution ; la coudée égyptienne est rapportée à son invariable mesure, et n'est plus exposée au danger d'avoir à subir un jour de nouvelles discussions, dont la vérité ne serait peut-être pas le résultat.

L'infatigable M. Peybon a déchiffré les papyrus du musée égyptien de Turin : mais qu'y a-t-il trouvé ? les pièces d'un procès entre d'obscurs particuliers. Ces débats judiciaires, reproduits au grand jour, après un oubli de tant de siècles, auront aujourd'hui plus d'éclat qu'au tems et au lieu de leur origine : ils ont occupé long-tems et péniblement le nouveau rapporteur; de nouveaux juges ont consacré à cette cause une suite d'audiences, depuis le 13 janvier 1825 jusqu'au 27 avril 1826; le tour du public est venu; qu'il assiste aussi à ces discussions, qu'il prenne connaissance d'actes notariés au tems des Lagides, des plaidoyers, des répliques; qu'il compare la chicane d'alors à celle de notre tems. Cette instruction n'est pas à négliger, sans doute; mais il faut avouer qu'elle coûte tout au moins ce qu'elle vaut. Le savant interprète l'a bien senti : il s'attache à conserver la renommée de ses papyrus, à les montrer comme des sources des plus utiles vérités historiques; on l'écoute avec plaisir, on lit, et l'intérêt se soutient assez long-tems. Les scènes ordinaires de la vie, à cette époque reculée, ne diffèrent presque point de ce que nous voyons encore aujourd'hui : on s'étonne qu'une aussi

longue suite de siècles ne nous ait apporté que des sciences, laissant en arrière les perfectionnemens moraux qui se présentaient de toutes parts, et à chaque moment, et le bonheur qui en eût été le prix. On lira donc, grâce à M. Peyron, les factums de la dupe Hermias et des audacieux Cholchytes, prêtres d'un ordre inférieur, mais accrédités, même à la cour.

Nous n'avons que peu de choses à dire d'une dissertation de M. le professeur Barucchi sur une monnaie d'or de Pertinax, et sur un clou de bronze trouvé à Acqui. Cette monnaie très-rare, et qui paraît manquer aux plus riches collections, n'apprend rien de plus que ce que l'on savait sur cet empereur, homme de bien, dont les Romains de cette époque n'étaient pas dignes. Quant au clou de bronze, sa tête, d'un décimètre de diamètre, porte une inscription où le nom de l'empereur Domitien est en caractères pleins, et celui d'Acqui (aquæ statullæ) en caractères pointillés. A quoi servit ce clou? on l'ignore : tout ce que l'auteur de la Notice a pu apprendre en consultant les antiquaires les plus célèbres ne lui a pas révélé ce mystère.

Deux Mémoires de M. le comte *Napione di* Cocconato nous transportent au moyen âge. Le premier est relatif à un manuscrit du onzième siècle, d'après lequel Humbert Ier, souche de la maison royale de Savoie, compterait aussi des rois parmi ses ancêtres; cette question n'est que d'un intérêt local, et l'histoire générale même négligera peut-être de s'en occuper. Les Jagellons n'étaient pas de sang royal, lorsque cette famille fut appelée au trône de Pologne; et sa mémoire est immortelle dans les cœurs polonais.

Le second Mémoire est une dissertation sur quelques vers du premier chant de l'*Enfer* du Dante. On sait que le poète florentin est conduit par Virgile dans cet épouvantable lieu; que, pour engager le poète mantouan à lui servir de guide, il se présente à lui comme l'un de ses disciples les plus zélés :

Vaglia mi il lungo studio, e il grande amore

Che m'ha fatto cercar lo tuo volume
Tu se lo mio maestro, etc.

On a reproché au Dante de mettre quelquefois sous les yeux de ses lecteurs des tableaux dégoûtans ; ce dont Virgile ne lui a pas donné l'exemple, disent les critiques : M. le comte Napione prouve que le peintre de l'Enfer ne devait pas toujours suivre les anciens modèles, et qu'il pouvait, en toute sûreté, s'abandonner à son propre génie. D'ailleurs, est-il bien vrai que Virgile n'offre jamais à ses lecteurs des images repoussantes? Celle d'une tête fendue, dont la cervelle se répand sur les armes du guerrier mourant, n'est guère conforme à la délicatesse moderne :

. . . . . Latè rigat arma cerebro.

Terminons cette Notice par une anecdote que M. Napione emprunte à l'abbé Cancellieri, dont il relève, en passant, quelques inexactitudes. Tagliazucchi, professeur d'éloquence italienne à l'Université de Turin, a prouvé, dans une dissertation sur le Dante, que ce poète est le véritable inventeur du système de l'attraction universelle, et qu'il l'a exprimé très-clairement dans le 28e chant du *Paradis:*

Questi ordini di sù tutti rimirano
E di giu vincon si, che verso iddio
Tutti tirati sono, e tutti tirano.

Malgré cette réclamation en faveur de l'Italie, la gloire de Newton demeurera dans son entier ; et certainement, l'intention de M. Napione n'a pas été de l'affaiblir, en tirant de l'oubli la dissertation de Tagliazucchi.

On voit que les deux classes de l'Académie de Turin répondent constamment aux espérances du monde savant. L'apparition de chacun des volumes de cette Académie raniment partout l'ardeur du travail, en lui donnant de nouveaux moyens de succès. Quelle que soit la destinée politique de l'Italie, cette partie de l'Europe ne cessera point de bien mériter de l'humanité, tant qu'elle conservera ses Académies et ses corps enseignans.

Ferry.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Cours complet d'économie politique pratique, etc. ; par J.-B. Say, auteur du *Traité* et *du Catéchisme d'économie politique*. Quatrième volume (1).

TROISIÈME ARTICLE.

(Voy. t. XXXVIII, pag. 623, et t. XL, pag. 359.)

Nous sommes dans une situation assez délicate, quand il s'agit de rendre compte d'un ouvrage de M. J.-B. Say. On sait la part qu'il prend à la rédaction de la *Revue Encyclopédique*, et l'on ne peut pas nous croire tout-à-fait exempts de partialité en sa faveur. Cependant si, dominés par une telle considération, nous refusions de faire connaître les productions importantes qui sortent de nos rangs, on pourrait avec raison nous accuser de laisser des lacunes dans l'histoire scientifique et littéraire de notre époque; nous serions obligés de laisser passer, sans paraître les remarquer, l'*Histoire des Français* de M. *de Sismondi*, les *Mémoires* de M. *de Ségur*, et les écrits importans de MM. *Dupin* aîné et *Ch. Dupin*, *Alexandre Laborde*, *Benjamin Constant*, *Ch. Comte*, *Dunoyer*, *Eusèbe Salverte*, et de plusieurs autres auteurs connus de l'Europe entière, et dont les noms ont jeté quelque éclat sur nos pages.

Qu'on ne trouve donc pas mauvais que nous servions à notre tour la cause des lumières, en signalant à nos lecteurs un des livres sans contredit les plus utiles du tems où nous

---

(1) Paris, 1829; Rapilly, passage des Panoramas, n° 43. In-8° de VIII-490 pages; prix, 6 fr. 50 c.

vivons. Depuis que le célèbre auteur de la richesse des nations, *Adam* Smith, a élevé l'économie politique au rang des sciences positives, nul n'a plus contribué à la répandre que l'auteur du Cours que nous avons sous les yeux. Les Français sont fiers de pouvoir opposer à l'illustre Écossais une réputation non moins étendue. Les publicistes de toute l'Europe conviennent que M. Say a complété la doctrine de Smith, qu'il l'a présentée dans un ordre logique admirable, et revêtue d'un style élégant et clair. Les nombreuses contrefaçons de ses ouvrages, faites en Belgique, les traductions multipliées qu'on en a données dans toutes les langues, font foi qu'on y trouve, selon l'expression de Lamotte :

> . . . . . Ce vrai dont tous les esprits
> Ont en eux-mêmes la semence ;
> Qu'on négligeait à tort, et qu'on est tout surpris
> De trouver vrai, quand on y pense.

Si nous en jugeons d'après la préface, il paraît que M. J.-B. Say, encouragé par ses précédens succès, a voulu donner un plus grand développement à ses idées, en faire de nouvelles applications, et embrasser des parties négligées de l'économie des nations, qui en donneront une vue plus générale et plus complète. Nous avons rendu compte précédemment des trois premiers volumes de cet ouvrage. Le quatrième a paru depuis peu ; les deux derniers s'impriment et acheveront le monument le plus entier que l'on ait élevé à l'économie politique, depuis qu'elle est devenue une science purement expérimentale. Ce volume contient la description de la manière et des proportions suivant lesquelles les revenus sont distribués dans la société. Nous ne pouvons, dans un simple extrait, que donner une faible idée du vaste plan de l'auteur, qui a su réunir, resserrer dans son Cours tout ce qu'il est essentiel de savoir sur l'économie politique.

Après avoir fait connaître la source de nos revenus, il montre l'effet de leur distribution dans la société. Les revenus ont pour effet, soit d'accroître le nombre des individus

dont se composent les nations, soit d'assurer leur bonheur. Quoi ! diront les partisans d'une morale ascétique, le bonheur dépend-il uniquement, dépend-il même essentiellement des biens, des richesses dont on dispose ? A force d'être positif, l'auteur veut-il courber nos regards vers la terre, et nous forcer à donner tous nos soins à la partie corporelle de notre être ? — Il n'a point laissé cette objection sans réponse :

« Les hommes sont heureux ou malheureux, dit-il (page 306), selon qu'ils jouissent de certains biens, ou selon qu'ils en sont privés. Mais ces biens ne sont pas tous du domaine de l'économie politique. Elle n'enseigne à l'homme ni les moyens de conserver sa santé, que l'hygiène et l'art de guérir ne peuvent eux-mêmes lui procurer qu'en partie ; ni les moyens de se concilier l'estime et l'attention de ses semblables, que l'étude de l'homme moral peut seule nous faire connaître. L'homme en proie à des désirs qu'il ne peut satisfaire, celui que tourmente l'envie ou la haine, celui que poursuivent des terreurs religieuses, peuvent, jusqu'à un certain point, être préservés de ces maux par la philosophie. La politique expérimentale peut enseigner aux hommes en société comment ils obtiennent la sécurité et le libre développement de leurs facultés. Mais, pour jouir de ces biens, que les hommes ne peuvent atteindre que par le perfectionnement de leur intelligence et de leurs habitudes, il faut qu'ils puissent exister, et même qu'ils puissent exister avec un certain degré d'aisance. Or, ce point fondamental est celui que se propose l'économie politique ; et lorsque je parle de nations misérables ou prospères, je ne considère que les conditions au moyen desquelles elles peuvent exister avec le degré d'aisance dont une grande société est susceptible, laissant à ceux qui cultivent d'autres connaissances, le soin de chercher les conditions au moyen desquelles l'homme peut parvenir à l'entier développement de son être. »

On trouve, à ce sujet, dans le *Commentaire sur l'Esprit des lois*, par M. de Tracy, une remarque assez piquante, c'est que les peuples riches ne sont pas ceux chez lesquels se

trouvent les plus grandes richesses; tandis que les nations qu'on appelle pauvres, comme la Suisse, sont souvent celles où l'aisance est le plus généralement répandue. Qui oserait, sous ce rapport, la mettre au-dessus de l'Angleterre ? et cependant, chez les Anglais où l'on voit tant et de si grandes fortunes, un huitième de la nation vit aux dépens de la charité publique! Cela fait naître de profondes réflexions sur ce qui constitue la richesse des nations, et ramène à l'un des principes les plus féconds et les mieux établis par notre auteur dans ses précédens volumes, savoir, que la cherté des produits équivaut à l'exiguité des fortunes, et que l'on travaille avec autant d'efficacité pour la prospérité publique, en diminuant le prix des divers produits, qu'en augmentant la somme des revenus.

Pour en revenir au volume que nous avons sous les yeux, nous y remarquons une dissidence complète avec l'école de Ricardo, à laquelle les auteurs anglais ont fait d'abord une réputation peut-être exagérée, qui commence à diminuer. Mais ces dissentimens entre des auteurs du premier ordre ne fournissent point d'objections contre la solidité des principes avérés de l'économie politique. Les bons écrivains sont tous d'accord au fond, et arrivent, dans l'application, à des conséquences semblables. En traitant des revenus des propriétaires fonciers, M. Say reproche à M. Macculloch (le même qui professe l'économie politique dans la nouvelle université de Londres) d'avoir, à l'exemple de Ricardo, attribué la cause des revenus d'un fonds de terre, à ce que d'autres fonds de terre ne rapportent aucun revenu; d'où il suivrait que l'adage, *ex nihilo nihil*, se trouverait démenti, et que rien serait la source de quelque chose. M. Say fait justice de cette logomachie; il l'appelle une *pure abstraction qui n'explique pas les faits réels, et manque par conséquent d'utilité* (page 283). Suivant sa méthode ordinaire, il décrit nettement les faits, et en trouve l'explication tout naturellement. Les besoins d'un peuple font qu'il réclame, chaque année, un certain nombre de mesures de blé; l'utilité qui constitue la valeur du blé, est à

la fois le produit de la terre et de l'industrie humaine. De là les profits de l'industrie, des capitaux et du sol. Mais, avec cette explication, Ricardo n'a rien découvert; car tout cela se trouve dans la richesse des nations de Smith et dans les ouvrages partout répandus du Smith français.

Les bornes étroites qui nous sont imposées ne nous permettent point de reproduire ici cet ensemble de principes qui s'expliquent l'un par l'autre, et mettent complétement à nu le mécanisme et les intérêts de la société. Nous pouvons à peine donner quelques exemples des conséquences auxquelles M. Say conduit ses lecteurs par la voie la plus simple. En traitant des revenus, il démontre que la valeur *naturelle* des services que les hommes se rendent entre eux, ou rendent à la société, est celle qu'amène naturellement la plus entière concurrence; il lui compare le prix que paie la société pour les services rendus au public.

« Si les personnes qui stipulent au nom de la nation, dit-il, ne pouvaient trouver qu'à un certain prix la qualité et la quantité de travail dont la nation a besoin, ce prix serait la mesure exacte de l'utilité produite, et la nation serait administrée, jugée et défendue aux meilleures conditions possibles. Mais, dans la pratique, il y aurait de telles difficultés et de si grands inconvéniens à abandonner tous les services publics à une libre concurrence, qu'elle n'a jamais été établie nulle part, même dans les pays les plus libres et les plus républicains, si ce n'est pour des emplois de peu d'importance. Les hommes, capables de remplir avec honneur les principales fonctions de l'État, ont une certaine susceptibilité d'amour-propre, une certaine pudeur qui ne leur permet pas, peut-être à tort, de marchander froidement le prix de leurs services. D'un autre côté, comme un grand nombre d'emplois politiques confèrent une grande autorité, un fripon pourrait s'en charger à des conditions en apparence plus modérées que celles que pourrait accepter un honnête homme, puisqu'il serait assuré de trouver des dédommagemens, soit dans les emplois qu'il aurait à distribuer, soit dans les mar-

chés qu'il serait chargé de conclure. Mais, tout en convenant de l'extrême difficulté de laisser le salaire des services publics se régler d'après le principe de la libre concurrence qui préside à la plupart des autres transactions sociales, on doit convenir que, plus on peut admettre ce principe dans l'administration des États, et plus les intérêts de l'État sont ménagés; le public a plus besoin de la garantie du libre concours, que qui que ce soit, parce que tout le monde est intéressé à le tromper, et qu'il y a peu de profit à le défendre; c'est un mineur dont les institutions sociales doivent spécialement protéger les intérêts. Quoi qu'il en soit, et sans entrer dans des considérations de pure politique, sans approfondir les causes de ce fait, nous remarquerons que, dans la plupart des sociétés politiques, il y a des services publics qui sont soustraits à la libre concurrence de ceux qui les offrent. Pour chaque place de dix mille francs de traitement, il se peut qu'il y ait dix concurrens plus capables de la remplir que celui qui l'a obtenue. Cette même place serait peut-être remplie pour cinq mille francs, si on la donnait au rabais, même en circonscrivant le nombre de ceux qui peuvent s'offrir, même en établissant des conditions et des examens préalables pour la candidature. Il en résulte que, semblables aux bons lots d'une loterie, les places présentent un appât trompeur, qu'il y a beaucoup de personnes qui s'y consacrent, et fort peu qui les obtiennent, d'où résulte ce double inconvénient, que les capacités de beaucoup d'hommes sont, par cet appât, détournées d'autres travaux utiles; et que les gens en pouvoir, fatigués de sollicitations, multiplient les places fort au-delà des besoins publics. Le public entretient un trop grand nombre d'agens, par la raison même qu'ils sont trop payés. »

L'auteur examine ensuite ce qui résulte des fonctions qui sont trop peu payées, et où l'on est obligé de faire entrer les gens par force, comme celle de soldat; ce qui le conduit à des rapprochemens curieux.

En traitant de la population, l'auteur fait connaître la doctrine complète de Malthus, et en bien moins de mots, quoi-

qu'il en déduise beaucoup de conséquences nouvelles. Il répond à une objection élevée contre cet auteur par M. de Sismondi, qui, pour prouver que ce ne sont pas les moyens d'existence qui bornent la population, dit que les grandes familles, les familles les plus opulentes, et qui ne manquent de rien, diminuent et s'éteignent peut-être plus fréquemment que les autres. « Les Montmorency, dit M. de Sismondi, n'ont jamais manqué de pain ; leur multiplication, selon le système de M. Malthus, n'a jamais dû être arrêtée par le défaut de subsistances ; leur nombre aurait donc dû doubler tous les vingt-cinq ans. A ce compte, et en supposant que le premier Montmorency ait vécu en l'an 1000, dès l'an 1600, ses descendans auraient dû se trouver au nombre de 16,777,216. La France, à cette époque, ne comptait pas tant d'habitans. Leur multiplication continuant toujours de même, l'univers entier ne contiendrait plus aujourd'hui que des Montmorency ; car leur nombre, en 1800, se serait élevé à plus de deux milliards ! »

M. Say prouve fort bien que les moyens d'exister sont tout autre chose que les subsistances, et qu'ils diffèrent beaucoup entre eux, selon les mœurs et les habitudes des nations. « Si les subsistances, dit-il, sont, pour la plupart des hommes, la portion essentielle de leurs moyens d'exister, elles ne sont, pour une famille illustre qui a toujours occupé des postes importans à la cour et dans les armées, qu'un objet de dépense secondaire. Il ne faut à une famille d'ouvriers, pour subsister, que du pain, de la soupe, quelques vêtemens et un abri : Il faut, de plus, à une famille noble, des terres à partager entre tous les enfans, des pensions ou des places dont le nombre est borné, des mariages qu'on appelle *convenables*, c'est-à-dire, où le mérite personnel du conjoint est une considération secondaire, et où le rang et la fortune sont de rigueur. C'est la crainte de ne pas réussir à pourvoir ainsi une nombreuse famille qui impose cette réserve, soit pour contracter des mariages, soit pour en user, qui réduit, plus efficacement que toute autre cause, le nombre des enfans. La continence, qui

borne le nombre des enfans, agit avec d'autant plus de force, que les familles craignent plus de déchoir de leur rang dans la société. Un pauvre ouvrier dit : *Mon enfant gagnera sa vie par son travail, comme son père.* Mais un noble, qui regarde le travail comme une honte, ne voudra point y exposer ses descendans. Si les Montmorency n'ont jamais manqué de moyens d'exister, c'est précisément parce qu'ils se sont peu multipliés. Mais, en même tems, comme ces moyens d'exister, pour les grandes familles, sont beaucoup plus rares, et d'une acquisition plus difficile que la soupe et la cabane qui suffisent au pauvre, ce sont, après tout, les grandes familles qui se perpétuent le moins. Aussi, lorsqu'on croit ne pouvoir se passer de noblesse (chose dont les États-Unis se passent fort bien), on est toujours obligé de la recruter par des anoblis et par des alliances roturières. »

Nous voudrions pouvoir citer les considérations tres-importantes de M. Say sur la vie moyenne de l'homme, qui paraît s'être prolongée à tel point que chaque individu, en mettant le pied sur le seuil de la vie, semble avoir, dans la plupart des États de l'Europe, un nombre d'années à vivre presque double que s'il était né trois siècles plus tôt. Il faut voir les preuves que l'auteur trouve à l'appui de cette assertion dans les tables de mortalité que nous avons (tout imparfaites qu'elles sont, surtout pour les époques anciennes), et dans le nombre des naissances et des décès qui sont bien moins multipliés qu'autrefois, car, il faut la moitié moins de naissances et de décès pour entretenir au complet une population, lorsque chaque individu a une chance de vie de 40 ans, au lieu d'une chance de 20 ans. Il n'en résulte aucune différence par rapport au nombre total des individus qui est toujours proportionné aux moyens d'exister; mais cela a de fort grandes conséquences par rapport à la condition des hommes et au sort des nations, dont la majorité se trouve dès lors *dans un etat de maturité, dans la plenitude de ses facultés.*

« Avec une durée moyenne de la vie de vingt ans, à peine a-t-on conquis son rang dans le monde, qu'il faut le quitter.

Avec une durée moyenne plus longue, on peut occuper longtems son poste, avec satisfaction pour soi, avec utilité pour les autres. Supposez *Franklin* emporté à vingt ans par la fièvre jaune, et *Washington* tué dans la guerre du Canada : quel eût été le sort de l'indépendance américaine, qui a peut-être préparé celle du monde entier? »

C'est ainsi que l'ouvrage de M. J.-B. Say n'est pas seulement fort de principes, mais est aussi piquant par les aperçus. Ce livre restera indubitablement. A toutes les époques, il servira de base et de point de départ aux études de ceux qui s'occupent de l'économie des sociétés et du sort de l'humanité.

D. D.

Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi, correspondant de l'Institut de France, de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg, de l'Académie royale des sciences de Prusse, etc (1).

Troisième article.

(Voy. *Rev. Enc.*, tome xxviii, pag. 752, et t. xxxii, p. 346.)

Nous avons vu la dynastie de Clovis finir sous les ciseaux d'un abbé, au monastère de Sithia. Quand Pépin eut fait un moine de celui qu'il avait fait roi dix années auparavant (*e sempre bene*), «l'autorisation du siége apostolique, *l'élection de toute la France*, la consécration des évêques, et *la soumission des grands*, comme s'exprime le continuateur de Frédégaire, élevèrent sur le pavois ou sur le trône *l'illustre Pépin.* » Cet habile remplaçant du pauvre Childéric III fut à coup sûr moins *fainéant* que ses derniers *prédécesseurs;* mais nous ne savons guère mieux ce qu'il fit. Ce que nous savons moins encore, c'est ce qu'était la nation, et ce qu'elle devint sous son règne. Nous avons, pour nous éclairer sur cette époque, une quin-

---

(1) Paris, 1821-1828. Treuttel et Würtz, rue de Bourbon, n° 17; à Strasbourg et à Londres, même maison de commerce. 12 vol. in-8°, formant les quatre premières livraisons. Prix, 8 fr. le volume.

zaine de petits chroniqueurs, donnant chacun deux ou trois, quelquefois même quatre lignes aux événemens de chaque année. Par malheur, il leur arrive souvent de se copier l'un l'autre, ou d'avoir l'air de se copier; ce qui rend encore plus fâcheux leur extrême laconisme. Les *faits et gestes* qu'ils *récitent* se réduisent donc presque toujours à quelque expédition militaire; et tout ce qu'ils nous apprennent de ces expéditions même, c'est assez communément la date d'une bataille, le nom du vainqueur et celui du vaincu.

Entre les guerres de Pépin, il en est deux cependant sur lesquelles on peut réunir beaucoup plus de détails; d'abord, parce qu'elles furent entreprises dans l'intérêt de l'Église; or, comme on l'avait observé avant M. de Sismondi, qui n'a pu s'empêcher de le remarquer encore, jamais l'histoire de l'Église, aux époques mêmes les plus obscures, n'est totalement dépourvue de monumens : en second lieu, parce qu'elles eurent pour théâtre l'Italie, où les études et même les lumières s'étaient beaucoup mieux conservées que dans tout le reste de l'Occident. Ainsi, d'un côté, les annales ecclésiastiques, de l'autre, les chroniqueurs italiens, tout aussi incomplets que les nôtres, mais qu'il est bon de leur comparer, contribuent à répandre quelque jour sur les incursions de Pépin en Lombardie : et tandis que la plupart de ses guerres nous sont à peine assez connues pour en saisir les principaux résultats, nous pouvons jusqu'à certain point apprécier la nature de ses démêlés avec Astolphe, en déterminer et l'objet et les causes que voici.

Rome, administrée par un duc, appartenait encore à l'empire d'Orient, alors gouverné par Constantin Copronyme. Le roi des Lombards, Astolphe, attaque et ravage le *duché romain*. L'évêque de Rome, Étienne II, vient à Ponthyon, dans l'hiver de 753, implorer, *par les mérites des apôtres saint Pierre et saint Paul*, la protection, c'est-à-dire, l'épée de Pépin et de ses deux fils, Charles, depuis Charlemagne, et Carloman. Il l'obtient en sacrant à la fois les trois princes, qui dès lors dans certaines chroniques sont appelés *les trois rois;* en ex-

communiant les Français, si jamais ils se permettent de se choisir un monarque d'un autre sang que celui de Pépin (1); et, chose plus singulière, en créant le roi des Francs *Patrice* des Romains, *magistrature que les empereurs avaient seuls le droit de conférer, et qui avait autorité sur le pape, au lieu de dépendre de lui.*

Le nouveau Patrice franchit les Alpes; et bientôt, Astolphe, assiégé dans sa capitale, est menacé de perdre sa couronne. La politique d'Étienne le sauve. Le saint siége trouve apparemment plus utile de s'élever comme arbitre entre le vainqueur et le vaincu, que d'achever la ruine d'un ennemi, en se donnant un voisin encore plus redoutable. Le pape interposa donc ses bons offices pour la paix. Aussi, parut-elle se conclure à son unique avantage. De même que Sa Sainteté s'était arrogé les droits de l'empire, pour gratifier Pépin de la dignité de Patrice, ainsi Pépin, à son tour, se substituant aux droits de l'empereur, dota l'église romaine des possessions de l'empire qu'il avait enlevées aux Lombards. La paix signée, il revint en France, après avoir partagé entre les chefs de ses troupes un riche butin. Mais, à peine avait-il repassé les monts qu'Astolphe, rentré en campagne, ravageait de rechef le territoire de Rome, qu'il finit par assiéger. Dans ce nouveau péril, Étienne implore une nouvelle assistance. Il multiplie les suppliques à Pépin et à ses deux fils, au nom de leur *créancier redoutable,* saint Pierre, le portier des cieux, le prince des apôtres, *qui a reçu*, leur dit-il, *l'acte chirographique de votre donation, et qui le tient fortement dans sa main.* Or, les suppliques ne suffisant point, ou ne produisant pas un effet assez prompt, saint Pierre écrivit lui-même aux rois des Francs cette lettre, que le pape leur fit passer :

« . . . . . C'est moi, l'apôtre de Dieu, qui vous tiens pour mes fils adoptifs. . . . ; croyez-le fermement, vous qui m'êtes

---

(1) *Excommunicationis lege constrinxit ut numquam de alterius lumbis regem in ævo præsumant eligere.* Voy. le *Recueil des Hist. de France,* tome V.

chers et n'en doutez point, lorsque je vous parle comme si j'étais encore revêtu de ma chair, et plein de vie devant vous. C'est moi qui vous conjure aujourd'hui, par les plus fortes instances. . . . . Bien plus, Notre-Dame, la mère de Dieu, Marie toujours vierge, se joint à nous pour vous solliciter... En même tems, les Trônes, les Dominations, et toute l'armée céleste, les Martyrs, les Confesseurs, tous ceux qui plaisent à Dieu, s'unissent pour vous exhorter, vous conjurer avec protestation, d'avoir pitié de cette ville de Rome que Notre-Seigneur Dieu nous a confiée, des brebis du Seigneur qui y demeurent, et de sa sainte Église que Dieu même m'a recommandée. . . . . Ne vous séparez point de mon peuple romain, si vous ne voulez pas être *séparés du royaume de Dieu et de la vie éternelle*. . . . . Tout ce que vous me demanderez en retour, je vous l'accorderai, ou j'y emploierai du moins tout mon crédit....»

Ainsi s'exprimait saint Pierre; et j'ai dû peut-être donner cet échantillon de sa missive, non pas précisément que je croie le lecteur très-curieux de connaître le style épistolaire du prince des apôtres (au huitième siècle surtout), mais parce que rien au monde ne montre mieux l'esprit, c'est-à-dire, le manque d'esprit de ce siècle, que la tournure et le succès de cette fraude pieuse, excusée par le cardinal Baronius. Ce succès fut miraculeux. Pépin, ses fils, les *seigneurs* francs, enthousiasmés de leur céleste mission, retournèrent, avec un redoublement de ferveur, au pillage de la Lombardie. Astolphe, assiégé de nouveau, et vivement pressé dans sa capitale, fut réduit, avant la fin de l'année, à souscrire aux conditions que lui imposa le vainqueur. Tout se conclut, d'ailleurs, comme la première fois, au profit du patrimoine de saint Pierre. Quoique Pépin eût dans son camp un ambassadeur de Copronyme, qui ne cessait de protester au nom de l'empire grec, les villes de Ravenne, de l'Émilie, de la Pentapole, comme celles du duché de Rome que cédèrent les Lombards, furent livrées aux officiers du roi des Francs, qui en mirent les clefs aux pieds du pape.

Comme l'observe notre historien, les expéditions de Pépin contre les Lombards, et ses relations avec le saint siége, sont les parties de son histoire que nous connaissons le mieux. Quant à son administration intérieure, quant à ses projets de réforme et de civilisation, quant à ses grandes vues politiques, telles que nous les voyons dans quelques écrivains modernes, tout cela est fort beau sans doute, mais purement conjectural; les monumens n'en disent rien. Ce qui seul est constant, et digne de remarque, c'est que les assemblées nationales, tombées, ce semble, en désuétude sous les derniers Mérovingiens, mais déjà rétablies par Pépin, lorsqu'il ne gouvernait la France qu'avec le titre de maire du palais, furent régulièrement convoquées, durant tout le cours de son règne. Ce fut alors que les Champs-de-Mars devinrent les Champs-de-Mai, et qu'on y vit surtout figurer les évêques. « Les comices du peuple étaient en même tems la revue de l'armée, dit M. de Sismondi, et les Francs, après avoir délibéré sous les yeux de leur roi, allaient combattre sous ses ordres. Pépin et Carloman appelèrent les prélats à ces assemblées, et ceux-ci s'y trouvèrent bientôt les maîtres. La constitution de l'État fut changée en entier par cette seule innovation, à laquelle un peuple dévot ne vit aucune raison de se refuser, et les Champs-de-Mars devinrent des synodes.... » Ce qui vient à l'appui de ces observations, qui toutefois me paraissent exprimées d'une manière trop absolue, ce sont les sujets de délibération soumis à la plupart des diètes, et qui convenaient beaucoup mieux à des casuistes qu'à des soldats; ce sont les *capitulaires*, tels que ceux de Vermerie, de Metz, de Vernon, de Compiègne, où il est statué sur le dogme, la controverse, la discipline ecclésiastique; où le législateur s'attache à définir, à classer, pour les soumettre à des peines civiles, depuis les fautes contre la pudeur jusqu'à ces monstruosités impures, si savamment méditées depuis par les habiles docteurs dont Pascal a fait justice. On croirait, en parcourant cette législation, plus singulière qu'édifiante, retrouver leurs imaginations cyniques avec leur

mauvais latin : et pour le dire en passant, ceci prouve assez peu, ce me semble, en faveur du beau système qui attribue la corruption des mœurs aux progrès de la civilisation. Il est à croire que J.-J. Rousseau n'avait pas bien lu ces capitulaires.

Quoi qu'il en soit, l'ascendant démesuré que la puissance ecclésiastique avait pris sous le règne de Pépin, aurait préparé sans doute de graves embarras à son successeur, si ce n'eût pas été Charlemagne.

Celui-ci fut un capitaine, un prince, un législateur, qui, par la grandeur de ses entreprises et de ses institutions, exerça sur l'Europe entière une influence qui s'est étendue jusqu'à nous à travers dix siècles. C'est à ce titre surtout qu'il doit fixer notre attention.

Heureusement, nous avons sur son règne infiniment plus de lumières que sur les tems qui l'avaient précédé, et même sur ceux qui l'ont suivi. C'est dans les ténèbres de nos premiers siècles un intervalle de crépuscule, dont le faible jour paraît éclatant par le contraste de la nuit qui l'environne.

Aucun grand caractère du moyen âge n'a plus constamment occupé l'imagination des peuples, exercé la sagacité des écrivains. Les publicistes de toutes les nations ont voulu le peindre et le juger. Comme la véritable époque historique de plusieurs contrées maintenant célèbres date de ses invasions, on le trouve en première ligne dans la plupart des histoires générales ; et la curiosité publique, long-tems attachée à son nom par les fables des poètes, par les inventions des romanciers, ayant été partagée par les hommes d'État et par les philosophes aussi-bien que par les érudits, il a paru une foule d'histoires particulières de ce monarque dans la plupart des langues modernes, ou du moins des langues polies, et qui ont une littérature. Ainsi, sa vie et son règne ont été racontés en France par La Bruyère et par M. Gaillard; en Italie, par Ubaldini et Acciajuoli ; en Allemagne, par Bécler, Ott, Lindenbrog, etc., et, tout récemment encore, par M. le pro-

fesseur Hegewisch. J'ai vu avec surprise que M. de Sismondi ne citait nulle part ce dernier écrivain, et qu'il paraissait même n'en avoir pas eu connaissance. L'*Histoire de Charlemagne*, publiée à la fin du XVIIIe siècle, et réimprimée dans les premières années de celui-ci, est cependant un travail digne d'attention et d'estime. Il a obtenu chez nous le même succès qu'en Allemagne. Ceux même qui regardent encore le Charlemagne de Gaillard comme un ouvrage où les faits sont discutés avec sagesse et exposés avec intérêt ont applaudi aux savantes recherches d'Hegewisch, et rendu témoignage au bon esprit dont il a souvent fait preuve. L'auteur allemand s'est trouvé à portée de puiser dans les archives de son pays, et dans celles du Nord, de nouveaux détails sur les relations politiques et militaires du fils de Pépin avec les peuples du Danemark et de l'Allemagne. Il n'est pas en tout de l'avis de M. Gaillard; il le combat plus d'une fois, et ce n'est pas toujours sans avantage. Admirateur de son héros, il n'a garde toutefois d'en dissimuler les fautes. Il n'a pas cru qu'on dût faire taire devant la mémoire des rois la voix de la vérité et de l'humanité, dont les droits sont si souvent immolés à leur puissance. Sage dans son approbation et dans ses censures, c'est en historien qu'il blâme et qu'il loue. Son livre renferme des idées saines en législation et en morale; il en est même dans le nombre qui ne manquent pas de profondeur. Au total, le professeur Hegewisch mérite un rang distingué entre tous les historiens du règne de Charlemagne.

Maintenant, jetons un coup d'œil sur les événemens principaux, les *summa fastigia rerum* de ce règne, tels qu'on peut s'en former une idée par la comparaison attentive de ces divers historiens, M. de Sismondi compris. Nous nous arrêterons ensuite sur des vues qui appartiennent à M. de Sismondi seul, et qui le distinguent de tous ses devanciers, sans excepter Hegewisch.

Les premières années de Charlemagne n'ont point laissé de souvenir. Par une singularité peu explicable, cet homme,

qui devait remplir tant de contrées de ses triomphes et tant de siècles de sa gloire, a passé toute sa jeunesse dans une obscurité telle que le lieu même de sa naissance est encore un sujet de discussion pour les savans, et que tout ce qui regarde son adolescence, ignoré de ceux même qui vécurent dans sa plus intime familiarité, n'a pu être éclairci par les recherches d'aucun de ses biographes. Nous allons voir comment il se vengea, par la suite, de cette espèce d'oubli où l'avait d'abord retenu la fortune.

Le fils de Charles Martel, après vingt-sept ans de règne (bien qu'il n'eût porté que seize ans le titre de roi), voulut transmettre à ses deux fils, Charles et Carloman, le royaume qu'il avait usurpé, mais agrandi. Il assembla près du tombeau de Saint-Denis, où il s'était fait porter dans sa dernière maladie, et les chefs de son armée, et les ducs et les comtes des Francs, et les abbés et les évêques. Tous furent consultés, dit-on; tous consentirent au partage de la France en deux États, l'un d'Orient, l'autre d'Occident, le premier assigné à Carloman, le second à Charles, l'aîné des deux frères. Le royaume d'Orient s'étendit de la Souabe et du Rhin jusqu'à Marseille; il comprit l'Alsace et l'Helvétie, la Bourgogne et la Provence : le royaume d'Occident confinait d'un côté à la Frise, et de l'autre aux Pyrénées; il renfermait une partie de l'Austrasie, de la Neustrie et de l'Aquitaine. *Ce partage ayant été suivi de la mort de Pépin, les deux frères* (déjà sacrés, comme on l'a vu, par Étienne II, en 754, et portant depuis le titre de *rois*) *furent couronnés.... au milieu de leurs féaux.... le dimanche* 9 *octobre* 768, *Charles à Noyon, et Carloman à Soissons.*

L'ambition les divise. Les grands nourrissent leur mésintelligence; elle éclate, et fait craindre des violences, que prévient la mort de Carloman. Charles convoque un *Champ-de-Mai*, et, à l'exclusion des fils de son frère, se fait proclamer seul roi des Francs (771). Ses deux neveux en bas-âge, et leur mère Gilberga, se réfugient chez le roi des Lombards, Didier, successeur d'Astolphe, déjà aigri contre Charles qui,

ayant épousé sa fille quatorze mois auparavant, venait de la renvoyer. L'été suivant commence cette guerre contre les peuples de Saxe, qui devait se prolonger, ou plutôt se renouveler, chaque année, pendant trente-trois ans. Elle donne à Charles l'occasion de manifester ce génie guerrier, premier instrument de sa grandeur. « Cette guerre eût été moins longue, dit Eginhard, sans l'inconstance et la mauvaise foi des Saxons. » (Lisez leur amour pour l'indépendance et leur horreur du joug étranger). « On ne saurait dire, poursuit le commensal de Charles, combien de fois ils furent vaincus, combien de fois ils se rendirent en supplians auprès du vainqueur, promettant de faire ce qui leur était prescrit, livrant sans retard des otages, et recevant nos ambassadeurs. Quelquefois ils étaient tellement domptés et abattus, qu'ils promettaient même d'abandonner le culte des démons (l'idolâtrie), et d'adopter la religion chrétienne. Mais.... on les trouvait aussitôt après empressés à rétracter ce qu'ils avaient promis..... Enfin, le roi ayant défait tous ceux qui avaient coutume de lui résister, et les ayant réduits en sa puissance, il fit enlever dix mille de ceux qui habitaient l'une et l'autre rive de l'Elbe, avec leurs femmes et leurs enfans, et il les dispersa en divers lieux de la Gaule et de la Germanie..... Les Saxons renoncèrent au culte des démons, et aux cérémonies de leurs pères ; ils adoptèrent la foi chrétienne,... et, se mêlant aux vainqueurs, ne formèrent plus avec eux qu'un seul peuple. »

Durant cette guerre si longue, ou plutôt cette longue suite de guerres, une foule d'autres entreprises plus ou moins mémorables se succèdent dans l'histoire de cette époque, presque sans interruption. La première en date et en importance est la conquête de la Lombardie, commencée en 773 et terminée l'année suivante. Après deux siècles de durée le royaume des Lombards finit dans la personne de Didier, livré par ses sujets, ainsi que la veuve et les fils de Carloman ; et, dans la personne de Charles, commence le nouveau royaume d'Italie. A la prière d'Ibn-al-Arabi, gouverneur de Saragosse, venu jusqu'à Paderborn implorer le secours des Francs

contre Abdérame, khalife de Cordoue, le vainqueur des Lombards franchit les Pyrénées, soumet la Navarre, l'Aragon, la Catalogne (778), et vient ensuite essuyer à Roncevaux cette prétendue *défaite*, si célèbre dans les romans, mais si peu importante dans l'histoire, et qui ne fut en réalité qu'un léger échec d'arrière-garde. Il porte la guerre chez les Huns, subjugue la Norique, la Dacie, la Pannonie, les îles de Maïorque et de Minorque; et comprend dans ses vastes États, de l'Elbe à la mer Baltique, de la mer d'Aquitaine à la Théisse, quinze degrés du sud au nord, et vingt-deux du levant au couchant (1). Enfin, l'empire d'Occident est renouvelé

---

(1) Pour se faire quelque idée de toutes ces expéditions, il faut pouvoir se représenter ce qu'étaient alors les armées, l'organisation militaire, la manière de combattre des Français ou des Francs. C'est ce qu'aucun écrivain moderne n'a mieux exposé que *Jean de* Muller, l'historien de la Suisse, à qui j'emprunte les détails suivans. La nation et l'armée ne faisaient qu'un. Cet usage contribuait à retarder les progrès de l'art de la guerre ; mais il était favorable à la liberté des peuples, soit qu'ils fussent gouvernés par de grands princes, soit qu'ils se gouvernassent eux-mêmes. Il y a une différence notable entre les rois dont la puissance repose sur une armée, et ceux qui n'ont de force que par leurs sujets. Une nation juge; pourvu que le soldat touche sa paie, il obéit sans examen. Tous les Francs prenaient les armes lorsqu'il s'agissait de garantir leur pays d'une incursion étrangère. Chaque année, des cordons de troupes allaient se poster aux frontières; et, dans toutes les *marches*, il y avait des gardes en réserve pour prévenir les révoltes et repousser les attaques. On appelait *marche* toute une contrée dont les habitans marchaient en un seul corps; ce nom demeura aux frontières. C'étaient les possesseurs de terre qui faisaient le service. Ceux qui possédaient trois *manses*, ou davantage, étaient tenus de marcher en personne ; les autres se réunissaient pour concourir, suivant l'étendue de leurs biens, au recrutement de l'armée, où ils envoyaient un représentant. Il fallait se pourvoir d'armes et d'équipement pour six mois; tout cavalier portait un ecu, une lance, une dague, un arc et des flèches. L'armée conduisait avec elle tous les objets nécessaires pour les sièges et les campemens..... Une *amende de soixante sols* était le châtiment de ceux qui ne se rendaient pas à leur poste. Il en coûtait la même somme à un *seigneur* s'il se permettait de renvoyer un de ses subordonnés; et, si c'était un de ses pairs qu'il forçât de se retirer, il perdait son emploi et

dans sa personne. Le pape Léon III, dont il était pour lors le protecteur et le juge, après avoir célébré la messe en sa présence dans la basilique de Saint-Pierre, aux fêtes de Noël, an 800, s'approche *à l'improviste* et le *frappe de surprise* en lui mettant sur la tête la couronne d'or des empereurs. Cela fait, disent les chroniques, le pape adora le monarque (1), et le sacra. Tout le clergé s'écria, selon l'étiquette impériale : *Vie et victoire à l'Auguste Charles, couronné par Dieu, grand et pacificateur empereur des Romains !*

Cette surprise que témoigna Charlemagne dans les premiers momens de la cérémonie a fait dire à Bossuet, sur la garantie d'Éginhard, que *le grand protecteur de la chrétienté* avait été fait empereur, *sans qu'il y songeât*. Mais il est présumable, et quelque chose de plus, que la démarche avait été concertée dans le camp de Paderborn, où le chef de l'Église, alors chassé de Rome par une sédition, avait été implorer l'assistance du vainqueur des Huns (an 799). Quoi qu'il en soit, ce ne fut qu'une ou deux semaines avant son couronnement que l'empereur condamna les ennemis du pape; et si l'habile modestie qu'il fit paraître était vraie, elle ne l'empêcha pas du moins de prendre aussitôt les titres d'Empereur et d'Auguste, d'Empereur qui gouverne l'empire romain, *imperator Romanorum gubernans imperium*, et de se faire prêter par ses sujets un nouveau serment comme *au César*. On ajoute

---

ses biens, *proprium et honorem*. Ainsi, lorsque les rois faisaient la guerre, l'élite de la population, regardant leur querelle comme la sienne propre, s'empressait de marcher et de combattre sous le Comte de chaque district. Au siècle de Charlemagne, comme au tems d'Alexandre, nous voyons les corps d'armée se former en phalanges épaisses et serrées, qui opposent à l'ennemi une résistance invincible, et renversent tout devant elles. *Les milices ont fondé tous les empires, et, si elles ont perdu de leur importance, c'est pour avoir négligé de se maintenir dans toute la vigueur de leur institution.* (Muller, livre Ier, ch. 10.)

(1) Cette expression ne doit pas être prise ici dans le sens qu'on y attacherait de nos jours. Elle dérive d'un ancien usage qui consistait à porter la main à ses lèvres, *ad orem*, comme pour envoyer un baiser à l'objet de son *hommage*. Voilà très-probablement tout ce que fit le pape Léon.

que les membres de son conseil *ne s'approchèrent plus de lui qu'en mettant un genou en terre et en lui baisant le pied.* Le pape, en le couronnant, lui aurait-il donc fait présent de sa mule?

La puissance du nouveau *César* devenait chaque jour plus imposante. Les ambassadeurs d'un émir d'Afrique lui apportèrent de riches présens; ceux du célèbre khalife Haaroun-al-Raschid vinrent, dit-on, remettre dans ses mains les clefs du saint sépulcre (1) : et sa grandeur parut au comble, quand on le crut (avec peu de fondement, il est vrai) sur le point d'unir, par son mariage avec l'impératrice Irène, l'empire d'Orient à celui d'Occident.

Cependant, au milieu de tout cet éclat extérieur et de ses vastes succès militaires, Charles ne négligea point le gouvernement de ses peuples; et le plus illustre capitaine du moyen âge fut aussi un de ses législateurs mémorables. Il parut comprendre que, si le glaive conquiert et agrandit les États, de bonnes lois, des institutions sages peuvent seules les conserver et les rendre florissans. On le vit déplorant sans cesse, et l'ignorance du peuple et la corruption du clergé. Il tendit constamment à l'instruction des uns, à la réforme des autres. Il ordonna de mettre par écrit les lois des diverses nations que renfermait son immense empire, et obligea les juges de se conformer à la lettre de ces lois écrites. Il fit, selon M. Gaillard, établir des magasins et des greniers de réserve pour l'approvisionnement général. Il statua que les églises ne pourraient plus servir d'asile aux coupables d'un crime capital, et emportant peine de mort. Il interdit aux ecclésiastiques deux choses, le service militaire et la biga-

---

(1) Il ne faudrait pourtant pas croire, ni même trop répéter, comme on l'a fait encore assez récemment dans le premier volume des *Annales de l'Empire français*, que les envoyés de sa majesté persane offrirent à Charlemagne la Terre-Sainte en toute souveraineté. Je sais que beaucoup d'historiens l'ont écrit, mais beaucoup aussi ont trouvé que c'était une historiette assez plaisante. Le docteur Hegewisch est du nombre. Je penche pour son avis.

mie. De plus, il fit inhibition et défense aux abbés d'exiger ni sommes rondes, ni pots de vin, de ceux qui demanderaient à être admis dans leurs monastères. On n'entendra peut-être pas sans intérêt les réprimandes paternelles que leur faisait quelquefois *ce grand protecteur de la chrétienté*. « Nous vous demanderons, leur disait-il, de nous faire connaître avec sincérité ce que vous entendez en disant que vous avez *quitté le monde ;* à quoi l'on peut distinguer ceux qui ont quitté le monde, et ceux qui y tiennent encore; si ce doit être uniquement à ce qu'ils ne sont ni armés, ni mariés; si celui-là a quitté le monde qui, tous les jours, par tous les moyens, par toutes sortes d'artifices, tend sans cesse à augmenter ses possessions; qui, dans cette vue, tantôt en manaçant des peines de l'enfer, tantôt en promettant des récompenses célestes, cherche à persuader aux hommes simples, sans science et sans prévoyance, de se dépouiller de leurs biens, eux et leurs héritiers légitimes... Si celui-là a quitté le monde qui, par le désir du bien d'autrui, achète des témoins faux et parjures, et s'adresse à un juge sans foi, pour obtenir par sa décision ce qui, d'après la justice, ne lui appartient pas; ce que l'on doit penser de ceux qui, en prétextant l'amour de Dieu, des apôtres et des martyrs, transportent d'un endroit à l'autre les ossemens et les reliques des saints, pour bâtir de nouvelles églises, et engager, par toute espèce d'obsessions, les fidèles à céder de leur vivant, ou à laisser, après leur mort, leurs propriétés à ces églises. »

Charles institua de nombreuses écoles où l'on enseignait, outre les principes de la religion, la lecture, l'écriture, et même un peu de grammaire et d'arithmétique; il témoigna fréquemment le désir d'élever l'esprit de sa nation, et surtout de *ses féaux,* ou de sa cour, par la culture des lettres; et l'un de ses titres à l'estime est encore de nos jours la protection qu'il accorda aux *savans.* Ils reçurent de lui plus que des récompenses. Alcuin et Théodulphe, les plus célèbres de ce tems, furent ses conseillers et ses amis. Il établit dans son palais une acadé-

mie dont il fut membre, et voulut, pour l'instruction de toutes les classes du peuple, que les lettres pastorales fussent écrites et les sermons prononcés en langue vulgaire. « Il fit même, dit M. Hegewisch, copier les anciennes chansons allemandes, et tenta d'enrichir la langue d'un grand nombre de mots qui manquaient. » Sa sollicitude s'étendit aux beaux-arts. Il fit venir des musiciens d'Italie, encouragea l'architecture, éleva des monumens, parmi lesquels son palais d'Aix-la-Chapelle passa, dans ces âges grossiers, pour une sorte de prodige.

Mais tant de grandeur fut-elle sans mélange? Le conquérant n'a-t-il jamais souillé ses victoires? Le législateur n'a-t-il fait que des réglemens utiles? Le monarque, enfin, dont les généreux efforts disputaient son peuple à la barbarie de son siècle, s'en est-il montré toujours exempt lui-même? Non, certes! et s'il est un roi, ce que j'ignore, qui ait mérité d'être loué sans restriction, ce n'est assurément pas Charlemagne. Sans parler de l'acharnement avec lequel il poursuivit les malheureuses familles de Didier, d'Eudes d'Aquitaine, et, ce qui est plus odieux, de son frère Carloman; sans s'arrêter même à la mauvaise foi cruelle dont on l'accuse à l'égard des Thuringiens, mais qui n'est attestée que par le témoignage récusable d'un seul auteur (*Nazanianus*), sa conduite envers les Saxons suffirait, il faut l'avouer, pour ternir ce qu'il a jamais fait de grand, et flétrir l'âme du lecteur, au moment où elle s'ouvrait à l'admiration. Le zèle aveugle du prosélytisme, coupable surtout lorsqu'il est joint à la puissance, et à la puissance acquise par l'épée, entraîna contre eux ce grand homme aux mesures les plus barbares. Il alla jusqu'à porter la peine capitale contre ceux qui se cacheraient pour échapper au baptême, qui, *suivant les rites des païens*, continueraient à *brûler leurs morts*, ou *mangeraient de la viande un jour maigre*. Ces ordonnances tyranniques, qui seules seraient une tache ineffaçable à la gloire du fils de Pépin, furent la première cause d'une action dont la barbarie devait laisser à sa mémoire une éternelle flétrissure. Elles portèrent les Saxons à *la révolte*, pour parler comme ses chroniqueurs, c'est-à-dire, à la défense de leurs droits les plus sacrés. Vaincus de rechef,

accablés, ils se virent contraints de livrer les plus forts, les plus habiles, les plus redoutables d'entre eux, au nombre de quatre mille cinq cents, qui tous, le même jour, eurent la tête tranchée. Il arriva ce qui arrive toujours, que la cruauté du vainqueur ne devint pas moins funeste à ses peuples qu'à ses ennemis. Elle força les plus énergiques de leurs chefs à chercher un asile chez les Scandinaves, qu'ils soulevèrent contre la tyrannie des Français, et qui, depuis, sous le nom de Normands, firent des plaies si profondes à l'empire et à la dynastie de Charlemagne. Lui-même il prévit tous les maux qu'il avait attirés sur ses malheureux descendans · ses larmes expièrent le sang versé et celui qui devait couler un jour. Le moine de Saint-Gal, rapporte que l'Empereur, ayant aperçu en mer des vaisseaux normands, était resté à la fenêtre avec un air triste, que même on avait vu des pleurs dans ses yeux ; que personne, toutefois, n'avait osé lui demander la cause de sa tristesse, jusqu'à ce qu'il l'eût expliquée lui-même, en prédisant ce que ses successeurs auraient à craindre de ces Normands, qui deviendraient chaque jour plus hardis et plus redoutables.

Un prince qui a fait de si grandes choses, et même des choses si nobles, mais à qui l'humanité peut en reprocher de si coupables, a dû être très-diversement jugé. On a épuisé pour lui l'exagération de l'éloge et celle de la censure. Il serait un peu fort de partager en tout l'admiration presque sans mélange dont l'honore Montesquieu : il serait généreux de ne pas sourire, en voyant un de nos historiens les plus connus, applaudir à sa chasteté, malgré le nombre de ses divorces et celui de ses concubines : mais il y aurait plus de duperie encore à croire sans examen toutes les accusations dont Voltaire s'est plu à le noircir. Le plus faible sentiment d'équité exige que, dans tout ce qui peut être la matière d'un doute, on s'abstienne de condamner, et, quant aux fautes malheureusement trop constantes, on doit encore, si l'on veut être juste, on doit, non pour les excuser sans doute, mais pour les apprécier en connaissance de cause, et surtout pour se les expliquer dans un homme tel que Charlemagne, ne ja-

mais perdre de vue la férocité et la dépravation des règnes qui avaient précédé le sien. Qu'il suffise, pour en donner une idée, d'observer avec M. Gaillard, que, depuis Clovis jusqu'à Dagobert, c'est-à-dire, dans un espace de deux siècles et demi, plus de quarante rois ou fils de roi ont péri de mort violente ; et, avec M. Hegewisch, que, même après Dagobert, le nombre des empoisonnemens et des assassinats ne fut guère moins grand, et que, parmi ceux des monarques dont on croit la mort naturelle, trois seulement, sur dix-huit, passèrent leur quarante-cinquième année, tant une débauche sans frein les épuisait de bonne heure !

Passons maintenant à ce qu'il y a de plus important à étudier, de plus utile à connaître dans une histoire de Charlemagne, je veux dire l'influence exercée par ses conquêtes, ses lois, ses institutions, et sur les destinées de ses contemporains, et sur l'avenir de la monarchie. C'est ici surtout que des observations, même de grandes vues entièrement nouvelles, distinguent M. de Sismondi, et le mettent en opposition avec ses devanciers les plus célèbres.

Lorsqu'il y a quarante ans, les mêmes cours souveraines qui avaient si long-tems prétendu succéder aux anciens *parlemens* demandèrent la convocation des assemblées nationales ; lorsque le gouvernement lui-même annonça les États-Généraux, on se mit de toutes parts à chercher dans nos premiers siècles, nos titres, et les vestiges de nos droits. A cette époque, Mably et ses *Observations sur l'histoire de France*, le meilleur de ses écrits, obtinrent une vogue et une autorité fort supérieures au mérite réel mais peu éminent de l'ouvrage, que déparent d'assez graves erreurs. Or, Mably ayant vu dans Charlemagne le fondateur des libertés de nos pères, ce fut au règne de ce prince que remontèrent tous ceux qui voulaient pour lors nous rendre libres. Certes, le nombre en fut grand ; et ce n'étaient pas seulement des hommes du Tiers-État, des écrivains de la bourgeoisie et des académiciens ; c'étaient aussi, c'étaient surtout les membres les plus influens du clergé, de la noblesse ; et, l'un des premiers en date, ce

comte d'Entraigues *qui depuis. .... Mais alors*, il voulait être député aux États-Généraux. Il eut même la fantaisie d'y être porté, comme Mirabeau, par les suffrages du Tiers-État ; petite satisfaction qui, Dieu merci, lui fut refusée, grâce à quelqu'un que je connais beaucoup, et qui le connaissait bien.

« Cet illustre Charlemagne, disait alors M. le comte (1)...., était loin de se dégrader par le despotisme..... Que les ministres pervers qui cherchent à éloigner les rois des assemblées nationales, en leur en exagérant les dangers, jettent les yeux sur la vie de ce grand homme ! qu'ils y apprennent qu'il ne se passa pas d'années sans qu'il *assemblât la nation, et qu'ils sachent que cette nation n'était pas circonscrite dans les limites de la France*, mais qu'il régnait sur l'Allemagne et l'Italie..... » D'où le noble écrivain se hâtait de conclure que les Français de son tems, *opprimés, asservis, mais nés pour la liberté*, devaient retrouver leurs droits dans les souvenirs de *ces tems si chers, mais si courts, où leurs aïeux furent libres.*

Comme lui, presque tous ceux qui écrivirent à cette époque sur les attributions de nos assemblées d'État, et sur la manière de les convoquer, répétèrent à l'envi que *tous nos droits avaient été reconnus et respectés* par le vainqueur de l'Eu-

---

(1) Dans un ouvrage publié sans nom d'auteur, en 1788, et dont le début, que voici, ne peut que paraître assez curieux en 1829 : « Ce fut sans doute pour donner aux plus héroïques vertus une patrie digne d'elles que le ciel voulut qu'il existât des républiques ; et peut-être pour punir l'ambition des hommes, il permit qu'il s'élevât de grands empires, des rois et des maîtres. Mais, toujours juste, même dans ses châtimens, Dieu permit qu'au fort de leur oppression il existât pour les peuples asservis un moyen de se régénérer....» Et deux pages plus loin : « Tombés dans l'avilissement le plus profond, écrasés de dettes énormes, dévorés par d'intolérables impôts....., humiliés par le présent, effrayés par l'avenir, il nous a fallu rétrograder, pour chercher dans les tombeaux de nos pères l'espoir *d'une résurrection nationale*, etc., etc. » Au nombre de ceux qui croyaient alors à cette *résurrection*, et qui l'appelaient de tous leurs vœux, on compte un *Clermont-Tonnerre*, un *Noailles*, un *d'Aiguillon*, un *Duchatelet*, un *Périgord*, un *Montmorency*, deux *Montesquiou*, et trois *Larochefoucauld*.

rope, *le plus grand des hommes depuis les Romains;* on ajouta que *ses lois* (c'est-à-dire, les lois qu'il avait promulguées, mais que *le peuple* avait *consenties*), *toujours existantes, quoique non exécutées, nous avaient transmis les preuves de notre pouvoir législatif.* On alla même jusqu'à voir, dans les règnes de Pépin et de Charlemagne, l'*âge viril* de la nation.

Dans l'opinion de M. de Sismondi, au contraire, le règne imposant de Charlemagne, dont il est fort éloigné de contester l'éclat et la grandeur, fut cependant une époque de dépopulation et d'acheminement à la servitude. Il trouve, en dernier résultat, que les guerres continuelles de ce prince ne ruinèrent pas moins les vainqueurs que les vaincus; que *les capitaines du conquérant..... avaient accablé d'un joug insupportable et leurs paysans et leurs voisins;* qu'enfin, au moment de sa mort, la classe des hommes libres avait presque entièrement disparu de toutes les provinces de *l'intérieur de la France* (voyez, entre autres, p. 427).

Mais comment, par quelle suite d'observations et d'idées, le savant historien est-il conduit à cette conclusion, assez inattendue pour qu'on n'y arrive pas sans surprise? C'est ce que je vais tâcher d'expliquer, autant que le défaut d'espace pourra le permettre : et afin qu'on saisisse mieux, dans un extrait si rapide, la véritable pensée de l'auteur, j'aurai soin de reproduire aussi fidèlement que possible, sinon l'ordre de ses réflexions, du moins le choix de ses paroles.

Selon lui, la révolution qui mit sur le trône la famille de Charles Martel ne fut pas seulement l'usurpation d'une nouvelle maison royale, ou un changement de dynastie, *ce fut aussi une vraie révolution nationale* (p. 168); ce fut une nouvelle invasion de la langue, de l'esprit militaire et des mœurs de la Germanie. « Dans deux siècles et demi, les premiers conquérans s'étaient naturalisés parmi les Romains ou Gaulois..... Ils semblaient ne faire avec eux qu'un seul peuple..... ou plutôt, leur race dépérissait, comme on avait vu dépérir celle des rois Mérovingiens. Les Francs de la première conquête avaient presque disparu de l'Aquitaine, de la

Provence, de la Bourgogne, et même de la Neustrie : et lorsque Charles Martel ou Pépin conduisirent de nouveau leurs armées austrasiennes dans ces provinces, tout le peuple de ces contrées considéra ces soldats germaniques comme étrangers et comme ennemis. Childéric III, que Pépin avait déposé, était le roi des vaincus. Pépin, son père et son aïeul étaient, depuis trois générations, les chefs des vainqueurs. » (pages 170, 171 et 172.)

« Chaque fois que le pays devenait ainsi la proie d'une conquête nouvelle, il s'y établissait un certain nombre de vigoureux soldats qui ne méprisaient point, comme les vaincus, les travaux des champs, et qui, en posant l'épée, se montraient empressés à reprendre la bêche : mais, dès la seconde ou la troisième génération, les fils de ces soldats ne voulaient pas être confondus avec des esclaves; ils cessaient de travailler, et, s'ils ne pouvaient se maintenir dans l'oisiveté par le travail d'autrui, ils vendaient leur petit héritage à quelque riche voisin.... Leurs familles tardaient peu à s'éteindre.... Clovis avait introduit des cultivateurs libres dans les Gaules; ils disparurent pendant les règnes de ses petits-fils. Pépin-l'Ancien et Charles Martel en avaient amené de nouveaux; ils disparurent sous Charlemagne, et la totalité des champs de la Gaule ne fut plus cultivée que par des esclaves.... » (p. 273 et 274.)

« Les vainqueurs avaient besoin de récompenser leurs créatures, et de s'assurer des partisans pour de nouveaux combats; ils n'avaient pour toute richesse à distribuer que des terres et des serfs. (p. 392.) Dans les idées de ce siècle, la juridiction.... se confondait tellement avec la propriété, que chacun des duchés, des comtés, chacune des seigneuries que le prince accordait à quelqu'un de ses capitaines *n'était pas seulement un gouvernement, c'était aussi un patrimoine plus ou moins couvert d'esclaves qui travaillaient pour leur maître.* (p. 275.) Plus le monarque étendit ses conquêtes, plus il eut de dotations à distribuer, *plus aussi l'ambition de ses courtisans s'accrut, et plus ils lui demandèrent des concessions consi-*

dérables. (p. 274.) Nous avons des *Chartes* par lesquelles il *concède* ainsi des *terres* « aveo leurs habitans, leurs maisons, »leurs esclaves.... » (p. 275.) Voilà comment la plus grande partie de la France se trouva devenue le patrimoine des seigneurs ou des prélats. « Dès lors la richesse ne se comptait plus que par têtes d'esclaves; plusieurs milliers de familles devaient travailler pour nourrir un courtisan; et le savant Alcuin, que Charles avait enrichi par ses libéralités, mais qui ne pouvait cependant le disputer en opulence aux ducs et aux évêques de sa cour, avait, à ce que nous apprenons de l'évêque Elipand, vingt mille esclaves sous ses ordres. » (p. 276.)

« Les hommes libres qui n'étaient pas riches s'étaient trouvés sans ressource pour résister à l'oppression des hommes puissans. Un grand nombre avaient été réduits en servitude par violence ou par fraude; plusieurs même s'y étaient résignés volontairement....; car la condition de citoyen isolé était si déplorable, qu'il valait mieux encore obéir à un homme capable de protéger le faible que de n'appartenir qu'à soi-même. » (p. 428.)

« Ne perdons jamais de vue, dit ailleurs l'historien dont je cite textuellement ce passage, comme renfermant le résumé de toutes ses réflexions sur cet important et vaste sujet, ne perdons jamais de vue qu'à cette époque la nation des Francs se composait des seuls propriétaires d'hommes et de terres; eux seuls étaient riches, étaient indépendans, étaient consultés sur les affaires publiques, admis aux Champs-de-Mai, et appelés dans les armées. Leur nombre égalait, surpassait même peut-être celui des gentilshommes anglais, qui aujourd'hui sont aussi seuls en possession de la souveraineté nationale, comme du territoire; ce nombre cependant était bien petit lorsqu'il s'agissait de défendre le pays. Qu'on ne s'étonne donc point si la grande masse du peuple était à peine aperçue; si elle ne prenait aucun intérêt aux affaires; si elle ne trouvait en elle-même ni force ni pensée; si enfin la nation passa en un instant du faîte de la puissance au dernier abaissement. Quelques milliers de gentilshommes, perdus parmi des millions d'esclaves abrutis, et qui n'appartenaient plus ni à la

nation, ni à la patrie, ni presque à l'humanité..., ne pouvaient rien faire seuls pour conserver à la France, ou ses lois, ou sa puissance, ou sa liberté. » (p. 279.)

Certainement ces assertions, si originales et si piquantes, ne sont pas toujours incontestables ; je demanderais sur quelques-unes, comme sur telle proposition faite à nos Chambres, *la division*, le *distinguo :* mais on reconnaît dans toutes un écrivain qui pense fortement ; on aime son indépendance ; on ne médite pas sans fruit, même sur celles de ses idées auxquelles on hésite à se rendre. Je n'ignore point qu'on l'a gourmandé de s'être montré peu favorable à la mémoire du grand homme qu'il s'est plu toutefois à combler de magnifiques éloges (1). Faut-il donc lui faire un reproche de s'être souvenu que *l'histoire n'est pas un flatteur, mais un témoin* (2)? Il juge avec sévérité le plus beau règne du moyen âge, ou plutôt les résultats de ce règne ; mais, ce qui vient à l'appui de ses réflexions les plus sévères, c'est le prompt affaissement de l'empire de Charlemagne après sa mort ; ce sont les ignominieuses misères de ses successeurs, telles qu'on les verra dans un prochain article. Qu'il suffise aujourd'hui de rappeler, avec notre historien, qu'aucun des pays sur lesquels le nouvel empereur d'Occident avait étendu sa domination *n'eut la force de résister aux ennemis les plus méprisables.* Quelle leçon pour les fondateurs d'empires et de dynasties! Cependant, il nous a été donné, ou infligé, de voir quelque chose de plus frappant et de plus instructif encore.

*.

---

(1) Voyez, entre autres, la page 420 sur *cet homme extraordinaire* qui changea toute l'existence de l'Europe et de la chrétienté ; qui subjugua les anciens vainqueurs de Rome ; qui, avec l'aide de barbares, civilisa d'autres barbares ; qui, dans le cours d'une seule vie, éleva un empire aussi vaste que celui que les Romains avaient conquis en six ou sept siècles ; qui anéantit l'ancien esprit des peuples qu'il avait subjugués, en sorte qu'ils ne firent aucun effort pour recouvrer leur indépendance, même lorsque le gouvernement auquel ils se trouvaient soumis fut tombé en dissolution, et que des princes rivaux se disputèrent, les armes à la main, des provinces dont ils voulaient former leur héritage... »

(2) Voltaire, préface de l'*Histoire de Charles XII.*

THÉATRE DE LA GUERRE AUTRICHIEN ET RUSSE DANS LA TURQUIE D'EUROPE, *traduit de l'allemand de M.* de CIRIACY, par le capitaine HERVÉ (1).

OBSERVATIONS SUR LA DERNIÈRE CAMPAGNE DE TURQUIE, par *un officier d'état-major russe* (2).

Si les officiers de Mahmoud écrivaient, on pourrait lire la contre-partie des *observations* de l'officier russe, sans en être beaucoup plus au fait des vicissitudes de la campagne de 1828. L'objet de l'auteur a été de détruire, par le tableau des résultats de cette campagne, l'impression des bruits qui ont circulé sur les pertes de ses compatriotes : les détails qu'il donne ne sont guère qu'une répétition des gazettes officielles de son pays ; quoi qu'il en soit, nous ne sommes point, comme on le verra plus bas, de ceux qui nient l'importance des avantages obtenus par les Russes.

L'ouvrage de M. de Ciriacy n'est pas précisément un écrit de circonstance : en traçant aux armées des bords de la Save et du Pruth la route de Constantinople, il déduit, des considérations qu'il expose avec clarté sur les lignes d'opération de l'Autriche et de la Russie contre cette capitale, qu'agissant isolément, ces deux puissances, la seconde surtout, éprouveraient d'immenses difficultés pour s'en rendre maîtresses. En combinant entre elles les données fournies par l'auteur, le lecteur est conduit à la conviction que la Turquie d'Europe aurait peine à repousser l'invasion simultanée de l'Autriche et de la Russie ; mais telle n'est pas tout-à-fait la question du moment, et M. de Ciriacy aurait beaucoup augmenté l'intérêt de sa discussion, si, sans sortir des considérations de stratégie dans lesquelles il voulait se renfermer, il avait apprécié, avec la sagacité qui le distingue, les chances d'une guerre dans laquelle l'Autriche interviendrait pour s'opposer aux en-

(1) Paris, 1828; Anselin. In-8° de 64 pag. ; prix, 1 fr. 50 c.

(2) Paris, 1829; Anselin. In-8° de 42 pages ; prix 1 fr. 1 fr. 50 c.

vahissemens de la Russie. Il est probable que, dans ce cas, ce ne serait point sur les bords de la mer Noire que se déciderait le sort du croissant ; la diplomatie européenne se mettrait en mouvement ; elle entraînerait sur ses pas les armes de la Prusse, de l'Angleterre, peut-être même de la France. Mais, si les résultats de la guerre sont souvent subordonnés aux négociations des cabinets, les batailles influent à leur tour sur les actes de la diplomatie, et le ministre d'un État victorieux peut tenir un tout autre langage que celui d'un État humilié. Aussi, quelles que soient les combinaisons de la politique, des études bien faites sur un théâtre de guerre sont toujours dignes d'une sérieuse attention : la manière dont M. de Ciriacy a traité le seul côté de la question qu'il ait envisagé fait regretter qu'il se soit précisément arrêté au point où ses observations allaient acquérir le plus haut degré d'intérêt et d'utilité. Il y a si peu d'apparence que la Russie laissât l'Autriche manœuvrer tranquillement sur Constantinople pendant plusieurs campagnes, ou que l'Autriche eût pour sa formidable voisine une semblable condescendance, qu'il est presque oiseux d'étudier, sans rien regarder au-delà, l'une ou l'autre de ces hypothèses.

On a tout le tems d'examiner celle qui concerne l'Autriche ; un intérêt plus immédiat s'attache à la ligne d'opérations de la Russie.

Accoutumés, comme nous l'avons été, à voir une seule campagne décider du sort des États, nous avons été étonnés de la lenteur des armes russes. Après les grandes guerres de Napoléon, on trouve insignifians des résultats qui n'auraient besoin, pour être relevés, que d'être comparés à ce qui faisait, il y a cinquante ans, l'admiration du monde. Dans la campagne de 1828, les Russes ont assurément commis de grandes fautes; cependant, ils occupent Varna; et, quoique la gloire de cette conquête n'en égale probablement pas le profit, ils n'avaient peut-être jamais obtenu sur la Porte d'avantage aussi menaçant.

Le grand obstacle au renversement de l'empire ottoman

consiste, comme l'a très-bien démontré M. de Ciriacy, dans la nécessité de se trouver sous les murs de Constantinople avec des forces imposantes, et dans la difficulté de les conduire jusque-là, au travers d'un pays hérissé de ces moyens de défense naturels dont les Turcs savent tirer si grand parti, dépourvu de communications, et dont le plus faible corps d'armée épuiserait en peu de tems toutes les ressources en vivres ou en fourrages. Il serait extravagant de songer à conduire, au travers des plaines fangeuses de la Bulgarie, des précipices du Balkan, l'artillerie d'une armée de 200,000 hommes et les convois nécessaires à sa subsistance : un retard, une combinaison manquée, peuvent, sur un pareil terrain, entraîner des conséquences irrémédiables : pour marcher sur Constantinople, il faut donc commencer par être maître, non-seulement de la mer Noire, mais aussi des points de débarquement; il faut pouvoir transporter les vivres, l'artillerie, les munitions, de Sébastapole et d'Odessa à Varna, de Varna à Bourgas. Il est impossible d'attaquer le Balkan sans Varna, d'en défendre le revers méridional sans Bourgas : cette marche est tellement prescrite par la nature des choses, que, lorsque les Russes commencèrent la campagne de 1828, on annonçait d'avance qu'ils laissaient un simple corps d'observation sur leur droite, pour se porter avec toute la masse de leurs forces sur Varna. Il serait arrivé de deux choses l'une : ou l'armée d'Husseïn-pacha aurait gardé ses positions de Roustchouk et de Choumla, ou elle aurait suivi le mouvement des Russes. Dans le premier cas, ceux-ci faisaient tranquillement le siége de Varna, laissant l'ennemi se consumer dans des positions d'une importance secondaire; dans le second, on combattait les Turcs en pleine campagne, et l'on sait qu'autant ils sont redoutables derrière des murailles, autant ils sont inférieurs aux Russes dans les batailles où la tactique européenne conserve tous ses avantages. Toutes les combinaisons de l'armée agressive devaient tendre à mettre les Turcs dans la nécessité de tenir la campagne; elle a fait tout le contraire, elle s'est disséminée devant les places qu'ils occupaient; on dirait

qu'elle n'a connu le secret de leur force et celui de leur faiblesse que pour mettre la défense dans les circonstances les plus favorables. S'il est vrai qu'on s'instruise par des fautes chèrement payées, beaucoup plus que par des succès, les Russes ont dû tirer un grand profit de la campagne dernière, et les fausses manœuvres qui l'ont signalée ne seront point répétées dans celle qui commence.

Toutefois, pour arriver sur le Bosphore avec des moyens d'attaque supérieurs aux moyens de défense qu'on y verra déployés, il faut, outre la capacité d'un général, qui s'élèvera peut-être parmi les Russes, une organisation administrative qui paraît leur manquer essentiellement. Quand on trouverait un Joussouf-pacha à Bourgas, quand le Balkan serait franchi, on n'aurait fait que se mettre aux prises avec la grande difficulté; elle est sous les remparts de Constantinople : là se trouvera Mahmoud entouré de tout ce que l'islamisme compte de braves et de fanatiques; les soldats féroces de l'Asie seront peu émus de l'incendie de maisons qui ne leur appartiennent pas. Dans nos guerres entre nations civilisées, le vaincu demande la paix, du moment où de certains intérêts sont compromis; il n'en sera pas de même entre l'armée russe et les Turcs; au bout d'une marche de deux cents lieues, peut-être après plusieurs victoires, on se verra en face d'une nouvelle Saragosse, garnie de 300,000 défenseurs, et l'enthousiasme de la patrie et de la religion est plus fort que la discipline et la tactique. Si les Russes peuvent passer le Balkan en vainqueurs, le repasseront-ils quand ils seront vaincus?

Plus on considère la nature des obstacles à surmonter, l'organisation de l'armée et de l'administration russe, moins on est porté à penser, qu'*avec les seules forces matérielles qui leur sont propres*, les tzars puissent aujourd'hui renverser la puissance ottomane. D'un autre côté, le cabinet de Pétersbourg ne consentira pas à perdre, en laissant son entreprise au point où l'a conduite la campagne de 1828, une partie de la considération dont il jouit en Europe; il est donc probable que l'héritier de Pierre-le-Grand et de Catherine II ne reculera

pas devant le plus grand, le plus sûr et le plus honorable de tous les moyens d'atteindre le but qu'ont indiqué ses ancêtres.

La Turquie d'Europe est peuplée, d'après les recherches de M. de Ciriacy :

de 2,000,000	Turcs.
3,000,000	Grecs et Albanais.
1,800,000	Serviens.
1,500,000	Bulgares.
1,500,000	Moldaves et Valaques.
9,800,000	âmes.

Ces huit millions de chrétiens, qui gémissent désarmés sous le sabre ottoman, voilà la véritable force qui s'offre à la Russie ; mais, tant que la politique européenne restera dans ses voies actuelles, que leur importent les querelles des rois et les combats de l'aigle russe et du croissant? La Russie ne veut, dit-elle, aucun agrandissement de territoire; les dédommagemens qu'elle exige, si elle conserve ses avantages, se paieront donc en argent : elle déclare par là que la population chrétienne, qui se lèverait pour elle, a la certitude d'être abandonnée aux vengeances que lui attirerait de la part de ses maîtres une pareille manifestation ; et, si plus tard la Porte doit payer les frais de la guerre, sur qui retombera ce fardeau, si ce n'est sur les chétiens? Aucun d'eux n'a donc de raison de souhaiter des succès à la Russie; encore dominé par tout ce qu'il y avait d'anti-social dans la sainte-alliance, après que celle-ci est tombée de décrépitude, par quelle pensée généreuse, par quelles vues conformes au bien de l'humanité, le gouvernement russe s'attirerait-il aujourd'hui l'intérêt qu'arrachent, même à ceux qui souhaitent l'expulsion des Turcs, leur dévoûment intrépide et leur patriotisme sauvage? Les succès du cabinet de Saint-Pétersbourg ne feraient, à en juger par le passé, que lui fournir de nouveaux moyens de menacer l'indépendance de l'Europe.

Quoique ce soit une condition fort peu séduisante que celle

de sujet russe, les choses prendraient promptement un autre aspect, si la Russie disait en termes énergiques et positifs aux chrétiens d'Orient : *Oui, c'est à Constantinople que nous marchons : c'est par vous et pour vous que nous voulons briser le joug qui vous opprime ; c'est la liberté qui convient à votre état que nous vous apportons ; elle laisse au pouvoir une part assez belle ; mais du moins vous reprendrez votre qualité d'hommes. Aidez-nous, et maintenons ensemble notre ouvrage.*

Les quatorze années qui ont passé sur la chûte de Napoléon disent malheureusement à quelle confiance aurait droit la Russie, lors même qu'elle prendrait le langage de la liberté. Cependant, le sort des chrétiens d'Orient est tel que, sans nul doute, ils se lèveraient à ces paroles; ils se sont levés pour bien moins. Ce ne serait pas l'influence des cabinets de Vienne et de Londres qui pourrait arrêter ce mouvement. Le premier a commis une déplorable méprise, en donnant à penser qu'être contre les chrétiens d'Orient était à ses yeux le seul moyen d'arrêter les envahissemens de la Russie. Quant à l'Angleterre, on sait comment elle a traité Parga; on sait que la Grèce n'aura d'indépendance et de prospérité que ce que n'a pu lui ôter le cabinet de Saint-James, et, si ses actes dans l'Orient avaient besoin de commentaires, le canon de Terceira en donneraient de suffisans.

On ne saurait trop déplorer que l'Angleterre et l'Autriche aient semblé prendre à tâche, dans la question qui s'agite en Orient, de se priver de l'ascendant que donnerait sur cette contrée, une politique conforme aux vœux de tout ce qu'il y a de généreux et d'éclairé en Europe : elles ont tout fait pour laisser, sous ce rapport, le champ libre à la Russie; et, si celle-ci est ambitieuse d'influence, il est douteux qu'elle résiste long-tems à la tentation de prendre avec les chrétiens d'Orient un langage qui soulèverait en sa faveur toutes les provinces qu'elle convoite, et qui retentirait peut-être assez profondément en Hongrie, en Italie et en Irlande, pour partager l'attention des cabinets de Vienne et de Londres entre

le soin de leur sécurité intérieure et celui de leur influence en Europe.

Tout en formant des vœux ardens pour la régénération de l'Orient, nous ne nous dissimulons pas combien elle serait chèrement achetée si elle avait lieu par la seule intervention de la Russie : nous ne sommes pas de ceux que rassure la pensée que Constantinople et Pétersbourg ne sauraient rester long-tems sous le même sceptre. Sans doute, la conquête du Bosphore préparerait une séparation; elle serait l'ouvrage du conquérant lui-même, s'il entendait bien les intérêts de sa puisance; mais alors les dangers dont cet empire colossal menace l'Europe, n'auraient fait qu'augmenter en se déplaçant. En effet, Constantinople, assise au débouché de la mer Noire, commande, bien mieux que Pétersbourg, aux bassins du Dniéper, du Don, du Volga, aux provinces du Caucase : les maîtres du Pont-Euxin, de la Propontide et de la Géorgie, le seraient bientôt de l'Asie mineure; qui pourrait leur en disputer la possession? En laissant les affluens russes de la Baltique et de la mer Blanche constituer au nord un État indépendant, ce nouvel empire d'Orient ne ferait que concentrer ses forces, et remédier, en acquérant ce qui manque de consistance et d'unité à la Russie actuelle, au seul principe de désorganisation qui affaiblisse celle-ci : lorsqu'il pèserait sur la Méditerrannée, fort de son étendue de territoire et de population, de la sécurité dont jouiraient ses frontières, des masses qu'il mettrait en mouvement pour le commerce ou pour la guerre, de l'organisation militaire dont son origine lui ferait long-tems une nécessité, quelle nation pourrait se croire maîtresse chez elle?

Qu'un grand capitaine s'élève dans les rangs russes, que des hommes de talens ordinaires, mais forts d'un peu de jeunesse et d'élévation de sentimens, consentent à s'emparer du levier qui s'offre à eux, et l'Orient s'ouvre de lui-même à cette grande combinaison.

L'Europe n'a qu'un moyen de la prévenir; c'est de devan-

cer les Russes, et d'assurer sous sa médiation l'indépendance et le développement de la civilisation en Orient. Il serait extravagant, Mahmoud fût-il un Charlemagne, d'attendre rien de semblable des Turcs eux-mêmes; témoins en France des débats de l'ancien régime et de la révolution, en Angleterre de ceux de l'Irlande, comment croirions-nous que l'union pût faire la force d'une contrée où le pouvoir politique serait du côté du Koran, lorsque la force du nombre et celle de la raison y sont du côté de l'Évangile? Former sur le Bosphore un empire chrétien qui serait bientôt en état de s'y mainte- par lui-même, ne serait sans doute pas au-dessus des moyens dont peuvent disposer les grandes puissances de l'Europe, et leur sécurité n'exige pas moins : mais on dirait que la révolution française a épuisé tout ce qu'il y avait d'énergie en Occident, et que nous avons atteint le terme de ce qu'une génération peut faire et voir de grandes choses. D'une part, les vues étroites du gouvernement russe semblent modérer les craintes que ses avantages naturels peuvent inspirer; de l'autre, des cabinets qu'un misérable don Miguel tient en suspens, et dont le plus grand œuvre est d'avoir reconstitué l'Espagne telle que nous la voyons, sont-ils appelés à l'exécution de ces hautes conceptions qui fixent pour long-tems les destinées du monde? Peut-être les combinaisons d'une prudence timide, cherchant la sécurité dans le repos plutôt que la force dans le mouvement, sont-elles tout ce qu'il est permis d'attendre de la politique actuelle : peut-être suffisent-elles aux circonstances du moment.

On assure que quelques diplomates, hommes de bien, espèrent trouver une solution aux embarras politiques de l'Orient, en proposant d'ériger la Valachie et la Moldavie en État complétement indépendant. Cette mesure ne laisserait pas d'avoir des conséquences assez étendues, si elle était garantie par les puissances signataires du traité du 6 juillet 1827, auxquelles l'Autriche, par des raisons qu'il est facile de pénétrer, n'hésiterait sans doute pas à se joindre. La Porte n'y mettrait

probablement pas grand obstacle : elle n'exerce plus qu'une influence contestée dans les principautés, et n'en retire presque rien : la protection de ses co-religionnaires, qu'exploite la Russie, est, de la part de celle-ci, le prétexte de difficultés et de prétentions sans cesse renaissantes; la Porte gagnerait de toute façon à l'interposition d'un État neutre entre elle et ses redoutables voisins, et cette combinaison serait parfaitement d'accord avec les protestations solennelles de la Russie, avant et depuis le commencement de la guerre. Elle concilierait aux puissances intervenantes une grande et salutaire influence dans l'Orient, et donnerait à celle de la Russie le caractère qui convient à ses propres intérêts, comme à ceux du repos de l'Europe.

Les peuples dégénèrent rarement au milieu d'une lutte acharnée, et le mouvement imprimé aux esprits en Orient porte en lui-même d'autres germes de civilisation que la discipline russe. Celle-ci ne demande à la civilisation que des moyens d'organiser des instrumens de conquête et d'envahissement, et proscrit soigneusement tout développement ultérieur. Les grandes pensées qui anoblissaient l'ambition de Catherine II ne sont point passées dans les masses ; les Russes ne peuvent donner aux chrétiens d'Orient que ce qu'ils ont eux-mêmes, l'organisation militaire, l'arbitraire de la police, l'avidité déréglée des gens en place, et quelques améliorations matérielles, compensées par la dégradation morale des individus. Ni eux, ni l'Europe n'ont rien à gagner à l'extension d'un pareil système, et leur liberté profitera de tout ce qui sera fait pour l'indépendance de leurs voisins.

Lorsque Salomon eut choisi la sagesse, la richesse et la puissance lui vinrent toutes seules : ces biens sont aujourd'hui promis aux couronnes qui embrasseront franchement les grands intérêts de l'humanité. Puisse l'Occident montrer bientôt, par un accord vraiment saint et durable, parce que le principe en serait glorieux et fécond, que la cause des trônes est aussi celle des peuples. Le monde a maintenant

trop d'expérience pour que des palliatifs puissent faire quelque effet sur lui; la droiture et la vérité peuvent seules le toucher; jamais il n'y eut tant d'avantage à faire le bien, tant de danger à se prêter au mal. Le moment de choisir est venu pour les souverains : les circonstances sont grandes, les moyens doivent l'être aussi.

***

LITTÉRATURE.

Odes et Ballades; par *Victor* Hugo. *Quatrième édition*, augmentée de l'*Ode à la Colonne*, et de *dix Pièces nouvelles* (1).

Les Orientales; par le *même auteur* (2).

Je ne suis, grâce au ciel, ni classique ni romantique; je fais partie de ce bon public qui estime les ouvrages en raison du plaisir qu'ils lui donnent, sans s'inquiéter de la théorie des auteurs. Je n'ai pas une foi robuste dans l'infaillibilité des poétiques; et, pour ce qui est d'Aristote, j'ai pris à son égard un parti décisif : je ne l'ai point lu. Je crois pourtant qu'aussi bien que le monde de la matière, le monde de l'esprit a ses lois. De même que tel mélange de substances produit toujours un certain effet physique, de même, je crois que telle combinaison d'élémens littéraires doit toujours produire un certain résultat intellectuel; je crois encore que des expériences nombreuses peuvent nous révéler quelques-unes des lois qui régissent ces combinaisons, et qu'à la longue, il est possible d'indiquer les moyens les plus propres à exciter le rire ou les larmes, comme ceux de fabriquer de la poudre à canon. Que si l'on donne à ces indications le nom de règles, j'admettrai alors les règles, non point comme le produit de la volonté arbitraire des hommes, mais comme le résultat de la nature des choses, le fruit de l'observation, l'énoncé des rapports qui lient les causes aux effets.

J'espère que ces idées n'effaroucheront personne, et que le

---

(1) Paris, 1829; Gosselin et Bossange. 2 vol. in-8° de XL-318 et 472 pag.; prix, 18 fr.

(2) Paris, 1829; mêmes libraires. In-8° de XI-424 pages; prix, 9 fr.

lecteur, romantique ou classique, ne jettera pas, dès ce début, le livre avec colère. Je poursuis donc.

J'ai dit que les mêmes combinaisons d'élémens littéraires devaient produire constamment les mêmes effets; mais, parmi ces élémens, il en est qui ne sont point au choix du poète, et auxquels il doit accommoder tous les autres; ces élémens, c'est l'esprit du peuple auquel il s'adresse; c'est le le langage que parle ce peuple et où se réfléchissent vivement toutes les qualités de son esprit. L'importance de cette remarque est plus sensible en France que dans tout autre pays.

La langue française a un génie tout-à-fait à part; les élémens dont elle se compose ne ressemblent, dans leur forme matérielle, à ceux d'aucune autre langue; les mots, dans tous les idiomes connus, sont, ou composés de longues et de brèves appréciables, ou caractérisés par un accent prosodique très-marqué et très-diversement placé. Le français a des brèves et des longues, mais la plupart si incertaines qu'elles ne peuvent être soumises à aucune mesure. Il a sans doute aussi un accent prosodique, mais si peu sensible qu'il échappe à l'oreille du peuple qui le parle; les étrangers seuls, par analogie avec leur prononciation, s'aperçoivent qu'il existe. Nos mots ressemblent ainsi à ces médailles frustes, dont on ne retrouve l'empreinte qu'en les comparant à d'autres médailles mieux conservées. Ils se distinguent encore de ceux des autres idiomes par le rôle qu'y joue l'*e* muet. Cet *e* figure bien dans plusieurs langues, dans l'anglais, par exemple; mais là il est véritablement muet, c'est-à-dire, nul; qu'il s'élide ou non, il ne fait point syllabe, et le vers reste plein. En français, au contraire, à moins d'élision, l'*e* muet est compté dans le rhythme; d'où il résulte que beaucoup de nos mots n'ont pas réellement le nombre de syllabes que nous leur attribuons, et que la plupart de nos vers, maigres et défectueux pour l'oreille, ne nous semblent remplir la mesure que par l'effet d'une habitude de l'esprit.

Cette habitude, dira-t-on, supplée à ce qui leur manque, et

pour l'accent, et pour le nombre des syllabes. Oui, lorsque la poésie s'adresse à la raison ou à la sensibilité, mais non lorsqu'elle veut parler à l'imagination. Cette faculté, intimement liée aux sens, a besoin d'être ébranlée, non pas seulement par la signification des mots, mais encore et surtout par leur forme matérielle. Qu'une bouche italienne prononce isolément les mots *fulmine, scoppia, rimbomba,* l'auditeur éprouve aussitôt ce que j'appellerai la commotion poétique; les mots *foudre, éclate, retentit*, n'ont pas à beaucoup près la même puissance; leur effet dépend de l'emploi plus ou moins heureux que l'écrivain en a fait dans sa phrase. Ainsi, le dictionnaire de beaucoup d'autres langues est poétique; le nôtre ne l'est pas. Les mots, dans notre poésie, ont besoin de faire corps; et les petits vers, les enjambemens, les fausses césures, fréquemment employés, la font ressembler à de la mauvaise prose. L'harmonie du vers et la grâce du tour sont encore plus nécessaires, s'il s'agit de faire passer un mot plat ou ignoble. Car, non-seulement nos mots ne sont point matériellement poétiques, mais encore nous ne pouvons pas, comme dans beaucoup d'autres langues, les ennoblir en les altérant; privilége immense pour le poète, qui, outre la commodité de réconcilier avec son vers tel mot qui menaçait d'en rompre la mesure, y trouve la faculté d'élever jusqu'à lui, sans périphrase et sans obscurité, une foule d'expressions, dont il mesure à ses besoins le degré d'élégance et de noblesse. Prenons pour exemple, en italien, le prétérit du verbe *faire*. Si je dis *fece*, je parle le langage du raisonnement; mais *fè* joint la vivacité à l'élégance; et *feo*, forme plus rare, donne au discours un ton inspiré et solennel :

> Italia, Italia, o tu cui *feo* la sorte
> Dono infelice di bellezza, etc.

Dans ce début du beau sonnet de Filicaja, l'exaltation douloureuse du poète se fait sentir tout d'abord à l'altération de ce petit mot, *feo*. C'est pourtant toujours le même mot que *fè* et *fece*.

Si la langue française diffère à tel point des autres langues

par la nature de ses élémens, elle n'en diffère pas moins par la manière de les combiner. En français, point de réunions de mots, point d'hiatus permis à la poésie; et quant aux ellipses, aux inversions et aux autres figures, la prose des autres nations est plus hardie que nos vers. Notre langue est, parmi les autres, comme une austère matrone, qui parle dans un concert et qui marche au milieu d'un bal. C'est un véritable phénomène intellectuel, dont l'explication ne peut être que dans la nature des lieux où elle s'est formée. Les langues, réfléchissant toujours les impressions habituelles de ceux qui les parlent, portent nécessairement l'empreinte des objets qui les environnent. On retrouve dans les dialectes brillans des Hellènes ces montagnes couronnées d'un ciel transparent, ces fleuves limpides, ces vallées pittoresques, cette mer parsemée d'îles riantes et d'écueils escarpés, et tous ces accidens de la nature qui prêtent un charme si varié à leur beau pays. Les idiomes du Nord respirent l'âpreté sauvage et la sombre tristesse du climat qui les a vus naître. Pour nous, dont la langue eut pour berceau le centre et le nord de la France, c'est sous un ciel tempéré, mais terne et monotone, loin du spectacle des mers, des montagnes, des grands fleuves, des torrens, des volcans, des tempêtes, que notre capitale l'a développée. Notre idiome est calme, comme notre sol et comme l'air que nous respirons. La nature ne fait autour de nous que de la prose; l'instruction seule nous révèle qu'il est une poésie; aussi le sentiment poétique, qui résulte ailleurs de l'organisation, chez nous est le fruit de l'éducation. On le voit par une lecture attentive de nos grands poètes : ce n'est point immédiatement dans la nature qu'ils ont puisé leurs plus belles images, c'est dans les poètes de l'antiquité; leurs inspirations les plus poétiques leur viennent du collége; ce sont des réminiscences, des traductions. Voilà pourquoi la grande poésie fut si tardive en France; pourquoi, tant que nos poètes furent livrés à eux-mêmes, ils ne produisirent que d'*élégans badinages*. Quand Ronsard voulut s'élever plus haut, qui lui prêta des ailes? La nature? non; l'imitation des Grecs.

Mais, dans cette entreprise, il se fit illusion sur les ressources de l'instrument qu'il maniait, et, malgré son talent, il ne put rien créer de durable. *Enfin Malherbe vint*, Malherbe, dont le génie consiste à avoir su deviner celui de sa langue et de sa nation. Il comprit que les mots français n'ont point par eux-mêmes d'effet poétique, et voilà pourquoi sa muse

« D'un mot mis en sa place enseigna le pouvoir. »

Il sentit qu'ils avaient besoin d'être fortement empreints du moule de la césure et de la rime ; et de là,

« . . . Le vers sur le vers n'osa plus enjamber. »

On voit à quoi se réduit ce reproche de timidité dont Malherbe a été l'objet. Ne pouvant lutter avec les poètes des autres nations par les formes matérielles du langage, il entreprit de les surpasser par la justesse de l'idée et la clarté de l'expression. Ces qualités conviennent surtout à la prose ; j'en suis d'accord ; mais que pouvait-il faire de mieux ? Pour que la France pût avoir une poésie, il fallait bien rapprocher la poésie de la prose. C'est ce que Malherbe fit à bon escient ; ne sait-on pas que l'épreuve à laquelle il soumettait ses vers était de les écrire de suite et sans s'arrêter aux rimes, pour voir si, comme prose, ils étaient bons ?

Malherbe ne put sans doute rendre notre langue propre à l'épopée sérieuse, ni à la haute poésie lyrique, genres qui s'adressent presque toujours à l'imagination ; mais il en fit un très-bon instrument pour tous ceux où dominent la raison et la sensibilité, tels que la poésie dramatique, la fable, la satire, l'épître, le poème didactique ou badin, la poésie légère, l'ode philosophique et l'élégie passionnée. Pour la poésie, il y a presque compensation, et pour la prose l'avantage est de notre côté. Car en prose on parle et on écrit, surtout pour être entendu ; or, la clarté est un avantage qu'aucune littérature ne dispute à la nôtre ; c'est aussi une condition de rigueur pour nous plaire : dans les autres langues, on exige seulement que l'écrivain puisse être compris ; en français, il faut

qu'il ne puisse pas ne pas être compris. Et chaque jour le français étend ses conquêtes, parce que chaque jour s'agrandit le domaine de la raison, qui est aussi celui de la prose.

Au moment où les nations se civilisent, la poésie est une puissance; leur première affaire est alors de se former un langage, service qu'elle seule peut leur rendre. Mais, plus la civilisation avance, plus la poésie perd de terrain; bientôt elle n'est plus qu'un noble amusement, et l'homme finissant par mettre dans tout du raisonnement et du calcul, un tems vient où la prose seule peut rendre complétement ses sensations et ses pensées.

Cette décroissance de l'élément poétique est un fait qui frappe également nos regards dans les individus et dans les sociétés. Heureux, pour les poètes, le tems où ce qui est vrai, naturel, raisonnable, conserve encore le prestige de la nouveauté! Alors la poésie moissonne à pleines mains, et le talent obtient des succès universels et impérissables. Mais ce bon tems ne peut pas durer; peu à peu la raison devient vulgaire; elle n'a plus assez de charmes pour émouvoir un public blasé. Il faut bien que les poètes cherchent ailleurs des inspirations: qu'après avoir épuisé le bon terrain, ils se mettent à défricher le mauvais; qu'après avoir épuisé les ressorts de leur art, ils en franchissent les limites, avides du neuf au détriment du beau. Il n'y a à cela ni mérite, ni faute; c'est l'effet de la nécessité. Elle a produit partout des résultats semblables; partout la poésie et les arts offrent trois âges bien marqués: celui où le génie, non encore guidé par l'expérience, s'élance hardiment vers le beau, mais ne le reproduit qu'avec désordre, rudesse et négligence; celui où, secondé par le goût, il donne à la beauté des formes plus pures, mais quelquefois moins vigoureuses; celui enfin, où, ne pouvant plus avancer dans la carrière du beau, il retourne sur ses pas, élargit le cercle de ses imitations, s'efforce d'étonner par la variété et la singularité de ses œuvres, et trop souvent ne s'arrête qu'après que le bizarre est devenu commun.

La période que j'indique fut parcourue rapidement et une seule fois par la littérature latine; les Romains, peuple sans goût pour les arts, s'étant lassés promptement et sans retour de Virgile et d'Horace, le romantisme commença parmi eux dès Ovide, et il alla toujours croissant. Mais cette période peut se renouveler plusieurs fois et sous plusieurs formes chez la même nation. Chez les Grecs, par exemple, qui par l'universalité, non moins que par la supériorité de leur génie, font exception dans l'espèce humaine, pendant long-tems la décadence d'un genre ne fit qu'en développer un autre. La nature semblait leur avoir donné un sens particulier pour discerner et reproduire la beauté sous tous ses aspects. L'Italie moderne nous offre plusieurs vicissitudes analogues. En France, aux grâces naïves de Marot succéda la pédantesque affectation de Ronsard; après Malherbe, l'hôtel de Rambouillet mit à la mode le bel esprit des Voiture et des Cotin; au siècle de Louis XIV et à Voltaire, une génération corrompue substitua la doucereuse afféterie de Dorat et de Demoustiers. Aujourd'hui, le concours d'un grand nombre de causes a produit dans la littérature une crise générale.

Au moment de la restauration, vingt-huit années de convulsions et de bouleversemens avaient habitué les âmes aux émotions violentes. Pendant ces vingt-huit années, les peuples n'avaient presque pas communiqué entre eux; les Français surtout, voyageant en corps d'armée dans toute l'Europe, s'étaient tenus avec soin campés dans leur langue et dans leur littérature. Les événemens de 1814, en renversant l'édifice impérial, détruisirent les barrières qui séparaient les nations; notre littérature vit aussi entamer ses frontières; elle dut entrer avec les autres dans la grande fusion européenne. D'un autre côté, l'esprit religieux, long-tems comprimé par la philosophie, par la révolution, par le génie de la guerre, se releva avec effort; il opéra dans un certain monde une vive réaction. Enfin, les combinaisons politiques occupant presque tous les esprits, la poésie, indifférente au public lorsqu'elle lui parlait un langage déjà connu, dut, pour attirer

son attention, recourir aux expédiens hasardeux, aux tours de force et aux singularités.

Telles sont les causes extraordinaires et puissantes qui ont mis au jour ce qu'on appelle le *romantisme*. Que maintenant nos classiques se désolent; leurs protestations sont un obstacle trop faible pour en arrêter l'influence. Le public, qui sait d'avance tout ce qu'ils ont à lui dire, semble leur appliquer ce vers du Dante :

Non ragioniam di lor, ma guarda e passa.

Le public veut du nouveau à tout prix; faut-il s'étonner qu'il se tourne du côté de ceux qui lui en promettent? Mais les romantiques sont-ils véritablement novateurs? Ils le sont aux yeux du public qui, surtout en France, ne connaît guère que les chefs-d'œuvre de la littérature nationale. Mais, qu'entre gens instruits cette prétention donne lieu, d'une part, à tant de vanité, et, de l'autre, à tant de fureur, cela est plus difficile à comprendre. Il n'est pas un des attributs du romantisme, que ne puisse revendiquer la poésie grecque. S'agit-il de l'affranchissement des unités théâtrales? Elle ne les a point rigoureusement observées, pas même l'unité d'action. De l'imitation exacte de la vie réelle? Quoi de plus naïvement vrai que l'Odyssée et les drames grecs? La vie des grecs était poétique, la nôtre ne l'est pas, voilà tout. Veut-on parler du mélange des conditions? Les dieux et les rois figurent dans leurs poèmes avec les soldats, les marchands, les bergers, les paysans, les pêcheurs, les esclaves. De la confusion des genres? On trouve, dans leurs tragédies, des odes, des récits épiques, et souvent des scènes de comédie. Théocrite, dans *les Syracusaines*, a fait une idylle, en réunissant une comédie et un hymne. Le romantisme consiste-t-il dans la mélancolie? Quoi de plus mélancolique qu'Eschyle, Euripide, Pindare, et nous n'avons presque plus rien de Sapho, de Callimaque, ni de ce Simonide dont les poésies avaient mérité le nom de *larmes*. Consisterait-il dans le grotesque? Nous le trouvons, dès l'Iliade, dans Vulcain et dans Thersite; il a inspiré

toute la *Batrachomyomachie*; il régnait presque sans partage dans les drames satiriques, dont il nous reste un échantillon : le *Cyclope* d'Euripide. Et Aristophane? et Lucien? Le grotesque n'était-il pas, d'ailleurs, un genre de prédilection pour les peintres et les graveurs grecs? Ce qu'ils nous ont laissé de monumens de cette espèce met au défi l'imagination de nos faiseurs de caricatures? Enfin, pour être romantique, faut-il être religieux, mystique, rêveur, obscur? nous citerons encore Pindare, Eschyle, Euripide, et en fait d'obscurité, il faudrait être bien difficile pour ne pas se contenter du seul Lycophron. Soit donc que le romantisme consiste dans des beautés ou dans des défauts, on peut prouver que ce qu'il nous donne pour du neuf est tout simplement renouvelé des Grecs. Préfère-t-il descendre des Hébreux? à la bonne heure; il n'en sera que plus ancien. Mais je me trompe : il est une qualité qu'il ne doit ni aux uns, ni aux autres; cette qualité, c'est l'affectation. Les poètes qui suivent cette école, placés à de grandes distances par leurs talens et même par leurs doctrines littéraires, se rapprochent tous par l'affectation. Ce trait caractéristique les sépare de l'antiquité, pour les rattacher au moyen âge qu'ils affectionnent, et où cet air de famille se retrouve chez les poètes latins des siècles de décadence, et, plus tard, chez les marinistes italiens, les gongoristes espagnols, les euphuistes anglais, et chez nos Théophile, nos Voiture, nos Dorat, etc. Même qui fouillerait dans les Scudéry et dans les Cotin, y trouverait matière à plus d'un rapprochement. Et à ce propos, je ne puis m'empêcher de reprocher à M. Ste.-Beuve le mauvais tour qu'il a fait à ses confrères, en leur donnant pour aïeul l'ultra-classique Ronsard; c'est là vraiment mettre les critiques sur la voie; c'est montrer avec évidence en quoi consiste le nouveau du romantisme. Donner du nouveau après trois mille ans qu'on fait des vers! C'est tout ce qu'on pourrait espérer d'un grand génie; mais une école tout entière! elle ne le peut évidemment qu'en usant du privilége qu'a le mauvais d'être toujours neuf, parce qu'il est toujours oublié.

Mais les poètes ne sont pas aujourd'hui nos seuls romantiques; la peinture a les siens, et la sculpture aussi. « De toutes parts l'œuvre s'accomplit », s'écrie M. Hugo. Il a raison. Passez seulement sur le pont Louis XVI; vous y verrez plus d'une statue romantique. La statuaire romantique! C'est fort. Employer le marbre à reproduire des vêtemens lourds et compliqués! N'est-ce pas priver l'art de ce qui le constitue, l'expression, et le réduire à un pur mécanisme? Mais, comment représenter des modernes, sans les revêtir du costume de leur tems? soit; je vous plaindrai, si vous voulez, de n'avoir pu faire autrement; mais convenez que ce n'est pas là le beau. Le beau! Voilà bien de quoi il s'agit! Aimer le beau! Quel ridicule! J'en demande humblement pardon aux amis du laid; mais c'est un goût dont j'ai peine à me défaire; et j'y tiens plus encore dans les arts qui s'adressent aux sens. Un tableau laid peut avoir un grand mérite; mais comment le regarder? La poésie, qui parle à l'esprit, admet plus aisément la laideur dans les détails, pourvu que la beauté se retrouve dans l'ensemble. Sous ce rapport, les poètes romantiques ont un avantage prononcé sur leurs confrères les sculpteurs et les peintres. Parmi ces poètes, il en est dont les compositions ne manquent ni de chaleur, ni de vie; en ce point, ils l'emportent, je crois, sur leurs adversaires. Cela se conçoit: lorsque, dans l'épuisement de la poésie et des arts, le public demande à grands cris du nouveau, ce sont toujours les imaginations les plus jeunes et les plus vives qui se précipitent dans les routes hasardeuses. J'avouerai même que les romantiques ont rendu quelques services à notre poésie; non pas, comme ils le prétendent, en donnant à nos vers une coupe plus libre; Delille, on l'a dit, les avait ici devancés, et tout ce qu'on peut leur accorder, c'est qu'ils abusent bien plus que lui de cette ressource. Mais les romantiques s'efforcent avec raison de rapprocher notre poésie de la vie réelle, et de l'habituer à braver le mot propre; ce sont là des emprunts qu'il est bon de faire à l'étranger, et pour lesquels, lorsqu'ils sont heureux, je suis prêt à leur délivrer un

brevet d'importation. Enfin, ils ont agrandi et fécondé le domaine de l'élégie, qui, chez nous, était demeuré un peu nu et un peu étroit. Par malheur, dans ces tentatives ils méconnaissent à tout moment le génie de leur langue et de leur nation. On les voit en français parler anglais et allemand, comme Ronsard parlait grec et latin; l'un ne vaut guère mieux que l'autre. Aussi, qu'ils ne s'y trompent pas : leurs admirateurs sincères se réduisent à un bien petit nombre d'adeptes. Si la masse du public leur prête attention, c'est moins par sympathie que par curiosité et par amusement. Trois défauts dominans menacent leur avenir, l'obscurité, la monotonie et l'affectation ; ou, pour mieux dire, ces trois défauts n'en font qu'un ; car ils ne sont obscurs et monotones que parce qu'ils sont affectés. Énergie, enthousiasme, profondeur, finesse, sensibilité, mélancolie, vérité, naïveté même, tout porte chez eux ce caractère. Tel est, au surplus, l'inconvénient de toute école ; et c'est pourquoi jamais école poétique ne parvint à la postérité. En poésie surtout, l'individualité est indispensable. Certes, il est bon d'être neuf; mais il faut avant tout être soi.

Si l'affectation romantique prenait racine parmi nous, elle finirait par dénaturer notre langue, en la privant sans compensation de tous ses avantages. Otez-lui le privilége de la clarté, de la précision et du naturel, elle sera la dernière de toutes. Heureusement, cette métamorphose est impossible. Jamais l'affectation ne pourra se naturaliser chez un peuple dont l'esprit ne connaît que deux puissances, le bon sens et le ridicule ; j'aurais dû nommer celui-ci le premier.

Le romantisme est la poésie des époques où le sentiment poétique sommeille ; c'est le langage des muses, lorsqu'elles sont dédaignées ; et voilà en partie le secret de leur tristesse. Suivant que ce sentiment se réveillera ou non, le romantisme sera parmi nous le dernier âge de la poésie, ou le chaos d'où naîtra une poésie nouvelle. Mais toujours ne peut-il être qu'une littérature de transition. Ce n'est point la poésie classique, c'est la prose qui le menace.

La prose, particulièrement celle qui s'applique à l'histoire, à la politique et aux sciences, est restée en général fidèle à la langue et à la raison. Voyez, tandis que notre littérature légère court après le vague, l'emphatique et le recherché, avec quelle pureté écrivent quelques-uns de nos publicistes et presque tous nos savans! Et pourtant, quels succès ils obtiennent! En vérité, ces succès sont alarmans pour la poésie. Dans un siècle où l'esprit humain ne marche guère qu'escorté de l'observation et du raisonnement, n'est-il pas à craindre que la prose ne finisse par devenir le langage de l'imagination? Pour moi, je l'avoue en rougissant, les poèmes les plus vantés ébranlent moins la mienne qu'un Laplace exposant la formation probable des mondes, ou un Cuvier ressuscitant les races antédiluviennes. Le refroidissement de notre globe expliqué par M. Fourier; les différens âges de la végétation terrestre racontés par M. Ad. Brongniart; les continens et les îles naissant du sein des eaux par la décroissance progressive du fluide, comme nous le montre M. Bory de Saint-Vincent, voilà les épopées qui m'intéressent le plus. C'est que j'ai foi au merveilleux des savans, et que je n'ai plus foi à celui des poètes. La science, avec un pareil merveilleux, n'a pas besoin du prestige des mots; plus elle est simple, plus elle est grande et belle. C'est dans la science qu'est aujourd'hui la plus saine littérature. Peut-être aussi les folies même du romantisme rajeuniront-elles parmi nous la raison. C'est une ressource qui n'est pas à dédaigner; et déjà, ce me semble, quelques conversions s'opèrent. L'examen des œuvres du chef de la jeune école nous montrera combien les progrès du mal ont été grands et rapides. Espérons qu'ils vont amener une crise favorable, et que M. Hugo sera le premier à la provoquer. Il n'est pas rare, dans les troubles politiques, de voir un grand rebelle capituler en gardant ses honneurs, tandis que la tourbe de ses partisans rentre dans l'obscurité, comme dans un asile. Cela se voit encore plus souvent dans les dissensions littéraires, où le mérite des systèmes réside presque toujours dans le talent des chefs.

Le talent de M. Hugo est aussi brillant que varié. Son recueil en contient des preuves assez éclatantes pour forcer l'admiration de tous les classiques de bonne foi. Je regrette d'être obligé d'ajouter qu'elles se trouvent surtout dans ses premières compositions, c'est-à-dire dans les odes. Le caractère politique de plusieurs d'entre elles n'est pas ce qui peut me faire illusion sur leur mérite; cette *colère de parti*, que l'auteur reconnaît lui-même dans certains passages, nuit beaucoup, suivant moi, à l'élévation et au charme de sa poésie. Ma remarque n'est point applicable à sa belle ode sur *Louis XVII*. Le lecteur le plus classique ne pourra refuser son suffrage aux strophes suivantes :

On entendit des voix qui disaient dans la nue :
Jeune ange, Dieu sourit à ta gloire ingénue;
Viens, rentre dans ses bras pour ne plus en sortir.
Et vous, qui du Très-Haut racontez les louanges,
Séraphins, prophètes, archanges,
Courbez-vous, c'est un roi; chantez, c'est un martyr!

Où donc ai-je régné, demandait la jeune ombre?
Je suis un prisonnier; je ne suis point un roi.
Hier, je m'endormis au fond d'une tour sombre.
Où donc ai-je régné? Seigneur, dites-le moi.
. . . . . .

Les anges répondaient : Ton Sauveur te réclame.
Ton Dieu d'un monde impie a rappelé ton âme.
Fuis la terre insensée où l'on brise la croix,
Où jusque dans la mort descend le régicide,
Où le meurtre, d'*horreurs* avide,
Fouille dans les tombeaux pour y chercher des rois.

Quoi! de ma longue vie ai-je achevé le reste?
Disait-il. Tous mes maux, les ai-je enfin soufferts?
Est-il vrai qu'un geôlier, de ce rêve céleste
Ne viendra pas demain m'éveiller dans mes fers?
Captif, de mes tourmens cherchant la fin prochaine,
J'ai prié; Dieu veut-il enfin me secourir?
Oh! n'est-ce pas un songe? A-t-il brisé ma chaîne?
Ai-je eu le bonheur de mourir?

. . . . . .
Mes jours se sont flétris dans leurs mains meurtrières,
Seigneur; mais les méchans sont toujours malheureux.
Oh! ne soyez pas sourds comme eux à mes prières;
Car je viens vous prier pour eux.

Rien de plus pur, de plus harmonieux et de plus touchant que ces vers. Quel poète ils nous promettaient!

Les odes intitulées : *la Vendée*, *les Vierges de Verdun*, *Quiberon*, *la mort du duc de Berry*, renferment aussi de grandes beautés, quoique avec plus de mélange. Dans celle qui a pour titre *la Bande Noire*, l'imagination du lecteur, guidée par la muse fantastique de M. Hugo, parcourt long-tems avec plaisir ces vieux manoirs dont il déplore la destruction. Mais, lorsqu'il entreprend sérieusement de nous faire regretter le moyen âge, lorsque, remuant à plaisir des souvenirs funestes que notre époque réprouve, il s'écrie :

. . . *Nous* égorgeons les prêtres,
. . . Et *nous* assassinons les rois.
. . . . . .
Des anciennes vertus le crime a pris la place.

le lecteur, qui sait à quoi s'en tenir sur *les vertus* de ce tems où l'on voudrait le ramener, sort brusquement du monde des illusions et abandonne le poète. De même, dans le *Repas libre*, après une peinture très-brillante de ce dernier festin que Rome païenne offrait aux martyrs, n'est-on pas péniblement surpris de voir l'ode se terminer par cette strophe sinistre :

O rois, comme un festin s'écoule votre vie.
La coupe des grandeurs, que le vulgaire envie,
Brille dans votre main.
Mais, au concert joyeux de la fête éphémère,
Se mêle le cri sourd du tigre populaire
Qui vous attend demain.

Des inspirations plus heureuses ont dicté à M. Hugo la plupart des odes qui terminent le premier volume. Là se trouve l'ode sur les *funérailles de Louis XVIII*, morceau très-connu

où quelques expressions de mauvais goût disparaissent parmi des beautés aussi élevées qu'originales. Là se trouve encore l'ode sur *la Colonne de la place Vendôme*, l'une de celles où le poète a mis le plus d'énergie et de véritable chaleur. Il apostrophe ainsi la Colonne :

Débris du grand empire et de la grande armée,
Colonne d'où si haut parle la renommée,
Je t'aime : l'étranger t'admire avec effroi.
J'aime tes vieux héros sculptés par la victoire,
Et tous ces fantômes de gloire
Qui se pressent autour de toi.

J'aime à voir sur tes flancs, colonne étincelante,
Revivre ces héros qu'en leur onde sanglante
Ont roulés le Danube, et le Rhin, et le Pô.
Tu mets comme un guerrier le pied sur ta conquête.
J'aime ton piédestal d'armures, et ta tête
Dont le panache est un drapeau.

Au bronze de Henri mon orgueil te marie :
J'aime à vous voir tous deux, honneur de la patrie,
Immortels, dominant nos troubles passagers,
Sortir, signes jumeaux d'amour et de colère,
Lui, de l'épargne populaire,
Toi, des arsenaux étrangers !

. . . . . .

Jamais, ô monument, même ivres de leur nombre,
Les étrangers sans peur n'ont passé sous ton ombre.
Leurs pas n'ébranlent point ton bronze souverain.
Quand le sort une fois les poussa sur nos rives,
Ils n'osaient étaler leurs parades oisives
Devant tes batailles d'airain.

. . . . . .

S'attendrait-on à trouver ici ce vers :

Prenez garde, étrangers : *nous ne savons que faire.*

Le dernier hémistiche est un prélude malheureux de cette simplicité affectée jusqu'à la platitude, l'une des manies du romantisme, à laquelle plus tard l'auteur a payé largement tribut, quoiqu'elle ne soit point dans le caractère de son talent.

Malgré cette grosse tache, malgré quelques expressions forcées, quelques vers durs et surtout des redites et des longueurs qui embarrassent la marche du poète, nous devons savoir gré à la diplomatie autrichienne d'avoir excité l'indignation patriotique qui a inspiré cette belle ode.

Opposons à ces traits énergiques, à ces images pleines de vigueur et d'éclat, une pièce où le talent de M. Hugo se fait remarquer par la mollesse et par une gracieuse mélancolie; telle est l'ode *à une jeune fille*, l'une de celles en trop petit nombre où ce talent est constamment resté pur. Je la citerai tout entière :

Vous qui ne savez pas combien l'enfance est belle,
Enfant! n'enviez point notre âge de douleurs,
Où le cœur tour à tour est esclave et rebelle,
Où le rire est souvent plus triste que vos pleurs.

Votre âge insouciant est si doux qu'on l'oublie.
Il passe comme un souffle au vaste champ des airs,
Comme une voix joyeuse en fuyant affaiblie,
Comme un Alcyon sur les mers.

Oh! ne vous hâtez point de mûrir vos pensées.
Jouissez du matin; jouissez du printems;
Vos heures sont des fleurs l'une à l'autre enlacées;
Ne les effeuillez pas plus vite que le tems.

Laissez venir les ans! Le Destin vous dévoue,
Comme nous, aux regrets, à la fausse amitié,
A ces maux sans espoir que l'orgueil désavoue,
A ces plaisirs qui font pitié!

Riez pourtant! du sort ignorez la puissance;
Riez! n'attristez pas votre front gracieux,
Votre œil d'azur, miroir de paix et d'innocence,
Qui révèle votre âme et réfléchit les cieux!

Cette ode charmante fait partie du second volume. Ce volume renferme encore *la lyre et la harpe*, ingénieux contraste entre la poésie grecque et la poésie hébraïque; *Moïse sur le Nil*, composition pleine de fraîcheur et de grâce; *l'homme heureux*, remarquable par une pensée aussi vraie qu'originale, mais dont l'expression est un peu forcée; *le chant du cirque*,

description poétiquement énergique des jeux sanglans de l'amphithéâtre; l'ode intitulée *Épitaphe*, où l'auteur a su atteindre à la profondeur et au sublime sans affectation et sans effort; le *chant de fête de Néron*, tableau magnifique de pensée et d'images, et dont je voudrais seulement retrancher les trois dernières strophes qui sont, à mon avis, obscures et redondantes; *le matin*, morceau inspiré par une mélancolie vraiment poétique; *mon enfance*, ode qui, malgré beaucoup de taches, est pleine de charme et d'originalité; enfin, les odes intitulées : *Paysage*, *Encore à Toi*, *son Nom*, *Actions de grâces*, *à mes Amis*, *aux Ruines de Montfort l'Amaury*, *le Voyage*, *Promenade*, où dominent la grâce et le sentiment, mêlés quelquefois d'un peu d'obscurité et de manière.

En somme, les odes de M. Hugo n'ont pas ce mouvement rapide, entraînant, irrésistible, qui anime la poésie lyrique des anciens et des étrangers; mais dans ces odes les beautés l'emportent de beaucoup sur les défauts, et ces beautés sont quelquefois du premier ordre.

Le sacrifice d'un petit nombre de pièces, la suppression de quelques strophes, la correction de quelques vers, voilà ce qu'il faudrait pour réduire au silence ces reproches d'emphase, de fatras, de bizarrerie, de dureté, qui, relativement aux odes, ont été justement, mais trop sévèrement adressés à l'auteur.

L'examen des *Ballades* et des *Orientales* impose à la critique un devoir plus pénible. Ces compositions, d'une date en général plus récente, décèlent chez l'auteur le dessein d'introduire dans la poésie lyrique ce genre grotesque dont il attribue la découverte au moyen âge. Nous avons parlé du grotesque, à l'occasion de la préface de *Cromwell* (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVII, p. 654). Nous ajouterons seulement ici qu'il n'est nulle part plus déplacé que dans la poésie lyrique, rien n'étant moins favorable à l'enthousiasme que ce qui provoque un rire forcé. L'auteur, ayant une fois pris son parti de braver, de chercher le ridicule, s'attachant même à mêler constamment le grotesque au terrible, a donné à la plupart de

ses compositions un caractère indéfinissable de monstruosité. Comptant désormais pour rien l'harmonie et les convenances du style, il s'est abandonné sans frein à ses fantaisies du moment. Quelquefois, j'en conviens, cet esprit de licence lui a réussi; j'en citerai pour exemple la pièce intitulée *les Têtes du Sérail*, que des classiques ont trouvée bizarre, mais qui, dans son ensemble, est à mes yeux originale, dramatique, pleine d'imagination et en même tems de vérité locale. Les vers suivans, que prononce la tête de l'évêque de Missolonghi, sont peut-être les plus beaux qu'ait faits l'auteur :

Frères, plaignez Mahmoud ! né dans sa loi barbare,
Des hommes et de Dieu son pouvoir le sépare.
Son aveugle regard ne s'ouvre pas au ciel.
Sa couronne fatale et toujours chancelante
Porte à chaque fleuron une tête sanglante,
Et peut-être il n'est pas cruel.

Cela est sublime de raison, de tolérance et de haute philosophie.

Mais auprès de cette pièce et de quelques autres que je regrette de ne pouvoir faire connaître, combien de passages également réprouvés par l'oreille et par le goût ! Ici, ce sont des séries de petits vers, tours de force puérils où l'on cherche vainement autre chose qu'une importune accumulation de rimes :

Çà, qu'on selle,
Écuyer,
Mon fidèle
Destrier.
Mon cœur *ploie*
Sous la joie,
Quand je *broie*
L'étrier.

. . . . . .

Murs, ville
Et port,
Asile
De mort,

Mer *grise*
Où *brise*
La *brise*....
Tout dort.

Ailleurs, nous trouvons ce rhythme emprunté à nos vieux poètes :

Sara, belle d'indolence,
Se balance
Dans un hamac, au-dessus
Du bassin d'une fontaine
Toute pleine
D'eau puisée à l'Ilissus.

. . . . . .

Reste ici caché; demeure!
Dans une heure,
D'un œil ardent en verras
Sortir du bain l'ingénue,
Toute nue,
Croisant ses mains sur ses bras.

Car c'est un astre qui brille
Qu'une fille
Qui sort d'un bain *au flot clair,*
Cherche s'il ne vient personne,
Et frissonne
Toute mouillée au grand air.

Ce rhythme est plein de grâce dans la poésie italienne, à cause de la coupe heureuse que produit l'accent prosodique constamment placé sur la troisième syllabe dans le vers de sept. Mais en français, il est absolument dépourvu d'harmonie; on croit voir un danseur qui manque à tout instant la mesure. Et quelle prose n'est préférable aux vers que j'ai soulignés! Je sais qu'il y a des gens qui admirent cette simplicité. J'en ai même vu qui trouvaient charmant ce vers d'une pièce intitulée *les Fantômes :*

Elle aimait trop le bal, c'est ce qui l'a tuée.

Ces gens-là prendront bientôt au sérieux le commentaire du docteur Mathanasius sur le chef-d'œuvre d'un inconnu.

Il serait difficile d'indiquer en détail toutes les bizarreries

qui défigurent les Ballades et les Orientales de M. Hugo. Tantôt c'est un refrain que rien n'amène et qui n'a de remarquable que sa singularité :

> Enfans, voilà des bœufs qui passent :
> Cachez vos rouges tabliers.

Tantôt c'est la coquetterie du laid poussée jusqu'au dégoût, comme dans toute la pièce intitulée, *Malédiction*, dont je citerai seulement ces quatre vers :

> Qu'il soit pris pour un autre, et, râlant sur la roue,
> Dise : je n'ai rien fait, et qu'alors on le cloue
> Sur un gibet en croix.
> Qu'il pende échevelé, la bouche violette.

Souvent l'auteur prodigue les vers rocailleux :

> Espagne peint aux plis des drapeaux voltigeant
> Sur ses flottes avares....
> Stamboul la Turque, autour du croissant abhorré
> Suspend trois blanches queues ;
> . . . . . .
> L'Autriche à l'aigle étrange aux ailerons dressés.
> . . . . . .
> L'autre aigle au double front qui des czars suit les lois, etc.

Plus souvent encore, il multiplie les noms des couleurs avec une sorte de mépris pour l'élégance :

> Le ciel *bleu* se mêle aux eaux *bleues*.

On avait dit cent fois que le ciel et la mer semblent mêler leur azur. A-t-il cru rajeunir ainsi cette vieille image ?

> Un jour, pensif, j'errais au bord d'un golfe *ouvert*
> *Entre deux promontoires*,
> Et je vis sur le sable un serpent *jaune* et *vert*,
> Jaspé de taches *noires*.
>
> La hache en vingt tronçons avait coupé vivant
> Son corps que l'onde arrose,
> Et l'écume des mers que lui jetait le vent
> Sur son sang flottait *rose*.

Ce ne sont pas là des tableaux, c'est la boutique d'un marchand de couleurs, ou tout au plus la palette du peintre.

Mais le défaut le plus importun, ce sont d'interminables nomenclatures, c'est une profusion de particularités minutieuses, signe infaillible de corruption dans les arts, et surtout dans la poésie qui, produisant des effets *successifs*, ne peut s'occuper long-tems des détails sans effacer l'ensemble.

Dans la pièce intitulée : *Canaris*, 24 vers pour dire de dix manières différentes : *Lorsqu'un vaisseau accablé par le feu de l'ennemi est obligé de se rendre ;* puis, 32 vers pour décrire les pavillons de diverses puissances; et tout cela pour amener un mot. Dans *Lazzara*, 30 vers consacrés à l'inventaire de tout ce qu'eût donné le pacha de Nègrepont pour avoir cette jeune fille. Dans *Grenade*, 50 vers employés à décrire géographiquement les raretés de toutes les villes d'Espagne.

Des vers ingénieux et pittoresques ont beau s'échapper de tems en tems du milieu de ces longueurs, le lecteur dit toutours : assez, bien long-tems avant le poète. Ce défaut, si contraire à la rapidité du mouvement lyrique, n'est nulle part poussé aussi loin que dans la pièce intitulée *Navarin*. Le poète vient de raconter, à sa manière, la fameuse bataille ; voici comme il peint le désastre de la flotte turque :

Sur les mers irritées
Dérivent, dématées,
Nefs par les nefs heurtées,
Yachts aux mille couleurs,
Galères capitanes,
Caïques et *tartanes*,
Qui portaient aux sultanes
Des têtes et des fleurs.

Adieu, *sloops* intrépides,
Adieu, *jonques* rapides,
Qui sur les eaux limpides
Berçaient les Icoglans!
Adieu la *goëlette*
Dont la vague reflète
Le flamboyant squelette,
Noir dans les feux sanglans!

Adieu, la *barcarolle*
Dont l'humble banderolle

Autour des vaisseaux vole,
Et qui peureuse fuit,
Quand du souffle des brises
Les *frégates* surprises,
Gonflant leurs voiles grises,
Déferlent à grand bruit.

Est-ce tout? Non. Nous avons encore cinq strophes pour dire adieu à la *caravelle, au dogre, au brick dont les amures rendent de sourds murmures*, à la *balancelle*, aux *lougres* difformes, aux *galéaces* énormes, aux *mahones*, aux *prames*, aux *galères*, aux *caraques*, aux *gabarres*, aux *chaloupes canonnières*, aux *lanches*, aux *bombardes*, et à la *polacre*, et à la *felouque*, et à l'*yole*, et à la *brigantine dont la voile latine fend les vallons amers*. A coup sûr, rien de plus neuf en poésie qu'une pareille escadre; je crains bien qu'il n'en soit de même en marine. Et c'est là cette vérité tant promise! Ailleurs, le poète suppose que, lorsqu'un vaisseau en prend un autre, il lui jette son *ancré noir*. A-t-il reculé devant le mot *grapin?* A-t-il cédé à la tentation d'*innover* dans le genre du mot *ancre?* Je ne sais.

Une femme de goût qui venait d'écouter la lecture des Orientales, fit timidement cette question : après cela, M. Hugo *reste-t-il* un homme de talent? Je réponds sans hésiter : oui, et voici par quelle expérience je m'en suis convaincu. Contristé par une première lecture de ce recueil, je l'ai relu des yeux, m'abstenant avec soin de prononcer les vers; j'ai mis de côté le génie et les habitudes de notre langue, supposant que je lisais la traduction littérale de quelque poète étranger. Alors, j'ai encore trouvé bien des passages qui seraient mauvais dans toutes les langues; mais le plus souvent j'ai vu avec joie reparaître l'esprit fertile en conceptions vives et fortes, le grand trouveur de pensées et d'images, en un mot le poète. J'ai goûté, dans le *Feu du Ciel*, la description animée et originale d'une grande catastrophe; dans la *Douleur du Pacha*, un tableau piquant des tristesses du despotisme; dans *Mazeppa*, une belle et vivante peinture des tourmens du génie, etc. Mais peu de gens feront cette expérience, et M. Hugo, jugé sur l'enveloppe, sera condamné par la généralité des

lecteurs. Il aura beau prétendre qu'il suit sa fantaisie et qu'il *ne reconnaît point à la critique le droit de le questionner* là-dessus. L'excuse n'est pas valable pour quiconque livre ses vers au public; par cela seul il accepte le goût du public pour arbitre. Les romantiques ont pour principe, je le sais, que peu importent les défauts, que la vie des ouvrages est tout entière dans les beautés qu'ils renferment. Cela n'est vrai que pour les littératures naissantes; dans les littératures formées, les défauts sont comptés au poète, comme, dans un concert, les fausses notes le sont au musicien. Alors, pour que les ouvrages puissent vivre, il faut que la somme du bon l'emporte sur celle du mauvais. Je ne puis dissimuler à M. Hugo que, s'il ajoutait à son recueil beaucoup de morceaux tels que le *Pas d'armes du roi Jean*, la *Chasse du Burgrave*, *Navarin*, la *Malédiction*, *Nourmahal-la-Rousse*, les *Djinns*, *etc.*, *etc.*, il chargerait singulièrement le mauvais plateau de la balance.

J'ai accepté, non sans regret, la tâche difficile de rendre compte de ces poésies, et je n'ai pas su m'en mieux tirer qu'en disant ingénûment la vérité, telle que je la vois, sans ménagement pour aucune opinion. Je ne connais point personnellement M. Hugo; mais j'admire son talent et j'aime tout ce que j'admire. C'est assez dire combien je suis blessé de tant de fautes, si étranges que je n'ose les appeler par leur nom. Je voudrais le voir aller de porte en porte redemandant son recueil à ceux qui le possèdent et cartonnant les nombreux passages qui le mettent à la merci des rieurs. Je voudrais le voir, novateur dans les idées plus que dans les mots, concilier ce qu'exige l'esprit de son tems avec les nécessités de sa langue et le goût général de sa nation; je voudrais le voir, renonçant à l'argot de sa coterie, rallentir la décadence de l'art au lieu de la précipiter. Et, sûr de ne lui rien demander qui ne soit en son pouvoir, si j'étais assez heureux pour le déterminer à cet effort, je croirais avoir donné ou rendu à la France un grand poète.

CHAUVET.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

1. — *American annual Register.* — Annales d'Amérique pour l'année 1827. Philadelphie, 1829; New-York et Boston, Goodrich.

Cet ouvrage n'a pas la prétention d'être une histoire, mais seulement un registre de faits, mêlés de quelques observations. C'est un abrégé des journaux de l'année, éclairci par plusieurs documens inédits. On n'y rencontre point de ces vues larges qui élèvent l'âme, et agrandissent la sphère politique. Dans un pays où les institutions ont l'approbation générale et sont, pour ainsi dire, l'expression des vœux de la nation en masse, la politique devient spéciale, et se borne à un examen précis, à des rapprochemens de chiffres : il n'y a plus d'aliment aux passions. Cet état de bien-être peut mener au dévelopement du bon sens, mais non à celui de l'éloquence. Les Américains en sont à l'application des principes; ils en sont aux faits, et nous aux espérances et aux désirs; et il y a plus carrière pour l'imagination dans ce qui est à faire que dans ce qui est fait.

2. — *The Token.* — Le gage d'amitié : présent de Noël et de nouvel an; publié par Willis. Boston, 1829; Goodrich. Londres, Kurnett.

Voilà quatre à cinq ans qu'on publie régulièrement en Angleterre des recueils de prose et de vers élégamment imprimés, et ornés de vignettes des meilleurs artistes. Ces livres, faits à

(1) Nous indiquons par un astérique (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

l'instar de nos *Tablettes romantiques*, de nos *Almanach des Muses, etc.*, se composent de morceaux détachés, de fragmens, de contes, de poésies; les noms des auteurs, et surtout des peintres et des graveurs qui y ont contribué en assurent la vogue. Cette mode a passé en Amérique, et l'ouvrage que nous annonçons est une des premières productions de ce genre. On y désirerait plus d'originalité : une empreinte plus marquée du pays et des mœurs nationales. Partout se fait sentir une imitation servile de la littérature anglaise. Toutes ces histoires composées pour la circonstance ont aussi un air de famille qui fatigue. On ne comprend pas que des esprits divers semblent jetés dans le même moule. Parmi les contes les plus remarquables, nous citerons *le Fils d'un Gentilhomme, la Ruse, les Émigrans.* Là, du moins, on n'est plus en Europe. Les gravures ne valent pas à beaucoup près les vignettes anglaises. Les compositions manquent de grâce et d'effet, et la dureté du burin fait disparaître toute espèce de charme.

L. Sw.-B.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

3. — *A History of British animals.* — Histoire des animaux de la Grande-Bretagne, comprenant les caractères descriptifs et l'arrangement systématique des diverses races de quadrupèdes, d'oiseaux, de reptiles, de poissons, de mollusques, etc., indigènes de la Grande-Bretagne, ou qui en ont été extirpées; par *John* Fleming, auteur de la philosophie de la Zoologie. Édimbourg, 1828. In-8° de 565 pages.

Cet ouvrage est loin de tenir tout ce que son titre promet; c'est une nomenclature aride, utile à consulter comme donnant des renseignemens précis, mais qui ne se fait pas lire avec intérêt. Après avoir blâmé les naturalistes de ne pas voir que le système de classification de Linnée n'a jamais été pour ce grand homme qu'un moyen, non un but, le docteur Fleming tombe dans la même erreur, et tue l'esprit en s'attachant à la lettre : ainsi, il décrit longuement tous les signes extérieurs qui font reconnaître le genre et la famille d'un animal, et ne dit presque rien de son instinct, de ses habitudes, des modifications qu'apporte dans ses mœurs l'état de domesticité. Il n'insiste pas sur les améliorations possibles des races, sur les soins que l'homme devrait mettre à leur perfectionnement, ou plutôt au complet développement de leurs forces

et de leurs facultés. Il serait beau de penser que la puissance humaine, bornée pour le mal, fût sans limites pour le bien, et quelque contestable que puisse d'abord sembler cette doctrine, elle est, sur beaucoup de points, plus près de la vérité qu'on ne le pense généralement. Personne ne peut mieux que M. Fleming réparer les omissions qu'il a faites : cet habile naturaliste a étudié la nature vivante dans les Orcades et dans les îles Shetland ; il est demeuré long-tems dans le sud de l'Irlande, explorant la terre et l'eau, étudiant l'instinct de leurs divers habitans : ce ne sont donc pas les matériaux qui lui manquent ; et s'il pouvait se résoudre à convertir son livre en une espèce d'*index* ou de *dictionnaire*, qui servirait d'introduction à un ou deux autres volumes de particularités et d'observations, il aurait rendu un double service à la science, en la présentant sous un aspect plus attrayant, et en la mettant à la portée d'un plus grand nombre de lecteurs.

L. Sw. B.

4. — *Description of the new expansion shoe*, etc. — Description d'un nouveau fer à cheval expansif, suivie d'attestations sur son usage et d'une note sur sa fabrication ; par *Bracy* Clark. Londre, 1828. In-4°, avec planches.

Dans l'état de nature, le sabot du cheval, doué d'une certaine élasticité s'étend ou se resserre, suivant que l'animal appuie ou soulève la jambe. Notre mode de ferrure lui enlève cette propriété, et M. Bracy Clark croit cette rigidité presque aussi pénible pour l'animal, que le serait, pour l'homme, une chaussure rigoureusement ajustée et dépourvue de flexibilité. Ses fers expansifs sont destinés à pourvoir à cet inconvénient, et la description qu'il en donne est accompagnée de nombreuses attestations relatives à des chevaux dont le service s'est beaucoup amélioré par l'adoption de son système de ferrure. Tout cheval ferré ne boite pas : les remarques de M. Bracy Clark pourraient n'être pas applicables à tous les chevaux, et cependant avoir une grande utilité, en ce qu'elles conduiraient au remède de beaucoup de cas particuliers. Les fers expansifs sont plus chers et plus compliqués que les autres ; mais cet inconvénient peut, dans bien des circonstances, être compensé par des avantages réels. Il serait à souhaiter que des expériences bien faites déterminassent le degré d'utilité de cette invention. On pourrait, par exemple, observer si, dans les courses où le cheval use de tous ses moyens, les fers expansifs lui laissent tout l'élan dont on accuse les fers ordinaires de le priver en partie.

J.-J. B.

5. — **The History and Doctrines of Budhism*, etc. ; — Histoire

et Doctrines du Bouddhisme; suivies de notices sur le Kappouisme ou Culte des démons, et sur le Bali ou incantations planétaires pratiquées à Ceylan; par *Édouard* Upham. Avec 53 lithographies d'après des dessins cingalais originaux. Londres, 1829. Ackerman. Paris, Dondey Dupré. In-folio de 136 pages.

Colebrocke, le plus savant et le plus complet des écrivains qui ont traité des religions de l'Inde, n'a parlé du Bouddhisme que sur l'autorité des adversaires de cette secte. Aucun des écrits originaux qui en font la base n'a encore été traduit. On sait qu'après avoir pris naissance dans la presqu'île occidentale des Indes, le Bouddhisme fut forcé de passer le Gange, et de se réfugier en Chine où il est aujourd'hui naturalisé. Quelque extravagans que puissent d'abord nous paraître ces formes étranges de culte, cette loi d'inertie ou de quiétude sacrée qui domine dans les philosophies religieuses de l'Orient, ce cortège mythologique de bons et mauvais esprits, il y a une effrayante solennité dans des doctrines qui ont gouverné pendant tant de siècles des millions d'hommes. Derrière ces bizarres et mystérieux emblèmes, on retrouve l'âme humaine toujours active, toujours en travail devant l'immensité; appelant à son aide toutes les facultés qu'elle gouverne, pour étancher sa soif de savoir; élevant système sur système pour arriver à la vérité éternelle, comme jadis les *Titans* entassaient montagne sur montagne pour escalader les cieux.

L'idolâtrie de Bouddha admet plus de causes physiques que le Brachmanisme : un monde incréé, une éternelle progression d'événemens, de naissances, de changemens, de déclin. Le feu, l'eau, le vent, accomplissant périodiquement l'œuvre de destruction; un germe de pré-existence enfoui au milieu des ruines, et tout à coup se dégageant, s'élevant, et se développant en de nouveaux cieux, et en une terre nouvelle. A cette régénération de toutes choses succède un autre cours de siècles terrestres; puis, un autre conflit des élémens de la matière; un autre renouvellement de cette immortalité conditionnelle; un autre, puis un autre; un autre encore, jusqu'à ce que l'imagination se perde dans le gouffre de l'Eternité. Tels sont les dogmes du Bouddhisme sur l'existence du monde : et ils semblent dater de la création, tant ils sont vastes et puissans. L'inventeur de ce prodigieux système a su aussi se concilier la sympathie de ses semblables, en renversant les distinctions de caste. Il a fait sa religion accessible à tous; il a proclamé l'âme immortelle; il a élevé l'homme à l'égal des dieux, puisqu'au milieu des créatures

humaines peut naître un successeur de Bouddha. Ce dernier article de foi semble une prévision des besoins de l'avenir, et une mesure sage pour favoriser les progrès de la raison, car à ce successeur appartient le même droit de réforme qu'au fondateur même de la secte. Où naquit le premier Bouddha, ce qu'il fut, ce qui est à lui dans ses doctrines, et ce qui est l'œuvre du tems et des circonstances, sont autant de questions fort difficiles, sinon impossibles à résoudre. M. Upham fait remonter la chronologie bouddhiste à plus de mille ans avant le Christ, et voici sur quoi il s'appuie : « Il est évident », dit-il dans son introduction, « qu'une puissante monarchie Bouddhiste était établie sur les bords du Gange, à une époque fort reculée : les annales de l'empire Magadhan attestent qu'un puissant royaume existait à Hortinapour, 1900 ans avant l'ère chrétienne. » M. Wilson, secrétaire de la Société asiatique de Calcutta (1), veut que le premier Bouddha soit d'origine Scythe ou Tartare, et ait vécu environ mille ans avant le Christ. M. *Abel* Remusat a donné, dans les *Mélanges asiatiques* (tom. I, pag. 113), une notice historique sur une succession de trente-deux patriarches ou prédicateurs bouddhistes, commençant mille ans avant le Christ, et se terminant à l'année 713 A. D. Quoi qu'il en soit de l'origine de cette religion, elle régit maintenant l'antique empire de la Chine, avec toutes ses dépendances tartares; celui du Japon avec ses précieuses îles; le Thibet, les vastes régions de la Tartarie, les royaumes de Birma, de Siam, de la Cambodie et de la Cochinchine.

Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans ces curieux développemens des superstitions bouddhistes. Toutes sont empreintes d'une haute poésie, et de ces riches couleurs familières à l'Orient, et dont nous avons un reflet dans les contes arabes. La secte de Bouddha n'admet ni l'éternité du bonheur, ni l'éternité des peines. Après avoir subi plusieurs transmigrations, selon ses bonnes ou mauvaises actions, l'âme peut renaître, fourmi, ou dieu, à la charge de redescendre ou de monter, selon ses mérites, car le titre de dieu ne confère pas une perfection absolue. Le *Nirwana*, ou ciel des cieux, n'est point décrit en détail : il est dit seulement qu'il renferme en toutes choses l'opposé des maux de la vie ; mais le *Dewa Loka*, ou ciel inférieur, resplendit d'or et de pierreries. Le pavé est de cristal: les palmiers y portent pour fruits des rubis, des perles et de l'or.

---

(1) Le même qui vient de donner en anglais une histoire du théâtre indien, avec la traduction des pièces les plus remarquables.

A l'approche du dieu Sekkraia, les fleurs tombent des arbres, et remplissent les avenues de la ville sacrée jusqu'à la hauteur des genoux, tandis que sur les branches de nouveaux boutons naissent et s'épanouissent. C'est là que se tient le grand conseil qui juge la conduite des hommes. Les anges parcourent la terre, inscrivent les actions de ses habitans dans un livre d'or, qu'ils reviennent apporter à Sekkraia, auquel des divinités subalternes le transmettent. Ouvrant alors ces annales, le dieu lit haut, et sa voix résonne dans tout l'empyrée. Au rang des crimes qui entraînent la condamnation sont l'usage du vin, la corruption ou souillure des puits, la destruction des grandes routes, la propagation du scandale, l'*esclavage*, ou l'asservissement de nos semblables, la négligence envers les malades. Le troisième grand enfer est destiné aux ministres et gouverneurs *qui oppriment le peuple*. Cette singulière déclaration n'est pas un des points les moins remarquables de la théologie orientale. Les huit principaux enfers et les cent vingt-six inférieurs sont entourés de murs de fer de 36 milles d'épaisseur. Les tortures y sont effroyables, comme on en peut juger par les gravures qui servent d'éclaircissemens à ce volume, et qui représentent les châtimens des condamnés, ainsi que les étranges aventures des rois, prêtres et divinités qui président au Bouddhisme. Ces planches, coloriées d'après les originaux cingalais forment, indépendamment de leur valeur comme monumens religieux, une collection fort précieuse d'anciens costumes orientaux.

Sir *Alexandre* Johnston, chef de la justice à Ceylan, qui a encouragé la publication de cet important ouvrage, possède le *Maha-Vansi*, le *Raja-Vali*, et le *Raja-Ratnacari*, qui sont les livres sacrés et historiques de Ceylan. Il en prépare une traduction, dont le prospectus vient de paraître, et qui complétera l'histoire des dogmes du Bouddhisme. Il y joindra aussi quelques notions sur le *Kappouisme* ou culte des démons, dernier reste du paganisme d'Orient, que le Bouddhisme ne put parvenir à chasser, et avec lequel il fit un compromis il y a environ deux mille trois cent quarante ans. M. Upham donne quelques détails sur cette superstition, telle qu'elle existe encore aujourd'hui à Ceylan.

6. — *Catholic state waggon.* — Le Chariot catholique de l'État : extrait de la *Revue de Westminster*. Londres, 1829; Cowie, Pater noster Row. In-8° de 16 pages; prix, 2 pences.

7. — *Freedom to catholics consistent with safety to the state.* — Liberté des catholiques, conciliable avec la sûreté de l'État; par *un Protestant*. Birmingham, 1829. In-8° de 24 pages.

Tandis que, profitant de la liberté de la presse, l'église anglicane exhale sa rage avec toute licence, et ne craint pas de propager les plus absurdes calomnies, quelques citoyens sages et prudens cherchent à s'isoler des passions et des préjugés qui se débattent autour d'eux, et à replacer les choses à leur véritable point de vue. Quand les esprits s'acharnent sur une question, et en font un objet de controverse, ils la dénaturent tellement, la noient sous tant de mots et d'argumens plus ou moins spécieux, que ce n'est pas chose facile que de la rendre à sa simplicité première. C'est ainsi qu'on est parvenu à compliquer la question catholique, si claire et si précise en elle-même : mais ses adversaires ont senti que l'obscurité leur serait d'un puissant secours, et cachant soigneusement les faits sous une parade de mots effrayans, ils ont fini par semer l'épouvante chez un petit nombre d'individus. On ne pouvait guérir cette fièvre de la peur qu'en en démontrant le ridicule. Il fallait mettre les gens en présence de la cause de leur sotte frayeur, et les amener à en rire. C'est ce qu'ont fait les auteurs de ces deux brochures. Le premier, après avoir piqué la curiosité par une allégorie fort simple et à la portée de tous, reproduit textuellement chaque objection faite aux chambres contre l'émancipation, et la réfute victorieusement. L'autre aborde de même, avec franchise, le fond de la question; il l'examine et la résout avec ce bon sens ferme et droit qui ne permet ni doutes, ni hésitation. Il avait à faire à une population manufacturière, facile à alarmer sur le bien-être et les intérêts de la Grande-Bretagne. Déjà les imaginations commençaient à fermenter à Birmingham, les têtes s'exaltaient, et il était tems d'intervenir pour empêcher les troubles qu'une faction coupable voudrait exciter à son profit. La publication de cet écrit, dans de pareilles circonstances, était donc une bonne action, en même tems qu'un acte de patriotisme et d'humanité.

8.—* *A Treatise on the Laws of literary property.* — Traité des lois de la propriété littéraire, par *Robert* Maugham. Londres, 1829; Longman. In-8° de 246 pages.

Si un homme a dévoué sa vie à de longues études, à de profondes méditations, afin de propager quelques connaissances utiles, quelques vérités importantes pour l'intérêt de tous, s'il a contribué à l'agrandissement des facultés humaines, au perfectionnement de la société, ou même à ses délassemens et à ses plaisirs, la société peut-elle, et doit-elle jouir à perpétuité du bien qu'il lui a fait, en frustrant de tout bénéfice les enfans et les légitimes héritiers de cet homme ? Un bon livre

est un legs impérissable fait aux générations présentes et futures ; est-il juste qu'elles n'en marquent aucune reconnaissance ? Doivent-elles hériter du trésor le plus précieux d'un homme, de ses pensées les plus intimes, du fruit de ses pénibles veilles, au détriment des intérêts de sa propre famille ? La propriété des biens, en terres, en argent, est soigneusement assurée, garantie par la loi ; celle de la pensée est-elle donc moins sacrée ? On dirait que la littérature est née d'hier, à voir le peu de place qu'elle occupe dans nos systèmes de législation ; et, cependant, si on la juge par ses résultats, que ne lui doit-on pas ?

En France, on a prolongé le droit de propriété en faveur des héritiers jusqu'à dix ans après la mort de l'auteur. Ce terme révolu, l'ouvrage est du domaine public et appartient aux libraires spéculateurs, qui le vendent au public le plus cher qu'ils peuvent. On a dit, pour maintenir cet ordre de choses, que, si le droit de propriété devenait héréditaire, tel pourrait, à son gré, supprimer un ouvrage, ou l'élever à un prix exorbitant : l'intérêt personnel étant en opposition directe avec une pareille mesure, je crois qu'elle est peu à craindre. D'ailleurs, ne pourrait-on parer à cet inconvénient, en nommant une commission chargée de fixer, à la mort des auteurs, ou à l'expiration de leur privilége, la somme à prélever pour droit de propriété sur les éditions subséquentes, que chacun serait libre de reproduire? Il a été question de mettre une taxe sur les réimpressions, au profit du gouvernement, afin d'empêcher la propagation des mauvais livres : ne serait-il pas plus louable, et surtout plus juste, d'allouer cette somme pour droit d'auteur ? En Angleterre, la question est peut-être encore plus compliquée. La révision de la loi date de juillet 1814, et accorde à un auteur vingt-huit ans de propriété ; s'il survit, son droit lui est confirmé jusqu'à sa mort. Si, au contraire, il meurt avant l'expiration de son privilége, l'acquéreur de ses œuvres peut s'en prévaloir pour arrêter toute concurrence. M. Maugham traite de la propriété littéraire en légiste et en homme de lettres. Il donne d'abord l'historique de la loi, et discute ses principes, et les diverses applications qu'on en a faites. Dans la seconde partie de son traité, il s'élève contre la taxe imposée à la librairie, c'est-à-dire, contre l'envoi gratuit de plusieurs exemplaires au Musée britannique, aux Universités, etc. Ses raisonnemens sont clairs, précis, et de nature à n'être pas facilement combattus. Si l'on énumérait les chances de perte, les abus de confiance auxquels les auteurs sont continuellement exposés dans tous les pays, et peut-être plus en

France qu'ailleurs, on sentirait la nécessité de donner aux lois qui les protègent toute l'extension dont elles sont susceptibles, et même d'en créer de nouvelles pour mettre un frein à l'insigne mauvaise foi dont ils sont trop souvent victimes.

9. — *Twelve years' military adventures.* — Douze ans d'aventures militaires ; ou Mémoires d'un officier qui a servi dans les armées de Sa Majesté et de la Compagnie des Indes orientales, de 1802 à 1814. Londres, 1829; Colburn. 2 vol.

10. — *Memoirs of the extraordinary military career of John Shipp.* — Mémoires de la carrière militaire extraordinaire de *John* Shipp, ex-lieutenant au 87e régiment, écrits par lui-même. Londres, 1829; Hurst, Chance. 3 vol in-12.

11. — *Tales of military Life.* — Contes militaires ; par l'auteur des *Esquisses militaires.* Londres, 1829; Colburn. 3 vol. in-12.

Nulle part il ne se confectionne plus de romans qu'en Angleterre. C'est un produit manufacturier du pays : une monnaie courante qui circule dans les cabinets littéraires, dans les salons, et alimente, de nombreux extraits, les journaux de semaine. Ce genre de composition, accessible à tous, n'exige ni de grands talens, ni beaucoup de savoir. Il suffit d'un peu d'observation, et de quelques souvenirs vifs, pour tracer des esquisses amusantes de sa vie et des scènes auxquelles l'on a pu assister : et si, exempts des prétentions d'auteur, et des préoccupations de l'art d'écrire, on se laisse aller à compter naïvement ce qu'on a vu, cette contre-épreuve des incidens de chaque jour deviendra un bon ouvrage, et conservera surtout cette précieuse condition de mouvement et de vérité qui manque si souvent aux œuvres qui ont coûté le plus de travail. Un militaire anglais, même en paix, a la chance de voir des mœurs étranges et des pays nouveaux. Jeté à une autre extrémité du monde, dans les Indes, où rien ne ressemble à ce qu'il connaît déjà, où la terre, le climat, les habitans ont une physionomie particulière; où tous les trésors de la plus antique civilisation, des religions primitives, s'offrent à lui si le présent ne suffit pas à sa curiosité : il est impossible qu'il reste indifférent; il faut que son imagination, quelque stérile qu'elle soit, s'éveille et se prenne à quelque chose. C'est un puissant aiguillon pour l'esprit que le changement de lieux : et tel qui serait demeuré toute sa vie nul dans son village, prendra, en voyageant, l'amour de l'observation et le sentiment du pittoresque. Cela est si vrai, qu'il serait difficile de décider lequel l'emporte sur l'autre, de l'auteur de

Douze ans d'aventures militaires, jeune homme appartenant à l'aristocratie anglaise, auquel on acheta une commission d'officier lorsqu'il n'avait que neuf ans, ou de John Shipp, pauvre diable, laissé orphelin à la charge de la paroisse, et qui ne s'enrôla que pour échapper aux brutales réprimandes du fermier dont il était le garçon de charrue. S'il faut le dire, nous pencherions pour ce dernier. Il a du moins son individualité franche et complète. Son récit est insouciant, comme sa vie. C'est un enfant du hasard, lancé sur le courant, sans rames, ni voiles, sans argent pour lest, sans prudence pour gouvernail, dont l'existence se continue à l'aventure, et qui raconte avec simplicité les injustices dont il a été victime, les scènes plaisantes ou tristes qui se sont passées sous ses yeux. Son livre est surtout riche en faits et en impressions naïves. L'auteur de *Douze ans* est, au contraire, moins préoccupé de ce qu'il a vu que de l'effet qu'il produira; ses sensations disparaissent trop souvent sous un fade vernis de bon ton. Il fait de l'esprit de mots; et les réparties ne peuvent presque jamais passer sur le papier, sans s'évaporer, ou sans s'allourdir. Il n'y a guère de milieu entre ces deux écueils. Cependant, il y aurait de l'injustice à taxer tout l'ouvrage de ce défaut. La peinture de la société dans l'Inde, des négociations de mariage, des préjugés aristocratiques soigneusement maintenus, tout cela, quoique traité avec ironie, paraît bien observé. Entre autres morceaux curieux, nous citerons les remarques sur le courage passif des Indiens. Ces malheureux, en proie à toutes les horreurs de la guerre et de la famine, mouraient par milliers sur le sol natal qu'ils ne pouvaient se résoudre à quitter; ils ne montraient ni désespoir, ni apathie, mais une résignation calme et religieuse. Se rendant seul au camp, l'auteur fut surpris par la nuit près d'un village dévasté; il découvrit, à la clarté de la lune, un groupe de gens assis près des murs encore debout de leurs habitations. « Autour d'eux, la terre était jonchée de cadavres que des bandes de chackals dévoraient sous les yeux des vivans. En entendant approcher mon cheval, ces animaux s'enfuirent, et je vis plusieurs vautours s'élever, et tournoyer en l'air, en poussant des cris aigus. La pâle lueur de la lune ajoutait encore à tant d'horreurs. Ces visages décolorés, ces corps amaigris, cette froide immobilité, semblaient appartenir à des fantômes. Je leur adressai quelques mots, mais la seule réponse que j'obtins fut un soupir, accompagné d'un triste et lent mouvement de la tête, à défaut de paroles qu'ils n'avaient plus la force de prononcer. »

Il est curieux de rapprocher l'anecdote suivante de la réputation de courage qu'on a faite au *héros* de Waterloo. On venait d'investir Seringapatnam, lorsque le colonel Wellesley (aujourd'hui duc de *Wellington*) reçut l'ordre de déloger l'ennemi d'une position essentielle à occuper pour les opérations du siége. La nuit était très-sombre; l'ennemi démasqua tout à coup une batterie qui tua les soldats les plus avancés, et mit le désordre dans les rangs. Le colonel Wellesley et le capitaine *Mackensie* perdirent de vue leurs troupes, et firent si bon usage de leurs jambes qu'après deux heures de marche, ils regagnèrent le camp sans leur division. Le colonel se rendit au quartier-général pour faire son rapport; mais, ayant appris que le général *Harris* dormait, il jugea à propos d'en faire autant, et s'étendant sur une table il s'y reposa des fatigues de la nuit. Pendant qu'il se livrait aux douceurs du plus profond sommeil, l'officier qui commandait sous lui rassembla les troupes, fit une seconde attaque, et, le croyant tué ou blessé, regagna le camp en bon ordre. A son arrivée dans la tente du général en chef, il fut agréablement surpris d'y trouver son supérieur qu'il croyait gisant sur le champ de bataille. La chose fit du bruit. Le général *Baird* fut même nommé à la place de Wellesley, et chargé de livrer l'assaut le lendemain : mais il refusa, craignant sans doute d'avoir pour ennemi le proche parent du gouverneur-général des Grandes-Indes. On assure que, pour réparer cet échec, Wellesley se battit bien à la prochaine rencontre. Il n'en reste pas moins vrai que, sans l'appui du rang et de la faveur, peu d'hommes se seraient relevés d'une pareille aventure.

Beaucoup d'autres anecdotes seraient amusantes à citer, mais l'espace nous manque, et nous nous hâtons d'arriver aux *Contes militaires*, dont il n'y a pas grand'chose à dire en bien. La fable assez maladroitement trouvée sert de cadre à des détails niais. Dans son admiration pour tout ce qui tient aux habitudes guerrières, l'auteur ne nous fait pas grâce de l'exercice et des évolutions par le flanc droit et le flanc gauche. Il s'extasie devant la beauté d'une parade militaire. Si c'est amour de sa profession, il faut avouer qu'il y a bien de la maladresse à la montrer sous ce point de vue étroit, et comme une organisation propre à créer des machines. Il y a si loin de l'esprit de notre tems à de pareilles institutions qu'elles sont tout près de devenir ridicules, et que pour maintenir sa dignité, l'armée sent le besoin de les dissimuler autant que possible.

L. Sw. Belloc.

RUSSIE.

12. — *Poëtique élémentaire*, extraite du *Cours de littérature ancienne et moderne*, contenant un Traité de poëtique, enrichi de 950 notices sur les poëtes les plus célèbres de tous les tems et de toutes les nations; par P. Hennequin, lecteur à l'Université, auteur de ce cours de littérature, du *Nouveau Cours de rhetorique*, *etc.* Moscou, 1828; imp. de l'Université. In-8°.

Nous avons annoncé avec quelques détails, en 1825 (Voy. *Rev. Enc.*, tom. XXV, p. 731-735), le *Cours de Littérature ancienne et moderne* de M. Hennequin, qui se proposait déjà à cette époque d'en publier un abrégé en 1 vol. in-12, et sous la forme de manuel. Le *Bulletin du Nord*, rédigé avec succès à Moscou par M. Le Cointe de Laveau, nous apprend (cahier d'août 1828) que l'auteur a mis ce projet à exécution, en choisissant cependant pour son abrégé le format in-8°, qui lui aura permis sans doute de ne pas trop resserrer des matières qui perdraient à être exposées avec trop de brièveté.

Attaché à l'Université de Moscou en qualité de *lecteur* (1) de littérature française, M. Hennequin a senti la nécessité de réunir ses leçons et de les publier à l'usage de ses élèves, sous la forme d'un Cours, qui est le résumé des études d'une année classique; cette résolution a dû tourner au profit du maître et des disciples, en même tems qu'elle aura doté nos bibliothèques d'un ouvrage utile, et qui ne ressemble en rien par sa forme à ceux que nous possédions déjà. M. Hennequin, ajoute le *Bulletin du Nord*, a fait suivre sa *Poëtique* d'un petit traité sur la traduction, où il expose d'une manière claire et concise les principes que ne doivent jamais perdre de vue ceux qui entreprennent la tâche si difficile de transporter les beautés d'une langue dans une autre. Il a développé avec beaucoup de talent les conditions à observer pour bien traduire un ouvrage d'une langue ancienne dans une langue moderne, ou pour le faire passer d'une langue vivante dans une autre; il s'est attaché surtout à faire ressortir cette vérité, qu'une traduction ne peut être bonne que lorsque celui qui s'en est chargé a su comprendre la différence de génie qui existe entre les deux langues dont la connaissance doit lui être également familière. On voit que M. Hennequin ne veut plus qu'on dise des traducteurs : *traduttori traditori.*

---

(1) C'est le nom qu'on donne, en Russie, aux professeurs de langues et de littérature près des Universités.

13. — *Gedichte von Dr. Sederholm.* — Poésies du Dr. Séderholm. Moscou, 1828; imp. d'Aug. Sémen. In-16.

« Plus j'avançai dans les recherches philosophiques et religieuses qui formentle but de mon existence, dit M. Séderholm, plus j'approchai du point où se pénètrent la religion et la philosophie, la foi et l'intelligence, plus s'éleva en moi le désir de faire entendre le troisième son de cette *tri-harmonie* sacrée. Car, comme la religion, la philosophie et la poésie ne sont que les expressions diverses de l'unique et éternelle vérité, personne ne peut s'occuper en même tems des deux premières et de leur influence réciproque sans éprouver le besoin de chercher également dans la poésie l'expression qui lui manque, et qu'elle seule peut lui offrir pour exprimer mainte vérité. C'est là mon *poscimur;* c'est là le motif pour lequel ma Muse, après un silence de seize années, fait de nouveau entendre ses accens timides... Puissent les mânes de l'immortel Klopstock me pardonner d'avoir osé toucher après lui un sujet où il y aurait de la témérité à croire qu'on peut le suivre, même de loin. »

Après cette citation, empruntée à l'introduction du livre de M. Séderholm, on ne peut méconnaître en lui un poète de cette école moderne allemande que l'on a essayé, depuis quelques années, de naturaliser en France, et qui parle un langage à peine tolérable chez les métaphysiciens. Il est inutile d'ajouter que ce livre, qui contient les quatre premiers chants d'un poème intitulé la *Rédemption*, quelques poésies spirituelles ou religieuses, et des vers de circonstance, offre plus d'un passage où la perspicacité du lecteur se trouve en défaut, et où l'on voit que l'auteur a fait plus d'une fois violence à l'esprit et à l'imagination pour trouver des idées et des expressions qu'il croit nouvelles et qui souvent ne sont que bizarres. En signalant dans M. le Dr Séderholm cette « tension contemplative de la pensée », le *Bulletin du Nord* (août 1828), auquel nous empruntons notre jugement, fait remarquer en même tems qu'il y a de l'harmonie et de la vigueur dans sa poésie, et il en donne une preuve en traduisant en prose une ode de l'auteur sur la mort prématurée du Dr *Holdbach*, jeune naturaliste du plus grand mérite, que les sciences ont perdu en 1824 (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXX, p. 564).

Nous regrettons que l'espace dont nous pouvons disposer pour cette annonce ne nous permette point de reproduire cette ode, qui aurait donné une juste idée du mérite du poète et de celui de son traducteur. *Edme* Héreau.

ALLEMAGNE.

14. — * *Topographische Carte des Rheinstroms.* — Carte topographique du cours du Rhin et de ses deux rives depuis Huningue jusqu'à Lauterbourg. Fribourg, 1828; Herder. In-folio de 18 feuilles lithographiées.

Ces cartes, dont l'exécution est fort belle, sont le résultat du travail de la *Commission des limites*, qui a opéré les divers changemens amenés dans nos frontières par les traités de 1814 et de 1815. Elles ont été tracées sur l'échelle de $\frac{1}{2000}$; les détails y sont tellement multipliés, tellement observés, qu'on y distingue les maisons isolées, la nature des diverses cultures, et que les rues des villes et des villages s'y trouvent indiquées avec une entière précision : aussi les acquéreurs posséderont-ils les plans des villes de Bâle, d'Huningue, du vieux et du neuf Brissac, de Strasbourg, de Kehl et de Lauterbourg. Les ingénieurs, pour déterminer les lignes séparatives des banlieues, ainsi que les frontières des deux États, ont procédé à des mesures nouvelles au moyen d'une série de 1930 triangles, et le nombre des points trigonométriques marqués par des signaux est de 581. Pour le calcul des triangles, on s'est servi de la ligne mesurée, en 1804, par les ingénieurs français, près d'Ensisheim, sur une longueur de 19,044^{m}. Quant aux lieux voisins du Rhin, les opérations de l'un et de l'autre côté se sont étendues à une demi-lieue ; elles ont été faites sur la rive droite par les ingénieurs badois, sur la gauche par la Commission française, et les deux Commissions se sont communiqué leurs travaux. Des hommes dont l'habileté est connue, M. *Imelin* pour la France, et M. *Schaffel* pour le duché de Bade, étaient à la tête de ses opérations. Si ce travail immense honore les savans géographes des deux nations, il faut payer aussi un juste tribut d'éloges à M. *Herder*, le chef du bel établissement lithographique de Fribourg. On ne saurait croire avec quelle précision, avec quelle netteté, avec quelle élégance, il a fait exécuter ces cartes. Et cependant que de détails, sans que l'œil en soit embarrassé, sans qu'il y ait la moindre obscurité, la moindre apparence de confusion. M. Herder se propose de donner incessamment 85 cartes de l'Allemagne du sud, sur l'échelle d'un mètre pour 2,000, et un atlas de 175 cartes d'Europe, sur une échelle d'un mètre sur 500,000. On sait combien d'utiles entreprises on lui doit, et déjà l'on a parlé, dans notre Recueil, du bel atlas dont il a enrichi le *Conversations-Lexicon*. Les feuilles termi-

minées du cours du Rhin sont les 10e, 11e, 12e, 15e, 16e, et 18e. Les autres paraîtront incessamment. *P. de* Golbéry.

15. — *Was soll man lernen, oder Zweck des Unterrichts.* — Que faut-il apprendre, ou but de l'instruction, par *Joseph* Weitzel. Leipzig, 1828; Brockhaus. In-12 de 94 pages.

A la question exprimée dans le titre, l'auteur répond : il faut apprendre ce qu'il nous est nécessaire et utile de savoir, ni plus ni moins : donc il faut commencer l'instruction par connaître ce qui nous entoure, le présent, la patrie, ses institutions, la langue nationale, etc. M. Weitzel trouve que c'est à tort que l'on prend une route inverse dans les écoles d'Europe. On s'y occupe uniquement de l'antiquité, on emploie 6 à 8 ans à inculquer aux jeunes gens le latin et le grec, dont la plupart d'entre eux n'auront jamais besoin, et on les laisse dans l'ignorance sur les choses les plus essentielles pour eux à savoir. Quoiqu'on ne fatigue pas l'enfance dans les écoles populaires, de grec et de latin, M. Weitzel pense néanmoins qu'on est loin d'y approprier l'instruction aux besoins de la classe de la société qu'on veut instruire. Il lui semble en général qu'on fait trop peu pour éclairer le peuple, et qu'on se met trop peu en peine d'écrire selon son intelligence. L'auteur demande une liberté entière dans l'enseignement, étant convaincu que ce n'est que par une éducation bien entendue et appropriée aux besoins du tems, que l'on peut aujourd'hui atteindre au but des sociétés humaines, c'est-à-dire au bonheur. « La culture de l'esprit, dit-il, nous est devenue nécessaire. La nature nous a émancipés; l'enfant, se fiant à ses propres forces, s'est éloigné de la simplicité innocente de ses foyers paternels, et connaît à peine encore sa mère. Cependant il n'est plus possible de revenir sur nos pas. Nous sommes en pleine mer, et peut-être nous trouvons-nous plus près du port qui doit nous recevoir que de celui d'où nous sommes partis. L'homme adulte ne redevient pas enfant, ou bien son enfance est la débilité de l'âge voisin de la mort. » L'auteur ajoute encore de bonnes remarques sur les avantages de la publicité et du régime constitutionnel; puissent-elles profiter aux gouvernemens allemands qui ne veulent pas abandonner les vieux erremens! D—g.

16. — * *Schriften der Gesellschafft zur Beförderung der Geschichtskunde.* — Mémoires de la Société établie pour les progrès des sciences historiques. T. I. Fribourg, 1828. In-8°.

La Société de Fribourg compte parmi ses membres les hommes les plus distingués dans le genre d'études qu'elle s'est proposé. Nous citerons M. de Rotteck, auteur d'une

Histoire universelle dont il s'est vendu près de dix mille exemplaires; M. Leichtlen, dont les recherches s'adressent à un public moins étendu, mais dont nous avons souvent analysé les travaux, et qui est auteur de l'excellent traité *de la Souabe sous les Romains*, auquel il vient d'ajouter une belle carte; M. Schreiber, qui s'est fait connaître par un grand nombre de bonnes monographies; M. Hug, auquel la philologie sacrée a tant d'obligations; enfin, s'il convient de parler des associés étrangers, nous trouvons sur la liste les noms de MM. *Orelli, Pœlitz, Niebuhr, de Sismondi, Champollion, Zschokke, Münch.* Ce dernier, qui compte parmi les fondateurs résidens, a été depuis appelé à Liége, où il continue ses travaux, et de la sorte la Société n'est point privée de la coopération de l'auteur des notices sur *François de Sickingen* et *le Roi Enzius.*

Comment un volume, dont la rédaction est confiée à de tels hommes, ne présenterait-il pas d'intérêt? Après un beau discours d'ouverture, on lit un morceau fort important sur la fondation de Baden-Baden, qu'on rapporte à Trajan sur la foi d'une inscription; M. Leichtlen n'a jamais possédé cette inscription en entier : mais à un fragment trouvé en 1816, il adapte un autre fragment qui a été découvert plus anciennement au même endroit, c'est-à-dire sur le Rettig, près de la maison de plaisance de la grande duchesse Stéphanie. Il serait difficile de se refuser aux conclusions qu'en tire M. Leichtlen, qui parvient à lire : *Imperatore Nerva Trajano pontifice maximo, legio prima adjutrix, legio undecima constans.* Il prouve ensuite à merveille que cette inscription doit se rapporter à l'année 98 de notre ère, la première du règne de Trajan, et que, de la sorte, elle est la plus ancienne du pays : toute la Bavière n'en possédant pas une, qui remonte au-delà de 141. Trajan était *præses Germaniæ*, quand il prit possession de l'empire, à Cologne. D'excellens appendices terminent cette dissertation; ils ont tous des questions archéologiques pour sujet.

M. Schreiber a donné à la suite de ce morceau des recherches fort piquantes sur *Berthold Schwartz, et l'usage de la poudre à tirer et des armes à feu aux environs de Fribourg.* Il réclame pour cette ville l'honneur de l'invention, que se disputent aussi Cologne et Goslar. Dans un Traité sur l'art de l'artificier, qui est inédit, et dont le manuscrit est de 1432, on parle d'un *Niger Berhtoldus*, qui est qualifié de *Negromanticus* : on y dit que, voulant préparer une couleur d'or, il employa le soufre, le salpêtre, le plomb et l'huile, et que plus d'une fois ses vases

volèrent en éclats. Le nom est entièrement celui de Berthold Schwartz (Bertholdus cognomine niger) : ajoutez à ce *niger* un autre titre au même surnom, la couleur de son habit, car il était de l'ordre des Franciscains noirs. Mais voilà qu'en 1574, un professeur de Toulouse, *Porcatulus*, tout en laissant à Fribourg le mérite de l'invention, désigne pour son auteur *Constantin Anclitz*. Ici M. Schreiber s'attache à démontrer que c'est le même homme ; qu'il faut séparer son nom religieux, celui qu'il avait pris en quittant le monde, de son nom ordinaire, et du sobriquet qu'il tenait de son art ou de son habit. L'auteur parle ensuite de l'usage des armes à feu, que Fribourg paraît avoir connu de fort bonne heure, puisque, dès 1405, le duc Frédéric d'Autriche écrit de Schaffhouse aux magistrats, pour en obtenir un arquebusier ; puisqu'en 1407, on reçoit le serment d'un autre arquebusier, qui promet de ne pas quitter la ville pendant un an ; puisqu'enfin Bâle et Strasbourg y font des commandes considérables. L'auteur démontre encore qu'il est faux que les mousquets n'aient été inventés qu'en 1430 à Augsbourg, et que, dès 1422, il s'en trouvait au vieux château de Badenwiller. Ces deux dissertations nous ont entraînés trop loin pour que nous puissions parler des autres, qui ont aussi beaucoup d'intérêt, entre autres une notice fort remarquable sur *Vanini*. P. DE GOLBÉRY.

17. — *Betrachtungen über die Ursachen der Grösse der Römer und ihres Verfalls.* — Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, par *Montesquieu;* traduit par le baron *Charles* DE HACKE, ministre d'État du grand-duché de Bade. Leipzig, 1828; Brockhaus. In-12, de 240 pages.

C'est une traduction pure et simple de l'ouvrage immortel de Montesquieu. Loin d'avoir ajouté les réflexions d'autres grands écrivains, tels que Gibbon, sur le même sujet, ou les résultats des recherches des savans d'Allemagne, le ministre d'État badois a même négligé de reproduire dans sa traduction les notes et les citations de Montesquieu ; elles ne sont pourtant pas trop nombreuses, et on ne voit pas ce qui a déterminé le traducteur à les omettre. La traduction allemande est fidèle, mais elle manque souvent d'élégance ; le traducteur emploie des constructions forcées ou gênées qui s'accordent mal avec le génie de la langue allemande. D—G.

18. — *Demosthenis Philippicæ*, etc. — Cinq Discours de Démosthènes contre Philippe, avec les *Argumens de Libanius* et une *Vie de l'orateur*, par *le même;* publiés et enrichis de préfaces et de commentaires par J.-T. WÆMEL, recteur et profes-

seur du collége de Francfort. Francfort, 1829; Brænner. Paris, Debure frères. Petit in-8° en deux parties, formant ensemble 656 pages; prix, à Paris, pap. ord., 10 fr.; pap. vél., 16 fr.

L'éditeur a réuni dans ce volume les trois discours connus sous le nom d'*Olynthiennes*, la première Philippique et le discours sur la paix; il les a fait précéder de précis historiques assez développés pour que les lecteurs n'aient pas besoin de recourir à une histoire grecque; il les a fait suivre de notes philologiques et archéologiques très-étendues sur les difficultés des textes, et enfin de tables des matières. L'éditeur a joint aux discours des analyses qui peuvent servir de modèle aux jeunes gens. Ces exercices, que l'on néglige dans tous nos colléges, sont cependant ce que l'on peut faire faire de plus utile aux élèves des classes supérieures, et il serait à désirer que l'usage s'en répandît partout; les études y gagneraient certainement beaucoup. B. J.

SUISSE.

19. — *De la Nécessité de l'éducation domestique pour seconder l'instruction publique dans le canton de Vaud;* par A. Gindroz, professeur à l'académie de Lausanne. Lausanne, 1828. In-8° de XVI-84 pages.

Les examens annuels des écoliers du collége académique de Lausanne sont suivis de la cérémonie publique des promotions, célébrée avec solennité dans l'église cathédrale, en présence des autorités cantonales et au milieu d'un grand concours de spectateurs. La distribution des prix est toujours précédée d'un discours du recteur de l'Académie. La brochure que nous annonçons se compose de la réunion des trois discours prononcés par M. Gindroz pendant les trois années de son rectorat. Ils forment les parties successives d'un sujet unique : *Quel est le meilleur système d'éducation?* Cette question, comme l'auteur le fait observer, est la plus importante dans l'ordre religieux et social. La réponse qu'il y fait nous semble être la plus juste, ou plutôt la seule juste : « C'est, dit-il, une heureuse combinaison de l'éducation publique et de l'éducation domestique. » En conséquence de cette solution du problème, les trois discours sont destinés à faire voir *comment l'éducation domestique doit concourir avec les institutions publiques à donner aux facultés de l'homme la culture étendue, régulière, harmonique, pleine de force et de vie, qui constitue la véritable éducation.*

L'éducation commence avant les études collégiales : elle doit donc être en harmonie avec elles, *en les préparant* (1er discours). Les études collégiales et académiques sont incomplètes comme études; il faut les *compléter* (2e discours). Elles ne sont que des études, que le développement de l'homme intellectuel : pour achever l'ouvrage, il reste à *former l'homme moral* (3e discours). S'adressant à des personnes de toutes les classes, à un auditoire principalement composé des familles des jeunes élèves, l'orateur devait chercher avant tout à mettre les idées, même les plus hautes, à la portée de toutes les intelligences; il y a réussi à force de clarté, de précision, et en pénétrant dans les esprits par la voie du sentiment. La clarté logique d'une composition ne consiste pas seulement dans la netteté de chaque idée et dans la transparence de l'expression; elle dépend encore de la liaison intime, de l'enchaînement nécessaire des idées entre elles. Ce mérite, peu d'écrivains le possèdent au même degré que M. Gindroz. Mais il en déploie bien d'autres encore dans son ouvrage, plus important que volumineux. Doué d'un esprit trop juste et d'une âme trop honnête pour chercher le neuf au lieu du vrai, et le brillant au lieu de l'utile, il ne perd pas un seul instant de vue la sainteté de la cause qu'il plaide; il ne songe qu'à initier les pères et les mères à l'auguste sacerdoce que le ciel les appelle à remplir auprès de leurs enfans. Cependant il restait un moyen d'être neuf dans un si ancien sujet, tout en ne visant qu'à un mérite solide, c'était de ne pas émettre une idée fausse, pas une idée étroite, pas une idée exagérée, pas une idée enfin peu en harmonie avec la nature de l'esprit humain, avec les besoins et l'organisation de la société. Ce genre de nouveauté distingue éminemment l'écrit de M. Gindroz, et une pareille originalité en vaut bien une autre.

C. Monnard.

20. — *La Miliciade genevoise*, poème en quatre chants; par M. G. Petit-Senn. Genève, 1829; Barbezat et Cie. In-8° de 151 pages.

Tout citoyen suisse est soldat. La belle institution des milices est, pour la moderne Helvétie, une garantie de sûreté, autant parce qu'elle crée un esprit public fédéral, que parce qu'elle forme d'habiles défenseurs de la patrie. Mais il y a de l'homme dans toutes les choses humaines; les plus belles institutions ont leur côté plaisant, ou du moins nos imperfections les défigurent par quelques ridicules. Les institutions militaires font peut-être plus que toute autre ressortir plaisamment l'inhabileté, la gêne, la maladresse, la mauvaise

grâce. Ce qu'elles ont de brillant exalte d'ailleurs toutes les petites vanités. Après un parvenu, rien de plus drôlement fier qu'un *pekin* qui endosse l'uniforme et

Marche en brandissant
Un sabre innocent.

On peut donc être bon citoyen et siffler les prétentions en uniforme de milice, ou rire de l'embarras bizarre d'apprentis-soldats ou de vétérans plus habituellement armés de l'aune que du fusil. Mais ici la raillerie n'est pas sans danger pour le railleur. Quand il s'agit de patriotiques institutions, la susceptibilité de l'amour-propre républicain est en raison directe de la petitesse des républiques. A ce compte, M. Petit-Senn doit encourir bien de la colère; car, pour le coup, ce seront les lecteurs qui formeront le *genus irritabile.* Mais fera-t-on du moins grâce à l'auteur, en considération de l'exécution. Loin de là; et, il faut en convenir, le talent satirique qu'il déploie dans son poème, sa raillerie qui porte coup, les tableaux qu'il compose avec une vérité si comique, et le portrait qu'il peint avec une désespérante ressemblance, ne sont pas de trop bons titres à l'indulgence des citoyens-soldats qui ont posé sous les yeux du peintre, et qui tous ont des amis et une famille. Heureusement pour le poète, il a donné prise à la critique : quelques vers faibles ou durs, quelques chevilles, quelques longueurs, traces évidentes de précipitation dans le travail, satisferont la mauvaise humeur de ses critiques-nés. Quant aux amateurs de la bonne et franche poésie, M. Petit-Senn mérite leurs suffrages, par un talent réel et de bon aloi pour la satire plaisante, par la vivacité du trait qui frappe juste et ne dépasse jamais le but, par le piquant d'une raillerie qui ne dégénère point en méchanceté, enfin par l'art difficile de peindre des tableaux comiques sans descendre à la caricature. Témoin ce portrait d'un bourgeois passionné pour les habitudes militaires :

La crise belliqueuse est pour lui continue.
Dans ses habits bourgeois il nous semble en tenue;
Boutonné, galonné, portant matin et soir
La polonaise étroite, et surtout le col noir.
. . . . . .
Est-il à vos côtés, tout d'abord on le voit
Partir, ainsi que vous, du pied gauche ou du droit.
Que le bruit du tambour dans le lointain résonne,
Un doux ravissement brille sur sa personne;
Et la caisse sonore a pour lui tant d'appas,
Qu'aussitôt qu'il l'entend elle guide son pas.

Hélas ! mes chers amis, que le ciel vous préserve
De lui parler de guerre et de le mettre en verve !
Alors, c'est un torrent dont le lit infernal
Roule tous les objets qu'on trouve à l'arsenal ;
Puis, armé jusqu'aux dents, il se met en campagne ;
Il fait à ses canons gravir une montagne ;
Des manœuvres de force il cite le détail ;
Des outils employés il dépeint l'attirail.
Fermez-vous à sa voix et les yeux et l'oreille,
Le bruit de ses obus en sursaut vous réveille ;
Il vous presse, il vous pousse encor tout endormi,
Et vous met en déroute, ainsi que l'ennemi.

Dans ce portrait, tout est vrai et pittoresque. Mais quelques traits auraient gagné à être plus concis.

En général, les *vers* de M. Petit-Senn secondent bien sa *poésie ;* ils rendent la satire plus acérée et l'expression du patriotisme plus chaleureuse. On peut leur reprocher de ne pas toujours respecter l'oreille :

L'autre, plein d'énergie, et fier comme un saint George,
Roidis*sant ses* jarrets, en marchant *se* rengorge,
Sans trop *s'in*quiéter *si sa* troupe le *suit,*
Sans trop *se sou*venir même qu'il la conduit :
Tout entier à l'effet qu'il brûle de produire,
S'il exerce au *sol*eil, dans *son* ombre il *s'ad*mire.
. . . . . .
On peut *être* ins*truc*teur et n'*être* pas puriste.

Dans les vers qui suivent celui-là, l'auteur me semble n'avoir pas exactement exprimé sa pensée :

Et plus d'un général, connu par des succès,
Maltraita l'ennemi non moins que le français.

Le sens eût exigé

Maltraita le français non moins que l'ennemi.

On approcherait de cette idée en mettant :

Maltraita l'ennemi bien moins que le français.

Voilà des exemples des mérites et des défauts de la *Miliciade* : les uns assurent à l'auteur une réputation comme poète ; les autres disparaîtront dans une seconde édition.

**

ITALIE.

21.—**Della Scienza del Cuore, etc.* — De la Science du Cœur, par *Lorenzo* Martini. Milan, 1829; Antonio Fontana. In-12. Prix, 2 fr. 50 c.

M. Martini, professeur de physiologie à la Faculté de Mé-

decine de Turin, consacre les loisirs que lui laissent ses nombreux travaux scientifiques à de profondes investigations sur le cœur humain, sur ses passions et ses penchans.

Déjà, lorsque la *Physiologie des passions* de M. *Alibert* parut, M. Martini avait préparé un travail sur le même sujet. Il en suspendit la publication et se borna à faire paraître des considérations sur la doctrine de son illustre collègue, avec lequel il différait d'opinion sur quelques points. Tout en rendant hommage au talent et à l'élégante diction du professeur parisien, il regretta que la matière de ses plus chères méditations fût traitée avec trop de légèreté, et il se proposa de mettre au jour ses recherches sur l'origine, les causes, les circonstances modificatrices de nos passions, d'établir leurs rapports avec nos facultés morales, et d'en tirer des leçons utiles pour les bien diriger. Les fleurs avaient été cueillies; il n'avait pour lui que les ressources moins attrayantes sans doute, mais plus fécondes en résultats, de l'analyse sévère et raisonnée : sa plume savante et facile nous la présente dans un tàbleau rapide et animé.

L'instinct est aux passions ce que l'intelligence est aux facultés de l'âme; elles en dérivent toutes, à l'exception peut-être de celles qui se lient à l'ordre social, comme l'amour de la gloire, de la patrie, etc. M. Martini appelle les premières instinctives, et celles-ci raisonnées. Mille causes physiques et morales influent sur leur développement : le climat, le tempérament, la constitution, l'âge, le sexe, l'imagination, l'éducation, la santé, etc., etc. Il ne partage pas l'opinion des physiologistes qui, comme Bichat, les rapportent toutes à la vie organique, ou comme Cabanis, les placent dans l'état de divers viscères, ou qui, comme Gall et Spurzheim, en fixent le siége dans des organes cérébraux. Il les croit dépendans de l'organisation entière, et il n'accorde à des organes particuliers qu'une action plus ou moins directe sur leurs développemens et leur modification. Quoiqu'il ne puisse rien déterminer d'une manière précise sur le siége des passions, il est convaincu que nous portons en nous le germe de tous les sentimens moraux que les différentes circonstances font grandir ou arrêtent dans leur essor. L'amour de soi, instinct primordial, auquel tous les autres se rattachent, est le mobile et le but de toutes nos passions. Il entre ensuite dans le détail des tendances particulières de l'homme, et il analyse chacune de ses passions; enfin, dans un troisième livre, *Pratica del Cuore*, il tâche d'imprimer à chacune d'elles une direction qui nous conduise au bonheur.

Tel est l'aperçu trop rapide de cet intéressant ouvrage; nous regrettons vivement de ne pouvoir donner à une analyse fidèle tout l'espace qui nous serait nécessaire; mais nous y reviendrons avec plaisir lorsque l'auteur aura publié ses *Discorsi sopra la Scienza d'Omero*, qui doivent nous présenter tout ce que ce grand poète nous a laissé comme monument de ses profondes connaissances du cœur humain.

L. C. D. M.

22. — *Nuovo Specchio geografico*, etc. — Nouveau Miroir géographique, historique et politique de toutes les nations du globe, suivi d'un Dictionnaire géographique universel, par *Pietro* CASTELLANO. Rome, 1827 — 1828. Livraisons I — XIX, formant trois divisions du tome premier et un total de 1512 pages in-8° magno; l'ouvrage aura 4 volumes. Le prix de chaque livraison de 10 demi-feuilles ou 80 pages est de 2 pauls ou 1 fr. 10 c. L'ouvrage est accompagné de 8 cartes.

Le titre de *nouveau*, que M. Castellano donne à son ouvrage, est exact et mérité : en effet il était remarquable que l'Italie, qui dans presque tous les genres possède des écrits plus ou moins importans, n'eût pas encore une bonne géographie. Il appartenait à l'un des hommes les plus distingués des États romains de combler cette lacune, et il suffit de jeter un coup d'œil sur les dix-neuf cahiers déjà publiés pour se convaincre que M. Castellano a parfaitement rempli la tâche qu'il s'était imposée. Ses efforts ont été récompensés, et il a eu la satisfaction de voir la première édition épuisée, avant d'être arrivé à la moitié de la publication : toutefois il n'a pas voulu commencer l'impression d'une seconde édition avant d'avoir achevé l'ouvrage qu'alors il pourra revoir dans toute son étendue : ceci nous décide à ne faire aucune critique de détail et à ne pas signaler quelques erreurs qui ne pouvaient manquer de se glisser dans un si long travail, persuadés que M. Castellano les a déjà reconnues lui-même.

23. — * *Annali d'Italia*, etc. — Annales d'Italie depuis 1750, par A. COPPI. t. I et II. Rome 1829; librairie moderne italienne, française et latine, Corso n° 348. 2 vol. in-8° parvo de 344 et 324 pag. Prix de chaque vol., 5 pauls ou 2 fr. 75. c.

On pourrait s'étonner que M. Coppi ait commencé son recueil à l'année 1750, qui ne présente absolument aucun fait intéressant, soit dans l'histoire générale, soit dans celle de l'Italie, et qu'il n'ait pas retardé l'ouverture de ses annales jusqu'en 1769, année de l'élection de Ganganelli, ou même jusqu'à la paix de Versailles (1783) : mais il faut songer que le but de M. Coppi était de conduire jusqu'à nos jours l'utile

recueil de Muratori, et qu'il devait, en conséquence, prendre son travail là même où son savant prédécesseur l'avait laissé, c'est-à-dire en 1750, année de sa mort. Le premier volume renferme les événemens remarquables de l'Italie, depuis l'époque ci-dessus énoncée jusqu'en 1795; le second conduit l'histoire jusqu'en 1798. Les faits sont rangés par années, ainsi que l'indique le titre : l'auteur les présente généralement avec impartialité; il cite des fragmens parfois étendus des brefs, des ordonnances et des traités; il donne des détails importans sur la législation, les finances et l'administration. Si cet ouvrage était publié en France ou en Angleterre, nous aurions à lui reprocher la sécheresse du style, la froideur de la narration, l'absence de toute peinture vive et expressive; mais il faut songer qu'en Italie, il est assez difficile d'écrire l'histoire autrement : les Italiens qui, comme M. Botta, ont prétendu donner à leurs ouvrages une allure de talent et de liberté, ont vu toujours leurs écrits, et souvent leurs personnes, persécutés et bannis des États dont ils faisaient la gloire.

24. — * *Memorie storico-critiche*, etc. — Mémoires historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de *J. Pierre-Louis* DE PALESTRINA, compositeur de la chapelle pontificale, etc. ; par *Joseph* BAINI, directeur de la même chapelle. Rome, l'auteur, *via della Sapienza*, n° 30. 2 vol. gr. in-4° Tom. I de X et 376 pag., tom. II, de 434 et XXIV pag., avec le portrait de Pierre-Louis.

Cet ouvrage, impatiemment attendu du petit nombre de ceux qui s'occupent d'érudition musicale, vient enfin de paraître. Fruit de plus de trente années de recherches, il affermira la réputation de l'auteur, déjà connue par des compositions dans le style du grand maître dont il écrit aujourd'hui la vie. Cet ouvrage, retraçant une des époques les plus intéressantes de l'histoire de l'art, nous lui consacrerons un article dans notre section des analyses, nous bornant, pour le moment, à présenter un sommaire des matières qui s'y trouvent traitées.

Les deux volumes de M. l'abbé Baini sont divisés en trois sections. Après avoir exposé, dans sa préface, les motifs qui l'ont porté à composer ce livre, l'auteur, dans les chapitres I-IV, cherche à déterminer quelles furent la patrie et la condition de Pierre-Louis; en quelle année il naquit; quand et pourquoi il vint à Rome; quel fut son maître. Les chapitres V-XII traitent de l'élection de Palestrina à la place de maître des enfans de chœur de la cappella Giulia; du premier ouvrage qu'il publia; de son mariage et des fils qui en naquirent;

de sa réception à la chapelle pontificale ; de son exclusion ; de son entrée à S. Giovanni-Laterano, et des ouvrages qu'il composa pour le service de cette métropole ; enfin, de son arrivée à Sainte-Marie-Majeure. Les chapitres I-VIII de la deuxième section contiennent l'histoire des efforts que firent, vers le milieu du XVIe siècle, ses supérieurs ecclésiastiques pour bannir sa musique des églises ; on y examine quels furent les motifs de cette détermination, et comment Pierre-Louis parvint à l'empêcher d'être exécutée. Les chapitres IX-XII parlent de Pie IV, créant pour Palestrina la place de *compositeur de la chapelle apostolique ;* de la messe du pape Marcel, composée par Pierre-Louis, qui bientôt est nommé maître de musique du cardinal Hippolyte d'Est, et maître de chapelle du Vatican. Dans les chapitres I-III de la troisième section, nous voyons Palestrina nommé maître de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri, puis formant des élèves particuliers et dirigeant une école publique ; on examine ses travaux pour la correction de l'office de l'Église. Chapitres IV-VIII, mort de Lucrèce, femme de Pierre-Louis ; ouvrages publiés par ce compositeur ; sa dernière maladie, sa mort, ses funérailles. Chapitres IX et X, projet de Clément VIII de publier une édition complète des ouvrages du *prince de la musique ;* œuvres inédites de Pierre-Louis. Chapitres XI et XII, anecdotes particulières relatives à Palestrina ; excellence de ses compositions.

Telles sont les matières traitées par M. Baini, avec un soin extrême et une attention presque minutieuse. Il est inutile de dire que, chemin faisant, l'auteur éclaircit une foule d'obscurités qui embarrassaient l'histoire musicale de l'époque. Quant à ce qui regarde Palestrina, le travail de son successeur à la chapelle pontificale ne laisse absolument rien à désirer, ainsi que nous espérons le démontrer plus tard. Enfin, les deux volumes de l'ouvrage sont imprimés avec une élégance qu'il est bien rare de rencontrer chez les typographes actuels de la ville éternelle. J. ADRIEN LAFASGE.

ESPAGNE.

25. — **Hornaguera y hierro*, etc. — Du charbon de terre et du fer considérés comme un excellent moyen, le seul peut-être qui reste à l'Espagne, de réparer les pertes immenses qu'elle a éprouvées depuis 200 ans ; Mémoire sur la formation de compagnies de commerce qui exploiteraient les mines de charbon de terre, établiraient des fonderies à l'an-

glaise, fabriqueraient des machines à vapeur, des chemins de fer, des ponts, des machines de tout genre; fourniraient l'artillerie de la marine espagnole, termineraient les canaux de Castille et d'Aragon, conserveraient les forêts; donneraient enfin à l'agriculture, au commerce, à l'industrie une impulsion puissante et féconde; ouvrage dédié à M. de *Salazar*, ministre de la marine, par M. *Gr. Gonzalez* Azaola, commissaire de S. M. C. dans les fabriques royales de la Cavada. Madrid, 1829; In-8° de 102 pages.

L'ardeur pour les entreprises industrielles et commerciales, qu'on peut regarder comme le trait le plus caractéristique de l'âge où nous vivons, se fait aussi remarquer en Espagne, pays que la nature s'est plu à combler de ses dons, mais qu'un concours funeste de causes politiques et morales a plongé depuis plusieurs siècles dans un déplorable état de misère et d'abaissement. L'aurore de jours plus prospères commençait à luire sous le règne de Charles III. Les ministres *Roda*, *Campomanès* et *Florida-Blanca* favorisaient de tout leur pouvoir les progrès des arts utiles, réformaient les abus qui pouvaient entraver leur marche, encourageaient l'agriculture et le commerce, et préparaient à l'Espagne de longues années de richesse et de force, quand la révolution française vint à éclater. La guerre contre la république naissante, marquée par des revers, et suivie de traités de paix et d'alliance qui mirent à la disposition du vainqueur les armées, les escadres, les trésors de la Péninsule, fit tomber ces brillantes espérances et amena, de concert avec d'autres causes, les convulsions qui ont bouleversé l'Espagne pendant les vingt dernières années. Cependant, quelque funestes qu'aient été sous bien des rapports ces tristes événemens, ils ont eu des résultats utiles qu'on ne peut méconnaître : le grand nombre d'étrangers que les guerres ont amené sur le sol de l'Espagne, l'émigration momentanée de beaucoup d'Espagnols dans les diverses contrées de l'Europe, ont fait cesser l'isolement dans lequel ce pays était resté jusqu'alors, et qui le rendait étranger aux idées, aux mœurs, aux progrès de toute espèce des autres nations. Les Espagnols comprennent aujourd'hui les améliorations sociales, ils les désirent, et savent combien ils trouveront d'auxiliaires dans les avantages physiques de leur belle patrie.

Cette conviction devenue générale chez eux est une véritable et heureuse révolution dont il faut les féliciter. Les classes élevées de la société secondent ce mouvement salutaire. Le haut clergé compte dans ses rangs plusieurs hommes éclairés qui travaillent à répandre les connaissances utiles. La noblesse,

que l'on accusait naguère, avec quelque raison, de se nourrir avec trop de complaisance des préjugés aristocratiques, et de dédaigner les opérations *roturières*, a tout-à-fait secoué cette triste apathie ; elle encourage le travail et l'activité dans les classes inférieures, et ne craint pas de prendre part à des entreprises industrielles. Quant à la classe moyenne, qui devient tous les jours plus riche et plus nombreuse, elle montre beaucoup d'ardeur et de dispositions pour le commerce et l'industrie. On voit une foule d'espagnols visiter les nations étrangères en observateurs éclairés, pénétrer dans les ateliers, étudier les meilleurs procédés mécaniques, se presser autour des chaires des professeurs, rassembler enfin tous les élémens qui pourront servir à la prospérité de leur pays. Quel rôle joue le gouvernement, demandera-t-on, au milieu de cette tendance universelle vers les améliorations? Il l'encourage. Attentif à la nouvelle direction des idées, n'y voyant rien d'hostile envers lui, convaincu au contraire que l'esprit d'industrie est non-seulement favorable à l'accroissement du bonheur des peuples, mais essentiellement ami de l'ordre et de la paix publique, le gouvernement seconde de tout son pouvoir l'élan général, qui aura pour dernier résultat d'augmenter sa force matérielle. En 1827, on a vu, pour la première fois à Madrid, une exposition publique des produits de l'industrie nationale, essai dont on a eu lieu d'être satisfait et qui a fait naître des espérances pour l'avenir. Un Espagnol, élève des Thénard et des Gay-Lussac, professe avec succès à Madrid la chimie appliquée aux arts, et de nombreux auditeurs environnent tous les jours sa chaire. De savans professeurs d'histoire naturelle et de physique enseignent publiquement ces deux sciences, et leurs cours sont suivis avec ardeur par une jeunesse studieuse. — Il suffit qu'une pensée ait un but réel d'utilité publique pour qu'elle soit favorablement accueillie par le gouvernement, qui va même au devant des vœux patriotiques et s'efforce de les réaliser. L'écrit de M. Azaola est une preuve évidente de ce fait. Ce savant engage, au nom de l'administration, les capitalistes nationaux et étrangers à former des compagnies pour l'exploitation des mines de fer et de charbon de terre, leur offre toutes les garanties désirables, leur fait sentir les avantages qui doivent résulter de l'emploi de leurs capitaux, leur laisse entrevoir en perspective les richesses et la puissance qui seront la suite nécessaire des travaux industriels entrepris sur le sol vierge et fortuné de la Péninsule.

L'Espagne, il est vrai, ne possède plus les mines d'or et d'argent du Mexique et du Pérou ; mais que lui importe la

perte du Potose et de la Valenciana, si elle la répare par une culture bien entendue, par une industrie active et productrice, richesses dont la possession est plus assurée et l'influence sur les mœurs plus saine et plus grande? On l'a dit plusieurs fois, et c'est une chose qui n'a pas besoin d'être de nouveau démontrée : l'Amérique a causé la ruine de l'Espagne. Après le premier mouvement occasioné par la découverte de cette source de richesses qui devait dévorer tant d'hommes, et faire négliger, pour des trésors éloignés, les biens de la terre maternelle, la monarchie espagnole ne fit plus que décliner; et il ne lui reste aujourd'hui de cette immense conquête que la gloire de l'avoir faite, et d'avoir enrichi la civilisation d'un domaine où ses racines sont déjà si profondes.

Les opinions qui dominaient chez les Espagnols à l'époque de la découverte de l'Amérique, les notions inexactes qu'on avait sur l'économie politique, empêchèrent de juger ce grand événement dans tous ses rapports, et d'en prévoir même les conséquences immédiates. Pendant la vie d'Isabelle, on fit beaucoup de bien à l'Amérique en y introduisant toutes les plantes nourricières de l'Espagne. En 1509 (neuf ans après la découverte), on y cultivait déjà le blé et le riz; tous les oiseaux domestiques y avaient été transportés, ainsi que la brebis, le porc et la chèvre; l'âne, le cheval et le bœuf aidaient l'homme dans ses travaux; la canne à sucre y croissait; la vigne et l'olivier payaient la dîme, comme la soie, le lin et le chanvre (1). Mais dans cet empressement de peupler et de civiliser l'Amérique, il n'entrait aucune vue profonde, aucun plan d'économie politique. C'était simplement par des motifs de religion et d'humanité que la reine s'occupait du bonheur des Indiens : il s'agissait uniquement pour elle de gagner par des bienfaits le cœur et la volonté de ces peuplades, et de les engager à demander le baptême; c'était la seule pensée qui remplissait son esprit. Les princes qui montèrent sur le trône après la mort d'Isabelle ne donnèrent pas une meilleure direction à leur politique; ils ne surent point mettre à profit les avantages que leur offrait la possession du nouveau monde, favoriser la production et multiplier les rapports entre les deux pays. Cette ignorance de la science économique n'était point, je le sais, le partage exclusif de l'Espagne dans le tems dont nous parlons; car tous les gouvernemens de l'Europe, sans en excepter même celui de la Grande-Bretagne, se sont conduits très-long-tems d'après

(1) *Elogio de Isabel la catholica*, par *M. Clémencin.*

des principes fort erronés dans leur administration coloniale.

Il est tems pour l'Espagne de revenir à des idées plus saines, et de tenter des entreprises plus profitables. Elle a perdu ses richesses lointaines; il faut qu'elle cherche dans son sein même les sources de sa prospérité future. Les Anglais ont calculé, et répètent avec complaisance, que leurs mines de charbon de terre de Staffordshire et de Newcastle ont produit plus d'or que l'Espagne n'en a jamais tiré de ses mines d'Amérique. Mais l'Angleterre n'est pas la seule qui possède des trésors de ce genre; l'Espagne en renferme peut-être de plus grands encore. Les premiers essais faits dans cette branche d'industrie ont été fort satisfaisans; il ne faut plus que savoir marcher dans la route qui vient d'être ouverte.

La *compagnie du Guadalquivir* ayant cherché à s'assurer que les mines de charbon de terre des Asturies pourraient lui fournir 400,000 quintaux par an, dont elle compte avoir besoin pour ses exploitations, l'intendant de la principauté lui a répondu que non-seulement on lui fournirait la quantité qu'elle demande à raison de 3 réaux et demi (85 centimes) par quintal, rendu à bord des bâtimens, mais que l'abondance de ce combustible et la facilité de l'extraire sont si grandes, que les Asturies pourraient fournir à la consommation de l'Europe entière pendant un nombre illimité d'années. Le sol, ajoute l'intendant, n'est, pour ainsi dire, qu'une masse de terrain houiller. Jusqu'ici les gens pauvres se sont contentés de gratter à la surface du sol : quel sera donc le produit de ces mines quand des compagnies, qui pourront disposer de capitaux considérables, les exploiteront par des procédés savans? Le gouvernement a fait communiquer à tous les intendans de province le rapport de celui des Asturies, dans le but d'encourager l'industrie, sûre de ne point manquer à l'avenir d'un de ses plus précieux auxiliaires.

On conçoit quelles espérances l'exploitation prochaine de ces mines a dû faire naître chez les Espagnols éclairés et passionnés pour le bonheur de leur pays. L'écrit de M. Azaola est consacré à montrer à ses compatriotes les immenses avantages qu'ils peuvent en tirer. Doué d'une imagination vive et animée, d'un patriotisme ardent, l'auteur se réjouit de l'espoir qu'un jour le sol fertile des deux Castilles sera traversé par des chemins en fer, qui porteront jusqu'aux ports de l'Océan et de la Méditerranée les riches productions de ces contrées favorisées du ciel. Il se plaît à prévoir qu'à une époque moins éloignée peut-être qu'on ne pense, les colonnes de fumée de l'ardent foyer des machines à vapeur annonceront aux habi-

tans surpris de la Manche une ère nouvelle de prospérité; il montre combien son espoir est fondé, et le justifie en l'appuyant sur de nombreuses preuves puisées dans les théories scientifiques et dans l'histoire de l'industrie des nations modernes, l'Angleterre, la France et la Hollande, histoire dans laquelle il est très-versé. Les bornes de cet article ne nous permettent pas d'entrer dans les détails dont cet écrit abonde; ce que nous pouvons faire de mieux, c'est de renvoyer le lecteur à l'ouvrage lui-même. Nous nous associons de bien grand cœur aux vœux et aux espérances de M. Azaola. Puisse l'Espagne réparer, sous un gouvernement sage et éclairé, les maux que lui ont apporté une odieuse intolérance religieuse, une administration ombrageuse et arbitraire, et des idées tout-à-fait fausses en économie politique! A. Muriel.

PAYS-BAS.

26. — * *Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas*, par *A.* Quetelet. Bruxelles, 1829; M. Hayez, imprimeur de l'Académie royale. In-4° de 63 pages et 9 tableaux.

M. Quetelet a lu ce mémoire, le 6 décembre 1828, à l'Académie de Bruxelles dont il est membre, et S. M. le roi des Pays-Bas a permis qu'il fût publié. L'auteur avait pensé que cette permission lui était nécessaire, parce qu'il a pris dans les dépôts publics les principaux documens, les données de ses calculs. « Je crois, dit-il, devoir faire mention de cette circonstance, qui n'est pas étrangère à la confiance que peut mériter mon travail. »

Une courte Introduction fait connaître l'origine, le but, les ressources et l'emploi de la statistique, le degré de probabilité qu'elle peut atteindre, les incertitudes dont elle ne sera jamais délivrée complétement, les objections que lui opposent l'ignorance et le faux savoir. Voici comment l'auteur termine cette rapide exposition. « D'après la haute idée que j'ai cherché à faire concevoir de la statistique comparée, il paraîtrait sans doute téméraire de me présenter dans une carrière épineuse où quelques hommes distingués ont seuls osé se montrer jusqu'à présent; aussi n'ai-je point cette prétention. Comme Belge, j'ai par inclination porté, de préférence, mon attention sur la Belgique; je me suis borné à réunir quelques nouveaux documens sur ce pays, dont j'ai cherché à comparer l'état à celui des peuples voisins qui se sont élevés si haut par leur industrie et par leurs lumières. Je crois devoir garantir, du reste, que je n'ai eu en vue que la vérité, seul but de mes études et de mes travaux. Je n'écris sous

l'influence d'aucun système, d'aucun parti; je ne puis cependant, en cherchant à me mettre à l'abri des erreurs et des préjugés, garantir d'avoir réussi à m'y soustraire entièrement, surtout dans un sujet aussi difficile. »

M. Quetelet compare le royaume des Pays-Bas aux principaux États de l'Europe, particulièrement à la France et à l'Angleterre; quelquefois il étend ses comparaisons hors de l'Europe, dans tout l'univers. Quelques-uns des résultats auxquels il parvient sont d'autant plus remarquables que c'est peut-être la première fois qu'ils se présentent aux méditations des amis des sciences et de l'humanité, avec un imposant appareil de preuves, et la gravité des conséquences qu'ils laissent entrevoir. Citons quelques exemples; car avec M. Quetelet on n'a rien de mieux à faire que de citer. Après une table où les naissances, les décès et les mariages sont comparés à la population dans les Pays-Bas, la France et l'Angleterre, l'auteur ajoute : « On voit que les mariages sont plus nombreux dans notre pays que chez nos voisins, et ils sont en même tems plus productifs : mais les décès, qui sont à peu près en même nombre qu'en France, surpassent de beaucoup ceux de la Grande-Bretagne;.... ainsi, la Grande-Bretagne produit moins que notre pays, mais les fruits y sont plus durables : elle donne le jour à moins de citoyens, mais elle les conserve mieux. C'est par là que ce pays prend de si grands accroissemens de population, et ces accroissemens sont entièrement à son avantage; car, si la fécondité y est moindre, les hommes utiles y sont nombreux, et les générations ne s'y renouvellent pas aussi souvent, au détriment de la nation. L'homme, pendant ses premières années, vit aux dépens de la société : il contracte une dette qu'il doit acquitter un jour; et, s'il succombe avant d'avoir réussi à le faire, son existence a été pour ses concitoyens plutôt une charge qu'un bien. Veut-on savoir ce qu'il en coûte, prenons le prix le plus bas : je trouve que, depuis la naissance jusqu'à l'âge de douze à seize ans, tous les frais d'entretien d'un enfant, dans les hospices du royaume, s'élevaient, en 1821, à une valeur moyenne de 524 fl. 66. Conséquemment, tout individu qui échappe à l'enfance a contracté une espèce de dette dont le *minimum* est de 524 fl. 66, somme payée par la société pour l'entretien de l'enfant qu'on abandonne à sa charité. Or, il naît annuellement, dans les Pays-Bas, au-delà de 210,100 enfans, dont les neuf vingtièmes sont enlevés avant d'avoir pu se rendre utiles; ces 94,500 infortunés peuvent être considérés comme autant d'amis étrangers qui, sans fortune, sans industrie, sont venus prendre part à la

consommation, et se retirent ensuite sans laisser d'autre trace de leur passage que de tristes adieux et d'éternels regrets. *La dépense qu'ils ont occasionée, sans tenir compte du tems qu'on leur a consacré, représente la somme énorme de cinquante millions de florins, c'est-à-dire, près des deux tiers des revenus de l'État.* Si l'on considère, d'une autre part, les douleurs que doivent exciter de pareilles pertes, douleurs que ne pourrait compenser aucun sacrifice humain, on sentira combien ce sujet est digne d'occuper les méditations de l'homme d'État et du philosophe vraiment ami de ses semblables. »

Toutes les autres considérations de l'auteur, relativement à la population, ne sont pas moins importantes. On ne sera donc point surpris, après ces premières pages du Mémoire, de se sentir entraîné irrésistiblement à lire jusqu'au bout, non pas avec avidité, comme une brillante composition littéraire, mais en réfléchissant sur chaque pensée. M. Quetelet passe successivement en revue les impôts et le commerce, la librairie et les journaux, l'instruction, les institutions de bienfaisance, les crimes et les délits, la composition et l'action des tribunaux. Ses observations relatives aux crimes, au degré de culpabilité en raison de l'âge, au jury, etc., exciteront peut-être quelques débats; car elles mettront en évidence les nombreuses et graves erreurs des codes criminels les moins imparfaits. Malheureusement, la balance de Thémis n'est qu'un emblème; et, s'il était réalisé, cet instrument serait le plus mauvais que des arts grossiers aient jamais fabriqué, lorsque les sociétés humaines ébauchaient leur civilisation. Effacez cette image accusatrice, ou faites en sorte de vous y conformer; ayez quelque idée d'exactitude : mais comment, sans l'esprit de calcul, ces notions viendraient-elles avec la netteté et la précision sans lesquelles on ne peut les appliquer avec sécurité? Un magistrat a bien plus besoin de savoir la théorie des probabilités que les Pandectes, les Novelles, etc.

Le Mémoire de M. Quetelet est une source où l'on s'empressera de puiser, et la *Revue Encyclopédique* ne s'en abstiendra pas : des écrits aussi utiles sont recommandés spécialement à tous les promoteurs du vrai et du bon, quels que soient leur titre, leur pays, leur système politique. F.

27. — *Manuel populaire du royaume des Pays-Bas*, pour l'an 1829, ou Exposé des connaissances utiles; par E. M. Deuxième année. Bruxelles, J. J. Vanderborght et fils. In-24, de 35 pages. Prix, 10 cent. — Le même ouvrage, une feuille in-plano, même prix.

Ce petit livre contient un calendrier fort bien fait, une table des principaux travaux de culture pour chaque mois, des calculs sur les probabilités de la vie humaine, quelques notions sur les monnaies, des préceptes clairs et précis sur la religion et la morale, de bons principes brièvement énoncés sur l'instruction élémentaire, sur le travail et l'économie, sur la prévoyance, sur les précautions hygiéniques, les travaux agricoles et d'atelier, la géographie, le commerce et les lois. — Le prix de cet ouvrage le met à la portée de tous les habitans des campagnes; il serait à désirer qu'on en fît de semblables pour chacune des contrées de la France, où le climat, la nature du sol, le genre des cultures exigeraient des préceptes particuliers. Cette tâche, qui demande plus de talent qu'on ne le croirait au premier abord, n'est point au-dessous des soins d'un homme de mérite : un travail est toujours honorable quand il est utile. A. P.

28. — *De la direction actuellement nécessaire aux études philosophiques.* Louvain 1828; F. Michel. In-8°.

Cette brochure, dédiée par M. De Reiffenberg à M. *Cousin*, a pour but d'expliquer comment il faut entendre l'*Eclectisme*, principalement dans un pays comme la Belgique, espèce de truchement placé entre la France et l'Allemagne. Z.

29. —* *Mengelingen van Vaderlandschen Inhoud*, etc. — Mélanges relatifs aux Pays-Bas, publiés par J. F. Willems, n° 4. Anvers, 1828; J. S. Schoesetters. In-8°.

Cette livraison contient un mémoire étendu sur la population de la province d'Anvers à trois époques bien remarquables : le mariage de Marie de Bourgogne avec Maximilien d'Autriche, la pacification de Gand et le traité de Campo-Formio, le tout comparé avec l'époque actuelle. L'attention que l'on donne présentement à la statistique et le peu de documens que nous avons sur celle des tems anciens rendent ce morceau précieux. Il est suivi de trois chansons populaires, en flamand du milieu du xive siècle : elles sont tirées d'un manuscrit appartenant à M. *Van Hulthem*, connu par son goût éclairé pour la bibliographie, et l'une d'elles est accompagnée de sa musique, qui a été traduite en notes modernes d'une manière peut-être hasardée, mais à coup sûr agréable. Une note curieuse contient l'indication de cent pièces différentes qui appartiennent à l'histoire de la chanson flamande.

30. — *Grammaire allemande, par* Tandel. Lexigraphie (*Formenlehre.*) Louvain, 1829. Van Linthout. In-8°.

Cet ouvrage, rédigé sur un plan original, annonce un es-

prit philosophique. La préface dont il est précédé est pleine d'observations excellentes. M. Tandel a appliqué la méthode employée par M. *Lemare* dans le *Cours de Langue française*, et a passé en revue, par exemple, non les déclinaisons des grammairiens, mais tous les substantifs de la langue sous le double rapport de la déclinaison et de la formation du pluriel: innovation heureuse et à laquelle répond le reste du livre.

DE REIFFENBERG.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

31. — * *Cours de physiologie générale et comparée*, professé à la Faculté des sciences de Paris; par M. DUCROTAY DE BLAINVILLE, membre de l'Institut; publié par les soins de M. le docteur HOLLARD, et revu par *l'auteur*. Paris, 1829; Rouen frères, rue de l'École-de-Médecine, n° 3. Il a paru déjà 3 leçons ou livraisons : 3 cahiers in-8°, formant 98 pages; prix, 14 fr. pour 20 livraisons.

On ne pouvait choisir un moment plus opportun pour la publication des leçons de M. de Blainville. Sa grande réputation, le long intervalle écoulé depuis son premier ouvrage, l'état actuel de la science, leur donnent un immense intérêt aux yeux de tous ceux qui se livrent à ce genre d'études. Des débats, dont on ne peut prévoir le terme, ont excité la curiosité, réveillé l'attention, et tous les juges incertains devaient attendre les opinions d'un homme, que son esprit et la nature de ses travaux rendent éminemment capable de jeter quelque lumière au milieu de l'obscurité qui environne de telles controverses.

L'opinion de M. de Blainville n'était pas douteuse; il l'annonce dès les premiers mots; selon lui la science est arrivée à son état positif, les explications théologiques et métaphyques se sont évanouies; l'observation des faits doit seule nous occuper. C'est à elle qu'il faut demander la révélation des lois qui s'étendent et commandent à toute la nature; la détermination des points de contact qui lient la matière brute à la matière vivante; l'explication des phénomènes qui nous frappent par leur extrême dissemblance, et qui ne sont pourtant que des modes d'action, que des manifestations diverses, dépendantes des nombreuses propriétés des corps. Étudions toutes leurs variétés de formes, de rapports, de

nature, et nous arriverons à la connaissance de leurs actes, à ce que M. de Blainville appelle leur état dynamique, par opposition à l'état statique.

Dans un cours précédent, le professeur s'était occupé de ce dernier état, dont il avait divisé l'étude en deux branches : 1° *la zootaxie* ou *zooclassie*, qui, envisageant la forme générale des animaux ou des assemblages d'organes qui les constituent, s'occupe de les reconnaître d'après ce qu'on nomme les caractères, de les nommer et surtout de les classer ; 2° *la zootomie*, ou dissection des animaux, comprenant l'anatomie spéciale et l'anatomie comparée. L'état dynamique est l'objet des quatre autres branches de la science des animaux, qui doivent occuper cette année le professeur. Ce sont : 3° *la zoobiologie* ou *zoobie*, qui embrasse l'étude des diverses actions intérieures des organismes, par suite de l'influence exercée sur eux par le monde extérieur, tant les actes de chaque organe, considérés isolément, que la liaison des actes de tous les organes, et leur réaction mutuelle, ce qui constitue la vie des animaux; 4° *la zoöthique*, qui étudie les actes extérieurs ou évidens que ces animaux, ces assemblages d'organes réagissant les uns sur les autres, et qui sont pour nous en état de mouvement vital, exercent sur le reste de l'univers : l'histoire de ces actes nous fait connaître les mœurs, les habitudes, les usages des êtres animés : c'est l'histoire naturelle proprement dite ; 5° *la zooiatrologie* ou mieux *zooiatrie*, ou la médecine dans son acception la plus générale ; 6° enfin, la *zoonomique*, qui a pour objet l'art de gouverner, de diriger les animaux, selon leur nature et selon les circonstances particulières où ils sont appelés à vivre, qui s'occupe de leur éducation, et cherche à les perfectionner sous tous les rapports.

Nous pourrions prolonger ces extraits et faire apprécier l'importance de l'enseignement entrepris par M. de Blainville, en résumant les trois leçons qui sont déjà publiées, mais nous préférons attendre la fin de cette publication : alors, nous essaierons de la faire connaître dans son ensemble. C. S.

32. — **Iconographie du règne animal*, ou représentation d'après nature de l'une des espèces les plus remarquables de chaque genre d'animaux; par M. Guérin. 1re livraison. Paris, 1829; l'auteur, rue des Fossés-Saint-Victor, n° 14. L'ouvrage aura 25 livraisons, composées chacune de 10 planches gravées; prix de la livraison, 6 fr.

Dans toutes les sciences d'observation, surtout dans celles qui sont fondées sur la connaissance exacte et précise des formes, il est une foule de détails que le pinceau exprime

avec la plus grande netteté, parce qu'il parle aux yeux, et que la plume la plus exercée est souvent impuissante à rendre, parce qu'elle ne parle qu'à l'esprit. Cette vérité a été reconnue de tout tems, et de tout tems aussi les arts du dessin ont été appelés à prêter leur utile secours aux sciences naturelles. Il n'est presque aucun ouvrage important de zoologie, de botanique ou d'anatomie qui n'ait été accompagné d'un nombre plus ou moins grand de planches, et déjà même plusieurs atlas, contenant les figures des principaux genres de diverses classes du règne animal, ont été publiés avec succès. L'ouvrage que nous annonçons, et qui est destiné à servir de complément à tous les traités de zoologie, et spécialement au *Règne animal* de M. Cuvier, diffère à plusieurs égards de ceux qui l'ont précédé. L'auteur, à la fois naturaliste et dessinateur habile, a senti que, pour exprimer tous les caractères d'un animal, il ne suffit pas toujours d'un dessin qui ne donne que ses formes extérieures; et il a joint à la figure principale, toutes les fois qu'il l'a cru nécessaire, la représentation particulière des détails les plus importans, exprimés avec la plus grande netteté, et souvent considérablement grossis. Les planches qui contiennent les animaux inférieurs sont surtout remarquables sous ce rapport : on y voit un grand nombre de détails que l'auteur a étudiés et dessinés sous la loupe, et dont plusieurs sont entièrement nouveaux pour la science.

L'atlas zoologique de M. Guérin étant spécialement destiné à accompagner le *Règne animal* de M. Cuvier, l'auteur a constamment suivi l'ordre adopté dans la seconde édition de cet ouvrage. Tous les genres et les principales subdivisions sont figurés en entier; mais toutes les fois qu'un sous-genre diffère seulement d'un autre par une différence légère dans le nombre des doigts, des dents, des tentacules, des articles des tarses ou des antennes, ou par quelque modification de forme ou de longueur, l'auteur ne figure en entier que l'un d'eux, et il se borne pour l'autre à représenter les organes dans lesquels existent les différences caractéristiques. C'est de cette manière qu'il lui sera possible de représenter tous les genres, et de consacrer souvent plusieurs figures au même animal, sans donner à son ouvrage une trop grande extension.

La première livraison, qui a seule paru, comprend les premiers genres de chacune des grandes divisions du *Règne animal;* elle renferme deux planches de singes comprenant presque tous les genres de l'ancien monde, une planche d'oiseaux de proie, une de reptiles et une de mollusques, comprenant l'une

toutes les tortues, l'autre tous les céphalopodes, enfin cinq planches d'articulés : plusieurs de ces derniers, quelques céphalopodes et l'une des tortues sont des espèces nouvelles. Ces planches sont en général bien dessinées et gravées. Deux figures de la première planche des singes nous paraissent cependant laisser quelque chose à désirer, non pas sous le rapport de l'exactitude, mais par un peu de raideur : on s'aperçoit que l'auteur n'a eu à sa disposition, pour servir de modèles, que des individus empaillés. Les planches des animaux articulés, surtout celles des arachnides et des crustacés, sont, au contraire, d'une exécution parfaite.

Le talent distingué de l'auteur, comme naturaliste et comme dessinateur, n'est pas la seule garantie qui soit offerte au public. Aucune des planches n'est publiée qu'après avoir été approuvée par M. *Cuvier*, ou par M. *Latreille*, auteur de la partie entomologique du *Règne animal*. Cet ouvrage doit donc être distingué honorablement de toutes les entreprises analogues : tel qu'il est conçu, et tel qu'il est exécuté, nous le considérons comme devant être d'une grande utilité pour toutes les personnes qui étudient l'histoire naturelle des animaux, ou qui cultivent cette science, principalement pour celles qui se trouvent placées loin des grandes collections, et pour les professeurs qui doivent faire connaître à leurs élèves des genres qu'ils ne possèdent pas. Étudier l'histoire naturelle dans les livres, sans la vue des objets, ou sans le secours de bonnes planches qui puissent en partie les remplacer, c'est se livrer à une étude inutile et aride ; c'est chercher à connaître les mots, et se résoudre à ignorer les faits.

I. Geoffroy-St.-Hilaire.

33. — *Résumé d'ichthyologie*, ou d'histoire naturelle des poissons, etc. etc ; par Ajasson de Grandsagne. Paris, 1829 ; au bureau de l'*Encyclopédie portative*, rue du Jardinet, n° 8. In-16 de 304 pages, accompagné d'une iconographie de 48 planches in-16 ; prix, 7 fr.

Ce petit volume, élégamment imprimé et accompagné de lithographies exécutées avec soin, renferme un abrégé historique de la science, puis des considérations générales anatomiques et physiologiques sur la classe dont il trace l'histoire ; enfin un grand tableau des ordres, des tribus, des familles et des genres de poissons compose le corps de l'ouvrage. L'auteur a suivi la méthode de M. Cuvier, et cité ses genres, qu'il décrit avec soin et qu'il fait suivre du nom et des figures des principales espèces connues. A la page 259, il a joint un appendice sur les poissons fossiles. Le volume est terminé par une bio-

graphie des ichthyologistes les plus célèbres, et enfin par une bibliographie raisonnée des ouvrages principaux qui traitent des poissons. Les planches copiées dans les ouvrages les plus récens sont dessinées par M. *Raymond*. LESS..

34.—* *Anatomie de l'homme* ou Description et figures lithographiées de toutes les parties du corps humain, par *Jules* CLOQUET; publiée par C. de LASTEYRIE, éditeur. 41e, 42e, 43e livraisons. Paris, 1828; l'éditeur, rue de Grenelle-Saint-Germain, n° 59. 3 cahiers in-folio; prix de la livraison, 9 fr. (*Voy. Rev. Enc.*, t. XL, p. 448.)

Ce bel ouvrage approche de son terme : les livraisons nouvelles que nous annonçons aujourd'hui sont exécutées avec le même soin que les précédentes; et les souscripteurs peuvent être assurés d'avoir une collection anatomique achevée dans toutes ses parties et présentant un ensemble complet. Z.

35. —* *De l'Anatomie pathologique considérée dans ses vrais rapports avec la science des maladies*; par F. RIBES, Dr M. T. I. Paris, 1828; Baillière. In-8° de XLII et 432 pages; prix, 9 fr.

M. F. Ribes, un des agrégés de la Faculté de médecine de Montpellier, imbu des théories métaphysiques qui ont toujours tenu tant de place dans l'enseignement de cette école célèbre, les oppose, dans cet ouvrage, à ce qu'il nomme le matérialisme de la doctrine physiologique, qu'il accuse de confondre, comme synonymes, la vie et l'organisation, les fonctions et les organes. Il reproche, par suite, à la nouvelle école d'accorder à l'anatomie pathologique, ou à l'étude des altérations matérielles de nos parties, une importance exagérée, de voir toute la maladie dans ces lésions, tandis qu'elles n'en sont le plus souvent que le produit, et qu'elles sont loin de rendre raison, soit du trouble qui a agité l'économie, soit de la mort qui en a été le terme.

A Montpellier, où le vitalisme est en honneur, l'attention se porte surtout sur les forces, les principes d'actions, les causes actives qui, dominant la matière, supérieures à l'organisation, produisent et entretiennent la vie, et aussi dérangent son équilibre et altèrent la santé; ces êtres ou ces abstractions (car on ne sait ni comment les définir, ni où les ranger dans le système des connaissances positives) y occupent beaucoup les pathologistes, tandis que l'école de Paris les néglige par impuissance de les saisir. Pareillement si, sur les bords de la Seine, on regarde la localisation des maladies comme un principe fondamental, on insiste à Montpellier sur l'idée d'ensemble, de totalité, sur la modification vitale qui suppose l'unité

physiologique; et à la *maladie*, définie l'altération d'un organe particulier, on oppose l'*affection*, état général qui modifie l'individu tout entier et la précède presque toujours. Il nous serait facile de poursuivre ce parallèle, nous dirons seulement que la divergence de ces opinions se retrouve jusque dans leurs conséquences les plus éloignées et dans leurs applications les plus ordinaires.

Dans ce premier volume, l'auteur, se constituant le champion du vitalisme, s'est attaché à montrer l'insuffisance de ce qu'il appelle *la doctrine de l'organisation*, à faire voir combien la pathologie qui ne repose que sur elle est incomplète et présente de lacunes, combien sont de peu de valeur nombre d'explications dont elle se contente. Nous reconnaissons qu'il s'est acquitté jusqu'ici avec habileté de la tâche qu'il s'est donnée; mais, comme il se borne à attaquer, à argumenter sur des questions abstruses, et laissées de côté par beaucoup de bons esprits qui estiment que c'est tems perdu que les débattre; comme il est toujours plus facile d'indiquer les points faibles d'une théorie quelconque que d'en présenter soi-même une qui soit à l'abri de pareils reproches, on fera bien, avant de porter un jugement sur cette production, d'attendre que le second volume ait paru : l'auteur doit y traiter de la nature des maladies, nous verrons si, sur ce sujet, obscur s'il en fût jamais, M. Ribes est plus heureux que ceux qui avant lui s'en sont occupés. RIGOLLOT fils.

36. — *Vade-mecum du jeune médecin*, contenant un *abrégé de médecine pratique*, dans lequel les maladies se trouvent rangées par ordre alphabétique; un *precis de pharmacologie*, indiquant les médicamens simples et composés, les formules officinales et magistrales les plus usitées, *et une liste alphabétique des propriétés médicinales des médicamens*; par M. BOURGEOISE, D. M. P. *Troisième édition*. Paris, 1829; Méquignon-Marvis. In-18 de 636 pages: prix, 6 fr.

37. — *Nouveau manuel complet de chimie générale appliquée à la médecine*, par J. B. F. AJASSON DE GRANDSAGNE, et J. M. L. FOUCHÉ. Paris, 1829; Compère jeune. In-18 de 750 pages, avec 2 planches; prix, 6 fr.

38. — *Nouveau manuel complet de physique et de météorologie*, par J. B. F. AJASSON DE GRANDSAGNE, et J. M. L. FOUCHÉ. Paris, 1829; Compère jeune. In-18 de 560 pages, avec 6 pl. représentant plus de 300 figures; prix, 6 fr.

Nous réunissons l'annonce de ces trois manuels, parce qu'ils sont empreints, comme tous les ouvages de ce genre, de la même physionomie, et qu'ils se recommandent à la

même classe d'acheteurs. Utiles à celui qui veut envisager d'un coup d'œil rapide tous les points les plus saillans de la science qu'il possède, ou remplacer des traités plus étendus, que des circonstances locales lui refusent, ils sont tout-à-fait insuffisans à ceux qui commencent à se livrer à l'étude longue et difficile de sciences aussi importantes et qui croiraient devoir se borner à un aperçu aussi léger. On trouve dans ces manuels beaucoup d'ordre, beaucoup de clarté, et le Vade-mecum nous a paru se recommander particulièrement à l'attention sous ce rapport.

39. — *Nouveau traitement des hémorrhagies utérines qui suivent l'accouchement*, par la compression de l'aorte ventrale; Mémoire lu à l'*Académie des Sciences*, par P. T. Trehan. Paris, 1829; Compère jeune. In-8° de 30 pages; prix, 1 fr. 25. c.

L'auteur établit que les moyens employés par l'art pour arrêter les métrorrhagies causées par l'inertie de l'utérus à la suite de l'accouchement, ou par la déchirure du placenta, sont tous insuffisans, quelques-uns même plus redoutables que l'accident contre lequel on les emploie, et enfin très-souvent incapables de suspendre l'hémorrhagie et de sauver la malade. Il propose un traitement simple et facile consistant à exercer sur l'aorte, au-dessous de l'ombilic, une compression assez forte pour suspendre le cours du sang pendant sept ou huit minutes. Pendant cet intervalle, l'utérus revient de lui-même, se contracte, et l'hémorrhagie est arrêtée. L'auteur de ce Mémoire cite, à l'appui de son opinion, trois observations qui lui sont propres et deux qui lui ont été communiquées par Mme *Vion*.

40. — *De l'accouchement, lorsque le bras de l'enfant se présente et sort le premier :* Dissertation où l'on discute les raisons pour ou contre la mutilation de ce membre, et où l'on prouve qu'elle n'est jamais nécessaire, mais toujours contraire aux principes de l'art; par J. Capuron, professeur d'accouchemens, agrégé à la Faculté de médecine de Paris, etc., etc. Paris, 1829; Ferra jeune. In-8° de 90 pages; prix, 2 fr.

Quelques faits récens de mutilation, jugée nécessaire dans des cas où l'enfant se présentait par le bras, ont fourni à M. Capuron l'occasion de rappeler les principes de l'art qu'il professe et met en pratique, avec un égal succès, depuis un grand nombre d'années, et de repousser comme téméraires et barbares d'anciens procédés recommandés par *Ambroise Paré*, *Heister*, *Mauriceau*, qu'il s'étonne de voir reparaître de nos jours, malgré le juste oubli qui semblait les avoir frappés. M. Capuron établit que les tractions sur le bras, son refoule-

ment, l'amputation, la torsion et la scarification de ce membre ne sont jamais nécessaires, et que l'ignorance de toutes les règles a pu seule faire recourir à de tels moyens. Pour appuyer ses opinions, l'auteur a successivement examiné les causes, les signes, le diagnostic, le pronostic, la prophylaxie et la pratique, tels que la science les présentait autrefois, tels qu'elle les présente de nos jours; et il a établi que l'accouchement était toujours possible sans la mutilation de l'enfant, et avec moins de danger pour la mère. C. S.

41. — *Pharmacopée vétérinaire*, ou Nouvelle Pharmacie hippiatrique contenant une classification des médicamens, les moyens de les préparer, et l'indication de leur emploi; précédée d'*une Esquisse nosologique* et d'un *Traité des substances propres à la nourriture du cheval*, et de celles qui lui sont nuisibles; par M. Bracy-Clarck. Paris, 1829; Raynal. In-12 de 100 pages, avec 2 planches; prix, 2 fr.

La brièveté du volume et l'étendue des sujets rappelés dans ce titre disent assez que M. Bracy-Clarck n'a entendu offrir au public qu'un résumé assez succinct; son travail se recommande par un grand éloignement de toute espèce de charlatanisme. Il pense, avec raison, que la médecine des animaux doit être simple parce que l'uniformité de leur existence ne présente guère de maladies compliquées : il indique les remèdes par leur composition et par leurs effets sur l'économie animale. Cette Pharmacopée est un ouvrage utile parce que plusieurs préjugés funestes y sont combattus, et que les indications qu'elle contient suffisent aux cas qui se présentent le plus fréquemment dans les maladies des chevaux.

J. J. B.

42. — *De l'Emploi du chlorure de chaux pour purifier l'air des ateliers de vers à soie*; par M. *Mathieu* Bonafous, directeur du jardin royal d'agriculture de Turin, etc. : Mémoire publié par la *Société royale et centrale d'agriculture*. Paris, 1829; Mme Huzard. In-8° de 11 pages; prix, 75 c.

Les travaux de M. Bonafous sur l'éducation des vers à soie, leur nourriture, leurs maladies, etc., forment aujourd'hui un traité que l'on pourrait mettre sous la forme ordinaire, mais qu'il vaut peut-être encore mieux laisser tel qu'il est, divisé en Mémoires détachés, offrant la solution d'une suite de questions particulières, et retraçant l'histoire des progrès les plus récens de cette partie de l'économie rurale.

Les expériences de M. Bonafous ont prouvé que le dégagement lent, mais continuel, du chlore provenant du chlorure de chaux, doit être préféré, dans les ateliers, à l'action

plus rapide et parfois trop énergique de l'appareil désinfecteur de Guyton-Morveau. Il indique la manière d'employer ce nouvel agent; et certes, son introduction dans tous les lieux où l'on s'adonne à l'éducation des vers à soie n'entraînera pas de fortes dépenses : il faut une once de chlorure pour le nombre de vers provenant d'une once de *graines*. M. *Faraday* avait déja fait à Londres, plus en grand, et pour un objet d'une autre nature, l'épreuve des effets du chlorure et de la désinfection continue qu'il peut opérer; c'était dans la maison de détention de Millbank que le physicien anglais recueillait ce précieux résultat, dont M. Bonafous ne manque point de profiter pour donner plus d'autorité à ses conseils, et pour inspirer plus de confiance dans le procédé qu'il recommande. Il termine ainsi son intéressant Mémoire : « En recommandant ce nouveau mode de désinfection, je ne saurais trop inviter aussi les cultivateurs à ne pas négliger de faire pénétrer dans les ateliers un courant d'air qui chasse celui qu'ils contiennent, et de faire fréquemment des feux de flamme, de manière à lui procurer une expansion qui le détermine à céder sa place à l'air extérieur; tant il est vrai qu'une *ventilation* bien dirigée me semble encore préférable aux moyens que la chimie, dans l'état actuel de nos connaissances, peut offrir aux éducateurs de vers à soie. » F.

43. — * *Essai sur un système général de navigation intérieure en France*, par B. Brisson, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, suivi d'un *Essai sur l'art de projeter les canaux à point de partage*, par Dupuis de Torcy et B. Brisson, ingénieurs des ponts et chaussées, anciens élèves de l'École polytechnique. Paris, 1829; Carillian-Gœury, quai des Augustins, n° 41. In-4° de XXVIII et 170 pages, avec une carte de France coloriée; prix, 14 fr.

Nous avons donné (Voy. *Rev. Enc.*, t. XL, page 808) une notice nécrologique sur M. Brisson, enlevé par une mort prématurée à l'art qu'il cultivait avec tant de succès; nous annonçons ici le dernier ouvrage de ce savant ingénieur publié, sous les auspices de M. le directeur-général des ponts et chaussées, par les soins de M. Duleau, ingénieur, et professeur à l'École des ponts et chaussées.

M. Brisson commence par faire sentir la nécessité de créer en France des communications navigables pour suppléer à l'insuffisance de nos routes, qui sont de plus en plus fatiguées par le roulage, et dont les frais d'entretien augmentent sans cesse par suite de l'épuisement progressif des carrières situées dans leur voisinage; il fait observer ensuite que la première concep-

tion d'un système de canaux, destinés à faciliter les transports dans l'intérieur d'un pays, rentre entièrement dans les attributions d'un ingénieur, attendu que le tracé et la disposition d'un canal dépendent avant tout des formes et de la nature du terrain sur lequel il doit être établi.

Après s'être, pour ainsi dire, justifié dans ce préambule d'aborder une question aussi vaste que celle de la canalisation générale de la France, et qui semble au premier aspect être du ressort de l'administrateur, M. Brisson annonce que son ouvrage n'est qu'une application des principes développés dans le *Mémoire sur l'art de projeter les canaux à point de partage* qu'il rédigea en 1802 avec son ami Dupuis de Torcy, et dont on a eu l'heureuse idée de publier une seconde édition, à la suite de l'ouvrage qui fait le sujet de cet article.

L'auteur divise les canaux dont il indique les tracés, et dont il évalue les frais de construction en trois classes : — Il range dans la première ceux qui se dirigent de Paris sur les points de commerce les plus importans de nos frontières, et ceux qui, traversant la France dans une grande étendue, intéressent un nombre considérable de départemens. — Dans la deuxième classe, il place les canaux destinés spécialement au débouché des productions d'une province ou d'une contrée, et à lier ensemble un petit nombre de départemens; enfin la troisième classe se compose des canaux de plus petite dimension, devant satisfaire seulement aux besoins d'une localité peu étendue ou d'une entreprise particulière. Dans les pays de montagnes, où il est difficile d'établir des canaux, et dans le Midi de la France, où l'eau est d'un très-grand prix à cause des arrosemens qui la réclament, l'auteur propose de remplacer les canaux par des chemins de fer, tel que celui qui est exécuté en partie entre la Loire et le Rhône par Saint-Étienne.

La longueur des canaux projetés par M. Brisson est de 2600 lieues; la dépense, pour les exécuter, évaluée d'après les frais réellement faits pour les canaux de Midi, du Charolais et de Saint-Quentin, monterait à 1284 millions de francs, ce qui porte, terme moyen, la lieue de canal à 500,000 francs environ. L'auteur pense que la plupart de ces lignes navigables ne pourraient devenir l'objet de spéculations particulières qu'au moyen d'une contribution payée par le gouvernement; il détermine le meilleur mode à suivre pour le paiement de cette contribution et donne quelques aperçus sur son étendue.

L'Angleterre possède 10,000 lieues de routes, une grande quantité de rivières navigables, 12 à 1500 lieues de canaux intérieurs, et plus de 100 lieues de chemins de fer; la France,

sur une étendue de territoire deux fois et demie aussi considérable, ne compte que 15,000 lieues de routes, 500 lieues de canaux, dont plus de moitié non encore terminées, et 38 lieues de chemins de fer, dont 12 lieues seulement achevées et 26 en exécution. Si l'on ajoute à cela la facilité pour les transports que procure à la Grande-Bretagne la mer qui baigne ses côtes, on sentira combien nous avons encore à faire en France pour établir entre nos départemens, si riches en produits de toute espèce, des moyens de communications suffisans. M. Brisson fait connaître l'étendue des travaux qui nous restent à entreprendre; il appartenait à sa longue expérience et à sa parfaite connaissance de tous les ouvrages de constructions exécutés jusqu'à ce jour de traiter une question de cette importance, et de poser les bases d'une opération que peu d'hommes pouvaient apprécier comme lui, et qui ne s'exécutera probablement, si jamais elle s'achève, que dans l'espace de plusieurs siècles.

«Cet ouvrage, a dit M. Charles Dupin dans son rapport à l'Institut sur le travail de M. Brisson, est un vaste répertoire que les administrateurs, les ingénieurs et les capitalistes pourront consulter avec fruit, et devront consulter souvent : c'est un travail qui mérite toute l'attention du gouvernement.»

Ad. J.

44. — * *Dictionnaire de l'armée de terre*, ou *Recherches historiques sur les usages et l'art militaire des anciens et des modernes;* par le général Bardin. (Ouvrage encore *inédit*, mais dont un *extrait* assez étendu est inséré dans le *Journal des sciences militaires)* (1).

C'est une sorte d'analyse de l'ouvrage, et non quelques fragmens qui en ont été détachés; il est donc possible d'y prendre au moins une notion assez juste du but et du plan de l'auteur et des recherches auxquelles il s'est livré pour coordonner les sujets divers qu'il avait à traiter, et ne rien omettre de ce qui mérite d'être connu, tout en se bornant au savoir d'une utilité réelle. Puisque le public est informé de la prochaine publication de ce dictionnaire, on peut examiner, dès aujourd'hui, si l'auteur a satisfait aux conditions d'un bon travail, en admettant qu'il s'est conformé scrupuleusement à tout ce qu'il annonce dans son Discours préliminaire. Il promet un *tableau général de la chose militaire*, une *revue des milices de l'Europe* et un *résumé de leur histoire :* il veut retra-

(1) 42e livraison (mars 1829). On s'abonne à ce journal chez J. Corréard jeune, rue de Richelieu, n° 21.

cer ce que la science des armes a été, indiquer ce qu'elle est, s'attacher à faire sentir la nécessité de quelques progrès. Comme nos institutions militaires ont été l'objet spécial de ses observations et de ses études, il les décrit, les discute et les apprécie avec l'intérêt qu'inspirent l'amour de la patrie et la gloire de ses armées. Son livre « offrira une histoire alphabétiquement classée de l'art militaire de terre, et présentera l'examen critique et détaillé de la partie de cet art qui concerne, soit médiatement, soit immédiatement, l'infanterie de tous les tems et de tous les pays, mais principalement de la France et de notre siècle. »

Puisque M. Bardin s'est renfermé dans des limites que le sujet ne lui prescrivait point, il faut bien que les lecteurs reçoivent son livre, tel qu'il l'a fait. Ainsi, on n'aura qu'une partie du *Dictionnaire de l'armée de terre*; il faudra le compléter un jour par le *Dictionnaire de l'arme de la cavalerie :* et lorsque les deux ouvrages seront bien complets, on sentira la nécessité de les réunir, afin de les compléter encore plus et mieux, en les abrégeant en même tems, car cette fusion fera disparaître les nombreux doubles emplois que chaque ouvrage isolé ne pouvait éviter. Plusieurs articles deviendront beaucoup plus clairs, ou seront éclaircis par des renvois qui n'obligeront point le lecteur à consulter d'autres ouvrages où le même sujet est traité, mais sous un autre aspect, etc. En un mot, un *Dictionnaire de l'armée de terre* doit (ce mot est de rigueur) contenir tout ce que l'on sait sur la composition, l'armement et le service de cette armée. Chaque arme y occupe, quant à l'instruction, une place également importante : il suffit qu'elle soit nécessaire, pour qu'on ne puisse se dispenser de l'étudier *à fond*.

L'auteur expose, sur la rédaction et l'usage des dictionnaires, quelques opinions qui seront généralement adoptées, et quelques autres sur lesquelles on ne sera pas d'accord. On ne croira point à la possibilité d'un *Traite-Lexique* ni d'un *Dictionnaire-traité*; on persistera dans la croyance que, pour qu'un article de dictionnaire soit bien fait, il doit être instructif isolément, ou à l'aide d'un très-petit nombre de renvois; que l'ordre alphabétique dérange inévitablement l'ordre des idées; que le meilleur dictionnaire, celui dont l'utilité sera le plus généralement et le mieux sentie, qui rendra le plus de services, est celui dont chacun des articles sera le plus complet, indépendamment du reste de l'ouvrage.

Le général Bardin fait plusieurs observations très-justes sur les mots techniques et sur la nécessité de perfectionner la langue

des sciences et des arts : mais il étend peut-être un peu trop loin les conséquences des faits qu'il rapporte et les préceptes qu'il en déduit.

Il fait un usage très-étendu des tableaux synoptiques et d'un système typographique pour simplifier les signes et faciliter les renvois. Cette partie de l'ouvrage a dû coûter à l'auteur des essais longs et un travail pénible. Le lecteur lui-même ne sera pas dispensé d'une étude sérieuse et de quelques exercices préalables pour se rendre familières les méthodes de cet ouvrage : ce qui aurait moins d'inconvénient pour un traité qu'on lit de suite et en méditant, que pour un dictionnaire que l'on ne consulte qu'en passant, pour un seul objet.

Nous regrettons de ne pouvoir examiner cet ouvrage, avec l'attention qu'il réclame, sur tous les points qui la provoqueraient. La forme particulière que l'auteur a donnée aux résultats de son travail est trop nouvelle pour que l'on puisse apercevoir sur-le-champ l'influence qu'elle exercera sur les idées. C'est un ouvrage qu'il faut étudier, pour lequel on ne regrettera point de s'être imposé quelque travail, et même un peu de fatigue. Il fera penser ; et par conséquent, il ne sera pas sans utilité. S'il en est tems encore, il semble que l'auteur le perfectionnerait de plus en plus, en y ajoutant les articles dont il s'est abstenu, en élargissant un peu son plan, afin d'y renfermer tout ce que l'on s'attend à trouver réuni dans un *Dictionnaire de l'armée de terre.*

Quoi qu'il en soit, tous les militaires, avides d'instruction, et les hommes qui, sans avoir embrassé la carrière des armes, veulent se faire une idée exacte des différentes parties de l'organisation militaire et de l'art de la guerre, sauront gré au général Bardin du soin qu'il a pris de mettre à leur portée les résultats de ses méditations et de sa longue expérience.

Y.

45. — *Dictionnaire général des communes de France et des principaux hameaux qui en dépendent*, etc. *Troisième édition*, revue, corrigée sur des documens authentiques. Paris, 1829; au bureau de l'*Almanach du Commerce*, rue J.J. Rousseau, n° 20. In-8° de 671 pages de tableaux; prix, 8 fr.

La première édition de ce livre a paru en 1818; elle ne contenait alors que *trois colonnes*, indiquant *la commune, le chef-lieu d'arrondissement, le chef-lieu de département.* Un chiffre placé après le nom de la commune faisoit connaître de plus la distance au chef-lieu de sous-préfecture. Le nombre total des localités comprises dans cette première édition ne dépassait

pas 35,000 : il est aujourd'hui de 43,500, dont environ 38,000 communes-mairies, et plus de 5,500 hameaux. Cet accroissement notable, qui se remarque dans les deuxième et troisième éditions, n'est pas la seule amélioration que le Dictionnaire des communes doive aux soins de M. Bottin. Il l'a de plus enrichi d'une quatrième colonne de la plus grande utilité, celle dans laquelle on voit d'un coup d'œil les lieux qui ont un bureau de poste aux lettres, un relais de poste aux chevaux, et, pour les communes qui ne possèdent pas de boîte aux lettres, l'indication des bureaux qui les desservent. Sous ces derniers rapports surtout, le Dictionnaire des communes convient aux administrateurs, aux notaires, aux avoués, aux huissiers, etc., et aux personnes qui sont dans le commerce ou dans les affaires, comme à celles qui cherchent les livres de géographie les moins inexacts. Z.

46. — *Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mamers*, département de la Sarthe; par *Th.* Cauvin, ancien professeur, membre de la Société royale d'agriculture, sciences et arts du Mans, etc. Le Mans, 1829; Monnoyer. In-12 de 322 pages.

47. — *Annuaire du département de la Sarthe*, pour 1829. Le Mans, 1829; Monnoyer. In-18 de 352 pages.

Nous avons déjà donné des éloges aux travaux de M. Cauvin sur la statistique; nous lui en devons de nouveaux pour les deux ouvrages dont nous venons de transcrire les titres. L'annuaire est fait sur un fort bon plan et renferme toutes les indications qui peuvent être utiles aux habitans du département de la Sarthe. Nous aurions désiré cependant de trouver, à la suite de la description du sol de chaque commune et de la culture qui y est en usage, des observations sur la culture elle-même, les améliorations dont elle est susceptible et les assolemens qui seraient particulièrement convenables à la nature du terrain. Cette observation s'applique aussi à l'*Essai sur la statistique de l'arrondissement de Mamers*, que nous regardons d'ailleurs comme un ouvrage parfait dans son genre. Nous regrettons, pour nos lecteurs et pour M. Cauvin lui-même, que le plan de son livre ne nous permette pas d'en rien extraire. Il est presque impossible de se figurer, sans l'avoir lu, quelle immense érudition il suppose dans son auteur, quelles fatigues, quelle constance il a dû lui demander. Ces divers mérites ressortent encore davantage par l'ordre et la clarté qui règnent dans la rédaction et dans la classification des matières. — On jugera sans doute, par ce que nous venons de dire sur cet excellent ouvrage, que nous attachons à cette sorte de statistique plus

d'importance qu'on y en attache généralement : on aura raison et nous applaudissons d'autant plus volontiers aux hommes qui s'adonnent à ces utiles travaux que leur utilité même ne nous semble pas dignement appréciée. A. P.

48. — *Plan routier de la ville de Paris*, divisé en douze arrondissemens. Paris, 1828; Terry, boulevard Bonne-Nouvelle, n° 37. 1 feuille grand aigle; prix, 2 fr.

Sur ce plan, où sont indiqués les monumens et établissemens publics de la capitale, se trouve la nomenclature, par ordre alphabétique, des quartiers, rues, etc., dont on trouve la situation au moyen de carrés qui y sont tracés et de renvois par lettres et par chiffres. Z.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

49. — *Parallèle du christianisme et du rationalisme sous le rapport dogmatique;* par *J....h* Tissot. Paris, 1829; A. Leclerc, quai des Augustins, n° 35. In-8° de 380 pages; prix, 6. fr.

Dans cette nouvelle apologie du christianisme, on condamne hautement la partialité, l'esprit d'exclusion et l'intolérance. La raison a souvent dirigé les recherches de l'auteur, bien qu'il s'attache trop particulièrement aux systèmes des Grecs; et néanmoins, son livre, fort estimable à d'autres égards, est moins un parallèle entre les opinions philosophiques et les dogmes chrétiens, qu'un plaidoyer en faveur de cette dernière loi.

Examiner s'il existe au-dessus des lumières naturelles une doctrine plus forte et assez récemment promulguée, c'est, à cause de notre faiblesse même, un objet très-digne d'exercer l'esprit. Mais, comment se fait-il que les nombreux apologistes de cet enseignement plus solennel soient réduits à recommencer sans cesse leur travail, toujours inutile pour ceux dont la persuasion est robuste, et jusqu'aujourd'hui insuffisant pour ceux dont la foi paraît chancelante, ou n'existe qu'en espérance? Pourquoi la question n'est-elle pas encore résolue aux yeux de ces derniers? Ne serait-ce point parce que le soin de la poser avec justesse est le dernier auquel on songe? Il faudrait enfin la rendre plus simple. S'il existe une révélation expresse, nécessairement les douteuses clartés de notre esprit disparaissent devant elle. De deux lois différentes, mais d'origine céleste, nul doute que la plus formelle, la plus positive, que la loi immédiatement révélée ne fût et plus sainte et plus féconde. Cette supériorité n'aurait plus besoin d'aucune démonstration. Il importe, dès lors, et il importe uniquement,

d'établir avec une évidence irrésistible la vérité de cette révélation accordée après de longs siècles.

Dans l'examen rapide de ce livre, nous avons donc surtout à rappeler de combien de volumes on s'épargnerait la fatigue, si on ne s'écartait pas de la question réelle. L'une des deux sagesses est-elle divine, tout parallèle avec une philosophie profane est superflue, ou bizarre, pour ne pas dire blasphématoire. Si, au contraire (par une supposition inévitable en ce moment), il se pouvait que le rationalisme, étant seulement incertain ou défectueux, comme doit l'être chaque ouvrage des hommes, cette autre loi qu'on lui oppose fût dictée faussement au nom de la céleste vérité, comment alors mettre en balance la raison et l'imposture? Nous trouverions encore déplacé un semblable parallèle. Aussi l'auteur ne l'a-t-il eu en vue que dans le titre. Malgré sa modération, il n'a entrepris autre chose qu'une critique des sectes de philosophie, et un demi-panégyrique des dogmes de l'Église.

Socrate, dites-vous, et d'autres anciens parurent désirer quelque chose de plus sûr que les aperçus de la raison; ils invoquèrent, pour ainsi dire, une révélation, une manifestation plus expresse des vérités premières. Vous ajoutez que Cicéron n'était pas éloigné de former les mêmes vœux. Rien de plus naturel. Tous les amis de la vérité seront de ce sentiment; il ne leur restera plus qu'à savoir s'ils possèdent ce qu'ils ont dû désirer. Si donc, en parlant à ceux qui doutent, vous ne leur prouvez pas que cette révélation existe, ils vous opposeront le passage de Cicéron, imité par vous-même en ces termes : « S'il était permis de se décider témérairement, à quoi cela ne conduirait-il pas? »

L'auteur insiste sur la nécessité de la révélation du dogme en particulier. En effet, si le christianisme n'avait introduit aucun dogme, il n'aurait rien apporté au genre humain; il n'y aurait point de christianisme. Cependant, s'il a effectué cette révélation comme nécessaire, pourquoi était-elle auparavant non effectuée comme inutile? La réponse n'est pas au pouvoir de l'homme. Autant valait donc rester dans la vraie question, c'est-à-dire, prouver la révélation comme un fait, ce qui imposerait silence à tout incrédule. Ce serait être d'accord avec soi-même, après avoir dit, dans le chapitre premier : « Celui qui produit des preuves irréfragables de sa mission peut seul prescrire une croyance. »

Nulle difficulté particulière opposée à la croyance chrétienne par ceux qui ne l'admettent pas encore n'est résolue dans ce livre où, néanmoins, tout est raisonnement. L'auteur

argumente, non sans pénétration, et quelquefois avec adresse, contre le spinosisme, contre le matérialisme, contre d'autres systèmes dont l'entière destruction même ne changerait guère les forces respectives de la religion de l'Occident et du rationalisme. N'est-il pas évident que, si la simple raison ne pouvait rien établir, naturellement elle se retrancherait dans le doute? Le doute n'est-il pas conforme à l'impuissance humaine sur des matières qu'on est plus disposé à croire impénétrables en général, lorsqu'à de certains égards on les ignore moins? Pour mettre un terme au doute, il faut des preuves directes, celles que l'auteur a oubliées.

On voit, dans une note de cet ouvrage, qu'il sera continué. La seconde partie aura pour objet le rapport moral. Il est à désirer que M. Tissot, dont la manière de penser paraît généralement fort estimable, reste fidèle à ses maximes d'impartialité; que, plus libre de toute prévention dans ses nouvelles recherches, il n'ôte à l'antiquité rien de ce qui lui appartient, et qu'il consulte davantage l'Orient dont la jeune Europe pourrait bien avoir tout appris en fait de morale écrite. S.

50. — *Influence comparée des dogmes du paganisme et du christianisme sur la morale*, par J. T—T., avocat. Paris, 1828; librairie catholique de Bricon. In-18 de 163 pages; prix, 1 fr. 25 c.

La supériorité morale du christianisme sur le paganisme est trop généralement reconnue pour avoir besoin d'être prouvée. Toutefois, si l'auteur de cet ouvrage, considérant son sujet en historien ou en moraliste, avait mis en présence les événemens et les mœurs des périodes écoulées sous l'influence des deux religions, pour faire ressortir les heureux résultats du christianisme sur la société, il eût encore pu composer un livre utile, dont l'examen aurait été du domaine de la critique. Mais, c'est surtout en théologien qu'il a cru devoir traiter cette matière, et nous y voyons un motif suffisant de nous récuser. CH.

51.—*De l'Intolérance*, considérée comme devoir du chrétien; par *un catholique*. Paris, 1829; chez les principaux libraires. In-8° de 29 pages; prix, 1 fr.

52. — *De la nécessité de ne tolérer que les sectes tolérantes;* par *un homme*. En réponse à *l'Intolérance considérée comme devoir du Chrétien*, par un catholique. Paris, 1829; Delaunay, in-8° de 25 pages; prix, 1 fr.

Nous avons lu ces deux brochures avec toute l'attention que demande le sujet qu'elles traitent; ce n'est donc pas notre faute si ni l'une ni l'autre n'a modifié nos convictions. La

première tient tout ce que promet la bizarrerie de son titre; elle est écrite avec beaucoup de talent; mais on n'y trouve qu'une foule d'opinions extravagantes, énoncées sans liaison. L'auteur est parti d'une base fausse et n'a pas même le mérite d'en déduire logiquement les conséquences. — Le style de la seconde est beaucoup moins brillant, sans que le raisonnement en soit plus fort. Son auteur, animé d'ailleurs d'excellentes intentions et pénétré de maximes louables et philantropiques, n'a pas même vu qu'il y a dans le titre seul de son écrit une choquante contradiction.

53. — *Code de la bienfaisance ;* petit Traité des meilleurs moyens de secourir les indigens, avec cette épigraphe :

> Tel donne à pleines mains qui n'oblige personne :
> La façon de donner vaut mieux que ce qu'on donne.
> CORNEILLE.

Paris, 1829; Th. Ballimore. In-18 de 288 pages; prix, 3 fr. (Cet ouvrage se vend au profit de la souscription pour l'extinction de la mendicité.)

Ce n'est pas sans une sorte de remords que nous dirons nettement notre pensée sur un ouvrage inspiré par un sentiment généreux : il est tout au moins fort médiocre sous le rapport littéraire, et ne nous semble pas devoir être très-utile. Nous y avons vainement cherché quelque idée nouvelle; les réflexions qu'on y lit sur les ruses dont se servent quelques mauvais sujets pour tromper la pitié publique, réflexions que Lesage avait su rendre plus intéressantes et plus dramatiques, nous ont surtout paru déplacées dans un ouvrage destiné à réveiller la bienfaisance, et non à la glacer en la rendant défiante. La plupart des anecdotes qui terminent le volume ont été cent fois répétées, se retrouvent dans tous les recueils, et n'ont souvent aucune moralité. Les *pensées, maximes, aphorismes* ne sont pas toujours très-vrais ni très-clairs; quelques-uns sont rédigés en vers, auxquels on désirerait du moins, à défaut d'autre mérite, l'observation des règles de la versification. Encore une fois, nous louerons l'auteur anonyme de ce livre, non pas de son talent, nous regrettons de ne le pouvoir pas, mais de ses nobles intentions et de son désintéressement. A. P.

54. — *Opinion de* M. LIVINGSTON *sur le duel et sur la manière de le réprimer*. Paris, 1829; Achille Désauges. In-8° de 32 pages; prix, 1 fr.

Le silence de notre Code pénal sur le duel et la contradiction de jurisprudence dont cette matière a été l'objet ont rendu indispensable la présentation d'une loi nouvelle. Que la

loi soit difficile à faire, qu'il y ait des ménagemens à garder envers un délit que les mœurs ont long-tems protégé et dont elles n'ont pas encore abandonné complétement la justification, qu'il faille éviter l'exagération des peines dans la double vue de les rendre efficaces et de ne pas les porter jusqu'à l'injustice, c'est ce dont nul ne saurait disconvenir. Le grand remède aux cas, plus rares qu'on ne pense, où le duel ne sera qu'un acte purement défensif et complétement innocent, se trouvera dans la juridiction du jury, toujours maître de déclarer l'accusé non coupable. Mais il est bon, il est salutaire d'éprouver, par la publicité, ce point d'honneur tant invoqué, et de démontrer à l'opinion, par des débats solennels, dans l'intérêt de quelles puérilités les hommes jouent, le plus souvent, leur vie et celle de leurs semblables; dans tous les cas, c'est à coup sûr la moindre chose que puisse faire l'homme d'honneur, réduit au malheur de se battre, que de venir, tout haut, rendre compte à la société de l'acte par lequel il a cru ne pouvoir pas se dispenser de se faire justice à lui-même.

Le moment était opportun pour faire connaître l'opinion de M. Livingston, et les mesures préventives et répressives qu'il a proposées contre le duel. Il a placé, avec raison, en première ligne, pour l'extirpation de ce préjugé, l'organisation d'une bonne justice réparatrice des injures; ce qui manquera en France, tant que les affaires correctionnelles ne seront pas portées devant un jury. M. Livingston pourra être consulté avec fruit par nos législateurs. La traduction de cette brochure, qui nous fait, si à propos, connaître cette partie des travaux de ce célèbre criminaliste, est due à l'un de nos collaborateurs, qui a déjà rendu à la législation pénale d'autres services du même genre, et qui, par son zèle infatigable, acquiert chaque jour de plus justes droits à la considération publique. C. R.

55. — *Manuel des engagistes et des échangistes*, ou Recueil complet et méthodique des lois, décrets, etc., concernant les domaines de l'État, concédés, engagés ou échangés; précédé de l'*Histoire de la législation du domaine, etc.*, par F. Sergent, auteur du *Manuel du propriétaire et du locataire*. Paris, 1829; l'auteur, rue St.-Roch., n. 26; Mongie aîné. In-12 de XI et 299 pages; prix, 4 francs.

Un grand nombre de personnes, quoique fort instruites, ignorent ce qu'on appelle *domaines engagés*. Ce sont des concessions de terrains ou de domaines faites par les anciens rois de France, à titre gratuit ou à prix d'argent, les unes avec la condition d'un réméré perpétuel, les autres sans aucune con-

dition et à titre de propriété incommutable. Quelques-unes de ces ventes remontent à 3, 4 et 500 ans; les moins anciennes ont plus de 40 ans. Depuis ce tems, ces propriétés ont passé dans beaucoup de mains, et bien peu se trouvent entre celles des descendans des engagistes originaires. Cependant, l'administration des domaines, s'appuyant sur une loi du 14 ventose an VII, veut obliger les détenteurs actuels de ces biens à lui payer le quart de leur valeur, pour obtenir la confirmation de leur propriété, souvent contestée par ce principe, qu'avant la loi du 1er décembre 1790 le domaine de la couronne était inaliénable, et que, par conséquent, toutes les aliénations faites avant cette époque étaient nulles. L'administration s'est d'autant plus pressée dans ses poursuites, qu'une loi du 12 mars 1820, rendue dans l'intention bienveillante de consolider le sort des engagistes, a borné ses recherches à l'époque fatale du mois de mars dernier : au-delà de ce terme, elle ne pourra plus attaquer, sous aucun prétexte, les détenteurs qu'elle n'aurait pas mis en demeure. En conséquence, pour éviter l'effet de cette déchéance, l'administration des Domaines a, dans le mois de mars dernier, lancé plus de quarante mille sommations, à autant de propriétaires de domaines engagés, d'avoir à se conformer aux dispositions de la loi du 14 ventose an VII. Chacun de ces propriétaires a recours en garantie contre ses vendeurs ou leurs héritiers; de là, des procès à l'infini dans toute la France.

C'est pour mettre tous ces intéressés à même de connaître et de faire valoir leurs droits que M. Sergent a composé son *Manuel des engagistes et des échangistes*. Cet ouvrage, fait avec le plus grand soin, se recommande surtout par beaucoup de clarté et de méthode. Il présente d'abord une histoire succincte des domaines engagés et de la législation qui les a régis depuis l'origine de la monarchie jusqu'à l'année 1790; ensuite, les lois sur la matière depuis cette époque jusqu'à la loi du 14 ventose an VII, avec l'annotation de celles de leurs dispositions qui ont été abrogées ou seulement modifiées par les lois actuellement en vigueur; enfin, et c'est la partie du travail la plus utile, la législation actuelle sur les engagemens des domaines, annotée et commentée par toutes les autorités qui forment la jurisprudence sur cette partie. Toutes les difficultés qui peuvent se rencontrer dans l'exécution de la loi du 14 ventose an VII y trouvent leur solution; tous les cas d'exception, qui peuvent offrir aux détenteurs attaqués un moyen de repousser avec succès les poursuites dirigées contre eux, sont détaillés avec le plus grand soin.

L'ouvrage est terminé par un tableau présentant la date du jour où la prescription a été acquise aux détenteurs dans chaque département, faute par la régie de les avoir mis en demeure. Une table des matières, d'un genre tout-à-fait neuf, présente d'un coup d'œil tout ce qui peut intéresser celui qui la consulte, et forme à elle seule un manuel abrégé.

L'auteur de cet ouvrage aura rendu un grand service à tous les engagistes; car, en leur présentant les questions qui les intéressent sous leur véritable jour et sans aucune partialité, il les met à même de juger leur véritable position pour faire valoir leurs droits contre l'administration, s'ils rentrent dans quelqu'un des cas d'exception, ou pour satisfaire à la loi, sans s'exposer à des frais ruineux, s'ils ne peuvent faire autrement. Z.

56. — * *Statistique des libertés de l'Europe en* 1829, par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines. Paris, 1829; Denain. In-8° de 328 pages; prix, 6 fr.

M. de Pradt est en possession de raconter l'avenir à ses contemporains : nul ne découvre avec tant de pénétration, dans les faits présens, le germe des événemens futurs; nul ne revêt des aperçus si nets d'un style plus pittoresque et plus animé. Admirateurs de son talent, nous ne souhaiterons pas cette fois, comme nous l'avons si souvent fait, de voir ses prévisions réalisées, et nous sommes en cela d'accord avec lui-même : le plus cher de ses vœux est de s'être aujourd'hui trompé sur les dangers dont il voit l'Europe menacée.

Son ouvrage est divisé en deux parties : dans la première, il s'occupe de la balance de l'Europe, qu'il voit sérieusement troublée par la prépondérance de la Russie; dans la seconde, il compare la marche de la civilisation avec celle des institutions qui devraient en être la conséquence, il s'afflige de voir combien cette condition de ses progrès est oubliée, et se surprend presque à désespérer de l'avenir de l'humanité.

La première partie est une revue rapide, étincelante de verve et remarquable par la précision, des actes de la politique européenne depuis 1815 : l'auteur nous montre les congrès qui se sont succédé, portant encore plus d'incapacité que d'hypocrisie dans le réglement des grandes questions qu'ils décidaient; faisant, aux craintes ou à la mauvaise humeur du moment, le sacrifice d'un avenir qu'ils apercevaient à peine; pétrissant l'Europe au gré de petites passions, la constituant à contre sens de ses intérêts naturels, assignant à chacun la place qui ne lui convient point, cherchant dans l'absence de l'équilibre les conditions de la stabilité, laissant enfin la Russie or-

ganiser chez elle le système de l'agression la plus énergique et la plus constante, tandis que les autres États semblent prendre l'isolement pour l'indépendance, et l'atonie politique pour la garantie du repos. La Russie ! voilà le grand objet des inquiétudes de M. de Pradt, et l'ennemi naturel de l'indépendance de l'Occident, contre les entreprises duquel il voudrait multiplier les garanties : en présence de ce danger sérieux, il revient sur les fautes nombreuses qui ont été commises, pour y puiser des leçons, et non pas pour récriminer ; s'il insiste sur les effets de la politique imprévoyante et mesquine de 1815, c'est pour montrer combien il serait dangereux, pour ceux mêmes que la fortune en rendit les victimes, de se laisser dominer par les souvenirs rancuneux de cette époque. La guerre d'Orient occupe une grande place dans les considérations que développe M. de Pradt ; il s'attache à montrer comment l'occident de l'Europe peut, en adoptant à l'égard de cette contrée une politique à la fois ferme et généreuse, y fonder les plus solides garanties de son indépendance et de sa sécurité ; il mesure à la puissance et à l'organisation armée de la Russie la grandeur du contre-poids qu'il faut lui donner sur le Bosphore : les huit millions de chrétiens répandus dans la Turquie d'Europe ne lui paraissent pas de trop pour en former le noyau ; ses vues sont, en un mot, parfaitement conformes à celles sur lesquelles la *Revue Encyclopédique* se fait un devoir de revenir en toute occasion. Que l'Orient reçoive une constitution assez forte, pour se faire bientôt respecter lui-même, et il deviendra, de ce côté, le gardien naturel et gratuit du repos de l'Europe.

Tout en convenant de l'exactitude de la plupart des faits que considère M. de Pradt, dans sa seconde partie, nous n'en tirons pas des conséquences aussi affligeantes que lui. Sans doute, il y a en Europe bien plus de lumières que de liberté, sans doute les institutions ne sont nulle part, mais surtout à l'est du Rhin, et au midi des Alpes et des Pyrénées, en rapport avec le degré de civilisation auquel sont parvenus les peuples ; nous avouerons encore qu'en France même, au centre de l'impulsion qui se fait sentir en Europe depuis quarante ans, la société n'est pas toujours blessée par la mollesse des actes de la politique ; que le repos semble être le besoin dominant du monde, qu'on fait à ce besoin des concessions souvent déraisonnables. Cependant, quand on jette les yeux sur le passé, on y trouve et l'explication de cet état de choses, et des motifs de ne désespérer de rien. Une génération voit rarement deux révolutions ; il suffit d'une seule pour user tout

ce qu'il y a d'énergie dans une existence d'homme; c'est la génération qui arrive qui s'instruit, qui s'imprégne avec avidité d'idées nouvelles, qui les portera dans le positif de la vie : mais, les influences, les affaires publiques sont encore l'apanage de la génération qui a vécu au milieu des agitations de la révolution française et des guerres de l'empire; celle-là ne demande, ne peut vouloir que le repos. Mais, pendant ce repos apparent, la marche de la liberté est-elle suspendue? Non, sans doute; son action ressemble à celle de ces eaux qui s'accumulent lentement dans un réservoir pour produire leur effet à de certains intervalles; de ce que la roue de l'usine est arrêtée, il ne faut pas conclure qu'elle ne tournera plus. Les progrès de la civilisation sont continus, et souvent, par cela même, inaperçus; les améliorations politiques ne s'effectuent que par bonds, et, sous ce rapport, le calme le plus complet ne porte jamais en lui-même la garantie de sa continuité. Des événemens imprévus révèlent, à des hommes qui s'ignoraient eux-mêmes, leur énergie et leur destination : qui eût pensé que la société si paisible, et en apparence si frivole de 1786, était garnie des membres de nos premières assemblées délibérantes? Qui eût deviné les généraux des guerres de la liberté, dans les soldats ou les artisans de l'ancien régime? On ne sait même jusqu'à quel point il faut se plaindre de ces tems d'arrêt que subit la marche des nations : aucune grande réforme politique ne serait durable, ni peut-être même possible, si sa place ne s'était lentement faite dans les idées : lorsqu'une certaine disposition règne dans les esprits, elle imprime tôt ou tard son caractère aux événemens, et en suspendant les effets d'une force qui s'accumule on ne fait qu'en augmenter l'intensité. M. de Metternich ne l'ignore pas : s'il a dit en revenant de Vérone : *L'abbé de Pradt a dit que le genre humain est en marche, et que rien ne le fera rétrograder; eh bien! nous travaillons du moins à l'arrêter :* cela prouve seulement que M. de Metternich ne se soucie pas d'être témoin d'événemens qu'il ne dirigerait pas, et qu'il ne s'inquiète guère des embarras qu'il léguera à ses successeurs : il n'est pas un de ses actes qui ne dépose du peu de confiance qu'il a dans la durée de son ouvrage, et ce sont peut-être ceux qui le récompensent, qui auront à déplorer avec le plus d'amertume, que des facultés si éminentes aient été employées à retarder les réformes sociales, au lieu de l'être à les diriger. J.-J. B.

57. — *Humble requête* à M. le président et MM. les membres de la chambre des députés des départemens, *tendante à ce que le Roi soit respectueusement supplié d'user de son initia-*

tive pour faire proposer de fixer désormais l'âge d'éligibilité à 30 ans au lieu de 40, sans qu'il soit rien changé aux conditions d'âge aujourd'hui imposées aux électeurs; par M. le marquis *Roger* DE GINESTOUS. Montpellier, 1828; Isidore Tournel. Paris, Pichard et Gabon. In-4° de 60 pages.

Ce n'est point la première brochure, ni même la première pétition où cette grave question d'une modification dans l'âge de l'éligibilité ait été abordée par un écrivain, étonné de la singulière exclusion dont les lois ont frappé tous les citoyens âgés de moins de 40 ans. Une semblable exclusion ne blesse pas seulement les intérêts particuliers de ceux qu'elle atteint, mais elle circonscrit le choix des électeurs dans des limites où ne se rencontrent pas toujours les talens, l'énergie et le dévoûment, si désirables chez le représentant de leurs vœux et de leurs droits. Toutefois, M. de Ginestous ne s'accorde pas, sur tous les points, avec plusieurs défenseurs de la même cause dont nous avons annoncé déjà les écrits (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 229); et, quoique sa respectueuse supplique ne fasse point mention de quelques autres changemens, non moins justifiables, à introduire dans la loi, on ne peut espérer qu'elle obtienne un meilleur accueil. Cependant, de pareilles innovations, qui utiliseraient, au profit de la patrie, le zèle et les lumières d'une classe nombreuse de citoyens, n'entraîneraient aucun danger, quoi qu'en puissent dire certaines gens injustement prévenues contre les hommes de 30 ans. Admettons, pour un instant, comme justifiées, leurs craintes hypocrites de la fougue irréfléchie, de l'inexpérience imprudente dont ils semblent accuser tous ceux chez qui l'âge n'a pas encore refroidi l'ardeur des passions généreuses : est-il à présumer qu'en appelant à siéger dans la chambre des députés, par le choix des électeurs, les représentans de la jeunesse, ceux-ci pussent former dans son sein une majorité dominante, qui écraserait toute opposition de la part des hommes d'un âge mûr? N'est-il pas plus vraisemblable que l'âge de 30 à 40 ans n'obtiendrait dans la chambre qu'une importance proportionnelle à son rapport avec les autres âges, dans le corps entier des électeurs? Nous répondrons avec des faits, qui parlent plus haut que toutes les suppositions de l'esprit de système. Dans un tableau récemment publié, il est établi que l'âge de 40 à 50 ans entre pour un peu plus du quart dans le nombre total des députés actuels (120 sur 423). Cela ne prouve-t-il pas évidemment que les votes électoraux n'ont pas une tendance bien décisive en faveur de la jeunesse, et qu'il y aurait peu de dangers à étendre, dans ce sens, les bor-

nes de leurs droits, en même tems qu'il y aurait un avantage réel à appeler un plus grand nombre d'éligibles à participer à la discussion des intérêts nationaux. *α.*

58. — * *Dictionnaire historique*, ou *Biographie universelle classique;* ouvrage entièrement neuf, par M. le général Beauvais, auteur des *Victoires* et *Conquêtes*, et par une *Société d'hommes de lettres;* revu et augmenté pour la partie bibliographique (jusques et y compris la 10e livraison), par MM. *A.-A.* et *Louis* Barbier; complété (à partir de la lettre C) et continué par M. *P.* de Chamrobert, l'un des rédacteurs des *Éphémérides universelles.* Paris, 1828; Ch. Gosselin. 1 vol. in-8° de 3,500 pages, en 3 parties; prix, 72 fr.; pap. vélin, 96 fr.

S'il est vrai, comme l'a dit l'auteur du premier dictionnaire historique publié en notre langue (1), que *toutes les sciences doivent entrer en escot pour rendre parfaict* un semblable ouvrage, on peut aisément s'expliquer pourquoi, de tant d'encyclopédies biographico-historiques, ensevelies sous la poussière des bibliothèques, aucune n'a atteint ce degré de mérite qui tient lieu de la perfection dans les choses humaines. Ce fut dans le but de *donner à la noblesse française un avant-goust de cette facilité qui paroist en l'apprentissage des sciences* (2) qu'on entreprit d'écrire d'abord ces résumés du savoir universel. Mais, une tâche aussi louable n'a pas assuré au modeste avocat au parlement de Paris qui se l'était imposée autant de célébrité que s'en est acquis le docte *Moréri*, venu vingt ans plus tard, en s'appliquant surtout à flatter l'orgueil de cette même noblesse. Pour ressembler le plus souvent à quelque nobiliaire de province, le grand dictionnaire n'en a eu, comme on sait, qu'une vogue plus durable. Mais le règne de la sottise glorieuse est passé désormais.

Un grand monument vient d'être érigé chez nous à la science par les auteurs de la *Biographie universelle.* (Paris, 1811-1822; L.-G. Michaud, 52 vol. in-8°, sans les supplémens qu'on promet de publier.) Mais outre que l'esprit de parti qui s'est introduit dans ce bel ouvrage l'a quelquefois déparé, on regrette encore que nulle vue d'économie n'ait présidé à sa rédaction. Du reste, on excusera sans peine, dans un si vaste recueil, quelques doubles emplois plus ou moins faciles à réparer. Si à ces sortes d'imperfections on ajoute des omissions (celle du nom de la princesse de *Lamballe* par exemple),

(1) *D. de Juigné-Broissinière,* dans l'avant-propos de son Dictionnaire théologique, historique, poétique et cosmographique (Paris, 1644, in 4°).
(2) *Idem, ibid.*

et enfin les lacunes qui résultent des décès survenus pendant les seize années de sa publication, on verra qu'une tâche encore assez difficile restait à remplir pour quiconque suivrait dans la même carrière les auteurs de la *Biographie universelle.* Ce devait être sans doute un avantage immense que de trouver une nomenclature toute établie par d'aussi habiles devanciers; mais, tel est le sort des ouvrages de cette nature, le dernier venu sera de même exploité à son tour sans aucun scrupule. Nous avons nommé le *Dictionnaire historique,* ou *Biographie universelle classique;* ajoutons que cet ouvrage pourra rendre en partie à la *Biographie universelle* ce dont il lui est redevable. Le nombre des notices dont la nomenclature tout au moins peut servir à dresser celle des volumes supplémentaires promis par M. Michaud ne s'élève pas à moins de quinze cents.

A ces détails doit se borner le parallèle qu'il est possible d'établir entre les deux ouvrages, dont le plan ne diffère pas moins que le cadre. Il était primitivement dans les vues de l'éditeur du *Dictionnaire historique* de se borner à faire paraître une imitation du dictionnaire anglais de *Watkins* et de *Lemprière;* mais l'insuffisance de ce plan a bientôt frappé les rédacteurs, et c'est en laissant loin derrière eux les deux lexiques anglais qu'ils ont pu à bon droit donner à leur travail la qualification d'*ouvrage entièrement neuf.* La dimension des notices, généralement suffisante pour contenir la substance des faits qu'on expose en forme d'analyse, tient un juste milieu entre la prétentieuse diffusion ou l'aridité désespérante qu'on peut reprocher aux anciens recueils biographiques, tant français qu'étrangers. Entre les uns et les autres, celui avec lequel le cadre de la *Biographie universelle portative* offre peut-être le plus d'analogie est le dictionnaire historique italien imprimé à Bassano, en 1796; mais ce dictionnaire est écrit dans le sens des doctrines exclusives et absolues de l'ultramontanisme. Quant à la *Biographie universelle portative,* sa couleur, si l'on peut en assigner une à cet ouvrage, doit être qualifiée moins philosophique que libérale, à prendre ce mot dans son acception réelle, et non pas dans le sens qu'y attachent les antagonistes de la régénération politique. L'étendue des notices est à peu près le seul point de comparaison qu'il soit possible d'admettre entre les deux biographies; et, pour préciser toute leur différence, il faudrait signaler à l'avantage du *Dictionnaire historique classique*, sur la biographie italienne, une foule de suppressions dans la nomenclature des noms des personnes; l'addition dans cette même nomenclature d'un

nombre considérable de notices consacrées, soit à d'anciens noms qui, omis ailleurs, méritaient de prendre rang parmi ceux dont le souvenir nous intéresse, soit aux notabilités dont la dépouille a, de nos tems, enrichi le domaine de la science biographique; enfin, l'interpolation d'une série d'articles présentant l'aperçu des faits collectifs qui dominent certaines périodes historiques, telles sont les *croisades*, la lutte sanglante et prolongée des *Guelfes* et des *Gibelins*, la *Ligue*, la *Fronde*, etc.; l'esquisse des grands événemens militaires, comme *Bouvines*, *Lépante*, *Hochstett*, *Fleurus*, *Trafalgar*, etc.; des précis sur l'origine et l'existence des associations ou ordres religieux et militaires, comme les articles *moines*, *ordres religieux*, *ordre teutonique*, *templiers*, *chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem*, dits *de Malte*, etc. Ces rapprochemens entre la *Biographie universelle classique* et les autres recueils du même genre suffiront sans doute pour faire apprécier son utilité, sans que nous entrions dans un examen plus détaillé de son contenu, et sans que nous nous arrêtions à relever ici les erreurs échappées à ses rédacteurs; double tâche, qui ne conviendrait ni à l'esprit ni au cadre de la *Revue Encyclopédique*. Z.

59. — *Histoire philosophique et politique de Russie*, depuis les tems les plus reculés jusqu'à nos jours; par J. Esneaux, 2e et 3e livraisons. Paris, 1828-1829; J. Corréard, jeune. In-8° de 334 pages (p. 161-494); prix de la livr., 2 fr. 50 c.

Nous reparlerons de cet ouvrage dont nous avons annoncé précédemment la première livraison (Voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 473), et que l'importance du sujet et l'intérêt des affaires politiques où la Russie joue aujourd'hui un si grand rôle recommandent particulièrement à notre attention.

60. — * *Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand*, par M. le général comte de Ségur, auteur de l'*Histoire de Napoléon et de la grande armée, pendant l'année* 1812. Paris, 1829; Baudouin. In-8° de 580 pages; prix, 8 fr.

Cet ouvrage est du nombre de ceux dont nous devons rendre à nos lecteurs un compte assez étendu pour que la méthode et les vues de l'auteur soient bien appréciées; aussi nous proposons-nous de lui consacrer un article dans notre section des analyses. Y.

61. — *Histoire du Dauphiné*, par M. *le baron* de Chapuys-Montlaville, membre de l'Académie provinciale. 1re, 2e et 3e livraisons. Lyon, Louis Babeuf. Paris, 1827 et 1828; Denain; A-P. Crevot. In-8° de XV — 478 et 246 p.; prix de la livraison, 3 fr.

Nous avons plusieurs fois exprimé notre opinion sur l'utilité des histoires particulières de chacune des anciennes provinces de la France. Ces travaux partiels, qui réveillent et soutiennent le patriotisme local, peuvent devenir aussi d'excellens matériaux pour les histoires générales. Ils épargnent aux auteurs de ces dernières le soin de faire eux-mêmes de longues recherches, d'ailleurs moins complètes et moins exactes lorsqu'elles sont entreprises par des étrangers, que lorsqu'elles sont l'ouvrage d'un grand nombre d'hommes de mérite, placés chacun sur leur terrain et connaissant dès long-tems les sources où ils doivent puiser: et parmi ces sources, se trouvent les bibliothèques publiques et particulières des provinces, qui recèlent une masse énorme de chartes et de chroniques, où l'on découvre chaque jour des faits importans, jusqu'alors ignorés.

Cependant, il ne faut pas que les historiens des provinces s'enfoncent avec trop de complaisance dans l'antiquité; cette marche produirait nécessairement des répétitions inutiles. Leur tâche commence au moment où le peuple s'individualise, se sépare de ses voisins, soit par les circonscriptions politiques, soit par ses lois, soit par ses mœurs. Tout le reste est de l'histoire générale; ils n'y doivent toucher qu'autant que leur sujet les y force. M. de Chapuys-Montlaville ne s'est pas assez renfermé dans ces limites; il se jette à tout propos dans l'histoire générale; il énumère beaucoup de faits sans importance qui ne se rattachent que de bien loin au Dauphiné; faits qui, d'ailleurs, sont souvent fort douteux, et qu'il adopte sur la foi de quelque chronique, et, le plus souvent, sur celle de Chorier qui n'est pas un guide infaillible, et qu'il suit pourtant avec une confiance entière. Trois livraisons assez volumineuses ont déjà paru, et l'histoire du Dauphiné n'est encore parvenue qu'au Dauphin Guigues VIII. J'aurais désiré que l'auteur fût arrivé plus promptement à la partie la plus importante de sa tâche, l'histoire du Dauphiné depuis Lesdiguières.

Mais ici, je l'avoue, une crainte m'a préoccupé. Je me suis demandé si M. de Chapuys-Montlaville possédait bien cette consciencieuse impartialité que réclame toujours l'histoire, mais surtout l'histoire d'une époque et d'un pays où s'agitèrent d'abord les fermens d'une révolution qui a bouleversé le monde, changé les lois, les mœurs, les croyances, toute l'existence enfin d'une grande nation, et dont les dernières conséquences sont encore cachées dans un lointain avenir; s'il était bien débarrassé de ces préjugés d'éducation, de classe, de position que cette révolution eut particulièrement à combattre? — La

lecture de son livre a dû me faire appréhender qu'il n'en fût pas ainsi. Si quelque chose m'a paru manquer essentiellement à son talent, c'est cette sévère philosophie qui pèse et juge les erreurs de toutes les opinions, les crimes de tous les partis. Sous le style, toujours si correct, si brillant, quelquefois si pittoresque du nouvel historien du Dauphiné, on cherche vainement la pensée nette, exacte, mûrie par la réflexion, liée à des théories long-tems méditées. Ainsi, parlant de la conversion de Constantin et du miracle du Labarum, il élève une discussion qui touche de près au ridicule; ainsi l'on est forcé de l'accuser ou d'injustice ou d'ignorance dans le peu de lignes qu'il accorde à l'un des plus sages empereurs romains, Julien, que toutes les calomnies des moines ne sont pas parvenues à flétrir aux yeux de la postérité éclairée; ainsi son livre commence par de belles phrases que, certes, il n'a pas le mérite d'avoir inventées, sur le bonheur des peuples gouvernés monarchiquement, comme si ce bonheur était si grand qu'on n'en pût trouver l'équivalent sous une autre forme de gouvernement.

Mais, que cette crainte soit fondée ou non, elle n'a pour objet que M. de Chapuys-Montlaville, car le pays et les hommes dont il tracera l'histoire sont maintenant hors des atteintes de l'injustice et de la mauvaise foi. Le Dauphiné est unanime dans son admiration, dans son respect, dans son amour pour ces citoyens illustres dont il s'honore d'être la patrie; — pour ce *Servan*, dont un éloquent professeur ne nous semble pas avoir dignement apprécié le talent: — pour ce vertueux *Savoie-Rollin*, pour ce *Mounier*, caractère antique, pur de toute faute; — pour ce jeune et infortuné *Barnave*, qui serait moins grand peut-être si sa mort eût été moins tragique. Le Dauphiné sait quelle part il peut et doit revendiquer dans la gloire de cette révolution dont il adopta les généreux principes en en répudiant les erreurs et les excès (1). A. P.

---

(1) Un homme, qui a déjà bien d'autres titres à l'estime de ses concitoyens, a écrit une histoire du Dauphiné, dont il nous a été permis de lire une partie, celle qui embrasse les tems écoulés depuis Lesdiguières. Nous y avons trouvé, outre un rare talent de style et de coloris, ces sentimens généreux et patriotiques qui n'excluent pas l'impartialité. Les amis de l'honorable député le sollicitent depuis long-tems de publier cet ouvrage; nous nous joindrions à eux de grand cœur si notre instante prière devait obtenir quelque succès.

Littérature.

62. — *Appel aux Français : Réforme orthographique*. Paris, 1829; Corréard. In-32 de 144 pages, avec deux tableaux; prix, 60 cent.

Les auteurs posent pour principe, qu'il faut toujours écrire rigoureusement comme on parle : *Autant de signes dans l'alphabet que de sons et d'articulations dans la langue, et application constante du même signe au même son* : voilà toute leur doctrine. En conséquence, ils suppriment toutes les lettres étymologiques, et celles qui caractérisent les pluriels ou les personnes des verbes, etc. etc. Je n'ai pas besoin de dire qu'une pareille orthographe, qui ne serait pas une simple réforme, ne pourrait être admise, sans nous mener à un jargon détestable, au lieu de l'admirable langue que nous parlons : et, si, dans quelques-uns de mes articles, j'ai annoncé quelque confiance aux travaux de la Société pour la réforme de l'orthographe, je désire qu'on veuille bien les regarder comme non avenus; je suis persuadé maintenant qu'aucun homme sensé ne pourra suivre cette nouvelle écriture. L'*Appel aux Français* cite les lettres de quelques hommes distingués qui admettent, avec tout le monde, qu'il serait bon de réformer notre orthographe : mais, en publiant ces lettres dans leur orthographe prétendue réformée, les éditeurs de l'*Appel aux Francais* font croire que tous les signataires adoptent leur doctrine avec toutes ses conséquences, ce qui assurément est inexact.

B. Jullien.

63. — *Œuvres de* Berchoux. *Nouvelle édition*, revue, corrigée et augmentée. Paris, 1829; L. G. Michaud. 4 vol. in-18, avec gravures et vignettes; prix, 12 fr.

L'aimable et joyeux auteur de la *Gastronomie*, et de la *Danse*, ou la *Guerre des Dieux de l'Opéra*, était assez généralement et assez avantageusement connu pour être dispensé d'une préface en présentant au public une nouvelle édition de ces deux poèmes; il en a jugé autrement, et celle que nous lisons en tête de ses œuvres est ainsi conçue : « Voici un recueil du plus grand nombre de mes œuvres. Je n'ose publier celles qui me restent encore en portefeuille; car il faut respecter le public, qui fait souvent justice des trop gros bagages en littérature. On m'a fait espérer qu'à la faveur d'une assez grande variété de sujets, je pourrai de nouveau trouver quelques lecteurs parmi ceux qui ne dédaignent pas un peu de gaîté et qui osent

estimer *quelques opinions opposées à l'esprit du siècle.* Je sais que les détracteurs et les ennemis ne manqueront pas à mon médiocre talent parmi les enthousiastes constans de tout ce qu'on a fait et écrit en France pendant une assez longue révolution. On appelle cela des PROGRÈS, de l'AVANCEMENT, des LUMIÈRES... (1); je suis forcé d'avouer que je n'ai guère avancé pendant tout ce tems et que je n'ai pu suivre que de fort loin les géans qui ont fait de si grands pas dans la carrière. Je prie donc les lecteurs de m'excuser si je suis resté fidèle au ton et aux principes qui dictèrent mes premières publications, et de trouver bon que j'essaie de faire rire en France, comme on y riait il y a vingt ans. »

On ferait un volume d'observations sur cette courte préface; mais elle parle assez par elle-même, et après l'avoir lue on comprend tout de suite la position de l'auteur. Certes, ce n'est pas nous qui le blâmerons d'essayer de faire rire en France comme on riait il y a vingt ans (et cela, nécessairement, sous le règne d'un despote qu'il n'a guère épargné depuis sa chute); mais ce n'est pas la gaîté qui brille dans cette préface, ni dans les deux autres poèmes qui complètent les œuvres de M. Berchoux, et qui ont pour titre: *les Encelades modernes* et *l'Art politique* (2). On y remarque bien plutôt un esprit chagrin et mécontent de lui et des autres. Nous sommes loin de croire qu'on ne puisse rien trouver à redire à tout ce qui se passe sous nos yeux; mais, décrier ainsi en masse les progrès, l'avancement, les lumières du siècle et la philosophie, c'est se montrer non pas un critique éclairé ou un satirique de bon goût, mais un détracteur injuste, un *censeur* atrabilaire. Le dernier mot que nous venons de tracer est le mot de l'énigme; il explique l'indisposition de M. Berchoux contre son siècle. Mais qui le forçait d'accepter des fonctions aussi pénibles, aussi ingrates, pour ne pas dire ennemies? Voulait-il se venger contre lui de ne pouvoir le suivre dans sa marche? En vérité, s'il y a quelque chose de plaisant dans tout cela, ce ne sont pas les deux derniers poèmes de M. Berchoux, mais sa prétention à nous amuser; rien de moins amusant et de moins aimable, en général, qu'un *censeur*, et nous ne pouvons oublier que M. Berchoux a été le nôtre. E. H.

64. — *Poésies érotiques et autres*, etc....; par P. M. N. AR-

---

(1) L'auteur a fait imprimer lui-même ces trois mots en petites capitales.

(2) Chacun des quatre poèmes que nous avons nommés forme un volume, accompagné de notes et suivi de *poésies fugitives.*

DANT DU PICQ. *Seconde édition.* Paris, 1828; Tétot frères, rue de Valois, n° 2. In-18, orné de deux portraits; prix, 3 fr.

La sainteté du lien conjugal donne même aux exagérations de la passion quelque chose de religieux; et quel ne sera pas le charme de ces touchantes élégies, si le souvenir d'une mort prématurée se mêle à cet hymne de l'amour? Je voudrais que ces remarques préliminaires pussent s'appliquer au recueil que nous annonçons. Mais il nous a été impossible de trouver dans les vers de M. Ardant du Picq autre chose que l'expression fort commune d'un sentiment plus moral que touchant. Ce n'est pas qu'on ne rencontre çà et là dans ce recueil quelques vers dont la facture ne manque pas d'une certaine facilité; mais la vérité du sentiment y ressemble trop souvent à cette naïveté vulgaire qui n'est pas celle de l'inspiration. Personne ne respecte plus que nous les douloureux regrets de M. Ardant du Picq; mais qu'auraient-ils perdu à demeurer ensevelis dans le cœur qui les a éprouvés? A ses Poésies érotiques, l'auteur a joint quelques stances sur divers sujets; mais ces nouvelles productions n'ont pas même le mérite de cette naïve bonhomie, de cette bonne foi involontaire du sentiment que nous avons signalés dans les premières.

A. D. L.

65. — *Les Nouveaux Martyrs*, satire, par P. M. L. BAOUR-LORMIAN, de l'Académie française. Paris, 1829; Delangle frères. In-8° de 21 pages; prix, 1 fr.

Des pensées justes, mais qui ont perdu l'attrait de la nouveauté; des vers faciles et même harmonieux, mais privés de vie et de couleur : voilà ce que contient la nouvelle épître de M. Baour-Lormian. On y retrouve bien le versificateur habile, qui connaît depuis long-tems les ressources de notre langue; mais ce n'est plus le poète brillant qui a reproduit avec succès les beautés sublimes du Barde écossais. I.

66. — *Fables nouvelles*, par M. H. AGNIEL. Paris, 1829; Firmin Didot. In-18, grand raisin, de 424 pages; prix, 14 fr.

Ce recueil est composé d'un prologue et de 143 fables, divisées en 6 livres, et dont la plus ancienne, à notre connaissance, *la Statue renversée* (la xxe du liv. II), a paru dans l'*Almanach des Muses* de 1803. On voit que M. Agniel n'a pas suivi l'usage constamment adopté aujourd'hui par nos jeunes auteurs, qui prennent à peine le soin de relire leurs compositions, et qui se pressent de les offrir à l'admiration contemporaine, persuadés sans doute de cette vérité que

Le Tems n'épargne pas ce qui s'est fait sans lui.

Son assistance ne suffit pas non plus pour imprimer un cachet de durée aux ouvrages pour lesquels on n'a pas attendu l'inspiration ; elle seule est la condition indispensable de tout succès, et la critique a souvent l'occasion de vérifier la justesse de ce mot de notre premier auteur comique :

Le tems ne fait rien à l'affaire.

Le prologue de M. Agniel et les notes qui l'accompagnent nous apprennent qu'il a composé un recueil d'idylles, dont plusieurs ont été imprimées dans les *Veillées des Muses*, journal rédigé autrefois par MM. *Vigée*, *Laya*, *Legouvé*, etc. ; et nous croyons que son caractère et la nature de son esprit l'appelaient à obtenir plus de succès dans ce genre que dans celui de la fable, pour lequel il faut peut-être, sous un air de bonhomie et de simplicité, un bon fond de malice et de causticité. Ce prologue, du reste, est consacré presque entièrement par l'auteur à peindre des malheurs personnels, à la confidence desquels le lecteur s'intéresse bien rarement, à moins qu'on n'ait l'art de lui en déguiser la sécheresse et l'ennui par l'attrait des détails et de la nouveauté. Nous y apprenons que M. Agniel a perdu ses économies et le fruit de vingt années de travaux par un procès injuste ; que son frère, receveur-général du Tarn, bon, bienfaisant, équitable, a laissé une fortune considérable, au partage de laquelle il n'a pas été appelé, quoiqu'il eût reçu, du vivant de ce frère, les témoignages les plus touchans de son amitié ; qu'il n'a embrassé la profession des lettres que pour se consoler, et non par une vocation bien décidée ; qu'il ne leur a jamais consacré que ses loisirs, et que des circonstances impérieuses ont seules retardé la publication de son recueil, qui aurait dû paraître depuis long-tems....

Mais nous nous apercevons, à notre tour, que nous n'avons encore parlé que de l'auteur, et point de son ouvrage. Citons une de ses fables pour donner une idée de sa manière.

Jupiter et la Folie.

Un jour, pris de nectar, Jupiter, nous dit-on,
Choisit à l'homme une compagne,
Une divinité : la Folie est son nom.
Gouvernant ses désirs, maîtrisant sa raison,
A tout âge, en tous lieux, la dame l'accompagne.
C'est depuis ce tems-là, mortels, que nous faisons,
Enfans, des châteaux de cartons,
Et, dans l'âge avancé, des châteaux en Espagne.

Liv. I, fable 15e.

L'auteur a peut-être fondé sur la publication de son recueil

l'espoir d'un gain honorable ou d'une réputation durable; nous souhaitons qu'il n'ait pas fait des *châteaux en Espagne.*

E. H.

67. — *Lettres du marquis de Roselle*, par Mme *Élie* DE BEAUMONT. Paris, 1829; Dauthereau, rue de Richelieu. 2 vol. in-32; prix, 2 fr.

Ces Lettres, qui virent le jour en 1764, obtinrent un succès prodigieux, confirmé depuis par de fréquentes réimpressions et par plusieurs contre-façons; elles tiennent un rang distingué parmi les bons romans destinés aux dames. Cette production d'une *belle plume conduite par une belle âme* est, selon La Harpe, « du petit nombre des ouvrages qu'on peut mettre sans crainte entre les mains des jeunes demoiselles: l'honnêteté y est toujours aimable, et le vice n'y est jamais contagieux. » Une heureuse alliance de morale, de douceur, de simplicité, de chaleur, d'émotions fortes et naturelles, le rend propre à faire comprendre les égaremens d'une jeunesse trop passionnée et à la rappeler à la sagesse et à la raison. Le style, pur et élégant, est empreint de ce charme qui ravit et subjugue le lecteur.

68. — * *Adolphe*, anecdote, par M. *Benjamin* CONSTANT. Paris, 1829; Dauthereau, rue Richelieu, n° 17. In-32; prix, 2 francs.

Il est peu d'hommes supérieurs qui ne soient quelquefois descendus des hautes conceptions auxquelles les appelait l'étendue de leur esprit à des conceptions d'un ordre moins élevé. Mais, dans les productions même qui en ont été le résultat, ils n'ont pu s'écarter des voies où les entraînaient de fortes études et des habitudes méditatives, et l'on retrouve toujours quelque chose de sérieux et d'utile dans ces fruits de leurs loisirs. C'est ainsi que, dans les *Lettres persanes*, Montesquieu trahit souvent l'auteur de *l'Esprit des Lois.* Malgré l'estime profonde que nous inspirent le caractère et les talens de M. Benjamin Constant, nous sommes loin de le comparer à un homme sur l'illustration duquel la postérité a prononcé, et dont la France place les ouvrages parmi ses plus beaux titres de gloire; mais, comme Montesquieu, il s'est nourri de l'étude des lois: il s'est convaincu que, si l'homme en société fait le sacrifice d'une part de ses droits, il en est d'inaliénables auxquels il ne peut renoncer; et nous l'avons vu tour à tour, savant publiciste, discuter les principes sur lesquels doivent être assises de sages libertés, et, orateur courageux, défendre à la tribune ces mêmes libertés qu'un ministère *déplorable* menaçait d'anéantir.

De même aussi que l'historien de la *Décadence des Romains*, M. Benjamin Constant, dont la plume a tracé tant de beaux discours, en a laissé échapper, sous le titre bien modeste d'*anecdote*, un roman plein de charmes et qui, paraissant uniquement consacré à l'amusement des lecteurs, n'en met pas moins sous les yeux une des plus utiles leçons que puisse recevoir un jeune homme, puisqu'il montre le mal que peut produire un travers fort commun dans le monde. On sait que l'auteur, en composant cet ouvrage, n'eut d'abord d'autre intention que de convaincre quelques amis, avec lesquels il se trouvait à la campagne, qu'il était possible de donner de l'attrait à un roman qui n'aurait que deux personnages. Mais, développant avec le talent qui lui est propre la donnée très-simple qui en forme le fond, il a voulu lui donner un but utile, et il a décrit les souffrances que font éprouver même aux cœurs arides les peines qu'ils causent; il faut avouer qu'il était impossible avec des ressorts plus naturels et moins nombreux d'obtenir un résultat plus complet. Ainsi, en excitant dans le cœur des femmes les tendres émotions que ne manque jamais d'y produire l'histoire malheureuse de l'amour trompé, il ne s'est pas seulement proposé de les intéresser; guidé par un sentiment généreux, il a voulu épargner des peines à ce sexe qui *fait notre bien*, comme dit le bon homme, et qui serait beaucoup meilleur, si nous n'employions pas continuellement tous nos moyens de séduction pour le corrompre.

Si les dames doivent à M. Benjamin Constant quelque reconnaissance pour l'interêt qu'il montre pour leur bonheur, elles en doivent un peu aussi au libraire qui a mis tous ses soins à leur offrir un joli volume capable de soutenir la comparaison avec les livres les plus élégans de leur bibliothèque.

***.

69.—*1572 : *Chronique du tems de Charles IX*, par l'auteur du *Théâtre de Clara Gazul*. Paris, 1829; Alex. Mesnier. In-8° de 383 pages; prix, 7 fr.

Ce livre se recommande d'abord par un mérite fort rare dans ce tems d'imitation servile ou d'innovation systématique, la franchise de la composition et du style. De l'école à laquelle il appartient visiblement par son âge et ses goûts, l'auteur n'a pris qu'une seule chose, l'esprit général qui l'a fait naître et qui l'anime, c'est-à-dire, l'aversion du traditionnel et du convenu, la recherche curieuse du réel et du vrai, tels que peut les donner l'étude de l'histoire et de la nature humaine. Il s'est, du reste, gardé des recettes nouvelles d'originalité dont le *servum pecus* du romantisme a composé une

sorte de nouvelle théorie classique. Il a même poussé l'indépendance au point de se contenter, pour des idées souvent fort nouvelles, de la langue que l'on parle, que l'on entend et qui s'écrivait autrefois. On ne trouvera donc chez lui ni le personnage impartial, ni le personnage grotesque, ni le personnage mystérieux, trio désormais fondamental de toute production romanesque; pas davantage le secret obligé qui doit en animer l'intrigue, les descriptions infinies, les longues conversations, par lesquelles elle atteint aux quatre volumes d'usage; enfin, ce langage exclusivement détourné, métaphorique, qu'y parlent toujours les hommes d'un autre pays, d'un autre tems, d'une certaine classe, d'une profession spéciale. A la place de tout cela, ce sont simplement des mœurs empruntées, avec intelligence et impartialité, aux récits originaux; quelques scènes, quelques acteurs d'invention, qui les développent fort naturellement. L'histoire est ici le point de départ de la fiction; et ce que celle-ci y ajoute ne la dénature point, comme dans plus d'un ouvrage, célèbre d'ailleurs et digne de l'être. M. Mérimée fils, car on peut sans indiscrétion soulever le voile d'un anonyme qui n'est aujourd'hui un secret pour personne, a placé au fond de son tableau l'image de la Saint-Barthélemy et plusieurs des héros de ce terrible drame, entre autres Charles IX et Coligny; sur des plans secondaires, quelques figures de courtisans, de gens de guerre, d'hommes d'église, de bourgeois; enfin, à l'avant-scène, trois personnages qui doivent plus particulièrement attirer notre attention, notre sympathie, et donner à cette chronique l'intérêt et le mouvement du drame. L'union de deux frères que la guerre civile a jetés dans deux camps différens, et qu'elle conduit, ou peu s'en faut, au fratricide, y est peinte d'une manière touchante. Mais ce que cette chronique offre de plus attachant, ce sont les amours d'un jeune gentilhomme protestant et d'une grande dame catholique. L'auteur du théâtre de *Clara Gazul* a exprimé avec la vivacité énergique, dont nous avons déjà eu occasion de le louer, tout en lui en reprochant l'abus (Voy. *Revue Enc.*, t. XXXIX, p. 376), le mélange de superstition grossière et de sensualité voluptueuse qui, à cette époque demi-barbare, pouvait s'allier à la passion. La scène du rendez-vous des deux amans, au moment même où commencent les massacres, est d'une invention originale, d'un effet frappant, et ferait seule le succès d'un livre, où il y a beaucoup d'autres choses à louer. H. Patin.

70. — *La Bataille de la Boyne*, ou Jacques II en Irlande, roman historique irlandais, par M. Banim; traduit de l'an-

glais, par M. A.-J.-B. Defauconpret. Paris, 1829; Charles Gosselin. 5 vol. in-12 formant ensemble 1070 pages; prix, 15 fr.

Voici encore un roman taillé sur le patron de ceux de Walter Scott : De jeunes amans assez insignifians y sont la dupe et long-tems la victime des mystérieuses machinations d'une vieille folle, qui appartient à la famille bien connue des Meg-Mérillies et des Norna. M. Banim nous paraît cependant doué de toute l'imagination nécessaire pour inventer du nouveau; et son premier roman nous promettait quelque chose de mieux et de plus original que la *Bataille de la Boyne* (Voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 747). Ce n'est pas cependant que nous voulions déprécier cet ouvrage, après une lecture qui n'a pas laissé d'avoir pour nous beaucoup d'attraits; mais nous aurions gagné certainement à y trouver des traces moins évidentes de l'imitation du romancier écossais.

Il s'agit de la révolution qui s'opéra en Angleterre vers la fin du dix-septième siècle, et M. Banim, qu'on reconnaît avec plaisir pour un patriote éclairé, cède souvent au désir d'exprimer son opinion sur cette crise mémorable. Ses dissertations sont instructives, et généralement bien pensées; mais elles seraient peut-être mieux placées partout ailleurs que dans un roman. Celui-ci a d'ailleurs le défaut de fatiguer l'attention par des longueurs. Une partie, comme nous venons de le faire observer, pourrait en être utilement retranchée au profit d'une composition d'un ordre plus sévère; l'autre met le lecteur trop souvent seul en présence de deux amoureux, dont les aventures sont peu dignes de lutter d'intérêt avec les tristes destinées de l'Irlande et du catholicisme, et dont les caractères faiblement esquissés s'effacent devant les noms imposans de Guillaume, de Jacques II et de leurs généraux. Jusqu'à présent, et quoique la Bataille de la Boyne ait une importance historique bien supérieure, nous mettrons *Crohoore na Biloghe* au premier rang de celles des productions de M. Banim qui sont déjà importées chez nous; mais, avant de porter sur cet écrivain un jugement définitif, attendons les livraisons nouvelles que promet son éditeur, et qui paraissent devoir nous occuper encore long-tems. *a.*

71. — *Contes militaires*, par Lombard de Langres. *Cinquième édition*, augmentée de l'*Invalide*, le *Mattéier*, les *Deux Ormes*, *Brice*, une *Jeune Grecque*, la *Campagne de Russie*, le *Phénix*, contes inédits. Paris, 1828; J. P. Roret. In-18 de V-261 pages; prix, 4 fr.

Plusieurs de ces contes, qui ont paru pour la première fois

en 1807, ont fourni aux poètes et aux artistes des sujets de pièces de théâtre, de tableaux, de gravures, et même de bronzes; l'auteur, dont ils ont contribué à fonder la réputation, pourrait donc dire, avec Horace :

Exegi monumentum.....

Cependant, si quelques-uns de ces contes se font remarquer par une douce philosophie et par une gaîté franche, il règne dans quelques autres un air de liberté à peine justifié par l'épithète de *militaires* que M. Lombard de Langres leur a donné, et qui effaroucherait les Grâces, devenues peut-être un peu trop prudes de nos jours. Nous croyons donc que l'auteur s'est acquis un titre plus durable, et surtout plus général, à l'estime de ses compatriotes et à la gloire littéraire par son *Décaméron français*, dont le titre conviendrait mieux du reste au recueil de contes dont nous annonçons la réimpression qu'aux deux volumes de nouvelles charmantes dont nous avons précédemment entretenu nos lecteurs. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 226-228). E. H.

72. — *L'Autocrate de village*, ou l'Art de devenir ministre; par J. G. MULLER; traduit de l'allemand par Mademoiselle S. U. DUDRÉZÈNE. *Seconde édition.* Paris, 1828; A. Boulland. 4 vol in-12 formant ensemble 1064 pages, avec 4 gravures en taille-douce; prix, 12 fr.

Mademoiselle U. Dudrézène est déjà connue par d'heureuses traductions de quelques bons romans étrangers, et par des compositions originales que le public n'a pas accueillies sans faveur. Nous citerons, parmi les premières, *la Petite Harpiste*, qui a inspiré à Madame *Victoire Babois* des vers touchans insérés dans ce roman; *Rodolphe et Marie*, épisode de l'histoire des révolutions de la Suisse; *Agnès et Bertha*, roman chevaleresque; *la Comtesse de Kybourg; les Conseils d'une mère à ses filles*, ouvrage anglais de lady *Pennington*, que nous avons annoncé avec éloges (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 750), mais en oubliant de mentionner la traductrice, qui a rempli sa tâche avec son talent ordinaire, etc. Parmi les secondes, on a surtout remarqué *Henri ou l'Homme silencieux, l'Oiseleur* et *la Forêt de Voronetz*, et six nouvelles historiques recueillies par le *Lycée armoricain*, l'un des journaux de nos départemens rédigés avec le plus de talent et de patriotisme.

Le titre du nouveau roman que l'auteur importe dans notre littérature est assez singulier, mais laisse facilement deviner qu'il s'agit d'un de ces petits souverains de l'Allemagne, qui, au milieu des révolutions survenues autour d'eux et dans presque tous les pays de l'Europe, ont conservé si

long-tems les coutumes féodales. Le contraste des prétentions orgueilleuses de l'Autocrate de village, avec le peu d'étendue du territoire et le nombre assez minime de sujets soumis à ses lois, est présenté avec esprit et gaîté. Les portraits des ministres qui le secondent dans ses grandes entreprises ne sont nullement dénués d'originalité. Ce sont un *ludi-magister*, ancien maître d'école, bardé de soixante-douze sentences latines, bouffi d'ambition, plein d'astuce et de ruse; un *grand-justicier*, faisant de petits vers et de grosses iniquités; *M. Fix*, homme à projets, voulant établir les finances de l'état sur les produits de l'imprimerie appliquée à des contre-façons d'ouvrages et à des journaux; promettant de faire arriver la mer jusque sous les murs du château, et d'y faire pêcher la sardine par les fenêtres, etc.

Mlle Dudrézène s'est permis des retranchemens, et même des additions, qui, bien loin de déparer la conception première de ce roman, lui prêtent un nouvel intérêt. C'est à elle, je crois, qu'est dû le dénoûment qui présente le seigneur de Lindenberg abaissant son orgueil devant une jeune femme, pleine de simplicité et de grâce.

73. — *La famille Paul*, par le chevalier Regnault. Paris, 1829; Delaunay. In-12 de IX — 246 pages; prix, 3 fr.

«J'avais été chercher à Bade, au milieu du tourbillon du grand monde, une distraction à la peine la plus vive; mais j'ai toujours éprouvé que le meilleur remède à mes chagrins était le travail. Pour combattre des idées douloureuses, je retraçai cette aventure. Cette occupation m'a procuré quelques instans agréables dans ma solitude;» et l'auteur offre au public son livre, qu'un style facile, des descriptions fidèles de Bade et de ses environs, et les détails d'une anecdote intéressante recommandent suffisamment aux lecteurs. Z.

74. — *Essai philologique sur les commencemens de la typographie à Metz et sur les imprimeurs de cette ville*; puisé dans les matériaux d'une *Histoire littéraire, biographique et bibliographique de Metz et de sa province.* Metz, 1828; Ch. Dosquet. Paris, Tillard frères. In-8°, de 292 pages; prix,

M. Tessier, comme nous croyons pouvoir le nommer sans indiscrétion, le savant auteur de l'*Histoire de Thionville*, le rédacteur des questions archéologiques adoptées par l'*Académie des inscriptions*, vient d'ajouter un titre de plus à tous ceux qu'il avait à l'estime des savans. L'histoire de Metz par les bénédictins est très-érudite, très-consciencieusement écrite; cependant on y a négligé plusieurs points essentiels, et notamment les commencemens de la typographie. La première question que se propose l'auteur est de savoir si la typographie

était en usage à Metz avant l'année 1500. Il s'étonne que *La Serna de Santander* n'ait pas compris Metz, dans son dictionnaire bibliographique, au nombre des villes où l'on imprimait dans le xve siècle, quoiqu'il compte, dans son tableau synoptique, 204 villes, bourgs et monastères : cette erreur a déjà été relevée par M. *Charles Bonnet*. Jean Colini et Gérard de Villeneuve faisaient paraître en 1482, et avec cette date, le premier volume de l'imitation de J.-C. M. Tessier nous en donne une description très-détaillée et capable de satisfaire les plus minutieux bibliographes. Il décrit avec le même soin le *Speculum Animæ Peccatricis*. Metz est donc placé parmi les dix premières villes de France où l'art typographique a été pratiqué. Vient ensuite une notice assez curieuse sur *Adam Rot*, messin qui paraît s'être ruiné en exerçant à Rome la profession d'imprimeur : plusieurs imprimeurs appelés Rubens, Roth, Lerouge pourraient, à raison de la conformité des noms, ne faire qu'un seul et même individu. L'auteur cependant ne donne pas à cette conjecture plus de poids qu'elle n'en mérite. Jean Magdalène est cité à tort comme le premier imprimeur de Metz, quoique son établissement remonte à 1498 : M. Tessier ne le regarde que comme un libraire; en effet le livre d'heures qui porte son nom a été achevé *pour Jehan Magdalène*, ainsi que le dit la souscription. Le xvie siècle fut beaucoup plus fécond en publications : nous citerons comme dignes d'intérêt une chronique de Trèves, et le *Chevalier aux dames*, poëme. Nous trouvons dans le xviie siècle un titre encore plus curieux : *Le Cadet d'Apollon, né, nourri et élevé sur les remparts de la fameuse citadelle de Metz, pendant la contagion de l'année passée* 1625, *endoctriné des meilleurs préceptes des plus excellens médecins pour s'opposer à la furie de la plus cruelle maladie du genre humain, qui est la peste, etc., etc.* On comprend aisément que plus les publications s'accroissent, plus l'ouvrage que nous annonçons quitte les formes de la discussion pour s'approcher de celles du catalogue; mais ce catalogue est raisonné, et c'est toujours le travail d'un savant. Le volume est terminé par une *excursion typographique* dans les villes voisines; un bon index de noms et de lieux se trouve à la suite de cette excursion.

P. DE GOLBÉRY.

Beaux-Arts.

75. — * *Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord*, d'après des dessins originaux pris sur les lieux; par J. MILBERT. Paris, 1828-1829. 2 vol. in-4° de texte, et atlas in-folio de planches lithographiées par

MM. *Adam*, *Bichebois*, *Deroy*, *Dupressoir*, *Jacottet*, *Joly*, *Sabatier*, *Tirpenne* et *Villeneuve*.

L'itinéraire pittoresque de M. Milbert est un nouveau tribut que ce laborieux et actif voyageur paie à sa patrie. Dans l'âge des illusions de la vie, il s'embarqua avec Baudin, et, forcé de s'arrêter à l'île de France, il mit son séjour à profit, et publia ses observations sur ce pays en deux volumes in-8°; plus tard, il dirigea l'atlas qui a paru à la suite du voyage aux terres australes publié par le gouvernement français; et, depuis la paix, il a parcouru une région neuve et intéressante du Nouveau-Monde, avec le titre de voyageur du Muséum. Ce n'est point ici le lieu de signaler les nombreuses acquisitions que lui doit cet utile établissement : il nous suffira de dire que, tout en recueillant avec discernement des collections nombreuses, tout en prenant des peines infinies pour doter la France d'un grand nombre d'animaux vivans propres à être naturalisés chez nous, il enrichissait son portefeuille de vues pittoresques, de sites vierges que son Itinéraire décrit tandis que son crayon les fait passer sous les yeux du lecteur. Simple sans trivialité, élégant par une sorte de naïveté de style, à laquelle les voyageurs modernes ne nous ont pas habitués, la relation de M. Milbert plaît d'autant plus qu'elle ne vise point à l'effet.

L'analyse du premier volume prouvera tout l'intérêt qu'offre sa lecture. Une longue préface retrace le but des travaux de l'auteur, et un rapport présenté au ministère par les professeurs du Jardin-du-Roi en forme la partie justificative. M. Milbert partit de France le 1er septembre 1815, et débarqua bientôt à New-York. Son Itinéraire commence par la description de cette capitale, des fleuves qui en parcourent le territoire et des côtes qui le bordent. Cette ville a quelque chose d'oriental; pour s'en faire une idée, il faudrait pouvoir se représenter la beauté de sa position au fond d'une baie immense, où des flottes peuvent séjourner à l'ancre, et de plus le mouvement commercial et industriel, dont elle est le centre, sa population active et laborieuse, enfin l'affluence des commerçans et des marins de toutes les nations qui se pressent dans son port. Le fleuve Hudson, sillonné sans cesse par des bateaux à vapeur (car nul peuple n'a tiré parti de cette invention merveilleuse comme les anglo-américains), est lui-même l'image de la vie civilisée. M. Milbert présente ensuite un tableau fort intéressant des phases diverses de l'histoire de New-York, autrefois nommée New-Amsterdam, et celui de ses agrandissemens successifs ; puis il donne des renseignemens fort curieux à consulter sur les hôpitaux, les établissemens d'éducation et d'utilité publique, les bibliothèques et les écoles scientifi-

ques, sur la vie et les habitudes intérieures des habitans, etc.

M. Milbert parcourut ensuite les environs de la ville, en s'acheminant par le pont du Roi sur le continent, et visita l'école militaire de West-Point, dont les réglemens ont quelque analogie avec ceux de notre École polytechnique. Sur la côte de Jersey dominent de hautes murailles balsatiques, dont la couleur noire tranche sur les riantes campagnes, qui de toute part se montrent à l'œil de l'observateur. Non loin de Phillip's-Burg est l'endroit où gisent les dépouilles du jeune major André, dont l'exécution est un des épisodes les plus tristes de la guerre de l'indépendance. De Poughkeepsie M. Milbert arrive à Hudson, capitale du comté de Colombie, où se rendent une foule de valétudinaires, attirés par la renommée des bains de Saratoga. De la ville Hudson nous sommes conduits à Albany, ville peuplée par un grand nombre de trembleurs ou *Quakers*, dont la demeure principale est située au village de Niskayuna : ce qu'en dit M. Milbert, qui leur rendit visite, est vraiment curieux, et servira de complément au vaste chapitre des *absurdités humaines*.

En partant d'Albany, M. Milbert se dirigea vers Troie, ville naissante, fort propre et très-jolie, ravagée dès sa fondation par un incendie, comme si le nom qu'elle porte avait dû lui causer malheur. Non loin de Troie s'élève le mont Olympe, près duquel est Lanshingbourg, nom fort peu poétique à côté du précédent. Près de Waterford le pont de la Mohawk mérite de fixer les regards; on s'arrête aussi au fort Hardy, près duquel le général Burgoyne se rendit à Gates en 1777, et à la maison qu'occupait le général Moreau et qu'il eût bien fait, pour sa gloire, de ne jamais quitter. Près de ce lieu, la touchante et simple inscription : JANE MAC-CREA, 1777, gravée sur l'écorce d'un pin jaune, rappelle à l'esprit de notre voyageur une scène déchirante : cette jeune Américaine, au moment d'épouser un officier de l'armée anglaise du général Burgoyne vit partir son amant, forcé de conduire les troupes qu'il commandait dans leur retraite devant l'armée américaine. Retenu par son service, ce jeune militaire envoya chercher sa fiancée par une escorte d'indiens qui suivaient les Anglais, comme auxiliaires. Rayonnante de joie et d'espérance, miss Mac-Crea les suivit sans défiance, fut massacrée par eux; et, lorsque son amant accourut au devant d'elle, un Indien lui remit sa chevelure, teinte de sang et fraîchement scalpée.

Arrivé à Saratoga, M. Milbert fut camper dans une hôtellerie. Qu'on se figure une salle, remplie par cent cinquante convives, où personne ne répondrait, même par monosyllabes,

à un voyageur qui n'aurait pas l'avantage de connaître un membre de cette nombreuse compagnie; puis, des appartemens qui ne sont jamais occupés par moins de trois ou quatre personnes. Cette ville est, comme on sait, le Bagnères des États-Unis. C'est par le village Sandy-Hill que passent les familles des colons émigrans pour pénétrer dans l'intérieur du pays, dans le but d'y défricher quelque coin de terre encore vierge. Peu d'endroits sont aussi pittoresques que les environs de ce village, peuplé par des anabaptistes qui y ont établi leur église. Non loin de Sandy-Hill sont les chutes de Bakers, dont les alentours ont inspiré la verve de Cooper, qui a placé en ce lieu le théâtre des romans des *Pionniers* et du *Dernier des Mohicans*. M. Milbert fournit quelques détails sur l'histoire naturelle de ce canton. Un endroit aussi pittoresque devait naturellement inspirer ses pinceaux ; aussi trouve-t-on dans l'Atlas des vues nombreuses de ces sites et de ceux du lac Georges. Ces lieux sont pleins du souvenir des Français, et ont, à ce titre, un nouvel intérêt pour nous. En abandonnant le village de Caldweld, M. Milbert tenta une excursion dans les montagnes d'où jaillissent les sources du fleuve Hudson, dans le comté d'Essex. Après avoir visité les bains de Ballston, les bords de la Mohawk, les chutes du Canada-Crick, il décrit les costumes et les mœurs d'une tribu de sauvages qu'il rencontra à Manlius; c'étaient des Oneïdas et des Mohégans. Enfin, ce volume est terminé par l'histoire des peuples qui ont primitivement habité l'état de New-York et par la description des chutes si fameuses du Niagara, et celle du grand canal qui sert de communication entre les grands lacs et le fleuve Hudson et par suite l'Océan, et dont le cours est de 365 milles de longueur. Comme on vient de le voir, cet itinéraire est rempli d'observations recueillies avec conscience pendant un assez long séjour en Amérique. Il est enrichi de lithographies magnifiques, qui en élèvent malheureusement le prix trop haut pour que cet ouvrage se répande beaucoup.

LESSON.

Ouvrages périodiques.

76. — * *Annales des Sciences d'observation*, contenant l'astronomie, la chimie, la minéralogie, la géologie, la physiologie et l'anatomie des deux règnes, la botanique, la zoologie; les théories et les principales applications de toutes ces sciences à la météorologie, à l'agriculture, aux arts et à la médecine ; par MM. SAIGEY et RASPAIL, tom. Ier : N° I. Paris, jan-

vier 1829. Baudouin. In-8° de 160 pages, avec des planches. Ces Annales paraissent le 1er de chaque mois, par numéros de dix feuilles de 38 lignes à la page, et accompagnés chacun de 4 planches gravées. Trois numéros font un volume, terminé par une table alphabétique. Prix de l'abonnement, à Paris, 30 fr. par an, 15 fr. pour six mois; dans les départemens, 36 fr.—18 fr.; pour l'étranger, 42 fr.—21 fr.

Les rédacteurs de ce nouveau recueil périodique ont fait un choix très-conforme aux besoins des études paisibles; ils se bornent aux connaissances dont la matière est l'objet, et renoncent totalement aux périlleuses investigations où l'intelligence peut s'égarer dès les premiers pas, et ne plus retrouver la bonne voie; où les passions de l'homme, des erreurs consacrées par le tems et protégées par des intérêts qui ne sont point ceux de l'humanité, opposent aux efforts de la raison plus d'obstacles qu'elle n'a pu en surmonter jusqu'à présent. Toutefois, que MM. Saigey et Raspail ne s'abandonnent point à une imprévoyante sécurité; ils auront souvent à parler de géologie, de physiologie, de ces sciences qui dirigent la pensée vers l'origine des choses, vers les opérations de l'entendement; ils approcheront des limites de leur territoire, où ils rencontreront infailliblement les troupes légères d'un ennemi qu'ils ne pourront se dispenser de combattre. Qu'ils marchent toujours escortés de faits nombreux, incontestables, et ne comptent jamais sur le dangereux secours des systèmes.

Le premier numéro d'un nouveau journal est ordinairement le produit d'un travail fait avec beaucoup de soin : celui-ci ne dément point cette observation générale. Après un discours préliminaire, dicté par l'esprit philosophique, habitude de raisonnement tout-à-fait étrangère à la philosophie que l'on professe aujourd'hui, on lit plusieurs mémoires dont chacun mériterait que nous en fissions une mention spéciale et une analyse de quelque étendue; mais il faut nous resserrer dans un espace si étroit, que, pour cette fois, nous nous en tiendrons au discours préliminaire, où les rédacteurs ont exposé le but et le plan de leurs Annales. Quoique l'on ait à reprocher à ce discours quelques obscurités et des incorrections que les rédacteurs pouvaient éviter, on le lira cependant avec intérêt et profit, et il fera bien augurer des publications suivantes. Nous aurions pu en extraire quelques pensées pour les discuter; nous aimons mieux citer ce qui sera généralement approuvé. «Notre but, en publiant ces *Annales*, disent les auteurs, est moins d'augmenter le nombre des recueils périodiques consacrés aux sciences d'observation, que d'imprimer aux études scientifi-

ques une marche nouvelle. Occupés pendant plusieurs années à la rédaction d'un journal dont le principal mérite est dans l'immense variété des objets qu'il embrasse, nous avons pu apprendre à connaître toutes les sources auxquelles nous devrons puiser. En parcourant cette foule d'écrits périodiques, et supputant la part que chacun d'eux apporte au développement des connaissances humaines, nous sommes arrivés à ce résultat, que les observateurs ne manquent point de journaux qui puissent enregistrer leurs découvertes, mais que ce sont les observateurs instruits et judicieux qui manquent à la plupart des journaux. Nos Annales ne seront donc pas simplement un répertoire de faits, mais essentiellement un journal de doctrine. En recevant les mémoires originaux que l'on voudra bien nous communiquer, en transcrivant ou analysant ceux qui seront publiés ailleurs, nous aurons soin d'en vérifier les résultats principaux. Le fait que nous aurons reconnu comme constant et vrai, nous le proclamerons ouvertement, fût-il contraire à toutes les opinions reçues; mais fût-il appuyé de toute l'autorité des corps savans, nous le rejeterons, s'il ne peut soutenir un examen attentif et raisonné. Dans le choix de nos matériaux, nous placerons l'intérêt du public avant celui des auteurs, et l'intérêt de la vérité fort au-dessus des avantages personnels. Voués par goût à l'étude des sciences positives, nous chercherons, par nous-mêmes, à en accélérer les progrès. Nécessairement bornés dans nos connaissances, nous réclamerons, au besoin, les lumières des auteurs compétens. Quant aux erreurs que nous pourrons commettre, elles ne devront être imputées qu'à notre ignorance : l'aveu n'en saurait être pénible à ceux qui, n'admettant point une infaillibilité dont jamais savant n'a donné l'exemple, pensent sans doute, avec quelque raison, que la bonne foi est encore plus utile à la science que les talens, le doute que la crédulité, l'indépendance que les complaisances réciproques et la flatterie. »

Les planches de ces *Annales* sont faites avec soin, et coloriées lorsque la connaissance des couleurs doit être associée à celle des formes. En général, tout semble disposé pour la prospérité de ce nouveau journal, car nous ne doutons point que les rédacteurs ne s'attachent scrupuleusement, dans chacune de leurs publications, à tenir tout ce que promet leur premier numéro.

F.

77. — *Les Soirées de Famille, ou Lectures à mes Enfans*, rédigées par Mme *Alida de* Savignac. Paris, 1829; Gide fils, rue Saint-Marc-Feydeau, n° 20. In-32.

Ce recueil paraît tous les dimanches, par livraison ou *Soirée*, d'une feuille in-18, accompagnée d'une gravure représentant un site, un sujet d'histoire naturelle, un costume, etc.

Ce recueil paraît destiné à se faire remarquer parmi les ouvrages exclusivement consacrés à l'éducation du premier âge. Madame de Savignac, auteur de l'*Histoire d'une Pièce de cinq francs*, sujet usé qu'elle a su rajeunir, et de quelques autres contes agréables, s'est associée plusieurs hommes instruits qui ne croient point faire déroger la science en la mettant à la portée de l'enfance. *Les Soirées de Famille* offrent une agréable variété de lectures et d'études. BRÈS.

78. — * *La Psyché*, Choix de pièces en vers et en prose. Deuxième année : tom. I et II. Paris, janvier et février 1829; J. Corréard jeune, rue de Richelieu, n° 21. 2 vol. in-18 de 144 et 138 pages; prix de l'abonnement d'une année, 38 fr. pour Paris, 41 fr. pour les départemens, 44 fr. pour l'étranger.

Dans le dernier siècle, *le Mercure* et l'*Almanach des Muses* étaient le refuge des poésies fugitives trop peu étendues pour se présenter isolément en public; leurs pages s'ouvraient également au jeune homme sans nom qui voulait modestement essayer le goût des lecteurs, et au rimeur vieilli dans les habitudes du métier qui imposait régulièrement aux bénévoles abonnés les élucubrations annuelles ou mensuelles de sa muse. Rien n'est changé aujourd'hui, si ce n'est le nombre des mandataires complaisans de ces nombreux versificateurs. L'*Almanach des Muses* a plusieurs concurrens, qui, sous les titres d'*Almanachs*, de *Chansonniers*, d'*Hommages aux Dames* ou *aux Demoiselles*, recueillent chaque année leurs contributions volontaires. Le *Mercure* n'est plus le journal littéraire par privilége; et plus d'un rival lui dispute l'honneur de publier les prémices de la verve des Casimir Delavigne, des Lamartine, des Béranger et des Victor Hugo. Enfin, un recueil, consacré exclusivement à servir de dépôt aux vers de nos poètes, jeunes ou vieux, illustres ou inconnus, classiques ou romantiques, paraît déjà depuis plus d'une année, et promet de fournir une carrière plus longue et plus heureuse que plusieurs ouvrages du même genre qui n'ont eu qu'une existence éphémère.

Au milieu de la petite guerre, peut-être plus ridicule qu'amusante, qui divise notre littérature, les éditeurs de *la Psyché* se sont bien gardés d'arborer une bannière quelconque : leur recueil est un territoire neutre où les champions des deux partis viennent tour à tour faire parade de leurs talens

et de leurs forces. *Victor Hugo* y figure à côté de *Casimir Delavigne*; les vers de *Lamartine* sont imprimés près de ceux de l'auteur d'*Agamemnon* et de *Pinto;* enfin, on y trouve pêle mêle les productions de MM. *Alexandre Dumas, Charles Nodier, Jules de Rességuier, Adolphe Nicolas, L. Belmontet, Denne-Baron*, etc. Du reste, c'est une lecture curieuse pour l'observateur que celle de la *Psyché*; il y retrouve en petit la physionomie poétique de notre époque. Les élégies ont remplacé les épîtres classiques; l'affectation du sentiment a pris la place des prétentions à l'esprit; et, si les bouquets à Chloris, les fadeurs de l'ancienne école éveillaient trop rarement des sourires de bon aloi, les élégies maniérées et les froides sensibleries de la nouvelle n'arrachent pas plus souvent des larmes véritables. Nos pères ne devaient point lire sans bailler l'*Almanach des Muses* de 1770 ou celui de 1780; et, pour ma part, j'avoue que ce n'est pas sans fatigue que je suis parvenu au terme de ma lecture consciencieuse des volumes de la *Psyché*. Cependant ma persévérance a été quelquefois récompensée : une méditation nouvelle de M. de Lamartine, *La Perte de l'Anio*, offre, comme les autres productions de cet auteur, qui a pris son rang parmi les premiers poètes de notre époque, de grandes images et des vers harmonieux. L'Italie, les vicissitudes de sa grande et triste fortune l'ont noblement inspiré; ah! s'écrie-t-il en terminant :

Ah! garde-nous long-tems, veuve des nations!
Garde au pieux respect des générations
Ces titres mutilés de la grandeur de l'homme,
Qu'on retrouve à tes pieds dans la cendre de Rome!
Respecte tout de toi, jusques à tes lambeaux!
Ne porte point envie à des destins plus beaux!
Mais, semblable à César, *qui, quand* l'heure fut prête,
De son manteau de pourpre enveloppa sa tête,
Quel que soit le destin qui couvre l'avenir,
Terre! enveloppe-toi de ton grand souvenir!
Que t'importe où s'en vont l'empire et la victoire!
Il n'est point d'avenir égal à ta mémoire.

Victor Hugo a prêté deux de ses *Orientales* à la *Psyché* : des stances sur *Napoléon* et *le Klephte*. Vient ensuite M. *Jules* Rességuier, auquel les tableaux fantastiques d'Horace Vernet et de Boulanger ont inspiré de beaux vers sur la célèbre infortune de Mazeppa. *Le Duel* de M. *Adolphe* Nicolas est un morceau qui n'est pas exempt de boursoufflure et de prétention, mais où l'on remarque de la vigueur dans l'expression, et du mouvement dans le récit. Citons encore *le Festin d'Auguste*, par M. Belmontet; *la Réponse d'un exilé*

en Sibérie à la Méditation adressée par M. de Lamartine à lord Byron, par le romancier polonais *Alexandre* d'Oppen; quelques pièces de Mme *Céleste* Vien, etc.

Nous aimerions pouvoir ajouter à cette liste les productions de M. *Alexandre* Dumas, dont la *Revue Encyclopédique* a fait connaître, il y a un an, l'un des premiers essais (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIX, p. 10, une *Ode sur La Pérouse*), et de quelques autres jeunes poètes; mais ces messieurs, qui se vantent, au nom de l'indépendance littéraire, de créer une nouvelle école, et qui oublient, comme l'a fort bien observé un de nos collaborateurs (voy. *ci-dessus*, p. 123, l'analyse des poésies de M. *Victor Hugo*), que le premier besoin du poète est d'être soi, perdent leur tems à suivre les traces de quelques esprits originaux, dans des voies où ne les appelle point leur vocation. Ils recueillent assez d'éloges au sein des petites coteries où ils vivent; le plus beau présent que la critique impartiale puisse leur faire, ce sont des avis, et des avis sévères. Nous voudrions surtout pouvoir être entendus et compris de celui d'entre eux que nous avons d'abord nommé, et qu'un succès éclatant, mais non pas généralement confirmé, a naguère fait connaître. M. Dumas a beaucoup de talent, mais qu'il se défie de sa facilité; s'il produisait moins, et s'il mettait à profit le tems consacré à l'esquisse de nouvelles ébauches, pour polir et terminer ses premières productions, je ne doute pas que celles-ci ne devinssent plus dignes de la réputation de leur auteur. Qu'il ne s'aventure pas surtout à faire des vers, avant d'avoir bien fixé le choix d'un sujet. C'est un défaut commun parmi les poètes du jour: pourvu qu'ils aient aligné des rimes, et entassé confusément les détails pittoresques à la mode, ils croient pouvoir intéresser les lecteurs, lors même qu'aucun lien ne rattacherait les unes aux autres leurs incohérentes rêveries. On remarque, dans la plupart des pièces insérées dans la *Psyché*, une profusion d'images poétiques qui n'est pas toujours de la richesse; souvent aussi, elles ne sont pas choisies avec discernement, et il en est qui sont complétement fausses, comme celle qui est contenue dans ces vers :

> C'était au sein des mers, sur ce lointain rivage,
> Où des parfums plus doux *courent* dans le bocage.

Nous ne ferons pas d'autres citations, laissant aux jeunes poètes, dont l'avenir nous intéresse, comme tous les amis de la littérature, le soin d'appliquer nos critiques aux passages où leur amour-propre d'auteur leur permettra de reconnaître les défauts que nous avons signalés. Le feront-ils réellement?

s'opérera-t-il dans leurs esprits une conversion salutaire? c'est ce qu'il n'est guère permis d'espérer. Mais, nous ne lirons pas sans intérêt les publications successives de la *Psyché*, où leurs œuvres témoigneront des progrès futurs de leur talent. *a.*

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

79. — * *Collectio selecta S. S. Ecclesiæ patrum, etc.* — Collection choisie des pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages dogmatiques, moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, plusieurs autres prêtres français et M. M. N. S. Guillon, auteur de la Bibliothèque choisie des pères grecs et latins. Tom. III et IV; Paris, 1829; Méquignon-Havard, et Poilleux. 2 vol. in-8° de 489 et 470 pages. Il paraît chaque mois une livraison de 2 vol., dont le prix est de 14 francs.

Ces deux volumes, qui sont consacrés aux pères du troisième siècle, renferment : 1° le livre V du traité de *Saint-Irénée*, de Lyon, *contre l'hérésie*, dans lequel le saint évêque cherche à prouver la certitude de la résurrection future des corps et combat plusieurs erreurs avancées contre ce dogme par les hérétiques de son tems. Les éditeurs en ont retranché quelques chapitres qui traitaient du *règne millénaire*, croyance que l'Église n'avait pas encore improuvée et qu'elle a condamnée depuis. Nous aurions souhaité qu'ils eussent été conservés, car il nous semble qu'un simple avis, rappelant l'acte du concile qui a condamné cette opinion, aurait suffi pour prévenir tout danger. — 2°. L'*Octavius* de *M. Minutius Felix*, monument remarquable, non-seulement par les renseignemens qu'il donne sur les mœurs des païens et des chrétiens de son siècle, mais encore par l'élégance, la pureté, l'éclat d'un style rapide et animé. — 3° Les œuvres de *Clément d'Alexandrie*, publiées sur l'édition d'Oxford, 1715; savoir : l'*Exhortation aux nations*, le *Pædagogus*, le *Discours sur le salut du riche*, les *Stromates*.

Qu'on nous permette de faire ici une observation : Il y a dans les livres saints des choses qui, traduites littéralement dans les langues modernes, blesseraient non-seulement nos idées de décence, mais encore la pudeur et la morale telles que nous les entendons; l'impiété même s'est servie de ce moyen pour jeter sur la Bible une teinte d'immoralité ridicule. En d'autres termes, les langues anciennes étaient bien moins pudiques que les nôtres. Il n'en faudrait pas trop promptement conclure, comme l'ont fait quelques écrivains, que les

mœurs des anciens étaient pires que les nôtres; ou, comme d'autres, que les nôtres, au contraire, sont plus corrompues et que nous les couvrons seulement d'un voile plus épais d'hypocrisie. Quoi qu'il en soit de cette question, du reste fort inutile, puisqu'il est impossible de la résoudre jamais, il est certain que beaucoup d'expressions, de locutions, de pensées même que les anciens regardaient comme bien séantes et fort innocentes ont perdu pour nous leur pureté originelle; elles ne présentent plus à notre esprit que des images obscènes, capables de causer du désordre dans de jeunes imaginations, pour lesquelles les idées de vertu et de continence sont presque inséparables des principes de décence que leur a inculqués notre éducation moderne. L'ouvrage que nous annonçons tombera, sans nul doute, entre les mains de beaucoup de jeunes prêtres, car c'est spécialement à eux qu'il est destiné. Or, nous ne pouvons nous empêcher de blâmer les éditeurs d'avoir laissé subsister, dans le *Pédagogus* de Clément d'Alexandrie, une foule de passages qui rappellent les ouvrages trop fameux du jésuite Sanchez. Nous nous abstenons de signaler les graves inconvéniens qui peuvent en résulter, parce que chacun les sentira; nous nous étonnons que les éditeurs n'y aient seulement pas songé. Leur plan leur permettait bien des retranchemens de cette nature, puisqu'ils en ont fait d'autres avec raison, pour des motifs différens.

4°. Enfin, le discours de *saint Hippolyte*, évêque et martyr, sur Jésus-Christ et l'Antechrist, et divers morceaux du même père.

Quant à l'exécution typographique de ces deux volumes, nous la louerons sans restriction; à peine avons-nous rencontré quelques fautes d'impression peu importantes, et l'on sait combien il est difficile de faire une édition correcte des ouvrages en langues mortes : une telle entreprise exige presque un personnel d'imprimerie composé de savans. Celle-ci ne peut manquer d'obtenir un succès complet, et bien mérité.

80. — *Maximes et réflexions morales du duc de La Rochefoucauld*, traduites en grec moderne, par *Wladimir* Brunet; revues et corrigées par G. Théocharopoulos, *de Patras*, professeur de langue grecque ancienne et moderne; avec une traduction anglaise en regard. Paris, 1828; Firmin Didot. In-8° de xxi et 301 pages; prix, 6 fr. 50 c.

L'œuvre de sang, il faut l'espérer, est maintenant terminée pour la Grèce; elle s'est montrée digne de la liberté : c'est désormais à la pensée à faire le reste et à compléter sa régénération. Plusieurs ouvrages de nos auteurs classiques ont été traduits en grec moderne, et ne contribuent pas peu à ré-

veiller chez ce peuple de héros le goût des lettres et des lumières, sans lesquelles la liberté même n'est qu'un bien d'un jour. C'est donc avec un vif plaisir que nous annonçons le travail de M. *Wladimir Brunet*, très-jeune helléniste, qui donne par là le droit d'attendre à l'avenir beaucoup de lui. Sa tâche n'était pas sans difficultés : outre celles que rencontre tout homme qui veut faire passer un ouvrage dans une autre langue entièrement différente de génie et de formes, il en a dû trouver encore dans la concision de La Rochefoucauld et dans une multitude d'autres circonstances qui tiennent à la disparité de mœurs, de coutumes, de civilisation en un mot. M. Brunet a su les vaincre et nous l'en félicitons. A. P.

81. — * *Poezye Adama Mickiewicza.* — Poésies d'*Adam* Mickiewicz. Paris, 1828-1829; Barbezat et Comp., rue des Beaux-Arts, n° 6; Genève, même maison. 3 vol. in-18 de 200 à 240 pages chacun; prix, 15 fr.

Voici le premier ouvrage polonais qui ait jamais été imprimé à Paris, au moins telle est l'opinion de l'éditeur des poésies de Mickiewicz, M. *Léonard* Chodzko. Il est vrai, comme il le dit dans sa préface, que quelques brochures y avaient été publiées en langue polonaise, mais elles sont imprimées avec l'alphabet romain, auquel il manque plusieurs caractères pour exprimer tous les sons de cette langue. Les poésies de M. Mickiewicz ont paru en Pologne, tantôt dans des brochures ou de petits volumes isolés, tantôt dans les journaux littéraires. Elles furent accueillies avec enthousiasme dans sa patrie; et plusieurs de ses écrits ont été traduits en allemand, en russe, et même en persan. Plus tard, nous reviendrons peut-être sur ce sujet, et nous nous efforcerons de porter sur ce poète et sur ses ouvrages un jugement motivé par un examen approfondi; nous nous bornerons aujourd'hui à donner, en quelque sorte, la table des matières contenues dans les trois volumes de l'édition de Paris.

Le premier volume renferme des ballades, des romances, des poésies diverses; et un poème lithuanien, intitulé : *Grazyna*, dont le sujet est emprunté au moyen-âge. Nous trouvons dans le second : 1° un poème intitulé, les *Aïeux*, où sont encore mis à contribution les usages et les chants populaires de la Lithuanie, habitée par les descendans des anciens Hérules; 2° 40 sonnets, divisés en deux livres; les 18 derniers ont pour titre : *Sonnets de Crimée*, parce qu'ils furent composés par M. Mickiewicz, pendant son exil dans ce pays; 3° une Épître adressée à M. *Joachim Lelewel*, illustre professeur d'histoire générale à l'université de Wilna, destitué pour ses opi-

nions libérales et ses sentimens patriotiques; 4° enfin, un Fragment de la traduction de *Childe-Harold*, et quelques pièces fugitives. Le troisième volume renferme un poème, *Konrad Wallenrod*, dont le sujet se rapporte à une époque et à un pays que l'auteur affectionne particulièrement : les guerres soutenues par les Lithuaniens, contre les moines armés de la Prusse, les chevaliers teutoniques; et un grand nombre de poésies fugitives, parmi lesquelles on distingue l'*Ode à la jeunesse*, qu'on regarde comme un des chefs-d'œuvre de l'auteur.

M. Mickiewicz était autrefois professeur à l'école de Kowno; il avait fait auparavant ses études à l'université de Wilna, siége d'une société littéraire et philantropique, connue sous le nom de *Société de la jeunesse rayonnante*, ou *des sept rayons du soleil*, qui comptait, au nombre de ses membres, plusieurs milliers d'anciens étudians. Elle n'avait aucune ressemblance avec les associations universitaires de l'Allemagne; elle était même autorisée par le conseil de l'université. M. Mickiewicz était un de ses grands dignitaires. Mais l'empereur Alexandre, plein de ferveur alors pour les principes de la Sainte-Alliance, s'entendit avec son allié l'empereur d'Autriche, afin de bannir de leurs États tout ce qui pouvait entretenir des pensées généreuses, et se hâta de mettre, pour son compte, la main à l'œuvre, en dissolvant la *Société des sept rayons du soleil*. Quelques centaines de ses membres furent emprisonnés. *Thomas* Zan, son chef suprême, est encore renfermé dans une forteresse de Sibérie; neuf autres chefs furent exilés dans diverses contrées du vaste empire moscovite. M. Mickiewicz fut envoyé en Tartarie, où il chercha, dans ses inspirations poétiques, des remèdes contre les ennuis de l'exil. Il est aujourd'hui à Saint-Pétersbourg, sous la surveillance de la police. Nous devons rapporter ici une action pleine de délicatesse et de générosité, que nous nous serions peut-être abstenu de citer, dans la crainte de blesser la modestie de son auteur, si les journaux polonais n'avaient déjà levé le voile qui couvrait son nom. Pendant son séjour à Paris, Mme la comtesse *Ostrowska*, née princesse *Sanguszko*, fit recueillir toutes les poésies de M. Mickiewicz, en fit faire une édition de luxe, avec de fort belles vignettes et le portrait de l'auteur, auquel elle a fait présent de tous les exemplaires. Cet hommage était d'autant plus flatteur pour le poète, qu'il ne s'adressait qu'à son talent : l'éditeur nous assure que Mme la comtesse Ostrowska ne connaît point personnellement M. Mickiewicz. M. P.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

Journal des Indiens Cherokees. — Voici une véritable curiosité littéraire, un de ces monumens qui datent dans l'histoire des peuples, parce qu'ils sont ou une importante concession du pouvoir, ou l'expression du sentiment des masses. Lors même que les journaux sont les organes de la force, ils sont encore utiles par leur publicité, et comme préparant les voies à la discussion. Il y a loin sans doute du premier journal publié en 1588, par les ministres d'Élisabeth, pour parler de l'Armada, et ranimer l'esprit public, aux innombrables feuilles qui soutiennent aujourd'hui en Angleterre la cause de l'émancipation et de la justice, et cependant les unes ne sont qu'une conséquence de l'autre. Une fois la tribune élevée, il y a chance d'y voir monter les amis du pays, et il ne faut que savoir attendre. A en juger par le début des Cherokees, ils n'auront pas à subir un pénible noviciat. Grâce à l'exemple et au voisinage des États-Unis, ils entrent de plein pied sur le terrain de la liberté. Y demeureront-ils? Ces institutions greffées porteront-elles de bien vigoureux fruits? Cette éducation précoce, que l'expérience n'a pas faite, tiendra-t-elle contre les passions sans frein et les habitudes désordonnées de la vie sauvage? C'est ce que le tems décidera : mais ce que nous avons entrevu des Annales de ce nouveau peuple, qui réclame sa place dans la civilisation, annonce un esprit d'imitation plutôt qu'un esprit créateur. Il n'y a point de séve; rien qui semble se rattacher au passé, qui émane des souvenirs, des affections de la nation. Partout des intentions pures et bonnes, mais apprises. Peut-être le caractère particulier à une race d'hommes sauvages, qui sort de ses forêts pour fonder une constitution, se manifestera-t-il plus tard :

et alors ce sera une belle étude et un curieux spectacle. Jusque-là nous n'avons qu'une pâle contrefaçon des institutions européennes.

Le Phénix Cherokee, journal de la nation indienne du même nom, s'imprime à la *Nouvelle-Echota* (New-Echota), en anglais et en cherokee. Les souscripteurs en état de le lire dans cette dernière langue l'auront à plus bas prix. On le reçoit à New-York, à Utique, etc. Le numéro 34, du 22 octobre 1828, contient un rapport du Conseil général de la nation des Cherokees qui s'ouvre par un discours des principaux chefs. En voici quelques passages : « Quoique nous ayions eu à souffrir mainte épreuve et mainte tribulation, et que les tristes effets de l'intempérance se soient faits sentir parmi nos concitoyens, nous espérons que, sous des lois sages et salutaires, l'influence croissante de la civilisation, de la moralité, de la religion, nous assurera, ainsi qu'à nos enfans, une part de bien-être et de prospérité. Élus par le libre suffrage du peuple, siégeant ici en vertu des priviléges garantis par la constitution, appelés à décider de plusieurs questions fondamentales, vos délibérations seront nécessairement d'une haute importance. L'organisation du gouvernement nouveau, la révision et l'amendement des anciennes lois qui doivent être mises à l'unisson des institutions nouvelles, réclament toute votre attention ; et il ne saurait échapper à votre sagesse que, pour être exécutées, les lois doivent être courtes, simples, appropriées à la situation de la nation. Le système judiciaire exige surtout une délibération sérieuse : l'appel devant les Cours de justice doit être exempt de toutes formalités compliquées, et tout obstacle aplani, de manière à ce que les parties sachent clairement ce qui est allégué pour ou contre elles, et puissent être jugées avec toute justice et loyauté. » Dans le même discours, on propose de faire un fonds pour l'établissement d'un *Collége national* à la Nouvelle-Echota, en affermant quinze milles carrés de terres, et en affectant le revenu de cette location à l'entretien de l'École. Des réclamations faites par la Géorgie, et ayant pour objet des portions de terrain appartenant aux Cherokees, sont repoussées avec indignation, et donnent lieu à des récriminations contre une partie du peuple, qui a consenti à émigrer, et à s'établir à l'ouest du Mississipi, en qualité de colons des États-Unis, séduits par le présent fait à chaque Indien d'un *fusil de chasse*, d'une *couverture*, d'une *trappe* ou *piége en acier*, d'une *bouilloire de cuivre*, et de *cinq livres de tabac*.

Le Conseil général ou Congrès se compose de 24 membres,

trois pour chaque district. Ces districts, au nombre de huit, sont *Chickamanga*, *Chattouga*, *Consewatie*, *Haute-Tour*, *Hickory*, *Log*, *Tahquohie*, *Aquohie*, et *A-mo-hie*. Le Conseil, organisé le 13 octobre, a tenu séance le 15. Le *Serpent actif* ou *allant* (Going Snake), a été nommé président. Entre autres actes curieux du parlement cherokee, nous citerons ceux-ci : « *John Ross* et *Georges Lowrey* ont été élus principaux chefs de la nation cherokoise pour quatre ans..... On a lu ensuite une pétition de *Georges Candy*, demandant au Conseil national la jouissance d'un assortiment d'outils de forgeron, en vertu d'une provision faite par les chefs, le 26 octobre 1820 : ce qui lui a été accordé ; plus une somme de 57 dollars pour les premiers frais. — La Chambre basse a proposé de soumettre à une taxe de 8 dollars toute personne qui introduirait des spectacles ou curiosités à *New-Echota*, pendant la session du Conseil général : cette mesure a été adoptée. — On a de même arrêté que la paie des juges de la Cour suprême serait de 4 dollars par jour, et que l'exercice de leurs fonctions serait limité à trois semaines par an. »

Outre l'organisation et la séance du Conseil, le journal contient une lettre d'un capitaine Rodgers, une proclamation de Washington aux Cherokees, en date de juin 1794, des extraits des journaux anglais et des gazettes des États-Unis, sur la politique étrangère, sur la guerre de la Grèce avec la Turquie, etc., des citations d'ouvrages, de revues. Il y a une division réservée à la poésie, où n'ont figuré jusqu'à présent que des vers anglais. Le papier a environ 19 pouces de long sur 12 de large. L'impression, divisée en cinq colonnes, est assez nette. Les caractères cherokees occupent une colonne et demie, et sont un curieux specimen typographique.

L. Sw.-B.

AFRIQUE.

Civilisation de l'Afrique.—Colonies danoises. — L'un des chefs de la ville d'Ussu, près de la forteresse danoise de Christianbourg, sur la côte de Guinée, envoya, en 1826, en Danemark, son fils, *Noi-Davunna*, âgé de seize ans pour y recevoir une éducation européenne. Le roi chargea d'une manière spéciale M. d'*Abrahamson*, son aide-de-camp, de prendre soin de ce jeune homme, auquel on a prodigué des leçons de tout genre. Après avoir accepté avec plaisir les instructions religieuses qu'on lui avait offertes, il a consenti, avec de vives démonstrations de reconnaissance, à recevoir le baptême. Le roi lui-même a bien

voulu lui servir de parrain, en nommant M. d'Abrahamson pour le remplacer dans la cérémonie. *Frédéric Davunza* est retourné dans sa patrie au mois d'août 1828, avec quatre jeunes ecclésiastiques, auxquels on a donné toutes les instructions et les instrumens nécessaires pour répandre dans ce pays l'instruction religieuse et les connaissances primaires, au moyen de l'enseignement mutuel. Z**.

—*Colonie américaine de Liberia.* — Le nouvel établissement de Millsburg est dans l'état le plus florissant. Chaque colon y possède une belle ferme en plein rapport, et la construction des maisons y est presque terminée. Il en est de même des deux autres établissemens de Caldwelt, et de Half-Way-Farms. Les missionnaires, qui étaient tous malades, sont hors de danger. On doit aussi bâtir à Millsburg un nombre suffisant d'habitations pour recevoir de 150 à 200 autres émigrans, destinés à renforcer la colonie. W.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. — *Politique. — Destitution du procureur-général sir C. Wetherell. — Invectives du parti orangiste contre le ministère. — Craintes fondées de l'aristocratie. — Duel politique. — Lecture du bill à la Chambre des Pairs. — Attitude de l'Irlande. — Manifestation de l'opinion en Écosse.* — La cause de la justice semble gagnée en dépit des vociférations de ceux qui voudraient la proscrire; l'opposition, tentée par une très-faible minorité à la chambre des communes, a été nulle, comme talens et comme principes. Un des incidens remarquables des débats est la fougueuse sortie du procureur-général sir *C. Wetherell :* il a protesté, de la voix et du geste, contre le *bill atroce.* « Il n'avait rien, disait-il, qui lui pesât sur la conscience, point de discours dont il eût à rougir, point d'apostasie à expliquer; il était procureur-général du roi, et il resterait procureur-général. » Cette prédiction lui a porté malheur; le roi a trouvé le zèle de son loyal sujet par trop intempestif, et l'a suspendu de ses fonctions. Voilà un beau texte aux alarmes et aux cris du parti orangiste; aussi ce parti ne sait-il plus où s'arrêter. Après en avoir appelé au roi, ses journaux s'adressent au peuple, et demandent la dissolution du parlement, et le renvoi du ministère le plus *infâme* et le plus *méprisable* qui ait jamais régenté l'Angleterre. Ce sont les expressions mesurées des organes du clergé anglican. Suit un portrait de chacun des membres du cabinet, où l'insulte n'est pas épargnée. La conduite noble et digne

de M. *Vesey Fitzgerald*, pendant l'élection de Clare, est convertie en une parade de sensibilité : on l'accuse d'avoir « pleuré, ou fait semblant de pleurer, au lieu de fouler aux pieds *la canaille* qui rugissait autour de lui. » Mais ce serait trop s'arrêter à des invectives qui ne mériteraient qu'une dédaigneuse indifférence, si elles ne cachaient encore plus de craintes qu'elles n'en expriment. C'est un instinct de sa propre sûreté, de sa propre conservation, qui pousse l'aristocratie anglaise à cet excès de fureur. La vieille constitution, son palladium de toute éternité, une fois si gravement entamée, tiendra-t-elle bien long-tems? La réforme d'un abus n'entraînera-t-elle pas d'autres réformes? et alors que deviendraient ces antiques priviléges si religieusement maintenus, cette morgue aristocratique d'un si grand poids dans les choses de la vie? En voyant les masses s'agiter si violemment, on peut augurer qu'il n'est pas question de principes seulement, mais d'intérêts positifs. La portion intolérante de l'aristocratie s'est isolée, dans cette grave question, du gouvernement et du peuple, et cela, non de sa volonté propre, mais parce qu'elle a été abandonnée. Il ne lui reste d'appui que dans le clergé; et si, comme il y a tout lieu de le croire, l'émancipation est prononcée, elle perdra même cet auxiliaire, qui sera forcé d'en venir enfin à un compromis avec les opinions nouvelles. Qu'elle y prenne garde; il n'y a pour elle de chances de salut que dans la conversion, ou tout au moins dans quelques concessions faites de bonne grâce.

Le duel ridicule de lord *Winchelsea* avec le duc de *Wellington*, à propos de la fondation du collége du Roi, a été un intermède bouffon de ce grand drame. Le noble lord est un enfant gâté, qui crie bien haut, frappe du pied, s'emporte, et croit avoir raisonné. Il a écrit dans les journaux beaucoup de sottises sur Wellington, qui lui a répondu par un argument péremptoire, un cartel Les deux adversaires se sont rendus sur le terrain; et, après un coup de pistolet du ministre qui n'a pas porté, lord Winchelsea a tiré en l'air; de plus, il est convenu qu'il avait mis peut-être un peu trop de légèreté dans son jugement, et les choses se sont arrangées à l'amiable. Cette manière d'éclaircir un débat parlementaire n'en est pas moins fort curieuse : quelques gens ont blâmé le ministre, le plus grand nombre l'a approuvé; les circonstances, qui en ont fait un héros à Waterloo, en font aujourd'hui un grand homme d'État; et la religion du succès est tellement universelle, que de toutes parts les yeux se dessillent, et les plus incrédules se convertissent. C'est un des

traits caractéristiques du siècle que cette apothéose de la médiocrité qui ne fait qu'accomplir la pensée de tous; il y a aussi à faire la part d'une sympathie presque générale pour la motion qu'il a été donné à lord Wellington de proposer et d'emporter. A la Chambre des Pairs, lorsque le ministre se disposait à donner une seconde lecture du bill, tous les spectateurs, et même les femmes, se sont levés et l'ont écouté debout. La majorité a été de *cent cinq* voix en faveur de l'émancipation; c'était beaucoup plus qu'on n'osait espérer de la Chambre haute.

Mais que fait l'Irlande pendant ce procès de vie ou de mort? Elle est calme, digne, pleine de confiance dans l'avenir: non-seulement l'élévation du cens a été acceptée, mais, par suite, O'Connell a, de lui-même, renoncé aux droits de son élection si péniblement et si glorieusement acquis. Il sera réélu d'après la nouvelle loi, ou il attendra son tour, qui ne peut manquer d'arriver. Ce peuple si ardent, si passionné, il y a quelques mois, est d'une modération admirable : à l'approche de la liberté, il se recueille comme les Israélites devant l'arche sainte. C'est le fruit de tant de sacrifices, l'accomplissement de tant de vœux, qu'il se mêle à sa joie je ne sais quelle austérité qui en tempère les élans.

L'Écosse aussi a mis son poids dans la balance : sir *James Mackintosh* a présenté une pétition en faveur de la liberté civile et religieuse, revêtue de 8,000 signatures, en tête desquelles figure le nom de *Walter Scott*. L'honorable membre se réjouit de trouver les deux plus grandes illustrations de la Grande-Bretagne, dans les lettres et les sciences, du côté de l'émancipation. Sir *Humphrey Davy*, malade à Rome, a écrit de son lit de souffrance une lettre pleine de chaleur et d'énergie pour déclarer son opinion sur le bill, et l'appuyer de toute son influence. Une assemblée, où se trouvait réuni tout ce que l'Écosse possède de talens au barreau, dans l'Église, dans l'enseignement, a eu lieu à Édimbourg. Beaucoup de discours ont été prononcés, tous en faveur de l'émancipation; le plus remarquable est celui du docteur *Chalmers*, professeur de théologie à l'université d'Édimbourg. Il a dit en termes précis, « que, dans l'émancipation des catholiques, il voyait pour les protestans une émancipation encore plus grande et plus glorieuse. »

—Chirurgie : *Dissection.* — *Bill de M.* Warburton; *Discours d'un Français en faveur de la mesure proposée.* — *Curieux testament.* — Un des préjugés les plus enracinés en Angleterre est celui qui s'oppose aux études d'anatomie faites sur

le corps humain. Une autopsie est, aux yeux du peuple anglais, une violation, un sacrilége. Il a fallu que, dans la science la plus douteuse, la plus obscure, on se résignât à ne jamais recourir aux faits, ou qu'on le fît en se cachant, et d'une manière coupable, puisqu'il devenait nécessaire de gagner des fossoyeurs, et d'acheter des cadavres à prix d'argent. Là, comme partout, l'immoralité venait du préjugé même. On sait quels effroyables crimes furent la suite de tant d'entraves et de la soif du gain excité dans quelques misérables. M. Warburton a dernièrement proposé aux Chambres des mesures pleines de sagesse pour faire de l'anatomie une étude légale et avouée ; il demandait que les corps des malades morts dans les hôpitaux, et qu'aucun parent n'aurait réclamés, fussent livrés aux chirurgiens pour être disséqués. Une proposition si simple, et si impérieusement exigée par les circonstances, a été accueillie par quelques journaux avec les mêmes clameurs que le bill de l'émancipation. Mais, dans un pays où une discussion libre peut s'établir, où chaque opinion se fait jour, il y a bonne chance de voir à la fin triompher le bon sens. Il s'est déjà formé un comité pour appuyer la motion; et dans une assemblée, tenue au Forum britannique le 23 mars, on a lu, *au nom d'un Français*, un discours publié depuis, et dont nous allons donner quelques extraits, laissant à la pénétration de nos lecteurs le soin de décider à quel pays l'auteur appartient.

Après quelques argumens, en réponse à un détestable article du *Morning-Herald*, vient l'extrait d'un testament, donné pour authentique : « Le principal but de ce testament est de remettre ma fortune entre les mains de *trustees* ou fidéi-commissaires, afin d'encourager des expériences sur la *perfectibilité* humaine, qu'on a trop négligée jusqu'ici, et dans laquelle j'ai foi. Je veux donc que, si une mort prématurée m'enlevait le bonheur de réaliser mon projet favori, ma fortune soit employée à fonder, près de Londres, un collége d'agriculture, d'arts mécaniques et de sciences, ou plutôt une université (méritant mieux ce nom que celle qu'on élève en ce moment). Quatre cents enfans des deux sexes y feront, depuis leur naissance jusqu'à l'âge de puberté, le cours le plus complet d'éducation *économique*, et y acquerront toute espèce de connaissances physiques, morales et pratiques, vraiment utiles, et propres surtout à leur assurer et à répandre, dans toutes les classes de la société, la plus grande portion de bonheur possible. Tout individu, de l'un ou l'autre sexe, en possession d'une fortune indépendante et d'un nom irréprochable,

peut, s'il le désire, devenir, dès à présent, membre du comité *honoraire*, qui va se former pour jeter les premiers fondemens de ce projet. Les lettres doivent être adressées à l'*École de discussion libre*, Fleet Street, 62. »

De cette première partie de son testament, l'auteur passe à ce qui se rattache plus immédiatement à la pétition de M. Warburton. Il proteste que son jugement est sain; qu'il jouit de toutes ses facultés; et que c'est en pleine possession de sa raison et de sa volonté qu'il a pris les résolutions suivantes : « Afin que ma mort ne soit pas indigne du genre de vie que j'ai adopté, j'enjoins expressément à mes exécuteurs de ne pas me faire enterrer en lieu consacré et *inviolable*, cérémonie *absurde*, *ridicule* et empruntée aux païens; mais de remettre mon corps à un ou à plusieurs chirurgiens, de ceux qui mériteront le mieux la confiance publique par la libéralité de leurs opinions; et je désire qu'un de mes exécuteurs testamentaires assiste à la dissection. Afin que jusqu'à la moindre particule de mon enveloppe terrestre soit utilement employée, je veux qu'avant l'examen de ma structure intérieure, ma peau soit enlevée, tannée, teinte, et employée à fabriquer quelque meuble utile; par exemple, un fauteuil, qu'on offrirait, en mon nom, à quelque grand chef de la justice (dans les circonstances actuelles, je préférerais que ce fût au duc de Clarence, au duc de Wellington, à M. Peel ou à M. Warburton). Après une étude minutieuse d'anatomie, et une recherche scrupuleuse des causes de ma mort, je veux que mon squelette entier soit donné à la classe d'anatomie ou de dessin de l'université projetée, ou de tout autre établissement public. Mais, si mon dit squelette était jugé inutile à l'art, je voudrais du moins que mon crâne fût offert à la Société phrénologique de Londres, et mes os transformés, par le tourneur, en autant d'objets utiles qu'il en pourrait tirer, manches de couteaux, étuis, petites boîtes, boutons, etc., etc. Je désire, en outre, que ce qui pourrait rester de moi dans la salle de dissection fût réuni en un grand vase de porcelaine *à la Médicis*, ou dans deux plus petits de formes élégantes; et si on les faisait faire exprès, on ferait peindre dessus des dessins allégoriques, avec des vers qu'on trouvera dans mes papiers, et qui expriment mon sincère amour pour la liberté et la vérité. Lorsqu'on aura versé sur ces débris une assez grande quantité de chaux, ou tout autre dissolvant plus actif, pour prévenir toute mauvaise odeur, je désire qu'on remplisse ces vases de bonne terre de jardin, et qu'on y plante un beau rosier, ou autre fleur de durée qui soit odorante et belle à

voir. Le tout sera déposé, comme ornement, dans le jardin, la cour ou le péristyle de l'université, ou gardé par un de mes exécuteurs, auquel je donne plein pouvoir de disposer de cette partie de ma *personne morte* selon qu'il le jugera plus utile. »

Fort de cette bizarre preuve de dévoûment, l'auteur propose, « 1° que tout chirurgien, médecin, membre de la législation ou du gouvernement, tout individu, homme ou femme, qui sent la nécessité de la mesure proposée par M. Warburton, appuie le bill par tous les moyens en sa puissance, et commence par léguer son corps à une école de dissection, afin de montrer sa sincérité, et sa *sympathie pour les classes pauvres*, qui profiteront les premières des progrès de la médecine. 2° Qu'afin de combattre les préjugés, et les écrits en faveur de folles et superstitieuses craintes, chaque homme fasse envisager, en se mariant, à sa femme, les terribles suites de l'ignorance et de l'obscurité en médecine; qu'il en obtienne une promesse solennelle de soumettre ses enfans, son mari, à une autopsie, dans le cas où l'un d'eux viendrait à mourir prématurément. 3° Que quelque habile chirurgien établisse, aussitôt que possible, à Londres une salle de dissection pour les femmes, dans le but de prévenir les accidens causés par le peu d'instruction des sages-femmes, qui, fort employées en Angleterre, n'ont pas même la plus légère notion d'anatomie. 4° Que toute personne indépendante, et qui veut du bien à ses semblables, répande et affiche chez elle l'avis que voici :

« Des *centaines* de personnes meurent chaque jour, faute de savoir expliquer aux médecins et aux chirurgiens le siége de leur mal et sa nature; elles sont traitées pour des affections de foie, de poitrine, et succombent aux remèdes plus qu'à la maladie. Des *milliers* d'individus sont sacrifiés au maintien d'un préjugé nuisible, qui ne peut jamais faire de bien à personne. Une femme, qui avait perdu *neuf* enfans avec les symptômes les plus extraordinaires, découvrit trop tard que, si le corps du premier avait été examiné, elle aurait pu sauver les *huit* autres. Et combien de fois ces cas d'une obscurité totale ne se reproduisent-ils pas dans l'application de la médecine! etc., etc.

Enfin, dans son désir d'écarter tout ce qui pourrait nourrir l'aversion du peuple pour cette nouveauté, l'auteur voudrait « que le comité central d'anatomie prît pour motto *le perfectionnement de la science de la vie*, et, au lieu d'hommes noirs et de cortége funèbre, envoyât gaîment, à ses frais, un beau chariot, orné de plumes et de banderolles de couleur, et at-

telé de chevaux blancs, chercher les corps des pauvres et des riches qui auraient légué leurs restes au comité anatomique. »

Abstraction faite d'une foule de bizarreries et d'extravagances, il y a dans cette brochure d'excellentes choses. L. Sw. B.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. — *Manuscrits en langues orientales, apportés de Syrie par* M. Berggren, voyageur et orientaliste Suédois.—*Publication d'un dictionnaire français-arabe.*— M. Berggren, qui a parcouru, pendant les années 1820, 1821 et 1823, la Turquie, la Syrie, la Mésopotamie, la Palestine et l'Égypte, a rapporté de Syrie des manuscrits très-curieux, parmi lesquels se trouve la *loi secrète des Druses*, que le voyageur, aidé du professeur Senkovsky, se propose de faire imprimer à Pétersbourg, avec une *traduction française.* Ce manuscrit est l'un des plus importans qui aient été apportés en Europe. M. Berggren est le quatrième et le dernier qui, après *Seezen*, *Burkhardt*, et le comte *Vidua di Monzano*, ait vu les magnifiques et intéressantes ruines de Djeraza, dans les déserts de Hauraan. — Il était venu à Pétersbourg, dans l'intention d'y publier un *Dictionnaire français-arabe*, qui sera d'une grande utilité pour les voyageurs, et pour tous les Européens qui se trouvent en Orient.

Littérature orientale.—Manuscrits chinois. (Voy. *Rev. Enc.*, t. xli, p. 457.) L'archimandrite Hyacinthe, qui a séjourné pendant quatorze ans à Pékin, et qui s'y est livré avec succès à l'étude de la langue chinoise, en a rapporté plusieurs manuscrits chinois, qui sont d'un grande importance pour l'histoire de l'Asie. En voici la liste, qui ne peut manquer d'intéresser les amateurs de la littérature asiatique : 1° Tsüi-Teun-Tsian-Gang-Mou: *Annales de l'Empire Chinois*, en 8 volumes, manuscrit important, déjà connu par les traductions des Jésuites. 2° *Histoire de la dynastie Ming.* 1 vol. connu et très-intéressant. 3° *Géographie de l'Empire Chinois.* 2 vol. avec une grande carte. Cet important manuscrit est en langue russe. 4° *Histoire des quatre premiers khans de la maison Tchingis.* 1 vol. 5° Sü-Schou, ou les *Quatre livres,* avec de longues explications. Leur contenu a rapport à la morale. 2 vol. 6° *Description du Thibet* dans son état actuel. 1 vol. 7° *Histoire du Thibet et du Tangout.* 1 vol. 8° *Description du peuple Mongole, deux siècles avant la naissance de J.-C.;* 9° *Description de la Sungarie et de la petite Boukharie,*

150 *ans avant J.-C.* 1 vol. 10° *Description des mêmes pays dans leur état actuel.* 1 vol. 11° *Description de Pékin et plan de la ville.* 12° *Description du peuple mongole jusqu'à la naissance de J.-C.* 13° *Traité sur l'inoculation de la petite vérole.* 14° *La Médecine légale des Chinois.* 1 vol. 15° *Système de l'Univers* 1. vol. 16° *Sur les fortifications* (digues) *de la rivière Jaune.* 1 vol. 17° *Code des Mongoles.* 1 vol.; et 18° *Dictionnaire des Chinois*, traduit en russe, 6 vol.

Pays des Cosaques du Don. — *Archéologie.* — *Monnaies polonaises.* — On a découvert, dans un jardin situé sur les bords du Don, *trois monnaies polonaises d'argent* du règne de Sigismond III. L'une d'elles, frappée en 1617, porte les armoiries de la ville libre de Dantzick; les deux autres sont de 1622 et 1623.

P. R. E.

DANEMARK.

Introduction de la gymnastique dans les Écoles publiques du royaume. — Les trois ordonnances royales du 29 juillet 1814, relatives à l'instruction publique, recommandaient l'enseignement de la gymnastique comme fort utile, mais ne prescrivaient rien à cet égard. Deux obstacles surtout avaient arrêté le gouvernement et paraissaient s'opposer à l'introduction de ces exercices dans toutes les écoles publiques : la difficulté de trouver des professeurs, et les dépenses qu'il aurait fallu faire pour fournir à chaque école le mobilier nécessaire aux exercices; car il existe dans le royaume 4,000 écoles publiques, et on évaluait à 350 francs le prix d'un mobilier complet. La gymnastique n'était donc enseignée que dans les écoles militaires et régimentaires, dans 10 ou 12 institutions particulières et dans 60 écoles publiques environ. Cependant, le roi désirait vivement de voir l'étude de cet art devenir générale. Il nomma, pour examiner si les obstacles allégués étaient insurmontables, une Commission composée du ministre des cultes et de l'instruction publique, et de MM. *Lassen*, conseiller d'État, le chevalier *d'Abrahamson*, aide-de-camp du roi, *Nachtegall*, directeur de la gymnastique, *Monster* et *Schack*, prévôts. — La Commission considéra que s'il était en effet impossible, sous plusieurs rapports, d'introduire dans chaque école un cours complet de gymnastique, il était facile d'y faire enseigner les parties de cet art qui importent au plus grand nombre et qui exigent le moins de dépense de tems et d'argent. Elle présenta bientôt son rapport, d'après lequel fut rendue une ordonnance, en date du 25 juin

1827, qui régla l'enseignement de la gymnastique. Les écoles publiques y sont divisées en trois classes : celles de la première devront avoir un professeur sorti de l'Institut normal militaire pour la gymnastique, et un mobilier de la valeur de 300 francs; les écoles de la seconde auront aussi un professeur spécial, élevé à cette fin dans les séminaires publics, et un mobilier du prix de 90 francs; celles de la troisième classe enfin, où un maître d'école ordinaire tiendra lieu de professeur, seront fournies d'un mobilier dont la valeur sera de 8 francs environ. D'après l'expresse recommandation du roi, on emploiera dans les trois séries l'enseignement mutuel toutes les fois que cela sera possible ; quand on ne le pourra pas, l'enseignement simultané devra être préféré à l'enseignement individuel, à moins que le danger des exercices ne rende celui-ci indispensable.

Les exercices de chaque série sont divisés en un certain nombre de classes, suivant les talens du professeur, le tems qu'on peut consacrer à ses leçons, et le mobilier qui est à la disposition de l'école. Les écoles de la première série ont sept classes comprenant 100 exercices; celles de la seconde ont le même nombre de classes et 94 exercices; celles de la troisième ont quatre classes et 27 exercices, qui ont été introduits, immédiatement après la promulgation de la loi, dans toutes les écoles rurales du royaume. Ces exercices seront perfectionnés et rendus plus nombreux aussitôt qu'on aura les moyens de le faire. Les exercices de la seconde série ont été introduits immédiatement dans toutes les écoles publiques des villes, et ceux de la première dans toutes les écoles normales. Le roi a fait savoir qu'il verrait avec satisfaction que les écoles de villes adoptassent les exercices de la première série ; les écoles rurales, ceux de la seconde et même de la première série. Mais cette amélioration dépend entièrement de l'instruction du professeur, de l'état de la caisse de l'école, ou de la bienfaisance des particuliers.

On sait qu'une loi ordonne que tous les enfans, depuis l'âge de sept ans jusqu'à la confirmation, c'est-à-dire jusqu'à l'âge de 14 ou 15 ans, soient envoyés aux écoles; cette loi est rigoureusement exécutée, à moins que les parens ne justifient qu'ils font donner chez eux à leurs enfans les leçons qu'ils recevraient des professeurs de l'État; ainsi on aura la certitude que tous les enfans du royaume s'exerceront à la gymnastique trois fois par semaine.

Une école normale a été établie à Copenhague; elle est ouverte tous les jours au public. Un professeur instruit a été envoyé dans les provinces, pour organiser dans chaque prévôté

une école modèle, afin d'éviter aux professeurs les frais d'un voyage dans la capitale. Le roi a fait imprimer un manuel pour l'enseignement de la gymnastique (Copenhague, 1828. Gr. in-8° de 120 pages, avec 4 planches); il en a fait envoyer un exemplaire à chacune des écoles du royaume. On voit par tous les détails que nous venons de donner, combien le gouvernement danois attache d'importance à un art qu'en effet, tous ceux qui ont écrit sur l'éducation, Platon, Montaigne, J. J. Rousseau, se sont plus à recommander comme indispensable.

Z**.

ALLEMAGNE.

Dresde. — *Hommages rendus à la mémoire de Lessing.* — Le 22 janvier, on a célébré dans cette ville le centième anniversaire de la naissance de Lessing, né à Camenz, petite ville de la Lusace. Un médecin, M. *Bœhnisch*, y a fondé, il y a six ans, à l'aide de souscriptions, un hôpital, qui a reçu le nom d'*Hôpital-Lessing*. On vient d'inaugurer, dans cet établissement, son buste, exécuté à Berlin, en fer coulé. Le même jour, la société *Albina*, à Dresde, s'est réunie extraordinairement, et après un banquet, on a récité des vers en l'honneur du héros de la fête. M. *Tieck* a fait connaître plusieurs lettres inédites de Lessing. Le soir, on a représenté au théâtre sa tragédie d'*Émilia Galotti*, qui passe pour son chef-d'œuvre. Ces hommages décernés à la mémoire d'un des écrivains qui, dans le siècle dernier, ont combattu avec le plus de force et de talent les doctrines exclusives de l'intolérance religieuse, ont donné lieu, d'un côté, aux attaques virulentes des fanatiques, de l'autre, à des apologies aussi justes que spirituelles du caractère et des opinions du philosophe allemand.

Bautzen. — *Jubilé du docteur Siebelis.* — On ne voit qu'en Allemagne ces fêtes de famille si touchantes et si nobles, la plus douce récompense des doctes travaux des professeurs laborieux dont s'honorent ses gymnases et ses nombreuses universités. Nous avons souvent fait connaître les détails de ces solennités où le vieillard, dont la longue carrière est sur le point de finir, reçoit, sur le bord de la tombe, l'hommage cordial de la reconnaissance d'une foule de disciples, qui, pour la plupart, occupent déjà un rang distingué dans la hiérarchie des fonctions civiles ou scolastiques. Un correspondant des Feuilles pour la conversation (*Blätter für literarische Unterhaltung*) envoie de Bautzen le récit du jubilé du professeur Siebelis, depuis vingt-cinq ans recteur du gym-

nase de cette ville, et auquel cet établissement doit son perfectionnement et sa prospérité. Sur l'invitation d'un comité formé dans cette ville, écrit le correspondant du journal allemand, un grand nombre d'anciens élèves du vénérable professeur étaient réunis à Bautzen avant le jour de la fête ; parmi eux, on remarquait beaucoup d'ecclésiastiques appartenant à la Lusace saxonne et prusienne, des fonctionnaires publics remplissant en Prusse des charges importantes, et une foule de jeunes hommes à peine entrés dans la carrière civile. Le 30 janvier était le vingt-cinquième anniversaire de l'installation de Siebelis dans ses fonctions de recteur. La matinée fut signalée par des aubades et une réunion des élèves actuels du gymnase, dans laquelle furent lus des vers latins et un discours; plus tard, les députations du corps des magistrats, de la garnison, du chapitre ecclésiastique et des élèves de Siebelis résidant à Bautzen même, puis des amis isolés, vinrent tour à tour offrir au vénérable recteur l'hommage de leur respect et de leur attachement. A une heure, cent vingt personnes se réunirent à un banquet, où régna la plus douce gaîté, excitée par la musique, par des toasts au héros de la fête, par des vers et des discours composés en son honneur. A la fin du repas, le Dr Stockardt offrit à son ancien professeur un *album* (*Stammbuch*), où la plupart de ses élèves avaient déposé une marque de souvenir. Un député de ceux qui demeurent actuellement à Leipzig lui présenta, de leur part, une médaille d'or, où se trouvent gravés, d'un côté, le buste de Siebelis; de l'autre, une guirlande de lauriers, avec ces mots : *Præceptori Lipsienses*. Les élèves de Dresde avaient envoyé, de même par l'entremise de l'un d'entre eux, un vase d'argent; et le professeur Otto, de Leipzig, avait adressé, de son côté, à son ami, la dédicace d'un nouvel ouvrage dont il prépare la publication. Le soir, de nouveaux honneurs furent rendus au recteur, et ses élèves se réunirent dans différens endroits pour célébrer à la fois la fête de leur ancien précepteur et les souvenirs de leur studieuse jeunesse. *a.*

SUISSE.

Lausanne. — *Écoles pour les petits enfans.* — L'éducation des dernières classes de la société, cet élément de la moralité d'un peuple, et, par conséquent, de la prospérité d'un pays, péche assez généralement par la base. Lorsque les enfans arrivent dans les écoles primaires, ils y apportent nécessairement les mauvaises habitudes contractées dans l'oisiveté, dans les rues, et sous l'influence des exemples funestes dont leurs

premières années ont été entourées; ils y apportent même les germes de vices dont beaucoup de familles pauvres forment école d'enseignement mutuel. Personne n'ignore quelles profondes racines le bien et le mal poussent dans ces jeunes âmes. Prévenir ou neutraliser l'action du mal sur les esprits encore tendres du premier âge; seconder, au contraire, l'action du bien, est donc l'une des entreprises les plus utiles que puisse former la philantropie chrétienne. Tel est le but qu'on s'est proposé dans l'établissement d'*écoles de petits enfans*. L'Angleterre en a offert les premiers modèles; elle a aussi été la première à en recueillir les heureux fruits. Des imitations de ces établissemens ont été faites sur le continent avec un grand succès. La Suisse n'est pas restée en arrière des autres pays : *Genève* possède l'une de ces écoles enfantines les mieux organisées; les résultats déjà obtenus sont à la fois surprenans et attendrissans. Dans notre canton, *Nyon* et *Vevey*, deux villes distinguées par leur dévoûment actif au bien général, se félicitent également d'avoir créé des écoles de petits enfans. A *Lausanne*, il vient de se former un double comité d'hommes et de dames, dans le but de fonder une école semblable pour les enfans de trois à six ans. Les personnes qui s'intéressent à la moralité du peuple ne peuvent qu'applaudir à un si louable projet : mais, elles ne se borneront pas sans doute à une approbation en paroles. Les familles, objet immédiat de cette nouvelle sollicitude, forment principalement la classe pauvre ou peu aisée; elles ne peuvent pas subvenir, par de fort modiques rétributions, à tous les frais d'établissement, de location, de salaire, etc. : la charité des classes plus aisées doit faire le reste.

Neufchatel. — *Extinction de la mendicité.* — L'administration des pauvres partage, dans ce moment, avec l'éducation publique, l'attention et la sollicitude des philantropes suisses qui s'occupent du bien général. Nous engageons ceux d'entre eux qui ont entrepris des recherches sur le premier de ces objets à se procurer des renseignemens détaillés sur ce qui se faisait autrefois, et ce qui se fait actuellement dans le canton de Neufchâtel, ainsi que sur les résultats obtenus. Une taxe des pauvres avait été établie dans ce pays par une ordonnance du 8 février 1773; elle a été abolie, et l'ordonnance remplacée par les dispositions du 20 février 1819, qui tendent surtout à prévenir la misère et la débauche, en rétablissant l'ancien usage d'interdire juridiquement les prodigues. Aujourd'hui, l'on ne connaît dans ce canton aucune assistance obligatoire, soit publique, soit communale; la charité et l'aumône sont facultatives. Si les communes ne sont pas ab-

solument déchargées du soin d'entretenir leurs pauvres, du moins ce n'est pour eux qu'une obligation morale; cependant, nous ne croyons pas que nulle part ailleurs les pauvres soient assistés mieux, et surtout plus convenablement, grâce aux mœurs, aux habitudes et à une disposition naturelle à la bienfaisance. Les pauvres les plus à plaindre, là comme dans le reste de la Suisse, appartiennent à la classe, malheureusement trop nombreuse des *Heimathlose*, ou étrangers, qui forment une partie assez considérable de la population, surtout dans les montagnes, où ils sont attirés par l'industrie et le commerce. (Extrait du *Nouvelliste Vaudois.*)

ITALIE.

Rome.—*Collection d'antiquités étrusques de M.* Dorow, conseiller de S. M. le roi de Prusse.—Dans les séances des 19 et 20 décembre dernier, M. Raoul-Rochette a présenté aux Académies des Belles-Lettres et des Beaux-Arts, à Paris, un rapport fort intéressant sur les découvertes faites par M. Dorow dans la partie méridionale de l'Étrurie. Comme ce rapport a été inséré dans plusieurs journaux français et étrangers, nous nous sommes crus dispensés de le reproduire : nous reviendrons, d'ailleurs, sur ce sujet, quand le propriétaire de cette collection, unique dans son genre, en aura publié la description. En attendant, nous aimons à faire mention d'un écrit de M. *Albert* Thorwaldsen, dans lequel ce grand artiste expose son opinion sur les découvertes et les travaux de M. Dorow, et fait sentir quelles lumières ils doivent répandre sur les arts, leur histoire, la mythologie et le langage des anciens Étrusques. Un écrit de ce genre appartient à l'histoire générale des arts ; et l'avis de M. Thorwaldsen a d'autant plus de poids, que son auteur, qui réunit aux talens d'un très-habile sculpteur une connaissance profonde de l'antiquité, possède une collection précieuse de vases peints, de bronzes et d'autres objets antiques, qu'il a recueillis dans les trente ans de son séjour à Rome.

Le 30 mars 1828, M. Thorwaldsen avait déja exprimé son avis, dans les termes les plus flatteurs. « Mon opinion, disait-il, sur l'importante collection de M. Dorow, est tellement prononcée que je n'hésite pas à la mettre par écrit et à la signer. Ce qui m'engage surtout à cette démarche, c'est que j'ai vu arriver à Rome tous les transports de ces objets, venant de l'endroit même où les fouilles ont eu lieu, et où ils ont été découverts. Ainsi je suis à portée d'en attester l'authenticité de la manière la plus formelle : cette certitude n'existe pas tou-

jours, relativement aux objets d'art que l'on acquiert par la voie du commerce. Cette collection magnifique se compose de vases peints, dont les formes sont extrêmement variées, de bronzes, de pierres gravées, etc.; son étendue et la qualité des monumens lui donnent une extrême importance; cependant, son intérêt ne résulte pas seulement de la beauté et de la rareté des objets qui en font partie (et dont quelques-uns ne peuvent se retrouver ailleurs); mais particulièrement de la certitude que la collection entière provient de fouilles faites dans les tombeaux de l'ancienne ville de *Tarquinia*, appelée aujourd'hui *Corneto*. Aussi mérite-t-elle seule d'être considérée comme une collection véritablement étrusque. Au surplus, j'atteste, en ma qualité de témoin oculaire, que tous ces objets sont bien conservés, et qu'ils sont arrivés à Rome directement de l'endroit où ils ont été découverts; on peut donc les appeler *antiquités*, dans le vrai sens du mot; tandis que la plupart des collections qui se vendent à Rome sont composées, pour la moitié, et même pour les trois quarts, d'objets de fabrication nouvelle, et contrefaits avec tant de soin et d'exactitude qu'il est difficile de reconnaître la supercherie. »

Nous transcrivons ici la suite de l'écrit signé par M. Thorwaldsen, en date du 29 septembre 1828. — « Aujourd'hui, je confirme cette déclaration dans tous ses points : j'y dois même ajouter quelques mots, parce que la collection s'est accrue depuis de plus de moitié, et qu'une partie des objets dont elle a été augmentée ont une importance encore plus grande que les premiers. J'ai vu de même arriver à Rome les produits des dernières fouilles : les observations faites ci-dessus s'y appliquent également. Parmi les objets nouvellement découverts, se trouvent notamment deux vases grecs, avec des figures jaunes sur un fond noir : leur grandeur, la beauté du dessin, la richesse des inscriptions parfaitement conservées, m'autorisent à dire que ces objets peuvent, non-seulement rivaliser avec les vases les plus magnifiques qui existent dans d'autres pays, mais que probablement ils remporteraient le prix sur ces derniers. La grande collection de M. Dorow ne saurait, au surplus, être comparée avec aucun des musées existans : elle se compose d'un genre de monumens tout-à-fait neuf, dont nous devons la découverte à M. Dorow, et dont on ne connaît pas d'autres exemplaires, sauf, peut-être, quelques vases isolés qui peuvent se trouver dans des collections particulières. Les vases découverts par M. Dorow sont les premiers que l'on peut, à juste titre, appeler *étrusques*; ils ne le cèdent à ceux de Nola, ni en finesse,

pour la terre qui a servi à leur fabrication, ni en fini dans les peintures dont ils sont ornés, ni par la beauté des formes; et leur valeur est encore augmentée par l'intérêt et par la netteté des inscriptions. Ce n'est pas l'ancienne *Tarquinia* qui a seule fourni à M. Dorow ses nouveaux trésors : les fouilles faites à *Ponte-Badia*, près de *Carneto*, ont procuré les objets principaux; et pour rendre sa collection entièrement complète, M. Dorow s'est procuré plus de trente vases de terre noire avec bas-reliefs, provenant de l'ancien *Clusium* : sous ce rapport, il rivalise maintenant avec la galerie de *Florence*. Cette dernière espèce d'antiquités est infiniment rare; elle n'est pas encore entrée dans le commerce : on ne la connaît qu'à *Florence*. Sans entrer dans un plus long détail, je me bornerai à faire observer que, parmi les objets de bronze, il y en a qui ne se trouvent nulle part : tel est un bouclier travaillé en bosse, et des morceaux de tôle d'or, ayant fait partie d'un harnais, également en bosselage. Je ne parle de la collection qu'en la considérant comme un seul tout : je remarquerai, à cet égard, qu'elle doit être conservée comme telle, et que le propriétaire, en consentant à en aliéner des parties, se rendrait coupable envers l'antiquité, envers les sciences et les arts. Telle qu'elle existe aujourd'hui, elle forme un recueil des objets d'art les plus remarquables de l'Étrurie, tel que ne le possède aucun pays, ni aucun gouvernement, tant en Italie qu'au dehors; car on ne saurait douter que cette collection renferme toutes les espèces de vases qui ont été trouvées dans ce pays. Prise dans son ensemble, elle forme l'histoire des arts, des mythes, et peut-être même du langage des anciens Étrusques. L'établissement scientifique qui aura pu acquérir la propriété de cette collection entière possédera certainement le recueil le plus complet des productions d'art des anciens habitans de l'Étrurie, et sans lequel il serait impossible de faire des recherches et des progrès, relativement à la connaissance de l'ancien état de ce pays. »

Nous terminerons cet article en exprimant le désir que M. Dorow veuille présenter bientôt au public un catalogue détaillé et accompagné de dessins fidèles, éclaircis par un texte contenant l'histoire de ses découvertes, la description des tombeaux et des objets qu'il y a trouvés. C'est ainsi que son ouvrage aura un mérite durable; quant aux conjectures et aux probabilités, elles pourront trouver leur place dans un travail séparé. F^x.

Monument à la mémoire de V. Monti. — Plusieurs amis de

l'auteur de la *Basvigliana* se sont réunis pour consacrer, par un monument, le souvenir d'un homme dont l'Italie a droit d'être fière. MM. *J. Longhi*, *Antoine Papadopoli*, *André Mustodixi*, *F. Beltotti*, ont fait, dans ce but, un appel à ceux que l'illustre défunt honorait de son amitié, aux nombreux admirateurs de son talent, à tous les hommes enfin passionnés pour la gloire de l'Italie. Une souscription est ouverte à Milan et à Gênes, chez MM. *Mylius Enrico* et comp^e^; à Florence, chez MM. *Bellini Cesare* et comp^e^; à Venise, chez M. *Papadopoli Angelo;* à Bologne, chez *Bignami Paolo;* à Turin, chez *Nigra Fratelli;* et à Paris, au bureau central de la *Revue Encyclopédique*, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18.

PAYS-BAS.

Économie rurale. — Silos aérifères. — M. Tolhuire, ancien directeur des subsistances militaires, vient d'obtenir un brevet de dix années, pour des *silos aérifères*, destinés à la conservation du blé pendant un tems indéfini, sans frais, sans soins assujettissans et sans déchet. L'appareil-modèle de ces silos se voit chez l'inventeur, à Bruxelles.

Manuscrits historiques de M. le chanoine S. P. Ernst.—M. Ritz, conseiller prussien à Aix-la-Chapelle, homme profondément instruit et d'une obligeance extrême, vient de communiquer à quelques gens de lettres des Pays-Bas, les manuscrits historiques de M. S.-P. Ernst, ancien chanoine de Rolduc. Ils se composent de sept gros volumes in-folio et renferment une histoire de Limbourg, province qui, ayant été réunie de bonne heure avec le Brabant, avait été négligée par les innombrables choniqueurs et annalistes que possède la Belgique. Le travail de M. Ernst est tout-à-fait propre à combler cette lacune. Cet écrivain, connu par les mémoires qu'il a insérés dans l'*Art de vérifier les dates*, joignait à beaucoup d'érudition une critique sûre et déliée. Il a d'ailleurs puisé à des sources aujourd'hui taries, ou dont l'accès est interdit aux curieux. On espère que le gouvernement fera publier cette histoire dans la collection des *Scriptores rerum belgicarum.* de Reiffenberg.

FRANCE.

DÉPARTEMENS.

Ferme exemplaire de Verneuil, *près de* Baugé (*Maine-et-Loire.*) — Une carrière nouvelle, utile et indépendante, paraît s'ouvrir à la jeunesse française, dans l'industrie agri-

cole, et l'on peut dire que, si l'agriculture vient un peu tardivement réclamer, en France, sa part du progrès des lumières, tous les élémens sont prêts pour un avancement rapide. M. de Dombasle, à Roville, est descendu le premier dans l'arène; puis, M. Bella, à Grignon; enfin, voici deux élèves du premier, qui vont suivre les traces de leur maître. MM. de Dombasle *fils* et Busco quittèrent l'école de Roville au mois d'août 1827, et prirent à ferme, pour 30 ans, au mois de novembre suivant, la propriété du Verneuil; mais, sentant bientôt les avantages d'une position indépendante, ils achetèrent leur ferme pour lui donner, comme école d'agriculture, toute la stabilité désirable : maintenant qu'une partie des bâtimens projetés est construite, et que les premiers travaux de défrichement ont commencé, il convient de faire connaître cet établissement. La propriété, d'une étendue de quatre cent cinquante hectares d'une seule pièce, et la maison de ferme, située au milieu des terres, offrent les conditions les plus avantageuses pour la surveillance et l'économie; les soins les plus scrupuleux sont donnés à l'éducation des races de bestiaux du premier choix; il y a deux troupeaux de bêtes à laine, dont le nombre s'élèvera, d'ici à quelques années, à plus de six mille. L'un de ces troupeaux est composé de mérinos; l'autre, de moutons à longue laine; je citerai aussi une belle porcherie et une vacherie, à laquelle on attachera une fromagerie. Une fabrique d'instrumens aratoires perfectionnés a été mise en mouvement dès le principe, et les demandes nombreuses faites chaque jour continuent d'étendre, dans toute la contrée, l'influence d'une meilleure culture. Les directeurs espèrent pouvoir établir sous peu une école des pauvres, dans le genre de celle d'Hoffwyl, en Suisse; plusieurs élèves suivent déjà les cours théoriques et pratiques sur toutes les branches de l'art; enfin, un concours annuel de charrues viendra naturaliser, de plus en plus, en France, ce spectacle, admiré à Roville, d'une grande réunion de cultivateurs, accourus de divers points, pour s'instruire les uns les autres, et pour retourner ensuite chez eux, entendant, pour la première fois, battre dans leur cœur le sentiment de l'émulation.

Jules Rieffel.

PARIS.

Institut. — *Academie des Sciences.* — *Séance du* 16 *mars* 1829. — M. Cauchy présente un Mémoire sur l'application du théorème de Taylor à la résolution numérique des équa-

tions. — M. Geoffroy-Saint-Hilaire présente un Mémoire, où il se propose de rechercher quels rapports de structure organique et de parenté ont entre eux les animaux des âges historiques, et vivant actuellement, et les espèces antédiluviennes et perdues. — MM. *Huzard et Sylvestre* font un rapport sur un Mémoire de M. Bonafous, concernant la comparaison de l'emploi des feuilles de mûrier sauvage, et de celles de mûrier greffé, pour la nourriture des vers à soie. « Le résultat des expériences de M. Bonafous est : 1° que la consommation des feuilles de mûrier sauvage est d'un sixième environ moindre que celle du mûrier greffé ; 2° que les premières donnent lieu à une litière moins abondante ; 3° que les malades ont été moins nombreux parmi les vers à soie, nourris avec la feuille du sauvageon ; 4° que leur produit en soie est moins considérable, mais qu'il acquiert un peu plus de finesse que l'autre ; 5° que les vers à soie ne témoignent aucune préférence pour les unes ou pour les autres. Ces considérations sont en faveur du mûrier sauvage ; néanmoins, nous ne devons pas négliger de faire remarquer avec l'auteur, que si ce mûrier est moins délicat et vit plus long-tems que le mûrier greffé, celui-ci végète avec plus de force, et fournit une quantité de feuilles plus abondante, dans la proportion d'un tiers, toutes choses égales d'ailleurs. Ses feuilles plus lisses résistent mieux à la pluie et à la rosée, et conservent plus long-tems leur fraîcheur. La cueillette se pratique avec plus de facilité, ce qui rend la récolte moins coûteuse ; l'arbre se taille plus aisément ; d'ailleurs, et suivant l'observation de M. Bonafous, le mûrier étant quelquefois dioïque, on peut, en greffant l'arbre mâle, éviter l'embarras et le déchet que causent souvent les fruits à l'époque de la récolte. On peut aussi, par le judicieux emploi de la greffe, parvenir à propager des variétés tardives, et s'assurer qu'on offrira toujours aux vers à soie une nourriture plus homogène. Le sol, le climat, et les variétés dont on peut disposer, doivent toujours avoir une grande influence sur la détermination à prendre relativement à l'emploi des mûriers sauvages ou greffés, pour la nourriture des vers à soie. Les expériences de M. Bonafous sont bien détaillées ; ses procédés sont décrits avec soin, et peuvent servir à faire une sorte de petit Traité pratique de l'éducation des vers à soie. Vos commissaires proposent à l'Académie de remercier M. Bonafous de l'intéressante communication qu'il lui a donné, et de l'inviter à continuer le travail qu'il a commencé. » — MM. *Cuvier, Desfontaines, Labillardière, Geoffroy-Saint-Hilaire, Duméril, de Blainville,* et *H. de Cassini,*

font un rapport sur les collections et les dessins d'histoire naturelle, faits en Égypte par M. Rifaud. « M. Rifaud, natif d'Aix, en Provence, a passé vingt-deux ans loin de sa patrie, visitant les diverses parties du Levant, et surtout l'Égypte, où il s'est fixé, et où il a fait un séjour de treize ans, dans le but d'étudier et de rechercher des antiquités. Mais, cette occupation n'est pas la seule à laquelle il se soit livré : il a cru devoir employer ses loisirs à recueillir et à représenter les productions de ce pays singulier; et nous pensons que les amis des sciences doivent lui savoir gré d'une résolution à laquelle les hommes occupés d'autres branches des connaissances humaines se déterminent trop rarement, malgré tous les avantages qu'ils pourraient procurer aux sciences et à la société. Livré sans relâche à son projet, c'est par milliers qu'il a rassemblé des dessins. Quadrupèdes, oiseaux, poissons, insectes, végétaux, on y trouve de tout; des squelettes même de toutes les classes de vertébrés s'y voient en quantité, et bien que les caractères zoologiques n'aient pas été toujours un objet particulier d'attention de la part de l'auteur, il n'est pas impossible aux naturalistes exercés de les retrouver dans ses figures. M. Rifaud a rapporté, d'ailleurs, en assez grand nombre, les pièces originales sur lesquelles il a travaillé, et l'on peut s'en servir pour compléter ou rectifier ce qui lui a échappé dans ses dessins. Il possède surtout des choses très-précieuses en squelettes, particulièrement pour ce qui concerne les poissons du Nil. Notre confrère, M. *Geoffroy-Saint-Hilaire,* avait déjà, dans la grande description de l'Égypte, vivement frappé l'attention des naturalistes, par l'observation des animaux de cette classe, que ce fleuve, descendu des hauteurs du centre de l'Afrique, entraîne dans ses crues, et qui sont inconnus au reste du monde. On avait vu avec surprise et plaisir, dans les planches de ce magnifique ouvrage, le bichir, les schals, les chilbis, les mormyres, et tant d'autres espèces remarquables par des conformations peu communes. Mais, il y avait tout lieu de croire qu'un homme établi sur les bords de ce fleuve, pendant un grand nombre d'années, et attentif à saisir tout ce qui se présenterait, pourrait ajouter des espèces notables à celles qu'avait données un séjour de quelques semaines. En effet, ayant comparé avec attention les dessins et les squelettes de M. Rifaud, avec ceux de M. Geoffroy, nous croyons pouvoir annoncer que le premier possède plusieurs nouvelles espèces. Cependant, il nous paraît encore nécessaire d'en faire un examen plus soigné, et de les comparer exactement avec celles de nos rivières. Ce que nous avons trouvé de plus intéressant en ichthyologie, c'est un genre entière-

ment nouveau de l'ordre des apodes qui, précisément à l'inverse des gymnotes, manque de nageoire anale, mais a le dos garni, tout du long, d'une nageoire à rayons mous, extrêmement nombreux. Le total des poissons est de 78, et les figures que M. Rifaud en a exécutées, si elles ne sont pas toujours suffisamment exactes pour le trait, ont du moins le mérite d'en offrir les couleurs naturelles à l'état frais, partie de leurs caractères que jusqu'à présent la peinture est seule en état de conserver. L'auteur a de plus noté avec soin les noms que chaque espèce porte dans la Haute-Égypte, les époques de leur apparition, de leur frai, le goût de chacune aux différentes époques de l'année, les usages que l'on en fait, les procédés que l'on emploie pour leur pêche, et le revenu qu'ils produisent au pays. Les coquilles du Nil, au nombre de 25, peuvent aussi offrir quelques nouveautés; mais comme on n'a encore sur ce sujet que les dessins de M. *Savigny*, et que l'état de santé de notre malheureux confrère ne nous permet pas d'espérer qu'il en publie bientôt le texte, nous n'avons pas eu les mêmes moyens de comparaison que pour les poissons. Quant aux productions terrestres, on comprend qu'elles ne doivent pas offrir le même caractère d'originalité que celles de l'eau douce. Quelque séparée du reste du monde que soit la terre d'Égypte, par des déserts inhabitables, elle ne l'est pas autant que le Nil, ce fleuve unique dans son genre, qui parcourt un espace de 350 lieues, sans recevoir aucun affluent. Il se pourrait, néanmoins, que M. Rifaud eût aussi des espèces nouvelles, surtout dans les insectes, qu'il a dessinés au nombre de plus de 800. Malheureusement, les moyens de rectification, qui, dans cette partie, auraient été plus nécessaires à cause des détails si petits et si multipliés sur lesquels reposent les divisions entomologiques, ne se trouvent pas dans ses collections au même degré de conservation que pour les animaux vertébrés. La plupart de ses insectes sont mutilés ou réduits en fragmens. En un mot, pour les animaux terrestres, c'est surtout dans les notes de M. Rifaud, que la zoologie trouvera à s'enrichir. Notre confrère, M. *de Cassini*, est à peu près de la même opinion, sur la partie végétale des récoltes de M. Rifaud. Son herbier, beaucoup mieux conservé que ses animaux, offre un grand nombre de plantes connues, et toutefois, dans un examen rapide, notre confrère en a trouvé qui lui ont paru tout-à-fait nouvelles, et il ne doute pas qu'en étudiant à loisir cet herbier, un botaniste exercé ne puisse y découvrir la matière d'observations intéressantes. Les figures de plantes, au nombre de près de 500, dessinées et coloriées

sur le vivant, sans être au niveau de l'état actuel de la science pour l'analyse des parties délicates de la fleur et du fruit, sont loin d'être dépourvues d'intérêt, et donnent une représentation satisfaisante du port de la plante, de ses parties extérieures et de leurs couleurs naturelles. Comme pour les animaux, M. Rifaud a pris note des noms arabes de ces plantes, de l'emploi que les habitans du pays en font, soit en médecine, soit dans l'économie domestique, ou dans les arts industriels, et des croyances superstitieuses qui se rattachent à beaucoup d'espèces. Cette partie de son travail est manifestement celle dont on doit espérer le plus d'accroissement pour la science, parce que trop souvent négligée par les voyageurs ordinaires dans leurs courses rapides, elle ne pouvait être exécutée avec succès que dans la position rare et difficile où l'auteur a eu le courage de se placer, et de persister pendant une longue suite d'années. On voit par là ce que pourraient faire tant d'hommes établis dans les colonies ou dans les pays étrangers, et à qui leurs occupations lucratives laissent des momens de loisirs, s'ils se défiaient moins de leur peu d'instruction. Il n'est pas nécessaire d'être naturaliste pour être très-utile à l'histoire naturelle : M. Rifaud est allé en Égypte, sans aucune préparation scientifique; mais du zèle, un sens droit, une position heureuse, l'ont mis à même de rendre à l'histoire naturelle des services qu'on ne pourrait peut-être attendre d'aucun naturaliste de profession. »

—*Du 23 mars.*—M. *Arago* communique quelques fragments d'une lettre de M. A. DE HUMBOLDT, relatifs à l'inclinaison de l'aiguille aimantée, aux variations diurnes de l'aiguille horizontale, et aux effets que la résistance de l'éther paraît avoir eu sur les positions de la comète à courte période, dans sa dernière apparition. Les observations magnétiques faites à Berlin, à Freyberg, à Dresde et à Saint-Pétersbourg, ont présenté des différences remarquables dans les variations horaires, et dans le calme ou l'agitation des aiguilles. A Berlin, par exemple, l'aiguille d'inclinaison était dans un mouvement bien marqué, tandis qu'elle était calme à Paris, à la même heure, ce qui, selon M. A. de Humboldt, paraît tenir à des circonstances locales. Les observations faites sur la comète à courte période appartiennent à M. *Enke*, correspondant de l'Académie. — MM. *Sylvestre* et *Yvart* font un rapport sur une dissertation de M. SAINTOURENS, relative aux landes et aux marais de l'ancien district de Tartas et de l'arrondissement de Dax, qui ont déjà été l'objet de recherches du même genre, et où l'on a entrepris, mais sans succès jusqu'à présent, la plupart des améliorations proposées par l'auteur. Il évalue

à 450,000 hectares cette portion de landes et marais, dont 350 mille sont regardés comme propriétés communales, et ne sont d'aucun rapport aux caisses municipales. Les marais qui en forment une grande partie sont insalubres pour les bourgs et les hameaux qui les avoisinent. M. Saintourens fait observer que toutes ces terres seraient susceptibles de culture et de plantations, si elles étaient convenablement préparées; mais la possession communale est un obstacle jusqu'à présent invincible à leur mise en valeur. Il pense qu'elles produiraient partout des céréales, des prairies artificielles, des bois. Il indique des tourbières, des houillières et des mines de fer, qui seraient dans le cas d'être exploitées, et croit qu'on pourrait établir par suite, avec succès, quelques communes urbaines sur ce vaste territoire. » — L'Académie procède, par voie de scrutin, à l'élection pour la place d'associé étranger, vacante par le décès de M. Wollaston. Sur 54 suffrages, M. *Olbers* en obtient 39, M. *Dalton*, 14. M. Olbers est donc élu associé étranger. Ce célèbre astronome, à qui l'on doit la découverte des planètes Pallas et Vesta, a remporté, en 1805 et en 1808, le prix d'astronomie, fondé par *de Lalande;* il était correspondant de l'Académie depuis 1810. — M. *Girard*, au nom de M. *Warden*, lit des renseignemens sur le pays de la côte N.-O. de l'Amérique, qui fait actuellement partie des États-Unis. Ces documens ont été fournis par M. Ruddoch à un comité du congrès; ils concernent l'établissement d'un poste militaire à l'embouchure du fleuve *Colombia*, et à la reconnaissance de la côte du N.-O., qui est baignée par le Grand-Océan. — M. Geoffroy-Saint-Hilaire lit la première partie du Mémoire où il se propose de rechercher quels rapports de structure organique et de parenté ont entre eux les animaux des âges historiques, et vivant actuellement, et les espèces antédiluviennes et perdues.

—*Du* 30 *mars.*—M. de *Blainville* communique une lettre de M. le docteur Lallemand, de Montpellier, qui annonce être parvenu à pratiquer avec succès la suture de la vessie au fond du vagin, après qu'un accident eut occasioné une large déchirure dans cet organe. — M. de *Freycinet* annonce à l'Académie le retour de la corvette l'Astrolabe, arrivée à Toulon le 26 mars. M. Gaymard, que le mauvais état de sa santé avait retenu à l'île Bourbon, vient lui-même d'arriver à Marseille sur la corvette la *Bayonnaise*. Il a visité, dans sa route, Madagascar, le cap de Bonne-Espérance, Sainte-Hélène et l'Ascension, et a recueilli dans ces diverses relâches, environ 500 animaux.— *Du* 6 *avril.*—M. *Geoffroy-Saint-Hilaire* annonce que MM. Quoy et Gaymard ont amené vivans trois animaux très-remarqua-

bles, des *babiroussas*, qu'on n'avait point encore possédés en France. — M. *Julia-Fontenelle* écrit à l'Académie, pour lui donner connaissance d'un travail fait en Italie par le docteur Trévisen, qui a recueilli des observations sur la mortalité des enfans nouveau-nés. Tous les faits de ce genre confirment pleinement les résultats présentés à l'Académie par MM. *Milne-Edwards* et *Villermé*. (*Voy. Rev. Enc.*, t. XLI, p. 825.) A. Michelot.

— *Académie française ; Nomination de* MM. Arnault et Étienne. L'Académie française avait déjà, il y a quelques mois, rappelé dans son sein, en remplacement de M. *Picard*, M. *Arnault*, l'un de ses membres qui avait été éliminé *par ordonnance ;* le 2 de ce mois elle a réparé un autre abus de la force, en nommant M. *Étienne* pour remplir la place vacante par la mort de M. *Auger*. La première nomination a été faite à l'unanimité des membres présens; la seconde à la majorité de 25 voix sur 26.

—*L'Académie royale des beaux-arts* vient de nommer, dans sa section de musique, en remplacement de M. Gossec, décédé le 18 mars dernier, M. Auber, auteur d'*Emma*, de la *Neige*, de la *Muette de Portici*, etc., qui a obtenu 19 voix sur 35. Ses concurrens étaient M. *Champein*, qui a réuni 15 voix, et M. *Reicha*, qui en a eu 6 au premier tour de scrutin.

École centrale des arts et manufactures, destinée à former des ingénieurs civils, des directeurs d'usines, des chefs de manufactures, etc., fondée avec l'autorisation de M. de Vatisménil, ministre de l'instruction publique, par MM. Lavallée, directeur, Benoit, Dumas, Olivier, et Péclet professeurs. (Le prospectus se distribue au bureau des Annales de l'industrie, et chez Béchet jeune, Malher, Mesnier, libraires.) — Cette école ouvrira ses cours, le 3 novembre de cette année, à l'hôtel de Juigné, rue de Thorigny, au Marais. Le prospectus contenant les détails relatifs aux conditions et au mode d'admission, à l'ordre et aux matières de l'enseignement, etc., est une brochure beaucoup trop étendue, pour qu'il nous soit possible d'en donner une idée succincte; mais, en l'examinant attentivement, on reconnaît que les fondateurs ont profité de tous les exemples d'organisation et de méthodes d'enseignement dont le succès a constaté le mérite. On attend beaucoup d'un établissement mis sous l'inspection spéciale de MM. *Chaptal, Arago, Berthier, Brongniart, D'Arcet, Héricart de Thury, Héron de Villefosse, Jomard, Molard* aîné, *Poisson, Thénard*, membres de l'Institut; de MM. J. *Laffitte, Odier, Casimir Périer, Ternaux*, députés, et de M. *Payen*, manufacturier.

Cette réunion de talens, de hautes connaissances, d'expérience des hommes et des choses, forme le conseil de perfectionnement, qui introduira successivement et avec sagesse tout ce qui peut manquer encore à une institution naissante. Paris aura désormais deux établissemens d'instruction dignes d'attirer les regards de toute l'Europe; l'*École de commerce* est le plus ancien, et l'*École centrale des arts et manufactures* vient compléter la haute instruction industrielle.

Gymnastique : *Gymnase normal de M. le colonel* Amoros : — Cet établissement, dont la *Revue Encyclopédique* a plus d'une fois parlé avec éloge, s'était non-seulement conservé, mais prospérait au milieu des circonstances les plus défavorables, et faisait déjà sentir sa bienfaisante influence. Il avait traversé sans grands dommages le ministère long et destructeur qui laisse après lui tant de ruines à relever, tant de maux à guérir, tant d'infortunes à soulager. On était plus pressé de porter ailleurs la faux dévastatrice. Par une inconcevable fatalité, tandis que l'instruction populaire reprend de la vigueur en France, la gymnastique, qui devrait en être une partie essentielle, paraît menacée de perdre la protection du gouvernement, et se trouve à peu près dans une position aussi désavantageuse que celle où nous avons vu l'enseignement mutuel. L'Établissement normal, délaissé par le ministre de la guerre, dédaigné par le ministre de l'instruction publique, ne trouve accessible que le ministre de l'intérieur, dont les secours ne peuvent être efficaces, si les autres lui sont enlevés. Un appel à l'opinion publique est peut-être la seule ressource qui lui reste, le seul moyen de conserver à notre patrie les fruits d'un long travail et de pénibles expériences, que le succès avait déjà couronnés. Mais l'opinion publique même a été attaquée par les ennemis des institutions gymnastiques : un journal anglais publie une diatribe contre elles, et trouve de l'écho en France; on essaie d'alarmer les parens sur la santé de leurs fils, sur les mœurs de leurs filles : à ces accusations vagues et banales, la réponse est péremptoire : Allez voir. Vous, ministres, qui refusez votre approbation à ce que vous ne pouvez connaître, puisque vous n'avez pas vu, pourquoi donc refuser une visite que l'on pourrait mettre au nombre de vos devoirs, sans être trop exigeant? Allez voir, chefs d'institutions, pères de familles, amis de la jeunesse et de l'éducation qui doit mettre l'homme en possession de l'usage le plus complet et le plus profitable de ses facultés; assistez aux exercices, vous ne regretterez pas le tems que vous y aurez consacré. Que votre jugement prenne le caractère

d'autorité qui lui appartient, et fasse arriver jusqu'au gouvernement des lumières qui n'ont pas encore pénétré dans certains bureaux, peu jaloux de favoriser les innovations ou les renovations. Voyez donc le Gymnase normal, vous tous, dévoués amis de la jeunesse, et faites entendre votre voix puissante : que vos efforts parviennent à nous conserver cette partie essentielle d'une bonne éducation, et à nous empêcher de tomber, à cet égard, au-dessous de l'Allemagne, de l'Angleterre et des États-Unis. F.

Mécanique : *Perfectionnement du chronomètre.* — M. *Joseph* Croucher, horloger de marine à Londres (Cornhill, n° 27), a fait connaître aux savans et aux artistes français une nouvelle construction de chronomètre, dans laquelle il remédie à l'inégalité de la force motrice, aux vacillations de la roue d'échappement et à toutes les influences magnétiques. Il serait trop long de décrire ici les ingénieux moyens par lesquels il est parvenu à ramener à l'uniformité les élémens variables dont le mécanisme d'un chronomètre est composé, sans le rendre plus compliqué, et à le rendre assez solide pour résister aux accidens ordinaires des navigations de long cours. Ce nouvel instrument est mis actuellement en expérience à l'observatoire de Paris ; des marins anglais lui ont déjà fait subir des épreuves décisives : on peut donc espérer enfin que l'art de l'horloger aura produit son chef-d'œuvre, créé pour les sciences et leurs applications un instrument où toutes les ressources des sciences et des arts sont mises en œuvre (1). F.

Beaux-arts.—*Fleurs artificielles en cire*, par Mmes Louis (2).— Les préparations en cire demandent un grand talent d'exécution pour servir la science, et ce n'est qu'après de longues études que les *Lemonnier*, les *Dupont* sont parvenus à cette perfection que certaines pièces, sorties de leurs mains, et que chacun a pu voir à l'École de médecine ou dans le cabinet de feu Dupont ont offert dans ces derniers tems. Mais jusqu'à ce jour l'anatomie, et sa sœur la pathologie chirurgicale en avaient retiré seules un secours non équivoque. Il s'agissait d'appliquer cet art de simuler la vie à l'étude des productions de nos jardins. Déjà d'heureux essais avaient prouvé qu'au moyen de la cire colorée les champignons et d'autres plantes charnues pouvaient être représentées dans une collec-

(1) M. Croucher demeure en ce moment à Paris, rue Neuve-Saint-Augustin, n° 28.

(2) Rue du Paon-Saint-André, n° 2.

tion. Mais cette branche d'industrie, faute d'artistes et faute d'encouragemens en France, n'avait pu y prendre racine, et semblait confinée dans la seule Italie. C'était à Mmes Louis qu'il était réservé de la naturaliser chez nous, en lui prêtant le prestige de leur beau talent. Les fleurs qu'elles sont parvenues à imiter, et qu'un grand nombre d'artistes, de peintres et de naturalistes ont admirées comme nous, prouvent combien cet art va devenir précieux pour rendre les formes délicates, les contours moelleux, les couleurs fugitives d'une foule de fleurs brillantes, et qui font le désespoir des fleurimanes, par la difficulté de les conserver au-delà du terme, souvent très-court, de leur vie éphémère. Tout dans l'imitation retrace, avec une ingénieuse adresse, le velouté, l'incarnat propre à chaque fleur, les nuances dégradées des boutons; en un mot, et comme dernier éloge, reproduit, avec une illusion parfaite, tous les caractères de la plante. Puissent bientôt Mmes Louis employer leur art à nous rappeler, pour l'étude de la botanique, ces cryptogames qui semblent avoir eu pour fonction unique d'éclore avec l'astre du jour et de disparaître avec ses derniers rayons, de ces agarics fugaces, de ces *mucor* qui échappent trop souvent à l'observation.

Les fleurs de Mmes Louis, qui ont été présentées à Mme la duchesse de Berry, ont été admises à l'exposition des tableaux de la rue du Gros-Chenet, salle Lebrun, au profit de la caisse pour l'extinction de la mendicité.

LESS..

RÉCLAMATIONS. — Nous nous efforçons de remplir la tâche de la critique avec conscience et impartialité; et nous aimons à croire que nos lecteurs, du moins, nous rendent justice à cet égard : mais il est plus difficile de satisfaire les exigences des auteurs, dont les œuvres tombent sous notre juridiction. Aussi, recevons-nous souvent encore des réclamations, plus ou moins fondées, plus ou moins mesurées, mais qu'il nous est impossible de faire connaître en entier au public, soit à cause de leur étendue, soit à cause des observations qu'elles contiennent, et qui n'ont que trop souvent pour but de nous refuser le droit imprescriptible d'émettre notre opinion et de prononcer notre verdict sur les ouvrages soumis à notre examen. Nous nous bornerons donc à citer celles qui tendent à rétablir des faits inexactement rapportés. — M. *Alexandre* BRONIKOWSKI, nous écrit de Dresde, à propos d'un article consacré à l'un de ses romans (voy. *Rev. Enc.*, t. XL, Octobre 1828, p. 149), et, comme il le dit lui-même : « En

convenant ingénûment de l'erreur que j'ai commise, je crois avoir acquis un nouveau droit de relever, à mon tour, celles que j'ai rencontrées dans l'article en question, et vous comprendrez aisément que j'y suis d'autant plus autorisé qu'elles portent sur ma personne. Chef d'escadron démissionnaire du service de France, je suis entré, comme tant d'autres de mes compatriotes, au service de Pologne, avec le grade correspondant, et j'y suis resté plusieurs années. Quoique j'aie cru, après ce tems révolu, devoir donner ma démission, je n'ai cependant à me plaindre, ni d'une persécution spéciale ou extraordinaire, ni de mesures éclatantes de rigueur, auxquelles je n'ai pas donné lieu. Mes récits sont constamment basés sur les fastes de l'histoire, et entremêlés d'ornemens romantiques. Il est vrai que je ne puis me défendre quelquefois de porter un regard de regret sur le passé, mais, quant à l'avenir, j'avoue que le don d'y lire m'est absolument refusé. Aussi, mes ouvrages n'ont point été prohibés en Pologne, et ils y paraissent régulièrement, sauf quelques rognures, traduits dans la langue du pays. Je ne suis point exilé des États qui sont dans la domination de l'empereur de Russie, et dernièrement la *Société royale des sciences de Varsovie* m'a fait l'honneur de m'admettre parmi ses membres. — Si je me dépouille, par l'aveu que je viens de vous faire, des honneurs de victime du pouvoir arbitraire, je dois de même désavouer des bienfaits que j'ignore entièrement. L'accueil qui m'a été fait par la cour de Saxe, qui comptait mon père entre ses serviteurs anciens et considérés, ne se distingue nullement de celui qu'aurait obtenu l'individu le plus inconnu et le moins recommandable : l'hospitalité qui m'est accordée à Dresde est la même que les lois garantissent partout à quiconque viendrait respirer paisiblement l'air du pays. Je ne saurais me glorifier d'aucune faveur; je n'ai été revêtu ni du grade de chambellan, ni d'aucun autre, et, jusqu'à présent, je ne possède que celui que je dois à mes services militaires, indépendamment de la cour de Saxe. »

— M. Moulinié, pasteur de l'Église de Genève, a cru voir, dans un article relatif à sa *Notice sur les livres apocryphes, des expressions offensantes pour son honneur, et des personnalités injurieuses* (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, février 1829, p. 470.) Nous renvoyons nos lecteurs à l'article en question; et nous sommes persuadés que l'emploi de cette épithète, *tant soit peu jésuitique*, ou *subtile*, si on l'aime mieux, appliquée à la manière de raisonner de l'auteur, ne leur paraîtra point aussi condamnable qu'il semble le croire. Nous ne connaissons

point personnellement M. Moulinié; mais sa réputation nous a fait concevoir une estime sincère pour sa personne, pour ses vertus évangéliques, et son savoir; et notre intention ne peut nullement avoir été de le confondre avec les docteurs fameux auxquels il craint avec toute raison d'être comparé.

— M. Gobert de Neufmoulin, lieutenant-colonel du régiment d'artillerie de la marine, commandant de l'école de cette arme, à Toulon, nous apprend que M. Préaux n'est point commandant de l'école d'artillerie, comme nous l'avons imprimé (Voy. *Rev. Enc.*, t. xli, cahier de février, p. 342), mais bien chef de bataillon, attaché aux compagnies du régiment d'artillerie de la marine en service à Toulon.

— Enfin, nous recevons la note suivante de notre collaborateur M. Monnard : « J'ai rendu compte, dans le numéro d'octobre 1828 (t. xxxix, p. 152 et 153), du *Cours abrégé de l'histoire universelle,* par M. Monney. Cet estimable écrivain m'a fait observer que la règle de critique par laquelle il exige que l'historien ait été témoin des événemens qu'il raconte ne se rapporte qu'à l'histoire contemporaine, et qu'il a dit un peu plus loin, qu'*en rapportant les événemens des tems passés, l'historien doit, pour mériter d'être cru, indiquer les sources où il en a puisé la connaissance.* L'auteur me reproche encore d'avoir entièrement passé sous silence ses *Tableaux synoptiques,* « quoiqu'ils soient, sans contredit, l'adjonction la plus importante de l'ouvrage, parce qu'ils en sont la plus ingénieuse et la plus utile. » L'impartialité exige qu'il soit fait droit à ces réclamations. »

NÉCROLOGIE.

FRANCE.

Lefebvre-Gineau (*Louis*), né dans le département des Ardennes en 1754, mort à Paris le 3 février 1829. — Ayant reçu de sa famille une fortune considérable, Lefebvre-Gineau cultiva les sciences pour elles-mêmes, pour le charme que trouve à les étudier l'homme dont l'esprit s'élève au-dessus de la région des intérêts et des passions humaines. Il concilia cette étude avec la paix, avec le bonheur domestique; il trouva dans la reconnaissance publique une récompense qu'il méritait et qu'il obtint sans la chercher.

En 1786, il fut nommé par le roi Louis XVI professeur de mécanique au collége royal de France; il eut aussitôt l'autorisation de professer la physique expérimentale. Trois ans après, M. Lefebvre-Gineau fut appelé, par la confiance

des habitans de Paris, à des fonctions municipales d'une haute importance. A l'époque où la disette affligeait la capitale, il remplit les fonctions délicates et périlleuses d'administrateur des subsistances; alors il trouva les occasions d'exercer sa douce philantropie, en apaisant les émeutes populaires, en sauvant des étrangers de l'aveugle fureur d'une multitude affamée. Poursuivi sans relâche après le 10 août, en vertu de mandats d'arrêt dans lesquels on finit par l'incriminer, à défaut de sujet plus grave, sous l'inconcevable qualification de *modéré outré*, il ne dut son salut qu'à la fuite. Mais, au 9 thermidor il était sous les armes pour renverser la tyrannie de Robespierre. Bientôt après fut établi l'Institut national des Sciences, des Lettres et des Arts; Lefebvre-Gineau fut un des premiers membres de ce corps, qui devait répandre tant d'éclat sur la France littéraire et savante.

Comme membre de l'Institut, dans la classe des sciences physiques et mathématiques, Lefebvre-Gineau prit part à des travaux que notre patrie met au rang des monumens de sa gloire. Il fut membre de la commission instituée pour l'établissement du nouveau système de poids et mesures. Il eut en partage la détermination spéciale de l'unité de pesanteur. Il entreprit alors une série d'expériences où la précision fut portée jusqu'au point que peut atteindre une science très-avancée, lorsqu'elle est secourue par la plus habile industrie. C'est ainsi qu'il partagea les difficultés d'un travail auquel coopéraient *Laplace, Delambre, Méchain, Borda*, c'est-à-dire, les géomètres, les astronomes et les physiciens les plus illustres que la France possédât à cette époque. Ils concouraient à cette entreprise avec les savans envoyés par l'Espagne, l'Italie, la Suisse, le Danemark et la Hollande.

La réunion toujours si rare des talens administratifs et des connaissances scientifiques rendait M. Lefebvre-Gineau digne de prendre part aux travaux entrepris pour organiser en France un grand système d'instruction nationale. Il devint membre du Jury d'instruction publique; il fut un des savans chargés de l'organisation des lycées; plus tard il reçut le titre d'inspecteur-général des études et de conseiller honoraire de l'Université. Dès l'année 1807, désigné par le département des Ardennes, le sénat l'admit au corps législatif; en 1813, il fut élu pour la seconde fois; en 1814, il défendit la liberté de la presse, attaquée, torturée alors par les arbitres du pouvoir, et maintenant reconnue, par la sagesse du trône, comme un des fondemens de la paix et de la prospérité nationales. Il fut renommé successivement député des Arden-

nes en 1815, en 1820. Quatre fois revêtu de la confiance de ses concitoyens, la fraude et la terreur ont seules pu faire écarter, en 1824, l'ami paisible des lois et de la monarchie : celui qu'on persécutait en 1793, à titre de modéré outré, et qu'on persécuta trente ans plus tard au même titre.

Rentré dans la vie privée, après les élections fallacieuses de 1824, il avait repris son enseignement au collége royal de France ; à ce collège royal qui, depuis trois siècles, jouissait de la plus noble prérogative, dont la seule idée mériterait à François Ier le titre de Père des lettres. Tous les professeurs du collége royal, sous le titre de lecteurs du roi, recevaient leurs places à vie ; le consulat et l'empire avaient respecté cette prérogative : c'est à ce titre que le poète Delille, le chantre fidèle et dévoué des Bourbons et de leurs malheurs, était rentré dans le collège de France, pour s'asseoir auprès de ses anciens amis, les Delambre et les Lefebvre-Gineau (1). Au mépris de la foi fondamentale, au mépris des droits acquis, Lefebvre-Gineau dut cesser d'être professeur à vie ; sa chaire inamovible lui fut enlevée. Tranquille et toujours maître de lui-même, il renferma sa douleur en son âme. Il chercha dans l'étude des consolations à la perte du professorat ; il retrouva dans l'Académie des Sciences cette fraternité d'estime et d'affection qui fait le caractère des travaux et des assemblées de cette illustre société.

En 1827, lorsque la France alarmée se réveilla pour reconquérir son bonheur et sa dignité, les Ardennes se rappelèrent que Lefebvre-Gineau comptait parmi les victimes sacrifiées à la perte de nos libertés ; et pour la cinquième fois, des suffrages indépendans ramenèrent le sage Lefebvre-Gineau dans la Chambre des députés de la France.

Une année après, il fut enlevé à la science et à la patrie. M. *Charles* Dupin, « dont les premiers travaux, comme il le dit lui-même, ont reçu les encouragemens du vénérable vieillard, » fut chargé de payer un dernier tribut d'hommages au savoir et aux vertus de son collègue à l'Académie des Sciences et à la Chambre des députés ; c'est au discours qu'il a prononcé dans cette circonstance, que nous avons emprunté la notice que nous consacrons aujourd'hui à Lefebvre-Gineau.

---

(1) Delille, sexagénaire, voulut se mettre au rang des élèves du célèbre professeur de physique pour composer son poëme des *Trois Règnes de la Nature*.

Bodin (*Jean-François*), correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, né à Angers, en 1776, vient de mourir à sa terre de Launay, dans le département de Maine-et-Loire. Bodin, qui fut chargé de bonne heure de l'administration du district de Saint-Florent (Maine-et-Loire), qui remplit plus tard les fonctions de receveur particulier à Saumur, porta dans la carrière administrative des vues sages et beaucoup de fermeté. Son caractère fut dignement apprécié par ses compatriotes, qui, en 1820, le choisirent pour les représenter dans la Chambre des députés, où il siégea parmi les défenseurs des libertés nationales. Il avait voué au pays qui l'avait vu naître, à la ville qui était devenue sa patrie adoptive, un amour, ou plutôt une sorte de culte enthousiaste : amateur éclairé des beaux-arts, il s'était, dans sa jeunesse, occupé avec succès d'architecture; il en avait presque abandonné l'étude pour se livrer à ses recherches sur l'Anjou, sur ses antiquités, sur ses vieux monumens. Ce fut à ce goût que l'on dut *les Recherches sur Saumur et le Haut-Anjou*, (Paris, 1821-1822. 2 vol. in-8°), et, plus tard, les *Recherches historiques sur Angers et le Bas-Anjou*, (2 vol. in-8°); ces productions, remarquables par la variété de connaissances, la philosophie et la richesse de style que l'auteur y a déployées, lui valurent l'honneur d'être nommé correspondant de l'Institut. Outre ces deux ouvrages, il a publié : *Lettres de M. Bodin à ses commettans, sur les sessions, depuis* 1820 *jusqu'à* 1823.

Bodin laisse un fils (M. *Félix* Bodin), qui s'est fait connaître de bonne heure par diverses compositions littéraires fort estimables, parmi lesquelles nous ne citerons que les *Résumés de l'histoire de France* et *de l'histoire d'Angleterre*.

a.

Gail (*Jean-Baptiste*), professeur de littérature grecque au collége de France, conservateur des manuscrits grecs et latins à la Bibliothèque royale, membre de l'Institut, décoré de la Légion-d'Honneur, et de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, né le 30 juin 1755, mort à Paris le 5 février 1829, dans sa soixante-quatorzième année. M. Gail s'est voué de bonne heure à l'instruction ; né de parens sans fortune, il est parvenu, par d'utiles et de longs travaux, à tous les honneurs que sa carrière pouvait lui promettre. Il fut d'abord répétiteur au collége d'Harcourt, où, selon l'usage du tems, il portait le petit collet, ce qui le faisait appeler l'abbé Gail, quoiqu'il n'ait jamais été engagé dans les ordres. Il était déjà connu par l'exercice du professorat et par la publication de divers opus-

cules qui annonçaient du savoir et de la sagacité, lorsque la proscription de Vauvilliers rendit vacante la chaire du collége de France. Cette chaire fut donnée à M. Gail, qui, en l'acceptant, déclara qu'il ne la recevait que comme un dépôt dont il serait toujours prêt à faire la restitution au savant exilé : rare et honorable scrupule qui annonçait chez M. Gail quelque chose de plus précieux encore que les trésors de la science. Cette chaire fut remplie avec distinction par le nouveau professeur. Doué d'une pénétration vive, d'un esprit ingénieux, il savait répandre du charme sur la gravité de ses laborieuses investigations.

Plein d'ardeur et de zèle pour la propagation des études grecques, M. Gail vivait à une époque où cette qualité devenait plus utile et plus précieuse que jamais. Les orages de la révolution avaient détruit tous les établissemens d'instruction publique ; on les relevait, lorsque la tourmente commença à s'apaiser ; mais on s'occupait fort peu de la langue d'Homère : M. Gail devint le ministre fervent de ce culte abandonné. Après avoir rempli les devoirs de sa place, il prenait sur ses loisirs et ses savantes études un tems qu'il consacrait à faire des cours gratuits de grec élémentaire. Là, nous avons vu nous-mêmes accourir une jeunesse studieuse, au milieu de laquelle M. Gail semblait plutôt un père qu'un professeur ; cherchant les dispositions, encourageant le zèle, il aimait à aider de ses conseils particuliers, et même du don de ses livres élémentaires, des élèves sans fortune qui lui semblaient dignes de ces encouragemens. Ce rare dévoûment à la science et à la jeunesse a duré plus de vingt ans ; il a mérité à M. Gail beaucoup de reconnaissance, et cette gloire des bonnes actions qui n'est ni la plus vulgaire, ni la moins douce.

Dans le même tems, M. Gail s'occupait d'immenses travaux, bien connus des savans, et que nous ne pouvons indiquer ici que d'une manière trop succincte. Il fut chargé par le gouvernement de publier une édition de Xénophon. Ce grand ouvrage, sorti des presses de l'imprimerie royale, se compose de 10 vol. in-4°. M. Gail publia, à ses propres frais, son Thucydide, en 6 vol. in-4°, collationné sur treize manuscrits, dont les variantes enrichissent cette édition. Ses traductions d'Anacréon et de Théocrite, ses textes de Théocrite et d'Hérodote, ainsi que ses travaux sur la géographie de cet historien, ses publications de Musée, de Lucien, des Fabulistes, ses excellens ouvrages élémentaires; son *Philologue*, dont il a publié successivement vingt volumes, forment une masse de travaux à laquelle on ne croirait pas que l'existence d'un homme eût

pu suffire, si l'on ne savait ce que peut un esprit infatigable et ménager du tems, dans l'emploi d'une vie simple, studieuse, et aussi bien réglée que fut celle de M. Gail.

Sa réputation et ses fonctions attiraient près de lui les savans étrangers, qui remportaient dans leur pays un souvenir reconnaissant de son accueil facile et de ses manières obligeantes. Il compta parmi les savans de tous les pays d'illustres amis; il en eut beaucoup aussi entre ses compatriotes, et s'il rencontra parmi eux quelques adversaires, qui lui reprochaient un peu de susceptibilité, il n'en est pas un qui n'ait rendu justice aux qualités de son cœur; et nous, qui le connaissions, qui l'aimions depuis si long-tems, qui le possédions quelquefois dans nos réunions encyclopédiques, nous avons été plus que personne à même d'apprécier toute la finesse de son esprit, toute la candeur de son âme patriarcale.

M. Gail a fini une carrière toute remplie de bons ouvrages et de bonnes actions, pleuré de sa famille, de ses amis, de ses élèves, dont la plupart étaient aussi ses amis. Ses dernières pensées ont été des vœux pour son fils, jeune savant qui s'est déjà signalé par plus d'un succès dans la carrière de son père, dont il était le suppléant au collége de France. Les couronnes de l'Institut, et les suffrages qui ont accompagné la publication de plusieurs ouvrages de philologie justement estimés, placent déjà M. Gail fils au rang de nos hellénistes distingués; il a devant ses yeux un bel et respectable exemple, il a dans son cœur tout ce qu'il faut pour le suivre.

M. Avenel.

Pierre-Paul-Nicolas Henrion de Pansey (baron, conseiller d'État, premier président de la Cour de cassation, commandant de la Légion-d'Honneur et chevalier de l'ordre de Saint-Michel), né à Pansey, près Joinville, le 22 avril 1742, d'un père qui prenait le titre d'*écuyer*, et reçu avocat au parlement le 10 mars 1763, s'était préparé long-tems aux succès, dans le silence de l'étude, lorsqu'il publia ces excellens Mémoires (1) et ces Consultations savantes qui fondèrent aussitôt sa renommée. S'étant attaché spécialement à la jurisprudence féodale, il mit bientôt dans un meilleur ordre le *Commentaire de Dumoulin* sur le titre *des fiefs* de la coutume de Paris; et il avait recomposé, plutôt que traduit, ce livre, où l'on trouve souvent une érudition qui fatigue, et une prolixité qui égare. L'analyse du Commentaire de Dumoulin fut

(1) *Mémoire pour un nègre*, etc.

suivi des *Dissertations féodales;* et ces deux ouvrages, dont le dernier appartient entièrement à M. Henrion, forment ensemble un traité complet, dont les règles fécondes ont dirigé l'application des lois qui ont aboli le régime féodal; car, en éclairant toute la profondeur de l'abîme de la féodalité, M. Henrion avait préparé son siècle à le combler; et, en attendant cette grande époque, il s'était placé, comme un médiateur, entre la seigneurie et la glèbe. Il était regardé, à juste titre, comme le premier jurisconsulte de France sur les matières féodales, quand les premiers excès de la révolution lui firent abandonner son cabinet de Paris, pour aller, dans son domaine de Pansey, se mettre à l'abri des orages. Encouragé à sortir de sa retraite sous le gouvernement directorial, il en accepta les fonctions d'administrateur de son département (la Haute-Marne); et, en les remplissant avec une probité politique, devenue trop rare, il sut mériter l'estime générale, et obtenir la confiance de ceux même que la proscription avait frappés dans leurs personnes ou dans leurs biens. Il professa ensuite la législation à l'école centrale de Chaumont; et, pour lui appliquer sa pensée et ses expressions sur les conférences publiques que les avocats de Paris tenaient autrefois, tous les samedis, à leur bibliothèque, les siennes aussi étaient devenues tout à la fois *l'école des mœurs et du savoir* (1).

A l'installation du gouvernement consulaire, M. Henrion fut élu, par le sénat, l'un des premiers membres de la Cour de cassation. Devenu magistrat, son zèle lui fit trouver des loisirs entre ses devoirs; et ce sont les juges les plus inférieurs en juridiction qu'il voulut instruire des principes de leur *compétence* (2). Embrassant ensuite tout le système de *l'autorité judiciaire en France* (3), il a approfondi la nature, les attributions et l'influence de ce pouvoir sous les gouvernemens monarchiques. Appelé, après ce bel ouvrage, au conseil d'État impérial, il s'y est montré le digne conseiller du gouvernement et le généreux défenseur du citoyen. Nommé, en 1814, par le gouvernement provisoire, au département de la justice, il y signala son court exercice par son respect pour l'ordre légal.

---

(1) Note de l'*Éloge de Dumoulin.*

(2) *De la compétence des juges-de-paix. Journal du Commerce* du 12 janvier 1806.

(3) *Moniteur* du 7 février 1820.

Durant l'interrègne de 1815, M. Henrion, comme nous avons eu l'occasion de le dire ailleurs, pensa, avec la presque unanimité de ses collègues de la Cour de cassation, que « son devoir, dans ces circonstances difficiles, était de rester à son poste pour prêter main-forte à la justice (1). » Loin de nous la pensée que cette conduite eût pu lui faire perdre, dans la suite, la chance d'être promu à la plus grande dignité politique ! La magistrature faisait toute son ambition, et la sagesse du roi accomplit son illustration, en récompensant une si profonde science, une si haute capacité, par la première présidence de la Cour suprême. Jamais la véritable dignité du magistrat ne fut mieux représentée; jamais non plus les oracles de la justice ne furent prononcés avec plus de lucidité et de précision.

Cependant, aucune prééminence ne pouvait interrompre les travaux particuliers de M. Henrion, et c'était un besoin pour lui d'en méditer sans cesse de nouveaux. Il avait publié, depuis la restauration, des Considérations sur le *jury*, sur la *pairie*, ainsi qu'un Traité du *pouvoir municipal* (2), et une Dissertation sur les *assemblées nationales de France, depuis l'établissement de la monarchie jusqu'en* 1814. L'*Éloge de Mathieu Molé*, et l'Épître du traité des fiefs, dédiée à M. *Molé de Champlâtreux* (nom historique, porté avec honneur par l'héritier actuel de cette famille), prouvent combien la louange peut s'anoblir lorsque la philosophie parle avec dignité à la grandeur. Ces deux compositions, avec l'*Éloge de Dumoulin*, sont ceux des écrits de M. Henrion auxquels la littérature a pu spécialement imprimer son caractère; mais, tous ses ouvrages, si importans par leur sujet, méritent d'être distingués aussi par leur esprit philosophique; et le *Traité de l'autorité judiciaire en France*, auquel on doit restituer toutes les suppressions imposées par la censure impériale, en assurant à son auteur la réputation d'écrivain et de publiciste, eût pu, si nous ne nous trompons, devenir, avec moins de modestie, un titre académique.

Doué, jusque dans ses derniers ans, de toutes les richesses intellectuelles, M. Henrion aimait à joindre l'exercice au travail, et c'était ordinairement dans ses promenades solitaires du Luxembourg, ou dans les jardins de sa maison de campagne de Vaugirard, qu'il préparait ses plus profondes composi-

---

(1) *Biographie nouvelle des Contemporains.*

(2) *Moniteur* du 31 décembre 1820.

tions, en les confiant avec sûreté à sa mémoire. Depuis un certain nombre d'années, il allait passer une partie de ses vacances judiciaires aux eaux de Plombières, où l'élite de la société se plaisait à l'environner de ses respects et de ses attentions; mais son meilleur régime pour prolonger sa vie fut le travail et la sobriété. Cependant, sa santé, qui était un phénomène, devait céder à l'âge, et il a succombé, *vaincu du tems*, après avoir lutté pendant quatre mois, au milieu des alternatives également trompeuses de l'espérance et de la crainte; il conservait une tête libre et forte, malgré la maladie; dans tous les momens exempts de souffrances, sa pensée était occupée de ses ouvrages; il rassemblait encore ses souvenirs pour les dicter, et le jour même de sa mort il rédigea avec netteté des corrections pour une nouvelle édition de l'un de ses écrits. Après une vie si pleine, M. Henrion ne mourra pas tout entier, et il s'est érigé un monument..... Il ne faudra pas omettre, dans la collection de ses Œuvres, le discours mémorable qu'il prononça, à la dernière rentrée de la Cour de cassation, et qui peut être considéré comme son *testament politique*.

Au mérite du jurisconsulte, du magistrat, et du publiciste, M. Henrion réunissait toutes les qualités de l'homme et du citoyen. Dans sa vie privée, l'aménité de son caractère, la franchise et l'admirable simplicité de ses mœurs, intéressaient les femmes comme les hommes, et sa conversation libre et piquante plaisait à tous les âges. Du ton de la bonhomie, il décochait le trait avec adresse, et faisait la leçon au besoin, sans qu'aucune susceptibilité pût s'en offenser. M. Henrion n'avait pas été marié, et la fille de son frère (1) et son époux (2) faisaient seuls, à Paris, toute sa famille. Un grand nombre de fonctionnaires publics, de savans, d'hommes de lettres, de militaires et d'artistes, se réunissait fréquemment chez ce vénérable vieillard, pour jouir à la fois de l'instruction de ses entretiens, et de la gaîté de son esprit, et ils y étaient attirés aussi par le charme particulier des qualités distinguées de madame de Pernetty, sa nièce. Jusqu'à la dernière heure de sa vie, toutes les personnes ont pu s'approcher du malade qu'elles chérissaient, et elles l'ont vu, comme le sage, attendre tranquillement la mort, sans la désirer ni la craindre. Les honorables amis de M. Henrion, qui,

---

(1) M. *Henrion de Saint-Amand,* ancien avocat aux conseils du roi.

(2) M. le comte de *Pernetty,* lieutenant-général d'artillerie.

par leur intimité, ont pu apprécier mieux que nous toutes les vertus et les divers mérites de cet homme de bien, paieront un plus digne tribut à la mémoire du grand magistrat et de l'excellent citoyen, dont la perte excite les justes regrets de la magistrature, du barreau et de la France. Dans la grande affluence qui s'est portée à ses obsèques, l'on a remarqué avec plaisir les attentions délicates par lesquelles un prince du sang honorait les anciens et loyaux services du président de son conseil.

PARENT-RÉAL.

TABLE DES ARTICLES
CONTENUS
DANS LE CAHIER D'AVRIL 1829.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. De l'organisation communale et départementale, considérée dans ses rapports avec la représentation nationale . . *Charles Comte.* 5
2. Essai sur la révolution commerciale qui se prépare en France. . . . . *Ad. Blanqui.* 34
3. Forces productives et commerciales de la France méridionale : Lyon . . . . . *Charles Dupin.* 49

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

4. Mémoires de l'Académie royale de Turin.. . . . . *Ferry.* 71
5. Cours complet d'économie politique pratique, par J. B. Say. *D.-D.* 84
6. Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi.. * 92
7. 1° Théâtre de la guerre autrichien et russe dans la Turquie d'Europe; 2° Observations sur la dernière campagne de Turquie . . . . . *** 103
8. Odes, Ballades et Orientales, par Victor Hugo. . *Chauvet.* 123

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 81 *ouvrages, français et étrangers.*

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 2. 146
Europe. — *Grande-Bretagne*, 9 147
— *Russie*, 2. 157
— *Allemagne*, 5 159
— *Suisse*, 2. 163
— *Italie*, 4. 166
— *Espagne*, 1. 170
— *Pays-Bas*, 5. 175
France, 51, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 18.. . . . 179
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 13. . . 193
— *Littérature*, 13. 208
— *Beaux-arts*, 1 218
— *Ouvrages périodiques*, 3. 221
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 3 227

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* Journal des Indiens Cherokees. 231

AFRIQUE. — Civilisation de l'Afrique : Colonies danoises ; Colonie américaine de Liberia 233

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE. — *Londres.* Politique : Destitution du procureur-général sir C. Wetherell ; Invectives du parti orangiste contre le ministère ; Craintes fondées de l'aristocratie ; Duel politique ; Lecture du bill à la Chambre des pairs ; Attitude de l'Irlande ; Manifestation de l'opinion en Écosse. — *Chirurgie :* Dissection ; Bill de M. Warburton ; Discours d'un Français en faveur de la mesure proposée ; Curieux testament. 234

RUSSIE. — *Saint-Pétersbourg :* Manuscrits en langues orientales apportés de Syrie par M. Berggren ; Publication d'un dictionnaire français-arabe. — Littérature orientale : Manuscrits chinois. — *Pays des cosaques du Don :* Archéologie ; Monnaies polonaises 240

DANEMARK. — Introduction de la gymnastique dans les écoles publiques du royaume 241

ALLEMAGNE. — *Dresde :* Hommages rendus à la mémoire de Lessing. — *Bautzen :* Jubilé du Dr Siebelis 243

SUISSE. — *Lausanne :* Écoles pour les petits enfans. — *Neufchâtel :* Extinction de la mendicité. 244

ITALIE. — *Rome :* Collection d'antiquités étrusques de M. Dorow. — Monument à la mémoire de V. Monti. 246

PAYS-BAS. — Économie rurale : Silos aérifères. — Manuscrits historiques du chanoine S. P. Ernst 249

FRANCE. — *Verneuil* près *Baugé* (Maine-et-Loire) ; Ferme exemplaire.. . . . . *Ibid.*

PARIS. — Institut : Académie des sciences : Séances du 16 mars au 16 avril. Académie française : Réintégration de MM. Arnault et Étienne dans leurs fauteuils. Académie des beaux-arts : Nomination de M. Auber. — École centrale des arts et manufactures. Gymnase normal de M. le colonel Amoros. — Perfectionnement du chronomètre. — *Beaux-Arts :* Fleurs artificielles en cire, par Mmes Louis. — Réclamations de MM. *Alexandre Bronikowski*, *Moulinié*, *Gobert de Neufmoulin* et *Monney* 250

NÉCROLOGIE. — *France :* Lefebvre-Gineau ; Bodin ; Gail ; Henrion de Pansey.. 261

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

NOTICE

Sur *Jean-Jacques* Rousseau.

(Voyez *Rev. Enc.*, t. xli, p. 609, une *Notice sur Voltaire.*)

En l'année 1529, lorsque les querelles de religion commençaient d'agiter le monde politique, un libraire de Paris, Didier Rousseau, fuyant les persécutions, quitta la France avec sa famille et vint s'établir à Genève, où, quelques années plus tard, le droit de bourgeoisie lui fut accordé. L'un de ses descendans, Isaac Rousseau, épousa la fille du ministre Bernard. Deux enfans naquirent de cette union : l'un, élevé avec négligence, se dérangea de bonne heure et disparut sans

retour de la maison paternelle; l'autre, qui reçut le nom de Jean-Jacques, coûta en naissant la vie à sa mère, vint au monde presque mourant, et fut conservé par la tendresse d'une sœur de son père, qui prit soin de sa première enfance.

Près de quarante ans s'écoulèrent avant que le nom de Jean-Jacques Rousseau sortît de l'obscurité : long-tems l'auteur futur d'*Émile* et de *Julie* végéta ignoré, jouet de sa fortune errante et de sa propre inquiétude. Resté orphelin, à la suite d'une affaire d'honneur qui força son père de s'expatrier, il entre en apprentissage chez un graveur, homme dur et borné, qui le maltraite et l'abrutit; il fuit, et se trouve, à seize ans, sans famille, sans patrie et sans asile. Un hasard favorable appelle sur lui l'intérêt d'une aimable patrone, la jeune baronne de Warens. Conduit à l'hospice des catéchumènes, à Turin, il y abjure le protestantisme. Sorti de l'hospice, il lutte contre la misère; il est tour à tour laquais chez la comtesse de Vercellis, domestique chez le comte de Gouvon; de là, il revient auprès de sa protectrice, qui, touchée de son sort et de sa jeunesse, consent à l'accueillir chez elle. Il essaie tour à tour diverses carrières, étudie au séminaire, travaille au cadastre, enseigne la musique qu'il ne sait pas encore; il promène sa destinée inconstante d'Annecy à Fribourg, de Fribourg à Lausanne, de Lausanne à Neufchâtel, de Neufchâtel à Berne et à Soleure, de Soleure à Paris, de Paris à Chambéry; et, toujours rappelé par son cœur près de Mme de Warens, ne s'éloigne d'elle que pour bientôt s'en rapprocher. Ainsi s'écoule sans gloire, et non sans erreurs, sa jeunesse ou plutôt sa longue enfance; ainsi préludait à ses destinées ce génie qui devait étonner le monde!

A vingt-quatre ans, Rousseau est atteint d'une maladie long-tems jugée mortelle. Dans la langueur de sa longue convalescence, retiré avec Mme de Warens dans la paisible solitude des *Charmettes*, il s'applique à l'étude avec plus de suite qu'il ne l'avait fait jusqu'alors; il acquiert des connaissances; il apprend à réfléchir sur ses devoirs. Plusieurs années se

passent dans cette douce retraite. Jean-Jacques n'aspirait qu'à y passer sa vie entière, près de Mme de Warens, devenue pour lui plus qu'une amie. Malheureusement, une absence de quelques mois la refroidit à son égard : il ne put se résoudre à partager avec un autre un cœur qu'il avait possédé sans partage, et, renonçant à ses espérances de bonheur, il accepta une place de précepteur à Lyon, chez M. de Mably.

Il ne tarda pas à sentir que son caractère était peu propre à cet emploi : après un an d'essai, une dernière fois encore il revint aux *Charmettes* chercher un bonheur qu'il ne trouva plus. Alors, désenchanté sans retour, il songea enfin à se faire une existence indépendante. Il avait des connaissances en musique ; il s'était même occupé, dans ses études, d'un nouveau système de notation ; il se hâte d'y mettre la dernière main ; puis, muni de quelques recommandations, il part pour Paris et va présenter son travail à l'Académie des Sciences.

Quelques éloges stériles furent le seul fruit de cette démarche. Déçu de ce côté, Rousseau consentit à suivre en qualité de secrétaire le comte de Montaigu, nommé ambassadeur à Venise : mais bientôt le caractère bizarre et les mauvais procédés de l'ambassadeur le ramenèrent en France ; là, il chercha de nouveau à tirer parti de ses talens. Introduit dans la société de Mme Dupin, qui réunissait chez elle l'élite des gens de lettres, il y lia connaissance avec plusieurs d'entre eux. Le succès, toutefois, ne répondit pas à ses premiers efforts : l'opéra des *Muses galantes*, dont il avait composé les paroles et la musique, ne put être représenté ; le divertissement des *Fêtes de Ramire*, ouvrage de Voltaire et de Rameau, qu'il fut chargé d'arranger pour le mariage du Dauphin, n'obtint qu'un succès infructueux ; les articles qu'il rédigea pour l'*Encyclopédie* ne lui valurent aucune récompense. Cependant, le tems s'écoulait : déjà Rousseau entrait dans sa trente-huitième année ; déjà, découragé par tant de vains essais, il s'était résigné à occuper chez Mme Dupin l'humble emploi de secrétaire, avec 8 ou 900 livres d'appointement, lors-

qu'en 1750 l'Académie de Dijon mit au concours cette question singulière : *Le rétablissement des sciences et des arts a-t-il contribué à corrompre ou à épurer les mœurs?*

Ce fut en allant visiter au donjon de Vincennes Diderot, son ami, emprisonné pour quelques hardiesses littéraires, que Rousseau, feuilletant un numéro du Mercure, tomba sur le programme de l'Académie de Dijon. Rien n'égale l'impression que produisit sur lui cette lecture. « Tout à coup, il se sent l'esprit ébloui de mille lumières; des foules d'idées vives s'y présentent à la fois avec une force et une confusion qui le jettent dans un trouble inexprimable; il se sent la tête prise par un étourdissement semblable à l'ivresse; une violente palpitation l'oppresse, soulève sa poitrine. Ne pouvant respirer en marchant, il se laisse tomber sous un des arbres de l'avenue, et il y passe une demi-heure dans une telle agitation, qu'en se relevant il aperçoit tout le devant de sa veste mouillé de ses larmes, sans avoir senti qu'il en répandait (1).» Diderot, auquel il confie la cause de son trouble, l'encourage à concourir pour le prix, et, pressentant d'avance l'opinion de son ami sur la question proposée, laisse échapper ces paroles remarquables : « Le parti que vous prendrez est celui que personne ne prendra. » Il disait vrai : déjà Rousseau prononçait, dans sa pensée, la condamnation des arts et des sciences. Cédant à sa vive inspiration, il compose, il remporte le prix.

C'est ici que la vie de Rousseau commence pour la postérité.

A peine connut-on le jugement de l'Académie et l'ouvrage couronné, qu'un grand scandale s'émut dans le monde littéraire : ce fut à qui prendrait la défense des lettres attaquées. Encore bouillant de son premier triomphe, Rousseau fit face à tous ses adversaires. Dans cette polémique, son talent prit de la maturité. Le discours couronné n'était, à tout prendre,

(1) Lettre à M. de Malesherbes.

qu'une brillante amplification de rhéteur, dont le style, déjà riche de mouvement et d'images, mais souvent vague et déclamatoire, décelait encore l'écrivain sans expérience : en se défendant contre ses nombreux critiques, l'auteur apprit l'art d'écrire d'un style plus ferme. Sa réponse à M. Gautier, académicien de Nancy, parut un modèle de persiflage. Bientôt l'honneur qu'il eut de compter un roi parmi ses adversaires l'obligea de prendre un ton plus grave : Stanislas réfuta son discours, et fut réfuté lui-même avec une dignité respectueuse qui honorait le monarque sans abaisser le citoyen. Les amis de Rousseau tremblaient de sa hardiesse : lui, rendit assez d'honneur à son noble adversaire pour ne rien craindre, et la loyauté du prince justifia la confiance de l'écrivain.

Rousseau n'avait vu d'abord, dans l'usage de ses talens, qu'un moyen d'existence. En acquérant la conscience de son génie, il vit sa mission s'agrandir : il se sentit appelé à dire la vérité aux hommes ; fort de sa sincérité et de son courage, dès lors il adopta cette devise devenue célèbre : *vitam impendere vero.* De ce jour, il devint un autre homme : son âme s'éleva ; ses principes s'affermirent. Pour n'appartenir qu'à la vérité, il fallait se mettre au-dessus de l'opinion et de la fortune ; Rousseau résolut de faire divorce avec la fortune et l'opinion : cette résolution, qui affranchissait sa conscience, flattait aussi sa paresse et sa timidité naturelles. Jeté dans le grand monde par circonstance, non par goût, Rousseau n'y vivait qu'avec répugnance ; il en ignorait la langue et les usages ; il en détestait l'apprêt et la contrainte. Ses succès l'enhardirent enfin à briser le joug des préjugés, des bienséances sociales, dont son inquiète susceptibilité s'exagérait encore la tyrannie ; et, libre d'ambition, content de sa pauvreté volontaire, il espéra ne plus vivre que pour le repos et pour ses nouveaux devoirs. Tout entier à ce dessein, Rousseau prend tout à coup son parti : il réforme sa toilette, résigne un emploi lucratif chez un financier, proclame la ferme volonté de n'accepter aucuns dons, hors ceux de l'intime amitié ; et, ne voulant pas même dépendre de son talent,

de peur que son talent ne vînt à dépendre ainsi de la fortune et des hommes, il se fait copiste de musique pour gagner sa vie. Les premiers auxquels il dit sa résolution le crurent devenu fou ; bientôt on ne le trouva plus que singulier ; on finit par l'admirer. Il n'était bruit dans le monde que *d'un philosophe qui, pour vivre indépendant, avait quitté les bureaux d'un fermier-général, et demeurait à un cinquième étage, copiant de la musique à six sous le rôle* (1).

Le Devin du Village acheva de lui concilier la faveur publique. Cette pastorale, faible de style, mais naïve et gracieuse, charma les oreilles françaises, que rassasiait la lourde psalmodie du vieil opéra. La première représentation du *Devin du Village* eut lieu sur le théâtre de la cour. Jean-Jacques, alors dans toute la ferveur de ses nouveaux principes, y parut en habit négligé, en barbe longue, en perruque mal peignée. Cette bizarrerie ne choqua point ; peut-être même trouva-t-on quelque chose de piquant dans ce contraste d'une imagination fraîche et tendre, cachée sous un extérieur inculte et sauvage. Il ne tint qu'à Rousseau d'être présenté au roi, d'obtenir une pension ; mais, fidèle à ses maximes, il éluda l'une et l'autre faveur.

Vers le même tems, Rousseau fit jouer au Théâtre-Français la comédie de *Narcisse*, ouvrage de sa jeunesse. Moins heureux que le *Devin*, *Narcisse* n'eut aucun succès. Rousseau, qui, pendant les répétitions, avait gardé l'anonyme, au sortir de la représentation se déclara publiquement l'auteur de la pièce tombée. Cet aveu, qui pouvait n'être que le calcul d'un amour-propre bien entendu, fut vanté comme un acte de courage. *Narcisse* parut imprimé, avec une préface où commençaient à se développer les opinions philosophiques de l'auteur.

Une occasion se présenta bientôt de les développer davantage : l'Académie de Dijon ouvrit un nouveau concours, dont le sujet était *l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les*

(1) Voir les Mémoires du marquis d'Argenson.

hommes. Jamais plus haute question n'avait été proposée à la méditation des philosophes. Rousseau, dont elle renflamma la verve, composa encore pour le prix. Cette fois, il portait dans la lice un talent éprouvé; cependant, le discours sur l'*inégalité*, quoique bien supérieur de pensée et de style au discours sur les *sciences*, n'eut point la même fortune. L'Académie, dont le premier jugement avait trouvé tant de censeurs, craignit de se compromettre en couronnant un nouveau paradoxe : le discours de Rousseau fut écarté; l'abbé Talbert eut le prix. On ne connaît pas son ouvrage.

Chaque jour augmentait la célébrité de Rousseau; mais cette célébrité même devenait un obstacle à l'accomplissement de ses desseins. Les distractions, les importunités affluaient autour de lui; en vain les repoussait-il avec humeur : plus il gagnait en renommée, plus il perdait en indépendance et en tranquillité. Ces contrariétés, qui se renouvelaient sans cesse, lui firent prendre en haine le séjour de Paris. Des affections, des souvenirs d'enfance le rappelaient à Genève; il saisit avec empressement l'occasion qui lui fut offerte d'y faire un voyage.

Jean-Jacques fut accueilli dans sa patrie comme devait l'être un citoyen qui l'avait honorée. Durant son séjour, entouré d'estime et de bienveillance, heureux de respirer sur un sol républicain, errant sur les bords du beau lac qui l'arrose, son âme s'enivra de patriotisme et de liberté. Un instant il voulut se fixer dans son pays. Il reprit le culte de ses pères; il fut rétabli dans ses droits de cité; et, lorsqu'à son retour en France il fit imprimer le discours sur l'*inégalité*, il se proclama *citoyen de Genève*. Son vœu était alors d'y revenir achever sa vie au sein de la paix et de l'amitié; mais le sort en décida autrement.

Parmi les amis que Rousseau comptait en France, brillait, par les grâces de son esprit, par l'aménité de son caractère, Mme d'Épinay, femme d'un fermier-général. Non loin du château que celui-ci possédait aux environs de Montmorency était un lieu champêtre et retiré, que sa position avait fait

nommer *l'Ermitage*. Conduit un jour par son amie dans cette solitude, Rousseau en parut charmé; en y retournant avec elle à quelque tems de là, il fut surpris et touché d'y trouver une habitation nouvelle, qu'elle avait fait élever pour lui. « Voilà, lui dit-elle, votre asile; c'est vous qui l'avez » choisi; c'est l'amitié qui vous l'offre. » Vaincu par tant d'attachement et de délicatesse, Rousseau renonça, pour Mme d'Épinay, au séjour de sa patrie; il ne songea plus qu'à s'établir à *l'Ermitage*. On railla dans le monde son projet de retraite: il ne fut point ébranlé, et, sans attendre le retour du printems, il courut s'installer dans son nouvel asile. Il croyait y trouver le bonheur; l'infortuné ne savait pas quelle fatale influence il y traînait avec lui.

A son retour de Venise, Rousseau avait connu, dans l'hôtel qu'il habitait, une jeune ouvrière en linge. Son cœur et ses sens avaient besoin d'une compagne; il se prit pour cette fille d'un attachement qu'il crut payé de retour. Ses faciles faveurs lui parurent le gage d'une affection sincère : dans la simplicité d'un esprit sans culture, il crut voir la naïveté d'un cœur sans art. Devenue la gouvernante et l'amie de Rousseau, Thérèse Levasseur acquit insensiblement sur lui cet ascendant que les êtres bornés exercent presque toujours, dans la vie domestique, sur les esprits supérieurs. Les amis de Rousseau gémirent de cette liaison indigne de lui : prévoyant trop quel empire elle allait prendre dans la solitude, ils tentèrent de la rompre. Thérèse, qui pénétra leur dessein, s'appliqua elle-même à les brouiller avec son maître. Ses rapports, ses insinuations artificieuses n'obtinrent que trop de crédit sur cette âme impressible; ils y firent germer ces méfiances qui troublèrent si cruellement la fin de sa carrière.

Cependant, les premiers momens du séjour à l'Ermitage s'écoulèrent pour Jean-Jacques dans un calme ravissant. Au milieu des bois, seul avec la nature, il se plongeait à loisir dans ses douces extases; il jouissait avec délices de cette vie intérieure et contemplative, charme des imaginations sensibles. Dans ses longues promenades, il évoquait, sous un

beau ciel, dans le silence des forêts, les divines images de *Claire* et de *Julie ;* il rêvait les pages enchantées de *l'Héloïse.* La plus aimable intimité régnait entre lui et Mme d'Épinay : c'étaient, d'une part, les soins empressés, les prévenances ingénieuses de l'amitié délicate et attentive ; c'était, de l'autre, la vive effusion de l'amitié sensible et reconnaissante. Ces rapports si doux furent trop tôt troublés.

Grimm, que Rousseau croyait son ami, devint l'amant heureux de Mme d'Épinay. Dominée par un homme qu'importunait la célébrité de Jean-Jacques, son attachement s'en ressentit peut-être. Rousseau, que son âge, ses infirmités, ses principes sévères auraient dû préserver d'une folle passion, tomba éperdûment amoureux de la belle-sœur de Mme d'Épinay, Mme d'Houdetot, qu'il savait éprise de Saint-Lambert : cette faiblesse, qu'il eut l'imprudence de laisser connaître, qui l'exposa quelque tems au blâme des gens austères, aux railleries des gens du monde, attiédit son affection pour son amie ; il eut même le tort de lui imputer, sur la foi trop douteuse de Thérèse, des trahisons probablement imaginaires. On s'aigrit ; on se raccommoda. Tout à coup Mme d'Épinay, voulant dérober à son mari les marques trop visibles de ses bontés pour Grimm, imagine d'aller à Genève consulter Tronchin et d'inviter Rousseau à l'y accompagner : l'invitation était dérisoire sous plus d'un rapport ; Rousseau s'y refuse : on insiste ; il prend de l'humeur ; il écrit à Grimm une lettre bizarre. Grimm saisit ce prétexte, feint de s'indigner, crie à l'ingratitude, rompt avec éclat, entraîne Mme d'Épinay dans la rupture. Rousseau, qui d'un mot pouvait se justifier, aima mieux supporter la calomnie en silence que de révéler les secrets de son ancienne amie : il quitta *l'Ermitage,* qu'il avait habité près de deux années, et, laissant ses ennemis se répandre contre lui en outrages, il se retira, sans leur répondre, à Mont-Louis près de Montmorency.

Cette rupture imprévue, à laquelle Rousseau fut profondément sensible, accrut encore son penchant à la méfiance ; il le fit voir dans sa conduite avec Diderot, dont il abdiqua

sans retour l'amitié, irrité d'une indiscrétion qu'il prit pour une perfidie.

Ce fut dans sa retraite de Mont-Louis que Jean-Jacques écrivit sa lettre à d'Alembert *sur les spectacles*, termina l'extrait de la *Paix perpétuelle* (1), la *nouvelle Héloïse*, l'*Émile* et le *Contrat social*. La lettre à d'Alembert eut un brillant succès; l'*Héloïse* en eut davantage. Les femmes surtout se passionnèrent pour le livre et pour l'auteur : leur imagination, vivement émue, croyait deviner Jean-Jacques sous les traits de Saint-Preux; favorable illusion dont Rousseau profita sans l'accréditer, mais sans la démentir. L'*Émile*, qu'il regardait avec raison comme *son meilleur et son plus digne ouvrage*, devint la cause de sa perte, et l'amitié en fut l'instrument involontaire.

Le modeste asile où vivait Rousseau était voisin du château de Montmorency, qu'habitait, dans la belle saison, le maréchal de Luxembourg. Ce seigneur aimable et bon voulut visiter l'illustre solitaire et parvint, à force de prévenances, à l'attirer chez lui. Accueilli, fêté au château, Jean-Jacques, malgré ses préventions contre les grands, devint bientôt l'ami de M. et de Mme de Luxembourg : il connut chez eux le prince de Conti, la comtesse de Boufflers, le vertueux Malesherbes, qui dirigeait alors le département de la librairie. Mme de Luxembourg, fâchée de voir Jean-Jacques toujours dupe de son désintéressement dans ses traités avec les libraires, voulut se charger de l'édition d'*Émile*. Rousseau ne croyait pas que l'ouvrage pût se publier en France : il exposa ses doutes : l'intervention de M. de Malesherbes les dissipa. Que pouvait craindre un ouvrage publié sous les auspices réunis d'un maréchal pair de France et du directeur de la librairie ? Rousseau, complétement rassuré, livra son manuscrit; *Émile* parut. Quelques jours à peine écoulés, le

(1) Le neveu de l'abbé de Saint-Pierre avait prié Rousseau de faire l'extrait des ouvrages de son oncle : Rousseau entreprit ce travail, qu'il n'acheva point. Il termina seulement les extraits du projet de *paix perpétuelle* et de la *Polysynodie*; il y joignit des *jugemens*, qui furent imprimés après sa mort.

livre était proscrit, l'auteur était décrété de prise de corps et quittait en fugitif le territoire de France.

C'était le tems de la destruction des jésuites. Le parlement, qui venait de les condamner, craignit, en ménageant les philosophes, d'être accusé d'irréligion. Rousseau se trouva la victime de cette politique plus prudente qu'honorable. Il aurait pu se défendre en déclarant la vérité ; mais la vérité compromettait M. de Malesherbes et Mme de Luxembourg : il se dévoua pour l'amitié ; il consentit à s'éloigner. C'est ainsi qu'aux approches de la vieillesse, au moment où, quitte envers lui-même, il comptait poser la plume pour toujours et finir en paix sa carrière, Jean-Jacques se trouva rejeté malgré lui dans les orages de la vie.

Genève, qu'il avait comblée d'honneur, lui devait au moins un asile. Mais Genève était sous l'influence du ministère français ; mais l'aristocratie génevoise n'avait pas pardonné à Rousseau ses principes populaires et le refus de dédier au *petit conseil* le discours sur l'*inégalité*. Le conseil n'attendit pas même le livre pour le condamner ; il décréta Rousseau sur la foi du réquisitoire de Joly-de-Fleury. Le sénat de Berne, imitant le conseil de Genève, expulsa Jean-Jacques réfugié sur son territoire. Repoussé de toutes parts, Rousseau vint reposer sa tête sur les terres de Neufchâtel, petit état indépendant sous la protection de la Prusse. Le fanatisme s'apprêtait encore à l'y poursuivre ; mais la protection du gouverneur prévint cette persécution nouvelle.

Lord Keith, ancien maréchal d'Ecosse, alliait à quelques singularités de caractère les qualités d'un esprit droit et d'une âme généreuse. Sorti de son pays à la suite des Stuarts, accueilli par Frédéric, qui l'estimait, il se reposait, dans le facile gouvernement de Neufchâtel, des fatigues d'une vie laborieuse. Rousseau vint se présenter à lui. Dès la première vue, ces deux hommes singuliers se sentirent attirés l'un vers l'autre ; bientôt ils furent amis. Keith, qui lui-même ressemblait peu aux autres hommes, comprit Jean-Jacques, que si peu d'hommes savaient comprendre, apprécia son dé-

sintéressement, respecta ses délicatesses, toléra ses bizarreries. Jean-Jacques, qui rebutait tous les dons, ne fit point difficulté d'accepter une petite pension de milord-maréchal. Il le nommait son père. Le vieux lord ne l'appelait que *son fils le sauvage*, « et, ajoutait-il gaîment, nous ne le sommes pas mal tous les deux. »

Tranquille au village de Motiers, sur le penchant d'une vallée profonde, vêtu d'un habit arménien commode à ses infirmités, Rousseau n'aspirait qu'à se faire oublier. L'étude de la botanique y occupait ses journées, y charmait ses promenades solitaires. L'intolérance l'y poursuivit de ses clameurs. L'écrit de la Sorbonne ne troubla point ses loisirs : le mandement de l'archevêque de Paris obtint une réponse. Ce fut un spectacle nouveau dans l'Europe que cette lutte de la puissance et du talent, où l'on vit un simple particulier, attaqué par un prince de l'église, humilier devant la dignité du génie et de l'innocence le triple orgueil du rang, de la naissance et de la fortune.

Cependant, dix mois s'étaient écoulés, et nulle voix dans Genève n'avait réclamé contre le décret du conseil. Réduit à se faire justice à lui-même, Rousseau abdiqua solennellement son titre de citoyen. A cet acte d'une juste fierté, qui rappelait si noblement à son ingrate patrie la gloire qu'il avait répandue sur elle, Genève se réveilla : des représentations furent portées au conseil. Rousseau, qui les crut tardives, s'efforça de les prévenir, et, craignant d'être un obstacle à la paix, prononça le vœu de ne jamais rentrer dans Genève, y fût-il rappelé par ses concitoyens. Néanmoins les représentations continuèrent. Tronchin, le procureur-général, y répondit avec adresse dans ses *Lettres écrites de la campagne*. Rousseau, à qui l'on s'adressa pour le réfuter, publia en réponse les *Lettres écrites de la montagne*. Il y fit ressortir l'inconséquence de ses persécuteurs, l'illégalité du décret, et, portant plus loin ses investigations, il dévoila les plans ambitieux de l'aristocratie génevoise. Dès lors, le déchaînement fut à son comble : la Suisse retentit de prédications furibon-

des : le pasteur de Motiers, Montmollin, qui, naguère, avait admis Jean-Jacques à la communion, se mit lui-même à la tête de ses ennemis et souleva contre lui la populace. Au même tems, milord-maréchal partit pour Berlin. Après son départ, la persécution n'eut plus de bornes. Menacé chaque jour, assailli la nuit à coup de pierres dans son domicile, Rousseau dut céder à l'orage. Il passa dans l'île Saint-Pierre, agréable solitude, au milieu du lac de Bienne. Il allait s'établir dans ce riant asile, lorsqu'il reçut l'ordre d'en sortir.

Ainsi, partout l'auteur d'*Émile* voyait fuir la terre sous ses pas. Las d'errer d'exil en exil, il sollicite, sans l'obtenir, la faveur d'une prison perpétuelle. Réduit à chercher un nouvel asile, il part pour rejoindre à Berlin milord-maréchal. Déjà, parvenu à Strasbourg, où il est reçu avec enthousiasme, il se repose avec joie sur une terre hospitalière, lorsque les sollicitations de ses amis de France le décident à passer en Angleterre, où David Hume, le célèbre historien, lui promettait un sort paisible et la protection du gouvernement. On obtient pour lui la permission de traverser la France : il arrive à Paris, reçoit l'hospitalité chez le prince de Conti, qui s'honore d'accueillir en triomphe sa noble infortune : il accorde quelques jours à la reconnaissance, et, pressé d'échapper aux regards du public, il se hâte de prendre, avec Hume, le chemin de l'Angleterre.

Là, tout semble lui sourire. Le public l'accueille ; l'héritier du trône vient le visiter ; son nouvel hôte le comble de soins et de caresses, lui procure à la campagne (1) une demeure agréable et tranquille, obtient pour lui une pension du gouvernement. Rien ne lui manquait plus pour vivre heureux ; mais déjà Rousseau n'était plus capable de bonheur.

Déjà nous avons vu ce malheureux grand homme livré par intervalles aux mouvemens d'une humeur inquiète et soupçonneuse ; soit disposition native, soit qu'un accident survenu dans sa jeunesse eût ébranlé l'un des ressorts de son

(1) A Wootton, dans le pays de Galles.

organisation morale (1). Les fréquens mécomptes que dut éprouver, dans le commerce des hommes, cette âme habituée à vivre dans un monde idéal; l'ascendant de Thérèse, qui l'isolait pour le dominer; les fantômes de la solitude, les tracasseries de l'*Ermitage* fortifièrent ce penchant, qui prit insensiblement le caractère d'une véritable affection mentale. Les premiers symptômes de cette monomanie se manifestèrent, pendant l'impression d'*Émile*, par d'extravagantes alarmes; la persécution l'irrita; le climat sombre de l'Angleterre acheva de l'exaspérer.

En arrivant à Londres, David était presque un Dieu pour Jean-Jacques; six mois plus tard, ce n'était plus qu'un fourbe détestable, qui l'avait attiré en Angleterre pour l'y déshonorer. Ses liaisons avec les ennemis de Rousseau éveillent d'abord les soupçons de l'ombrageux voyageur : mille circonstances fugitives, interprétées par une imagination malade, un regard de Hume, un mot dit en rêvant, les ont bientôt changés en certitude. Le malheureux se voit l'objet d'un vaste complot tramé pour diffamer sa vie et pour flétrir sa mémoire : Grimm en est l'inventeur; Voltaire, Tronchin, le duc de Choiseul en sont les complices; Hume en est l'instrument. Dès lors, il rompt avec ce dernier toute correspondance; il repousse la pension sollicitée pour lui par un traître. Hume surpris s'inquiète, demande une explication : il reçoit en réponse un acte d'accusation de quarante pages. La démence était écrite à chaque ligne de cette étrange pièce : Hume n'y lut que la plus noire ingratitude. Il éclata. Un soir, de nombreux convives, réunis à Paris chez le baron d'Holback, sont frappés de surprise à ces premiers mots d'une lettre de David : *Rousseau est un scélérat.* Bientôt, dans un *exposé succinct*, qui fut traduit et commenté par Suard et d'A-

(1) D'habiles médecins ont cru reconnaître dans la secousse organique dont Rousseau fut atteint dans ses jeunes années (voir le commencement du sixième livre des *Confessions*), l'origine de la maladie mentale qui se déclara chez lui trente ans plus tard.

lembert, Hume eut la faiblesse de répondre publiquement aux accusations confidentielles de Rousseau. Chacun prit parti pour l'un ou pour l'autre : la rumeur fut extrême ; on eût dit la guerre déclarée entre deux puissances. Cependant, Rousseau, tranquille à Wootton, s'occupait de botanique et s'amusait à écrire les mémoires de sa vie.

Tout à coup, saisi d'un nouvel accès, il se croit prisonnier en Angleterre : on veut l'y retenir pour l'y charger d'opprobre. A cette idée, un transport s'empare de lui. Il jette au feu les notes préparées pour une nouvelle édition d'*Emile*, quitte brusquement sa demeure sans prévenir de son départ, erre sur les routes de l'Angleterre, parcourt en peu de jours d'énormes distances, écrit aux ministres des lettres insensées. Parvenu à Douvres, il harangue en français la foule étonnée. Enfin, surpris de s'embarquer sans obstacle, il franchit le détroit et ne revient à lui qu'en touchant la terre de France.

De Calais il se rend à Amiens ; d'Amiens à Fleury, chez le père du célèbre Mirabeau ; de Fleury au château de Trye, où le prince de Conti lui offrait l'hospitalité ; de Trye à Bourgoin, petite ville du Dauphiné. C'est là qu'en présence de deux témoins, *dans toute la simplicité de la nature* (1), il donne enfin à sa compagne le titre d'épouse. Partout, accueilli par la bienveillance et l'enthousiasme, il ne voit que haine, dérision, insulte : partout il donne des scènes bizarres, d'autant plus inexplicables pour ceux qui l'approchent, que, hors de sa triste manie, son esprit conserve sa force et sa lumière ; son âme, sa noblesse et sa bonté. Avide à la fois et incapable de repos, il conçoit tour à tour mille projets, aussitôt détruits que formés. Il songe à retourner en Angleterre, à passer en Grèce, à visiter Chambéry. Soudain, changeant encore d'idée : « Ne parlons plus, dit-il, de Chambéry : ce n'est pas là où je suis appelé. L'honneur et le devoir crient ; je n'entends plus que leur voix (2). »

---

(1) Correspondance.

(2) Id.

Toujours poursuivi par le fantôme d'un complot contre son honneur, Rousseau allait tenter un nouvel effort pour en triompher. Tracer, dans toute la sincérité de son cœur, le tableau de sa vie, de ses sentimens, de son caractère; rentrer dans la société, *ses confessions* à la main; en multiplier les lectures; sommer hautement ses accusateurs de s'expliquer; obtenir ainsi la révélation des crimes dont on le charge et qu'une génération conjurée s'obstine à lui cacher; s'en justifier d'une manière éclatante, tel est le calcul de son délire. Plein de cette idée, il part, il arrive à Paris.

Le décret du parlement y subsistait toujours : mais l'opinion couvrait l'accusé de sa puissante égide; nul ne songeait à l'inquiéter. Son retour y fit sensation. Il reprit avec succès son ancien métier de copiste; il fréquenta la société; il y porta même, dans les premiers tems, une facilité de commerce, une aménité toute nouvelle, que suspendaient seulement, de loin à loin, quelques accès de caprice et d'irritabilité. Plusieurs lectures de ses *confessions* furent avidement écoutées; mais bientôt, sur la demande de Mme d'Épinay, la police les fit cesser.

Ainsi déçu dans sa dernière espérance, Rousseau reprit peu à peu sa vie solitaire, et finit par cesser toute correspondance et tout commerce de visites. Toutefois, avant de consommer son nouveau divorce avec le monde, il y avait marqué, par plus d'un succès, son dernier passage. Cédant aux instances d'un noble polonais, le comte Wielhorski, il avait tracé, d'une main ferme encore, d'éloquentes *considérations* sur le gouvernement de la Pologne; plus tard, le drame lyrique de *Pygmalion,* représenté sur la scène française, avait rappelé par son succès le succès du *Devin.*

Vers les deux dernières années de sa vie, soit progrès de l'âge, soit ennui du séjour de Paris, soit diminution dans ses moyens d'existence, son humeur devint plus sombre; sa maladie prit un caractère plus grave. C'est alors qu'il trace, sur un papier devenu l'unique confident de ses pensées, les douloureuses *Rêveries du promeneur solitaire;* que, dans trois

dialogues, monumens du plus triste égarement, il constitue *Rousseau juge de Jean-Jacques;* qu'il essaie de déposer sur le maître-autel de Notre-Dame cet étrange appel contre une oppression imaginaire; que, sourd aux offres de ses nombreux admirateurs qui se disputent l'honneur de lui donner asile, il mendie la faveur d'être admis avec sa femme dans un hôpital; que, dans les billets qu'il distribue lui-même sur la voie publique, il implore de la pitié des passans *l'aumône d'un peu d'affection et de justice* (1).

Six semaines avant de mourir, Rousseau venait enfin d'accepter un asile chez M. de Girardin, propriétaire de la belle terre d'Ermenonville. Le séjour des champs, l'amabilité des maîtres, la gaîté naïve de leurs enfans, semblaient avoir rafraîchi son sang et versé un peu de calme dans son âme : il recommençait à vivre, lorsque, dans la matinée du 3 juillet 1778, une attaque d'apoplexie séreuse l'enleva subitement aux espérances de l'amitié. Il mourut en demandant à voir une dernière fois le soleil et la verdure des champs. Trente-quatre jours auparavant, Voltaire était descendu dans la tombe.

Rousseau avait soixante-six ans accomplis au jour de sa mort. Plusieurs ont cru que, las de souffrir, l'infortuné s'était délivré lui-même du fardeau de la vie : mais cette opinion, fondée sur de simples indices, paraît démentie par des preuves décisives.

Ermenonville recueillit sa dépouille mortelle. Un monument modeste y fut élevé à sa mémoire dans *l'île des Peupliers.* Plus tard, ses cendres illustres furent transportées au Panthéon. Déjà, le 31 décembre 1790, l'Assemblée nationale avait, sur la proposition de Mirabeau, décerné à Rousseau une statue et assigné une pension à sa veuve. Lorsqu'en 1815, la France subit l'invasion de l'étranger, le souvenir de Rousseau protégea encore les lieux qu'il avait habités, et les réquisitions de l'ennemi épargnèrent le village d'Ermenonville. Ainsi la victoire d'Alexandre avait respecté la maison de Pindare.

(1) Expressions d'un écrivain moderne.

La femme que Rousseau avait élevée jusqu'à lui abdiqua bientôt son noble veuvage. Devenue à cinquante-cinq ans la maîtresse d'un palefrenier, chassée du château d'Ermenonville, après avoir dissipé l'héritage littéraire de son mari et les dons de l'Assemblée constituante, elle traîna dans la misère une vieillesse méprisée, et mourut en 1801, au Plessis-Belleville, à l'âge de quatre-vingts ans.

Nul ne fut plus diversement jugé que J. J. Rousseau. Les erreurs de sa jeunesse, la bizarrerie de son carractère social, l'égarement de sa raison sur la fin de ses jours ont fourni des armes à la haine et suscité contre lui des préventions que le tems n'a point encore effacées : une faute grave et sans excuse a semblé les justifier (1). Ce qu'on n'a point assez remarqué dans sa vie, c'est le phénomène imposant de cette régénération morale qu'il sut accomplir sur lui-même par l'énergie de sa volonté, et qui, d'une âme long-tems vulgaire et fragile, fit, à quarante ans, une âme nouvelle, supérieure à la fortune, idolâtre de la beauté morale, et portant jusqu'à l'excès peut-être le culte du devoir et la vertu du sacrifice. C'est de cet instant que l'équitable postérité voudra seulement juger Rousseau : de cet instant, soustrait aux influences de son éducation et de son siècle, il nous apparaît avec les qualités et les défauts qui lui appartiennent, impressible, ombrageux, bizarre, romanesque dans ses idées, extrême dans ses affections et dans ses maximes, inhabile, à force de sensibilité, à la société des hommes; mais généreux, sincère, désintéressé, magnanime. Rousseau eut beaucoup d'ennemis; on cherche-

---

(1) On sait que Rousseau fut père et qu'il n'en remplit point les devoirs. La pauvreté, la crainte du déshonneur pour sa compagne et d'une éducation immorale pour ses enfans, l'entraînement du mauvais exemple, et, plus tard, l'exagération d'un noble enthousiasme pour une mission à laquelle il se crut exclusivement appelé, telles sont les raisons qu'on a données pour l'excuser. Rousseau a fait mieux; il s'est condamné lui-même. Il a déposé dans l'*Émile*, avec l'aveu public de sa faute, l'expression de son repentir.

rait en vain dans ses ouvrages ou même dans sa correspondance intime une ligne dictée par la haine. Il se vengea de Palissot en obtenant sa grâce, de Voltaire en souscrivant pour sa statue. On le vit toujours fier avec les grands et facile avec les humbles : pauvre, il refusa des pensions et répandit des bienfaits. Tous ceux qui l'ont connu ont rendu témoignage de la bonté de son cœur, de la simplicité de ses mœurs, et, dans tous les lieux qu'il habita, le peuple a gardé sa mémoire.

De tous les hommes qui ont exercé sur leur siècle l'empire du génie, je n'en connais point qu'on puisse égaler à J.-J. Rousseau. Nul ne réunit au même degré la force de la pensée, la suavité de l'imagination, la chaleur de l'âme et la magie du langage : nul ne revêtit d'un coloris plus enchanteur une morale plus élevée et plus pure, ne parla de la vertu avec plus de passion, du devoir avec plus d'attrait. Nul n'offrit une réunion plus heureuse de tous les tons de l'éloquence. Grave et touchant dans l'*Émile*, passionné dans l'*Héloïse*, simple et gracieux dans la *lettre à d'Alembert*, véhément et noble dans la *réponse à l'Archevêque de Paris*, plein de charme et de naïveté dans ses *mémoires*, il nous montre tour à tour le digne interprète de la raison la plus sublime et le peintre le plus ravissant de la nature et de l'amour.

L'éloquence, la philosophie, l'influence de J.-J. Rousseau n'ont rien de commun avec celles des autres écrivains de son siècle. Avec lui semble commencer l'aurore d'un siècle nouveau. Quand Rousseau apparut sur la scène du monde, la société se mourait de faiblesse : la frivolité, la corruption régnaient partout : la licence était dans les mœurs, le désordre dans les familles, l'anarchie dans le corps politique. La philosophie du dix-huitième siècle, qui modéra le fanatisme, qui ruina les préjugés, qui porta sur toutes les opinions contemporaines son œil investigateur et sa critique moqueuse, avait peut-être elle-même contribué pour un tems à laisser les esprits sans convictions fortes et sans énergie morale. Rousseau vint réchauffer du feu de sa parole ce siècle glacé de vieillesse. Sa voix austère et pénétrante fit

retentir, au milieu d'un monde frivole, les accens solennels de la conscience et du devoir, et mêla des pensées plus sérieuses aux choses de la vie. Il releva la dignité de la condition humaine, il resserra les liens des familles, il rappela les lois de la nature. Par lui, les mères apprirent à nourrir leurs enfans, les époux à révérer la sainteté du nœud conjugal. Portant plus loin ses regards, il évoqua les institutions humaines au tribunal de la vérité; il dénonça les désordres réels cachés sous le nom d'ordre social; au sein d'une élégante servitude, il osa rendre honneur aux vertus obscures, à la liberté grossière. En même tems qu'il enchaînait l'intolérance, il posa des bornes à l'incrédulité, et, tandis que d'une main il achevait d'abattre les autels du fanatisme, il raffermit de l'autre les autels chancelans de la Divinité.

Le sentiment exquis, l'ardent amour du beau en morale respire dans toutes les pages de Rousseau : il inspire les rêves enchanteurs de la *Nouvelle-Héloïse;* il empreint de grâce et de pureté l'image idéale de Sophie; il s'épanche en effusions touchantes ou sublimes dans les discours du prêtre savoyard. Delà ce noble enthousiasme qui passionna son âme et ses écrits : delà aussi ce caractère de haute dignité qui distingua toujours sa conduite et son langage.

Une pensée domine chez Rousseau; ramener dans les voies de la nature l'homme égaré dans les voies d'une fausse civilisation. Ses écrits ont opéré, sous ce rapport, une heureuse réforme dans nos institutions et dans nos mœurs. Il est seulement à regretter que cette pensée, si vraie et si féconde, ne se soit pas toujours montrée à lui sous un point de vue suffisamment exact. Au sein d'une société toute factice, Rousseau ne vit pas assez que l'état social est, pour le genre humain, le véritable état de nature : il embrassa, du moins dans ses premiers écrits, la chimère d'un état de nature où l'homme vivrait isolé de ses semblables; illusion que son talent sut rendre un moment contagieuse, et qui l'entraîna jusqu'à proscrire les arts, la propriété, la société elle-même. Bientôt pourtant, éclairé par des méditations nouvelles, il re-

vint de ces idées extrêmes à des idées plus modérées. A part quelques erreurs de détail, quelques exagérations oratoires, l'*Émile*, le *Contrat social*, plusieurs parties de l'*Héloïse* sont l'œuvre d'une raison hardie avec sagesse et libre avec mesure. L'humanité lui applaudit lorsqu'il bat en ruine les préjugés des vieilles sociétés européennes ; lorsqu'il interroge la nature pour fonder sur ses lois éternelles la famille et la cité, la religion et la morale ; lorsqu'il oppose, ici l'éducation des choses et de la nécessité à l'éducation capricieuse de l'homme, là les convenances naturelles aux convenances d'institution, ailleurs le pouvoir légitime né du libre consentement des peuples au pouvoir adultère que fonde la force ou l'imposture. Peut-être ceux qui ont jugé avec tant de hauteur la philosophie de Rousseau n'auraient-ils pas dû confondre les écrits échappés à sa première ferveur et les ouvrages composés dans la maturité de son talent : les uns ne sont que les brillans essais d'une imagination impétueuse ; les autres sont les créations d'un esprit supérieur, éclairé par la réflexion et l'expérience.

Les noms de Voltaire et de Rousseau sont devenus inséparables. Ces deux génies extraordinaires, divisés pendant leur vie, sont à jamais unis dans la postérité, qui révère en eux les principaux agens d'une grande régénération sociale. Tous deux, par des voies diverses, ont également avancé la civilisation et la raison humaine : tous deux, par des qualités contraires, ont atteint la même célébrité et mérité la même gloire. Voltaire fut éminemment l'homme de la société, Rousseau l'homme de la nature : le premier charma les esprits par ses grâces légères et son élégante urbanité ; le second éleva les âmes par la touchante dignité de son éloquence. L'un fit haïr le faux, l'autre fit aimer le vrai. La plaisanterie fut l'arme habituelle de Voltaire ; le pathétique fut celle de Rousseau. L'un répandit peut-être plus de lumière, l'autre plus de chaleur. Aussi l'influence de Voltaire a-t-elle été plus universelle, celle de Rousseau plus profonde : l'un a trouvé de plus nombreux admirateurs, l'autre des disciples plus enthou-

siastes. Leur caractère et leur destinée n'ont pas moins différé que leur talent. Voltaire vécut dans le monde et Rousseau dans la solitude; l'un dans l'opulence, l'autre dans la pauvreté. Tous deux ambitionnèrent l'indépendance; mais Voltaire la chercha dans la fortune, Rousseau dans le mépris de la fortune. L'un, dans le château de Ferney, entouré des délices de la vie, eut des rois pour hôtes et pour courtisans; l'autre, dans un galetas de la rue Plâtrière, vivant avec peine du travail de ses mains, refusa les faveurs des princes et donna audience à des peuples qui vinrent lui demander des lois. L'humanité leur doit, à des titres différens, une égale reconnaissance. Rousseau, par ses nobles enseignemens, acheva l'œuvre que Voltaire avait commencée par sa critique lumineuse et piquante : celui-ci dissipa des préjugés; celui-là fonda des croyances. Voltaire me représente l'Apollon pythien, perçant de ses traits vengeurs les monstres nés de la fange; Rousseau m'apparaît comme un autre Prométhée, animant l'argile grossière avec la flamme apportée du ciel.

BERVILLE.

DE L'ORTHOGRAPHE FRANÇAISE,

ET DES RÉFORMES QU'IL EST POSSIBLE D'Y INTRODUIRE.

Ce siècle est celui des réformes; on en demande partout : dans les administrations, dans la littérature, dans la poésie, dans l'enseignement, dans l'étude des sciences..... Les uns les repoussent, les autres les soutiennent; bataille à coups de plume entre tous les partis, injures dites de part et d'autre, plaisir ou ennui pour les spectateurs, mais surtout matière inépuisable pour les journaux, voilà à peu près à quoi se réduisent dans le moment toutes ces disputes, qui d'ailleurs peuvent porter leurs fruits plus tard.

Mais, tandis que les partis sont en présence et aiguisent leurs armes pour de nouveaux combats, voilà qu'une société formée depuis peu pour la réforme de notre orthographe (1) laisse de côté la polémique, et aspirant au rôle de législateur, lance dans le public, sous le titre d'*Appel aux Français* (2), un in-32 de 150 pages, où elle pose, comme principe *unique et inattaquable*, ces mots : AUTANT DE SIGNES DANS L'ALPHABET QUE DE SONS ET D'ARTICULATIONS DANS LA LANGUE, ET APPLICATION CONSTANTE DU MÊME SIGNE AU MÊME SON (3) ; elle

---

(1) Il existe à Paris une *Société grammaticale ;* c'est dans le sein de cette société que s'est formée la *Société pour la réforme de l'orthographe ;* celle-ci s'est depuis séparée de la société-mère, quoique plusieurs membres continuent d'appartenir à l'une et à l'autre.

(2) C'est à l'occasion de ce petit ouvrage que cet article a été composé : la question de l'orthographe était trop importante pour que nous la renvoyassions à notre *Bulletin ;* d'un autre côté, le livre ne nous a pas paru mériter une analyse fort détaillée. Nous avons cru concilier tous les intérêts et trancher la difficulté, en traitant la question elle-même dans une Notice, et renvoyant dans des notes aux articles de l'ouvrage que nous aurons à combattre.

Cette question, du reste, a déjà donné lieu à un article fort remarquable de M. NODIER, inséré dans ses *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque* (Crapelet, 1829. In-8°). Ce savant écrivain regarde la langue écrite et la langue parlée comme deux sciences qui doivent rester en quelque sorte indépendantes l'une de l'autre. Selon lui, la première, immuable de sa nature, unit entre elles les langues ou les diverses phases de la même langue; la seconde, mobile comme le peuple même qui la parle, s'éloigne à tort de la langue écrite, et ne vaut pas que l'on modifie l'autre. Nous ne partageons pas l'opinion de M. Nodier à cet égard ; mais tout ce qu'on peut attendre d'une logique pressante, d'un esprit fin, d'un style brillant et facile, se trouve réuni dans ce morceau. Son but ne paraît pas être d'abord de combattre nos réformateurs, qu'il traite d'ailleurs d'*écoliers ;* mais, en se jouant, il soulève des difficultés que ceux-ci n'ont pas même aperçues, et montre quels doivent être les résultats de leur système. Ce n'est donc pas de lui qu'ils pourront dire : *Rire n'est pas prouver; plaisanter n'est pas prouver* (App., p. 99). Ils doivent trouver plus facile de répondre aux sarcasmes de quelques journalistes qu'aux plaisanteries de M. Nodier.

(3) P. 5.

part de là, pour proposer un système d'orthographe dont il suffira de citer ce court échantillon : *Mesieu, j'é lu aveq bôqou d'intérè la sirqulère que vou m'avéz adrésée; lé sufraje sur léqel vou vouz apuié, done déjà un gran poiz ô changeman qe vou propoé*, etc. (1). Ce qui veut dire : *Messieurs, j'ai lu avec beaucoup d'intérêt la circulaire que vous m'avez adressée; les suffrages sur lesquels vous vous appuyez donnent déjà un grand poids aux changemens que vous proposez*, etc. (2).

Tout cela, du reste, est précédé d'une préface qu'on peut transcrire tout entière, et que voici : *Ne jugez qu'après avoir lu; si vous êtes de notre avis, écrivez-nous : Si vous n'en êtes pas, écrivez-nous encore, et nous lèverons vos scrupules.*

C'est promettre beaucoup : le premier usage qu'on puisse faire de cette invitation, c'est de demander aux réformateurs comment, ayant soulevé une question si importante, ils se sont renfermés dans un silence absolu sur tous les points embarrassans, et sur tout ce qui pouvait éclairer leurs juges. Au lieu de perdre leur tems et leur papier à transcrire les at-

---

(1) P. 18. On trouve cette note dans les Mémoires de Mme du Barri : « Ce fut le maréchal (de saxe) qui refusa modestement le fauteuil par ce billet bien connu, dont l'orthographe ne serait pas cependant un titre d'exclusion aux yeux de certains académiciens d'aujourd'hui : « *Il veule me fere de la cadémie sela miret come une bage a un chas.* » (Paris, 1829; Mame et Delaunay-Vallée. In-8°, t. 1, p. 4.)

(2) Ces mots sont extraits d'une lettre écrite par le Directeur de la *Revue* aux membres de la société de la réforme; elle est précédée et suivie de plusieurs autres lettres d'hommes distingués, qui tous paraissent penser d'introduire dans notre orthographe des changemens avantageux : nous ne supposons pas que les éditeurs de l'*Appel aux Français* aient publié ces lettres sans en avoir obtenu l'autorisation de ceux qui les avaient écrites; mais comment se fait-il que ces lettres soient toutes écrites dans l'orthographe réformée? comment qualifier cet artifice, qui ferait croire que tous les signataires de ces lettres ont approuvé la réforme, tandis qu'il n'y en a pas un peut-être qui en ait eu connaissance. Plusieurs d'entre eux ont été en butte aux critiques de quelques journaux à propos de cette orthographe, dont à coup sûr ils sont fort innocens. Est-ce sur de pareilles supercheries que la société de réforme doit fonder ses succès?

taques insignifiantes de quelques journaux, et les réponses qu'ils y ont faites dans le tems, n'y avait-il pas plus d'utilité pour les lecteurs, plus de loyauté surtout de la part des auteurs, à mettre sous les yeux du public les pièces du procès, et à lui dire : « Voilà les difficultés de notre entreprise, voilà ce qui jusqu'à ce jour s'est opposé aux nombreuses tentatives faites par des hommes d'un mérite distingué, voilà ce que nous voulons faire aujourd'hui ; jugez si nous avons été plus heureux. » Loin de là. Retranchés derrière ce principe ordinairement vrai : que l'*écriture doit peindre la parole*, et sans se donner la peine d'examiner les cas où il n'est pas applicable, nos auteurs s'adressent à une classe presque toujours ignorante de ces matières, dogmatisent avec une assurance incroyable, promettent *d'éclairer le peuple en masse et en quelques jours seulement* (1), et dans un dialogue entre le bon sens et la routine (2), attribuent à celle-ci tout ce qui peut s'opposer au bouleversement qu'ils proposent. Je le répète ; la composition de ce livre indique dans les auteurs ou une mauvaise foi calculée, ou une ignorance qu'il n'est pas permis de supposer chez eux, ou au moins une précipitation inexcusable.

Replaçons donc la question sur son véritable terrain, et montrons comment elle a pu se compliquer au point de présenter maintenant des difficultés presque insurmontables. L'écriture, dit-on, *doit représenter exactement la parole*. Ce principe est évident, lorsqu'une langue n'a jamais été écrite, et qu'on invente ou qu'on choisit un alphabet pour elle (3); il est vrai encore, lorsque le peuple articule distinctement tous les sons, qui dans sa langue représentent les modifications de la pensée (4); il ne l'est plus du tout, lorsque les mêmes

---

(1) P. 49. — (2) P. 115.

(3) C'est le cas où se sont trouvés naguère M. Dard et M. Roger, auteurs d'écrits sur la langue ouolofe.

(4) Tel était, à ce que l'on pense ordinairement, le cas des Grecs et des Romains ; tel était celui des Italiens et des Espagnols, chez qui la

mots changent de prononciation, suivant leur place, et suivant le ton du discours; il est plus faux encore, s'il est possible, lorsque l'écriture a eu autant d'influence sur le langage que le langage sur l'écriture.

Ces deux dernières hypothèses conviennent justement à la langue française. Cela n'est pas douteux pour ceux de nos lecteurs qui se sont occupés de grammaire; les autres peuvent en demander les preuves : qu'il me soit permis de les donner.

Les lettres, dans notre écriture, sont *phoniques* quand elles représentent les sons; *étymologiques*, si elles rappellent la racine d'un mot; *caractéristiques*, quand elles marquent une modification du mot (1); *nulles*, enfin, quand elles ne servent à rien de tout cela (2). De cette dernière espèce sont les lettres doubles qui ne se prononcent pas (3), quelques consonnes qui se compliquent inutilement dans les formes secondaires des mots (4), quelques voyelles inutiles, souvent même contraires à la prononciation et à l'étymologie, etc. (5). Sur ces lettres point de contestation; nous les abandonnons aux réformateurs, et plus ils les retrancheront, mieux ils auront mérité de la France entière. Point de discussion non plus sur les lettres *phoniques*, puisque leur représentation

---

réforme n'a pas dû souffrir de grandes difficultés, parce qu'elle n'était pas très-considérable.

(1) Comme l'*s* marque le pluriel, et l'*e* muet le féminin.

(2) On a de la peine à concevoir comment des lettres nulles ont pu s'introduire dans notre orthographe. Qu'il me suffise d'en citer un exemple : nos substantifs sont en grande partie tirés de l'ablatif des Latins; dans l'ablatif *homine*, un copiste ignorant aura pris l'*i* et l'*n* pour une seule lettre et il en aura fait *homme*; le mot *femme*, formé de même de *femina*, donne assez de vraisemblance à cette idée que je crois appartenir à Beauzée.

(3) *Flamme*, pour *flame*; *acquérir*, pour *aquérir*.

(4) *Enfant*, pluriel *enfans* et non *enfants*. L'*s* étant déjà une dentale, le *t*, autre dentale, est évidemment superflu. Par analogie on pourrait, dans les pluriels, supprimer le *c*, le *p* dans les *flancs*, les *camps*, etc.

(5) *Paon*, *faon*, *Laon*, etc.; *solennel*, pour *solanel*.

est toujours le principal objet de l'écriture, et que tout le monde est d'accord pour les conserver.

La question concerne donc seulement les lettres *étymologiques*, et les lettres *caractéristiques*. Quant aux premières, ils faut distinguer : si la lettre n'indique que des mots étrangers, retranchez-la (1); car notre langue est une : elle doit avoir son existence individuelle, et indépendante de toute langue morte ou contemporaine. Mais, si la lettre étymologique appartient à la langue elle-même, si cette lettre suffit pour réunir des familles entières de mots, est-ce rendre un service à la langue que de les disperser tous, pour ainsi dire, par la suppression du lien commun ? Si vous écrivez *batô* pour *bateau*, à quoi tiennent les dérivés *batelet*, *batelier*, *batelière* ? Si vous retranchez le *p* du mot *drap*, comment se formeront les mots : *draper*, *drapier*, *draperie*, *drapeau?* N'est-il pas à craindre qu'en accélérant l'écriture, vous ne ralentissiez l'étude des mots, bien autrement importante et difficile que celle de l'orthographe ?

Les difficultés deviennent, au reste, bien plus grandes, quand on passe aux lettres caractéristiques. C'est surtout en considérant cette partie de la question qu'on peut apprécier la valeur de la réforme qui établirait, pour règle unique, d'écrire comme on parle. Et si l'on parle mal (2) ? car il n'en est pas de notre langue comme des langues grecque, latine,

---

(1) Ces idées sont en grande partie celles que Beauzée a consignées dans l'*Encyclopédie méthodique*. (*Grammaire et littérature*, art. *Néographisme*.) J'engage les partisans de la réforme à lire cet article : on verra avec quelle sagesse et quelle circonspection ce savant homme proposait une réforme, qui malheureusement n'a pas été adoptée.

(2) J'ai d'autant plus de raison d'examiner ce cas, que les auteurs de la réforme ne paraissent pas très-forts sur la prononciation. Ils écrivent *sinqante iver on pasé sur sa tête*. Où ont-ils pris que l'*s* d'hivers ne devait pas sonner sur la voyelle suivante? Si cette négligence se supporte dans la conversation, on ne doit pas du moins la retrouver dans des vers du genre de ceux qu'ils citent ici. Ils mettent à la même page (47) : *et le son de ta voi, un signe de tes yeux*, etc. Sont-ils donc d'avis que, dans nos vers, l'hémistiche autorise l'hiatus?

italienne, espagnole, où les modifications des mots, nettement tranchées, ne laissent aucune incertitude à l'oreille. Qui confondra jamais ανθρωπος, avec ανθρωποι ? *vir* et *viri* ? Chez nous, au contraire, l'*homme* et les *hommes* se prononcent de même : seulement devant une voyelle, la différence est sensible ; d'où vient-elle ? de l'*s* prononcé *z*, signe de notre pluriel. Mais, si cet *s* n'est pas nécessaire dans l'écriture, pourquoi l'y placerons-nous devant une voyelle, et alors pourquoi le prononcer (1) ? Est-ce ici la prononciation qui détermine l'écriture, ou l'écriture qui détermine la prononciation ? Et ce que nous disons ici du pluriel, se reproduirait également pour tous les accidens des mots, presque toujours muets devant une consonne, et sensibles sur la voyelle suivante.

Enfin, que dirons-nous, si le principe fondamental de cette écriture *phonique* ne peut absolument pas s'appliquer à notre langue ? s'il y a quelque chose d'utile, de nécessaire à ceux qui lisent, c'est sans doute que le même mot modifié de la même manière s'écrive toujours de même (2). Nous renvoyons à l'étude du sanskrit ceux qui pourraient douter de ce principe. Cette langue offre le type des écritures où tout est sacrifié à la prononciation, jusque-là que les mots ne sont pas plus séparés dans les livres qu'ils ne le sont dans le langage ; aussi, de combien de règles la grammaire sanskrite n'est-elle pas hérissée pour rendre compte des irrégularités de prononciation ? et surtout, quelles immenses difficultés n'offre-t-elle pas à ceux qui l'étudient ?

---

(1) Jusqu'ici je me suis appuyé sur les opinions de grammairiens connus ; quant à ce que je vais dire, je ne crois l'avoir rencontré nulle part ; je suis donc plus sujet à erreur, et il est juste qu'on discute plus sévèrement mes opinions.

(2) Nos réformateurs ne semblent pas être de cet avis, p. 150 ; ils écrivent même (p. 44) : A regardé *d'an ó* (d'en haut) le peuple qui l'implore. Et (p. 46) : *ô plu hô* (au plus haut) de ton cours, etc. Nous doutons qu'avec de pareilles innovations on abrège de beaucoup l'étude des langues.

Eh bien ! chez nous, ce sera la même chose, si ce n'est pis encore. En effet, nous avons en français deux langages (1), l'un, plus pur, plus sévère, plus harmonieux; c'est celui des vers et de la haute éloquence : l'autre, plus doux, plus coulant, plus rapide; c'est celui de la prose légère et de la conversation. Dans le premier, toutes les syllabes sont entendues; dans le second, tous les *e* muets disparaissent. Celui-ci contracte toutes les diphthongues; celui-là en sépare les élémens, selon les règles établies par l'usage. Le premier seul doit exister dans l'écriture; le second n'y serait qu'un jargon : mais le premier justement n'est conforme à la prononciation que dans le plus petit nombre de cas; faudra-t-il pour cela changer encore notre écriture, et marquer par des apostrophes, comme on le fait dans les comédies grivoises, ou même retrancher, sans les remplacer par aucun signe, les syllabes mangées dans le style de la conversation ?

Ainsi nous voyons à chaque instant surgir de nouvelles difficultés, de nouveaux embarras d'un projet qui paraît simple au premier coup d'œil ; c'est qu'il n'a que la simplicité de l'ignorance que rien n'effraie, parce qu'elle n'aperçoit rien. Les hommes sages ou qui ont approfondi cette matière, reconnaissent sans peine les imperfections de notre orthographe ; ils appellent de tous leurs vœux une réforme ; mais en même tems ils désirent qu'elle soit prudente et progressive, et surtout qu'elle ne sacrifie pas aux prétendus intérêts de l'écriture les intérêts bien plus sacrés du langage.

C'est ici le lieu peut-être d'examiner les changemens qu'il

---

(1) Nos auteurs ne semblent pas s'être aperçus de cette différence, non plus que de la différence de l'*e* muet à la fin des monosyllabes, ou à la fin des autres mots. Le premier est une véritable voyelle, tout-à-fait sensible et assignable; le second n'est qu'un souffle sans aucun son, et dont tout l'effet, encore dans le style élevé, est d'allonger la syllabe précédente : l'un et l'autre, au reste, disparaissent absolument devant les voyelles; mais, en dépit de la contradiction avec leurs principes, nos auteurs l'écrivent partout avec une persévérance et un courage dont on a droit de s'étonner.

est urgent d'introduire dans notre écriture, afin d'apprécier exactement l'importance du service que peut nous rendre un nouveau système (1). On reproche à notre alphabet : 1° de ne pas représenter tous les sons de notre langue ; 2° d'avoir des caractères inutiles ; 3° de réunir plusieurs caractères pour représenter un seul son ; 4° de ne pas conserver toujours au même signe la même prononciation.

Ces reproches sont fondés ; mais il faut observer que, comme un signe n'exprime que ce qu'on veut lui faire signifier, s'il est une fois convenu que le *c* se prononcera *s* devant l'*e* et l'*i*, il ne peut plus présenter de difficultés ; si l'on sait que *ai* fera *è*, *au* fera *ô*, qui nous empêche de regarder ces doubles signes comme une voyelle composée de trois jambages au lieu de deux, ou comme une réunion de deux caractères, tels que l'*i* et son point, ou *l* et son *tildé* (*l̲*) que nos auteurs veulent introduire : il n'y aura pas plus d'embarras pour ces lettres que pour les voyelles *ou* et *eu* qu'ils nous conservent, puisque ces combinaisons ne peuvent produire chez nous aucun autre son. De même, si nous avons le *ch*,

---

(1) L'*Appel aux Français* dit (p. 55) *que l'orthographe est à la grammaire ce qu'est à l'homme la rognure de ses ongles.* Si l'auteur en eût été persuadé, aurait-il publié son livre? Mais, malgré la fausseté évidente de cette hyperbole, nous devons avouer que l'orthographe n'a qu'un intérêt secondaire, si on la compare au langage ; en sorte que l'orthographe la plus parfaite ne sera pas celle qui représentera le plus exactement les sons d'une langue, mais celle qui en facilitera le plus l'étude. Sous ce dernier rapport seulement, elle peut être une science : prise dans le sens où le veut la réforme, à quoi se réduit-elle ? à bien entendre les mots qui sont prononcés ; ainsi, quand les réformateurs nous promettent que nous saurons bien écrire en deux heures, ils nous assurent, en d'autres termes, que notre oreille saisira distinctement tous les sons : ils nous promettent donc ce que nous avons depuis long-tems sans eux, ou ce que même avec eux nous n'aurons jamais : en somme, ils ne nous donnent, ni ne nous apprennent rien. Tournez cette manivelle, nous dit un facteur de serinettes, et vous faites de la musique : oui, sans doute ; mais quelle musique ? la sienne : et de même les réformateurs veulent nous enseigner l'orthographe en deux jours : mais quelle orthographe ? la leur. Est-ce la peine ?

ou le *gn*, pourvu que nous leur donnions partout la même prononciation, leur emploi sera tout aussi facile que celui de lettres simples. C'est donc aux règles à en déterminer l'usage : ces règles sont peu nombreuses et s'apprennent vite; mais on nous oppose nos innombrables exceptions (1); c'est donc sur elles qu'il faudrait d'abord faire tomber la réforme. Ainsi, nous devons, je ne dis pas retrancher, mais tendre à retrancher : 1° les lettres nulles; 2° celles qui font entendre un son autre que celui qu'elles indiquent; 3° les lettres doublées inutilement; 4° les *h* muettes; 5° faire usage du trait-d'union dans les composés; 6° nuancer, par des accens, les sons de la même voyelle; 7° remplacer par le *t* et l'*f*, le *th* et le *ph* qui ne signifient rien étymologiquement; 8° indiquer par un signe les consonnes sourdes ou sonores à la fin des mots. Mais il faut conserver religieusement les étymologies essentielles tirées de notre idiôme, et surtout les lettres caractéristiques, sans lesquelles notre langue, si admirable par la douceur et par la délicatesse de ses articulations, deviendrait bientôt un misérable jargon (2), indigne de notre étude.

Mais, en traçant ici la marche à suivre pour établir à mon sens le meilleur système d'orthographe, j'oublie et mon obscurité et les difficultés immenses qui entravent l'exécution d'un pareil projet. Non, ce n'est pas à un particulier, ni à

---

(1) Encore une fois, ne nous exagérons pas les difficultés de notre orthographe : un léger changement dans quelques mots la rendrait régulière et facile à apprendre. Quelle qu'elle soit, d'ailleurs, elle est du moins soumise à des règles certaines, et ne mérite aucunement le reproche qu'on adresse avec raison à l'orthographe anglaise, d'avoir des exceptions bien plus nombreuses dans leurs applications que les règles elles-mêmes.

(2) Quelques journaux se sont égayés sur l'*orthographe des cuisinières*. (Voy. l'*Appel aux Français*, p. 49 et suiv.) Cela ne signifie rien; si l'orthographe des cuisinières était bonne, il faudrait la suivre, et nous désirons que les cuisinières sachent, s'il est possible, mettre l'orthographe comme les grammairiens. L'orthographe nouvelle, d'après la réforme que l'on propose, est blâmable, non parce qu'elle est celle du peuple, mais parce qu'elle mène au jargon et au barbarisme.

une société composée de particuliers, qu'il convient de renverser ainsi l'ouvrage de plusieurs siècles, même quand on lui peut reprocher de nombreux défauts. C'est ici plus que partout ailleurs que l'*autorité des noms* est une nécessité. C'est donc à l'*Académie française* qu'il appartient de discuter ces changemens; seule, et dans ses attributions, elle peut avoir assez de crédit pour que le public plie devant ses décisions; seule elle peut mettre d'accord l'usage et la raison; et, en cela, elle rendrait peut-être un éminent service à la langue: car, si le malheur voulait qu'on admît une réforme semblable à celle qui est proposée, c'en serait fait en peu de tems et de la plus parfaite des littératures modernes, et de cette poésie divine (1) qui fait l'envie des étrangers et la gloire de la France.

B. Jullien.

N. B. Il n'est peut-être pas inutile de faire observer que l'auteur de cet article n'a examiné la question qu'en elle-même; s'il avait voulu y introduire des considérations étrangères, il aurait remarqué que l'orthographe proposée, détruisant de fond en comble toute l'orthographe ancienne, les livres imprimés jusqu'ici seraient tout-à-fait illisibles pour les adeptes du nouveau système : mais ceci a été dit cent fois. N. D. R.

---

(1) L'*Appel aux Français* dit (p. 9) que cette orthographe ne touche pas à la poésie. Examinons : nous avons fait observer que les *c* muets ne se prononçaient pas dans la conversation ; ainsi, s'ils ne sont pas écrits, et ils ne le seront pas d'après le principe, comment les compterat-on dans les vers? Mais ensuite, ne fera-t-on pas rimer *je chéris* et *il périt* (cheri, peri)? *un salon*, et *des ballons*, etc? Est-ce là ne pas porter atteinte à la poésie? Et de la part des auteurs, est-ce oubli, ou mauvaise foi?

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

STATISTIQUE DES ROUTES ROYALES DE FRANCE, publiée par *l'administration générale des Ponts et Chaussées* (1).

RAPPORT fait par M. le baron PASQUIER, au nom de *la Commission chargée de l'examen des questions relatives à la* CLASSIFICATION, A L'ENTRETIEN, A LA RÉPARATION, A LA CONFECTION, ET A L'ADMINISTRATION DES ROUTES (2).

OBSERVATIONS SUR LES ROUTES, suivies de *Propositions sur leur amélioration et sur leur entretien*, par A. R. POLONCEAU, ingénieur en chef, directeur (3).

DES GRANDES ROUTES ET DES CHEMINS VICINAUX; par A. BERTHAULT-DUCREUX, ingénieur des ponts et chaussées (4).

DE L'ÉTAT DES ROUTES EN FRANCE *et de la possibilité de le rendre florissant, au moyen de faibles dépenses*, par *Hippolyte* HAGEAU (5).

Depuis plusieurs années, la mode est établie en France de s'élever contre la centralisation, surtout en matière de travaux publics; et quoique peu de personnes se soient sérieusement occupées de mettre en balance les avantages et les inconvéniens respectifs de ce système et du système contraire, ses partisans, la plupart payés pour l'être, sont obligés de convenir que les faits n'ont point manqué à l'appui des opi-

(1) Paris, 1824; imprimerie royale. In-4° de 428 pages.
(2) Paris, 1828; imprimerie royale. In-4° de 60 pages.
(3) Paris, 1829; Carilian-Gœury. In-4° de 72 pag., avec pl.; prix, 3 fr.
(4) Paris, 1829; Carilian-Gœury. In-8° de 148 pages; prix, 2 fr. 50 c.
(5) Paris, 1829; Carilian-Gœury. In-8°; prix, 1 fr. 25 c.

nions dirigées contre le régime actuel. Pour distinguer les cas où il produit de bons effets, et ceux où il en produit de mauvais, peut-être faudrait-il commencer par s'entendre sur les idées de gouvernement et d'administration que l'on confond trop souvent. On gouverne des hommes et on administre des établissemens, des matières. Le gouvernement, dans son acception la plus étendue, consiste à établir et à suivre les rapports sociaux, soit de nation à nation, soit des gouvernans aux gouvernés, soit des citoyens aux citoyens : mais, dans toute société, il existe des besoins communs, plus ou moins grands, plus ou moins diversifiés. Toutes les opérations de gouvernement exigent des moyens d'exécution matériels, ne fût-ce que le traitement des agens employés : un peuple, une province, une ville, ont besoin de communications, de moyens de défense, de marchés, de prisons. Pourvoir à ces besoins de la communauté, c'est en général administrer; et comme les hommes ne sont jamais sans leurs besoins, l'administration se montre partout.

Le but spécial de l'action du gouvernement, ce sont les personnes; celui de l'administration, ce sont les matières. On donnera donc une idée assez exacte de l'administration publique, si on la définit la gestion de la fortune publique, de même que l'administration particulière est la gestion de la fortune particulière.

L'administration publique se modifie en raison de la nature et de l'étendue des besoins auxquels elle est destinée à pourvoir : ainsi l'administration des finances fournit à chacun des services publics la marchandise qu'il saura échanger contre les moyens d'exécution appropriés à sa destination; l'administration militaire nourrit, habille, arme le soldat; dans les départemens, dont l'objet est l'instruction publique, l'application des lois civiles ou criminelles, l'entretien des relations avec l'étranger, l'administration proprement dite se réduit à la comptabilité des traitemens. Enfin, l'administration intérieure est celle qui s'occupe des besoins de la société elle-même; et, suivant que ces besoins sont plus ou moins éten-

dus, suivant l'avantage qu'il peut y avoir à les considérer en masse ou séparément, l'administration intérieure est générale, provinciale, municipale, ou seulement administration d'établissement.

Quel que soit le caractère de ceux qui exercent l'autorité, il est toujours facile d'établir dans leurs actes une distinction analytique entre ce qui est de l'essence du gouvernement et ce qui est de l'essence de l'administration ; mais, si l'on veut séparer les attributions dans la pratique, les difficultés naissent de toutes parts. Et d'abord, puisque la société a des besoins qui ne peuvent se satisfaire que collectivement, le soin d'y pourvoir, qui est le but de l'administration, conférera le plus grand de tous les moyens d'influence, et par conséquent de gouvernement. Ce moyen d'influence sera surtout efficace lorsqu'il s'attachera au plus important de tous les besoins du corps social, à celui dont dépend la liaison de ses parties, en un mot, à l'établissement et au maintien des communications. Ce n'est donc point, comme l'ont prétendu plusieurs bons esprits, une question étrangère à la politique, que celle des travaux publics. Les Romains le savaient bien. Ces chaussées, qui sillonnaient les provinces conquises, ces ponts, ces temples, ces cirques, ces aquéducs, auxquels ils donnaient le caractère de solidité qu'ils voulaient imprimer à leur domination, n'étaient pas des moyens de satisfaire un vain goût pour l'architecture ; ces grandes améliorations étaient de bien plus sûres garanties du repos des peuples, que la surveillance des proconsuls et les armes des légions. Cette pensée était la moitié de la *science du pouvoir* de Napoléon (1). A peine con-

(1) Voici la copie d'une *Lettre* de Napoléon, où nos lecteurs verront avec intérêt combien les travaux publics avaient à ses yeux d'importance. Quelques incorrections de langage n'étonneront pas ceux qui savent que ses notes étaient toujours des improvisations dictées avec la rapidité du discours, et n'étaient revues que par le secrétaire chargé de les mettre au net.

» Fontainebleau, *le* 14 *novembre* 1807.

« Monsieur Cretet, vous aurez reçu le décret par lequel j'ai autorisé

sul, il s'occupe à rétablir la viabilité détruite de nos routes; bientôt il fait étudier toutes les améliorations que réclamait

---

la caisse d'amortissement à prêter 8,000,000 fr. à la ville de Paris. Je suppose que vous vous occupez de prendre des mesures pour que les travaux soient rapidement terminés et augmentent les revenus de la ville. Dans ces travaux, il y en a qui ne rendront pas grand'chose, et qui ne sont que d'embellissement; il y en a d'autres, tels que les galeries à établir sur les marchés, les tueries, etc., qui seront d'un grand produit : mais, pour cela, il faut agir. Les magasins pour lesquels je vous avais accordé des fonds ne sont pas encore commencés. Je suppose que vous avez retrouvé les fonds qui étaient destinés pour des fontaines, et que vous les avez employés provisoirement pour la machine de Marly. Poussez tout cela vivement. Ce système d'avancer de l'argent à la ville de Paris pour augmenter ses branches de revenu a aussi le but de concourir à son embellissement : mon intention est de l'étendre à d'autres départemens.

« J'ai beaucoup de canaux à faire : celui de Dijon à Paris, celui du Rhin à la Saône, et celui du Rhin à l'Escaut. Ces trois canaux peuvent être poussés aussi vivement que l'on voudra : mon intention est, indépendamment des fonds qui sont accordés sur les revenus de l'État, de chercher des fonds extraordinaires pour ces trois canaux. Pour cela, je voudrais vendre le canal de Saint-Quentin, dont le produit serait versé pour accélérer les travaux du canal de l'Escaut. Je voudrais vendre le canal d'Orléans, dont le produit servirait à accélérer les travaux du canal de Bourgogne. Enfin, je vendrais même le canal du Languedoc, pour le produit en être affecté à la construction du canal du Rhin à la Saône. Je suppose que le canal de Saint-Quentin pourrait être vendu huit millions, celui du Loing autant, et le canal du Languedoc davantage. Ce serait donc une trentaine de millions que je me procurerais sur-le-champ, et que j'emploierais à accélérer les trois grands canaux avec toute la rapidité possible. L'argent, je l'ai, l'État n'y perdra rien : il y gagnera, au contraire, immensément, puisque, s'il perd ses revenus des canaux du Loing, de Saint-Quentin et du Midi, il gagnera le produit des canaux de l'Escaut, de Napoléon (actuellement *Monsieur*), et de Bourgogne; et, quand ces travaux seront finis, si les circonstances le permettent, je les vendrai encore pour en faire d'autres. Ainsi, mon but est de faire les choses en sens inverse de l'Angleterre, ou de ce que l'on propose de faire. En Angleterre, on aurait accordé un octroi pour le canal de Saint-Quentin, et le gouvernement l'aurait alloué à des capitalistes. J'ai, au contraire, commencé par construire le canal de Saint-Quentin; il a coûté, je crois, 8,000,000 fr.; il rendra 500,000 fr.; je ne perdrai donc rien en le vendant à une compagnie ce qu'il m'a coûté, et puisque avec cet argent

la navigation intérieure : les ports du Hâvre, de Dieppe, de Cherbourg, d'Anvers, sont rétablis et perfectionnés ; les

---

je ferai d'autres canaux. Faites-moi, je vous prie, un rapport là-dessus ; car sans cela nous mourrons sans avoir vu naviguer ces trois grands canaux. En effet, voilà six ans que le canal de Saint-Quentin est commencé, et il n'est pas encore fini : or, ces canaux-là sont d'une bien autre importance. On évalue la dépense de celui de Bourgogne à 30 millions. Certainement ce qu'on peut dépenser par an sur les fonds généraux de l'État ne va pas à plus d'un million ; les départemens ne rendent pas plus de 500,000 fr. Il faudrait donc vingt ans pour finir ce canal. Que ne se passera-t-il pas pendant ce tems ! des guerres et des hommes ineptes arriveront, et les canaux resteront sans être achevés. Le canal du Rhin à l'Escaut est aussi d'une grande dépense : les fonds généraux de l'État ne suffisent pas pour les conduire aussi vite qu'on le voudrait : le canal Napoléon est dans le même cas. Faites-moi connaître combien il serait possible de dépenser par an à chacun de ces canaux. Je suppose que, sans nuire aux autres travaux, on pourrait dépenser, pour chacun, 3 ou 4 millions par an, et qu'ainsi, dans cinq ou six ans, nous pourrions les voir naviguer tous les trois. Vous me ferez connaître combien les impôts établis me fournissent de ressources pour ces trois canaux ; combien j'ai accordé pour 1808, et les fonds supplémentaires que j'ai accordés en 1806 pour pousser ces travaux avec la plus grande activité. Vous me proposerez de vendre les trois canaux déjà faits, et à quel prix il faudrait les vendre : je me charge de trouver des acquéreurs ; alors l'argent sera en abondance. Il faut me dire, dans votre rapport, combien sont évalués les trois canaux que je veux promptement achever, et comparer cela avec les sommes qu'ont coûté les trois anciens canaux que je veux vendre.

« Vous comprenez ce que je veux dire. Sur votre rapport, mon intention est de passer outre. Peut-être cela conduira-t-il à ouvrir une caisse des travaux publics, où les fonds spéciaux des routes, de la navigation, seraient versés directement. On pourrait aussi accorder à cette administration les fonds provenant de la vente des trois anciens canaux et d'autres encore, s'il en existe qu'on puisse vendre. Les fonds en seraient versés, selon les conditions de vente, dans la caisse des travaux publics ; et avec cette institution nous changerions la face du territoire. Pour des affaires de cette nature, aucune circonstance n'est plus favorable que celle-ci. Puisque j'ai des fonds destinés à récompenser les officiers et les généraux de la grande armée, ces fonds peuvent tout aussi bien leur être donnés en actions sur les canaux qu'en rentes sur l'État, ou en argent. Je serais obligé de leur donner de l'argent, si quelque chose comme cela n'était pas promptement établi. Mais il faudrait que la chose fût telle-

abattoirs, les marchés, qu'il appelait le Louvre du peuple, des rues spacieuses, des ponts élégans, des quais majestueux,

---

ment bonne que des particuliers s'y associassent, et que la caisse d'amortissement pût prendre ces actions au pair, s'il y en avait plus que je n'en veux donner aux officiers. J'attendrai votre rapport avec intérêt. Je suis fâché que le canal de Charlemont ne soit pas déjà fait. Si vous établissez la compagnie, je vous ferai prendre autant d'actions que vous voudrez. Tout est possible en France, dans ce moment où l'on a plutôt besoin de chercher des placemens d'argent que de l'argent.

« J'ai fait consister la gloire de mon règne à changer la face du territoire de mon empire. L'exécution de ces grands travaux est aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à ma propre satisfaction. J'attache également une grande importance et une grande idée de gloire à détruire la mendicité. Les fonds ne manquent pas; mais il me semble que tout cela marche lentement, et cependant les années se passent. Il ne faut point passer sur cette terre sans y laisser des traces qui recommandent notre mémoire à la postérité. Je vais faire une absence d'un mois; faites en sorte qu'au 15 décembre vous soyez prêt sur toutes ces questions, que vous les ayez examinées en détail, que je puisse, par un décret général, porter le dernier coup à la mendicité. Il faut qu'avant le 15 décembre vous ayez trouvé sur le quart de réserve, et sur les fonds des communes les fonds nécessaires à l'entretien de soixante ou cent maisons pour l'extirpation de la mendicité. Que les lieux où elles seront placées soient désignés et le réglement mûri. N'allez pas me demander encore des trois ou quatre mois pour avoir des renseignemens. Vous avez de jeunes auditeurs, des préfets intelligens, des ingénieurs des ponts et chaussées instruits. Faites courir tout cela, et ne vous endormez pas dans le travail ordinaire des bureaux. Il faut également qu'à la même époque tout ce qui est relatif à l'administration des travaux publics soit prévu et mûri, afin que l'on puisse préparer tout de manière qu'au commencement de la belle saison, la France présente le spectacle d'un pays sans mendians, et où toute la population est en mouvement pour embellir et rendre productif notre immense territoire.

« Il faut aussi que vous me prépariez tout ce qui est nécessaire sur les mesures à prendre pour tirer du desséchement des marais du Cotentin et de Rochefort des sommes pour alimenter la caisse des travaux publics, et pour achever ces desséchemens ou en opérer d'autres.

« Les soirées d'hiver sont longues : remplissez vos portefeuilles, afin que nous puissions, pendant les soirées de ces trois mois, discuter les moyens d'arriver à de grands résultats.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait en sa sainte garde. » NAPOLÉON.

M. CRETET, mon Ministre de l'intérieur.

de grands monumens sont les sujets d'entretien qu'il donne à la capitale ; rangée sous ses lois, l'Italie voit les cimes du Mont-Cenis et du Simplon abaissées, la navigation du Pô rendue facile, le desséchement des marais Pontins entrepris ; Turin reçoit un pont ; Rome antique sort de ses ruines : tous ces travaux étaient, comme il le disait lui-même, des *travaux politiques ;* et si vous interrogez les souvenirs des Belges et des Italiens, vous verrez combien était juste cette qualification.

Si, enrichissant le pays en même tems qu'ils l'embellissent, les travaux des ponts et chaussées sont le plus grand et le plus légitime de tous les moyens d'influence, aucun partisan éclairé du pouvoir ne lui conseillera d'en abandonner la direction. Cependant, vouloir consolider cette centralisation contre laquelle se sont élevées des plaintes si générales, n'est pas sans danger. Si la haute administration se réserve seule le droit de faire et le soin de diriger, on s'en prendra justement à elle de ce qui ne se fera pas, et de ce qui se fera mal ; ces prétendus moyens d'influence ne seront plus que des causes d'irritation; elle trouvera des répulsions, là où elle voudrait chercher des appuis : aujourd'hui, assaillie de tous côtés, par tous les partis, elle semble n'avoir entrepris de grands travaux que pour que sa confusion fût plus éclatante; elle ne trouve d'autre moyen d'adoucir sa chute que d'être la première à la prédire et à proclamer son impuissance. C'est ce qu'on peut voir dans un article infiniment curieux, inséré dans le *Messager des chambres* du 15 avril dernier. Cet article ne spécifie qu'une opération, celle des canaux ; mais l'argumentation s'en applique *à fortiori* à tous les autres travaux publics. Si le corps des ponts et chaussées est un mauvais instrument pour ouvrir des canaux qui exigent de la science, de l'ensemble dans l'exécution, il faut se hâter de lui enlever aussi la construction des routes et surtout les travaux d'entretien : ce sont évidemment ceux où la sollicitude de l'intérêt particulier peut produire les meilleurs résultats.

Tout le monde convient aujourd'hui, à commencer par les

ingénieurs les plus imbus de l'esprit de corps, que, depuis plusieurs années, notre administration des ponts et chaussées marche rapidement à sa dissolution. Personne ne va si loin dans cette conviction que l'organe officiel du gouvernement que nous citions tout à l'heure. Mais, quelque positifs que soient les faits sur lesquels on pourrait, dans ce moment, appuyer la proposition de supprimer le corps des ponts et chaussées, il n'y aurait pas plus de raison à le faire, qu'on n'en aurait eu à prétendre que l'armée d'Italie n'était bonne à rien, parce qu'elle avait fait, sous le général Schérer, la plus ridicule de toutes les campagnes.

Notre organisation des ponts et chaussées veut être considérée dans ses rapports avec la liberté du pays et dans ses résultats économiques.

Et d'abord, les attaques contre la centralisation ont-elles toutes été dictées par un amour sincère de la liberté, plutôt que par le désir de se faire à ses dépens une portion d'autorité ? On serait tenté de croire le contraire, en les voyant sans cesse reproduites par les éternels ennemis des institutions qui sont aujourd'hui la plus forte garantie du repos de la France. Quand l'autorité sera confiée à des hommes vraiment pénétrés des intérêts nationaux, la centralisation portera rarement atteinte aux libertés du pays : malgré ses inconvéniens très-réels, ce n'est pas un médiocre avantage que les obstacles qu'elle met à l'action des petites passions et des petites rivalités locales. Il faut avoir vu de près les démocraties municipales de la Suisse, de l'Angleterre, de la Hollande, pour savoir combien un citoyen paisible peut être froissé, à propos d'un chemin ou d'un alignement, lorsqu'il a pour voisin un homme jaloux de faire sentir son autorité, et combien dans ces contrées on priserait haut l'éloignement de la main qui exerce le pouvoir.

L'impuissance de faire ne saurait être reprochée à nos ingénieurs, en présence des immenses travaux entrepris et conduits à bien sous les règnes de Louis XV, de Louis XVI, sous le consulat, sous l'empire, et même depuis 1814. Reste à exa-

miner si ces travaux ont été exécutés plus dispendieusement qu'ils ne l'eussent été dans d'autres pays; et c'est ce qui est au moins contestable.

Il est assez d'usage, en matière de travaux publics, de chercher des termes de comparaison en Angleterre; on convient généralement que les routes y sont meilleures que chez nous; et l'on voit avec raison la principale cause de cette supériorité, dans la multitude de canaux et de chemins de fer qui sillonnent cette contrée, dans le voisinage des côtes, enfin, dans l'absence presque complète du gros roulage dont l'activité est si grande en France. A cela il faut ajouter que les routes anglaises sont fort étroites, ce qui est éminemment favorable à l'économie des frais d'entretien. Malgré ces avantages, qui suffisent certainement pour compenser la différence du prix de la main d'œuvre dans les deux pays, une lieue de bonne route coûte d'entretien, en Angleterre, 3,213 fr. (1), et en France, 2,052 fr. Cette différence ne saurait trouver d'explication que dans les abus qui fourmillent nécessairement autour de deux ou trois mille administrations de paroisses, indépendantes de tout contrôle, souveraines chez elles, où tout membre influent peut imposer au public ses agens de prédilection. A cela, il faut ajouter que les engagemens contractés à l'occasion des travaux des routes creusent à chaque paroisse, comme pour supplément à la taxe des pauvres, une dette qui s'accroît tous les jours, tandis que du moins nous savons où nous en sommes, et nous pouvons toujours mesurer la charge que représentent, pour l'État, l'entretien et l'amélioration de nos communications par terre.

L'administration des ponts et chaussées a voulu, en 1824, nous montrer l'étendue de nos besoins, sans doute pour appeler les moyens d'y pourvoir : malheureusement, ce document paraît bien peu digne de confiance dans sa partie la plus essentielle, l'évaluation des dépenses; c'est ce que

(1) On porte à 9,875 lieues l'étendue des routes à péages de l'Angleterre, et à 31,725,000 fr. les produits annuels des péages.

M. H. Hageau s'est chargé de démontrer, en y relevant les inconcevables contradictions que présentent les données relatives à trois départemens qu'il paraît bien connaître : l'administration actuelle a, d'ailleurs, perdu tout droit d'être crue, depuis que, pour jeter le pays dans la désastreuse opération des canaux, elle s'est prévalue devant les chambres, avec une si singulière assurance, de projets qui n'existaient pas, et qui sont à peine rédigés aujourd'hui, quoiqu'elle n'ait cessé pendant plusieurs années de se féliciter de la justesse de ses prévisions.

Quoiqu'il en soit, aucun système arrêté ne paraît avoir présidé aux évaluations portées dans la statistique des routes. On ne demandait aux ingénieurs que des approximations; si l'un en a présenté de trop faibles, un autre a pu en présenter d'exagérées, sachant qu'il faut beaucoup demander pour obtenir peu, et il est possible que toutes ces erreurs se compensant entre elles, le résultat général diffère peu de la vérité : à défaut de renseignemens plus dignes de confiance, il faut, comme la commission des travaux publics, se contenter de celui-ci (1).

La France avait, en 1824, et cette situation a peu changé depuis, 8,019 lieues de routes royales ouvertes; sur cette étendue, nous avons à l'entretien, c'est-à-dire, n'ayant d'autre besoin que d'être maintenues dans leur état actuel,

	3,573 lieues.	
Nous avons à réparer, avant de les porter à l'état d'entretien.	3,587	
Et ces réparations sont évaluées à		66,808,322 fr.
	7,160	

(1) Le rapport de M. Pasquier fait mention de quelques changemens survenus depuis quatre ans; mais, comme la forme n'en concorde pas parfaitement avec celle de la statistique, nous nous en tenons à ce premier document, qui, d'ailleurs, a servi de texte aux raisonnemens du noble pair.

Ci-contre. . .	7,160 lieues.	66,808,322 fr.
Nous avons à terminer. . . .	859	44,276,530
A ces dépenses, il faut ajouter, pour remettre en état les ouvrages d'art existans, et dont les dégradations augmentent de jour en jour		8,610,691
Pour achever les ponts entrepris		7,420,248
Et pour ouvrages d'art, neufs.		40,306,303
Enfin, les parties non ouvertes des routes royales, ont une longueur de	365	
et coûteraient.		26,230,056
En sorte que, pour porter à l'état d'entretien nos	8,384 lieues,	
il faudrait une dépense de. . .		193,652,150 fr.

Nos routes se divisent en routes pavées et routes en empierrement; les *routes en pavé* ont les longueurs et réclament les capitaux suivans :

A l'entretien. . .	692 lieues.		
A réparer	268	à	48,294 fr. par lieue
A terminer. . . .	49	à	121,728
A ouvrir à neuf. .	4,75	à	128,554
	1,013,75 lieues.		

Dans les *routes en empierrement* nous avons :

A l'entretien. . .	2,882 lieues.		
A réparer	3,319	à	16,229 fr. par lieue.
A terminer. . . .	810	à	47,298
A ouvrir à neuf. .	360	à	60,842
	7,371 lieues.		

Quant aux *dépenses d'entretien* nous voyons que, dans les

parties aujourd'hui portées à cet état, la dépense annuelle est, par lieue de pavé, de. . . . . 3,444 fr.

Par lieue d'empierrement 2,201

Que, pour maintenir la viabilité et empêcher le dépérissement des parties de routes à réparer ou non terminées, il en coûte par lieue, d'après la proportion établie entre les pavés et les empierremens. . . . . 5,433 et 3,149 fr.
et que, si tout était achevé, ces dépenses
se réduiraient à . . . . . 3,088 et 1,776 fr.

La différence entre ces derniers nombres et l'entretien des parties actuellement achevées sera suffisamment expliquée, si l'on considère que celles-ci sont en général situées dans le voisinage des villes et sur les lignes les plus fréquentées.

Si maintenant nous considérons en masse les données relatives aux parties de routes ouvertes, nous voyons que le maintien de nos routes, dans leur état actuel d'imperfection, exigerait une dépense annuelle de . . . 22,873,559 fr.

tandis que si, faisant abstraction des ponts et ponteeaux à terminer ou à construire, on consacrait, à réparer 3587 lieues de route,	66,808,322 fr.	
à en terminer 859. .	44,276,530 fr.	
à remettre en état les ouvrages d'arts existans	8,610,691 fr.	
Total. . .	119,695,543 fr.	
les dépenses d'entretien se réduiraient à		16,452,509 fr.
ce qui produirait une économie de		6,421,050 fr.

Si l'on ne savait, par l'opération des canaux, combien l'administration est peu jalouse de s'assurer de l'exactitude des bases sur lesquelles elle ne se fait pas scrupule d'imposer au pays les engagemens les plus étendus, les conséquences les plus importantes ressortiraient des données qui précèdent.

Les 120 millions que réclame l'achèvement de nos routes, opérant, sur l'entretien annuel, une réduction de 6,421,050f. seraient placés à 5 f. 35 c. pour cent, et ce capital pourrait en 3 pour cent, à 77 f., s'obtenir au moyen d'une inscription de . . . . . 4,675,323 fr.
de rente; le trésor obtiendrait donc
un dégrèvement réel de . . . . . 1,745,727 fr.

6,421,050fr.

Mais le principal bénéfice serait recilli pacur la nation en utilité, qui, pour ne pas pouvoir être appréciée d'une manière aussi précise, n'en équivaudrait pas moins à un immense revenu; le roulage deviendrait plus économique, et, par conséquent, plus actif dans toute l'étendue de la France; et, s'il est vrai que le commerce ne soit autre chose que le transport des denrées du point où elles sont chères à celui où elles sont à bon marché, la mesure proposée serait la plus avantageuse qui pût être conçue dans l'intérêt de l'agriculture et de l'industrie.

Toutefois, la France paie assez cher la leçon qu'elle a reçue dans l'affaire des canaux, pour se méfier d'une opération faite par masse sur les routes : à vouloir tout faire à la fois, on fait mal et on n'achève pas; nos routes royales sont fort loin d'être toutes d'une égale importance ; celle de beaucoup d'entre elles pourrait être au moins contestée ; et, au lieu de jeter indistinctement des fonds sur les routes fréquentées et sur celles qui ne le sont pas, il serait préférable d'étudier isolément celles où la circulation est la plus active, où, par conséquent, le bien produit serait le plus grand, et de se porter successivement sur chacune des lignes les plus importantes. Une amélioration isolée est sans résultat utile; c'est sur l'état des mauvaises parties de la route qu'elles parcourent, et non pas des bonnes, que les voitures règlent leurs chargemens et les forces de leurs attelages. Ces considérations se concilient, au reste, parfaitement avec l'économie des fonds du trésor; si la statistique des routes dit vrai, la route de Paris à Bayonne

exige aujourd'hui, pour son entretien annuel . . 1,151,283 fr.
l'emploi d'un capital de 4,244,906 f. réduirait
cette dépense à . . . . . 646,636 fr.

et produisant une économie de . . . . . 504,647 fr.
il serait placé à près de 12 pour cent : un fonds de 1,387,447 fr. porté sur la route de Paris à Brest, rendrait, en économie annuelle 11 1/2 pour cent. Ce serait certainement le cas d'emprunter à moins de 4. Ces exemples suffisent pour indiquer quelle marche il conviendrait de suivre.

Une série de questions relatives à la mise en état et à l'entretien des routes, a été résolue par une commission dont M. le baron Pasquier a été l'organe. Les faits en discussion sont saisis par le noble pair dans les questions d'économie publique qu'il traite, avec une telle netteté, que les conséquences s'en déroulent comme d'elles-mêmes, et l'étendue de ses vues est un résultat naturel de la justesse de son esprit. Son travail restera comme modèle de clarté et de bonne discussion : malheureusement, on s'aperçoit à chaque ligne, qu'avant de former une commission chargée de fournir au ministère de l'intérieur les vues d'administration qui lui manquent, il aurait fallu en former plusieurs chargées de vérifier, en différens lieux de la France, les points de fait qui auraient dû servir de base aux modifications à introduire dans le régime des travaux publics. Un seul fait général semble avoir frappé la commission à tous les instans de ses travaux, et s'être reproduit devant elle sous toutes les formes; c'est l'inaptitude des hommes chargés de la partie administrative des travaux publics; en présence des retards, des méprises, du défaut d'ordre et de soin dont souffrent les affaires les plus simples, on n'a trouvé aucun inconvénient à enlever la moitié de ses attributions à une direction qui ne dirige rien ; nous verrons si dans le budget on supprimera la moitié des frais qu'elle coûte. La mesure la plus importante qu'ait proposée la commission, est la séparation des dépenses de construction et d'amélioration de celles de simple entretien : à l'ave-

nir, la direction générale ne s'occupera que des premières, et les secondes seront confiées à des commissions départementales qui, toutes composées de personnes à la nomination du gouvernement, agiront dans les attributions qui leur sont conférées avec presque autant d'indépendance que les administrations locales de l'Angleterre. Chez nos voisins, on s'aperçoit aux sinuosités des routes, qu'on refuse rarement à un personnage ou à une corporation puissante d'allonger, dans des convenances particulières le chemin du voyageur; nous souhaitons que le parti qu'on prend relativement aux dépenses d'entretien n'y introduise pas des abus analogues : c'en est déjà bien assez que, dans la plus grande partie de la France, les routes départementales ne s'ouvrent et ne s'entretiennent qu'autant qu'elles conduisent au château de quelque député ministériel ou de quelque membre du Conseil général (1).

L'introduction du système de confection et d'entretien des routes, qui doit le nom de *Mac Adam* à l'extension que cet homme habile et persévérant lui a donnée en Angleterre, et qui dès longtems avait été appliqué par plusieurs ingénieurs francais, entre autres par MM. Favier dans la Haute-Saône, et Husson dans l'Ain, paraît devoir apporter, dans nos communications, des améliorations et des économies notables : on ne saurait donner une attention trop sérieuse aux travaux pleins d'intérêt auxquels se sont livrés, sur cette grande question, M. Polonceau et M. Berthault-Ducreux. Tous deux arrivent à cet important résultat, que les sommes aujourd'hui dépensées en matériaux et en main d'œuvre, pour obtenir un mauvais entretien seraient beaucoup plus que suffisantes pour maintenir nos routes dans l'état le plus prospère, si l'on diminuait

(1) L'usage constant est de décider l'ouverture d'une route de telle à telle ville. On commence la route à l'une de ses extrémités, quelquefois à toutes les deux; et, quand le personnage qu'on veut favoriser peut aller commodément de la ville chez lui, on va recommencer ailleurs la même manœuvre, parce qu'autant que possible il ne faut point faire de jaloux.

les dépenses de matériaux pour augmenter celles de main d'œuvre. Ces deux ingénieurs ont aussi étudié avec succès les améliorations à introduire dans la construction des routes, et dans quelques mains que passe l'administration de cette branche de la fortune publique, leurs expériences et leurs observations porteront leurs fruits; en suivant leurs conseils, on fera mieux et à moins de frais.

M. Polonceau ne s'est pas borné à présenter, comme ingénieur, d'excellentes vues sur le perfectionnement de nos routes; il a recherché les moyens de pourvoir aux dépenses d'une restauration générale; le plus efficace et le plus juste est à ses yeux, le rétablissement des barrières : il pense que cette institution n'a dû son extrême impopularité qu'au caractère d'impôt que lui donna le gouvernement consulaire, et que, si le produit des péages était exclusivement employé aux travaux des lignes sur lesquelles ils se perçoivent, le public le paierait bientôt comme le juste prix d'un service rendu. Il est positif que l'immobilisation d'un capital convenable sur nos routes procurerait au pays des avantages infiniment supérieurs à la charge que lui imposerait cette opération. Soit que ce capital provienne des impôts actuels, soit qu'il provienne d'une nouvelle combinaison, l'effet produit sur les routes sera toujours le même et devra être apprécié, indépendamment des mérites de la mesure de finances qui devrait le précéder. D'un autre côté, l'imputation des travaux des routes sur les fonds généraux de l'État a une apparence d'injustice; il paraît choquant que l'entretien de la route de Bordeaux à Paris soit payé sur les fonds fournis par le département des Hautes-Alpes, aussi-bien que sur ceux qui viennent du département de la Gironde; les barrières donnent le moyen de faire correspondre avec une rigoureuse exactitude les charges et les avantages. Si cependant l'on rapproche les allocations des travaux des routes des sommes payées en impôts directs ou indirects dans nos divers départemens, on verra que les perceptions du trésor sont de contrée à contrée, dans un rapport assez exact avec l'activité de

la circulation; qu'une communication nouvelle et vraiment utile s'ouvre, bientôt, les patentes, les droits sur les mutations, sur les consommations s'élèvent dans la localité et augmentent d'autant les ressources communes à tout l'État : l'injustice de la répartition de la dépense n'est donc ni aussi grande, ni aussi fâcheuse qu'on pourrait le supposer au premier coup d'œil. Si l'établissement de l'impôt des barrières ne doit pas nous conduire à la suppression d'un autre impôt, il perd beaucoup de son mérite; en second lieu, il est douteux que sa perception coûtât moins de 12 à 15 pour cent, et l'on paierait peut-être beaucoup trop chèrement, par l'acceptation de cette charge, l'avantage de l'égale répartition des frais d'entretien.

Plus on entre avant dans les questions de travaux publics, plus on sent combien les lumières qui naissent de l'observation des faits sont indispensables pour diriger dans le choix des mesures dont ces travaux doivent être l'objet. Certes, les vues judicieuses sur l'administration intérieure ne manquent point en France; le rapport de M. Pasquier le prouverait au besoin; mais les hommes les plus éclairés sont ceux qui sentent le mieux l'inconvénient de résoudre *à priori* de pareilles questions. Il s'agit de prendre un parti entre notre système de construction et d'entretien des routes et celui de nos voisins, et l'administration est hors d'état d'établir une comparaison entre leurs résultats économiques. Elle propose de grands travaux et elle n'a pas songé à en mesurer l'utilité, ne fût-ce que pour établir un ordre de priorité dans ses préférences; elle retire les fonds aux besoins les plus pressans pour les prodiguer dans les superfluités les plus vaines; et les méprises dans lesquelles elle tombe ne semblent même pas l'avertir qu'il est tems de songer à savoir ce qu'on fait.

Ce désordre, et par cette expression nous n'entendons pas l'irrégularité dans les finances, dont les comptes sont tenus avec beaucoup de soin et de clarté, mais le mauvais emploi des ressources du pays, ce désordre n'est point particulier aux ponts et chaussées, il se manifeste dans toutes les parties

de l'administration : il est la conséquence de la fausse direction donnée depuis quatorze ans au gouvernement constitutionnel; le vice est au centre, ses effets s'étendent à tout, et nous devons à cette cause ces déficits effrayans qui s'accumulent en pleine paix. On a dit avec raison que le gouvernement constitutionnel était celui de la discussion libre et de l'opinion, et l'on en a conclu que le talent de la parole et la couleur politique devaient seuls conduire à tous les postes du gouvernement et de l'administration. Lorsque le ministère a voulu inspirer de la sécurité, on est devenu directeur-général des ponts et chaussées à titre d'homme éminemment modéré, bienveillant, ennemi de tout excès ; à d'autres époques, il a suffi d'être un sot ou un méchant homme un peu remarquable, pour être de droit directeur, commandant ou préfet. Depuis la restauration, tous les hommes qui sont arrivés au timon des affaires, les uns avec de loyales, les autres avec de perfides intentions, sont tombés dans cette méprise, et c'est probablement, pour avoir voulu agir trop directement sur l'opinion que toute influence leur a échappé. Le public est comme le parterre ; il n'est entraîné par ceux qui occupent la scène, que lorsqu'ils sont trop absorbés par l'esprit de leur rôle, pour s'occuper du spectateur. L'existence de la tribune a fait croire que, pour gouverner le pays, il était plus nécessaire de lui parler de ses affaires que de les bien faire ; et le ministère de l'intérieur est devenu le patrimoine des avocats : MM. *Lainé, Decazes, Siméon, Corbière, Martignac*, ont tous appartenu à cette profession honorable, mais dont l'exercice n'a pas jusqu'à présent passé pour la meilleure école d'administration. Les discours qu'ils ont prononcés ont quelquefois charmé leurs auditeurs; mais les mesures qu'ils ont prises, quelle impression ont-elles faite sur le pays ? Ce qui se passe dans ce moment même sous nos yeux, ne prouve-t-il pas que le charme de la parole ne fait pas plus l'homme d'État que l'éclat de l'uniforme ne rend le soldat redoutable ? Le ministère qui, dirigé par de véritables hommes d'État, mettra, abstraction faite de toute opinion,

les intérêts positifs du pays dans les mains les plus capables de les bien gérer, qui les soustraira ainsi aux fluctuations des partis, ce ministère deviendra, sans le chercher, un ministère populaire; son existence sera consolidée de toute la sécurité qu'il aura procurée au pays; ses paroles, garanties par ses actes, auront toujours assez d'autorité, et il aura tout à gagner à ce que les questions de travaux publics deviennent fréquemment l'objet des investigations de la presse périodique.

J. J. Baude.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

Œuvres complètes de Machiavel, *traduites* par J. V. Périès (1).

TROISIÈME ET DERNIER ARTICLE.

(Voy. t. XLI, p. 81-105, et p. 376-406.)

Machiavel, *écrivain et homme privé.*

Habitué à la vie active des emplois, à des occupations qui lui promettaient des honneurs et de l'aisance, Machiavel, à peine âgé de quarante-quatre ans, se trouve tout à coup relégué dans l'oisiveté d'une solitude, chargé d'une nombreuse famille, et possesseur d'un très-modique patrimoine, qu'il n'avait pas augmenté pendant la durée de sa carrière publique (2). Il fallait une philosophie stoïque pour supporter noblement un tel revers; et quoique Roscoe affirme (*The life and pontificate of Leon the tenth*) « qu'il endura ce malheur comme un nouvel Aristide », la vérité est que Machiavel en fut d'abord tout étourdi, et ne parvint jamais à s'y accoutumer. Dans ce naufrage des libertés publiques, il ne songe qu'à s'accrocher à quelque emploi et à chercher l'abri de quelque protection. Presque aussitôt après le retour des Médicis, il écrit à une dame dont le nom n'est pas connu, mais que le neveu

(1) Paris, 1825-1826; Michaud. 12 vol. in-8°; prix, 84 fr.

(2) On n'a jamais élevé aucun doute sur la probité de Machiavel; chargé souvent d'acheter la bienveillance des ministres étrangers, et particulièrement de ceux de Louis XII, prince économe, dont la cour était à vendre, il ne paraît pas que Machiavel ait fait aucun profit sur ces marchés de consciences ministérielles. Mais, si l'on n'accuse pas son désintéressement, il faut avouer que la parcimonie de sa république était extrême; ou bien, comme il l'a déclaré lui-même, qu'il avait des habitudes dispendieuses. On le voit occupé, dans *toutes* ses légations, à demander de l'argent et à déplorer la misère où on le laisse.

de Machiavel, qui a conservé copie de la lettre, suppose être madame Alfonsine, mère du second Laurent de Médicis : « Puisque votre seigneurie désire connaître les changemens qui ont eu lieu ces jours derniers dans notre Toscane, je me ferai un plaisir d'autant plus grand de vous en rendre compte, qu'en satisfaisant à vos désirs, je vous montrerai le triomphe de vos amis et celui de mes *protecteurs*. » Et après avoir raconté comment les Médicis furent replacés dans tous les honneurs qu'avaient possédés leurs ancêtres, il ajoute : « C'est ainsi que le calme le plus parfait fut rétabli dans la ville. Elle espère ne pas vivre moins honorablement sous leur protection, que dans les tems passés, lorsque le magnifique Laurent, de glorieuse mémoire, la gouvernait... Si j'ai satisfait aux désirs de votre illustrissime seigneurie, je suis assez récompensé; dans le cas contraire, je réclame mon pardon de votre indulgence. » On voit que le républicanisme de Machiavel était peu farouche. Mais il ne lui servit guère de s'être ainsi humanisé, car ce fut quelques semaines après que *ses protecteurs* le destituèrent et le firent torturer, comme nous l'avons déjà dit. A peine sorti de prison, encore tout brisé de la main du bourreau, il s'empresse d'écrire à F. Vettori, son ami, alors ambassadeur de Florence à Rome, et qui était dans les bonnes grâces des Médicis, pour obtenir d'eux quelque emploi. « Je ne vous rappellerai pas, dit-il, la longue histoire de mes malheurs; il suffit de vous dire que la fortune semble s'être fait un plaisir de m'accabler,. . *mais je serai désormais plus avisé*... Rappelez-moi, je vous prie, au souvenir de notre Saint-Père, et tâchez qu'il m'emploie, s'il est possible, lui ou les siens (les Médicis), dans quelques affaires; je suis convaincu que je vous ferais honneur, et cela me serait fort utile. » Huit jours après, Machiavel écrivait encore à Vettori : « Vous voulez que j'oppose un cœur ferme aux coups de la fortune; apprenez donc avec quelque satisfaction que, dans mon malheur, je les ai supportés avec tant de fermeté, que je m'en veux du bien à moi-même, et qu'il me semble que je vaux mieux que je ne l'aurais cru. Si nos nouveaux maîtres

ne veulent point me laisser de côté, j'en ressentirai la plus vive satisfaction, et je crois que je me conduirai de manière à leur donner l'occasion de s'en applaudir. S'ils croient devoir me refuser cette faveur, je vivrai comme lorsque je vins au monde. Je suis né pauvre, et j'ai appris à souffrir bien plus qu'à jouir. » Machiavel avait montré en effet beaucoup de fermeté contre la prison et la torture, mais il lui en restait peu contre la mauvaise fortune, et il se fait ici plus fort qu'il n'est en effet, piqué sans doute par les soupçons de Vettori, qui, tout en louant son courage, semble craindre qu'il ne se laisse abattre. Vettori n'avait que trop bien deviné; pendant plus de quatre années la correspondance de Machiavel est pleine des marques de son découragement : « Je resterai donc dans ma misère, écrivait-il à ce même Vettori, sans trouver une âme qui se souvienne de mon dévoûment, ou qui s'imagine que je puisse être bon à quelque chose. Mais il est impossible que je demeure long-tems dans cet état : je vois toutes mes ressources se consumer, et, à moins que Dieu ne vienne à mon secours, je serai forcé d'abandonner ma maison, ou de me faire substitut ou greffier de quelque *podesta,* si je ne puis trouver un autre moyen de vivre, ou bien de me fourrer dans quelque endroit désert pour apprendre à lire aux enfans, laissant ici ma famille, qui me regardera comme un homme mort. Elle se passera d'autant mieux de moi, que je lui suis continuellement à charge, *ayant contracté l'habitude de la dépense et ne pouvant m'astreindre à l'économie.* » Une autre fois il écrivait encore : « Mais, ce qui m'irrite et m'afflige davantage, c'est de voir qu'au milieu de toutes les félicités qui sont le partage de la magnifique famille de Médicis et de notre cité, je reste seul parmi les ruines de Pergame. » En même tems qu'il se répand en plaintes, en regrets et en sollicitations, il remarque qu'il ne devrait plus s'occuper des événemens, puisqu'il n'est plus au courant des secrets et des affaires; il déclare qu'il a fait vœu de ne plus songer à l'État, et même de n'en plus parler. Mais ici c'est le dépit qui perce; la faiblesse de Machiavel se trahit de mille manières. Un peu

plus tard, écrivant à G. Vernaccia, jeune homme qu'il avait élevé et qu'il aimait tendrement, il lui dit en s'excusant de son silence : « Ne t'en prends qu'aux tems, qui ont été et qui sont tels encore, qu'ils m'ont, pour ainsi dire, fait perdre jusqu'au souvenir de moi-même. » Et, en juin 1517, il lui écrivait encore : « Contraint par les malheurs que j'ai éprouvés et que j'éprouve, de me retirer à la campagne, je suis quelquefois des mois entiers sans me retrouver moi-même. » Nous pourrions multiplier les citations ; nous n'en ferons plus qu'une, mais qui est fort importante, parce qu'elle montre comment, dans sa vie privée, Machiavel tâchait de s'étourdir, quelles sortes de consolations il cherchait à ses infortunes, et surtout dans quelles dispositions d'esprit il était lorsqu'il composa celui de ses ouvrages qui a décidé de sa renommée. La lettre dont nous tirons cette citation, et qui était encore ignorée il y a vingt ans, fut écrite à F. Vettori, le 10 décembre 1513, c'est-à-dire un peu plus d'un an après la destitution de Machiavel. L'ancien secrétaire y fait à son ami la description de son genre de vie. Sa journée est consacrée, depuis l'heure où le soleil se lève, à la chasse aux gluaux ; à l'exploitation d'un petit bois, dont la vente est l'occasion de querelles assez mesquines entre Machiavel et ses amis ; à la lecture des Élégiaques latins, du Dante et de Pétrarque. Écoutons maintenant Machiavel lui-même : « Je vais ensuite à l'hôtellerie, qui est située sur le grand chemin ; je cause avec les passans, je leur demande des nouvelles de leur pays, j'apprends un grand nombre de choses, et j'observe la diversité qui existe entre les goûts et les imaginations de la plupart des hommes. Sur ces entrefaites, arrive l'heure du dîner : je mange en famille le peu de mets que me fournissent ma pauvre petite *villa* et mon chétif patrimoine. Le repas fini, je retourne à l'hôtellerie ; j'y trouve ordinairement l'hôte, un boucher, un meûnier et deux chaufourniers : je m'encanaille avec eux tout le reste de la journée, jouant à *cricca*, à *tric-trac* ; il s'élève mille disputes ; aux emportemens se joignent les injures ; et le plus souvent c'est pour un liard que nous nous

échauffons, et que le bruit de nos querelles se fait entendre jusqu'à San-Casciano (bourg voisin de la demeure de Machiavel). C'est ainsi que, plongé dans cette ignoble existence, je tâche d'empêcher mon cerveau de se moisir; je donne ainsi carrière à la malignité de la fortune qui me poursuit; je suis satisfait qu'elle ait pris ce moyen de me fouler aux pieds, et je veux voir si elle n'aura pas honte de me traiter toujours de la sorte. Le soir venu, je retourne chez moi et j'entre dans mon cabinet : je me dépouille sur la porte de ces habits de paysan, couverts de poussière et de boue; je me revêts d'habits de cour ou de mon costume, et, habillé décemment, je pénètre dans le sanctuaire antique des grands hommes de l'antiquité : reçu par eux avec bonté et bienveillance, je me repais de cette nourriture, qui seule est faite pour moi, et pour laquelle je suis né... J'ai noté dans leurs conversations tout ce qui m'a paru de quelque importance; j'en ai composé un opuscule *de principatibus*, dans lequel j'aborde, autant que je puis, toutes les profondeurs de mon sujet, recherchant quelle est l'essence des principautés, de combien de sortes il en existe, comment on les acquiert, comment on les maintient, et pourquoi on les perd; et si mes rêveries vous ont plu quelquefois, celle-ci ne doit pas vous être désagréable; elle doit surtout convenir à un prince, et surtout à un prince nouveau, voilà pourquoi je dédie mon ouvrage à la magnificence de Giuliano..... *C'est le besoin auquel je suis en butte qui me force à le publier;* car je me consume, et je ne puis rester long-tems encore dans la même position sans que la pauvreté me rende l'objet de tous les mépris. Ensuite, je voudrais bien que ces seigneurs Médicis commençassent à m'employer, *dussent-ils d'abord ne me faire que retourner des pierres :* si je parvenais une fois à me concilier leur bienveillance, je ne pourrais me plaindre que de moi; quant à mon ouvrage, s'ils prenaient la peine de le lire, ils verraient que je n'ai employé ni à dormir, ni à jouer les quinze années que j'ai consacrées à l'étude des affaires de l'État. Chacun devrait tenir à se servir d'un homme qui a depuis long-tems acquis de l'expérience. » Machiavel

se peint admirablement dans ces épanchemens de l'amitié : son penchant pour les lettres, sa passion pour la politique; ce besoin continuel d'activité dont son esprit est tourmenté, son horreur de la solitude, son goût pour des divertissemens sans choix, mais qui donnent du mouvement à son existence, son effroi de la médiocrité, cette incurable avidité d'emplois qui fait souhaiter passionnément à ce républicain de porter la livrée des *seigneurs Médicis* (1), rien n'est oublié dans ce portrait, qu'on accuserait à coup sûr d'infidélité si l'original ne l'eût tracé lui-même.

Mais, ce qu'il nous importe surtout de remarquer pour l'objet qui nous occupe, c'est le but dans lequel fut composé le livre du *Prince*. Il est évident que, dans la pensée de l'auteur, cet ouvrage n'était pas destiné au public; Machiavel, en effet, ne l'a point livré à l'impression, la *publication* dont il parle ne signifie ici que la communication qu'il en veut faire aux Médicis (2); il l'avait composé surtout dans le dessein de leur plaire, de leur donner une haute idée de son expérience, et d'acheter leur protection en leur apprenant les moyens de fonder leur pouvoir sur les ruines de la république de Florence; aussi veut-il le dédier à Julien, frère de Léon X, parce qu'il *convient spécialement à un prince nouveau;* et Julien, ayant quitté le pouvoir pour vivre tranquille à Rome, il le dédie à son successeur Laurent, fils de ce Pierre, banni en 1494. L'épître dédicatoire a tout-à-fait la tournure d'une pétition, et Machiavel ne dissimule pas que c'est une place qu'il demande en échange de son livre. Après les protestations de son dévoûment, Machiavel finit ainsi : « Que votre magnificence accepte donc ce modique

(1) Machiavel, en effet, se fût trouvé heureux d'être à leur service personnel, il l'a dit lui-même dans une autre lettre : « Si le sort avait voulu que les Médicis m'eussent employé, soit à Florence, soit au dehors, soit *dans leurs affaires particulières,* soit dans celles de la République, cela m'aurait suffi. »

(2) Il ne fut imprimé que quelques années après la mort de l'auteur, en 1532.

présent dans le même esprit que je le lui adresse. Si elle l'examine et le lit avec quelque attention, elle y verra éclater partout *l'extrême désir que j'ai de la voir parvenir à cette grandeur* que lui promettent la fortune et ses autres qualités; et si votre magnificence, du faîte de son élévation, *abaisse quelquefois ses regards sur ce qui est si au-dessous d'elle,* elle verra combien peu j'ai mérité d'être la victime continuelle d'une fortune injuste et rigoureuse. » Laurent ne fut pas plus touché de l'humilité de l'épître que du génie qui brille dans le livre; peut-être même ne le lut-il pas. A peine âgé de vingt-un ans, ce jeune homme n'avait rapporté de l'exil, où il avait passé sa vie, que la soif de la vengeance et l'ambition du pouvoir; il nourrissait une profonde méfiance de tout ce qui avait servi le gouvernement républicain, et il promettait un tyran à Florence, lorsqu'une mort prématurée l'enleva en 1519.

Nous ne porterons point ici un nouveau jugement sur le *Livre du Prince*, jugé tant de fois; il nous suffit d'avoir montré le but réel dans lequel Machiavel l'a composé : c'est lui-même qui nous l'explique dans sa correspondance intime, et nous n'avons eu besoin que d'en rapprocher les divers fragmens pour en faire sortir la vérité. Peut-être trouvera-t-on cette vérité bien moins ingénieuse que les diverses suppositions de plusieurs critiques fort habiles, nous n'en doutons pas; mais c'est un malheur ordinaire au sens commun, toujours moins piquant que l'esprit.

Nous avons déjà expliqué pourquoi, si l'on veut être juste, il faut juger le livre de Machiavel avec les idées de son tems et non avec celles du nôtre; nous ne reviendrons pas sur ce point, et, au lieu de redire encore ce qu'il y a d'odieux dans quelques maximes, ce qui déjà, du tems de Machiavel, était faux dans quelques-uns de ses principes, et ce qui l'est devenu plus encore à mesure que l'expérience nous a révélé ces vérités que le tems sème sur son passage; nous préférons rappeler quelques doctrines éparses dans cet ouvrage, et qui offrent l'antidote du poison qu'on lui a tant reproché. Ainsi, tout en donnant des préceptes de cruauté, Machiavel déclare

que *la cruauté est un mal;* que ceux qui suivent ces préceptes *n'acquièrent point de gloire et ne peuvent être comptés au nombre des grands hommes;* dans l'un de ses chapitres qui ont excité le plus d'indignation, celui où il justifie les cruautés de Borgia, il fait aux princes un devoir de *suivre les conseils de la prudence tempérés par ceux de l'humanité.* Il reconnaît qu'*il est louable d'être fidèle à sa parole*, qu'*il est bon pour un prince d'être réellement fidèle, humain, clément, religieux, sincère.* Mais une chose singulièrement remarquable dans la politique de Machiavel, c'est qu'elle est, en général, toute populaire; il répète sans cesse, et particulièrement dans cet ouvrage : « Il est absolument nécessaire que le peuple soit content du prince... Il est d'une absolue nécessité que le prince possède l'affection de son peuple... La meilleure forteresse est l'affection des peuples. » Il pourrait donc résulter des maximes du livre du *Prince* une tyrannie douce sur un peuple parfaitement soumis; mais la liberté des citoyens et toute espèce de garantie politique y sont complétement oubliées. Une erreur de l'époque, et que Machiavel a portée dans tous ses ouvrages, car en cela il ne s'est point montré en avant de son siècle, c'est de ne jamais examiner la société sous le point de vue des libertés individuelles, et de ne tenir aucun compte des institutions capables d'assurer le bien-être du citoyen; il considère l'association politique par rapport à la masse et non par rapport à l'individu; l'indépendance nationale, avec quelques droits de cité, voilà ce qui constituait alors la plus grande prospérité d'un peuple.

Le dernier chapitre du livre du *Prince* est un éloquent appel à la délivrance de l'Italie : « Ne laissons donc point échapper l'occasion présente, dit Machiavel; que l'Italie, après une si longue attente, voie enfin paraître son libérateur! Je ne puis trouver de termes pour exprimer avec quel amour, avec quelle soif de vengeance, avec quelle fidélité inébranlable, avec quelle vénération et quelles larmes de joie il serait reçu dans toutes les provinces qui ont tant souffert de ces inondations d'étrangers. Quelles portes pourraient rester fer-

mées devant lui? quels peuples refuseraient de lui obéir? quelle jalousie s'opposerait à ses succès? quel Italien ne l'entourerait de ses respects? Y a-t-il quelqu'un dont la domination des barbares ne fasse bondir le cœur? » Tout ce chapitre est pénétré de cette chaleur de l'âme qui enfante les grandes pensées et les mouvemens sublimes. Le lecteur s'associe de bon cœur au patriotisme de Machiavel; malheureusement il cherche en vain dans le livre les moyens d'arriver au grand résultat que provoque le publiciste.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de l'*Anti-Machiavel* que M. Périès a bien fait d'imprimer à la suite de l'ouvrage du secrétaire florentin. Ce livre, qui a obtenu beaucoup de célébrité, n'est le plus souvent qu'une pure déclamation. L'auteur affecte constamment le dédain et même la colère; Machiavel lui fait toujours *horreur* ou *pitié*. Il l'appelle *monstre, charlatan du crime, docteur du crime, docteur de la scélératesse;* un seul argument vaudrait mieux que ce torrent d'injures. L'auteur de l'*Anti-Machiavel* semble préoccupé d'une singulière idée; il se croit obligé de tout contester à l'auteur du livre du *Prince*; il dispute, il ergote sur tout; c'est un parti pris d'avance, et la chose est poussée au point que si Machiavel prescrit une vertu au prince (le respect pour la pudeur des femmes de ses sujets), l'*Anti-Machiavel* décide que cette vertu est inutile. Frédéric fait au publiciste florentin des reproches qui sont manifestement faux; quelquefois il raisonne avec peu de loyauté en sortant du terrain de Machiavel, et en passant à côté de ses argumens pour les réfuter plus commodément; quelquefois encore, et même (ce qui est bien remarquable) dans les choses de la guerre, le secrétaire florentin a raison contre le conquérant Frédéric; nous citerons, entre autres, la discussion sur l'utilité des places fortes, discussion où l'expérience de nos jours montre la grande sagacité de Machiavel.

Une chose qui vous frappe d'un égal étonnement à la lecture de ces deux ouvrages, c'est le cynisme de l'un et l'hypocrisie de l'autre; c'est ce contraste des préceptes d'une

atroce tyrannie donnés ouvertement par le républicain de Florence, et de la paternelle douceur affectée par le despote prussien (1); c'est cet autre contraste, plus singulier peut-être de l'un et l'autre livre, d'une part, avec les maximes de probité et de douceur répandues dans les divers ouvrages de l'auteur du *Prince;* de l'autre, avec la conduite politique de l'auteur de l'*Anti-Machiavel.*

« Le plus grand hommage qu'un prince ait jamais rendu à la doctrine de Machiavel, c'est de l'avoir réfutée afin de la suivre plus impunément, » a dit avec beaucoup de justesse M. DE BOUILLÉ, auteur d'un livre publié en 1827, sous ce titre : *Commentaires politiques et historiques sur le Traité du Prince de Machiavel et sur l'Anti-Machiavel de Frédéric II* (2). Cet ouvrage, où nous avons rencontré quelques erreurs que ce n'est pas ici le lieu de réfuter, peut cependant être considéré, en général, comme une juste appréciation des deux traités qu'il compare; c'est le livre d'un homme d'honneur et de jugement, et il mérite surtout d'être remarqué par le soin qu'a pris l'auteur de rapprocher des maximes du publiciste florentin, pour les confirmer ou les combattre, quelques-uns des grands événemens de nos jours. L'expérience de trois siècles, et l'expérience non moins féconde peut-être, de ces quarante dernières années, doit donner à l'écrivain d'aujourd'hui beaucoup d'avantages sur Machiavel, homme d'une merveilleuse sagacité sans doute, mais qui cependant n'a pu prévoir toutes les modifications que pouvaient faire subir aux règles de la politique, et à un système quelconque de gouvernement, les changemens qui devaient survenir dans les mœurs, dans les lois, enfin dans les rapports des peuples avec les gouvernemens, et des gouvernemens entr'eux. « Voilà, on

---

(1) Rappelons seulement une phrase : « Les maîtres absolus des peuples qui sont sous leur domination, dit Frédéric, reconnaissent n'en être que *les premiers domestiques.* »

(2) Paris, 1827; Ambroise Dupont, rue Vivienne, n° 16, et Pélicier, place du Palais-Royal. Un vol. in-8° de XII et 528 pages.

ne saurait trop le répéter, dit M. de Bouillé, le grand défaut du *Prince* de Machiavel, c'est que les règles de conduite qu'il donne paraissent calculées pour un usurpateur ou pour le tyran d'une petite principauté, mais point pour un gouvernement étendu et réglé. Il est encore moins applicable aux formes plus ou moins tempérées qui prévalent aujourd'hui.» Sans doute Machiavel n'avait l'idée ni du bill des droits, ni de la constitution de 1791, ni de la charte du dix-neuvième siècle; c'est pourquoi il ne faut point partir de ces grandes données pour le juger. Peut-on d'ailleurs appeler *défaut* dans un livre, un fait qui est, si je puis ainsi dire, la condition même de ce livre? Machiavel l'a déclaré, c'est surtout pour un prince nouveau qu'il écrivait, et un prince nouveau signifie évidemment ici celui qui vient de s'emparer d'une souveraineté par la force. Machiavel raisonne presque toujours en vue et avec l'expérience de l'Italie, et de l'Italie de son tems; c'est même une des preuves du génie profond de ce publiciste que ses principes, fondés sur des considérations particulières à son siècle et à son pays, aient trouvé si souvent des applications générales, et que le spectacle si borné de ces petits États lui ait inspiré des vues d'une si vaste portée. «Il est impossible de penser, dit encore M. de Bouillé, que Machiavel fût de bonne foi dans le panégyrique de César Borgia; et il vaut mieux croire qu'il agit comme ces auteurs de romans qui prennent pour leur héros un personnage vicieux, dans le but de ramener à la vertu par le dégoût qu'il inspire.» Rien n'est moins fondé qu'une telle supposition, elle n'est pas neuve, et M. de Bouillé l'a adoptée de confiance, mais on ne comprend pas qu'un homme qui a lu les Œuvres de Machiavel puisse la répéter. Dans cent endroits Machiavel parle dans les mêmes termes de César Borgia; et nous lisons encore dans une lettre intime, écrite à F. Vettori: «Le duc de Valentinois, *dont je citerai toujours l'exemple* lorsqu'il s'agira d'un prince nouveau, etc.» L'admiration de Machiavel pour les talens de ce méchant homme était sincère; elle était d'ailleurs partagée par les contemporains. Une seule réflexion

aurait dû, ce nous semble, éclairer sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, et les détracteurs de Machiavel, et ceux qui, pour l'excuser ou l'expliquer, se sont livrés à des suppositions plus ou moins déraisonnables : cette réflexion nous l'avons déjà faite dans notre premier article, et nous y revenons parce qu'elle est essentielle ici ; les préceptes abominables exposés, dans le livre du *Prince* et quelque part ailleurs, le sont sans aucun déguisement, du ton dont on parle de choses, pour ainsi dire, convenues. Si Machiavel eût pensé qu'il y eût dans ses doctrines ce qu'on y voit aujourd'hui, il avait l'esprit trop fin, trop délié pour n'avoir pas enveloppé sa morale de manière à ne point choquer ouvertement ; il a parlé franchement parce qu'il parlait comme tout le monde ; il ne donne point le mal pour le bien, mais il le donne pour l'utile, et entre le bien et l'utile il conseille toujours le choix de celui-ci ; il vous enseigne le succès, sans s'embarrasser des moyens ; c'est à vous de voir si vous le voulez à ce prix ; de son tems ce n'était pas une question.

Un autre fait qui aurait dû éclairer ceux qui ont cherché pour le livre du *Prince* des explications si forcées, c'est que les principes tant reprochés à Machiavel se retrouvent dans tout ce qu'il a écrit ; seulement dans le *Prince* ils sont plus apparens parce qu'ils sont réunis en théorie, et parce que l'objet avoué du livre est d'enseigner à un prince nouveau à fonder une espèce de tyrannie. Dans les *Discours sur Tite-Live*, qui furent commencés avant le *Prince*, et ne furent achevés qu'après, ce sont les mêmes doctrines, seulement elles ne se présentent pas tout-à-fait sous cette même forme de préceptes ; elles s'appliquent d'ailleurs au développement de la puissance d'un peuple, toujours moins odieuse que celle d'un seul ; de là sans doute l'inadvertance des critiques qui ont détourné toute leur colère sur le *Prince*. Il faut ajouter cependant que les *Discours*, composés dans la même situation d'esprit que ce dernier ouvrage, ne le furent pas dans le même dessein ; Machiavel n'écrit pas pour se rendre favorables les Médicis, mais pour instruire les jeunes amis qui

se réunissaient dans les magnifiques jardins de Côme Ruccellai, auquel il dédia les *Discours* (1). Dans toute la vigueur de l'âge mûr et du génie, mais vieux par la réflexion et l'expérience des emplois, Machiavel était écouté comme un oracle par cette jeunesse, l'espoir de Florence; et ce fut dans ces savans et patriotiques entretiens que prirent naissance les *Discours sur la première décade de Tite-Live.*

Ce titre ne donne qu'une idée bien imparfaite de l'ouvrage; Tite-Live, historien plus éloquent qu'exact, mérite peu de confiance, surtout pour les faits racontés dans la première décade; et il est remarquable que ces vieilles fables romaines aient servi de texte à l'un des livres les plus positifs de la politique moderne; mais c'est que les textes de Tite-Live sont plutôt l'occasion que le sujet des *Discours.* Machiavel embrasse sous ce titre toutes les parties du gouvernement; les tems présens sont toujours devant ses yeux; et, en commentant l'historien de Rome antique, c'est l'indépendance de l'Italie moderne, c'est la liberté de sa chère Florence qui occupent uniquement sa pensée.

Il est inutile de montrer par des citations que la politique immorale professée dans le livre du *Prince* est encore celle des *Discours;* mais nous voulons confirmer ce que nous avons déjà dit, que c'est une véritable faiblesse chez Machiavel d'avoir immolé la morale aux préjugés et aux vices de son tems, car il connaissait tout le parti qu'on peut tirer de la vertu, et il savait que la justice est encore la plus forte de toutes les puissances dont on peut se servir pour gouverner les hommes. Il faut transcrire ses propres paroles : « Ce que doit

---

(1) Machiavel se félicite, dans cette dédicace, « d'avoir abandonné le sentier vulgairement battu par ceux qui font métier d'écrire, et dont la coutume est de dédier leurs ouvrages à quelque prince, auquel, dans l'aveuglement de leur ambition ou de leur avarice, et dans l'effusion de leurs louanges bannales, ils prodiguent toutes les vertus au lieu de le faire rougir de ses vices. » Il est triste de penser que ce reproche puisse s'appliquer à Machiavel lui-même; mais, du moins, cette dédicace le lave à moitié d'avoir écrit celle du *Prince.*

surtout rechercher un prince dans ses sujets et ses soldats, c'est l'obéissance et l'amour. Il obtient l'obéissance parce qu'il observe lui-même les lois, et que l'on croit à ses vertus. Il doit leur amour à l'affabilité, à l'humanité, à la douceur. » (Disc. l. III, ch. 22.) « Que les princes soient donc convaincus que leur empire commence à leur échapper à l'instant même où ils commencent à fouler aux pieds les lois.... si, lorsqu'ils ont perdu leur couronne, ils pouvaient devenir assez sages pour connaître combien il est facile de conduire un empire quand on n'écoute que de bonnes résolutions, les regrets de leur perte en seraient plus vifs.... car il est bien plus aisé d'être chéri des bons que des méchans, et d'obéir aux lois que de leur commander. » (Chap. III, 5.) « Aucun prince ne s'est jamais bien trouvé de s'être fait haïr. » (Chap. III, 19.) « Quoique ce soit une *action détestable* d'*employer la fraude* dans la conduite de la vie, néanmoins dans la conduite de la guerre elle devient une chose louable et glorieuse.... je ferai observer seulement que je ne regarde pas comme une ruse glorieuse celle qui nous porte à rompre la foi donnée et les traités conclus; car, bien qu'elle ait fait quelquefois acquérir des États et une couronne, elle n'a jamais procuré la gloire. » (Ch. III, 40.) Enfin il pousse l'estime de la bonne foi jusqu'à vanter comme *sublime* la fidélité à tenir des sermens *arrachés par la force.* (Liv. I, ch. 11.) Est-ce à Fénélon que nous empruntons ces passages? Et combien ils nous font regretter que le publiciste florentin n'ait pas vécu dans un tems où, moins subjugué par l'influence de mœurs abominables, il eût employé à donner des leçons de mansuétude, de justice, de franchise, cette raison saine et vigoureuse qui n'a trop souvent enseigné que la cruauté, l'iniquité, la perfidie!

Notre tâche n'est point de faire l'analyse de ce livre; nous n'avons voulu qu'en indiquer l'esprit; nous pourrions y désirer plus de nerf et de concision, il nous serait facile d'y montrer quelques erreurs, d'y relever plus d'une contradiction; mais ce qui ne serait pas aisé, c'est de faire sentir tout

ce qu'il offre de vrai, de profond, d'admirable. Nourrie de lectures et de méditations, la science de Machiavel n'a rien de commun avec la science de la plupart des publicistes; ceux-ci sont remplis d'abstractions; Machiavel est tout positif, et ses doctrines exhalent, si je puis dire, ce parfum de vieille expérience qui leur donne crédit et les rend à jamais utiles aux hommes qui ont le jugement assez ferme pour séparer le bon du mauvais, et recueillir la raison en écartant le sophisme (1).

Machiavel employa encore une partie de ce loisir forcé auquel il était condamné, à développer ses idées sur l'*art de la guerre*. Nous avons vu que dans sa carrière d'homme d'État il avait songé à donner à l'Italie des armées nationales; c'était le premier pas à faire pour secouer la domination insupportable des étrangers. Ici il expose ses théories, et s'appuyant des exemples fournis par les peuples anciens, aussi bien que des faits contemporains, il propose des changemens notables dans la tactique en usage de son tems; déjà dans les dernières guerres l'infanterie qui auparavant était fort méprisée avait acquis une certaine prépondérance; Machiavel combine les divers avantages propres aux fantassins suisses, et aux fantassins espagnols, pour en former une infanterie supérieure encore, et en traitant successivement les diverses parties de l'art de la guerre, il s'attache surtout à montrer tous les avantages des milices nationales et des soldats citoyens; c'est là le point capital de l'ouvrage, c'est par là surtout qu'il est neuf, qu'il annonce une grande pensée et des vues profondes, qu'il mérite enfin d'être étudié par tous les amis de la liberté. Sous le rapport purement militaire ce n'est pas à

---

(1) Nous ne pouvons nous dispenser de citer, entre mille, un exemple frappant de l'extrême sagacité de Machiavel. Dans le 12e chapitre du 1er livre, consacré à prouver que c'est l'Église romaine qui a perdu l'Italie, nous trouvons ces propres paroles : « Si l'on examinait l'esprit primitif de ses institutions (de la religion chrétienne), et que l'on observât combien la pratique s'en éloigne, on jugerait sans peine que *nous touchons au moment de la ruine ou du châtiment.* » Cela était écrit de 1514 à 1517; en 1518 Luther vérifiait la prédiction.

nous qu'il appartient de juger et même d'analyser un tel ouvrage; seulement nous remarquerons que Machiavel raisonne constamment dans la vue des petits États, des petites armées, et des petites guerres, nous voulons dire des guerres qui n'embrassent que des territoires assez étroits, et qui ne s'exécutent qu'avec une médiocre rapidité. Ses principes de recrutement, ses précautions sanitaires, ses moyens d'approvisionnement surtout (1), moyens auxquels il n'accorde au reste presque aucune attention, prouvent qu'il n'a jamais eu l'idée de tracer des règles pour cet art qui, de nos jours, a fait mouvoir des masses énormes sur d'immenses espaces. Si l'on se figure d'ailleurs ce qu'était l'artillerie alors récemment employée, attelée de bœufs ou portée sur des chariots, et qui par conséquent ne donnait aucune idée de ce que peut aujourd'hui l'artillerie légère, au lieu d'être étonné que Machiavel n'ait pas deviné les grands changemens qu'elle devait apporter dans l'art de la guerre, on verra encore la preuve de son extrême sagacité dans quelques-unes de ses idées sur cette arme terrible.

Quant à l'esprit de ce livre, il ressemble assez à celui des autres ouvrages de l'auteur. C'est toujours la moralité italienne du xve siècle avec des principes qui font voir cependant que Machiavel comprenait une autre morale. Ainsi il vous dit tranquillement et sans la plus petite marque de désapprobation, en récapitulant les diverses manières de nuire à l'ennemi : « Quelques généraux ont empoisonné les vins, et les autres vivres, afin de vaincre plus facilement les ennemis.... Beaucoup de généraux ont empoisonné les eaux.... mais ces moyens n'ont pas toujours réussi. » Là comme partout Machiavel ne songe qu'au succès; et encore, malgré le peu d'efficacité de ces atroces moyens, il ne dit pas un mot qui puisse en détourner. Lorsqu'il condamne les perfidies de Braccio et des imitateurs de Sforza, on voit que c'est surtout

(1) Par exemple, Machiavel veut que chaque soldat fasse lui-même son pain.

leur ruine dont il est touché : « Tous les autres capitaines d'Italie qui ont fait de la guerre leur unique métier, dit-il, ont ressemblé à Sforza ; et si, par leur perfidie, ils ne sont pas tous devenus ducs de Milan, *ils n'en méritent que plus de reproches*, puisque, si l'on examine leur vie, *ils n'ont pas su tirer d'aussi grands avantages d'une conduite également criminelle....* Braccio employa les mêmes perfidies pour se rendre maître du royaume de Naples ; et, s'il n'eût trouvé la défaite et la mort sous les murs d'Aquila, il eût réussi dans ses projets. »

Et en même tems, chose singulière, Machiavel vante un héroïsme que lui-même n'aurait pas conseillé. On se souvient avec combien de vivacité il pressa le gouvernement de Florence de donner des marques d'amitié, de faire des avances et des soumissions à l'infâme Borgia (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 384); et ici il célèbre « la *magnanime résolution* de la comtesse de Forli qui n'avait pas craint de résister à une armée que le roi de Naples et le duc de Milan n'avaient osé attendre. Mais, ajoute-t-il, quoique ces efforts n'aient pas été couronnés du succès, elle n'en mérita pas moins *la gloire* qui était due à son courage. » C'était donc de *la honte* qu'il avait conseillée jadis à sa république. Voyez encore ce qu'il dit ici des *qualités* pour la pratique desquelles il a ailleurs donné des préceptes. « On ne regardera jamais comme un homme de bien celui qui embrasse une profession dont on ne peut tirer quelque avantage qu'en se montrant avide, sans foi, violent, et doué de toutes les *qualités* qui l'empêchent nécessairement d'être bon. » Voyez enfin ce tableau des vertus antiques qu'il voudrait ressusciter : « Honorer et récompenser la vertu, ne pas mépriser la pauvreté, entourer d'estime les règles de la discipline militaire, contraindre les citoyens à se chérir mutuellement, à vivre sans divisions, à attacher moins de prix à l'intérêt particulier qu'au bien public ; et une foule d'autres principes *qu'il serait aisé de remettre en vigueur, même de notre tems.* Ces principes peuvent sans peine se persuader lorsqu'on les médite longtems, et qu'on les introduit par des moyens légitimes ; car la

vérité leur est tellement inhérente, et brille en eux d'un tel jour, que l'esprit le plus borné peut lui-même les comprendre. Celui qui établit de telles institutions plante pour la postérité des arbres sous l'ombrage desquels on repose avec plus de délices et de bonheur qu'à l'ombre de ceux-ci. »

Ces derniers mots demandent une explication que nous donnerons tout à l'heure; mais auparavant nous ne pouvons nous empêcher de faire remarquer le charme de ce discours, ainsi que l'air de conviction qu'il respire d'un bout à l'autre, et surtout de regretter que l'homme qui croyait si facile de propager de son tems de tels principes ait consacré sa vie et un talent sublime à en enseigner de si différens.

Les *sept livres de l'art de la guerre* sont écrits sous la forme du dialogue, et Machiavel en a placé la scène dans les beaux jardins de Cosme Ruccellai. Il introduit, parmi les jeunes florentins qui s'y réunissaient, un homme de guerre fameux à cette époque, le romain Fabrizio Colonna, et c'est dans la bouche de ce célèbre *Condottiere* qu'il met ses principes, développés ici dans des entretiens dont la variété rompt la monotonie des formes didactiques. Lorsque Machiavel recueille ces dialogues dont il est censé avoir été naguère témoin, Cosme Ruccellai n'existait déjà plus; et le préambule de l'ouvrage est un souvenir plein d'affection et de sensibilité donné par Machiavel au jeune ami doué de si excellentes qualités, dont il avait reçu les bienfaits et dont il déplore la perte prématurée.

Ce fut vers ce même tems que Machiavel composa et dédia à deux jeunes florentins, Zanobi Buondelmonti et Luigi Alamanni (1), *ses amis les plus chers*, qui fréquentaient avec lui les jardins de Cosme Ruccellai, la *vie de Castruccio Castracani de Lucques*, opuscule que, malgré son titre, et

(1) C'est le frère de celui qui fut mis à mort quelques années après, pour une conspiration contre les Médicis, conspiration dans laquelle il fut lui-même impliqué; mais il eut le tems de se sauver, et il se retira à la cour de François Ier, auquel il dédia son beau poëme de *la Coltivazione*.

malgré le jugement de Ginguené, qui l'appelle « l'un de ses meilleurs morceaux d'histoire », nous ne classerons point parmi les ouvrages historiques de notre auteur. *La vie de Castruccio* est plus d'à moitié un ouvrage d'imagination, ainsi que Ginguené le reconnaît lui-même ailleurs ; c'est une espèce de roman historique, dans lequel Machiavel a peint un héros selon ses principes, un homme qu'il appelle « rare pour son tems, » qu'il nous donne comme « l'égal de Scipion-l'Africain, » et qui n'est en effet qu'un petit tyran ambitieux, rusé et sanguinaire ; que son activité, son audace, et quelques talens, aidés des discordes excitées parmi les Guelfes et les Gibelins, portèrent à la souveraineté de Lucques et de Pise. Cette biographie est d'autant plus importante à observer pour l'appréciation du caractère de Machiavel, que c'est un personnage peint à plaisir par notre publiciste sur quelques linéamens historiques, et que son portrait est caractéristique des opinions de Machiavel. Après quelques détails sur sa personne, Machiavel ajoute : « Il était tout dévoué pour ses amis et implacable pour ses ennemis, juste avec ses sujets, sans foi envers les gens sans foi, et il ne chercha jamais à vaincre par la force lorsqu'il put réussir par la ruse, disant que *c'était la victoire et non la manière de vaincre qui produisait la gloire.* Jamais homme ne se précipita avec plus d'audace dans les dangers, personne n'en sortit jamais avec plus de prudence ; et il avait coutume de dire : « que les hommes doivent tout tenter et ne s'effrayer de rien, parce que Dieu protége ceux qui ont du courage, ce que l'on voit en effet, puisqu'il se sert toujours du fort pour châtier le faible. » Cet homme *tout dévoué pour ses amis*, avait pourtant fait périr du dernier supplice un vieillard auquel il devait sa fortune, et qui avait apaisé un soulèvement excité contre Castruccio ; mais ce vieillard était parent des conjurés, et lorsque quelqu'un représenta au tyran de Lucques qu'il avait mal agi de faire mourir un de ses vieux amis : « Vous vous trompez, répondit Castruccio, c'est un ennemi nouveau que j'ai fait mourir. » A ce mot d'une âme perverse il faut joindre celui-

ci d'un génie ambitieux : quelqu'un ayant demandé à Castruccio comment était mort César : « Plût à Dieu, dit-il, que je pusse mourir comme lui! »

« On pourrait (dit Machiavel, après avoir cité ces mots et une vingtaine d'autres attribués à Castruccio), rapporter encore une foule de ses réparties, dans lesquelles on verrait le *même sel et la même sagesse* (1); mais je crois que celles que j'ai citées suffisent pour rendre témoignage de ses *grandes qualités.* »

Tel fut l'homme qui, selon Machiavel, « a laissé le plus honorable souvenir, » dont il écrit la vie, parce qu'il a cru « y découvrir une foule d'exemples de courage et de bonheur dignes d'être offerts à l'*admiration.* » Et il dédie son ouvrage aux deux jeunes amis que nous avons nommés, parce qu'il ne connaît personne qui, plus qu'eux, « se plaise au récit des *actions grandes et vertueuses.* » La vie de Castruccio dont on parle peu, est, contre Machiavel, un chef d'accusation non moins décisif que le *prince*, ou la *relation du duc de Valentinois*, qu'on lui a tant reprochés.

Mais ces occupations de cabinet, ces travaux solitaires où Machiavel développait son génie et qui devaient donner à son nom l'immortalité, ne le consolaient pas de la nullité politique où le tenaient la méfiance ou le dédain des Médicis. Nous avons vu qu'il avait vainement employé les dédicaces, les offres de service, les protestations de dévoûment, les

---

(1) Parmi ces *bons* mots, dont plusieurs sont grossiers ou insipides, en voici un qui ne prouve guère l'extrême *affabilité* que Machiavel vante dans son héros : « Il avait été invité à souper par Taddeo Bernardi, habitant de Lucques, renommé par son opulence et son faste. Lorsqu'il fut arrivé à la demeure de son hôte, Taddeo lui fit voir une chambre toute tendue de riches draperies, et dont le pavé, incrusté de pierres fines de diverses couleurs, représentait des fleurs, des feuillages, des fruits, et autres ornemens de ce genre. Castruccio, ayant amassé une assez grande quantité de salive dans sa bouche, cracha au visage de Taddeo. Celui-ci ayant manifesté son mécontentement, Castruccio lui dit : *je n'ai vu que cet endroit où je pusse cracher sans te faire tort.*

soumissions de toutes sortes pour fléchir leur rigueur. Nous avons vu qu'il s'adressait surtout à F. Vettori, son ami, quoique partisan des Médicis, alors ambassadeur de Florence à Rome, pour obtenir la protection de Léon X, le chef de la maison des Médicis. Il n'obtint rien; et, dans l'oubli où on le laissait, en même tems qu'il protestait, avec un dépit visible, de son indifférence pour les affaires, on le voit sans cesse, pressé de l'aiguillon de la politique, saisir avidement toutes les occasions de s'en occuper; à peine Vettori le met sur la voie qu'il s'y jette soudain avec la fougue d'un écolier rendu aux jeux dont l'a privé une longue *retenue*. « Pensez combien votre lettre a dû me paraître agréable, lui dit-il; pendant que je la lisais j'ai oublié bien des fois les malheurs qui m'accablent, et j'ai cru avoir à traiter encore ces affaires qui m'ont donné tant de peines et fait perdre tant de tems. » Ces travaux de prédilection dont Machiavel parle avec le sentiment profond du regret étaient en effet pour lui comme une seconde nature; il y revient sans cesse conduit par une sorte d'instinct : « La fortune ayant voulu, dit-il, que je ne puisse raisonner ni sur l'art de la soie, ni sur l'art de la laine, ne sachant parler ni de gains, ni de pertes, je suis forcé de m'occuper des affaires de l'État; et il faut me décider à me taire ou à parler politique. » Léon X qui ne voulait rien faire pour Machiavel, mais qui avait trop de pénétration pour ne pas comprendre combien d'utilité il pouvait retirer de l'expérience et de la haute raison de cet homme d'État, le consultait par l'intermédiaire de Vettori; et celui-ci ne laissait pas ignorer à Machiavel, que ses discussions seraient soumises à Léon X. « Je désirerais que vous traitassiez cela de manière que je pusse mettre votre lettre sous les yeux du pape, lui dit-il; n'allez pas vous imaginer que je veuille m'en faire honneur; je vous promets de la lui montrer comme étant de vous. » Excité sans doute par cette idée, Machiavel réveille toutes les forces de son génie; nulle part il n'a montré des idées plus saines et plus étendues, un raisonnement plus lucide et plus serré, une connaissance plus expérimentale des

affaires, que dans cette correspondance avec Francesco Vettori, et plusieurs des lettres qu'il lui adresse sont des dissertations approfondies sur les intérêts des puissances qui se disputaient la prépondérance dans les affaires de l'Europe, et surtout en Italie; Machiavel explique leurs vues secrètes, il balance les avantages de telles ou telles alliances, il recherche les conséquences de la guerre, de la paix, des neutralités; il trace la conduite que le pape devrait tenir au milieu de tous ces grands discords, il esquisse les conditions des traités qu'il serait à propos de conclure; et, comme il le dit lui-même, se mettant à la place du pape, il indique l'usage de cette vaste puissance que donnait encore à ce souverain l'union des armes temporelles aux foudres spirituelles. Cette correspondance porte le caractère habituel de la politique de Machiavel; c'est le succès dont il s'occupe avant tout; l'honnête ne vient que bien loin après. « Je ne puis concevoir, dit-il, dans une de ses lettres, comment, se trouvant supérieur en forces, ce prince (Louis XII), à moins de se conduire toujours comme un enfant, consentirait à observer les traités. »

Nous ne devons pas négliger non plus, pour la connaissance du caractère que nous examinons, de remarquer le soin que prend Machiavel, en toute occasion, de flatter Léon X, soit par des éloges personnels, soit par l'éloge des siens. Ainsi, dans une lettre que l'on suppose adressée aussi à Vettori, et où il parle de ce jeune Laurent de Médicis, le père de la fameuse Catherine, prince qui mourut jeune, mais qui, nous le répétons, promettait déjà un tyran à Florence; Machiavel dit : « Sa onduite fait naître les plus heureuses espérances dans toute la cité; et tout semble rappeler en lui le souvenir des grandes qualités de son aïeul. » (Lettre 15e.) Ailleurs écrivant au même Vettori : « Nous sommes aujourd'hui gouvernés par des princes qui, naturellement ou accidentellement, ont les qualités suivantes : nous avons un pape sage, grave et respecté; un empereur léger et changeant; un roi de France irritable et craintif; un roi d'Espagne brouillon et avare; un roi d'Angleterre riche, audacieux et avide de

gloire; nous avons des Suisses brutaux, victorieux et insolens, et quant à nous autres Italiens, nous sommes pauvres, ambitieux et avilis. » On voit que dans ce congrès de princes Léon X occupe une assez belle place; mais nous avons cité ce passage moins pour faire remarquer cette circonstance que pour donner une idée de la touche vive et précise de Machiavel dans ses peintures historiques.

Sept ans s'étaient écoulés depuis le retour des Médicis, lorsque Laurent mourut en 1519. Cette mort fut un grand événement pour Florence qui tourna tout de suite ses regards vers la liberté. Léon X, n'ayant pas de successeurs à donner à son neveu et voulant cependant conserver dans Florence l'autorité de sa famille, demanda à Machiavel de lui exposer ses vues sur les institutions qu'il convenait d'établir pour la prospérité de l'État. C'est un monument très-curieux que le mémoire écrit à cette occasion par Machiavel, et qui est recueilli dans ses œuvres sous le titre de *Discours au pape Léon X*. L'embarras de Machiavel, qui veut une république, conseillant un prince qui veut une monarchie, se trahit dans vingt endroits; et la morale du tems se manifeste sans aucune pudeur dans les conseils de fraude que le publiciste donne au pape. Machiavel déclare d'abord que la république seule est possible dans Florence, puis il se hâte d'ajouter : « Votre Sainteté verra comment, dans mon projet de république, non-seulement je conserve son autorité tout entière, mais je l'augmente même. » Et un peu plus bas : « Si j'examine ces diverses institutions tandis que V. S. et monseigneur le cardinal (le frère de Léon X) existent encore, j'y vois *une monarchie véritable;* car vous commandez aux armées, vous présidez aux jugemens criminels, vous avez l'initiative des lois, et je ne sais ce qu'un chef peut désirer de plus dans un État. » En outre Machiavel attribue exclusivement aux deux Médicis la nomination à la magistrature des soixante-cinq, à celle des deux cents, et à celle de *Balia.* Et quant aux magistratures inférieures dont il réserve la nomination au peuple, représenté par le *conseil des mille*, Ma-

chiavel dit formellement à Léon X qu'il pourra également faire choisir ceux qu'il jugera à propos : « Et pour que vos partisans fussent certains d'être mis dans les bourses (1) lorsqu'il serait question d'aller aux suffrages dans le conseil, V. S. pourrait désigner huit scrutateurs qui, *dépouillant les votes en secret, pourraient faire tomber le choix sur ceux qu'ils voudraient.* » Il est impossible de s'exprimer en termes plus clairs. Mais, comment le peuple florentin, que Machiavel représente jaloux de sa liberté, se serait-il accommodé d'une telle supercherie? et comment Machiavel pouvait-il la conseiller, je ne dis pas loyalement, ce qui ne l'inquiétait guère, mais logiquement, après avoir démontré, quelques pages auparavant, que l'un des vices qui avaient contribué à la chute de l'ancien gouvernement de Florence, c'était « que le peuple n'avait point dans le gouvernement la part qui lui appartenait.... et que les scrutins se faisaient de manière qu'il était facile d'y introduire la fraude. »

Qui Machiavel veut-il tromper ici? Cet opuscule est-il un leurre pour Léon X, ou pour le peuple de Florence? Nous craignons bien que ce ne soit encore, comme le livre du *Prince*, une espèce de pétition pour avoir une place. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il est fort difficile de se faire une idée nette de cette république dérisoire, ou, si l'on veut, de cette monarchie frauduleuse dont Machiavel esquisse ici le plan. L'embarras d'un écrivain qui, par pudeur, ne veut pas déguiser ouvertement un sentiment qu'on lui connaît, et, par complaisance, ne veut pas l'exposer ouvertement, peut seul expliquer ce singulier discours, que Ginguené juge peut-être avec un peu trop de faveur lorsqu'il dit que c'est « un mémoire plein de sens et d'adresse. »

Après la mort de Laurent, Machiavel trouva un peu plus d'accueil auprès des Médicis; le cardinal Jules, frère de Léon X, qui s'était placé à la tête du gouvernement de Florence,

---

(1) Les bourses servaient à l'usage auquel nous employons les urnes.

proposa à notre publiciste d'écrire l'histoire de sa patrie, et lui donna un traitement pour ce travail.

Villani qui avait écrit avant Machiavel n'est qu'un annaliste, Machiavel est un historien, et le premier dont l'Italie puisse s'honorer. Guicciardini, son contemporain et son ami, n'avait point publié son histoire du vivant du secrétaire florentin. Poggio et Léonard d'Arezzo, que Machiavel qualifie d'*excellens historiens*, n'avaient vu, dans l'histoire de Florence, que celle des guerres de la république contre les États étrangers; Machiavel avait trop de sens pour ne pas comprendre que c'est surtout des affaires intérieures d'un peuple qu'il faut s'occuper quand on écrit son histoire; mais il n'avait de modèles que les anciens, aussi c'est eux surtout qu'il a imités; on pourrait croire que le génie de Machiavel l'aurait porté à se rapprocher de préférence de Tacite, mais il rappelle beaucoup plus Tite-Live, et l'on reconnaît qu'il l'avait profondément étudié. On ne s'attend point à trouver dans l'histoire de Florence cet esprit de philosophie que Voltaire a porté dans le genre historique; ni les connaissances économiques que Machiavel ne pouvait avoir, et qui font aujourd'hui une des richesses de l'histoire; on n'y trouvera pas même ces recherches savantes, ces curieuses investigations dont il aurait pu se prévaloir; mais on y remarquera une introduction dans laquelle l'historien retrace d'une manière aussi brillante que rapide la destinée de l'Italie, depuis l'invasion des Barbares jusqu'en 1434; on y trouvera, avec une peinture fidèle des divisions intestines et des factions qui désolèrent cette malheureuse république, ces vues d'homme d'État que le profond historien jette sur les autres puissances dont les intérêts sont unis ou luttent avec ceux de Florence; on y apprendra surtout à connaître les mœurs de ce tems-là, car sans en avoir fait un tableau détaché, Machiavel a su les rendre vivantes dans ses récits; et ce mérite, joint à celui d'un style clair et nerveux, simple et pittoresque, prête beaucoup de charme et d'intérêt à cette lecture.

Si l'histoire de Florence, payée par les Médicis, n'est point

l'ouvrage d'un lâche flatteur des Médicis, elle n'est pas non plus celui d'un énergique défenseur de la liberté toscane; Machiavel y fait preuve d'adresse plus que de courage; s'il n'a pas flétri les défenseurs de la liberté, il n'a pas non plus flétri ses oppresseurs. Nous savons gré à Machiavel recevant des appointemens du cardinal Jules de Médicis, qui devint bientôt le pape Clément VII, de n'avoir point ménagé le gouvernement des papes, et d'avoir dit une partie de la vérité sur les Médicis; nous lui saurions plus gré encore d'avoir écrit sans appointemens et d'avoir dit toute la vérité. Nous apprenons de lui-même les capitulations qu'il faisait avec sa conscience d'historien; il écrivait, en 1524, à Guicciardini alors au service de Léon X : « Étant sur le point d'aborder certaines particularités, j'aurais besoin de savoir de vous si je ne cours pas risque de déplaire, soit en rehaussant, soit en rabaissant les événemens. Toutefois je tâche de me conseiller moi-même, et de faire en sorte que, tout en disant la vérité, personne ne puisse se plaindre de moi. » Il n'est pas difficile de deviner ce que peut être une véracité si prudente, et de quelle manière, en racontant des faits presque contemporains, on parvient à contenter tout le monde. Nous l'avons dit, Machiavel avait du respect pour la vérité, mais il avait en même tems beaucoup d'égards pour la faveur des Médicis, et pour le traitement que lui valait son histoire, et il n'était pas homme à sacrifier l'argent au devoir. Cependant les fonctions d'historien sont une espèce de sacerdoce qu'il faut exercer sans salaire pour en éloigner jusqu'au soupçon. On dira peut-être qu'il est plus méritoire encore de mettre sa sincérité aux prises avec son intérêt et de faire triompher la sincérité; mais il est peu de courages qui puissent avoir la confiance de s'exposer à un tel héroïsme; Machiavel ne devait pas le tenter plus qu'un autre; car, malgré l'idée que se fait ordinairement de cet homme le commun des lecteurs, personne n'est moins austère, et ceux qui l'ont bien étudié savent qu'avec une élévation de pensée et un génie rares dans

tous les siècles, Machiavel avait toute la corruption et toute la souplesse du sien. Aussi M. Périès, qui apprécie cet ouvrage avec plus d'indépendance qu'il n'appartient d'ordinaire à un traducteur, et dont le jugement un peu plus sévère nous semble aussi plus juste que celui de Ginguené, tout en présentant cette histoire comme *un monument de génie,* avoue que l'intérêt diminue « au moment où les Médicis paraissent sur la scène, et qu'à partir de cette époque la gêne de la position de Machiavel se fait sentir. » Il a esquivé une partie des difficultés sans nombre dont il était entouré, en passant légèrement sur les reproches que méritaient Cosme et surtout Laurent-le-magnifique ; et en se condamnant tout-à-fait au silence aussitôt qu'il arrive aux événemens contemporains, et qu'il faudrait mettre en scène les Médicis qu'il a connus. « Parvenu, dit M. Périès, à l'époque de la mort de Laurent, dont les qualités pouvaient jusqu'à un certain point justifier l'ambition et l'agrandissement, les mêmes motifs ne le soutinrent plus, et le dégoût vint le détourner entièrement d'une entreprise qu'il ne pouvait achever sans compromettre la vérité ou l'honneur : la dignité de l'homme probe arrêta la plume de l'historien. »

Au reste on voit dans la dédicace à Clément VII, que Machiavel n'était pas lui-même sans inquiétude sur le jugement qu'on porterait de sa franchise, et l'on peut se convaincre qu'il craignait l'accusation de flatterie, par le soin même qu'il met à la prévenir.

Machiavel ne voulant point laisser paraître aux yeux du pape l'embarras où il se trouvait, lui promet d'achever sa tâche : « Je poursuivrai mon entreprise, dit-il, à moins que la vie ne m'échappe, ou que V. S. ne m'abandonne. »

Il avait en effet préparé des matériaux pour cette partie de son histoire qu'il n'a osé achever; ce sont des morceaux sans ordre et sans liaison, mais dont quelques-uns contiennent des faits curieux. Le traducteur les a réunis ici sous le titre de *fragmens historiques* et *d'extraits de lettres aux dix de Ba-*

lia (1); nous devons savoir gré à M. Périès des soins qu'il a pris de ne rien omettre de ce qu'a laissé notre publiciste.

Après ce que l'on sait et ce que nous avons dit nous-mêmes de Machiavel, il est assez inutile de faire aucune remarque sur la moralité de l'histoire de Florence; on devine que, là comme ailleurs, le succès légitimera les moyens aux yeux de Machiavel; qu'il racontera avec la plus froide indifférence, la plus désespérante impassibilité, de noires trahisons, des perfidies diaboliques, d'exécrables cruautés. Mais c'est pour nous une raison de plus de nous arrêter un instant ici sur les principes tout opposés qui brillent, par intervalles, dans cette histoire. Ainsi, tantôt Machiavel reproche au peuple florentin d'avoir violé une promesse faite à des bannis, « au grand détriment de la ville que cette conduite *déshonora.* » Tantôt il déclare : « qu'on ne peut regarder comme solides et bien organisés les gouvernemens qu'il faut défendre par la violence et les cruautés. » Ailleurs il affirme qu'un empire « n'a droit de se glorifier d'être libre et stable que lorsqu'il reçoit les lois d'un citoyen sage et vertueux. » Il tire des événemens qu'il raconte cette conséquence « que la vertu est bien plus puissante que la méchanceté pour toucher les ennemis et gouverner les hommes. » Enfin après avoir esquissé d'un pinceau trempé d'indignation les mœurs corrompues et les caractères dépravés de son tems, il ajoute : « ces faits ne seront peut-être pas moins utiles à étudier que les belles actions des anciens; car si les unes excitent les âmes vertueuses à les imiter, les autres engagent à les éviter, ou à les fouler aux pieds. »

C'est toujours pour nous l'objet d'un nouvel étonnement de voir tant de sagesse unie à de si déplorables égaremens; il y avait évidemment deux hommes dans Machiavel, l'un chez lequel la nature avait placé des sentimens de vertu, de modération, de générosité; l'autre façonné par les mœurs

(1) Les *dix de Balia* étaient, au tems de la république, la magistrature suprême de Florence.

et les exemples de son tems, à voir sans émotion le vice, la violence, la perfidie, à les approuver même pourvu qu'il y eût quelque profit. Malheureusement, le premier de ces deux hommes manquait de cette force de caractère qui l'aurait rendu maître de l'autre.

Un fait que nous ne devons pas négliger de noter ici, pour achever l'étude du caractère de Machiavel, c'est que dans le même tems qu'exprimant à ses amis les regrets les plus amers, il semblait se livrer au désespoir, et pendant qu'il se plongeait dans ces graves et profondes méditations auxquelles nous devons les livres qui font sa renommée, dans l'âge où les passions de la jeunesse ne sont plus pour la plupart des hommes qu'un souvenir, Machiavel se livrait, sans beaucoup de choix et avec emportement, aux plaisirs de l'amour. Ses lettres sont semées d'anecdotes scandaleuses où figurent ses amis, et où se peint sans voile la dépravation des mœurs du tems. Machiavel, du moins, se défend de partager ces sales débauches qui, dans l'Italie moderne, rappellent la corruption de l'Italie antique, mais on peut voir par un grand nombre d'endroits de sa correspondance, dont nous citerons seulement quelques-uns, que malgré son âge de 45 à 55 ans, et les devoirs d'époux et le père de famille, il menait une vie assez déréglée.

Peu de jours après être sorti de prison, où il avait subi la torture, il écrivait à F. Vettori : « Nous allons tous les jours chez quelque fille pour reprendre des forces ; hier nous nous sommes amusés à aller voir passer la procession dans la maison de la Sandra di Per. C'est ainsi que je me livre à tous les amusemens possibles, tâchant de goûter encore les plaisirs d'une vie que je regarde comme un rêve. » Et à quelque tems de là, il presse le même Vettori de suivre son exemple. « Je me vois, lui écrit-il, dans l'obligation de vous dire comment je me suis conduit avec l'amour. Je l'ai laissé faire ce qu'il a voulu ; je l'ai suivi à travers les vallons, les bois, les montagnes et les plaines, et j'ai trouvé qu'il m'a accordé plus de douceurs que si je l'eusse maltraité. Otez-lui donc les entraves, délivrez-le du frein, fermez les yeux et dites-lui : Amour,

fais ce que tu voudras, etc. » Puis il ajoute : « Quand je vais à Florence, je partage mon tems entre la boutique de Donato dal Corno et la Riccia ; et il me semble que je commence à les ennuyer tous les deux : l'un m'appelle *gêne-boutique*, et l'autre *gêne-maison*. Je me fais valoir cependant auprès d'eux comme un homme de conseil, et cette réputation m'a si bien servi jusqu'à ce jour, que Donato me laisse chauffer à son feu, et que l'autre me laisse parfois prendre quelques baisers, mais à la dérobée; je crois bien que cette faveur ne durera pas long-tems. »

Si l'on ne se figure pas facilement cet oracle de la politique mêlant ces soins frivoles aux graves méditations que suppose le livre du *Prince*, qu'il composait alors, on ne s'attend guère non plus à voir la plume qui avait tracé les *Discours sur Tite-Live* raconter l'histoire d'une passion nouvelle en style de la Clélie; il faut citer, ce sont de pareils contrastes qui font connaître un homme : « Je devrais vous apprendre les commencemens de cet amour, vous dire avec quels filets il me prit, où il les tendit et combien ils étaient fortement tissus ; vous verriez que ce sont des filets dorés, tendus au milieu des fleurs, par la main de Vénus : filets si agréables et si doux que, quoique un cœur un peu ferme aurait eu la force de les rompre, je ne cherchai pas même à le tenter; je goûtai même si long-tems la douceur de m'y trouver pris, que ces filets, d'abord si délicats, se sont consolidés et ont formé des nœuds que rien ne peut plus défaire.... Quoique j'approche de la cinquantaine, je ne suis ni sensible aux ardeurs du soleil, ni rebuté par la rudesse des chemins, ni effrayé par l'obscurité des nuits..... Je sens que je me prépare de grands chagrins; mais j'y trouve tant de douceurs, soit par le plaisir que m'inspire l'aspect si rare et si doux de celle que j'aime, soit parce qu'ils bannissent de mon esprit le souvenir de mes malheurs, que, pour tout au monde, je ne voudrais pas briser mes chaînes.... Toute ma vie n'est plus qu'un enchaînement de conversations pleines de délices, dont je ne cesse de remercier Vénus et tout Cythère.... Pour les affaires sérieuses, parlez-en avec ceux qui les aiment ou

qui les entendent mieux que moi ; je n'y ai jamais trouvé que des désagrémens, tandis que les autres ne m'ont fait éprouver que bonheur et plaisir. » Lorsqu'on se souvient des transports de joie que Machiavel exprimait, il y a quelque tems, au même Vettori, de ce qu'il lui fournissait l'occasion de s'occuper des affaires d'état, on remarquera dans ce caractère de Machiavel une sorte de légèreté, dont sans doute on ne se faisait pas l'idée. Lui-même a senti le besoin d'y trouver une excuse, et voici celle qu'il imagine dans une autre lettre où il parle encore de son amour en termes très-passionnés : « Celui qui lirait vos lettres, et qui verrait leur diversité, serait bien étonné des différences qu'elles présentent : nous lui semblerions tantôt des hommes graves, occupés seulement de grandes affaires, et dans l'esprit desquels il ne peut tomber que des pensées graves et vertueuses ; et en tournant seulement le feuillet, nous lui paraîtrions légers, inconstans et livrés exclusivement à des bagatelles. Si cette conduite paraît blâmable aux yeux de quelques censeurs, moi, au contraire, je la trouve *digne d'éloges*, car *nous imitons la nature* toujours variée dans sa marche ; et quiconque se règle sur un pareil modèle ne peut encourir de reproche. » Assurément le précepte est commode, et l'*imitation de la nature* est merveilleuse pour légitimer tous les caprices.

Pendant un voyage que Machiavel fit à Venise, pour les affaires de quelques marchands de Florence, en 1525 (il avait alors 56 ans), un autre de ses amis, Filippo de' Nerli, lui écrivait : « Maintenant que vous êtes éloigné, on n'entend plus parler ni de jeu, ni de taverne, ni de quelques autres peccadilles.... La plupart du tems nous n'avons pas d'endroit convenable ; il nous manque ou les invitations, ou un tiers ; mais toute la bande manque toujours de.... parce que vous nous manquez. » On voit qu'ici un mot est en blanc ; une personne scrupuleuse, entre les mains de qui ont été les manuscrits de Machiavel, a gratté quelques mots qui blessaient sa délicatesse ; il est facile de suppléer celui-ci. « Je ne comprends pas, écrit encore Nerli, ce que vous me dites de vos

enfans mâles ; et s'ils sont *sive ancilla, et* (1) *de libera*, ou peut-être de votre maîtresse, c'est à quoi je vous laisse penser. Si j'en avais su d'abord quelque chose, par vous ou par d'autres, je m'en serais soudain réjoui : grand bien vous fasse. » Et il ajoute un peu après : « Cependant dépêchez-vous, car ces marchands font grand bruit ; ils se plaignent que vous vous amusiez à vivre là-bas à leurs dépens, avec vos lettrés ; ils ont besoin de bien autre chose que de chanteurs de fables. » Machiavel nous a confessé lui-même qu'il aimait la dépense et n'avait jamais su vivre de peu ; on le voit, en toute occasion, priser avant tout le plaisir et ses aises. Il écrivait quelque tems auparavant à Guicciardini, d'un couvent de moines auprès desquels il remplissait une mission, et dont, ainsi que nous le verrons tout à l'heure, il se moquait fort gaîment, aidé de Guicciardini, qui lui servait comme de compère dans cette mystification : « Maintenant je tremble de tout mon corps, tant j'ai peur qu'ils ne me renvoient à l'auberge. Veuillez chômer demain, afin que cette plaisanterie ne tourne point à mal. Cependant on ne pourra m'arracher du corps le bien que j'ai reçu, tel que les bons repas, les lits somptueux et mille autres douceurs qui, depuis trois jours, m'ont entièrement restauré. » Nous l'avons déjà remarqué, du tems qu'il était chargé de missions pour la république, il se plaignait constamment qu'on le laissât dans le besoin, et il n'est pas *une seule* de ses ambassades où on ne le voie demander à la *Seigneurie* de l'argent, du ton dont on demanderait l'aumône. Il est curieux d'observer, dans une certaine circonstance, tous les moyens qu'il indique à Guicciardini, qui semblait y répugner, pour tirer de l'argent du pape, afin de mieux marier ses filles ; il lui cite l'exemple de ceux à qui le pontife a accordé de pareilles faveurs ; il lui envoie le modèle de lettres qu'il serait bon de faire écrire secrètement par des tiers ; il lui dit tantôt : « Ma façon de penser, c'est que l'on échoue aussi bien par excès de délicatesse que par excès d'indiscrétion, et que

(1) Cette phrase est obscure, cependant la traduction et le texte sont conformes : il semble qu'au lieu de *et* il faudrait lire *aut*.

même *ce dernier défaut est bien souvent avantageux.* » Tantôt : « Toute la difficulté consiste à demander avec hardiesse et à montrer du mécontentement en cas de refus. » Machiavel revient plusieurs fois à la charge sur ce point ; on voit qu'il était maître dans l'art de demander. Dans cette même lettre qu'il signe : *Machiavel, historien comique et tragique*, il annonce à Guicciardini qu'*on a porté jusqu'à cent ducats* ses honoraires, pour écrire l'histoire, et il ajoute aussitôt : *je commence à me remettre en train d'écrire.* Cette épithète de *comique* ne se rapporte pas, comme on pourrait se l'imaginer, à cette simultanéité du redoublement de zèle de l'historien et de l'accroissement des honoraires ; elle fait allusion sans doute à la représentation de *la Mandragore* dont s'occupait Guicciardini, et à laquelle l'auteur attachait, comme on pense, beaucoup d'intérêt.

La Mandragore est une admirable comédie dont nous parlerons tout à l'heure, en disant quelques mots des ouvrages poétiques dont Machiavel chercha à consoler le tems de sa disgrâce. Mais ni ces jeux de l'imagination, ni les graves travaux de l'esprit, ni les distractions d'une vie dissolue, ne pouvaient remplir cette âme où la nature avait fait tant de place ; l'exercice des emplois était pour Machiavel une seconde nature ; il avait besoin et de l'activité qu'ils exigent, et de l'aisance qu'ils procurent, et de l'importance qu'ils prêtent. Être quelque chose dans l'État était pour lui comme une condition d'existence ; aussi dès qu'après la mort de Laurent, il trouva les Médicis un peu plus favorablement disposés pour lui, il saisit avidement l'occasion de rentrer dans les emplois. Après neuf ans de repos, son début ne fut pas magnifique ; les huit de pratique (1) l'envoyèrent en mission auprès des frères mineurs assemblés en chapitre général à Carpi, en 1521. Il s'agissait, selon les lettres de créance, de procurer une nouvelle splendeur à l'ordre, et pour cela, d'obtenir de ces moines

(1) *Les huit de pratique (otto di Pratica)*, qu'on appelait aussi *la Seigneurie*, formaient une commission de gouvernement, chargée de l'administration supérieure de l'État, sous la direction des Médicis. Ils remplaçaient à peu près les *dix de Balia* du tems de la république.

qu'ils fissent du domaine de Florence une province à part et séparée du reste de la Toscane. Il est assez curieux de voir Machiavel recevoir les instructions diplomatiques d'un frère Hilarion, qui lui trace la conduite qu'il doit tenir dans cette grave négociation. Et, comme pour ajouter au burlesque de la mission publique, les consuls de l'art de la laine le chargèrent, en même tems, de la mission particulière de leur procurer un frère prêcheur pour le carême. Rien n'est plus divertissant que de voir le sérieux avec lequel Machiavel rend compte de sa mission au cardinal Jules de Médicis, tandis qu'il en fait l'objet de mille bouffonneries dans sa correspondance intime avec Guicciardini. Celui-ci, qui était gouverneur de Modène, pour le pape, lui envoyait, pour rire, des courriers qui arrivaient coup sur coup et à bride abattue; « surtout, écrivait Machiavel à Guicciardini, qu'il ne cesse de courir et qu'il arrive ici essoufflé et tout en eau, afin que tout le monde en soit stupéfait : agir ainsi, c'est me faire honneur.... Vous augmenterez l'estime que l'on a pour moi dans la maison, en voyant les messagers se multiplier. Vous saurez qu'à l'arrivée de votre courrier, et en le voyant me saluer jusqu'à terre, et me dire qu'il avait été envoyé exprès en toute hâte, chacun se leva soudain, avec un air si respectueux et un si grand fracas, que toute la maison manqua d'aller sens dessus dessous. On s'empressa de me demander s'il y avait quelque chose de nouveau. » Et Machiavel de leur faire mille contes sur l'empereur, les Suisses et le roi de France : « de sorte que chacun restait bouche béante et le bonnet en main. Tandis que j'écris, ils forment un cercle autour de moi ; ils sont émerveillés de me voir griffonner aussi long-tems, et me regardent comme un possédé; et moi, pour ajouter à leur étonnement, j'arrête ma plume, je me rengorge; et alors ils ouvrent une grande bouche, qu'ils ouvriraient plus grande encore s'ils pouvaient deviner ce que je vous écris. »

Ce petit tableau est tracé de main de maître, et la touche du poète comique s'y fait vivement sentir; mais il est triste de voir Machiavel le héros d'une telle pasquinade. Voilà jus-

qu'où était déchu l'homme qui avait jadis négocié les intérêts de l'Europe à la cour de France, à celle de l'empereur, et auprès des papes. Ambassadeur burlesque, il jouait à la diplomatie. La mission chez les franciscains de Carpi ne remit point Machiavel dans la carrière des places. On le voit, après comme avant, continuer avec toute la persévérance d'un solliciteur ses démarches auprès des serviteurs du pape, pour obtenir des emplois qu'on lui refuse avec la même persévérance. Sadoleto, le secrétaire de Clément VII, lui écrivait, en 1525, de la part de sa sainteté, qu'il *prît patience*, qu'*il fallait attendre* encore un peu. « Attendez donc, ajoute le secrétaire, et s'il arrive quelque chose qui mérite que vous nous en informiez, écrivez-le moi, afin que je le fasse voir à S. S., pour la décider à prendre une meilleure résolution. » En attendant, Machiavel se résigna à faire encore une fois de la diplomatie pour *les consuls de l'art de la laine*, qui l'envoyèrent à Venise, avec une lettre de créance et des instructions signées d'eux, à l'effet de réclamer la réparation d'un vol fait au préjudice de trois négocians de Florence. C'étaient ces patrons de Machiavel qui trouvaient, comme nous l'avons vu tout à l'heure, que leur envoyé s'amusait un peu trop aux dépens de leur bourse.

Cependant de grands événemens se préparaient; Charles-Quint était devenu la terreur de l'Italie, et la France s'était unie aux Vénitiens et au pape contre les Impériaux. Peu rassuré par cette alliance, Clément VII craignait à la fois pour Rome et pour Florence. Dans la première de ces villes, il était en querelle avec la puissante famille des Colonna; quant à Florence, elle était fatiguée de l'insolente et rapace tyrannie des trois cardinaux qui gouvernaient au nom du jeune Hippolyte, fils de Julien de Médicis, enfant de douze ans, que le pape avait placé à la tête de la république. Dans ces pressantes nécessités, on eut enfin recours à la vieille expérience de Machiavel. On songea à réparer les fortifications de Florence, et l'auteur du traité de *l'Art de la Guerre* fut chargé de surveiller cette opération: on a recueilli, dans ses œuvres, la *relation*

de la visite qu'il fit sur le terrain avec les ingénieurs. Il fut ensuite envoyé trois fois en mission par le gouvernement de Florence auprès de Guicciardini, alors lieutenant du pape à l'armée confédérée. Machiavel, qui approchait alors de soixante ans, retrouvait au milieu de ces travaux tout le feu de la jeunesse et du patriotisme ; il s'indignait à la fois et de la lâcheté de ses compatriotes, et de la barbarie des étrangers; il parlait de tracer un plan de fortification si fort qu'il donnât du courage *même à un peuple tel que le nôtre*, disait-il. Il répète sans cesse, dans cette partie de sa correspondance avec Guicciardini, les expressions de sa haine contre les Impériaux. « On voit de tous côtés, lui écrivait-il un jour, combien il serait facile de chasser tous ces brigands de ce pays. Au nom de Dieu, ne laissons pas perdre une semblable occasion..... *Liberate diuturnâ curâ Italiam; extirpate has immanes belluas, quæ hominis, præter faciem et vocem, nihil habent.* » Ces cris du patriotisme ne furent pas entendus; Rome fut saccagée par les soldats du connétable de Bourbon. Cette catastrophe fut pour Florence le signal d'une révolution nouvelle; la haine contre les Médicis éclata sans obstacle; on détruisit le gouvernement établi par Clément VII, et les statues de ce pape tombèrent devant celle de la liberté, que trois ans plus tard les Médicis devaient revenir à leur tour briser pour jamais. Dans cette courte agonie de la république, l'énergie du peuple florentin reverdit un instant; *les bandes de l'ordonnance*, cette célèbre conscription créée jadis par Machiavel, détruite presque aussitôt par les Médicis, se levèrent avec enthousiasme; il n'était plus tems. La lutte dura deux ans à peine; l'héroïsme dut fléchir enfin sous la force; mais du moins la liberté toscane tomba dans le sang et les armes à la main.

Machiavel, qui, au moment de la prise de Rome et de la seconde expulsion des Médicis, était employé à l'armée des confédérés, revint à Florence. Il y fut accueilli comme un partisan du gouvernement déchu. On oublia ses anciens services pour ne se souvenir que de son empressement auprès

des Médicis; on ne lui tint même pas compte des longs refus qu'il avait subis. La liberté est jalouse; elle ne pardonnait pas à Machiavel la cour qu'il avait faite aux oppresseurs. On l'avait vu pousser aux dernières limites de la prudence ses précautions pour ne point blesser les Médicis, jusque-là qu'une des raisons qui l'avaient empêché d'aller à Rome pour solliciter lui-même le pape, c'était la crainte d'être obligé de visiter la famille de l'ancien gonfalonnier de Florence, avec laquelle il avait été lié (1). On l'avait vu rechercher l'amitié et le patronage des hommes les plus dévoués aux Médicis et particulièrement de F. Vettori et de F. Giucciardini, qui bientôt devaient prendre une part active et sanglante à l'établissement définitif de la tyrannie (2). Machiavel faisait alors si peu d'ombrage aux Médicis, que, bien qu'il fût un des membres les plus assidus et les plus distingués de la société qui se réunissait dans les jardins Ruccellai, à l'époque où une nouvelle conspiration contre les Médicis se trama parmi ces jeunes Florentins, dont plusieurs eurent la tête tranchée, Machiavel ne fut pas même soupçonné. On conçoit qu'un homme pour qui les tyrans avaient si peu de méfiance ne devait pas inspirer beaucoup de confiance aux amis de la république. De plus, quoique le livre du *Prince* ne fût pas imprimé, des copies en avaient été répandues; et, malgré toute la peine que se donna Machiavel pour les supprimer (si nous

---

(1) « Ce qui me tient aussi en suspends, c'est que les Soderini sont à Rome, et que, si je venais, je serais forcé de les visiter et de leur parler. » Lett. XXVI.

(2) « Ce furent eux, dit M. de Sismondi, qui versèrent le sang et qui confisquèrent les biens des plus vertueux citoyens, qui réduisirent à un exil perpétuel ceux qu'ils feignirent d'épargner, qui ruinèrent par des taxes arbitraires ceux qui avaient montré de l'attachement à la liberté..., et qui, pour maintenir leur autorité par la terreur, prirent à leur solde deux mille des Landsknechts qui avaient assiégé Florence. » Tels étaient les hommes avec qui Machiavel entretint une correspondance assidue, et d'intimes liaisons durant l'interrègne de la liberté, et pendant qu'il sollicitait la faveur des Médicis restaurés.

en croyons le témoignage de Varchi), ce livre s'éleva contre lui comme un terrible anathème; car Machiavel ne songea pas lui-même à ces subtils argumens qu'on a imaginés depuis pour le défendre. Le dédaigneux oubli de ses concitoyens rendus à la liberté fut pour Machiavel un cruel châtiment; il en conçut une douleur d'autant plus profonde, que peut-être il devina que cet arrêt de ses contemporains serait celui de la postérité. L'indifférence des Médicis l'avait désespéré, l'indifférence de ses concitoyens le tua; quelques semaines après le rétablissement de la république il était descendu dans la tombe.

Tout occupés du dessein que nous avions formé, en commençant notre travail sur Machiavel, d'apprécier l'homme plutôt que l'écrivain; de le juger, non sur des conjectures, non sur ses livres, mais d'après les faits et ses propres témoignages; de rechercher surtout ses doctrines morales et politiques, nous n'avons pu rien dire des ouvrages poétiques et purement littéraires de Machiavel; nous ne devons pas cependant les passer entièrement sous silence.

Un *Dialogue sur la langue dans laquelle ont écrit le Dante, Boccace et Pétrarque*, espèce de dissertation où Dante est jugé, sous le rapport moral, avec une excessive sévérité; une autre dissertation sur *la colère*, aussi en forme de dialogue; un *Réglement pour une société de plaisir*, facétie peu digne de son auteur; une *Description de la peste de Florence*, qui offre un récit tout d'imagination et sans vraisemblance, dans lequel l'auteur fait l'histoire d'une passion romanesque, et où l'on trouve, à côté de passages empreints de grâce et d'originalité, des morceaux gâtés par le mauvais goût et l'affectation, sont les principaux opuscules en prose laissés par Machiavel et ne font que peu d'honneur à la plume illustre dont ils sont sortis. Il n'en est pas ainsi de ce conte que tous nos lecteurs connaissent par la piquante imitation de La Fontaine, et qui est intitulé ici : *Nouvelle très-plaisante de l'archidiable Belphégor*. C'est un récit fort ingénieux, semé de traits satiriques et plaisans, qui, pour l'invention comme pour le style, mériterait une place parmi les meilleures nouvelles de

Boccace. C'est sans fondement qu'on a dit et qu'on répète encore aujourd'hui, que Machiavel avait peint sa femme sous le nom de *madame Honesta*.

Parmi les ouvrages poétiques de notre auteur, nous citerons ses *Décennales*, dont la seconde n'est pas achevée. Machiavel y chante ce qu'on appelle, dans une dédicace latine, *labores italicos*, les malheurs de l'Italie pendant dix années, (de 1494 à 1504). C'est une espèce de chronique moins claire que ne serait une histoire en prose, et qui, malgré quelques expressions, quelques images et quelques formes poétiques, offre un ensemble assez prosaïque. *L'Ane d'or*, autre poëme qui ne semble pas non plus achevé, ne laisse pas apercevoir, dans les huit chants qui existent, le plan ni l'idée principale du poète. Il y règne une allégorie qu'on ne saisit pas toujours. C'est un ouvrage écrit le plus souvent du ton de la satire; le poète y ramène sans cesse les rapprochemens entre l'homme et la bête, comparaisons souvent répétées depuis par les poètes satiriques, et dans lesquelles l'homme a toujours le désavantage. Nous devons citer encore *l'Occasion*, ingénieuse allégorie; *la Fortune*, *l'Ingratitude*, *l'Ambition*, *terze rime* dans lesquelles le poète exhale ses chagrins, et où, parmi de belles pensées, on en trouve souvent qui sont devenues communes; une *Serénade*, poétique imitation de la fable de *Vertumne*, d'Ovide; enfin des *Chants de carnaval*, où, sous la figure de diables, d'ermites, de charlatans, il introduit des personnages dont les paroles sont à la fois satiriques et licencieuses. Il y a dans les vers de Machiavel plus de raison que d'imagination, plus de pensée que de poésie, plus d'énergie que de verve. Il semble, en général, rechercher l'imitation du Dante, ce qui suffirait pour prouver qu'il n'était pas né poète, car le véritable génie poétique sent surtout le besoin d'originalité, et un poète aurait compris que Dante est une de ces merveilles qu'on ne copie point, précisément parce qu'on l'admire.

Mais, c'est à la muse de la comédie que Machiavel doit l'une de ses plus brillantes couronnes. Nous ne parlerons pas

de sa traduction de l'*Andrienne* de Térence, qui ne pouvait figurer dans une traduction de Machiavel; ni d'une comédie sans titre et que le traducteur intitule l'*Entremetteuse maladroite*, pièce dont la scène se passe à Rome, avant l'ère chrétienne, et dont les mœurs sont celles de la Rome du 15e siècle; ni de *la Clizia*, imitation de *la Casina* de Plaute, mais dont le sujet est aussi accommodé aux mœurs du tems du poète; ni même de *Frère Alberigo*, comédie qui n'a pas non plus de titre dans l'original, mais dont l'intrigue, excessivement libre, est conduite par le moine qui donne son nom à la pièce, dans la traduction. L'espace nous manque pour présenter quelques détails sur ces comédies dont le dialogue, non moins licencieux que les incidens, montre à nu la corruption morale de cette époque; et dont la verve satirique, ainsi que les vives peintures de mœurs révèlent, malgré de grands défauts, le talent de Machiavel comme poète comique. Mais c'est dans la *Mandragola* (la Mandragore) que ce talent brille de tout son éclat. Ce chef-d'œuvre, que beaucoup de nos lecteurs connaissent, puisqu'il a été fidèlement traduit, il y a bientôt un siècle et demi, par J. B. Rousseau, et imité dans un conte de La Fontaine, parut dans un tems où la comédie moderne n'existait pas encore. L'Arioste, ce génie précoce et fécond, avait, le premier, et lorsqu'il étudiait encore, vers la fin du 15e siècle, composé deux de ses comédies : *la Cassaria* et *i Suppositi;* mais ces pièces, à peu près inconnues pendant plusieurs années, ne furent jouées que lorsqu'il les eut retouchées, vers 1513. Cinq ou six ans avant, en 1507 ou 1508, avait été représentée *la Calandria* du cardinal Bibbiena, secrétaire de Léon X; ouvrage qui est encore regardé aujourd'hui comme un modèle achevé de la véritable langue toscane. Ce fut à cette même époque, sans qu'on puisse leur assigner une date précise, que furent composées les comédies de Machiavel; et son chef-d'œuvre, *la Mandragola*, auquel on donne ordinairement la date de 1514 ou 1515, pourrait bien avoir été composé dix ans plus tôt. Quoi qu'il en soit, il restera à Machiavel la gloire d'avoir porté la comédie ita-

lienne dès sa naissance à la perfection, de l'avoir, pour ainsi dire, créée et dotée en même tems d'un ouvrage qui serait peut-être le chef-d'œuvre du théâtre comique, si notre divin Molière n'existait pas. L'intrigue de *la Mandragola* est légèrement tissue, mais elle attache vivement par sa singularité; le dialogue est plein de franchise et de verve; les caractères sont d'un naturel exquis; le docteur Nicia Calfucci et le frère Timothée surtout sont admirables de vérité et de *vis comica;* il est peu de poètes comiques qui aient fouillé aussi avant dans le cœur humain, et qui aient trouvé dans leur génie, au même degré, cette force créatrice qui vivifie des êtres d'imagination, et qui recompose la société dans un drame. Cette détestable société, ces hommes si corrompus du tems de Machiavel, il les peint avec ce trait prononcé, ces touches vigoureuses qui conviennent à l'optique du théâtre, sans jamais tomber dans l'exagération d'une caricature forcée. Il y a, si je puis ainsi dire, dans le pinceau de Machiavel, autant de candeur que d'énergie. Les poètes ses contemporains dispersent leurs traits satiriques; lui, les réunit, les concentre; le premier il individualise une profession; il fait des moines, comme Molière a fait des médecins; et, sans modèle chez les modernes, il resta long-tems sans rival (1). Placé entre les autres ouvrages de Machiavel, ce chef-d'œuvre atteste la prodigieuse variété comme la force incomparable de son génie.

Ce génie occupe depuis long-tems, et pour toujours, la place qu'il mérite dans l'admiration de la postérité, tandis que le caractère de l'homme semble être resté inconnu, même à la plupart de ceux qui l'ont le mieux étudié. On se représente ordinairement Machiavel comme un ardent républicain, vieux débris des tems antiques, irréconciliable ennemi des tyrans de sa ville, dont le patriotisme *avait été au moment*

(1) C'est un fait bien remarquable pour l'histoire de l'art et pour celle des mœurs, que les pièces de cette époque (à commencer par *la Calandria,* ouvrage d'un cardinal), dont l'indécence révolterait aujourd'hui les spectateurs les moins scrupuleux, étaient alors représentées publiquement, aux applaudissemens du pape et de tout le sacré collége.

de briser les chaînes de ses concitoyens : et nous l'avons vu courtisan assidu des Médicis de Rome et de Florence, solliciter pendant quatorze ans avec instance, avec larmes, du service dans leur gouvernement, même dans leur maison ! *On lui reconnaît encore aujourd'hui les vertus d'un grand citoyen* (1) ; et, en effet, il souhaita ardemment l'indépendance italienne ; mais, si ce patriotisme lui a dicté de belles pages et des pensées sublimes, il ne lui a point inspiré les nobles actions et les grands dévoûmens ; occupé, avant tout, du soin de sa fortune, des vœux de son ambition, il aime la patrie ; mais, bien loin de lui faire aucun sacrifice, il ne demande pas mieux que de profiter de ses désastres ; il désire la liberté, mais, quand la liberté est la proie des tyrans, il s'efforce aussi de saisir son *lopin* de l'oppression de Florence ; il cultive avec soin l'amitié des complices de la tyrannie, et il n'ose venir dans une ville où il sera obligé de serrer la main à un ami de la liberté. Enfin, le nom de Machiavel réveille l'idée de l'austérité :

---

(1) Les phrases que nous soulignons sont la conclusion d'un article sur *Machiavel et son siècle*, publié, il y a deux ans, dans la *Revue d'Edimbourg*, à l'occasion de la traduction qui nous occupe. Cet article, qui révèle un écrivain habile et un observateur profond, met souvent à contribution les pensées de M. de Sismondi, de Ginguené, de M. Périès, dans sa *Vie de Machiavel*, sans les citer jamais. Le siècle de Machiavel est esquissé de main de maître dans cet article. Quant à Machiavel lui-même, nous laissons au lecteur le soin de décider si les traits que nous venons de recueillir, et qui résument la pensée du critique anglais, leur donnent une juste idée de *l'homme*. Amenés à une conclusion toute opposée à celle de l'Aristarque d'Édimbourg, nous nous sommes abstenus de traduire nous même ses paroles, et nous avons emprunté la traduction de la *Revue britannique ;* mais nous devons ajouter que, tout en exprimant fidèlement la pensée de l'article original, elle n'en rend peut-être pas les termes très-exactement. Ainsi le sens littéral de la première phrase serait plutôt : « C'est à sa patriotique sagesse qu'un peuple opprimé a dû sa dernière chance de vengeance et de liberté. » Et, au lieu de *Grand citoyen*, le texte dit plutôt : *Grand caractère* (*Great mind*), mais en s'éloignant un peu du mot, la *Revue Britannique* entre profondément dans le sens de l'article ; et nous n'avons fait cette remarque que pour prévenir jusqu'au moindre soupçon d'inexactitude.

et nous l'avons vu, jusqu'à la fin de sa carrière, ami de ses aises et des voluptés, libertin, livré à toutes les illusions de l'âge de la folie ; gémissant en désespéré d'une disgrâce, ayant horreur de la médiocrité, dépensier et professant l'art de demander aux puissans. Ce n'est pas avec de telles mœurs qu'on brise les chaînes des nations; ce n'est pas sans désintéressement, sans quelque abnégation de soi-même qu'on peut mériter le titre de grand citoyen. Né avec un vaste génie et un caractère docile aux impressions de l'exemple, Machiavel ne fut, auprès des Médicis, et dans la Florence du 16e siècle, qu'un homme habile et un courtisan de mauvaise humeur; placez-le dans l'Amérique de Washington, et vous en ferez sans doute un citoyen illustre et un grand homme.

M. Avenel.

Théorie des richesses sociales, par le comte *Frédéric* Skarbeck, professeur des sciences économiques et administratives à l'Université royale de Varsovie, membre de plusieurs sociétés savantes; suivie d'une *Bibliographie de l'économie politique* (1).

La science de l'économie politique gagne tous les jours en apôtres, en disciples et en progrès; elle n'avance pas sans rencontrer des obstacles nombreux et redoutables; mais ses succès sont plus fréquens et plus faciles que naguère. Dans l'Ancien et dans le Nouveau-Monde, elle est l'objet des méditations et des travaux assidus d'une foule d'hommes remplis de savoir et de dévoûment aux intérêts de l'humanité; et pour les jeunes générations, cette science devient de plus en plus familière et populaire.

Toutefois, les doctrines qui tendent à isoler les nations entre elles et les hommes d'un même pays, les uns à l'égard des

(1) Paris, 1829; Sautelet, rue de Richelieu, n° 14; Alexandre Mesnier, place de la Bourse. 2 vol. in-8° de 552 et 524 pages; prix, 14 fr.

autres, à les faire considérer comme étant et devant être éternellement divisés d'intérêt, à leur persuader qu'ils ne peuvent s'enrichir qu'aux dépens les uns des autres, sont loin d'être entièrement réduites au silence. La plupart des législateurs en sont encore imbus. En Allemagne, en Angleterre, elles sont publiquement professées dans des recueils périodiques. En France, elles ont pour défenseurs quelques hommes, d'ailleurs justement honorés ; mais, il faut en convenir, nulle part elles ne sont soutenues avec plus d'acharnement et de cynisme que dans la patrie des *Smith*, des *Ricardo*, des *Maccutloch*, des *Mill*, et de tant d'autres écrivains distingués dont cette contrée s'honore. On y désigne sous le nom *d'économiste* l'école de Smith et de J. B. Say, et ce nom est employé par un certain parti politique et religieux, dans le même sens que celui de papiste, de libéral, d'impie, ou de jacobin.

Nous venons annoncer l'apparition d'un fort adversaire des doctrines surannées que nous avons signalées. M. Skarbeck, professeur des sciences économiques et administratives à Varsovie, en publiant sa *Théorie des Richesses sociales*, a rendu un véritable service à la science en général, et surtout à ceux qui désirent y être introduits par des voies sûres et faciles. Déjà, en 1820, il avait publié un ouvrage en langue polonaise, sous le titre de *Principes élémentaires de l'Économie nationale*. Cet ouvrage, rédigé comme M. de Skarbeck le dit lui-même, d'après les écrits des auteurs les plus recommandables, et notamment d'après *Adam Smith*, *J. B. Say*, *J. C. Kraus* et *Storch*, est divisé en cinq parties, dont la première traite de la production ; la seconde, des revenus ; la troisième, des richesses nationales ; la quatrième, de la consommation ; et la cinquième, de la circulation des richesses. Depuis l'époque de cette publication, des études non interrompues pendant l'espace de sept années, et une critique savante insérée dans la *Feuille littéraire de Leipzig*, ont fait apercevoir à l'auteur les défauts du plan et des détails de son ouvrage. Au lieu de le soumettre à une révision, à des corrections partielles, il a préféré le refondre en entier. Il l'a écrit lui-

même en français, langue qu'il possède parfaitement, pour le mettre plus à portée du public européen. Car, plein de cette noble pensée, que les sciences n'ont point de patrie, et qu'elles doivent contribuer à l'avantage de tous les hommes, il voudrait « diriger l'attention de tous les auteurs d'économie sociale, sur la nécessité d'établir, pour ainsi dire, une unité de croyance dans cette science, et de fixer d'une manière immuable les bases sur lesquelles elle doit reposer » (préface).

Le livre de M. Skarbeck peut être considéré comme la première partie d'un traité complet d'économie politique. Il contient la théorie pure des richesses sociales, dégagée de toute application pratique. Plus tard l'auteur se propose de compléter son ouvrage, en publiant un recueil des préceptes à suivre pour écarter les obstacles qui s'opposent au développement du travail, à la bonne direction de l'industrie, au meilleur emploi des produits, et en général à tous les progrès physiques de la société.

Il n'a point ambitionné la gloire de créer une science nouvelle; il n'a pas l'orgueil de s'attaquer aux écrivains illustres qui l'ont précédé dans la même carrière. Son but a été de rassembler dans un ordre lumineux, et en un seul faisceau, toutes les vérités qu'ils ont unanimement reconnues, et de concilier autant qu'il était possible celles de leurs opinions, sur lesquelles ils ne sont point d'accord. Aussi cet ouvrage peut passer pour une exposition exacte des principes de la science, telle que l'ont faite les hommes à qui elle doit ses progrès.

Mais l'auteur ne s'est pas borné à reproduire les principes reconnus incontestables par la grande majorité des économistes, et consacrés par l'expérience des nations; les développemens qu'il donne aux questions du *travail intellectuel*, *du revenu en général* et de *la circulation des valeurs*, etc., etc., lui appartiennent tout entiers. Comme tous ceux qui mettent en avant des idées nouvelles, quelque bonnes et utiles qu'elles soient, il ne peut manquer de rencontrer des contradicteurs; mais tout homme éclairé conviendra, que de fortes

études ont présidé à ses travaux et que, dans ses jugemens, jamais sa bonne foi n'a fait de sacrifice à son amour-propre.

Un des grands mérites de l'ouvrage de M. Skarbeck consiste dans la méthode qu'il a suivie. C'est la méthode que M. Say a exposée avec tant de force dans le discours placé en tête du *Traité d'économie politique*, et que cet écrivain célèbre a sans cesse appliquée avec un succès incontesté dans ses ouvrages. « Pour reconnaître, dit M. Skarbeck, la voie par laquelle l'homme social parvient à un état de richesse, il faudra déterminer les rapports qui existent entre lui et ses moyens d'existence, comment il parvient à leur possession et à leur jouissance, et comment il atteint, à l'aide de ces moyens, le but de son perfectionnement physique et moral..... Ces rapports existent dans la nature des choses; ils sont un résultat de cet ordre immuable qui régit le monde physique et moral. La science ne peut les créer ni les inventer; mais elle doit les rechercher et les exposer, tels qu'elle les aperçoit dans les différentes époques de la vie des peuples, tels qu'ils lui sont transmis par les leçons de l'expérience. Elle doit suivre dans ses recherches la même route que les siences naturelles ont parcourue avec tant de succès, observer les phénomènes, en déduire les résultats certains, et changer en principes les produits de l'expérience. »

L'habitude de l'enseignement a familiarisé notre auteur avec les modes d'exposition les plus simples et les plus faciles; sa propre expérience lui a appris quelle était la méthode la plus convenable et la plus sûre. Au lieu d'aborder immédiatement le sujet de la richesse sociale en général, en envisageant celle-ci comme une masse de valeurs composée des richesses individuelles et de ne déterminer les principes de ces dernières que par rapport à ce qu'elles sont aux richesses nationales, il s'est d'abord attaché à rechercher les principes des richesses individuelles, pour en déduire ensuite l'idée des richesses sociales, en considérant la somme de toutes les richesses individuelles comme une masse de valeurs représentant la richesse des nations. Il a commencé par fixer l'attention

sur la richesse de l'individu dans l'état de société, par montrer les sources d'où elle découle, et il a exposé ensuite comment elle concourt à la formation des richesses sociales. De là la division générale du livre en deux parties, dont la première traite des principes de la richesse de l'homme vivant dans l'état de société, et la seconde de la richesse des nations.

Selon l'auteur, pour montrer comment l'homme, dans l'état de société, parvient au bien-être et à la richesse, il faut d'abord avoir égard aux forces et aux facultés qu'il peut employer à cet effet.

Ces forces et ces facultés sont : 1° En lui-même ; 2° un résultat de l'état de société.

Celles qui sont inhérentes à l'homme, sont son intelligence et son aptitude physique au travail.

Celles qui dérivent de l'état de société consistent dans la faculté *de diviser et de répartir parmi les hommes les travaux nécessaires à l'existence de l'homme* et à l'amélioration de son sort, et dans la faculté *d'échanger* les services mutuels et les produits du travail.

Quiconque ressent un besoin s'attache à reconnaître dans les objets qui l'entourent la faculté et la propriété de le satisfaire. Ce sont les sensations que nos besoins nous font éprouver et que les progrès de la société multiplient sans cesse qui nous portent à rechercher les propriétés qui sont dans les choses, et à leur attribuer *une valeur;* la mesure de cette valeur consiste dans la nature et l'intensité des besoins qu'elle est destinée à satisfaire, c'est-à-dire, dans son degré *d'utilité.* Mais que serait cette valeur, quelle serait son utilité, si l'homme était privé de la faculté de l'approprier à son usage. Il faut donc distinguer les valeurs qui sont dans les choses et celles qui sont dans l'homme. Ces valeurs primitives peuvent être qualifiées de dons spontanés de la nature, par opposition aux valeurs produites ou qui doivent leur existence au concours et à l'action des facultés physiques et intellectuelles de l'homme et des forces productives de la nature.

Produire, c'est-à-dire, créer des valeurs ou augmenter les

valeurs existantes, telle est la première nécessité de l'homme qui veut se conserver et améliorer progressivement son sort. C'était donc de la *production* que notre auteur devait s'occuper en premier lieu. Il n'a pas vu dans le travail, comme quelques auteurs l'ont fait, la source, le principe unique de la production. Abandonnez un homme sur un rocher stérile, au milieu des mers, sans autres ressources que son intelligence et ses aptitudes physiques; il devra nécessairement périr, parce que la nature, sur le point du globe où il est relégué, ne lui offre aucun de ces dons qu'elle prodigue en d'autres lieux. Transportez-le sur un sol riche en gibier et en végétaux propres à sa nourriture, alors il produira; alors il prolongera son existence; il rendra son sort heureux, parce que là se trouveront réunis deux principes de la production, le travail de l'homme et les forces productives de la nature. Et comme l'homme ne peut travailler sans avoir par devers soi un fonds de moyens de subsistances qui le mette à même d'attendre la récolte des fruits de son travail, qu'il a aussi besoin d'instrumens de travail, tels que les outils, les armes, etc., il faut encore considérer ce fonds de moyens de subsistance et de travail, ou ce *capital* comme un troisième principe de la production.

Après avoir exposé quels sont les élémens et les phénomènes de la production, il convient d'examiner par quels moyens elle acquiert ses plus grands développemens. On peut considérer l'homme isolé de ses semblables, et ne se livrant au travail que pour en consacrer tous les produits à la satisfaction immédiate de ses besoins. Il est facile de comprendre combien, dans cet état de choses, ses progrès seront lents; il ne pourra même franchir les premiers degrés de l'échelle de la civilisation. Mais, en le considérant dans ses relations sociales, on aperçoit bientôt l'influence immense de ces relations sur ses moyens de subsister et d'accroître son bien-être. C'est par les secours mutuels que se prêtent les hommes; c'est par les profits qu'ils retirent réciproquement de leurs forces productives; c'est, en un mot, par *l'Echange* de leurs services et de leurs

produits, qu'ils parviennent à l'état de perfectionnement dont jouissent aujourd'hui les sociétés européennes; car, par son moyen, l'homme met à profit les forces productives de ses semblables, sans exiger d'eux ni sacrifice, ni don gratuit.

Chaque partie cherche dans l'échange un avantage, une récompense de son travail : c'est cette récompense, cet avantage au-delà de ce qui revient au travailleur pour l'indemniser de l'emploi de son tems, des moyens de subsistance qu'il a consommés, et des avances qu'il a faites, qui le met à même de pourvoir plus abondamment à ses besoins, auquel on a donné le nom de *revenu*.

L'auteur, après avoir traité de l'échange, consacre un livre spécial à traiter du revenu, à explorer les sources dont il découle, à rechercher les causes de son accroissement, de sa diminution, de son extinction, quelles que soient les formes sous lesquelles il se présente, comme salaire, profit, rente foncière et fermage. On lira avec intérêt toute cette partie de l'ouvrage où l'auteur a répandu beaucoup d'idées nouvelles.

Enfin, après avoir parcouru la série des faits qui concourent à la formation des richesses, il reste à déterminer quelle est la destination de ces richesses, comment elles satisfont les besoins et donnent des jouissances, comment elles doivent être employées pour l'utilité et le bien-être de leurs possesseurs, en un mot, comment elles se *consomment*.

Ainsi, *production*, *échange*, *revenus*, *consommation*, telles sont les quatre grandes subdivisions adoptées par M. Skarbeck, dans la première partie de son ouvrage.

Comme nous l'avons dit, l'objet de la seconde partie est de développer les principes du bien-être et de la richesse des peuples. Ici la tâche de l'auteur était moins difficile, en ce qu'il n'a eu guère qu'à appliquer aux sociétés politiques, ou aux nations, les principes qu'il avait développés, relativement aux individus considérés dans la société : l'ordre dans lequel il a procédé est le même que celui qu'il a suivi en traitant des richesses individuelles. Il cherche à déterminer en premier lieu comment un peuple parvient à posséder une certaine

masse de valeurs, dont la plus ou moins grande quantité constitue le premier principe de la richesse. Il montre, en un mot, comment s'opère la *production nationale.*

Il examine ensuite quel est le principe de l'action productive des valeurs, résultant de la production nationale, quelle est la force qui accroît et féconde cette production; les recherches sur cette force, qui n'est autre que la *circulation,* correspondent aux sections de la première partie qui traitent de *l'échange* et du *revenu.*

L'ouvrage est terminé par l'exposé de ce que l'on doit entendre par la consommation d'un peuple. L'auteur nous montre comment cette consommation influe sur la production et ensuite sur les richesses, et quelle différence existe entre les résultats de la consommation de l'individu et de celle d'une nation.

Ainsi, *production, circulation et consommation* des richesses nationales, tels sont les objets importans successivement traités dans la seconde partie.

Nous aimerions à donner une analyse plus détaillée du livre de M. Skarbeck, et à faire partager au public tout l'intérêt que nous avons pris à sa lecture; nous croyons en avoir assez dit pour appeler l'attention des personnes qui désirent l'avancement de la science des richesses sociales, et qui y concourent par leurs travaux. Nous ne pouvons que féliciter l'université de Varsovie de posséder un savant aussi distingué que M. Skarbeck; c'est un bien grand sujet de satisfaction que de voir ainsi les saines doctrines se faire jour en tout lieu, et réunir par la confraternité de la science les hommes et les peuples, que les funestes préjugés de l'ignorance ou les misérables intérêts des gouvernemens avaient si long-tems divisés.

Nous ne terminerons pas cet article, sans recommander la *Bibliographie de l'économie politique,* placée à la fin de la théorie des richesses sociales, c'est la plus complète que nous connaissions en France. J. D.

Histoire de la révolution française, par M. A. Thiers. *Seconde édition* (1).

La fin du XVIIIe siècle sera une grande époque pour les âges futurs. Elle a été signalée par une révolution dont ils subiront les conséquences ou recueilleront les fruits, et qui ne sera peut-être bien appréciée que par eux. Après tant de variations et d'alternatives, ce grand événement, dont on a dit sans cesse qu'il était consommé, l'est-il en effet sans retour ? A-t-il pris tous les développemens, parcouru toutes les phases, révélé tous les résultats dont il est susceptible ? Quand, avec la persuasion d'un profond désir, nous prononçons l'affirmative, nous l'entendons mettre en problème par des observateurs qui nous opposent un passé de quarante années, pendant lesquelles on a vu si souvent s'évanouir les espérances les plus plausibles, et la prévoyance la mieux raisonnée se perdre dans l'incertitude et dans l'erreur. Pour se flatter que, désormais, nul orage ne nous rejettera loin du port, ils attendent, disent-ils, que les principes constitutionnels aient pénétré dans les sentimens et les habitudes de la population entière, et surtout de la classe élevée, plus dangereuse désormais par ses prétentions et ses souvenirs, que la classe infime par son ignorance et ses besoins.

Il y a loin, je l'avoue, de ce doute timide au système hardi que quelques écrivains s'efforcent d'accréditer. A les en croire, le cours irrésistible des faits entraîne les contemporains, au lieu d'être modifié par leurs vices, leurs défauts, leurs qualités et leurs vertus ; l'histoire n'est qu'un drame tissu par l'aveugle nécessité, et dont les acteurs, quels que fussent leurs opinions et leurs sentimens, n'ont pu jouer d'autre rôle que celui qu'ils ont rempli.

Nous félicitons M. Thiers de n'avoir point adopté, avec un aveugle abandon, cette théorie, remarquable en apparence

(1) Paris, 1828 et 1829 ; Lecointe, libraire-éditeur ; Alex. Mesnier. 20 vol. in-8°, dont 8 ont déjà été publiés ; prix, 70 fr.

par l'élévation des idées, et en réalité, dénuée de bases solides. Il a fait de l'histoire ce qu'elle est; il y a vu un ensemble de tableaux, liés entre eux par l'enchaînement des événemens; ensemble qui trouve sa limite naturelle, quand les conséquences du passé donnent à l'avenir une direction nouvelle, et préparent ainsi un point de repos à notre attention et à nos souvenirs.

De 1789 à 1800, la révolution parut arrivée à son terme, après avoir suivi dans son cours toutes les vicissitudes qu'y devaient apporter les passions et les intérêts des hommes : un nouvel ordre de choses commença en France avec le XIXe siècle; l'histoire ne fut plus, et pour long-tems, que celle d'un homme, et non d'une nation. M. Thiers a donc pu légitimement se borner à peindre les deux premiers lustres, si féconds en gloire et en malheurs. La division de son ouvrage, modelée sur l'apparition des faits principaux, les partage en cinq périodes bien marquées.

La première époque s'étend de l'aurore de la révolution au 10 août 1792; la seconde commence avec la lutte qui s'éleva au sein de la Convention nationale, dès l'ouverture de sa session, et que la catastrophe du 21 janvier ne rendit que plus violente; elle comprend les conséquences de cette lutte, et la chute des députés, connus sous le nom de Girondins. Les dangers croissans de la France, et les excès auxquels se portèrent, au nom de la liberté qu'ils déshonoraient, des insensés souvent stimulés par des traîtres, pourraient suffire à la troisième période, si la dictature, que ces excès forcèrent alors la Convention de s'arroger, n'avait conservé la même couleur et plus sanglante encore jusqu'au 9 thermidor. Cette journée, conséquence de la nécessité où s'était trouvé le gouvernement de changer sa marche sans changer ses doctrines, ouvre la quatrième période. Aussitôt, l'influence inévitable du passé, imprime à la révolution un mouvement contraire à ses principes, à ses intérêts et à ses affections. La révolution avait franchi et perdu de vue ses limites : le besoin d'y rentrer devait lui faire parcourir en sens inverse, un che-

min aussi pénible, au milieu des agitations et des maux qui remplirent la dernière année de la session conventionnelle. La république naissante, prospérant d'abord, mais forcée, par la faiblesse et l'impéritie de ses chefs, à subir le 18 fructidor, et à porter ainsi, à sa constitution, un coup irrémédiable; les conséquences de ce coup d'État, la dissolution du gouvernement républicain qui, pour tomber, n'attendait plus que les attaques d'une main puissante et accréditée, tel est le précis de la cinquième période.

Nous n'essaierons point de présenter une analyse de l'ouvrage de M. Thiers : ce serait, on le sent, répéter ce qui est gravé dans les souvenirs de tous les Français. Nous ne rappellerons point le jugement que nous avons porté sur son mérite (1); les suffrages du public, qui lui ont assigné un rang si distingué parmi les productions contemporaines, n'ont pas besoin d'être confirmés par notre faible opinion. Si nous rappelons le reproche d'une trop grande concision, qu'on a fait et qu'on fera peut-être encore aux deux premiers volumes, ce ne sera que pour observer qu'il n'est pas donné à tous les écrivains de mériter un semblable reproche. Moins encore chercherons-nous à relever quelques mots, quelques expressions fautives, taches imperceptibles dans une composition de cette importance. Nous croyons être plus agréables au lecteur, et peut être plus utiles, en lui soumettant les aperçus que nous fournissent, sur les principales scènes que l'auteur a retracées, nos méditations et nos souvenirs.

Nous ne pouvons oublier, malgré un intervalle de quarante ans, la surprise qu'excita, en France et en Europe, la révolution naissante, ni la manière fautive dont elle fut d'abord jugée. Le jugement erroné et l'étonnement étaient pourtant naturels : la révolution présentait des résultats si peu en proportion avec ses causes apparentes! L'observateur le plus judicieux aurait difficilement prévu la force de son explosion et la précipitation de son cours. Ceux même qui,

(1) Voy. *Revue Encyclopédique*, t. XL, p. 476.

alors, dans l'effervescence de la jeunesse, en rêvaient les bienfaits plutôt qu'ils ne les devinaient, ceux-là semblaient des insensés aux hommes d'un âge mur, qui ne prévoyaient pourtant qu'une partie encore des maux qu'elle devait enfanter, et qui ne supposaient pas que, sur un volcan en éruption, on pût un jour fonder quelque chose de stable.

Instrument turbulent, mais aveugle, de l'ambition des nobles et des prêtres sous les derniers Valois; instrument aveugle encore des passions factieuses et des intérêts des princes, des nobles, et des parlemens, pendant la minorité de Louis XIV, la masse de la nation contracta, sous le long règne de ce monarque, une habitude d'obéissance résignée, qu'aucune souffrance ne put lasser. Sous le règne moins malheureux de Louis XV, on afficha une légèreté, un dédain, je dirais presque un mépris de soi-même, tel que, dans la littérature contemporaine, ce miroir fidèle des opinions et des usages, la nation parut toujours divisée en deux classes : la moins éclairée, que l'on ne peignait qu'avec des habitudes grossières; la classe supérieure, réunion d'enfans aimables, pleins de grâces et d'esprit, mais dont la raison ne pouvait pas s'élever au-dessus de leurs amusemens. En vain la composition colossale de l'Encyclopédie, en vain les chefs-d'œuvre qu'enfantèrent les hommes de génie du XVIIIe siècle, démentaient-ils ce tableau trompeur : l'opinion de la frivolité française avait prévalu chez l'étranger et dans notre patrie : et déjà la révolution avait jeté des racines profondes, qu'on la regardait encore comme une mutinerie éphémère, à laquelle le plus grand nombre devait bientôt cesser de prendre intérêt, par insouciance, par dégoût, ou par l'attrait de quelque autre nouveauté.

Comparé aux ressources inépuisables de la France, le désordre des finances semblait insignifiant : comparaison aussi trompeuse que celle que l'on faisait sous les gouvernemens qui se sont succédés depuis, quand on concluait leur chute prochaine de ce qu'ils étaient beaucoup plus obérés qu'en 1788; les circonstances essentielles n'étaient pas les mêmes.

1°. On jugeait l'état des choses, en 1788, d'après l'apparence extérieure : des causes puissantes, agissant à l'intérieur et depuis long-tems, avaient alors modifié l'esprit et le caractère de la nation, et brisé d'avance, dans les mains du gouvernement, les ressorts qu'il aurait pu s'efforcer de mettre en jeu.

Les maux enfantés par la révocation de l'édit de Nantes, et la pesanteur des charges imposées par les profusions de Louis XIV à la fin du dix-septième siècle, et aggravées par les désastres de la guerre de la succession, avaient dépouillé le pouvoir absolu de ce prestige qui, au défaut de l'amour, lui concilie le respect des peuples : on ne l'adorait plus; on le haïssait. La corruption effrénée de la régence, quoique partagée par la masse de la nation, ajouta, à ces sentimens, une nuance de mépris ; et la déception, qui cacha une banqueroute et la ruine d'un grand nombre de familles, sous l'attrait mensonger du système de Law, ne fit qu'accroître les dispositions défavorables. Le tems, néanmoins, en aurait peut-être effacé l'impression, si le scandale des dernières années de Louis XV ne l'eût renouvelée, et d'autant plus profondément que déjà les mœurs avaient pris, dans la société, plus de régularité et de décence, et que l'on sentait mieux le prix des liens de famille et des vertus qui en consacrent et en conservent les heureux effets.

2°. L'esprit de discussion s'était propagé presque universellement, grâce au persécutions religieuses dont quiconque savait lire pouvait juger les prétextes et les causes ; et grâce aux contestations élevées entre le trône et les cours souveraines. En soumettant à l'arbitrage du parlement de Paris ses droits à une régence que lui disputaient les bâtards du roi, le duc d'Orléans avait redonné, à tous les parlemens du royaume, plus de pouvoir réel qu'ils n'en avaient perdu sous Richelieu et sous Louis XIV. Leur lutte, fréquemment renouvelée, contre le pouvoir royal, exerçait les esprits, autant qu'elle remuait les passions. On lisait, on examinait, on comparait le passé au présent, et les idées reçues aux inspirations

du bon sens : en un mot, l'opinion publique avait commencé à prendre une direction raisonnée. L'opinion n'est pas, comme on le répète souvent, une puissance nouvelle, créée par le progrès de l'instruction. Elle existe partout, aveugle ou éclairée, et partout elle supplée à la force physique, que l'autorité ne peut que rarement posséder contre les sujets. Dans un pays voisin du nôtre, l'opinion fanatique veut un roi absolu, à condition qu'il sera l'esclave des prêtres, et que ses partisans auront le droit de vexer impunément ceux qu'il leur plaît de désigner comme ses adversaires. Chez un peuple religieux, l'opinion fait du monarque le vicaire de Dieu : mais, malgré ce titre vénéré, le khalife tombe sous le fer d'un assassin ou d'un vainqueur ; et son successeur se fortifie, à son tour, de la même opinion, au milieu de sujets résignés à la volonté divine, et qui la voient s'accomplir, nécessaire et inexorable, dans tous les événemens publics ou particuliers. Dans un pays constitutionnel, l'opinion est, à la fois, le plus sûr guide et le plus ferme appui du gouvernement qui sait la consulter : elle identifie à la conservation de l'autorité le salut de la patrie, salut auquel elle enseigne à tout immoler. Telle n'était point encore son influence, au sein de notre pays : mais on éprouvait le besoin des réformes, on les désirait pour le bien des sujets et la sûreté de la couronne ; on apercevait les fautes où tombait inévitablement le gouvernement, lorsque ses premiers agens supérieurs étaient détournés du soin des intérêts publics, par la nécessité permanente de défendre leur existence contre des intrigues de cour ; on entrevoyait le mieux comme possible ; mais on sentait, en même tems, combien on avait peu de motifs pour espérer qu'il se réalisât prochainement.

3°. Les impôts avaient atteint leur taux le plus élevé. Cette assertion peut sembler absurde, si l'on songe aux charges que supporte aujourd'hui la France. Mais, d'une part, ces charges ne pourraient plus se prolonger long-tems, sans que leur excès altérât gravement la prospérité, et compromît peut-être la sûreté publique ; d'une autre part, la production était

beaucoup moindre, lorsque l'industrie languissait, entravée par le régime absurde des réglemens, des maîtrises et des jurandes, et l'agriculture, déprimée par la féodalité, la dîme, et l'absence presque totale de petites propriétés. Le clergé, d'ailleurs, et la noblesse ne payaient aucun impôt direct, quelque vastes que fussent leur possession. La difficulté de les y soumettre fut prouvée, pour la noblesse, par le refus que faisaient encore ses membres d'y consentir, alors que la révolution éclatait de toutes parts autour d'eux. Quant au clergé, le ministre Machault tenta, sous Louis XV, de le faire contribuer aux charges de l'État; il se vit immédiatement forcé d'abandonner son entreprise; et lorsque Louis XVI, à son avénement au trône, dans la vertueuse inquiétude que lui inspirait le sentiment de son inexpérience, voulut s'appuyer des conseils de Machault, les mêmes intrigues détournèrent son choix de ce ministre habile, et le fixèrent sur le frivole et insouciant Maurepas. Le faix entier des impôts directs retombait donc sur la classe plébéïenne qui, payant encore la dîme au prêtre, les droits féodaux au seigneur, et les corvées à l'État, était dans l'impuissance de se courber sous de nouvelles charges.

4°. La suppression des parlemens, opérée en 1771, était, en un sens, favorable aux sujets, puisqu'elle rapprochait la justice des justiciables : ces corps, dont la résistance aux excès de l'autorité royale n'avait jamais pour principe que leur intérêt particulier, et cédait bientôt aux concessions qu'ils arrachaient en faveur de leurs chefs, ces corps auraient donc pu ne point laisser de grands regrets à la nation : leur chute serait en même tems devenue profitable à la couronne, sous un monarque sage, économe, dont le caractère et la conduite passée auraient inspiré le respect et la crainte : mais elle ne servit qu'à faciliter une banqueroute scandaleuse et des profusions plus scandaleuses encore. Elle inspira une horreur générale : le premier pas d'un roi bien intentionné, comme celui d'un ministre avide de popularité, dut être de revenir sur cette mesure politique, si impolitiquement exécutée. Subju-

guer les résistances des parlemens avait été auparavant une tâche difficile ; leur rappel la rendit impossible.

5°. Plus d'une fois, et avec raison, l'on a signalé l'influence que la guerre d'Amérique dut exercer sur les opinions des Français ; mais on n'a point assez dit de quelle source principale émana cette influence. Ce n'eût pas été dans les lettres de quelques militaires qui avaient combattu pour l'indépendance des États-Unis, ce n'eût pas été dans leur conversation, que la nation entière aurait puisé des idées de liberté. Le gouvernement français lui-même avait popularisé ces idées, en voulant populariser la guerre contre l'Angleterre. Non-seulement l'espoir de leur triomphe se liait à nos succès, la crainte de leur anéantissement à nos revers : mais des journaux, inspirés par le gouvernement, s'en rendaient les interprètes quotidiens ; mais, dans ses manifestes, le gouvernement les adoptait et les développait ; pour démontrer qu'il était aussi juste qu'utile de soutenir les colonies anglaises, insurgées contre la métropole, il établissait leurs droits avec une force irrésistible, et les ministres d'un roi absolu, en parlant au peuple entier, professaient une doctrine dont la libéralité effraierait aujourd'hui les agens du pouvoir, si l'on en portait le langage à la tribune constitutionnelle.

Ces considérations, développées avec le talent que possède M. Thiers, lui auraient fourni une *introduction* qui, suivant nous, était nécessaire à son ouvrage. Privé de ce secours, le lecteur partage la surprise que la révolution excita en Europe. Il se demande, et ne peut deviner, pourquoi la décadence du pouvoir absolu s'accéléra, comme elle le fit, dans les quatorze premières années d'un règne qu'annoblissait l'issue honorable de la guerre d'Amérique, et qui ne semblait compter de fautes graves que les profusions extravagantes du ministère de Calonne.

Le mot d'*États-généraux*, prononcé, comme au hasard, au sein du parlement de Paris, vint renverser la dernière digue qui contenait la révolution imminente : il parut répondre à toutes les ambitions. Celle du tiers-état se bornait à des ré-

formes indispensables; il les voulait complètes et stables, et ne pouvait les espérer que du renouvellement périodique des assemblées nationales. Inquiet pour ses richesses, et déjà froissé par l'affaiblissement de son pouvoir, le clergé comptait recouvrer l'un et conserver les autres, au prix de quelques sacrifices temporaires, que réparerait bientôt l'art, si habilement exercé depuis, d'obtenir sans cesse de nouveaux dons de la piété des fidèles. La noblesse portait plus haut ses prétentions : mais, comme elle ne put soutenir long-tems un rôle isolé, et qu'une prompte défaite la rejeta dans les rangs des défenseurs de la monarchie absolue, on n'a pas signalé tout ce que ses désirs avaient d'inquiétant pour le trône comme pour le peuple. Le préjugé de sa supériorité native n'avait rien cédé aux progrès de la raison. Elle était encore à ses propres yeux, et se faisait appeler exclusivement la classe qui défend l'État. Oubliant que des milliers de plébéïens engraissaient de leurs cadavres les champs de bataille, tandis que leurs familles gémisssaient accablées d'impôts pour subvenir aux dépenses des guerres, la noblesse raisonnait comme dans les âges féodaux, où, faisant la guerre seule et à ses frais, elle avait pu donner des maires du palais aux successeurs de Clovis, et des vassaux indépendans aux descendans de Charlemagne. Elle voulait tenir le premier rang aux États-généraux, et s'y placer debout devant le trône, après avoir abaissé le clergé et fait rentrer le tiers-état dans la nullité où il était enseveli sept siècles auparavant. De là son obstination à se refuser à la vérification des pouvoirs en commun, lorsque déjà la question fondamentale était décidée par le fait; de là son empressement à recourir à l'appui de l'étranger; elle ne voyait plus sa patrie, dans un pays où elle ne dominait pas.

M. Thiers peint à grands traits la lutte des partis, le triomphe de la cause nationale, et la rapidité de notre marche politique, rapidité telle que, dès le mois d'août 1789, quelques hommes crurent que leur ascendant suffisait pour terminer la révolution; ils se hâtèrent de proposer une constitution qui, modelée sur la constitution anglaise, ne con-

venait ni à l'agitation des esprits ni aux difficultés des circonstances, et supposait, avant tout, l'oubli entier et soudain des haines, des prétentions et des défiances. Dans le même tems, une opposition violente à l'abolition des priviléges décrétée dans la fameuse nuit du 4 août, révélait le véritable état des choses ; les débats qui en furent la conséquence nous conduisent jusqu'au 5 octobre. Ici, en applaudissant à la vigueur de pinceau avec laquelle l'auteur retrace cet événement et ses causes, nous cherchons à éclaircir un point sur lequel il nous semble avoir passé trop légèrement. Le rôle que joua le duc d'Orléans, depuis 1788 jusqu'à son arrestation en 1793, a été jugé uniformément par tous les partis; tous l'ont attribué à une ambition profonde qui élevait ses regards jusqu'à la couronne. M. Thiers n'y voit que l'effet d'un mécontentement passager. Pour décider s'il a tort ou raison, il convient de remonter à l'origine de ce mécontentement, en rappelant un fait que les contemporains n'ont pu encore oublier.

L'hymen qui, depuis trente années, unit deux personnes d'une naissance auguste avait été presque résolu dès leur enfance. En 1787, un de ces motifs dont le secret reste enseveli dans l'intérieur des cours, y fit momentanément renoncer. Alors, M. le comte d'Artois souhaita que son fils devînt l'époux de la fille du duc d'Orléans. Son vœu fut accueilli avec l'empressement qu'il devait inspirer; on en hâta l'accomplissement, et bientôt il ne manqua plus à la conclusion du mariage que la cérémonie religieuse. Déjà *Mademoiselle* d'Orléans, parée des diamans qui composaient son présent de noces, avait, dans une réception publique, accueilli les complimens et les félicitations que motivait une union si brillante; lorsque soudain on revint au premier projet, et l'on rompit brusquement avec le duc d'Orléans. Il n'est point de père de famille qui ne sente à quel point cet outrage avait dû le blesser. L'opposition qu'il fit éclater, en 1788, en était une faible vengeance; elle fut punie par un exil, auquel les sollicitations, les prières mêmes ne purent mettre un terme. Le duc alors se regarda comme irrévocablement perdu dans une cour

où déjà son titre de premier prince du sang et ses immenses richesses le rendaient l'objet de tant de soupçons et de tant de jalousie. On conçoit qu'il ait calculé tout ce que ses richesses et son titre lui donnaient le pouvoir d'entreprendre, sans se demander (ce qu'on ne se demande jamais) si son caractère était au niveau de ses ambitieuses pensées. Le rôle qu'il joua en 1789, à la tête de la minorité de la noblesse, rôle que rendaient plus brillant les fautes commises chaque jour par la cour et par l'aristocratie, effaça le souvenir et la trace des torts et des préventions qui, auparavant, auraient tourné contre lui la puissance de l'opinion.... Jusqu'à quel point suivit-il la route si bien frayée devant lui? M. Thiers pense qu'il n'y est jamais entré; il explique, d'une manière plus ingénieuse que solide, des mots bien connus de Mirabeau, dont le sens direct n'a point d'équivoque, et confirme notre opinion. Dans un tems où la vérité des faits n'intéressait aucune passion, des personnes attachées anciennement au duc d'Orléans, et qui, il faut le dire à son honneur, conservaient à sa mémoire amour et respect, ne niaient point qu'il eût regardé comme possible qu'une dynastie nouvelle vînt s'asseoir en France sur un trône constitutionnel. Ses efforts, entravés par son manque de fermeté et de persévérance, n'ont point laissé de traces que l'histoire puisse légitimement saisir. Est-ce une raison pour les nier d'une manière absolue?

L'Assemblée nationale, établie à Paris après le 5 octobre, se signala bientôt, en décrétant la mise des biens du clergé à la disposition de la nation, et la constitution civile du clergé. Nous reviendrons ailleurs sur les effets financiers de la première mesure, qui aurait épargné de grands maux à la France si elle eût été bien comprise; mais qui ne fut long-tems comprise que par un seul homme, Mirabeau : ici nous ne la considérons que dans sa liaison avec la seconde. Forcé d'échanger ses propriétés contre des pensions et des traitemens acquittés par le trésor national, le clergé n'osait lever l'étendard du schisme et de la guerre religieuse. On sentait trop bien, en France, quel contraste scandaleux forme, avec le texte de

l'Evangile et son esprit, l'opulence énorme du sacerdoce : mais la nouvelle division des diocèses, et l'obligation imposée aux prêtres de prêter le serment civique, fournit au mécontentement l'occasion d'éclater. Comme l'observe M. Thiers, la loi avait été rédigée par les catholiques les plus pieux et les plus sincères. La seule conséquence politique qu'elle présentât, c'était de réduire au spirituel l'influence du Saint-Siége sur la France, et de rendre les évêques moins dépendans du chef de l'Église, dans tout ce qui n'intéresse pas le dogme ou la discipline; elle opérait ainsi deux réformes profitables au pays et au clergé français. Conforme au bon sens et aux besoins des fidèles, la fixation des nouveaux diocèses, d'après la nouvelle division départementale de la France, n'avait rien d'illicite, puisque l'ancienne circonscription ecclésiastique, modelée tantôt sur la circonscription des provinces romaines, et tantôt sur la division des peuplades gauloises, altérée plus tard au gré du caprice ou de l'intérêt des chefs du sacerdoce, ne remontait point à une origine sacrée. Le serment exigé des ecclésiastiques était celui que prête tacitement ou expressément tout homme qui habite un pays, le serment d'obéir aux lois du pays, et de n'en point machiner le renversement. Dans quelque contrée que ce soit, en Russie ou en Espagne, comme en France ou en Angleterre, l'homme qui se prétend exempt de cette obligation vole la protection des lois, puisqu'il ne reconnaît pas leur autorité. Et toutefois cette mesure, si facile à justifier en théorie, devint, en pratique, la plus grande faute que l'on pût commettre; ses effets l'ont prouvé : un regard attentif, porté sur l'état du pays, suffisait pour le faire pressentir. Elle jetait un germe puissant de division au milieu d'un peuple dont l'union était le premier besoin; elle fournissait au clergé un moyen de se venger de la perte de ses biens, et d'en discréditer pour long-tems la vente, soit en faisant naître des scrupules dans les consciences peu éclairées, soit en armant, contre les acquéreurs, le bras assassin du fanatisme. J'ai toujours été

surpris que cet avenir inévitable ait échappé alors à la vaste intelligence de Mirabeau.

Le jugement que porte M. Thiers sur ce grand orateur, grand homme d'État, se ressent, à mon gré, de l'admiration qu'inspirent des qualités si hautes, vues dans un passé déjà éloigné : mais, enfin, il ne peut dissimuler un fait positif; Mirabeau acceptait de l'argent de la cour; son génie pouvait donc se livrer au plus offrant enchérisseur.

Nous croyons, avec M. Thiers, que Mirabeau mourut à tems pour conserver sa renommée. Il avait entrepris une tâche au-dessus de ses forces, au dessus des forces humaines : non, quand il promettait de contenir l'effervescence populaire, son ascendant d'abord, et ensuite le charme de la tranquillité et les bienfaits d'un ordre légal, auraient opéré ce miracle, mais en se chargeant d'entraîner et de maintenir, dans la voie constitutionnelle, une cour qui n'y voyait que le penchant d'un abîme sans fond, et qui n'aurait profité d'un retour de pouvoir que pour écraser son guide et rétrograder avec violence.... Là était le problème insoluble de la révolution.

Le voyage de Varennes, au projet duquel Mirabeau n'avait pas été étranger (1), fut exécuté après sa mort, mais non pas tel qu'il l'avait conçu. Cette tentative et son issue produisirent dans l'opinion un mouvement que M. Thiers aurait pu signaler plus fortement. L'Assemblée constituante, jusqu'alors, avait marché avec la faveur populaire; les plaintes élevées contre la durée de sa session appartenaient au parti anti-national; des suffrages presque unanimes avaient récompensé son attitude ferme et sage pendant l'absence de Louis XVI. Tout à coup elle semble inquiète de sa position, fatiguée de la prolongation de son pouvoir; elle revise à la hâte une constitution qui, décrétée par parties et à des époques très-diverses, avait besoin, pour former un tout, d'être remaniée et refondue, à la suite des plus profondes médita-

(1) Voyez les *Mémoires de Bouillé.*

tions; puis elle lance sur les flots le vaisseau de l'État, armé de ce frêle gouvernail, et, l'abandonnant tout entière, en livre la conduite à des pilotes nouveaux. C'est qu'alors l'Assemblée marchait séparée de son appui; elle ne suivait plus l'opinion; elle voulait la réformer.... Non que l'idée de fonder une république, conçue dès lors par quelques esprits ardens, se fût généralement répandue; la masse immense des citoyens voulait le repos dans la monarchie, mais avec une constitution vraiment populaire; et le voyage de Varennes venait de prouver que le chef de la monarchie ne subissait qu'à regret cette condition, et que difficilement il s'y résignerait pour toujours. Les derniers travaux de l'Assemblée et l'acceptation de la constitution par le roi réveillèrent néanmoins l'enthousiasme dans des cœurs avides d'espérance: mais l'enthousiasme est passager, et celui-là devait s'éteindre d'autant plus vite, que les coryphées du parti anti-constitutionnel, par leurs écrits et leurs discours, comme par leurs actions, laissaient peu de possibilité aux optimistes les plus opiniâtres de conserver la moindre illusion.

Aujourd'hui, cependant, les bons esprits s'accordent à reconnaître qu'en fait de gouvernement et de constitution, la théorie, convertie en loi, ne tarde point à se modifier, dans la pratique, conformément aux mœurs et aux besoins des peuples qui l'adoptent, en sorte que la moins parfaite, en apparence, peut long-tems assurer le bonheur de la nation qu'elle régit, en se ployant à ses opinions et à ses habitudes. En partant de ce principe, on conçoit que la constitution de 1791, toute défectueuse qu'elle était, ait alors paru, à bien des hommes éclairés, une ancre de salut; que, décidés à la maintenir, ils aient cru pouvoir s'en remettre au tems du soin de l'améliorer. Un fait récent était propre à confirmer leur espoir: le résultat des élections, qui, sur tous les points de la France, avaient renouvelé les tribunaux, l'administration et la législature. L'esprit de parti ne devait entrer pour rien dans le choix des juges et des membres du tribunal de cassation: aussi ce choix fut-il généralement bon; si bon

même que les hommes qui en furent honorés se virent, pendant dix ans, regrettés et plus d'une fois rappelés, par leurs concitoyens, aux places que les orages révolutionnaires les forçaient d'abandonner, et qu'ils fixèrent presque tous les regards d'un chef qui, en arrivant au pouvoir suprême, sentit qu'il fallait en faire oublier l'illégitimité par le mérite des agens qu'il employait. Les administrations départementales devaient avoir des rapports plus directs avec l'opinion; leur composition s'en ressentit, mais point assez pour que la loi n'y trouvât, presque partout, des serviteurs dévoués. On se rappelle que soixante-quinze de ces administrations, élues alors en vertu d'une loi toute démocratique, se prononcèrent, au mois d'août 1792, pour le maintien de la monarchie, en adhérant à la démarche mémorable du général Lafayette; on se rappelle surtout la conduite invariablement constitutionnelle que tint le conseil de département de Paris, présidé par ce vertueux Larochefoucault qu'un assassinat punit, après le 10 août, de sa persévérance à accomplir ses sermens. L'élection des députés appartenait toute à l'opinion, et devait reproduire l'empreinte de toutes les défiances. Ici, l'on redoutait l'exagération des idées de liberté, et là, le regret incurable des anciens abus. Ici, la confiance des électeurs se porta sur quelques hommes qui, depuis, se sont montrés ennemis si irréconciliables de toute espèce de liberté, que leur attachement apparent à la monarchie constitutionnelle a pu, dès lors, n'être qu'un masque, sous lequel ils travaillaient au rétablissement de la monarchie absolue; là, elle mit en avant des hommes trop exaltés pour distinguer la prudence de la faiblesse, et la prévoyance de la peur : mais ces deux extrêmes ne formèrent d'abord, dans la législature, que deux faibles minorités; et la majorité des députés, comme celle des citoyens, n'avait pas en vain juré le maintien de la constitution.

Comment donc chacun de leurs pas sembla-t-il dirigé vers sa chute ?

Chaque parti, dans les divisions civiles, croit légitime tout

ce qu'il fait, et ses actes même les plus hostiles; il trouve injuste tout ce que fait le parti adverse, et dans le cas même de la plus légitime défense. Le moyen d'échapper à cette erreur serait d'intervertir les rôles, de juger nos propres actions comme si elles appartenaient à notre adversaire, et celles de notre adversaire comme si elles nous appartenaient : mais jamais on n'obtiendra des passions un tel effort de justice. C'est donc à l'histoire de rapporter à une mesure unique les actes de tous les partis. En suivant cette règle, on blâme, dans les premiers pas de l'Assemblée législative, des manquemens graves de convenance et de respect; et, dans les premiers pas du roi, bien plus mesurés généralement, et jamais contraires à la lettre de la loi, une opposition directe et trop visible à l'esprit de la constitution : on ne peut caractériser autrement les intelligences qu'il entretenait au-delà du Rhin, et la solde qu'il payait à ses gardes-du-corps, rassemblés en pays étranger, et ne dissimulant point l'espoir de rentrer en armes sur le sol de la patrie. On le sent, une confiance mutuelle ne pouvait unir au gouvernement l'assemblée nationale et le peuple; un sentiment opposé devait, au contraire, s'accroître tous les jours.

La méfiance, dans le principe, ne s'était pourtant point attachée à la personne de Louis XVI. Loin de là; ses intentions et son caractère étaient généralement respectés. Sous ce rapport, les premières atteintes lui furent portées par l'imprudence de ses partisans. Au milieu de la liberté indéfinie de la presse qui régna sous l'Assemblée constituante, et dont tous les partis abusaient également, les écrits dirigés contre la révolution présentèrent Louis XVI, tantôt comme un captif sur lequel ils appelaient la compassion, sentiment qu'un roi ne doit jamais inspirer; tantôt comme un homme faible, sans caractère, qui avait besoin que la volonté de ses amis se mît à la place de la sienne, rôle qu'un roi ne joue jamais sans s'avilir (1).

---

(1) On n'a point encore oublié les *Actes des apôtres*, publication pé-

Ces mêmes écrits ne parlaient d'ailleurs qu'un langage aux patriotes; la promesse des plus affreux supplices s'y reproduisait également dans les épigrammes et dans les déclamations. Long-tems on n'y prêta aucune attention; mais, lorsque l'accomplissement de ces menaçantes prophéties cessa de paraître impossible, elles produisirent leur effet naturel: l'homme, que la peur ne consterne pas, est porté à prévenir, en frappant le premier, les coups dirigés contre lui.

Cette disposition existait dans les esprits, à la fin de 1791.

A l'intérieur, la constitution civile du clergé était devenue la source d'un schisme. Les prêtres qui refusaient de lui obéir, ralliaient à leur intérêt, tous les intérêts froissés par la révolution. Déjà même, grâce à leurs instigations, des troubles violens avaient éclaté dans cette partie de la France qui, un an plus tard, devait devenir, et pour long-tems, le théâtre d'une affreuse guerre civile. L'inquiétude publique réclamait des mesures répressives ; l'Assemblée nationale voulait en faire l'objet d'une loi : mais ses efforts échouaient contre les scrupules du monarque, pieusement inébranlable dans ses refus de sanction. Des artisans de troubles, la défiance populaire s'étendit jusqu'au roi ; elle l'accusait de les seconder dans leurs desseins séditieux, lorsqu'il ne voulait que les soustraire à la persécution.

Cependant, les princes de l'Europe, d'abord spectateurs indifférens d'un mouvement dont ils n'appréciaient point l'importance, avaient ensuite découvert, dans notre révolution, une occasion favorable de piller et de démembrer la France, sous le prétexte spécieux d'y rétablir l'ordre et de fermer l'entrée de leurs propres pays aux principes révolutionnaires. Des négociations multipliées avaient eu lieu ; des armemens for-

---

riodique, dirigée contre la cause nationale, et qui l'aurait rendue ridicule, si le ridicule pouvait atteindre la cause de tout un peuple. J'y ai vu une gravure où était parodiée la fable des *Grenouilles qui demandent un roi* : le *Soliveau* se terminait par une figure très-ressemblante de Louis XVI ; et une insolence si coupable ne passait que pour une gentillesse dans les salons de l'aristocratie.

midables se préparaient; le but des unes et des autres n'était caché qu'à l'homme qui fermait volontairement les yeux; et le nom du roi de France, la nécessité de lui rendre le pouvoir absolu dont avaient joui ses ancêtres, étaient mis publiquement en avant par les princes qui se préparaient à envahir la France, et Louis XVI ne semblait pas s'occuper assez sérieusement de les détourner de cette entreprise.

L'émigration mit le comble à la méfiance et à l'irritation générales. Dès les premiers tems de la révolution, quelques personnes avaient cherché, au dehors, un asile contre les dangers dont elles se croyaient ménacées, et leur éloignement n'avait excité aucune réclamation. Mais, en 1791, l'émigration prit le caractère d'une mesure concertée, et dont on avouait hautement le but. On allait se réunir aux armées étrangères, pour envahir la France, punir tous les hommes qui avaient travaillé à la rendre libre, et faire peser sur le peuple un joug dix fois plus dur que celui dont il tentait de s'affranchir. Les *émigrans* laissaient, pour adieux, à leurs compatriotes, des menaces terribles et dont l'exécution devait être immédiate : nous avons déjà dit quel effet produit la menace, quand elle n'a pas le pouvoir d'abattre la force en glaçant le courage. Mais à ce résultat moral, se joignirent des conséquences politiques encore plus défavorables à la cause de Louis XVI. L'émigration livra l'armée à la révolution, en éloignant les officiers nobles qui y conservaient de l'ascendant; elle transporta au soldat le droit de choisir ses chefs et de les prendre dans ses rangs, moyen sûr de créer en France des armées invincibles : c'est ce que ne soupçonnèrent pas les nobles, convaincus que l'art militaire était le patrimoine exclusif de leur caste, et ne voyant, dans le soldat, qu'un instrument aussi passif que l'arme qu'il manie. Mais comment n'avaient-ils point senti que s'éloigner du roi, c'était le laisser seul et désarmé, au milieu de tant de dangers et de haines; c'était donner de la vraisemblance et de la consistance à l'accusation déjà élevée contre eux, de ne s'occuper que de leurs intérêts, au moment même où ils professaient un zèle si

ardent pour la défense du monarque? La dernière conséquence de l'émigration, et la plus désastreuse, fut de fournir un argument plausible aux plus violens révolutionnaires : cherchait-on à défendre la vie du roi; demandait-on la répression des troubles, la punition des excès? Vous tenez, répondaient ces hommes avec emportement, vous tenez le même langage que les nobles qui sont allés se joindre à l'étranger pour reporter le fer et la flamme au sein de la patrie; vous êtes donc leurs complices! Et cette conclusion effrayante prenait plus d'apparence, à mesure que les dangers communs devenaient plus menaçans : dans les troubles civils, tout ce que l'ennemi semble protéger finit naturellement par être proscrit. La terreur de 1793 et 1794 fut la conséquence inévitable de l'émigration : l'une n'eût point existé sans l'autre.

En voilà assez pour expliquer le progrès des événemens dans les six premiers mois de 1792; mais, il faut observer encore que Louis XVI, qui, jusqu'à l'époque où la guerre éclata, avait toujours fait trop au gré du parti aristocratique, et trop peu au gré de l'autre parti, essaya alors, et successivement, de se rapprocher des diverses fractions qui déjà se prononçaient dans les rangs des patriotes. Politique malheureuse! Ne se fixant à aucune de ces fractions, chacune crut avoir reçu de lui des promesses et être en droit de se plaindre qu'il n'y était pas fidèle. Insuffisans pour lui procurer de nouveaux appuis, ses démarches et ses sacrifices n'aboutirent qu'à aigrir les haines et à envenimer les reproches élevés contre lui.

Le soulèvement du 20 juin 1792 peut être regardé comme la déclaration de guerre d'un parti qui ne croyait plus à la possibilité que le gouvernement constitutionnel subsistât avec le chef qui était censé en tenir les rênes. De part et d'autre, il devenait désormais impossible de rétrograder.

Telle ne fut point cependant l'opinion d'un homme dont l'autorité devait, à bon droit, frapper tous les hommes consciencieux et éclairés, d'un homme qui, accusé, depuis le commencement de la révolution, de vouloir, en France, établir

une république, avait, sans relâche, soutenu le trône constitutionnel et défendu la cour contre les fureurs populaires et contre les conséquences des fautes qu'elle ne cessait de commettre. Le général Lafayette, pour rendre aux lois la force, et à l'autorité le respect qui s'en étaient éloignés, adressa à l'Assemblée nationale une lettre, devenue dès lors un monument historique. Et bientôt, quittant momentanément son armée, il parut lui-même au sein de la législature. La cour ne lui sut aucun gré de cet acte de dévoûment; les patriotes exaltés lui en firent un crime; l'histoire impartiale le signalera, je crois, comme une erreur grave. Elle prit sans doute sa source dans un patriotisme pur et un attachement religieux à ses sermens; mais ce fut une erreur. Non-seulement sa lettre et son arrivée à Paris étaient à la fois trop marquantes et trop peu susceptibles de devenir efficaces; il n'est permis de sortir, comme il le fit alors, de l'ordre établi, qu'autant qu'une chance presque certaine de succès absout l'irrégularité, et cette chance n'existait pas; mais, de plus, quel pouvait être ce succès? Rétablir la paix publique, en réduisant à l'impuissance des hommes, pour la plupart, moins factieux qu'enthousiastes, voilà ce que se proposait le général Lafayette: et quand il y serait parvenu, comment aurait-il empêché que la cour ne s'emparât de son ouvrage et ne s'en servît contre le pays et contre lui-même? Lui, qui avait vu cette cour de si près depuis trois années, devait-il se promettre quelque chose de la modération qu'il lui conseillait, de la confiance qu'il voulait lui inspirer? L'homme d'État pouvait-il ignorer que, dans la lutte des partis, il ne se remporte guère de victoire que la force des choses ne fasse bientôt pousser à l'extrême; et qu'ainsi, avec les meilleures intentions, on risque de servir, dans leurs passions furieuses, les hommes qu'on ne voulait que défendre et sauver? Le grand citoyen ne voyait-il pas enfin qu'en essayant, dans une conjoncture si douteuse, son ascendant sur la population de la capitale, il mettait au hasard son influence future sur les événemens, dans une occasion que l'éclat de sa gloire, le poids

de ses services, le pouvoir de sa position à la tête d'une armée pourraient rendre décisive? Ne cherchons point, dans un courant rapide, la fleur du lys-d'eau éclatante de blancheur; ni dans le torrent d'une révolution, l'homme qui n'a jamais commis aucune faute.

L'inutilité des efforts tentés par le fondateur de la garde nationale parisienne redoubla l'audace des adversaires du trône, et consterna les défenseurs sincères de la constitution. Je ne dirai point qu'elle hâta la journée du 10 août. Cette catastrophe, qui frappa les uns de terreur et enivra les autres d'espérance, ne fut qu'une conséquence rigoureuse de tout ce qui s'était fait jusque-là. Le succès des armes pouvait varier, et s'il eût été différent, amener une différente série d'événemens; mais, dans tous les cas, le règne constitutionnel de Louis XVI était devenu impossible; la constitution de 1791 n'ayant reçu, de la pratique, aucune force, aucun perfectionnement, devait cesser d'exister; elle n'avait presque existé que de nom.

(*La suite à un prochain cahier*).

Eusèbe SALVERTE.

LITTÉRATURE.

L'Enfer de Dante Alighieri, traduit en français, par M. le chev. A.-F. Artaud, ancien chargé d'affaires de France à Florence, à Vienne et à Rome. *Deuxième édition* (1).

Les grands poètes qui ont signalé la naissance des diverses littératures, bien que très-différens par le genre de leurs productions, offrent, dans leur manière de concevoir et d'écrire, des ressemblances remarquables. Si l'on compare entre eux Lucrèce, Dante, Shakespeare, Corneille, on est frappé de leurs nombreux rapports. Une composition hardie, mais irrégulière, une touche vive et heurtée, une habitude de transporter dans la poésie les formes du raisonnement, un style souvent énergique et sublime, mais quelquefois subtil et obscur, quelquefois même diffus ou trivial, je ne sais quoi dans le vers de musculeux et de décharné, tels sont les caractères généraux de leurs ouvrages. A tout moment, une heureuse inspiration saisit le poète. Son premier élan est plein de vigueur et de grâce; mais bientôt la fatigue le gagne, et il achève souvent, dans le langage de la prose, ce dont la plus haute poésie avait marqué le début. On voit qu'il ignore cet artifice, enseigné par Boileau à Racine, de commencer la période poétique par la fin, et de ménager, dans les effets, une gradation continue. Mais quelle heureuse compensation dans cette naïveté du génie qui, dominé par l'inspiration, se révèle sans l'intermédiaire de l'art! Plus tard, à mesure que l'art fait des progrès, le public, devenu difficile sur les défauts,

(1) Paris, 1828; Firmin Didot, 3 vol. in-24, d'environ 260 pages; prix, 9 fr.

juge quelquefois avec rigueur ces écrivains primitifs. Lucrèce, Dante, Shakespeare, ont vu des générations entières négliger leurs chefs-d'œuvre, et passer silencieuses devant leurs tombeaux. Si notre Corneille n'éprouva jamais cet affront, c'est que la grande épreuve du théâtre l'a toujours vengé des exigences du lecteur. Shakespeare, plus poétique que Corneille, mais bien moins dramatique, quoi qu'on veuille dire, n'a pas toujours triomphé de cette épreuve.

Enfin, un tems arrive où la pureté des formes fatigue un public blasé. Le beau semble désormais trop vieux pour pouvoir plaire sans mélange; il a, pour ainsi dire, besoin de correctifs et d'assaisonnemens. Alors, de tous côtés, on reprend, on admire, on réhabilite ces antiques modèles trop longtems dédaignés. On est surpris des grâces inconnues que la négligence ajoute, chez eux, à la beauté; on s'étudie à reproduire ce désordre, cette rudesse, ces singularités échappées à l'inexpérience, à l'incurie, et, je dirais presque, à l'innocence de ces talens originaux. Mais combien une incorrection volontaire, une bizarrerie, fruit du calcul, une déraison préméditée, est loin de ressembler au génie qui s'égare dans l'ignorance de l'art! Je vois, dans l'un, les grâces du jeune homme qui s'abandonne avec ivresse à la fougue de ses passions; je vois, dans l'autre, le triste délire du vieillard qui cherche à s'étourdir dans de tardives folies.

Mais, si l'époque où la poésie épuisée s'écarte de la route du beau est rarement heureuse en compositions originales, cette époque convient beaucoup à la traduction des poètes qui ont devancé les grands siècles littéraires. Alors, en effet, les langues ont acquis une merveilleuse souplesse, et elles ont perdu cette timidité qu'effarouchaient les peintures énergiques et hardies, ou qui reculait devant beaucoup d'expressions communes; alors, le langage noble étant usé, le langage simple a sur lui l'avantage de la vigueur et de la nouveauté; alors, ce qui naguère eût été repoussé par une raison sévère, ou par un goût délicat, est toléré, admis, recherché même, comme original et attachant; alors, l'ex-

traordinaire a souvent plus de charmes que le beau, et un traducteur habile, retranché derrière son modèle, peut tout oser avec succès.

Je considère donc notre époque comme singulièrement favorable à la traduction, soit en prose, soit en vers, des poètes primitifs. Déjà Lucrèce, l'un de ceux qui offraient le plus de difficultés, a trouvé, dans M. de Pongerville, un interprète digne de lui. Quelques heureux essais faits sur Dante et sur Shakespeare semblent prouver que ces grands génies ne seront pas inaccessibles aux muses françaises, lorsqu'au talent d'écrire en vers, que possèdent tant de jeunes écrivains, viendront s'unir les études et la persévérance nécessaires pour élever des monumens durables.

Une traduction en prose ne saurait reproduire l'original avec autant de chaleur et de vie qu'une traduction en vers; mais, elle a beaucoup plus de moyens d'être fidèle; et, dans l'état actuel de la langue et du goût, elle peut trouver, dans cette fidélité même, des sources nombreuses d'énergie, d'originalité et de couleur locale.

L'auteur de la traduction que j'annonce n'a point fait, pour se rapprocher de son modèle, tout ce que notre époque lui permettait, ou plutôt tout ce qu'elle exigeait de lui. Son ouvrage, il est vrai, a été publié, pour la première fois, il y a dix-sept ans; on conçoit qu'il doive porter l'empreinte du goût timide de la période de l'empire; mais, dès ce tems-là même, le traducteur pouvait, tout en s'éloignant des mots, demeurer fidèle au sens du texte, et c'est ce qu'il n'a pas toujours fait. Une pareille assertion a besoin d'être appuyée de preuves. J'ignore si, dans les passages que je vais citer, M. Artaud a pour garant l'autorité de quelque commentateur ou traducteur du Dante. Je conviens que tout ce qu'on a écrit sur ce poète a été, de sa part, l'objet d'un examen scrupuleux et méritoire; on peut s'en convaincre par les notes savantes qui accompagnent sa version; peut-être a-t-il suivi avec trop de confiance ces guides souvent trompeurs. N'ayant point leurs ouvrages sous les yeux, je ne prétends appuyer

mes critiques que sur une seule autorité, celle du Dante. Le lecteur voudra bien me pardonner quelques détails arides, inséparables des rapprochemens que je vais être obligé de faire ; je choisis de préférence les passages qui exigent le moins de développemens.

Dans le troisième chant de *l'Enfer*, le Dante nous peint le séjour des âmes qui ont vécu sans vice et sans vertu. Après avoir dit qu'elles sont mêlées à ces anges qui ne furent ni rebelles ni fidèles à Dieu, mais qui observèrent une égoïste neutralité, *ma per se foro*, il ajoute :

> Cacciarli i ciel per non esser men belli,
> Nè lo profondo inferno li riceve
> Ch' alcuna gloria i rei avrebber d' elli.

M. Artaud traduit ainsi ce passage : « Ces *âmes* que le ciel chassa pour ne rien perdre de sa pureté, ne sont pas précipitées dans les gouffres infernaux, parce que les coupables qui les habitent *ne pourraient tirer aucune gloire* de leur compagnie. » Il est évident qu'il s'agit, dans ces vers, des *anges* chassés du ciel pour leur égoïsme, et non pas des *âmes* humaines qui partagent leur séjour ; et le sens du dernier vers est contraire à celui que le traducteur lui prête. « Ils ne sont point précipités au fond de l'enfer, dit le poète, parce que les coupables *recevraient quelque gloire* de leur compagnie. »

A la fin du sixième chant, le Dante, après avoir dit qu'il vient de faire le tour du troisième cercle de l'enfer, ajoute :

> Venimmo al punto dove si digrada ;
> Quivi trovammo Pluto il gran nemico.

M. Artaud : « Nous arrivâmes au point où *la pente devient plus rapide*, et nous y trouvâmes *Plutus*, ce formidable ennemi. » Le premier vers signifie : Nous arrivâmes au lieu *par où l'on descend* dans un autre cercle. Quant au nom *Pluto*, je pense qu'il désigne ici *Pluton*, bien mieux placé en enfer que *Plutus*. « Si le Dante avait voulu parler de Pluton, dit M. Artaud, il eût dit, au lieu de *Pluto*, *Pluton* ou *Plutone*. » Eh ! quoi ? le traducteur ignore-t-il que, dans les noms qui ont en latin le no-

minatif en *o* et l'ablatif en *one*, le poète italien a presque toujours le choix entre les deux désinences ? Ainsi, *Giuno* et *Giunone*, *Dido* et *Didone*, *Scipio* et *Scipione*, etc. , se disent également. Est-ce encore de *Plutus* que le Tasse a voulu parler dans ces vers :

> Che di tante alme il solito tributo
> Ne manchi, e in voto regno alberghi *Pluto?*

Nous renvoyons le traducteur à ce vers du même passage (Jérus. dél., ch. IV) :

> Siede *Pluton* nel mezzo, etc.

Au neuvième chant, ce vers que le Dante met dans la bouche des furies :

> Mal non vengiammo in Teseo l'assalto,

est rendu ainsi par M. Artaud : « *Nous n'avons pas tiré une vengeance assez terrible de Thésée*, qui a eu l'audace de violer l'entrée de l'abîme. » Il signifie au contraire : « Nous avons assez bien puni Thésée d'avoir osé nous attaquer. » C'est une allusion à la mort tragique d'Hippolyte.

Au douzième chant, le poète compare le minotaure en fureur à

> ....Quel toro che si slaccia in quella
> Ch' ha ricevuto già' l colpo mortale,
> Che gir non sa, ma, qua e lé saltella.

c'est-à-dire, au taureau qui *se détache* au moment où il a déjà reçu le coup mortel, et qui bondit çà et là, sans pouvoir marcher. M. Artaud traduit : « Le minotaure s'agita, semblable au taureau dont le corps *fléchit du côté* où il a reçu le coup mortel, et qui chancelle sur ses pieds défaillans. » Jamais *slacciarsi* n'a signifié *fléchir*.

Au quatorzième chant, le Dante, déjà avancé dans son voyage infernal, s'étonne de voir, pour la première fois, un fleuve qui descend de la terre. Virgile lui donne cette explication que je transcris, mot à mot, d'après le texte : « Tu sais que ce lieu est rond ; et, *bien qu'en descendant vers le fond*

tu aies pris beaucoup à gauche, tu n'as pas encore fait tout le tour du cercle. » Rien de plus clair et de plus simple. Voici maintenant la version de M. Artaud : « Tu sais que ce royaume est d'une forme arrondie ; *quoique tu aies pénétré bien avant, tu as toujours marché vers la gauche, pour éviter de tomber dans le plus profond de l'abîme*, et tu n'es pas encore arrivé au point placé sous celui où tu as commencé à descendre. »

Au quinzième chant, Brunetto Latini dit au Dante :

E s'io non fossi sì per tempo morto,
Veggendo il cielo a te così benigno,
Dato t' avrei all' opera conforto.

« Et si je n'étais mort *si tôt*, voyant le ciel si propice pour toi, je t'aurais encouragé dans tes entreprises. » M. Artaud traduit ces mots : *si per tempo morto*, par ceux-ci : *mort pour l'éternité ;* ce qui va sans dire. *Per tempo* signifie ici, comme à l'ordinaire : *de bonne heure*, *avant le tems*.

Au dix-septième chant, le Dante dit, en parlant de Virgile :

Vergogna mi fer le sue minacce
Che innanzi a buon signor fa servo forte.

« Ses menaces me causèrent cette honte qui rend le serviteur courageux en présence d'un bon maître. » Ce sens remarquable disparaît dans la version que voici : « Les menaces que je craignais d'entendre de la bouche de Virgile pénétrèrent mon âme de cette confusion que les reproches d'un bon maître font éprouver à un serviteur fidèle. »

Voici (chant vingt-sixième) une comparaison charmante :

Quante il villan ch' al poggio si riposa,
Nel tempo che colui che' l mondo schiara
La faccia sua a noi tien meno ascosa,
Come la mosca cede alla zanzara,
Vede lucciole giù per la vallea,
Forse colà dove vendemmia ed ara ;
Di tante fiamme tutta risplendea
L' ottava bolgia, etc.

M. Artaud traduit ainsi ce morceau : « De même que, dans le cours de la saison *brûlante* où l'astre qui éclaire le monde

développe plus long-tems *sa robe éclatante et pourprée*, le villageois qui se délasse sur la colline, à l'heure où les *insectes dévorans* remplacent la mouche *que le repos invite au silence*, voit, autour de ses moissons et de ses vignes, *les vers luisans ramper* dans le vallon, de même, etc. » Toutes les expressions que j'ai soulignées sont ajoutées au texte, aux dépens, si je ne me trompe, de la grâce et de la naïveté de ce tableau champêtre. Sans doute, il est fâcheux de n'avoir rien de mieux pour traduire ce mot si joli et si imitatif : *zanzara*, que notre mot *cousin ;* j'aime pourtant encore mieux les *cousins* que les *insectes dévorans*, périphrase énigmatique. Mais les *lucciole* ne sont pas du tout les *vers luisans ;* ces derniers seraient sans effet dans un paysage nocturne. La *lucciola*, comme le traducteur ne peut l'ignorer, puisqu'il a demeuré longtems en Italie, est une sorte de *mouche luisante* qui, chaque fois qu'elle déploie ses ailes, produit un petit éclair. Cet insecte, extrêmement multiplié dans la Toscane et dans le midi de la péninsule, donne aux campagnes, pendant les soirées d'été, l'aspect le plus singulier et le plus fantastique ; on croirait voir un ciel tout parsemé d'étoiles volantes. C'est là le tableau qu'il fallait reproduire.

Dans le même chant, Ulysse, racontant ses voyages, rapporte ainsi le discours qu'il a adressé à ses compagnons :

> O frati, dissi, che per cento milia
> Perigli siete giunti all' occidente,
> A questa tanto picciola vigilia
> De' vostri sensi, ch'è del rimanente,
> Non vogliate negar l' esperienza,
> Diretro al sol, del mondo senza gente.

Voici la version de M. Artaud : « O mes compagnons, dis-je alors, qui êtes arrivés dans les mers d'Occident, après avoir bravé tant de dangers, et qui n'avez comme moi que peu de temps à survivre, ne vous refusez pas, *en marchant contre le cours du soleil*, la noble satisfaction de voir l'hémisphère privé d'habitans. » Ce passage remarquable prouve que, dès l'époque du Dante, on croyait à l'existence du Nouveau-Monde, mais

qu'on le supposait inhabité. Le lecteur s'est déjà aperçu que ces mots : « en marchant contre le cours du soleil » sont contraires au sens du texte. *Diretro al sol*, dit le poète; c'est-à-dire, *derrière le soleil, en suivant le soleil*. S'il pouvait y avoir quelque doute là-dessus, il serait dissipé par ce vers :

E volta nostra poppa nel mattino.

Ayant tourné notre poupe vers le matin.

A la fin du trente-quatrième chant, le Dante a traversé l'enfer. Virgile lui fait connaître le point du globe où il se trouve :

Tu hai li piedi in su' picciola spera
Che l'altra faccia fa della giudecca.
Qui è da man quando di là è sera.

C'est-à-dire : « Tu as les pieds sur un petit cercle qui, sur l'hémisphère opposé, correspond à la Judée. Ici c'est le matin, lorsque là c'est le soir. » J'ignore comment le traducteur a pu trouver dans ce passage si clair la version suivante : « Tu as les pieds sur le cercle qui est opposé au *cercle de Judas*. Ici le soleil nous éclaire, parce qu'il est caché sous nos pieds. »

En voilà assez, je pense, pour prouver que M. Artaud n'a pas toujours bien compris son auteur. L'inexactitude du traducteur consiste souvent, ainsi qu'on l'a déjà vu, dans les périphrases qu'il substitue aux mots propres employés par Dante. Ainsi, *la vita serena* devient chez lui « la vie où l'on devrait couler des jours si fortunés; » *la vita bella* est « la vie où l'on ne connaît pas les tourmens qui ne doivent plus finir; » *ammen* est rendu par « le vœu touchant qui termine la prière; » *tamburo* par « cet instrument bruyant qui excite nos guerriers. » Ce vers si simple et si pittoresque :

Quivi era men che notte e men che giorno,

auquel Lafontaine pensait sans doute lorsqu'il fit celui-ci :

Lorsque n'étant plus nuit il n'est pas encor jour,

est traduit par ces deux phrases : « Là le jour n'avait pas tout-à-fait disparu; la nuit n'avait pas déployé ses voiles. » Mais voici un passage qui fait bien ressortir cette infidélité habituelle du traducteur.

Già eravam dalla selva rimossi
Tanto ch' io non avrei visto dov' era
Perch' io indietro rivolto mi fossi,
Quando incontrammo d' anime una schiera,
Che venia lungo l'argine, e ciascuna
Ci riguardava, come suol da sera
Guardar l'un l'altro sotto nuova luna,
E sì ver noi aguzzavan le ciglia
Come vecchio sartor fa nella cruna.

Je donnerai d'abord la traduction littérale de ce passage : « Nous étions déjà si loin de la forêt que je n'aurais pu voir où elle était, lors même que je me serais retourné en arrière, quand nous rencontrâmes une troupe d'âmes qui venait le long de la digue. Chacune d'elles nous regardait, comme on a coutume de se regarder les uns les autres, le soir sous la lune nouvelle, et elles aiguisaient leurs yeux vers nous, comme un vieux tailleur vers le trou de son aiguille. » Voici maintenant la version de M. Artaud : « Nous étions éloignés de la forêt que je n'aurais pu revoir *du point que j'occupais alors, à moins que je n'eusse regardé en arrière,* et nous rencontrâmes une foule d'âmes qui marchaient à nous, en côtoyant le fleuve ; elles nous regardaient, ainsi qu'on regarde, le soir, *les objets peu éclairés, baissant leurs paupières, qui se contractaient comme celles de l'ouvrier affaibli par l'âge, sous les doigts duquel le fil tremblant, qui va coudre un vêtement, refuse de s'unir à l'aiguille.* » Je n'ai pas besoin de faire remarquer cette idée un peu simple, prêtée au poète : *à moins que je n'eusse regardé en arrière.* A coup sûr, lorsqu'on vient de passer un objet, il ne faut pas être bien loin pour qu'on ne puisse le voir sans se retourner. Mais, que devient cette peinture des habitans des villes se regardant attentivement l'un l'autre, lorsqu'ils se rencontrent le soir sous la lune nouvelle, trait de mœurs qui nous rappelle si bien qu'au moyen âge les rues n'étaient pas éclairées? Et que dire de l'interminable périphrase qui remplace cette comparaison un peu triviale peut-être, mais vive et pittoresque :

Come vecchio sartor fa nella cruna?

Rien n'est plus opposé au génie du Dante; et c'est surtout ce génie que le lecteur français veut retrouver dans la traduction.

L'inexactitude, chez M. Artaud, consiste encore à effacer certaines images. Au lieu de : *Farfarello che* stralunava gli occhi *perferire*, il dira : « Farfarello, qui *paraissait se disposer* à frapper sa victime. » *La creatura* ch' ebbe il bel sembiante devient « la créature autrefois la plus *parfaite* de toutes. » *Il vermo reo* che'l mondo fora, est rendu par « le serpent qui *occupe* la cavité placée au milieu du monde. » *Il punto al qual* si traggon d'ogni parte i pesi, par « le point qui est le *centre de gravité.* »

Il me serait facile de multiplier ces remarques; mais il est tems de poser des bornes à cet article, que le lecteur trouve sans doute déjà trop long. Je dois, d'ailleurs, pour être complètement juste envers le traducteur, citer quelques morceaux plus étendus, qui permettent d'apprécier dans leur ensemble son style et sa manière. Tout le monde connaît l'épisode de Françoise de Rimini; en voici le début :

« O poète, dis-je à mon maître, je parlerais avec plaisir à ces deux ombres qui volent ensemble et qui s'abandonnent au vent dans leur course légère. — Attends, reprit-il, qu'elles soient arrivées plus près de toi et prie-les, au nom de l'amour qui les tient encore unies, de s'arrêter un moment. Elles viendront à nous. Lorsque le vent les dirigea de notre côté, j'élevai la voix et je parlai ainsi : O âmes infortunées, venez vous entretenir avec nous, si aucun obstacle ne s'y oppose. Telles que des colombes appelées à leur nid, objet de leur tendre affection, sillonnent l'air d'un vol rapide, les deux âmes, pour répondre à mon invitation touchante, quittent la foule où se trouvait Didon et accourent à nous à travers la tempête. »

Ce passage et tout le reste du morceau reproduisent assez heureusement la grâce mélancolique du texte; mais, pourquoi, dans la comparaison avec les colombes, avoir négligé ces traits charmans : *Dal disio chiamate*, appelées par le dé-

sir, *con l'ali aperte e ferme*, avec des ailes ouvertes et immobiles, *dal voler portate*, portées par la volonté?...

Voici encore une comparaison célèbre : «De même que, pendant la saison des frimas, dans l'arsenal des Vénitiens, on voit bouillir la poix tenace, destinée à radouber les bâtimens endommagés qui ne peuvent être confiés à la mer; ici l'on répare à neuf un navire; là on introduit l'étoupe goudronnée dans les flancs entr'ouverts du vaisseau qui a sillonné long-tems les plaines de l'Océan; l'un façonne les rames, l'autre arrondit en câbles le chanvre obéissant; ceux-ci dressent la misaine; ceux-là élèvent l'artimon; de la poupe à la proue, les coups de la hache et les cris de la scie retentissent : de même bouillait, non par l'effet de la flamme, mais par l'ordre de la divine justice, un bitume épais qui formait, dans toute l'étendue de la vallée, un fleuve d'une liqueur visqueuse.»

La vigueur et le mouvement du tableau original ont été heureusement saisis par le traducteur; on peut même le louer ici d'un certain courage à employer le mot propre. Toutefois, sous ce dernier rapport, il n'est pas encore irréprochable. D'abord, on ne trouve dans le texte ni *les coups de la hache, ni les cris de la scie;* et, en effet, ce ne sont point là les bruits qui dominent dans un arsenal, auprès d'un vaisseau qu'on radoube; c'est celui du *maillet*, qui sert à calfater les bordages; bruit que le Dante exprime parfaitement par ce vers :

Chi *ribatte* da proda e chi da poppa.

C'est encore une expression sans vérité que *la saison des frimas*, lorsqu'il s'agit de Venise; *l'inverno*, dit plus simplement et mieux le poète. Enfin, pourquoi le vaisseau qui *a sillonné long-tems les plaines de l'Océan* est-il substitué au vaisseau qui a fait *de nombreux voyages, che più viaggi fece?* L'Océan est ici assez malheureusement placé. Quand l'Océan fut fréquenté, Venise vit bientôt son arsenal réduit au silence.

Ces observations, peut-être minutieuses, ne sont pourtant pas sans importance. L'exactitude, la propriété et la précision

sont les qualités habituelles du style de tous les grands poètes. Le vague, les à peu près, les exagérations, les périphrases, caractérisent dans tous les tems la médiocrité.

Un traducteur s'expose beaucoup, lorsqu'en reproduisant l'œuvre d'un homme de génie, il s'écarte sans nécessité des tours employés par son modèle. Le premier mérite d'une traduction en prose est d'être exacte, et, autant que possible, littérale. Je ne vois à cette règle que deux motifs d'exception : la nécessité d'être toujours clair et le respect pour la décence. Hors de là, le traducteur doit mouler sa phrase sur celle du texte, rendant par des mots simples ce que l'auteur original a exprimé simplement, ne se permettant les ornemens, les figures, les périphrases que d'après son exemple, et n'ayant garde d'éviter comme un défaut certain air d'étrangeté qui nous rappelle le siècle et la patrie du poète. Je ne doute pas que M. Artaud ne se soit livré à de doctes et pénibles études pour trouver des équivalens de toutes sortes aux expressions sans nombre qui dans le Dante lui ont paru ou trop simples, ou trop crues, ou trop figurées. Eh! bien, qu'il fasse un effort de plus; que, revoyant sa traduction d'un œil sévère, il mette à contribution toutes les ressources actuelles de notre langue pour se rapprocher du sens, du tour et des mots du texte, dans les nombreux passages où il s'en est éloigné; et, quelque estimable que soit déjà son ouvrage, quelques éloges qu'il ait obtenus, qu'il se persuade bien que ce dernier effort est nécessaire pour que Dante ne réclame pas parmi nous un nouvel interprète.

CHAUVET.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

82. — *M. Burke's speech to the electors of Bristol.* — Discours de M. Burke aux électeurs de Bristol, lorsque les shériffs le déclarèrent élu par cette ville en qualité d'un de ses représentans au parlement anglais, le 3 novembre 1774; faisant partie des Œuvres de Burke. Réimprimé en Amérique. Boston, 1828.

Un député peut-il, doit-il recevoir les instructions de ses commettans et subordonner son opinion à la leur? telle est la question qui a donné lieu à la réimpression du Discours de Burke, en Amérique, où elle se discute avec d'autant plus de vivacité en ce moment que sur plusieurs points les intérêts des divers États semblent se contrarier. La nature du sol, les différences de climat, de situation, créent une foule de localités qu'il faut connaître et apprécier avant de les soumettre à une loi générale. Burke, pour qui la question se compliquait moins, la résout négativement : « le bonheur et la gloire d'un représentant doivent être, dit-il, de vivre dans la plus étroite union, dans les relations les plus franches et les plus intimes avec ses commettans. Leurs désirs doivent avoir un grand poids près de lui. Leurs opinions ont droit à tout son respect; leurs affaires, à son zèle infatigable. Il est de son devoir de leur sacrifier son repos, ses plaisirs, sa satisfaction, et par-dessus tout, et dans tous les cas, de préférer leur intérêt au sien propre. Mais il ne doit pas sacrifier son

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

opinion intime, la maturité de son jugement, les lumières de sa conscience, à eux, ou à qui que ce soit au monde; car il ne les tient pas de leur bon plaisir, non; ni de la loi et de la constitution: il les tient de la providence, et il n'en est comptable qu'à elle seule. Votre représentant vous doit non-seulement son zèle, ses efforts, mais son jugement; et il vous trahit au lieu de vous servir, s'il le sacrifie à votre opinion.

« Un gouvernement représentatif n'est pas un assemblage de volontés, mais de raisonnemens et de jugemens divers, où chaque discussion s'éclaire du sens et des lumières de tous. Un parlement n'est pas un congrès d'ambassadeurs animés par des intérêts hostiles et différens, que chacun est obligé de défendre, comme agent et avocat, contre d'autres agens et d'autres avocats. C'est *l'assemblée délibérante d'une nation*, animée d'un même intérêt, où les localités, les préjugés particuliers, doivent céder au bien général. Vous choisissez un membre, il est vrai, mais dès que vous l'avez nommé, il n'est pas membre de telle ou telle ville, mais membre du *Parlement.* »

En effet, que deviendrait la représentation nationale si chacun y arrivait armé de préventions, en garde contre la vérité, et lié encore par une sorte d'obligation d'obéir et de voter comme le veulent ses commettans, qui, n'assistant pas aux délibérations, ne peuvent avoir les mêmes moyens de s'éclairer et d'élargir leurs vues? Il est évident qu'alors l'assemblée nationale ne serait plus qu'une arène de disputes. Le discours de Burke, fait à l'occasion de sa nomination pour Bristol, est un modèle de hardiesse et de droiture, et a puissamment contribué à établir le véritable caractère du gouvernement représentatif. L. Sw.-B.

Ouvrages périodiques.

83. — * *The Southern Review;* — Revue Méridionale, ou des États du Sud; n° v, février 1829; Charleston, Miller. In-8° de 260 pages.

84. — * *The American quarterly Review.* — La Revue trimestrielle d'Amérique; n° IX, mars 1829. Philadelphie, Carey. Londres, John Miller. Paris, Galignani. In-8° de 258 pages.

Ces Revues traitent de tout, hors de l'Amérique et des ouvrages américains; du moins ces derniers sont-ils en bien petit nombre, et comme perdus au milieu de la foule de livres anglais, allemands, français, dont s'occupe la critique. D'où vient ce

dédain ? Serait-ce que les hommes, plus vieux que le sol fécond sur lequel le hasard les a fait naître, ne sont pas en harmonie avec cette nature riche et grandiose, où nous autres Européens nous allons retremper nos âmes amollies? Serait-ce qu'en dépit de leurs meilleures institutions, les Américains tournent parfois un œil d'envie et d'amour, vers ce vieux continent d'où leurs pères s'exilèrent? on dirait une nation transplantée qui a laissé ailleurs ses dieux et ses souvenirs. Les États-Unis n'ont point de passé, et contens du présent, à peine se permettent-ils des rêves d'avenir. Cela peut être une condition de bonheur; mais de ce bonheur si monotone, que l'imagination s'en effraie. Il faut avoir connu l'agitation pour jouir du repos : et là, les passions semblent amorties. Le bon sens, la logique dominent partout, mais sans l'étincelle de vie, sans la chaleur qui éveille des sensations. Le mouvement de l'intelligence et de l'observation, si prononcé chez les Anglais, et qui de jour en jour devient un des traits les plus caractéristiques de notre époque, n'est pas, à beaucoup près, aussi sensible chez les Américains. La critique n'y est pas non plus à la hauteur de celle d'Angleterre, ni progressive et en marche comme parmi nous : savante et consciencieuse, elle s'appesantit trop sur les détails, et manque de cet attrait qui fait lire un livre ou un article jusqu'au bout.

La *Revue meridionale* de février contient deux articles de *législation;* l'un, à propos d'une brochure anglaise sur l'état actuel des lois de la Grande-Bretagne, relativement aux droits de propriété; l'autre, sur le rapport fait à Sa Majesté par les commissaires nommés pour examiner les us et coutumes de la cour de chancellerie : une *Notice sur la vie d'Érasme*, pleine de recherches curieuses, mais péniblement élaborées. un *Examen critique des Romans du baron de La Motte-Fouqué;* un article sur *l'origine de la rime*, comme annonce du *Dictionnaire des rimes de Richelet;* un *Compte rendu*, demi-approbateur, demi-moqueur, des *Voyages du duc de Saxe-Weimar* dans l'Amérique septentrionale; une *Dissertation sur les Druides celtes.* C'est à peu près tout ce qui nous a paru digne de remarque.

La *Quarterly*, ou Revue trimestrielle d'Amérique, plus complète que l'autre, et d'une rédaction généralement plus savante, pèche aussi par les mêmes défauts. Il y a absence de verve et d'enthousiasme. Cependant, on y lira avec intérêt les articles : *Architecture égyptienne; Histoire de la Colombie*, par *Restreppo*, imprimée à Paris; la *Révolution grecque*, considérée d'un autre point de vue que le nôtre, et jugée avec im-

partialité ; l'Examen critique d'une *Revue historique, géographique et statistique des Etats-Unis*, par *Darby*, curieuse à comparer avec l'important travail de M. *Warden*, sur le même sujet ; l'annonce détaillée du dernier ouvrage d'*Irving*, sur la *conquête de Grenade* ; enfin, l'analyse des *Mémoires du docteur Parr*, qui fut, après le docteur *Johnson*, le savant le plus célèbre d'Angleterre, tant pour son savoir que pour la foule d'anecdotes qui se rattachent à son nom, pour la société où il a vécu, et pour l'originalité de son caractère.

L. Sw.-B.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

85. —* *Transactions of the royal Irish Academy.*—Transactions de l'académie royale d'Irlande. Vol. XV. Dublin, 1829; Londres ; publié par Ebers et comp.

Ce volume a paru au plus fort des débats politiques sur l'émancipation. C'était un gage d'avenir et de régénération donné au pays par un corps savant ; et ces calmes et profondes recherches, faites en présence du conflit des passions, pour éclairer l'Irlande, valaient bien les efforts de ses plus zélés défenseurs. Cette patrie, enfin reconquise par ses enfans, a plus que jamais besoin de leur dévoûment. Ce n'est plus sur la brèche qu'il faut la servir ; il y a des institutions à régénérer, des ressources à créer. Courage ! que ceux qui ont mis si pieusement la main à l'œuvre ne la retirent pas, alors qu'elle est si nécessaire ! qu'ils soient investigateurs éclairés et patiens, qu'ils portent partout les lumières de la raison, de la justice ; qu'ils n'abandonnent pas l'objet de tant d'amour, de tant de sacrifices ; qu'ils ne préparent pas un triomphe aux idées illibérales ! Que les adversaires de l'Irlande ne puissent pas dire dans vingt ans : « Eh bien, où sont donc les fruits de cette grande réforme ? quels abus, quelles misères ont disparu ? où sont ces améliorations si vantées ? » Que dans vingt ans, même dans dix, on reconnaisse partout l'influence de cette liberté sainte ! que ce peuple, si admirable dans son élan vers l'indépendance, grandisse avec des tems meilleurs ; qu'il se retrempe au bien en devenant plus heureux ! Il y a une part pour tous dans cette noble tâche, mais c'est du corps enseignant, de la partie la plus éclairée de la nation, que l'impulsion doit venir. Il lui est donné d'être le guide et le phare d'un peuple entier : qu'il prenne donc garde de se ren

fermer dans des systèmes, dans des discussions trop minutieuses : qu'il élargisse, au contraire, les voies de la science : qu'il la rende populaire ; qu'il passe des théories à la pratique. C'est le savoir des faits, non des mots, qu'il faut à l'Irlande : sa prospérité future, ses richesses, vont dépendre de la juste application des principes, en politique, comme en science : que ses savans comprennent donc leur noble mission, et s'efforcent de la remplir ; qu'ils s'occupent du pays d'abord ; de ses moyens d'agrandissement, de bonheur. Ainsi, aux savantes recherches du docteur *Robinson* sur l'astronomie, nous préférerions un examen approfondi du sol ; un mémoire agricole sur les procédés d'engrais, de culture, adoptés dans d'autres pays : ou bien encore, des principes élémentaires sur la force des eaux, la manière de tirer parti des courans naturels pour les manufactures, la façon d'en faire d'artificiels, de les diriger, etc. Miss *Edgeworth*, si claire, si précise dans tout ce qu'elle enseigne aux enfans, a déjà admirablement commencé l'éducation populaire de l'Irlande, et, sous ce rapport, ses ouvrages sont d'excellens modèles.

Si nous blâmons comme trop étroites et trop spéciales quelques-unes des transactions de l'académie irlandaise, il n'en est pas de même des travaux qui regardent la langue. Là, du moins, il y a amour du pays, de ses usages, de ses souvenirs. Les *anciens actes et les lois d'Irlande* relatifs aux propriétés foncières, depuis le douzième siècle jusqu'au dix-septième, ont aussi un intérêt local et historique : de même que l'*Essai sur l'état de l'architecture et des antiquités d'Irlande, avant le débarquement des Anglo-Normands.* Mais de pareils sujets sont secondaires auprès de l'urgence du moment actuel. C'est ce que l'Académie comprendra, et laissant aux autres corps savans d'Europe, les conjectures vagues, les théories ingénieuses, elle tournera toutes ses lumières vers le positif nécessaire au bien du pays; elle emploiera toutes ses forces à relever la nation, et à la pousser en avant.

86.—**Historical and descriptive Sketches of the maritime colonies of British America.* — Esquisses historiques et descriptives des colonies maritimes des Anglais en Amérique ; par J. Mac-Gregor. Londres, 1828 ; Longman. In-8°.

Aucun ouvrage satisfaisant n'avait encore paru sur les possessions de la Grande-Bretagne dans le nord de l'Amérique. A l'exception du Canada, et de la région des Lacs, explorée par plusieurs voyageurs Anglais et Américains, à peine connaissait-on, même de nom, les établissemens des côtes, et cependant, si l'on en croit M. Mac-Grégor, c'est presque un

Nouveau-Monde à conquérir au commerce et à la civilisation, ou plutôt à y rattacher, car les liens existent déjà. La meilleure analyse à faire de ce livre est d'en extraire tout ce qui peut instruire et intéresser le lecteur sur ces contrées. Nous allons donc suivre l'auteur dans ses observations, données d'après sa propre expérience, avec beaucoup d'impartialité et de bonne foi.

L'île du prince Édouard, appelée autrefois *île Saint-Jean* parce qu'elle fut découverte par Cabot, le jour de la fête de ce saint, est située entre le 40me et le 47me degré de latitude nord, et le 62me et 65me de longitude ouest. Elle a 140 milles de long, et quoique sa largeur soit, dans quelques endroits, de 34 milles, la mer y pénètre par tant de golfes, qu'il n'y a guère de partie de l'île éloignée de plus de 8 milles du flux et reflux de la marée. Vue de la mer, elle apparaît comme une grande plaine, couverte d'arbres jusqu'au bord de l'eau : mais à mesure qu'on s'en approche, on distingue des collines d'une pente douce, et sur les pointes de terre, découpées par la mer, des fermes et de petits villages épars çà et là. Arrosé par un grand nombre de rivières, son sol est fertile, et produit en abondance du blé. et différentes espèces de grains. Des fraises, des framboises, des mûres de la grosseur d'une cerise, y viennent sans culture. Ses bois les plus estimés sont le pin, le sapin, le laryx, l'arbre ciguë (*hemlock tree*) (qui possède la singulière propriété de préserver de la rouille le fer qui y est enfoncé, et de l'empêcher de se corroder, même sous l'eau), le hêtre, l'érable dont on tire un sucre excellent; le bouleau, qui y atteint parfois jusqu'à 4 pieds de diamètre; enfin, le chêne, l'orme et le peuplier. Avant 1750, il paraît que l'île presque entière était couverte de forêts de pins d'une hauteur gigantesque, dans lesquelles éclata, vers cette époque, un de ces effrayans incendies qui changent tout à coup la face du Nouveau-Monde. Rien ne peut égaler la majesté de ce spectacle, se déployant dans un espace de 40 à 50 lieues. Les nuages de fumée prenant, sous le souffle du vent, la forme de tours, de dômes, de colonnes, s'éclairent tout à coup par les jets de flammes que lancent les pins résineux : l'atmosphère s'épaissit; le brasier absorbe l'air vital dans un immense rayon. Au mois d'octobre 1825, un incendie de ce genre désola le Miramichi : cinq cents personnes périrent. Les rivières, même éloignées, charriaient des pièces de bois brûlantes que l'ouragan y avait portées. Une circonstance fort remarquable c'est que dans les lieux, dévastés ainsi par le feu, la race d'arbres primitive ne se renouvelle jamais, mais à sa place crois-

sent de nouvelles espèces et de nouvelles familles, inférieures en force et en développement. Ainsi, dans l'île du prince Édouard, l'étendue de terrain occupée autrefois par de vastes forêts de pins, l'est aujourd'hui par le hêtre blanc, le sapin, le peuplier, les cerisiers sauvages, dont les plus gros n'ont que dix à douze pouces de diamètre. Sir Alexandre Mackenzie a fait la même remarque sur les bords du lac de l'Esclave qui, au lieu, des sapins et des bouleaux qui y croissaient autrefois, ne produisent plus aujourd'hui que des peupliers, quoique cet arbre n'y existât pas avant le feu. Un fait analogue a été observé dans plusieurs provinces de France; on a reconnu qu'il y avait loi d'*alternance* dans la végétation, et que les terrains reproduisaient sans semis et sans culture, des espèces variées, et qui semblaient se succéder par ordre, comme si des germes inconnus et enfouis dans la terre se développaient spontanément. En Touraine, dans les taillis de chênes, de rouvres, de douciers, où l'on a fait des fourneaux à charbon, et où il a dû rester des amas de cendres, on a vu paraître des trembles en abondance, quoiqu'il fût prouvé que les graines de cet arbre n'avaient pu y être portées par le vent. Cette loi de la nature, si elle vient à être parfaitement démontrée, nous paraît si féconde en résultats, que nous avons cru devoir consigner ici cette nouvelle preuve à l'appui de sa vérité.

Les animaux sauvages de l'île du Prince-Édouard sont l'ours, le renard, le lièvre, le martin, le rat musqué, la loutre, l'écureuil, la belette, l'hermine. L'aspect général du pays ne diffère pas beaucoup de celui de l'Angleterre; la population se compose principalement d'émigrans écossais, anglais et irlandais; un petit nombre de naturels se montrent de loin en loin, sur les côtes, dans leurs canots de roseaux.

L'île du cap Breton, bornée par l'Océan atlantique, le golfe Saint-Laurent, et la nouvelle Écosse ou Acadie, dont elle n'est séparée que par un bras de mer, diffère essentiellement de l'île du Prince-Édouard. Ses rivages, hérissés de rochers souvent à pics, sont enveloppés d'épais brouillards. Les bruyères et les forêts s'en partagent l'intérieur, à l'exception de quelques endroits défrichés par les colons, où l'on aperçoit çà et là une ferme, et un amas de maisons qui protestent contre l'aspect désert et inhospitalier de l'île. Des Écossais, des Anglais, des Acadiens, des Irlandais, et même des Hollandais s'y sont cependant établis. Des Indiens Mic-Macs errent dans les montagnes, et s'assemblent en été à la branche orientale du Bras-d'or, rivière, ou plutôt lac formé par

la mer, qui vient de l'Atlantique, et coupe presque l'île en deux.

La Nouvelle-Écosse, ou Acadie, est sans contredit la plus belle partie des possessions anglaises sur ce point de l'Amérique. En étendue et en produits, elle égale, et même surpasse, beaucoup de contrées européennes. Elle a 320 milles de long sur 70 de large. En retranchant un tiers de sa superficie pour ses lacs et rivières, il reste cinq millions d'acres propres à la culture, dont près de moitié sont encore vacans et du domaine de la couronne. Il n'y a point de très-hautes montagnes; des rochers et d'innombrables îles bordent ses rives, et leur donnent un aspect singulièrement beau et pittoresque, excepté du côté de l'Atlantique, d'où l'on ne découvre que la portion stérile et pierreuse de l'île. Il est même probable que de cette première impression datent les préjugés des Français et des Anglais contre ce beau pays : préjugés qui retardèrent beaucoup sa colonisation. C'est aujourd'hui le point central de l'émigration anglaise. Le commerce y est organisé, et promet d'y prendre une grande extension : jusqu'ici il se borne à des échanges de bois, de poissons séchés, d'huiles, et de fourrures, pour les produits des manufactures de la Grande-Bretagne. Plusieurs ports commodes y ont été construits : l'arsenal de marine d'Halifax, son chantier de construction, sont de fort beaux établissemens. L'île possède aussi une université, et plusieurs excellentes écoles.

Si nous passons de là à la *Nouvelle-Brunswick*, qui s'étend depuis la rivière Sainte-Croix, limite des États-Unis, jusqu'à la baie des Chaleurs et à la rivière Restigouche, qui la sépare du Canada, nous entrons dans une immense région de forêts. Là, l'homme n'est plus qu'un pygmée. Partout des arbres qui semblent sortis du limon laissé par le déluge. Les rayons du soleil n'arrivent nulle part jusqu'à terre. Rien ne saurait donner l'idée de ces voûtes immenses et sombres qui se succèdent sans interruption, et se prolongent jusque sur les lacs et les ruisseaux qui coulent à leurs pieds. Cette majestueuse ligne de bois est interrompue un moment par le Saint-Laurent : puis, recommence sur la rive opposée, se prolonge sur une moitié du monde, et se termine enfin brusquement aux eaux de la mer Pacifique.

M. Mac-Grégor donne quelques détails sur l'île de Terre-Neuve et sur le Labrador, qui égalent en étendue les îles Britanniques, la France, l'Espagne et l'Allemagne réunies, et ne contiennent cependant pas plus de mille habitans. Il est vrai que

la rigueur du climat, augmentée par les masses de glaces flottantes qui descendent des pôles, et la stérilité du sol n'en rendent pas le séjour attrayant. Un phénomène qui se reproduit souvent en hiver dans les îles et sur les côtes de l'Amérique, est celui de la gelée d'argent, *silver frost*. Lorsqu'il tombe une pluie fine et continue, avec un vent d'est ou nord-est, et que le froid n'est pas assez intense pour congeler l'eau dans l'air, chaque goutte s'attache aux arbres, aux buissons et s'y gèle, de manière à les incruster de glace. Les forêts présentent alors un aspect merveilleux, surtout par un beau soleil, et ce n'est qu'à la longue que les vents dépouillent les arbres de cette brillante parure, et brisent cette enveloppe transparente.

Les mœurs des habitans du bas Canada, telles qu'elles sont décrites dans cet ouvrage, ont un caractère de simplicité et de pureté qui fait plaisir à retrouver dans les descendans des premiers colons français : « Il n'est point de peuple au monde, dit l'auteur, qui vive plus content, et qui soit heureux à moins de frais que les paysans du Canada. Groupés autour de l'église paroissiale de chaque village, ils ne s'établissent jamais hors de la portée du son de la cloche qui les appelle aux prières. Ils n'ont point l'ambition de s'enrichir, mais jouissent en paix de l'aisance nécessaire au bien-être de la vie. Chaque Canadien a un ou deux chevaux pour tirer sa charrette en été, et sa carriole en hiver. Les fermes sont petites, et souvent subdivisées en portions pour chaque membre d'une même famille. Leur système d'agriculture est fort arriéré, mais ils y tiennent comme à un legs de leurs aïeux : puis, telle est la fertilité du sol, que, malgré une culture négligée, ils récoltent, outre leur consommation, de quoi vendre ou échanger pour des objets de commodité ou de luxe. Ce sont toujours les mœurs des paysans français sous Louis XIV. La *Coutume de Paris* règle tous les points litigieux, et les Canadiens sont tellement attachés aux traditions que leur ont légué leurs ancêtres qu'ils n'en dévient jamais. Ils se nourrissent de *soupes*, boivent, mangent, dorment aux mêmes heures que leurs devanciers, et s'amusent de même. La danse, le violon, le plaisir de patiner sur la glace, remplissent leur journée du dimanche, après les offices. Leurs maisons, construites généralement en bois, sont blanchies à la chaux à l'extérieur. Les églises en pierres, avec ues clochers recouverts de plomb, égaient les rives du Saint-Laurent. La politesse semble naturelle aux Canadiens. Ils ne se rencontrent jamais sans se

saluer de la main ou sans toucher leur chapeau; et la première chose qu'ils enseignent aux enfans, après leurs prières, est de faire la révérence, et de parler respectueusement aux étrangers. Le clergé exerce beaucoup d'influence parmi eux, et, chose extraordinaire, il n'en abuse pas, quoiqu'il continue à jouir du revenu qui lui était alloué par le gouvernement français avant la conquête. Du reste, il est juste de dire qu'en enlevant ce pays à la France, les Anglais ont respecté le repos des individus, et jusqu'aux institutions.

87. — * *Narrative of an official visit to Guatemala from Mexico.* — Relation d'une visite officielle de Mexico à Guatimala; par G. A. Thompson, secrétaire de la commission du Mexique, et commissaire du gouvernement de sa majesté britannique près de la république du Centre. Londres, 1829; Murray.

Un ton d'insouciance et de légèreté, qui contraste avec l'importance de la mission confiée à l'auteur, règne dans la première partie de cet ouvrage, où sont consignés les détails de mœurs, les descriptions du pays, les incidens du voyage: la seconde, d'un intérêt plus spécial, traite de la population, des établissemens publics, des richesses, du commerce, etc. La manière de narrer, d'abord diffuse, affectée, importante pour des bagatelles, devient sèche et brève dans le positif. Quelques particularités sur les mines d'Herrera, sur le mode d'exploitation, sur l'hôtel des monnaies établi dans la capitale de Guatemala, sont assez curieuses. Le gouvernement de la république paraît avoir beaucoup de rapport avec celui des États-Unis. Un congrès fédéral, composé de représentans, est investi du pouvoir, fait les lois, déclare la guerre ou la paix, et régit les affaires publiques. Un sénat, composé de deux sénateurs, sanctionne les lois instituées par l'assemblée populaire, et donne son avis dans les cas de doute ou de danger. Il y a aussi un président et un vice-président, dont tous les officiers sont choisis par le peuple. Outre cette assemblée, il existe une cour suprême de justice, à laquelle le congrès peut faire appel, et qui a la haute main sur le président, les sénateurs et autres personnages officiels. La république fédérée se compose des états de Guatemala, Honduras, Sansonate, Nicaragua et Costa-Rica: possédant chacun une assemblée de députés; un conseil qui sanctionne ou prohibe la loi proposée; un chef chargé de la mettre en vigueur; un *gefe-politico*, ou vice-chef, qui agit dans les occasions particulières; une cour de juges, qui exerce la plus haute autorité judiciaire. Les premières tentatives du peuple pour conquérir

son indépendance, datent de 1811 à 1820. En 1821, l'acte d'indépendance fut proclamé ; mais l'opinion se divisa : un parti voulait une liberté entière et absolue ; l'autre, l'établissement d'une monarchie, avec un Bourbon pour roi. Enfin, les dissensions cessèrent, et les états indépendans se réunirent sous le titre de *Provinces-unies du centre de l'Amérique méridionale*. Le 24 juillet 1824, l'indépendance de Guatemala fut reconnue par la Colombie, et bientôt après, par les États-Unis de l'Amérique du Nord, et par le Mexique. A en juger d'après les renseignemens fournis par M. Thompson, le pays est fertile, entrecoupé de lacs, et de rivières, dont quelques-unes sont navigables en toute saison. Il est même question d'établir sur l'*Ulna* des bateaux à vapeur, qui seraient du plus grand secours pour étendre et faciliter les relations commerciales. Les ports sont aussi fort nombreux ; celui de Calebra, dans le Nicaragua, peut recevoir et abriter deux cents vaisseaux. A cinquante verges du rivage, il y a de dix à douze brasses d'eau, avec fond de sable. Il est entouré de bois, de sources et de ruisseaux d'eau douce. L'entrée, d'une lieue et demie de large, est semée d'îles, qui la divisent en trois canaux. On ne connaît pas bien au juste l'étendue de la population. Il n'a pas été fait de recensement depuis vingt-deux ans ; mais, d'après des informations particulières, on estime qu'elle peut s'élever, pour les Provinces-unies, à deux millions d'âmes. Le prix des denrées y est exorbitant, et beaucoup plus haut que dans la plupart des contrées européennes, ce qui doit tenir au mauvais état de l'agriculture, au manque de bons pâturages, et encore plus, ce me semble, au voisinage des mines. Depuis la déclaration d'indépendance, le commerce de Guatemala a plus que doublé. L'organisation de l'armée est encore fort incomplète ; elle se compose d'un corps de troupes permanentes de 1,800 hommes ; d'une milice régulière, avec l'artillerie, de 10,700 hommes ; et de 10,000 hommes de milice civique : en tout, 22,500. L'infanterie et la cavalerie sont mal équipées et mal montées, et les officiers, à quelques exceptions près, ne se doutent pas des devoirs militaires. M. Thompson croit, néanmoins, qu'avec quelques années de paix et une direction sage dans ses affaires domestiques et commerciales, la république sera en mesure de faire face à tous les événemens qui pourraient menacer son repos.

88. — *Leigh's new pocket road-book of Scotland*, etc. — Nouveau livre de routes de l'Écosse, contenant un état de toutes les grandes routes et les chemins de traverse, avec la descrip-

tion des endroits remarquables, de leurs curiosités et de leurs manufactures, l'indication du nombre des habitans et des principales auberges; accompagné de notes sur les tournées d'agrément dans les parties les plus pittoresques du pays; et formant, dans son ensemble, un guide complet pour tous les objets dignes de l'attention du voyageur. Londres, 1829; Samuel Leigh. In-12 de XXIV et 384 pages, avec un panorama d'Édimbourg et une carte d'Écosse; prix, 8 sh.

89. — *Liber scholasticus; or an account of the fellowships, scholarships, and allocations of the universities of Oxford and Cambridge, etc.* — Livre scolastique; ou Exposé des donations, bourses et pensions allouées aux universités d'Oxford et de Cambridge, avec l'époque de ces fondations, les noms des fondateurs, et les restrictions faites en faveur de certains comtés; suivi de détails sur les colléges, les écoles publiques, les écoles dotées, les compagnies privilégiées de la ville de Londres, les corporations, etc. jouissant des priviléges universitaires. Londres, 1829; Rivingtons. In-8°.

On nous taxe avec raison d'ingratitude pour le passé. Fiers de quelques bonnes intentions, d'un peu de jeunesse et de vigueur, nous nous attribuons tous les progrès du siècle. Si l'intelligence a marché, c'est que nous avons mieux compris que nos aïeux les moyens de la mettre en mouvement; si l'instruction est plus généralement répandue, c'est que, jusqu'à nous, l'éducation avait été mal dirigée. Il est heureux que des esprits sages et calmes viennent parfois nous mettre en présence des tems qui ne sont plus, et nous montrer, dans de vieilles institutions, le germe de ce que nous recueillons aujourd'hui : c'est ce qu'a fait l'auteur de ce livre. S'aidant des rapports des commissions parlementaires sur les charités publiques, des calendriers d'Oxford et de Cambridge, de l'*Histoire des Universités et des Écoles*, par *Ackerman*, M. GILBERT, membre de la *Société pour la propagation de l'Instruction chrétienne*, a déroulé le magnifique tableau des libéralités de la nation anglaise. Le montant des sommes allouées pour l'éducation seulement aux deux universités, sans parler des dépenses personnelles, est à peine croyable. Il y a quelque chose de profondément touchant dans cette munificence populaire, dans ce legs fait à perpétuité aux générations futures, et l'on ne saurait trop consacrer et reproduire ces belles annales des peuples. Les treize grands colléges et écoles publiques sont aussi richement dotées que les universités, à commencer par Eton, qui a soixante-dix bourses, d'environ trois cents louis chacune : ensuite viennent les écoles disper-

sées, au nombre de cent quarante-trois dans les comtés d'Angleterre, et qui ont le droit d'envoyer des élèves aux universités. Plusieurs de ces priviléges, faute d'avoir été connus du public, et réclamés à tems par lui, sont tombés en désuétude, et sont éteints ou en danger de s'éteindre. Il importait donc de les faire revivre en donnant aux donations, et aux volontés des donataires, toute la publicité possible, et en élargissant ainsi les voies d'une éducation libérale pour toutes les classes de la société.

Un ouvrage sur le même plan, qui ferait connaître et apprécier les efforts, soit du gouvernement, soit des individus, pour répandre l'instruction en France, serait, il me semble, d'une utilité générale, surtout si l'auteur avait le bon esprit d'y joindre un tableau des études, des méthodes d'enseignement en usage dans les divers colléges et écoles : il ne faudrait pas même négliger les localités, afin que les parens pussent décider avec connaissance de cause dans un point aussi important que l'éducation. Ce travail ne présenterait pas sans doute pour notre pays les brillans résultats qu'il offre en Angleterre; mais du moins on saurait à quoi s'en tenir : une fois la question franchement abordée, et examinée à fond, l'on saurait où gît le mal, et où porter le remède.

90. — *Tales of a Voyager to the Arctic Ocean;* etc. — Contes d'un voyageur dans l'Océan Arctique. Seconde série. Londres, 1829; Colburn. 3 vol. in-12.

91. — *Sailors and Saints;* etc. — Les Marins et les Saints, ou manœuvres matrimoniales; par l'auteur des *Esquisses navales.* Londres, 1829; Colburn. 3 vol in-12.

92. — *The Naval Officer, or scenes and aventures in the life of Frank Mildmay.* — L'Officier de marine, ou scènes et aventures de la vie de *Frank Mildmay.* Londres, 1829; Colburn. 3 vol. in-12.

Depuis que Cooper a trouvé moyen de nous intéresser au sort d'un vaisseau comme à celui d'un homme; depuis qu'il nous a donné ses belles et vastes marines, qu'il nous a initiés aux sympathies et aux joies de cette vie errante, qu'il nous a jetés au milieu de ces physionomies tour à tour énergiques et insouciantes, il n'y a pas un marin anglais qui ne se soit cru en droit de réclamer l'intérêt du public et de l'exploiter à son profit; et, chose plus extraordinaire, c'est que, dans le nombre, fort peu ont échoué. Cette existence suspendue entre le ciel et l'abîme, bercée par la brise, emportée par l'ouragan, a un attrait tout particulier, et dont ne peuvent se défendre même ceux qui la voient du port. Quelques roman-

ciers s'étaient essayés à peindre d'orageuses traversées, de courts séjours à bord; mais personne, jusqu'à Cooper, n'avait songé, je crois, à y transporter ses dieux pénates, à faire d'un vaisseau la patrie. Il est certain qu'il a révélé à une classe d'hommes le côté pittoresque de leur profession, ou que du moins il a appelé leur observation sur les différences de mœurs, d'habitudes qui naissaient en eux presque à leur insu. Un genre de vie à part doit créer des originalités de caractères, des points de vue neufs; c'est là ce qu'ont voulu mettre en saillie les auteurs des ouvrages annoncés en tête de cet article.

Le premier est, comme l'indique le titre, une suite de scènes des régions glacées du Grœnland, auxquelles viennent se mêler des récits et des contes, qui n'ont rien de commun avec les sites. Le second montre les choses du côté plaisant; c'est un roman nautique, qui ne manque ni d'esprit ni de verve; quelques portraits sont charmans, quoique d'un comique parfois un peu outré. En mettant en présence les *marins* et les *saints*, l'auteur a voulu faire contraster la franchise et la loyale bonhomie des uns, avec l'hypocrisie et la froideur calculée des autres; car, par l'épithète de saints, il désigne les méthodistes, qu'il semble avoir en grande haine. Mais nous laissons le domaine des fictions pour la réalité. Il y a dans les scènes et les aventures de la vie de Frank Mildmay quelque chose qui ne permet pas de douter que ce qu'il conte ne se soit passé ainsi. Le style nerveux, concis, décèle une âme sèche et un esprit observateur; on dirait que l'homme qui écrit a contemplé, avec un œil d'aigle, perçant et froid, des scènes horribles. Il ne semble agité d'aucune émotion, et pourtant il en éveille, mais d'une nature pénible et fatigante; le récit d'un supplice succède à des scènes de joie ou de licence; après les grossières plaisanteries et les mensonges du capitaine vient la torture d'un malheureux matelot qui reçoit, attaché au mât, cinquante coups de verge pour avoir osé cracher sur la partie du pont réservé pour la promenade de son brutal chef, et les détails de cet infâme châtiment font dresser les cheveux d'horreur. Une nuit, l'auteur était de quart, et songeait à ses habitudes dissolues, à l'oubli de ses devoirs religieux, à la mort d'un camarade, sur lequel le matin même on avait lu le service divin en l'expédiant par un des sabords; tout à coup il est alarmé par le cri d'effroi d'un matelot qui veillait au haut de la hune. L'homme ne pouvait parler, mais montrait de la main la poupe du vaisseau. La lune éclairait la mer; et un cadavre debout, et hors de l'eau jus-

qu'à mi-corps, semblait suivre le navire. Au mouvement de la vague, on eût dit qu'il baissait et relevait la tête. « Je ne pus me défendre d'une terreur assez vive; car c'était bien le pauvre diable que nous avions dépêché aux requins quelques heures avant : mais une minute de réflexion me fit découvrir la cause de cette apparition; je descendis en prévenir le capitaine. Le drôle ne trouve pas l'eau salée aussi bonne que l'eau-de-vie ou le *grog*, dit-il. Faites-lui attacher un boulet aux pieds, et qu'il retourne d'où il vient. On mit un canot en mer; quatre matelots y descendirent avec le bosseman muni d'une corde et d'un harpon. Il le lança deux fois inutilement; dès que le crochet touchait le corps, il pirouettait sur lui-même, s'enfonçait et reparaissait un peu plus loin. Les matelots raillèrent le bosseman, et l'accusèrent d'avoir peur du mort. Impatienté de leurs quolibets et de sa maladresse, cet homme lança le harpon droit au cadavre; le fer pénétra dans la poitrine; l'air en sortit avec un long sifflement, et au même instant le corps s'enfonça comme une masse de pierre ou de plomb. Cet incident donna lieu à une foule de plaisanteries, et la nuit se passa à boire et à débiter mille contes, auxquels je pris peu de part. »

Ce passage donne une idée assez juste des défauts de ce livre et du genre de talent qu'on y trouve. L'attaque d'un fort défendu par des officiers de marine anglais, la scène de carnage que l'auteur ne craint pas d'affronter pour aller s'emparer la nuit de la redingote d'un des Français qui avaient été mutilés sous les murs de la place, la mort d'un jeune colonel, son enterrement, tout cela est d'une vérité horrible, et repoussante, surtout par le ton insouciant et dégagé de l'auteur; cependant, cette lecture entraîne, et la sensation qu'elle donne se rapproche de ce que nous éprouvons à la vue d'objets qui éveillent notre curiosité et notre effroi.

L. Sw.-Belloc.

Ouvrages périodiques.

93. — * *The manual of science and literature*, etc. — Le Manuel des sciences et des lettres, et registre hebdomadaire de l'institution de mécanique de Londres. Nouveau recueil hebdomadaire. Londres, 1829; W. Sempkin et R. Marshall, Charles Tilt. Les communications aux rédacteurs doivent être adressées à M. *Charles* Wood, Poppins-court, Fleet-street : prix de chaque livraison de 2 feuilles in-8°, 6 deniers sterling.

Quoique ce nouveau recueil puisse paraître peu nécessaire

dans un pays où les connaissances usuelles ont déjà tant de voies pour se répandre dans toutes les classes, il recevra cependant un bon accueil, en s'attachant aux sociétés scientifiques et littéraires, en publiant leurs actes, leurs mémoires, les résultats de leurs travaux. Telle est, en effet, la principale destination de ce *Manuel*. Les rédacteurs y joignent des notices sur des ouvrages, des faits intéressans pour les sciences, des dissertations sur des questions de mécanique, de physique ou d'arts. S'il nous était permis d'énoncer une opinion, d'après les deux premiers numéros qui nous sont connus, nous dirions que les articles sont bien choisis, rédigés avec soin, et que cette nouvelle entreprise est très-digne d'encouragement et de succès.

Le premier numéro (21 mars 1829) contient un article qui donne lieu à quelques observations sur la langue des sciences dans l'idiome anglais, et l'on ne peut s'abstenir de les étendre au dictionnaire des sciences, dans tous les idiomes des nations européennes. L'article est intitulé : *Sur l'étude de la philosophie mecanique*. L'auteur établit deux divisions dans la science de la nature ; l'*histoire naturelle* est la première, et la seconde est la *philosophie naturelle*, « qui comprend la chimie et la *philosophie mécanique*, les subdivisions de celle-ci, la mécanique et l'hydrostatique, l'hydraulique, la pneumatique, l'acoustique, l'optique, l'électricité, le galvanisme ou électricité voltaïque, le magnétisme, l'électro-magnétisme. »

Quel est donc, dans la langue anglaise, le sens précis du mot *philosophy* ? Il paraît que ce mot est destiné à faire trébucher l'intelligence humaine, dans tous les idiomes où il est admis. Dans aucun des emplois dont on le charge, il n'apporte à l'esprit des notions justes ; il dit toujours ou trop, ou tout autrement qu'il ne faudrait. Il n'y a qu'un moyen d'éviter la confusion qu'il introduit partout, c'est de le ramener au sens étymologique, et de l'y fixer invariablement. Puisque nous ne pouvons nous défaire de l'habitude de tirer du grec les expressions scientifiques, sachons au moins respecter cette origine, et ne pas la désavouer, lorsqu'elle se fait reconnaître en produisant ses titres. Que le mot *philosophie* soit restitué aux sciences morales, et qu'après lui avoir assigné l'emploi qui lui convient, il n'en sorte plus.

La langue des sciences est mal faite, si elle n'est point étymologique ; mais elle pourrait être fort éloignée de la perfection dont elle est susceptible, si l'on se bornait à conserver, à chacun de ses mots, le sens étymologique. Son principal mérite consisterait à être l'expression d'une analyse exacte, et à

la rappeler dans la composition de chacun de ses termes. Mais, avant de diriger les esprits vers ce perfectionnement du langage scientifique, que d'obstacles à surmonter, d'habitudes à changer! Les noms d'hommes envahissent tout, même les mathématiques : *le binome de Newton*, *le cas irréductible de Cardan*, etc., les noms des inventeurs doivent être conservés soigneusement dans l'histoire des sciences; mais les termes scientifiques ont une autre destination. On demande qu'ils soient formés, suivant une loi connue, déduite de l'analyse des idées qu'ils doivent exprimer. La langue des sciences ne sera bien faite que lorsque toutes ces conditions auront été remplies; nous sommes encore bien loin de cette époque. F.

RUSSIE.

94. — * *Notice sur le Yamântaga*, idole rare du Muséum d'histoire naturelle et d'antiquités de l'université impériale de Moscou; par *Gotthelf* Fischer, de Waldheim. Moscou, 1826. In-4° de 22 pages, avec 3 gravures.

Cette idole mongole fait partie du riche cabinet d'antiquités donné à l'université de Moscou par feu Demidof, et qui a été presque entièrement la proie de l'incendie à l'époque de 1812. Elle est d'autant plus précieuse que les voyageurs qui jusqu'ici avaient vu des pagodes mongoles y avaient souvent trouvé des images du *Yamântaga*, mais jamais sa statue elle-même, qui n'existe dans aucun des cabinets d'antiquités asiatiques connus. Celle dont nous entretenons aujourd'hui nos lecteurs a été achetée par les ancêtres de M. Demidof à des Boukhares, qui l'avaient enlevée dans une de leurs guerres avec les Mongols.

Cette statue, si curieuse et si digne d'attirer l'attention de tous ceux qui étudient les antiquités, a éveillé celle de M. Fischer, professeur d'histoire naturelle, honorablement connu par de nombreux travaux, et qui s'est adjoint pour la décrire M. Schmidt, très-versé dans la connaissance des langues asiatiques. Les dessins qui accompagnent leur description représentent l'idole, vue de face et vue de profil. Ce monument donne bien une idée de la bizarre imagination des peuples de l'Asie. C'est un homme à tête de bœuf, laquelle est entourée de six autres têtes d'homme plus grotesques les unes que les autres, avec seize pieds et trente-quatre mains. Au dessus de ces sept têtes s'en élève une huitième, également difforme, et surmontée à son tour d'une autre tête qui est fort belle. Toutes ces têtes sont environnées de flammes et de colliers formés de crânes humains. Cette statue, qui embrasse une femme,

tient dans ses mains les symboles de la régénération et de la destruction, et ses pieds posent sur de pareils symboles. Sa hauteur totale est de cinq pouces environ, et elle est fort artistement travaillée.

Il était facile de reconnaître que cette idole est la représentation de *Yamântaga*, qui passait chez les Mongols de la religion de Lama ou de Bouddha, pour le dieu de la destruction (1). Néanmoins, MM. Fischer et Schmidt ont été obligés de se livrer à des investigations très-laborieuses pour donner une explication satisfaisante de ces symboles, dont les sectateurs de Bouddha, dans le Thibet, la Mongolie et la Chine, ont oublié la clé.

L'opinion la plus générale, qui est aussi celle de M. Fischer, est que le culte de Bouddha vient de l'Inde. On sait, en effet, que les anciens Indiens ne reconnaissaient qu'un seul dieu (*Trimurgi, Trituam*), qu'ils regardaient comme la cause de tout ce qui existe, et comme renfermant tout en lui. Voulant le représenter, ils le divisèrent en deux principes, le *producteur* et le *destructeur* (l'*Osiris* et le *Tiphon* des Égyptiens, l'*Oromase* et l'*Arimane* des Perses); ils nommèrent le premier *Vichnou* et le second *Siva*, les réunissant en un seul, sous le nom de *Brama*, dieu unique et suprême. Les noms de Vichnou et de Siva n'étaient donc, dans l'origine, rien autre chose que le symbole des idées religieuses des anciens Indiens. Par la suite, ces symboles furent personnifiés, et bientôt, outre le petit nombre de ceux qui restèrent fidèles à l'ancien culte de Brama, on eut à compter un grand nombre de sectes particulières qui adorèrent Brama, Vichnou et Siva, comme autant de divinités séparées, tandis que d'autres se bornèrent au choix d'une seule d'entre elles. Les adorateurs de Vichnou et de Siva formaient une secte à part, qui attribua plus tard au premier, huit métamorphoses (2), représentées par diverses figures; ils attendent encore la neuvième métamorphose de Brama. Les Bouddhistes sont des hérétiques du culte de Brama, qui pensent que Vichnou s'est métamorphosé pour la neuvième fois, et qu'il a paru sous les traits d'un sage nommé *Bouddha*. Ils l'adorent comme tel sous différens noms, selon les différens pays qu'habitent ses sectateurs; ce sont ceux de *Chakia-mouni*

(1) Voyez, sur la religion des Lamas, le *Voyage* de M. Timkofsky *dans la Mongolie*, t. III, p. 359-408, et sur le *Yamântaga* en particulier, *ibid.*, p. 391.

(2) Ou, pour parler plus juste, avec M. Klaproth, huit *incarnations*,

en Mongolie, de *Fo*, en Chine, de *Siaka* et *Siazouna*, au Japon, et de *Semonokodom*, à Siam. Nous n'entrerons point dans le détail des sectes intermédiaires, qui dérivent de celles dont nous venons de parler et qui sont les principales et les seules importantes.

M. Schmidt assure que le nom de *Yamântaga* est composé de deux mots sanscrits *yama* (enfer, gouffre, précipice) (1) et de *antaka* (destruction). Il est persuadé que cette idole vient de l'Inde, et n'est autre chose que le *Siva* des Indiens; mais il ne pense pas que la religion des Bouddhistes soit un schisme du culte de Brama, et il croit même qu'elle a pris naissance séparément et antérieurement à celui-ci. Selon lui, le Bouddhisme actuel diffère de l'ancien, et aurait été modifié par d'autres croyances, telles que le culte des Parses.

M. Schmidt émettra sans doute son hypothèse dans quelque ouvrage scientifique et raisonné, en démontrant la vérité de ses assertions par d'anciens livres des Bouddhistes qui sont en sa possession, et qui étaient restés inconnus jusqu'ici du monde savant. Il faut s'attendre sans doute à ce que cet ouvrage donnera naissance à des débats tels que ceux qu'ont élevés son opinion sur les Ouïgours (2). Jusque-là, il permettra sans doute que l'on n'adopte pas encore son opinion, qui nous paraît avoir besoin de preuves plus convaincantes.

Tous les doutes qui existaient jadis sur l'origine, non-seulement du Bouddhisme, mais encore des mythologies égyptienne, grecque et scandinave, sont éclaircis aujourd'hui. On sait, par exemple, que les langues et la mythologie d'une grande partie de l'Asie et de l'Europe sont venus de ces peuples (3). M. Schmidt assure que la connaissance de Vichnou et de Siva, réunis dans la personne de Brama, est étrangère au Bouddhisme; mais il faut se rappeler que ce schisme lui est bien postérieur, et qu'il ne s'est établi que depuis l'invention des huit métamorphoses de Vichnou par les Indiens. Les Bouddhistes ont imaginé la neuvième, et l'on fait remonter ce schisme au sixième siècle

---

(1) Le mot *yama* existe également dans la langue russe, où il a la même signification, et s'emploie pour désigner une fosse, un trou. E. H.

(2) Le *Télégraphe de Moscou*, auquel nous empruntons cet article (voy. n° 15 de 1826), renvoie, au sujet des Ouïgours, à un article qu'il a précédemment publié (t. VI, p. 595).

(3) L'auteur de l'article cité ici, avec éloges, l'ouvrage de Creutzer: *Symbolik und Mythologie der alten Völker*, et la traduction française qu'en a donnée M. Guigniaut (Paris, 1825), sous le titre de *Religions de l'antiquité*.

avant J. C. (1). La secte des *Djaïnes* a paru depuis dans l'Inde, où elle est divisée aujourd'hui en une infinité de sectes, ainsi que celles des Bramines et des Bouddhistes; et, bien que les deux premières se soient réunies, la troisième n'a pas cessé pour cela de régner de son côté et de voir fleurir ses traditions et ses temples (2). Quoique prétende M. Schmidt, les fondemens du Bouddhisme sont les mêmes que ceux du culte de Brama, ce qu'il est facile de prouver par les symboles des divinités qui ont conservé jusqu'ici leurs noms indiens primitifs et beaucoup des attributs de la religion de Brama; tandis que rien ne vient appuyer l'opinion contraire. Il reste donc encore à M. Schmidt à prouver en quoi consiste l'ancien Bouddhisme, ce qui le distingue du moderne, enfin de quelle manière et à quelle époque il a été modifié : toutes questions assez difficiles à résoudre. Nous verrons d'ailleurs avec plaisir que son hypothèse soit justifiée par les raisonnemens que l'on est en droit d'attendre d'un savant aussi distingué et aussi éclairé que lui.

P. S. Ajoutons à ces renseignemens curieux sur le *Yamântaga* et sur la religion de Bouddha ce que dit le savant Klaproth dans le *Journal asiatique* (loc. cit.). « Aucune autre religion, excepté celle de J. C., n'a autant contribué à rendre les hommes meilleurs que celle de Bouddha. Originaire de l'Hindoustan, elle s'est répandue dans la plus grande partie de l'Asie. Sa domination s'étend depuis les sources de l'Indus jusqu'à l'Océan Pacifique, et même jusqu'au Japon. Les farouches nomades de l'Asie centrale ont été changés par elle en homme doux et vertueux, et son influence bienfaisante s'est fait ressentir jusque dans la Sibérie méridionale. Comme toutes les croyances qui tirent leur origine de l'Inde, le *Bouddhisme* est fondé sur ce grand principe, « que l'univers n'est animé que d'un même esprit, sous d'innombrables formes, par la matière, qui n'existe que dans l'illusion. » Le réformateur Bouddha doit donc être regardé, à juste titre, comme un sage et comme un bienfaiteur de l'humanité, n'eût-il fait, comme le dit M. Klaproth, que rejeter les sacrifices sanglans et la distinction des castes, que d'autres peuples, soi-disant civilisés, ont voulu depuis rétablir. *Edme* Héreau.

---

(1) Il y a diversité d'opinion sur cette époque. M. Klaproth place la réforme du Bouddhisme, d'après les Chinois et les Japonais, dans le xiᵉ siècle avant J.-C. (Voy. le cahier de janvier 1824 du *Journal asiatique*.)

(2) Voy. Erskine, t. III des *Transactions de la Société littéraire de Bombay* (Londres, 1823).

POLOGNE.

95. — **Atlas krolestwa polskiego*, etc. — Atlas géographique et statistique du royaume de Pologne, par M. *Jules* Colberg, professeur à l'université royale de Varsovie. Varsovie, 1828; lithographie de l'Université. 8 feuilles in-folio, gravées sur pierre et coloriées.

En 1564, Sigismond-Auguste, dernier roi de la dynastie des Jagellons, ordonnait déjà d'arpenter la Pologne et d'établir son cadastre; « afin que nous puissions connaître, disait-il dans son instruction, combien d'hommes peuvent vivre dans notre pays, et quel est son état actuel. » Si ce grand projet avait été exécuté, nous aurions de l'histoire de Pologne une connaissance plus exacte et plus sûre. Dans le siècle dernier on s'occupa sérieusement de la statistique et de la géographie de la Pologne; on publia même plusieurs cartes, mais leur inexactitude est si grande, qu'en les comparant les unes avec les autres, on trouve souvent des différences de plusieurs centaines de lieues. Les calculs approximatifs de feu *Czacki* montrent que, si le tiers de la Pologne, telle qu'elle existait avant son premier partage, était cultivé, elle pourrait nourrir une population de 36 millions d'habitans, et de 58 millions si la moitié du territoire était soumise à une culture bien entendue. Le tems nous apprendra jusqu'à quel point les calculs de Czacki sont d'accord avec les véritables ressources du pays. Nous pouvons espérer que la curiosité sera bientôt satisfaite sur ce point; car, on pousse avec avidité des travaux statistiques et topographiques dans la fraction de la Pologne qui porte aujourd hui le nom de royaume. D'un côté, le bureau spécial du ministère de l'intérieur recueille des matériaux importans sur la statistique ancienne et actuelle; de l'autre, le nouveau cadastre du territoire, entrepris par les ordres et sous la direction de ce même ministère, approche rapidement de sa fin.

L'auteur de l'Atlas que nous annonçons a profité de ces travaux, pour la formation des cartes séparées des huit départemens ou palatinats (*woiewudztwa*) dont le royaume actuel se compose. Chaque palatinat est divisé en trois parties; M. Colberg les a retracées, savoir : 1° la division électorale et judiciaire, en districts (*powiaty*); 2° administrative, en arrondissemens (*obwody*), ou sous-préfectures; 3° la division ecclésiastique, en décanats. Il a marqué avec la plus grande exactitude tous les détails topographiques, tels que le cours des

fleuves, des ruisseaux, les routes, les forêts, la nature du terrain, les siéges des tribunaux, les chefs-lieux d'administration, les colléges, les écoles, etc. Il n'a pas oublié non plus la population; quelquefois même nous trouvons en marge, à côté de l'indication de la population actuelle, celle de 1812. Ainsi, par exemple, l'arrondissement de *Kujawy*, dans le palatinat de Masovie, présente depuis cette époque un accroissement de population dans la proportion de 100 à 130. Cependant, comme les travaux du comité de statistique, et ceux de la commission du cadastre, dont M. Colberg fait partie, ne sont pas encore entièrement terminés, l'auteur ne donne comme complète que la seule carte du palatinat de Masovie (dont Varsovie est le chef-lieu). Les sept autres cartes, sans être moins exactes que les premières, ne renfermeront les mêmes détails qu'à leur seconde édition.

Après la publication de cet Atlas, le ministère de l'intérieur a fait paraître un dictionnaire des villes, villages et hameaux du royaume. Cet ouvrage est un supplément nécessaire à l'Atlas du professeur Colberg. Presque dans le même tems, un jeune polonais, M. *Valentin* Kainko, a publié à Breslau, le prospectus d'un *Dictionnaire géographique de la Pologne* entière, telle qu'elle était avant son premier partage. Cet ouvrage sera composé de deux gros volumes in-8°, et doit renfermer tous les détails statistiques et historiques que l'état actuel des connaissances de ce genre aura pu fournir à l'auteur.

Il faut donc attendre le fruit de tous ces travaux, pour se former une juste idée de l'état de la Pologne; les vœux de Sigismond-Auguste ne seront ainsi réalisés qu'après trois siècles de calamités politiques; mais nous aurons des ouvrages plus complets que ceux qu'aurait pu nous laisser le seizième siècle.

Nous saisirons cette circonstance pour faire observer que toutes les cartes qui se publient depuis quelque tems en France et en Allemagne portent très-inexactement les noms de lieux quand il s'agit de la Pologne, et surtout de la partie de ce pays qui appartient maintenant à son ancien vassal, le roi de Prusse. Nous pourrions citer un grand nombre de villes dont les noms ont été entièrement travestis. Ces changemens sont faits probablement par la plupart des auteurs, dans l'intention de faciliter la lecture de ces mots aux étrangers, qui ne savent pas que *sz* se prononce en polonais comme le *ch* français, *rz* comme *jé*, *cz* comme *tchi*, *ch* comme le *x* espagnol, etc., et qui, voyant dans les mots polonais une si

grande accumulation de consonnes dures, s'imaginent qu'il est presque impossible de les prononcer. Nous disons que ce motif est celui de *la plupart* des auteurs de cartes; mais le gouvernement de Prusse, en employant les noms allemands, pour désigner les villes polonaises, nous semble avoir une autre intention : celle d'appuyer les savantes dissertations de Frédéric II, qui cherchait à prouver que la Grande-Pologne et la Poméranie polonaise formaient autrefois le domaine des marquis de Brandebourg. L'Atlas de M. Colberg, et surtout le Dictionnaire de M. Kainko seront fort utiles, sous ce rapport, aux étrangers qui publieront désormais de nouvelles cartes, ou des dictionnaires géographiques.

96. — **Dziela Moliera*, etc. — Œuvres complètes de Molière, traduites en vers polonais (même les ouvrages écrits en prose par l'auteur), accompagnées d'*une notice sur Molière, d'un parallèle* de cet auteur avec d'autres écrivains, *de remarques* sur chaque pièce en particulier, et *d'une dissertation sur la comédie* chez les anciens et dans les siècles modernes; par M. *François* Kowalski. Krzemieniec (en Volhynie) 1829; imprimerie du Lycée; 8 volumes grand in-8°, chacun de 15 à 20 feuilles d'impression : prix, 37 florins polonais (23 fr. 13 c.) et 43 flor. 10 gros (28 fr. 13 c.) pour les pays étrangers.

Nous avons lu, il y a peu de tems le prospectus de cet ouvrage, dans la *Gazette de Pologne*. Une partie des livraisons est déjà publiée; les autres ne se feront pas attendre long-tems. Nous annonçons nous-mêmes avec plaisir cette entreprise littéraire, qui est un nouvel hommage rendu à notre grand comique, et qui prouve que la pureté du goût est populaire en Pologne.

L'étude de la langue française est si générale dans ce pays, que bientôt les traductions y deviendront inutiles (1). L'amour de notre littérature y est poussé à tel point que, depuis quelques années, il semble faire négliger la culture de la littérature et de la langue nationale. Les bons esprits ont réclamé avec raison contre cet engoûment excessif. Les librairies re-

---

(1) L'étude du français est même indispensable en Pologne pour tout ce qui concerne la justice et l'administration publique; car le Code civil français et le Code de procédure y sont adoptés depuis 1807. Toutes les lois rendues par les dietes, tous les actes de la chancellerie de l'empereur, comme roi de Pologne, sont écrits en français et insérés dans le *Bulletin des lois* avec la traduction polonaise en regard. Enfin toute la correspondance du gouvernement russe avec celui du royaume de Pologne est écrite dans cette langue.

gorgent de traductions, faites sans aucun soin, par de mauvais écrivains qui, incapables de manier et d'assouplir leur propre langue, éludent la difficulté en remplissant leurs ouvrages de monstrueux *gallicismes*, peu conformes au génie de la langue polonaise. Aussi, la plupart des nouvelles traductions ne sont-elles regardées que comme des opérations mercantiles, et n'obtiennent que le mépris des gens de goût.

M. Kowaski n'a pas à craindre un tel accueil. Depuis longtems il a fait ses preuves. Dix pièces de Molière, traduites par lui, ont été représentées à Varsovie et ont obtenu le succès le plus complet. Depuis lors, il a achevé la traduction des autres pièces du même auteur; il a revu avec soin son premier travail; nous ne craignons pas d'affirmer que cette persévérance ne sera pas perdue pour sa réputation, et que sa traduction sera regardée comme la meilleure de toutes celles qui existent déjà. C'est beaucoup dire, car il avait été précédé, dans la carrière, par des hommes d'un véritable talent. Dans le siècle dernier, *Bielawski*, *Bohomolec*, *Jean Boudoin*, *Wichlinski*, *Albert*, *Boguslawski* et *Zablocki* avaient traduit chacun plusieurs pièces de Molière; Zablocki, surtout, l'avait fait avec assez de succès. De nos jours, MM. *Dmuszewski*, *Dmochowski*, *Libiecki* avaient marché sur leurs traces et formaient, pour M. Kowalski, une redoutable concurrence. Il a su s'en tirer avec honneur, et nous l'en félicitons. Les tournures les plus délicates, les plus françaises, les traits les plus spirituels ont été rendus par lui avec un rare bonheur; Molière, sous sa plume, est devenu polonais, et cet effort paraîtra plus étonnant encore à ceux qui savent quelles difficultés la différence du génie des deux langues opposait à M. Kowalski, et combien la gravité mâle du polonais est éloignée de cette finesse plaisante et satirique qui caractérise particulièrement le style de Molière. M. P.

ALLEMAGNE.

97. — * *Mycologia europæa*, etc. — Mycologie européenne, ou énumération complète de tous les champignons croissant dans les différentes contrées de l'Europe, disposée d'après la méthode naturelle, et accompagnée d'une description succincte, d'une synonymie choisie et d'observations; par M. C. H. Persoon. Troisième partie : section première. Erlangen, 1828. Un volume avec huit planches coloriées.

Depuis la publication du *Synopsis fungorum*, en 1801, M. Persoon n'a pas cessé de s'occuper de l'étude des cham-

pignons, et c'est le résultat de ses nombreuses observations qu'il fait connaître dans sa *Mycologia europæa,* dont le premier volume a paru en 1822. L'utilité et l'importance de cet ouvrage sont trop bien reconnues par les cryptogamistes de toutes les nations pour que nous cherchions ici à ajouter aux éloges qu'ils lui ont décernés; nous ne voulons en parler que pour annoncer l'apparition de la première partie de sa troisième section.

Quoique cette partie ne renferme que la moitié du genre *Agaric*, nous y trouvons décrites 492 espèces : ce nombre considérable nous fait penser que M. Persoon a fait tous ses efforts pour rendre ce vaste genre le plus complet possible. Dispersées par la nature dans toutes les parties du globe, ses espèces sont, sans contredit, celles dont l'étude a toujours présenté le plus de difficultés; aussi, malgré les travaux particuliers dont elles ont été l'objet, elles réclamaient encore très-impérieusement de nouvelles observations et une révision aussi complète que scrupuleuse, afin de modifier ou de changer totalement les caractères assez vagues que l'on avait employés autrefois pour les distinguer les unes des autres, ou pour les réunir en sous-genres et en sections, qui devaient rendre plus commode leur recherche dans les livres. M. Persoon vient d'entreprendre cette tâche difficile, avec cette supériorité de talent qui caractérise tous ses ouvrages. Les bornes dans lesquelles nous devons nous resserrer dans cette annonce ne nous permettent pas d'entrer ici dans les détails de la classification méthodique qu'il a créée pour établir ses groupes, nous nous contenterons de dire que, sans avoir une précision impossible à obtenir dans les genres nombreux et naturels, ils sont cependant assez tranchés pour rendre plus facile la détermination des espèces et, par cela même, pour épargner beaucoup de tems aux mycologues. C'est principalement dans les diverses modifications des organes extérieurs et visibles à l'œil nu que, dans le genre Agaric, et dans un grand nombre de genres de sa Mycologie, M. Persoon a cherché des caractères. Cette manière de procéder facilite singulièrement l'étude des champignons, elle est sans doute plus commode dans l'usage habituel; mais pour les petites espèces, pour celles dont les principaux organes ne peuvent être aperçus qu'à l'aide des verres amplifians, elle n'est peut-être pas aussi sûre, parce qu'elle ne donne ordinairement pour résultat que des caractères assez variables. Toutefois, nous devons dire que l'état actuel de la science ne permet pas au savant, qui embrasse dans ses ouvrages la généralité des plantes cryptoga-

mes, ou même toutes les espèces d'une grande famille, de recourir constamment aux investigations microscopiques. On pourra établir plus tard un grand nombre de sections, de genres et même d'espèces, en pénétrant dans l'organisation intérieure ; mais pour atteindre le degré de certitude désirable dans les recherches de ce genre, il faut beaucoup de tems, beaucoup de patience, il faut posséder de bons instrumens, et l'on conçoit que ces détails sont du domaine du profond scrutateur qui veut concentrer sur quelques objets tous ses moyens d'observation , afin de découvrir ce qui a échappé au coup d'œil élevé mais rapide des auteurs qui composent des ouvrages généraux. Dejà, en France, nous possédons quelques micrographes éclairés, dont les mémoires réunis pourront un jour présenter un ensemble précieux sur la taxonomie des êtres curieux qui font l'objet de leurs études.

Les descriptions de la troisième section de la Mycologie d'Europe, comme toutes celles des autres parties de l'ouvrage, sont claires et comparatives : on n'y trouve rien de superflu et d'embarrassant. Souvent l'auteur nous fait connaître des espèces, qui n'ont pas encore été publiées, et, dans ce cas, les fungus nouveaux sont accompagnés de notes utiles qui décèlent toujours le naturaliste qui a beaucoup observé. C'est surtout en ajoutant une bonne et exacte synonymie au nom spécifique adopté, que M. Persoon facilite singulièrement la recherche dans les livres de ses prédécesseurs. Il cite quelquefois les fascicules de cryptogames naturelles, que trois ou quatre botanistes publient en France et à l'étranger ; mais, malheureusement, ces ouvrages éminemment utiles ne peuvent être assez répandus, et plusieurs auteurs reculent encore devant les nombreuses difficultés de tous genres que ces collections présentent à ceux qui ont assez de zèle pour les entreprendre.

Ayant reconnu la nécessité de parler quelquefois aux yeux en même tems qu'ils s'adresse au jugement, M. Persoon a orné son troisième volume de huit tables contenant un grand nombre de figures coloriées qui représentent des Agarics et des Pézizes. Nous y avons remarqué l'*Agaricus bubalinus*, recueilli dans le midi de la France par M. *Cauvin*, l'*Agaricus cimicarius*, observé dans les environs du Poitou par M. *Delastre*, l'*Agaricus spathulatus anatinus* et l'*Agaricus ostreatus gyrinus*, trouvés à Compiègne par M. *Léré*; Les jolies *Peziza catulacea* et *muscigena*, les *Agaricus Pseudo-cyaneus* et *lactifluus lateralipes*, que M. *Desmazières* a publiés dans son *Catalogue des plantes omises dans la Botanographie belgique*,

ainsi que l'*Agaricus radians*, espèce fort singulière, que le même cryptogamiste a fait connaître il y a peu de tems dans les *Annales des sciences naturelles*, en signalant l'erreur dans laquelle est tombé *Sowerby* lorsqu'il decrivit son jeune âge sous le nom de *Licoperdon radiatum*. Plusieurs autres planches renferment encore des espèces curieuses découvertes par M. Persoon lui-même dans ses fréquentes herborisations. En général, ces figures sont exécutées avec soin, et l'intérêt qu'elles présentent fera regretter qu'il ne soit pas entré dans le plan de l'auteur de recourir plus souvent à la gravure et à la peinture : la cryptogamie se passe difficilement du secours de ces arts précieux; aussi, pénétré de cette vérité, que les difficultés de la science font aujourd'hui apprécier davantage, M. Persoon s'est-il attaché à citer les ouvrages de *Micheli*, *Œder*, *Müller*, *Batsch*, *Vahl*, *Bulliard*, *Sowerby*, *Schœffer*, *Albertini*, *Schweinig*, *Hornemann*, *Bolton*, *Pollet*, *Nées* et *Gréville*, dont les planches très-précieuses font l'ornement de nos bibliothèques.

La troisième section de la Mycologie d'Europe est un nouveau monument de la persévérance et des connaissances profondes de M. Persoon : elle est si étendue, et traitée avec tant de soin, qu'on peut la considérer comme une véritable monographie du genre Agaric. En résumé, nous dirons que ce volume nous a paru digne des précédens; comme eux il sera reçu avec un vif intérêt, et, nous ne craignons pas de l'avancer, il procurera à son auteur la juste reconnaissance des naturalistes qui trouveront encore, dans cette nouvelle production, le travail du botaniste profond qui a porté une si vive lumière dans toutes les familles de la cryptogamie.

***

98. — *Geschichte des auf dem Reichstage gegebenen Glaubensbekentnisses der Protestanten, etc.* — Histoire de la profession de foi déposée à Augsbourg, en 1530, par les Protestans, par H. W. Rottermund, premier pasteur à Breme. Hanovre, 1829. In-8°.

L'auteur est connu déjà par plusieurs traités fort estimés sur l'histoire de l'Église : l'année 1830 sera celle de la troisième fête séculaire de la confession d'Augsbourg; il est bon que tous ceux qui lui appartiennent puissent s'instruire des causes de ce grand événement : tel est le but de ce livre, qui contient en outre des notices biographiques sur tous les personnages qui y ont pris part. La première partie est toute historique; elle commence par l'exposé de la fâcheuse situation où se trouvèrent, en 1529, les sectaires de la religion évangéli-

que, quand ils en appelèrent à l'empereur, puis il cite les articles de Torgau, base de la confession d'Augsbourg, et entre dans tous les détails qui accompagnèrent leur rédaction et la remise de ce travail; enfin, il s'occupe de la réfutation qu'en firent les catholiques et des tentatives de conciliation qui eurent lieu. A la suite est un examen critique des éditions de cette confession d'Augsbourg, et des écrits qu'elle a fait naître. Les notices biographiques comprennent cent vingt personnages. Nous citerons d'abord Charles-Quint, dont on fait ressortir la conduite incertaine au sujet de la réformation et de ses auteurs; puis nous nommerons encore Martin Bucer, Melanchton (qui a écrit 385 ouvrages), André Osiander. Cette publication ne peut manquer d'exciter un grand intérêt.

99. — *Geschichte Preussens.* — Histoire de Prusse depuis les tems les plus anciens, etc., par *Jean* Voigt. Tom. III. Kœnigsberg, 1828. In-8°.

Quand la réputation littéraire de l'auteur ne serait pas une garantie de la bonté de ce travail, l'importance du sujet suffirait pour exciter l'attention. Le troisième volume renferme, avec de grands détails, l'histoire de Prusse depuis 1249 jusqu'à 1283; on conçoit dès lors quelle étendue l'auteur lui a donnée, puisqu'un seul de ses volumes ne contient pas même 50 années du XIIIe siècle : mais, la fin des guerres de l'ordre teutonique contre ces Prussiens qui défendaient sans relâche leur liberté, les développemens moraux et politiques de ce peuple, les rapports qui s'établirent entre les villes et les campagnes, enfin les caractères distinctifs de l'ordre teutonique, son administration, son influence, sont des objets sur lesquels il était du devoir de l'écrivain de s'arrêter; il ne fatigue pas le lecteur par des longueurs; il faut au contraire lui savoir gré d'avoir consacré, à une époque écoulée depuis longtems, toute l'attention qu'ordinairement l'on n'accorde qu'aux événemens contemporains; il faut le remercier d'avoir échappé à cette disparate, qui grossit toujours aux dépens du passé les époques récentes, et ne traite en quelque sorte les anciennes annales que comme une introduction, un acheminement vers des faits dont l'action se fait encore sentir. Au moment où ce volume commence l'histoire de l'ordre teutonique, des difficultés en apparence insurmontables entravent ses desseins : la paix n'était qu'apparente, le paganisme n'était pas déraciné, l'esprit survivait à la forme, et le peuple semblait braver les chevaleresques entreprises des chrétiens. D'un autre côté, l'ordre n'avait pas dans le clergé un ennemi moins dangereux. L'ambition, l'envie poussèrent les choses au dernier point; il

fallut comparaître au tribunal du souverain pontife. Il est ensuite question de la croisade entreprise par le grand maître Poppo d'Osterna, et des exploits du célèbre roi Ottocaire, qui conquit, en 1254, le pays appelé Samland : alors commença l'existence de cette ville qu'en commémoration de l'expéditon de ce roi on appela Kœnigsberg. Les revenus de l'ordre s'accrurent; il s'affermit de la protection du pape contre le clergé. Mais de nouveaux malheurs, de nouvelles défections se préparaient; il fallut tout reconquérir après des défaites, il fallut vaincre encore, reprendre encore le Samland, et triompher enfin de ces Prussiens, d'autant plus difficiles à soumettre qu'ils comprenaient que cette occasion de ressaisir la liberté était la dernière. Les plus horribles dévastations, les excès les plus sanglans accompagnèrent cette lutte; des contrées entières furent dépeuplées. — Le tableau des institutions locales est exposé par M. Voigt avec une profonde érudition et une grande clarté; il en est de même du système des villes, de l'état des campagnards, et de quelques autres spécialités qui donnent à cette partie de l'ouvrage une physionomie particulière. Quelques pièces officielles d'un intérêt majeur terminent le volume, avec quelques *excursus* sur des chroniques et documens historiques qui s'y rapportent.

Ph. DE GOLBÉRY.

100. — *Johann Georg Forster's Briefwechsel, nebst einigen Nachrichten von seinem Leben.* — Correspondance de *Jean-George* FORSTER, avec quelques détails sur sa vie; publiée par *Th.* H**. Tom. I. Leipzig, 1829; Brockhaus. In-8° de 873 pages.

Reinhold Forster et son fils Jean-George furent les compagnons de voyage du célèbre Cook, dans son expédition de découvertes autour du monde. Le père devait rédiger la relation de ce voyage, et partager avec Cook les bénéfices résultant de la publication, dont les frais furent faits par l'amirauté anglaise. Forster se mit à l'ouvrage, et présenta les premières feuilles à l'amirauté; elles ne plurent point. Il les refit sur le plan qui lui fut indiqué; elles n'en furent pas mieux agréées. Voyant alors ou s'imaginant qu'on voulait l'exclure de la participation à la rédaction et aux profits de l'édition du voyage de Cook, il laissa publier, par son fils, une relation particulière, quoique l'amirauté eût exigé d'avance qu'aucun des savans employés à l'expédition ne publiât rien avant que les résultats scientifiques de ce voyage eussent été mis officiellement sous les yeux du public. Forster prétendit que son fils, simple volontaire dans ce voyage, ne s'était engagé à rien;

cependant l'amirauté abandonna le père, qui tomba dès lors dans une grande détresse. On lit dans les biographies que ce fut le roi de Prusse qui le tira de peine par l'envoi d'un présent considérable; mais Frédéric II n'était pas si généreux envers ses compatriotes : ce fut le duc de Brunswick, en sa qualité de chef d'une loge de francs-maçons, qui vint au secours du malheureux père de famille, déjà incarcéré à Londres pour ses dettes. Pour ne plus revenir au père, j'ajouterai que Reinhold Forster, après avoir éprouvé toute sorte de privations en Angleterre, se rendit avec sa famille en Allemagne, et y obtint une chaire à l'université de Halle. C'était un homme d'un caractère atrabilaire, et se laissant aller à l'indolence toutes les fois qu'un intérêt puissant ne venait pas le stimuler.

Son fils, bon naturaliste comme lui, et esprit aussi éclairé, alla chercher fortune sur le continent. Il vint voir Buffon à Paris, accepta une place de professeur d'histoire naturelle à Cassel; mais, ne trouvant dans cette ville ni cabinet d'histoire naturelle ni bibliothèque, et ne pouvant par conséquent travailler comme il le désirait, il échangea dans la suite le séjour de Cassel contre celui de Wilna, où le gouvernement polonais promit de créer un grand établissement pour l'instruction des Polonais dans les sciences naturelles. Ayant épousé la fille de l'érudit Heyne à Gœttingue, Forster alla s'établir avec elle dans un pays où la servitude avait laissé de profondes traces de barbarie, et où il fut difficile de trouver une société dans laquelle pût se plaire un homme instruit. Malgré les magnifiques promesses qu'on lui avait prodiguées, on fit très-peu pour les sciences. Forster, ayant l'esprit naturellement changeant, s'ennuya dans Wilna, comme il avait fait à Cassel, d'autant plus qu'il était entièrement séparé du monde savant, et il saisit avec empressement l'offre qui lui fut faite, au nom du gouvernement russe, de conduire une expédition autour du monde; il se hâta de donner sa démission et de faire ses préparatifs de voyage. Cependant, Catherine trouva plus urgent encore de battre les Turcs que d'envoyer ses vaisseaux aux découvertes. Le pauvre Forster eut quelque peine à se faire dédommager de ses frais, et, sans une place de bibliothécaire qu'il trouva à Mayence, il aurait été fort embarrassé pour sa subsistance. Ce fut dans cette place que le trouva la révolution française. Un esprit tel que le sien avait depuis longtems été pénétré de la nécessité de réformer les vices de l'organisation sociale en Europe : novateur par caractère, il embrassa d'ailleurs chaudement les principes de la révolution. Dans un âge moins avancé, il avait été rose-croix, et avait

cherché le secret de l'alchimie. A Mayence, il fut un des membres dirigeans du club; et lorsque les Français entrèrent dans cette ville, ils n'eurent pas de plus zélé partisan que Forster. Il fut envoyé en députation à Paris, et y mourut. Sa veuve, dont il s'était séparé, avait épousé un de leurs amis communs. Maintenant veuve pour la seconde fois, c'est elle qui publie la notice sur son premier mari et sa correspondance; nous n'en avons reçu encore que le premier volume.

Ce volume est d'une énorme grosseur, inconvénient qu'on aurait pu éviter en supprimant des lettres sans intérêt; de ce nombre sont les billets insignifians de Jean de Müller, grand historien et profond penseur, qui, dans sa correspondance avec Forster, avait la fantaisie d'écrire en mauvais français; il y a d'autres lettres, écrites par les amis de Forster, qu'on aurait mieux fait aussi de laisser inédites; quant à celles de Forster même, elles ont toutes de l'intérêt, quoiqu'il y en ait de longues; l'esprit élevé et observateur, mais inconstant, de ce naturaliste jette du charme et de la variété dans tout ce qu'il écrit. Des âmes de cette trempe ne s'accommodent guère d'un état social où tout est stable et réglé. Forster était né pour les innovations. Déplacé partout, il ne commença véritablement à se sentir dans sa sphère que lorsque la révolution éclata; mais sa destinée l'arrêta subitement à l'entrée d'une carrière où il aurait peut-être mal fini.

Pour achever de peindre l'auteur de la correspondance, je vais donner quelques extraits de ses lettres. Forster écrit de Vienne : « Je vois de ma fenêtre une foule de peuple assiéger l'entrée de l'église des capucins qui, depuis le lever du soleil, vendent des indulgences pour les péchés passés et futurs. Le pauvre peuple s'agenouille au milieu de la rue, ayant le visage tourné vers l'endroit où l'on expose les images. L'homme est un animal faible; il aime tant la réconciliation et la paix; et combien il se réjouit quand il les a obtenues! Voilà ce que savaient bien ceux qui ont forgé des chaînes indissolubles pour son esprit. » — En parlant de la noblesse de Pologne, Forster écrit à son père : « les titres et les rangs, considérés en eux-mêmes, sont certainement la chose la plus misérable du monde; cependant, lorsqu'ils peuvent faciliter notre chemin dans le monde, et nous donner le moyen de faire plus de bien que nous ne serions capable d'en faire sans cela, je ne suis pas tellement prévenu contre les distinctions que je ne voulusse les accepter. La noblesse n'est qu'un fantôme d'invention humaine; la noblesse du premier prince du monde a eu un commencement, dût-on le chercher dans l'arche de Noé?

Il y a des nobles de création plus ancienne, d'autres de création plus moderne; on en crée journellement un bon nombre. Le roi (de Pologne) accorde quelquefois le titre de baron; mais ce titre ne donne aucune des prérogatives de la noblesse polonaise, chez laquelle règne d'ailleurs la plus parfaite égalité, si ce n'est que les uns s'appellent *princes* ou *marquis*, et les autres *comtes* et *barons*. La fille du petit gentilhomme polonais a autant de considération que celle du prince; quelquefois même le prince est indigent, et le simple gentilhomme sans titre est un homme important dans l'État, etc. » Forster est inépuisable en observations et en sarcasmes sur le triste état de la nation polonaise de son tems. « J'ai souvent souhaité d'avoir votre talent pour peindre les mœurs, écrit-il de Wilna, en 1786, à son ami Lichtenberg. Vous trouveriez ample matière à rire, en voyant ce mélange de politesse française et de grossièreté sarmate et presque digne de la Nouvelle-Zélande; en voyant un peuple ignorant et sans goût plongé dans le luxe, dans la fureur du jeu, et aimant le clinquant. Peut-être aussi ne ririez-vous pas; car on ne rit que des hommes ridicules par leur faute, et non pas de ceux qui, dès leur jeunesse, sont dépravés par la forme de leur gouvernement, par l'éducation, par l'exemple, par les prêtres, par le despotisme de puissans voisins, et par une nuée de vagabonds français et de vauriens italiens, et qui n'ont point l'espoir d'une réforme salutaire. Le peuple proprement dit, je veux dire les millions de bêtes de somme à face humaine qui sont ici absolument exclus de toutes les prérogatives de l'humanité, et qui ne sont pas comptés dans la nation, quoiqu'ils en composent la grande masse, le peuple est dégradé par suite d'un long esclavage, et tombé dans une paresse, une insensibilité, une ignorance dont il ne se relèverait pas pendant un siècle, lors même qu'on prendrait pour cela les mesures les plus sages. La basse noblesse, que sa pauvreté extrême condamne aux travaux manuels les plus méprisables, est presque dans la même position, quant à la stupidité et à la paresse; et, à l'égard de la bassesse rampante et de l'abus d'un pouvoir accordé par hasard, elle est encore pire. La noblesse plus élevée et plus riche, en montant jusqu'au trône, n'est en général qu'une nuance des classes précédentes avec plus de pouvoir. Chaque magnat est un despote, et fait sentir autour de lui qu'il l'est; car rien n'est au-dessus de lui. Il expie les plus grands forfaits tout au plus par une amende ou des arrêts de quelques semaines, pendant lesquelles, ayant un palais pour prison, il passe son tems avec ses amis dans des orgies. »

Forster se plaint ailleurs de n'avoir parmi ses collègues à Wilna personne qui le comprenne, qui veuille agrandir la sphère de ses idées, faire quelque découverte, ou chercher à étendre sa réputation au-delà des murs de la ville. Il écrit à un autre ami, en français : « Figurez-vous que ce qu'on appelle l'université de Wilna n'est proprement qu'une école jésuitique encore entièrement sur l'ancien pied : les étudians sont de véritables écoliers; encore n'y en aurait-il pas du tout, si l'on n'attirait pas ici la noblesse pauvre, en l'habillant, en lui donnant à manger, et en l'élevant *gratis* aux dépens de la nation. » Dans une autre lettre, Forster annonce qu'il a traduit en allemand la *Relation officielle du Voyage de Cook;* mais qu'il a beaucoup abrégé les notes de l'éditeur anglais Douglas, qui fait trop le révérend. Puis il ajoute : « Il est incroyable combien les Anglais sont arriérés en théologie; des choses que nos théologues auraient honte de mentionner, et qui seraient sifflées chez nous, passent en Angleterre pour des choses sacrées; les *Reviews* surtout, qui exercent un despotisme incroyable sur le jugement des Anglais dans les objets de science, trahissent une ignorance et un degré de bigoterie qui me dégoûte toujours. »

Dans les lettres de Forster écrites dans les années 1789 et 1790, on voit le vif intérêt qu'inspiraient à cet esprit mobile les événemens de France. Ces lettres terminent le premier volume; le deuxième contiendra sans doute beaucoup d'éclaircissemens sur la part active qu'il prit à la révolution sur les bords du Rhin. D—G.

101. — *Pelham, oder Begegnisse eines Weltmannes.* — Pelham, trad. de l'anglais en allemand, par M. *Charles* Richard, ancien major au service d'Angleterre, chevalier de l'ordre de Saint-Wladimir, etc. Aix-la-Chapelle, 1828; Mayer. 3 vol. in-8.

Nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs (voy *Rev. Enc.*, t. XXXIX, p. 624), l'ouvrage original dont nous annonçons la traduction allemande. Sans revenir sur le mérite du roman anglais, fidèlement reproduit dans cette nouvelle version, nous saisirons avec plaisir l'occasion de rappeler ici quelques autres ouvrages de M. le major Richard. — En 1820, il entreprit un voyage en Amérique, et commença sa réputation littéraire par ses *Briefe aus Colombien* (Lettres écrites de la Colombie), qui parurent à Leipzig en 1822. Ces lettres ont été traduites en hollandais. — En 1823, il revint en Europe, et il rédige, depuis cette époque, la gazette allemande d'Aix-la-Chapelle. — Il a publié aussi différentes traductions de l'espagnol, savoir : *Romantische Dichtungen von Lope de*

Vega Carpio (Poésies romantiques de Lope de Véga), en 9 volumes. Le 1er volume, qui contient la traduction du fameux *Peregrino en su patria*, parut en 1824. Il fut reçu, par les amis de la littérature, avec un empressement qui engagea le traducteur à continuer son travail. — En 1826, parurent 2 autres volumes, contenant six nouvelles de Lope, qui furent suivis, en 1827, de *l'Arcadia*, en 3 volumes, avec une dédicace du traducteur à lord Holland, qui a très-bien jugé cette belle pastorale dans sa Notice sur la vie et les écrits de Lope de Vega Carpio (*Account of the life and writings*, etc.), ouvrage estimé. — Les 3 derniers volumes de la collection contiennent la traduction de la *Dorothea*, roman dramatique que le traducteur a dédié au poète *Ludwig*, et qu'il a enrichi de notes philologiques fort curieuses. Ce recueil a, en outre, un mérite qu'on rencontre rarement dans les éditions allemandes; c'est la beauté du papier et de la typographie. L'éditeur est M. J.-A. Mayer, libraire établi à Aix-la-Chapelle. — Le major Richard a aussi publié une traduction de *Herbert Milton*, roman anglais qui parut à Londres sous le titre d'*Almack revisited*, et qui y jouit d'une grande célébrité dans la bonne société.

L'auteur de ce dernier ouvrage réside aussi, depuis quelques années, à Aix-la-Chapelle, et il va faire paraître un nouveau roman sous ce titre : *Adventures of a King's Page*.— Le major Richard vient de terminer la traduction du *Disowned*, autre roman anglais, de l'auteur de Pelham. Z.

102. — *National Trachten*. — Costumes nationaux : figures coloriées. Fribourg, 1829; lithographie de Herder. In-folio format oblong.

Le titre promet moins que l'ouvrage ne tient : non-seulement les costumes originaux et les plus agréablement bizarres sont retracés avec élégance et fidélité, mais on y trouve la représentation des costumes et des travaux particuliers aux peuples de la Souabe et du voisinage de la Suisse. Il en est certes de fort singuliers et qui méritent toute notre attention; je citerai d'abord la danse du coq dans le pays de Baar; ce pays, autrefois appelé *Bara*, était une possession des ducs d'Allemanie : de nos jours encore il y a près de Villingen une montagne du nom de Baraberg, avec les restes du vieux château de Barbourg, où résidaient les comtes du canton ou *pagus*. Nous ne dirons pas que Charlemagne prit dans ses lieux Hildegarde, son épouse; nous ne nous occuperons pas de la première investiture du comté en faveur des Furstenberg, en 1283 : seulement, nous ferons remarquer avec quelle habileté

l'auteur du texte a mêlé les souvenirs historiques à l'explication d'une coutume dont il est facile d'établir l'antiquité. La danse du coq a lieu dans une grange après la moisson; l'oiseau est placé au haut d'une perche d'où s'avance un bras de bois qui soutient un triangle, et dans ce triangle, suspendu par une corde, à l'extrémité de cette pièce de bois, est un verre. On walse autour de la perche, et chaque couple, en arrivant sous le triangle, fait la même évolution; c'est-à-dire que la danseuse met un genou en terre, enlève son danseur d'un bras vigoureux : si celui-ci atteint le triangle et le frappe de la tête, tandis que son pied pose sur les mains de la jeune fille, le prix est gagné, et le coq adjugé. La danse du mouton n'est pas moins originale; mais il ne s'agit là ni de force ni d'habileté, et le gain dépend du hasard; c'est principalement à Hornberg qu'elle a lieu : un mouton, orné de couronnes et de bandelettes, amené par de jeunes garçons, est suspendu à une corde enflammée, et décerne par sa chute le prix au couple qui walse dans le moment où il tombe : et comme ce couple vainqueur régale ordinairement tous les autres, on s'arrange toujours de manière à favoriser les riches. — Les noces de la vallée de Kirchzant, près de Fribourg, offrent une de ces singularités dont l'académie celtique accueillait avec tant d'empressement la description dans ses mémoires : quand le cortége se rend à l'église, une chaîne tendue d'une maison à l'autre lui barre le passage : à la tête des jeunes garçons du village il s'en présente un qui tient à la main un sabre nu comme pour interdire le passage. Alors celui qui conduit la mariée s'informe du sujet de l'opposition. A-t-on manqué aux convenances? Les parens n'ont-ils pas été consultés?.... Mais les jeunes garçons répondent qu'on ne laisse pas partir sans indemnité une fille aussi aimable : on demande donc un chariot chargé de vin du Rhin, du pain, du rôti, puis un bœuf gras, et soixante et dix sept veaux ou moutons, ou si le marié l'aime mieux une somme ronde de cent écus; enfin on entre en pourparler, et l'on transige au prix d'une invitation à la noce. — Il y a beaucoup de sujets qui se rapportent à la fabrication du verre, des montres, etc. Il y a aussi des détails curieux sur l'or du Rhin, et sur la manière de le recueillir. De 1793 à 1802 on en obtint pour la somme de 9,165 florins 41 kreuzers; les frais s'élevèrent à 6,559 florins, mais la proportion s'est améliorée. *Ph.* DE GOLBÉRY.

SUISSE.

103. — *Abrégé élémentaire de la géographie statisque de la*

Suisse, traduit de l'allemand de *Marc* Lutz, avec les changemens survenus depuis la publication de l'ouvrage original, par G. de Vaudoncourt fils. Genève, 1829; Ab. Cherbuliez. Paris, 1829; Théophile Ballimore, rue de Seine, n° 48. In-12 de x-350 pages.

Cet ouvrage, destiné surtout aux écoles et à la jeunesse suisses, nous semble devoir atteindre complétement son but, que la préface caractérise en ces termes : « J'ai donc essayé de composer un abrégé élémentaire pour la géographie de la Suisse. Cet abrégé devait offrir les connaissances les plus indispensables à la jeunesse du pays; rédigé d'après les documens les plus précis qu'on ait recueillis jusqu'à nos jours, il devait à la fois rendre plus faciles et l'enseignement et l'étude de la géographie nationale. Il fallait aussi mettre cet ouvrage à la portée des fortunes les plus modiques, afin qu'il pût pénétrer même dans les écoles de village. » Le traducteur, animé des mêmes intentions que l'auteur allemand, a donné à son travail tous les soins qui le rendent digne d'obtenir le même accueil que l'original a déjà obtenu. *a.*

104. — * *Storia dell' economia pubblica in Italia*, etc. — Histoire de l'économie publique en Italie, ou résumé critique des économistes italiens, précédée d'une instruction, par *Joseph* Pecchio. Lugano, 1829; Ruggia et Ce. In-8°.

L'auteur a senti l'utilité de ces abrégés encyclopédiques qui resserrent en peu de pages la matière de gros volumes, et facilitent beaucoup l'acquisition de la science. M *Custodi* avait publié à Milan, vers le commencement de ce siècle, une collection d'ouvrages classiques d'économie publique, écrits par des Italiens. Parvenue jusqu'à plus de 30 volumes, elle en pourrait compter maintenant jusqu'à 60. M. Pecchio, après l'avoir analysée pour son usage, a cherché à la rendre aussi profitable à la plupart des Italiens et des étrangers, en résumant ce qu'elle contient de plus substantiel. Il se flatte même, qu'au moyen de son travail, l'étranger ne pourra plus s'excuser d'ignorer l'histoire de l'économie publique en Italie.

L'*Introduction* de son ouvrage montre quel était autrefois l'état de cette péninsule, comparée avec le reste de l'Europe, relativement à l'administration publique, à l'industrie et au commerce. L'auteur la termine par cette conclusion, que les nations privées de liberté et d'instruction ne peuvent prospérer tout au plus que pendant quelques intervalles, par le caprice passager de princes ou de ministres bien intentionnés.

A cette introduction, succède l'*Histoire de l'économie politique en Italie*, depuis 1589 jusqu'à nos jours, et c'est *Gaspard*

Garuffi, de Reggio de Modène, qui paraît le premier dans cette revue. Il semble que l'école des économistes italiens fut d'abord fondée à Naples, par *Antoine Serra*, qui osa tracer les limites du domaine de cette science; après lui, elle fut répandue en Italie par *Broggia*, *Galiani*, *Genovesi*, *Filangieri*, *Briganti*, *Palmieri*, etc. Les Lombards, tels que *Beccaria*, *Verri*, *Mengotti*, *Gioja* et tant d'autres, donnèrent à la science plus de méthode et de précision. L'auteur, après nous avoir fait connaître tous ces écrivains et leurs théories, cherche à déterminer leur caractère, en les comparant entre eux et avec les Anglais; et finit par observer comment ils ont contribué aux diverses réformes faites pendant le dix-huitième siècle, particulièrement dans la Lombardie, la Toscane et le royaume de Naples.

Nous ferons quelques remarques sur l'article biographique consacré à *Antoine Serra*. L'auteur assure que ce fondateur de l'économie politique est resté dans les prisons de Naples pendant dix ans. Mais de quel document a-t-il pu tirer ce fait, si tout ce qu'on sait, d'après les recherches les plus minutieuses sur le compte de cet écrivain, se borne à ce qu'on trouve à peine indiqué dans son *Traite* (1)? Serra a daté son livre de sa prison; et l'on ignore s'il en sortit ou s'il y mourut. Comment sait-on encore qu'il fut sept fois appliqué à la torture, comme le dit M. Pecchio, et qu'il fut successivement enfermé dans cinquante prisons différentes? Rien de tout cela n'est rapporté dans son ouvrage. Il a semblé probable que Serra, étant calabrois comme Campanella, et arrêté en même tems que lui, fût enveloppé dans la même conspiration que trama ce dominicain, pour délivrer son pays du joug des Espagnols; mais M. Pecchio avance comme un fait historique, sans désigner les sources où il a puisé, ce qui n'est qu'une simple conjecture, et ce que d'autres avaient en vain cherché avant lui (2). L'abbé *Galiani* publia le premier le peu de détails contenus dans le frontispice du Traité de Serra, qu'on avait entièrement oublié; tout le reste consiste en conjectures; et M. *Custodi* n'a fait que confirmer la même opinion.

Il n'est pas vrai que le P. Campanella, lorsqu'il méditait sa conjuration, fût renfermé dans un couvent de Stilo, en Calabre, à cause de ses opinions philosophiques. Il était en pleine liberté, et ne fut jamais si généralement respecté qu'à cette époque par ses concitoyens et par ses confrères. Il n'est pas

(1) *Des causes de la richesse des nations*. Naples, 1615.
(2) Voy. *Elogio di Serra*, etc. Milan, 1802.

vrai non plus qu'il ait refusé les secours du pacha *Cigala;* au contraire, il n'attendait que l'arrivée de la flotte, lorsqu'il fut surpris et arrêté par les Espagnols. Nous signalons ces petites taches, qui n'ôtent rien à l'importance du sujet principal traité par M. Pecchio, et qu'on peut faire facilement disparaître dans une autre édition de son ouvrage. L'auteur remarque que, si le livre de Serra ne mérite plus d'être consulté que par ceux qui veulent connaître l'origine de la science, il n'en est pas moins digne de nos égards et de notre reconnaissance. Nous ajouterons qu'il ne faut pas non plus oublier un autre ouvrage de Serra, qui prouve aussi la supériorité de son caractère et de son esprit; cet ouvrage avait pour titre : *De la Force de l'Ignorance.* F. SALFI.

105. — *Verschwörung gegen die Legitimität*, etc. — Conspiration contre la légitimité des trônes et les libertés des peuples; traduit du français, avec des remarques du traducteur. Trogen, 1829; Mayer et Zuberbühler. In-8° de 56 pages.

La brochure dont celle-ci est la traduction a paru l'année dernière à Liége (imprimerie de veuve J. Desoer; in-8° de 48 p.). Elle est dirigée contre les envahissemens du jésuitisme et la domination des Jésuites. La Suisse avait droit à y occuper une place, et l'auteur n'a pas manqué de la lui accorder. Les questions générales qui se rattachent à la résurrection de l'ordre de Loyola sont épuisées; mais il reste encore quelque chose à dire sur les *rapports des Jésuites avec la Suisse*, et c'est la seule partie de la brochure à laquelle je m'arrêterai, tout en reconnaissant qu'elle est en entier écrite avec talent, avec verve, et avec dévoûment à la cause de la raison et de la liberté. Comme je ne partage pas toutes les idées de l'auteur, qui sont celles du grand nombre, on me permettra d'exposer complétement ma pensée pour qu'elle ne subisse pas de fausses interprétations.

Quoique certains pays étrangers soient pour beaucoup dans le rétablissement des Jésuites au sein de la Confédération helvétique, on ne peut pas dire que le jésuitisme soit pour la Suisse, comme la religion pour Rome, suivant un économiste de nos jours, un objet de commerce, d'exportation, et non pas de consommation intérieure. La compagnie de Jésus ne considère pas uniquement la Suisse comme un camp retranché, mais comme un pays en partie conquis, en partie à conquérir; témoin leurs établissemens et leurs tentatives. Les Jésuites sont établis dans le Valais; ils ont un pensionnat à Brigg, où ils dirigent, depuis plusieurs années, l'éducation de jeunes gens de divers pays, entre autres de jeunes Fran-

cais. Sous des dénominations diverses, ils ont couvert le canton de Fribourg; ils l'ont enlacé tout entier d'un réseau qui, pour être fort, n'a plus besoin d'être invisible. Un noviciat de Jésuites est établi à Estavayer. Dans le grand pensionnat de Fribourg, élevé en partie aux frais de l'Europe jésuite, en partie aux dépens du gouvernement fribourgeois, le nombre des élèves a été porté, dans l'espace de quelques semaines, d'une vingtaine à quatre cents; les directeurs du pensionnat assurent qu'un plus grand nombre encore est logé dans des maisons particulières. Les gens instruits des affaires de la Suisse savent si les fils de Loyola ont eu quelque influence dans la formation du nouvel évêché de Bâle. Deux Jésuites se sont glissés à Schwytz; ils ont réussi à s'y faire aimer par leurs manières insinuantes, et par l'argent qu'ils ont répandu à profusion; préavis adroit sur la proposition de leur introduction légale, qui sera présentée tôt ou tard à l'assemblée générale du canton. On établit au sein de la Confédération, revêtus d'un caractère public, des personnages affiliés ou dévoués à la compagnie de Jésus. Sans avoir la prétention de citer ou même de connaître tous les faits à l'appui, nous en savons assez pour dire avec l'auteur de la brochure : « Depuis long-tems on voit siéger des Jésuites dans les communes, des Jésuites dans les salles du conseil, des Jésuites dans les écoles, et encore des Jésuites dans les chapitres! » Mais de ces faits nous ne tirons pas la même conséquence que lui, lorsqu'il s'écrie : « Suisses confédérés, levez-vous en masse du moment que ces assassins de la tolérance, de la liberté et des lumières se permettent des attaques contre l'indépendance politique et des critiques contre la paix religieuse! »

Et, d'abord, les levées en masse sont un triste moyen d'améliorer le sort d'un pays; ensuite, nous savons trop bien qu'une bonne majorité des Suisses ne prendrait aucune part à cette levée en masse, parce qu'elle est indifférente à la cause contre laquelle le jésuitisme dirige ses attaques, ou parce qu'elle ne la comprend pas; enfin, une levée en masse n'a d'efficacité que contre une puissance matérielle, contre une oppression armée. Un soulèvement populaire, puissance matérielle, peut renverser, il est vrai, les *établissemens* matériels de l'ordre des Jésuites; mais il ne saurait en détruire *l'esprit*, ni arrêter l'action de la pensée, ni empêcher le dévoûment secret aux principes du jésuitisme : or, ces principes régnent dans quelques-uns de nos conseils *depuis long-tems*, comme l'auteur de la brochure en convient; ils sont l'origine et non le résultat des établissemens que les Jésuites ont formés en Suisse.

L'auteur lui-même indique le vrai moyen de combattre le jésuitisme : « Les principaux obstacles qui s'opposent aux progrès de l'esprit jésuitique sont : la Suisse républicaine avec son histoire, sa publicité, sa liberté des cultes et ses comités patriotiques, etc. » La liberté de l'instruction, la publicité, les associations patriotiques, voilà le cordon sanitaire dont il convient d'entourer les cantons infectés de jésuitisme ; et pour cela il ne faut pas s'adresser aux gouvernemens seuls, mais encore aux citoyens. Rien, en effet, n'est plus mortel aux doctrines du despotisme sacerdotal ou politique, et à l'esprit d'asservissement que l'instruction, qui finit toujours par conduire à la liberté ; que la publicité, qui est déjà la liberté ; que les associations indépendantes, application pratique des principes de la liberté.

La manière même dont les fils de saint Ignace se sont établis en Suisse atteste que le jésuitisme y a rencontré l'opposition de ces lumières franches et publiques. Sur le sol de l'Helvétie, Béranger aurait pu leur demander :

> Hommes noirs, d'où sortez-vous ?

Et ils auraient pu répondre :

> Nous sortons de dessous terre,
> Moitié renards, moitié loups.

La moitié qui s'est présentée la première était en effet celle des renards. Se glissant dans l'ombre, d'abord isolés, sous des dénominations peu redoutées, se faisant des amis avec mystère, ils firent voir, par leur circonspection, qu'il n'y avait point pour eux d'alliance plus sûre qu'avec les ténèbres, d'auxiliaire plus utile que le secret. Quels cantons ont-ils choisis pour leurs pied-à-terre, en attendant qu'ils pussent en faire leur théâtre ? Ceux où l'ignorance est la plus générale, le peuple le plus aveuglément soumis à quelques chefs, la publicité inconnue.

Cet aveu en action de l'incompatibilité de la domination des Jésuites avec les lumières, dont ils n'exercent pas le monopole, entre le jésuitisme et la liberté de l'instruction, des associations et de la presse, est précisément ce qui nous rassure. Notre cordon sanitaire a commencé à se former, et il se renforce de jour en jour par de nouvelles levées, prêtes à défendre la cause de la publicité et des lumières, en d'autres termes, la cause de la liberté. Le besoin vivement senti d'améliorer l'instruction, de faire descendre jusque dans les dernières classes des idées plus saines, tout en développant plus

convenablement les facultés intellectuelles et morales; la naissance d'une opinion publique nationale; la consolidation de la liberté de la presse, dont l'habitude a déjà fait, en quelque façon, une institution publique; la propagation et l'indépendance progressive des journaux, voilà quelques-uns des principaux faits caractéristiques de notre époque; voilà nos motifs de sécurité. Nous en avons un autre encore; ce sont les progrès religieux de la Suisse. Indépendamment des phénomènes que présente l'esprit de secte, l'Évangile est de plus en plus respecté, et la Bible chaque jour plus répandue; le christianisme pénètre plus avant dans les institutions et plus profondément dans les cœurs; or, le christianisme, c'est la liberté et la civilisation, l'antidote le plus actif contre le poison jésuitique. Les faits attestent la solidité de ces motifs de notre tranquillité d'esprit. Les Jésuites envahissent la partie de la Suisse où il fait encore nuit; elle leur appartient de droit; là ils règnent: dans les contrées où

N'étant déjà plus nuit il n'est pas encore jour.

ils luttent; où il fait grand jour ils succombent.

Mais, ne pas les craindre, ce n'est encore leur rendre justice qu'à demi. Selon nous, ils méritent de plus notre reconnaissance à deux titres.

Pour étendre sa domination, l'ordre des Jésuites a besoin de nombreux affiliés; pour avoir ces affiliés, il les élève; pour avoir des élèves, il aspire à la confiance des pères de famille; pour obtenir cette confiance, il rivalise avec l'instruction publique, quand il ne peut pas s'en emparer. Dans les écoles de Brigg et de Fribourg, on se tient à la hauteur où sont parvenues les sciences physiques et mathématiques, l'histoire naturelle et l'intelligence matérielle des auteurs anciens. Quant aux sciences morales, telles que la philosophie, l'histoire, l'économie politique, c'est là l'ennemi qu'on s'efforce de combattre ou de corrompre. — Mais, n'importe, lorsque quelques rayons de lumière tombent sur l'une des faces de l'âme humaine, celle-ci demande bientôt à être éclairée tout entière; son activité excitée, elle l'exerce spontanément sur tous les objets; elle pressent, puis découvre la vérité, dont on lui avait fait un mystère : c'est là le moment de son émancipation. Cette marche est l'histoire des jeunes gens et des peuples. Les lumières individuelles et générales ont leur enfance, leur jeunesse et leur âge viril : elles commencent par être asservies à une autorité; mais bientôt elles s'impatientent de leur asservissement, puis elles s'en affranchis-

sent. Les lumières que les Jésuites communiquent à leurs élèves ne sont d'abord qu'un instrument dont ils comptent se servir; mais ce qui est fait pour commander ne saurait long-tems se contenter du rôle de l'obéissance. Bon nombre de ceux à qui ces lumières auront été communiquées, indignés de les mettre au service d'une volonté étrangère, les émanciperont, et ne prendront plus conseil que d'elles-mêmes. Nous connaissons des élèves des Jésuites qui font servir à la cause de la liberté les connaissances acquises dans les écoles de l'absolutisme sacerdotal. Sur une échelle plus grande, le canton de Fribourg, par exemple, auquel M. Dupin réserverait une de ses nuances les plus sombres, s'il faisait une carte statistique de la Suisse, le canton de Fribourg recevra, par le moyen des élèves qu'il envoie aux Jésuites, une certaine masse de lumières qui lui manquent; à l'asservissement ignorant succédera un asservissement plus éclairé, c'est-à-dire un asservissement d'habitude, mêlé au désir de l'émancipation; car partout où il y a lumière il y a aussi désir de liberté : or, du désir de la liberté à la liberté elle-même il n'y a pas si loin qu'on le croit communément. En résumé donc, les forces intellectuelles que les Jésuites sont obligés de communiquer à leurs élèves, pour se maintenir dans leur position, finiront par tourner contre eux-mêmes (1).

La Suisse en particulier aura, nous l'espérons, un second motif de reconnaissance envers l'ordre de Jésus, la nécessité de rivaliser avec ses institutions. Les surpasser dans les

---

(1) Un journal suisse vient de publier, en date du 12 mars, le tableau que voici du personnel des séminaires et des écoles des jésuites dans le canton de *Fribourg*. — *Collége de Saint-Michel*, à Fribourg : 1 provincial, 1 recteur, 11 pères, 5 professeurs laïques, 7 magisters, 24 scolastiques, 8 frères coadjuteurs; total 57. — *Séminaire*, à Estavayer : 1 recteur, 1 ministre, 10 pères, 2 professeurs, 24 novices, 9 frères; total 47. — *Pensionnat*, à Fribourg : 1 recteur, 14 professeurs, 330 pensionnaires de diverses nations, 10 domestiques; total 355. — *Gymnase* et *Athénée*, à Fribourg : écoliers de diverses classes, 660. — Ces nombres réunis forment donc un total de 1,119 têtes; 30 nouveaux élèves sont annoncés. Si l'on y joint 16 ligoriens et 300 jésuites à robe courte, le total définitif sera de 1,465 personnes. — Les 104 individus réunis dans les deux séminaires de jésuites, celui d'Estavayer et le collége Saint-Michel de Fribourg, se répartissent comme suit entre divers pays de l'Europe : Bavière, 1; Belgique, 41; France, 17; Russie, 1; Suisse, 25; Prusse, 6; Savoie, 1; Pologne, 1; Tyrol, 1; Bade, 1; Wurtemberg, 3; Lippe-Demold, 1; Irlande, 1; Piémont, 1; Bohême, 1; Saxe, 2.

Un autre journal dit que la population jésuite du canton du *Valais* est de 182 individus; Sion compte 10 pères et 2 frères; Brigg, 30 pères et 140 élèves.

sciences qu'ils enseignent, organiser des études fortes dans les sciences qu'ils n'enseignent pas, parce qu'ils les redoutent, telle est désormais la double tâche imposée par les Jésuites aux colléges et aux académies de la Suisse protestante et de la Suisse catholique. Nous nous empressons d'ajouter que, d'accord avec les circonstances, le mouvement assez général des esprits tend à satisfaire ce besoin de l'époque. L'instruction populaire s'améliore dans les cantons de Genève, de Vaud, de Zurich, d'Appenzell protestant, des Grisons, de Luzerne et même de Schwytz, grâce, dans ce dernier canton, aux soins de citoyens zélés et de quelques ecclésiastiques. Des études plus fortes et plus variées qu'autrefois se font ou se préparent dans les colléges de Neufchâtel, de Coire et de Schaffhouse, dans le gymnase et le lycée de Lucerne, dans les colléges et les académies de Genève et de Lausanne, enfin dans l'université de Bâle; depuis long-tems les institutions supérieures de Zurich ont fait leurs preuves par les hommes qu'elles ont produits. Voilà les avant-postes et le premier rang de notre cordon sanitaire. C. Monnard.

ITALIE.

106. — *Saggio di lettere sulla Svizzera : Il cantone de Grigioni.* — Essai de lettres sur la Suisse : Canton des Grisons. Milan, 1829; Stella et fils. In-18.

L'auteur de ces lettres est M. *Tullius* Dandolo, connu par divers recueils du même genre précédemment publiés. Il a voyagé dans presque toutes les contrées de l'Europe, et il s'empresse de communiquer à ses compatriotes les observations et les souvenirs que lui fournissent ses divers voyages. Les lettres que nous annonçons se bornent au canton des Grisons; elles seront probablement suivies de celles qui regardent le reste de la Suisse. L'auteur s'est proposé de donner en italien la description de ce pays, non moins singulier par son aspect physique que par ses mœurs et sa législation. Ce sujet était neuf, du moins pour les Italiens, qui n'ont aucun livre de ce genre, si ce n'est la *Statistique* de M. Franscini (*voy. Rev. Enc.*, t. XL, p. 429). M. Dandolo assure n'avoir consulté que les voyages de *Coxe*, de *Simond* et de *Kasthofer;* les lettres de M. *Raoul-Rochette*, les esquisses de MM. *Lepping*, *Stapfer* et *Wyss*, et surtout le manuel d'*Ebel*. Mais ce qui lui a servi davantage dans son travail, ce sont ses propres souvenirs et les sentimens que l'aspect des lieux avaient excités en lui. En général, il porte son attention sur les objets qui con-

cernent la morale et la politique. Les mœurs les plus simples ou les plus dignes d'être imitées, les événemens les plus mémorables et les plus instructifs lui fournissent des leçons utiles pour ses lecteurs. Sous ce rapport, l'ouvrage de M. Dandolo peut fournir une lecture non moins agréable qu'utile à ses compatriotes.

107. — *Memorie degli scrittori e letterati parmigiani*, etc. — Mémoires des écrivains et des savans Parmésans, continués par M. *Ange* Pezzana, T. VI. Parme, 1827; typographie ducale. In-4°.

M. Pezzana continue avec un zèle infatigable les *Mémoires* du célèbre *P. Irenée* Affò. Le volume que nous annonçons est d'autant plus utile qu'il contient les nombreuses corrections que l'auteur a faites dans les trois premiers tomes de son prédécesseur. Il y a inséré aussi des additions plus ou moins importantes, soit pour éclaircir quelques passages, soit pour faire disparaître quelques omissions. Souvent même l'auteur se fait un devoir de signaler les erreurs dans lesquelles sont tombés des étrangers qui ont traité de ce qui appartient à l'histoire littéraire de Parme. Il rejette, par exemple, ce que l'*Ermite en Italie* impute aux Parmésans qui, à l'entendre, prétendent encore qu'Aurelius Macrobius est né dans leur ville, au 4e siècle. M. Pezzana assure que, depuis les observations du P. Affò, aucun Italien n'a soutenu une opinion si ridicule. Il relève en même tems plusieurs méprises du même auteur. Celui-ci avait dit que le torrent, nommé Parme, divise la ville du même nom en trois parties, réunies par autant de ponts; qu'elle est fort riche en tableaux de Paul Véronèse et de Guerchin; qu'elle contient 40,000 habitans; que le grand théâtre Farnèse avait été dessiné par Vignoles, il y a trois siècles, c'est-à-dire, avant qu'il fût né; que l'Italie n'a d'autres théâtres modernes, ornés d'architecture, que ce théâtre de Parme et l'Olympique de Vicence, etc. : ce qui suffit pour mettre en garde contre ces voyageurs charlatans qui abusent de l'indulgence du public, en donnant les contes de leur ignorance pour des relations fidèles.

Les recherches de M. Pezzana sont parfois un peu minutieuses, mais elles sont indispensables à ceux qui se livrent au même genre d'études; et il en tempère l'aridité par la correction et l'élégance de son style.

108. — *Lettere di Sostene a Sofia*, etc. — Lettres de Sosthène à Sophie, publiées par M. *Charles* Pougens, et traduites en italien par Mme *Cécile* De Luna-Folliero. Naples, 1828; Borel et Ce. In-8°.

109. — *È un male, è un bene secondo gli uomini ed i costumi;* et *la visione* d'*Ercolano*, etc. — De ce qui est bon ou mauvais suivant les hommes et les mœurs; et la vision d'Herculanum, par *le même auteur*. Naples, 1828; Borel et Ce. In-18.

Les lettres de Sosthène à Sophie, publiées par M. Pougéns, sont trop généralement connues pour qu'il soit nécessaire d'en rendre compte ici. Mme De Luna-Folliero, une des muses du Parnasse napolitain, a voulu les faire apprécier à ses compatriotes, et donner en même tems au respectable auteur une marque de son estime et de sa reconnaissance : sa traduction est claire, fidèle et très-soignée.

L'autre opuscule appartient tout entier à Mme Folliero. Suivant les traces de l'écrivain qu'elle vient de traduire, elle a pris à tâche de relever les véritables qualités de l'amour dont le vulgaire abuse le plus souvent, en lui donnant des noms et des attributions qui expriment plutôt ses vices ou sa nullité que sa nature et son importance. Les connaissances que l'auteur déploie dans ce petit discours prouvent que ses études ont embrassé des sujets plus graves que la poésie.

La *vision* est une pièce de vers *sciolti*, dont le sujet est la ruine d'Herculanum. Mme Folliero avait récité ces vers dans une séance publique de l'Académie pontanienne. Nous savons qu'elle continue à charmer ses concitoyens par la lecture de ses vers, et, comme nous croyons qu'elle ne les consacre pas à des personnages et à des sujets futiles, nous espérons qu'elle en fera bientôt part au public. F. S.

Ouvrages périodiques.

110. — * *Giornale Agrario Toscano*, etc. — Journal d'agriculture de la Toscane, rédigé par MM. *Rafaele* Lambruschini, *Lapo* de' Ricci, *Cosimo* Ridolfi, et d'autres propriétaires amis de la vie champêtre, des connaissances d'économie rurale et domestique. Florence, 1828-1829; cabinet scientifique et littéraire de G. P. Vieusseux, éditeur. In-8°.

Nous connaissons déjà huit numéros de ce recueil, et par conséquent les deux premiers volumes (1827 et 1828). C'est plus qu'il ne faut pour apprécier un ouvrage tel que celui-ci, et lui prédire un heureux avenir. Il n'en est pas ainsi des publications littéraires; combien n'en voit-on pas s'évanouir après quelques momens d'éclat? L'imagination créatrice n'agit que par accès; elle sommeille, en attendant les inspirations qui l'éveillent en sursaut : l'esprit d'observation, qui crée les

sciences et les arts, met tout le tems à profit; sa marche est régulière, soutenue, et le chemin déjà fait donne une mesure exacte des progrès ultérieurs. Le *Journal d'agriculture toscan* ira loin, pour le plus grand avantage des belles campagnes auxquelles il est destiné. Nous ne reprocherons point aux rédacteurs de s'être laissés entraîner par des illusions qui ont séduit beaucoup d'hommes de mérite, et d'avoir consacré aux paragrêles des pages dont ils pouvaient certainement faire un meilleur emploi. Les sciences physiques ont bien d'autres services à rendre à l'agriculture, sans leur demander ce qui n'est pas en leur pouvoir.

Florence ne veut point demeurer en arrière de l'instruction industrielle qui se répand en France; des cours de géométrie et de mécanique appliquées aux arts y sont établis, et le perfectionnement des machines et des instrumens agricoles n'y est pas oublié. De louables efforts sont faits en Toscane pour introduire l'esprit d'association dans les exploitations rurales, et ce journal les seconde. Plusieurs articles relatifs à l'économie rurale, insérés dans ce recueil, attireront l'attention des lecteurs, et ne seront pas médités inutilement. On profitera aussi des observations très-justes que l'on y fait sur l'influence des taxes. Les rédacteurs ont déjà traité beaucoup de sujets divers; mais l'art est immense, il marche à grands pas; les matières abondent; le zèle des rédacteurs se soutiendra jusqu'à la fin de leur entreprise, si toutefois elle doit finir. F.

111. — *Il nuovo Ricoglitore, ossia Archivi d'ogni letteratura antica e moderna*, etc. — Le nouveau Collecteur, ou Archives de littérature ancienne et moderne, etc. Cahiers XLIX, L, LI et LII. Milan, 1829; Stella et fils.

Ce journal a succédé au *Spectateur italien* et au *Collecteur*. Ses rédacteurs font tous leurs efforts pour répandre les principes de l'école romantique lombarde, comme l'unique moyen de faire avancer l'instruction et la civilisation stationnaires en Italie. Il semble cependant qu'ils ne sont pas du nombre de ceux qui voudraient substituer à la servilité des classiques une autre imitation encore plus étrange et plus ridicule. Cette sorte de sagesse et de modération, qui rejette les extrêmes, pourrait seule rapprocher les deux partis, et tirer de l'un et de l'autre ce qu'ils ont de plus réel et de meilleur en théorie et en pratique. Dans les quatre premiers cahiers de cette année, que nous venons de parcourir, on trouve un *Essai*, de M. *Adolphe* Pictet, sur la distinction des genres classique et romantique, dans lequel, après des efforts vainement

faits jusqu'ici pour déterminer et combiner ces deux genres, l'auteur finit par nous assurer que l'un se borne au fini, qui est la chose la plus méprisable aux yeux de la plupart des romantiques, et que l'autre s'élève, ou plutôt s'égare dans l'infini, qui a toujours enfanté les idées les plus transcendantes et les plus poétiques qui soient sorties de l'esprit humain. Cet essai est suivi de quelques *contes* ou petits romans historiques, tels que la *Guerre de Musso*, et de diverses pièces de vers ou discours didactiques sur des sujets historiques ou philosophiques. On rend compte d'une nouvelle tragédie de M. Bertolotti, *les Croisés à Damas*, remarquable par la multitude et la variété des incidens romanesques, et de la *Marie-Stuart* de *Schiller*, traduite en vers par le chevalier *André Maffei*, connu par son talent remarquable de versification, et qui a fourni aussi à ce journal de jolis vers lyriques. Nous en avons rencontré d'autres de la célèbre *Diodata* Saluzzo-Roero, etc. Nous avons remarqué aussi une petite pièce de vers non moins spirituelle que touchante de M. Manzoni, sur la mort du poète *Monti*. Quoi qu'il en soit des principes littéraires que professent les rédacteurs de ce journal, ils ont assez de talent pour se faire remarquer dans la foule des écrivains périodiques. F. S.

PAYS-BAS.

112. — * *Voyage aux colonies agricoles érigées par les sociétés de bienfaisance du royaume des Pays-Bas*, précédé d'un *Aperçu sur la nature, les progrès et l'influence de ces institutions*, par *Édouard* Mary, ancien secrétaire de la *commission centrale de la Société méridionale de bienfaisance*. Bruxelles, 1829; Weissenbruch, imprimeur du roi. In-8° de 56 peags.

Si les colonies de bienfaisance, établies dans le royaume des Pays-Bas, obtiennent un succès qui répond aux vues des fondateurs; si cet exemple, d'une bienfaisance éclairée et et prévoyante, se propage au dehors et trouve des imitateurs partout où il reste des terres incultes, c'est à la terrible disette de 1816 et 1817 qu'il faudra rendre grâce : le bien dont elle aura fait concevoir la pensée surpassera peut-être la somme des maux qu'elle a causés.

En 1818, quelques amis de l'humanité se réunirent dans les provinces septentrionales; leur but était de tenter l'exécution de nouveaux projets philantropiques. Non-seulement, ils voulaient arracher aux horreurs du besoin leurs compatriotes indigens, mais encore les ramener aux devoirs religieux et

sociaux, et leur procurer les avantages d'une instruction convenable. Ils se formèrent, sous le titre de *Société de bienfaisance*, en une association dont un réglement traça le but et l'organisation. L'administration de la société fut confiée à une commission centrale de douze membres, présidée par le second fils du roi. Quatre membres, choisis dans le sein de la commission centrale, composèrent une commission permanente qui, conjointement avec S. A. R. le prince Frédéric, fut chargée de la direction et de la suite des affaires. Des commissions locales facilitèrent les rouages de l'association, et appelèrent un plus grand nombre de personnes à une active coopération dans cette entreprise. Enfin, une commission de vingt-quatre membres, nommés par des électeurs qui eux-mêmes étaient choisis par les sociétaires, fut chargée de la surveillance et du contrôle de toutes les opérations. S. A. R. le prince d'Orange a, jusqu'à ce jour, été nommé pour présider cette commission. Ainsi constituée, et ralliant vingt mille membres autour d'elles, la société de bienfaisance commença ses opérations. Un million de bonniers (hectares) de terres incultes, éparses dans nos provinces, parurent lui offrir le plus sûr moyen d'atteindre le but qu'elle se proposait. Transformées en colonies agricoles, elles pouvaient recevoir une vaste population indigente, dont les bras rendraient successivement à l'agriculture ces landes désertes. Ainsi, devaient, à l'aide d'un travail persévérant, éclore les richesses cachées au sein d'un sol abandonné.

M. Mary, poursuivant l'exposition succincte des travaux de la société, des établissemens qu'elle a formés et des résultats qu'elle a obtenus, termine ainsi ce qui est relatif aux colonies fondées dans les provinces du Nord, à *Frederiksoord*, à *Veenhuisen*, à *Wateren* et à *Diever*.

« Ces diverses colonies sont aujourd'hui disposées pour recevoir de dix à onze mille individus; s'il n'y en a encore que sept à huit mille, on ne doit l'attribuer qu'à la rapidité que la société a mise dans la poursuite et l'exécution de ses entreprises. La nation n'a pu marcher d'un pas égal, lorsqu'il s'est agi du déplacement d'une nombreuse population, et surtout de comprendre, d'apprécier des projets d'une conception encore nouvelle. Une partie de cette population se trouvant établie, au moyen des ressources offertes par les souscriptions des sociétaires, il en résulte qu'elle n'est plus un fardeau pour la nation. Une autre partie est placée sous la condition d'une modique rétribution à payer, seulement pendant le terme de seize ans, par le gouvernement, ou les administrations con-

tractantes. A la fin de ce période, elle vient à cesser, et les Pays-Bas pourront alors s'enorgueillir d'avoir le plus vaste et le plus complet des établissemens de bienfaisance qui existent en Europe : loin qu'il devienne une charge pour l'État, il ne peut que servir à accroître la richesse nationale, à répandre les bienfaits de la civilisation, à propager les connaissances utiles, et à maintenir les hommes dans les voies de la religion et de la morale. »

Une seconde société de bienfaisance fut organisée dans les provinces méridionales pour y fonder des colonies qu'elle fut à portée de surveiller. Le succès répondit également à son attente ; le secours des souscriptions et la bienveillante protection du gouvernement ne lui ont point manqué, non plus qu'à sa sœur aînée. Animées l'une et l'autre par l'amour de la patrie et de l'humanité, dirigées par les mêmes maximes, soumises aux mêmes réglemens, elles font voir que le bien n'est pas aussi difficile à faire que certaines gens voudraient le persuader. Le Danemark et l'Angleterre, ainsi que la Pologne, ont voulu connaître ces établissemens néerlandais ; les observateurs envoyés sur les lieux ont fait leurs rapports, et la fondation de *colonies agricoles* a été résolue. La France hésite peut-être encore ; la narration de M. Mary peut contribuer à la décider. En visitant la colonie de Frederiksoord, il eut le plaisir d'y rencontrer le général Van der Bosh, dont les talens militaires et les vertus civiques ont été si utilement consacrés à sa patrie. A Java, cet officier parvint à convertir de vastes marais en fertiles rizières. A son retour dans sa patrie, il seconda de tous ses efforts et de son influence les projets des sociétés de bienfaisance, aplanit les difficultés, détermina le succès. La confiance du monarque l'a chargé du gouvernement de Batavia et des colonies hollandaises, aux Indes orientales. Un frère de cet excellent citoyen est chargé de l'inspection des *colonies agricoles* des provinces méridionales.

M. Mary a joint au récit de sa tournée dans les établissemens de bienfaisance le recueil des actes du gouvernement qui les concernent. Sa brochure contient donc les documens les plus récens et les plus complets sur ces moyens de secours, de perfectionnement moral, de véritables progrès sociaux. Puisque l'auteur a écrit en français, espérons que son écrit sera particulièrement utile à la France. F.

113.—* *Mémoires couronnés, en* 1828, *par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles.* Tom. VII. Bruxelles, 1829 ; M. Hayez. In-4°, 88, 163, 22 et 411 pages, sans les préliminaires, avec figures.

Ce volume contient d'abord deux Mémoires, par MM. J. Steininger, de Trèves, et A. Engelspach-Larivière, qui ont pour objet la description géognostique du grand duché de Luxembourg, province qu'une société récemment formée par le ministre de l'intérieur explore sous le point de vue scientifique et surtout industriel. Ces Mémoires, au jugement des commissaires chargés spécialement de les examiner, réunissent l'ensemble des connaissances que l'on pouvait se promettre de l'auteur d'une solution complète. Le premier est remarquable sous le rapport géognostique, le second ne satisfait qu'à la partie minéralogique de la question. Cette considération a déterminé l'Académie à décerner la médaille à M. J. Steininger. — Un Mémoire historique, dû à M. *Ch.* Steur, termine le volume, et présente un tableau aussi étendu qu'intéressant de l'état politique, administratif et judiciaire, civil, religieux et militaire des Pays-Bas autrichiens sous le règne de Charles VI, depuis le traité d'Utrecht jusqu'à l'époque de l'inauguration de Marie-Thérèse. Les recherches qui ont servi de base à cet écrit sont innombrables, et l'auteur y a porté un esprit de critique et de philosophie qui lui fait infiniment d'honneur. — Le concours de 1828 justifie les éloges que l'Académie des sciences de France a adressés dans le dernier volume de son recueil à celle des Pays-Bas, en rendant hommage aux hautes pensées qui dictent la plupart des questions qu'elle propose.

114. — *Bydragen tot het onde Strafregt in Belgie*, etc. — Recherches sur l'ancien droit criminel de la Belgique. *Deuxième édition.* Bruxelles, 1829; Brest-Van-Kempen. In-8° de XIII et 326 pages, avec de jolies lithographies, par *Madou.*

La première édition de ce livre parut vers la fin de 1828, sous ce titre : *Jets over het onde Strafregt in Belgie, etc.* (Sur l'ancien droit criminel des Pays-Bas). L'auteur l'a corrigé et augmenté d'un grand nombre de preuves et de sentences curieuses, principalement en matière de sorcellerie, dont la dernière ne remonte pas plus haut que l'année 1709.... On y lit aussi des détails singuliers sur les procès intentés aux animaux, sujet dont M. Berriat Saint-Prix s'est spécialement occupé. Les pièces à l'appui et les documens originaux remplissent presque les deux tiers du volume. Plusieurs des derniers étaient inédits; quant à ceux qui étaient déjà connus, il eût été facile de les multiplier; et, par exemple, à propos des poursuites exercées sous prétexte de magie, on eût pu tirer des mémoires de J. du Clercq, les détails curieux qu'il nous a conservés sur les Vaudois d'Arras, détails que M. de Barante a mis à profit avec

l'originalité habituelle de son talent. — L'auteur semble avoir eu pour but principal de confirmer cette pensée de Millot : « Les ignorans calomnient leur siècle parce qu'ils ne se doutent pas des anciens désordres. » La remarque est vraie sous plus d'un rapport, mais il serait absurde d'en inférer que des lois qui, quoique moins grossières que celles de nos aïeux, ne répondent point aux lumières de l'époque, méritent notre admiration et notre reconnaissance, et que les critiques légitimes dont elles seraient l'objet devraient être considérées comme un outrage, non-seulement pour le législateur inhabile, mais pour son siècle tout entier. En législation criminelle, il n'est encore aucun peuple qui n'ait à effacer la rouille de la barbarie; or, citer des abus anciens ou qui existent autour de nous, ce n'est pas excuser ceux dont nous sommes nous-mêmes sciemment et volontairement la cause ou le soutien. — Au total, le livre annoncé est d'une lecture aussi instructive qu'attachante. Le magistrat respectable auquel on l'attribue a fait de ses courts loisirs un emploi digne d'éloges.

De Reiffenberg.

115. — *De Belastingen*, etc. — Les impôts, surtout ceux du commerce, considérés sous le rapport de l'intérêt général des peuples; par M. *Elink* Sterk. Delft et Amsterdam, 1828; Bruins et Groebe. In-8° de xxii et 249 pages.

Le but de l'auteur, en publiant cet ouvrage, est de démontrer l'influence fâcheuse que les doctrines du système mercantile exercent sur la législation et sur l'opinion des particuliers; il s'efforce d'indiquer une route qu'il croit sûre pour amener un ordre de choses favorable aux intérêts des gouvernemens et des gouvernés. L'auteur, attaché au département des recettes, a été à même de recueillir des observations sur la matière qu'il traite, et son livre ne peut manquer d'être recherché.

***

116. — *Élection de M. O'Connel, et Fragment sur l'enseignement tiré du nouvel ouvrage de M. l'abbé F. de la Mennais.* (Bibliothèque catholique de la Belgique, 2e ouvrage pour 1829.) Louvain, 1829; Van Linthout. In-8°.

Cette publication est un document précieux pour l'histoire des opinions dans le royaume des Pays-Bas. Ce qui la rend extrêmement remarquable ce n'est pas le récit animé et pittoresque de l'élection de Clare, récit tiré d'une feuille anglaise et qu'on attribue à M. Sheil (1); ce n'est pas non plus l'ex-

(1) Les lettres dont se compose cette relation ont été publiées dans le *Globe*, t. vii, nos 5, 7 et 9.

trait de l'ouvrage universellement connu de l'abbé de la Mennais, mais la préface de sept pages signée L. F. De Robiano de Borsbeck, et dont quelques lignes, dont on attend sans doute beaucoup d'effet, sont reproduites sur la couverture, afin de frapper plus sûrement l'attention. Cette préface est-elle donc un morceau d'éloquence ou de raisonnement? Ni l'un ni l'autre, et nous qui ne flattons ni la puissance ni les partis, nous le déclarons franchement, nous n'y avons trouvé qu'une exagération déplorable. Notre sentiment sur l'indépendance *actuellement* nécessaire à l'enseignement a été exposé ailleurs (*Essai de réponse aux questions officielles sur l'enseignement supérieur* (1)). Au lieu de la liberté large mais limitée que nous demandions, M. de Robiano en exige dès aujourd'hui une *pleine* et *entière*, et s'élève contre la loi organique sur l'instruction qui doit être proposée aux États-généraux, tandis que cette loi, quoique encore inconnue, prouve que le gouvernement s'empresse de faire droit aux réclamations des sujets, et ne s'opiniâtre point dans un système convenu. M. de Robiano affirme ensuite du ton de la certitude qu'on veut *décatholiser* la Belgique. Nous prenons la nation à témoin de l'injustice de cette inculpation. Jamais le clergé catholique n'a été mieux traité par le pouvoir; jamais on n'a plus fait pour le relever aux yeux de sa communion. Et que gagnerait d'ailleurs un gouvernement à substituer au catholicisme les croyances protestantes? il détruirait cette unité de foi et de pensée si favorable à l'obéissance, et renoncerait à l'un de ses plus puissans auxiliaires. De Reiffenberg.

117. — * *Le Plutarque des Pays-Bas*, ou Vies des Hommes illustres de ce royaume, avec cette épigraphe : *Aux grands hommes la patrie reconnaissante.* Troisième et dernier volume. Bruxelles, 1829; Laurent frères. In-8° de 480 pages, avec portraits. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XL, p. 688, l'annonce des deux premiers volumes.)

Les premières pages de ce volume sont consacrées au héros de la *Jérusalem délivrée.* Châteaubriand, le Tasse, et l'historien des Croisades ont rendu fort difficile la tâche de retracer la vie de *Godefroi de Bouillon:* plusieurs phrases du *Plutarque des Pays-Bas* étaient connues, très-connues.... Celles-ci néanmoins : *et il* joignait à tous ces avantages des grâces et *ce sémillant* que les courtisans préfèrent souvent à des qualités plus essentielles. — Il avait été *pris d'une fièvre.* — Mais *est-ce* de l'histoire? et beaucoup d'autres du même mérite sont in-

(1) Publié en société avec M. Warnkœnig.

contestablement originales; au surplus, cette notice manque de charme, ce qui doit toujours arriver lorsqu'au lieu de s'identifier avec le siècle qu'il s'agit de peindre, on veut en revêtir le tableau de couleurs trop modernes. A *Godefroi de Bouillon* succèdent *Rembrandt, Artevelde, Civilis, Paul Potter, Spinosa, de Horn, Van Swieten, Arminius, Van-Eyck, Vésale, Vouck,* les *Elzevirs, Ruysch, Maurice de Nassau. Rembrandt* et *Paul Potter,* tout grands peintres qu'ils étaient, ne devaient pas, nous semble-t-il, figurer au nombre des quarante-deux hommes les plus illustres du royaume des Pays-Bas. Quant à *Van Eyck,* son importante découverte de la peinture à l'huile peut lui mériter cette distinction. Du reste ces trois articles biographiques, avec ceux de *Ruysch,* de *Vésale* et de *Van Swieten,* sont peut être les meilleurs du troisième volume.

Les vies d'*Arminius* et de *Spinosa*, pour n'être pas à l'abri de quelques reproches de partialité, n'en annoncent pas moins une plume exercée. Il est juste de parler avec éloge aussi de la vie du *comte de Horn;* il est fâcheux seulement qu'elle fasse, en quelque sorte, double emploi avec celle du vertueux comte *d'Egmont,* personnage d'une toute autre importance historique, et dont les traits ont été si mal saisis par son biographe.—La vie de *Maurice* nous paraît, sous tous les rapports, infiniment mieux traitée que celles de *Guillaume* Ier et de *Guillaume III.*

Les articles *Artevelde* et *Vouck* auraient eu besoin de la portée de vues d'un homme d'État.

Les *Elzevirs*, très-honorablement placés dans l'histoire du bel art typographique, forment une espèce de hors-d'œuvre ici.

Comme *Civilis* nous rappelle nos plus anciens souvenirs de gloire, ne devait-il pas ouvrir la marche avec *Ambiorix*, ce vaillant chef des Eburons, qui fut le *Civilis* des provinces méridionales? L'ordre chronologique eût été désirable, mais les littérateurs, chargés de présider à l'entreprise, n'avaient probablement pas arrêté leur plan d'avance : il en résulte que plusieurs hommes d'un mérite secondaire y tiennent la place des *Charlemagne* (né à Jupille, au moins d'après les versions les plus accréditées), des *Baudouin de Flandre*, des *Jacques Delalain*, des *Lannoy*, des *Tilly*, des *Châteaufort*, des *Clairfayt* et de tant d'autres célébrités du premier ordre. On regrette surtout de ne pas y voir notre brillant maréchal prince *de Ligne*, mort à Vienne le 13 décembre 1814, et ce prince *Frédéric Henri de Nassau*, non moins intrépide, non moins habile guerrier que son frère *Maurice*, administrateur plus instruit, et plus honnête homme. STASSART.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

118. — * *Histoire naturelle des oiseaux-mouches*; par R. P. Lesson : ouvrage enrichi de planches dessinées et gravées par les meilleurs artistes. 1re, 2e, et 3e liv. Paris, 1829; Arthus-Bertrand. Trois cahiers grand in-8°; prix de la livraison, figures coloriées, 5 fr.

Audebert et *Vieillot* publièrent, en 1802, un somptueux ouvrage in-folio sur les oiseaux-mouches et les colibris, ouvrage qui fut loué outre mesure, dans le tems, pour la richesse et la beauté des planches. Ce livre était resté jusqu'à ce jour le type des belles gravures d'histoire naturelle. Combien de progrès cependant l'iconographie a faits depuis lors! De combien d'espèces aussi ce genre si riche, si varié, si remarquable, par le luxe de plumage qui en caractérise les individus, s'est enrichi dans ces derniers tems, soit par les grands voyages ordonnés par divers gouvernemens, soit par les envois de divers particuliers? Désireux de populariser la science, et de propager le goût de l'histoire naturelle, M. Lesson a voulu réunir tout ce qu'il était possible de faire connaître aujourd'hui de cette charmante famille d'oiseaux. Il a surtout cherché à en reproduire les figures avec toute la perfection des arts actuels, en même tems qu'il a eu soin d'en retracer l'histoire détaillée dans des descriptions fort instructives. Chaque livraison est ainsi composée d'une ou de deux feuilles de texte, et de cinq planches coloriées. Le texte sort des presses de M. *Rignoux*, l'un de nos plus habiles typographes; les figures, peintes par MM. *Prêtre* et *Bévalet*, gravées par M. *Coutant*, et tirées en couleurs par M. *Rémond*, sont d'une exécution remarquable : il était en effet bien nécessaire de donner des soins infinis au coloris, pour rendre la fraîcheur et toute la beauté des gracieux volatiles connus sous le nom d'oiseaux-mouches.

Si un tel livre est de première nécessité dans la bibliothèque d'un amateur, il deviendra indispensable aux dames qui s'occupent de peinture; d'un autre côté, les naturalistes y trouveront l'indication d'un grand nombre d'espèces nouvelles, très-rares dans les Musées : la facilité que l'auteur a eue de puiser dans les collections du Muséum, dans la collection si connue du duc de *Rivoli*, dans celles de MM. *Dupont* et *Prévost*, lui a permis de faire connaître un tiers d'espèces entièrement neuves, parmi lesquelles il en est d'une rare beauté,

Aussi, l'histoire naturelle des oiseaux-mouches doit-elle obtenir un grand succès; déjà elle est très-recherchée en Allemagne et surtout en Angleterre. En France, le ministre de la maison du roi en a fait prendre quinze exemplaires pour ses bibliothèques ; et la manufacture de porcelaines de Sèvres reproduit les plus jolies figures de cette riche collection, sur les services qui annuellement sortent de ses ateliers.

Les trois livraisons qui viennent de paraître renferment le titre, la Dédicace à S. A. R. Mademoiselle, des généralités sur les oiseaux-mouches, et le commencement des descriptions des espèces. Les planches représentent les oiseaux-mouches *Pétasophore, Corinne, Patagon, Rivoli, Cora, à oreilles d'azur, plumet-bleu, Sapho, à roquettes, huppe col, hausse-col blanc, rubis, rubis-topaze, et très-petit.* Les descriptions sont historiques et littéraires ; elles seront terminées par un *synopsis* à l'usage des naturalistes. Pour mieux faire apprécier la manière adoptée par l'auteur pour peindre chaque espèce, et les sites qu'elle habite nous nous bornerons à citer le passage suivant, extrait de la page 55. « Ornement des *Campos-Geraes* du Brésil, non loin des sources de la rivière *San-Francisco*, vit l'oiseau-mouche aux huppes d'or. Parmi les espèces les plus belles de cette famille, il doit obtenir un des premiers rangs : richesse de parure, grâce de formes, élégance dans le port, éclat dans le plumage, tout en lui est fait pour plaire. Le moindre souffle des vents devrait l'emporter dans le vague des airs, le moindre orage gâter ses plumes si éclatantes; et cependant, ce petit être, livré sans défense aux embûches des oiseaux de rapine et des reptiles immondes, brave dans sa vie aérienne les atteintes de ses ennemis, ne redoute pas les dangers des variations subites de la température des tropiques, et remplit paisiblement sa carrière au milieu des plaines découvertes de l'intérieur du Nouveau-Monde, etc., etc. » BLOS.....

119. — * *Faune de Maine-et-Loire*, ou Description méthodique des animaux qu'on rencontre dans toute l'étendue du département de Maine-et-Loire, tant sédentaires que de passage; avec des observations sur leurs mœurs, leurs habitudes, etc. ; avec figures dessinées d'après nature : par P.-A. MILLET, membre de plusieurs sociétés savantes. Paris, 1828; Rosier ; Angers, L. Pavie. 2 vol. in-8° de 419 et 394 pages, et 6 planches à la fin du second volume; prix, 12 fr.

L'ouvrage publié par M. Millet n'est encore que la première partie de ce que le titre annonce; l'auteur n'y a com-

pris que les animaux vertébrés, et il réserve tous les autres pour un traité particulier. En 1813, il avait anticipé sur cette seconde publication, en livrant à l'impression un ouvrage sur les mollusques terrestres et fluviatiles de Maine-et-Loire. Depuis il a recueilli les documens nécessaires pour compléter, dans les limites de son département, cette partie de l'histoire des animaux dont la seule nomenclature est immense pour le territoire le plus resserré, et par laquelle il semble que l'intelligence humaine parviendra le plus facilement à la connaissance des mystères de la vie.

D'après les soins que M. Millet a pris pour que son travail soit complet, on peut être certain que les animaux vertébrés dont il fait mention sont les seuls que l'on trouve aujourd'hui dans le département de Maine-et-Loire. Il est bien à désirer que d'autres départemens de la France soient décrits dans les mêmes vues et avec la même diligence. En comparant entre elles ces *statistiques de zoologie*, on parviendrait sans doute à se rendre compte de certains faits qui semblent encore inexplicables. Pourquoi, par exemple, la variété de moineaux noirs, assez commune dans le nord, en Angleterre, et qui a pu s'établir dans les jardins publics de Paris, est-elle inconnue dans le département de Maine-et-Loire? Comment les sittelles, oiseaux solitaires, habitans des forêts, sont-ils devenus citadins, habitans du jardin des Tuileries, dans la capitale, où ils ne se montrent, il est vrai, qu'aux promeneurs matineux, etc.? Les mœurs des animaux sont plus difficiles à observer qu'on ne l'imagine, et cette partie des études du naturaliste exige plus que de l'assiduité. On s'expose souvent, en croyant avoir pris la nature sur le fait, à généraliser ce qui n'est qu'accidentel, individuel; car il y a certainement, parmi les animaux que nous appelons sauvages, des caractères singuliers, des mœurs bizarres et anomales. Dans les forêts, comme dans les sociétés humaines, on n'est certain d'avoir bien vu qu'après une suite d'observations et de comparaisons entre plusieurs témoignages. Le travail de M. Millet secondera ces utiles recherches; espérons qu'il aura des imitateurs. F.

120. — *Note sur un moyen de préserver les champs de la cuscutte*, par M. Banafous. Paris, 1828; Mme Huzard. In-8° de 16 pages.

Ce moyen, que M. Bonafous rapproche de ceux qui ont été employés jusqu'ici pour débarrasser le lin, le trèfle, la luzerne des plantes parasites qui leur nuisent le plus, consiste à séparer, avec un crible de mégisserie, les graines qu'on veut

semer des graines de cuscutte qui y sont ordinairement mêlées : on sait que celles-ci sont beaucoup plus petites que les autres. On brûle le résidu du criblage. Cette méthode a été pratiquée avec un plein succès par plusieurs agriculteurs italiens.

121.—*Deuxième lettre* de M. *Amans* Carrier à M. *Math.* Bonafous, *sur l'éducation des vers à soie et la culture du mûrier dans le departement de l'Aveyron.* Paris, 1828; Mme Huzard. In-8° de 19 pages.

Une immense étendue, dans les départemens montueux du midi, et particulièrement dans ceux du Lot et de l'Aveyron, est propre à la culture du mûrier : la lettre de M. Amans Carrier, adressée à l'un des hommes qui ont le plus contribué à l'amélioration de l'éducation des vers à soie, est pleine de détails intéressans qui prouvent que si cette branche lucrative de l'agriculture est restreinte en France à une partie du versant de la Méditerranée, la négligence des hommes en est l'unique cause. L'auteur calcule que pour produire la totalité de sa consommation actuelle, la France aurait besoin de 12 millions de mûriers de plus qu'elle n'en possède : c'est de quoi donner la valeur des bonnes terres à 30,000 hectares qui n'en ont pour ainsi dire aucune. Les plantations de mûriers paraissent s'étendre dans le département de l'Aveyron ; les succès de M. Carrier et les explications qu'il en donne seront pour beaucoup dans cette grande amélioration. J. J. B.

122. — * *Traité des gastralgies et des entéralgies, ou maladies nerveuses de l'estomac et des intestins*, par F. P. T. Barras, médecin des prisons et du bureau de charité du 11me arrondissement, etc. *Troisième édition*, revue, corrigée et considérablement augmentée. Paris, 1829; Béchet jeune. In-8° de 633 pages ; prix, 7 f. 50 c.

Voici la troisième fois que la *Revue encyclopédique* fait mention de cet ouvrage ; et cependant elle doit en parler encore. Une lecture attentive du *traite des gastralgies* conduit à des réflexions très-sérieuses sur la manière de philosopher en médecine, sujet plus neuf qu'on ne le croit généralement, et sur lequel on n'a pas dirigé, en tems convenable, l'attention des observateurs. En France, en Allemagne, et même en Angleterre et en Amérique, les malades n'ont que trop de motifs d'inquiétude, en considérant la direction que prend la médecine, les envahissemens des systèmes, l'audace et l'obstination du faux savoir. Le livre de M. le docteur Barras nous fournit de nombreux exemples pour justifier la sévérité de nos réflexions ; il nous donne aussi une preuve rassurante de

la prudence et des excellentes méthodes d'observation dont quelques médecins ne s'écartent point. Y.

123. — *Traité des maladies chirurgicales du canal intestinal*, par *Ch.* Jobert (de Lamballe) D. M. P., professeur de la Faculté de médecine de Paris. Paris, 1829; Auger-Méquignon. 2 vol. in-8°; prix, 12 francs.

Dans la plupart des traités de chirurgie, les diverses affections du canal intestinal sont traitées dans des chapitres différens : M. Jobert a eu l'heureuse idée de présenter, dans un travail d'ensemble, tout ce qui concerne les altérations de cet appareil important, remarquant avec raison qu'elles ont nécessairement entre elles des rapports très-nombreux, de quelque nature qu'elles soient d'ailleurs. Ce jeune médecin ne pouvait faire choix d'un sujet qui convînt davantage au genre de ses études : il était encore sur les bancs que déjà il avait enrichi la chirurgie de l'un de ces faits importans qui suffisent pour illustrer leur auteur. L'une des plus grandes difficultés que présentent les lésions des intestins n'avait pu être résolue par les chirurgiens les plus distingués. M. Jobert en trouva la solution dans une propriété que possède la membrane qui revêt le tube digestif : rien n'était plus simple, mais personne n'y avait songé. Il fit sur les animaux l'essai de sa méthode qui réussit parfaitement et fut universellement approuvée. Depuis même, il a eu la satisfaction de voir l'un de ses professeurs la mettre en pratique sur l'homme avec une égale réussite. On trouve dans l'ouvrage tous les détails nécessaires sur cette belle opération (*l'invagination*). Les autres parties de l'ouvrage, quoique moins riches des travaux de l'auteur, contiennent néanmoins un grand nombre de faits qu'il a observés lui-même ou recueillis dans les livres. Peut-être même ces citations sont-elles trop fréquentes, si toutefois l'on peut citer trop de faits. La partie qui traite des hernies est un traité complet de ces affections; on y trouve discutées avec des détails suffisans les questions qui de nos jours ont le plus occupé les chirurgiens. L'ouvrage en un mot renferme ce qu'il y a de plus utile et de plus récent sur les maladies dont il traite.

Genest, D. M. P.

124. — *Mémorial pharmaceutique du médecin praticien;* par Pierquin, ancien médecin de l'hospice de la charité de Montpellier, etc. *Troisième édition.* Paris, 1829; Vieilh de Boisjolin. In-32 de 650 pag. ; prix, 2 fr.

L'on trouve dans ce petit volume toutes les formules médicales en usage, leurs propriétés et leurs indications. Quelques-unes appartiennent à l'auteur qui a complété son ou-

vrage par des tables synoptiques *de pathologie vénénicide* et de *thermiatrie française*. Ce travail évite au médecin praticien de longues et pénibles recherches, en lui offrant, avec méthode et clarté, toutes les ressources les plus précieuses de l'art. C. S.

125.—*Economie industrielle*, par C. L. Bergery, ancien élève de l'*Ecole polytechnique*, de l'Académie royale de Metz, etc. Tom. Ier : *Economie de l'ouvrier*. Metz, 1829; Mme Ve Thiel. Paris, Bachelier. In-12 de 216 pages.

« L'Economie industrielle, telle que je l'enseignerai, présentera les règles à suivre, et les moyens à employer, par toutes les classes de producteurs, pour arriver, aussi promptement qu'il est possible, à l'aisance et au bonheur social..... J'ai cru qu'il ne suffisait pas de vous enseigner les sciences; j'ai cru que nous avions à soigner encore autre chose que votre instruction; j'ai cru enfin que l'éducation morale de l'ouvrier appelait aussi toute notre sollicitude. Je tâcherai donc d'inspirer aux jeunes producteurs qui viendront m'entendre l'amour du travail et de l'étude, l'aversion de l'intempérance et de la débauche, le goût de l'ordre et de l'épargne, l'obéissance envers leurs parens et leurs maîtres, le respect des droits d'autrui, la soumission aux lois, en un mot, toutes les vertus du bon père de famille et du bon citoyen..... »

A l'exception de quelques doctrines, peu importantes sur la nature, l'origine et la classification des capitaux, tout, dans ce petit ouvrage est parfaitement clair et à la portée de l'intelligence ordinaire des ouvriers. S'il y reste encore de légères obscurités, c'est que les sciences économiques n'en sont pas exemptes. A la fin de chaque chapitre, l'auteur a soin d'en offrir un résumé que les ouvriers feraient bien de fixer dans leur mémoire, sans en altérer les termes, parce qu'ils expriment, avec autant de brièveté que de justesse, des pensées et des préceptes d'une très-grande utilité. Suivant M. Bergery, les capitaux de l'ouvrier sont la force corporelle, l'adresse, les connaissances; le *crédit*, les outils, l'argent. Ce dernier chapitre et celui des *connaissances* nécessaires à l'ouvrier sont traités avec l'étendue qu'ils exigent; l'épargne et ses résultats, les caisses d'épargne et les avantages qu'elles présentent aux ouvriers sages et prudens, les inconvéniens de toutes espèces de jeux, le meilleur emploi des salaires, etc.; tous les moyens de pourvoir à l'avenir de l'ouvrier et de sa famille sont passés en revue, et amènent naturellement des considérations sur *l'emploi du tems*; on pense bien que l'auteur n'a pas omis le chômage du lundi, coutume introduite depuis une époque encore assez récente pour qu'on ne doive

point la regarder comme un mal incurable. L'auteur finit par des considérations sur l'emploi des machines, par rapport à l'influence qu'elles peuvent exercer sur le salaire des ouvriers. Ces questions, déjà délicates à traiter, le seront encore davantage à mesure que l'industrie se perfectionnera. Il y a sans contredit deux périodes dans l'emploi des machines : l'une, où les avantages qu'elles procurent vont croissant, et tendent vers leur *maximum ;* et l'autre, où elles seraient en état de produire plus que la race humaine ne pourrait consommer utilement; alors le maximum serait dépassé : il est évident que nous sommes encore dans la première période, mais nous ignorons si nous sommes près ou loin du terme où il faudra nous arrêter.

Cet ouvrage de M. Bergery va multiplier le nombre de ses disciples; il en aura dans toute la France, et bientôt les étrangers voudront profiter aussi de ses leçons. Il fut un tems où les ouvrages destinés à l'enseignement populaire nous venaient du dehors; aujourd'hui, les peuples les plus instruits font entre eux, à cet égard, un échange profitable à tous : espérons que cet heureux état des choses ne sera plus troublé. F.

126. — *Leçons de Chimie appliquée à la teinture*, par M. *E.* Chevreul, membre de l'Institut. T. Ier : leçons 1re—15e. Paris, 1829; Pichon et Didier. Le cours complet sera composé de 4 vol. in-8°., formant en tout environ 3,500 pages, et comprenant 60 leçons, dont le prix est de 45 fr.

Les théories chimiques éclairent un grand nombre d'arts, et favorisent leurs progrès; ce sont des élémens qui doivent précéder l'étude spéciale des arts chimiques, comme celle d'une langue doit précéder les études littéraires, comme la numération sert d'introduction aux sciences de calcul. La chimie appliquée aux arts, dont on a beaucoup parlé dans ces derniers tems, a un cadre moins facile à définir et des limites moins tranchées; elle considère la science dans ses relations avec les arts industriels; elle examine les théories et les faits qui leur sont utiles ; elle explique les phénomènes variés qu'ils présentent, et elle apprend à les maîtriser, à les diriger : nulle opération des arts chimiques ne doit lui être étrangère, nulles précautions, nuls détails qui peuvent contribuer au succès, ne doivent lui échapper pour qu'elle atteigne bien son but. On se demandera peut-être s'il est possible qu'un seul homme réunisse en lui une telle érudition. Je ne le pense pas, et l'on partagera sans doute mon avis quand on saura que tel art chimique exige à lui seul plusieurs années d'une étude toute spéciale pour être pratiqué avec succès. Tel est l'art de la teinture.

Ces considérations tendent évidemment à conclure que les cours et les traités où la chimie appliquée aux arts est traitée d'une

manière générale, ne sont tout simplement que des cours de chimie théorique, dans lesquels le professeur indique, en passant et sommairement, l'application des principes aux opérations des arts et le mode même de cette application. Mais il y a loin du précepte à l'exemple, et il est très vraisemblable que tel professeur qui décrit dans son cours la fabrication du fer, serait fort gauche s'il se trouvait au milieu d'un atelier de forges.

L'ouvrage de M. Chevreul, que nous annonçons aujourd'hui et qui nous inspire ces réflexions, est un cours de chimie appliquée, conçu dans un but d'utilité pratique, c'est-à-dire combiné pour un art spécial, la teinture, qui constitue à lui seul l'un des plus importans des arts chimiques. L'auteur, appelé à diriger le bel établissement des Gobelins, avait justifié cette honorable distinction par un genre de travaux qui sont, en chimie, ce que la teinture est dans les arts industriels. Ses analyses organiques délicates et ses recherches précieuses sur les corps gras promettaient, en effet, à l'art de la teinture des acquisitions nouvelles et importantes. Il entre dans les attributions du directeur des Gobelins de faire un cours de chimie théorique appliquée à la teinture. Ce cours doit durer deux années : la première partie doit comprendre les notions de chimie utiles au teinturier; et la seconde, les applications. C'est de la première de ces deux parties que nous avons à rendre compte aujourd'hui.

Le premier volume comprend quinze leçons, et le volume qui suivra sera le complément de l'enseignement théorique; les corps n'y sont plus divisés d'après les vieilles doctrines qui n'attribuaient qu'à l'oxigène la propriété comburante, et l'auteur a fort bien fait de ranger cette propriété comburante, considérée jadis comme absolue, au nombre des propriétés relatives. L'ordre qu'il a suivi pour l'étude des corps simples se rapproche des classifications naturelles par familles, c'est-à-dire d'après des propriétés analogues. Ainsi, l'on trouve le soufre auprès du sélénium; le phosphore, auprès de l'arsenic; le chrôme, auprès du molybdène et du tungstène; le bore, auprès du silicium; et enfin le chlore, auprès de l'iode, du brôme et du phtore. — Chaque corps simple est aussi examiné dans ses combinaisons avec les corps simples précédemment étudiés; c'est ainsi qu'à l'article *Chlore* sont exposées les propriétés de l'acide hydrochlorique, des oxides de chlore, de ses acides oxigénés, du chlorure d'azote, des acides chlorosélénique, chlorophosphorique, chlorosilicique, etc. Les propriétés de chaque corps simple sont examinées dans l'ordre suivant : 1° propriétés physiques; 2° propriétés chimiques; 3° propriétés organoleptiques. Il y a, en outre, un paragraphe

indiquant la nomenclature, l'état naturel, les usages et la préparation.

L'auteur passe très-légèrement sur les corps qui n'intéressent pas même indirectement l'art de la teinture, et il en est peu qui soient dans ce cas; il s'appesantit, au contraire, avec tous les détails désirables, sur ceux dont la connaissance et l'emploi sont indispensables au teinturier. Malgré cette spécialité la partie théorique, en présentant un système complet de connaissances chimiques au milieu duquel on trouve des aperçus neufs et très-philosophiques, se recommande à l'attention de tous les jeunes gens qui étudient la chimie et des chimistes même qui ont suivi les progrès de la science.

Le cours de M. Chevreul sera, pour les bibliothèques savantes et industrielles et pour les arts, la première conséquence utile de son entrée aux Gobelins; et le premier volume, que nous avons sous les yeux, fait augurer, comme théorie, ce que sera la suite comme application, c'est-à-dire un excellent ouvrage.

127. — *Fabrication du sucre de betteraves*, etc., par M. Clemendot. Paris, 1828; Mesnier. Broch. in-8°; prix, 2 fr.

La fabrication du sucre indigène a pris dans ces derniers tems un tel développement, que l'on doit s'attendre à voir prochainement cette industrie produire tout le sucre nécessaire à nos besoins, si rien ne vient l'entraver dans sa marche. 100 fabriques ont fourni au commerce 5 millions de kilogrammes de moscovades, dans la campagne dernière, et 100 autres fabriques, qui sont maintenant en construction, promettent, pour l'année prochaine, une production double.

L'un des résultats les plus remarquables de l'acquisition de cette industrie est moins de faire produire à notre sol une denrée naguère exclusivement exotique, que d'enrichir l'agriculture de tous les bienfaits des cultures sarclées et des assolemens à longs ou courts termes, sans jachère. Telle doit être la conséquence de la fabrication du sucre indigène; mais, jusqu'à présent, il faut en convenir, cette industrie n'a qu'effleuré cette tâche importante. En effet, elle est allée s'implanter dans les départemens bien cultivés, comme ceux du Nord, de la Somme, de l'Aisne, du Pas-de-Calais, où elle a trouvé sa matière première toute préparée et à bas prix, et elle a dédaigné les départemens plus pauvres, dont les terres peu fécondes n'ont point encore d'hommes exercés à ce genre de culture. Cependant, des essais et des tentatives ont été faits dans un grand nombre de nos départemens, et promettent des résultats avantageux.

Deux systèmes de travail se partagent aujourd'hui la fabri-

cation du sucre de betteraves : l'un, connu sous le nom d'Achard, livre les sirops à une cristallisation lente, à l'étuve; l'autre, connu sous le nom de Cuite, opère par la cristallisation confuse. Chacun de ces deux systèmes a eu ses apologistes et ses défenseurs. La brochure que nous annonçons aujourd'hui prend part à cette polémique, et son auteur, M. Clemendot, s'y prononce pour le procédé de la Cuite. M. Clemendot est tout à la fois un fabricant distingué et un homme instruit dans les sciences physiques; il ne pouvait donc que traiter avec talent la question en litige; comme elle est toute technique, il ne nous est pas possible de la résumer ici : nous devons dire seulement que les argumens présentés par l'auteur nous ont paru généralement concluans, qu'on ne pourrait leur opposer que peu d'objections, et que sa brochure se fera lire avec beaucoup d'intérêt par tous les manufacturiers et les industriels qui ont quelque connaissance des procédés de fabrication du sucre indigène.

M. Clemendot signale dans son travail plusieurs faits nouveaux et importans pour la fabrication; ces faits sont d'autant plus avérés, que je les avais observés moi-même de mon côté dans mes travaux industriels de cette année. Je dois citer cette circonstance, attendu que la majeure partie des observations publiées par M. Clemendot se trouvent réunies, avec un grand nombre d'autres, dans le mémoire que je viens de donner dans les derniers numéros de *l'Industriel*.

DUBRUNFAUT.

128. — *Mémoire sur les mortiers hydrauliques et les mortiers ordinaires*, par le général TREUSSART, inspecteur du génie. Paris, 1829; Anselin, Malher et Cie. In-4° de 240 pages, avec planches; prix, 12 fr.

129. — *Notice sur quelques parties des travaux hydrauliques*, par A. R. POLONCEAU, ingénieur en chef. Paris, 1829; Carillian Gœury. In-4° de 44 pages, avec planches; prix, 3 fr.

Soit que les mortiers romains fussent fabriqués suivant des procédés particuliers, soit que, comme il est plus probable, ceux qui devaient certaines propriétés à la nature se soient seuls conservés jusqu'à nous, la chimie et l'art des constructions ne pouvaient diriger leurs recherches vers un but plus vaste et plus utile que les moyens économiques d'assurer à toutes nos maçonneries la solidité que nous admirons dans celles des anciens.

M. Vicat a fondé, sur une série d'expériences en grand extrêmement remarquables, une théorie des chaux hydrauliques, de laquelle il a cru pouvoir conclure que, partout où se trouvaient de la chaux commune et de l'argile, on pouvait com-

poser des chaux factices jouissant, comme les chaux hydrauliques naturelles, de la propriété de se solidifier dans l'eau, et s'employant de la même manière. Le général Treussart a voulu faire, dans de grands travaux qu'il dirigeait à Strasbourg, l'application des procédés de M. Vicat; il a été trompé dans son attente; mais, observateur aussi éclairé que persévérant, il a su trouver une autre route pour arriver au but : renonçant à faire de toutes pièces des chaux hydrauliques qui pussent s'allier aux sables ordinaires, il est parvenu à fabriquer des pouzzolanes artificielles, qui forment, avec les chaux communes, de fort bons mortiers hydrauliques. Les travaux de ces deux hommes distingués n'ont donc rien de contradictoire ni d'exclusif; ils se suppléent au contraire mutuellement, et quelques conséquences théoriques qu'on en puisse tirer, les discussions auxquelles ils donnent lieu, sous ce rapport, n'en suspendent pas les applications utiles; elles sont tous les jours plus nombreuses et plus importantes.

Les expériences du général Treussart ont apporté quelque perturbation dans la formation de la théorie des chaux hydrauliques, qui tendait à se généraliser : cette théorie, nous n'en doutons pas, s'établira, et lorsque beaucoup de faits, à l'observation desquels le tems a manqué, auront été analysés, on trouvera différence de données dans beaucoup de circonstances où l'on croit aujourd'hui apercevoir contradiction de doctrines. Au reste, la théorie fût-elle hors de toute contestation, elle ne fournira jamais à la pratique que des moyens d'investigation perfectionnés; les combinaisons naturelles du règne minéral sont si variées, qu'il faudra toujours étudier isolément les substances de chaque localité, pour déterminer le procédé susceptible d'en tirer le meilleur parti; seulement, ce choix, au lieu de se faire à tâtons, sera soumis à des règles fixes. Les dissentimens actuels de M. Vicat et du général Treussart s'expliqueront alors par la disparité des matières qu'ils ont employées.

Ce n'est point, au reste, un livre de théorie qu'a prétendu publier ce dernier; mais plutôt une série d'observations judicieuses, d'expériences bien réfléchies, faites sur les chaux hydrauliques et les pouzzolanes naturelles ou artificielles, les betons, les chaux communes, et l'emploi des mortiers soit à l'air, soit dans l'eau : il donne beaucoup plus d'exemples que de préceptes, et c'est en décrivant, avec une consciencieuse exactitude, les substances qu'il a traitées, les procédés qu'il a suivis, les résultats qu'il a obtenus, qu'il instruit le lecteur. Cet ouvrage précieux partout, par les inductions qu'on en tirera, l'est surtout pour les départemens du Nord-Est, dont

les calcaires ont été éprouvés de toutes les manières par le général Treussart. Ses recherches pratiques peuvent servir de modèle à celles qui restent à faire sur de nombreux points de la France, et si elles inspirent de pareils travaux, ce ne sera pas le résultat le moins utile de leur publication.

M. Polonceau s'est beaucoup moins occupé de la fabrication des betons et des mortiers hydrauliques, que de la manière de les employer : il confirme, par de grandes expériences qui lui sont personnelles, combien les fondations sur plates formes de beton sont préférables, sous le double rapport de l'économie et de la solidité, aux fondations sur pilotis, auxquelles renoncent aujourd'hui tous les ingénieurs habiles. Ses moyens d'arrêter les filtrations des eaux sont remarquables par cet ingénieux esprit d'économie qui caractérise toutes ses conceptions. J.-J. B.

130. — * *Traité de l'attaque des places*, par le maréchal de Vauban, avec 33 planches. *Nouvelle édition*, entièrement conforme au manuscrit présenté par l'auteur au duc de Bourgogne, et augmentée de l'*Éloge du maréchal*, par *Fontenelle;* publiée, avec l'autorisation de S. Exc. le ministre de la guerre, M. le vicomte de Caux, lieutenant-général au corps royal du génie, par M. Augoyat, chef de bataillon du génie. Paris, 1829. Anselin. In-8° de 353 pages ; prix, 10 f. 50 c.

Le nouvel éditeur de cet ouvrage, si digne d'être classique dans toutes les écoles militaires de l'Europe, s'est attaché à le rendre aussi semblable au manuscrit original que le permettaient quelques indispensables corrections. Il a voulu lui conserver l'empreinte, le caractère de son illustre origine ; en effet, c'était ainsi qu'il fallait produire en public un ouvrage de Vauban ; la forme que M. Augoyat lui a donnée devra être définitive, invariable. Quant à la correction typographique, elle n'est que l'accomplissement d'un devoir imposé à tout éditeur ; à cet égard, les lecteurs ne réclameront point.

M. Augoyat a choisi pour épigraphe de cette édition quelques lignes de l'*éloge de Vauban*, par Carnot : « Une belle simplicité, une richesse d'idées, une abondance de moyens, une tournure particulière enfin, qui distingue l'homme d'expérience de celui que les livres seuls ont instruit, caractérisent cet ouvrage. » On ne pouvait donner, en moins de mots, une idée plus juste du traité de l'attaque des places. F.

131. — * *Histoire générale des Voyages*, ou *nouvelle Collection des Relations des Voyages par mer et par terre;* mise en ordre et complétée jusqu'à nos jours, par M. C. A. Walkenaer, membre de l'Institut. T. X et XI. Paris, 1827 : Lefebvre.

2 vol. in-8° de 480 et 550 pages, sur beau papier satiné; prix du vol., 7 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, pag. 756, l'annonce des volumes précédens.)

Le tome X de cette collection donne le résumé des voyages des premiers explorateurs de la Côte-d'Or et de celle des Esclaves. M. Walkenaër y reproduit les observations spéciales de plusieurs d'entre eux, ainsi que les observations générales qui sont tirées de différentes sources; il fait ainsi un tableau d'ensemble des connaissances acquises, jusqu'en 1750, sur des contrées de la Guinée. L'auteur traite d'abord des États monarchiques ou républicains de la Côte-d'Or, des rois, des cabaschirs ou chefs civils, de la noblesse, du peuple et des esclaves, de la justice, des querelles, des crimes, des amendes et des supplices, des guerres des rois nègres, du costume et des armes des guerriers, de la manière de combattre, des cruautés exercées par les vainqueurs, des villes surprises et brûlées, du partage du butin, de la durée des hostilités, des traités de paix, etc. Nous signalerons, comme une perfection des gouvernemens de la Guinée (1) à laquelle on n'est point encore parvenu dans notre vieille Europe, cette première fille de la civilisation moderne, que, malgré la pauvreté qui règne parmi les nègres, on n'y voit point de *mendians*. Les vieillards et les estropiés sont employés, sous la direction de gouverneurs, à des travaux qui ne surpassent pas leurs forces : les uns sont employés aux soufflets des forgerons; d'autres, à presser l'huile de palmier, à broyer les couleurs dont on peint les nattes, à vendre les provisions au marché. D'après Bosman, un nègre qui ne trouve plus le moyen de subsister s'engage au service d'autrui ou de ses meilleurs amis pour une certaine somme d'argent. Il n'est point employé à des travaux serviles, et la principale occupation que lui donne le maître auquel il s'est attaché est le soin de ses terres, avec la liberté de ne pas travailler au-delà de ses forces; à cette condition, il se charge de son entretien et de sa défense, moins par intérêt que par sentiment d'un devoir d'humanité.

Un chapitre est consacré au climat, aux minéraux, aux végétaux, aux mammifères, aux oiseaux privés et sauvages, aux reptiles, aux poissons de mer et de rivière, aux mollusques, aux crustacés et aux insectes.

La Côte-des-Esclaves, qui, selon les navigateurs euro-

(1) La Guinée occidentale, seulement, a 850 lieues de long sur une largeur moyenne de 150 lieues.

péens, s'étend depuis Rio-da-Volta jusqu'à Rio-Lagos, comprend les côtes de Coto, de Poto, de Juida et d'Ardra, quatre royaumes qui se suivent immédiatement, et dont les trois premiers sont des démembremens du dernier, contre lequel ils étaient souvent en guerre et qui fut détruit, en 1724, par le roi de Dahomey. De ces royaumes, celui de Juida offre l'une des plus délicieuses contrées de l'univers : les arbres y sont d'une grandeur et d'une beauté admirable; la verdure des campagnes, qui ne sont divisées que par des bosquets toujours verts, d'orangers, de limoniers, de bananiers, de figuiers et d'autres arbres, ou par des sentiers fort agréables et des ruisseaux où le poisson est en abondance; et la multitude des villages, dont les maisons sont couvertes de paille et couronnées de cannes, forment la plus charmante perspective qu'on puisse imaginer. Il n'y a ni montagnes ni collines qui arrêtent la vue. Tout le pays s'élève doucement, jusqu'à trente ou quarante milles de la côte, comme un large et magnifique amphithéâtre, où, de chaque point, les yeux se promènent jusqu'à la mer; c'est la véritable image des Champs-Élysées. Ce pays, très-peuplé, ne produit point d'or; mais tout y croît en abondance : les productions de la terre y sont si multipliées, que, dans la plupart des champs, il ne reste qu'un petit sentier sans culture; tout y est cultivé, semé, planté, jusqu'aux enclos des villages et des maisons. Le jour qui suit la moisson, les nègres recommencent à semer sans laisser à la terre un moment de repos; et leur terroir est si fertile, qu'il produit deux ou trois fois l'année. Les pois et les fèves succèdent au riz; le millet vient après les pois; le blé de Turquie, après le millet; les patates et les ignames, après le blé de Turquie. Les bords des fossés, des haies et des enclos sont plantés de melons et de légumes; il ne reste pas un pouce de terre en friche. La méthode commune pour la culture des terres est de l'ouvrir en sillons.

Indépendamment des détails qui sont communs aux autres royaumes de la Côte-des-Esclaves, M. Walkenaër en donne qui sont particuliers à celui de Juida, tels que ceux qui sont relatifs au serpent sacré et à son culte; au supplice des meurtriers et des amans des femmes du roi; à la punition de l'adultère, qui a de quoi épouvanter le lecteur, à l'histoire naturelle de cette contrée, etc. Se transportant ensuite à l'époque de 1669 à 1670, avec le commissaire de marine d'Elbée, au royaume d'Ardra, il fait la description de ce royaume, et le récit d'une ambassade du roi d'Ardra à Louis XIV; puis il présente un tableau intéressant des usages et du caractère des chefs nègres.

Le XIe volume, précédé d'une introduction qui traite des diverses relations du royaume de Benin, donne en outre le résumé des premiers voyageurs sur la géographie de cette contrée; les voyages au vieux et au nouveau Calabar, à Bandy et à Dono, par Jacques Barbot et Jean Grazilhier; ceux à Owerry, au Rio-Gabon et au cap Lopez-Gonsalvo. A ces divers voyages, à ceux qui les ont précédés et qui sont relatifs aux contrées qui s'étendent entre le cap de Sierra-Leone et le cap Gonsalvo, M. Walkenaër fait succéder les observations d'Atkins, sur les vents, les courans et les pluies qui dominent dans les mers qui baignent ces côtes d'Afrique; puis, il parcourt ces mêmes côtes avec les voyageurs modernes : *Pruneau de Pommegorge*, de 1743 à 1765; *Norris*, en 1772; *Dalzel*, en 1793; *Mac Leod*, en 1803. Après avoir ainsi complété la série des voyages qui concernent particulièrement l'extrémité de la côte de la Guinée et des pays intérieurs qui en sont voisins, l'auteur parcourt de nouveau toute la côte avec les voyageurs les plus récens : *Girardin*, en 1786; *Flotte*, en 1787; *Denys Bonaventure*, en 1788; *Villeneuve-Cillart*, en 1789; *Wadstrom*, en 1787; *Isert*, de 1783 à 1786; *Nicholls*, en 1805; *Meredith*, en 1812; *Robertson*, en 1819; *Adams*, en 1823. Les voyages de *Bowdich*, de *W. Hutton*, de *Dupuis*, de *Monrad*, font l'objet du XIIe volume, dont nous rendrons compte dans l'un des prochains cahiers. SUEUR-MERLIN.

132.—*Statistique de l'arrondissement de Falaise*, etc., 3e, 4e, 5e et 6e livraisons. Falaise, 1828-1829; Brée aîné. Paris, Lance, rue Croix-des-Petits-Champs, n° 50. In-8°; prix du cahier, 3 fr. (Voy. t. XXXIII, p. 215; et t. XXXIV, p. 475).

Ce 3e cahier donne la continuation de la topographie de Falaise, la division de la ville en paroisses et en justices de paix, la description des églises et des autres monumens anciens et modernes. Les édifices particuliers dignes de remarque figurent aussi dans cette statistique. Viennent ensuite les institutions et les établissemens tels que les hôpitaux, les associations de charité, les colléges et les écoles, le service des eaux publiques, les foires et marchés, le budget de la ville, etc. Parmi les articles intéressans, nous avons remarqué celui qui concerne les hospices; des détails sur les foires de Guibray, où, malgré l'état de dépérissement dans lequel elles sont tombées, il se fait encore pour 15,000,000 fr. d'affaires environ; de sages conseils donnés à la police locale; des réflexions très-judicieuses sur les établissemens d'instruction publique, qui pourraient être dans une situation plus

prospère ; on s'étonne surtout de ne pas voir l'enseignement mutuel, ce moyen d'instruction primaire si actif et si économique, accueilli dans une ville comme Falaise, et l'on regrette qu'elle soit si arriérée en ce point. Elle a cependant fait d'heureux progrès sous le rapport de l'instruction, s'il faut en croire l'auteur : « Il paraît qu'avant la révolution les gens de robe, le clergé et les médecins recevaient seuls quelque éducation, et encore elle se bornait à ce qui leur était strictement indispensable pour exercer leur profession. Aujourd'hui, toutes les classes participent à l'instruction, et chacun veut savoir, non-seulement ce qui concerne l'état qu'il embrasse, mais encore ce que les autres branches de la science offrent de plus simple et de plus général.» Il faut encourager de plus en plus cette émulation, dont la France a besoin pour rester la digne rivale des nations les plus instruites de l'Europe. Le commerce de la ville de Falaise, sa population, ses mœurs, l'administration publique, enfin tous ces détails que comprend une statistique complète nous ont semblé traités avec soin.

Dans le 4e cahier finit le 1er volume et commence le second, dont les 5e et 6e cahiers forment une grande partie. On y trouve la description, commune par commune, des deux cantons ruraux de Falaise, et du canton de Coulibœuf. Voici un résumé des objets très-détaillés dont s'occupe l'auteur : souvenirs et anecdotes historiques, monumens anciens ou du moyen âge, pierres druidiques ; châteaux ou maisons de campagne, quelques tableaux ou statues ; description du sol, diverses cultures, principes d'agriculture, dénombrement des animaux domestiques et même des espèces d'arbres, plus ou moins abondantes, selon les lieux ; évaluation des produits, prix ordinaire des terres et des fermages. Les foires et les marchés ; l'état des plus petites industries ; la population, la proportion des naissances et des décès ; l'état sanitaire, le nombre d'enfans qui fréquentent les écoles ; les mœurs des paysans, le langage, le costume, les superstitions propres à chaque localité ; le montant des impôts, le nom des fonctionnaires publics ; enfin rien n'est oublié de ce qui peut donner la connaissance la plus minutieuse de chaque commune. L'auteur lui-même a vu, et de plus il fait usage des renseignemens que lui fournissent, sur la contrée qu'ils administrent, les maires ou les adjoints. Dix-sept lithographies assez bien exécutées, et qui représentent des sites, des monumens, des antiquités ou des édifices modernes de Falaise et des environs, sont jointes à ces quatre livraisons. Les auteurs dépassent de beaucoup les promesses faites aux souscripteurs, afin de ren-

dre leur ouvrage plus intéressant. On doit leur tenir compte de ce désintéressement. M. A.

133. — *Mémoire adressé par une réunion de propriétaires, architectes et constructeurs de la ville de Paris, à MM. les membres de la Commission d'enquête.* Paris, 1829. In-8° de 104 pages.

Un terrain à bâtir ne constitue qu'une valeur morte et improductive, et sous ce point de vue l'élévation des prix enlève plutôt des fonds à l'industrie qu'elle ne lui en apporte. D'un autre côté, lorsque la hausse n'est point le résultat de l'entraînement des esprits, elle acquiert aux yeux de l'observateur une haute importance, comme indice de l'abondance des capitaux et de la prospérité publique. Les spéculations sur les terrains et les constructions d'habitations diffèrent des autres industries, en ce qu'elles résultent de cette prospérité plutôt qu'elles n'y conduisent. Engagez 100,000 fr. dans une usine, ce capital en reproduira incessamment d'autres, et mettra peut-être annuellement en circulation des masses de travail d'une valeur infiniment supérieure : une maison construite, au contraire, absorbe un capital qu'elle retire de la circulation, qui se classe pour ne plus produire qu'un revenu, qu'un loyer, ce qui n'est qu'une partie des effets de l'autre emploi : aussi, voit-on les maisons recherchées par les gens dont la fortune est faite, et non par ceux qui la font : elles offrent un placement très-convenable aux capitaux que l'industrie a créés et dont elle n'a plus besoin; mais une fois cet excédant placé, si une masse considérable de terrains et de constructions est mise sur le marché, une dépréciation est inévitable. Si les terrains reçoivent leur valeur des accumulations de bénéfices des autres industries, les progrès de celles-ci, ceux de l'agriculture, le perfectionnement des communications qui rayonnent autour de Paris, sont les seuls moyens sûrs, mais malheureusement lents, de leur rendre toute celle qui leur était naguère attribuée.

Ces considérations, et la disposition constante des hommes à espérer ou craindre au-delà des réalités, expliquent une partie des vicissitudes qu'ont éprouvées, depuis quelques années, les terrains à Paris; et si toute la question était là, le pénible conseil d'attendre la formation de nouveaux capitaux serait la seule réponse à faire aux plaintes des propriétaires et des constructeurs; mais il n'en est pas ainsi.

Le vieux Paris, dans lequel sont domiciliés au moins 300,000 individus, se compose presque exclusivement d'habitations dont l'incommodité et l'insalubrité exercent sur le sort de la population la plus affligeante influence. L'espèce

y est chétive, maladive, sans énergie ; son sort s'empire par l'effet d'une dépravation que favorise l'entassement des familles ; enfin, c'est au centre, dans les lieux vers lesquels converge toute la circulation, que les voies publiques sont étroites ; les points où la propreté est la plus difficile à maintenir sont ceux où se réunissent les causes d'infection les plus nombreuses.

L'extension des constructions nouvelles pourrait seule changer cet état de chose, amener le déplacement de la population, l'amélioration de son sort, rendre Paris un tout aussi homogène que peut l'être une ville immense, en faire disparaître les parties les plus honteuses, et grandir, en un mot, l'état physique et moral de la capitale aux yeux de la nation et de l'Europe. Cette vue générale et féconde est fort bien développée dans le Mémoire qui nous occupe ; mais nous regrettons d'avoir à dire que les moyens d'exécution, sur lesquels les auteurs ont probablement beaucoup plus de lumières qu'ils n'en montrent, soient indiqués avec la plus méticuleuse réserve.

Le seul moyen de déterminer la population du centre de Paris à se porter vers les quartiers salubres de la circonférence, et de faciliter l'élargissement et l'assainissement des vieux quartiers, c'est de rendre le séjour des premiers aussi économique et plus agréable : or, la ville est soumise à un régime de marchés duquel il résulte que la réduction des loyers à la circonférence est fort loin d'y compenser l'augmentation du prix des vivres ; on sait bien que, si ce régime se maintient, ce n'est point dans l'intérêt général. En second lieu, la population attire la population ; et, si l'on veut voir prospérer les nouveaux quartiers, par la fixation d'une partie de celle qui se groupe hors les murs, il faut supprimer plusieurs charges intolérables qui grèvent la ville, et dont les produits, il faut le dire, sont en général fort mal employés.

C'était donc le cas d'entrer avec vigueur, et surtout avec précision, dans l'examen du régime des marchés de Paris, dans celui des revenus de la ville, dans celui de leur emploi : le mystère qui couvre tout cela, l'exclusion du Conseil municipal qui a frappé d'honorables citoyens, tels que MM. *Ternaux* et *Delessert*, lorsqu'ils ont voulu y porter du jour, autorisent à penser qu'il serait facile d'y faire beaucoup de découvertes utiles. Que les auteurs du Mémoire pénètrent dans ces questions, à peine indiquées ; qu'ils les déroulent d'une main ferme, et les avantages particuliers qui résulteront certainement de l'examen approfondi de ces ques-

tions les récompenseront du service qu'ils auront rendu à leur pays : si, pour les relever du profond malaise de leur situation, il ne faut qu'une réduction dans les charges de la ville, et un meilleur emploi de ce qui resterait, une considération bien frappante doit encourager leurs investigations. En 1812, époque à laquelle M. Frochot a quitté la préfecture, la ville avait 22,000,000 de revenus, et n'était arrivée que progressivement à cette somme : 20 millions avaient été dépensés au canal de l'Ourcq ; les Abattoirs, la Halle aux vins, les Greniers d'abondance, les marchés, le pont d'Iéna, les quais avaient été construits ; la place de la Bastille, la rue de Rivoli, la rue de la Paix, et beaucoup d'autres avaient été ouvertes ; l'église de Notre-Dame, le Panthéon, la Halle aux grains, les Lycées de Paris avaient été réparés ; la Bourse et d'autres édifices étaient commencés : depuis 1812, le revenu de Paris s'est élevé à 45,000,000 ; on a construit quelques églises de village, on a commencé des trottoirs, on a payé 22,000,000 pour le canal de Saint-Martin, on a acheté Conflans. Quelles que soient les causes de cette différence dans le rapport des ressources et des résultats obtenus, elle mérite une sérieuse attention. L'importance des questions auxquelles se rattache le Mémoire que nous annonçons, et qui paraît seulement depuis peu de jours, nous engagera peut-être à y revenir. J.-J. B.

134. — *Carte générale de Paris*, pour l'usage des voitures publiques. Paris, 1829; Carillian Gœury, quai des Augustins, n° 41 ; Lemarquière, passage Vivienne, n° 5 ; et Gihaut, boulevart des Italiens, n° 4. Feuille coloriée ; prix, 50 cent. ; cartonnée, 80 cent.

Les *omnibus* ne sont pas une des innovations les moins heureuses que nous ait procurées l'esprit de spéculation et d'industrie, pendant ces dernières années ; car elles facilitent et accélèrent singulièrement les communications, ce premier besoin des peuples civilisés et commerciaux. Le nouveau plan de Paris n'a d'autre objet que d'indiquer les lignes nombreuses que parcourent ces utiles voitures : c'est un guide indispensable pour les étrangers, comme pour les Parisiens eux-mêmes.

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

135.* — *Cours de l'histoire de la philosophie*, par M. *Victor* Cousin, professeur de philosophie à la faculté des lettres de Paris, comprenant : 1° l'*Introduction à l'histoire de la philosophie*

(cours de 1828); 2° l'*histoire de la philosophie du 18e siècle* (cours de 1829.) Paris, 1828-1829; Pichon et Didier. Le cours de 1828 forme un fort vol. in-8°, en 14 livraisons; prix, 11 fr. Le cours de 1829 formera 2 vol. in-8°, en 24 livraisons; prix de chaque vol., 9 fr.

Le système de l'éloquent professeur a été l'objet de vives et nombreuses critiques. Le reproche d'obscurité est celui qui lui a été le plus généralement adressé; peut-être le mérite-t-il à certains égards. Toutefois, ceux qui ont assisté aux leçons par lesquelles M. Cousin a ouvert son cours cette année ont rendu justice à l'admirable clarté avec laquelle il a résumé en peu de mots les principaux systèmes qui ont dominé le 18e siècle et les théories des siècles précédens qui les avaient enfantés. Nous attendrons que ce cours soit achevé pour l'examiner dans tous ses détails.

136.*— *Examen Critique du cours de philosophie de M. Cousin* (leçon par leçon); par M. A. Marrast et *une société d'hommes de lettres.* Paris, 1828-1829; Corréard jeune, rue Richelieu, n° 21. Les livraisons seront, en tout, au nombre de 38; le prix de chacune est de 75 c. pour Paris; de 90 c. par la poste; le prix d'abonnement au cours complet est, pour Paris, de 24 fr.; pour les départemens, de 28 fr.

Nous examinerons en même tems, dans une analyse détaillée, le cours de M. Cousin et l'*examen critique* de M. Marrast. Ce sera le moyen de peser exactement la valeur des argumens de celui-ci, d'apprécier le caractère général de sa critique et d'en faire ressortir la liaison, en exposant le système qu'il oppose à celui du célèbre professeur de la Faculté des lettres. A. P

137. — *Examen des fragmens de M. Royer-Collard, et des principes de philosophie de l'école écossaise*, par M. le baron Massias. Paris, 1829; Firmin Didot. In-8° de 72 pages; pr., 1 fr.

138. — *Principe de la psycho-philosophie, sur lequel repose la science de l'homme*, par le même. Paris, 1829; Didot. In-8° de 38 pages; prix, 1 fr.

Le nom de philosophie ne s'applique plus guère aujourd'hui qu'à l'étude des phénomènes intellectuels. Cependant, comme ce vieux terme, reprenant un sens plus général, signifie encore quelquefois une méthode, un art d'enchaîner les faits par principes et conséquences, et comme sous ce rapport chaque science a sa philosophie, plusieurs écrivains emploient avec raison le mot *psychologie* pour désigner la recherche des lois de l'esprit humain. Mais la psychologie, encore au berceau, est attaquée par des adversaires de plus

d'un genre. Les uns nient qu'elle soit possible. C'est ainsi que les paysans ne croient pas à la possibilité de mesurer la distance des planètes. Les autres, plus redoutables encore, veulent faire la psychologie avec leurs yeux et leurs mains, et tout ce qu'ils ne touchent ni ne voient sur le cadavre leur paraît non avenu. Les brochures de M. Massias vont nous donner l'occasion de répondre à ces derniers. Qu'on voie si la solution des questions suivantes peut être retranchée d'une science de l'esprit humain, et si ces questions doivent être résolues par l'examen du cerveau ou par le retour de la pensée sur elle-même.

Voici quelques-uns des problèmes agités dans la première de ces brochures :

1°. Acquérons-nous à la fois la notion de notre existence et celle de notre pensée, ou commençons-nous par posséder l'une de ces idées sans l'autre, et dans ce cas laquelle des deux vient la première? 2° Qu'entendons-nous par matière? qu'entendons-nous par objet extérieur à l'intelligence? Si nous n'avions jamais perçu que le son et l'odeur, aurions-nous l'idée de matière, telle que nous la possédons aujourd'hui? La matérialité du son et de l'odeur nous est-elle connue par le fait même de la perception, ou par le raisonnement? 3° Si nous n'avions que la vue, sans le tact et sans le mouvement, connaîtrions-nous la profondeur? 4° Pour un homme instruit, mais qui n'a pas lu les philosophes, quelle différence existe-t-il entre une sensation et une perception? 5° Peut-on regarder les idées comme de purs actes de l'esprit, qui ne sont nulle part, quand la force n'agit pas? 6° Les notions de cause et de substance nous sont-elles données par la vue des actes de notre esprit, ou par la vue des phénomènes du monde extérieur? 7° L'esprit connaît-il à la fois et son existence et celle du monde extérieur, ou acquiert-il l'une de ces deux notions avant l'autre? 8° Lorsqu'à propos d'une expérience quelconque, nous concevons que tout ce qui commence d'exister doit avoir une cause, l'expérience peut-elle être considérée comme la preuve du principe universel, ou seulement comme l'occasion qui nous fait concevoir le principe? 9° Concevons-nous l'existence de l'espace sans corps, en d'autres termes l'existence du vide; ou ces mots ne signifient-ils rien pour nous? Concevons-nous des limites à l'espace? 10° Faisons-nous une distinction entre le tems et la durée? Faut-il qu'il y ait une chose qui dure pour que le tems existe? Concevons-nous des limites au tems?

Dans toutes ces questions, il s'agit, comme on voit, de

nos pensées, d'un compte rendu de notre intelligence; et si quelqu'un de nos lecteurs, en parcourant ces problèmes, a cherché un instant à les résoudre, il a eu recours à la réflexion, et non à la cranioscopie. M. Massias ne résoud pas ces difficultés dans le même sens que M. Royer-Collard; mais, ces deux philosophes sont d'accord sur l'instrument d'investigation; ils ne diffèrent que par la façon dont ils l'emploient. Ce n'est pas au profit des physiologistes que le premier attaque le second, et nous pouvons dire ce que disait *Charles Villers* aux matérialistes de son tems : « Ce n'est pas dans votre intérêt que Jacobi poursuit Kant; leurs différens s'agitent dans une sphère fort élevée au-dessus de la vôtre. Si vous voulez savoir de quoi il s'agit, montez. »

Mais ici d'autres ennemis nous attendent. A quoi bon la solution de tous ces problèmes? à quoi cela sert-il? Cela sert à savoir. Une foule de théories mathématiques, physiques et chimiques n'ont eu long-tems, ou n'ont encore aujourd'hui que ce genre d'utilité. Le besoin de savoir est aussi réel que tout autre, et l'on trouvera, dans tous les tems, des esprits curieux de s'examiner eux-mêmes, comme des esprits curieux d'examiner la matière. Il faut donc que les astronomes, les physiciens, les chimistes et les physiologistes en prennent leur parti. Ils ne seront pas de sitôt délivrés de la psychologie, ou de la métaphysique, comme ils l'appellent. D'ailleurs, on ne voit pas comment il serait moins utile de connaître la marche de l'esprit humain que celle de la nature physique. Chaque jour les instituteurs appliquent à l'éducation de la jeunesse une sorte de psychologie obscure qu'ils se sont faite, et Pestalozzi n'a dû sa supériorité sur le vulgaire des maîtres qu'à la connaissance plus exacte qu'il avait de l'esprit humain. Laissez grandir la psychologie; et, comme toutes les sciences, elle fournira quelque jour des applications qu'on ne peut même prévoir aujourd'hui.

Pour revenir à M. Massias, je ne puis dire ce que je pense des solutions qu'il présente, puisque l'espace me manquerait pour motiver mon avis.

Dans la seconde de ses brochures, il annonce qu'il a découvert un principe fondamental sans lequel la psychologie était jusqu'ici impossible, et ce principe c'est que l'intelligence communique avec la nature extérieure par l'extrémité du système nerveux. J'ai peine à croire que personne voie en cela une découverte. *Adolphe* GARNIER.

139.—*Musée moral*, ou préceptes, conseils et exemples recueillis chez les anciens moralistes et divers autres personna-

ges célèbres de l'antiquité, par M. *Ch. S... de L....*, avec cette épigraphe : *Cupio in te transfundere ista quæ efficacia expertus sum.* (Senèque.) Seconde et dernière livraison, comprenant les six premiers siècles depuis Jésus-Christ. Paris, 1829; Carillian-Gœury, quai des Augustins, et Gérard. In-8° de XI et 220 pages; prix, 5 fr.

Il y a dans cette seconde livraison comme dans la première, d'excellentes choses, parmi lesquelles nous avons remarqué d'assez longs extraits de Sénèque, d'Epictète, de Pline-le-jeune, de Marc-Aurèle, de Boèce, etc. Cette liaison des matières nous a paru préférable aux petites sentences détachées qui composaient presque tout le premier volume, parce qu'elle aide beaucoup plus la mémoire. Ces extraits, choisis avec un grand discernement et qui sont très-propres à orner l'esprit des jeunes gens, prouvent que l'auteur a bien étudié les écrivains de l'antiquité et surtout les moralistes. A. P.

140. —**Traité des principes généraux du Droit et de la Législation*, par *Joseph* Rey. Paris, 1828; Alex. Gobelet. In-8° de 400 pages; prix, 7 fr.

M. Rey est un publiciste aussi zélé que consciencieux. Personne n'aborde plus franchement que lui les plus hautes difficultés de la science. L'objet de son Traité est de rattacher l'étude du droit et de la législation à celle des facultés de l'homme. M. Rey ne néglige aucune des questions que présente ce vaste sujet. Il se déclare le disciple de M. *Destutt de Tracy;* et, avec une urbanité que l'on ne devrait oublier jamais entre adversaires qui s'estiment, mais de laquelle on s'est beaucoup trop écarté dans ces derniers tems, il prend parti contre la nouvelle école française, qu'il appelle celle des philosophes rationnels, par opposition à l'école idéologique.

Nous ne le suivrons pas dans ses luttes contre MM. *Laromiguière*, *Cousin* et autres; un pareil débat nous mènerait trop loin. Il est, d'ailleurs, pour quiconque a étudié ces graves matières, une observation incontestable; c'est que, dans un livre écrit de bonne foi par un homme de talent, on peut toujours trouver d'utiles pensées à recueillir, alors même qu'on diffère le plus les uns des autres sur les principes fondamentaux. Personne ne peut se refuser à rendre au Traité de M. Rey la justice de dire que les vérités de détail y abondent; c'est à les faire ressortir que nous aimerions à nous arrêter, si le tems et la place ne nous manquaient.

La première partie de l'ouvrage de M. Rey est consacrée à exposer les principes de l'idéologie, de la morale et de

l'économie, et à chercher leurs rapports avec les principes du droit. Ce que nous préférons à tout le reste, dans cette partie de son ouvrage, est ce qui concerne l'économie. La direction à donner à la distribution des produits du travail vers le plus grand bonheur possible du plus grand nombre possible d'individus, la mission pour la société de détruire l'inégalité naturelle entre les hommes, et de travailler à les rendre égaux, et quelques autres principes fondamentaux, féconds en applications généreuses, sont parfaitement développés par M. Rey. Il est malheureusement difficile d'oser aller jusqu'à croire, avec lui, à la possibilité pour la société de pourvoir au bonheur de tous ses membres; mais ce qui, du moins, devrait sans cesse être présent à la pensée du législateur, c'est le devoir de ne jamais rien faire qui éloigne de ce but invariable. Un axiôme aussi salutaire ne saurait être trop souvent répété, ni reproduit sous trop de formes.

La seconde partie se rattache plus immédiatement à la législation. M. Rey distingue quatre pouvoirs, qu'il place dans l'ordre suivant : législatif constituant, électoral, législatif secondaire, exécutif. Le bonheur de tous les membres de la société, en consultant leurs facultés intellectuelles et leurs besoins moraux et physiques, lui paraît être le but vers lequel doivent constamment tendre ces pouvoirs, chacun dans leur sphère. Il leur recommande vivement à tous de ne jamais oublier que la faiblesse a tous les droits, et la force tous les devoirs. Dans cette seconde partie, pleine d'excellens conseils sur le but des lois, leur rédaction, leur promulgation, M. Rey prend Bentham pour guide. Cet auteur est, après M. de Tracy, celui sur lequel il aime le mieux à s'appuyer.

Ch. Renouard, *avocat.*

141. — * *De la Jurisprudence anglaise sur les crimes politiques;* par M. de Monvéran, auteur de l'histoire critique et raisonnée de la situation de l'Angleterre, etc. T. I et II. Paris, 1829; Charles Gosselin. In-8° de VIII — 458 et 372 pages; prix, 21 fr. les trois volumes dont l'ouvrage entier sera composé.

M. de Montvéran s'est déjà fait connaître par des recherches fort intéressantes sur l'Angleterre; le sujet qu'il traite, dans son nouvel ouvrage, nous permettra d'aborder, dans notre section des analyses, la question importante de la jurisprudence en matière de crimes politiques.

142. —**De l'extinction de la mendicité*, Rapport lu en la séance du 27 mars 1829, tenue par le *Conseil provisoire chargé des travaux préparatoires de la fondation d'une maison de refuge*

et de travail, destinée à procurer l'extinction de la mendicité, dans Paris, par M. Cochin, maire du douzième arrondissement, membre et rapporteur de ce Conseil. Paris 1829; Alex. Mesnier. In-8° de 58 pages; prix, 1 fr. 50 cent. Au profit des *sept écoles* fondées par M. Cochin.

L'extinction de la mendicité est un projet louable, mais d'une exécution difficile, et dont la méditation soulève les questions les plus ardues de la science et de l'économie sociale. L'extirpation d'un mal exige qu'on en découvre l'origine et qu'on creuse jusqu'à sa racine. On pourrait écrire des volumes, ainsi que l'observe judicieusement l'auteur de ce Rapport, sur un sujet que dans sa brochure il effleure du reste fort habilement. Sa tâche, d'ailleurs, se trouvait par elle-même infiniment restreinte; car il s'agit ici de déplacement et, pour ainsi dire, de la dispersion de la mendicité, plutôt que de son extinction. Aussi, la première impression que l'on éprouve, tout en applaudissant au zèle et à la sollicitude éclairée du magistrat à qui nous devons l'impulsion communiquée à la classe aisée de la capitale, c'est de regretter que des efforts si généreusement tentés ne soient que des efforts partiels.

Une entreprise de cette nature serait digne d'occuper la pensée des hommes d'Etat placés dans une sphère supérieure, si nos hommes d'Etat savaient songer à autre chose qu'aux mesquines combinaisons qui ont pour objet la conservation de leurs portefeuilles, ou la substitution d'une représentation factice et illusoire à l'expression franche et vraie des vœux, des besoins, et des intérêts, soit généraux, soit locaux. Quoi qu'il en soit, secondant autant qu'il est en lui les intentions sages et bienfaisantes de l'administrateur qui préside à la sûreté et à la tranquillité de la capitale, M. Cochin, administrateur lui-même, expose avec méthode et précision, les vues qu'il croit capables de procurer, dans un espace de terrain donné, le résultat qu'on se propose d'obtenir, savoir : la disparition du spectacle affligeant de la mendicité. — L'estimable rapporteur commence par rappeler les dispositions de la législation existante, et par demander en vertu de lois, dont les prescriptions tenaient à un système d'idées, qu'on n'applique qu'en partie le renvoi des mendians, des pauvres et des infirmes à leur domicile de secours, c'est-à-dire, au lieu de leur naissance ; mesure commode, et effectivement indispensable lorsqu'on veut procéder avec quelque chance de succès à des améliorations locales. Le terrain une fois ainsi déblayé, et l'étendue du mal ainsi circonscrite, il s'agit de

passer en revue la population souffrante et nécessiteuse qu'a vu naître et que doit nécessairement nourrir ou secourir le département dont Paris est le chef-lieu.

Cette partie de la population se divise en plusieurs catégories. La première se compose des malades indigens, des vieillards et des infirmes, des enfans abandonnés ou orphelins. Ces infortunés se trouvent tous recueillis dans des hôpitaux ou des hospices, existans, dit-on, en nombre suffisant. La seconde comprend les ouvriers momentanément dépourvus d'ouvrage, et les familles surchargées d'enfans. Les individus de cette classe sont aidés et soulagés par une administration de secours à domicile, par des bureaux de charité et par un grand nombre de sociétés philantropiques, qui pourvoient à leurs besoins, à leur bien-être, ainsi qu'à l'éducation, ou plutôt à l'instruction de leurs enfans. Reste donc une troisième section, celle des mendians, qui sont l'objet du rapport que nous analysons. Ces derniers forment une sorte de caste toute particulière. Voici le portrait qu'en trace M. Cochin : « Depuis cinq ans, dit-il, que j'administre le quartier le plus pauvre de cette capitale, je n'ai jamais vu un mendiant de profession venir me demander une assistance quelconque. Les mendians composent une classe à part, ils dédaignent le faible secours de la charité municipale ; ils préfèrent exploiter, dans les rues, la commisération des passans ; ils ne voudraient pas se soumettre à la surveillance des visiteurs du pauvre. Ils préfèrent une vie vagabonde et la profusion qui leur est permise par l'abondance des aumônes ; ils se prévalent de leur indépendance de tout devoir, dispensés qu'ils sont de soumettre leurs désordres à aucun examen. Ils s'enfoncent chaque jour dans les plus scandaleuses habitudes, et ne sont jamais obligés de rendre compte de l'usage qu'ils font de l'argent par eux reçu, puisqu'ils sont assistés par des hommes qu'ils ne connaissent point, et dont ils ne sont point connus. » Cette peinture peut et doit être vraie, appliquée à quelques mendians de la capitale et des grandes villes. Elle cesserait, je crois, de l'être, si on prétendait la généraliser trop. On ne se résigne en général à demander et à *gueuser*, que lorsqu'on n'a l'avantage ni la chance de posséder rien. Il serait donc difficile de justifier pleinement les dispositions des lois pénales contre un fait ou, si l'on veut, contre une habitude qui peut bien être un désordre, mais qui, après tout, considérée en elle-même et isolément, ne me paraît pas constituer un véritable délit. Seulement, ce genre de vie doit être, dans tous les cas d'infraction aux lois qui garantissent les personnes et

les propriétés, une circonstance aggravante. Cependant, M. Cochin va, si je ne me trompe, un peu plus loin. Il semble citer avec éloge une ordonnance de Louis XIV, qui punissait d'une amende « toute personne, de quelque condition et qualité qu'elle fût, qui se permettrait de donner l'aumône manuellement dans les rues, nonobstant tout motif de compassion ou autre prétexte. » Certes, quand l'honnête, le divin Molière abandonnait volontairement à ce mendiant indigent, mais probe, la pièce d'or qu'il ne lui avait d'abord octroyée que par mégarde, et que celui-ci lui rapportait, il eût été dur de lui infliger une peine, si légère qu'elle eût été. Au surplus, M. Cochin est loin d'appeler sur les mendians eux-mêmes aucune mesure rigoureuse, si ce n'est toutefois la privation de la liberté. C'est une maison de refuge et de travail qu'il propose d'ouvrir à cette espèce de solliciteurs endurcis. Mais ici l'on est entre deux écueils. Si les indigens sont admis avec trop de facilité dans ces maisons où ils ne doivent point être maltraités, on court le danger d'agrandir la plaie qu'on voulait guérir et de provoquer en quelque sorte à la pauvreté. Si, au contraire, on veut refuser l'entrée de ces asiles, comment appliquer avec quelque apparence de justice aucune pénalité ? M. Cochin propose, pour remédier au premier de ces inconvéniens, d'établir pour règle que, pour être admis dans la maison de refuge, il faudrait nécessairement avoir mendié. Mais qui ne voit d'abord combien est illusoire une pareille condition ! Il n'est qu'un moyen, et M. Cochin aussi l'a bien senti, de prévenir et d'éteindre véritablement la mendicité. Ce moyen consiste à favoriser, à répandre l'instruction, et avec elle la moralité, dans les classes pauvres. Le remède à cette calamité qui désole et qu'on redoute, est dans une sage distribution des forces et des avantages de la société, dans un partage non pas égal, mais équitable des richesses, ou plutôt dans une ferme et sincère résolution de les laisser d'elles-mêmes s'équilibrer, sans favoriser les uns au détriment des autres, et sans secourir constamment les forts aux dépens des faibles, par mépris, dit-on, pour les principes ou pour les rêves d'une chimérique égalité. Est-ce donc à dire que l'on ne puisse appliquer pour le moment que des principes palliatifs moins universels, mais aussi moins éloignés ? non sans doute ; et la création d'ateliers, l'ouverture de maisons de refuge sont au nombre des moyens que la politique et l'humanité peuvent employer. Cependant, il se révèle dans l'établissement d'ateliers de cette espèce, un inconvénient auquel jusqu'à ce jour on n'a pas paru songer. N'est-il pas à

craindre qu'en créant ainsi une concurrence fâcheuse et privilégiée, on ne porte atteinte aux industries particulières, qui n'ont pour moteurs et pour appui que les forces individuelles, et ne disposent point des ressources de la société? M. Cochin semble avoir aussi prévu cette objection, puisqu'il propose d'employer à de vastes et utiles défrichemens les forces et les bras des mendians valides. On pourrait ajouter à ce genre d'opérations d'autres occupations non moins profitables. On sait qu'il est parmi les dépenses à faire dans un Etat certaines dépenses productives. Telles sont, par exemple, celles qui ont pour objet des routes, des canaux, etc. Mais toutes ces entreprises ne sauraient être tentées qu'à l'aide d'un système entier de législation et d'administration publiques, que nous n'avons point la mission ni la prétention d'improviser.

La publicité que M. Cochin appelle sur les travaux des comités dont il est membre, et l'heureuse destination qu'il donne au produit de la vente de son Rapport, sont assurément des témoignages de l'élévation et de la générosité des vues d'un administrateur qui joint, aux exhortations, l'exemple, et les œuvres aux préceptes. Ce Rapport contient, dans une seconde partie, des détails, d'autant plus curieux qu'ils sont certainement exacts, sur l'effet des dernières ordonnances de police qui proscrivent la mendicité, et des renseignemens sur le produit et l'emploi des sommes versées ou à verser par la charité publique. BOUCHENÉ LEFER, *avocat*.

143. — *Réplique à la Réponse de M.* MAGNIER *aux observations d'un officier d'état-major russe, sur la dernière campagne de Turquie*, par J. TOLSTOY, ancien officier d'état-major russe. Paris, 1829; Ledoyen. In-8° de 35 pages; prix, 1 fr.

Remercions M. Tolstoy qui vient nous donner l'exemple de l'observation attentive des convenances dont aucune discussion ne devrait s'écarter, surtout lorsqu'elle a lieu entre des militaires. M. Magnier s'était beaucoup trop abandonné à d'anciens ressentimens (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 772); le ton de la *Réponse* ne justifie que trop la sévérité de la *Réplique*, même lorsqu'elle approche de la dureté; car les convenances prescrivent quelquefois d'aller jusque-là. Nous ne reprocherons donc point à M. Tolstoy quelques expressions d'humeur, quelques sarcasmes dont la gravité du sujet pourrait se choquer, si l'équité ne prescrivait point de laisser à la défense l'emploi des armes dont l'assaillant a fait usage. Quant au fond de la question, sans examiner si M. Magnier a bien raisonné sur l'ensemble et les détails de la dernière campagne contre les Turcs, sans discu-

ter le mérite de la réfutation de M. Tolstoy, voyons si la campagne a été bien dirigée, si le gouvernement a fait preuve de prudence. Il faut en convenir, ni dans les préparatifs, ni dans la conduite de cette campagne, on ne trouve rien à louer. Depuis le tems de Montécuculli, le système militaire des Turcs n'a pas tellement changé que les préceptes de ce général ne soient plus applicables : on les a totalement négligés. Il s'agissait évidemment d'une guerre d'invasion et de conquête ; car, avec les Turcs, il ne peut être question de ces guerres qui ne sont qu'une forme de négociations diplomatiques : et tout manquait à la fois, les hommes, les armes, les munitions, les vivres. Et qu'on ne vante point la prise de Varna ; combien de tems cette place devait-elle résister, suivant les résultats connus des ingénieurs, les expériences recueillies et constatées qui servent de base à l'art des siéges ? On a passé devant cette mauvaise place plus que le double de ce tems ; et, sans une défection, elle tiendrait peut-être encore. On est loin de penser que l'armée russe ait rien perdu de sa valeur ; qu'elle ne soit bien pourvue d'officiers aussi instruits que braves : il ne s'agit point des opérations de détail, mais de la direction sans prévoyance ou sans capacité, qui n'a su ni rassembler des moyens suffisans pour atteindre son but, ni faire un bon usage de ceux qu'elle avait à sa disposition. En ceci, l'armée russe est tout-à-fait hors de cause : aucun reproche ne lui est adressé, ni par l'opinion de l'Europe, ni, sans doute, par ses généraux ; mais, il n'en est pas moins certain que la dernière campagne de Turquie a porté un notable préjudice à l'opinion que l'on avait conçue des forces militaires de la Russie ; qu'à l'avenir, si on la voit agir seule contre un état européen, on ne la craindra plus ; car, si l'état menacé par ses armes était trop faible pour lui résister, il ne manquerait pas de secours.

M. Magnier a laissé prendre à l'auteur de la *Réplique* le facile avantage du calme sur l'emportement, et la réfutation est bonne ; mais, il était bien plus difficile de justifier l'ensemble des opérations ; et d'ailleurs, M. Tolstoy n'avait point à sa disposition les données indispensables pour résoudre les questions relatives à ces débats. La campagne prochaine amènera déjà quelques solutions, et nous fera mieux juger de ce qu'il faut penser de la précédente. Quant au style de cette brochure, on en jugera par un seul extrait : nous choisissons une note où l'auteur parle du prince Menchikoff, sous les ordres immédiats duquel il a servi pendant plusieurs années, en termes également honorables pour le général et pour l'aide-de-camp.

«..... Il est arrière petit-fils du célèbre prince Menchikoff, qui se montra aussi grand dans l'adversité qu'il fut distingué dans la prospérité ; qui fut le premier ami et le disciple le plus constant de Pierre-le-Grand ; et, sans doute, Pierre-le-Grand se connaissait en hommes. L'empereur Nicolas, qui marche dignement sur les traces de son aïeul, vient de donner une preuve de son discernement, en accordant sa confiance à un homme aussi distingué, et que l'on ne croie pas que je trace cet éloge dans quelque but personnel : forcé par le concours des circonstances et surtout par le délabrement de ma santé de renoncer au service et d'habiter un pays méridional, je ne brigue aucune place et ne flatte personne ; mais, j'ai dû saisir l'occasion d'offrir un hommage libre au vrai mérite. » Y.

144. — * *Cours d'histoire moderne*, par M. Guizot, professeur d'histoire à la faculté des lettres de Paris, comprenant 1° l'*histoire générale de la civilisation en Europe*, depuis la chute de l'empire romain jusqu'à la révolution française (cours de 1828) ; 2° l'*histoire de la civilisation en France*, depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789 (cours de 1829.) Paris, 1828-1829; Pichon et Didier. Le cours de 1828 forme un volume in-8°, en 15 livraisons, avec portrait; prix, 11 fr. Le cours de 1829 forme 3 vol. in-8°, en 36 livraisons, dont 20 ont paru ; prix de chaque volume, 9 fr.

Nous n'attendons que l'achèvement du cours de M. Guizot, pour analyser, avec les détails convenables, ses savantes leçons, dont nous ne pourrions autrement saisir l'ensemble et la liaison. Nos lecteurs comprendront facilement qu'il ne nous est pas possible de satisfaire plus tôt à l'impatience qu'ils éprouvent sans doute, et de morceler, dans des examens incomplets, ce tableau de l'histoire moderne, qui n'est lui-même qu'un résumé plein de vie et de couleur, dont tous les traits tiennent à une nouvelle et vaste théorie des études historiques. A. P.

145. — * *Dictionnaire historique*, ou histoire abrégée des hommes qui se sont fait un nom par leur génie, leurs talens, leurs vertus, leurs erreurs ou leurs crimes, depuis le commencement du monde jusqu'à nos jours, par l'abbé F. X. de Feller. *Septième édition*, enrichie d'un grand nombre d'articles nouveaux, intercalés par ordre alphabétique ; corrigée sur les observations de nos meilleurs biographes, et ornée du portrait de l'auteur. T. XV, XVI, XVII. Paris, 1829; Méquignon-Havard ; 3 vol. in-8° ; prix du volume, 7 fr.

Ces trois volumes commencent à l'article *Rodoerio* et com-

plètent le dictionnaire, dont les dix-sept volumes ont ainsi été terminés dans trois ans. Il était difficile de satisfaire plus promptement les souscripteurs; aussi, les erreurs de Feller ne sont corrigées quelquefois que dans des notes, comme on le voit à l'article *Rondet*, éditeur de la Bible connue sous le nom de Vence. On aurait dû renvoyer, pour cette Bible, à l'article *Vence*, où la dernière édition est indiquée. Il y a de plus des omissions blâmables. Le nom de *Jean-Jacques Rousseau* ne peut guère être séparé de celui de son zélé défenseur, M. *Musset-Pathay*, qui n'est pas même cité comme ayant publié les œuvres de ce philosophe. A l'article *Simplicius*, il était indispensable d'indiquer l'édition de *Schweighœuser*, qui a rempli, vers le milieu de l'ouvrage de cet écrivain grec, une lacune considérable qui n'avait point été aperçue avant lui. M. *Daunou* en a parlé assez au long dans l'article *Simplicius* de la *Biographie universelle* qui a paru dès 1825. Mais le père Feller n'oublie pas de répéter, à l'article d'*Uxelles*, que ce maréchal disait qu'il ne s'était pas marié parce qu'il n'avait pas trouvé de femme dont il voulût être l'époux, ni d'homme dont il voulût être le père : le marquis d'Uxelles n'avait sans doute pas connu sa mère. Du reste, j'observerai, à l'occasion de cet article, que la patrie du maréchal, qui est la ville de Châlons, y est donnée pour le nom de sa famille, méprise assez extraordinaire. A l'article *Voltaire*, l'auteur affirme qu'il existe trois cent mille exemplaires des œuvres de cet homme célèbre, sans y comprendre les exemplaires des œuvres séparées, par exemple, ceux des contes et des romans, qu'il porte à 400,000. Malgré ce prodigieux succès, Feller lui attribue très-peu de mérite, et à l'article d'*Young*, il prétend que ce poète anglais adressa deux vers anglais au poète français à qui il disait : « Tu es si spirituel, si maigre et si laid, qu'on trouve réunis en toi le diable, la mort et le péché », mis en action dans le paradis perdu de Milton. Cette manière de combattre un auteur par une plaisanterie sur ses qualités personnelles, n'est malheureusement employée que trop souvent. On pourrait faire encore beaucoup d'observations sur le dictionnaire de Feller. Je me contenterai d'avertir les éditeurs, qu'à l'article *Trismégiste*, *Hermès* est confondu très-mal à propos avec *Moïse*. Le passage de *Lactance*, cité pour démontrer cette fausse assertion, prouve précisément le contraire ; il fait évidemment allusion aux ouvrages que nous avons sous le nom d'Hermès, et non à ceux de Moïse, qui lui est bien postérieur. F.-A.

146. — * *Histoire de Hainaut* par *Jacques de* Guyse, tra-

duite en français, avec le texte latin en regard, et accompagnée de *Notes*. T. VI. Paris, 1829; Sautelet; Bruxelles, Arnold Lacrosse. In-8° de XVIII et 492 pages; prix, 9 fr. (Voyez *Rev. Enc.*, T. XXXVIII, p. 182.)

Le moine historien conduit sa chronique, dans ce volume, jusqu'à l'an 651 de notre ère. Il commence la seconde partie de son ouvrage par exposer l'intention où il est de relever les erreurs des historiens qui l'ont précédé, et de suivre habituellement la chronique de *Sigebert de Gemblours*, « Toutes les fois, dit-il, que ce qu'il rapporte ne me paraît pas répugner à la raison. *Ubi non video rationem sibi repugnantem.* » Ce qui ne l'empêche point de raconter une foule d'anecdotes fort peu croyables, mais qui n'en sont pas moins très-curieuses; telles sont le martyre des onze mille vierges de Cologne, l'aventure du roi Artur, qui tue un géant sur le mont Saint-Michel; tels sont encore une multitude de miracles rapportés dans tous leurs détails, avec une gravité singulièrement comique.

Mais ce qu'on remarquera surtout dans ce volume, c'est la courte préface de M. le *marquis* DE FORTIA, dans laquelle il déploie l'érudition qu'on lui connaît, pour appuyer plusieurs idées nouvelles sur Mérovée et sur l'origine de la race mérovingienne. Une inscription latine qu'il rapporte, et qui se trouve gravée sur une statue découverte à Rome en 1813, jette un nouveau jour sur ce sujet, et confirme entièrement les conjectures qu'il avait tirées des récits des historiens, et entre autres d'Idace, évêque espagnol, continuateur de la chronique d'Eusèbe, de Grégoire de Tours et de Sidoine Appollinaire. Nous invitons ceux de nos lecteurs qui s'occupent de cette partie de notre histoire à lire cette préface avec attention. — L'éditeur mérite toujours les éloges que nous lui avons donnés en rendant compte des volumes précédens, pour les soins qu'il accorde à la publication de ce bel ouvrage. A. P.

147. —* *Histoire de la Pologne*, avant et sous le roi *Jean Sobieski*, par N.-A. DE SALVANDY; avec cette épigraphe :

. . . . . *Ferrea jura*
Insanumque forum.....

Paris, 1829; A. Sautelet et Comp. 3 vol. in-8° de XV — 429, 477 et 512 pages; prix, 21 fr.

Nous nous empressons de faire connaître la publication de ce nouvel ouvrage, nous réservant le soin de l'apprécier plus tard dans un article proportionné à son importance.

148. — *Mémoire sur les cent jours*, en forme de lettres, avec des notes et documens inédits, par M. *Benjamin* Constant. *Nouvelle édition*, augmentée d'une introduction. Paris, 1829; Pichon et Didier, quai des Augustins, n° 47. In-8° de xxx-294 pages; prix, 7 fr.

Le nom de M. Benjamin Constant est un des plus chers aux amis des libertés publiques. Il rappelle une longue et laborieuse carrière, à peu de chose près, entièrement consacrée à la défense et à l'affermissement du gouvernement représentatif dans notre patrie. Les services que M. Benjamin Constant a rendus à cette cause sacrée sont immenses. Ses écrits et ses discours peuvent être considérés comme une sorte de répertoire complet où sont successivement traitées, avec une force et une fécondité bien remarquables, toutes les questions que peut présenter l'existence politique des nations civilisées, qui ont l'étrange prétention de vouloir compter pour quelque chose et voir clair dans leurs propres affaires. Ce qui étonne surtout dans ses divers ouvrages, notamment dans les discours du publiciste célèbre dont nous nous occupons, c'est l'intérêt toujours nouveau qu'il sait attacher aux points qu'il a déjà plusieurs fois traités précédemment : on s'attendrait peut-être à le trouver là plus faible et moins brillant que de coutume; au contraire, son argumentation y est plus vive, plus pressante, plus semée d'expressions heureuses et de traits spirituels : comme les artistes que le *bis* encourage à de nouveaux efforts, M. Benjamin Constant refait presque toujours mieux ce qu'il vient de faire. Sans contredit, c'est la partie la plus frappante, parce qu'elle est la moins commune, de son talent oratoire, et c'est aussi ce qui l'avait placé à la tête de cette minorité des années précédentes, dont l'histoire consacrera le noble et courageux dévoûment.

Nous connaissions déjà les Lettres sur les *cent jours;* mais c'est là un de ces écrits pleins de faits importans et d'aperçus ingénieux sur lesquels on revient toujours avec fruit et plaisir. Dans une introduction assez étendue, l'auteur s'attache à représenter les motifs de cette publication nouvelle d'un ouvrage dont la première partie remonte à dix années. Chacune des deux parties est accompagnée de notes et de pièces justificatives fort curieuses. En tout, ce volume est certainement un des documens les plus importans que nous possédions sur cette mémorable période que limitent Cannes et Waterloo. On ne peut donc que louer les éditeurs d'avoir livré de nouveau au public cet intéressant écrit, et les remercier en par-

ticulier de nous avoir par là offert l'occasion de payer à un des plus éloquens et des plus fermes défenseurs de nos droits un juste tribut d'éloges. P. A. D.

149. — *Essai historique sur la ville de Bayeux et son arrondissement*, par *Frédéric* Pluquet. Caen, 1829; Chalopin. Paris, Lance, rue Croix-des-petits-Champs, n° 50. In-8° de 436 pag.; prix, 6 fr.

Bayeux (*civitas Bajocassium*), fondée par les Celtes, devint une ville considérable sous les Romains : les Saxons s'en emparèrent dans le ve siècle; et à la fin du ixe elle fut brûlée par les Normands. On compte déjà *trente* ouvrages imprimés concernant le Bessin ou la ville de Bayeux : et cette contrée, belle par ses sites, si importante par sa fertilité et par ses produits industriels, manque encore d'un historien, quoique l'on cite 71 écrivains et hommes célèbres qui y sont nés, parmi lesquels le savant *Patera*, issu au ive siècle d'une famille de Druides, *Alain Chartier*, *Cahier de Gerville*, ministre de l'intérieur en 1791.

Nous n'avons, à vrai dire, pour la plupart de nos villes que des livres prolixes, sans critique, chargés d'une érudition fastidieuse; compilations de légendes, d'événemens ecclésiastiques et de généalogies féodales, parce que leurs auteurs considéraient dans un pays les abbayes et les châteaux, non les fermes et les manufactures. D'ailleurs, la géologie est récente, l'agriculture, le plus ancien des arts, est une science nouvelle, et notre époque a vu naître l'économie politique. On peut être étonné que parmi le grand nombre de savans qui habitent nos départemens, quelques-uns seulement se livrent à la composition d'histoires *locales*. Écrits dans l'intérêt public, peu volumineux, ces ouvrages contiendraient la topographie, un précis des événemens principaux, la comparaison des anciennes coutumes avec les mœurs actuelles, les vicissitudes de l'industrie; et nous parviendrions ainsi à acquérir une histoire civile, morale et industrielle de la France; histoire bien plus digne des bibliothèques particulières que ces collections de mémoires qui redisent si longuement les règnes de l'absolutisme, les intrigues du clergé et la dépravation des cours.

M. *Frédéric* Pluquet, président du tribunal de commerce, érudit plus judicieux qu'écrivain élégant, n'est pas seulement, ainsi qu'il a la modestie de le déclarer, le continuateur de l'histoire ecclésiastique du diocèse de Bayeux (In-4° 1705) et d'une autre histoire sommaire. Son *Essai* mérite d'être lu et consulté par ceux surtout qui étudient l'histoire de la Norman-

die : Bayeux, par son administration, son commerce, par ses usages aux XIe et XIIe siècles et dans les siècles suivans, offre assez exactement le tableau de la plupart des autres villes de cette grande province : le vieux langage du Bessin s'est conservé dans la plupart des communes du Calvados et de la Manche : il en est encore de même pour quelques préjugés et usages. Robert Wace (1), dont le célèbre roman de Rou vient enfin d'être publié par M. Fréd. Pluquet, peint ainsi la condition des paysans ou villains de son époque : « Tous les jours ils sont cités à l'audience, audience des forêts, des monnaies, des clôtures, des chemins, des eaux, des moulins, des aveux, des impôts, des guet-apens, des corvées, des batteries, des aides. Tant il y a de prévôts, de bedeaux et de baillis vieux et nouveaux; ils ne trouvent aucune sûreté avec les seigneurs, ni avec les sergens. » La noblesse et le clergé développèrent ainsi dans les Normands, toujours prêts à résister à l'oppression, cet esprit de chicane qu'on leur a tant reproché, et qui ne les a pas encore quittés, au moins dans l'arrondissement de Bayeux. La consommation du papier timbré s'y élève par an à plus de 60,000 fr., et les divers tribunaux jugent près de 3,000 procès; mais la population, qui est de 81,052 habitans, comprend 27,967 propriétaires, dont 503 seulement sont électeurs.

Pour être un des siéges épiscopaux les plus anciens des Gaules, Bayeux n'en est pas moins une ville peu lettrée; point de bibliothèque publique; la presse n'y avait rien produit avant 1630; et l'on s'est étonné que l'auteur de cet article ait pu, en 1813, y faire imprimer en *grec* un ouvrage classique.

Nous pourrions relever quelques inexactitudes, indiquer quelques omissions dans l'*Essai historique*, dont l'ordre des matières n'est pas non plus irréprochable. Mais nous préférons citer cette charte octroyée par Philippe-Auguste à plusieurs villes de Normandie : « Lorsqu'il faudra nommer un maire, les *pairs élus par la commune* choisiront *trois* des plus honnêtes citoyens, et les indiqueront au seigneur roi, qui désignera pour maire un des trois à son gré. » Et ce droit d'élection, ce choix de candidats, bien antérieur au XIIIe siècle, nous Français du XIXe, nous ne pouvons les recouvrer intégralement sous le régime constitutionnel! *Isidore* LEBRUN.

---

(1) Voy. *Rev. Enc*, t. XXXVII, p. 420, l'analyse consacrée par notre collaborateur, M. DEPPING, à ce roman, dont M. Frère, libraire de Rouen, a publié, il y a deux ans, une édition fort estimée. (Rouen, 1827; 2 vol. in-8°).

150.—*Rapport sur les monumens remarquables de l'arrondissement de Vienne*, par M. Mermet aîné. Vienne, 1828; Timon. In-8°.

L'auteur de ce rapport s'est proposé de répondre une à une aux questions proposées par l'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* relativement aux antiquités du département qu'il habite. Il signale plusieurs *Tumulus* dans le genre des *barrows* dont il est question dans l'ouvrage de M. *Mahé*, sur *les antiquités du Morbihan*. M. Mermet donne des renseignemens utiles; peut-être aurait-il dû s'étendre davantage sur plusieurs sujets qui ne sont pas assez développés dans son travail.

151.—*Mémoires sur les antiquités du Donon*, par M. Jollois, ingénieur en chef des ponts et chausées, etc. Épinal, 1828; Gérard. In-8°.

Sur les confins de la Lorraine et de l'Alsace s'élève une des montagnes les plus hautes des Vosges. Son sommet est couvert de ruines dont plusieurs ont fixé l'attention de M. Jollois. Avant cet ingénieur, qui a fait partie de l'*Institut d'Égypte*, *Schæpfling* et *Dom Calmet* s'étaient déjà occupés du même sujet. Il y avait par conséquent peu de chose à dire après ces deux illustres antiquaires. Nous devons savoir gré toutefois à l'auteur de ce mémoire, de nous avoir transmis par la lithographie les dessins de plusieurs bris de statues représentant en général le dieu Mercure.

152.—*Second mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva, suivi d'éclaircissement sur Vermand, capitale des Veromandui*, par M. J. Rigollot fils, membre des Sociétés académiques d'Amiens et de Saint-Quentin. Amiens, 1828; Boudon-Caron. In-8°.

M. Rigollot partage en tout les opinions de M. d'Allonville dont l'ouvrage a été couronné par l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres, ainsi que j'ai eu l'occasion de l'annoncer dans la *Revue* du mois de juillet dernier. Cette circonstance me dispense de faire l'éloge d'un ouvrage qui se trouve d'avance jugé par l'arrêt de la docte compagnie. Ces deux savans s'élèvent fortement contre ceux qui voudraient déshériter la capitale de la Picardie du beau nom de *Samarobriva* que M. de Lalande revendique à tort pour Saint-Quentin, l'une des principales villes du département de l'Aisne.

Alexandre Le Noble.

153. — *Histoire biographique de la Chambre des Pairs, depuis la restauration jusqu'à l'époque actuelle*, par A. Lardier; précédée d'un *Essai sur l'institution et l'influence de la pairie*

en France, par C. O. Barbaroux. Paris, 1829; Brissot-Thivars. In-8° de xciv et 329 pages; prix, 7 fr.

Les biographies des contemporains sont tombées, depuis quelque tems, dans un juste discrédit. Inspirées le plus souvent par l'esprit de parti ou l'ardeur de la diffamation, quelquefois même par la plus vile de toutes les passions, la soif du gain que procurent le scandale et la calomnie, on a fini par leur appliquer un genre de blâme tout-à-fait décisif, on a cessé de les lire. Mais il ne faut pas faire du mot de biographie un titre de proscription, et il serait injuste de confondre, avec ces écrits honteux, des ouvrages faits en conscience, et où l'on n'a cherché que la vérité. Il faut surtout faire une honorable exception en faveur de livres tels que celui que nous annonçons, composés dans le but louable de faire connaître à la nation les hommes qui composent le premier corps de l'État. Les grands fonctionnaires d'un empire, même avant leur mort, sont presque du domaine de l'histoire; leur vie publique appartient au peuple dont ils réglent la destinée, et chacun a le droit de l'exposer au grand jour, en respectant toutefois les limites qui doivent toujours protéger la vie privée. Il est bon, il est utile que des jugemens publics soient prononcés sur les hommes éminens dans l'ordre social; c'est une récompense anticipée pour le dévoûment et la vertu; c'est pour la faiblesse un avertissement qui, plus tardif, deviendrait inutile; ce peut être enfin pour quelques-uns un châtiment juste et d'un salutaire exemple.

Cette histoire biographique de la Chambre des Pairs nous a semblé faite dans de bons principes; s'il y a quelques erreurs, ce qui est inévitable dans un pareil travail, elles sont involontaires, et il ne faut pas les imputer à la bonne foi de l'auteur. Ce livre offre d'ailleurs tout l'intérêt qui s'attache à des noms historiques, à des hommes dont la plupart ont passé à travers les grandes vicissitudes de quarante années de révolutions; c'est un répertoire que la curiosité est souvent tentée de consulter, dès qu'un événement public, un vote de quelque importance, mettent en évidence un de ces noms connus ou inconnus; car, il faut bien le dire, ce n'est pas un faible sujet d'étonnement de voir combien, parmi ces grandes notabilités de l'aristocratie nationale, il y a de personnages obscurs, et dont la biographie de quatre lignes offre encore des longueurs.

L'*Essai sur la pairie en France* est un résumé fort bien fait de l'histoire d'une institution qui a passé par des états fort divers, et qui a exercé, à certaines époques, une grande in-

fluence sur les affaires du pays. L'auteur nous montre d'abord la pairie, dans son origine féodale, sous la seconde race des rois de France. Parmi les circonstances caractéristiques du premier âge de cette institution, il remarque que les femmes, titulaires de pairie par hérédité, avaient le droit de prendre séance dans la haute cour, et de participer aux jugemens qu'elle rendait. Dans le second âge de la pairie, qui date de l'an 1297, et qui fut marqué par l'élévation des princes du sang à la dignité de pairs, sous Philippe-le-Bel, eut lieu la réunion de la Cour des Pairs à la Cour du Parlement; réunion qui s'opéra, non par une loi, mais par l'usage et la force des choses. Le troisième âge de la pairie, qui comprend l'espace de 1505 à 1550, nous montre des princes étrangers revêtus de cette dignité. Enfin, pendant le dernier âge, de 1550 à 1789, de simples gentilshommes deviennent pairs, et le premier fut Anne de Montmorency, connétable et grand-maître de France. Notre auteur cite les principales dispositions de l'édit de 1711, qui devint, sous Louis XIV, le code de cette institution. Nous remarquons qu'on y fixe à 15,000 livres de rente le majorat attaché au chef-lieu du duché-pairie, dont la substitution à perpétuité était autorisée par cet édit. Cette pairie fut engloutie, dans la révolution, avec la monarchie. La restauration ne pouvait ressusciter l'ancienne pairie; elle en créa une nouvelle, et le sénat conservateur de l'empire semble être, entre elles, comme une espèce de lien. M. Barbaroux rapporte les actes législatifs et les ordonnances qui ont constitué la pairie actuelle; il discute son essence, ses attributions; il la compare avec la pairie anglaise; et, en exposant les améliorations dont elle pourrait être susceptible, il indique ses moyens d'influence et la part qu'elle peut avoir dans la prospérité publique. Nous n'avons pas besoin de dire dans quels principes est écrit ce résumé; il y a des familles chez qui les sentimens de liberté sont héréditaires; l'auteur se nomme Barbaroux; et l'éditeur, Brissot. M. A.

154. — *Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille, et sur la maison où il est né*, lu à la séance publique de la *Société libre d'émulation de Rouen*, le 6 juin 1828; par *M. Pierre-Alexis* CORNEILLE, professeur d'histoire au collége royal. Rouen, 1829; Baudry, rue des Carmes, n° 20.

L'acte de baptême du grand Corneille n'indique pas le jour de sa naissance, qui se trouve fixé au 6 juin 1606, par le Mercure galant, auquel travaillait Thomas Corneille, par son Dictionnaire historique, et par le Dictionnaire de Moréri. L'auteur de cette brochure, petit-neveu du grand Corneille,

a fait des recherches pour préciser cette date, et a proposé, en conséquence, à la société d'émulation de Rouen, de transporter au 6 juin la séance publique qui se tenait ordinairement le 9, jour du baptême du grand poète. Il a joint à sa dissertation une note sur les deux maisons où Pierre Corneille et son frère sont nés; cette note est accompagnée d'une planche qui représente ces deux maisons. Tout ce qui se rattache à un grand homme est intéressant, et les détails, peu importans en apparence, sont au moins un hommage à sa mémoire. C'est sous ce point de vue seulement que l'on doit considérer la petite brochure de M. Pierre-Alexis Corneille, qui s'intéresse avec raison au nom qu'il a l'honneur de porter. Il s'occupe en ce moment de recherches qu'il compte publier sur les divers portraits de son illustre aïeul. D. M.

155. — *Discours prononcé par* Fénelon, le jour de la bénédiction de M. *Dambrines*, abbé du Saint-Sépulcre, à Cambray. Paris, 1828; Sédillot, rue d'Enfer Saint-Michel, n° 18. In-8°; prix, 2 fr. 50 cent.

Ce discours, que l'on offre aujourd'hui au public, a été prononcé en 1703 par Fénelon; le manuscrit qui a servi à l'impression appartient à la bibliothèque de Cambray, où il a été récemment découvert par M. Leglay : et si cet opuscule, où l'on trouve au reste d'excellens conseils de morale, n'a pas une grande importance littéraire, il sera du moins recherché comme curiosité bibliographique.

Littérature.

156. —* *Recherches sur les sources antiques de la littérature française;* par *Jules* Berger de Xivrey. Paris, 1829; Crapelet. In-8° de 288 p.; prix, 7 fr.

L'académie de Toulouse avait mis au concours cette question : *à laquelle des deux littératures grecque ou latine la littérature française est-elle le plus redevable?* M. Berger présenta sur ce sujet un mémoire qui obtint une mention honorable; il le donne aujourd'hui au public, sous un titre plus convenable que celui qu'avait indiqué l'académie. Ce mémoire est divisé en deux parties; dans la première, l'auteur examine ce que nous devons aux Latins; dans la seconde, ce que nous avons imité des Grecs, et il résume en ces mots son jugement sur ces deux langues : « On dit quelquefois d'un enfant dont l'esprit et le cœur ont été cultivés par d'autres que ses parens, qu'il doit à ceux-ci la vie du corps, mais à ceux-là la vie de l'âme; l'on pourra dire de même que la littérature française

doit à la langue latine et sa naissance et une continuation (sic) de services dont elle doit conserver toujours de la reconnaissance; mais, qu'elle doit à la langue grecque un élan si rapide, si beau et si sublime, qu'elle a fait dans cette seconde partie de la carrière un chemin vingt fois plus grand que dans la première. » (P. 288.)

Laissons de côté cette question de supériorité aussi dénuée d'intérêt et d'utilité, que peu susceptible d'une réponse péremptoire ; eh! que nous importe en effet si La Fontaine doit plus à Ésope qu'à Phèdre, si Molière et tous nos comiques n'ont pas plus profité de Plaute et de Térence que d'Aristophane? Et qui, d'ailleurs, pourra mesurer avec certitude ce que chacun de nos auteurs doit à chacun des anciens? Mais, ce qui nous intéresse, c'est de savoir absolument, et non d'une manière comparative, quelle a été l'influence des deux littératures anciennes sur la nôtre : c'est là ce que nous apprend le livre de M. Berger, qui oublie, dès les premières pages, la question académique. pour raconter d'un style énergique et concis les longs et pénibles travaux de tous les savans du moyen âge, et rappeler les ouvrages plus beaux et plus agréables des auteurs des siècles derniers. Il montre comment, guidés par les admirables modèles que nous avaient légués les anciens, nos grands écrivains sont parvenus à nous faire une littérature que le consentement de l'Europe entière place au-dessus de toutes les autres, et que cette lutte corps à corps avec les anciens, loin d'énerver le génie français, ainsi qu'on l'a quelquefois prétendu, lui a fait au contraire atteindre au plus haut degré de perfection.

Cette idée se représente plusieurs fois dans l'ouvrage de M. Berger; l'auteur s'y arrête surtout avec complaisance, dans la lettre qu'il adresse à M. Fleury-Lécluse, membre de l'académie de Toulouse, et où il se plaint du jugement plus que léger que quelques jeunes auteurs portent sur nos grands écrivains, et de l'ignorance et du mauvais goût dont ils font quelquefois preuve, en reprochant à nos classiques (1) de n'avoir pas écrit comme eux.

Je regrette seulement que M. Berger ait traité cette question avec une politesse tout académique, et qu'il se soit borné à discuter la valeur ou l'opportunité de tel ou tel mot; des citations, extraites des écrits de quelques-uns de nos doctri-

(1) Je suis honteux d'être obligé de prévenir que je prends ici le mot *classique*, non comme représentant une école, mais dans le sens d'excellent auteur, le seul où il soit français, en l'appliquant aux hommes.

naires modernes, lui auraient fait plus beau jeu, et auraient tout de suite fait sentir quelle différence il y a entre nos bons auteurs et ces jeunes gens, à qui l'on ne peut refuser du talent, mais qui croient qu'on n'a, pour faire un poème, qu'à tremper sa plume dans son écritoire, et la laisser courir sur le papier.

Mais, si nous nous unissons à M. Berger pour leur recommander de s'instruire et de se perfectionner par le travail et l'étude des beaux modèles, nous ne sommes pas de son avis, lorsqu'il désire (p. 13) le retour des divinités mythologiques dans nos poèmes : admirons-les dans les poètes anciens, avouons que les dieux d'Homère forment le système religieux le plus favorable, sous tous les rapports, à la poésie; mais, reconnaissons en même tems que la poésie doit d'abord se prêter aux idées du peuple à qui elle s'adresse; que chez nous les dieux de l'Olympe n'ont jamais été que des idoles de plâtre ou de carton, des mannequins ridicules. Ils ont perdu la vie que leur donnaient les croyances antiques; abandonnons-les donc pour les divinités qui étaient l'objet des terreurs ou de l'adoration de nos ancêtres, et faisons pour ce nouveau monde poétique des vers aussi irréprochables que ceux de Racine et de Boileau. B. J.

157. — * *Cours de Littérature française*, professé par M. Villemain à la faculté des lettres de Paris, en 1827, 1828 et 1829; revu par *l'Auteur*. Paris, 1828-1829; Pichon et Didier. Le cours complet se composera de 4 vol. in-8°, avec portrait; les 14 livraisons du cours de 1828 et les 18 livraisons du cours de 1829 (qui en aura 24 en tout) sont en vente; prix du volume de 1828, 11 fr.; prix des 2 volumes de 1829, 18 fr.

Dans l'ensemble de ces trois cours, M. Villemain embrasse tout le tableau littéraire de la France du dix-huitième siècle, depuis *Voltaire*, *Montesquieu* et *Rousseau*, jusqu'aux hommes qui marquèrent la fin de ce grand siècle « par le passage de la littérature spéculative à la littérature active, de la philosophie à la tribune. » On concoit que son vaste sujet l'entraîne souvent à des digressions sur les littératures étrangères, soit pour rechercher, hors de la France, l'influence de ses grands écrivains sur le goût, les arts et mêmes les réformes sociales; soit pour démêler, chez nous, la trace des imitations étrangères; soit pour éclairer ses travaux par cette étude comparée des littératures, qui est véritablement la philosophie de la critique. Nous devons au talent de l'auteur, à l'importance des sujets qu'il a traités, un examen consciencieux, que nous croyons pouvoir promettre à nos lecteurs. Z.

158. — *De l'origine et du mérite de la Langue italienne*, par M. Renzi. Paris, 1829; Gaultier-Laguionie. In-8°.

L'auteur a tâché de resserrer, en peu de pages, un sujet qui aurait mérité un plus grand espace pour être traité complétement. Il a voulu démontrer le mérite de la langue italienne par son origine, son ancienneté, sa richesse et la célébrité de ses écrivains classiques. La langue italienne tire, dit-il, son origine de la langue latine; elle existait même au tems où celle-ci n'était employée que par les poètes, les orateurs et les gens instruits; ce fut du moins l'opinion du marquis Maffei et de quelques autres. Quoi qu'il en soit, elle ne fut considérée comme une langue formée et régulière que depuis le commencement du treizième siècle; elle compte donc près de sept siècles de durée. Au dire de Monosini, la langue grecque se compose de 28,000 mots, et la latine de 20,000; Rosasco en a trouvé, dans le vocabulaire de la Crusca, 43,075, et l'auteur du mémoire que nous annonçons aurait pu augmenter de beaucoup cette somme, s'il avait eu la patience de feuilleter le nouveau dictionnaire de l'abbé Cesari. Mais est-ce toujours l'abondance des mots qui constitue la véritable richesse d'une langue?... Certainement, la langue italienne ne manque pas d'écrivains classiques en tout genre. Fier de cette gloire, l'auteur prétend que cette langue si ancienne, si riche et si harmonieuse, est supérieure à la langue latine à plusieurs égards, même par la concision. Il cite, par exemple, la traduction que le P. Solari a faite des hexamètres de Virgile et d'Horace en autant de vers endécasyllabes italiens; c'était le même tour de force que Davanzati avait essayé dans la prose en traduisant Tacite. Mais a-t-on bien examiné si, au moyen de tels efforts, la pensée originale n'a rien perdu de sa clarté et de sa précision? F. Salfi.

159. — * L'*Alexandréide*, ou *la Grèce vengée*, poëme en 24 chants; par *Pierre* David, officier de la Légion-d'Honneur, ancien consul général en Asie, membre des académies de Caen et de Rome, fondateur de celle de Smyrne. Tom. II. Paris, 1829; Firmin Didot. In-8° de VII et 419 p.; prix des 2 vol., 12 fr.

En rendant compte des dix premiers chants de l'Alexandréide, publiés en 1826 sous le nom de *Sylvain Phalantes* (V. *Rev. Enc.*, t. XXXV, p. 738), j'ai indiqué les inconvéniens du sujet et du plan suivi par le poète : je dois ajouter aujourd'hui à mes observations que l'auteur, dans la dernière partie de son ouvrage, a fait pour triompher de ces inconvéniens des efforts souvent heureux. Ainsi, au dix-neuvième

chant, il a su rajeunir les fictions mythologiques, en les employant d'une manière ingénieuse à produire une éclipse de lune. Ainsi, au vingt-unième chant, l'Amour, mis par Vénus à la disposition de Minerve, pour subjuguer la valeur d'Alexandre, nous offre un tableau aussi nouveau que gracieux. Mais, le grand mérite de l'Alexandréide est dans le style; ce style, tout nourri des inspirations de l'antiquité étudiée à sa source, rappelle en vers harmonieux la belle prose de Fénelon. Le lecteur en pourra juger par cette description d'une fête tyrienne :

Du temple d'Astarté les portes d'argent s'ouvrent.
Les regards curieux s'y plongent, et découvrent,
A l'éclat adouci d'un faible demi-jour,
L'image de Cypris, dont le souple contour
Et la pose élégante, et la grâce ingénue,
Enchantent la pensée et captivent la vue.
. . . . . .
Cent vierges, allumant les parfums les plus doux,
Aux deux reines de Tyr les offrent à genoux.
Les unes, préludant à la cérémonie,
De leur harpe sonore éprouvent l'harmonie ;
Les autres, mariant les plus fraîches couleurs,
Tressent pour leurs beaux fronts des couronnes de fleurs.
Les reines ont donné le signal des mystères.
Leur tristesse y répand des teintes plus austères ;
Et, dès que Théano de sa touchante voix
Entonne l'hymne saint pour le salut des rois,
Des chœurs mélodieux les accens se confondent ;
Le temple, les bosquets, le portique y répondent ;
Et, d'échos en échos, ce bruit harmonieux,
Jusqu'aux extrémités du bois mystérieux,
Roule en s'affaiblissant, murmure encore, et cesse.
La piété s'anime, et l'auguste prêtresse
De la danse sacrée a sur sa harpe d'or
Indiqué la cadence et proclamé l'essor.
« Enfans, dit-elle, et vous, jeunes phéniciennes,
Figurez l'arc d'Iris : que chacune à la fois
Aux mains de ces enfans abandonnant les siennes,
Suive les mouvemens des harpes et des voix. »
De chants plus animés les bosquets retentissent ;
Soudain femmes, enfans, par la main se saisissent ;
Et ce brillant Méandre, épuisant dans son cours
Du dédale fleuri les tortueux détours,
Forme sur le gazon qui lui sert de théâtre
De cent bras arrondis, cent arcades d'albâtre.

On retrouve ici ces grâces naturelles, ce rhythme à la fois savant et inaperçu, cet art de plaire sans efforts, dont les anciens ont presque seuls possédé le secret.

L'invocation suivante à la Divinité n'est pas moins remar-

quable par la poésie du style que par la haute philosophie des pensées :

« De la nature même inaltérable essence,
Volonté toujours juste, amour, bonté, puissance,
Principe et fin, Théos, toi qui du haut des cieux
Embrasses tous les tems, aperçois tous les lieux,
C'est au sommet des monts, quand le soleil les dore,
Eternel créateur, que le Perse t'adore.
Zoroastre jadis l'apprit à ces mortels :
Ton temple est l'univers, les monts sont tes autels.
Du Céphise à l'Indus, de l'Atlas au Caucase,
On te nomme Osiris, Jupiter, Oromaze.
Qu'importe sous quel nom t'implorent les humains ?
C'est toujours vers les cieux qu'ils élèvent leurs mains.
Ils sont tous tes enfans, et ta bonté suprême,
Pardonnant à l'erreur du plus grossier emblême,
Reçoit également leurs encens et leurs vœux.
Nos aïeux t'invoquaient ; et nos derniers neveux,
Tant que la sombre nuit fuira devant l'aurore,
Grand Dieu, sous d'autres noms, t'invoqueront encore.

Il y a une belle et noble mélancolie dans ce début du dix-neuvième chant, que le poète va consacrer au récit des combats :

O Nuit silencieuse ! ô Déité paisible !
Aux malheurs des mortels ne sois pas insensible ;
Retarde tes coursiers ; prolonge le sommeil
De tant d'infortunés qui n'ont plus qu'un réveil.
Que de guerriers, remplis d'espoir et de jeunesse,
Ne reverront jamais ton ombre enchanteresse !
Que d'épouses en pleurs, sous tes voiles épais,
Ne retrouveront plus ni l'amour ni la paix !

Je me disposais à citer encore beaucoup d'autres détails également remarquables : la peinture touchante du vieillard retiré à Lemnos, dont un torrent de lave

« .... vient avec lenteur, tel que la destinée, »

dévorer la chaumière et le venger ; celle du guerrier qui, dans Tyr assiégée, s'apprête en gémissant à immoler son cheval à sa faim ; les touchantes exclamations qu'arrache au poète la vue des soldats phrygiens, *nerveux d'Hector*, guidés aux combats par un descendant d'Achille, etc., etc. ; mais tous ces morceaux exigeraient quelques développemens. Ceux que j'ai déjà cités suffisent d'ailleurs pour faire apprécier un style dont le mérite est beaucoup moins dans l'éclat de quelques tirades, que dans la continuité du naturel, de la pureté, de l'élégance, et dans je ne sais quelle franchise d'expression

qui met les objets sous les yeux, et leur prête des couleurs nouvelles. On s'aperçoit que M. David

..... *Mores hominum multorum vidit et urbes,*

et qu'il a tout observé avec des yeux de poète.

160. — *Charles Martel*, poème épique en douze chants; par E.-F.-M. Dupré-Deloire. Paris, 1829; Barba, 2 vol. in-8° d'environ 400 pages; prix, 12 fr.

M. Dupré-Deloire s'attache, dans sa préface, à faire ressortir les avantages de son sujet. « Quel plus grand spectacle, dit-il, l'histoire peut-elle offrir à l'admiration des siècles que cette lutte, non pas de deux nations voisines et rivales combattant pour des intérêts qu'un traité pourrait régler avant comme après la guerre, mais d'une partie du monde contre l'autre, de l'oppression contre la liberté, du Koran contre l'Évangile, etc.! » L'observation est juste, et nous ajouterons même que les événemens actuels donnent à cette lutte un intérêt de circonstance. Mais, si le sujet de Charles Martel est heureux par lui-même, d'un autre côté, la versification française est bien peu propre à l'épopée, et la forme épique est bien usée. Ces obstacles sont tels qu'il est douteux que le talent ait le pouvoir d'en triompher. L'une des premières conditions qu'il aurait à remplir serait de se créer un style constamment pittoresque, dramatique, original et attachant. Celui de M. Dupré-Deloire est correct, assez harmonieux, quelquefois élégant; mais il ne s'élève jamais au-dessus de ces qualités, bien insuffisantes pour faire supporter aujourd'hui douze mille vers alexandrins. Nous croyons inutile de pousser plus loin l'examen du poème de Charles Martel; mais nous n'aurions pas rendu justice à l'auteur, si nous n'ajoutions ici que, dans des notes nombreuses, il fait preuve d'un goût pur et d'une vaste et consciencieuse érudition.

161. — **Chroniques de France*, par Mme *Amable* Tastu. Paris, 1829; Delangle frères. In-8° de 397 pages; prix, 9 fr.

L'apparition d'un nouvel ouvrage de Mme Tastu est un événement si heureux pour les amis de la poésie, que nous craindrions d'encourir les reproches de nos lecteurs, si nous différions de leur annoncer la publication des *Chroniques de France*. Dans un prochain cahier, nous consacrerons un article de la section des analyses à leur rendre compte de ce recueil. Ch.

162. — *Légendes, Ballades et Fabliaux;* par M. Baour-Lormian, de l'Académie française. Paris, 1829; Delangle frè-

res, rue du Battoir-Saint-André-des-Arts, n° 19. 2 vol. in-8°, avec vignettes gravées sur bois; prix, 13 fr.

Au milieu de la lutte animée des écoles littéraires, les ballades de M. Baour-Lormian ne doivent pas passer inaperçues. Indépendamment du nom de l'auteur, à qui des épigrammes ne sauraient ôter le droit d'être jugé sérieusement, l'apparition de ces poésies a un caractère particulier qui mérite de fixer l'attention. M. Baour-Lormian vient à peine de frapper ses adversaires d'une double satire, et voilà que sa muse se montre tout à coup avec un volume de ballades à la main, et entourée du cortége des magiques divinités du moyen âge, enchanteurs, fées et sylphides. Au premier abord, on est tenté de prendre au sérieux le prologue du livre, et de croire que l'auteur a voulu attaquer par le ridicule les inspirations chevaleresques de nos poètes modernes. Mais, j'ai peine à croire que les ballades de M. Baour-Lormian ne soient que des parodies. C'est au livre lui-même et non à sa préface qu'il faut demander le secret de l'écrivain. Or, en lisant ce livre, je ne puis me défendre d'une idée; c'est que le satirique s'est laissé séduire à cette poésie qu'il venait flétrir. Il a commencé par l'ironie, et tout à coup son récit est devenu sincère et vrai. Il a fait comme ce héros d'Olga, qui s'en va chercher à Florence l'orpheline moscovite dont Hélène lui demande la tête et qui se laisse prendre aux charmes de sa victime. Après tout, les colères de l'honorable académicien sont-elles bien sincères? Ses ouvrages antérieurs ne lui marquent-ils pas sa véritable place dans les rangs de ceux qu'il vient combattre? En parcourant les œuvres de M. Baour-Lormian, j'y vois une brillante imitation d'Ossian, et, il faut bien en convenir, le barde Gaëlic n'a d'Homère que la cécité. Auprès d'Ossian, se trouvent quelques fragmens d'Young, ce métaphysicien de l'élégie. La Jérusalem elle-même, que M. Baour a traduite deux fois avec tant de prédilection, est-elle bien une œuvre antique? Chose étrange! ce sont les satires de M. Baour qui font exception dans ses œuvres. Cela établi, nous nous demanderons si le poète a bien saisi le véritable caractère de la ballade. Ballades, légendes, fabliaux, tous mots presque synonymes, chants populaires qui doivent porter l'empreinte de la nation qui les voit naître. Cette vérité de couleur locale impose au poète la conviction de ce qu'il raconte, mais ne lui interdit pas la gaîté. L'Arioste a foi dans ses héros : pourquoi M. Baour-Lormian a-t-il substitué la gaîté de Voltaire à celle du poète italien? Elle ne va pas aux chevaliers du moyen âge. Cet anachronisme de la pensée passe dans le style. A dieu ne

plaise que nous voulions voir introduire dans la langue du dix-neuvième siècle les formes vieillies de la langue du douzième. Le style, pour être vrai, n'a pas besoin de ce travail de mosaïque : soyez simple, et vous serez de toutes les époques : la simplicité est toujours vraie, parce qu'elle dédaigne tout ce qui, dans le langage, est l'œuvre du moment, et passe avec la mode.

Les ballades de M. Baour se divisent en deux classes, les légendes sérieuses et les contes légers. Ces dernières pièces nous paraissent supérieures aux premières : la gaîté en est franche, et l'intérêt y survit encore, alors même qu'a disparu la vérité contemporaine. A tous ces contes je préférerais *l'Ermite du val noir* et *l'Oiseau vert*. J'ai regret de ne pouvoir réserver pour les légendes une partie de ces éloges : mais, il m'a été impossible d'y trouver autre chose que le pénible travail d'une imagination qui s'efforce d'arriver au terrible et se perd dans de monstrueuses conceptions. Il y a dans *la Fiancée de la tombe* quelque chose de révoltant que n'excuse pas le besoin de la couleur locale. Si l'horrible a sa beauté, ce n'est pas lorsqu'il mène jusqu'au dégoût. Quelques ballades échappent à ce reproche ; mais elles n'offrent que de pâles tableaux, et rien n'y remplace cette gaîté qui parfois du moins nous fait oublier dans les contes l'infidélité du costume. Ce n'est pas qu'on ne rencontre çà et là des effets assez dramatiques : mais la pensée du poète arrive rarement à terme, et ce qu'elle a d'heureux disparaît sous le poids de l'expression.

Le style des ballades est facile, élégant, harmonieux; mais rarement fort et pittoresque. Dans les vers de M. Baour, la pensée est une chose, le style une autre. Quand l'une court, l'autre se traîne. La versification sans nerf et sans couleur varie ses formes sans motif, et rarement avec succès. Le poète n'est à l'aise que dans le vers alexandrin. Dans tout autre, il remplace l'élégance de la périphrase par une sorte de laisser-aller qui n'est pas de la bonhomie. Il faut cependant excepter quelques contes où la facilité paraît ressembler quelquefois à l'inspiration.

Je termine par une citation.

Moi-même, que de fois, au gré de mon audace,
Rêvant une autre arène et des chemins sans trace,
J'ai remonté des tems le cours mystérieux !
De ces tems où la France, orgueil de nos aïeux,
Du farouche Gaulois envahit les rivages,
Et dans la majesté de ses attraits sauvages,
S'offrit à l'univers, sa framée à la main,
Debout sur les débris de l'empire romain.

A l'instant où des nuits le char roule plus sombre,
Souvent j'ai cru la voir m'apparaître dans l'ombre ;
Ses longs cheveux d'ébène aux vents abandonnés,
Dans l'or des brodequins ses pieds emprisonnés,
Jeune, le front paré de lis, de primevères,
Avec tous ses lutins, ses sylphes, ses trouvères,
Aux sons de la cithare, au bruit du tambourin,
De l'antique ballade entonnant le refrain !
Qui t'amène vers moi, noble et brillante fée ? etc., etc.

Nous le demandons, en finissant par où nous avons commencé, qui pourrait se méprendre à ce ton? est-ce celui de l'ironie? A. D. L.

163. — *Une année à la campagne*, par Mlle *Antonia* M., avec cette épigraphe :

Qui fait aimer les champs fait aimer la vertu.
(DELILLE.)

Paris, 1829; Delaunay, Sédillot. In-8° de 76 pages; prix, 1 fr. 50 cent.

Cet essai poétique d'une muse novice, que sa modestie empêche de se nommer, est dédié à son institutrice; c'est à la fois un tribut de reconnaissance et un moyen délicat employé par l'auteur pour aider celle qui a dirigé ses premières années. Une jeune personne, retirée à la campagne avec ses parens, qui ne connaît d'autres plaisirs que ceux d'une vie domestique, consacrée à des affections douces, à des actes de bienfaisance, à des travaux utiles, peint avec simplicité, et souvent avec grâce, les occupations et les délassemens de cette vie tranquille et heureuse :

Exprimer son bonheur est un bonheur nouveau.

Ses vers ne devaient point d'abord franchir le cercle de sa famille :

Pour un auteur chéri l'on n'est jamais sévère ;
Je ne veux d'autre prix qu'un baiser de ma mère.

Le désir et l'espoir d'être utile à son institutrice ont pu seuls décider l'aimable et bonne Antonia à publier son petit poème qui comprend, dans quatre parties séparées, les quatre saisons et les divers emplois du tems que chacune ramène.

Ah ! quels bienfaits sur nous répand la providence !...
Les beaux jours du *Printems* sont des jours d'espérance...
L'Eté vient enrichi de dons plus précieux ;
Il vient, les premiers fruits mûrissent en tous lieux...
Plus tard, nous parcourons, en un beau jour *d'Automne*,
Les vergers enrichis par les dons de Pomone...
L'Hiver même a ses fleurs... qui n'ont pas moins de prix
Que celles du printems dont nous sommes épris....

Dans les devoirs sacrés et de sœur et de fille,
Je trouve mes plaisirs au sein de ma famille ;
Le bonheur avec elle habite la maison,
Il ne connut jamais d'âge, ni de saison....
Les arts font l'ornement de notre solitude ;
On ne peut s'ennuyer, quand on chérit l'étude,
Et la diversité qui règne en nos travaux
Vient leur prêter encor mille agrémens nouveaux.

Nous recommandons à nos lecteurs, et surtout à nos aimables lectrices, les descriptions, souvent pleines de sentiment et de vérité, dans lesquelles l'heureuse habitante de la vallée de Montmorency (car c'est là que demeure notre muse anonyme) retrace les fêtes et les plaisirs champêtres, les soins domestiques, les études et les travaux dont sa vie se compose. Il y a un certain charme dans cette lecture qui porte à l'âme des impressions douces et bienfaisantes de vertu et de bonheur. M. A. J.

164. — *Huascar*, ou *Les Frères ennemis*, drame en cinq actes, par *Charles* D'OUTREPONT. Paris, 1829; Firmin Didot. In-8° de XIX—160 pages; prix, 2 fr. 50 c.

Le sujet de ce nouveau drame de M. d'Outrepont peut être regardé comme la *Thebaide* des Incas; ce sont les querelles de deux frères, Huascar et Atahuallpa, que l'imprudence de leur père, Huayna Capac, avait associés à l'empire, contrairement aux lois du Pérou, et qui se disputent la libre possession du trône. L'auteur donne, en tête de sa préface, plusieurs fragmens du *Commentaire royal*, ou *Histoire des Incas*, rois du Pérou, par l'Inca GARCILASSO DE LA VÉGA, ouvrage écrit en péruvien, traduit en français sur la version espagnole, par BAUDOIN (Paris, 1623), et dans lequel il a puisé les faits principaux de cette guerre civile, qui éclata au Pérou peu de temps avant la conquête de cet empire par les Espagnols. Huascar, l'aîné des frères, auquel devait appartenir sans partage le bandeau royal, est attaqué par Atahuallpa, qui avait reçu de son père la province de Quito, dont il refuse de faire hommage au légitime souverain de l'empire de Cusco; il est défait et mis à mort, avec la reine, par l'ordre de l'usurpateur, auquel l'ombre de l'inca Viracocha apparaît, au milieu d'un sacrifice, en lui prédisant l'arrivée des Espagnols et la chute de son empire.

L'auteur n'a donc employé d'autres fictions pour son poème que les traits de détail qui étaient nécessaires pour lier l'action que nous venons d'exposer, et ces traits il les a empruntés aux mœurs des Péruviens, reproduites fidèlement dans son drame. Cependant, quoique le fond de cet ouvrage soit es

sentiellement vrai, il n'a pas voulu l'intituler *historique* : « On ne trouvera, dit-il, dans les annales d'aucun peuple une tragédie toute faite; le sujet le plus dramatique en lui-même a toujours besoin d'être arrangé pour produire l'effet que l'on a droit d'attendre d'une pièce de théâtre. » Aussi n'a-t-il point destiné son drame à la représentation : « composé, ajoute-t-il, avec toute la liberté dont Shakespeare a donné l'exemple, et que je me garderais bien de suivre si j'écrivais pour les comédiens, il est rempli de scènes qu'on ne pourrait pas représenter, mais qui peut-être n'en sont pas moins naturelles. » Cette distinction est essentielle, et si elle était suivie plus fidèlement, nous n'aurions point cette foule de drames prétendus historiques, dont les proportions gigantesques ne sont nullement en rapport avec les ressources et les illusions de la scène, et où les passions, source principale de tout intérêt dramatique, sont sacrifiées au désir de tracer des esquisses et des portraits qui souvent ne sont rien moins qu'historiques. Nous n'imiterons point M. Charles d'Outrepont, et nous ne ferons ici aucune application directe de ce reproche que trop de nos jeunes auteurs nous semblent avoir encouru; nous combattons en faveur des principes, et non contre les personnes. *Edme* HÉREAU.

165.—**Collection des meilleurs romans de sir Walter* SCOTT. *Deuxième édition* in-32. Paris, 1829; Dauthereau, rue Richelieu, n° 17. 82 vol. in-32, imprimés en caractères neufs de Firmin Didot, sur grand papier vélin satiné. Le prix de chaque volume, pour les souscripteurs à la collection entière, est de 1 fr., et de 1 fr. 25 cent. pour les personnes qui prendraient des ouvrages séparés.

Les romans de sir Walter Scott ont acquis une si grande réputation à leur auteur, ils sont tellement répandus, si bien appréciés, que tout éloge devient superflu aujourd'hui. Une simple observation suffit pour faire sentir avec quelle supériorité de talent il a créé ce genre nouveau : c'est qu'il a trouvé partout des imitateurs, sans avoir été jamais égalé. Le succès qu'a obtenu la première édition in-32 des chefs-d'œuvre du célèbre romancier anglais, traduits par M. Defauconpret, et qui s'est promptement épuisée, a engagé l'éditeur, M. Dauthereau, à en donner une seconde, qui se publie par livraisons de deux volumes, le jeudi de chaque semaine, à partir du 7 mai.

166. —* *Cinq-Mars*, ou *une conjuration sous Louis XIII*, par le comte *Alfred* DE VIGNY. *Quatrième édition*, augmentée d'une *préface* et de *notes*. Paris, 1829; Charles Gosselin. 4 vol. in-12 formant ensemble XXXII et 952 p.; prix, 12 fr.

M. Alfred de Vigny s'est placé au premier rang, parmi les nombreux imitateurs que Walter Scott a trouvés en France. Son ouvrage a eu un fort grand succès; à notre avis, il en méritait un plus grand encore. Ce n'est pas que tout soit bien fidèle dans ces tableaux historiques, dont il a rassemblé les traits avec tant de peine, et qu'il n'y ait quelquefois un peu d'affectation dans son style habituellement correct, élégant et surtout pittoresque. Mais, ces taches sont légères, si on les compare aux divers mérites qui brillent dans cette belle composition. L'un des plus grands, ce me semble, c'est que l'auteur ne se soit point traîné servilement sur les traces du romancier écossais, qu'il n'ait pas introduit dans son intrigue un de ces personnages parasites, répétant sans cesse quelque dicton favori, dont parlait dernièrement un de nos collaborateurs, de n'avoir point multiplié les scènes de tavernes et les dialogues de carrefours; enfin, d'être resté lui-même, tout en marchant dans une route ouverte par un autre, et par un grand maître.

Nous ne nous étendrons pas davantage en éloges sur Cinq-Mars; la plupart de nos lecteurs le connaissent déjà sans doute, et l'ont apprécié. Mais, nous dirons un mot de la préface que M. de Vigny a placée en tête de cette nouvelle édition, et dans laquelle il présente quelques *réflexions sur la vérité dans l'art*. Les vues qu'il y expose nous ont paru fausses, du moins en principe; car l'auteur rencontre juste quelquefois dans les développemens qu'il donne à son opinion. On voit qu'il sent vivement la beauté poétique de l'art; mais, il s'est probablement laissé séduire par la nouveauté d'une théorie dont il s'est cru l'inventeur. Il nous serait facile de démontrer qu'il n'a pas même l'avantage de l'avoir découverte, et qu'elle se trouve dans des traités, déjà anciens, sur les beaux-arts. Il n'a fait que l'étendre, l'appliquer à la littérature, et la revêtir d'un style facile, élégant, mais très-prétentieux. L'affectation est le péché habituel de M. de Vigny; qu'il y prenne garde, elle gâte les plus beaux talens; il serait malheureux pour nous et pour lui qu'elle corrompît le sien. Nous retrouvons encore ce défaut dans une *note sur les épigraphes*, placée à la fin de l'ouvrage, et destinée à louer les œuvres passées et *futures* de plusieurs de ses amis, et notamment de M. *Antoni Deschamps*, qui s'occupe d'une traduction du Dante. A. P.

167. — *Berthold von der Nidda*, ou la horde de la Forêt-Noire; tableau de la dernière moitié de la guerre de trente ans, traduit de l'allemand de HILDEBRANDT; par JEAN COHEN.

Paris, 1829; Mame et Delaunay-Vallée. 4 vol. in-12, formant ensemble 800 pages; prix, 12 fr.

Le traducteur semble avoir le dessein de publier successivement tous les ouvrages de Hildebrandt; on ne peut qu'applaudir à cette idée, puisqu'en répandant en France de nouveaux exemples de ces romans historiques qu'on lit partout avec tant de plaisir, il doit concourir à propager, chez les gens du monde, la connaissance des mœurs et des actions du tems passé : toutefois, nous inviterons le traducteur à imiter, au lieu de traduire, pour abréger, s'il est possible, les longueurs de l'écrivain allemand, dont les inventions ne sont pas assez variées pour nous. Dans l'ouvrage que nous annonçons, les trois personnages auxquels on s'intéresse le plus ont enlevé leurs amantes des couvens où elles étaient retenues; ils sont poursuivis par le ressentiment des moines, obligés de passer d'une armée dans l'autre, puis dans des troupes de bandits : l'un d'eux étant mort, les autres perdent et retrouvent tour à tour leurs maîtresses, auxquelles ils finissent par être unis. Nous le répétons, ces aventures sont trop constamment les mêmes pour pouvoir intéresser les lecteurs, et c'est au traducteur à retrancher ce qu'il croit devoir fatiguer notre attention, sans plaisir pour nous. B. J.

168. — *Tristram Shandy*, par Sterne. Paris, 1828; Dauthereau, rue de Richelieu, n° 17. 6 vol. in-32; prix, 7 f. 50 c.

Il n'y a qu'une voix sur le mérite du *Voyage sentimental* de Sterne, éternel désespoir de ses imitateurs. Nous sommes encore redevables à ce célèbre écrivain de Tristram Shandy, dont les premiers volumes furent publiés en 1760, et le dernier sept ans après. Cet ouvrage, postérieur au Voyage sentimental, assigna dès lors au Rabelais de l'Angleterre un rang honorable dans la république des lettres. « Les gens du monde surtout admirèrent l'originalité de ce piquant écrit, ses caractères bizarres, l'air de mystère dont il est empreint, sa philosophie profonde, sa gaîté folle et souvent même licencieuse. Mais le clergé ne fut pas de l'avis du public, et il lança l'anathème contre l'auteur; Sterne ne fit qu'en rire. » La traduction française de cet ouvrage, que nous annonçons, est remarquable par les changemens que le goût a dictés, et qui ont été nécessités par la différence du génie des deux langues.

169. — *Histoire du marquis de Cressy*, suivie de l'histoire de deux Amies; par Mme Riccoboni. Paris, 1829; Dauthereau, rue de Richelieu, n° 17. In-32 de 219 pages; prix, 1 fr. 25 cent.

Actrice par nécessité et non par goût, Mme Riccoboni quitta

le théâtre pour se livrer à la littérature, qu'elle enrichit de plusieurs romans écrits avec esprit, de Nouvelles pleines de grâce et de fraîcheur, et de traductions de pièces anglaises : elle arrangea aussi, pour le Théâtre-Italien, le *Mariage clandestin*, que lui avait dédié Garrick. Mais, parmi ses compositions, on distingue plus particulièrement les Lettres de *Julie Katesby*, celles de *Fanny Butler*, *Ernestine* et le *marquis de Cressy*. Quoique Ernestine passe communément pour le chef-d'œuvre de Mme Riccobobi, le marquis de Cressy, l'un de ses premiers essais, est aussi regardé comme l'un de ses meilleurs ouvrages ; il est remarquable par l'intérêt de l'action et par l'agrément du style. Julie Katesby, Fanny Butler et Ernestine font partie de la collection des romans français et étrangers publiée par le libraire Dauthereau. Le marquis de Cressy, qui vient de paraître dans la suite de cette collection, complète ainsi la série des chefs-d'œuvre de son auteur. Φ

170. — *Mélanges tirés d'une petite bibliothèque*, ou Variétés littéraires et philosophiques ; par *Charles* Nodier, chevalier de la Légion-d'Honneur, bibliothécaire du Roi à l'Arsenal. Paris, 1829; Crapelet. In-8° de VIII-428 pages ; prix, 7 fr.

« Après le plaisir de posséder des livres, il n'y en a guère de plus doux que celui d'en parler, et de communiquer au public ces innocentes richesses de la pensée qu'on acquiert dans la culture des lettres. Le plaisir devient un besoin plus vif, et pour ainsi dire irrésistible, quand une mauvaise position de fortune, ou des événemens qu'il n'a pas pu prévenir, forcent un amateur passionné à se séparer de sa bibliothèque. » Le volume qu'il publie aujourd'hui est donc, ainsi que paraît l'indiquer ce passage de sa préface, une espèce d'adieu que M. Charles Nodier adresse à sa bibliothèque ; il semble d'ailleurs empressé d'énumérer et de faire connaître les trésors qu'elle contient, avant qu'ils ne sortent de ses mains et ne s'enfouissent dans le cabinet d'un amateur égoïste, et peut-être peu désireux de les communiquer au public. Toutefois, qu'on ne se méprenne point sur la nature de la plupart de ces richesses : pour beaucoup, elles n'ont aucune espèce de valeur, mais elles en acquièrent une d'autant plus grande auprès de ces bibliophiles qui n'estiment les objets qu'en proportion de leur rareté, souvent même de leur obscurité. Sans doute, M. Nodier fera bien des jaloux parmi ses rivaux en fait de bibliomanie, avec ses dissertations sur le *Maranzakiniana*, le plus rare des *Ana*, comme il dit lui-même ; sur l'*Hippiade*, ou Godefroi et ses chevaliers, poème de César Nostradamus ; *sur le souper de Daphné*, pamphlet ordurier du

règne de Louis XV, dont il a le premier trouvé la clé; sur *le zombi du grand Perou*, etc., etc. Mais sur les cinquante-deux morceaux dont se compose son recueil, il y en a d'autres d'un intérêt beaucoup moins spécial, et qui plairont à une classe de lecteurs bien plus nombreuse. Nous citerons surtout une *réponse aux prétendus inventeurs d'une réforme orthographique*, fort spirituelle, pleine d'aperçus ingénieux sur cette importante question de grammaire, et qu'un de nos collaborateurs a déjà eu l'occasion de citer. (Voy. *ci-dessus*, p. 295.) Il y a des faits nouveaux dans une *théorie complète des éditions elzéviriennes*, qui a, du reste, déjà été l'objet de quelques critiques. On lira les notes sur l'exemplaire du poème des *Saisons de Saint-Lambert*, annoté par *Roucher*, sur *le système de travail de Millevoye*, *sur les véritables Prétieuses*, comédie du sieur de *Somaize*, qui juge Molière dans le passage suivant : « Il est certain que Molière est singe en tout ce qu'il fait, et que non-seulement il a copié les Prétieuses de M. l'abbé de Pure, ioüées par les Italiens; mais encore qu'il a imité par une singerie dont il est seul capable le médecin volant et plusieurs autres pièces des mesmes Italiens, qu'il n'imite pas seulement en ce qu'ils ont ioüé sur leur théâtre, mais encore en leurs postures, contrefaisant sans cesse sur le sien et Triuelin et Scaramouche. Mais qu'attendre d'un homme qui tire toute sa gloire des mémoires de Gillot-Gorgeu, qu'il a acheptez de sa veufue, et dont il s'adopte tous les ouurages? » — Il y a une lettre de Bernardin de Saint-Pierre à sa femme, et une autre de Saint-Lambert à sa maîtresse, dont le style est curieux, surtout si l'on se rappelle qu'elle est du rival « auquel Rousseau disputât vainement un cœur, » et qui avait aussi précédemment supplanté Voltaire auprès de Mme Duchâtelet. — M. Nodier possède un exemplaire des *Fragmens sur les institutions républicaines* qu'a laissés *Saint-Just*, « frénétique, selon lui, qui ne manquait pas d'esprit, ni même de génie. » — Comme on le voit, M. Nodier a réuni, en livres et en autographes, des choses très-précieuses ; et, l'on en sera persuadé, après avoir lu son livre, il a tout l'esprit et toute l'instruction nécessaires pour faire valoir ces curiosités ; et nul mieux que lui n'aurait su répandre autant d'agrément sur d'aussi minces et arides sujets, toutes les fois que cela s'est trouvé possible. *a.*

Beaux-Arts.

171. — * *Choix d'édifices publics*, construits ou projetés en

France, extraits des Archives du conseil des bâtimens civils; publié avec l'autorisation du ministre de l'intérieur, par MM. *Gourlier*, *Biet*, *Grillon* et *Tardieu*, architectes, rapporteurs près le conseil, et gravé sous la direction de M. *Clémence*, architecte, ancien pensionnaire du roi à Rome. 9e, 10e, 11e, 12e, 13e livraisons. Paris, 1828; Louis Colas, rue Dauphine, n° 32. 5 cahiers in-folio; prix de chaque livraison, 5 fr. sur papier ordinaire, 7 fr. sur beau papier collé.

La publication de cet ouvrage, que nous avons déjà annoncé plusieurs fois (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIII, p. 592, et t. XXXVIII, p. 219), se poursuit avec exactitude; les cinq nouvelles livraisons qui ont paru n'offrent pas moins d'intérêt que les précédentes; elles contiennent dix-huit projets, qui ont tous été mis à exécution. Parmi ces projets nous citerons, comme nous paraissant les plus remarquables : dans la 9e livraison, un hôtel-de-ville, construit à Saint-Étienne (Loire) par M. *Dalgabio;* dans la 10e, un établissement thermal, exécuté au Mont-d'Or (Puy-de-Dôme) par M. *Ledru*, et une halle aux blés construite à Saint-Étienne (Loire) par M. *Dalgabio*. On verra avec plaisir, dans la 11e livraison, la Bourse et le Tribunal de commerce, exécutés en un seul édifice à Paris (Seine). Ce monument, remarquable surtout par la richesse et la beauté de son exécution, n'a pu être entièrement achevé que dix-huit ans après le commencement des travaux, dans l'année 1826. Ce fut M. *Brongniart* qui en donna les premiers dessins. A sa mort, M. *Labarre*, actuellement membre de l'Institut, fut chargé de l'achèvement de cet important édifice. Nous signalerons, dans la même livraison, un corps-de-garde de Sapeurs-Pompiers, construit à Paris (Seine) par M. *de Gisors*, neveu. Nous citerons encore, dans la 12e livraison, un hospice exécuté à Fréjus (Var) par M. *Lantoin*, et, en un seul édifice, un palais de justice et des maisons d'arrêt, de justice et de correction, réunies, exécutées à Draguignan (Var), le palais de justice par M. *Penchaud*, et les prisons par MM. *Battard* et *Lantoin*. Nous signalerons enfin, dans la 13e livraison, un lazaret construit sur l'île de Ratoneau, dans la rade de Marseille (Bouches-du-Rhône) par M. *Penchaud*.

D. N.

172. — * *La Chine : mœurs, costumes, arts et métiers, peines civiles et militaires, cérémonies religieuses, monumens et paysages :* lithographies coloriées d'après les dessins de MM. *Aubry-le-Comte*, *Deveria*, *Grévedon*, *Regnier*, *Schaal*, *Schmit*, *Thénot*, *Vidal*, etc.; avec une *Introduction* et des *Notices*, par M. *D. B.* DE MALPIÈRE; 15e, 16e, 17e, 18e et 19e livraisons. Paris, 1828-1829; l'éditeur, rue Saint-Thomas du Louvre, n° 32. Firmin

Didot, Arthus Bertrand, etc. Cinq cahiers grand in-4°; prix de chaque livraison, 15 fr.; pour les souscripteurs, 12 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVI, p. 787.)

Les livraisons de ce bel ouvrage continuent à paraître régulièrement; celles que nous avons sous les yeux ne sont inférieures aux précédentes ni par l'exécution des planches, ni par l'intérêt des sujets qu'elles représentent. On doit des éloges à M. de Malpière, pour le soin qu'il apporte à cette importante entreprise.

Mémoires et Rapports de sociétés savantes et philantropiques.

173. — *Rapport sur l'état des établissemens d'instruction et d'éducation de l'église réformée du département de la Seine*, au 31 décembre 1828. Paris, 1829; H. Servier. In-8° de 38 pages, avec tableaux.

Ces établissemens sont au nombre de six. Nous allons les passer successivement en revue : 1° *École d'enseignement mutuel.* Elle est divisée en deux classes; l'une pour les garçons, l'autre pour les filles; la première comptait, au 31 décembre dernier, 68 élèves; la seconde, 73. Cette école est soutenue par le comité des écoles de l'église réformée, au moyen des dons de ses coréligionnaires. On enseigne aux garçons la lecture, l'écriture, l'arithmétique, la grammaire, la musique vocale, le dessin linéaire; aux filles, les mêmes choses, à l'exception du dessin; elles apprennent de plus tous les ouvrages à l'aiguille, et plusieurs des élèves y ont acquis une habileté qui a été remarquée dans les objets présentés à la distribution des prix. Ces prix, dont les fonds sont dus à la générosité du préfet de la Seine, sont distribués chaque année à ceux des élèves qui se sont le plus distingués par leur application, leur docilité, leur sagesse, leurs progrès. Un comité, composé de dames de la religion réformée, est spécialement chargé de l'administration de la classe des jeunes filles. — 2° *Pensionnat* destiné à recevoir un certain nombre de jeunes filles qui ne peuvent être élevées dans leurs familles, à les entretenir pendant quelques années, jusqu'à ce qu'elles soient à même d'embrasser un état. Elles se rendent tous les jours, les dimanches et les jeudis exceptés, à l'école des filles, pour y recevoir l'enseignement élémentaire, et sont exercées à tour de rôle, dans le pensionnat, aux divers soins du ménage. Les pensions de quelques-unes de ces jeunes filles sont à la charge de leurs familles; mais, la plupart sont payées par des dames du comité ou par des personnes charitables;

plusieurs enfans sont admis gratuitement. Le nombre des élèves était, au 1er janvier, de 27; les pensions de 21 d'entre elles étaient payées, en tout ou en partie, par leurs familles ou leurs protecteurs. Les élèves de ces deux établissemens sont conduits toutes les semaines à l'école du dimanche, dirigée par M. *Frédéric* Monod, avec un zèle et une constance dignes de beaucoup d'éloges. 3° *École de M. Fontaine.* Elle compte 63 élèves, dont 24 sont entretenues aux frais des deux consistoires; 4° *École des garçons*, tenue par M. *Buchlé*; 31 élèves, dont 15 sont aux frais des consistoires; 5° *École de jeunes filles* de Mme *Lang;* 20 élèves, dont 12 sont aux frais du consistoire; 6° *École de M. Castelverd.* Cet établissement est peu ancien et ne compte encore qu'environ 20 élèves.

Ouvrages périodiques.

174. —* *L'Écho, Journal du département de la Sarthe.* Ce Journal paraît trois fois par semaine, les lundi, mercredi, et samedi. Le Mans, Floriot, rue Royale, n° 26. Prix de l'abonnement pris au Mans, 24 fr. pour l'année; 13 fr. pour six mois; 7 fr. pour trois mois; 24 fr., 14 fr., et 7 fr. 50 cent., franc de port, par la poste.

En attendant la suite de nos observations sur les journaux des départemens, nous croyons devoir dire un mot de *l'Écho de la Sarthe*, qui paraît avec un succès soutenu, depuis plus de onze ans. Il mérite d'être remarqué parmi les journaux qui se publient dans les provinces. Dans son cahier du 2 mai dernier, en parlant de la *Revue Encyclopédique* avec une bienveillante estime, il consacre un article spécial, rédigé avec esprit et talent, à nos observations du cahier de février, sur les journaux des départemens, article dans lequel, ce nous semble, notre pensée a été un peu dénaturée.

Loin d'avoir prétendu que la politique extérieure dût être entièrement bannie de ces feuilles périodiques, dont nous avons cherché à encourager l'essor, pour favoriser la liberté des opinions, qui serait détruite par une déférence habituelle et servile aux journaux de Paris, nous avons applaudi, au contraire, à quelques articles remarquables sur l'état des autres nations, et provoqué, de la part des écrivains politiques qui habitent nos villes maritimes ou frontières, des renseignemens précis sur ces mêmes pays. Nous avons dit, en substance, que l'objet de la presse périodique dans les départemens devait être, avant tout, de traiter, avec connaissance de cause et bonne foi, des intérêts de localité gé-

néralement dénués de contrôle; de traiter encore, mais avec un peu moins de détails, des intérêts généraux, toujours défendus par des milliers d'organes, et enfin, des affaires des peuples étrangers, mais seulement dans leurs rapports directs et immédiats avec les nôtres. Ce n'est pas à dire que nous prétendions exclure de leurs colonnes des considérations générales sur ces dernières matières. Telle n'est pas notre pensée. Un bon esprit ne sépare jamais les faits des inductions qui en dérivent, ni les principes des applications qui les rendent sensibles. Mais, tant qu'il se trouvera des observations utiles et d'un intérêt actuel à recueillir sur ce qui nous touche de plus près, nous persistons à croire qu'on doit les émettre de préférence. Le tems n'est pas encore arrivé où le sujet soit épuisé. Notre avis est, en outre, qu'il faut se garder de propager davantage le goût des vagues généralités, qui n'est que trop répandu en France. Dans l'intérêt de la chose publique, de notre éducation politique, et même de la logique, quand les faits abondent, et nous assiégent de toutes parts, il faut les saisir, les rapprocher, les soumettre aux lois de l'analyse, s'empresser enfin d'en tirer des inductions utiles au bien général du pays, avant de s'aventurer témérairement dans des dissertations oiseuses sur des peuples lointains.

Cette dernière remarque ne peut s'appliquer à *l'Écho de la Sarthe*, qui nous paraît être, nous le répétons, un des journaux de département qui ont le mieux compris leur but, et qui remplit sa tâche avec un talent distingué.

Ad. GONDINET.

175. — * *La Psyché*, Choix de pièces en vers et en prose. Deuxième année : T. III et IV. Paris, mars et avril 1829; J. Corréard jeune. 2 vol. in-18 de 142-144 pages; prix de l'abonnement d'une année, 38 fr. pour Paris, 41 fr. pour les départemens, 44 fr. pour l'étranger. (Voy. *ci-dessus*, p. 224.)

Pour faire comprendre tout l'agrément de ce recueil, il suffit de citer les principaux morceaux dont il se compose et les auteurs qui les ont fournis. On y trouve *l'Ame du Purgatoire*, nouvelle ballade de M. *Casimir Delavigne*, publiée d'abord par la *Revue de Paris;* des *Stances écrites à l'abbaye de Valombreuse*, en Toscane, par M. *de Lamartine*, extraites du même journal; trois odes et une ballade de M. *Victor Hugo;* plusieurs pièces de MM. *Émile Deschamps*, *Joseph Delorme*, *Alexandre Dumas*, *P. L. Jacob*, qui passent pour appartenir à l'école romantique; à côté de cela, des fragmens des traductions d'Ovide et d'Homère, par MM. *de Pongerville* et *A. Bi-*

gnan; l'Arabe, morceau plein de couleur et de poésie, de M. *Chauvet;* des emprunts faits aux portefeuilles de MM. *Brès, Gustave Drouineau, Lesguillon, Édouard d'Anglemont, Denne-Baron, A. Fontaney, Albert Montémont, E. Héreau*, etc., et de Mmes la princesse *Constance de Salm, Desbordes-Valmore, Céleste Vien* et *Waldor.*

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

176. — * *Histoire naturelle de Pline*, traduction nouvelle; par M. Ajasson de Grandsagne; annotée par MM. *Beudant, Brongniart, Cuvier, Daunou, Fourier, Letronne, etc.* T. I. Paris, 1829; Panckoucke. In-8° de LXXXVII-424 pages; prix, 7 fr.

Cette traduction nouvelle de Pline l'ancien fait partie de la bibliothèque latine française publiée sous les auspices de M. le Dauphin. De tous les ouvrages qui composeront cette belle entreprise, de l'ensemble de laquelle la *Revue Encyclopédique* a déjà donné une idée très-satisfaisante (Voy. t. XXXVI, p. 92, une analyse par M. Champollion Figeac), celui de Pline devait être le plus désiré parce qu'il était le plus difficile à faire, et aussi celui qui doit convenir à un plus grand nombre de lecteurs. L'*Histoire naturelle* de ce savant romain n'est en effet autre chose que l'encyclopédie des connaissances humaines à l'époque où il a écrit : aussi, selon nous, aurait-on dû profiter du vaste travail dont cet ouvrage est aujourd'hui l'objet, pour rectifier l'idée assez fausse qu'on s'en fait trop généralement d'après son titre; car, Pline est très-souvent qualifié de *naturaliste*, tandis qu'il eût été plus exact de dire l'*encyclopédiste*, puisqu'il parle en effet de tout ce qui entre dans le *cercle* des sciences humaines. Le titre d'*Histoire de la nature* nous semblerait donc assez convenir; si même, en s'écartant un peu du mot latin, sans blesser son acception, on n'eût pas dû préférer cet autre titre, *Histoire de l'univers*, comprenant la nature de l'homme et toutes les applications de son intelligence. Pour justifier notre opinion, il suffirait de jeter les yeux sur la liste des hommes honorables qui doivent fournir des notes et des éclaircissemens sur le texte de Pline, et si cet écrivain n'avait rédigé qu'une *Histoire naturelle*, comme Buffon, on se demanderait quels commentaires peuvent donner de son texte les philologues, les historiens, les artistes, les astronomes, les archéologues, les géographes et les biographes qui vont concourir à la nouvelle édition, objet de cette annonce. Mais comme le titre ne fait rien à l'affaire, nos observations serviront du moins à faire

connaître à nos lecteurs que l'éditeur de ce grand ouvrage a compris tout ce qu'il avait à faire pour faire bien, et n'a rien négligé pour répondre pleinement à l'attente du public. Le texte latin de son auteur est revu sur les meilleures éditions : la traduction française, fruit de longues études, est telle, sous le rapport du style, qu'on doit la désirer dans ce siècle; les éclaircissemens et les notes en petit nombre, et seulement en ce qui est utile à la plus grande partie des lecteurs, seront très-souvent des points de comparaison entre les sciences des anciens et celles des modernes. L'exécution typographique ne laisse rien à désirer. Cet ouvrage mérite donc à tous égards la confiance générale, et les encouragemens de tous les hommes instruits : il y a de l'instruction et de l'agrément pour toutes les classes. Nous ne doutons donc pas du succès qu'obtiendra une entreprise aussi utile; j'ajouterai, et aussi honorable pour les lettres françaises. C. F.

177.—**A History of England*, etc.—Histoire d'Angleterre, depuis la première invasion des Romains; par *John* LINGARD, docteur en théologie. *Quatrième édition :* t. XI et XII. Paris, 1829; L. Baudry. In-8° de v—316 et vi—384 pages; prix, 92 fr. les 12 volumes.

Ces deux volumes d'une histoire nouvelle d'Angleterre, qui a été fort bien accueillie dans la Grande-Bretagne, et dont la réimpression en France mérite le succès qu'elle obtient, contient l'histoire de la république anglaise depuis l'abolition de la monarchie, en 1649, jusqu'au protectorat, et jusqu'à la la mort de Cromwell, le 3 septembre 1658; puis, l'histoire du règne de Charles II. En annonçant les volumes précédens, nous avons manifesté l'intention de consacrer à cet important ouvrage une analyse de quelque étendue, qui sera d'autant plus complète qu'elle pourra comprendre maintenant l'examen et l'appréciation de la partie peut-être la plus intéressante du vaste tableau qu'il présente.

178. — **Der Erlöser ; Ein episch elegisches Gedicht*, *etc.*—Le Sauveur, poème épico-élégiaque, suivi de cantiques, de prières et de quelques airs nouveaux, à l'usage de la dévotion publique et privée; par M. *Jean-Jacques* GŒPP, l'un des pasteurs et présidens de l'église évangélique de la confession d'Augsbourg : au profit de l'établissement fondé près de Strasbourg pour l'éducation d'enfans pauvres. Strasbourg, Paris et Leipsig, 1827; Treuttel et Würtz. In-8° de VIII et 231 pages; prix, 6 fr.

Nous croyons rendre service à nos lecteurs, amis d'une piété douce et éclairée, en appelant leur attention sur un ouvrage qui, publié en langue étrangère par un de nos conci-

toyens, a déjà trouvé au-delà du Rhin de justes appréciateurs et mérite d'être connu parmi nous. C'est un recueil de poésies religieuses recommandables par une grande simplicité de langage, par des sentimens élevés, par des idées propres à éclairer l'esprit et à édifier le cœur, enfin, par une tolérance toute chrétienne. On n'y rencontre point des vues neuves et hardies; mais, on trouve à chaque page des vérités morales et pratiques, des sentimens religieux exprimés avec chaleur et dans un style convenable. M. Gœpp a dédié son ouvrage, dont il parle, au reste, dans sa préface, avec une louable modestie, à ses amis des deux bords du Rhin, et cette dédicace n'est pas ce qui nous a le moins attaché dans son recueil. *Le Sauveur*, poème épico-élégiaque, qui en forme la principale partie, rappelle, par son titre, ce *Messie* de Klopstock, si sublime, si digne des suffrages que toute l'Allemagne lui a unanimement accordés, et pourtant si fatigant à la lecture, par la hauteur même du vol où le chantre sacré s'élève. Cependant, M. Gœpp se hâte de nous avertir qu'il n'a point la prétention de rivaliser avec celui qu'il nomme, avec Luther et M. Tiedge, les maîtres de l'art que la harpe de David a créé; il se borne à reproduire l'histoire de la passion du Christ en hexamètres corrects et faciles, sans permettre à son imagination cet essor auquel nous devons le discours de Caïphe et tant d'autres créations d'un immortel génie. C'est à toute la communauté des fidèles que l'estimable pasteur s'adresse, et les élus seuls peuvent suivre Klopstock dans ses sublimes méditations. Il conserve presque toujours les termes bibliques, dans cette simplicité touchante qui fait le charme de l'Évangile, et que Luther, un des créateurs de la langue allemande, a si bien su rendre dans son énergique et admirable traduction. Il explique en amplifiant, et supplée quelquefois avec art au silence du livre sacré. Présentée de la sorte, l'histoire évangélique ne peut manquer d'agir sur les esprits et sur les cœurs.

Les six chants ou divisions de ce poème forment à peu près le quart du volume, dont le reste est consacré à des cantiques et à des prières, parmi lesquels nous avons remarqué *la Bénédiction des cloches*, *Noël*, *la Moisson*, *l'Indigent*, *le Culte public*, et plusieurs autres pièces. Nous prouverons à l'auteur, par une légère critique, l'attention avec laquelle nous avons lu son recueil. Son élégie sur la mort de la dernière duchesse de Courlande, l'une des protectrices les plus zélées du temple de la rue des Billettes, nous semble moins bien versifiée que ses autres hexamètres, et le pentamètre suivant, par exemple, nous paraît extrêmement dur :

Thränen erleichtern das Herz, *und wer verdiente sie mehr!*

Indépendament du fruit que l'on peut retirer de cette lecture, la publication des productions de la muse de M. le pasteur Gœpp est encore une bonne œuvre, puisque le produit en est destiné à l'établissement fondé au Neuhof, près de Strasbourg, pour l'entretien et l'éducation de cent enfans pauvres. Cet établissement très-récent encore est dirigé, avec un zèle honorable, par M. Kraft, qui lui donne chaque année un nouveau développement. La plupart des enfans y sont admis gratuitement; d'autres y trouvent, pour la modique somme de 150 francs, nourriture, soins, instruction et tous les moyens capables d'en faire des citoyens utiles et de bons chrétiens. Déjà la communauté de la confession d'Augsbourg de Paris y a envoyé deux jeunes orphelins, et sa bienfaisance concourt efficacement à l'entretien de cette utile maison.

J. H. S.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

PHILADELPHIE (26 mars 1829.) — *État de la littérature américaine. — Civilisation des États de l'Ouest. — Extinction des préjugés nationaux.* — (Extrait d'une lettre adressée au directeur de la *Revue Encyclopédique.*) — Je vois avec peine que nos libraires ne se donnent pas le soin d'envoyer au moins quelques exemplaires des ouvrages qu'ils publient dans les grandes capitales de l'Europe. Je suis persuadé que quelques exemplaires, par exemple de la *Statistique* de M. *Pitkin*, de la *Diplomatie des États-Unis*, qui vient de paraître en deux volumes, et de quelques autres ouvrages semblables, se vendraient à Londres, à Paris, et même à Berlin. Notre littérature avance peu à peu, mais nos progrès sont plus remarquables dans les sciences utiles que dans les arts d'agrément. Il manque à nos écrivains de voir l'Europe; nous en sommes malheureusement beaucoup trop loin. M. *Washington* IRVING s'est fait beaucoup d'honneur par son *Histoire de Christophe Colomb.* Ainsi vous voyez que nous avons l'étoffe, la méthode viendra peu à peu. Je m'aperçois que nous commençons à réagir sur l'Angleterre qui a agi si long-tems sur nous. Le caractère national se développe. L'Ouest surtout fait des progrès auxquels on se serait difficilement attendu. Vous apprendrez avec étonnement qu'à *Vandalia*, capitale de l'État d'Illinois, qui, il y a dix ans, ne comptait pas plus de trois maisons, il vient de s'élever une société d'histoire et de littérature présidée par le juge HALL, homme d'esprit et de talent, qui a publié récemment des lettres sur les États de l'Ouest où il fait un tableau intéressant de cette partie de notre pays. Vous savez que cet État faisait partie de l'ancienne Louisiane, et qu'à l'époque de notre révolution il ne contenait que le village de Kaskaskia, peuplé de Fran-

çais Canadiens dont les descendans l'habitent encore; vous seriez touché de voir la manière tendre et affectueuse dont M. Hall parle de nos anciens compatriotes et des Français en général, dans un discours adressé à cette société. Je ne peux en extraire qu'une faible partie; mais vous pourrez par là juger du reste. « Les établissemens français formés dans cet état présentent un autre sujet intéressant à nos recherches. Les Français furent nos premiers alliés et sont nos plus anciens amis; et de tous les émigrans, que notre pays attire des autres contrées, ce sont eux qui se soumettent à nos lois avec le plus d'empressement, et qui adoptent avec le plus de bonne volonté nos mœurs et notre langage :.... ils ont pris de fortes racines dans nos affections. Il y a plus d'un siècle qu'une colonie de cette nation s'établit à Kaskaskia, à des centaines de milles de l'Océan, à des centaines de milles de toute communauté d'hommes civilisés. Là, elle fleurit pendant bien des années, s'accroissant en richesses et en population, entretenant les relations les plus amicales avec les tribus indiennes, et jouissant d'une part plus qu'ordinaire de santé, de paix et prospérité. Vivant dans un tel isolement, faisant fort peu de commerce avec le monde civilisé, ces hommes prirent de certaines coutumes et un caractère particulier, auxquels leurs descendans restent attachés avec une singulière ténacité. Ils conservèrent la gaîté, le contentement et l'hospitalité qui distinguent leur nation; mais leurs maisons, leur langage, leur agriculture, leur commerce, leurs amusemens, tout ce qui tient à leurs mœurs en un mot est empreint de la même singularité que leur étrange position et en fait un peuple à part. Comme ce n'était point une race lettrée, elle n'a pas laissé beaucoup de monumens après elle. Mais de précieuses traditions, bien dignes de notre curiosité, existent parmi ses descendans, et méritent d'être conservées. »

Tel est, Monsieur, l'esprit qui domine à Vandalia. En général, les Français sont aimés et considérés dans tous les États-Unis. L'ancien préjugé des Anglais du siècle dernier n'existe plus. Il paraît qu'il a aussi beaucoup diminué dans la Grande-Bretagne. C'est ainsi que les peuples agissent toujours à l'égard les uns des autres, lorsque leurs gouvernemens, dans des vues d'une détestable politique, n'excitent point entre eux de haines nationales. P. S. D.

AUSTRALASIE.

Terre de Van Diemen. — *Progrès de la Civilisation.* — Il y

a exactement quarante ans (1788) que les premiers Anglais déportés arrivèrent à Botany-Bay. Dans l'espace de quinze ans quelques-uns de ces colons devinrent assez riches pour qu'il fût nécessaire de protéger les droits de la propriété, en établissant une colonie inférieure, destinée à recevoir les nouveaux arrivans dont les fautes et les mœurs dissolues menaçaient de troubler l'ordre qui commençait à régner. En conséquence, au mois de février 1804, la terre de Van Diemen fut partagée à 367 prisonniers mâles, et à 12 femmes libres. Aujourd'hui, sa population est de 20,000 âmes, y compris les déportés. Malgré les plaintes générales sur la grande rareté des femmes, et sur le mauvais système de gouvernement, en 1826, les importations de choses de luxe et d'agrément se montaient à 99,747 livres sterling, s'étant accrues en un an de trente pour cent. *Hobarts-Town*, capitale de Van Diemen, renferme environ mille maisons, et sept mille habitans. A en juger par les nouveaux bâtimens qu'on y élève, par le nombre des enfans, et par la quantité d'émigrans et de condamnés qui y arrivent chaque jour, la ville et la population seront au moins doublées d'ici à quelque tems. Presque tous les édifices neufs sont de briques ou de pierres. L'église de Saint-David a un clocher, une horloge, une orgue, et peut contenir mille personnes. Cette ville naissante, création de vingt-cinq ans, a des rues bien pavées, des ponts, une poste aux lettres, des écoles de charité, des maisons de banque, des pensions, et presque tous les établissemens d'utilité publique et particulière qu'on trouve dans nos vieilles cités d'Europe, sans oublier les assemblées, les concerts, les bals, etc. L. S. B.

AFRIQUE.

Colonie française du Sénégal : Saint-Louis. — *Esclavage dans cet établissement. — Cruauté de quelques maîtres envers leurs esclaves.* — Si l'on doutait encore que l'esclavage soit maintenu dans cette colonie, on le prouverait par des affiches de vente, dont quelques exemplaires originaux, arrachés dans les rues de Saint-Louis, ont été envoyés au directeur de la *Revue encyclopédique*.

Voici l'une de ces pièces authentiques :

Vente publique par autorité de justice.

Lundi prochain, 23 du courant, à 11 heures du matin, au domicile de l'huissier de la colonie, il sera vendu une Rapparielle (1) de caze, un marin captif, un charpentier captif, vi-

(1) Petite négresse captive.

naigre, habillemens divers et autres objets. La vente sera payable à diverses époques.

Sas. (1) Saint-Louis, le 19 février 1829.

Le sort de ces malheureux *captifs* ne serait point envié par les Africains transportés aux Antilles; l'un se traîne, avec les fers aux pieds, jusqu'au bord du fleuve et s'y précipite, pour se soustraire à la barbarie de son maître. On rapporte de cet homme atroce une foule de traits dignes de trouver place dans les annales du crime. Ni l'enfance, ni la vieillesse n'obtiennent de lui un seul mouvement de pitié. Il paraît cependant qu'il jouit d'une assez grande considération dans la colonie, et que sa conduite envers ses serviteurs n'y paraît nullement extraordinaire. M. Moraye, médecin employé à Saint-Louis, il y a quelques années, étant dans le cas de faire un voyage en France, confia à ce même homme une jeune négresse nommée *Ayssata*, qu'il possédait alors; et malheureusement pour cette infortunée, l'absence de son maître se prolongea; surchargée de travail, accablée de mauvais traitemens, elle était sur le point de succomber, lorsque M. Moraye résolut de ne plus retourner au Sénégal, et fit mettre Ayssata en liberté. Dans une maladie grave qu'elle venait d'éprouver, son maître par interim n'avait point permis qu'on lui otât une chaîne dont il l'avait chargée, ni le poids qu'elle traînait partout avec elle, à l'extrémité de cette chaîne passée autour de son corps.

Ces faits parlent assez haut pour éveiller l'attention de l'autorité. Le *Comité pour l'abolition de la traite des Noirs*, établi dans le sein de la *Société de la morale chrétienne*, et dont le jeune *Auguste* de Stael était l'un des membres les plus actifs, doit redoubler de surveillance et d'énergie pour rechercher, constater, produire au grand jour et combattre les crimes, contre une partie malheureuse et opprimée de la race humaine, que la soif de l'or fait commettre encore au mépris des lois et de l'humanité, et qu'une scandaleuse impunité semble encourager. Y.

GRANDE-BRETAGNE.

Londres. — *Collége royal de Londres. — Réclamation.* — Dans notre Cahier de septembre 1828 (t. xxxix, p. 549), il est dit que « le parti *tory* ..... fonde à Londres, à côté de l'université, une autre école, où l'on n'enseignera que les vieilles doctrines,

(1) Signature de l'huissier.

en suivant les vieilles méthodes ; » et, dans une note, l'auteur de l'article ajoute : « on pourrait nommer cette école *retrospective institution.* » C'est au nouveau collége royal (*King's College*) que cette dénomination peu flatteuse est appliquée. L'un de nos abonnés à Londres prend la défense de l'établissement, traité si sévèrement par notre collaborateur; il nous assure que l'enseignement y sera le même que dans l'université, et que ces deux institutions ne différeront l'une de l'autre que parce que, dans la seconde, l'éducation sera fondée sur la religion de l'État, le protestantisme anglican. Il a joint à ses observations deux imprimés, dont l'un ne contient que l'exposition du but que veulent atteindre les fondateurs du collége royal, et il n'y est point fait mention des méthodes d'enseignement. On y dit que les instituteurs s'imposeront le devoir de donner aux élèves une solide instruction sur les preuves de la religion chrétienne ; que les étudians contracteront l'habitude des pratiques et des doctrines de la religion nationale, des mœurs et des usages de leur pays; qu'on s'efforcera de les attacher de plus en plus aux anciennes institutions. Jusque-là, il semble que notre collaborateur n'a pas tort, si ce n'est en ce qui concerne les *vieilles méthodes.* Le second imprimé est du 30 décembre 1828, en sorte que notre collaborateur n'a pu le connaître. On y voit que l'administration et la surveillance du nouveau collége sont confiées à un *principal*, qui doit être un ecclésiastique, gradué dans l'une des anciennes universités d'Angleterre, ou dans celle de Dublin; que tous les professeurs, tous les employés doivent appartenir à la religion anglicane, à l'exception des professeurs de littérature orientale et de langues modernes. Dans son ensemble, le régime intérieur de ce collége se rapproche trop de celui d'un couvent, et n'est pas celui que suivrait une famille chrétienne bien réglée, conduite par la sagesse d'un chef éclairé, mais affectueux et d'une prudente indulgence. Aux exercices publics, les étudians auront à soutenir des controverses religieuses, à parler du dogme, à disserter en théologiens. En France, un collége dirigé de cette manière serait un *séminaire*, destiné à former la jeunesse qui se dévoue aux fonctions ecclésiastiques.

Si le *King's College* suit exactement et avec persévérance le réglement qu'on lui a préparé, il sera nécessairement au-dessous des institutions plus libres; les sciences veulent plus d'indépendance. Mais pourquoi fonder un établissement qui ne pourra se perfectionner qu'en changeant de nature ? Les fondateurs n'ont certainement pas le projet de faire rétrogra-

der leur nation; mais ils cherchent à fixer le présent, à le rendre immuable, ce qui est encore plus difficile que de revenir à ce que l'on fut autrefois. Une force immense agit sur les sociétés et les pousse *en avant;* pour contrebalancer cette action, il ne faut rien moins qu'une force égale dirigée *en arrière :* tel est sans doute le sens que notre collaborateur attache à l'expression *retrospective institution.* Dans ce cas, son opinion serait fondée sur les lois de la statique, aussi rigoureusement observées en politique et en morale que dans la mécanique. Que notre abonné veuille bien remarquer, de plus, que le présent n'aurait par lui-même aucune consistance, si on ne l'attachait point, et fortement, à la masse du passé; que plus on fait d'efforts pour retenir tout ce *présent,* plus on a besoin de le consolider par une nouvelle addition de *passé,* ce qui ressemble beaucoup à une tendance rétrograde. Soyons de notre tems; ne repoussons point l'instruction qu'il nous apporte; elle nous convient mieux que celle d'aucun des siècles précédens. Nous ne doutons nullement que cette opinion ne soit aussi celle de notre abonné de Londres, réclamant en faveur du collége royal. F.

— *Le Colosse.* — Nous laissons s'anéantir en France une découverte dont nous étions les premiers inventeurs; je veux parler du *Panorama*, que ne remplacent point les brillantes illusions du *Diorama.* En effet, ce n'était point un site seulement vu par une large ouverture, mais tout l'ensemble d'un pays, d'une ville. Qui a pu oublier, après l'avoir contemplé, l'admirable Panorama de Jérusalem, et ceux d'Athènes, de Constantinople, qu'on a laissés pourrir et tomber en lambeaux? Il eût été digne du gouvernement de protéger cette entreprise, et d'en assurer la durée; bien peu de frais eussent suffi; aujourd'hui il est trop tard; la grande rotonde a été démolie; les tableaux sont en poussière, et c'est en Angleterre que va se naturaliser l'idée française, sur le plan le plus vaste et le plus somptueux. Un édifice construit exprès, de dimensions immenses, où le spectateur se trouvera place au centre même de Londres, et dans la tour de Saint-Paul, transportée au milieu du tableau, présentera une surface peinte de plus de 40,000 pieds carrés. Dans la tour, une suite d'appartemens, situés à divers étages, permettront d'arriver aux galeries extérieures, d'où l'on aura la vue la plus complète du Panorama. Quelques-unes de ces salles sont destinées à une exposition d'objets d'arts; d'autres offriront des serres remplies d'une variété de fleurs rares. Une bibliothèque choisie et nombreuse sera ouverte au public. Enfin, ce palais

magique doit surpasser tout ce qu'on a vu. M. Hornor, qui en a conçu le premier projet, a fait lui-même le dessin de la ville de Londres du haut de la croix de Saint-Paul. Pendant trois mois, il s'y rendait tous les jours, et y travaillait depuis quatre heures du matin jusqu'à six, avant que se fût formé le dôme de noires vapeurs et de fumée qui enveloppent Londres durant le jour. Il a ensuite tracé le plan du bâtiment, de concert avec M. Barton, architecte; commencée en 1824, toute la maçonnerie fut terminée en 1826, et, depuis, M. Hornor ne s'est occupé qu'à perfectionner l'intérieur. A l'instar de la manivelle tournante du Diorama, on a inventé un escalier ascendant qui, partant de la base, élèvera jusqu'aux première, seconde et troisième galeries les spectateurs trop indolens pour monter. Quoique le tableau ne soit pas encore complétement achevé, M. Hornor a jugé à propos de laisser entrer le public. On croit qu'il a pris cette mesure pour se procurer quelques fonds, nécessaires à l'accomplissement de sa grande entreprise. L. S. B.

Publication prochaine. — *Plantæ asiaticæ rariores*, etc. Plantes rares de l'Asie, *ou descriptions et figures d'un choix de plantes inédites de l'Inde orientale;* par N. Wallich, M. et Ph. D., ouvrage sous presse, à Londres, chez Treuttel et Würtz, Treuttel-Junior et Richter. — M. Wallich, dont la réputation, comme botaniste, inspire une juste confiance, est surintendant du jardin botanique de la compagnie des Indes, à Calcutta, membre de plusieurs sociétés savantes dans la Grande-Bretagne et sur le continent européen. Il a fait un séjour de vingt ans dans l'Inde, et de fréquens voyages dans toutes les parties de cette vaste contrée, pour en rassembler les productions végétales, les plus intéressantes. Ainsi, ses descriptions ne peuvent être que parfaitement exactes et conformes à l'état actuel de la science; il avait sous les yeux, et dans le plus bel état de végétation, toutes les plantes qu'il décrivait; il entretenait des correspondances régulières avec les plus célèbres botanistes de l'Europe, et profitait de leurs lumières. Quant aux dessins originaux, ils ont été faits d'après nature, sous les yeux de l'auteur, par les peintres de la compagnie des Indes orientales, hindous dont l'habileté est admirable, lorsqu'il ne s'agit que de copier, avec une scrupuleuse exactitude, une nature immobile.

L'ouvrage sera composé de 3 volumes in-folio, avec 300 planches coloriées. Les descriptions seront en latin, langue universelle des botanistes. Chaque volume sera distribué en

4 livraisons, de 25 planches chacune, avec les descriptions correspondantes. La première livraison paraîtra en juillet 1829, et les autres successivement, de 3 en 3 mois. On souscrit, dès à présent, sans rien payer d'avance, à Londres, à Paris et à Strasbourg chez MM. Treuttel et Würtz; et chez les principaux libraires de la France et des pays étrangers. Prix de chaque livraison, prise à Paris, 64 fr.

La liste des souscripteurs sera imprimée. — On voit que les éditeurs ont voulu contribuer à l'érection d'un grand et beau monument typographique, dédié aux sciences naturelles. F.

SUÈDE.

Industrie métallurgique. — Les fers de Suède, si souvent cités dans le commerce, le sont plutôt pour leur qualité que pour l'étendue de l'emploi qu'on en fait : voici quelles ont été en tonneaux de 1000 kilogrammes les exportations métallurgiques de la Suède, pendant l'année 1828.

États-Unis.	9,409 tonneaux.
Allemagne.	6,676
Grande-Bretagne. . .	5,755
France.	5,096
Portugal.	3,200
Danemark	1,771
Pays-Bas.	1,436
Grandes-Indes. . . .	893
Russie.	350
Brésil.	289
Malte.	142
Espagne.	64
Antilles.	58
Italie.	40
Norvège.	35
Total. —	35,212 tonneaux,

dont la valeur dans les ports de Suède est de dix à onze millions de francs.

Cette quantité de fer est à peu près le double de ce que pourraient aujourd'hui fournir les trois forges à la houille établies dans l'arrondissement de Saint-Étienne, et le cinquième de la production totale de la France : on sait que les forges de Suède ne brûlent que du bois; la fabrication y est limitée à ce que comporte la production annuelle de ce combustible,

et ne peut pas augmenter, comme dans les forges à la houille, avec les besoins de la consommation. Ainsi, si la demande des fers de Suède s'élevait beaucoup au-dessus de ce qu'elle est aujourd'hui, il est probable qu'on verrait les prix augmenter plutôt que la production s'étendre. Nous avons peu de renseignemens satisfaisans sur les procédés et les ressources métallurgiques des Suédois, et il paraît que, soit sous le rapport de l'art, soit sous celui de l'économie, nous aurions beaucoup d'observations utiles à faire chez eux : ces connaissances viendraient à propos dans un moment où nos forges réclament d'importantes améliorations et où les capitaux n'attendent pour s'y porter que de la sécurité. J.-J. B.

SUISSE.

Lausanne. — *Persécutions religieuses.* — Un événement qui vient de se passer dans le canton de Vaud excitera, nous n'en doutons pas, quelque surprise chez nos lecteurs. On se demandera comment il se fait qu'un pays, dans lequel est professée une religion qui autorise le libre examen, et que chacun croit être régi par des institutions libérales, donne cependant des exemples d'intolérance et d'arbitraire, véritables anomalies dans l'état actuel de la société. Pourtant, l'on se tromperait si l'on pensait que la grande masse de la population se rend, par son assentiment, complice d'actes odieux; elle les blâme avec énergie, et se prépare par des moyens sages et légaux à en prévenir le retour. Voici les faits qui nous ont suggéré ces réflexions rapides.

M. Vinet, ecclésiastique vaudois, professeur et pasteur à Bâle, a récemment publié deux brochures à propos de quelques observations imprimées dans la *Gazette de Lausanne*, relatives aux sectaires connus sous le nom de *momiers*. M. Vinet s'élevait, avec raison, selon nous, contre des mesures législatives et judiciaires prises contre les sectaires, et qui portent évidemment atteinte au droit, qui leur appartient, d'adorer et de servir Dieu à leur manière. Il proteste avec fermeté, mais avec convenance et modération, contre des actes qui ont déjà valu au gouvernement vaudois une assez triste célébrité. Ces brochures renferment d'ailleurs une théorie très-élevée et très-philosophique de la liberté religieuse et des rapports de la religion avec l'État; théorie exposée avec le talent et l'indépendance que l'on devait attendre de l'auteur du *Mémoire sur la liberté des cultes*, couronné il y a trois ans par la *Société*

de la morale chrétienne. En France, en Angleterre, dans tous les pays où la civilisation n'est point entravée par le despotisme politique ou religieux, les brochures de M. Vinet, quoique en opposition à des actes du gouvernement, eussent peut-être appelé, de la part de celui-ci, une réfutation, mais non des châtimens. Le gouvernement du canton de Vaud n'a pas pensé ainsi.

La première de ces brochures, qui ne porte pas de nom d'auteur, avait été envoyée en manuscrit par M. Vinet à M. Monnard, son ami, avec prière de la faire imprimer. Pour ce fait matériel de la remise d'un manuscrit à un imprimeur, M. Monnard s'est vu traduit devant les tribunaux, sur la prévention de s'être rendu l'éditeur *d'un ouvrage renfermant des provocations à la révolte.* Bien plus, le conseil d'Etat, préjugeant en quelque sorte la décision des tribunaux, a, par voie administrative, suspendu M. Monnard de ses fonctions de professeur, se réservant de prendre, après que les tribunaux auront prononcé, telle autre mesure administrative qui leur paraîtra convenable. On assure que l'on voulait aller plus loin, et qu'on se proposait de s'opposer à l'admission au grand conseil de M. Monnard, nommé l'année dernière député de Lausanne, et qui n'avait point encore siégé : ce projet n'a pas eu de suite. Il est à remarquer que M. Vinet, qui, en apprenant les poursuites dont son ami était l'objet, s'était hâté de se déclarer l'auteur de la brochure incriminée, n'a point été mis en jugement. Comme on s'y attendait, les juges n'ont pas voulu voir un appel à la révolte dans un écrit où l'on invoquait les principes de la liberté en faveur des citoyens vaudois, et M. Monnard est sorti triomphant de cette petite persécution.

Mais la considération du gouvernement en a souffert; le public a cru voir dans cette impatience de punir, qui semblait l'animer, l'enivrement que donne le pouvoir, même à des magistrats républicains. Il s'en est inquiété; il a senti plus vivement que jamais la nécessité de modifier une constitution qui laisse les membres du pouvoir exécutif en charge pendant douze ans, et qui permet aux dépositaires du pouvoir de se recruter comme ils l'entendent. De là une foule de pétitions qui de divers côtés sont adressées journellement au grand conseil, dans lequel réside la puissance législative.

ITALIE.

Plaisance. — *Cabinets littéraires.* — Nous avons parlé de quelques cabinets de lecture qui, à l'exemple des grandes vil-

les des nations les plus éclairées, ont été introduits en Italie, et parmi lesquels se distingue surtout celui de Florence, fondé par M. Vieusseux, directeur de l'*Antologie*. Un nouvel établissement de ce genre a été ouvert à Plaisance, d'après les conseils de M. Giordani, homme de lettres généralement estimé par la variété de ses connaissances et par la pureté de son goût classique. Ce cabinet, qui s'est toujours amélioré depuis sa fondation, a été formé par une société littéraire; elle s'est donné un réglement approuvé par l'autorité supérieure, et qui détermine le but de la société, son administration, confiée à 16 membres électifs et annuels, leurs attributions, les réunions générales et particulières, etc. Son but n'est pas seulement de fournir des alimens au goût de la lecture; elle s'occupe spécialement des autres objets qui méritent l'attention de l'homme de lettres, des ouvrages les plus récens, des notices biographiques, des nouvelles littéraires, en un mot de tout ce qui contribue aux progrès de la civilisation des peuples. Animés d'un esprit qui n'est pas circonscrit à la petite sphère de leur ville ou de leur province, les membres de cette association patriotique se font un devoir d'accueillir dans leur sein tous ceux qui appartiennent à des sociétés de la même espèce, établies en d'autres villes d'Italie, ou qui ont acquis de la célébrité dans les sciences et les lettres, soit Italiens, soit étrangers. On assure que d'autres villes d'Italie se disposent à imiter l'exemple de Plaisance.

Parme. — *Cabinet littéraire.* — Un établissement, semblable à celui que nous venons de signaler à Plaisance, tend à se perfectionner à Parme. Il appartient à M. *François* Pastori, qui réunit les journaux italiens et étrangers, consacrés aux sciences, aux lettres et aux arts, et tout ce qui tient à l'instruction, à l'industrie et à la civilisation. Il publie aussi une *Bibliographie italienne*, où les amateurs trouvent l'annonce des livres qu'on imprime dans toutes les villes de l'Italie, et où quelquefois même sont signalés ceux qui méritent d'être distingués dans la foule. M. Pastori montre un zèle infini pour servir les intérêts des lettres italiennes et de ceux qui les cultivent; et le gouvernement de Parme ne cesse de favoriser son établissement. F. S.

ESPAGNE

Royaume de Murcie. — *Tremblement de terre.* — *Utilité d'une reconnaissance scientifique dans cette contrée, afin d'y*

recueillir les faits relatifs à la catastrophe qu'elle a éprouvée (1). — L'observation des grands phénomènes de la nature est une des plus précieuses attributions des sociétés savantes. Le plus souvent, l'étude de ces phénomènes est compliquée, difficile, et présente un si grand nombre de faits qu'un seul observateur ne suffirait point pour tout voir; et de plus, son témoignage serait unique. Des explorateurs chargés officiellement de constater ces faits, arrivant sous la protection spéciale de l'autorité publique, ont sans peine tous les moyens de remplir leur mission, et de faire des rapports dignes de confiance. Les observateurs isolés, quelles que soient leurs connaissances et leur véracité, n'obtiennent pas autant de crédit, même en le méritant : on doute encore de ce qu'ils ont écrit, et l'on attend de nouveaux témoignages, ou de plus amples informations.

Lors de l'écroulement d'une masse prodigieuse de rochers dans la vallée de Servoz, en Savoie, des membres de l'Académie de Turin furent envoyés sur les lieux. Dès que l'on apprit, à Paris, que des bolides étaient tombés aux environs de l'Aigle, l'Académie chargea l'un de ses membres d'aller recueillir tous les faits relatifs à ce météore. On ignore jusqu'à présent si l'Académie de Madrid a pu prendre les mêmes soins, lorsque la catastrophe de Murcie lui fut annoncée : mais, quand même elle aurait fait tout ce que l'on attend d'une compagnie savante, en de telles conjonctures, un nouveau rapport sur cet événement viendrait encore très à propos; tout doit être examiné scrupuleusement et plus d'une fois, lorsqu'il s'agit d'un fait qui, heureusement pour l'humanité, n'est que rarement sous les yeux des observateurs. Les ébranlemens qu'éprouve le sol de la péninsule ibérique, depuis 1757, semblent annoncer des révolutions qui changeront l'aspect de cette contrée. Les premières secousses, faibles et lentes comme les préludes d'une tempête, n'ont été ressenties que par les plaines, n'ont renversé que des édifices : mais des

(1) J'ai proposé à la *Société de géographie*, dans la séance de la *commission centrale* du vendredi 15 mai, d'offrir pour sujet de prix un voyage d'observation à faire immédiatement dans les parties de l'Espagne qui ont été dernièrement le théâtre de tremblemens de terre, à l'effet de recueillir soigneusement les circonstances et les faits dignes d'attention qui ont précédé, accompagné, suivi cette terrible catastrophe. J'avais invité, peu de jours auparavant, quelques membres de l'Académie des sciences, qui avaient reconnu l'utilité de ma proposition, à suggérer au ministre de l'intérieur l'idée d'envoyer un ou plusieurs géologues et minéralogistes dans le royaume de Murcie pour y remplir la mission scientifique dont on indique l'objet dans cet article. M. A. J.

volcans ne se feront-ils pas jour à travers ce sol qu'ils commencent à soulever? N'y verseront-ils pas leurs torrens de lave? Leurs cratères s'élevant peu à peu n'y formeront-ils pas, à l'aide du tems, des montagnes, comme au sud de l'Italie, tandis que l'Ætna, le Vésuve et les volcans des îles Éoliennes, dont la caducité est déjà sensible, achèveront de s'éteindre, et laisseront les contrées actuellement soumises à leurs éruptions dans un état comparable à celui des départemens de la France anciennement volcanisés? On ne recueillera certainement point assez de données pour être en état de répondre à ces questions: mais enfin, on préparera des matériaux pour l'histoire physique de notre planète, et des termes de comparaison pour reconnaître, à l'avenir, les changemens opérés par des causes analogues. Une expédition scientifique dans le royaume de Murcie ne peut donc être infructueuse, et les motifs qui portent à la solliciter ne seront point désavoués par la raison.

On demandera, non sans quelque fondement, si c'est à des Français que l'on peut confier avec le plus de succès le soin d'aller faire ces investigations en Espagne. On répondra que le tems presse, et ne permet guère de consulter une prudence méticuleuse. On n'examinera donc point si ces circonstances politiques sont plus favorables aux Anglais, aux Allemands, aux Italiens, etc., pour faire au-delà des Pyrénées des recherches de géologie et de géographie physique. L'occasion doit être saisie avec empressement, de peur qu'elle ne nous échappe; car elle est des plus rares, et ne se reproduira peut-être jamais aussi instructive qu'elle peut l'être aujourd'hui. Si nous n'en profitions point, nous serions exposés à perdre quelques anneaux de la chaîne des faits, à n'avoir pour les théories les plus exactes que des preuves insuffisantes, ou à n'édifier que des théories erronées, en nous efforçant de les rendre conformes à des faits incomplets ou mal observés. Les doctrines amenées à cette décevante perfection nuisent beaucoup plus que des erreurs isolées, et que l'on peut attaquer sous presque tous les aspects; elles opposent à l'expérience et à la raison une masse compacte qu'on ne peut diviser et dissoudre qu'avec beaucoup de tems et d'efforts.

L'expédition dans le royaume de Murcie ne serait ni longue, ni difficile. Ses opérations ne pourraient effaroucher les populations les plus ombrageuses; on n'aurait point à faire usage d'instrumens, à exécuter des travaux où l'ignorance superstitieuse soupçonne volontiers l'intervention de l'enfer. On se bornerait à quelques levers à vue, s'il était nécessaire de suppléer à l'insuffisance des cartes: à des mesures de hauteurs par

le baromètre, à des échantillons de minéralogie, et surtout, on s'attacherait à recueillir les informations les plus précises et les plus détaillées sur les effets du tremblement de terre, les changemens dont il est la cause, et à décrire avec exactitude l'état actuel des lieux où le bouleversement a été le plus sensible.

Si des savans ne sont pas envoyés sur les lieux, nous n'en saurons peut-être jamais rien au-delà de ce que les journaux ont publié. On ne voyage guère en Espagne; d'ailleurs, quand même un observateur habile aurait la curiosité de visiter le pays qui a le plus souffert; quand même la catastrophe de Murcie serait aussi bien racontée que le fut autrefois celle de la Calabre par l'ambassadeur anglais à Naples, ce ne serait pas assez pour les sciences. Dans l'intéressante narration d'Hamilton, on ne trouve guère que deux ou trois faits dont la géologie et la géographie physique puissent profiter. Cependant, à cette époque et dans ces lieux, quelle abondante récolte était promise aux sciences! On commença par la part des gens du monde, et celle des savans fut négligée. Puisque l'occasion s'est offerte de donner une sorte de réparation aux sciences et à ceux qui les cultivent, ne désespérons pas encore : on retrouvera peut-être en Espagne ce que l'observation eût fait découvrir en Italie. F.

FRANCE.

PARIS.

Institut. — *Académie des sciences.* — *Séance du* 13 *avril* 1829. — M. Sérullas communique des expériences, d'où il résulte que le chlorure d'azote des chimistes est un chlorure d'hydrogène azoté ; il annonce un mémoire sur ce sujet. — MM. *Duméril* et *Cuvier* font un rapport sur un mémoire de M. le docteur Roulin, ayant pour objet l'histoire naturelle du tapir, et particulièrement celle d'une nouvelle espèce de ce genre que M. Roulin a découverte dans les hautes régions de la cordillière des Andes. « Deux espèces seulement étaient connues des naturalistes ; l'une appartenant au nouveau continent, l'autre découverte à Sumatra et à Malacca. M. Roulin vient en ajouter une troisième parfaitement distincte des deux autres, et qui est même très-intéressante, en ce qu'elle se rapproche un peu, du moins par la tête, des formes du *palæothérium.* Les observations de M. Roulin éclaircissent un fait qui a rapport à l'histoire des animaux antédiluviens, et qui avait

même fait avancer par quelques auteurs qu'un genre de ces animaux, celui des mastodontes, existe probablement encore dans les hautes vallées des Cordillières. Il règne en effet parmi quelques-unes des peuplades de l'Amérique l'opinion que les forêts de ces contrées nourrisssent un grand animal, connu sous le nom de *pinchaque*, qu'ils redoutent beaucoup, et que les uns égalent au cheval, mais dont la taille est indiquée par d'autres comme beaucoup supérieure. On avait prétendu en trouver des vestiges près de Bogota; mais M. Roulin, d'après l'examen le plus suivi, montre que, dans tout cela, il n'est rien qui ne puisse se rapporter soit à sa nouvelle espèce de tapir, soit à l'ours des Cordillières. C'est ainsi, dit-il, qu'un grand nombre de faits, tous vrais en eux-mêmes, venant se grouper autour d'un premier fait, grossi par la frayeur, ont dû confirmer les Indiens dans leur croyance à un être tel que le *pinchaque*. Ils auraient même pu douer cet animal d'une force prodigieuse, ou en raconter des choses assez extraordinaires, sans s'écarter en rien de la vérité. Le tapir des plaines est lui-même si vigoureux, qu'il rompt d'un premier effort les lacets avec lesquels les chasseurs espagnols arrêtent les taureaux sauvages les plus furieux. Au reste, le pinchaque n'est pas le seul être fabuleux qui ait tiré son origine des récits exagérés faits sur des animaux du genre des tapirs. Les Chinois ont dans leurs livres un quadrupède qu'ils appellent *mé*, et dont la figure est évidemment celle d'un tapir avec la livrée du jeune âge, et seulement une trompe exagérée pour la longueur. Ils lui attribuent des propriétés merveilleuses : ses os résistent au fer et au feu; il dévore les serpens, ronge le cuivre et le fer. Tout cela peut avoir quelque fondement dans la véritable histoire de l'animal. Le vrai tapir, par exemple, brise et avale du bois. Dans sa nature un peu brute, il saisit toutes sortes de corps, et il n'en a pas fallu davantage pour faire dire que le mé ronge le fer; mais, selon M. Roulin, c'est à lui que doivent se rapporter des fables bien plus anciennes et bien plus célèbres. Des hommes peu instruits, voyant le mé ou le tapir oriental de loin, et dans un état de repos, lorsque sa courte trompe infléchit son extrémité au devant de sa bouche, on peut croire cet animal armé d'un bec crochu assez semblable à celui de l'aigle, tandis que ses pieds, divisés en doigts arrondis, ont dû leur offrir quelque rapport avec ceux du loir, quand il tient ses ongles retirés; et de là, sera née, selon notre auteur, la fable du griffon. En effet, quand le tapir est assis et en repos, il rappelle assez le griffon, les ailes exceptées; mais ces ailes

même paraissent être une addition postérieure; Hérodote n'en parle point dans sa description de cet animal mythologique. Ces idées sont ingénieuses et pourront être appréciées ultérieurement par les savans qui s'occupent de l'antiquité. Quant aux naturalistes, M. Roulin leur fournit assez de faits nouveaux pour mériter dès à présent leur reconnaissance.

Il fait connaître tout ce qui a pu être observé des mœurs et des habitudes de son animal. Il entre dans des détails curieux sur la nomenclature des tapirs en général, sur les différentes contrées de l'Amérique où ils habitent, et sur les erreurs dont ils ont été l'objet de la part des écrivains. Il nous apprend que le nom d'*auta* ou de *dauta*, qu'on lui donne dans beaucoup d'ouvrages, est un mot espagnol qui s'entend génériquement de tous les animaux dont la peau peut se préparer comme celle du buffle, et fournir des vêtemens d'une certaine épaisseur. A ce sujet il nous donne des éclaircissemens pleins d'intérêt sur la manière dont les Espagnols et les Portugais, lors de leurs premiers progrès sur le continent de l'Amérique méridionale, ont transporté les noms des animaux d'Europe à des espèces toutes nouvelles pour eux, sans s'inquiéter des rapports réels de ces espèces avec celles auxquelles une ressemblance superficielle les faisait comparer. Les naturalistes pourront tirer parti de cette portion de son Mémoire, pour l'histoire de plusieurs animaux autres que le tapir. En un mot, on reconnaît partout dans le travail de ce savant voyageur un esprit aussi actif qu'éclairé, et nous pensons que ce Mémoire, qui a l'avantage d'avoir ajouté au Catalogue des animaux un grand quadrupède appartenant à un genre qui jusqu'alors n'avait compté qu'une seule espèce, et qui, de plus, dissipe les nuages que des faits mal vus avaient jetés sur un point important de géologie, mérite toute l'approbation de l'Académie, et d'être imprimé dans le *Recueil des savans étrangers.* » (Approuvé.) — L'Académie va au scrutin pour l'élection d'un membre de la section de physique. Au premier tour, MM. *Becquerel* et *Pouillet* obtiennent chacun vingt-six voix, et M. *Cagniard-Latour* quatre; au second tour, MM. Becquerel et Pouillet réunissent chacun vingt-huit voix. D'après ce résultat, l'Académie arrête que l'élection est remise à la semaine suivante. MM. *Bouvard* et *Poisson* font un Rapport sur le Mémoire de M. DE PONTÉCOULANT, relatif à la partie des inégalités de Jupiter et de la terre, qui dépend du carré de force perturbatrice, question dont s'étaient occupés d'une manière spéciale *Euler, Lagrange, Laplace,*

M. *Plana* et M. *Bouvard*. Il résulte de ce Rapport, fruit d'un examen attentif, que M. de Pontécoulant a atteint complétement le but qu'il s'était proposé, que l'objet de son Mémoire ne pourra manquer d'intéresser les géomètres et les astronomes, et que les résultats qu'il contient seront d'une grande utilité aux savans qui voudront traiter de nouveau la question. (Approuvé.)

— *Du 20 avril.* — L'Académie procède à un dernier scrutin pour l'élection d'un membre de la section de physique générale. Le nombre des votans est de 57; M. Becquerel réunit 29 suffrages; M. Pouillet 28; M. Becquerel est proclamé. — M. *Desfontaines* et *de La Billardière* font un rapport au sujet d'un Mémoire sur la famille des sapindacées, par M. Cambessèdes. En voici les conclusions : « Ce Mémoire contient beaucoup d'observations intéressantes sur les sapindacées et sur les genres de cette famille. L'auteur en décrit deux nouveaux et un grand nombre d'espèces inédites. Enfin, il a joint à son Mémoire des dessins où les organes de la fructification des différens genres sont représentés avec exactitude. Nous pensons que ce travail, utile aux progrès de la botanique, mérite d'être imprimé dans ce recueil des savans étrangers. » (Approuvé.)— MM. *Duméril* et *Magendie* font un rapport au sujet du deuxième Mémoire de M. Leroy *d'Etioles*, sur l'asphyxie. M. Leroy avait avancé, dans son Mémoire, que l'air atmosphérique, poussé brusquement dans la trachée-artère de certains animaux, tels que lapins, renards, chèvres, moutons, etc., détermine une mort soudaine; que d'autres animaux, au contraire, tels que le chien, résistent à cette insufflation brusque des poumons; qu'ils en ressentent toutefois pendant quelque tems une oppression très-forte, et sont plus ou moins souffrans pendant plusieurs jours, mais qu'ils finissent par se rétablir.

Si ces faits étaient reconnus exacts, il en résultait cette grave conséquence, que l'un des principaux moyens employés aujourd'hui pour ramener à la vie les noyés et autres asphyxiés serait dans le cas de causer directement la mort. Les commissaires ont pensé qu'il était de leur devoir de les vérifier, et de chercher à décider par des expériences une question qui touche de si près aux intérêts de l'humanité. Ces expériences ont en effet prouvé que l'insufflation produit immédiatement la mort chez les lapins, les moutons, les chèvres, les renards; que l'air insufflé déchire le plus souvent le tissu délicat du poumon, se répand dans la cavité de la plèvre, repousse et presse le

poumon vers la partie supérieure de la poitrine, et s'oppose ainsi à l'accomplissement de la respiration, fonction sans laquelle la vie ne pourrait subsister. Que les chiens ne succombent point, mais sont plus ou moins affectés. L'opération, pratiquée sur des enfans morts-nés, a donné un résultat analogue à celui qu'on avait observé dans les chiens. On sent que les expériences directes sur l'homme vivant n'ont pas été possibles. Toutefois, un fait, que M. Leroy a lieu de croire exact, porte à penser que pour l'adulte, l'insufflation peut souvent être mortelle, et d'ailleurs elle a plusieurs fois produit, dans les cadavres d'adultes et de vieillards, la rupture du tissu du poumon, et un épanchement d'air entre les plèvres costale et pulmonaire. Ainsi, des recherches cadavériques, des expériences sur les animaux, et l'observation même sur l'homme vivant, paraissent démontrer que l'insufflation faite sans ménagement peut donner la mort.

Cependant, les commissaires ne mettent point en doute l'utilité de l'insufflation du poumon dans le cas d'asphyxie. De tems immémorial, ce moyen a été employé avec le plus grand avantage; faite doucement, soit avec la bouche, soit avec un soufflet par des mains habiles, elle est sans doute l'un des principaux secours à donner aux asphyxiés. Mais si, au lieu d'être poussé avec ménagement, l'air est introduit avec force et violence, comme des auteurs graves le conseillent, ce moyen, si salutaire en lui-même, peut devenir funeste. Sous ce rapport, il faut remarquer la différence qui existe entre l'insufflation faite avec la bouche et celle que l'on exerce avec une canule introduite dans la glotte qui s'y adapte. Il est évident qu'en se servant de ce dernier procédé, on peut arriver promptement à déchirer le poumon; et, par conséquent, transformer en un instant une mort apparente en une mort réelle. Cependant, envisagée sous le point de vue physiologique, l'insufflation avec le soufflet a une supériorité non douteuse sur celle qui se fait avec la bouche. L'air qu'elle porte dans les poumons est pur, et, par conséquent, préférable à celui qui a déjà servi à la respiration. Aussi, depuis que les médecins ont acquis par la chimie des notions exactes sur la décomposition de l'air atmosphérique, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années, l'insufflation avec le soufflet a-t-elle été plus particulièrement recommandée et mise en usage. Depuis cette époque, par une coïncidence digne de la plus sérieuse attention, les soins donnés aux noyés semblent avoir perdu de leur heureuse influence. C'est au moins ce qui existe à Paris, et ce que les commissaires ont reconnu avec évidence sur les documens offi-

ciels qui leur ont été communiqués par le préfet de police.

Depuis 1772 jusqu'en 1788, l'échevin de Paris, Pix, fondateur et directeur des établissemens de secours pour les asphixiés, rappelait à la vie 813 noyés ou asphyxiés sur un nombre de 934; c'est-à-dire qu'il sauvait les huit neuvièmes, tandis qu'aujourd'hui, d'après ces documens, on ne rappelle à la vie que les trois quarts des individus auxquels on administre des secours, et que ces secours, un septième seulement de la totalité des noyés les reçoivent. — Hâtons-nous de dire que l'instruction actuellement jointe aux boîtes de secours à Paris, et qui est rédigée par MM. les membres du conseil de salubrité est en général fort sage en ce qui regarde l'insufflation du poumon. Mais le danger attaché à ce moyen n'y est pas et ne pouvait y être indiqué puisqu'il n'était pas connu.

M. Leroy a cherché avec soin les moyens de rendre l'insufflation moins dangereuse: il a imaginé, pour y parvenir, plusieurs machines auxquelles les commissaires ont accordé des éloges. Ce médecin s'attache aussi à démontrer combien le traitement des asphyxiés serait plus simple, plus à la portée de chacun, et surtout plus généralement efficace, s'il se réduisait à mettre en jeu l'élasticité des côtes, de leurs cartilages, et de leurs parois abdominales en faisant sur l'abdomen des pressions modérées, et en faisant succéder des tems de relâchement.

Si l'on doutait que ces alternatives de pression et de repos fussent capables d'établir une respiration artificielle, on pourrait s'en convaincre, ainsi que l'a fait M. Leroy, en plaçant et fixant par une ligature, dans la trachée-artère d'un cadavre, un tube de verre recourbé que l'on fait plonger par son autre extrémité dans un vase plein d'eau. Le liquide monte et descend dans le tube, obéissant aux alternatives de pression et de relâchement. Déjà en Angleterre, il y a un peu moins d'un siècle, on exerçait des pressions sur le ventre des noyés.

Les commissaires terminent leur rapport en ces termes : « Si l'on peut raisonnablement supposer que la plupart des individus que l'on a efficacement secourus auraient pu revenir à la vie sans aucun des moyens de traitement mis en usage, ne devra-t-on pas s'empresser de reconnaître que l'insufflation du poumon, qui a des dangers réels, ne doit pas être constamment employée; car ne pas nuire est sans doute le premier précepte de la médecine. Nous ne devons point oublier surtout que les premiers secours sont le plus souvent administrés aux noyés par des hommes du peuple, et qu'il importe de ne point placer entre leurs mains des procédés ou des appa-

reils qui peuvent donner la mort. — Les conclusions de ce rapport, dont vos commissaires vous prieraient d'excuser la longueur s'il ne s'y agissait point d'un objet d'utilité publique sont : 1° Qu'il serait à désirer que les instructions jointes aux boîtes de secours subissent quelques modifications en ce qui regarde l'emploi de l'insufflation pulmonaire; 2° que cette insufflation peut, dans certains cas, être utilement remplacée par le moyen que propose M. Leroy, moyen qui n'est accompagné d'aucun danger, qui ne demande aucune connaissance médicale, aucun appareil particulier, et qui n'entraîne aucune perte de tems; 3° enfin, que le mémoire de M. le docteur Leroy mérite l'approbation de l'académie. Nous avons l'honneur de vous proposer d'en ordonner l'impression dans le recueil des savans étrangers. (Approuvé.)

— *Du 27 avril.* — *M. Arago* communique des observations faites à Casan par M. Kupfer, et qui montrent que l'aiguille aimantée a éprouvé dans cette ville, en 1826 et 1827, les mêmes dérangemens qu'à Paris. — Le même académicien fait part d'une lettre de M. Noel de Bréauté, sur un tremblement de terre ressenti aux environs de Dieppe, dans la nuit du 1er au 2 avril, et sur un météore lumineux qu'on y a observé le 4. — M. *Arago*, au nom de la commission chargée de décerner le prix de mathématiques, annonce que, bien qu'il ne lui soit parvenu qu'une pièce, la commission est d'avis qu'elle mérite le prix. M. le président ouvre le billet cacheté où se trouve le nom de l'auteur; c'est M. G. de Pontécoulant, capitaine au corps royal d'Etat-Major. — MM. *Arago, de Rossel* et *Mathieu* font un Rapport sur les travaux relatifs aux sciences mathématiques, exécutés par les officiers de la *Chevrette*. (Voy. *Rev. Enc.*, t. xli, p. 827). « Pendant un voyage de 368 jours de mer et de 194 jours de rade M. Fabré, lieutenant de vaisseau, commandant de l'expédition, a fixé chronométriquement la position d'une des îles du cap Vert; il s'est assuré que les îles Saint-Georges, Roquepit, et les Sept-Freres n'existent pas dans la place que le *Neptune oriental* de Duprés leur assigne. Il a reconnu la partie nord d'un passage situé dans l'archipel des Maldives, et que les bâtimens allant d'Europe à la côte de Coromandel pourront suivre désormais avec avantage et sécurité. Il a fait lever, par M. de Blosseville, le cours de l'Iraouadi, depuis Rangoun jusqu'à Danoubiou. Il a confié à M. *Jeanneret* la reconnaissance du bras de la même rivière, compris entre Rangoun et la mer, et à M. *Paquet* celle de la branche qui remonte jusqu'à Pégou. Dans la partie nord de Ceylan, M. de

Blosseville a fait la reconnaissance de la côte, depuis le cap Palmus jusqu'au fort Hamen-Hiel, et le plan détaillé du mouillage de Kaïts et de ses environs. En allant à Batavia, le même officier a observé un assez grand nombre de points pour avoir à apporter des rectifications importantes, soit aux cartes du détroit de la Sonde, soit à celles de la partie nord de Java. La rade de Batavia a été aussi le théâtre de son zèle infatigable. La Chevrette était munie d'une collection complète d'instrumens magnétiques propres à faire des observations à terre. Durant le voyage, ils ont été mis en expérience dans tous les points de relâche. Ainsi l'expédition nous aura procuré des mesures de la déclinaison, de l'inclinaison et de l'intensité magnétiques, pour Toulon, l'île de Bourbon, Pondichéry, Calcutta, Chandernagor, Rangoun, Danoubiou, Karikal, Trinquemalay, Jaffnapatnam, Arepo, Changani, Bataviaet Simonds-Town. Toutes ces observations ont été faites avec le plus grand soin.

Partout les résultats des différentes aiguilles se sont accordées, autant qu'un physicien placé dans un observatoire sédentaire aurait pu l'espérer. Les observations de l'aiguille horizontale fixeront plusieurs points des lignes, sans déclinaison. Les observations de l'inclinaison ne seront pas moins utiles; car elles serviront à tracer l'équateur magnétique, dont la position dans l'Inde ne se fonde que sur des mesures anciennes, et en général assez imparfaites. La discussion de ces précieuses observations confirmera sans doute ce qu'on à déjà découvert sur le mouvement qui transporte graduellement la ligne, sans inclinaison, de l'orient à l'occident; mais peut-être pourront-elles servir en outre à décider une question encore incertaine; celle de savoir si le mouvement de cette courbe est ou n'est pas accompagné d'un changement dans sa forme. Les observations météorologiques faites à bord de la Chevrette, pendant les diverses traversées, formeront une des plus intéressantes acquisitions dont la physique se soit enrichie depuis long-tems. Les instrumens employés avaient été comparés à des étalons exacts, avant le départ de l'expédition. On les a aussi vérifiés depuis son retour. On a évité, autant qu'il était possible, les erreurs qui auraient pu dépendre du rayonnement du bâtiment. Pour faire juger de l'étendue de ce travail, il nous suffira de dire, par exemple, que la température de l'atmosphère et celle de l'Océan ont été enrégistrées d'heure en heure, tant de nuit que de jour, pendant toute la durée du voyage. Le baromètre a été observé régulièrement pendant treize mois, ordinairement douze ou quinze fois par

jour; dans d'autres circonstances, de demi-heure en demi-heure, et même de dix minutes en dix minutes. Cette multitude d'observations nous éclairera sur la hauteur moyenne du baromètre au niveau de la mer, et sur la valeur qu'atteint la période diurne loin des côtes, c'est-à-dire, dans des circonstances où la température de l'atmosphère varie très-peu toutes les vingt-quatre heures. On aura aussi maintenant le moyen de rechercher si la remarque, faite par Flinder à la Nouvelle-Hollande, concernant les influences dissemblables que les vents de terre et les vents de mer exercent sur la pression atmosphérique, est également applicable à l'océan indien. Quelques séries d'observations comparatives, faites en mer, à l'aide de thermomètres dont les boules étaient blanches et noires, auront d'autant plus d'intérêt, que les capitaines Parry et Franklin se sont livrés, vers les pôles, à des recherches analogues, et qu'on a cru pouvoir en déduire, que les rayons solaires produisent d'autant moins d'effet qu'on est plus près de l'équateur. Les physiciens apprendront aussi avec satisfaction, que les navigateurs ont déterminé la température de la mer à de grandes profondeurs, en se servant de thermométrographes bien construits. Les expériences de ce genre ont toujours excité la curiosité, parce qu'elles donnent lieu de rechercher comment, sous les tropiques, sont entretenues ces couches inférieures dont la température paraît être beaucoup au-dessous de celle que la surface de la mer peut acquérir par voie de rayonnement. Mais elles doivent d'autant plus stipuler aujourd'hui le zèle des marins, qu'il semble résulter de quelques expériences récentes que l'eau de mer n'a pas, comme l'eau douce, un maximum de densité antérieur au degré de sa congélation, et qu'on était jusqu'ici parti de cette hypothèse dans presque toutes les dissertations que la diminution de température des eaux de l'Océan avait fait naître. Au nombre des travaux détachés que nous avons trouvés dans les régistres de l'expédition, nous citerons des observations de marées, la détermination de la température et de la hauteur de quelques sources thermales de Ceylan; et enfin, un travail physiologique, auquel M. Reynaud, chirurgien, et M. de Blosseville ont également concouru, sur la température de l'homme et de différentes espèces d'animaux. « En choisissant dans l'équipage de la Corvette un bon nombre de matelots, d'âges, de constitutions et de pays différens, ces jeunes observateurs ont pu mesurer les modifications que les divers climats apportent dans la température du sang, et ajouter quelques résultats intéressans à ceux que M. John Davy a déjà publiés sur cet ob-

jet..... Vos commissaires, dit en terminant M. le rapporteur, auront atteint le but vers lequel ils tendaient, s'ils ont convaincu l'Académie que l'expédition de la Chevrette, quoiqu'elle n'eût pas un objet scientifique, occupera un rang distingué parmi celles dont les sciences auront tiré le plus de fruit. »

A. Michelot.

Société de la morale chrétienne : Séance annuelle (30 *avril*). — M. Guizot, qui présidait cette séance solennelle, a rappelé en peu de mots le but de la société, et il a montré le bien qu'elle peut faire dans les circonstances où nous sommes. M. H. Carnot a pris ensuite la parole, et, dans un rapport plein de cet intérêt qui s'attache au récit des bonnes œuvres, il a fait le résumé des travaux de la société durant l'année. Organe du comité de bienfaisance, M. Viguier s'est attaché à faire ressortir cette vérité, que le meilleur moyen de soulager le pauvre c'est de le rendre meilleur; les bienfaits de la société sont surtout dirigés vers ce but, et elle croit, avec raison, avoir plus fait pour le malheureux en lui donnant le goût du travail qu'en lui donnant de l'argent. — M. Étienne fils a exposé ensuite les travaux du comité des orphelins; et dans les détails intéressans qu'il a donnés sur l'administration de cette famille adoptive de la société, il a fait voir tout le bien qu'avec des moyens bornés peut faire un zèle sans bornes. — Dans un rapport plein de chaleur, présenté au nom du comité des prisons par M. *Raoul* Duval, on a appris avec étonnement, toutes les difficultés qu'éprouvent encore les membres de la société pour exercer dans les provinces leur mission de charité. On craint leur active surveillance, on trouve incommode leur zèle pour l'humanité, et plusieurs prisons leur ont été fermées par ordre du ministre de l'intérieur. A Paris, au contraire, le magistrat chargé de la police des prisons, M. de *Belleyme*, ne met aucun obstacle à l'accomplissement de l'œuvre de charité que se propose le comité des prisons, et c'est aux applaudissemens unanimes du public, que M. Raoul Duval a payé à ce digne magistrat le tribut d'hommages qu'il mérite. — M. Berville a fait, avec cette élégante facilité à laquelle il a habitué ses auditeurs, un rapport sur un concours ouvert par la société, et dont le sujet était : *l'état de la législation relative à l'exercice de la liberté religieuse en France ;* ce prix, fondé par M. *Gaëtan de La Rochefoucauld*, n'a pas été remporté, et le concours a été prorogé à l'année prochaine. Un autre prix sur *l'abolition de la traite des noirs et de l'esclavage* a été partagé entre MM. Dufau et Billiard. — La société a

décerné une médaille d'honneur à *Jean* PIERRE, d'Épinal, âgé de dix-sept ans. Depuis son enfance ce jeune homme a constamment donné les preuves de la piété filiale la plus touchante, et les circonstances dont on a fait le récit ont montré combien a été méritoire, chez ce jeune homme, l'exercice de cette vertu, qui d'ordinaire est un devoir si facile à remplir. M. A.

— *La Société pour l'enseignement élémentaire* a tenu sa séance générale annuelle dans la salle Saint-Jean, à l'Hôtel-de-Ville, le dimanche 17 mai, à midi. M. le duc DE DOUDEAUVILLE, président honoraire, a ouvert la séance par un discours dans lequel il a répondu à quelques-unes des critiques qu'on adresse encore à la méthode d'enseignement mutuel. M. *Charles* RENOUARD, l'un des secrétaires, a prouvé, dans un rapport sur les travaux du conseil d'administration, rempli de faits curieux, que cette utile société ne cesse de poursuivre avec ardeur le but qu'elle s'est proposé ; ses travaux ont été dignement appréciés du public, puisque le nombre des souscripteurs a tellement augmenté depuis quelques années, qu'il s'élève aujourd'hui à plus de 2,000. Un autre secrétaire, M. A. TAILLANDIER, a lu un rapport sur la correspondance étrangère; il a exposé rapidement les faits venus à la connaissance de la société depuis sa dernière séance générale, relativement à la propagation de l'enseignement mutuel dans les diverses parties du globe. Le Danemark tient le premier rang parmi les nations qui ont fait le plus de progrès dans ce genre. L'assemblée a aussi entendu avec intérêt des détails sur l'instruction populaire en Grèce, et sur les travaux des missionnaires anglais et américains pour la propagation de cette instruction dans les îles de la mer du Sud, au cap de Bonne-Espérance et dans l'Indoustan. Après le compte rendu par M. le colonel COUTELLE, des recettes et de l'emploi des fonds, M. BERVILLE a prononcé, avec cette élocution facile et élégante dont il a donné tant de preuves, l'éloge funèbre de MM. les généraux *Alexandre de Lameth et Dessoles*, et du vénérable M. *Basset*, qui, tous les trois avaient occupé d'importantes fonctions dans le conseil d'administration, et que la société a eu le malheur de perdre récemment. M. VIEILLARD a ensuite fait un rapport sur les ouvrages populaires envoyés au concours ; d'après les conclusions de la commission dont M. Vieillard était l'organe, trois prix ont été accordés, les deux premiers à MM. MASSION, de Poitiers, et SUZANNE, professeur au collége royal de Charlemagne, pour des almanachs dont ils sont les auteurs, et le troisième à Mme *Elisabeth* CELNART, qui déjà plusieurs fois avait obtenu la même distinction, pour

son nouvel ouvrage intitulé la *Garde-malade domestique* : cette intéresante séance a été terminée par quelques morceaux de chant, exécutés par les élèves des principales écoles d'enseignement mutuel de Paris, sous la direction de M. Wilhem. La mélodie de cette musique, la précision de l'exécution, ont surpris agréablement l'assemblée, et font le plus grand honneur à M. Wilhem et à ses jeunes élèves. Parmi les objets exposés aux regards du public, nous avons remarqué une sphère, de grande dimension, résultat du travail des élèves de l'école d'enseignement mutuel de Dreux.

— *Banquet mensuel de la Revue Encyclopédique du mardi* 12 *mai* 1829 (*second mardi du mois*). — Depuis plus de dix années que ce banquet périodique se renouvelle tous les mois, nous en avons fait mention deux fois seulement, pour signaler les avantages que procurent des rapprochemens fortuits, souvent suivis de relations durables et réciproquement utiles, entre des hommes honorables de toutes les nations civilisées, qui se communiquent leurs vues et les résultats de leurs observations, de leurs études, de leurs voyages, sur des objets qui intéressent les sciences, les progrès de l'esprit humain et le bien public, et qui se ménagent des occasions et des moyens de se retrouver et de s'entre aider pour diriger leurs travaux vers un but commun.

La *Revue Encyclopédique* a réuni successivement à la même table, étonnés et satisfaits de s'y rencontrer, des hommes distingués de tous les pays et de toutes les branches des connaissances humaines, parmi lesquels nous aimons à rappeler ici le célèbre philantrope et jurisconsulte anglais, *Jérémie Bentham;* notre habile sculpteur *David*, qui a exécuté son buste fort ressemblant en marbre; un jeune boyard moldave, M. *Rosetto Rosnovano,* qui a puisé à cette réunion l'heureuse idée, qu'il a exécutée avec succès, d'introduire dans sa patrie, et ensuite en Grèce, par les soins d'un jeune Grec, nommé *Cléobulos*, la méthode d'enseignement mutuel, et des écoles primaires où elle a été appliquée; notre grand acteur tragique, *Talma,* qui a récité, en présence de trois jeunes officiers russes et de quatre jeunes Grecs, des vers de la tragédie de *Léonidas;* quelques-uns de nos premiers auteurs dramatiques, MM. *Lemercier, Alexandre Duval, Casimir Delavigne,* etc.; notre aimable et excellent compatriote *Denon,* dont le Musée était comme un rendez-vous européen ouvert à Paris à tous les amis des arts; le célèbre physiologiste et médecin *Gall;* nos savans physiologistes français, *Geoffroy-Saint-Hilaire* et *Flourens;* le brave et aventureux amiral an-

glais *Sidney Smith;* le capitaine *Sabine,* compagnon de voyage du capitaine Parry dans son expédition aux pôles du nord; des ministres de presque tous les états de l'Amérique du sud; des envoyés mexicains; des citoyens et des membres du congrès des États-Unis de l'Amérique du nord; des députés et un sénateur d'Haïti; des habitans de Calcutta et un ancien vice-roi de Batavia; un ambassadeur de Perse; un jeune Africain, *Hassuna d'Ghies*, beau-frère du pacha de Tripoli, en Syrie; quelques effendis égyptiens; des princes, des généraux, des conseillers, des savans russes, allemands, prussiens, danois, suédois, italiens: le célèbre *Œrsted,* de l'Académie des sciences de Copenhague; le chevalier d'*Abrahamson*, aide-de-camp du roi de Danemark, et fondateur d'un grand nombre d'écoles primaires dans sa patrie; M. *de Beskow*, de l'Académie de Stockholm, *Bonafous*, de celle de Turin, *Quetelet*, *Reiffenberg, de Stassarr,* de l'Académie de Bruxelles; des professeurs, des littérateurs et des académiciens du Hanovre, de la Prusse, des Pays-Bas, de divers cantons de la Suisse, de Naples, des îles Ioniennes; quelques illustres réfugiés de Madrid et de Lisbonne; quelques jeunes Polonais dont les cœurs généreux nourrissent toujours le feu sacré, et chérissent encore une patrie qui semble avoir perdu sa nationalité; des citoyens de la Grèce, des guerriers et des marins, défenseurs de la sainte cause des Grecs; des membres distingués de notre chambre des députés, MM. *Ternaux*, *Alexandre Lameth*, *B. Constant*, *Eusèbe Salverte*, *Alexandre de la Borde*, *Kératry*, *Dupin* aîné, *Mauguin*, *Charles Dupin*, etc.; plusieurs membres de notre institut national, et beaucoup de nos concitoyens des différens départemens, également connus par les services qu'ils ont rendus à l'agriculture, à l'industrie, à l'instruction primaire, et par leur zèle constant et éclairé pour les libertés publiques. Là, enfin, sont venus s'asseoir un nombre infini d'étrangers, et la plupart des hommes qui, de nos jours, jouissent à juste titre d'une considération européenne, dont les noms seuls réveillent de glorieux souvenirs, rappellent de nobles exemples, et dont la seule présence est une leçon éloquente, un puissant motif d'émulation et d'activité pour la jeunesse, qui les contemple avec vénération et reconnaissance.

Notre banquet de ce mois n'était pas moins remarquable que ceux qui ont précédé, et mérité d'être honorablement cité. Lady Morgan, connue dans toute l'Europe, et au-delà des mers, par des productions où l'on trouve à la fois les inspirations d'une imagination brillante et d'un esprit élevé, les élans d'un cœur généreux, les opinions libérales d'une Irlan-

daise éminemment vive et spirituelle, qui a puisé dans la vue même de l'oppression prolongée de sa patrie, un sentiment plus intime et plus profond de l'amour de la liberté, avait bien voulu embellir par sa présence cette réunion littéraire, philosophique et philantropique, où elle est venue avec son mari, sir *Charles Morgan*, auteur de plusieurs ouvrages estimés de physiologie et de philosophie morale, et avec deux autres dames, une jeune Irlandaise, sa nièce, miss *Sidney Clarke*, et une dame française, épouse du fondateur-directeur de la *Revue Encyclopédique*.

La table du banquet était préparée à la Grande-Chaumière, boulevard du Mont-Parnasse, dans un vaste salon où l'on arrivait en traversant des bosquets d'arbres verts et chargés de fleurs. On respirait les parfums du printems, et les sentimens de bienveillance mutuelle qu'éprouvaient les uns pour les autres soixante-dix-huit convives, représentant seize nations différentes, rassemblés sous les auspices d'une aimable confraternité. C'était comme une sainte alliance des nations, des sciences, des lettres et des arts. On a porté divers toasts : à *lady Morgan*, dont la plume fut toujours consacrée à la cause de l'humanité, et à l'*émancipation des catholiques d'Irlande*, noble promesse de Canning, acquittée par son successeur; à la *liberté de la presse*, rétablie en France par la sagesse du roi et des deux chambres; à la *tolérance religieuse;* à l'*indépendance de la Grèce;* au général *La Fayette* également cher aux deux nations française et américaine; à *Béranger*, notre poète national; aux succès de la *Revue Encyclopédique*, moyen de communication et lien d'union entre les peuples. Plusieurs de ces toasts, portés par M. *Barnet*, consul des Etats-Unis d'Amérique, *Charles Morgan*, *Jullien*, de Paris, et *Tissot*, ont été précédés d'allocutions éloquentes et chaleureuses, qui ont excité au plus haut degré l'enthousiasme. — M. *Sowinski*, jeune artiste polonais, d'un talent supérieur et d'une réputation européenne, a improvisé sur le piano plusieurs morceaux, dont l'exécution brillante a terminé agréablement la soirée, et les assistans lui ont témoigné leur admiration par de vifs et unanimes applaudissemens. N.

Théatres. — Théatre français. — 1re représentation : *le Complot de famille*, ou *le Tems passé*, comédie en cinq actes et en vers, par M. *Alex.* Duval (mardi 12 mai.) « Comme j'avais la conviction intime (dit l'auteur, dans une notice sur cette comédie), que la peinture des ridicules du tems présent m'était

interdite, et que les sujets qui me conduiraient à démasquer les vices des valets de cour du tems passé ne me seraient jamais permis, il fallut me borner au tableau des mœurs des particuliers d'une certaine classe, à une époque qui, je le pensais du moins, trouvait peu d'apologistes; époque assez rapprochée de nous (je la fixe dans ma pièce en citant, comme un événement tout récent, l'arrivée de Voltaire à Paris, en 1778), pour qu'une partie du public pût se rappeler les personnages que je voulais peindre, et pour que le tableau de leurs ridicules n'effrayât pas nos hommes du jour. C'est ainsi que, cédant au désir que j'avais de faire une comédie de mœurs, je crus pouvoir me flatter de l'espoir de la voir représenter, même sous l'empire de notre absurde et méticuleuse censure.» Tout le monde sait que cet espoir fut trompé, et l'on a lu les détails piquans que donne à ce sujet le poète dans la notice dont nous venons de citer un passage. La pièce fut donc imprimée, il y a six ans, dans les œuvres complètes de l'auteur. C'est toujours une circonstance fâcheuse pour un ouvrage dramatique, de se faire connaître du public autrement que par la représentation; si, plus tard, le théâtre lui est ouvert, il trouve la curiosité émoussée; et l'on ne saurait disconvenir que, pour les personnes qui fréquentent le théâtre, la curiosité ne soit l'un des plus puissans attraits d'une première représentation. De plus Mlle Mars ne jouait pas dans *le Complot de famille*, et cet autre attrait, plus vif encore que le premier, manquait aussi à la pièce. Cela explique très-bien comment, dans un tems où le goût du public pour le théâtre est devenu si froid, les représentations de cette comédie n'ont pas attiré la foule, malgré le succès qu'elle a obtenu. C'était assurément une entreprise hardie et qui ne pouvait être tentée que par un homme profondément habile dans l'art du théâtre, de nous représenter des mœurs telles qu'aux yeux d'une certaine classe d'individus, l'homme le plus sage pût passer pour fou, et courir le danger de se voir interdire, précisément à cause de cette sagesse pratique dont il est un modèle achevé.

Le poète disait à ses confrères de l'Institut, le jour où il leur lut sa comédie : « Le but moral de cet ouvrage est de montrer, d'un côté, un homme assez éclairé pour n'estimer que ce qui est vrai ou utile; assez courageux pour n'agir que d'après sa raison et son cœur, et qui, par des travaux d'une haute philantropie, par un savant et noble emploi de sa fortune, répand le bonheur et l'aisance autour de lui : de l'autre côté, par opposition, j'ai voulu représenter des personnages livrés à tous les travers de leur siècle, et faire voir combien les préjugés endurcissent l'âme, comment l'habitude du luxe et des

plaisirs frivoles atteint peu à peu tout ce qu'il y a de bon dans le cœur de l'homme, et le livre tout entier à l'orgueil, à l'ambition, à la cupidité, au plus frivole égoïsme. » Pour exécuter ce plan, l'auteur a peint le héros de sa comédie sous des traits dont les Malesherbes, les Larochefoucauld-Liancourt ont pu lui fournir le modèle. Retiré dans sa terre au milieu d'une population que font prospérer ses vertus et ses travaux, le comte de Grandval consacre une grande partie de son tems à l'éducation d'un jeune enfant de douze ans, dont la mère habite aussi le château; veuve du fils aîné du comte de Grandval, qu'elle avait épousé secrétement, elle est auprès de son beau-père sous le nom supposé de Mme Dormon, et elle attend une occasion favorable de révéler ce mystère, dont le vieillard est informé sans qu'elle s'en doute; il a pardonné le mariage secret, et il élève avec amour son petit-fils; cet enfant lui est d'autant plus précieux que le reste de sa famille l'a complétement oublié. Une autre belle-fille, la marquise de Grandval, un neveu, le duc de Grandval; sa propre fille, mariée à un baron de Fierville, vivent à Paris au milieu du faste et des plaisirs; non-seulement ils n'ont pas vu le comte depuis un grand nombre d'années, mais ils ont même cessé de lui écrire. Cependant, informés du séjour de Mme Dormon au château, ils obtiennent contre elle et contre son fils une lettre de cachet, et songent même à faire interdire le comte; projet dont le succès n'est pas tout-à-fait invraisemblable, attendu les liaisons de parenté du duc de Grandval avec le ministre. Voilà donc toute la famille qui arrive impromptu, avec le double dessein de faire exécuter la lettre de cachet et de recueillir les renseignemens qu'a demandés le ministre pour faire déclarer le comte en état de démence. Mais, celui-ci surprend le secret du complot et maîtrisant son indignation, mystifie ses indignes parens jusqu'au dénoûment, où il reconnaît solennellement Mme Dormon pour sa fille, et Jules pour l'aîné de sa maison. Nous avons pensé qu'il était inutile de faire en détail l'analyse d'une pièce que nos lecteurs connaissaient sans doute long-tems avant la représentation; nous indiquerons seulement, parmi les scènes les plus remarquables, celle où, pour commencer sa vengeance, le comte, se mettant sur la sellette devant ses parens, les oblige à lire eux-mêmes le projet de requête où sont exposées ce qu'ils appellent ses folies; et la scène du dénoûment dont l'effet était sûr. Nous parlerons aussi de la variété des caractères tracés par l'auteur: cette marquise avide, dure, altière; ce baron sot, grossier, gourmand; ce duc, moins mauvais au fond que les autres, mais libertin, indiscret, perdu de dettes, et d'une étourderie qui ne recule devant aucune extravagance.

Mme Dormon et son jeune fils sont des figures tracées avec beaucoup de grâce et qui forment opposition dans ce tableau.

Maintenant, s'il faut faire la part de la critique, il nous semble que l'intérêt eût été plus pressant si l'auteur n'eût pris, dès le commencement, le soin de nous apprendre que le comte de Grandval connaissait sa belle-fille, et était tout disposé à lui rendre le rang qui lui est dû dans sa maison. On ne s'explique pas trop non plus comment tous ces parens ignorent que leur âmé a laissé, en mourant, une veuve et un fils. Peut-être aussi n'a-t-on pas trouvé assez d'art dans la manière dont le comte de Grandval apprend le mystérieux complot tramé contre lui. On sait que le duc oublie sur une table la lettre de cachet; et quant à l'interdiction, il en avoue tout naïvement le projet. M. Duval qui, dans un si grand nombre de pièces justement applaudies, a montré une grande fécondité dans l'invention des ressorts dramatiques, aurait trouvé facilement sans doute quelque chose de plus ingénieux. Nous pourrions bien encore chicaner l'auteur sur quelques nuances de mœurs, sur quelques traits de caractère, mais ces fautes légères ne font pas disparaître aux yeux des connaisseurs le mérite d'une grande et vigoureuse conception, qui, malgré ce que l'exécution peut laisser à désirer, n'en reste pas moins une idée profondément philosophique et très-féconde en peintures de mœurs et en détails comiques.

— 1re représentation : *une Journée d'élection*, comédie en trois actes et en vers par M. Delaville (vendredi 22 mai). Composée depuis six à sept ans, cette comédie semble déjà vieille, tant nos mœurs constitutionnelles font de progrès! Je ne sais si jamais journée d'élection a ressemblé à celle qu'on met ici au théâtre, mais ce qui est bien certain c'est qu'on ne rencontrerait nulle part aujourd'hui un directeur d'élection aussi prétentieusement sot que M. Plantin, et des électeurs aussi niais que le charron Thomas, et le fermier Pierre, qui ne trouvent rien à répondre à ce M. Plantin, lorsqu'il leur dit qu'avec une élection libérale *le blé sera cher et le pain bon marché*. Plantin héberge ses électeurs, il les nourrit, il les harangue, il les passe en revue, et les fait marcher en file, lui à la tête; c'est une caricature un peu grossière. Le sous-préfet du lieu travaille dans un sens opposé, il protège un candidat de l'extrême droite, parce que c'est, à ce qu'il croit, le moyen de mieux faire son chemin. Ce sous-préfet est un homme sans conscience et sans pudeur, qui commande aux fonctionnaires subalternes, sous peine de destitution, de mentir à leur opinion, et qui invoque le nom du roi pour légitimer les infamies qu'il ordonne. Moins adroit que Plantin, qui, plus leste en intrigue,

lui enlève et les moyens de transport et les logemens, le sous-préfet est destitué à la fin de la pièce; incident dénué de toute vérité à l'époque où l'ouvrage fut composé, car sous le déplorable ministère de M. de Corbière, ce misérable Morinville, bien loin de perdre sa place, eût sans doute obtenu une préfecture. Les deux directeurs d'élection, qui voulaient imposer aux électeurs chacun un candidat presque complétement inconnu d'eux, sont mystifiés au moment où ils croient triompher, car c'est le maire de la ville, M. Frimont, riche manufacturier, qui réunit les suffrages. Ce maire est un homme du juste milieu, qui ne fera pas de bruit à la chambre, qui votera scrupuleusement le budget, sans en rien retrancher, et sera ministériel quand-même; c'est le type des bons députés, s'il faut en croire la morale de cette comédie. Voilà une pauvre invention, et l'auteur, en laissant ses candidats dans la coulisse, s'est privé d'un moyen fécond en situations comiques et en peintures de mœurs. Le sous-préfet, qui a affiché une liaison scandaleuse avec une veuve Godard, directrice de la poste, a jugé qu'il convenait à ses intérêts d'épouser la fille de Frimont; il offre au père de le faire nommer député, s'il veut lui donner sa fille; celui-ci repousse avec indignation un pareil marché; et quoiqu'il sache fort bien que sa fille n'aime point le sous-préfet, il leur ménage un tête à tête chez Mme Godard; scène fort inconvenante, où la jeune personne répond constamment aux déclarations de Morinville : *Monsieur, j'aime mon cousin.* Ce cousin devient au dénoûment son mari, et de plus sous-préfet, en remplacement de Morinville. Malgré quelques traits bien saisis, des mots spirituels et des vers piquans, cette partie de la pièce eût obtenu sans doute fort peu de succès; mais une soirée de Mme Godard, au second acte, a été justement applaudie. C'est un tableau fort joli et fort gai d'une réunion provinciale, où le bavardage, les cérémonies affectées, et d'autres ridicules sont peints d'une teinte légère, et avec cette franchise de détails qui rappelle le bon tems de Picard, et particulièrement la *Petite Ville.* Ces mœurs-là sont vraies et comiques, les originaux de la société de Mme Godard sont des figures fort amusantes, et le parterre leur a fait bon accueil toutes les fois qu'il les a vus en scène; de sorte que c'est précisément ce qui est en dehors du sujet qui a fait le succès de la pièce; le sujet lui-même n'a que médiocrement réussi. C'est à une imagination plus inventive, à un pinceau plus large qu'est réservée la peinture comique d'une lutte électorale; l'auteur du *Folliculaire* et du *Roman* tourne très-bien un vers de comédie, il file une scène avec beaucoup d'art,

il trouve des situations ingénieuses, mais nous n'avons encore remarqué dans aucun de ses ouvrages cette profondeur de génie qui serait nécessaire pour faire vivre au théâtre nos mœurs nouvelles et notre société politique.

— 1re représentation de *Pertinax* ou *les Prétoriens*, tragédie en cinq actes de M. Arnault père (mercredi, 27 mai). Le sujet de cette pièce est la mort de Commode. Après avoir fatigué Rome de ses atroces folies, l'indigne fils du divin Marc-Aurèle songe à quitter sa concubine Marcia pour épouser Helvidie, fille de Pertinax. Cependant une conspiration, dont l'un des chefs est Lœtus, préfet du prétoire, et amant d'Helvidie, va éclater contre l'empereur; Helvidie qui a des vertus toutes romaines, est au nombre des conjurés, et refuse avec mépris la couronne que lui offre le tyran. Pertinax, qui arrive de l'armée, apprend qu'une conspiration se trame, mais il ignore le nom des conspirateurs; ce vieux soldat, témoin depuis douze ans des crimes de Commode, déteste sa tyrannie, toutefois il a la bonhomie de croire que ce monstre peut redevenir un homme et qu'à force de conseils il parviendra à le corriger; d'ailleurs, Pertinax a tant aimé et admiré Marc-Aurèle qu'il se fait un devoir de protéger le fils de cet empereur, et il lui révèle le complot dont il a découvert la trace; le crédule Pertinax se fie à la parole de Commode, qui lui promet le pardon pour les conjurés, et il le conduit dans le souterrain où il sait qu'ils sont réunis. Quel est l'effroi de Pertinax en y trouvant sa fille, quel est son désespoir en voyant la fureur du tyran, qui pour la seconde fois vient d'offrir l'empire et d'être refusé ! Sa douleur éclate en imprécations, et l'empereur le fait jeter dans un cachot avec Helvidie et Lœtus. Heureusement Marcia, qui a appris que son nom se trouvait en tête d'une liste de proscription empoisonne le monstre couronné; et les soldats viennent chercher Pertinax dans son cachot pour le décorer de la pourpre. Il n'était pas nécessaire assurément d'avoir une longue habitude de la scène pour deviner qu'aujourd'hui un tel ouvrage ne pouvait intéresser personne. Outre qu'un caractère tel que celui de Pertinax est toujours sans effet au théâtre, et ne doit jamais, par conséquent, être placé sur le premier plan, ces peintures du peuple-roi avili sous le joug capricieux et sanglant des empereurs sont bien vieillies, ces conspirations pour restaurer la liberté romaine sont bien usées; quels caractères, quels incidens peut-on imaginer pour rendre à ces combinaisons tant de fois reproduites, quelque apparence de nou-

veauté? M. Arnault n'y a pas réussi; et malgré l'effet, encore un peu vulgaire, de la scène du souterrain, malgré quelques énergiques pensées, et quelques mouvemens dramatiques, la tragédie n'a point obtenu de succès. Elle n'avait d'ailleurs excité nulle curiosité; jamais première représentation n'avait attiré si peu de monde; et, dans cette salle déserte, on pouvait encore compter un assez grand nombre de spectateurs venus seulement dans l'espoir de voir tomber la pièce. L'auteur était désigné comme l'un des signataires d'une pétition adressée au roi, il y a quelques mois, pétition dont on ignore les termes, mais que l'on suppose dirigée contre une prétendue partialité du théâtre français à l'égard d'une nouvelle école dramatique. Cette nouvelle école a saisi avec empressement l'occasion de montrer que l'ancienne ne produisait pas toujours des chefs-d'œuvre. La pièce de M. Arnault a donc été écoutée avec fort peu de bienveillance; et ceux qui étaient venus là pour faire l'office de rieurs ont eu le double tort de manifester un esprit de coterie qu'on devrait bannir surtout du sanctuaire des lettres; et de donner un air d'injustice à une sentence qui au fond n'était que juste. M. A.

Beaux-arts. — *Peinture.* — Le *Tableau du Sacre*, depuis long-tems attendu, vient enfin d'être exposé aux regards du public. Le nom du peintre, le caractère de la cérémonie qu'il avait à représenter, ont attiré un grand nombre de curieux, tous charmés, mais non surpris, de l'habileté avec laquelle M. Gérard a su écarter les difficultés de son sujet; difficultés plus grandes qu'on ne l'imagine, même à l'aspect du tableau; car la contrainte ne s'y laisse apercevoir nulle part.

Le sacre d'un roi est une suite de cérémonies où tout est reglé par l'étiquette; où, conséquemment, tous les personnages sont, pour ainsi dire, immobiles. Mais quelle est celle de ces cérémonies que le peintre devra repésenter? C'est ici que M. Gérard a fait preuve, sous le rapport des convenances et de l'intérêt pittoresque, d'un tact et d'un goût que l'on ne saurait trop louer. Le moment choisi est celui où, après l'intronisation, le roi est monté sur son trône et a donné l'accolade à M. le Dauphin, ainsi qu'aux princes de sa famille; à des scènes d'immobilité religieuse, succède une scène de mouvement et d'enthousiasme. Ce n'est pas le roi, à genoux, recevant la couronne de France des mains d'un archevêque, que le peintre a représenté; c'est le roi, sur son trône, où il est appelé par sa naissance et par nos lois, embrassant son fils

et son successeur, et mêlant les doux épanchemens du père, au premier acte du monarque consacré par la religion.

A cette vue, les cris, *vive le roi!* remplissent la vaste nef de l'église; dans le même moment, des hérauts d'armes, placés derrière le trône, distribuent des médailles, et l'archevêque de Reims, descendant les marches du trône pour aller à l'autel, étend les bras vers le ciel dont il implore les bénédictions.

A ce premier mérite de la pensée, se joint celui de l'exécution. Une lumière large et bien distribuée éclaire toute cette belle scène; l'air circule partout; les mouvemens sont vrais; les corps se pressent sans se confondre, et toutes les figures ont le ressort qui appartient à leur plan. J'ai remarqué aussi le talent avec lequel le peintre a su rendre cette lumière particulière qui résulte du mélange du jour et de l'éclat des bougies; c'est principalement dans la tribune occupée par les princesses que l'on peut observer cet effet.

Dans un pareil tableau, où tout doit être historique, l'artiste n'avait pas le choix du caractère des têtes; ce sont des portraits que le spectateur a sous les yeux : les personnages que leur rang appelait à cette cérémonie devront donc au peintre cette sorte d'immortalité que le talent donne à ses productions. Au reste, si toutes les têtes n'ont pas cette beauté de lignes que l'art reproduit avec amour, le peintre s'en est vengé en imprimant à l'ensemble de son ouvrage, déja si remarquable par la disposition, cet éclat de couleur et cette liberté d'exécution qui font partie de son talent; comme aussi en montrant la puissance et l'adresse de son pinceau dans les accessoires, et surtout dans ces belles draperies qui ornent le trône. A cette occasion, je ferai remarquer une chose sur laquelle aucun écrivain ne me paraît avoir attiré l'attention publique.

Lors du sacre, l'église de Reims fut décorée avec plus de magnificence et de richesse que de véritable goût; partout les formes de l'architecture furent cachées sous d'immenses draperies. M Gérard a pensé que, dans son tableau, il devait s'attacher surtout à conserver la belle et noble architecture de l'église; seulement, et d'après des traditions authentiques, il l'a recouverte de peintures dont la couleur était plus favorable à l'effet général de son tableau que celle de la pierre dépouillée de son ancienne décoration.

Sous le rapport de la pensée, comme sous celui de l'exécution, on peut dire que le tableau du sacre est l'ouvrage d'un homme de beaucoup d'esprit et d'un grand maître; et si l'on veut le comparer au sacre de Napoléon, on verra que, pour la disposition de la scène, comme pour l'effet général, le

tableau de M. Gérard est peut-être supérieur à celui de David: C'est après un examen très-attentif que j'exprime cette opinion.

P. A.

Gravure. — *Deux estampes gravées au burin;* par M. Le Roux, d'après les tableaux de M. Ducis, tirés de l'histoire de Bianca Capello, beauté célèbre, d'une famille noble de Venise au 16e siècle : *le Rendez-vous de Bianca Capello : La Fuite de Bianca Capello.* Paris, 1829; Le Roux, rue Saint-Victor, n° 9; Chaillou-Potrelle, rue Saint-Honoré, n° 140. Prix de chacune de ces estampes de 15 pouces sur 12 (même format que le *Vandyck*, la *Marie-Stuart*, etc., d'après M. Ducis) : 60 fr. avant la lettre, papier de Chine; 40 fr. *id.*, pap. vél.; 20 fr. avec la lettre, pap. ordin.

Nous avons eu déjà l'occasion d'annoncer plusieurs fois avec éloge des compositions charmantes de M. Ducis, qui ont été reproduites aussi très-heureusement par la gravure, et qui jouissent d'une faveur méritée. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XVI, p. 460. Décembre, 1822 : *Les Arts sous l'empire de l'Amour*, tableaux; par M. Ducis, et t. XXIV, p. 591). Décembre 1824.—Les deux jolies estampes au burin, gravées par M. Le Roux, d'après les tableaux du même peintre, dont nous venons d'indiquer le sujet, retracent d'une manière à la fois dramatique et poétique deux des principaux épisodes de la vie aventureuse d'une jeune et célèbre beauté vénitienne, dont le portrait, devenu historique, est placé dans la galerie de Florence, parmi ceux des grandes duchesses de Toscane. On peut consulter, dans la *Biographie universelle* (t. VII, p. 64), l'article consacré à Bianca Capello. Les deux époques choisies par le peintre présentent, grâce à la magie de son talent, deux scènes remplies d'intérêt et d'une grande vérité.

Dans le premier tableau, après une promenade nocturne avec son amant, la jeune Bianca revient à la maison de son père. Elle avait pris soin de laisser entr'ouverte une porte dérobée, par laquelle elle pût rentrer sans être aperçue. Mais un voisin officieux l'avait fermée, et la jeune fille, saisie de douleur et d'étonnement, ne sachant plus comment cacher sa faute, cède, par une sorte de nécessité, aux instances de son amant, qui l'entraîne avec lui. Cette porte fatale fermée a décidé pour jamais de sa destinée. Les têtes des deux personnages sont bien dans le caractère de cette situation; l'effet de nuit est piquant, et cependant vrai et sans affectation de noir.

Le second tableau représente les deux amans fugitifs qui se rendent à Florence. La crainte d'être poursuivis leur a fait

prendre une route peu fréquentée ; ils se sont égarés au milieu des précipices, sur le sommet des Apennins. La jeune Bianca, ayant les pieds déchirés par les ronces et les pierres, s'est fait une chaussure avec des feuilles d'arbres. Les deux physionomies ont toute l'expression convenable, et peignent la fatigue, l'inquiétude, la crainte. L'effet vaporeux du matin et du voisinage des abîmes est bien rendu.

Dans ces deux tableaux, les travaux de gravure, d'un faire aimable et gracieux, rendent bien les chairs, et l'artiste s'est attaché à obtenir de beaux tons dans toutes les parties. C'était déjà l'un des principaux mérites des gravures du *Soldat pansé*, et de *la Religieuse défendue*, que M. Le Roux a fait paraître, il y a deux ans, et qui sont fort répandues. Le public ne peut manquer d'accueillir très-favorablement ces deux nouvelles compositions. N.

NÉCROLOGIE.

FRANCE.

Molard. — Les arts utiles viennent de perdre un homme qui contribua à les répandre par ses travaux et ses leçons. *Emmanuel-François* Molard, ancien élève à l'École polytechnique, d'où il passa dans l'artillerie, mérita et obtint le grade de capitaine, et fut successivement directeur de l'école de Châlons, proviseur de celles de Beaupréau et d'Angers, puis directeur-adjoint au conservatoire des arts et métiers de Paris. Jeune, il versa son sang pour la patrie ; plus tard, il la servit encore, en dirigeant, avec une rare habileté, de nombreux établissemens, où une foule de jeunes élèves se sont formés et sont devenus maîtres à leur tour. Les arts lui doivent plusieurs inventions et des perfectionnemens, qui lui valurent, à diverses époques, des prix et des médailles. En 1819, il fut chargé d'aller en Angleterre pour recueillir des observations comparatives sur l'industrie de ce pays et l'industrie française. Ses talens et son caractère furent appréciés par les hommes les plus instruits des trois royaumes : il dut à l'estime qu'il sut leur inspirer, l'accès facile des manufactures qui cachent avec le plus de soin, aux regards des étrangers, le dépôt de leurs découvertes et de leurs procédés. Molard avait formé de nombreux élèves, qui trouvèrent toujours près de lui justice et protection. Leur reconnaissance s'est manifestée par l'empressement religieux qu'ils ont mis à por-

ter les dépouilles mortelles de cet homme de bien à son dernier asile.

—Torombert (*Charles-Louis-Honoré*), né le 17 décembre 1787, mort le 8 mai 1829. Le barreau de Lyon vient de perdre l'un de ses membres les plus distingués. Mais ce n'est pas seulement dans sa ville natale que M. Torombert sera regretté. Tous les amis des idées généreuses, des principes de tolérance religieuse et de liberté politique, tous ceux qu'intéressent les théories d'une philosophie rationnelle, appliquées à l'amélioration du système social, tous ceux enfin qui ont pu connaître combien de qualités morales s'unissaient, dans le jeune avocat, à de hautes et puissantes facultés intellectuelles, sentiront douloureusement sa perte prématurée. — Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs des ouvrages qui avaient commencé sa réputation d'une manière éclatante. Nous nous contenterons aujourd'hui de citer les titres de quelques-uns d'entre eux : 1° *Exposition des principes et classification des sciences dans l'ordre des études ou de la synthèse ;* (Paris, 1821 ; in-8°) ; 2° *Discours sur la dignité de l'homme ;* (Paris, 1823 ; in-8°) ; 3° *Principes du droit politique mis en opposition avec le contrat social de J.-J. Rousseau;* (Paris, 1825 ; in-8°) ; 4° *Eloge historique de M. Vouty de la Tour, ancien premier président de la cour royale de Lyon ;* (Lyon, 1826 ; in-8°.) Le premier et surtout le troisième de ces ouvrages prouvaient dans leur auteur une grande force de pensée, secondée par un style vigoureux, élégant et clair. Ils furent accueillis avec beaucoup de faveur, et leur succès ne se borna pas à une vogue éphémère : ils sont restés et resteront dans l'estime des esprits graves et penseurs.

M. Torombert ne s'était pas contenté de ces travaux, en quelque sorte spéculatifs, en faveur des doctrines rationnelles et libérales ; il avait mis plus immédiatement la main à l'œuvre en fondant, de concert avec plusieurs hommes honorables, et en soutenant de son influence et de son talent, le *Précurseur*, journal qui se publie à Lyon, et que nous regardons comme l'une des meilleures, sinon comme la meilleure de nos feuilles de département. Il coopérait activement à la rédaction de ce journal, qui lui doit un grand nombre d'articles remarquables par le style et la netteté de la pensée. — La mort l'a surpris au moment où il travaillait à un *Essai sur les gouvernemens représentatifs.*

A. P.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE MAI 1829.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. Notice sur J.-J. Rousseau . . . . . *Berville.* 273
2. De l'orthographe française et des réformes qu'il est possible d'y introduire . . . . . *B. Jullien.* 294

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. 1° Statistique des routes royales de France ; 2° Rapport fait par M. le baron Pasquier, au nom de la commission chargée de l'examen des questions relatives aux routes ; 3° Observations sur les routes, par A. R. Polonceau ; 4° Des grandes routes et des chemins vicinaux, par A. Berthault-Ducreux ; 5° De l'état des routes en France, par Hippolyte Hageau . . . . . *J.-J. Baude* 305
4. Œuvres complètes de Machiavel, traduites par J.-V. Périès (troisième et dernier article). . . . . *M. Avenel.* 324
5. Théorie des richesses sociales, par le comte Frédéric Skarbeck. . . . . *J. D.* 366
6. Histoire de la révolution française, par M. A. Thiers. *Eusébe Salverte.* 374
7. L'Enfer de Dante Alighieri, traduit en français par M. A-F. Artaud . . . . . *Chauvet.* 395

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 97 ouvrages, français et étrangers.

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 3, dont 2 ouvrages périodiques. 407
Europe. — *Grande-Bretagne*, 9. dont 1 ouvrage périodique . . 410
— *Russie*. 1. 423
— *Pologne*, 2. 427
— *Allemagne*, 6 430
— *Suisse*, 3. 441
— *Italie*, 6, dont 2 ouvrages périodiques 449
— *Pays-Bas*, 6 453
France, 61, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 17. 460
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 21. . . 478
— *Littérature*, 15. 498
— *Beaux-arts*, 2 513

Pages.
— *Mémoires et rapports de sociétés savantes et philantropiques*, 1. 515
— *Ouvrages périodiques*, 2. 516
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 3 518

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis :* État de la littérature américaine ; Civilisation des états de l'Ouest ; Extinction des préjugés nationaux. (*Extrait d'une lettre adressée au Directeur de la* Revue Encyclopédique 522
Australasie. — *Terre de Van Diemen :* Progrès de la civilisation. 523
Afrique. — *Colonie française du Sénégal : Saint-Louis :* Esclavage dans cet établissement ; Cruauté de quelques maîtres envers leurs esclaves. 524
Europe — Grande-Bretagne. *Londres :* Réclamation ; Collége royal. Le Colosse. Publication prochaine. 525
— Suède. — Industrie métallurgique 529
— Suisse. — *Lausanne :* Persécutions religieuses 530
— Italie. — *Plaisance :* Cabinets littéraires. 531
— Espagne. — *Royaume de Murcie :* Tremblement de terre ; Utilité d'une reconnaissance scientifique dans cette contrée . . . . . , ... 532
France. — Paris. — *Institut :* Académie des sciences : séances du 13 au 27 avril 1829. — Société de la morale chrétienne. — Société pour l'enseignement élémentaire. — Banquet mensuel de la *Revue Encyclopédique.* — *Théâtres. Théâtre Français :* 1res représentations du *Complot de famille,* comédie en cinq actes, d'*Une Journée d'élection*, comédie en trois actes, et de *Pertinax,* tragédie. — *Beaux-Arts :* Peinture : le Tableau du sacre, par *Gérard ;* gravure ; Deux Estampes gravées au burin 535
Nécrologie. — *France :* Molard ; Torombert. 357

REVUE
ENCYCLOPÉDIQUE,

OU

ANALYSES ET ANNONCES RAISONNÉES

DES PRODUCTIONS LES PLUS REMARQUABLES

DANS LA LITTÉRATURE, LES SCIENCES ET LES ARTS.

I. MÉMOIRES, NOTICES, LETTRES ET MÉLANGES.

OBSERVATIONS

SUR *l'article de M. le duc* DE BROGLIE, inséré dans le 5e cahier de la *Revue Française*, et relatif à l'EXAMEN DE LA QUESTION DE LA PEINE DE MORT ET DU DROIT DE PUNIR, à l'occasion de l'ouvrage de M. *Charles* LUCAS, avocat, couronné à Genève et à Paris.

SECOND ET DERNIER ARTICLE.

(Voy. *Rev. Enc.*, T. XLI, mars 1829, pag. 577-592).

Nous ne voyons dans la justice humaine qu'une simple justice de conservation qui appartient à cette agrégation d'individus, appelée société, au même titre qu'à un seul : cette justice commence avec le péril, et expire avec lui ; on ne

saurait faire remonter plus haut la date de son exercice, ni en reculer le terme ; non que le péril crée le droit : son origine est autre. J'ai droit d'être, parce que je suis, et d'être de telle manière, puisque je me trouve tel, puisque c'est la forme sous laquelle l'existence m'a été donnée. Mon droit à l'existence remonte ainsi à l'époque où je l'ai reçue : le droit de légitime défense présuppose ce droit antérieur, ou plutôt ce n'est que ce droit même en action. Le péril n'est point ainsi l'origine du droit, mais la règle de son action. De là, la justice humaine est une justice étroite et tout-à-fait secondaire, bornée à un fait, le péril, et à un moment, l'espace de tems dans lequel il se passe.

Il est ainsi très-facile de décrire sa sphère, de déterminer sa nature, d'assigner ses limites. Le droit de la justice humaine est dans l'agrégation, ce qu'il est dans l'individu, purement répressif du mal qui est arrivé, et préventif de la récidive ; mais ensuite, avec ces grandes et importantes modifications, dans son exercice, qui naissent de cet intervalle qui sépare la puissance d'association et la richesse de ses garanties, de la faiblesse individuelle et du dénûment de ses ressources.

On peut trouver dans plusieurs pages de l'article du noble pair l'exacte définition de ce caractère purement répressif de la justice humaine. « La punition, dit-il, page 25, n'est point chargée de régler le compte de l'homme avec la loi morale, ni d'égaler les souffrances à la perversité des actes. Qu'elle prévienne les plus importans de ces actes pervers, qu'elle les prévienne au degré suffisant pour le maintien de la paix, pour l'essor du perfectionnement individuel et social ; voilà son œuvre. » Et, page 39 : « Le législateur punit pour prévenir tout acte pareil à celui qui vient d'être commis ; c'est là sa mission. *Incidemment et sans y viser,* il opère en tout ou en partie l'expiation de la faute. » Page 49 : « Le législateur dispose dans l'intérêt de l'ordre extérieur et de la paix publique : ce que l'ordre extérieur et la paix publique n'exigent pas impérieusement est illégitime de sa part. » Page 50 :

« Dans le réglement de la pénalité, le législateur doit avoir égard, non point au degré de perversité morale de l'acte, mais aux besoins de la répression; en d'autres termes, toute peine plus sévère que l'intérêt de la police civile ne l'exige est illégitime en cela. » Et le noble pair ne se borne pas à cette définition du caractère purement répressif de la justice humaine, il en fait une application très-remarquable. Il compare, page 51, le parricide au meurtre; le parricide qui, dans l'ordre moral, est à un degré de criminalité plus élevé que le meurtre ordinaire. Il présuppose qu'il n'expose pas la société à un aussi grand danger; et voici sa conclusion; page 52 : « Si le parricide est effectivement moins à redouter que le meurtre, s'il n'y a pas quelque *motif pris dans l'ordre public* pour égaler la peine de l'un à celle de l'autre, ce que nous ne prétendons pas décider ici (1), que le législateur *le frappe d'une peine moindre.* »

Je crois que jamais on n'a indiqué d'une manière plus tranchée la nature purement répressive de la justice humaine, de cette justice de conservation.

Pour ceux qui professent ces principes, une fois le droit de l'homme à l'existence bien reconnu et bien déterminé, la question de la légitimité de l'échafaud est fort simple; c'est une question de fait, de jury. Quand je tue un assassin, ce n'est pas en exerçant un *droit* de tuer, qui n'appartient à aucun homme sur son semblable, mais c'est en restant dans mon droit à l'existence, dans mon droit de conservation qui, par le péril où l'assassin met ma vie, ne peut s'exercer qu'aux dépens de la sienne. Tuer alors, c'est me conserver, c'est l'acte obligé

---

(1) Je ne puis admettre que le parricide soit moins à redouter que le meurtre pour l'ordre social; je le crois beaucoup plus redoutable au contraire, et ce serait chose facile à démontrer. Mais, au surplus, je renverrai ici au chapitre III de la troisième partie du *Système pénal*, où j'ai démontré que la théorie qui fait reposer la justice humaine sur le principe de conservation, ne renverse, ni ne heurte les degrés de l'échelle de la perversité intrinsèque.

de ma défense. « Un homme m'attaque, dit un illustre collègue de M. de Broglie, je ne peux me défendre qu'en le tuant, je le tue : pour que la société fasse de même, il faut qu'elle ne puisse faire autrement. »

La question est ainsi parfaitement posée par M. *de Pastoret*, et la réponse à cette question ne saurait être équivoque. Il est trop évident que le droit que prétend exercer la société en place de Grève n'est nullement celui de la légitime défense; et, au contraire, une chose digne de remarque, c'est la réserve avec laquelle elle use de ce droit, quand elle est appelée à l'exercer. Ainsi, soit qu'elle intervienne par ses gendarmes pour défendre l'existence du citoyen attaqué, soit qu'elle envoie à la poursuite de l'injuste agresseur, elle met dans les formes de son intervention, dans celles de l'arrestation même, toute la mesure commandée par le respect de l'existence; elle n'en veut alors qu'à la liberté, et ce n'est qu'une fois qu'elle s'en est rendue maîtresse, qu'elle s'occupe de l'accomplissement des conditions nécessaires pour arriver à ôter la vie. Il serait donc absurde de dire que la société exerce la justice de conservation, qu'elle invoque le droit de légitime défense, lorsque précisément elle attend que ce droit ait cessé pour faire commencer celui qu'elle prétend avoir; car l'assassin a été arrêté, enchaîné, interrogé, jugé, condamné, quand elle dresse l'échafaud.

Une fois donc qu'il est reconnu que la justice sociale est purement et simplement une justice répressive, une justice de conservation, l'illégitimité de l'échafaud est évidente, car il n'est aucun homme de bonne foi qui réponde affirmativement à cette question : la mort en place de Grève est-elle, dans les mains de la société, l'arme de la légitime défense; ou, en d'autres termes, la société tue-t-elle, parce qu'elle ne peut se défendre et se garantir autrement?

L'inévitable conséquence des principes jusqu'ici professés par le noble pair, et de sa définition si précise de la nature exclusivement répressive de la justice humaine, devait donc être l'aveu de l'illégitimité d'une mort donnée en dehors des

limites, des besoins et des droits de la conservation et de la défense.

Cette conséquence, il l'a sentie, et ce n'est qu'en sacrifiant les doctrines qu'il avait d'abord exposées à deux ordres de principes tout-à-fait contraires, qu'il lui a été possible d'y échapper.

Ces deux ordres de principes tiennent au droit d'intervention et au droit de punition, auxquels le noble pair sacrifie, comme on va le voir, tout ce qu'il a si bien dit jusqu'ici de la justice sociale, de sa nature et de ses limites.

Il n'y a pas dans l'agrégation un droit à l'existence supérieur à celui de l'individu : le droit à l'existence est individuel et non collectif ; il n'est pas le droit de tous, mais celui de chacun ; la propriété de la vie ne peut être, comme celle d'une ferme ou d'un château, sacrifiée à l'intérêt général, moyennant une préalable indemnité. Soyez mille, dix mille, mon droit seul vaudra le vôtre, et il faudra que je mette en péril votre vie à tous, ou celle de l'un de vous, pour vous donner droit sur mon existence, pendant la durée du péril. Ainsi se conçoit et s'explique l'égalité humaine ; mais il faut que cette égalité soit rompue pour placer quelque part un droit, non *plus à votre existence*, mais *sur l'existence d'autrui*, ce droit enfin qu'exerce la société en place de Grève. Car ce n'est pas du droit à l'existence, du droit de l'homme qu'elle se prévaut, puisqu'elle ne fait point acte de défense et de conservation ; mais d'un droit supérieur à celui de l'homme, du droit *sur* l'existence, que nul ne veut reconnaître à l'homme sur son semblable, et que M. de Broglie lui-même lui dénie si énergiquement. « Un homme, dit-il, attaque mon existence, je me défends, il est dans son tort, je suis dans mon droit ; je le tuerai, si je ne puis autrement m'en défaire ; je ferai bien. Mais si je puis le terrasser, le désarmer, et que je le tue, alors je ferai mal, alors je serai coupable à mon tour. Pourquoi cela, parce que mon droit ne s'étendait qu'à la protection de ma vie. Une fois désarmé, il avait, lui, droit à sa vie ; une fois en sûreté, j'avais, moi, le devoir de la respecter ».

Le noble pair a donc senti la nécessité de rompre l'égalité humaine; car d'homme à homme il n'y avait place qu'à un acte de conservation, de défense, et le droit sur l'existence d'autrui ne pouvait s'interposer. Il a donc rompu l'égalité du droit, et il a admis, en dehors de l'individu attaqué et au-dessus de lui, un droit autre que le sien, un droit supérieur au sien, qu'il a tiré, non pas de la valeur purement numérique de l'agrégation, partageant nos principes à cet égard, mais d'une autre source que voici.

Selon lui, entre l'offenseur et l'offensé, il faut un médiateur plus puissant que l'un et que l'autre, qui tire son droit d'intervention d'un certain caractère public, officiel, dont voici la nature et l'origine. C'est la question de la souveraineté. « Le droit de commander, dit-il p. 30, est impersonnel, il est mission; mais il suppose avant tout l'association de deux êtres ou d'un plus grand nombre; il suppose, dans l'être inférieur en raison et en force, le devoir de résigner sa volonté entre les mains de l'être supérieur, afin que celui-ci dirige l'intelligence commune et la force commune vers le but commun. Or, ce droit, qu'on y prenne garde, c'est à proprement parler le *droit social ;* non sans doute que ce soit la société qui l'impose et le crée; c'est lui, au contraire, qui fonde et maintient la société. Il faut, p. 37, pour que la société civile subsiste, que les volontés se subordonnent hiérarchiquement l'une à l'autre, dans la *proportion du mérite* des individus, dans la *proportion de leur capacité* à diriger les facultés communes vers le but commun, capacité qui *constitue un droit*, qui est elle-même la base *du droit social*. Qui prendra donc le commandement? Le plus digne. Les institutions politiques ont pour but non pas de créer le droit de commandement, car il *préexiste* dans la supériorité relative; non point de fonder le devoir d'obéir, car ce devoir préexiste dans l'infériorité relative (p. 38.) — Cet être le plus capable, le plus digne, unique ou multiple, n'importe, on le nomme *législateur*. Le droit de commander, il l'a, il en a la mission : qu'il commande donc ». Voilà le principe de la souveraineté

établi : voilà le médiateur entre l'offenseur et l'offensé : voilà la nature et l'origine de ce caractère public et officiel dont il tire son droit d'intervention.

Je me hâte, pour mon compte, de protester contre ces principes, dont les conséquences m'effraient, je l'avoue, comme ami de la liberté. Certes, je ne suis pas l'ennemi de la raison, et j'appelle de tous mes vœux son règne parmi les hommes ; mais ce que je veux, ce n'est pas sa tyrannie, c'est son légitime empire. Or, sa souveraineté, elle se place et s'exerce de l'être raisonnable à celui qui ne l'est *pas* ou qui ne l'est *plus*, mais non entre gens capables, quels que soient d'ailleurs les degrés divers de leur capacité. Je la conçois dans un père sur son fils mineur, ou dans le fils majeur même sur son père interdit ; mais à l'âge de majorité, aussitôt que l'homme est en possession de sa raison, chaque volonté s'appartient ; ainsi le veut la liberté humaine et la moralité de son empire. Le pouvoir de la raison est tout spirituel, et nul moyen coercitif n'appartient à l'exercice de sa souveraineté. Si je veux commettre une action mauvaise, mais qui ne porte préjudice qu'à moi-même, que votre raison supérieure m'avertisse, me conseille, m'éclaire pour m'en détourner ; mais, c'est ma volonté qu'il faut enchaîner par la conviction, et non mon bras par la force : autrement, si ma volonté n'a pas été libre, si c'est par des résistances physiques que vous m'empêchez d'agir, ou me faites agir autrement, vous me traitez en automate et non en homme ; cette action ne m'appartient plus, et vous sacrifiez à votre souveraineté ou plutôt à votre tyrannie de la raison, la moralité de mes actes et la responsabilité de ma destinée. Mais, dira-t-on, si votre acte n'est pas seulement nuisible à vous, mais aux autres, la raison ne doit-elle pas appeler l'intervention de la force ? Prenez-y garde, le rapport est tout différent. Dès lors que mon acte nuit à votre existence, par exemple, ce n'est pas parce que votre raison supérieure a le droit de m'empêcher de mal faire, mais parce qu'elle a celui de m'empêcher de vous nuire, qu'alors vous appelez votre force au secours

de votre droit attaqué. Ainsi donc nul droit n'existe dans la supériorité relative : le bien moral ne repose pas sur la raison, mais sur la liberté : faites le mal, avec le désir ferme et sincère de bien faire, donnez la mort à un homme avec le remède que vous aviez préparé avec soin pour le guérir, et votre volonté fait votre acte ; il y a toujours bien moral de votre part. Au contraire, faites le bien avec le désir de mal faire, ou n'évitez le mal que par des circonstances indépendantes de vous, et vous êtes encore réputé avoir moralement fait ce que vous avez voulu, à tel point que les codes pénaux vous châtieront comme si le crime s'était pleinement exécuté. Ainsi donc le bien moral, c'est-à-dire le seul que nous concevions digne de rémunération aux yeux de Dieu ou des hommes, ce n'est pas le bien selon la raison, c'est le bien selon la liberté : et de même le mal moral, le seul que nous concevions punissable devant Dieu et devant les hommes, ce n'est pas le mal selon la raison, mais le mal selon la liberté : en un mot, ce n'est pas le mal fait, le mal réel, mais le mal voulu.

Le souverain bien, sans doute, c'est celui que non-seulement la liberté a voulu, mais que la raison avoue : ainsi l'alliance de la raison et de la liberté humaine est nécessaire à son accomplissement. Je ne veux donc pas sacrifier la raison à la liberté ; mais il serait bien plus dangereux encore de sacrifier la liberté à la raison : car sans la liberté, le bien selon la raison, cet ordre rationnel, qui s'exécuterait sans participation de la volonté humaine, ferait disparaître le monde moral, et il n'y aurait plus qu'un monde physique ici-bas.

La première condition de la moralité et de la dignité de l'homme consiste dans le respect de sa liberté. D'abord, avec sa liberté, si sa raison le trompe, sa volonté irréprochable suffit encore à sa moralité ; ensuite, parce que l'homme est perfectible, et que précisément la marche de cette perfectibilité est dans la conquête de la raison par le développement de la liberté.

Mais, il ne faut pas plus mettre le droit exclusif de comman-

dement dans la raison, que l'obligation dans la vertu, ou que la vertu dans la loi.

Ainsi, pour nous élever maintenant à l'ordre politique, nous avouerons que puisqu'il est une époque d'incapacité ou de minorité dans la vie des peuples comme dans celle de l'homme, à cette époque le principe du noble pair s'applique parfaitement. Le commandement a appartenu au législateur, simple ou multiple, non pas comme le plus raisonnable, mais comme le seul raisonnable. Ici la souveraineté de la raison, exercée par le législateur dans la société, a été ce qu'est dans la famille l'autorité du père sur ses enfans mineurs.

Mais cette souveraineté a cessé dans la société à la même époque qu'elle cesse dans la famille, à l'âge de l'émancipation de la raison, le rapport de cette souveraineté n'étant que de l'incapable au capable, et non du moins capable à celui qui l'est le plus. La liberté humaine une fois assez éclairée pour se diriger et attacher à ses actes la moralité et la responsabilité qui en sont les deux conséquences nécessaires, la loi, pour être obéie, quelque raisonnable qu'elle fût, en ne parlant plus à des incapables, à des mineurs, a exigé pour sa confection le consentement exprès ou tacite de ceux auxquels elle s'adressait. Elle a dû être alors dans la société l'expression de la volonté générale, éclairée par la raison publique, comme chaque action doit être dans l'homme l'effet de sa volonté propre, éclairée par sa raison individuelle, soit que sa raison ait puisé ces lumières en elle-même, ou dans celle d'un tiers, mais en se les appropriant alors et en les acceptant pleinement et librement.

Ainsi donc, ce droit préexistant de supériorité relative, que le noble pair donne pour fondement à la souveraineté, n'existe nulle part. Il est vrai, il est un âge de minorité dans la vie des peuples comme dans celle des individus, et dans un cas comme dans l'autre, il y a gouvernement absolu de la raison; mais cette souveraineté n'est pas dans le rapport d'une capacité supérieure à une capacité inférieure; elle est dans la relation de la capacité à la non-capacité. Elle se fonde sur une absence

totale de capacité, de direction éclairée de sa liberté dans l'être commandé, et non sur un simple degré de lumière ou de capacité de plus dans l'être qui commande. De là, dans l'histoire philosophique de l'humanité, on voit quelle est l'époque du gouvernement absolu, sa légitimité et sa nature : nous en avons tous les jours dans la famille l'image sous les yeux ; mais on aperçoit en même tems l'époque de l'émancipation de la liberté, l'origine et la date des gouvernemens représentatifs, qui annoncent l'intervention de la volonté humaine.

Il n'entre point ici dans mon but de tracer le tableau des degrés successifs de cette émancipation. Je sais que la civilisation, bien qu'elle ne puisse se développer sans le secours de l'association, ne va pas de l'espèce à l'individu, mais de l'individu à l'espèce. L'inégalité du développement humain, qu'elle soit la conséquence de l'organisation, ou simplement celle de la liberté, ou bien qu'elle tienne plutôt, comme je le pense, de ces deux causes à la fois, est un fait incontestable : d'ailleurs, on en trouverait une explication encore, plus secondaire, il est vrai, mais non moins réelle, dans le partage des travaux humains. L'histoire elle-même révèle cette loi de notre perfectibilité. Le gouvernement commence dans un seul, d'un seul il passe à quelques-uns, de quelques-uns il tend à devenir le partage d'un plus grand nombre, jusqu'à ce qu'enfin il appartienne à tous. Ces formes d'association, vulgairement appelées despotiques, aristocratiques, démocratiques, annoncent la part successive d'intervention de la volonté humaine dans le commandement, et à chacune de ces époques, le commandement n'a été légitime qu'autant qu'il a été l'expression du concours de toutes les volontés capables, de toute la partie de la société sortie de minorité.

Aussi la civilisation, dans sa marche, répandant de plus en plus les lumières, et élargissant chaque jour le cercle des capacités sociales, doit par cela même agrandir de plus en plus la sphère de la coopération des associés à la confection des lois : elle doit étendre de plus en plus l'intervention

de la volonté et de la raison publique dans le commandement. Voilà ce qui doit être et ce qui est, et c'est en cela que les principes de M. de Broglie sont démentis par la marche même de la civilisation. Chez nous, en effet, le gouvernement, la souveraineté législative ne vient point du génie, de la science, mais de l'élection : elle est dans la chambre élective et non dans l'académie. Rassemblez toutes les supériorités du tems, dites-leur de se mettre à l'ouvrage et de décréter une nouvelle théorie de l'impôt qui soit tout ce qu'il y a de plus raisonnable et de mieux conçu jusqu'à ce jour ; et, en vertu de la beauté du chef-d'œuvre et de sa supériorité relative sur la base de l'impôt voulue par la nation et votée par ses représentans, commandez à des hommes libres l'obéissance au nom de votre raison plus éclairée ; dites-leur qu'ils subordonnent leurs volontés à la vôtre, parce que vous êtes le plus digne, et que votré pouvoir est, à ce titre, indépendant du consentement de ceux sur lesquels il s'exerce.

Il faut bien l'avouer, avec ses doctrines le noble pair vient ressaisir et refaire, au profit des supériorités morales, le despotisme échappé aux supériorités physiques : ses principes mènent en ligne droite au gouvernement absolu. *Tout pour le peuple, rien par le peuple*, c'est ainsi que Bonaparte entendait et définissait son gouvernement. C'était là la définition *exacte du despotisme.* Je veux supposer, en effet, avec le noble pair, que Napoléon ait été le législateur par excellence ; que son commandement n'ait jamais été que celui de la supériorité relative, et s'il me demande alors où est le despotisme ? Dans la définition même. Car je ne crois pas qu'on entende par despotisme le pouvoir défini par l'évêque de Nesle à Jacques Ier. Le despotisme est de faire ce qu'a fait Bonaparte ; en admettant encore qu'il n'ait été que l'organe de la raison, l'auteur du bien, c'est priver un peuple en majorité de participer à la direction de ses affaires : c'est mettre la liberté, la volonté humaine en interdit. Mais faire un pas de plus, s'affranchir de toute règle, admettre une omnipotence que non-seulement ne reconnaît pas la liberté, mais pas même la rai-

son humaine, et qui se définit crûment le pouvoir de *tout faire*, au mépris de l'une et de l'autre, c'est le comble de la folie, dans les maîtres, et de l'abrutissement dans les esclaves.

N'en déplaise donc au noble pair, la liberté humaine ne peut s'arranger de la tutelle même de son Caton : elle n'entend pas qu'on lui impose rien, pas plus un meilleur conseil qu'un meilleur gouvernement : sa responsabilité, sa moralité sont à ce prix ; et c'est ainsi que M. *de Châteaubriand* l'entendait, quand il écrivait : *Si l'on m'imposait la Charte, j'irais vivre à Constantinople.*

Mais, quand bien même la théorie du noble pair, sur le droit préexistant de la supériorité relative, comme base de la souveraineté, serait juste et bien fondée, il ne pourrait encore en conclure dans le législateur, dans cet être le plus digne des dignes, le plus capable des capables, ce droit *sur l'existence* qu'exerce la société en place de Grève. Ce droit sur l'existence, sur la liberté, ce droit enfin que le noble pair définit *droit de disposer de la personne alors qu'elle est sans défense*, ne peut dériver de la souveraineté quelle qu'elle soit. Placer en effet dans le commandement, dans le législateur, le pouvoir de disposer de notre existence, de notre liberté, de notre personne en un mot, ce serait précisément avouer cette *omnipotence* que nous venons de caractériser. Ce n'est donc point à titre de souverain que le noble pair peut arriver à reconnaître ce droit au législateur : il lui faut aller plus loin, et chercher, *à posteriori* sur le *coupable*, un pouvoir, qu'*à priori* le législateur ne peut évidemment avoir sur *l'homme*. C'est ainsi que ce pouvoir que le droit de commander lui refuse, il est forcément amené à le demander au droit de punir, sans que tous ses principes de souveraineté, fussent-ils admissibles, aient avancé en rien la solution qu'il poursuit.

Les actes que le législateur prohibe ne blessent pas seulement l'ordre social, mais l'ordre moral ; car c'est là une des premières conditions de la justice humaine, de ne point in-

criminer des actes innocens. Quand on partage les doctrines du noble pair, quand on a fait du législateur un pur organe de l'ordre rationnel et moral, un être dont le droit, comme il le dit p. 43, ne résulte d'aucune concession faite par les citoyens, et qui est indépendant du consentement de ceux sur qui il s'exerce, on conçoit que la conséquence nécessaire de ces idées est qu'on ne puisse rester indifférent au trouble qui retentit toujours de l'ordre social dans cet ordre moral, et qu'ainsi les sectateurs de cette doctrine soient forcément et logiquement amenés à exiger l'expiation, à demander au-delà et après le droit de répression ou de défense, celui de punir ; ce droit, dit-il, *qui commence quand l'acte répréhensible est déjà consommé, et qui suppose le droit de disposer de la personne du coupable, alors qu'il est sans défense* (p. 26).

Voilà la question parfaitement posée : M. de Broglie avoue ainsi franchement et loyalement que la légitimité de l'échafaud ne peut se soutenir au nom de la justice de conservation, et qu'il faut trouver le pouvoir de l'élever hors des limites du droit de défense. Ce n'est plus du droit à l'existence qu'il s'agit, mais *d'un droit sur l'existence :* or, qu'est-ce donc que ce droit de punition ? *d'où découle le droit sur l'existence* que nous recherchons ? Par droit de punir, le noble pair entend-il l'obligation, pour le législateur, de proportionner la peine à l'offense ? Nullement ; il l'a déjà dit : la punition n'est pas chargée de régler le compte de l'homme avec la morale ; ainsi, la justice humaine n'a nulle mission directe pour exiger l'expiation.

Qu'est-ce donc que la pénalité ? Qu'entend le noble pair par ce mot : « C'est l'expiation (p. 24) exercée dans ses trois grandes branches, à savoir : *le remords, la désapprobation publique, la rétribution définitive ;* l'expiation, d'éloignée qu'elle était, rendue prochaine ; d'incertaine, qu'elle était peut-être aux yeux du coupable, rendue évidente ; d'obscure qu'elle était certainement, rendue sensible, et transportée *pro parte quâ,* du monde à venir dans celui-ci. »

D'abord, faisons observer que ce n'est là qu'énumérer

des effets qui appartiennent aussi bien à la justice humaine, soit répressive, soit pénale ; mais qu'il ne donne nullement la raison qui doit la rendre plutôt pénale que répressive. En effet, que la justice humaine soit pénale ou purement répressive, elle admettra, dans les deux cas, les quatre sanctions : politique, populaire, naturelle et religieuse. « La sanction politique qui, suivant les expressions du noble pair, organise la recherche par des procédés si actifs, si puissans, si ingénieux, que tout coupable mystère devient, sinon impossible, du moins très-difficile et très-improbable. »

La sanction populaire ; car, une fois le méchant saisi, le système répressif, aussi-bien que le système pénal, suivant encore les expressions du noble pair, par la solennité des formes judiciaires, « le signale au loin, et provoque sur sa tête une masse de réprobation accablante, et à laquelle, où qu'il aille désormais, il ne saurait plus guère échapper. »

La sanction naturelle ; car, pour nous servir toujours des paroles de M. de Broglie si bien applicables à la justice répressive, quoiqu'il les applique dans un sens exclusif à la justice pénale, « que manque-t-il au remords pour s'emparer de l'âme du coupable, pour la régénérer et la tenir en garde contre toute rechute ? Il lui manque d'avoir prise sur cette âme que les voluptés enivrent, que le tumulte des événemens étourdit, etc. Le système pénal isole le coupable du monde extérieur ; il le place face à face de sa propre faute, etc. » Mais, que fait autre chose, le système répressif laisse-t-il le coupable libre au sein de la société, dont il a troublé l'ordre ? et songe-t-il même à le rendre à cette société avant d'avoir des garanties certaines de sa régénération, de sa volonté ferme de ne plus nuire ? et le plus puissant moyen d'obtenir ces garanties n'est-il pas à ses yeux *l'emprisonnement solitaire ?*

La sanction religieuse : « Qu'est-ce qui manque, dit le noble pair, aux rétributions de l'autre vie pour nous glacer d'effroi ? La proximité, l'évidence, l'intelligibilité. Le système pénal de l'événement éloigné fait un événement prochain ; à

des souffrances inévitables, mais dont la nature ne peut être ni conçue, ni comprise, ni même entrevue par notre esprit, emprisonné qu'il est dans le monde sensible, il substitue des souffrances sensibles, que chacun de nous peut, en quelque sorte, toucher du doigt et de l'œil. »

Mais, encore une fois, que fait autre chose le système répressif? Il prévient le retour de l'acte nuisible par la régénération de l'agent. Mais peut-on obtenir cette correction en faisant des prisons des asiles de plaisir et de bonheur? N'ai-je pas combattu moi-même l'inconséquence de ces philantropes qui, dans leur répartition inégale du bonheur social, établissent l'inégalité au profit de la population coupable? N'ai-je pas établi que la première loi du système répressif est de prendre, dans chaque pays, le degré de *bien-être matériel*, répandu dans les dernières classes de la population vertueuse, pour apprécier quel doit être celui de la population coupable? Autrement, la justice répressive serait une justice à contresens, qui dégénérerait en primes d'encouragement pour le crime.

Mais l'exercice de cette justice, outre ce premier rapport, en présuppose un second : elle admet l'absence du bien-être matériel au degré nécessaire pour dompter la perversité humaine, sans compromettre la santé du corps, de même qu'elle admet la souffrance morale jusqu'au degré nécessaire pour obtenir l'énergie régénératrice du remords.

Ainsi donc, ce que le noble pair appelle *système pénal*, ne diffère du système répressif que de nom; à en juger par ses effets, on peut dire avec le poète :

Mutato nomine, de te historia narratur.

Et la chose devient bien plus évidente encore quand M. de Broglie explique ainsi nettement le vague de cette définition de la justice humaine, qui n'est point chargée de régler le compte de l'homme avec la loi morale, de s'occuper de l'expiation, mais qui ne fait que transporter *pro parte quâ* les rétributions définitives de l'autre monde dans celui-ci. « La

punition, dit-il, c'est l'expiation envisagée dans son effet *latéral* et *incident*, la prévention des fautes, des torts, des *délits*. Ainsi, ce qui est le *principal* dans l'expiation proprement dite n'est que l'*accessoire* dans la punition. » (P. 25.) — « Le législateur (p. 39) punit pour prévenir tout acte pareil à celui qui vient d'être commis; c'est là sa mission. *Incidemment* et *sans y viser*, il opère, en tout ou en partie, la punition de la faute. »

Nous voilà d'accord avec M. de Broglie : la répression met nécessairement deux élémens en jeu. La justice humaine ne pouvant point incriminer des faits innocens, il s'ensuit qu'il y a et doit y avoir atteinte à l'ordre moral partout où il y a atteinte à l'ordre social, c'est-à-dire, qu'il n'y a jamais lieu à réprimer sans qu'il y ait lieu à punir. Ainsi, aux chapitres des prohibitions, de même qu'il y a *immoralité* dans la violation des défenses de la justice humaine, bien qu'elle ne commande pas au nom de la loi morale; de même, aux chapitres des sanctions, il y a expiation de l'acte immoral dans l'action répressive qu'elle exerce, bien qu'elle ne songe qu'à réprimer et à prévenir l'offensé à son ordre, et non à donner à la loi morale violée sa sanction expiatoire. On voit donc que l'expiation *arrive incidemment, pro parte quâ*, en tout ou en partie, sans que le législateur y vise, et doive y viser. Il y a harmonie entre l'ordre moral et l'ordre social : de même que l'atteinte sociale présuppose l'atteinte morale, la répression sociale entraîne une conséquence pénale; autrement, quel bouleversement s'il résultait un bien au lieu d'un mal, pour le coupable, dans l'ordre de la répression! C'est ce qui fait que l'excès de la philantropie devient ici de l'immoralité.

Répétons-le donc, nous voilà d'accord avec M. de Broglie; mais comment sera-t-il d'accord avec lui-même? Qu'entend-il donc par le droit de punir? par ce droit autre que le droit de défense et postérieur à lui, *qui commence quand l'acte répréhensible a été consommé, et qui suppose le droit de disposer de la personne du coupable, alors qu'il est sans défense?*

Il ne peut entendre, comme nous l'avons vu, un droit dans

le législateur qui est le droit de Dieu seul, le droit sur l'existence ; il n'entend pas non plus, ainsi qu'il le dit lui-même, la mission d'exercer une justice expiatoire.

Il faut donc, de toute nécessité, qu'il y ait ici quelque méprise, quelque confusion d'idées ; et, en effet, la voici :

Le droit de conservation, de défense, a deux époques bien distinctes, et le noble pair ne l'a vu que dans une seule. Ce qu'il appelle *droit de punir*, ce n'est que le droit de défense à sa seconde époque ; et lorsque, pour expliquer l'action sociale, il fait intervenir, je ne sais d'où, ce pouvoir surhumain qui est mission, et qui, à ce titre, est exempt, à ce qu'il paraît, de décliner son origine, ce n'est encore tout simplement que le droit de défense à sa seconde époque qui s'étend alors nécessairement de l'individu à l'association.

Expliquons-nous : le droit de conservation, de défense, commence bien, ainsi que le dit le noble pair, là où commence l'acte répréhensible ; mais il ne finit pas, ainsi qu'il le prétend, aussitôt que le bras de l'assassin est désarmé, mais seulement lorsque sa volonté, sa faculté de nuire, est désarmée. Il est bien un péril qui cesse aussitôt que l'agresseur est désarmé, et un droit qui cesse également avec lui ; ce péril, c'est celui où il avait mis mon existence ; ce droit, c'est celui où j'étais de lui ravir la vie pour sauver la mienne. Tel est le premier degré du péril, la première époque du droit de défense.

Mais la volonté de nuire, dans l'âme du criminel, survit au crime. Si je laisse libre ce bras en ce moment désarmé, il s'armera de nouveau. Le péril réel et sérieux de cette volonté perverse me constitue donc dans un second degré de légitime défense, non plus contre l'attaque, mais contre la récidive : c'est toujours le même droit de veiller à ma conservation ; seulement, ce n'est plus le même mode de l'exercer. Le droit doit nécessairement se modifier dans son exercice aussitôt que le péril s'est modifié dans sa nature, puisqu'il ne lui est pas permis, sous peine d'illégitimité, d'excéder les bornes et les besoins de la conservation. Ainsi,

le sacrifice de la vie est illégitime aussitôt que celui de la liberté suffit à notre conservation; de même que le sacrifice de la liberté pour toujours est illégitime, à son tour, aussitôt qu'une détention temporaire est tout ce que réclame l'intérêt de notre salut; car il ne faut jamais oublier que nous n'avons droit, ni sur la vie, ni sur la liberté d'autrui, mais seulement à la nôtre. Aussitôt donc que l'assassin est désarmé, et qu'ainsi sa liberté seule est à craindre, à cette seconde époque du péril le droit de conservation ne doit plus s'exercer aux dépens de sa vie, mais de sa liberté. J'ai assurément le droit d'exiger le sacrifice de sa liberté, tant que sa liberté est menaçante, lorsque j'avais celui de consommer le sacrifice de son existence, tant que cette existence était menaçante elle-même; mais je n'ai plus que le droit de sacrifier sa liberté, parce que c'est en elle que réside tout le péril (1).

Ainsi, il y a deux époques pour le péril, comme pour le droit : à la première époque, le droit de légitime défense devant l'attaque s'exerce contre l'existence de l'agresseur; à la seconde, borné à la crainte de la récidive, ce droit ne s'exerce plus que contre sa liberté; mais il n'y a toujours qu'un même droit qui s'exerce par deux modes différens, suivant les besoins divers de ma conservation.

Ce prétendu pouvoir de punir dont parle M. de Broglie, qui *commence quand l'acte répréhensible est déjà consommé*, c'est précisément le droit de légitime défense à sa seconde époque, droit que nous reconnaissons à tous aussi bien qu'à un seul et à un seul qu'à tous, et qui ainsi n'est point différent dans l'agrégation de ce qu'il est dans l'individu même. Ce pouvoir suppose, en effet, le droit de disposer de la per-

(1) Ce passage répond aux objections de M. de Broglie qui m'accuse d'être inconséquent avec nos principes : « Puisque vous avez déclaré la liberté, me dit-il, aussi sacrée que l'existence, vous devez donc également la respecter. » — Oui, sans doute, mais précisément parce que je n'ai pas reconnu au coupable plus de droit à la liberté qu'à l'existence; dès lors que le droit est égal, comment n'aurais-je pas contre la liberté du coupable, tant qu'elle est menaçante, le même droit de conservation et de défense que contre son existence tant qu'elle est offensive ?

sonne, alors que l'individu est désarmé, mais seulement dans les limites du péril, qui ne met plus que la liberté et non la vie à la disposition de l'attaqué.

Maintenant, il ne faut point oublier que l'homme naît sociable, que la sociabilité est fatale à l'espèce, que nulle part on ne rencontrera l'homme, comme l'abeille et la fourmi, qu'en société : qu'ainsi, à cette seconde époque, le péril ne peut être personnel à l'attaqué; qu'il doit être nécessairement partagé par ses co-associés, qui ont chacun à craindre de cette volonté perverse le renouvellement de l'attaque. Voilà donc le droit de conservation, de défense, qui s'étend nécessairement de l'associé à la société; voilà la société qui intervient, non pas seulement comme puissance d'assurance mutuelle entre tous légitimement organisée pour la défense du droit de chacun, mais qui intervient en son nom propre, au nom de sa propre conservation. Le droit de légitime défense à sa seconde époque met donc deux intérêts de conservation en action, et ainsi l'intervention de la société est motivée sur le droit de sa propre défense et non sur le devoir de celle d'autrui; car il n'existe aucune obligation sur ce point dans l'ordre naturel, mais seulement dans l'ordre politique. Que le noble pair ne s'y méprenne pas, la justice humaine, cette justice d'intervention telle qu'elle s'exerce parmi nous, ne repose que sur un droit primitif et naturel, le droit de défense, et sur une obligation politique et conventionnelle imposée à la puissance publique dans tout gouvernement quelconque; car, quelle que soit la forme que revête la sociabilité humaine, gouvernement signifie partout appel de la faiblesse de chacun à la force de tous, c'est-à-dire, garantie du droit de l'individu par la puissance d'association. Telle est l'origine de la justice sociale : et qu'on ne croie pas que l'institution du ministère public en soit aujourd'hui une déviation. Autrefois, l'individu lésé réclamait l'assistance et la justice de la société, comme on réclame d'autrui l'exécution d'une obligation qui le lie, comme on use d'un recours qui nous est ouvert : sur sa demande, ce recours lui était accordé et son droit était en cause. Mais, de son côté, la

société, sans avoir besoin de se prévaloir de ce droit de l'individu lésé, mais bien agissant en son nom propre, dirigeait ses poursuites et prenait ses garanties. Ainsi, il arrivait quelquefois qu'un seul de ces deux intérêts était representé : s'il ne se rencontrait pas d'accusateur, l'intérêt social seul était en action et il se suffisait. Chez nous l'institution du ministère public a eu précisément pour but de mettre toujours ces deux intérêts en cause. Le ministère public parle en effet au nom de deux intérêts de conservation : le premier, celui de l'attaqué, intérêt qui n'existe souvent plus au moment de l'action publique, par exemple, si l'*assassinat* est consommé; le second, celui de tous, puisque l'assassin peut renouveler contre chacun l'attentat sous lequel a succombé sa victime. C'est sur cet intérêt que repose plus spécialement chez nous l'institution du ministère public, parce que cet intérêt est permanent. L'attaqué succombe trop souvent, mais la société survit toujours au crime. De là le ministère public parle toujours en son nom, et place avec raison le fondement de la justice humaine sur cette permanence de l'intérêt de conservation et du droit de défense qui appartient à tous les associés.

L'institution du ministère public est bonne encore, sans doute, parce qu'elle se rapproche davantage de la justice en s'éloignant de l'image d'un combat; c'est une garantie pour l'accusé, qui l'assure que les passions individuelles ne le poursuivront pas. Mais, ce serait pourtant complétement méconnaître cette institution, que de voir, avec M. de Broglie, dans le ministère public, un médiateur entièrement désintéressé, un pur organe de raison, qui ne parle qu'en son nom et pour sa cause. Le ministère public parle le plus souvent, au contraire, au nom des deux intérêts que nous avons indiqués, et toujours au nom d'un seul au moins, de l'intérêt social : ce n'est qu'à ce prix qu'il peut être l'organe de la justice humaine, pour laquelle l'intérêt est la mesure des actions. Que le ministère public ne soit plus que ce que M. de Broglie le fait, que ce qu'il le veut, un médiateur désintéressé; qu'on retranche ces deux intérêts dont nous avons parlé, c'est-à-

dire, que l'attaqué ait péri sous le fer de l'agresseur, et que l'agresseur lui-même soit tombé, à la suite de son crime, dans cet état de paralysie et d'idiotisme qui condamne à l'impuissance toutes les facultés physiques et morales, en quel nom, à quel titre poursuivra le ministère public? que pourra-t-il requérir contre cet être qu'il faudrait se résoudre à condamner sans l'interroger et sans l'entendre, et dont le déplorable état, s'il ne commande pas la pitié, du moins interdit la crainte? Il n'y a plus de péril pour la société, par conséquent plus de droits à exercer pour elle; pour elle l'ennemi a disparu; devant Dieu seul le coupable reste; il ne relève plus que de lui, que de cette justice d'expiation à laquelle, comme dit si bien M. de Broglie, on ne doit pas viser ici-bas.

On voit clairement, maintenant, quels sont les principes de M. de Broglie et les nôtres, en quoi ils diffèrent, en quoi ils s'accordent entre eux. La marche que nous avons suivie est simple : nous avons d'abord exposé les principes développés par le noble pair sur la nature purement répressive de la justice humaine. Dans cet ordre, purement répressif, nous avons soutenu que le droit à l'existence est dans tous ce qu'il est dans un seul, et que, soit de la part de l'individu, soit de celle de l'association, la légitime défense seule autorise le sacrifice de la vie d'autrui. Appliquant ces principes à notre état social, nous avons démontré qu'en place de Grève, la société n'usait pas du droit de défense; qu'en conséquence, l'illégitimité de l'échafaud était évidente, puisque ce droit était le seul qu'on pût invoquer pour ôter la vie.

Ce fait, que l'échafaud n'est pas dressé sur nos places publiques, pour le besoin de la légitime défense, le noble pair l'a franchement et loyalement avoué, mais il a reculé devant la conséquence, qui pourtant, dans l'ordre logique, était la conclusion rigoureuse des principes et du fait avoués; ou du moins il a restreint cette conséquence à l'individu. Mais il a nié, que de la part de l'agrégation, le droit de légitime défense fût le seul qui pût conférer le pouvoir de disposer de la vie d'autrui.

En dehors des besoins de la conservation, il a cherché ce

pouvoir au sein de l'association, dans la combinaison de deux droits : 1° le droit de souveraineté de la supériorité relative sur l'infériorité relative. Mais ce droit, en l'admettant, ne donnait aucune solution; car, faire dériver de la souveraineté un droit sur l'existence, c'eût été légitimer le supplice de l'innocent aussi-bien que celui du coupable. Il a donc fallu combiner ce premier droit avec un second, qui limitât cette souveraineté aux seuls cas de culpabilité, c'est-à-dire, avec un droit quelconque de punir, si restreint qu'on le voudra dans la sphère de l'expiation, mais seulement nécessairement distinct du pouvoir purement répressif, *en ce qu'il commence quand l'acte répréhensible est déjà consommé*, et, *en ce qu'il suppose le droit de disposer de la personne du coupable, alors qu'il est sans défense.*

Quant au premier de ces droits, nous avons établi qu'il n'existe pas; que cette prétendue souveraineté de la supériorité relative est le renversement de la liberté, de l'égalité et même de la moralité de notre nature. Et, quant au second, nous avons démontré que ce prétendu droit de punir, distinct du droit de répression ou de défense, et postérieur à lui, n'était que ce droit même de défense à sa seconde époque, et qu'ainsi la justice sociale, dans tous les momens de son exercice, ne faisait jamais qu'acte de conservation.

C'est ainsi que nous croyons avoir ramené le noble pair à subir la conséquence, nous ne dirons pas de nos principes, mais des siens, que nous l'avons vu si bien exposer sur le caractère purement répressif de la justice humaine : c'est ainsi que nous nous croyons en droit de lui opposer deux fins de non-recevoir contre la légitimité de mort.

1°. Considérée comme *peine*, comme meurtre expiatoire d'un autre meurtre, la peine de mort est frappée d'une illégitimité absolue. La nature de la justice sociale, en effet, est et a été la même dans tous les lieux, dans tous les tems : le droit seul de conservation, de défense, est le fondement de cette justice qui ne doit pas même viser à l'expiation. Ainsi, la mort donnée à titre de pénalité, et non à titre de légitime défense, est un acte qui excède la compétence de la justice sociale et la mesure du droit humain.

2°. Considéré comme garantie répressive, c'est-à-dire, comme moyen de conservation, comme arme de défense, le meurtre n'est point frappé d'une illégitimité absolue. Sa légitimité même existe dans les limites que nous avons tracées. Elle appartient à cette première époque du droit de défense, où la vie de l'attaqué ne peut se conserver que par le sacrifice de celle de l'agresseur. Or, à cette première époque, le péril peut-il être autre qu'individuel ? une puissance telle que la société peut-elle sérieusement y être soumise autrement qu'en face d'une force collective comme elle ? le péril social peut-il commencer avant cette seconde époque, où l'attaque a cessé, et peut-il venir d'autre part que de la crainte de la récidive de la part du coupable, s'il était rendu à la liberté ? Ainsi, par la nature même des choses, l'idée de la supériorité des forces de la puissance sociale n'exclut-elle pas l'idée de l'emploi du meurtre comme arme de la légitime défense, et n'indique-t-elle pas la liberté du coupable et non sa vie comme garantie de sa conservation? Telles sont les questions que nous nous bornons ici à poser pour y revenir un jour. Qu'il nous suffise aujourd'hui d'avoir tracé cette grande et immense distinction entre *l'élément absolu*, le droit à l'existence, et rien que le droit à l'existence ici-bas, et l'*élément variable*, le péril, règle de l'exercice du droit de défense, qui n'est autre chose que le droit à l'existence en action. Après cela, il en est de ces principes comme de tous les principes en ce monde, quand on en vient à l'application, il y a des questions de fait à décider, et l'humanité est toujours le jury.

Du moins, une chose certaine, c'est que si la société, dans la faiblesse de son organisation primitive, faisant plutôt de la guerre que de la justice, s'est trouvée dans cette première époque du péril où la vie de l'agresseur est la garantie nécessaire à la nôtre, elle ne s'y trouve certes plus aujourd'hui. C'est un fait que tout le monde avoue que ce contraste absurde, comme dit M. Salvator, d'une société tout entière forte, intelligente, armée, qui, pour s'opposer à un malheureux entraîné par le besoin, par les passions ou par l'ignorance, ne trouve d'autre moyen que de le surpasser en cruauté.

Tout le monde est d'accord que la liberté du coupable, au lieu de sa vie, est la seule garantie que réclament l'intérêt et le droit de la conservation sociale.

Quand donc la société dresse aujourd'hui l'échafaud en place de Grève, le meurtre qu'elle prépare et qu'elle consomme est doublement illégitime :

1° Illégitime, parce qu'il n'est pas réclamé par le besoin de sa conservation, par le droit de sa défense ;

2° Illégitime, parce qu'elle ne tue pas pour se défendre d'un ennemi, mais pour punir un coupable : que c'est comme châtiment qu'elle donne la mort, qu'elle fait acte de pénalité et non de conservation.

Après avoir lu cet article, chacun se persuadera aisément qu'une profonde conviction a pu seule nous donner l'idée de tenter cette rude tâche et le courage de l'accomplir. C'est à cette conviction que nous avons tout sacrifié, jusqu'au sentiment de gratitude qui nous commandait plus de réserve peut-être pour les opinions d'un homme dont les paroles pour nous ont été si pleines d'estime et de bienveillance (1), et dont les écrits exercent tant d'autorité sur tous. Beaucoup de gens, dans ces tems plus riches par la variété des connaissances et l'étendue du développement humain, que par le nombre des convictions fortes et sérieuses, ne verront dans ma conduite qu'un oubli des convenances, qu'un *puritanisme* qui n'est ni de mode ni de saison. Heureusement l'illustre écrivain que cette polémique m'a donné pour adversaire est un de ces hommes qui comprennent le culte de la vérité, et qui connaissent les droits et les devoirs de celui qui croit combattre pour elle.

Charles Lucas,
Avocat à la Cour royale de Paris.

---

(1) Je ne puis en effet méconnaître l'indulgence avec laquelle M. de Broglie a parlé de mon ouvrage : nul n'en connaît mieux et n'en n'avoue plus franchement que moi les lacunes et les défauts, et c'est ma profonde conviction à cet égard qui m'a fait en empêcher la traduction en Allemagne jusqu'à la seconde édition que j'ai ajournée jusqu'à cette époque, depuis près d'un an que la première est épuisée. Cette seconde édition va paraître.

DE

L'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES

EN ANGLETERRE,

ET DES RÉSULTATS PROBABLES DE CETTE MESURE.

. . . . Quod optanti divum promittere nemo
Auderet, volvenda dies en attulit ultro.

Les événemens politiques dépendent si intimement de cette multitude de causes inaperçues que nous avons nommées chances du *hasard*, que l'on s'expose à de graves erreurs et à de fâcheux désappointemens, si l'on tente de les soumettre à la précision du calcul et de prédire ce qui doit arriver. Je n'ai point cette prétention; je n'ai point reçu le don de prophétie, je n'ai aucun sens mystique pour saisir ce qui n'est point perceptible, et je ne crois pas posséder assez de sagacité, pour rien découvrir à travers les ténèbres qui enveloppent l'avenir. Ainsi, dans mes recherches sur l'influence que l'émancipation des catholiques peut exercer sur les destinées de l'empire britannique, et principalement sur le sort de la population qui doit en profiter le plus, qui sera traitée désormais avec plus de justice, et obtiendra sans doute plus de bonheur, le lecteur serait trompé dans son attente, s'il pensait trouver autre chose que des conjectures fondées sur mon expérience. Quinze années de travaux et d'inquiétudes pour défendre la liberté religieuse, attaquer les abus enracinés et les erreurs que certaines gens savent exploiter à leur profit, m'ont donné quelques droits à écrire sur ce sujet. Aucun intérêt particulier ne dirige ma pensée ; je la confie au papier telle qu'elle se présente, et ne veux en imposer à personne : l'impartialité qu'on ne pourra se dispenser de reconnaître dans cet écrit

me fait espérer qu'on m'écoutera sans prévention, et qu'on ne me jugera point sans m'avoir bien compris.

Le sujet que je vais traiter exige que les antécédens soient parfaitement connus; mais je ne puis disposer que d'un très-petit nombre de pages. Comment renfermer dans un cadre aussi étroit une description assez détaillée des tourmens, des mesures oppressives et vexatoires que l'Irlande supporte depuis si long-tems ? L'état déplorable de ce pays n'était que trop notoire et avilissant pour le gouvernement qui en faisait une sorte d'exception à toutes les règles d'administration et de politique suivies par les autres nations civilisées. Lorsque les dernières discussions relatives à l'émancipation des catholiques eurent lieu dans le parlement, les idées étaient encore si vagues et le sujet si nouveau pour la plupart de nos hommes d'État, que l'on examina d'abord si le bill proposé était une mesure politique ou religieuse. La religion, comme sentiment et comme devoir, est assurément tout-à-fait distincte de la politique; mais, comme institution, et surtout dans un pays comme l'Angleterre, où l'Église est entièrement liée avec l'État, elle devient tellement inséparable de la politique, qu'il est impossible de la traiter isolément. Vouloir établir l'indépendance de ce que la constitution a réuni, c'est manquer de sagesse ou de sincérité; c'est déguiser des projets que l'on n'ose avouer, ou s'abandonner aux illusions du fanatisme. Il est si vrai que le code pénal dont le bill d'émancipation a délivré l'Irlande ne fut qu'une œuvre de la politique, une inspiration d'intérêts qui ne sont point ceux de la religion, que ces intérêts et les causes qui les firent dominer avaient déjà déployé leur funeste activité long-tems avant le schisme amené par les progrès de la philosophie dans l'Europe occidentale. L'église anglicane ne s'est point bornée à s'arroger le droit d'interpréter les Écritures, indépendamment de toute autorité humaine; elle a voulu que ce droit n'appartînt qu'à elle seule, et en s'appropriant le privilége de l'infaillibilité, à l'exclusion de toutes les autres sectes chrétiennes, elle s'était fait tant d'ennemis, qu'elle se trouvait dans la nécessité de recourir à

tous les moyens que lui fournissait le monopole pour affermir sa domination (1). Les catholiques étaient alors ses plus redoutables adversaires; forts de leur union, ralliés autour d'un chef dont l'autorité était consolidée par une durée de quinze siècles et par une hiérarchie fortement concentrée, confians dans l'appui qu'ils trouveraient, au besoin, auprès des puissances de l'Europe qui n'avaient point adopté la réforme, ils étaient effectivement le plus grand obstacle à l'établissement d'une nouvelle secte qui voulait régner seule, et ne pouvait se croire bien affermie qu'après avoir réduit ses ennemis à l'impuissance de lui nuire. Elle fit donc moins d'attention aux sectes diverses que l'esprit de réforme avait multipliées dans la nation; les catholiques furent le principal objet de sa haine et de ses rigueurs, parce qu'ils étaient, plus que les autres chrétiens, la cause de ses appréhensions. La guerre prit d'abord un caractère de violence, parce que le danger semblait imminent, et que l'opinion l'exagérait; mais enfin, les protestans reconnurent qu'ils avaient pour eux le nombre et la force; le sentiment de la sécurité ralentit l'ardeur de l'attaque. Les sectateurs de la religion de l'État purent considérer et traiter les catholiques comme des compatriotes, même en leur refusant le titre et les droits de citoyens; et, quoique la sévérité des lois pénales ne fût point adoucie, que leur glaive fût toujours suspendu sur la tête de ceux qui avaient conservé la religion de leurs ancêtres, l'opinion n'inquiéta plus les individus pour rechercher le secret de leur conscience, ni pour les humilier et les tourmenter dans les relations sociales, et

(1) Ce reproche adressé aux anglicans est peut-être exagéré : s'ils ont proscrit le catholicisme, ce n'est point comme croyance religieuse différente de la leur, mais surtout comme *papisme*. Ils ne voulaient point souffrir qu'un souverain étranger exerçât, sous quelque titre que ce fût, une autorité quelconque dans leur pays. Cette observation confirme de plus en plus l'assertion de l'auteur, que des considérations politiques ont seules dicté le code pénal auquel l'Irlande était soumise. Du reste, l'esprit de domination de l'église anglicane avait étendu la même persécution aux calvinistes. N. d. R.

tout parut tranquille : voilà comment les choses se passèrent en Angleterre.

L'introduction de la réforme en Irlande eut des résultats différens et moins paisibles. Des factions politiques avaient déjà divisé ce pays, et celle qui avait le plus de puissance était la moins nombreuse ; ce fut celle-là qui embrassa presque seule la réforme religieuse, et les prétendus intérêts du ciel ne firent qu'accroître l'énergie des passions purement humaines. Depuis la conquête de l'Irlande par Henri II, et jusqu'au règne d'Élisabeth, ce pays était plutôt occupé militairement par les Anglais, que considéré comme une partie intégrante de la monarchie anglaise. Le pouvoir des conquérans ne s'étendait guère au-delà des lieux où ils avaient établi des garnisons. Les *Anglais du centre* (*of the pale*), et les *purs Hibernois* (*mere irish*) formèrent long-tems deux nations aussi distinctes que si elles n'eussent pas été soumises au même monarque. Ainsi, tout était disposé en Irlande, pour que la domination des Anglais y fût oppressive et abhorrée. Ces sentimens étaient si intimes, si nationaux, que les particuliers anglais, aux ancêtres desquels la couronne avait concédé de vastes domaines dans ce pays, aux premiers tems de la conquête, sentirent bientôt la nécessité de faire cause commune avec les indigènes, et devinrent, suivant l'expression de la loi, *ipsis hibernis hiberniores*. L'autorité, repoussée de toutes parts par les vœux de ceux qu'elle prétendait gouverner, ne pouvait se maintenir qu'en recourant à la maxime : *divide ut imperes*, et l'on ne considéra nullement si l'application de cette règle de conduite politique ne nuirait point au pays, si la paix et la justice n'en seraient point bannies. Lorsque la réforme y fut introduite, elle y parut armée de cette autorité oppressive, si justement odieuse à la nation ; les Irlandais n'y virent que la croyance d'un maître étranger qu'ils détestaient. L'imprudence d'Élisabeth leur aurait inspiré cette forte haine pour la nouvelle doctrine religieuse, quand même ils n'y auraient pas été disposés d'avance : impatiente de faire régner dans tous ses États cette nouvelle religion, elle s'empressa de dépouiller le clergé

catholique, au profit du clergé anglican, et s'occupa fort peu de la conversion de ses sujets. Sous le règne suivant, les confiscations furent si multipliées que la couronne put disposer de près du quart de l'Irlande : une nombreuse colonie protestante y fut établie ; c'était, pour la plupart, des calvinistes écossais, secte dont la haine pour les catholiques surpassait celle des anglicans mêmes. Avant cette époque, les seuls protestans qu'il y eût en Irlande étaient des employés du gouvernement et des concessionnaires de domaines territoriaux ; leur nombre était insensible, au milieu d'une population toute catholique. Mais le roi Jacques, en remplissant le nord de l'île d'Écossais et d'Anglais, fit pencher la balance politique en faveur des protestans. Ils étaient loin, sans doute, de l'emporter par la force numérique : mais ils y suppléaient par la richesse, l'éducation, l'industrie, une civilisation plus avancée, l'autorité, la protection des armes et des lois anglaises. Ce fut ainsi que l'on perpétua des divisions intestines, des passions haineuses, dont le germe ne se serait point développé, si l'ordre légal avait été établi par le conquérant, et maintenu avec fermeté.

Les résultats des guerres civiles furent constamment à l'avantage des protestans : de nouvelles confiscations accrurent leurs richesses, leurs empiétemens s'étendirent, et les catholiques s'épuisèrent de plus en plus par les entreprises d'un courage malheureux. Dans la révolution de 1688, la nation irlandaise demeura fidèle à la famille déchue ; les vainqueurs ne furent point généreux, l'Irlande fut ravagée par la guerre, et conquise pour la seconde fois. Alors, la supériorité politique des protestans ne put être contestée, et ne le fut point. Les rigueurs des lois anglaises envers les catholiques furent exercées avec la partialité la plus révoltante, dans la vue de protéger le parti anglais contre la force numérique de la population irlandaise. Les lois promulguées pendant les règnes de Guillaume et d'Anne excluaient les catholiques de toutes les fonctions, les privaient de tous les droits politiques : ils ne pouvaient faire aucune acquisition territoriale ; leurs biens

étaient dévolus à ceux de leurs enfans qui embrassaient la religion de l'État; les bienfaits de l'éducation publique leur étaient refusés : une persécution ignoble et minutieuse dans ses moyens leur interdisait l'usage d'un cheval qui valût plus de cinq livres sterling. Ces lois, plus atroces que ne l'aurait été l'extermination même du peuple, produisirent l'effet auquel on devait s'attendre, et que peut-être on voulait obtenir. La nation persécutée désespéra de son avenir : livrée sans armes et sans aucune protection à des agens sans responsabilité, la population perdit en peu de tems tout ce qui la distinguait dans des tems moins misérables; sa fortune, ses facultés morales, sa civilisation décrurent. Quelques-uns des nobles restés dans leurs terres ne furent plus que des chasseurs, ou les tyrans de leurs vassaux; d'autres, plus judicieux, allèrent offrir à des princes étrangers les services qu'ils auraient rendus à leur patrie par leur bravoure et leurs vertus. Ainsi, le paysan fut abandonné à lui-même, ou livré à ses oppresseurs; l'agriculture fut négligée, le commerce disparut. Dans cet état de choses, les protestans payaient bien cher l'avantage de rester les maîtres du pays; leurs propriétés et leurs personnes n'étaient en sûreté qu'en présence d'une force armée. La plupart d'entre eux étaient possesseurs de domaines enlevés à des familles dont ils redoutaient les vengeances; ils voyaient un ennemi dans chaque catholique; leurs habitations se remplissaient de soldats, et leur existence n'était qu'une succession d'alarmes, de précautions, de violences, de misères, plus réelles que les jouissances de leur orgueil.

Les penchans naturels de l'homme furent cependant plus forts que ces maux politiques; la population de l'Irlande ne diminua pas. L'instinct social, le besoin impérieux des jouissances que procure une société bien ordonnée paraissent tenir à notre organisation, et subsistent en dépit des circonstances les plus défavorables. La révolution avait fait perdre aux catholiques tous leurs droits politiques; mais elle avait mis un terme aux insurrections nationales armées, si

long-tems prolongées, et qui n'aboutissaient qu'à des confiscations; elle avait rendu la paix à la nation, et la force aux lois; l'ordre se rétablit. Les protestans qui possédaient des terres étaient intéressés à la prospérité de l'agriculture, inséparable de celle de la nation. Obligés d'employer les catholiques pour cultiver leurs domaines, ils favorisèrent, malgré eux, l'industrie catholique, et leurs préjugés religieux furent vaincus par le sentiment de leurs intérêts matériels, et peu à peu le colon protestant devint un citoyen. Les règnes paisibles des Georges donnèrent aux catholiques les moyens et le tems nécessaires pour recouvrer insensiblement une partie de l'influence qu'un bon gouvernement ne peut refuser aux citoyens qui exercent avec succès une louable industrie : l'opinion publique fut assez puissante pour faire adoucir notablement le code pénal, soit par la réforme de quelques dispositions d'une intolérable rigueur, soit en empêchant qu'elles ne fussent appliquées. Les catholiques, n'étant plus accablés sous le poids du malheur, sentirent qu'ils ne devaient point rester au-dessous de leurs compatriotes protestans; ils conçurent l'espoir d'obtenir une justice complète, et la restitution de leurs droits politiques.

Les possesseurs de châteaux et de vastes domaines suivaient une direction tout opposée. Trop fiers pour s'abaisser jusqu'à des spéculations lucratives, ils abandonnaient aux catholiques tous les genres de commerce. Les vices enfantés par l'oisiveté hâtèrent à l'envi la ruine de ces riches propriétaires du sol; un grand nombre d'entre eux furent dans la nécessité de vendre leurs domaines, et les catholiques étaient presque seuls en état de les acheter; il fallut donc abroger la loi qui défendait à ceux-ci d'acquérir des propriétés territoriales : ils profitèrent avec empressement de ce moyen d'accroître leur influence.

Cependant, les emplois, les salaires publics et les faveurs du gouvernement, l'administration du pays étaient réservés aux protestans. La révolution de 1782 qui rendit à l'Irlande son indépendance, et affranchit son commerce de la servitude

que l'Angleterre lui avait imposée, fut le résultat des heureux efforts des protestans; et, s'ils n'obtinrent pas un succès encore plus complet, ce fut parce que l'esprit de secte et d'anciennes préventions les empêchèrent d'admettre les catholiques dans leurs rangs, même pour une œuvre patriotique. Lorsque l'ébranlement d'une partie de l'Europe, par l'effet de la révolution française, fut communiqué à l'Irlande, les protestans furent les seuls qui prirent part au mouvement, et les catholiques seraient demeurés parfaitement en repos, si les cruautés insensées du gouvernement ne les avaient point forcés de prendre part à la rébellion de 1798, événement préparé et commencé par les *dissenters* (1) du nord de l'Irlande.

En 1782, l'Angleterre, embarrassée au dedans et au dehors, surchargée du fardeau de la guerre qu'elle faisait alors à ses anciennes colonies d'Amérique, fut dans la nécessité de céder aux demandes des patriotes irlandais. Les guerres de la révolution française ramenèrent cette nécessité, et d'autres concessions furent faites aux catholiques; leur culte fut permis, leurs franchises obtinrent de nouvelles garanties, on les admit à quelques emplois subalternes, militaires et civils; mais la cause la plus immédiate du pouvoir et de l'influence qu'exercèrent ultérieurement les catholiques fut la concession des franchises électorales : cette concession, méprise extraordinaire de la part d'hommes qui étaient déterminés à exclure pour toujours leurs adversaires des chambres législatives, fut le résultat de leur avarice et de leur imprévoyance. Les grands propriétaires protestans n'avaient point d'autre intention que d'élever leurs tenanciers catholiques jusqu'au degré de l'échelle sociale où ils seraient le plus en état de seconder leur ambition, de leur frayer la voie jusqu'aux postes convoités par la soif du pouvoir. Désormais, l'admission des catholiques dans les chambres, conséquence nécessaire de la concession accordée, n'était plus qu'une question de tems. Des

(1) On nomme ainsi tous les protestans qui ne sont point de la religion anglicane.

efforts persévérans, réguliers et constitutionnels furent substitués à l'esprit d'insubordination; la tendance à l'insurrection que l'on reprochait autrefois aux catholiques disparut entièrement. L'opinion acquit bientôt une force à laquelle un gouvernement ne résisterait point sans danger. O'Connel lui-même, *l'homme de circonstance*, l'association catholique, les sentimens patriotiques, la diffusion des connaissances politiques dans toutes les classes n'ont été, pour la grande affaire de l'émancipation, que des causes éventuelles et secondaires; la véritable *causa causans* est cette force politique irrésistible dont j'ai fait voir le développement dans la population catholique.

Cette révolution, quoique résultant de la situation actuelle du peuple, trouvait une forte opposition dans le parti protestant qui, plus anglais qu'irlandais, se croyait intéressé à retenir les habitans dans la dépendance et la pauvreté. Le clergé protestant, craignant toujours de voir échapper ses énormes richesses (1), croyait voir dans l'état de sujétion des catholiques la garantie de ses intérêts pécuniaires. Les hommes les plus bigots et les plus imprévoyans, dans ce clergé, se persuadèrent que l'émancipation des catholiques pourrait fournir à ceux-ci le moyen de ressaisir les propriétés ecclésiastiques confisquées à l'époque de la réformation; les mieux avisés savaient bien que c'étaient beaucoup moins les prétentions des catholiques que celles des radicaux d'Angleterre et l'esprit du siècle qui menaçaient leurs possessions : mais ils sentaient qu'ils ne pouvaient mieux reculer le danger d'une crise qu'en alimentant les divisions entre les deux sectes.

Le mot *dîme* n'avait pas été, il est vrai, prononcé dans les discussions, jusqu'au moment où O'Connel le fit entendre, comme menace, dans l'association catholique. Personne n'a même osé y faire allusion dans les discussions par-

(1) On estime qu'en Irlande le onzième des terres appartient à l'Église.

lementaires : cependant les dîmes elles-mêmes étaient le fond véritable de la question.

L'opposition des protestans laïques s'appuyait beaucoup plus sur des considérations de politique générale. Le rétablissement de l'ordre, les lois protectrices de la propriété confirmées, et surtout des ventes fréquentes faites aux catholiques eux-mêmes, de terres anciennement confisquées sur eux, avaient diminué les craintes des propriétaires protestans dont les droits étaient originairement fondés sur des confiscations. Mais ils tenaient toujours à cette influence et à cette autorité qui dérivait pour eux de la religion dominante. Le gouvernement ne pouvait se passer de leur coopération ; il consentit à l'acheter, pour leur faire adopter un système qui, dans le fond, était à leur avantage. Cet ordre de choses cessa à l'époque de l'acte d'union qui, en diminuant l'influence des grandes familles, détruisit leur puissance, comme corps aristocratique, et affranchit le ministère de la nécessité d'agir par corruption sur un parlement national. Les affaires de l'Irlande furent sous sa direction immédiate, il put voir par lui-même, et non par les yeux de la haute noblesse dont il fut en état d'arrêter les usurpations. Dès lors, en Irlande, l'administration consulta les intérêts de la nation, et fut moins soumise aux exigences de quelques familles privilégiées; son exemple a été suivi par des hommes tels qu'il s'en trouve toujours dans les classes supérieures, dont l'esprit est juste, l'âme pure et susceptible de sentimens généreux. Ce n'est que depuis la réunion de l'Irlande à l'Angleterre que plusieurs protestans parmi les plus riches sont devenus favorables à l'émancipation, ou du moins, qu'il s'est formé parmi eux un parti libéral assez fort pour influer sur la marche des événemens.

Ces conversions ne s'étaient opérées que rarement dans la classe moyenne, ni, à plus forte raison, dans les derniers rangs du protestantisme : ainsi, l'immense majorité de ces classes s'opposait à tout changement. Les protestans avaient seuls le droit de porter les armes, et, de plus, presque tous les emplois qui confèrent quelque autorité étaient en-

tre leurs mains; la classe moyenne recrutait presque seule la partie la plus laborieuse du clergé, qui, par un usage propre à ce pays, réunissait souvent dans le même individu les fonctions très-opposées, de prêtre, de juge de paix et de commandant de la *Yeomanry*. Par cette accumulation de pouvoirs, rien n'était plus facile, en Irlande, que d'exercer sur les paysans une tyrannie dont les gouvernemens les plus despotiques de l'Europe n'offrent point d'exemple. Un abus aussi étrange fut introduit par la nécessité où l'on fut d'abord de confier la magistrature des juges de paix et le commandement de la Yeomanry aux seuls hommes qui pussent s'acquitter de ces emplois, parce que ceux auxquels ces fonctions auraient convenu étaient absens; or, on en trouvait fort peu parmi les protestans laïques, et les catholiques étaient exclus par les lois. Quant aux fonctions municipales, elles étaient exclusivement le partage des protestans laïques, et ils étaient fortement attachés à cette prérogative. Cet ordre de choses, ou, pour mieux dire, cette violation manifeste de tous les principes d'un gouvernement subsista, même après l'union, et réunit, par les liens d'un intérêt commun, tous ceux qui en profitaient. Au nord de l'Irlande, les protestans sont à peu près aussi nombreux que les catholiques; cette sorte d'égalité ne faisait qu'augmenter et irriter la jalousie et les débats, dont les catholiques souffrirent plus que leurs adversaires; ceux-ci poussèrent souvent la violence jusqu'à l'atrocité. Forts de leur nombre et de la protection des magistrats, ils ne cherchaient nullement à fuir les occasions de susciter des querelles, des rixes sanglantes, aux foires, aux marchés, dans tous les lieux de rassemblement. Il était presque impossible aux malheureux catholiques d'obtenir un simulacre de justice, de faire infliger des peines légères aux auteurs des guet-apens les plus infâmes, aux meurtriers les plus atroces. Ces causes étaient presque toujours assoupies par les tribunaux inférieurs, et il fallait des circonstances particulières pour qu'elles fussent portées aux assises des comtés, dont les tribunaux eussent été plus équitables, si les jurés, que les shériffs choisissaient

presque exclusivement parmi les protestans, avaient prononcé avec impartialité.

Ainsi, la majorité de la nation irlandaise ne cessait point d'être opprimée par la minorité protestante, et sa position ne pouvait plus changer que par l'émancipation complète. On voit par quels motifs les protestans d'Irlande s'attachaient à prolonger un état de choses dont leurs intérêts et leurs passions se trouvaient si bien; mais on n'aperçoit pas aussi clairement ce qui pouvait engager les Anglais à se joindre à la minorité irlandaise, et réunir une si forte opposition contre une mesure qui, en dernier résultat, devait être utile à tous, sans nuire, dans aucun cas, aux intérêts d'aucun Anglais. Ce phénomène politique demeurera peut-être inexplicable, aussi long-tems qu'on ne saura point sonder les mystères de l'absurde. Tout ce qu'on peut dire aujourd'hui, c'est que le gouvernement lui-même partagea long-tems l'opinion commune des Anglais, et parut disposé, comme eux, à considérer les Irlandais comme des rebelles. La conquête les avait assujettis, et non soumis; le chasseur craignait toujours que sa capture ne lui échappât, ou qu'elle n'essayât encore de faire usage de ses forces et de ses armes. Les intrigans auxquels le gouvernement s'en rapportait relativement aux affaires de l'Irlande, avaient soin d'entretenir ses appréhensions; les véritables causes des soulèvemens étaient voilées, et l'on s'arrangeait de telle sorte que le peuple eût toujours tort. Si quelque vice-roi, plus clairvoyant et plus juste, essayait de faire arriver jusqu'au trône la connaissance de la situation réelle de l'Irlande, ces intrigans avaient soin de le rendre suspect, et sa propre cour leur fournissait toujours en abondance des agens de calomnie et d'espionnage; des vice-rois, véritablement dignes de leurs hautes fonctions, se sont vus isolés dans leur palais, environnés d'espions, et rappelés enfin, parce qu'ils avaient dit la vérité sur le pays qui leur était confié; des ennemis secrets avaient su donner à leur franchise une apparence d'attentat contre les droits du trône, et de connivence avec les *rebelles*. Cette manière de voir et d'agir était fidèle-

ment transmise d'un ministère au suivant, et tous admettaient, comme principe incontestable en politique, *que la prééminence des protestans en Irlande était, pour l'autorité de l'Angleterre sur ce pays, ce que la clef de la voûte est pour la solidité de l'édifice.* On ne peut le méconnaître, ni le dissimuler : tout gouvernement, fût-il même constitutionnel, est essentiellement retardataire par rapport aux progrès des peuples dans la carrière de la civilisation : tous ceux qui ont observé les tendances opposées des gouvernans et des gouvernés ont acquis d'innombrables preuves de cette vérité.

En Angleterre, comme je l'ai déjà dit, la conduite du ministère, en ce qui concernait l'Irlande, quoique en arrière des lumières du siècle, était au-dessus des opinions populaires, que la partie la plus éclairée de la nation anglaise était loin de partager. Les habitans des grandes villes, les chefs de l'industrie, le haut commerce, en un mot, les hommes qui impriment le mouvement et servent le mieux l'État, désiraient l'émancipation ; mais les propriétaires du sol, le clergé, la population des provinces agricoles s'opposaient à tout changement en faveur des catholiques. Pendant un siècle au moins, le papisme fut un objet de terreur pour le peuple anglais ; il prenait tant de précautions pour se garantir de ce fléau, qu'on aurait pu croire à l'existence d'un vaste complot tramé dans l'ombre pour rendre les Anglais papistes à leur insu. Cependant, ces gens si effrayés auraient dû voir que la cour de Rome n'avait plus son redoutable ascendant, ou qu'elle était dirigée par une autre politique ; que les princes catholiques de l'Europe prenaient part, chacun dans ses États, à l'administration des affaires de l'Église ; que les querelles religieuses avaient cessé d'agiter les peuples ; que presque toute l'Angleterre était protestante, et que les catholiques y disparaissaient dans la foule ; que la couronne était portée par un roi protestant, dévolue à une famille protestante. On ne pensait point à tout cela ; l'imagination du peuple était frappée, et se représentait sans cesse des *Guy Vaux*, des *Titus Oates*, le *pape*, le *diable*, le *prétendant ;* la fièvre antipapale semblait incurable, et sa fré

nésie ne diminuait point. On n'aurait pu voir sans horreur que le papisme fût autorisé en Irlande; le canal n'était pas assez large pour sauver de la contagion la côte anglaise qui regarde le pays infecté! Et ces extravagances se propageaient en Angleterre, en dépit de la liberté de la presse, de la diffusion des connaissances, des progrès intellectuels de la nation sur tout ce qui est à la portée de l'esprit humain. Ce fait serait incompréhensible, si l'on n'ajoutait point que l'éducation de la jeunesse était entre les mains d'un clergé que la nation se plaisait à flatter, et qui ne voulait rien perdre des avantages de sa position; aussi, la manie anti-catholique fut plus violente et plus tenace dans les lieux où l'influence du clergé n'était point contrebalancée par d'autres actions morales ou politiques. On trouvera dans cette influence l'explication de la conduite de l'Université d'Oxford envers M. Peel; elle montre les obstacles que ne purent surmonter les talens et le caractère d'hommes d'État aussi remarquables que Pitt, Fox et Canning. L'hydre ne pouvait être abattue que par un Hercule : il fallait tout le poids d'éminens services, un courage que rien n'étonne, une indomptable force de volonté, en un mot, tout ce que l'on trouve réuni dans Wellington (1). Parmi tous les hommes qui ont tenu, dans la Grande-Bretagne, le timon des affaires, aucun autre peut-être n'eût pu remettre en discussion ce qui paraissait décidé par une longue suite d'expériences; lui seul a bien connu les dangers que le pouvoir exorbitant du clergé pouvait accumuler sur l'État, et la résistance que cette corporation opposa constamment aux améliorations qui lui paraissaient contraires à ses intérêts. Espérons donc qu'il ne se défiera pas de ses forces; que, fidèle aux véritables intérêts de sa patrie, il les fera dominer sur tous les autres, et qu'il finira par circonscrire entre de justes

(1) On reconnaît ici l'expression de la reconnaissance d'un ami des catholiques envers le ministre auquel on attribue l'émancipation. Ce n'est pas de l'opinion des Anglais que l'auteur est l'organe, mais de celle des catholiques irlandais. N. d. R.

et inébranlables limites ce pouvoir incompatible avec l'organisation de l'État, dont l'action ne se manifeste que par des troubles et des calamités publiques, et sur lequel il n'a remporté quelques avantages qu'après des combats pénibles et périlleux.

On prévoit facilement que l'émancipation ne peut produire au-dehors que des effets très-favorables à l'Angleterre et à son gouvernement. L'Europe tout entière désapprouvait hautement la conduite de l'Angleterre envers l'Irlande, et prenait le parti du pays opprimé. On s'étonnait que les mécontens Irlandais fussent si peu intruits de leurs ressources, ou qu'ils manquassent de l'énergie et de l'audace nécessaires pour en user; on ne doutait point que, si l'on avait fait débarquer 20,000 hommes dans cette île, on l'aurait mise en état de résister à toutes les forces de l'Angleterre. Mais, ce qui mérite encore plus d'attention, c'est que l'injustice du gouvernement anglais envers une partie considérable des sujets de la Grande-Bretagne affaiblissait la considération sans laquelle ce gouvernement ne peut conserver l'ascendant qu'il a obtenu sur les affaires générales de l'Europe et de tout l'univers. Il pèse actuellement, dans la balance politique, beaucoup plus que ne le comportent sa population et ses richesses; il faut donc qu'il supplée, par une force morale, à ce qui lui manque en forces matérielles, qu'il donne une haute opinion de sa sagesse, de son équité, plutôt que de sa politique. Ainsi, l'adoption du bill d'émancipation ne peut que raffermir le pouvoir du gouvernement anglais, au-dehors comme au-dedans, ajouter à ses forces en tems de paix, comme pendant la guerre : tout le monde sera d'accord sur ce point; mais, quant à l'effet de cette mesure en Irlande, les avis et les pressentimens divergent beaucoup. Les uns prédisent les plus heureux résultats; les autres n'en augurent pas aussi bien, et pensent que ce changement est assez indifférent pour le bonheur de l'Irlande. Tout se réduit, suivant eux, à des questions de personnes, de castes et de professions; une centaine de familles nobles voudraient

arriver jusqu'aux chambres; un certain nombre d'hommes de loi ambitionnent la robe de soie et les priviléges qui y sont attachés (1). Il s'agit donc seulement, ou de satisfaire ce petit nombre, ou de se résigner à supporter ses clameurs; la patrie n'entre pour rien dans ces démêlés, et ne peut être intéressée à les voir finir qu'en vue du bien dont l'union est la source, d'une plus grande facilité pour l'administration intérieure, et en général dans la marche du gouvernement.

« L'Émancipation, disaient-ils, donnera-t-elle de l'occupation à l'ouvrier sans travail? Engagera-t-elle les propriétaires à baisser le prix des baux de leurs fermes? Doublera-t-elle le produit des champs? » Ces pitoyables raisonnemens ne méritent pas une réfutation sérieuse; ou, si l'on daignait en faire une, elle serait tout entière dans la peinture de la situation déplorable des catholiques Irlandais, telle que je l'ai représentée. Encore une fois, elle ne pouvait être améliorée que par le grand acte de justice qui efface jusqu'aux dernières apparences de la ligne de démarcation tracée par la politique entre des opinions religieuses, qui établit entre les citoyens une parfaite égalité de droits politiques, accorde à tous la même protection, et distribue avec impartialité la considération, les honneurs et les emplois. L'oppression ne pesait pas seulement sur des personnes de haut rang; mais elle atteignait aussi les classes inférieures : depuis le pair du royaume jusqu'au simple manœuvre, tous étaient révoltés des outrages prodigués aux catholiques, à leur religion et à ses ministres : les dénis de justice, les dangers auxquels tout catholique était sans cesse exposé, et qui ne lui laissaient aucune sécurité, ni pour ses propriétés, ni pour sa personne, excitaient une juste indignation. Lorsque l'émancipation aura produit tous ses effets, l'administration sera

(1) Jusqu'à présent, les avocats catholiques ont été exclus du *kings-counsel*, et ne pouvaient porter la robe de soie qui les distingue. Outre ce privilége, les avocats du kings-counsel en ont un autre beaucoup plus important; leurs causes sont toujours appelées les premières.

meilleure, l'industrie recevra des encouragemens, et l'homme qui vit de son travail redoutera moins que, du jour au lendemain, ses moyens d'existence lui soient enlevés. Un poète grec a dit avec raison que le jour qui prive un homme de sa liberté, lui fait perdre en même tems la moitié de ses vertus : ce n'est pas dire assez, si l'énergie et l'activité sont des vertus; car l'homme qui a cessé d'être libre devient presque inutile à lui-même et à son pays; voilà quelle a été jusqu'à présent la véritable et seule cause de l'indolence et de l'apathie du paysan irlandais, et de la misère qui en était la suite.

Qu'on n'imagine pas, cependant, que, pour rendre au peuple irlandais ses facultés natives, il suffirait de faire cesser la persécution religieuse, en abolissant les dispositions du code pénal contre les catholiques; on doit se rappeler que le mal vient de plus loin, qu'il a précédé l'établissement de la religion protestante. Il faut en accuser le gouvernement proconsulaire auquel l'Irlande était soumise, gouvernement qui sacrifiait tous les intérêts irlandais au monopole anglais, à une jalousie commerciale qui ne voulait point souffrir de concurrence. L'Irlande n'a jamais eu l'occasion de montrer ce dont elle serait capable, avec la liberté. L'assujettissement des Irlandais catholiques à la domination des protestans se montre partout dans l'histoire de ce pays, comme cause principale, et pourtant, il n'est, en réalité, qu'un effet de la politique ordinaire des gouvernemens qui comptent sur les divisions entre leurs sujets, et prennent soin de les entretenir. Une conséquence de cette politique est de mettre dans une position fausse toutes les classes de la nation, les gouvernans aussi bien que les gouvernés, les oppresseurs et leurs victimes. Partout où une faction dominante décourage l'industrie, et rend infructueux les soins d'une laborieuse économie, cette faction devient avide, arrogante; elle dédaigne le mérite personnel; elle est peu délicate sur les moyens d'arriver aux faveurs, d'obtenir de nouveaux priviléges. Les malheureux qu'elle dépouille et persécute se résignent enfin, et s'inquiètent peu d'un avenir

qui ne leur apporterait que la continuation de leurs maux. Si l'Angleterre n'était point devenue protestante, ou si l'Irlande avait aussi adopté la réforme, le peuple irlandais n'en eût pas moins été l'un des plus pauvres de l'Europe, sans en excepter les sujets de l'empire ottoman. Sous le joug des Turcs, tous les hommes sont égaux devant la loi; tous sont opprimés, mais aucun n'est avili aux yeux de ses compatriotes : l'Irlande n'avait pas même obtenu cette sorte de consolation : l'action constante d'une multitude de causes politiques avait empêché l'accumulation des capitaux : les bénéfices de tout le commerce du pays suffisaient à peine pour acheter les biens que les propriétaires dissipateurs sont forcés de vendre. Peu confians dans la possession prolongée de ces domaines mal acquis, les détenteurs se hâtaient d'en jouir, et leurs profusions absorbaient en quelques années ce qu'un siècle d'économies n'aurait pu recouvrer. Ils comptaient d'ailleurs sur les hauts salaires des emplois publics dont les classes supérieures étaient seules en possession; confiance qui les empêchait de prendre des habitudes d'ordre et d'économie. Les classes inférieures en proie aux mêmes incertitudes politiques imitaient l'imprévoyance de leurs supérieurs; et de là ces habitudes de dissipation et de faste, qu'on a si souvent reprochée aux Irlandais Par des causes différentes, la condition des cultivateurs ne pouvait s'améliorer; réduits au plus strict nécessaire, à la subsistance la plus chétive, et privés, pour la plupart, d'un mobilier qui n'annonce point une extrême pauvreté, il leur était impossible de faire des économies profitables. On ne comptait qu'un trop petit nombre d'artisans et de fabricans, classe qui contribue si efficacement à la richesse et à la prospérité des États. Quant aux salariés, parmi lesquels il faut compter les membres du clergé, ils pouvaient, à la vérité, parvenir à de hautes fortunes; mais on sait que cette classe consomme et ne produit point.

Les protestans écossais établis au nord de l'Irlande conservèrent assez long-tems quelques-unes des vertus de leurs ancêtres, et offraient un contraste remarquable avec les mœurs

et les habitudes de leurs voisins : mais la pauvreté d'un pays est un mal contagieux ; le nord de l'Irlande, comme le reste du pays, en ressent les atteintes : ceux des habitans qui ne peuvent supporter la misère commune vont chercher aux États-Unis d'Amérique une existence moins pénible. Comme les désordres auxquels l'Irlande n'a jamais cessé d'être livrée y ont anéanti le commerce et l'industrie, ce pays n'a plus d'autres ressources que le produit des terres ; mais l'agriculture n'y a fait que très-peu de progrès, et comme la population va toujours croissant, le prix du fermage s'élève en même tems, suivant une progression encore plus rapide. Il y a tel Irlandais qui offrirait tout ce qu'on pourrait lui demander, pour obtenir la permission de s'abriter dans une cabane pendant six mois. La pomme de terre, qui, en Irlande, est le principal aliment des paysans, loin de remédier au mal, l'a porté au comble. Dans les plus belles saisons, les cultivateurs ne retirent de leurs travaux que leur simple nourriture ; et comme ils supportent seuls les variations des récoltes, une mauvaise année les plonge dans la misère la plus affreuse que l'homme puisse endurer. Deux causes ont hâté ce rapide et dangereux accroissement de la population ; ce sont, d'une part, les opinions du clergé catholique sur les devoirs du mariage, et de l'autre, l'imprudente multiplication des francs tenanciers à quarante shillings. La division des terres a mis en valeur une plus grande surface, les marchés ont été mieux pourvus, les spéculations se sont étendues ; et, malgré tous ces indices de prospérité, la misère a fait d'effrayans progrès, parce que les richesses sont réparties encore plus inégalement qu'elles ne l'étaient, et que la population a dépassé la production.

Ces maux sont trop grands pour qu'ils puissent disparaître promptement. Après l'abolition du code pénal, les fruits de cette jurisprudence atroce ne seront point détruits ; le peuple irlandais ne sortira point subitement de l'ignorance et de la pauvreté. L'excès de population ne cessera point encore de surcharger le pays ; les capitaux anéantis ou dispersés ne reparaîtront qu'avec le tems. Les causes d'agitation et de trou-

bles conserveront donc encore une certaine activité, même après l'émancipation ; on se tromperait beaucoup, si l'on imaginait que cet acte apaisera tout, tranchera toutes les difficultés, et que le parlement n'aura plus à s'occuper des affaires de l'Irlande. Le bien y sera devenu possible, et ne sera pas fait : après avoir déblayé le sol, il s'agira de reconstruire la société sur un plan conforme à sa nature. Pour le moment, on ne demande, on ne peut désirer rien de plus, sinon que, par une déclaration authentique, le gouvernement renonce à suivre la funeste maxime : *divide ut imperes;* qu'il annonce la résolution de ne plus traiter l'Irlande en pays conquis, en colonie dépendante. A cet égard, le discours de M. Peel à la corporation de Londres est tout-à-fait rassurant, et atteste la bonne foi du ministère.

Relativement à la tranquillité du pays, l'émancipation a déjà produit de bons effets; mais il faut du tems pour les compléter et les rendre durables. L'éligibilité à toutes les fonctions est concédée, mais il faut en venir aux élections ; la part que les catholiques y pourront obtenir dépend, en très-grande partie, de ceux qui sont actuellement en possession du pouvoir, presque tous de la faction contraire. L'autorité des chambres ne peut rien sur le cœur des hommes, et il est à craindre que l'on ne retrouve aux élections les résistances que le bill d'émancipation a rencontrées pendant sa discussion. L'évidente malveillance des fonctionnaires subalternes, la force d'inertie qu'ils opposeront à la volonté formelle du gouvernement seront, pour les catholiques, des motifs d'un mécontentement que l'on ne peut désapprouver (1). Enfin, le tems fera cesser toutes ces

(1) Nous apprenons en ce moment que la corporation de *Drogheda* a refusé à des catholiques les franchises qu'ils réclamaient. Le nord de l'Irlande manifeste une persévérance de résolution bien digne du tems du *Covenant,* un courage qui serait louable, s'il défendait une meilleure cause. Cette haute faculté de l'âme peut devenir dangereuse, lorsqu'elle s'unit à l'ignorance et aux passions ; elle inspire le mépris de l'opinion publique et la désobéissance aux lois. Le bill d'émancipation ne recevra

résistances; à mesure que la génération actuelle fera place à la suivante, les passions seront plus calmes, et les opinions plus éclairées : mais il faut savoir attendre, et ne pas se livrer à de trop séduisantes illusions, ne pas rêver une révolution soudaine et complète, dans les hommes et dans les choses.

Le principe conservateur des sociétés est si puissant et si actif; l'homme éprouve si fortement le besoin de jouissances paisibles, de l'ordre qui les prépare et les garantit, que les nations ne manquent jamais de ressources pour réparer des pertes immenses et pour sortir de l'abîme le plus profond. Dès que l'action des causes nuisibles à leur prospérité commence à s'affaiblir, les améliorations ne se font pas attendre ; elles s'aident mutuellement et se multiplient avec plus de célérité qu'on ne l'espérait. Telles seront les destinées de l'Irlande, où plusieurs centaines de milliers d'acres de terres n'attendent que le travail du cultivateur pour devenir fertiles, et fournir à la population des subsistances et de l'occupation; où les richesses minérales ne sont presque pas exploitées, où l'on ne manque ni de rivières navigables, ni de bons ports. Des échanges réciproquement utiles vont s'ouvrir entre ce pays et l'Angleterre; celle-ci fournira ses capitaux, et l'autre son sol, ses bras, son industrie. Les acquisitions qu'elle fera, les procédés nouveaux qui y seront importés, les mines qu'elle ouvrira, etc., seront autant de sources où les Anglais viendront puiser aussi bien que les Irlandais, lorsque les deux nations n'auront plus d'intérêts distincts, et par conséquent opposés.

Tous les efforts du gouvernement, des amis de l'ordre et de la patrie doivent avoir désormais pour but de faire dispa-

---

son exécution complète, dans cette contrée, que très-lentement, en surmontant de grands obstacles. Il sera peut-être indispensable de recourir à d'autres lois pour vaincre la force d'inertie que les mécontens opposent à l'action du gouvernement, pour les contraindre à recevoir les catholiques dans les corporations, et à leur ouvrir enfin l'entrée dans les emplois. Plusieurs années s'écouleront peut-être avant la première élection d'un catholique aux corporations municipales.

raître cette opposition entre les intérêts des deux peuples. Pour y parvenir, il faut se rapprocher, s'entendre; et, pour être bien certain que l'on s'est entendu, commencer par discuter. Qu'une lice soit ouverte à ces combats des tems paisibles, qui tendent à unir les cœurs et les volontés, au lieu d'exciter des troubles et de préparer de nouvelles guerres. Ce sera par ces moyens que les idées prendront une direction nationale, que les préventions s'adouciront par degrés, que le sentiment de la patrie dominera toutes les autres affections, et que l'on sera toujours prêt à se dévouer pour elle. Lorsque l'on a vu se former des réunions de protestans libéraux et de catholiques, pour des projets de bienfaisance et d'économie, comme le cœur des amis de l'Irlande a été dilaté d'espérance et de joie! Ces réunions préludaient à l'état de bienveillance universelle, d'harmonie civique, dont l'acte d'émancipation nous garantit la durée. Honneur à ces hommes qui, s'élevant au-dessus des préjugés de leur pays et de leur caste, entrèrent dans la voie des améliorations par la seule impulsion de leur conscience et d'une profonde conviction! Ils sont, pour leurs compatriotes, des modèles bien dignes de trouver des imitateurs.

Un des effets du bill d'émancipation sera de simplifier l'organisation de l'État, de la rendre plus analogue à celle des sociétés européennes, toutes composées d'élémens de même nature, et soumises aux mêmes lois. Cette simplification laissera pénétrer plus de lumières dans l'administration intérieure, et révélera, dans la législature, des vices et des abus auxquels on ne faisait pas attention, au milieu des embarras dont on était environné. Lorsqu'il était question de l'Irlande, les catholiques venaient occuper la pensée du gouvernement, et faisaient perdre de vue ce dont il s'agissait. Si le malaise toujours excessif de cette population suspecte excitait quelques mouvemens désordonnés, on avait recours aux mesures sévères, remède universel, quelles que fussent les maladies. Quelquefois, cependant, l'autorité laissait respirer les mal-

heureux Irlandais; mais alors même elle cédait à la compassion, au lieu d'obéir à la justice : or, on sait qu'en politique et en administration, un peu de justice fait beaucoup plus de bien qu'une grande générosité. Il semble pourtant moins facile d'être juste que de dépasser la limite de l'équité, et de devenir généreux. Ainsi, par exemple, après que les négocians anglais eurent obtenu le monopole du commerce des laines de l'Irlande, on crut devoir offrir une compensation au pays dont on violait évidemment les droits; on essaya d'y introduire les fabriques et le commerce des toiles et des étoffes de soie; et ce ne fut point sans une sorte de succès, quant aux toileries. L'Irlande en ressentit de bons effets; mais ils coûtaient beaucoup, et ne suffisaient pas aux besoins de travail qu'éprouve un pays surchargé de population. L'entreprise des fabriques de soie ne fut qu'une fausse spéculation, et les ouvriers qu'elle employa devinrent un douloureux exemple de misère sans ressources et sans espérance; rien ne pouvait les tirer de l'excessive pauvreté à laquelle ils étaient réduits.

L'Irlande si souvent agitée et toujours mal gouvernée réunissait tout ce qui peut aggraver le malaise d'une nation, et par conséquent l'inégalité des fortunes y offrait des contrastes encore plus choquans qu'en Angleterre et dans les pays où le peuple n'est pas opprimé. Une multitude de classes dévorantes laissaient à peine aux producteurs les alimens indispensables pour les mettre en état de continuer leurs travaux. Il faudra du tems et de l'habileté pour porter remède à tant de maux. Une législation réparatrice rencontre dans sa marche une foule d'abus convertis en droits, d'intérêts alarmés, de prétentions et de réclamations; sa tâche est des plus pénibles; et, lorsqu'elle est accomplie, aucun autre service rendu à l'État ne mérite plus d'éloges. Avant que ce grand travail ne soit terminé en Irlande, portons encore nos regards sur l'état de ce pays au moment où sa régénération est préparée.

Parmi les classes dévorantes dont l'Irlande était la proie,

le clergé protestant occupe le premier rang. Ses richesses y surpassaient tout ce que l'histoire pourrait en rapporter, et ce que l'on voyait dans les autres États chrétiens. Les catholiques supportent presque seuls les charges énormes imposées par ce clergé; et, de plus, l'entretien des ministres de leur culte est à leurs frais; il n'est donc pas étonnant que le fisc ne pût rien tirer d'un pays aussi complétement ruiné. L'acte d'émancipation donnera, sans doute, les moyens d'introduire quelques réformes dans ces abus; c'est un de ses plus grands bienfaits. Un acte récent du parlement a préludé à ces réformes, en chargeant les propriétaires des terres de payer la dîme qui, auparavant, était à la charge du fermier; mais le soulagement des cultivateurs fut plus apparent que réel, parce que les propriétaires élevèrent le prix des fermages en raison de l'impôt de la dîme qu'ils devaient acquitter. Toutefois le plus grand mal que l'opulence du clergé ait fait à l'Irlande vient de la concentration des revenus entre les mains d'un petit nombre, qui en profitent pour satisfaire des ambitions de famille, en sorte que la classe aristocratique reçoit un accroissement continuel, nouvelle surcharge pour le peuple. Au reste, le fléau des dîmes afflige l'Angleterre protestante, aussi-bien que l'Irlande catholique; mais les maux qu'il cause sont plus sensibles dans ce dernier pays : Il est donc vraisemblable que la loi qui en délivrera tout l'empire Britannique sera une concession que la législature croira devoir faire à l'opinion publique, dans les trois royaumes. Les propriétaires laïques de l'Irlande y sont trop intéressés pour ne point désirer cette grande réforme; le clergé catholique proteste qu'il ne s'y opposera point; et, si l'ascendant de l'opinion publique dans les trois royaumes parvient à déterminer le pouvoir législatif, c'est en Irlande que la loi rencontrera le moins d'opposition (1).

(1) Dans ce moment, la réforme dont il s'agit serait prematurée, et serait peut-être tentee vainement par le ministere le plus fort et le plus

Je n'omettrai pas de faire mention de l'un des plus grands bienfaits du bill; les Irlandais auront donc enfin leur part dans l'éducation publique! Jusqu'à présent, le gouvernement se donnait plus de soins pour les convertir que pour les élever. Rien de ce qui caractérise leur religion ne pouvait être enseigné, ni pratiqué dans les écoles de l'Irlande. L'esprit de prosélytisme avait mis en œuvre les moyens les plus efficaces d'enlever les enfans à la foi de leurs pères : ce fut dans cette intention que l'on établit, dès les premiers tems de la réforme, des écoles dotées (*charter schools*) et l'hôpital pour les enfans abandonnés. Et même, il n'y a pas long-tems que les directeurs des écoles nationales (*Société de Kildare Street*), sous prétexte de répandre la connaissance de l'Écriture-Sainte, déclamaient, dans leurs conférences, contre les devoirs que la religion catholique impose à ceux qui lui sont attachés, en sorte que les ministres de cette religion défendirent à leurs ouailles de profiter de cette instruction. Et ces étranges prédications avaient lieu dans un tems où la liberté et l'indépendance des opinions religieuses étaient considérées comme un dogme politique d'une vérité incontestable! Ainsi, l'énorme budget voté chaque année par le parlement pour l'instruction publique en Irlande ne profite guère qu'aux protestans; et, si des catholiques envoient leurs enfans aux écoles publiques, c'est parce qu'ils sont trop pauvres pour leur procurer de l'instruction par une voie qui ne compromette point leur salut pour l'éternité, ou parce que l'état de dépendance où ils sont

---

persévérant. Les classes aristocratiques, qui nomment aux bénéfices et qui le plus souvent en disposent à leur profit, les défendraient avec opiniâtreté; et les fruits qu'elles en recueillent méritent en effet qu'on se donne quelque soin pour les conserver. Il n'y a que la plus impérieuse nécessité qui puisse faire consentir à un aussi grand sacrifice. D'un autre côté, le peuple d'Angleterre n'est pas encore assez misérable pour aspirer unanimement à un autre état de choses; on n'aurait point dans les sentimens, les volontés et les démarches l'accord nécessaire pour les faire réussir. C'est ainsi qu'avant ces dix dernières années, les opinions n'étaient pas encore mûres pour l'émancipation.

les contraint à ce sacrifice si pénible pour leurs sentimens religieux. La persécution si prolongée que les catholiques irlandais ont supportée a donné à ces sentimens une vigueur et une exaltation qu'ils n'ont point dans les pays où le catholicisme est dominant ou toléré comme toutes les sectes chrétiennes; les Irlandais ont été plus papistes, plus ultramontains qu'on ne l'est en l'Espagne, à Rome : ils modéreront enfin cet excès de zèle, et deviendront raisonnables; ce qui sera encore un des bienfaits de l'émancipation. Comme les protestans n'auront plus les moyens de continuer la guerre avec un avantage décidé, ils finiront par offrir la paix, de peur d'être réduits à l'accepter.

Venons maintenant à l'*absentisme*, autre fléau de l'Irlande qu'il n'eût pas été possible de modérer, sans le bill d'émancipation. En effet, rien n'invitait les grands propriétaires à résider en Irlande : la plupart d'entre eux étaient anglais, et détenteurs de biens confisqués; une île jetée à l'extrémité occidentale de l'Europe, où rien n'attire les étrangers, ne pouvait être un séjour agréable, surtout quand elle se trouve dans le voisinage d'un pays plus heureux et plus civilisé; le gouvernement n'y réside point, et l'ambition devait se rapprocher du pouvoir qui distribue les faveurs, les distinctions, les emplois. Ajoutons à tout ceci la mauvaise administration du pays, les fréquentes insurrections, l'insubordination des paysans, les vexations et les dégoûts qu'il fallait supporter ou voir supporter autour de soi : ces dernières causes d'éloignement sont les seules que l'on puisse attaquer directement, et le bill pourra les détruire avec le tems.

Les avantages attachés à la résidence des grands propriétaires dans leurs domaines ont été exposés dans les ouvrages sur l'économie politique. Espérons qu'à cet égard l'Irlande sera désormais plus favorisée qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Tels sont les motifs qu'ont fait valoir, en faveur de l'émancipation, les amis de la justice, de l'ordre légal, de la prospérité de l'empire britannique, résultat nécessaire de l'application de tous les principes d'un bon gouvernement. Les

heureuses conséquences de la nouvelle situation de l'Irlande se font déjà sentir dans les grandes villes. Les catholiques prennent de la confiance, et se reposent sur le gouvernement, quant aux moyens d'achever sa noble entreprise. Le ministère ne demeurera point au-dessous des espérances qu'il a fait concevoir : il ne réservera pas tous les emplois et tous les encouragemens pour une faction qui ne l'aime point ; il sentira tout ce qu'il y a de glorieux pour des hommes d'État dans les bénédictions de plusieurs millions de leurs compatriotes.

Thomas-Charles Morgan.

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

SCIENCES PHYSIQUES ET NATURELLES.

VERHANDELINGEN VAN HET BATAVIAASCH GENOOTSCHAP VAN KUNSTEN EN WETENSCHAPPEN. — *Mémoires de la Société d'arts et de sciences de Batavia.* Troisième édition. Vol. I-XI (1).

SECOND ARTICLE.

(Voyez *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 65-80).

Je vais rassembler, dans cet article, les principaux renseignemens que nous fournissent les Mémoires de Batavia sur les autres îles de la Sonde et de la mer qui environne cet Archipel.

ILE DE BORNÉO.

Des découvertes attendent les voyageurs qui seront assez heureux pour pénétrer dans l'intérieur de cette vaste île, sans éprouver d'obstacles de la part des tribus féroces qui l'habitent, et des pirates malais qui infestent les côtes. Peut-être s'est-on exagéré les dangers de ces excursions; les Chinois, qui ne passent pourtant pas en Asie pour la nation la plus brave, visitent Bornéo depuis des siècles, et y possèdent des établissemens considérables. L'histoire de l'île nous est encore inconnue; quelques découvertes, faites par les Européens, prouvent qu'elle offrirait de l'intérêt. On y a trouvé d'anciennes villes détruites, des ruines de temples, des débris de statues, et, ce qui est encore plus curieux, des inscriptions dans une langue inconnue aux habitans actuels de Bornéo. Dans des tems anciens, les Chinois et les Japonais paraissent avoir eu beaucoup de relations avec les insulaires; et cela seul ferait présumer qu'il régnait un certain degré de prospé-

(1) Batavia, 1825-1826; imprim. nation. Onze vol. in-8°, avec Planch.

vité dans cette île, aujourd'hui plongée dans la barbarie; car des peuples aussi industrieux que les Chinois et les Japonais ont dû répandre leur goût et communiquer leur activité aux îles voisines; assurément, ils ont eu des colonies florissantes dans une île qui leur offrait ses mines d'or à exploiter; ils ont dû jouer, dans Bornéo, le rôle que les Phéniciens et les Carthaginois ont joué anciennement en Espagne. Leur séjour est attesté par de vieux vases en porcelaine, surtout des jarres, que les indigènes, dans l'intérieur de l'île, recherchent beaucoup et achètent à de hauts prix, parce qu'ils supposent que ces jarres ont servi à contenir les cendres de leurs aïeux. Il est de fait qu'on déterre de pareilles jarres dans diverses contrées de l'île. Les Anglais, pendant qu'ils occupaient les colonies hollandaises, avaient commencé à recueillir les vocabulaires des tribus indigènes de Bornéo; il leur a semblé que leur idiome avait beaucoup d'analogie avec celui des tribus disséminées dans les pays de Camboje, de Chiampu et de Laos, et peut-être (je transcris ici la conjecture de Raffles) ce langage se trouve-t-il répandu encore dans d'autres îles et contrées du sud-est de l'Asie, s'il n'a pas cédé la place au Chinois, ou aux langues qui ont dû provenir du mélange des Chinois avec des peuples insulaires.

D'après tout ce qu'on apprend de la barbarie horrible des *Dayacs*, ou indigènes de l'intérieur de Bornéo, on doit regretter que les Chinois n'aient pas colonisé autrefois l'île entière, et n'y aient pas porté la civilisation au point où elle est parvenue dans leur propre pays. C'est surtout chez les montagnards de l'intérieur que l'épouvantable usage de la chasse aux hommes, répandue malheureusement aussi dans d'autres îles, s'exerce avec le plus d'activité; et quand on pense que peut-être cet usage existe depuis des milliers d'années, sans que rien en ait jamais arrêté les effets sanguinaires, on ne peut que plaindre l'espèce humaine d'être exposée à cette férocité des sauvages. Un membre de la Société de Batavia, Radermacher (1), donne sur les mœurs des *Dayacs* d'assez

(1) *Description de Bornéo*, dans le tome II.

amples détails, pour lesquels il a profité du journal de voyage d'un autre Hollandais, nommé PALM, qui pénétra, par Ladak, chez les *Dayacs*, en 1779.

D'après ce voyageur, les *Dayacs*, appelés aussi *Biadjos*, n'ont presque pas de gouvernement, ni de religion; ils vivent en familles avec leurs esclaves, dans de grandes cabanes de bois; quelquefois une centaine d'individus sont blottis dans ces maisons sombres et enfumées, divisées en petites cellules pour les diverses branches de la famille. Ils croient à un Dieu créateur, qu'ils nomment *Dewatta;* mais auquel ils ne paraissent rendre aucun culte. Ils n'en sont pas moins superstitieux, et ont toujours soin de consulter les présages avant quelque entreprise importante; ils tatouent leur corps, et se couvrent à peine de quelque vêtement. On les voit quelquefois descendre de leurs montagnes pour échanger, sur les côtes voisines, l'or, le rotin, le riz de leur contrée, contre les tissus de lin et de coton, la poterie, les ustensiles, la verroterie, etc. Ce peuple, qui ne paraît pourtant pas être placé au dernier degré de barbarie, est la terreur des royaumes voisins, surtout de celui de Banjer-Massing; chaque *Dayac* ou *Biadjo* regarde comme un point d'honneur de faire, hors de la tribu, la chasse à la race humaine, et de rapporter une tête d'homme dans son village, pour décorer sa cabane de cet horrible trophée. Tout jeune homme qui veut se signaler avant de contracter mariage, tout veuf qui veut se remarier, se prépare, avec ses amis, à une chasse de cette nature; il suit le cours du Banjer, pénètre dans quelque village paisible et inoffensif, surprend un habitant, lui coupe la tête, et la porte en triomphe chez lui; les habitans vont au-devant du vainqueur, ou plutôt de l'assassin, lui prodiguent les louanges et les démonstrations de joie, et le fêtent comme un héros. Palm raconte qu'il entra un jour dans une grande cabane d'un village *dayac*, et qu'il fut saisi d'horreur, en voyant suspendues, devant toutes les cellules, des têtes, dont quelques-unes paraissaient fraîchement coupées. Comment un peuple, sans être entièrement sauvage, a-t-il pu arriver à honorer de lâches assassinats comme des actes héroïques, et à accor-

der à de tels attentats la gloire du courage? Notre Europe, dans des tems barbares et fanatiques, s'est malheureusement souillée de cruautés, sinon aussi repoussantes, au moins aussi condamnables; elles peuvent s'expliquer néanmoins par le degré d'exaltation qu'on inspirait aux hommes, ou par les préjugés qu'ils suçaient, pour ainsi dire, avec le lait. N'y aurait-il pas aussi dans l'histoire des *Dayacs* ou *Biadjos* quelque fait propre à expliquer l'origine de l'horrible usage de la chasse humaine? Peut-être ce peuple a-t-il été refoulé dans les montagnes de l'île par quelque conquérant cruel, et, trop faible pour pouvoir repousser la violence, s'est-il vengé depuis par des incursions sur le territoire des usurpateurs. Les peuples gardent long-tems le souvenir de la patrie qu'ils ont perdue, et le désespoir les rend féroces comme les animaux à qui l'on a enlevé leur progéniture. Il faut convenir que les mines d'or et de diamant de Bornéo ont d'épouvantables gardiens. Il y a quelques années, un projet circula en Angleterre pour la formation d'une compagnie qui devait faire exploiter ces riches mines; hélas! quelle association entreprendra d'inspirer l'humanité aux barbares habitans des environs?

Un résident hollandais, nommé Stuart, est parvenu à former un petit vocabulaire de la langue des *Dayacs*, qui habitent à dix journées au-delà de son gouvernement (1). La lumière s'appelle, chez ce peuple, *souan;* le feu, *apy;* l'eau, *danom;* la terre, *bænue;* la divinité, *sempœlou;* le soleil, *matasou;* la lune, *bolan*, etc. D'après des renseignemens plus récens on compte jusqu'à sept dialectes différens chez les Dayacs, et dans l'intérieur la superstition paraît rendre un culte aux cerfs, qu'elle regarde comme la race qui a donné naissance au peuple Dayac (2). Depuis quelques années le gouvernement des Pays-Bas a fait des tentatives pour mieux connaître le pays de ces barbares, probablement avec l'espoir de les soumettre un jour et de les civiliser. En 1821 une dépu-

(1) *Supplément à la description des îles de la Sonde*, dans le tome II.

(2) Notice sur le nord ouest de Bornéo, dans le *Singapore Chronicle*, 1828.

tation remonta le Pontianak ; dans cette expédition un jeune naturaliste français, Chappuis, fut dévoré par un crocodile (1). Quatre ans après, une autre expédition leva la carte du pays. Cette mission coûta la vie à un géographe nommé Müller, qui fut assassiné par les indigènes. Il est probable que les Pays-Bas parviendront à la longue à subjuguer définitivement les Dayacs, qui servent déjà comme soldats dans leur armée.

ILE DE SUMATRA.

Cette île, ainsi qu'il a été dit dans le premier article, semble être une continuation de la grande chaîne de montagnes qui traverse l'Asie, et paraît se terminer sur le continent, dans la presque île de Malaca. L'or et l'étain font ici, comme dans d'autres endroits de la chaîne, la richesse du pays; le camphre et le benjoin sont les productions végétales les plus précieuses. Du reste, l'île a de grands déserts et des contrées stériles (2). Ici, comme à Bornéo, la race indigène s'est retirée dans l'intérieur, et conserve, dans ses montagnes, la barbarie de ses ancêtres, tandis que les côtes sont habitées par un mélange de races asiatiques, qui paraissent depuis long-tems s'être établies et confondues sur les côtes de ces îles. Des voyageurs qui ne visiteraient que les rivages de la Sonde, pourraient croire qu'ils sont tous habités par un seul peuple. Quelquefois les indigènes sortent de leurs montagnes, et se hasardent parmi les étrangers des côtes, pour vendre l'or qu'ils ont retiré de la terre, et dont ils font de grossiers objets de parure, ou pour apporter l'étain qu'ils ont trouvé dans leurs montagnes ; ils prennent volontiers, en retour, du fer, pour des outils et ustensiles de ménage, des tissus et des armes; mais ceux qui font de pareils voyages sont déjà plus civilisés, ou ne sont pas du moins aussi barbares que les autres, qui ne quittent point leurs montagnes, à moins que ce ne soit pour faire au dehors la guerre en véri-

(1) *Voy.* la notice du capitaine Brome sur Bornéo, dans les *Éphémérides géographiques* de Weimar (1828, vol. XXVII).

(2) *Description de l'île de Sumatra,* par J. C. M. RADERMACHER, dans le tome III.

tables sauvages, c'est-à-dire en répandant l'effroi et la mort. C'est un peuple sans religion, sans histoire, sans écriture; il n'a d'autres souvenirs que quelques traditions, mêlées de contes puérils. Voilà comment plusieurs peuples vivent depuis des milliers d'années.

Il faut distinguer, dans cette nation, les *Batas*, ou habitans du royaume de Batak, qui s'étend sur les montagnes de Papa et Deira, au midi d'Atchin : ceux-ci ont fait quelques pas dans la civilisation; ils ont du moins un culte et une écriture : on voit qu'ils ont profité du voisinage d'autres peuples. Ils admettent trois dieux, qui, selon eux, gouvernent le monde : le premier, *Battora-Gœræ*, a créé le ciel, et, en partie, aussi la terre; celle-ci est portée sur les cornes d'un taureau, appelé *Nagapadoha:* cet animal a une fois failli laisser tomber la terre; de là un déluge sur le globe. Les secousses des tremblemens de terre proviennent des mouvemens du taureau : les dieux l'ont enchaîné sur place, pour que la terre ne courre plus le danger de périr par la faute de *Nagapadoha;* cependant, ses chaînes finiront par s'user; alors malheur à la terre et à ceux qu'elle porte ! Les *Batas* supposent quatre mauvais génies, dont ils placent le séjour sur les montagnes de leur île. On assure que la langue de ce peuple diffère entièrement, quelques mots malais exceptés, des autres idiomes de Sumatra. Ils écrivent, comme les Européens de l'antiquité, sur des écorces d'arbre, qu'ils ont soin de bien aplanir. Un gouverneur de Java, nommé Siberg, a fait présent à la Société de Batavia d'un petit livre sacré des *Batas*. On lui a dit que c'est une espèce d'oracle que l'on consulte dans les cas douteux; c'est tout ce qu'on a pu apprendre jusqu'à présent sur son contenu. Quelquefois les *Batas* gravent des caractères sur le bambou; cependant, ils n'ont point d'écritures anciennes; seulement, ils se sont transmis, de génération en génération, quelques fables d'une conception assez pauvre, ce qui ne les empêche pas d'être encore anthropophages; ils mangent du moins les malfaiteurs et les hommes coupables d'adultère, ainsi que leurs prisonniers de guerre. Ils achètent leurs femmes, en prennent autant que leur fortune permet, et les revendent quand elles

ne leur plaisent plus. Passionnés pour le jeu, ils jouent femmes et enfans, et même leur liberté. Ces barbares ont appris à faire de la poudre; les volcans de Sumatra leur fournissent le soufre, et leurs vieilles cabanes le salpêtre nécessaire. Avec ces deux ingrédiens, ils fabriquent une poudre grossière, malheureusement suffisante pour rendre leurs guerres plus meurtrières. Le cris ou poignard malai est leur arme habituelle, et est attaché toujours à leur ceinture.

La société de Batavia ne paraît pas avoir eu connaissance du voyage de deux missionnaires anglais, Burton et Ward, qui ont exploité le pays des Batas en 1824, et dont la relation pleine d'intérêt a été communiquée par sir Th. Raffles à la Société asiatique de Londres (1).

Un pays mieux connu que les autres est le royaume de Palembang, qui touche, du côté du nord et de l'ouest, à ceux d'Andragiri et de Manincabo, et qu'arrose la rivière de Moussy. La partie basse de cette contrée est couverte de marais, et d'une culture difficile; mais le haut pays est à la fois plus salubre et d'un meilleur rapport. Le recueil de la Société de Batavia renferme deux descriptions très-détaillées de Palembang, faites à quarante ou cinquante ans de distance l'une de l'autre; elles méritent que nous nous y arrêtions un peu.

Selon M. Radermacher (2), qui a décrit Palembang entre 1770 et 1780, le bas pays est habité par un mélange de colons venus de Malaca, de Siam, de la Chine, de la Cochinchine, de Java, etc., tandis que les rois sont d'origine javanaise, et que les habitans du haut pays conservent assez bien le type primitif des indigènes, ou du moins ont un caractère plus original. Sur les côtes, le peuple est rusé et perfide, comme dans toutes les contrées où se sont établis les Malais. Le peuple du haut pays est simple, et a la conception difficile; en comparaison des habitans rusés des côtes, il parait même stupide. Sur le rivage, le peuple est rongé de mala-

(1) *Transactions of the roy. asiatic society*; vol. I, part. 3.
(2) *Description de Sumatra*, dans le tome III.

dies vénériennes; les enfans mêmes en sont infectés. Dans les montagnes, c'est le goître qui afflige les habitans. On a, dans le Palembang, le goût du commerce; et comme ce goût exige des relations amicales avec les étrangers, ceux-ci ont toujours été bien accueillis dans le royaume; de là ce mélange de nations dont les côtes présentent le spectacle varié. Le roi ne lève point d'impôts sur ses sujets; mais il en lève sur le commerce avec le dehors. Voilà pourquoi ces souverains, d'ailleurs si absolus dans leur volonté, si fiers de leur dignité, ont toujours volontiers traité avec les Européens. Cependant, les Hollandais avaient déjà trouvé moyen, dans le dernier siècle, d'exclure les autres nations, en établissant une loge ou factorerie à Palembang, et en forçant le roi à promettre de ne pas laisser commercer d'autres Européens dans son royaume.

M. Radermacher peint, sous des couleurs odieuses, les *mollahs* ou prêtres arabes; il dit qu'ils sont le fléau d'un pays qui, pour eux, est un paradis terrestre. Par leurs jongleries, ils se sont emparé de la confiance des habitans, et les dirigent à leur gré et selon leur avantage personnel; en faisant le commerce, ils sont exempts de tous les impôts. Le roi se montre deux fois par semaine en public; le reste du tems, il demeure enfermé dans son palais, où il est servi par des femmes; on ne laisse pénétrer dans l'intérieur d'autres hommes que des porteurs d'eau; ce sont des gens des montagnes de Blida, dont la simplicité et l'esprit borné ne donnent aucun ombrage à la cour, et qu'on renouvelle d'ailleurs chaque mois; c'est une espèce de conscription imposée à la province de Blida. Tous les grands fonctionnaires sont occupés à extorquer de l'argent à la nation, et à s'enrichir aux dépens de leurs subordonnés. M. Radermacher parle aussi d'une charge publique qui, à ce qu'il croit, n'a pas de semblable dans le monde; c'est celle de chef des voleurs privilégiés. Notre auteur hollandais assure que, dans le Palembang, les voleurs forment une espèce de caste, appelée les *sumbavais* (en hollandais, *sumbauwaresen*); ce sont, pour la plupart, de pauvres esclaves, appartenant à des habitans de Palembang. Ces hom-

mes barbares et audacieux se laissent employer à tout, même aux meurtres ; ils volent avec une effronterie incroyable, tant le jour que la nuit. Leurs maîtres ont une part du butin; le chef des *sumbavais* a aussi la sienne, et celui-ci partage à son tour avec le grand-fiscal du royaume. Quand on les prend sur le fait, on les condamne souvent à avoir les pieds ou les mains coupés; le plus souvent, quand les personnes lésées menacent de poursuivre, et quand l'affaire devient grave, le chef des voleurs s'engage à faire retrouver l'objet volé, et alors toute poursuite cesse. L'auteur hollandais cite un autre usage singulier, qui donne, dit-il, au roi le moyen de confisquer les plus riches propriétés sans avoir l'apparence d'un spoliateur. Quand il a élevé quelque personne riche à la dignité de son trésorier, toute la propriété de cet individu se réunit au trésor : il devient le dispensateur des bienfaits de la couronne; mais il n'a plus de propriété particulière; tout son bien est identifié avec le domaine royal; à sa mort, il ne peut disposer de rien. On voit que plus le roi peut lui donner de successeurs, plus son trésor grossit.

A la cour, on parle le haut javanais; l'idiome du peuple est un mélange de malai et de javanais commun, qu'on écrit en caractères malais. Au reste, les Palembangeais ne font pas beaucoup d'écritures; ils n'ont point d'annales; l'Alcoran est presque le seul livre qu'ils connaissent : autrefois les jugemens et les coutumes se conservaient par tradition. Il y a une cour civile et une cour spirituelle; pour les Chinois, les Javanais et les Malais, on a établi des juges particuliers, qui leur rendent la justice d'après leur droit national.

Quoique les Hollandais eussent, au dernier siècle, beaucoup d'autorité à Palembang, et que leur factorerie fût bien vue par le roi, on ne leur permettait pourtant pas de pénétrer dans l'intérieur; ils ne pouvaient guère aller au-delà d'un quart de lieue de leur loge, en sorte que le pays haut leur était à peu près inconnu; seulement, ils entendaient dire que ce haut pays était gouverné par les princes de la famille royale et par les grands de la cour, qui pourtant se gardaient bien d'y séjourner, et qui envoyaient à leur place

des fonctionnaires subalternes ; on disait que, dans les montagnes, il y avait encore des hameaux occupés par la race indigène, depuis long-tems soumise par les Indiens et Malais. Ces indigènes cultivent la terre qu'on leur a laissée ; ils sont pauvres et peu considérés. Quelquefois, un propriétaire issu de cette race primitive vient faire sa cour au roi de Palembang ; mais telle est la déconsidération de la race opprimée, qu'on ne lui accorde pas seulement la permission d'avoir un parasol, permission dont usent tous les gens de la race victorieuse. Il est probable que, pour ne pas s'exposer à cet affront, les aborigènes aiment mieux vivre obscurément dans leurs hameaux des montagnes, à moins que le besoin ne les force de solliciter à la cour quelque acte de justice ou de faveur.

Nous allons maintenant nous occuper d'une notice sur Palembang, due à M. Van Sevenhoven (1), en 1822 et 1823, commissaire hollandais dans ce royaume, qui a subi une grande révolution en 1821. Peu d'années auparavant, le roi ou sultan Mahmoud-Badar-Œdien avait chassé les Hollandais, et s'était mis en état de défense. Les Pays-Bas ne furent probablement pas fâchés de cet accident, qui leur fournit un prétexte pour s'affermir à Sumatra ; ils firent une expédition contre Palembang. Le sultan se défendit avec beaucoup de courage ; son palais ou *kraton* était changé en forteresse ; les bastions en étaient hérissées de canons ; les grands de la cour dirigeaient les batteries ; mais les Hollandais avaient prudemment tiré parti de la discorde qui régnait dans la famille du sultan, dont un des fils fut d'intelligence avec eux. Malgré les cent dix pièces d'artillerie, le palais fortifié fut pris, le sultan détrôné, la domination des Pays-Bas établie, et le fils cadet du sultan mis à sa place, mais sous le bon plaisir des Européens, et pour être leur vassal. M. Van Sevenhoven donne une idée déplorable de l'état moral de la nation du Palembang, à l'époque où les Hollandais la subjuguèrent : la plus grande misère régnait dans ce royaume, si richement doté par la na-

(1) *Description de la capitale du Palembang*, dans le tome IX.

ture; le poivre, le sucre, le café, le tabac, l'indigo, les plus beaux fruits des contrées tropicales y prospèrent moyennant un peu de culture; le haut pays donne de la poudre d'or, de la laque, de la résine, du benjoin, du sang-dragon. Quand les rois possédaient encore l'île de Banca, ils avaient l'étain en abondance. Les jonques chinoises et les prahs des Malais entrent sans cesse à l'embouchure du Moussy pour trafiquer avec les Palembangeais, et pourtant on était misérable dans ce royaume : le trésor était épuisé, et la cour sans ressource; c'est que le despotisme avait tari les sources où de sages administrateurs auraient pu puiser long-tems. Le roi donnait des terres en fief aux *priays* ou nobles; ceux-ci extorquaient le plus qu'ils pouvaient des *mangas* ou villages qu'on abandonnait à leur rapacité. Chaque navire, chaque bateau qui abordait à Palembang était obligé de donner un présent au sultan; les grands fonctionnaires en exigeaient à leur tour, et le commerce extérieur, qui aurait dû enrichir le trésor, n'était qu'un motif de vexations : les Hollandais entendent mieux leur avantage, et M. Van Sevenhoven assure que leur douane fait l'admiration de tout Palembang.

Le commissaire des Pays-Bas nous introduit dans la société des Palembangeais, et nous en fait connaître les diverses classes. On distingue dans ce royaume les *priays*, ou les nobles et le peuple; les nobles eux-mêmes ont plusieurs rangs. Il y a d'abord les *pangherans*, dont le titre est accordé par le roi, et ne peut se transmettre. La deuxième classe est celle des *radins*; on donne ce titre aux fils des pangherans qui ont épousé des filles de leur caste; si, au contraire, un pangheran se mésallie, en épousant une fille du peuple, les fils tombent dans la troisième classe, qui est celle des *maas-agus*. Ordinairement, les priays ont soin d'épouser des filles d'une caste supérieure à la leur; ces femmes sont cependant très-fières de leur origine, et jalouses de leur autorité; il y en a qui ne daignent adresser la parole à leur mari qu'en langage du peuple, c'est-à-dire en mauvais malais, tandis que le mari leur parle respectueusement en haut javanais, ou en langage de cour. Ces femmes ne souffrent point de con-

cubines, et M. le commissaire des Pays-Bas s'étend longuement sur les tribulations que leur orgueil et leur jalousie cause aux pauvres maris qui ont voulu s'allier aux hautes castes. Il est vrai que les priays rendent à leurs inférieurs le traitement hautain qu'ils essuient de la part de leurs femmes. La justice et les égards sont choses peu communes à Palembang; l'arbitraire et la corruption y règnent ouvertement, et on ne voit pas que le changement de dynastie ait, sous ce rapport, amélioré la situation du peuple. Les Chinois, qui procèdent ici avec la ruse propre à leur nation, se servent d'un bon moyen, quoique un peu coûteux, pour n'être pas trop vexés dans leurs affaires. Quand un priay a commis quelque exaction à leur égard, ils vont trouver son supérieur avec des présens; à la vue du cadeau, le priay se montre aussitôt disposé à donner tort au fonctionnaire subalterne. Si les Chinois s'en rapportaient à l'impartialité des juges, on ne leur rendrait jamais justice. La religion des Palembangeais se réduit à quelques pratiques musulmanes et à un grand fond d'idées superstitieuses. Le goût des lettres et de l'instruction est à peu près nul. Le sultan détrôné faisait exception à la règle; il avait une bibliothèque. Après sa chute, on disposa de ses livres; les Arabes vinrent en demander quelques-uns; aucun Palembangeais n'imita leur exemple; un seul habitant vint demander un Koran. Depuis que les Hollandais exercent la suzeraineté à Palembang, quelques indigènes ont commencé à écrire le malais en caractères européens. M. van Sevenhoven pense qu'on pourrait facilement habituer les fonctionnaires de ce royaume, comme ceux de Chéribon, à écrire leurs rapports de cette manière. On voit qu'il n'y avait point d'écriture pour la langue du pays, avant l'arrivée des Hollandais, puisqu'il a fallu emprunter celle des Européens. Chez ce peuple, l'instruction devra donc commencer par les premiers élémens de toutes les connaissances.

Ils montrent beaucoup d'aptitude pour les arts mécaniques : on remarque dans leur manière de construire le goût des ornemens : ils façonnent très-bien le fer, le cuivre, l'étain, l'i-

voire : ils fondent des canons, ils fourbissent des armes presque mieux qu'on ne le fait à Java ; ils entendent parfaitement l'art de bosseler l'or et l'argent. Leurs femmes brodent supérieurement en or ou en fils de couleur ; le goût des travaux mécaniques se manifeste dans toutes les classes : de simples pêcheurs sculptent avec un art étonnant, en os de poissons, les manches des cris ou poignards dont s'arment les riches. Ils aiment aussi le commerce, et plusieurs priays ne vivent que du bénéfice de leurs bateaux de trafic. Cependant le principal commerce de Palembang est entre les mains des étrangers, surtout le commerce maritime. Les Chinois et les Arabes établis à Palembang procurent aux indigènes les marchandises, et ceux-ci les transportent et les débitent dans l'intérieur du pays, qui paraît être encore, comme du tems de Radermacher, peu accessible aux étrangers ; ils rapportent de l'intérieur des productions que les Arabes et les Chinois prennent à leur tour pour les expédier au dehors. Cependant le commerce de Palembang est loin d'être au point où il pourrait parvenir. Ce royaume est parfaitement situé ; il correspond facilement avec la Chine, le Bengale, avec les Moluques, avec Java et Bornéo. Son sol est fertile, ses forêts donnent d'excellens bois de construction. Avec le goût de l'agriculture et du perfectionnement social, Palembang prendrait un rang distingué parmi les États asiatiques. M. le commissaire des Bays-Bas nous fait espérer que ces changemens heureux s'effectueront sous l'influence des Européens qui ont renversé le trône despotique de Mahmoud-Bahar-Œdien ; cependant, comment cette misère générale, cette apathie, ce délabrement de la ville pourront-ils être changés, si le gouvernement des Pays-Bas ne fait pas des démarches actives et prononcées pour améliorer la condition du peuple Palembangeais par les bienfaits de la civilisation européenne ? Les gouvernemens qui opèrent des révolutions chez les peuples barbares se chargent d'une grande responsabilité ; car, tout le mal qui continue de subsister, tout le bien qui ne se fait pas, se change en accusation contre eux. Qu'importe au peuple

Palembangeais, que son véritable souverain soit le sultan Mahmoud ou le roi des Pays-Bas, s'il ne gagne pas en bien-être ce qu'il perd en indépendance!

Sur la côte occidentale de Sumatra, il y a une contrée où les Européens dominent depuis long-tems, c'est Benkœlen, dont le chef-lieu, connu sous le nom de fort Marlborough, contient 12,000 habitans, tant Européens que Malais, Chinois, Bengalais, Javanais, etc. Tout le pays en compte 80,000. Cette colonie a été visitée et décrite par M. Nahuis (1), en 1823, pendant la domination anglaise; depuis ce tems, Benkœlen a été cédé aux Pays-Bas en échange de ce que les Hollandais avaient possédé dans la presque île de Malacca. Les Anglais en avaient fait un lieu de déportation pour les criminels de l'Inde; suivant la nature des crimes, les uns étaient condamnés aux travaux forcés, tandis que d'autres étaient libres, et pouvaient cultiver la terre pour leur compte. Plusieurs de ces bannis avaient une occupation qu'on ne s'attendrait pas à voir exercer par des déportés, celle d'usuriers : ils prêtaient à d'énormes intérêts aux indigènes; il faut que ceux-ci soient dans une profonde misère pour avoir besoin de recourir à des déportés. M. Nahuis nous révèle de grands attentats commis contre les droits de l'humanité dans cette colonie. D'après les usages du pays, un créancier a le droit de faire de son débiteur un serf ou un esclave tant que celui-ci ne peut s'acquitter envers lui. Aussi, voit-on des malheureux qui passent une partie de leur vie dans l'esclavage faute d'avoir de quoi satisfaire leurs créanciers. Cet usage barbare subsiste généralement dans l'Inde; on le trouve chez d'autres peuples non civilisés; et dans le moyen âge, la France même s'y conformait. A Montpellier, le débiteur insolvable était livré à son créancier (2), et, sous Philippe-Auguste, les juifs de Paris tenaient

(1) *Esquisse de Benkœlen*, dans le tome X. A son retour en Europe, M. Nahuis a donné une nouvelle édition de son Mémoire.

(2) *Statut de la ville de Montpellier*, M. S. de la Bibliothèque du Roi, n° 4656, petit in-fol.

leurs débiteurs enfermés dans leurs maisons (1). A Benkœlen on appelle *manghiris* ces débiteurs esclaves, et, comme la cupidité raffine les moyens d'étendre le cercle de ses spéculations, d'avides et cruels planteurs introduisent du dehors des esclaves sous le nom de *manghiris*; ils prennent des enfans, les élèvent, et, quand ils sont grands, on les force de servir pour acquitter les frais de leur éducation; on les traite en manghiris. Le nom de sir Thomas Stamford Raffles, cité dans mon premier article, pour avoir jeté du jour sur l'état social des îles de la Sonde, mérite d'être rappelé ici pour avoir travaillé avec succès à améliorer cet état social des indigènes, et pour avoir protégé l'humanité contre les atteintes portées par l'avidité des colons. Pendant que Raffles a eu le gouvernement de Benkœlen, il a ordonné sagement que l'esclavage d'un *manghiri* ou débiteur ne pourrait excéder le terme de dix ans, et qu'aucune transaction entre un manghiri et son maître ne serait valable qu'autant qu'elle serait faite devant un magistrat. Les registres d'esclavage tenus par des magistrats effraient partout les colons inhumains : partout on les voit éviter cette espèce de publicité ou de surveillance de leur conduite. Autrefois on forçait les indigènes de Benkœlen à vendre à bas prix le poivre à la compagnie des Indes, qui le revendait fort cher en Europe. Cette injuste coutume qui, à ce que l'on assure, a eu un fâcheux effet sur la moralité du peuple, a été supprimée aussi par le gouvernement anglais. On ne peut pas supposer que le gouvernement actuel veuille la rétablir. On a transplanté à Benkœlen le muscadier et le giroflier; ces deux arbres ont de la peine à s'acclimater; en 1823, on a pourtant évalué la récolte à cinquante ou soixante mille livres de muscade, et quinze à dix-huit mille livres de clous de girofle; mais les frais de culture étant très-élevés ôtent le bénéfice de ces productions. On cultive aussi le caféyer et la canne à sucre, ainsi que les fruits tropicaux. Cependant, la colonie ne rapporte pas ce qu'elle coûte. De plus, le climat,

(1) Alii Parisiis in domibus Judæorum sub juramento adstricti, quasi in carcere tenebantur captivi. Rigord, *De Gestis Philippi-Augusti.*

quoique salubre en apparence, exerce des effets désastreux sur les Européens. Raffles perdit en cinq années de séjour quatre enfans, quatre autres membres de sa famille et douze domestiques, et il ne restait, en 1823, qu'un seul de tous les fonctionnaires qui y existaient cinq ans auparavant. La population est clairsemée, les terres ont peu de valeur, il circule peu d'argent dans la colonie. Un monument rappelle la mémoire d'un sous-gouverneur anglais, nommé Parr, qui fut surpris et assassiné par les indigènes dans sa maison de campagne; les Anglais tirèrent une vengeance affreuse de toute la population indigène, en détruisant les villages voisins, et massacrant sans pitié tous les villageois qui tombaient entre leurs mains. Puis le climat vint décimer les Anglais. Quelle triste possession que des colonies de ce genre!

Avant de quitter Sumatra, je dois signaler un Mémoire curieux sur les nids d'oiseaux, qui se rapporte autant à cette île qu'à celle de Java (1). On sait que les nids d'une espèce d'hirondelle de mer sont regardés dans l'Inde et dans la Chine comme un mets très-délicat, et qu'on les sert sur les tables des riches, après les avoir fait cuire. Ces nids consistent en une matière gélatineuse ou gommeuse, que l'oiseau tire à ce qu'il paraît de son estomac : on croit qu'il se nourrit d'insectes ou de quelque production aquatique, qu'il cherche sur le bord de la mer. Ces nids sont attachés à des rochers battus par les vagues : on ne les prend qu'avec beaucoup de peine et de danger; la récolte se fait trois fois par an. Heureux le possesseur d'un rocher à nids d'hirondelle! c'est une superbe propriété, qui ne coûte pas d'entretien, et qui est d'un beau rapport; mais il y a des voleurs de nids, et ce n'est pas une chose facile de garder des roches dans la mer. Les Chinois, gens froids, qui cherchent partout des stimulans, s'imaginent que les nids d'hirondelle leur donnent une vigueur extraordinaire. Les Européens n'en croient rien; du moins, Jean Hooijman, qui a examiné la gélatine de ces nids, n'a pu y découvrir aucune

(1) *Description des nids d'oiseaux*, par *Jean* Hooijman, dans le tome III.

propriété aphrodisiaque. Dans sa fraîcheur, cette matière est seulement échauffante ; bien administrée, elle peut rendre aussi quelque service comme médicament ; les Chinois n'en continuent pas moins d'en manger les nids dans l'espoir de devenir des Hercules, et ce sont les marchands de cette nation qui, dans les îles de la Sonde, font le commerce de cette denrée singulière, qu'on falsifie d'ailleurs comme toutes les drogues de l'Inde. Aux environs de Batavia il y a deux roches abondantes en nids ; elles s'appellent *Calappa-Nongal* et *Sampia* : autrefois, la compagnie hollandaise des Indes en était propriétaire ; mais la contrebande lui ayant donné trop d'embarras, elle prit le parti de vendre les roches pour une somme très-considérable. Il est assez singulier que, quoique les deux roches ne soient pas très-éloignées l'une de l'autre, les nids de Sampia valent trois fois plus que ceux de Calappa-Nongal, et les nids qu'on apporte des petites îles, à l'est de Bornéo, sont bien plus estimés encore. Batavia est le principal entrepôt de cette marchandise. Dans l'île de Java, les montagnards n'entreprennent la récolte qu'après avoir sacrifié un buffle et s'être parfumé d'huiles odoriférantes : le sacrifice du buffle est d'usage pour toutes les entreprises périlleuses ; selon Jean Hooijman, les chasseurs javanais révèrent même une divinité particulière appelée *Ratoc Laut Kidoul* ou princesse de la mer du Sud, et lui rendent, tous les vendredis, un culte dans les cavernes des roches à nids, où elle a une statue revêtue de beaux atours, dans une niche ou petite cabane. On brûle du parfum devant cette image, et chaque chasseur, avant d'escalader la roche, touche la statue par son corps et par ses vêtemens, pour être préservé des chutes : néanmoins il en périt souvent, surtout de ceux qui viennent voler les nids, et qui ne peuvent prendre toutes les précautions nécessaires.

(*Cet article sera continué.*) DEPPING.

SCIENCES MORALES ET POLITIQUES.

ÉCONOMIE POLITIQUE, OU PRINCIPES DE LA SCIENCE DES RICHESSES, par *Joseph* DROZ, de l'*Académie française* (1).

L'ÉCONOMIE POLITIQUE n'est pas une science réservée à un petit nombre d'adeptes. Son but est de rendre l'aisance de plus en plus générale, en répandant l'industrie. Son objet est la formation, la distribution, la consommation des richesses. Son étude, propre à dissiper une multitude de préjugés qui se croient nationaux, devient de jour en jour plus facile, et en même tems plus nécessaire, dans notre pays où la loi fondamentale de l'État et l'introduction des habitudes constitutionnelles livrent à une discussion de tous les instans le vote et la répartition des impôts, les actes de l'administration, les relations commerciales à l'intérieur et à l'extérieur, enfin tout ce qui, de près ou de loin, intéresse le sort de la fortune publique. Cette science devrait, dans tout système d'éducation tant soit peu complet, avoir sa place; et toutefois, elle n'est enseignée presque nulle part en France. On dirait qu'en pareille matière les observations, recueillies çà et là au hasard dans la pratique et dans les lectures, peuvent suffire pour apprendre à chacun ce que nul ne devrait ignorer. Aussi combien de personnes qui dans le monde passent pour gens instruits, et qui soupçonnent à peine en quoi l'économie politique est une science, et une science comme les autres qui s'apprend et ne se devine pas! Combien d'administrateurs, de négocians, de jurisconsultes, de publicistes, de législateurs, d'hommes

(1) Paris, 1829; Jules Renouard. 1 vol in 8° de 392 pages; prix, 7 fr.; — et avec les *Œuvres morales de M.* DROZ, formant ensemble 5 vol. in 8°; prix, 20 fr.

d'État qui viennent se heurter contre des erreurs d'écolier, dont, depuis long-tems, la discussion a fait justice !

Sans cette ignorance générale des premiers rudimens de l'économie politique, comment expliquer les dédains superbes du haut desquels les praticiens relèguent parmi les utopistes et les rêveurs quiconque s'efforce de régulariser, et surtout de simplifier la pratique des affaires en y faisant pénétrer quelques applications des théories que la science ne conteste plus ? Même dans nos chambres législatives, on parle tout haut, et sans scandale, de la balance du commerce, de l'excès de la production ; on y plaide pour maintenir à perpétuité les monopoles, les protections de douanes, les tarifs commerciaux, les subventions théâtrales, les primes, etc., etc. Le bon sens public en a chassé les doléances sur le rétablissement des corporations et des jurandes ; mais à peine ose-t-on risquer quelques paroles contre les priviléges des agens de change, des ingénieurs, des avoués, des imprimeurs et de tant d'autres. On y entend sans surprise, souvent avec faveur, des propriétaires solliciter l'appui de la loi pour obtenir le renchérissement du blé ; des forgerons nous consoler de ce que nous paierons le fer à haut prix, en nous démontrant que nous aurons du fer national ; de gros marchands, voire des fabricans, tonner contre le colportage. Quelques chaires d'économie politique, qui populariseraient les principes élémentaires, ne contribueraient-elles pas à nous habituer à un autre langage ?

Il ne faut pas trop s'en prendre à notre Université si ces chaires nous manquent encore. Que l'on songe à la pesanteur du fardeau que son monopole lui impose, et à l'immensité des détails auxquels elle est obligée de pourvoir. Lorsque l'enseignement public tout entier, depuis les plus humbles tâtonnemens de la lecture jusqu'aux hautes régions des études spéciales, est enfermé sous sa direction exclusive, les plus pressantes améliorations réclament ses premiers soins. La besogne était plus facile sous l'administration précédente : instruire le moindre nombre possible d'individus et ralentir tout pro-

grès, tel était le problème. Aujourd'hui, précisément parce que les intentions sont bonnes et qu'il y a volonté de marcher en avant, la tâche devient immense. Il faut se sentir bien fort pour assumer sur soi une responsabilité tellement vaste que la liberté elle-même avec sa puissance, sa force, son bon sens ne la supporterait qu'à force de travail. Que de choses à faire dans nos colléges! que de routines à y vaincre! que de résistances à surmonter pour y introduire, au plus petit bruit possible, quelques méthodes abréviatives, et pour rompre la monotonie de l'enseignement! C'est au sein d'une société active, lorsque les méthodes nouvelles surgissent de toutes parts, qu'il faut que la régie générale suffise à tout, réponde à tout, soutienne la lutte contre les novateurs en même tems que contre les routiniers; ne rejette rien légèrement et ne se permette pas les expériences hasardeuses. Aussi, que fait-on? on multiplie les commissions, on examine, on hésite, on gourmande en même tems qu'on est gourmandé.

Si, au milieu de tant de travaux, l'on ne songe guère à constituer l'enseignement de l'économie politique, et tant d'autres études omises dans notre système officiel d'instruction publique, s'en étonner ou en murmurer ne serait ni juste ni utile. Le tems manque pour s'en occuper. Il faut aussi, il faut surtout ménager son crédit, compter et mesurer les innovations; car en faire, ou même en proposer trop, ce serait les compromettre toutes. Les excellentes intentions du ministre n'ont même pas pu aller encore jusqu'à reconstituer l'admirable et nécessaire institution de l'école normale que le vandalisme systématique de l'ancienne administration a frappée en grande connaissance de cause.

Que conclure de tout ceci? c'est qu'il faut peu songer à réclamer de l'Université l'érection de chaires d'économie politique, quelque salutaire que serait une pareille mesure.

Mais il s'en faut bien que rien ne soit à faire pour organiser l'enseignement de cette science.

A défaut de cours universitaires, pourquoi des cours volontaires ne s'ouvriraient-ils point? Les élèves ne manqueraient

pas, si les maîtres avaient du talent. Plus d'un exemple apprend quel supplément heureux un professeur, qui n'a mission que de son zèle et du sentiment de ses forces, peut apporter à l'enseignement officiellement organisé. Tout donne l'assurance que les autorisations nécessaires, loin d'être refusées, seraient accordées avec un honorable empressement. L'épreuve en a déjà été faite plusieurs fois; et, à la louange de l'administration, on l'a vue se montrer large et facile. Après tout, les essais de cours volontaires sont peut-être la transition la meilleure de notre régime actuel à celui de la liberté. Accordées, ces fondations font pressentir ce que l'on pourrait attendre d'un libre concours de professeurs adoptés par les suffrages publics; refusées même, elles serviraient du moins à battre en ruine le monopole, car elles le convaincraient de vouloir mettre obstacle à la propagation d'utiles pensées. Ici, comme toujours, c'est d'abord aux citoyens eux-mêmes à faire leur condition meilleure; et si quelque jour, force et crédit arrivent à la cause, trop délaissée aujourd'hui, de la liberté d'enseignement, ce sera quand d'elle-même, et par sa propre vigueur, elle aura marché, nonobstant les entraves des lois qui l'ont garrottée.

Tout en nous laissant entraîner à exposer des idées qui nous paraissent éminemment utiles, nous ne nous sommes écartés que fort peu de l'ouvrage de M. Droz. Quand des chaires ne sont pas ouvertes, c'est aux livres à les remplacer dans l'enseignement. Sans doute la parole imprimée, qui va paisiblement trouver le lecteur dans le silence du cabinet, n'a pas l'action puissante de l'enseignement oral, et n'arrive aux convictions, ni avec le même plaisir, ni avec le même empire. Les livres cependant, en précisant davantage les idées, en s'accommodant mieux aux loisirs et aux convenances des lecteurs, offrent, dans leurs leçons permanentes, des avantages qui n'appartiennent qu'à eux.

Puisque nous n'avons encore que des livres pour professeurs d'économie politique, c'est un grand service que de rendre la science intelligible et attrayante par une exposition claire et

facile de ses élémens. Tel est le but que M. Droz s'est proposé, et qu'il a su atteindre. L'écrivain français, qui, jusqu'ici a le mieux rempli cette tâche, est M. J.-B. Say, auquel, dans le monde savant, on reconnaît la double gloire d'avoir fait ressortir, par l'emploi d'une forme plus méthodique et plus claire, ce qu'il y a eu de juste dans les idées exposées jusqu'à lui; et en même tems d'avoir fait faire de nouveaux pas à la science, en l'enrichissant par la découverte d'importantes démonstrations. M. Droz s'est efforcé d'être plus élémentaire encore que M. Say, auquel il rend une pleine justice, et de préparer à sa lecture et à celle des autres économistes, les jeunes gens et les gens du monde les plus étrangers à cette science. « M. Say, dit M. Droz, est l'auteur qu'il faudra lire d'abord. Aucun homme n'a rendu plus de services à l'économie politique. Le rare talent d'observation avec lequel il a rectifié et complété cette science, l'ordre qu'il a su le premier lui donner, son style, qui réunit à la clarté l'élégance et la chaleur qu'admettent les sujets sévères, l'ont placé à la tête des hommes qui, dans leurs veilles, explorent la science des richesses, et lui ont mérité une réputation qui fait honneur à notre patrie. »

Le traité de M. Droz est d'une analyse facile; car on y trouve, à un degré remarquable, le rare mérite de l'ordre, et cette sûreté de déduction logique qui aide à suivre sans peine l'enchaînement des idées et la série des raisonnemens. Nous allons essayer de faire connaître la division et l'esprit de cet ouvrage, en indiquant les principales matières qu'il contient.

Formé d'une intelligence et d'un corps, l'homme éprouve des besoins moraux et des besoins physiques. La *morale* est la première des sciences; *l'économie politique*, dont le but est de rendre l'existence matérielle du genre humain plus agréable et plus facile, est la seconde. Les *richesses* sont tous les biens matériels qui servent à satisfaire les besoins des hommes; un État est riche, lorsqu'elles y sont répandues parmi le plus grand nombre possible d'individus. L'*utilité* est la propriété qu'ont les objets de servir à nos besoins. La *valeur* est une

qualité des choses susceptibles d'être échangées. L'objet utile est sans valeur, quand on ne pourrait rien obtenir en échange; mais tout objet acquiert de la valeur, lorsque l'individu qui en éprouve le besoin est obligé d'acheter d'autrui le droit de le posséder et d'en jouir. La valeur a deux élémens, l'utilité et la rareté : l'une, avantageuse pour tous; l'autre, généralement nuisible, puisqu'elle implique l'idée de privations pour le grand nombre. Aussi, l'industrie doit-elle tendre à accroître l'utilité et à combattre la rareté. Le *prix* est la valeur des choses exprimée en numéraire, ou, pour parler plus exactement, en une mesure commune que le numéraire représente habituellement. La balance de l'offre et de la demande règle le prix courant. La force des choses lutte sans cesse pour rapprocher le prix courant du prix réel, c'est-à-dire, de la somme représentative du montant des avances, augmenté d'un juste bénéfice. *Produire*, c'est donner ou ajouter aux objets, soit de la valeur, soit seulement de l'utilité. Fabriquer n'est pas toujours produire. Un livre, qui ne se vend pas, a détruit de la valeur, du travail et l'emploi d'un capital, lorsque du papier imprimé, dont on ne veut pas, reste à la place du papier blanc qui valait davantage. Un transport de marchandises, là où les marchandises transportées n'atteindront pas une plus value égale au moins aux frais du transport, n'est qu'une destruction, et non une production commerciale. Les produits ne s'achètent qu'avec des produits, soit matériels, soit immatériels. L'encombrement d'une marchandise, lorsqu'il ne résulte pas d'obstacles fiscaux, vient de ce que ceux qui pourraient tirer de ces marchandises de l'utilité n'ont pas eux-mêmes assez produit pour fournir de leur côté des objets échangeables. L'excès de production, qui consisterait à créer plus de marchandises qu'il n'en pourrait nulle part être consommé, est un cas logiquement possible, mais à peine supposable.

La nature et l'homme concourent à faire naître les richesses. La part de l'homme dans la production est le résultat du travail, qui doit rester libre, comme l'homme lui-même, et dont

on ne peut, sans attentat, gêner le développement, quand même on donnerait la forme de lois aux entraves qu'on y apporterait. Il existe aussi un troisième agent de la production, c'est l'épargne qui forme les capitaux; et par capitaux, il faut entendre non-seulement les sommes d'argent, mais aussi les objets destinés à créer de nouvelles richesses; et, par exemple, dans une fabrique, les bâtimens d'exploitation, les outils, les machines, les matières brutes, le numéraire que demandent les paiemens courans, enfin les matières fabriquées non encore vendues. Ces capitaux, les seuls vraiment productifs, doivent être distingués des autres capitaux de pure consommation, dont le fonds se compose seulement de ce qui est destiné à la satisfaction immédiate de nos besoins naturels ou factices.

Telles sont les principales idées dont le développement est contenu dans le premier livre de M. Droz. On voit que de fort graves questions, qui ont divisé les économistes, et qui les partagent encore, s'y trouvent résumées rapidement. Ainsi, M. Droz prend parti pour M. *Say* contre M. de *Sismondi,* sur la question d'encombrement des marchandises; question débattue de part et d'autre avec beaucoup de talent dans la *Revue Encyclopédique* (1). Il partage entièrement la solution donnée à cet égard par M. *Dunoyer*, aussi dans ce recueil (2). Sans faire l'histoire des longues discussions auxquelles ont donné lieu les définitions de la richesse et de la valeur, M. Droz a cherché la vérité dans les explications du bon sens : il s'est gardé d'exclure les richesses naturelles de la science économique, qui comprend, dans son domaine, l'évaluation de tous les moyens propres à assurer et à étendre l'empire de l'intelligence sur la matière. Son analyse des trois principaux agens de la production paraît modifier heureusement celle de M. Say, en transportant à l'épargne des capitaux productifs le rôle actif que celui-ci avait, sans assez de précision, étendu généralement aux capitaux.

(1) *Voy.* t. XXXI, p. 608, et t. XXXII, p. 40.
(2) *Voy.* t. XXXIV, p. 609.

Avant de passer à la distribution des richesses, M. Droz a placé, dans son second livre, les matières qui intéressent tout à la fois leur formation et leur distribution. Il remarque avec beaucoup de raison que la distribution des richesses est le but, et la production, un moyen. C'est pour que la première soit abondante que l'on doit désirer voir la dernière devenir considérable. Le bonheur d'un État dépend moins de la quantité des produits qu'il possède, que de la manière dont ils sont répartis. Ainsi, quoique l'Angleterre l'emporte sur la France sous le rapport de la formation des richesses, il y a en France plus de bonheur, parce que leur distribution y est meilleure. La bonne distribution des richesses est en même tems une des causes les plus puissantes qui fécondent la production. Née de l'industrie, elle en devient à son tour la gardienne et le moteur. Il n'y a d'exception à cette réaction réciproque que dans l'odieux état de prétendue civilisation, où les hommes qui ont tout sont les seuls intelligens, et où les hommes qui n'ont rien sont brutes et esclaves.

Les matières traitées dans la première partie de ce livre sont : la propriété, la division des propriétés territoriales, et la liberté d'industrie. L'auteur y démontre jusqu'à l'évidence, que les lois qui imposent des conditions pour être admis à travailler, inutiles pour former de bons ouvriers, sont funestes à la classe laborieuse dont elles diminuent le travail, et au consommateur dont elles renchérissent les jouissances ; qu'elles ne sont pas même de bons moyens de police. Un chapitre me paraît susceptible d'observations critiques ; c'est celui où l'auteur traite de la propriété. Il regarde comme un abus de langage l'acception restreinte, par laquelle l'usage n'a attaché le nom de propriétaires qu'aux possesseurs de terres. « S'il existait, dit-il, une propriété qu'on dût respecter plus encore que les autres, ce serait celle des hommes qui ne possèdent que leurs bras et leur industrie. — Gêner leur travail, c'est leur ôter les moyens de vivre. Un tel vol est un assassinat..... Les gouvernemens enseignent à violer la propriété, lorsqu'ils commettent des actes arbitraires contre les biens ou contre les per-

sonnes. » Il me paraît qu'il y a ici une confusion, et que le langage usuel a raison contre l'auteur, dans la restriction qu'on apporte à l'emploi du mot *propriété*. Les bras et l'industrie d'un homme lui appartiennent, mais à autre titre que son champ ou son meuble. Les intelligences, maîtresses d'elles-mêmes et des corps unis à elles pour les servir, s'appartiennent du droit de leur propre nature, et parce qu'essentiellement libres elles ne relèvent que de leur seule volonté. Ce qu'on appelle habituellement le droit de propriété, c'est le pouvoir de l'homme sur les choses matérielles qu'il s'est appropriées, pouvoir accompagné de l'exclusion de tous autres hommes à en exercer un semblable. Ce droit n'est qu'une dérivation du respect que réclament la personnalité humaine, sa dignité, sa liberté, bien loin qu'il soit le fondement et l'origine du respect qui leur est dû. L'usage a raison de distinguer, par le langage, des droits tellement distincts par leur essence. Ce n'est pas ici une pure affaire de mots. Il s'agit de savoir, non pas si l'on doit respect à la propriété, tout comme à la liberté de la personnalité humaine; mais s'il faut faire découler du droit de propriété le droit à la liberté. On serait porté à l'induire des paroles de M. Droz, et ce serait une grave erreur, s'il est vrai que, tout au contraire, la propriété ne soit respectable que par la sanction que lui imprime l'inviolabilité de la personne intelligente. M. Droz a donc renversé l'ordre logique des idées, et, dans son amour pour la liberté, donné, à titre d'argument en faveur de son droit, une explication inexacte qui, du premier rang qu'elle doit occuper, la ferait descendre au second.

C'est dans le second livre que l'auteur s'occupe du commerce, instrument de distribution des richesses, et instrument de production par l'augmentation d'utilité et de valeur qui résulte des transports. M. Droz montre la futilité des distinctions entre les avantages du commerce extérieur et ceux du commerce intérieur. Exporter, importer, acheter et vendre à ses concitoyens ou à des étrangers, c'est toujours procéder par des échanges et donner ses produits pour recevoir

à leur place ceux des autres. On comprend que M. Droz n'est rien moins que favorable au système des douanes, il les signale comme une calamité publique, comme un obstacle à la distribution naturelle des richesses, comme un levain de guerres et de haines nationales. Il conteste leur utilité, à n'y voir même qu'un instrument purement fiscal, et il nie surtout que jamais elles puissent servir pour régulariser la production. Il fait peu de cas de ces points d'honneur patriotiques qui font considérer comme œuvre méritoire d'essayer de réunir sur le sol d'un pays tous les genres de fabrication, et de se suffire à soi-même. Le château de Versailles lui paraît l'emblème de ces folles entreprises; il existe; mais vaut-il ce qu'il a coûté?

De là, M. Droz passe à l'explication de la fonction des monnaies, marchandises intermédiaires, destinées à faciliter les échanges, et à servir de point de comparaison pour apprécier les valeurs. Il fait ensuite justice de la balance du commerce, chimère née de l'idée que les métaux précieux sont la seule richesse; puis, il expose la théorie du papier-monnaie. Loin de réclamer des encouragemens extraordinaires pour l'industrie, il sollicite des gouvernemens un secours plus noble et plus efficace. « Pour encourager l'industrie, il faut répandre l'instruction, garantir la liberté du travail, respecter et faire respecter tous les genres de propriété, assurer la tranquillité intérieure, entretenir au dehors des relations amicales, en former de nouvelles, multiplier les moyens de communication, honorer les hommes industrieux, qui se distinguent par le perfectionnement ou le bon marché des produits.»

Dans le troisième livre, relatif à la distribution des richesses, M. Droz examine les différentes sortes de revenus, la rente des terres, la rente de l'argent, les profits des entrepreneurs, les salaires des ouvriers. Son analyse de l'opinion de Ricardo sur l'origine des fermages n'est pas assez complète pour être claire, et manque de développemens, surtout en ce qui concerne la théorie de l'élévation successive soit du prix de fermage, soit du prix de vente des propriétés territoriales, à

mesure que les nécessités de la consommation publique, en obligeant de défricher les terres de qualités de plus en plus inférieures, élèvent naturellement le prix de vente et le prix de fermage des meilleures terres antérieurement cultivées. Un chapitre excellent est celui qui traite des profits et des salaires. L'idée qui y domine est toujours l'augmentation de l'aisance générale par la baisse des marchandises, en même tems que l'accroissement d'aisance pour les ouvriers, par la hausse, ou du moins par le soutien des salaires. De ces idées, à la question des machines, à leur heureuse influence sur la baisse des marchandises et sur l'amélioration morale des ouvriers, la transition est facile. Ce livre est terminé par un chapitre plein de conseils utiles sur l'une des matières les plus difficiles de l'économie politique, la *population*.

Le quatrième et dernier livre traite de la consommation des richesses. C'est peut être celui de tous qu'on lira avec le plus de plaisir. Le premier chapitre, relatif à l'emploi du revenu, a pour objet de savoir s'il est à désirer que les revenus se portent de préférence vers les capitaux productifs, ou vers le fonds de consommation. La solution de M. Droz est pleine de sagesse. Il combat avec force cet axiome de parasite que les profusions du riche font vivre le pauvre, et l'exagération singulière qui veut voir, dans toute espèce de consommation, un accroissement de la richesse publique, toujours également favorable à la reproduction; mais il repousse avec la même énergie ces austérités d'un rigorisme sauvage, tant vanté dans les anciennes républiques. Le résultat auquel il arrive, c'est qu'il faut, par l'épargne, se créer des capitaux productifs, mais sans refuser au fonds de consommation, ce qui est nécessaire pour la satisfaction des plaisirs légitimes et modérés de soi et des siens. Vient ensuite un chapitre sur l'impôt, dont la conclusion est que le meilleur ministre des finances est celui qui fait le moins payer; et un autre sur l'emprunt, où l'auteur affirme que les États endettés, qui s'étourdissent sur leurs dangers, arriveront à la banqueroute, certaine, comme est la mort, sans que l'époque en soit connue.

Quelques réflexions, concernant les abus qu'on peut faire de l'économie politique, et la nécessité de laisser aux développemens intellectuels et à la satisfaction des besoins moraux leur juste prééminence sur les jouissances matérielles, terminent dignement cet ouvrage. « Ne prenons point, dit l'auteur, les richesses pour un but, elles sont un moyen : leur importance résulte du pouvoir qu'elles ont d'apaiser des souffrances ; et les plus précieuses sont celles qui servent au bien-être du plus grand nombre d'hommes. » Dans ces paroles, comme dans tout le cours du livre, on reconnaît cette élévation de sentiment et cette tempérance de sagesse qui placent M. Droz parmi ceux des moralistes dont on aime le mieux les conseils, parce qu'ils favorisent les développemens de ce qu'il y a de généreux dans l'ame humaine, sans faire violence à notre nature, et sans la mutiler avec pédanterie. On retrouve dans l'économie politique cette recherche du bien vivre, si gracieuse dans l'*Art d'être heureux*, et cette appréciation reconnaissante de tous les plaisirs que la providence permet à notre nature, toujours sous la condition que le premier plaisir de tous, le bon sommeil d'une bonne conscience, conservera la primauté. Cette philosophie de M. Droz est la même que l'on retrouve à chaque page des écrits du sage le plus complet de nos tems modernes, de Franklin, qui aimait aussi à ne jamais séparer l'économie politique de la morale.

Il est inutile de parler du style de cet ouvrage. Chacun sait comment écrit M. Droz, et par quelle élégante lucidité se recommande tout ce qui sort de sa plume. On pourrait signaler quelques pages, où parfois il ne se défend pas assez de certaines amplifications trop ornées qui trahissent l'académicien. Mais ce défaut, si c'en est un, ne messied pas à un livre élémentaire, et il est d'ailleurs tempéré par un si bon goût, qu'il ne servira qu'à augmenter l'attrait de la lecture.

Charles Renouard.

INDIA, OR FACTS SUBMITTED TO ILLUSTRATE THE CHARACTER AND CONDITION OF THE NATIVE INHABITANTS. — L'INDE; ou *faits et eclaircissemens sur le caractere et la condition de ses habitans indigenes*; par R. RICKARDS, Esq^e (1).

Il n'y a pas bien long-tems que nous avons vu l'Angleterre obtenir, sur les destinées de l'univers, une influence tout-à-fait disproportionnée avec l'étendue de son territoire et sa population; elle avait pris rang parmi les puissances du prémier ordre, et, profitant de circonstances heureuses, de ses richesses, du talent de ses hommes d'État, et de l'énergie de la liberté, elle s'était mise à la tête des mouvemens européens, et elle exerçait une sorte de dictature dans les coalitions formées contre la France. Mais, bientôt séduite par son ambition, et par les facilités que lui donnait son crédit, enivrée du rôle brillant qu'elle paraissait jouer, entraînée à des entreprises toujours plus gigantseques, elle s'est épuisée par ses efforts; elle se traîne dès lors avec peine sous le fardeau dont elle s'est chargée; la paix la fait décheoir du rang qu'elle avait acquis par la guerre; les monarques qu'elle soudoyait l'ont repoussée parmi les puissances du second ordre, ils dédaignent ses avis, ils se complaisent à tout ce qui peut l'humilier ou lui causer de l'inquiétude, et ils ne lui laissent espérer une alliance solide qu'avec la France, son ancienne ennemie.

A plusieurs reprises, et notamment à l'occasion de la guerre du Levant, l'Angleterre a déployé les beaux restes de sa grandeur et de sa richesse passées; elle a fait usage du langage qu'elle employait au tems de sa puissance, et elle a cherché à faire aux autres une illusion qu'elle ne se faisait pas à elle-même : mais aussitôt de nombreuses voix se sont élevées et dans l'étranger, et dans son propre sein, pour lui faire entendre que ses beaux jours étaient passés, qu'elle ne devait plus

(1) Londres, 1828-1829; Smith Alder, et. w., 65 Cornhill: trois premières parties, formant 656 pages in-8°.

prétendre à la domination, qu'elle causait peu de terreur par ses menaces. Sa dette immense, le déclin de son commerce, la souffrance de son industrie, le luxe insultant de ses grands, et la misère de ses classes laborieuses, tout semblait, lui disait-on, annoncer un État qui marchait rapidement vers sa décadence.

Mais plus que toutes ces circonstances, il en était une qui frappait les esprits observateurs, comme condamnant l'Angleterre à rentrer dans le rang secondaire dont le hasard l'avait fait sortir. Dans le grand jeu de la guerre, les autres États peuvent gagner des provinces qui ajoutent à leur force : les conquêtes de l'Angleterre n'ajoutent qu'à sa faiblesse. Les Français, quand ils étendirent leur empire de Hambourg jusqu'à Rome, admirent tous les peuples conquis aux droits de citoyens français : les Autrichiens et les Russes, à leur tour, quand la victoire les a favorisés, ont uni aux anciens, de nouveaux Russes, de nouveaux Autrichiens, dont les droits ne valent pas grand'chose sans doute, mais qui du moins n'ont pas l'humiliation d'être tenus dans une constante infériorité. Les Anglais, au contraire, n'ont jamais su fondre dans leur nation un seul des peuples que les armes, les traités, ou les successions leur ont donné. Dans leurs îles même, les habitans de Jersey et de Guernesey, les Écossais, les Irlandais, sont restés Normands, Écossais, Irlandais. Le Hanovre est demeuré aussi étranger à l'Angleterre que le Danemark ; Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes, le Continent et les îles de l'Amérique, le Continent méridional de l'Afrique, l'immense empire des Indes, et l'empire naissant de l'Australasie, empruntent des citoyens à l'Angleterre, et ne lui en rendent point ; elle domine partout, elle ne s'associe jamais.

Telle a été, dans tous les tems, la fausse politique de toutes les aristocraties ; et l'Angleterre tient plus de l'aristocratie que d'aucune autre forme de gouvernement. Au moyen âge, Venise, ville souveraine, gouvernée par une opulente aristocratie, avait étendu ses conquêtes sur un vaste et riche territoire, dont les ressources avaient fait long-tems sa grandeur, mais qu'elle n'avait jamais su incorporer à son État. La Dalmatie

et ses îles, la Morée et partie de l'Archipel, Candie, et une moitié de la Lombardie obéissaient à la république; mais, le sénat, pour se faire pardonner sa tyrannie, permettait l'insolence à ses subordonnés. Il avait privé les citoyens de Venise de toute liberté; toutefois, il les laissait traiter avec hauteur les gentilshommes de terre ferme, ceux-ci opprimaient leurs vassaux, et tout Italien sujet de Venise se croyait le droit de maltraiter les Istriotes, les Dalmates et les Grecs. Plus tard, la Hollande étendit ses conquêtes comme son commerce dans les deux Indes, et elle aurait formé une grande nation si elle avait permis aux peuples conquis de devenir hollandais. Mais elle n'avait su transporter que de petits tyrans à Curaçao, à Surinam, à Batavia, aux Moluques : plus elle acquérait de colonies, plus elle devait dépenser d'hommes pour retenir dans la dépendance et la crainte ou ses esclaves nègres, ou ses sujets indiens. D'autres aristocraties, moins célèbres et moins puissantes, avaient commis les mêmes erreurs; Gênes était toujours jalouse de ses sujets des deux rivières, Berne de ceux du pays de Vaud. Venise et Gênes, Berne et la Hollande succombèrent au premier choc, parce que le nombre de leurs citoyens était tout-à-fait disproportionné à l'étendue de leur état : le jour de l'Angleterre pourrait arriver aussi.

Toutefois, l'aristocratie anglaise est éclairée par la publicité, tandis que les aristocraties de Venise, de Berne, de Hollande, ont toujours chéri le mystère protecteur des abus; la nation anglaise a compris ses dangers : elle a triomphé de ses propres préjugés, elle a entraîné le ministère et la moitié de l'aristocratie elle-même dans une carrière nouvelle; le premier pas, le plus difficile est déjà fait, par l'émancipation de l'Irlande : il ne s'agit plus que de continuer avec courage, de nationaliser toutes les dépendances de l'Angleterre, d'en unir intimement les peuples avec les Anglais, et l'empire britannique non-seulement reprendra le rang qu'il occupait il y a vingt ans dans le monde, il s'élèvera bien plus haut encore, il sera tout à la fois le plus vaste, le plus florissant, et le plus populeux empire de l'univers.

L'Irlande était pour les Anglais une province tour à tour sujette ou ennemie ; de droit, on l'avait unie à l'empire ; en fait, on la traitait en pays de conquête ; on lui avait donné les lois de l'Angleterre, tandis qu'on l'opprimait et qu'on l'humiliait. Aussi, quoique avec son riche territoire et ses huit millions d'habitans, elle fournît des vivres, des soldats, des matelots, elle était bien plus un objet de terreur que d'espérance ; les Irlandais enrôlés dans l'armée et la flotte, pouvaient tout à coup se tourner contre leurs oppresseurs : en les secondant ils les faisaient trembler. Aujourd'hui déjà, l'Angleterre commence à sentir tout ce qu'elle a gagné de force réelle par un acte à la fois prudent et généreux.

L'émancipation de l'Irlande est accomplie, et déjà celle de l'Inde commence. Cette seconde fusion de deux peuples en un seul est bien plus importante encore ; la première a donné huit millions de citoyens de plus à l'Angleterre, la seconde lui en donnerait cent millions ; et ces nouveaux citoyens, ces nouveaux défenseurs de l'État, seraient des hommes civilisés, industrieux, vaillans, et possédant la plus belle des contrées de la terre. La question de l'Inde devra se traiter de nos jours dans toute son immensité. La lutte est engagée entre ceux qui exercent la tyrannie sur l'Inde, et ceux qui défendent les droits des Indiens. Peut-être les premiers maintiendront-ils les abus dont ils profitent, avec le même acharnement, avec les mêmes outrages contre leurs antagonistes, avec le même mépris pour l'intérêt de leur patrie, que nous avons vu déployer cette année par ceux qui combattaient l'émancipation de l'Irlande. Ceux, au contraire, qui demandent l'émancipation de l'Inde, à l'expiration de la charte de la Compagnie, en 1833, n'annoncent encore leurs prétentions que modestement, sans peut-être en concevoir eux-mêmes toute la portée. Cependant, une lumière toujours plus vive éclaire cette question ; les avocats de l'émancipation ne songeaient d'abord qu'à la liberté du commerce, ils s'élèvent aujourd'hui à la liberté de l'homme, au perfectionnement de l'espèce humaine, et ils font tous les jours des progrès. S'ils parlent plus souvent aux inté-

rêts domestiques et pécuniaires de leurs compatriotes qu'à leur conscience ou à leur patriotisme, c'est qu'ils ont ainsi d'autant plus de chances de se faire écouter. Les réformes sont lentes en tout pays, et surtout en Angleterre, aussi n'osons-nous nous tenir pour assurés que l'absurde et odieux gouvernement de la Compagnie soit aboli en 1833, et qu'à cette époque on assimile les Indiens aux Anglais, mais, du moins, nous ne doutons pas qu'un grand effort ne soit fait pour leur rendre une protection efficace et relever en eux la dignité de l'homme.

Si les autres nations de l'Europe étaient animées par l'étroit et bas égoïsme que n'ont cessé de professer la plupart des journalistes anglais en parlant des affaires du Levant, certainement elles auraient tout autant d'intérêt et, par conséquent, tout autant de droit à empêcher l'amélioration de l'état de l'Inde, que les Anglais prétendent en avoir à empêcher l'amélioration de l'état de la Turquie; elles pourraient dire avec raison, que l'incorporation de l'Inde à l'Angleterre est bien plus dangereuse pour l'indépendance de l'Europe que l'incorporation de la Turquie à la Russie; car, les forces acquises ainsi par le premier de ces deux états seraient à la fois bien plus considérables, et bien plus disponibles; ces puissances pourraient déclarer qu'elles ne permettront jamais l'abolition de la souveraineté de la Compagnie, pas plus que le peuple anglais, si l'on veut en croire le *Times*, ne permettra jamais le démembrement de l'empire turc. Une accession aussi prodigieuse de population, de richesse, d'industrie et de territoire, une accession qui donnerait à l'empire anglais cent vingt millions de citoyens, est de nature à inspirer de la crainte aux plus grands empires d'Europe, qui n'en comptent que de vingt-cinq à trente millions.

Pour nous, nous repoussons de tous nos efforts cette politique immorale, jalouse et cruelle qui s'oppose, en quelque lieu du globe que ce soit, aux progrès de l'humanité. Partout où il y a du bien à faire nous souhaiterons que ce bien se fasse; partout où une nation pourra se rendre plus puissante, en accordant à ses sujets plus de lumières, plus de vertus, plus

de protection, plus de liberté, plus de droits, nous applaudirons à ses efforts, et nous dirons à celles qui se sentiront laissées en arrière, à celles qui concevront des craintes pour la balance des États, de suivre l'exemple des premières, de donner du bonheur à leurs sujets pour se donner à elles-mêmes de la force.

Dans ce but, nous avons déjà cherché (1), nous chercherons encore à associer le public français à la grande question de la liberté de l'Inde, qui commence à se débattre en Angleterre. L'ouvrage, dont le titre est en tête de cet article, est un de ceux qui ont été écrits récemment avec le plus d'âme et le plus de connaissances pratiques en faveur des naturels de l'Inde. Il justifie l'épigraphe que l'auteur a empruntée aux Essais de Bacon. « Je prends la bonté dans ce sens, avait dit ce philosophe, c'est de chercher le plus grand bien des hommes, c'est ce que les Grecs appelaient philantropie; de toutes les vertus, de toutes les dignités de l'âme, c'est la plus grande, c'est le caractère de la Divinité. Sans elle l'homme n'est qu'un être affairé, dangereux, misérable, un insecte rampant sur la terre (Bacon, Essais, vol. 11, p. 280). » M. Rickards a dédié son livre aux naturels de l'Inde, « en gage de son souvenir reconnaissant, de son estime et de sa considération, dans l'espérance que la discussion sur l'Inde, qui ne tardera pas à avoir lieu en parlement, aura surtout pour but d'assurer, dans le gouvernement de leur pays, leurs intérêts, leur prospérité et leur bonheur. »

Il dit de lui-même : « J'ai vécu vingt-trois ans aux Indes dans l'intimité de plusieurs indigènes; j'ai constamment vu, dans leurs actions, dans leur conduite, la pratique des vertus les plus aimables; j'ai obtenu de plusieurs un attachement plein de reconnaissance : je les crois capables de toutes les qualités qui peuvent orner une âme humaine, et quoique je convienne de plusieurs des défauts qu'on leur impute

(1) Voy. *Revue Encyclopédique*, t. XXIV, décembre 1824, et t. XXX, mai 1826.

(quel individu, quel peuple en est exempt ?), j'attribue ces défauts à la rigueur du despotisme sous lequel ils ont si longtems gémi, et qui, malheureusement, n'est encore que bien peu allégé, plutôt qu'à une dépravation naturelle, ou aux institutions qui leur sont particulières. »

M. Rickards publie son ouvrage par parties séparées, dont trois, formant un gros volume, ont paru successivement. Ce sont, dit-il, autant de courts traités qu'il espère avoir plus de chances de faire lire ainsi détachés, que s'il les avait offerts tout à la fois au public. Dans la première partie, il examine quel effet a eu sur le peuple indien sa division en castes, pour arrêter les progrès de la civilisation.

La compagnie des Indes, pour faire admettre la croyance que l'établissement de son monopole était le seul moyen de gouverner l'Inde et d'y commercer, a travaillé à accréditer toujours plus une opinion déjà fort universellement répandue, savoir : que les Indous étaient nécessairement stationnaires, parce que tout, dans leur société, était irrévocablement fixé par leur religion. La nation, a-t-on dit, était divisée en quatre castes qui ne pouvaient jamais se mêler. Les fils, attachés sans retour à la profession de leurs pères, ne pouvaient ni avancer, ni reculer; ils faisaient toujours la même chose de la même manière, sans qu'il leur fût permis de se conformer aux besoins ou au goût du marché qui leur était ouvert; leur nourriture toute végétale, leurs habits de coton qui les couvraient à peine, leur étaient fournis par leur pays; leur religion les obligeait à n'y rien ajouter, à n'y rien changer. Des gens, au dire de la compagnie, qui ne pouvaient produire que ce qu'ils avaient toujours produit, qui ne pouvaient acheter que ce qu'ils avaient toujours acheté, ne laissaient au commerçant aucune espérance d'un trafic croissant, pas plus qu'au moraliste l'espérance d'un développement intellectuel; le mélange des étrangers parmi eux leur paraîtrait une souillure, l'établissement des Anglais dans leurs campagnes pourrait les pousser à la révolte, et pourrait faire perdre à l'Angleterre la domination de l'Inde, mais il ne les civiliserait jamais.

Il est curieux de voir, par la réfutation de M. Rickards combien le gouvernement anglais, combien l'Europe entière ont été trompés par ces diverses allégations, combien l'Inde est plus rapprochée de la civilisation actuelle de l'Angleterre ou de la France, que l'Espagne, la Pologne ou la Hongrie; combien ce peuple, qu'on disait stationnaire, est au contraire progressif; combien sa misère et son ignorance doivent être attribuées non à lui-même, mais à ses maîtres, à ses conquérans Musulmans, ou au gouvernement oppressif de la compagnie des Indes.

Dans le code Gentoo, en effet, on trouve la division de la race humaine en quatre classes, les Brahmen ou prêtres, les Cshatrya ou soldats, les Vaysia ou chefs d'industrie, qui se partagent entre le commerce, l'agriculture et la vie pastorale; ces trois premières classes sont nobles : on les désigne par l'épithète de deux fois nés, ou régénérés; la quatrième classe, les Soudra, est destinée à servir les trois autres; les préceptes du législateur ne s'adressent point à elle. Mais le discours préliminaire du code Gentoo, et les lois de Menu, fils de Brahma, publiées au moins huit cent quatre-vingts ans avant Jésus-Christ, nous apprennent aussi qu'à cette époque même, par un effet de la corruption des mœurs, ces classes s'étaient mêlées, de manière à faire naître une race nouvelle, *barrun-sunker*, composée d'une innombrable variété de castes, qui toutes avaient perdu leur pureté originelle, qui toutes demeuraient étrangères aux règles de vie imposées seulement aux hommes deux fois nés, ou régénérés. Cette race nouvelle jouit d'une pleine liberté et s'applique à tous les métiers, à toutes les industries, sous la réserve de trois fonctions sacerdotales, réservées aux seuls bramines. En effet, la classe des bramines se maintient toujours séparée; mais les trois autres classes primitives ont presque absolument disparu (P. 1, p. 5-28).

En fait, entre les princes de l'Inde, aujourd'hui le seul Paishwa est bramine; tous les autres sont issus de classes mêlées, *barrun-sunker;* toutes les armées de l'Inde sont rem-

plies de soldats de toute dénomination et de toutes les castes mêlées ; de même, ces dernières ont envahi toutes les professions originairement réservées aux Vaysia et aux Soudra ; on les trouve dans toutes les branches du commerce, de l'agriculture, des arts, et dans le service domestique ; aussi toute demande croissante de travail, dans toutes ses branches, dans toutes ses variétés, a été immédiatement satisfaite, malgré cette terrible division en castes, dont on a fait tant de bruit (ibid., p. 32). En outre, la population de l'Inde ne se compose pas seulement d'Indous ; les Musulmans, les chrétiens natifs, qui se disent Portugais, les Persans, les Arméniens et les Juifs forment une population au moins de 15 millions d'habitans, qui n'a jamais été soumise à la division en castes (ibid., p. 40). Ces hommes libres, au milieu d'une race asservie, auraient bientôt envahi toute l'industrie et toutes les professions lucratives du pays, s'il y avait eu quelque vérité dans la représentation qu'on nous a faite de l'Inde.

Il est également faux que la religion interdise aux Indous toute nourriture animale ; et d'abord, toute la grande masse de la population, qui se compose des castes mêlées, n'est soumise à aucune restriction légale, quant à sa nourriture. Ceux qui jouissent de quelque aisance, mangent, en général, de la viande chaque jour ; d'autres, il est vrai, affectent la pureté des bramines, et se contentent d'une nourriture plus simple. Les Indous ont un marché particulier à Bombay, qu'on voit abondamment fourni de moutons, d'agneaux, de chevreaux et de poissons ; beaucoup d'Indous sont chasseurs ou pêcheurs ; la vache enfin est le seul animal qu'ils se refusent constamment à manger (ibid., p. 51). Il est vrai que les lois de Menu, fils de Brahma, contiennent, dans les 56 premiers versets du cinquième chapitre, des règles révélées, quant à la nourriture des trois classes régénérées. Celles-ci ne pouvaient manger aucune viande qui n'eût pas été offerte en sacrifice, mais comme, d'autre part, des sacrifices journaliers leur étaient prescrits, on peut dire que l'usage de la viande leur était enjoint, bien plutôt que défendu (ibid., p. 54).

Il y a donc une grossière exagération, ou plutôt une grossière imposture dans le tableau qu'on a fait de la gêne constante à laquelle les Indous sont soumis par leur religion. Loin qu'il leur soit impossible de sentir aucun besoin nouveau, de s'appliquer à aucun nouveau travail, de faire aucun progrès ou industriel ou intellectuel, dès que la compagnie a permis aux Anglais de faire, sous des restrictions bien oppressives, quelque commerce dans l'Inde, ce commerce s'est accru avec une étonnante rapidité. Cette liberté ne date pour eux que de 1813; à cette époque, la compagnie exportait annuellement d'Angleterre pour la valeur d'un million sterling de marchandises, qu'elle distribuait entre l'Inde et la Chine. L'Inde seule a été ouverte au commerce des particuliers, et leurs exportations se sont élevées, de 1814 à 1826, d'un demi-million sterling à trois millions et demi (ibid., p. 70).

M. Rickards invoque enfin le témoignage de l'évêque de Calcutta, Heber, dont le journal a été récemment publié, pour établir que les Indiens sont un peuple progressif et un peuple civilisé. Nous croyons devoir à notre tour en citer quelques passages. « Dire qu'il manque aux Indous ou aux Musulmans (c'est l'évêque qui parle) aucun des traits essentiels à un peuple civilisé est une assertion qu'on ne saurait attendre de quelqu'un qui a vécu parmi eux. Leurs manières sont tout au moins aussi agréables, aussi polies, que celles des gens de même condition en Angleterre; leurs maisons sont plus grandes, s'accommodant à leurs besoins et à leur climat, elles sont pour le moins aussi commodes que les nôtres. Leur architecture est au moins aussi élégante, leurs laboureurs, leurs marchands, leurs gentilshommes ne gagneraient certainement ni en propreté, ni en élégance, ni en commodité, s'ils échangeaient leurs habits contre ceux des mêmes classes en Écosse. Dans les arts mécaniques, il n'est point vrai qu'ils soient inférieurs à la généralité des nations européennes; si leurs instrumens d'agriculture, et quelques-uns de leurs meubles domestiques ne valent pas les nôtres, ils valent ceux des habitans de l'Italie ou de la

France méridionale. Les travaux de leurs orfèvres, de leurs tisserands, sont aussi beaux que ceux des nôtres; loin d'être obstinément attachés à leurs anciens modèles, ils montrent beaucoup d'empressement à imiter les nôtres, et ils y réussissent très-bien. Il est notoire que les vaisseaux bâtis par des constructeurs indigènes de Bombay sont aussi bons qu'aucun de ceux qu'on bâtit à Londres ou à Liverpool; les carrosses, les cabriolets établis à Calcutta, sont aussi élégans, mais non aussi durables que les meilleurs de Londres. Chez un riche joailler de Delhy, j'ai trouvé des épingles, des pendans d'oreille, des tabatières des derniers modèles, ornés de devises françaises, et qui étaient son ouvrage» (Bishop Heber's journal, vol. 11, p. 382.)

«Les préjugés religieux des Indous, dit-il ailleurs, et leur obstination à garder leurs habitudes, ont été étrangement exagérés; quelques-uns des hommes les plus instruits de cette nation, avec qui j'en ai causé, m'assurent qu'une moitié des habitudes remarquables de leur vie civile ou domestique, est empruntée à leurs conquérans Mahométans, et à présent ils ont une disposition évidente ,et qui s'accroît sans cesse, à imiter les Anglais en toute chose. Déjà elle a produit des changemens notables, et elle en produira bientôt sans doute de plus importans. Les riches indigènes affectent tous à présent d'orner leurs maisons de colonnes d'ordre corinthien, de les meubler à l'anglaise, de monter les meilleurs chevaux, de parcourir les rues dans les plus brillans équipages de Calcutta. Plusieurs d'entre eux parlent anglais très-couramment, et sont assez versés dans la littérature anglaise... Dans les journaux bengalais, dont il y a ici deux ou trois, la politique est fort bien traitée, mais avec prédilection pour les opinions des Whigs; et l'un de leurs hommes marquans donna un grand dîner, il n'y a pas long-tems, en l'honneur de la révolution d'Espagne. Dans les classes inférieures la même disposition se manifeste par une négligence croissante des préjugés de castes (ibid., vol. 11, p. 306).»

« Le caractère commun de ce peuple, dit-il aussi, me

plaît infiniment; ils sont braves, courtois, intelligens, très-avides de connaissances et de perfectionnemens, et ils ont un talent remarquable pour la géométrie, l'astronomie et d'autres sciences, aussi-bien que pour la peinture et la sculpture (T. II, p. 409). J'ai passé quatre jours avec le raja de Tanjore, prince indou, qui cite Fourcroy, Lavoisier, Linnée, Buffon, en homme qui les connaît bien, qui sait apprécier le mérite de notre Shakespeare, et qui fait lui-même des vers anglais fort supérieurs à ceux que fit J.-J. Rousseau pour l'épitaphe de Shenstone. Il faut convenir que c'est un homme extraordinaire (ibid., p. 459). »

Ces citations, et nous pourrions les multiplier, nous font vivre au milieu d'un peuple civilisé, d'un peuple qui peut s'unir intimement, s'identifier avec un peuple d'Europe, autant au moins, mieux peut-être que deux nations limitrophes ne pourraient s'unir. La compagnie possède à peine ses plus anciennes provinces depuis trois quarts de siècle; elle n'a pas cessé de travailler de tout son pouvoir à empêcher toute assimilation, toute fusion des Indous avec les Anglais; jusqu'en 1813, elle a exclu de son territoire tout Anglais qui n'était pas dans sa dépendance immédiate; encore aujourd'hui, elle ne permet à aucun d'établissement stable; et cependant tel est le progrès qui s'est fait, malgré elle, dans un si court espace de tems. Qui peut douter que du moment que des lois égales, une protection égale, des droits égaux à ceux des sujets de l'Angleterre, au Canada par exemple, seraient accordés à tous les habitans de l'Inde sans distinction de race, l'Inde ne devînt bien plus rapidement encore européenne et anglaise? Qui peut douter qu'un peuple si avancé pour les arts, pour la littérature, pour l'organisation sociale, ne soit mûr pour un commencement de liberté politique, qui lui donnerait une patrie?

La seconde partie de l'ouvrage de M. Rickards, publiée quelques mois après la première, donne un précis des guerres et des révolutions de l'Inde durant les huit derniers siècles: c'est un abrégé de l'historien persan Ferishtah, qui vivait dans le Dékhan au dix-septième siècle; nous ne croyons pas

avoir jamais vu ailleurs tant d'horreurs, tant de massacres, accumulés dans un si petit nombre de pages. En publiant ce précis, M. Rickards s'est surtout proposé de montrer que le despotisme avait pesé sans interruption sur l'Inde ; que les souverains mêmes, tels que Baber, Akbar et Aurungzèbe, dont on a célébré la sagesse, la grandeur d'âme et l'humanité, ont souillé leurs règnes par des perfidies, par des cruautés monstrueuses ; qu'enfin, c'est à cette oppression et à cette férocité non interrompues du gouvernement, qu'il faut attribuer l'état stationnaire des Indiens, non à leur nature physique ou à leur religion. Ce précis cependant fait naître encore une autre pensée, que l'auteur n'indique pas même ; c'est que, malgré tous les vices du gouvernement de la compagnie des Indes, les peuples qui lui sont soumis ont encore fait un pas immense en repoussant le joug de leurs despotes indous ou musulmans; que rien, dans son administration, ne ressemble à ces tems effroyables, où des villes, des provinces entières, étaient condamnées à périr par l'épée ; où le vainqueur était réputé humain, quand il entraînait en esclavage, dans les déserts de la Tartarie, quarante ou cinquante mille captifs, au lieu de les massacrer. Les derniers actes du désespoir des peuples étaient alors tellement communs, qu'ils avaient reçu des noms vulgaires. On nommait *wulsa*, la détermination que prenaient tous les habitans d'une province de l'abandonner à l'approche des ennemis, quoique le plus souvent ils périssent tous en se réfugiant dans les déserts ou dans les jungles ; on nommait *joar*, la détermination plus terrible encore, de tuer leurs femmes et leurs enfans, de les brûler dans un commun incendie, et de se jeter ensuite sur l'ennemi pour périr tous en combattant. Depuis que l'Inde est devenue anglaise, il n'est plus question ni de *wulsa*, ni de *joar*, ni de villes dont la population est passée au fil de l'épée, ni de tribus réduites en esclavage, ni de monumens élevés avec les têtes des vaincus. Les princes et les grands propriétaires du pays ont été, en grande partie, ruinés et dépossédés; mais leurs propriétés étaient, dans tous les tems, si mal assu-

rées, que leur spoliation pouvait passer pour un des événemens journaliers de l'Inde. De nouvelles richesses se sont formées dans les villes; une nouvelle classe d'hommes s'est élevée à l'opulence, et, par elle, à l'instruction; et si un grand défaut, un défaut capital de l'ordre social, établi ou maintenu par la compagnie des Indes, ne rendait pas, en partie, stériles ces richesses accumulées dans les villes, l'Indostan se mettrait, en très-peu d'années, au niveau des contrées de l'univers les plus civilisées, les plus heureuses, et probablement aussi les plus attachées à leur gouvernement.

Ce vice capital est surtout développé dans la troisième partie de l'ouvrage de M. Rickards, qui vient à peine de paraître; il consiste dans le détestable système hérité des conquérans musulmans, mais aggravé encore par la Compagnie, d'après lequel la totalité des terres est censée appartenir au souverain. Quoique les villes soient nombreuses et florissantes dans l'Inde, notre auteur estime cependant que les neuf dixièmes de la population sont attachés à l'agriculture : ces neuf dixièmes toutefois ne sont point esclaves; ils ne sont non plus ni journaliers, ni fermiers, ni propriétaires; ils sont métayers (*ryots*), et ils partagent, ou doivent partager, avec l'État, par égales portions, les produits de leurs récoltes; car, par opposition avec tous les autres pays où la culture par métayers est pratiquée, ils n'ont au-dessus d'eux point de propriétaires, point d'autres supérieurs que les agens ou fermiers de l'État, les *zémindars*, avec leurs divers subordonnés, qui se font rendre compte de la portion de l'État, dans les récoltes.

M. Rickards a consacré 380 pages de son ouvrage à nous faire connaître les bases de ce système de revenu territorial, son application successive aux provinces conquises, et les modifications qu'on lui a fait subir, afin de le rendre moins oppressif et moins ruineux, modifications qui cependant ont toutes tourné au désavantage des cultivateurs. Les *ryots*, en effet, sont réduits à la plus excessive pauvreté; on ne leur laisse jamais rien au-delà du plus étroit nécessaire, pour

qu'ils puissent vivre (1) : on les vexe, on les opprime, on les menace sans cesse ; on punit leurs retards dans le paiement de leurs redevances de la manière la plus cruelle, souvent même par la torture. Dans leur misère, ils ne peuvent faire aucune avance à la terre ; ils n'apportent aucun perfectionnement à l'agriculture ; et, quoiqu'ils ne gardent rien pour eux-mêmes, ils produisent réellement très-peu pour le souverain. Le *zémindar* n'a aucun intérêt à faire des dépenses d'amélioration ; d'ailleurs, il est le plus souvent ruiné lui-même ; la compagnie est trop loin pour y songer ; aucun capital n'est donc jamais consacré à fertiliser la terre.

Cependant, ce système si oppressif ne demanderait que des modifications peu difficiles à introduire, pour être changé dans le système de culture peut-être le plus désirable, celui qui, dans quelques parties de l'Europe, répand le plus le bonheur parmi la grande masse des cultivateurs. Mais ce ne sont pas les Indous qui tiennent à leurs anciennes habitudes avec toute l'obstination de l'ignorance, c'est la compagnie des Indes ; c'est elle qui, en maintenant l'inaliénabilité de son droit de propriété sur la terre, qui, en refusant de la concéder ou de la vendre aux particuliers, et surtout aux Anglais, frappe son empire de stérilité, ses paysans de misère, et empêche l'accroissement de son propre revenu.

M. Rickards, se fondant sur l'enquête faite devant la Chambre des Communes, à l'occasion de la loi sur les blés, affirme que le revenu net d'une terre, ou le prix de son fermage,

---

(1) Dans la province de Dinayepéra la subsistance d'une famille de ryots, composée d'un homme, de sa femme et de deux enfans, est estimée à 3 liv. sterling par année (P. 1, p. 48). Dans une autre (ceded districts), dont le colonel Munro a estimé la population à deux millions de personnes, il compte que le quart de la population, qui jouit de plus d'aisance, dépense deux livres sterling par personne, par année, que le quart le plus pauvre ne dépense pas plus de dix-huit shellings par année ; que la classe moyenne enfin, qui comprend la moitié de la population, dépense vingt-sept shellings. (*Minutes of evidence*, 12 april 1813, p. 124. Rickards, P. 1, p. 68.)

ne peuvent pas monter à plus du quart de son produit brut; que les trois autres quarts sont nécessaires pour remplacer le capital du fermier et fournir à l'entretien des laboureurs : c'est fort bien en Angleterre, où l'agriculture est très-perfectionnée, et où les avances du capital agricole sont très-considérables. Mais il est notoire que, dans une grande partie de la France, le métayer vit fort bien sur la moitié des produits de la terre qu'il travaille; que sa condition est fort supérieure à celle du paysan, même libre, de Pologne ou de Danemark, qui donne la moitié de son travail, ou à celle du paysan de Hongrie, qui en donne les deux tiers; quand, ensuite, on arrive aux climats chauds, aux climats où le soleil et les arrosemens combinent leur puissance, où les arbres et les plantes vivaces produisent plus et demandent moins de travail que les annuelles; bien plus encore lorsqu'on approche des tropiques, la moitié de la récolte suffit pour faire vivre le cultivateur dans une grande aisance.

En général, en Italie, mais plus particulièrement en Toscane, le métayer fait tous les travaux annuels, et prélève, pour sa récompense, la moitié franche des récoltes; le propriétaire n'a, pour sa part, que l'autre moitié, sur laquelle il paie les impôts fonciers. Dans l'État de Lucques, le métayer n'a pour lui que le tiers des récoltes; et si, dans sa métairie, il a beaucoup d'oliviers ou beaucoup de châtaigniers, ce tiers lui procure encore une compensation très-ample pour son travail. Le sort du métayer de Toscane est beaucoup plus heureux, beaucoup plus indépendant que celui du journalier (cottager) qui fait, en Angleterre, tous les travaux de l'agriculture; sa nourriture et sa boisson sont beaucoup meilleures; ses habits de fête sont beaucoup plus recherchés, quoique le climat et l'usage lui permettent, les jours de travail, d'aller pieds nus et méchamment couvert; sa maison est plus grande et plus saine; surtout son sort est plus assuré; son avenir est plus à lui. Il ne peut être renvoyé que pour mauvaise conduite. Sous ce point de vue, la condition du métayer indien, ou *ryot*, est supérieure encore; la loi garantit pour lui, ce

que la coutume seule a établi en Toscane. « Les *ryots*, dit M. Rickards, ont un droit héréditaire d'occupation aux terres qu'ils cultivent; ils ne peuvent point être dépossédés, aussi long-tems qu'ils continuent à payer leurs redevances, selon une estimation locale, nommée *nérick*, établie dans chaque canton. Le contrat de métayage, nommé *pottah*, ne fait que spécifier cette estimation, que le *zémindar* ne peut accroître » (P. III, p. 375).

Quoique la propriété territoriale ne comprenne proprement en Toscane que la moitié des récoltes, elle a suffi pour y créer de très-grandes richesses agricoles; tous les biens de l'aristocratie italienne sont en fonds de terre : l'agriculture est vivifiée par d'immenses capitaux; elle est exercée avec une intelligence, avec un savoir qui servent de modèles aux autres parties de l'Europe favorisées par le soleil. Le propriétaire, sur sa moitié des récoltes, qu'on nomme la *part dominicale*, paie l'impôt foncier, qui ne passe pas le cinquième de son revenu, ou le dixième des produits bruts du sol; cependant, cet impôt est bien plus productif que celui que perçoit la compagnie des Indes, encore qu'au lieu du cinquième, elle prenne la totalité de la *part dominicale*.

Le revenu de la compagnie est, pour plus des quatre cinquièmes, formé de la *part dominicale*, qu'elle s'est attribuée, comme propriétaire du sol de tout cet immense empire.

La présidence de Bengale, avec ses annexes, savoir : Béhar, Orissa, Benarès, provinces cédées d'Oude, provinces conquises, territoire cédé du Nerbuddah, ont rendu, pour le revenu territorial, en roupies courantes, valant 2 shellings, roup. 92,776,833 . . . . liv. sterl. 9,277,683 6 s.

La présidence de Madras, avec les terres des Circars et des Jaghires, le Carnatic, Tanjore, provinces cédées du Mysore, du Malabar, du Nizam, subsides du Mysore,

9,277,683 6 s.

Report. . . .	9,277,683	6 s.
de Travancore, de Cochin, 12,862,176 pagodes, valant 8 shellings.	5,144,870	8
La présidence de Bombay, avec les provinces cédées par Guicowar et par les Mahrattes, 17,632,366 roupies de Bombay, valant 2 sh. 3 pences	3,526,472	12
Total du produit des terres de l'empire de l'Inde.	17,949,026	6
Tous les autres revenus réunis de la compagnie montant à	3,147,940	
Liv. sterl.	21,096,966	6 s.

En comptant la liv. sterl. pour 25 fr., nous aurons pour le revenu territorial . . 448,735,680 fr.;
Pour les impôts 78,698,500

TOTAL. . . . . 527,434,180 (1).

Ce revenu est sans doute considérable; cependant, ce n'est que la moitié de celui de la France, que le tiers de celui de l'Angleterre; il est levé sur une terre infiniment plus productive que l'une et que l'autre, sur une population quatre fois plus nombreuse et au moins aussi industrieuse que celle de France, sur un territoire bien plus de quatre fois plus étendu; il est levé avec une telle rigueur, qu'il ne laisse absolument rien aux neuf dixièmes de cette population; il atteste donc l'impéritie aussi-bien que la tyrannie du gouvernement des Indes. Avec un tel peuple, un tel climat, un tel sol, une telle industrie et un tel commerce, l'Inde, traitée comme la France, rendrait 160 millions sterlings par an, et devrait rester au moins aussi prospérante et aussi progressive qu'elle.

Nos lecteurs ne voudraient probablement pas nous suivre dans un examen plus détaillé de l'administration de l'Inde, si nous essayions de faire voir comment un système, connu

(1) P. III, p. 655.

en Europe pour avoir été l'heureux acheminement par lequel les paysans furent retirés de l'esclavage ; un système qui aurait dû répandre l'aisance et le bonheur parmi plus de cent millions d'Indiens, est devenu pour eux une cause d'oppression et de misère, qui les a souvent réduits au dernier désespoir : nous nous contenterons donc de quelques traits, pour faire comprendre comment il a été perverti.

Tandis qu'en Italie des milliers de propriétaires sont répandus sur toute la surface du sol, s'affectionnent à leur terre, se plaisent à l'orner et à l'enrichir, perçoivent en nature leur *part dominicale* au moment de la récolte, et se font alors rembourser des avances qu'ils ont faites souvent au métayer dans le cours de l'année, secondent enfin l'expérience de celui-ci par leurs connaissances scientifiques ; dans l'Inde, le *zémindar* demande non point la *part dominicale* en nature, mais sa valeur en argent, d'après une évaluation souvent arbitraire, toujours oppressive ; car le *ryot* n'est point sûr de vendre quand il veut, et de faire de l'argent avec ses denrées. Bien plus, le gouvernement exige que le *zémindar* le paie mois par mois, et, par conséquent, que le *ryot* paie le *zémindar* mois par mois : le retard d'un mois expose le *zémindar* à la vente de sa perception, qu'une fiction de la loi considère comme une terre ; et le *ryot*, à la saisie de ses instrumens, l'emprisonnement, et souvent la torture (P. III, p. 362, 364). La conséquence inévitable d'une si absurde rigueur a été la multiplication infinie des poursuites judiciaires, la vente journalière des terres, et la destruction de toute sécurité, de toute affection pour le sol, de la part du cultivateur. De plus, toute l'administration de l'Inde étant calculée presque uniquement pour la perception du revenu, les fonctions de finance sont habituellement confondues avec les fonctions judiciaires, et tout supérieur est, en même tems, juge et partie envers les contribuables. Si l'on joint à ces causes d'extorsion et de vexations personnelles les conséquences inévitables de la concentration de la propriété en une seule main, la destruction absolue de toute affection pour la terre, la cessation de toute

avance à l'agriculture, l'interruption de toute action d'une intelligence éclairée sur la pratique, on comprendra aisément l'état déplorable de l'agriculture et des agriculteurs dans l'Inde, et l'on ne s'étonnera plus du résultat financier, quoiqu'il ne laisse pas d'être frappant; car la confiscation universelle de la propriété territoriale donne au gouvernement un moindre revenu que n'aurait fait la dîme sur cette propriété, si elle était restée aux mains des particuliers.

Nous ne suivrons point notre auteur dans la critique des moyens de réforme qui ont déjà été tentés; nous n'attendrons point l'indication de ceux qu'il promet dans une quatrième et une cinquième partie; mais nous dirons au gouvernement anglais : N'inventez pas; consultez l'expérience, et imitez. Il n'est pas possible qu'entre ces flots d'Anglais qui se pressent sans cesse dans les salons et les musées de l'Italie, il n'y en ait pas quelqu'un qui ait regardé le peuple et la culture de la terre. Que celui-là dise donc à son gouvernement que la Toscane a un million de *contadini*, actifs, intelligens, industrieux, tels, enfin, que les 90 millions de *ryots* que la compagnie possède dans l'Inde; que l'influence du sacerdoce sur eux met au moins autant d'obstacles à leur développement que celle des brahmines sur les Indous; que leur culture intellectuelle n'est pas plus avancée; que cependant sur un sol, en général pauvre, ils vivent heureux et dans l'abondance avec la moitié des récoltes; qu'ils font souvent des économies assez considérables pour acheter le *domaine utile* de leur métairie, c'est-à-dire, un droit de propriété complet, chargé seulement d'une rente perpétuelle et invariable, soit en argent, soit en nature, en faveur du premier propriétaire; que l'autre moitié des récoltes répand l'opulence parmi une classe nombreuse de petits propriétaires; qu'elle suffit à une haute noblesse dont l'illustration est antique, à un clergé très-richement rémunéré, à une cour telle que l'exigent les habitudes ou les préjugés des monarchies, des établissemens pour les lettres et les arts célèbres dans toute l'Europe : enfin à toute l'organisation civile et militaire d'un gouvernement : tandis

que les *ryots* sont réduits à la nourriture la plus misérable, avec la moitié des récoltes du plus riche sol et du plus beau climat de la terre; qu'ils sont presque nus, sans cesse menacés et tourmentés; qu'enfin, ils ne voient au-dessus d'eux que des *zémindars* aussi malheureux qu'eux, et un souverain collectif, qu'ils ne peuvent connaître, qui, vendant et rachetant la souveraineté par actions, ne songe point à eux, ne sent rien pour eux, et ne leur fait jamais aucun bien.

Que les Anglais y songent bien : ils peuvent sans doute conserver quelque tems, long-tems peut-être, l'Inde dans l'état de misère et de dépendance où ils la retiennent; mais ils lui ont déjà communiqué assez de leur propre esprit pour qu'elle voie le mieux et qu'elle le désire. Leurs sujets de l'Inde ont pris rang parmi les nations civilisées; ils ont droit à tout le développement moral et intellectuel, à toute la liberté dont ils sont capables de jouir; ils feront de nouveaux progrès; ce qu'on ne leur donnera pas, ils le prendront; et, si le moment vient où cette force immense de l'Inde, qui pouvait être pour les Anglais, se tourne contre eux, l'Angleterre tombera de bien haut, et elle tombera avec le remords d'avoir, par un étroit égoïsme, manqué sa grande destinée.

J.-C.-L. DE SISMONDI.

MÉMOIRES du maréchal SUCHET, duc d'ALBUFERA, SUR SES CAMPAGNES EN ESPAGNE, *depuis* 1808 *jusqu'en* 1814, écrits par *lui-même* (1).

C'est, dans l'histoire de l'Empire, un grand et terrible épisode que la guerre d'Espagne; et, dans la guerre d'Espagne, les campagnes de Suchet forment, à leur tour, un grand et consolant épisode. La main qui a planté nos drapeaux sur tant

(1) Paris, 1828; Adolphe Bossange, rue Cassette, n° 22. 2 vol. in-8° de LI-576, et 572 pages, avec un Atlas in-folio; prix, 30 fr.

de forteresses, qui a conquis et gouverné une vaste portion de la péninsule, cette main prend la plume dans les loisirs de la paix, et racontant, avec simplicité, de grandes choses, nous fait assister aux innombrables travaux, nous rend témoins des faits glorieux qui ont rempli cinq années. Si nous voulions suivre le général dans ces entreprises multipliées, décrire avec détail ces siéges laborieux et savans, peindre ces assauts héroïques, raconter ces combats opiniâtres et ces grandes batailles dont la possession du royaume d'Aragon et du royaume de Valence fut le prix, il nous faudrait consacrer beaucoup de pages à cet article ; il nous faudrait redire ce qu'ont déjà dit tant de fois tous ceux qui ont raconté l'histoire des guerres de la révolution : et le génie des généraux, et l'intrépidité des soldats, et la victoire si long-tems fidèle à nos triples couleurs ; de pareils tableaux appartiennent d'ailleurs à d'autres pinceaux que les nôtres, et nous n'avons pas l'autorité qu'il faut pour juger, ni même pour louer ces grands faits d'armes. Nous nous arrêterons donc à ce qu'il y eut de pacifique dans la mission du général Suchet ; nous parlerons de cet art de constituer la conquête, plus rare que l'art de conquérir ; nous nous bornerons à faire ressortir le caractère particulier de ces campagnes mémorables, et à montrer ce qu'il y a d'original dans un état de guerre qui, pour le peuple vaincu, vaut mieux que son état de paix.

Après avoir fait un tableau pittoresque de l'Espagne, l'auteur des *Mémoires* ajoute : « On conçoit qu'un tel pays, éminemment propre à la guerre défensive, s'il est habité par des hommes agiles et sobres, courageux et intelligens, peut difficilement être conquis. Divers peuples l'ont envahi successivement. L'histoire les montre s'emparant de l'Espagne par des guerres longues et sanglantes, établissant sur plusieurs points leur domination, sans pouvoir dompter tout-à-fait les Espagnols, et vaincus ou chassés à la fin, autant par la constance des habitans que par l'inconstance ordinaire de la fortune. »

Cette conquête, si difficile pour tous les peuples et dans

tous les tems, l'était bien plus encore pour nous et dans les circonstances où nous la tentions. La perfidie qui avait attiré la famille royale dans le piége de Bayonne, les massacres provoqués par l'insurrection de Madrid, le 2 mai 1808, avaient porté au dernier point d'exaspération la fureur du peuple espagnol contre l'empereur et contre le peuple français; et, dans ce pays où chaque canton avait, pour ainsi dire, sa petite armée (sa *guerilla*), nous étions accueillis, non comme des conquérans ordinaires, mais comme des espèces de brigands contre lesquels tout était permis. Un décret, imprimé par ordre du gouvernement d'alors (la régence de Cadix), récompensait le manquement de foi envers les Français. Dans un catéchisme imprimé et répandu partout, on lisait des questions telles que celles-ci : « Que doit-on au prochain? L'aimer et lui faire du bien. — Qu'est-ce que le prochain? Tous les hommes, excepté les Français. — Peut-on tuer les Français? Non-seulement on le peut, mais on le doit. » Cette doctrine était sanctionnée par des prédications religieuses, par des actes patens du pouvoir, et par des crimes également publics. Un alcade nommé par les Français, ayant été assassiné, en plein jour, dans un village, par des hommes qui faisaient vanité de ce meurtre, deux des assassins furent pris et pendus à Pampelune. Sarraza, chef de parti, publia à ce sujet, dans la Navarre, une proclamation où il disait : « Parce que quelques hommes de bien, avec tout droit et toute justice, ont tué un tel...» Ce même chef de parti, dans une lettre qui fut interceptée, écrivait qu'il guettait au passage la femme du général Suchet, retournant en France; ajoutant qu'il mettait d'autant plus de prix à réussir, qu'on la disait enceinte (ce qui était vrai), en sorte que l'enfant périrait avec la mère.

Voilà les hommes que, non-seulement, il fallait dompter, mais qu'on devait encore transformer en sujets dévoués et fidèles.

Suchet comprit tout de suite qu'une réconciliation entre les deux peuples était le premier pas à faire pour vaincre; que, pour lui, la victoire était surtout dans la justice; car

c'étaient les cœurs des citoyens bien plus que les murailles des villes qu'il s'agissait de conquérir.

Lorsque Suchet prit le commandement du troisième corps d'armée, qui venait de faire le siége de Sarragosse, voici comme il nous le dépeint : « L'infanterie était considérablement affaiblie ; les régimens de nouvelle formation, surtout, se trouvaient dans un état déplorable par les vices inséparables d'une organisation récente et précipitée, par la jeunesse des soldats et leur inexpérience. Presque tous les soldats du train d'artillerie étaient partis pour l'Allemagne ; ils avaient été remplacés par des hommes pris dans l'infanterie ; pour la plupart mal chaussés, mal vêtus. Le recrutement des corps était en souffrance ; la solde était arriérée, les caisses vides ; le receveur de la province était en fuite ; à peine la subsistance était-elle assurée ; et il n'y avait ni magasins, ni établissemens, au milieu d'un pays entièrement épuisé par les ravages de la guerre. Dans un état voisin du découragement, cette armée était loin de compenser, par sa force morale, le danger de sa faiblesse numérique. Des habits blancs, bleus, et de formes différentes, restes choquans de divers changemens, récemment tentés dans l'habillement des troupes, occasionaient, dans les rangs, une bigarrure qui achevait d'enlever, à des soldats déjà faibles et abattus, toute idée de considération militaire. L'apparence de la misère les dégradait à leurs propres yeux, en nourrissant la fierté et l'audace d'une population ennemie. Ils gémissaient de l'abandon où on les avait laissés ; ils se plaignaient d'une injustice que n'avait pas méritée leur courage. Après avoir eu la part principale dans les travaux et les dangers du siége de Sarragosse, ils avaient vu les récompenses ordinaires accordées aux militaires du cinquième corps, tandis que seuls ils en avaient été privés, par l'effet d'une tâcheuse mésintelligence entre les chefs. »

C'était avec de tels soldats qu'il fallait établir la domination française au milieu d'une des contrées d'Espagne qui offraient le plus d'obstacles, et parmi une population observatrice autant qu'audacieuse, qui, lorsqu'elle ne nous combattait pas,

épiait notre contenance et s'attachait, avec une persévérance imperturbable, à nous compter, disent les *Mémoires*, qui en citent un exemple remarquable. En 1809, époque de la plus grande exaspération contre les Français, le commandant d'un détachement, envoyé dans une petite ville pour faire une reconnaissance, trouva les habitans, suivant leur coutume, rangés au soleil, en dehors des murs. La troupe défile devant ces hommes, qui la regardent en silence, et le commandant se présente chez l'alcade, auquel il demande un millier de rations de vivres et une centaine de rations de fourrages. *Je sais*, lui dit l'alcade, *quelles rations sont dues à votre troupe ; je vais vous en faire donner* 780 *de vivres et* 60 *de fourrages*. C'était, en effet, le compte juste des hommes et des chevaux.

La guerre d'Espagne avait cela de singulier, qu'on ne pouvait pas la terminer par des batailles gagnées; car, le plus souvent, une armée détruite, c'étaient des *guerillas* de plus. Là, il ne s'agissait pas seulement pour les soldats de combattre; il fallait travailler de la pioche aussi-bien que du sabre, et l'on comprend que la guerre a un caractère particulier dans un pays où, pour aller à son ennemi, il faut commencer par rétablir, sous le feu continuel des troupes qui tiennent la campagne, des routes à canons, abandonnées depuis cent ans, dans un espace de près de vingt lieues, à travers des montagnes escarpées, des vallées profondes, et sur le passage des torrens. C'est, d'ailleurs, une position excessivement délicate que celle d'un général en chef recevant de Paris des ordres d'un homme tel que Napoléon, et qui, par toutes les circonstances dont il est environné, circonstances inconnues à Paris au moment où sont expédiés les ordres, voit un danger manifeste dans leur exécution. La position devient encore plus difficile, si l'on reçoit en même tems des ordres de Paris et de Madrid, s'il faut correspondre avec deux gouvernemens qui ne sont pas toujours d'accord, et dont le plus puissant vous donne des instructions qu'il vous ordonne de ne pas révéler à l'autre. On peut se faire une idée,

par ce que nous venons de dire, de tous les embarras qui compliquaient la situation du général en chef.

Au moment où Suchet prit le commandement du troisième corps, de toutes parts arrivaient des nouvelles de désastres; lui-même échoua dans sa première tentative, l'attaque d'Alcañiz; et la terreur panique qui dispersa ses soldats, la nuit même qui suivit ce revers, acheva de lui prouver combien sa position était alarmante, et combien il lui fallait d'efforts pour remplir la grande tâche qui lui était imposée.

Ses premiers soins furent dirigés vers le moral de son armée; il s'attacha d'abord à relever le découragement de ses soldats abattus, à leur rendre leur propre estime, à leur apprendre à vaincre en leur donnant la confiance de la victoire. En même tems qu'il raffermissait la discipline par de longues et constantes manœuvres, par un service vigilant, par des exemples justes et sévères, il créait pour eux un bien-être auquel ils n'étaient plus accoutumés : cette discipline devait les rendre plus redoutables aux Espagnols; ce bien-être devait les leur rendre plus amis. Suchet savait combien les habitans d'un pays conquis ont intérêt à ce que le soldat reçoive au moins une partie de ce qu'il pourrait prendre.

Tandis qu'il s'occupait de réorganiser son armée, le général s'efforçait de reconstituer le pays, et d'en améliorer l'esprit. Le tableau très-bien fait qu'il trace de la situation de l'Aragon avant l'invasion française, et pendant les premières années de la conquête, montre combien l'entreprise était difficile. Foulée, depuis près de deux ans, par les réquisitions de plusieurs armées nationales et étrangères, cette province était épuisée : l'agriculture était dans un état déplorable, l'industrie entièrement perdue; les plus riches familles avaient émigré, et emporté avec elles tout le numéraire qu'elles avaient pu réunir; et tandis que, d'un côté, le gouvernement insurrectionnel avait recueilli le produit des dons patriotiques, et pris toutes les mesures possibles pour retirer l'argent de la circulation; de l'autre, on envoyait au gouvernement

de Joseph les sommes et l'argenterie provenant des couvens supprimés. Ainsi, les caisses étaient vides, la province n'avait que des dettes, toutes les sources de revenus étaient complétement taries; et il fallait demander huit millions de francs, seulement pour la solde annuelle de l'armée, à un pays qui, dans le tems même de sa plus grande prospérité, ne payait pas plus de quatre millions au gouvernement espagnol; et ce tribut, qu'il eût été fort difficile sans doute d'obtenir d'un peuple ami et dévoué, il fallait l'exiger d'une population animée de haine et de vengeance. En suivant la méthode expéditive dont on use ordinairement envers les provinces conquises, le général en chef aurait pu facilement pourvoir aux besoins du moment par la force, et en s'emparant de toutes les ressources matérielles qui restaient encore au pays. Suchet avait la vue plus longue ; il ne voulait pas, au profit du présent, dévorer son avenir. Administrateur aussi-bien que conquérant de l'Aragon, il comprit que, bien loin de l'épuiser, il devait songer à féconder les secours qu'il aurait à lui demander plus tard; il était convaincu que l'administration régulière d'une armée, et le bon emploi des ressources du pays qu'elle occupe, doivent être considérés comme ses plus puissans auxiliaires. Aspirant surtout à faire naître la confiance, il appela des Aragonnais au gouvernement de l'Aragon; il prit conseil du petit nombre d'hommes habiles qui étaient restés dans la province, et sur la loyauté desquels il pouvait compter; il mit dans les emplois ecclésiastiques, d'administration, de finance, de justice, les sujets que recommandaient leurs talens, leur probité et la voix publique. « Pénétrés de la position du pays, dit l'auteur des *Mémoires*, ils acceptèrent l'honorable mission d'interposer la modération et la justice entre les habitans et les soldats, et ils protégèrent les intérêts de leurs compatriotes avec une persévérance qui ne se démentit jamais. » Le général s'appliqua surtout à mettre dans l'administration financière l'ordre, et la publicité qui en est le meilleur garant; il supprima, autant qu'il put, le monopole, qui, sous l'ancien gouvernement, avait usurpé et obstrué tous les canaux de la consom-

mation, et fermé tout accès à l'industrie; et il se trouva ainsi en mesure de lever un impôt extraordinaire, auquel contribuèrent toutes les classes, et dans lequel le clergé fixa lui-même son contingent de bonne grâce. Mais, en chargeant le peuple de nouveaux tributs, le général cherchait tous les moyens de rendre ces fardeaux moins lourds; écoutons-le lui-même : « Il fallait que le numéraire sorti des mains du peuple fût prêt à y refluer, et faire qu'une circulation non interrompue prévînt toute stagnation et alimentât les caisses de l'armée sans les encombrer inutilement. Le général en chef ordonna que la solde fût payée tous les cinq jours. Chez le soldat, la dépense suit de près la recette. L'habitant ne tarda pas à se convaincre que l'impôt levé n'était qu'une avance, dans laquelle il pouvait rentrer promptement, en approvisionnant nos villes et nos camps. Dans la même vue, tout ce qui se fabriquait dans le pays, soit pour l'habillement, soit pour l'équipement des troupes, fut soigneusement recherché et payé au comptant. A l'échéance de chaque mois, lorsque la solde était alignée, on payait les retraites et les pensions des veuves de militaires accordées par l'ancien gouvernement; les appointemens des employés des diverses administrations, presque toutes formées d'Espagnols, étaient acquittés avec la même régularité et aux mêmes époques. Ces dispositions eurent tout le succès qu'on devait en attendre : l'industrie et le commerce reprirent courage; la circulation du numéraire devint plus rapide, et le recouvrement des impôts n'éprouva plus les mêmes obstacles. »

Le général appelait auprès de lui, lorsque les opérations militaires l'éloignaient de la capitale, les principales autorités de l'Aragon, pour régler, de concert avec elles, le budget annuel, aviser aux moyens de rendre la perception plus facile, et accorder au peuple les soulagemens compatibles avec la situation des affaires. L'ancienne contadorerie était une sorte de chambre des comptes, qui jouissait, à juste titre, de la confiance des habitans; elle fut maintenue, et ses pouvoirs furent même étendus; on lui donna la mission de juger et

d'arrêter les comptes de tous les comptables. Les dilapidations découvertes par cette administration protectrice furent sévèrement réprimées, et donnèrent lieu à des restitutions de fonds considérables. Le receveur et le payeur avaient ordre de fournir chaque mois, à la contadorerie, l'état des recettes et des dépenses effectuées, et de le rendre public, afin de faire connaître que le gouvernement consacrait exclusivement et scrupuleusement le produit des revenus publics au service de l'armée et à l'administration de la province.

La sagesse qu'il avait déployée dans son gouvernement de l'Aragon aida beaucoup Suchet dans la conquête du royaume de Valence. Aussitôt qu'après avoir battu l'armée de Blake et pris Sagonte, il fut entré dans Valence, la confiance et la soumission s'établirent sans peine, la tranquillité publique ne fut pas troublée un seul instant, et les premiers actes du vainqueur furent la confirmation de certaines autorités du pays nécessaires à son administration. Comme il avait gouverné l'Aragon avec des Aragonnais, il voulut gouverner Valence avec des Valenciens; et, après quelques mois de séjour parmi eux, il résolut de les appeler à voter, en quelque sorte, les nouveaux subsides qu'il réclamait. A cet effet, il réunit à Valence une junte composée des principaux fonctionnaires civils et judiciaires de la province, de plusieurs membres de la chambre de commerce, et d'un député par chacun des quatorze arrondissemens de recettes. Il ouvrit lui-même la première séance de l'assemblée, et lui fit connaître, dans un discours préparatoire, le but de sa convocation. L'intendant et l'ordonnateur en chef de l'armée furent ensuite chargés de présenter la situation des recettes et des dépenses de l'année expirée, et l'état des ressources et des besoins de l'année courante Ces rapports furent examinés et discutés dans le sein de plusieurs comités particuliers, qui rédigèrent des observations. Ce travail terminé, la junte prit l'initiative sur chacun des points indiqués, et soumit au général en chef un projet d'impôt; elle indiqua en même tems diverses améliorations, et, sur sa demande, le général n'hésita point à adop-

ter des réformes dans plusieurs branches de l'administration locale.

« Mais, disent les *Mémoires*, de toutes les mesures qui furent prises pour l'administration de cette belle province, aucune n'eut une plus salutaire influence que celle d'appeler les citoyens à consentir les charges qui devaient peser sur eux. Ils apprécièrent ce que, dans les circonstances, cette concession du pouvoir avait de bienveillant et de protecteur; ils se montrèrent plus disposés à obéir aux actes émanés de l'autorité supérieure, et la perception de l'impôt devint plus rapide et plus sûre. »

Ce fut en établissant ainsi, au milieu même de la conquête, une espèce de gouvernement représentatif, que Suchet était parvenu, en Aragon, non-seulement à dégréver la masse de la contribution extraordinaire de guerre de 500,000 réaux (environ 125,000 fr.) par mois, mais encore à faire pour le pays ce qu'aurait pu faire le gouvernement le plus paternel : les magasins de l'armée furent ouverts aux habitans des campagnes dont les propriétés avaient souffert des événemens de la guerre; des travaux considérables furent entrepris pour soulager la classe indigente; on rendit au commerce et à l'agriculture le canal impérial, qui seul fertilise d'immenses plaines; on commença des constructions pour procurer des eaux à Sarragosse, et bientôt une fontaine fut construite sur l'une des places; un projet fut adopté pour déblayer un quartier couvert de ruines depuis le siége, et pour ouvrir, sur ce terrain, une large rue plantée d'arbres; on restaura les hospices; on créa des manufactures, où fut employée une partie de la population, que l'on occupait en même tems à des travaux utiles à l'embellissement du pays et aux exploitations dont le service de l'armée avait besoin; les habitans des campagnes reprirent leurs travaux comme en pleine paix, et l'industrie, affranchie de beaucoup d'entraves, étendit considérablement ses spéculations. Enfin, l'ordre était si parfaitement établi, que, dans une période de seize à dix-huit mois, il ne s'était pas commis un seul assassinat dans la

capitale, tandis que, précédemment, d'après les relevés du greffe, on en comptait au-delà de trois cents par année, et en tems de paix.

Les mêmes bienfaits commençaient à se réaliser pour le pays de Valence, lorsque l'heure de la retraite sonna. Partout où Suchet obtenait quelque autorité, il faisait naître l'ordre, et, avec lui, les ressources. Dans la Catalogne, qu'il ne fit, pour ainsi dire, que traverser, on éprouva encore les heureux effets d'un pouvoir sage et protecteur.

Grâce à cette administration régulière, habile et paternelle, la conquête, à mesure qu'elle s'étendait, diminuait les charges du pays conquis. Après avoir suffisamment pourvu aux besoins de ses soldats, Suchet venait encore au secours des autres armées : on le voit nourrir l'une de ses magasins, donner à l'autre des approvisionnemens de guerre, ouvrir son trésor à une troisième : on le voit, oubliant tout sentiment de rivalité, et ne songeant qu'au succès de la cause commune, mettre à la disposition d'un autre maréchal, en un besoin pressant, une partie de ses troupes, s'efforcer constamment d'entretenir des relations de bonne intelligence avec les divers commandans en chef, et, enfin, tenter auprès des généraux ennemis toutes les communications honorables qu'il jugeait propres à diminuer les malheurs de la guerre.

Suchet qui, pour se concilier la confiance des habitans, montrait plus de prudence que le gouvernement espagnol lui-même, s'était surtout imposé la loi de ne jamais les blesser dans les objets de leur culte ; précaution bien essentielle chez un peuple qui se laisse gouverner par les momeries superstitieuses, beaucoup plus que par les idées morales de la religion (1). « D'après les ordres réitérés du ministre Cabar-

(1) Il y a à Valence une image miraculeuse de la Vierge, honorée sous le nom de *Nuestra senora de los desemparados* (Notre-Dame des gens sans défense), et, afin de rassurer les habitans, le marquis de Palacio, lorsqu'il fut nommé capitaine-général de la province, la reconnut solennellement pour le général suprême des Valenciens. Elle portait, dans toutes les ga-

rus, l'argenterie de Notre-Dame-du-Pilar devait être expédiée à Madrid. Ce temple, vénéré par les Espagnols, riche des dons de plusieurs souverains, possédait une grande quantité de vases, de candélabres et de statues en or ou en argent massif; le peuple de Saragosse attachait un grand prix à leur conservation; le général en chef prit sur lui de ne pas les laisser enlever. » Ce début de son administration avait beaucoup contribué à calmer les esprits, et à lui gagner les cœurs. Ce respect constant pour les idées religieuses du peuple conquis, et l'admirable administration dont nous venons de tracer une faible esquisse, firent plus encore que les victoires pour l'établissement de la domination française. Ce fut par cette conduite que Suchet parvint à triompher de toutes les répugnances, et à être considéré par les Espagnols presque comme un concitoyen. Il sut leur inspirer une confiance telle qu'il put employer les Espagnols et les armer sans péril. En Aragon, il composa, en grande partie, le corps des douaniers d'anciens officiers et soldats espagnols qui s'étaient offerts volontairement. Pour associer plus intimement les Aragonnais au succès de nos opérations, et employer des officiers espagnols qui s'étaient attachés au service français, il fit former quatre compagnies de fusiliers et deux de gendarmes.

---

zettes du pays, dans tous les mandemens religieux, le titre de *généralissima por mar y por tierra,* et elle était revêtue des décorations de capitaine-général, et de l'écharpe rouge brodée d'or comme général en chef. Cette curieuse anecdote, consignée dans une relation espagnole sur la campagne du général Blake, en 1811, se trouve confirmée par l'auteur des *Mémoires,* nos soldats, ayant vu, après la prise de Valence, dans la chapelle de Notre-Dame, cette Vierge encore décorée des insignes de généralissime, dont le marquis de Palacio l'avait pompeusement revêtue avant le siége. Cette grotesque promotion de la Vierge au grade de généralissime s'est, au reste, renouvelée dans plus d'une ville d'Espagne; et si notre mémoire est fidèle, le maréchal St.-Cyr, dans le *Journal* qu'il a publié, raconte, d'une vierge de Gironne, ce qu'on dit ici de la vierge de Valence, et il ajoute qu'on lui donna une garde d'honneur composée de femmes, choisies parmi les plus belliqueuses du pays.

« Nous n'eûmes qu'à nous louer de leurs services, dit l'auteur des *Mémoires*, comme de la valeur qu'ils surent déployer en plusieurs occasions. » Enfin, un grand nombre de communes demandèrent et obtinrent des armes pour repousser les *guerillas*. Dans le royaume de Valence, Suchet fit offrir aux membres de la junte insurrectionnelle eux-mêmes, qui s'étaient réfugiés à Alicante, une amnistie et des emplois publics. A l'exception de deux, tous vinrent se placer avec confiance sous notre domination. Un homme distingué du pays, M. Vallejo, qui, comme beaucoup d'autres, s'était éloigné à notre approche, ayant appris qu'une affaire particulière avait amené, dans le lieu de sa retraite, un de ses amis, M. Villa y Torre, qui avait été, sous Suchet, président de l'audience, ou chef de la justice en Aragon, lui fit demander une entrevue secrète : celui-ci le vit, la nuit, dans une barque, à quelque distance du rivage ; l'entretien fut court : *Qu'est-ce que Suchet?* dit Vallejo. — *Es hombre justo* (*c'est un homme juste*), répondit Villa y Torre. — *Cela me suffit*, répliqua l'émigré. Quelques jours après, il se présenta, fit sa soumission, et rentra dans ses biens et dans sa famille. Il a rempli depuis, avec intégrité, les fonctions de corrégidor de Valence. « Ces fiers caractères, incapables de plier devant le caprice ou l'insulte, appréciaient la justice unie à la force, et savaient se résigner aux charges d'un état de choses qu'ils ne pouvaient empêcher. »

Une circonstance qu'il est de notre devoir de ne pas oublier, parce qu'en même tems qu'elle atteste l'humanité du maréchal, elle témoigne glorieusement en faveur du caractère français : c'est la différence du traitement que recevaient de nous les prisonniers de guerre, et celui que l'on faisait à nos prisonniers. Dans une mission du colonel anglais Otto Rayer, à Barcelone, il fut chargé par le général Clinton de visiter les militaires anglais blessés à Ordal, que nous avions fait recueillir et traiter avec soin. Il fut si touché de ce qu'il vit et de ce qu'il entendit, que, d'après son rapport, le général

Clinton écrivit au maréchal Suchet une lettre remplie des sentimens de la plus vive reconnaissance. Quant aux prisonniers espagnols, on sait qu'ils n'étaient pas moins bien traités; dans maintes occasions, on a vu nos soldats transporter les blessés ennemis sur leurs épaules, pendant des distances assez longues; et après le combat d'Altafulla, le baron d'Eroles disait, dans un rapport : « Je dois avouer que les Français se sont comportés envers nos prisonniers avec une humanité digne d'éloges ; et que le général Lamarque s'est acquis plus de gloire par la générosité qu'il a montrée que par la bravoure incontestable de ses troupes. » Voilà des témoignages non suspects ; ce sont ceux de nos ennemis. Et cependant les prisonniers français étaient traités avec la dernière inhumanité à Bura et à Cabrera. Ils y étaient sans vêtemens, sans abri, obligés de se creuser des trous en terre, en proie à l'intempérie des hivers, et brûlés en été par le soleil. Quelquefois même ils étaient privés de vivres, aussi la plupart périssaient de misère ; et l'on peut dire que nulle part leur condition n'était si déplorable, excepté sur les pontons anglais.

C'est ainsi que l'équité de Suchet dans son administration, son humanité dans sa conduite produisirent une heureuse amélioration dans les dispositions des Espagnols à notre égard; ils finirent par éprouver, pour le maréchal, des sentimens d'attachement et de reconnaissance, dont les témoignages, souvent répétés, furent pour lui une douce récompense. Dans ses marches fréquentes à travers l'Aragon, il trouvait presque toujours les habitans réunis pour le saluer de leurs acclamations; ici, vêtus de costumes antiques, ils exécutaient des danses d'un caractère particulier; ailleurs, pendant que le clergé et les autorités le recevaient à son logement, les mascarades, en usage dans les jours de divertissement, parcouraient les rues, au milieu d'une foule à la fois animée et paisible, qui prolongeait jusque dans la nuit des sérénades improvisées (1). A Caspe, où

(1) *La Jota* est un air national propre aux Aragonais, et sur lequel ils improvisent souvent en s'accompagnant de leur guitare : « Dans une série de couplets qui se succédaient avec rapidité, ils chantaient ainsi, dit une note des *Mémoires*, le comte et la comtesse Suchet, les géné-

avait long-tems séjourné le cent-quinzième régiment, chacun des habitans connaissait, dans ce régiment, son officier ou son soldat, le traitait chez lui en ami, l'accompagnait de ses vœux au départ, l'attendait et le recevait au retour, sans billet de logement, sans invitation, sans ordre. Enfin, les Aragonais disaient, en parlant du troisième corps, *los nuestros*, non-seulement par préférence à d'autres troupes françaises qui traversèrent l'Aragon, mais même par comparaison avec quelques troupes espagnoles. Dans le pays de Valence, le général et ses soldats étaient également reçus au son des cloches, sous des arcs de triomphe, au milieu des fêtes et des démonstrations de joie; et, lorsque les désastres de la France, dans le nord de l'Europe, eurent amené le jour de l'évacuation de la Péninsule, la bienveillance des habitans ne se démentit point; pas un coup de fusil ne fut tiré, pas un soldat isolé ne fut attaqué; les vivres étaient partout préparés en abondance, les malades transportés avec soin; en quelques endroits les habitans allèrent même jusqu'à exprimer hautement au maréchal leurs regrets de son départ. Les *Mémoires* en citent un exemple, que nous ne pouvons nous empêcher de rapporter : « Le 6 juillet 1813, le maréchal, passant, avec son état-major, dans un village près de Castellon-de-la-Plana, trouva les habitans rassemblés sur la place principale, et des rafraîchissemens préparés pour la troupe; les autorités se présentèrent à lui, aussi empressées et plus spontanément qu'à l'époque où il arrivait vainqueur; le curé,

raux, les chefs et les officiers que chacun d'eux connaissait comme hôte, ou comme ami. Le général Suchet, qui s'était marié depuis peu, et qui était fait pour apprécier le bonheur domestique, avait profité de sa position de général en chef, dans un pays voisin des frontières de France, pour faire venir sa femme près de lui. Avec un courage qu'on peut appeler rare, elle l'accompagnait dans la plupart de ses courses; elle ne l'avait point quitté pendant l'expédition de Tortose. Ce spectacle était intéressant aux yeux des Aragonais et des Aragonaises. Les rapports qui naturellement s'établirent avec les dames du pays furent non-seulement agréables, mais utiles; et sans doute, cette circonstance ne fut pas sans influence sur la disposition bienveillante des esprits, qui amena peu à peu l'entière soumission de l'Aragon au gouverneur français qui y commandait. »

homme respectable, et influent par son caractère, ses lumières et ses vertus, le complimenta à haute voix devant tous ses compatriotes, qui applaudirent, et couvrirent de leurs acclamations et de leurs *vivats* ces paroles, remarquables dans un tel moment et dans une bouche espagnole : « M. le maréchal, nous savons que des événemens, qui ne dépendent pas de vous, sont la cause de votre retraite du pays de Valence ; nous regrettons votre départ, et nous conservons l'espoir de votre retour. »

C'est ce résultat merveilleux que nous avons eu surtout à cœur de faire comprendre, parce que c'est ce qui fait de l'établissement de Suchet dans une vaste portion de la Péninsule un phénomène presque unique dans les fastes militaires des peuples; parce que, considérés sous ce point de vue, ses *Mémoires* resteront un monument pour la France, aussi-bien que pour Suchet lui-même; parce qu'enfin c'est ce qui les rend précieux à tous les amis de la gloire nationale, comme ils le sont aux militaires en particulier, par l'instruction qu'ils y peuvent puiser. On n'a rien négligé de ce qui était capable d'en augmenter l'intérêt : parmi de nombreuses pièces justificatives, il y en a de curieuses; l'on y a joint un grand et bel atlas, composé de seize planches très-bien gravées, et offrant des cartes et des vues qui donnent beaucoup de prix à l'ouvrage.

Les *Mémoires* du maréchal Suchet sont écrits avec clarté et simplicité ; quelques morceaux, que nous avons déja cités, et auxquels nous pourrions en ajouter d'autres, tels que le récit de la prise de Tarragone, ne manquent ni de couleur, ni d'énergie; on remarque surtout et l'on est particulièrement touché du soin que prend le général de faire à chacun sa part de gloire; sa mémoire, fidèle aux services, se souvient de tous; le soldat, comme l'officier, reçoit son tribut d'éloges, et tous les noms que recommande quelque action d'éclat sont cités avec honneur. Parmi ses compagnons d'armes les plus distingués, dont nous regrettons que l'espace ne nous permette pas de rappeler ici les services, l'un de ceux qui furent le plus constamment associés à ses glorieux travaux, le gé-

néral *St.-Cyr-Nugues*, son chef d'état-major-général, est l'auteur d'une notice assez détaillée et très-bien faite sur la vie du maréchal, et sur les *Mémoires* laissés par cet homme célèbre.

Le général St.-Cyr-Nugues a fait dans cette notice une noble et vive peinture du soldat français; et il a tracé du maréchal un portrait où la sensibilité de l'ami donne à la touche du peintre quelque chose de plus expressif, sans lui rien ôter de sa vérité. Nous terminerons cet article en reproduisant ici quelques traits de ce portrait.

« Le maréchal Suchet avait de la sensibilité, de l'imagination, et, entre autres qualités, un esprit de justice et d'indulgence qui l'empêchait de jamais être ingrat pour un service, ou inexorable pour une faute. Aucun homme, peut-être, ne sut concilier comme lui les mouvemens d'un cœur affectueux avec l'exercice de l'autorité. Il avait une haute estime pour le soldat. Il faut avoir vu de près toutes les épreuves d'obéissance, de privations, de fatigues, de dangers, qui saisissent le militaire depuis son entrée au service jusqu'au moment où il en sort, pour apprécier un dévoûment sans cesse capable de ces sacrifices, et prêt chaque jour, à chaque instant, au sacrifice qui comprend à lui seul tous les autres, celui de la vie... Le maréchal Suchet avait connu à fond les soldats en vivant parmi eux; il avait avec eux une sorte de sympathie; il était persuasif et avait le don d'entraîner.... Dans l'intimité il était bon, facile, confiant; il appréciait l'attachement, tenait compte du zèle, et surtout du succès... L'avancement et le bien-être de sa famille militaire l'intéressaient vivement; il aimait à l'élever à mesure qu'elle le méritait, sans se séparer d'elle : aussi elle s'est presque toujours composée des mêmes officiers pendant une longue suite d'années; et, comme sa propre famille, à sa mort elle a perdu un père. »

Le succès des *Memoires de Suchet* ne s'est pas borné à la France; il en a paru une traduction anglaise, une traduction espagnole se publie en ce moment, et l'on prépare une traduction allemande.

M. Avenel.

LITTÉRATURE.

Chroniques de France, par Mme *Amable* Tastu (1).

J'ai une foi si vive dans le génie poétique de Mme Tastu, que j'avais d'abord fait peu d'attention à ce titre de *Chroniques* qu'elle a donné à son nouveau recueil. Nous voyons tant de livres qui ne remplissent qu'à moitié les promesses de leur titre ! Une surprise contraire n'avait rien d'invraisemblable de la part d'un auteur dont la modestie égale le talent. Toutefois, mes appréhensions ont commencé lorsque j'ai lu, en tête de son ouvrage, un fragment de Frédégaire, dont je me bornerai à transcrire ces derniers mots : « Que si quelque lecteur doute de moi, qu'il ait recours à l'auteur même ; il trouvera que je n'ai rien dit qui ne soit vrai. » Ainsi, Mme Tastu, adoptant un système qui prive l'art de ses ressources les plus fécondes, a pris pour guide, dans la peinture des hommes et des événemens, la vérité historique, si différente de la vérité poétique. Ce système n'est pas une découverte ; c'est celui qui, dans toutes les littératures, a précédé la poésie. Ainsi, la Grèce eut ses cycliques, narrateurs timides, qui ne firent que préparer des matériaux pour Homère et pour les tragiques. Le moyen âge a eu, soit en prose, soit en vers, des chroniqueurs de toute sorte. Qu'est-il resté de tant d'écrivains ? L'histoire, on ne peut trop le redire, ne contient ni poème ni drame tout fait : il n'est point de caractère ni d'événement qui, pour plaire et intéresser, n'ait besoin d'être, avec adresse, souvent même avec audace et partialité, repétri par la

---

(1) Paris, 1829 ; Delangle frères. In-8° de 595 pages ; prix, 9 fr.

main du poète; et ce besoin se fait surtout sentir dans le moyen âge et dans les tems postérieurs, période où l'homme disparaît, pour ainsi dire, sous le costume bizarre dont une multitude de préjugés et d'usages contraires à sa nature l'ont impitoyablement affublé. Voilà pourquoi la poésie y trouve si difficilement des sujets. La poésie, comme les autres arts, ne peut rien créer d'attachant ni de durable qu'en retraçant les caractères qui appartiennent à tous les tems, les passions qui parlent au cœur de tous les hommes. Si donc les mœurs d'une époque ont donné aux passions et aux caractères des formes toutes locales et exceptionnelles, la poésie, en reproduisant cette époque, sera presque toujours réduite à l'alternative de sacrifier, ou l'intérêt, ou la vérité historique. L'Arioste, le Tasse, Voltaire et tous les grands poètes qui, avant notre tems, ont traité des sujets empruntés au moyen âge (sans en excepter même Shakespeare et Schiller, dans ce qu'ils ont de plus beau), n'ont pas balancé à opter pour l'intérêt. Aujourd'hui, on incline en faveur de la vérité. A ne considérer que les avantages de l'art, je doute qu'il y ait progrès. Mais hâtons-nous de mettre un terme à ces réflexions générales, de peur qu'elles n'usurpent un espace que le lecteur aime mieux me voir employer à lui parler du nouveau recueil de Mme Tastu.

Ce recueil est composé d'un prologue et de cinq morceaux de genres très-différens, mais qui tous se rapportent au dessein qu'a eu l'auteur de retracer les diverses périodes de notre histoire.

Arrêtons-nous un moment sur le prologue, morceau dont quelques négligences et quelques longueurs n'altèrent point le charme poétique. Voici comment Mme Tastu nous peint les sensations que, dès son enfance, lui a fait éprouver la gloire nationale :

> A ces secrets accens l'amour du sol natal,
> Le doux nom de la France, ont servi de signal;
> C'est ce nom qui d'abord m'apparut dans l'histoire;
> Ses héros les premiers ont peuplé ma mémoire. »

Que de fois j'ai compté, parmi soixante rois,
Ceux dont le règne illustre, ou dont les sages lois
La rendaient tour à tour plus heureuse ou plus belle !
Que de fois au récit de nos anciens exploits
J'ai comparé l'éclat d'une gloire nouvelle,
Qui m'apparaît encor comme un songe effacé !
Car le présent d'alors faisait croire au passé.
Dans ces jours de prodige émue, émerveillée,
De son premier sommeil mon âme réveillée,
S'éblouit à l'éclat des belliqueux travaux.
Si le bronze annonçait des triomphes nouveaux,
Prêtant au bruit guerrier une oreille attentive,
L'aiguille entre mes mains demeurait inactive.
Trop fière des succès qu'obtenait mon pays,
Mon cœur palpitait de sa gloire ;
J'oubliais à quel prix s'achète une victoire :
Alors je n'avais point de fils.

Il me faut un certain courage pour me refuser au plaisir de prolonger cette citation. Plus loin, s'adressant aux Muses du siècle de Louis XIV : Pourquoi, dit le poète,

Pourquoi des chants légués à la postérité,
Le sol qui vous vit naître est-il déshérité ?
Pourquoi, méconnaissant une juste espérance,
Doter la Grèce et Rome, aux dépens de la France,
D'une double immortalité ?

Mme Tastu a voulu dédommager son pays des chants que nos anciens poètes ont refusés à ses annales. Telle est la pensée qu'exprime, avec une modestie pleine de grâce, la fin de ce prologue, digne d'être compté parmi les meilleures productions de son auteur.

Le premier des cinq poèmes qui suivent, a pour titre : *Tems religieux. — Quatrième siècle. — Les deux amans de Clermont.* Ce sujet, emprunté à la légende, a quelque rapport avec celui d'Atala. L'amour de Thécla, comme celui de la jeune américaine, est combattu par le vœu qu'elle a fait de consacrer à Dieu sa virginité. Mais, au lieu de recourir au poison pour rester fidèle à ses sermens, Thécla, la première nuit de ses noces, les révèle à son jeune époux. Celui-ci ne se rend pas d'abord à ses pieuses instances :

Est-ce à nous de céder à des vœux imprudens,
De deux nobles maisons nous les seuls descendans?
Nos pères verraient donc, au déclin de leur âge,
Aux mains de l'étranger passer leur héritage?
Mais elle : — Eh! que sont donc, aux regards d'un chrétien,
Ces grandeurs, ces trésors, cet héritage? Rien!
Rien l'univers entier! Rien la vie elle-même!
. . . . . .
— Dans tes vœux, malgré moi, mon cœur est de moitié,
Dit le jeune homme, ému d'une tendre pitié.
. . . . . .
Puis en signe de foi leurs mains se réunirent;
Sous l'œil du Tout-Puissant bientôt ils s'endormirent,
Et les anges berçaient de chœurs mélodieux
Ce couple voyageur sur la route des cieux;
Ils contemplaient ces mains encore entrelacées,
Ces fronts où n'habitaient que de saintes pensées,
Ces lèvres qu'entr'ouvrait un souffle égal et pur,
Et ces chants s'exhalaient de leurs harpes d'azur :
« Tel le jeune ramier, la blanche tourterelle,
» Unissent leur repos sous l'aile maternelle;
» Tel d'un double encensoir le tourbillon errant
» Ne forme dans les airs qu'un nuage odorant;
» Tels deux flambeaux sacrés dans le temple s'allument,
» Et sous la flamme sainte ensemble se consument. »
. . . . . .
De leurs nuits une nuit a retracé le cours.

Quoique le sujet repose sur des idées qui ne sont ni naturelles, ni raisonnables, on ne peut nier que le pinceau gracieux et délicat de Mme Tastu n'ait su donner du charme et même de l'intérêt à ce tableau.

La pièce suivante est intitulée : *Tems barbares. — Les enfans de Clodomir.* Il n'est personne qui, en lisant l'histoire de notre première dynastie, n'ait été saisi d'horreur au récit de la mort de ces enfans si cruellement massacrés par leurs oncles. Mais y a-t-il dans cette catastrophe le germe d'un intérêt puissant? J'ai peine à le croire. Clotaire et Childebert, l'un plus féroce, l'autre plus lâche, sont également repoussans par une barbarie froidement calculée. Clotilde, dont l'humeur vindi-

cative a déjà causé la perte de Clodomir, et qui, consultée sur le sort de ses petits-fils, répond avec orgueil :

« Mieux vaut, s'ils ne sont rois, les voir morts que tondus. »

Clotilde ne saurait nous inspirer, par sa douleur, qu'une faible pitié. Reste l'intérêt qui s'attache aux enfans. Mais, à vrai dire, le langage que leur prête Mme Tastu, n'est pas propre à le rendre bien vif. « Pour moi, dit Théobald, l'aîné de ces princes,

. . . . . Quand je saurai manier la framée,
Je me veux entourer d'une nombreuse armée;
Car je serai vaillant comme l'était Clovis;
Et mes Leudes et moi, de nos soldats suivis,
Nous pourrons entreprendre alors guerres sur guerres,
Conquérir du butin, des richesses, des terres :
. . . . . .
Car je ne veux d'états au monde que les miens.
— Un moment, dit Gonthaire! au moins de la couronne
A Clodoald, à moi, tu fais part? — A personne.
Clodoald sera clerc. — Et moi? — Je te tûrai.

Gonthaire, de son côté, n'aspire qu'à voir sa table

. . . . . A toute heure couverte
De vins tels que l'évêque en garde en son trésor,
Et de cent mets divers dans de grands bassins d'or.

Et quant à Clodoald, ou saint Cloud, voici les institutions qu'il destine à son peuple :

Si le Seigneur le veut, par sa sainte entremise,
J'emploîrai mes trésors à bâtir une église;
Heureux, si je pouvais de quelque saint nouveau
Honorer en ce lieu le glorieux tombeau!
. . . . . .
Des cantiques pareils aux cantiques des anges
De tous les saints de Dieu rediront les louanges,
Du matin jusqu'au soir et du soir au matin,
Comme on le fait à Tours pour le grand saint Martin.

On voit que, si les sujets de Clotaire et de Childebert devaient avoir en horreur de pareils rois, ils n'avaient guère sujet de regretter de pareils princes. Pour surcroît de malheur,

la barbarie du tems semble avoir exercé une maligne influence sur le style du poète ; ou plutôt il aura cherché une sorte de couleur locale, dans la rouille dont ses vers sont empreints. C'est un effort qui a dû coûter beaucoup à Mme Tastu. Je retrouve avec plaisir sa touche habituelle dans le court passage que je vais citer :

Sur un léger brancard les jeunes morts posés,
Dans toute leur beauté demeurent exposés.
Ému par la pitié, le peuple les *assiége*,
Puis se joint en silence au lugubre cortége;
Car, de la reine en deuil respectant le malheur,
Il craignait de troubler son immense douleur.
Les yeux étaient sans pleurs et les lèvres sans plainte;
Nul bruit ne s'entendait durant la marche sainte,
Hors le murmure sourd des cantiques sacrés,
Ou le sol frémissant sous les pas mesurés.

Les *tems chevaleresques* sont représentés par une aventure empruntée à l'histoire de Duguesclin. Felton, prisonnier anglais qu'il a délivré sur parole, s'est ménagé des intelligences dans le château de Pontorson, habité par Tiphaine, épouse du héros breton. Alix, l'une des femmes de Tiphaine, a été séduite par Felton. Elle est sur le point de lui livrer pendant la nuit l'entrée du château, lorsque Julienne, jeune religieuse, sœur de Duguesclin, avertie en songe par la sainte Vierge, saisit, au chevet de sa belle-sœur, l'épée de son frère absent, et repousse l'escalade. Sur ces entrefaites, Duguesclin arrive; il a rencontré les Anglais ; il a repris Felton, et instruit de la trahison d'Alix, qui refuse de dénoncer son complice, il la fait précipiter dans les fossés du château. Cette aventure, racontée en vers élégans et riches de poésie, abonde en heureux détails; mais le dénoûment sinistre qui la termine, serre le cœur plus qu'il n'attendrit. Quel froid personnage que ce Felton pour lequel Alix se sacrifie, et même que ce Duguesclin qui, après avoir fait noyer la pauvre fille, sans aucune forme de procès,

. . . . . Seul tranquille à l'aspect du supplice,
S'applaudit d'avoir fait bonne et prompte justice.

Et l'Anglais cependant se disait à part soi :
Qu'Alix eût dit mon nom, et c'était fait de moi !
Heureux que de Bertrand la colère *brutale*
N'ait causé que la mort d'une simple vassale !

On voit que les *tems chevaleresques*, présentés avec cette vérité, ressemblent encore quelque peu aux *tems barbares*.

Nous voici arrivés au morceau le plus considérable de ce recueil, aux *tems politiques*, aux *scènes de la fronde*. Ces scènes, écrites du ton de la comédie, ont pour dénoûment l'arrestation du grand Condé, du prince de Conti, son frère, et de son beau-frère le duc de Longueville. Les principaux personnages, qu'on y voit figurer avec eux, sont la reine Anne d'Autriche, Louis XIV âgé de douze ans, Mazarin, Monsieur, duc d'Orléans, la duchesse d'Aiguillon, la princesse douairière de Condé, le duc de Beaufort, le fameux coadjuteur, la duchesse de Chevreuse et sa fille.

« Si cet épisode de notre histoire, dit Mme Tastu, est stérile en résultats, il abonde en traits piquans. Les faits y manquent, non les hommes ; et peut-être ces grands caractères, jetés au travers de petits événemens, méritent, à cette époque, de la part de l'observateur ou du poète, l'attention que l'historien lui refuse. » Je cherche vainement, je l'avoue, les grands caractères que Mme Tastu a trouvés dans la Fronde. A coup sûr, ce n'est ni la reine, ni Mazarin qu'elle a pu désigner ainsi. L'une ne montra jamais de caractère que pour garder un ministre qui la dominait ; l'autre n'avait pour but que de conserver le pouvoir, et ce but, il y tendit toujours, non par des coups d'état et des actes de courage, mais par la duplicité, la corruption et les plus misérables intrigues. Je ne trouve pas davantage ces grands caractères dans le parti opposé à la cour. Condé, surnommé le Grand à cause de ses succès à la guerre, n'était occupé à la cour que des intérêts de son ambition, laquelle fut constamment d'une nature subalterne. Il visait, non pas au pouvoir, mais au crédit, aux places et à l'argent. Le coadjuteur lui-même, malgré quelques qualités remarquables, agit toujours sans aucun plan, sans aucun

but digne de ses efforts. Il semblait ne s'agiter que pour satisfaire au besoin d'un esprit remuant, et ne s'éleva jamais jusqu'à ces entreprises hardies qui ennoblissent un factieux. Tel était, au reste, le caractère général des grands seigneurs du tems, plus avides de bien vivre aux dépens de la nation, qu'ambitieux de la gouverner. On ne trouve parmi eux que de pâles copies des Charles-le-Mauvais, des Jean-sans-Peur et des Guise, qui ne furent eux-mêmes que des demi-caractères. Je crois donc que les faits ne manquent dans la Fronde que parce que les hommes ont manqué. Eh! n'y avait-il pas, au-dessous de toutes ces intrigues de cour, un peuple souffrant et opprimé, dont la cause, embrassée avec chaleur et sincérité, eût donné une grandeur véritable au drame et aux acteurs? Par malheur, ce personnage du peuple, le seul digne d'intérêt, ne paraît point dans les scènes de Mme Tastu. Il est vrai qu'il était alors bien ignorant, bien fanatique, bien sottement dupe de la fourberie des chefs de parti; mais, ses fautes et ses passions avaient au moins cette énergie grossière qui attache; au contraire, le mélange de petitesse et de corruption qui caractérise les acteurs illustres ne tarde pas à fatiguer l'attention du lecteur. Je ne puis m'empêcher de regretter que Mme Tastu ait employé à nous peindre toutes ces tracasseries plus de trois mille vers, dans lesquels je cherche vainement une action et un nœud. Je me hâte de convenir que les détails sont souvent traités avec beaucoup d'esprit et de finesse. Je citerai parmi les plus jolies scènes celle où Condé accable de sarcasmes le *signor Mazarini* qui, après les avoir endurés en silence, lui répond avec un phlegme politique :

> Je suis charmé qu'ainsi votre altesse s'amuse.
> D'un injuste courroux si le public l'accuse,
> Elle-même dément cette fausse rumeur,
> En daignant se montrer de si joyeuse humeur.

Je citerai encore la scène où la duchesse d'Aiguillon persuade au P. Léon qu'il fera une œuvre méritoire en ramenant à la cour la jeune Saujon, qui avait fui, dans un cloître,

l'amour du duc d'Orléans, et surtout celle où la reine fait réciter le *pater* au jeune roi pour obtenir du ciel qu'il seconde l'arrestation de son cousin de Condé. Il est aussi fort piquant et même comique d'entendre ce dernier prince, près d'être enfermé à Vincennes, tenir au conseil ce langage :

> Le pouvoir s'avilit aussitôt qu'il compose;
> C'est mon avis à moi. Voyez les députés
> Du parlement; pour peu qu'on les eût écoutés,
> Ils s'attaquaient à tout. Sous leurs mains sacriléges,
> La couronne perdait ses plus beaux priviléges,
> Et peu reconnaissans des bontés de leurs rois,
> Ils n'allaient à rien moins qu'à s'en faire des droits;
> Tout ce qu'ils prétendaient était absurde en somme;
> C'était ceci, cela; que sais-je moi? qu'un homme,
> A moins d'un jugement, ne pût être arrêté,
> Sans être incontinent remis en liberté.....
> Il serait beau vraiment qu'un roi dût rendre compte
> De ceux qu'il lui plaît mettre en prison! Quelle honte!
> Sans mon conseil pourtant on l'allait consentir.

Je voudrais pouvoir faire connaître par de plus longs fragmens un dialogue qui est en général plein de vérité. Toutefois, cette vérité qui aime à reproduire la nature telle qu'elle est, sans les modifications que l'art doit lui faire subir pour qu'elle plaise, s'accommode peut-être mieux de la prose que des vers. La vérité, dans le style poétique, veut être ou embellie, ou chargée. Privé de ce relief, le vers ne diffère souvent de la prose que par ses entraves : la mesure et la rime. C'est un inconvénient que l'habile auteur des *Scènes de la Fronde* n'a pas toujours su éviter. Voici même deux de ses vers qui ne remplissent qu'à demi les conditions de rigueur :

> Je viens savoir ce que votre éminence ordonne.
> Ah! voici le pauvre monsieur le cardinal.

La licence serait un peu forte; je n'y puis voir qu'une distraction.

Quitter les *Tems politiques* pour les *Tems modernes*, et la *Fronde* pour les *Cent Jours*, c'est passer d'un monde dans un

autre. Ici, les événemens prennent cette grandeur qui met en jeu toutes les facultés du poète; ici, le talent de Mme Tastu brille d'un tout autre éclat, et la poésie recommence à couler chez elle à pleins bords. Ce n'est pas encore qu'elle ait donné à cette grande catastrophe les formes, l'unité et l'intérêt d'un poème ; le mérite de cette dernière composition est plutôt descriptif; chacun des événemens, qui ont été comme les actes du drame des *Cent Jours*, y devient le sujet d'un tableau où la partie extérieure des faits est retracée avec les couleurs les plus vives; mais, si les caractères et les passions des personnages ne sont point mis en scène, la proximité des tems me semble être pour le poète une excuse suffisante. Mme Tastu sait, d'ailleurs, mêler à ses descriptions des pensées vives et hardies, comme on peut le voir par ces vers si fortement empreints de l'inspiration du moment:

Du trône de Clovis nos troubles populaires
Ont rendu chancelans les degrés séculaires.
Quel monarque aujourd'hui croirait s'y maintenir,
Quand la serre de l'aigle a peine à s'y tenir?
Mais en vain du malheur les leçons les obsèdent;
Des palais à l'exil en vain ils se succèdent;
Dès qu'un nouveau triomphe a consacré leurs droits,
Ils ont oublié tout, si ce n'est qu'ils sont rois;
Et, rêvant tour à tour la fortune fidèle,
Ils contemplent en vain, hélas! plus stables qu'elle,
Les mêmes ornemens aux lambris suspendus;
Ces conseillers muets ne sont point entendus,
Et les mêmes tapis sous leurs piés se déroulent,
Sans les faire songer au sol miné qu'ils foulent.

Ailleurs, le talent de l'observation se révèle par des traits rapides; tel est celui de l'enfant qui, accompagnant son père au Champ-de-Mai, s'écrie :

Viens nous joindre aux clameurs sur sa route élancées,
Mon père. Il a rendu les tambours aux lycées!

Telle est encore cette peinture du bivouac :

Sur le terrain humide avec peine allumés,
Les feux de notre armée, à demi consumés,

Laissaient, de loin en loin, d'une flamme inégale
Les rougeâtres lueurs briller par intervalle.
Nos soldats se montraient fatigués, soucieux ;
L'un murmure à voix haute en regardant les cieux ;
Moins novice à souffrir, l'autre en sifflant essuie
Le fer de son fusil qu'avait terni la pluie ;
Et tous, en maudissant un pénible chemin,
Se disent : Espérons qu'on se battra demain !

Ces passages et une multitude d'autres prouvent que l'esprit de Mme Tastu sait prendre toutes les formes qui lui plaisent ; elle-même nous rend compte en vers charmans de la mobilité de ses impressions :

Qui sait si la minute où je parle, écoulée,
Ne verra point ma peine ou ma joie envolée ;
Si les pensers inscrits aux feuillets que je tiens,
Un an, un mois passé, seront encor les miens !...
Déjà même, déjà, de la page dernière
Si mon œil tout à coup remonte à la première,
Avec étonnement, peut-être avec effroi,
Je m'y cherche moi-même, et dis : Ce n'est plus moi !

Avec cette flexibilité d'organisation qui caractérise le vrai poète, Mme Tastu est bien sûre de laisser sur tous les sujets l'empreinte de son talent ; toutefois, est-il dans l'intérêt de ce talent de prendre une direction historique ? Tel n'est point mon avis. La poésie, celle qui a pour but d'élever l'âme par la contemplation du beau, semble se réfugier aujourd'hui dans l'expression des sentimens de la vie privée. J'ai devant moi les deux recueils publiés jusqu'ici par Mme Tastu (ses *Poésies* et ses *Chroniques*), et je sens que je reviendrai plus souvent au premier qu'au second ; c'est que, dans le premier, Mme Tastu nous parle à tout instant d'elle-même, et qu'elle n'est jamais mieux inspirée que par cet heureux sujet.

CHAUVET.

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

LIVRES ÉTRANGERS (1).

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

179. — * *Compendium of the course of chemical instruction*, etc. — Abrégé du cours d'instruction chimique fait à la faculté de médecine de l'Université de Pensylvanie, par *Robert* Hare, médecin et professeur de chimie. Philadelphie, 1828; Carey et Lea. In-8° de 310 pages, avec un *appendix* de 46 pages, et un très-grand nombre de gravures en bois.

M. Hare a rédigé cet ouvrage pour l'instruction de ses élèves. Il y a renfermé les explications des différens appareils dont il fait usage, et dont plusieurs sont de son invention. Quoique le savant professeur n'ait eu pour but que de perfectionner les instrumens de la science, il a rendu en même tems des services aux arts chimiques, et son livre, considéré sous ce point de vue, exige un examen d'autant plus attentif, que les savans de l'Europe ne seront pas fâchés de prendre leur part dans le portefeuille dont il leur donne communication.

F.

180. — *The Franklin primer; or lessons in spelling and reading*, etc. — L'alphabet de Franklin; ou leçons pour apprendre à épeler et à lire; adapté à l'intelligence des enfans. Greenfield (Massachusetts), 1828-1829; Phelps et Clark.

181. — *The improved reader*. — Le lecteur perfectionné, faisant suite à l'ouvrage ci-dessus. Greenfield, 1828-1829; mêmes libraires.

182. — *The general class book*, etc. — Le livre de classe général; ou leçons intéressantes en prose et en vers, destiné à

---

(1) Nous indiquons par un astérisque (*), placé à côté du titre de chaque ouvrage, ceux des livres étrangers ou français qui paraissent dignes d'une attention particulière, et nous en rendrons quelquefois compte dans la section des *Analyses*.

servir de 3me livre de lecture, à l'usage des écoles. Greenfield, 1828-1829; mêmes libraires.

183. — *Essays on the philosophy of instruction*, etc. — Essais sur la philosophie de l'instruction, ou sur la nourriture à donner à de jeunes esprits. Greenfield, 1828-1829; mêmes libraires.

Il y a, en éducation, deux systèmes dominans qui ont prévalu tour à tour, et se sont nui mutuellement, peut-être parce qu'on les séparait. L'un consiste à chercher tous les moyens, et à tâcher de découvrir la meilleure méthode pour remplir l'esprit des élèves de la plus grande masse possible de matériaux, afin que, dans le cours de la vie, ils n'aient qu'à choisir et à appliquer cette quantité de faits et de notions : l'autre système, de beaucoup le plus raisonnable, s'en prend d'abord à l'intelligence, travaille à la développer, à la fortifier, et à la rendre apte à recevoir, et surtout à prendre partout ce qui lui convient. Il y a en nous un instinct si sûr, si admirable, si merveilleusement empreint de la sollicitude d'une providence paternelle, que la meilleure règle d'éducation sera toujours de se rapprocher autant que possible des indications naturelles : car, de même que notre estomac repousse ce qui lui est contraire, et accueille ce qui lui est sain, de même notre esprit a ses dégoûts et ses inspirations qu'il ne faut point négliger. — Ouvrir toutes les routes, faire un appel aux facultés, et les laisser cheminer librement, en leur offrant de loin en loin un point d'appui, est ce qu'il y aurait de plus désirable : mais qu'il y a loin encore de la théorie à l'application! et que d'esprits vastes et puissans se sont trompés sur cet important sujet, précisément, peut-être, pour ne l'avoir pas envisagé assez simplement, et pour l'avoir compliqué de toute leur expérience d'hommes faits! « Milton et Locke, disait Johnson, ont failli perdre l'éducation en Angleterre. Le plan du premier est impraticable, et n'a jamais pu, je crois, être même essayé. Celui de Locke, plus abordable, a été souvent tenté, mais sans succès. » On pourrait en dire autant des poétiques rêveries de Rousseau. La première condition pour élever des hommes ne serait-elle pas plutôt de faire abnégation de soi, et de se laisser conduire par les enfans pas à pas, à la lueur de leur intelligence; de s'éclairer avec elle, de recueillir ses impressions fraîches et naïves, ses découvertes inattendues; habitant avec son jeune guide ce monde fait à sa taille, où les merveilles abondent, et où existent déjà des germes de religion, de morale, de poésie, d'amour pour ce qui est beau et bon. Dieu n'a déshérité aucun âge, et l'enfance est peut-être plus richement dotée

qu'un autre. Ses grâces, son charme infini, ses prévisions de ce qui est, ce vague et cette insouciance qui ne sont pas encore de la vie, et semblent tenir d'un autre monde, tout cela n'appartient qu'à elle, et passe avec elle pour ne plus revenir. Considérée de ce point de vue, l'étude des enfans serait, je crois, chose nouvelle et pleine d'attraits, et l'on y puiserait d'innombrables secrets pour le bonheur à venir de ces petits êtres.

L'auteur des ouvrages annoncés en tête de cet article est bien d'avis de suivre la marche de la nature; mais il est trop préoccupé du besoin d'aller au-devant des enfans, et de suppléer à leur faiblesse. Il ne songe pas assez que c'est par l'exercice que nos membres se fortifient, et qu'un enfant qu'on porterait sans cesse, à l'âge où il peut marcher courrait risque de rester impotent. J'ai vu un enfant de dix ans arrivé à un état d'idiotisme presque complet, et à une incapacité totale, en grande partie par la faute d'absurdes parens qui, depuis sa naissance, avaient constamment agi et pensé pour lui, ne le laissant pas même se moucher, et lui faisant mettre par des domestiques les morceaux dans la bouche. On ne saurait trop le répéter, une fois l'intelligence en marche, elle ne s'arrêtera point; il y a en nous trop de curiosité et de désir naturel d'apprendre. Témoin l'enfant qui menait Johnson et Boswell dans une barque sur la Tamise. Les deux philosophes causant entre eux de l'utilité du savoir, Johnson dit : « voilà un garçon qui rame tout aussi bien sans science, que s'il pouvait chanter la chanson d'Orphée aux Argonautes, qui furent les premiers marins. » Eh! mon garçon, ajouta-t-il, « que donnerais-tu bien pour savoir quelque chose des Argonautes? » — « Je donnerais tout ce que j'ai, monsieur, » reprit l'enfant. C'est précisément là l'instinct inhérent à notre nature, le besoin qui, bien dirigé, prend le dessus des passions, et amène à sa suite le plus de calme et de bonheur. Il n'est presque pas d'être humain, qui, si son esprit n'est pas perverti, ou déjà blasé par des goûts et des jouissances factices, ne fût prêt, comme cet enfant, à donner tout ce qu'il a pour acquérir du savoir.

L'Alphabet de Franklin n'est pas, comme son titre semble l'indiquer, un ouvrage du célèbre savant américain; mais l'auteur a voulu sans doute y rattacher ce nom comme un garant de simplicité, de clarté, et aussi de popularité. Du reste cette série de lectures est faite dans un excellent esprit, et par une personne qui a évidemment étudié et approfondi le sujet qu'elle aborde.

184. — *Proceedings and fourteenth annual report of the board of managers of the baptist-general convention.* — Délibération et 14me rapport annuel du conseil des directeurs de la convention générale des anabaptistes, fait à l'Assemblée tenue à New-York, en avril. New-York, 1828.

185. — *Discourse on the occasion of forming the african mission-school-society.* — Discours sur l'urgence de former une société pour la fondation d'écoles missionnaires en Afrique, et en Amérique, prononcé dans l'église du Christ à Hartford, dans le Connecticut, le 10 août 1828, par J. M. Wainwright. Hartford, 1828.

Existe-t-il pour les peuples, comme pour les individus, des conditions de vie dont ils ne peuvent s'affranchir? Leur est-il nécessaire de passer par l'enfance pour arriver à la jeunesse, et pour conquérir l'âge mûr? Ne peuvent-ils dévier de cette loi, et grandir autrement que par degrés? L'expérience semble jusqu'ici résoudre ces questions affirmativement; tous les efforts des hommes n'ont pu suppléer au tems. En vain a-t-on cherché à ouvrir aux sauvages les voies d'une civilisation dont ils comprenaient les bienfaits : en vain les a-t-on transportés au milieu des villes; en vain a-t-on bâti des villes au milieu de leurs forêts; ils se sont refusés au bien qu'on voulait leur faire; et le petit nombre qui s'est soumis à être heureux à la manière des Européens a souffert, langui et péri misérablement. Une des mesures les plus sages du gouvernement des États-Unis, et dont il était permis d'attendre de bons résultats, est celle qui a réservé aux Indiens certains territoires dans leurs anciens domaines. 2,526 Indiens habitaient, en 1825, onze villages, dans les États du Maine, de Massachusetts, de l'île de Rhode, et du Connecticut. Pressés de toutes parts, et, pour ainsi dire, cernés par l'industrie de populations actives, ils semblaient devoir être entraînés à prendre part au mouvement. Ni l'exemple, ni même la bonne volonté ne leur ont manqué : et, cependant, ils ont échoué dans leurs tentatives. Une partie est revenue à son instinct sauvage, l'autre est restée dans l'inaction. Où sont les enfans des quatre-vingt mille hommes qui habitaient le seul territoire de la Nouvelle-Angleterre, lorsque, cent huit ans après la découverte de l'Amérique, le navire le *May flower*, débarqua sa troupe d'aventureux pélerins sur l'aride rocher de Plymouth? Ces nouveaux venus furent bien accueillis par les naturels; et aujourd'hui leurs descendans remplacent les innombrables tribus qu'ils trouvèrent libres et heureuses. Des guerres et des dissensions ont contribué à opérer ce grand

changement, mais ne peuvent seules expliquer la presque totale extinction des races primitives sur cet immense continent. Il y a même eu chez les Européens un désir sincère d'améliorer l'état des Indiens : des missionnaires, des professeurs, animés d'un pur esprit de philantropie, ont pénétré dans leurs retraites les plus cachées. Des instrumens de culture leur ont été donnés ; des essais de labourage, de défrichement ont été faits devant eux et pour eux. Des enfans indiens, élevés de bonne heure dans des écoles, ont été ensuite renvoyés parmi leurs compatriotes pour leur porter de nouvelles lumières et faire germer de nouvelles idées. Mais au lieu de remplir leur mission, ils sont retombés dans la barbarie la plus complète. Ne semble-t-il pas qu'il y ait là un obstacle indépendant de la volonté des hommes? Ceux qui ont fait partie des missions, ou qui ont été à même d'en observer la marche, persistent néanmoins à attribuer le manque de succès à trois causes principales; 1° à l'influence du mauvais exemple donné aux naturels par les blancs qui habitent dans leur voisinage ; 2° à leur attachement profond aux coutumes, aux traditions, aux notions fabuleuses de leurs pères; 3° enfin, à leur état de dispersion, et à leur vie errante. Mais, aussi, comment espérer d'agir sur des peuples en exigeant d'eux le sacrifice de toutes leurs habitudes? Ne conviendrait-il pas de faire la moitié du chemin? J'aime mieux, je l'avoue, le système de concession des jésuites, qui accordaient à la vierge en vénération chez les Iroquois le don de faire des miracles, que les doctrines abstraites et absolues des prédicateurs protestans. Le protestantisme, étant essentiellement une religion d'examen, convient d'autant moins à des peuples enfans qui ont, plus que tout autre, besoin de ce qui parle aux sens. Ils comprendront bien mieux, avec une sorte de sympathie, avec un sentiment religieux qui se manifeste par des signes extérieurs. Une attitude de respect et de recueillement, une génuflexion, des mains et des yeux levés vers le ciel en disent pour eux bien plus que des mots. C'est au plus profond des croyances, des mœurs, des affections de ces peuplades qu'il faudrait chercher le secret de leur conversion, et les moyens d'y arriver, et non en voulant leur appliquer des institutions d'un autre âge, qui leur sont étrangères, et n'ont point grandi avec eux.

L. Sw.-Belloc.

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE.

186. — *The library of entertaining knowledge.* — Biblio-

thèque des Connaissances amusantes. T. I : partie première. Les ménageries des quadrupèdes décrits et dessinés d'après des sujets vivans. Londres, 1829; Knight. In-12 de 216 pages.

Il existait déjà en Angleterre une *Bibliothèque des connaissances utiles.* Plusieurs traités spéciaux ont été publiés sous ce titre, par une société que préside M. Brougham, et qui se propose de répandre l'instruction et de la mettre à la portée de tous. Cet ouvrage, qui paraît encore sous ses auspices, a surtout pour but de rendre la science attrayante, et d'en frayer le chemin. Les faits y sont nombreux, les exemples bien choisis, les observations, pour la plupart, justes et intéressantes. Au lieu de transporter le lecteur hors de ses habitudes, de son pays, de son champ ordinaire d'observations, en lui parlant d'abord du lion, du tigre, etc., on l'entretient premièrement du chien, et des animaux qu'il a le plus d'occasions de voir et d'observer.

Une traduction française de ce livre, faite d'après le désir de quelques-uns des membres de la *Société pour la propagation du savoir*, ne tardera pas à paraître. Peut-être serait-il à propos d'y introduire, sinon des modifications, du moins quelques faits recueillis en France, ainsi que les ingénieuses découvertes de quelques-uns de nos savans. Les Anglais, moins avancés que nous sur plusieurs points, et particulièrement en histoire naturelle, ne se font pas scrupule de nous emprunter tout ce qui leur convient, et de le revêtir ensuite de formes simples et populaires. Il faut suivre la même marche, reprendre notre bien, et y joindre ce que les autres ont acquis. C'est surtout en science qu'il ne doit pas y avoir de monopole, et que le progrès d'un seul doit tourner au profit de tous.

187. — * *Travels in Arabia, comprising those territories in the Hedjaz which the Mahommedans regard as sacred.* — Voyages en Arabie, comprenant une relation de cette partie de l'Hedjaz que les Mahométans regardent comme sacrée; par feu *J. Lewis* Burckardt, publié par l'*Association formée pour étendre les découvertes dans l'intérieur de l'Afrique.* Londres, 1829; Colburn. In-4°.

C'est surtout la Mecque et Médine, les cérémonies religieuses, le pèlerinage au mont Arafat, qui ont excité la curiosité de Burckardt, et qu'il fait connaître à ses lecteurs. L'Islamisme s'est emparé de toutes les habitudes des Arabes; leurs mœurs s'en sont imprégnées; il est leur histoire et leur vie : ses cérémonies sont basées sur les antiques superstiti-

tions de ces hordes nomades, et Mahomet, leur prophète et leur unique législateur, semble presque le seul phénomène qui ait brillé sur ces plaines uniformes, le seul événement qui se détache sur les pages vides de cette histoire vague et ignorée, la seule époque, le seul homme. Ali-Bey avait fait pénétrer ses lecteurs dans l'enceinte inviolable des mosquées; il y était entré comme un descendant du prophète, un shériff. C'est comme pélerin, comme *hadji*, que Burckardt, après avoir excité néanmoins un moment les soupçons de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, est parvenu à se glisser dans la maison de dieu, *Beitullah*. Revêtu de l'*Ihram*, vêtement composé de deux pièces de toile sans couture, et qu'en hiver comme en été le Koran prescrit aux musulmans pendant la durée du pélerinage, il a fait le *Tovaf*, promenade autour de la *Kaaba*, mosquée intérieure, sanctuaire où l'on n'entre que deux fois l'an; il a baisé la pierre noire qui, suivant la tradition musulmane, fut placée par l'ange Gabriel à l'un des angles de la Kaaba; il a parcouru sept fois la distance qui sépare les collines de Sfaza et Meroua; jadis les tribus s'y réunissaient pour célébrer la mémoire de leurs ancêtres; des défis de gloire entre les poètes, de courage entre les guerriers, s'y portaient annuellement. Mahomet a détruit ces tournois, seulement c'est aux mêmes lieux que les pélerins se promènent et prient. Burckardt visita ensuite l'Omra, où Mahomet faisait sa prière du soir, et enfin fut témoin de la grande cérémonie qui attire au centre de l'Hedjaz les caravanes du monde musulman. Il se rendit à pied au mont Arafat, à la suite d'une multitude innombrable.

La description qu'il donne de ce voyage et de cette assemblée de peuples divers, réunis pour entendre, au lever du soleil, ce qu'ils croient être la parole de Dieu, prononcée par un homme inspiré d'en-haut, dans un lieu consacré, est animée et vivante. Il y a quelque chose de communicatif dans l'enthousiasme, et l'on est ému en lisant les effets produits par une croyance que l'on ne partage pas. Un pélerin s'écrie, à la vue de la Kaaba entourée de lampes, de nuages de parfums, et de milliers d'hommes prosternés dans la poussière : « Grand dieu, prenez ma vie, c'est ici le ciel! » D'autres, expirant de fatigue, rampent sur leurs genoux et sur leurs mains, jusque près de la maison sainte, et, baignés de l'eau du Zemzem, rendent avec joie le dernier soupir.

Du berceau du prophète, le voyageur se rendit à sa tombe.

Médine avait un aspect triste et désolé, à l'époque où il y arriva, en 1815. Les pélerins y étaient rares; et comme ils font tout le commerce et toute la richesse des villes de l'Hedjaz, la plupart des boutiques étaient fermées, et les maisons tombaient en ruine. Médine, cependant, bien bâtie et pavée, ressemblerait plus aux villes de la Syrie qu'à une cité arabe, mais les propriétaires, ne retirant depuis long-tems aucun profit de la location des appartemens nombreux, que, comme à la Mecque, ils tiennent à la disposition des voyageurs, ne veulent plus faire la dépense nécessaire pour les entretenir; de sorte que l'on ne voit que murailles dégradées; et Médine, comme la plupart des villes de l'Orient, n'offre plus qu'une faible image de son antique splendeur.

Les deux volumes des voyages de Burckardt, déjà publiés, de 1819 à 1822, et qui contenaient la relation de son séjour en Nubie et en Syrie, faisaient désirer ce troisième volume. Les éditeurs en promettent un quatrième, contenant des détails intéressans sur les Arabes du désert, et particulièrement sur les Wéchabites; l'histoire de cette secte, si peu connue parmi nous, et qui a failli changer la face d'une moitié du monde, ne peut manquer d'être accueillie avec empressement.

L. Sw.-Belloc.

188.—**Observaciones sobre la historia de la guerra de España, que escribieron*, etc. — Observations sur les histoires de la guerre d'Espagne, écrites par MM. *Clarke, Southey, Londonderry* et *Napier;* par *José Canga* Argüelles. Londres, 1829; M. Calero, 17, Frederick-Place, Goswell-Road. 2 vol. in-8.

L'Angleterre, au commencement de 1808, était sur le penchant de sa ruine; ce vaste édifice s'écroulait par sa base. Que des écrivains pleins de vanité nationale nient aujourd'hui cette vérité, elle n'en reste pas moins consignée dans les actes du parlement. Les emprunts négociés depuis 1793 s'élevaient à la somme énorme de 459,903,487 liv. sterl. M. Tierney demandait, dans la Chambre des Communes, la formation d'une commission chargée d'examiner le véritable état du commerce et de la navigation, et d'aviser aux moyens de leur rendre un peu de vie. Un des plus ardens soutiens de ce qu'on appelle au-delà du détroit *l'honneur britannique* avait osé faire entendre, dans le parlement, les mots d'*accommodement*, de *négociation*, sans exciter aucun scandale, ni même aucun étonnement; l'angoisse était générale, et le moment était arrivé où l'orgueil anglais allait être forcé de fléchir sous la loi de l'intérêt: mais alors les premières nouvelles de l'insurrec-

tion espagnole parvinrent à Londres, et ranimèrent toutes les espérances. « C'était, disent M. Napier et le marquis de Londonderry, c'était un nouveau champ de bataille, ouvert aux troupes anglaises, où tout leur serait auxiliaire; c'était un point d'appui où se fixa le levier qui devait remuer le monde. »

L'Angleterre ne vit donc dans la guerre d'Espagne qu'une circonstance heureuse pour tenter de nouveau les chances des combats. Mieux instruits peut-être que Napoléon du caractère véritable des Espagnols, les ministres anglais virent tout ce qu'on devait attendre d'une nation fière et brave, indignement trompée, blessée dans ses croyances, dans ses mœurs, dans ses préjugés les plus chers, et firent entrer l'héroïsme castillan dans leurs calculs politiques. Qu'en juge maintenant si la reconnaissance des Espagnols doit être vive pour l'Angleterre, et les secours qu'ils en reçurent! Il est, du reste, évident que cette alliance ne pouvait être que momentanée; que l'Angleterre est essentiellement ennemie de toute puissance possédant des colonies; enfin, que l'allié naturel de l'Espagne, c'est la France. Cette vérité, que les Espagnols sont aujourd'hui disposés à reconnaître, ne pouvait guère, sans doute, tomber dans leur esprit lorsque la France se précipitait sur leur patrie et l'accablait du poids de ses armées; mais les haines nationales s'éteignent, et la France a bien assez expié ses conquêtes et sa gloire pour que les peuples qu'elle a vaincus bannissent des souvenirs irritans.

La guerre commença : l'Europe sait ce que firent les Espagnols; comment ils effacèrent, par des flots de sang, trois siècles d'abaissement; comment ils surent rappeler, en le surpassant, tout ce que l'antiquité raconte de la valeur de leurs ancêtres : l'éloge de leur bravoure est devenu presque une trivialité. Cependant, si des témoignages étaient nécessaires, ce serait à nous, Français, à les porter; à nous, qui avons acquis des titres de compétence que personne ne contestera; à nous, qui avons pu juger ce que pèse le glaive de chacune des nations de l'Europe, et qui avons vu, pendant une guerre meurtrière, nos rangs tristement éclaircis par les bandes espagnoles bien plus que par les régimens anglais. Ces témoignages existent déjà dans les ouvrages historiques écrits par des hommes dont l'autorité est irrécusable, le général *Foy*, les maréchaux *Gouvion St.-Cyr* et *Suchet*. Quand on a lu ce qu'ils ont écrit sur ces immortelles campagnes, sur les résistances, les pertes qu'ils éprouvèrent, les actions héroïques dont ils furent témoins, personne n'a le droit de les contredire. Écoutons le dernier, parlant d'un assaut où il se trouvait

en personne (*Mémoires*, t. II, p. 170) : « La brèche fut aussitôt couverte d'hommes exaltés par l'enthousiasme et par la fureur. Ils répondaient, par des coups de fusil, à chaque coup de canon; replaçaient les sacs de terre renversés; et, par une obstination inouïe, pendant cinq ou six heures sans relâche, debout sur le rempart, sous le feu non interrompu de quatre pièces de 24, battant de plein fouet, ils se succédaient à l'envi, remplaçaient les morts, réparaient avec ardeur les effets du boulet, et, poussant de grands cris, nous provoquaient à monter jusqu'à eux, pour combattre de plus près. » (Voy. *ci-dessus* l'analyse des *Mémoires du maréchal Suchet*, p. 661.) Cependant, des écrivains anglais ont eu l'incroyable audace d'accumuler contre la nation espagnole des accusations aussi absurdes qu'injurieuses. Un Espagnol, homme d'honneur et de savoir, a pris la peine de leur répondre. Il aurait pu se dispenser de réfuter le reproche de *lâcheté* fait à ses compatriotes; cela n'est que ridicule. Il les aurait assez embarrassés, sans doute, s'il leur eût demandé ce que faisaient l'escadre et l'armée anglaises lorsque Tarragone et Ciudad-Rodrigo succombaient à leur vue, sans qu'elles cherchassent à les secourir? S'il eût rappelé leur pitoyable retraite devant Napoléon, lorsque celui-ci commandait en personne la seconde invasion, et mille autres traits qui prouveraient que les Anglais étaient bien plus avares de leur sang que de celui de leurs alliés. Ces auteurs prodiguent aux Espagnols les épithètes de *barbares*, d'*ignorans*, de *brutes*, etc. Sans doute, au milieu d'une épouvantable guerre, où s'agitaient toutes les passions d'un peuple exaspéré jusqu'à la fureur, ils n'avaient pas conservé cette civilisation élégante, calme et régulière qui ne peut fleurir qu'à l'abri de la paix et de la prospérité publique; sans doute, les jeunes officiers, sortis de l'aristocratie anglaise, n'ont pas retrouvé, en Espagne, la politesse et les plaisirs des salons de Londres; mais, quelque rudesse que les mœurs eussent prise au milieu de ces calamités nationales, de quelques horribles excès que les Espagnols aient souillé leur sainte cause, on ne peut leur reprocher des actes aussi coupables que ceux dont les Anglais s'accusent eux-mêmes. Nous ouvrons le livre du marquis de Londonderry, et nous y trouvons (chap. XXVIII, p. 375 de la traduction française) le passage suivant, dans lequel il est question de la reprise de Ciudad-Rodrigo : « Chaque quartier de la ville offrit des scènes horribles de pillage et de confusion;... plusieurs incendies éclatèrent, soit allumés à dessein, soit résultant d'accidens; on pillait les églises; le vin coulait dans les caves; et, pen-

dant plusieurs heures, il n'est sorte de crime qui ne se commît. Gorgés de vin et rassasiés de luxure, nos soldats succombèrent enfin au sommeil, etc.» Cela est naïf; et si l'on songe que cette ville et ces églises pillées et brûlées étaient espagnoles; que ces femmes violées étaient des femmes espagnoles; que tous ces crimes, enfin, étaient commis, contre des Espagnols, par les Anglais, leurs alliés, on sera en droit de demander à ceux-ci ce qu'ils entendent par le mot *barbarie*, et s'ils connaissent, dans la conduite des Espagnols, quelque chose d'aussi honteusement atroce.

Un autre reproche encore est celui d'ingratitude. Pour juger jusqu'à quel point il est fondé, il faudrait mettre, d'un côté, tous les bienfaits que les Espagnols reçurent de leurs alliés; de l'autre, les témoignages de reconnaissance qu'ils leur ont donnés. Il faudrait rappeler l'empressement avec lequel les Anglais profitèrent de l'occasion qui leur était offerte pour détruire les lignes de Saint-Roch, vis-à-vis de Gibraltar, lignes dont l'établissement avait coûté des sommes immenses et des guerres opiniâtres; il faudrait rappeler l'incendie, non moins gratuit, de la fabrique de la *China* au *Buen-Retiro*, de celle de *Guadalajara*, et d'une foule de villages de la Galice, etc., etc. D'une autre part, il faudrait dire ce que coûta aux Espagnols le séjour des troupes anglaises dans leur pays, les affronts qu'ils recevaient, en toutes circonstances, de la soldatesque anglaise, et qu'ils supportèrent avec résignation, malgré leur fierté native; il faudrait rappeler comment ils cherchèrent à récompenser le général Wellesley de ses importans services, en l'élevant à la grandesse, en lui accordant le titre de *duc de Ciudad-Rodrigo* et le domaine de *Soto de Roma;* en lui envoyant les insignes de l'ordre de la Toison-d'Or, le grand cordon de l'ordre de Saint-Ferdinand, avec la plus forte pension que les statuts permissent d'y joindre, etc. Mais ces discussions historiques nous conduiraient trop loin; elles seraient inutiles pour les hommes à qui des intérêts de vanité personnelle ou nationale ont fait prendre d'avance un parti, et superflues pour ceux qui ont vu de près les événemens et les hommes, et qui les ont jugés avec calme et discernement. Nous aimons, d'ailleurs, à indiquer le livre de M. Canga Argüelles comme un très-bon répertoire de faits, appuyés sur des pièces justificatives : c'est l'ouvrage d'un excellent citoyen, d'un homme de sens et d'expérience; il sera fort utile à ceux qui veulent connaître exactement ce qui s'est passé en Espagne. F. D. T.

189. — *Sir Thomas More*; *or Colloquies on the progress and*

prospects of society. — Sir Thomas More; ou Colloques sur les progrès et la perspective d'avenir de la société; par *Robert* Southey, poète lauréat. Londres, 1829; Murray. 2 vol. in-8° avec gravures.

190. — *All for Love, or the Sinner well saved.* — Tout pour l'Amour, ou le Pécheur bien sauvé; le Pelerin à Compostelle, ou la Légende d'un coq et d'une poule; par *Robert* Southey, poète lauréat. Londres, 1829; Murray. In-12 de 220 pages.

Southey est, par excellence, l'homme des utopies, et c'est peut-être cette disposition à rêver autre chose que ce qui est, et à mettre le probable à la place du possible qui a rendu ses opinions politiques si changeantes. Désespérant d'atteindre à ses illusions, il s'est attaché aux réalités. Aujourd'hui, c'est sous la forme de dialogues qu'il offre au public ses commentaires et ses idées sur quelques-uns des points les plus importans de la civilisation et des événemens actuels. Il ressuscite sir Thomas More pour le charger de la partie positive de la discussion; son interlocuteur, Montesinos (étranger d'un pays lointain), avance et défend des théories plus ou moins ingénieuses sur le perfectionnement du monde, les pierres druidiques, le servage féodal, l'accroissement de la mendicité, Owen de Lanark et le système manufacturier, la richesse nationale, la guerre, l'avenir de l'Europe, les méthodistes, les Etats-Unis, l'émancipation catholique, l'Irlande, etc., etc. Il est curieux de suivre le mouvement et les vues d'un esprit distingué sur tant de points divers. Plusieurs des jugemens de M. Southey sont beaucoup plus libéraux qu'on ne pouvait s'y attendre de la part d'un ministériel : il est vrai que le ministère lui-même a donné le signal des réformes, et que la *Quarterly* a beaucoup modifié depuis peu son acrimonie habituelle. En sa qualité de rédacteur de ce journal, M. Southey a dû participer à ce changement. Il célebre l'émancipation de l'Irlande avec une effusion de joie qui n'a pas l'air de commande. D'ailleurs, comme s'il eût voulu aller au devant des soupçons, il avertit ses lecteurs que son ode en faveur de ce grand événement fut composée dans l'hiver de 1821 à 1822, peu de mois après la visite de Sa Majesté en Irlande, et quelques années avant l'explosion du grand mouvement religieux qui a hâté la crise et qui en a déterminé l'issue.

Après avoir fait de la poésie en politique, en histoire et en philosophie, le poète lauréat fait, par compensation, de la logique en vers. Sa légende de *Tout pour l'amour* est faible et diffuse. Le seul passage remarquable est celui de la conjura-

tion faite sur la tombe au moment où Eléémon, enlevé par Satan, entend autour de lui un tournoiement d'ailes invisibles, et fend l'air, poussé par une irrésistible force. Le fond de l'histoire est commun, et ne peut avoir de charme que par les détails. Le *pèlerin de Compostelle* a des intentions comiques, mais mal rendues. En général, la poésie de Southey est plutôt une œuvre de volonté et d'érudition qu'une création de l'âme. Il a parfois des momens énergiques et brillans; mais sa chaleur passe d'autant plus vite, qu'il n'y a pas de foyer pour la renouveler. Ses ballades, où il a su mettre de la grâce et de l'intérêt, pèchent presque toujours par l'arrangement méthodique des mots et des idées. Il voit son sujet à froid, le compose assez habilement, et en fait un travail de l'esprit, sans croyance et sans foi.

191. — *The Shepherd's Calendar.* — Le Calendrier du Berger, par *James* Hogg, auteur de *la Veillée de la Reine*, et de plusieurs autres poèmes. Londres, 1829; Cadell. Édimbourg, Blackwood. 2 vol. in-12 de 340 et 330 pages; prix, 14 schellings.

Plus connu sous le nom du *Berger d'Ettrick*, James Hogg naquit dans une des parties les plus romantiques des montagnes de l'Écosse, et fut de bonne heure employé à la garde des troupeaux. Il passait ses journées, et souvent ses nuits, au milieu des bruyères désertes, dans le creux des ravins, sur des rochers, où son imagination évoquait la foule d'esprits familiers qui vivent encore dans les légendes écossaises. Cette vie contemplative, si propre au développement des facultés poétiques, ne tarda pas à porter ses fruits. Il composa, fort jeune, des ballades qui furent imprimées en 1805. Elles avaient cependant peu d'originalité, et rappelaient mal adroitement les poésies de Walter Scott. Hogg a senti ce que ses mœurs et ses habitudes de berger offraient de pittoresque, et il a voulu l'exploiter, sans avoir reçu mission pour cela. Il n'a pas l'énergie nécessaire pour reproduire des sensations; il ne sait pas surtout tracer un plan. Il lui serait impossible de faire un ouvrage de longue haleine. Sa manière est essentiellement épisodique. Son meilleur poème, « *The queen's Wake*, » la Veillée de la Reine, est une suite de légendes, dont quelques-unes sont fort remarquables par leur poésie et leur simplicité.

Le livre qu'il donne aujourd'hui au public est, de même, une succession de contes et de traditions, mais en prose, fondées sur les superstitions de l'Écosse. Il y a çà et là des souvenirs de sa vie pastorale, qui ont beaucoup de grâce,

et nous initient à des mœurs tout-à-fait naïves et nouvelles. Dans le chapitre des *Tempêtes de neige*, il conte comment une vingtaine de jeunes bergers avaient coutume de s'assembler à certains jours du mois, quand les travaux de la journée étaient finis, dans la hutte de l'un d'entre eux, située dans un endroit désert, sur le haut d'une roche, pour y lire leurs compositions. Là, ils discouraient de philosophie, de morale, de poésie, et passaient souvent la nuit en discussion. Un soir que Hogg s'y rendait, il fut surpris par un ouragan affreux qui le força de revenir à ses moutons. La tourmente fut terrible, et telle que de mémoire d'homme on ne se souvenait pas d'avoir vu rien de pareil. Elle dévasta toute la contrée, et particulièrement le voisinage de la hutte aux conférences. Le lendemain, il n'était bruit parmi les anciens du pays que de l'audace des jeunes bergers qui avait attiré le diable parmi eux, et avaient ainsi causé tout le ravage. La chose faillit devenir sérieuse; et l'enquête faite par les parens de Hogg est très-curieuse. Enfin, on trouvera dans cet ouvrage des contes de revenans, de fées, de sorcières; des prophéties des célèbres *seers* écossais, ou gens doués de seconde vue; des exemples fort singuliers de l'instinct des animaux, et particulièrement du chien de berger. Il y aurait à élaguer, et l'on pourrait faire un choix intéressant dans ces annales des croyances populaires. Ce serait à la fois une introduction et un commentaire aux œuvres de Walter Scott. Nous recommandons particulièrement aux personnes qui seraient tentées d'entreprendre cette tâche, le conte de *Robb Dodds*, et plusieurs des contes du second volume.

L. Sw.-Belloc.

RUSSIE.

192. —* *Grammaire raisonnée de la langue russe*, précédée d'une Introduction sur l'histoire de cet idiome, de son alphabet et de sa grammaire, par *Nicolas* Gretsch; ouvrage traduit du russe, par *Ch. Ph.* Reiff. T. I. Saint-Pétersbourg, 1828; imprimerie de l'auteur. Grand in-8° de xvi-407 pages. Paris, Arthus-Bertrand, Bossange père, Bobée et Hingray, Dondey-Dupré, etc.

Karamzine a dit quelque part, en parlant de la langue russe, que « maniée par le talent et par le goût d'un homme de génie, elle pouvait égaler en force, en beauté et en délicatesse les plus beaux idiomes, tant anciens que modernes »; et cette assertion, que plusieurs poètes russes avaient pris

soin d'avance de justifier, le célèbre auteur de l'*Histoire de Russie* l'a rendue tellement incontestable pour la prose, à laquelle il a donné du nombre, de l'harmonie et une clarté remarquable, qu'on peut lui attribuer à lui-même la gloire d'avoir fait ce qu'il sentait si bien. L'espèce de révolution opérée par lui, sous ce rapport, dans la langue russe, qu'il aura contribué à fixer plus qu'aucun autre écrivain peut-être de sa nation, si l'on en excepte Lomonossof, auquel la première gloire doit en être reportée, faisait sentir depuis quelque tems le besoin d'une nouvelle grammaire russe et de nouvelles formes à donner à sa syntaxe. La position de M. Gretsch, ses connaissances étendues, et les travaux spéciaux sur la langue et sur la littérature russe dont il est presque exclusivement occupé depuis long-tems, lui donnaient des droits réels à entreprendre cette tâche, et il a trouvé un traducteur habile et zélé, qui s'est chargé d'étendre l'utilité de son travail aux étrangers jaloux d'étudier la langue dans laquelle Lomonossof, le célèbre lyrique Derjavine, le gracieux Bogdanovitch, le tragique Ozérof, l'historien Karamzine et tant d'autres auteurs distingués ont écrit leurs immortels ouvrages.

Les travaux de Saint-Cyrille et de Méthodias, inventeurs de l'alphabet slavon et traducteurs de la Bible, ont ouvert la voie aux grammairiens russes. La plus ancienne grammaire en langue slavonne, dont on ait connaissance, a été écrite au 10e siècle par Jean, exarque de Bulgarie : c'est une traduction de la méthode grecque de Saint Jean Damascène, adaptée dans quelques occasions à l'idiome des Slaves ; mais l'on ne possède aujourd'hui qu'un fragment de ce travail inappréciable que M. Kalaïdovitch a voulu conserver dans un ouvrage publié par lui à Moscou, en 1824 (in-fol.) sous le titre de *Recherches de Jean, exarque de Bulgarie, sur l'histoire de la langue slavonne et de la littérature des neuvième et dixième siècles* (Joann, exarque Bolgarskii : Izslédovanié, etc.) La première grammaire qui ait été imprimée avec les caractères slavons, est la grammaire grecque, avec la traduction en regard du texte, publiée à Lemberg, en 1591, par les étudians de l'école grecque, *à l'usage de la célèbre nation russe,* sous le titre ΑΔΕΛΦΟΤΗΣ, *grammatika, etc.* (in-8°); et à laquelle on a cru que la nomenclature grammaticale russe avait été empruntée, jusqu'au moment où la publication de l'ouvrage de Jean, dont nous venons de parler, a fait reconnaître qu'elle datait de beaucoup plus loin.

La première grammaire slavonne, *proprement dite*, est celle

de *Laurent Lizania*, prêtre de l'église orthodoxe de Koretz, en Volhynie, publiée à Vilna, en 1596, sous le titre de *grammatika slovenska*, etc. (petit in-8°.) L'auteur de cet ouvrage a suivi les méthodes grecques; mais, voulant écrire en slavon usité pour les livres de l'église, il retombe sans cesse dans le dialecte polonais, dont il n'a pas su s'affranchir entièrement. La seconde grammaire slavonne a été rédigée par *Mélèce Smotriski*, moine du couvent de la descente du Saint-Esprit, à Vilna, puis évêque de l'église-unie de Polotzk. Elle a été imprimée à Évé, près de Vilna, en 1619, sous le titre de *Grammatiki slovenskiya pravilnoïé sintagma*, *etc.* (in-8°.) Elle a été réimprimée, également à Vilna, en 1629. Une troisième édition a paru à Moscou, en 1648 (in-4°), avec des suppressions et des changemens, ainsi que des additions tirées des écrits de *Maxime-le-grec*, raison pour laquelle ce dernier a passé pendant long-tems pour l'auteur de cet ouvrage. Une quatrième édition, corrigée par *Théodore Polycarpof*, prote de l'imprimerie ecclésiastique, a été publiée à Moscou (in-8°), en 1721, d'après un édit de Pierre-le-Grand, sans les additions que contient la précédente. La grammaire de Smotriski est plus complète et plus détaillée que celle de Zizania; mais elle est également calquée sur les méthodes grecques et écrite dans un langage mêlé de slavon, de russe et de polonais. Elle a servi de modèle aux deux suivantes : 1° *Grammatika*, ou *Pismennitsa yazika slovenskago*, *etc.*, publiée, en 1638, à Kréménetz, en Volhynie (in-8°) ; 2° *Grammatika svolanskaya*, *etc.* (Saint-Pétersbourg 1725), rédigée par *Théodore Maximof*, sous-diacre de la cathédrale de Sainte-Sophie de Novgorod, et imprimée au monastère d'Alexandre Nevsky, d'après un édit de Pierre-le-Grand.

Ces grammaires furent les seules dont on se servit pour la langue russe jusqu'au milieu du XVIIIe siècle. L'introduction des types de l'impression moderne n'apporta aucun changement ni aux principes, ni au style de cette époque. Le langage usuel, surchargé d'expressions étrangères, n'avait ni régularité, ni fixité, et l'alphabet même éprouvait des variations continuelles, inconvénient auquel Trédiakofsky proposa de remédier en proscrivant quelques lettres, dans son *dialogue entre un étranger et un Russe sur l'orthographe ancienne et moderne* (Saint-Pétersbourg, 1748). La langue russe attendait un génie réformateur, ou plutôt créateur du langage national, et ce génie fut Lomonossof, qui doit être regardé comme le père de la poésie, de l'éloquence et de la grammaire russes. Sans rejeter les principes du dialecte liturgique, sans priver

la langue de cette mine riche et inépuisable dont elle tire ses véritables beautés, il traça la démarcation des deux idiomes et donna des préceptes qui sont encore en honneur et ont encore force de loi aujourd'hui. La *grammaire de Michel Lomonossof*, dont la première édition a paru à Saint-Pétersbourg, en 1755, et la dernière dans le tome VI du recueil de ses œuvres, a été traduite en allemand par J. N. *Stavenhagen* (Saint-Pétersbourg, 1764) et en grec moderne par *Anastase* (Moscou, 1804). La grammaire de Lomonossof a presque servi de seule autorité à la langue russe jusqu'au commencement du XIXe siècle; l'Académie russe, qui a élevé un beau monument en publiant son *Dictionnaire* par ordre étymologique (6 parties in-4°, Saint-Pétersbourg, 1789-1794; voy. *Rev. Encycl.*, t. XVI, p. 625, et t. XXIV, p. 514), n'a fait paraître la sienne qu'en 1802. Cette grammaire a eu depuis une 2e édition en 1809 et une 3e en 1819, et elle a été traduite en grec moderne par *Panagiota Nitzogla* (Moscou, 1810) (1). L'Académie

(1) Pour compléter ces données bibliographiques, nous emprunterons encore à l'introduction de M. Gretsch, la liste des autres grammaires russes publiées jusqu'ici, soit par des nationaux, soit par des étrangers.

En langue russe. 1° *Kratkiya pravila Rossiiskoï grammatiki* (Moscou, 1791) : ces principes, réimprimés plusieurs fois, ont été rédigés pour les élèves de l'université de Moscou par *Barsof*, professeur de cette université, et disciple de Lamonossof. 2° *Natchalniya osnovaniya rossiiskoi grammatiki*, par B. *Sokolof* (St.-Pét., 1re édit., 1788; 5e, 1810). Cette grammaire, avec celle de l'Académie, était la plus estimée jusqu'ici. 3° *Grammatika*, etc., par *Svétof* (Moscou, 1790; 2e édit. St.-Pét., 1795). Cette grammaire renferme un traité de versification. 4° *Osnovaniya rossiiskoï slovesnosti*, par *Alex. Nikolsky*, en 2 part. (St.-Pét., 1807; 5e édit., 1825). La grammaire contenue dans ces *Elémens de littérature* n'est pas complète; mais elle est fondée sur les principes de la logique, jointe à une connaissance approfondie de la langue russe. 5° *Krathoye rouhovodstvo*, etc. (St.-Pét., 1808). Ce *Précis de la littérature russe*, publié par J. *Born*, contient une grammaire abrégée, où l'on trouve plusieurs observations nouvelles et lumineuses. Il a été traduit en français par J. Languen, sous le titre de *Manuel de la langue russe*, suivi d'un précis historique sur la littérature russe (Mittau, 1811). 6° *Rossiiskaya grammatika* (St.-Pét., 1re édit., 1809; 6e, 1827). C'est un abrégé de la grammaire de l'Académie russe, publié par la direction générale des écoles. 7° *Noéiché natchertanié*, etc., par J. *Ornatovsky* (Kharkof, 1810). Les principes de la langue russe sont disposés dans cet ouvrage d'après un ordre nouveau. 8° *Opouitné spossob*, etc. (Kharkof, 1811). Cet *Essai philosophique* d'Elie *Timkovsky* renferme sur la langue russe plusieurs vues nouvelles et importantes sous divers rapports; il est fâcheux seulement que ses observations soient trop décousues.

En langues étrangères. 1° La première grammaire russe pour les étrangers a été écrite en latin par H. W. *Ludolf*, et publiée à Oxford, en 1696 (petit in-4°), sous le titre de *Henrici Wilhelmi Ludolfi grammatica russica*, etc. Ce livre n'a conservé d'autre mérite que son ancienneté

mie s'occupe en ce moment de rédiger, sur un nouveau plan, les principes de la langue nationale, et sans doute les travaux de M. Gretsch seront appréciés et mis à profit par elle. Le défaut, dit son traducteur, que l'on reproche à la plupart des

---

2° *Anfangsgründe der russischen Sprache*, etc. Ces principes sont annexés au dictionnaire allemand-latin-russe de *Weissmann*, publié par l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, en 1731, 2e édit., 1782 (in-4°). 3° *Michel Grönings grammatica russica*, etc. Stockholm, 1750 (in-4°). C'est une amplification du précédent ouvrage. 4° *Élémens de la langue russe*, etc., par *Charpentier*, St.-Pét., 1768, 1787, 1795 et 1805. Cette grammaire, dont les étrangers se sont servis pendant long-tems, faute d'un meilleur ouvrage, est aujourd'hui regardée comme très incomplète. 5° *Russische Sprachlehre*, par Jacob *Redde*, Riga, 1778, 1784 et 1789. C'est un extrait de la grammaire de Lomonossof, rempli d'erreurs graves et palpables. 6° *Russische Sprachlehre für Deutsche*, par Jean *Heym*, auteur du *Nouveau Dictionnaire russe, français-allemand* (Moscou, 1789; Riga, 1794 et 1804). Dans les deux premières éditions l'auteur a suivi la méthode de Lomonossof, et dans la 3e le système de l'Académie. Cette grammaire a été réimprimée à Riga, en 1816, revue et corrigée par Sam. *Weltzien*, et traduite en polonais par M. Grodzicki, en 1819. 7° *Élémens raisonnés de la langue russe*, par J.-B. *Maudru*, en 2 parties (Paris, 1802). Cet ouvrage n'est autre chose que celui de Charpentier, remanié en 2 volumes avec une nomenclature bizarre et peu intelligible. 8° *Praktische Grammatik der russischen Sprache*, etc., par Jean Séverin *Vater*, mort en 1826. (Leipzig, 1808; 2e édit., 1814. C'est une sorte de grammaire générale et comparée, qui mérite d'être placée au premier rang parmi les ouvrages de ce genre. 9° *Neue theoretisch-practische russische Sprachlehre*, par Aug. W. *Tappe*. (St.-Pét., 1810, 1811, 1812, 1815 et 1819.) Ce livre a été très-utile aux étrangers, et c'est peut-être même celui qui leur a le plus facilité l'étude de la langue russe. (Voy. *Rev. Enc.*, t. III, p. 571.) 10° *Rysk sprooklära*, etc. (St.-Pét., 1814). Ces Principes, rédigés pour les Suédois par *Ehrström* et *Ottelin*, sont un très-bon livre élémentaire. 11° *Grammaire russe*, par G. *Hamonière*. (Paris, 1817.) L'auteur a suivi exactement le système de l'Académie. 12° *Lehrgebäude der russischen Sprache*, par Ant. Yaroslaf *Puchmayer*, prêtre à Radnitz (en Bohême). Prague, 1820. 13° *Grammaire russe à l'usage des étrangers qui désirent connaître à fond les principes de cette langue*, par Ch. Ph. *Reiff* (St.-Pét., 1821.—Voy. *Rev. Enc.*, t. XX, p. 587). Elle a été traduite en polonais par A. B. *Hlebowicz* (Vilna, 1825), et adoptée dans les écoles de la Pologne. 14° *A practical grammar of the Russian language*, par *James Heard*, 2 parties. (St.-Pét., 1827). Excellent livre élémentaire pour les Anglais, avec des exercices pratiques et des dialogues.

A cette liste on peut ajouter encore 1° une Grammaire russe philosophique, à l'usage des Allemands, publiée, en 1765, par Aug. Louis *Schlözer*, professeur à l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg; 2° l'ouvrage de l'abbé Dobrowsky, ayant pour titre : *Institutiones linguæ slavicæ dialecti veteris*, etc. (Vienne, 1822). Un extrait de cet ouvrage a été publié en russe par *Peninsky* (St.-Pét., 1825; 2e édit. 1826); 3° les *Recherches sur la langue russe*, par *Chichkof*. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 414). Enfin plusieurs écrits, mémoires ou dissertations de Karamzine, Podchivalef, Vostokof, Katchénovsky, Boldiref, Davidof, Kalaïdovitch, Salaref, Joukovsay, etc.

livres élémentaires de la langue russe, c'est d'être calqués sur les méthodes du latin, langue qui a été pendant longtems regardée, sans aucune raison, comme le modèle, le régulateur de tous les idiomes. Le caractère propre et distinctif d'une langue doit être cherché dans son propre fonds; l'analogie qu'on y découvre prescrit la règle, et l'usage dicte les exceptions. Une langue vivante étant composée des usages actuels de la nation, et marchant de pair avec les vicissitudes de la civilisation, avec les progrès et les déviations des lumières, éprouve sans cesse des accroissemens, des changemens, qui deviennent par la suite la source de sa perfection ou de sa décadence. Il est donc nécessaire de faire connaître les modifications que le tems apporte à ces institutions usuelles, d'indiquer ce que l'usage a sanctionné, de relever et de corriger les erreurs qu'il peut avoir introduites, de déterminer enfin d'une manière fixe le point auquel cet idiome est parvenu de nos jours. Tel est le travail important dont M. Gretsch n'a pas craint de se charger, et qu'il nous paraît avoir exécuté avec beaucoup de succès. Nous reviendrons avec plaisir sur ce travail, lorsque la suite en aura paru et nous aura été adressée par le traducteur, auquel nous avons également des éloges à donner.

Edme Héreau.

SUÈDE.

193. —* *Exposé de l'administration du royaume, depuis la dernière Diète, donné au château de Stockholm, le* 15 *novembre* 1828; 1re partie. Stockholm, 1829; Henry A. Nordström. In-4° de 30 pages.

Le gouvernement suédois ne redoute point la publicité. Les comptes rendus, tels que celui-ci, sont les meilleurs argumens en faveur des monarchies constitutionnelles; ils resserrent l'union entre le prince et les sujets, inspirent et fortifient l'amour de la commune patrie. Outre ces effets moraux, les plus précieux de tous, la publicité procure aux gouvernemens, des lumières dont ils manqueraient, s'ils ne la cherchaient point par cette voie. En présence de ces grands intérêts, on ose à peine faire mention de ceux de la statistique, et cependant ils ne sont pas non plus à négliger; car la statistique est le flambeau des hommes d'État, et dans plusieurs cas, le guide des spéculations privées. Jetons donc un coup d'œil rapide sur cet *exposé* de l'administration du royaume de Suède.

Les relations commerciales de la Suède sont établies avec toutes les nations européennes, sur le pied d'une équitable réciprocité. Quant à la Porte-Ottomane, elle est hors de ligne, et les stipulations conclues avec ce gouvernement ne peuvent être réciproques; mais une convention assure au pavillon suédois-norvégien, la libre navigation de la mer Noire, la faculté du transbordement, et l'affranchissement de la préemption dont la Porte s'était depuis long-tems arrogé le droit. Il n'est point question des barbaresques; c'est dire assez clairement que la Suède se soumet encore à leur payer un avilissant tribut.

« Depuis la dernière diète, le droit de *détraction* a été réciproquement aboli entre le royaume de Suède, d'un côté, et la Russie, la Prusse et les Pays-Bas. Il l'était déjà avec la France. Le soin d'affermir de plus en plus l'union entre les deux peuples de la presqu'île scandinave a été l'un des objets principaux de la sollicitude paternelle et des efforts constans du roi. Liés par une confiance sincère envers le gouvernement et entre eux-mêmes, les habitans de la Suède et de la Norvège avanceront fraternellement dans la carrière qui, seule, pourra leur assurer un bonheur durable, et consolider leur indépendance. Le roi va maintenant développer avec plus de détail, aux États-Généraux, les mesures qui ont été adoptées dans les différentes branches de l'administration de l'intérieur. »

Effectivement, cet exposé est plein de détails d'un très-grand intérêt. Les soins de la religion ont été mis au premier rang; une commission nommée par le roi avait été chargée de travailler au projet d'un nouveau livre d'Évangiles. La commission a terminé son travail, et le livre est publié; mais on attend, pour le substituer à l'ancien, que les consistoires aient eu le tems de s'entendre, et qu'ils soient d'accord. Les sociétés bibliques et évangéliques poursuivent leur pieuse entreprise, sous la protection du monarque.

On multiplie les cures, dont quelques-unes étaient d'une étendue démesurée. L'administration des biens ecclésiastiques est perfectionnée. Le cathéchisme a été traduit en finnois et en lapon, pour les paroisses où ces deux langues sont encore en usage. L'amélioration du code ecclésiastique a été préparée.

L'instruction publique s'est étendue et améliorée : l'enseignement mutuel a été propagé avec autant de zèle que certaines autorités françaises en mettaient alors à l'abolir. De nouveaux gymnases ont été fondés, à Stockholm, dans l'île

de Gottland, à Solfvitsborg. Des voyages scientifiques ont été faits : des expériences en grand et décisives sur des méthodes d'enseignement sont entreprises; ces soins de l'administration publique pour la propagation des lumières obtiennent les résultats les plus satisfaisans.

On sent aujourd'hui presque partout la nécessité de débrouiller le chaos des anciennes lois, ordonnances, actes de l'autorité publique, etc., et de rédiger des codes uniformes, simplifiés, coordonnés. Ce travail est commencé en Suède, et bien près de son terme. Dès 1826, la commission qui en était chargée avait terminé son travail; mais le roi voulut recueillir les observations des cours de justice du royaume, et permit même à chaque citoyen de soumettre ses remarques au gouvernement. Cette mesure a produit l'effet d'une révision très-utile, sans doute, mais qui n'a pu être terminée assez promptement pour que le nouveau code fût soumis aux délibérations de la diète actuelle.

Si l'on en juge par les efforts que le gouvernement a faits pour améliorer le service des hôpitaux, perfectionner les diverses institutions relatives à la santé publique, on sera fondé à croire que, sous les règnes précédens, on n'avait pas assez fait pour cette partie essentielle des devoirs de l'autorité suprême. La vaccine a été propagée, en Suède, plus tôt et plus généralement que dans la plupart des autres contrées de l'Europe; on s'étonnerait donc que la petite-vérole y ait fait irruption dans plusieurs provinces, si l'on ne savait que ce fléau n'a pas épargné non plus quelques autres parties de l'Europe, et notamment que Marseille a ressenti ses atteintes. On a des lieux de détention pour les aliénés, mais on manque encore d'établissemens pour les guérir, etc.

La police et ses inévitables accessoires ont aussi fait quelques pas vers le bien. Les maisons de détention et de travail sont organisées, multipliées, et l'on pourvoit à leurs besoins, conformément aux vœux de l'humanité.

L'agriculture, l'économie rurale, le desséchement des marais, les défrichemens, le travail des mines, sources de richesses pour la Suède, ont occupé moins péniblement l'attention et la sollicitude du gouvernement; il n'y avait que du bien à faire, et point de maux à prévenir ou à réparer. En ce moment, la population de la Suède peut être évaluée à 2,860,000 âmes; en 1820, on en comptait 275,000 de moins, en sorte que l'accroissement serait à peu près de deux dix-neuvièmes en neuf années. D'après cette proportion, il faudrait environ 56 ans pour que le nombre des habitans y

fût doublé. Dans ces nombres, on n'a pas compris la Norvège, qui compte aujourd'hui plus d'un million d'habitans.

Un cadastre universel sera préparé, comme moyen de réunir tous les élémens d'une statistique complète. A la fin de cette première partie de l'*exposé*, il est fait mention de « la méthode du sieur Von Aken, pour éteindre les incendies, et de la matière composée par lui pour arrêter les progrès du feu, dont l'expérience a suffisamment prouvé l'efficacité, partout où l'on a pu s'en servir. » Si ces procédés et cette matière n'étaient point encore connus hors de la Suède, ce serait une acquisition précieuse pour tous les pays.

Notre langue ne sera probablement pas la seule qui fera connaître cet *exposé* aux nations de l'Europe : mais nous rendons grâce aux Suédois, qui ont bien voulu nous l'envoyer dans notre idiome ; il y a donc encore des contrées où les querelles politiques n'ont point influé sur la littérature et sur le moyens de communiquer la pensée. On ne croit point, en Suède, que l'on se compromette, ni que l'on s'abaisse, en écrivant en français ce qu'il est utile de faire connaître dans tous les lieux où cette langue a pénétré. N.

ALLEMAGNE.

194.—*Die Versammlung deutscher Naturforscher und Aertzte in Berlin* 1828, *kritisch beleuchtet.* — L'Assemblée des naturalistes et des médecins allemands à Berlin en 1828, examinée d'une manière critique. Leipzig 1828 ; Brockhaus. In-12 de 58 pages.

Les Allemands ne demandent pas mieux que de se réunir et de s'entendre ; en vain la politique de trente-huit souverains grands et petits les sépare ; la science tend sans cesse à les rapprocher ; faute de lien politique, ils trouvent des liens moraux et scientifiques ; la diète germanique assemblée à Francfort est absolument nulle, et mérite l'obscurité dans laquelle elle languit, tandis que l'assemblée des savans, qui a lieu tous les ans dans quelque grande ville, est un événement auquel toute l'Allemagne, hormis l'Autriche, prend un vif intérêt. On sait que ces assemblées ont été organisées en 1822, à l'instar de celles qui existent en Suisse, où les savans qui cultivent la même science se réunissent chaque année dans une autre ville. En Allemagne, ces réunions sont moins nécessaires, puisque les universités et les académies offrent déjà un grand nombre de foyers scientifiques : toutefois, les natu-

ralistes et les médecins ont pensé qu'il pourrait y avoir beaucoup d'avantages à s'assembler de tems en tems pour se connaître, se communiquer réciproquement leurs idées et leurs projets, s'expliquer sur les différences d'opinions, et apprendre des choses nouvelles. La dernière assemblée, qui s'est tenue à Berlin, a surpassé toutes les précédentes en éclat et en nombre : quatre cent cinquante savans, dont à la vérité deux cents étaient de Berlin même, se sont réunis, et, ce qui a dû flatter l'Allemagne, les États voisins, la Hollande et le Danemark y ont pris part. Depuis peu, il a été proposé à l'Académie royale des sciences à Paris, d'envoyer à l'avenir une députation à cette assemblée. Qui sait si elle ne deviendra pas européenne, et si, au lieu de choisir parmi les villes d'Allemagne, ce congrès savant ne finira pas par s'assembler alternativement dans les diverses capitales de l'Europe, si toutefois l'Espagne, ou quelque autre État non moins arriéré, ne joue pas le rôle boudeur et méfiant que l'Autriche a joué jusqu'à présent à l'égard de cette réunion, qui pourtant devrait rassurer la police la plus méticuleuse !

Les journaux ont appris au public les honneurs qu'on a rendus à Berlin aux savans étrangers et indigènes, la part que la cour et la partie la plus distinguée de la capitale de la Prusse ont prise à la fête qui leur a été donnée, les facilités qu'on leur a accordées pour rendre leur séjour instructif, etc. Il y a cinquante ans, on n'aurait pas trouvé, dans une cour militaire, autant de condescendance pour le savoir; il faut convenir que la révolution des idées a été grande. MM. de *Humboldt* et *Lichstenstein*, l'un célèbre par ses voyages en Amérique, l'autre habile explorateur de l'Afrique, ont fait dignement les honneurs de cette réunion dont ils étaient présidens. On a senti cette fois le besoin de diviser l'assemblée en sections, suivant les sciences, et de consacrer, chaque jour d'assemblée, quelques heures aux réunions sectionnaires avant les réunions générales. Les lectures faites dans celles-ci ont été proclamées dans les journaux; si chaque membre n'est pas sorti de Berlin beaucoup plus instruit qu'il n'y était entré, ce n'est pas faute d'avoir entendu des mémoires, car on en a lu de toutes les façons et de tous les genres. Quelques naturalistes ont réussi à ennuyer complétement leur auditoire, d'autres l'ont amusé par la bizarrerie des sujets qu'ils avaient choisi; c'est ainsi qu'un prédicateur de Potzdam, qui s'était introduit dans cette assemblée, on ne sait à quel titre, a débité, comme s'il était en chaire, ses rêveries sur ce qu'il appelle la vie du globe; il a voulu apprendre aux Humboldt, aux Oersted, aux Rein-

wardt, que la terre est un gros animal revêtu d'une peau élastique, et dont le sein se gonfle et s'abaisse en raison de la respiration. On a fini par proposer de soumettre à l'avenir, à l'examen d'un comité, tous les mémoires destinés à être lus dans les assemblées générales. Plusieurs membres se sont opposés à cette motion, comme gênant la liberté d'une réunion qui, n'étant point une académie, doit être traitée, selon eux, comme une réunion ordinaire dans la société, où chacun cherche à intéresser les autres le mieux qu'il peut. Cependant, le besoin de quelque mesure de police, dans une réunion de plusieurs centaines de membres, qui tous pourraient prétendre à l'honneur de faire des lectures, a été généralement senti, et l'institution du comité de lecture préalable a été adoptée.

La brochure qui a fourni le sujet de cet article annonce un examen critique de l'assemblée de Berlin; cependant, nous n'y trouvons guère de critique. Dans le fait, il n'y a eu à critiquer que quelques lectures ennuyeuses ou ridicules; c'est un inconvénient qu'on évite difficilement dans une grande réunion de savans et de gens qui prétendent l'être. De plus, cette brochure rend compte des fêtes qui ont été données à cette occasion. D — G.

195. — * *Abhandlung über das gelbe Fieber*, etc. — Traité de la fièvre jaune, du mode de son développement, de sa propagation, etc.; par M. J.-A. DE REIDER, D. M. Vienne, 1828; imprimerie de la veuve Strauss. In-8°.

Dans cette brochure, pleine d'intérêt, M. de Reider examine les causes de la fièvre jaune, et la manière dont elle se développe et se propage; il combat, par des raisonnemens qui semblent assez fondés, les lois sanitaires et les mesures de quarantaine, en vigueur jusqu'à présent contre cette maladie. Ainsi que M. le docteur *Chervin*, M. de Reider s'est livré à des investigations pénibles et très-dispendieuses pour parvenir à découvrir les vraies causes de cette cruelle maladie; il a parcouru les principales contrées où elle exerce ses ravages : des voyages réitérés, et un séjour assez long qu'il a faits aux Antilles et en Amérique, donnent une grande autorité à son opinion, et le résultat de ses consciencieuses recherches ne peut manquer d'attirer l'attention des gouvernemens. Il est à remarquer que les observations recueillies par M. de Reider s'accordent assez avec celles de M. Chervin, ou du moins que M. de Reider n'est pas *contagioniste*. Le commerce sera-t-il donc bientôt affranchi des quarantaines, et les gouvernemens pourront-ils cesser avec sécurité de prendre des mesures préventives aussi coûteuses?

Il faut espérer que la discussion qui s'est élevée depuis quelque tems avec tant d'acharnement, relativement à l'origine de la fièvre jaune, entre les *contagionistes* et les *non-contagionistes*, amènera des résultats satisfaisans. Il est malheureusement à regretter que, dans un débat qui touche d'aussi près les intérêts de l'humanité, il se soit glissé tant d'amertume, tant de mauvaise foi. Il serait à souhaiter que tous ceux qui se sont avisés d'écrire sur cette maladie eussent suivi la même marche que MM. de Reider et Chervin; qu'ils se fussent donnés la peine, comme ces deux honorables médecins, d'aller l'étudier et l'observer sur les lieux qu'elle ravage. Mais, il est pénible de le dire, l'homme agit rarement dans l'intérêt seul du bien : au lieu de rechercher avec conscience les causes déterminantes de la fièvre jaune, et de s'appliquer à l'étudier avec toute l'attention que réclame un sujet aussi important, la plupart des médecins qui ont écrit sur ce sujet se sont laissés entraîner par l'amour-propre ou l'esprit de parti; ils ont adopté des théories diamétralement opposées, qu'ils cherchent à défendre avec passion et une opiniâtreté vraiment coupable, et, le dirai-je, souvent même ils usent de moyens peu généreux et peu loyaux pour combattre l'opinion de leurs antagonistes.

M. de Reider croit que la navigation peut exercer une grande influence sur le développement de la fièvre jaune, non pas en introduisant la maladie elle-même; mais, il pense que, lorsque l'eau de la cale se trouve dans un haut degré de putréfaction et de décomposition, elle peut contenir le principe et les causes de cette fièvre.

M. de Reider traite avec assez de détail des mesures hygiéniques qu'il faudrait prendre à l'égard des vaisseaux, des ports, des bassins, des canaux, des rivages, etc., afin de prévenir la fièvre jaune. Nous avons remarqué, dans son traité, plusieurs excellens préceptes relatifs à l'hygiène navale, et dont il serait bien à désirer que tous les capitaines de navire fussent instruits. Il indique également, dans sa brochure, quelques moyens pour conserver la santé des troupes européennes dans les colonies des régions équatoriales. Cet objet m'a souvent occupé; j'en ai traité spécialement dans mon ouvrage : sur l'*Hygiène militaire*, et je puis confirmer, d'après mes propres observations, la justesse de tout ce que M. de Reider rapporte à ce sujet. DE KIRCKHOFF.

196. — *Operis de rationibus prodromus, quibus mors berolini est censenda.* — Essai sur les rapports de la mortalité à Berlin; par J. E. MARSCH. Berlin. 1828. In-4° de 28 pages.

L'auteur de cette dissertation a partagé son travail en cinq parties, dans lesquelles il a traité successivement du rapport des décès aux habitans, aux naissances, à l'âge des décédés, aux sexes, aux mois de l'année et aux maladies. Il a été conduit par ses recherches à conclure, que Berlin est une des capitales où la mortalité se fait le moins ressentir, et que, sous ce rapport, sa position s'est améliorée encore dans ces derniers tems, puisque de 1781 à 1798 on comptait, terme moyen, un décès par vingt-neuf habitans, et que le rapport moyen, de 1816 à 1822, a été 1 : 34,2. Les naissances ont toujours offert un excédant sur les décès, et les différens documens réunis par M. Marsch tendent généralement à faire ressortir la situation avantageuse dans laquelle se trouve Berlin sous le rapport de la mortalité. On y observe également que les décès sont plus nombreux pendant les mois d'hiver, et moins nombreux, au contraire, pendant les mois d'été; et que le nombre des naissances croît et décroît aux mêmes époques. Nous regrettons de ne pouvoir suivre l'auteur dans ses recherches sur les rapports des décès aux maladies, qui renferment des résultats très-intéressans. Son travail, qui lui a servi de dissertation inaugurale, pour le grade de docteur, est dédié à M. *Casper*, professeur distingué, dont les ouvrages ont puissamment contribué aux progrès de la statistique.

A. Quetelet.

197. — * *Allgemeines Handwörterbuch der philosophischen Wissenschaften, nebst ihrer Literatur und Geschichte.* — Dictionnaire général des sciences philosophiques, avec leur littérature et leur histoire; rédigé d'après l'état actuel de la science, par W.-T. Krug. Vol. III : x-sp. Leipzig, 1828; Brockhaus. In-8° de 773 pages.

Nous avons récemment annoncé le deuxième volume de ce dictionnaire; le troisième a succédé promptement au second, et il est probable qu'un quatrième volume viendra bientôt terminer l'ouvrage. Ce dictionnaire se compose, comme nous avons déjà eu occasion de le dire, de définitions des mots relatifs aux sciences philosophiques, d'articles biographiques et littéraires sur les philosophes, et de notices sur leurs systèmes. Dans l'article *dictionnaires philosophiques*, M. Krug compare ces ouvrages à des cabinets de préparations anatomiques, qui font bien connaître les diverses parties du corps humain, mais dans lesquels on cherche en vain le corps même, vivant et animé. Il me semble que c'est un peu la faute des auteurs si leurs dictionnaires ressemblent trop aux préparations anatomiques : il ne tient qu'à eux de donner de la vie à l'exposé des sys-

tèmes philosophiques. M. Krug ne me paraît pas s'être attaché assez à l'analyse de ces systèmes; mais il énumère exactement les ouvrages auxquels chacun a donné lieu, qui le développent, le commentent ou le combattent. L'auteur aurait dû prendre pour modèle le Dictionnaire philosophique de Diderot, qui donne à l'analyse des systèmes toute l'importance qu'elle mérite; je ne prétends pas dire que ces analyses soient toujours exactes et profondes; mais du moins Diderot s'attache-t-il à donner de chacun une idée assez nette et assez claire pour qu'on n'ait pas besoin de recourir à d'autres ouvrages, afin d'en connaître les principaux traits. M. Krug ne cite ni le travail de Diderot, ni le Dictionnaire philosophique de Voltaire, dans l'énumération des dictionnaires qui ont précédé le sien. On voit, en général, que la littérature française ne lui est pas aussi familière que celle de l'Allemagne, ce qui, au reste, est assez naturel. Il attribue à J.-J. Rousseau un *Dictionnaire physique portatif;* confondant les mots *comtes* et *comptes*, il fait de Pascal un président de la chambre des comtes (*Grafenkammer*); il dit très-légèrement de Rousseau que ce philosophe a voulu ramener le genre humain à la vie sauvage dans les bois, etc. Heureusement, M. Krug a plus approfondi son sujet dans les articles qui traitent de la philosophie ancienne et de la philosophie allemande. C'est ainsi qu'après avoir énuméré le grand nombre d'écrits publiés sur le système de Pythagore, il fait voir que nous savons peu de choses positives sur la philosophie de cet homme célèbre, attendu que nous n'avons plus ses écrits; que ceux mêmes de ses plus anciens disciples sont perdus; que ses disciples postérieurs, dont les écrits nous sont parvenus, ne s'accordent pas sur ses opinions; enfin, que les auteurs anciens qui ont voulu nous faire connaître les opinions du célèbre philosophe ne les distinguent pas assez des opinions de ses disciples et de ses successeurs: Aristote même ne fait pas cette distinction, ce qui paraît prouver que, du tems de ce philosophe, on ne connaisssit déjà plus le véritable système de Pythagore. On voit seulement, par les écrits des anciens, que ce système était fondé sur les mathématiques, et plus spécialement encore sur des principes d'arithmétique; mais ce que Pythagore disait des nombres, faut-il l'entendre dans le sens propre ou d'une manière symbolique, ainsi que le prétendent des Néo-Pythagoriciens? Voilà ce que nous ne savons pas; il paraît que la *monade* et la *driade* jouaient, dans ce système, un grand rôle; malheureusement, il est difficile de savoir comment le *maître* entendait ces deux termes, etc.

L'article *Pythagore* est, en général, un des mieux faits de ce troisième volume du dictionnaire. Nous citerons encore les articles *Platon, Schelling, Spinosa, Principes philosophiques,* sur le *beau* (*das Schöne*); celui de la *Métempsycose* est trop court; l'auteur aurait dû indiquer comment cette doctrine est entrée dans le culte et les systèmes religieux des sectes. L'article *Liberté de la presse* n'est probablement si laconique, que parce que l'auteur écrivait sous la férule des censeurs saxons, qui sont, à la vérité, moins insensés que les censeurs d'Espagne, d'Italie ou d'Autriche, mais qui veulent cependant gagner leur salaire, et employer les ciseaux qui leur sont confiés. Pour faire connaître les idées religieuses de M. Krug, nous transcrirons une partie de son article *Protestantisme.* « Ce mot, dit l'auteur, se prend ordinairement dans le sens d'une réserve des droits particuliers contre des prétentions étrangères; il a pour maxime que c'est, non pas l'autorité humaine, mais la voix de Dieu, telle qu'elle se manifeste par la raison et par l'Écriture, qu'il faut faire valoir en matière de morale et de religion; en d'autres mots, le protestantisme est la ferme défense de la liberté de conscience et de croyance contre des opinions qu'on voudrait imposer. Or, comme la philosophie doit déclarer illégale et irraisonnable toute contrainte de la conscience et de la croyance, la maxime du protestantisme est évidemment philosophique, d'autant plus qu'il ne saurait y avoir de philosophie sans la faculté accordée à l'esprit humain de s'étendre et se développer en pleine liberté dans tous les sens, et, par conséquent, aussi sous les rapports moraux et religieux. Voilà pourquoi la philosophie n'a pris un nouvel essor dans l'Europe chrétienne que depuis la fondation de l'Église protestante, par suite de la réforme religieuse au seizième siècle. Cette maxime est, d'ailleurs, également salutaire, et même nécessaire, pour l'Église et pour l'État; car l'Église tombe inévitablement dans la barbarie, dans le régime de sèches formules, ou dans un despotisme hiérarchique, s'il n'est permis à ses membres, clercs et laïques, de réfléchir sur toutes les matières morales et religieuses; de rechercher les motifs à l'aide de la raison et de l'Écriture; d'examiner, autant que le permettent les facultés intellectuelles de chacun, ce qu'on veut qu'il croie : sans cela, il ne peut y avoir de véritable conviction; et si l'accord des têtes (qui, d'ailleurs, n'a jamais existé et ne peut exister) en souffrait, au moins l'accord régnerait dans les cœurs, pourvu qu'on ne perdît pas de vue les maximes de la charité. Quant à l'État, il ne peut que gagner à ce que ses citoyens.

au lieu d'obéir aveuglément à une autorité ecclésiastique qui veut se placer hors de l'État, et même au-dessus de l'État, cherchent à atteindre une plus grande perfection morale et religieuse. » M. Krug s'imagine que l'histoire vient à l'appui de ses observations; il rappelle les révolutions récentes arrivées dans des pays catholiques, tels que la France, l'Espagne, l'Italie, l'Amérique méridionale, tandis que les pays protestans sont restés tranquilles. L'auteur se trompe. Sans doute, les affaires de l'église sont entrées pour quelque chose dans ces révolutions politiques; mais il y en a eu de semblables en Angleterre, dans l'Amérique septentrionale, en Suède, etc. Les motifs politiques suffisent pour bouleverser ou changer l'État, et il ne faut pas toujours conclure du particulier au général. D—G.

SUISSE.

198. — *De l'origine authentique et divine du Nouveau-Testament.* Discours accompagné de développemens, par J. E. Cellérier fils, ancien pasteur et professeur d'hébreu, actuellement professeur de critique et d'antiquités sacrées à l'Académie de Genève. Paris, 1829; Théophile Ballimore. In-12 de 415 pages; prix, 4 fr. 50 cent.

Tandis que des membres du clergé catholique, plongés dans l'ignorance, ne voient la religion que dans des niaiseries ou dans des pratiques minutieuses, et se livrent sans retenue à des intrigues politiques, le clergé protestant s'enfonce dans des études profondes sur la révélation, en examine les titres fondamentaux et en constate la divine origine. Si le docte *Eichhorn*, dans son *Evangile primitif*, fournit à des critiques hardis des argumens nouveaux pour attaquer l'intégrité de nos Evangiles, *Hug*, *Olshausen*, *Hemsen*, *Lardner*, *Paley*, etc., se présentent au combat avec des armes bien trempées, pour repousser ses attaques. Les fruits de recherches nombreuses, variées, successives, de discussions animées et contradictoires, ont été déposés, tantôt avec tous leurs développemens, tantôt sous une forme plus simple, dans des ouvrages répandus et généralement estimés. Voici maintenant M. Cellérier fils, qui indique leurs preuves, recueille les plus curieuses, les plus neuves, et en forme un ouvrage élémentaire à la portée de tous les fidèles.

Le titre de l'ouvrage en fait assez bien connaître le but. C'est un *Discours sur l'authenticité et la divinité du Nouveau-Testament*, accompagné de développemens; c'est plutôt

une indication, ou même un résumé, si l'on veut, des principales preuves de *l'authenticité et de la divinité* du Nouveau-Testament, qu'un corps de démonstrations en faveur de nos Evangiles, et des pièces qui les suivent. Pour le plan, je n'en aperçois que l'apparence. L'auteur a adopté trois divisions, sur lesquelles il roule sans cesse. Il les applique, je ne dirai pas successivement, mais quand il lui plaît, aux Evangiles, aux Actes des apôtres, aux Epîtres, à l'Apocalypse. Toutefois son langage est celui d'un homme convaincu, pénétré de son sujet; il est toujours correct, et souvent éloquent.

Ce petit livre est bon : il peut être utile à un grand nombre de personnes qui connaissent les difficultés que l'on oppose à l'authenticité et à l'intégrité du Nouveau-Testament, et qui n'ont ni la possibilité, ni le tems d'en chercher la solution dans des livres plus étendus, uniquement destinés aux érudits de profession. Il est fâcheux que M. Cellérier y ait glissé quelques phrases qui sentent le protestantisme, et qui peuvent scandaliser les catholiques. Pourquoi ne les a-t-il pas retranchées? il aurait alors travaillé pour tout le monde. Son ouvrage fût devenu populaire parmi nous, s'il n'eût présenté aucun danger pour les âmes faibles.

M. Cellérier est partisan des sociétés bibliques et de la lecture du Nouveau-Testament en langue vulgaire : à la bonne heure; beaucoup de prêtres catholiques partagent ce dernier sentiment, mais avec des restrictions; comment ne voit-il pas qu'il autorise ces restrictions, par les réflexions qui terminent son ouvrage (pag. 405. etc.)? J. L.

ITALIE.

199.—**A. Quetelet. Dell' astronomia popolare.*—Astronomie populaire, par M. Quetelet, traduit en italien par L. Ghirelli. Rome, 1829; à la société typographique.

En composant cet opuscule, j'avais en vue d'expliquer de la manière la plus élémentaire les principaux mouvemens des corps célestes, et d'insister particulièrement, comme je le disais dans l'avant-propos, sur les phénomènes qu'il nous importe le plus de connaître pour nos usages et pour nous prémunir contre les préjugés de toute espèce. Je ne m'attendais pas à l'honneur d'être traduit en langue étrangère et surtout à Rome. (*L'astronomie populaire* vient d'être traduite aussi en hollandais.) Quoique j'aie constamment évité avec soin ce qui pouvait blesser les opinions religieuses, je me suis aperçu,

par des lignes de points, que je n'avais pas entièrement échappé à la censure romaine. Le chapitre des comètes a fixé l'attention, et c'était en effet une matière délicate où il était difficile d'écrire au gré de tout le monde en se conformant à ce qu'exigeait la vérité. Je dois remercier M. Ghirelli pour les notes historiques dont il a enrichi mon opuscule. A. Q.

200. * — *Sullo stato fisico, intellettuale e morale*, etc. — De l'état physique, intellectuel et moral de l'instruction et des droits civils des sourds-muets, par l'abbé *Joseph* Bagutti, directeur de l'institut I. et R. des sourds-muets de Milan. Milan, 1828.

L'Italie possède un grand nombre d'établissemens pour les sourds-muets. Il en existe à Turin, à Parme, à Rome, à Naples, à Pise, à Gênes, à Milan, à Sienne, et la plupart sont fondés sur de très-bonnes bases, et administrés avec beaucoup de sagesse et de soin, par des hommes qui appliquent à cette œuvre philantropique, les lumières de l'expérience et les théories de la philosophie. Mais, la science particulière nécessaire à l'éducation des sourds-muets, l'art pédagogique, était encore au-delà des monts un talent individuel, dans l'acquisition duquel chacun n'était aidé que de ses propres études et de sa volonté. La France cite avec orgueil les travaux de l'abbé de l'*Epée*, qui ouvrit la route par son essai intitulé : *La véritable manière d'instruire les sourds-muets ;* ceux de MM. *Sicard*, *Bébian*, *Degérando*, etc. L'Allemagne et l'Angleterre avaient fourni aussi plusieurs ouvrages recommandables, sur cette matière. M. Bagutti vient de placer honorablement son nom parmi ceux dont se glorifient les autres nations, et d'enrichir son pays d'un bon livre, qui sans doute en fera naître d'autres, et peut-être de meilleurs encore.

La première partie de son ouvrage traite de l'organisation physique des sourds-muets, et particulièrement de l'ouïe et de la parole. Ce sujet est intéressant ; car, si l'on connaissait bien la construction de l'organe de l'ouïe, les parties qui le composent, celles de ces parties qui agissent d'une manière anomale dans le sourd-muet, les rapports internes de l'oreille et de la voix, que resterait-il à chercher ? Les moyens propres à détruire l'obstacle qui s'oppose à l'introduction du son. Ce serait beaucoup encore, sans doute ; mais du moins, on marcherait sur un terrain connu, et les difficultés seraient, à notre avis, beaucoup simplifiées.

Quelques philosophes ont avancé que les sourds-muets ne sont guère autre chose que de véritables automates, privés d'âme et de raison, tant que l'éducation n'a pas fait naître en

eux les facultés qui constituent l'homme moral. M. Bagutti démontre victorieusement, ce nous semble, la fausseté de cette assertion qui, si elle était vraie, ébranlerait tout le système de la philosophie spiritualiste. Il prouve clairement que l'éducation peut bien, pour eux comme pour tous les hommes, développer des facultés déjà existantes, mais qu'elle ne peut les faire naître, comme des instrumens optiques étendent et modifient la vue, quand l'œil existe, mais sont impuissans sur un œil mort ; en un mot, qu'elle éclaire l'âme, mais qu'elle ne la crée pas. Il fait voir que les sourds-muets sont en communication avec les objets extérieurs, aussi-bien que les autres hommes ; que cette communication, quoique moins facile et moins prompte que dans un être physiquement complet, est cependant suffisante pour donner aux facultés de l'âme tout leur développement, et qu'ils arrivent, par l'éducation, à un état moral tout-à-fait semblable à celui de l'homme social.

L'auteur donne ensuite d'excellens conseils sur l'éducation des sourds-muets. Il recommande surtout la douceur, et une extrême modération dans les châtimens. Rousseau a peint éloquemment les terribles effets d'un premier châtiment injuste sur l'âme de l'enfant, et il n'a rien exagéré ; mais, chez le jeune sourd-muet, les suites d'une injustice sont plus fâcheuses encore et plus frappantes. Il devient alors obstiné, intraitable, et sa colère va jusqu'à la férocité : une punition, peu en rapport avec la faute commise, ou, ce qui serait pire, infligée à celui qui serait innocent, peut aliéner pour jamais de l'instituteur le cœur de l'élève, et détruire, en une minute, le fruit de vingt ans de soins et de patience. Il faut encore observer à ce propos que l'enfance dure très-long-tems chez les sourds-muets.

Des calculs statistiques ont prouvé que le rapport des sourds-muets avec la population, est presque partout comme 1 est à 2,000 ; il est donc fort important de savoir quels sont leurs droits civils, et s'ils peuvent, devant la loi, être assimilés aux autres hommes. M. Bagutti n'hésite pas à se prononcer pour l'affirmative, dans le seul cas cependant où le sourd-muet a reçu une éducation appropriée à son état. Cette conclusion est conséquente à son système, et nous sommes portés à y acquiescer. Mais, quel parti prendra le juge appelé à prononcer sur un crime commis contre les personnes ou contre les propriétés, par un infortuné privé de lumières, et qui n'a pu connaître qu'imparfaitement les règles, souvent arbitraires, de notre état social ? Ce cas s'est présenté souvent

et a dû embarrasser les organes de la justice. Combien d'erreurs peuvent être commises, en se fiant trop à des aveux faits par l'accusé et transmis par un interprète? Et, le supposant même convaincu, a-t-il prévu les suites de son action, est-il réellement coupable, et peut-on lui appliquer des lois qui ne sont point faites pour lui ? — On pourrait faire beaucoup de questions de cette nature, et ne pas trouver de réponse satisfaisante. Le seul parti qu'il y ait à prendre, c'est de multiplier les institutions où ces êtres, dont l'âme est entière, mais obscure, acquièrent les moyens de communiquer avec leurs semblables, d'éclairer, de rectifier leur pensée, et où ils sont transformés en hommes dignes de servir et d'honorer la société par leurs vertus et leurs talens. — Nous avons souvent entretenu nos lecteurs des établissemens de ce genre, qui se sont élevés chez la plupart des peuples civilisés. Persuadés qu'une société est d'autant plus parfaite qu'elle ne néglige le bien-être d'aucun de ses membres, nous continuerons à appeler leur attention sur les institutions et les livres qui auront pour objet les sourds-muets, et sur les hommes qui s'occuperont de leur éducation, soit en publiant des livres utiles, soit en accordant généreusement leurs soins à ces infortunés. A ces deux titres réunis, nous nous plaisons à recommander l'ouvrage de M. Bagutti. A. P.

201. —* *Principi di civile economia, etc.* — Principes d'économie civile, par *Salvatore* Scuderi, sicilien. Naples, 1829; imprimerie royale (sans nom de libraire). 3 vol. in-8° formant ensemble 720 pages.

L'auteur de cet ouvrage traite des principaux points sur lesquels les économistes d'Angleterre et de France, depuis Adam Smith, ont jeté tant de lumières. Il a partagé son traité en trois livres, dont le premier traite de la *Richesse nationale*, le second, de la *Population*, et le troisième, du *Maintien de l'ordre social*. — Le premier seul occupe les deux premiers volumes et se partage en quatre sections dont voici les titres : *Principes généraux sur l'origine de la richesse; De l'emploi du travail productif; Du produit qui résulte du travail et de sa distribution*; *De la consommation de ce produit*. — Le second livre sur la population, reproduit les observations qui ont été faites sur ce sujet par les bons économistes. — Le troisième, où l'auteur est conduit à traiter des contributions, était fort délicat à développer sous un gouvernement despotique. Aussi, quoiqu'il fasse de bonnes observations sur les divers impôts, se garde-t-il bien de porter un regard indiscret sur l'emploi qu'en fait le gouvernement pour les dépenses

publiques. Néanmoins, on peut dire que cet ouvrage concourt à éclairer une nation sur ses véritables intérêts. Il ne lui dit pas tout ; mais il ne lui dit rien de décidément faux ; et c'est beaucoup pour les pays où presque toutes les institutions tendent à pervertir l'opinion. Il convient d'ajouter qu'à l'appui des bons principes, l'auteur apporte des exemples puisés dans l'Italie et notamment dans la Sicile, qui est sa patrie ; or, en ces matières, les faits sont toujours précieux, quand ils viennent des lieux mêmes où ils ont été produits et qu'ils ont pour garans des observateurs éclairés.

J.-B. S.

202. — *Alfredo*, etc. — Alfred, tragédie de M. J. B. Marsuzi. Rome, 1828. In-8°.

Cette tragédie n'est pas la première que les Romains doivent à M. Marsuzi; il a publié déjà la *Reine Jeanne* de Naples, *Alcméon* et *Caracalla*. Le sujet de l'ouvrage que nous annonçons est la victoire que remporta sur les Danois Alfred-le-Grand, qui affermit l'indépendance des Anglais, et jeta les premiers fondemens de leur constitution et de leur liberté. Il était convenable que ce sujet fût traité à Rome, où ce roi avait été élevé sous la tutelle du pape Léon IV. C'est là qu'il puisa pour les employer bientôt en Angleterre, ses lumières et la vigueur de son caractère. Malheureusement, l'auteur n'a pas assez fait valoir dans sa pièce ces souvenirs historiques. Voici en peu de mots de quelle manière il a exposé son sujet. Le jeune Alfred, ayant été défait par le roi des Danois, va se réfugier dans la cabane solitaire d'un pâtre près du confluent de la Pawet et de la Tone. Là il apprend que sa femme et ses enfans sont prisonniers dans le camp de l'ennemi. Encouragé par le comte de Devon et par les dispositions de ses sujets fidèles qui se préparaient à repousser les Danois, il entreprend d'aller, déguisé en barde, reconnaître leurs forces et leur position. Il arrive à leur camp au moment où Éloïde, sa femme, allait être contrainte de donner sa main à Amond, fils du chef des Danois. Elle se refuse à cette alliance et l'on menace d'immoler ses enfans si elle n'obéit pas sur-le-champ. C'est alors qu'on entend de près la voix mélodieuse du barde, qui chante au son de la harpe. Éloïde reconnaît la voix de son époux, et prend le parti de demander un jour de délai pour se résoudre à épouser Amond. Tout lui étant accordé, on introduit le jeune chanteur. La situation est vraiment dramatique. Mais quel est le résultat qu'en tire l'auteur? Éloïde saisit le moment favorable pour s'entretenir avec son mari. Elle voudrait prendre aussitôt la fuite, et le suivre au milieu des dangers. Alfred l'exhorte à

attendre encore quelques momens, et à lui laisser le soin de la délivrer. Le roi des Danois les surprend dans cet entretien; il se contente de chasser l'un de son camp, et de commander à l'autre de se préparer à la fatale cérémonie. Mais instruit bientôt qu'il a été trompé, il veut se venger sur Éloide. Il est sur le point de la tuer lorsque Amond, blessé mortellement, vient annoncer à son père que le camp a été surpris par les Anglais. Le roi des Danois néglige sa vengeance, et se tue. Alfred, victorieux, arrive en même tems; Amond lui rend sa femme, et meurt aussi. L'auteur a préféré, ce nous semble, l'éclat des incidens et des situations au développement des passions et des caractères. Aussi sa pièce ressemble-t-elle à ces mélodrames où les événemens les plus bruyans et les moins attendus se succèdent, on ne sait comment, pour donner lieu à des scènes merveilleuses. Nous voudrions que l'auteur s'occupât plutôt de toucher ses spectateurs que de les surprendre et de les amuser. F. S.

PAYS-BAS.

203. — *Arithmétique élémentaire, raisonnée et appliquée*, par J. N. Noël, professeur et principal de l'Athénée de Luxembourg. *Quatrième édition.* In-12. Luxembourg, 1829; Lamort.

M. Noël est auteur de plusieurs ouvrages élémentaires, qui se recommandent, en général, par leur clarté et leur précision. L'arithmétique que nous annonçons ici a obtenu quatre éditions successives, et l'auteur s'est attaché chaque fois à lui faire subir des corrections utiles : « Établir avec clarté et rigueur les principes fondamentaux de l'arithmétique, et les appliquer ensuite à un grand nombre de questions, propres à en montrer l'utilité, tel est le but que je me suis proposé, » dit-il; et nous ne craignons pas de dire qu'il l'a atteint d'une manière très-satisfaisante.

204. — * *Almanak ten diensteder Zeelieden.* — Almanach à l'usage des marins, publié aux frais de S. M. le roi des Pays-Bas. La Haye, 1827-28 et 29; imprimerie de l'État. In-8°.

205. — * *Jaarboekje.* — Annuaire publié aux frais de S. M. le roi des Pays-Bas. La Haye, 1829; imprimerie de l'État. In-12.

Les deux ouvrages que nous annonçons peuvent être comparés à ceux qui paraissent en France sous les titres de *Connaissance des tems*, et d'*Annuaire* du bureau des longitudes. Le premier est rédigé et publié par une commision de trois membres, chargée des examens des officiers de marine, de la ré-

vision des cartes hydrographiques, de la rédaction annuelle de l'Almanach à l'usage des marins, et de tout ce qui concerne la détermination des longitudes en mer. La publication du recueil a commencé en 1787, époque à laquelle la commission se composait de MM. *Van Swinden*, *Nieuwland* et *Van Keulen*. M. *Floryn* succéda à Nieuwland, et Van Swinden fut remplacé par M. *Van Bemmelen*, quand il sortit de la commission, par suite de ses travaux, comme directeur de la république Batave. La commission, qui avait cessé d'exister sous l'empire, fut rétablie en 1815, et composée de MM. *Floryn*, *Schrœder* et *Van Bemmelen*; elle se compose aujourd'hui de MM. *Schrœder*, *Moll* et *Van Hynsbergen*. l'Almanach qu'elle publie annuellement comprend, comme la *Connaissance des tems* et le *Nautical Almanach* des Anglais, l'ascension droite et la déclinaison du soleil pour chaque jour de l'année, le tems moyen au midi vrai, le demi-diamètre apparent du soleil; les élémens correspondans pour la lune, les distances du centre du même astre au soleil et aux principales étoiles, ainsi que les mouvemens des planètes et des satellites de Jupiter. Les déclinaisons de la lune avec leurs différences sont calculées pour quatre époques équidistantes de la journée. Chaque volume contient en outre des notices scientifiques à l'usage des marins, recueillies par M. Schrœder, président de la commission actuelle et professeur à l'université d'Utrecht. Ces notices, dont plusieurs sont dues aux travaux et aux observations des officiers de la marine royale des Pays-Bas, présentent en général beaucoup d'intérêt et traitent différens points importans de la science. Elles seront particulièrement consultées avec fruit par ceux qui voudront approfondir la connaissance de nos côtes, ou obtenir de nouveaux documens sur les mers explorées par nos vaisseaux.

Les commisaires qui furent chargés de la rédaction du premier *Almanach à l'usage des marins* avaient décidé qu'on prendrait, pour premier méridien, le méridien du pic de Ténérif, et que les nombres des tables seraient puisés dans le *Nautical almanach*, après avoir subi la correction nécessitée par la différence entre les longitudes du pic et de Greenwich. Par une décision du ministère de la marine, la commission, en publiant son recueil pour 1828, a, comme les Anglais, adopté pour point de départ, le méridien de Greenwich, de sorte que les nombres du *Nautical* peuvent être employés sans modification par nos marins.

L'*Annuaire* du royaume est d'une création plus récente; il ne compte encore que quatre années d'existence. Il est rédigé

par M. *Lobatto*, sous l'inspection de la commission dont nous avons parlé précédemment, et son cadre est à peu près exactement le même que celui de l'*Annuaire* du Bureau des longitudes de France. Les notices scientifiques qu'on y trouve sont variées et intéressantes. Nous avons déjà eu occasion d'en entretenir plusieurs fois les lecteurs de la *Revue*. Nous allons en extraire quelques détails sur les naissances et les décès pendant le cours de l'année, pour dix ans d'observation, et pour tout le royaume : ils confirment les résultats que nous avions obtenus pour Bruxelles et que M. Villermé a confirmés de son côté par un nombre considérable d'observations recueillies sur différens points du globe.

	Naissances.		Décès.
Janvier	1,091	—	1,196
Février	1,171	—	1,177
Mars	1,117	—	1,171
Avril	1,017	—	1,098
Mai	0,934	—	0,978
Juin	0,876	—	0,897
Juillet	0,851	—	0,833
Août	0,915	—	0,826
Septembre	0,993	—	0,890
Octobre	1,003	—	0,937
Novembre	1,011	—	0,952
Décembre	1,021	—	1,043

L'unité est la moyenne des résultats des différens mois, considérés comme étant tous de même longueur. Il paraît donc bien établi que c'est pendant les mois d'hiver que nous comptons le plus de naissances et de décès; et que c'est pendant les mois d'été, au contraire, que nous en comptons le moins.

206. — *Geschichtliche Darstellung der Niederländischen Finanzen*, etc. — État historique des finances dans les Pays-Bas, depuis 1813, etc. Amsterdam, 1829; Diederichs frères. In-8° de 126 pages, avec un supplément.

Selon l'auteur, l'état financier du royaume des Pays-Bas, et particulièrement les opérations du syndicat d'amortissement, sont encore enveloppés de beaucoup d'incertitudes; c'est dans le désir de jeter quelques lumières sur un sujet aussi important, qu'il a entrepris la composition de son ouvrage, qui paraît rédigé avec impartialité. Nous regrettons que les bornes de ce recueil ne nous permettent pas de le suivre dans les développemens qu'il présente. Ce travail

avait été favorablement accueilli; seulement quelques personnes avaient témoigné le désir d'y trouver plus de renseignemens numériques. C'est pour répondre à ce désir que l'auteur a publié un supplément à son travail, dans lequel il présente *la balance du syndicat d'amortissement*, et plusieurs autres développemens qui ne peuvent qu'ajouter du prix à ses premières recherches. A. QUETELET.

207. — *De la peine de mort, considérée dans ses rapports avec l'equité, la morale et l'utilité publique;* par *Adolphe* LEVAE. Bruxelles, 1828. In-8° de 60 pages.

Un des jeunes publicistes les plus distingués de la Belgique, M. Levae, qui s'était fait connaître avantageusement par un ouvrage ingénieux, plein de vues saines et de sentimens généreux (*l'Ermite de la prison des Petits-Carmes*), a fait, de la grande question de la peine de mort, l'objet de ses méditations. Si l'on ne partage pas sur tous les points sa manière de voir, si l'on peut tirer de plusieurs faits des conclusions opposées à celles qu'il en tire, si ses argumens ne paraissent pas toujours sans réplique, on doit convenir néanmoins que son plan est sagement conçu, que sa marche méthodique entraîne le lecteur, que ce livre attache par ce charme d'une conviction sentie et d'une chaleur vraie qui séduit le cœur, lors même que l'esprit n'est pas persuadé. En supposant que la suppression de la peine de mort ne soit encore qu'une chimère philantropique, c'est au moins le rêve d'un homme de bien, et toujours est-il incontestable qu'un peu d'exagération à cet égard, donne aux législateurs une impulsion salutaire; ils seront moins prodigues de supplices, et le code pénal en deviendra plus humain et plus digne des progrès de la civilisation.

Après avoir examiné si la société a le droit de punir de mort; si la mort est une peine; si la peine de mort est en harmonie avec les principes de notre organisation politique; si elle se lie avec les mœurs de notre époque; si elle favorise les progrès de la morale; si elle est efficace pour prévenir le crime; si elle est équitable; si elle n'entraîne pas des inconvéniens; enfin si elle est nécessaire à la stabilité des gouvernemens, l'auteur conclut de la manière suivante : « Un mouvement général vers le perfectionnement a été imprimé au siècle : aucun gouvernement ne saurait désormais rester stationnaire, ou s'il restait en quelque sorte étranger à la civilisation, sa position deviendrait bientôt tout-à-fait fausse. Un pareil gouvernement ne pourrait avoir aujourd'hui une longue durée; il se-

rait entraîné ou renversé par la force des circonstances. Que les législateurs y songent bien, les besoins de notre époque ne sont plus les besoins des tems qui nous ont précédés. Tout a changé autour de nous, il faut que les institutions et nos garanties changent aussi, qu'elles se mettent de niveau avec la civilisation. Ce n'est plus à l'asservissement que les lois doivent nous conduire; ce n'est plus à la lâcheté qu'elles doivent s'adresser; elles doivent mener les peuples à une liberté sans licence; et parler à la conscience, à l'honneur et à la vertu. Justice! humanité! voilà le premier vœu des nations. Les peines barbares et immorales doivent disparaître de tous les codes. Dans tous les tems on a regardé la peine de mort comme le frein du crime, pourquoi, quand l'expérience en a prouvé l'impuissance et l'inefficacité, les gouvernemens ne chercheraient-ils pas un remède aux maux du corps social dans une autre peine? La crainte du supplice n'a pu dompter les scélérats; pourquoi n'essaierait-on pas de les dompter en adoptant le système pénitentiaire? Je n'ajouterai qu'une seule observation : Léopold a aboli les supplices sanglans dans ses états; et l'humanité a signalé le nom de Léopold à la reconnaissance des siècles. Quel prince pourrait être insensible à une gloire aussi pure! » STASSART.

208 — * *Histoire de la révolution d'Espagne et de Portugal, ainsi que de la guerre qui en résulta, par M. de* SCHEPELER, colonel et ci-devant chargé d'affaires de Prusse à Madrid; traduit sous les yeux de l'auteur. T. Ier; Liége, 1829. Desoër, éditeur, place Saint-Lambert, n° 774; Paris, Ledentu, Delaunay. 1 vol. in-8°. prix, 8 fr.

Cet ouvrage très-remarquable, où le grand drame de 1808 se révèle avec toutes ses circonstances politiques et militaires, méritera un examen particulier et assez étendu dans notre section des analyses. L'auteur, par sa position personnelle, a pu enrichir son récit d'une foule de documens entièrement neufs. Un tel sujet, dans ces vastes proportions, doit attirer l'attention des hommes d'État, des hommes de guerre et des publicistes. C. P.

LIVRES FRANÇAIS.

Sciences physiques et naturelles.

209. — *Manuel de l'histoire naturelle des mollusques et de leurs coquilles;* par M. SANDER-RANG, officier au corps royal de la marine. Paris, 1829; Roret. In-18 de IV-596 pages, avec planches; prix, 3 fr. 50 cent.

Parmi les manuels de l'utile collection de M. Roret, celui de M. Sander-Rang doit tenir un rang distingué; c'est avec une vive satisfaction que nous l'avons lu en entier, et nous ne doutons pas qu'il ne rende de grands services aux amateurs de conchyologie, et qu'il ne soit pour ceux qui savent déjà un utile *compendium*. L'auteur a réuni avec sagacité toutes les observations les plus récentes sur l'histoire naturelle des mollusques ; les tableaux des genres sont présentés, dans son travail, avec une grande netteté et beaucoup de précision; ils forment, sur cette branche si riche de l'histoire naturelle, le résumé le plus commode que nous connaissions. M. Sander-Rang, dans un discours sommaire sur les mollusques, qui n'a pas moins de 48 pages, passe en revue toutes les particularités les plus remarquables de l'organisation de ces êtres, de leurs usages et de leurs diverses propriétés; il présente ensuite, dans une série de tableaux, les méthodes diverses de classification qu'ont proposées les auteurs les plus connus en France, et il s'arrête surtout à celles de MM. *Cuvier*, *Lamarck*, *Férussac*, *Blainville* et *Latreille*. L'ordre suivi dans la distribution des familles, des tribus et des genres est celui de M. Cuvier; seulement, l'auteur y a introduit quelques modifications de détail, et intercalé quelques-unes des découvertes les plus récentes. Les genres sont d'abord décrits avec des caractères précis; l'auteur s'attache ensuite à mentionner les tribus ou les divisions qu'il est nécessaire d'introduire dans chacun d'eux, et les particularités que présentent les espèces-types, et qu'on ne peut, sous certains rapports, omettre de signaler. La synonymie des genres est aussi complète que possible. M. Sander-Rang a cru devoir proposer quelques nouvelles dénominations, principalement dans les familles dont il a plus particulièrement étudié l'organisation dans ses voyages sur mer, telles que les genres *cuvieri*, *euribia*, *psyché*, dans les ptéropodes; *melibé*, dans les tritoniens; *spiricelle*, dans les semi-phyllidiens, etc., etc. Les recherches les plus récentes de *Sowerby*, *Haan*, *Deshayes*, *Defrance*, *Desmoulins*, sur des coquilles fossiles ou vivantes, s'y trouvent soigneusement indiquées. Huit planches ont été ajoutées par l'auteur, afin de faire connaître quelques mollusques récemment découverts ou décrits, et pour fournir des exemples des principales divisions de classification. LESSON.

210. —* *Atlas des oiseaux d'Europe*, pour servir de complément au Manuel d'ornithologie, de M. DE TEMMINCK; par J. C. WERNER, peintre du Muséum d'histoire naturelle. 12e livraison. Paris, 1829; A. Belin, imprimeur-libraire, rue des

Mathurins-Saint-Jacques, n° 14. In-8° de 10 planches coloriées ; prix, de chaque livraison, sans texte, en noir, 3 fr. ; en couleur, 6 fr. ; chaque livraison de texte, 2 feuilles in-8°, 50 cent.

La livraison que nous annonçons est consacrée aux oiseaux *insectivores;* chaque planche, coloriée et retouchée avec le plus grand soin, ne contient qu'un individu, afin que les naturalistes puissent les classer, suivant le système qu'ils auront adopté ; c'est un avantage qui doit contribuer à faire rechercher cette belle collection, dont les livraisons se publient avec une exactitude digne d'éloges.

Afin de faciliter l'acquisition du texte de M. de Temminck, l'éditeur l'envoie aux souscripteurs qui le désirent, à raison de 50 c. pour deux feuilles in-8°. C'est un ouvrage qui doit entrer dans la bibliothèque de tous ceux qui cultivent l'histoire naturelle. A. M — T.

211. —**Voyage agronomique en Auvergne,* par M. DE PRADT, ancien archevêque de Malines. Paris, 1828, Pichon et Didier; Mme Huzard. In-8° de 260 pages; prix, 5 fr.

En lisant ce volume, riche en vues fécondes sur l'agriculture de l'Auvergne, on est tenté d'accuser M. de Pradt de juger son pays avec trop de sévérité; mais vers la fin, on apprend qu'on a lu la seconde édition d'un livre publié en 1801, et un tableau animé des progrès faits en 27 ans, dans la carrière dont l'auteur avait dès lors mesuré l'étendue, montre quelle différence ils établissent entre la génération de la révolution et celle de l'ancien régime.

M. de Pradt divise l'Auvergne en trois régions : la plaine, qui comprend la grasse Limagne ; les pâturages naturels, qui occupent les sommités, et dont le fonds, composé de débris végétaux et volcaniques, vaut celui de la première ; et l'espace intermédiaire, maigre, graveleux, dépourvu de bois et de fraîcheur. Dans la plaine, les propriétés sont divisées à l'excès, et l'opiniâtreté du travail y conquiert la plupart des résultats, qui, dans les deux autres régions, semblent réservés à l'intelligence et aux capitaux. La plaine a 80 lieues carrées, la région moyenne 300, et la région gazonnée 280.

La Limagne, et surtout la région moyenne, ont d'immenses progrès à faire dans la science des assolemens : celle-ci manque de fourrages et pourrait, tout en augmentant ses produits en grains, nourrir par la culture alterne le bétail dont l'absence la voue à la stérilité. Ce n'est malheureusement pas la seule contrée de la France où le défaut d'engrais et de prairies artificielles retienne la culture dans un cercle vicieux. Quant aux

pâturages, M. de Pradt prouve très-bien qu'ils ne produisent pas le quart du fourrage qu'ils seraient en état de donner. Son livre est une suite de preuves de ce fait, que c'est de la multiplication du bétail que l'Auvergne doit attendre sa prospérité; et s'il avait comparé, avec la sagacité qui le distingue, ce que la nature a fait pour les montagnes de son pays et pour celles de la Suisse, et les produits qu'en retirent leurs habitans respectifs, il aurait porté cette vérité au dernier degré d'évidence.

Pour réaliser ces grandes améliorations, il faut faire avancer simultanément la culture des plantes fourragères, et le perfectionnement des races d'animaux. Un cheval de 4 ans, qui vaut 150 fr., n'a pas consommé beaucoup moins qu'un cheval de 600 fr.; un poids donné de fourrage peut se convertir, presqu'à volonté, en un peu de mauvaise laine ou beaucoup de bonne, en des quantités fort différentes de laitage et de viande de boucherie. On ne pourrait dire quels avantages l'Angleterre doit à la supériorité de ses races, ni à quel degré de richesse et de prospérité s'élèverait la France, si de nouveaux Bakewell, comme il s'en trouverait à Roville et en Auvergne, disposaient du vingtième de ce qu'elle jette à des gens qu'on dirait payés pour gaspiller son avenir et déconsidérer le pouvoir.

M. de Pradt ne se borne pas à faire connaître au public ses conceptions agricoles; il fait plus, il les réalise; et le grand établissement qu'il a formé, dans la terre qui porte son nom, est garni des plus belles races de chevaux et de bêtes à cornes; leur propagation est le but de ses travaux et la base de ses spéculations. Il promet de publier les observations qui seront suivies sur les croisemens et la correction des espèces. Puisse le style de l'illustre écrivain servir longtems de véhicule à des sujets si pleins d'intérêt, et ses exemples fructifieront bien au-delà des lieux où il les donne.

On se plaint souvent de la longueur d'un livre, ce n'est pas le cas avec ceux de M. de Pradt; on lui reprocherait plutôt d'effleurer les questions qu'on voudrait lui voir approfondir: telle est celle du déboisement des montagnes de l'Auvergne. Là aussi se pressent les plus hautes considérations économiques: le déboisement n'agit pas seulement sur les lieux où il s'opère; l'épuisement des sources, les ravages des torrens, la disparition du sol cultivable en sont les suites ordinaires dans les contrées montueuses, et peut-être ne faut-il pas chercher ailleurs les causes de l'aridité de la région moyenne de l'Auvergne. La consommation de bois de l'immense population de la plaine semblerait devoir mettre les plantations au rang des bonnes spéculations qu'on peut faire dans le voisinage.

M. de Pradt voudrait attirer en Auvergne des capitaux et des hommes intelligens : ces deux grands leviers s'appuient, avant tout, sur l'ordre et la liberté, et notre régime administratif est ce qu'il y a de plus propre à en priver les départemens; voilà ce qui, à leur grand détriment, les concentre autour de Paris. Nous sommes sans doute d'accord avec l'auteur, en pensant que de grandes réformes politiques sont la principale condition des développemens de l'agriculture et de l'industrie dans nos provinces. J.-J. B.

212. — * *Coup d'œil sur l'agriculture et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse*, par *Mathieu* Bonafous. Paris, 1829; Mme Huzard. Genève, Baltimore et Cherbuliez. In-8° de 90 pages, avec 2 planches; prix, 2 fr. 50 c.

Ce Mémoire de M. Bonafous a été lu à la *Société royale d'agriculture de Turin*, à laquelle l'auteur l'a dédié. L'estime qu'il s'est conciliée en Suisse est un garant de celle qu'il obtiendra partout où il sera lu. Les cantons visités par M. Bonafous sont ceux de *Berne*, de *Fribourg*, de *Genève*, de *Vaud*, une partie du *Valais* et de la principauté de *Neufchâtel*. Sa première station fut à Genève, où plusieurs instrumens agricoles attirèrent l'attention de l'agronome; deux écoles rurales près de cette ville occupèrent encore plus le philantrope. Dans le canton de Vaud, la ferme expérimentale de Coppet fut un autre objet d'observations. A Yverdun, le voyageur ne trouva plus le célèbre institut de Pestalozzi. Une association rurale, formée dans cette ville pour la vente et l'emploi du lait, est décrite dans ce Mémoire, et devrait être imitée, même dans des villes plus considérables. Dans le pays de Neufchâtel, le voyageur recueillit des faits instructifs sur les prétendus paragrêles, dont on avait armé une partie des vignes de cette contrée de la Suisse. Dans le canton de Berne, que d'objets s'offrent à l'observateur, et presque en même tems! les forêts et leur administration; la ferme de M. Tscharner; la société d'assurance mutuelle contre la grêle; les greniers d'abondance; et, enfin, les beaux instituts agricoles et d'éducation d'Hofwyl près de Berne, dirigés par M. de Fellenberg; ses instrumens de culture; l'intéressante colonie des *Petits-Robinsons*, etc. N'oublions pas non plus les utiles et nombreux travaux de M. Kasthofer, sur la multiplication des chèvres et l'acclimatation de plusieurs arbres. La fabrication des fromages de Gruyère est décrite avec assez d'étendue; toutes les connaissances accessoires y sont réunies, même celles qui ont pour objet la nourriture des vaches. Le voyageur revient à Genève, où il termine son excursion agricole.

La rédaction et le style de ce Mémoire sont dignes des choses intéressantes qu'il contient. F.

213. — *Nouvelle Toxicologie*, ou *Traité des poisons et de l'empoisonnement*, sous le rapport de la chimie, de la physiologie, de la pathologie et de la thérapeutique; par GUERIN, de Mamers, D. M. P. Paris, 1826; Mlle Delaunay. In-8° de 412 pages; prix, 6 fr.

Dans son avant-propos, l'auteur nous apprend qu'il a cru qu'il restait encore beaucoup à faire en toxicologie; il énumère avec complaisance les changemens, les améliorations qu'il était possible d'y introduire, et dont cette science lui est probablement redevable, actuellement qu'il a composé cet ouvrage. Il s'est surtout proposé ce problème : *un cas d'empoisonnement quelconque venant à se presenter, déterminer la substance qui en a causé les accidens, c'est*, dit-il, *la question dans toute son étendue, dans toute sa généralité, dans toute sa difficulté.* On s'était imaginé jusqu'ici qu'il était nécessaire, avant de l'aborder, d'étudier l'action spéciale des divers poisons, ainsi que les propriétés physiques et chimiques qui les distinguent; que ce n'était qu'après l'examen particulier de chacun d'eux qu'on pouvait, au moyen d'essais méthodiques et d'une induction éclairée par les notions préliminaires, arriver à la résoudre. M. Guerin, de Mamers, a suivi une marche différente; laissant de côté ces menus détails, il a pensé atteindre plus promptement le but, en se bornant à des descriptions générales, en procédant du composé au simple. Après avoir divisé assez arbitrairement tous les poisons en excitans et en sédatifs, et réuni, en un petit nombre de groupes, les symptômes et les lésions qu'ils produisent (comme si de pareils tableaux pouvaient avoir quelque réalité), il donne des préceptes assez étendus sur l'analyse chimique à laquelle il convient de procéder et sur le choix des différens réactifs. Mais quelque soin qu'il ait mis à cette partie de son travail, ce qu'il en dit, insuffisant pour les personnes qui n'auraient pas d'autre guide dans une recherche aussi délicate, est inutile pour les chimistes de profession, à qui ordinairement elle est confiée.

L'ordre anti-logique adopté dans cet ouvrage en rend la lecture pénible, et il fait l'effet d'une récapitulation dont les élémens vous seraient inconnus. L'auteur annonce qu'il a négligé les moyens de grossir son livre que lui fournissent la botanique, la zoologie, etc; il eût dû cependant ne pas négliger de consulter ces sciences, au moins pour ne pas ranger dans la famille des renonculacées l'espèce d'ellébore qui fournit la vératrine, et pour ne pas admettre de confiance ce qu'on

a dit du venin des lézards. Ce dernier point nous semble mériter quelques éclaircissemens qui peut-être ne sont pas sans utilité. Est-il vrai qu'il existe, au centre de la France, en Tourraine, des lézards dont la morsure ait les effets de celle de la vipère, dont les mâchoires soient pourvues, comme celle-ci, de dents recourbées en forme de crochets, et destinées à faire pénétrer une liqueur mortelle dans la plaie qu'elles ont faite? C'est ce qu'avance M. Guerin, sur la foi d'un Mémoire de M. *Faneau de La Cour*, inséré dans le *Journal universel des Sciences médicales* (avril 1824). Mais devait-il admettre sans discussion les observations si extraordinaires de ce médecin, qui n'a jamais rempli la promesse qu'il avait faite de donner de nouveaux renseignemens à ce sujet? Il a annoncé, il est vrai, dans un second Mémoire (*Journal universel des Sciences médicales*, juillet 1826), qu'il avait recueilli de nouvelles observations sur la morsure de ce grand lézard rouge, aux yeux bleus, dont la rencontre serait si dangereuse; mais il n'a pas trouvé à les placer dans une dissertation de 40 pages sur la morsure de la vipère. Il se fera, dit-il, un devoir de les publier dans ce journal; cependant, M. Faneau de La Cour ne dit plus un mot des lézards dans un troisième Mémoire encore relatif à la morsure des serpens, et qui a paru tout récemment (même journal, avril 1829). Les naturalistes ne connaissent en France que des lézards innocens, ou au moins dont la morsure ne peut être venimeuse; celui de tous qui se rapproche le plus de la description très-imparfaite donnée par M. Faneau de La Cour est *le grand lézard vert ocellé*, qui a quelquefois plus de deux pieds de long, et dont Laurenti a fait le sujet de ses expériences.

214. — *De l'emploi de l'opium dans les phlegmasies des membranes muqueuses, séreuses et fibreuses*, par J. L. Brachet, médecin de l'Hôtel-Dieu et de la prison de Roanne, de Lyon, etc.; ouvrage couronné, en 1825, par la *Société médico-pratique de Paris*; suivi d'un *Mémoire sur les fièvres intermittentes*. Paris, 1828; Gabon. In-8° de 404 pages; prix, 6 fr.

M. Brachet n'a pas cherché à résoudre cette question que son importance réelle et le ridicule dont Molière l'a empreinte ont rendu célèbre : Comment l'opium fait-il dormir? Question à laquelle on ne pourra d'ailleurs répondre que lorsqu'on saura en quoi consiste le sommeil naturel, ce que l'on ignore encore; mais il s'est attaché à bien reconnaître et à préciser les cas où ce médicament convient dans les inflammations des membranes, affections auxquelles se rapporte la

majeure partie des maladies aiguës. Il donne, dans cet ouvrage, nombre d'observations où il a administré l'opium avec beaucoup de bonheur; la plupart sont intéressantes et serviront utilement à guider les médecins dans l'emploi d'une substance aussi active.

On sait généralement que les inflammations franches, que l'état fébrile repoussent l'usage des opiacés, qui conviennent mieux dans les affections douloureuses et spasmodiques; il fallait ici démêler leur prédominence relative dans les phlegmasies membraneuses.

Pour faire cette analyse, M. Brachet ne s'est pas servi de la méthode des élémens morbides de l'école de Montpellier, mais d'une théorie qui, assure-t-il, lui appartient en propre et lui fournit, avec facilité, l'explication satisfaisante de tous les actes vitaux, naturels, accidentels ou sollicités; au moyen du rôle qu'il fait jouer aux nerfs cérébraux et ganglionaires, et au système circulatoire dans l'irritation, dans l'inflammation, dans la fièvre qu'il considère tantôt comme sympathique, tantôt comme dépendant d'un état diathétique, il rend très-bien raison des phénomènes qui se succèdent dans les divers stades d'une maladie, et des effets différens, souvent opposés que l'opium produit sur eux. Cette théorie se rapproche beaucoup de toutes celles qui attribuent au système nerveux une grande importance en pathologie, et en font le point de départ de la plupart des maladies. Quelque ingénieuse qu'elle soit, quoique son point de vue général nous paraisse être celui du système médical le plus raisonnable, et qu'elle soit assez bonne pour que des écrivains l'aient revendiquée en s'en prétendant aussi les inventeurs, nous ne pensons pas qu'elle ait la valeur que M. Brachet semble y attacher : des explications subtiles, fondées sur l'action qu'exerceraient, dans l'intimité de nos tissus, des organes qui, par leur ténuité, échappent à nos sens, ne peuvent autoriser à aller au-delà de ce que l'observation a découvert, ni rien ajouter à la somme de nos connaissances. Nous nous appuierions au besoin sur M. Brachet lui-même qui, à la page 188, a dit que la nature « ne s'impose point les limites étroites dans lesquelles nos systèmes voudraient la resserrer, et qu'elle opère bien des phénomènes par des voies qui nous sont inconnues. »

RIGOLLOT fils.

215. — *Manuel complet des sorciers*, ou *la magie blanche dévoilée* par les découvertes de la chimie, de la physique et de la mécanique; contenant un grand nombre de tours dus à l'électricité, au calorique, à la lumière, à l'air, aux nom-

bres, aux cartes, à l'escamotage, etc.; ainsi que les *scènes de ventriloquie* exécutées et communiquées par M. Comte, physicien du roi, précédé *d'une notice historique sur les sciences occultes*, par M. Julia de Fontenelle. Paris, 1829; Roret. In-18 de 416 pages; prix, 3 fr.

216. — **Cours de Mécanique industrielle* fait aux artistes et ouvriers messins pendant les hivers de 1827 à 1828, et de 1828 à 1829; par J.-V. Poncelet, capitaine du génie, etc. Première partie : *Préliminaires et Applications.* Metz, 1829; Mme veuve Thiel. In-8° de 248 pages et 2 planches; prix, 4 fr.

Cet ouvrage de M. Poncelet fera connaître jusqu'à quel point les principes les plus généraux, et par conséquent les plus abstraits de la mécanique, peuvent devenir accessibles aux intelligences ordinaires et peu exercées. « Mon plan différant, pour la forme et pour le fond des idées, de celui qui a été suivi jusqu'à présent dans les traités publiés sur la même matière, il y aurait, de ma part, une sorte de présomption à ne pas faire connaître les motifs qui, malgré toute l'estime que m'inspirent les excellens travaux de mes devanciers, m'ont déterminé à m'écarter aussi notablement d'une méthode d'enseignement consacrée, en quelque sorte, par l'usage, et dont les avantages incontestés sont le fruit d'une longue expérience. Chargé, depuis 1825, de professer, à l'école spéciale de l'artillerie et du génie, le cours de mécanique appliquée aux arts, j'ai dû approfondir plus particulièrement les théories qui dominent cette branche importante de nos connaissances, et qui en rendent l'étude et les applications le plus facilement accessibles. Je me suis ainsi familiarisé avec une manière de voir qui diffère, à quelques égards, des idées généralement admises dans l'enseignement de la mécanique élémentaire, et qui se rapproche davantage de la méthode qu'ont adoptée le petit nombre de géomètres qui ont cultivé spécialement la science des machines; je veux parler du *principe général des forces vives*, et des notions qui s'y rattachent, principe qu'il ne faut pas confondre avec celui de la *conservation des forces vives* dû à Huyghens, lequel n'a lieu que sous certaines conditions particulières, tandis que le premier subsiste sans conditions quelconques, quand on ne néglige aucune des actions qui peuvent naître, soit de la réaction réciproque des corps du système, soit de la nature de leurs liaisons ou de leurs mouvemens, soit enfin des forces ou causes étrangères qui feraient changer à chaque instant les conditions de cette liaison. »

Cette discordance entre les géomètres sur l'expression des principes généraux de la science serait peu rassurante pour la science même, si elle influait sur les méthodes de calcul, et changeait les résultats : mais il ne s'agit ici que d'offrir à l'esprit les mêmes vérités sous l'aspect qui les rend le plus compréhensibles ; et, comme ces vérités résultent essentiellement de la combinaison d'un assez grand nombre d'idées, elles ont en effet ces aspects divers entre lesquels on peut choisir.

L'auteur a divisé son ouvrage en deux parties : les *préliminaires*, et les *applications, exercices et développemens divers*. Dans la première, après avoir exposé avec clarté et précision les principales propriétés des corps, M. Poncelet passe aux notions fondamentales sur le *mouvement*, les *forces* et *leurs effets ;* la notion de l'*inertie* qu'il adopte, avec tous les mécaniciens, semble superflue pour l'explication des phénomènes du mouvement et de ses modifications. Nous concevons très-clairement que les effets produits par les corps en mouvement doivent être proportionnels à la *quantité de matière* en mouvement, c'est-à-dire, à la *masse* et à la *vitesse* dont cette masse est animée ; que, par conséquent, la *quantité de mouvement* ou *force motrice* a deux dimensions, la masse et la vitesse. De cette seule vérité de définition dérivent les *lois* de la communication du mouvement, et les formules qui les expriment dans tous les cas. L'idée d'*inertie* est très-difficilement conciliable avec celles de gravitation, d'affinité, de répulsion, de toutes les forces dont on suppose que les molécules des corps sont douées. D'ailleurs, toute force existante a une valeur absolue : l'inertie n'a point d'autre mesure que la masse ; nous ne concevons pas même qu'elle puisse en avoir une autre ; la pesanteur, les forces d'affinité, de répulsion, ne peuvent être mises en équilibre ; le sort de l'inertie est d'être toujours vaincue, de n'influer ni sur la direction ni sur aucune des conditions du mouvement autrement que la masse ne l'eût fait ; et, comme on ne peut se passer de la notion de *masse*, pourquoi recourir à celle d'*inertie*, qui n'introduit rien de nouveau, ni dans le raisonnement ni dans le calcul, et qui trompe quelquefois ceux qui attachent à ce mot l'idée d'une force réelle. Au n° 66, page 43, nous dénonçons à M. Poncelet une assertion qui l'a séduit lui-même, mais qui manque d'exactitude. Si l'*inertie*, considérée comme force, peut être mesurée, ce n'est pas en *poids*, mais en *pesanteur*. Dans les faits qu'il rapporte, les modifications du mouvement sont évidemment dues à la masse. Il ne peut être sans inconvénient d'introduire dans les sciences une notion qui lui est étrangère, si elle peut s'en passer.

Cette observation est la seule que nous ayons à faire sur cet excellent traité, où les théories sont exposées comme elles doivent l'être pour préparer leurs applications, où l'usage de la science est réduit aux méthodes les plus simples, rigoureuses quand il le faut, et, dans tous les cas, avec une approximation suffisante pour tous les besoins des arts. A Metz, où M. Poncelet professe, où il est secondé avec zèle par d'autres professeurs, ses anciens condisciples de l'École polytechnique, il n'est pas étonnant que son cours obtienne un succès des plus remarquables; celui que son livre ne peut manquer d'obtenir ailleurs sera la véritable mesure des services qu'il va rendre à l'enseignement industriel. Les étrangers s'en empareront, même dans les pays où l'on ne donne pas encore assez de soin à l'instruction de la classe ouvrière. Un ouvrage tel que celui-ci mérite l'attention des savans, quoiqu'il ne soit nulle part au-dessus de la portée des ouvriers.

217.—**Histoire de la navigation intérieure de la France*, avec *une exposition des canaux à entreprendre pour en compléter le système;* précédée de *considérations générales sur la position géographique de ce royaume*, sur la direction de ses fleuves et rivières, et sur son commerce extérieur; suivie *d'un Essai sur les causes qui ont retardé jusqu'à ce jour l'établissement des canaux dans ce pays*, sur les moyens qui peuvent en favoriser l'exécution, ainsi que sur les principes de législation et d'administration auxquels ils doivent être soumis; et accompagnée *d'une carte des canaux* exécutés et de ceux à entreprendre; par *Jh.* Dutens. Paris, 1829; A. Sautelet et Ce, rue de Richelieu n° 14; Alexandre Mesnier. 2 vol. in-4° de XLVI-650 et XXXIII-470 pages; prix, 40 fr.

Voici un ouvrage destiné à rendre de longs services, à propager dans toute la France des notions qui n'y demeureront point stériles. Nous nous attacherons à le faire connaître à nos lecteurs de toutes les classes, car la matière qu'il traite est d'une si grande utilité publique, les projets dont il donne le détail opéreront un jour une révolution si bienfaisante, que chacun voudra connaître ce futur état de notre territoire, en suivre les progrès, apprécier les avantages mutuels que nos provinces se procureront par ces travaux. Nous consacrerons donc, le plus tôt que nous pourrons, plusieurs de nos pages aux deux volumes de M. Dutens, et nous ne doutons point qu'on ne soit plus empressé de lire cet ouvrage, à mesure que des extraits, même en petit nombre, donneront une idée des connaissances qu'il renferme.

218. — *Renseignemens sur le service des ponts et chaussées,*

en Prusse et dans les Pays-Bas, et Considérations diverses sur l'amélioration des chemins et des routes en France. Metz, 1829; Mᵉ Vᵉ Thiel. Paris; Carillian-Gœury. In-8° de 64 pages; prix, 1 fr. 50 cent.

« Habitant un département limitrophe à la Prusse et aux Pays-Bas, nous avons pu prendre quelques renseignemens sur l'administration des voies publiques dans ces deux royaumes. Dans plusieurs passages de cet écrit, on reconnaîtra que ce n'est pas notre opinion seule que nous exprimons; que c'est aussi quelquefois celle de personnes étrangères à l'administration française. » La Prusse, dont il s'agit dans cet ouvrage, est la partie cisrhénane des États prussiens, acquis par cette puissance en 1814, aux dépens de la France impériale et de celle de Louis XIV.

Il paraît que dans tout ce qui est relatif aux voies de communications, ni les Pays-Bas, ni les nouveaux États prussiens n'ont à regretter le régime français. Il paraît qu'en Belgique, du moins dans le duché de Luxembourg, les communes mettent le plus grand dévoûment à tenir leurs chemins en bon état. On attribue ce zèle en partie à l'administration municipale dont ce pays est doté, depuis qu'il est séparé de la France. L'auteur ajoute que, dans les deux États voisins, aussi bien qu'en France, on regrette que l'administration n'ait pas le pouvoir d'exécuter des redressemens, des élargissemens de chemins, perfectionnemens de détails qui exigeraient quelques expropriations. Mais dans un état social fondé sur le droit de propriété, rien ne peut être plus sacré, plus précieux que ce droit, fût-il même quelquefois onéreux, préjudiciable à quelque partie de l'association. Lorsque l'autorité publique a décidé qu'une expropriation doit être faite, la charte exige que l'indemnité soit préalable. « Malheureusement, il y a ici absolue nécessité de commenter cette loi, que l'on a cependant tant d'intérêt à suivre à la lettre. » Mais d'où vient donc cette *nécessité absolue*? Il est permis peut-être de ne pas y croire, et dans les cas les plus urgens, une ferme volonté de se conformer à la loi trouverait le moyen de satisfaire à la condition de l'indemnité préalable.

L'auteur insiste pour que le tracé des chemins soit fait par des ingénieurs, ce qui est en effet le mieux, dans les cas difficiles; mais dans une multitude d'autres cas, le chemin à tracer est si facile à reconnaître, que les lumières et les secours de l'art deviennent inutiles.

En Angleterre, sur les routes comme dans les villes, on a pourvu aux besoins des piétons, au moyen de trottoirs: en

Prusse, on y a suppléé par une ordonnance qui défend de faire passer des chevaux et des voitures sur les accotemens des routes : en France, on n'a fait ni l'un ni l'autre, on n'a rien fait. En Prusse, ainsi que dans les Pays-Bas, il paraît, d'après ces renseignemens, que l'administration des travaux publics est déjà simplifiée, que des réformes économiques ont été faites, qu'on y sait épargner le tems, l'argent et le travail. L'auteur indique ce que nous pourrions imiter dans la situation ou nous sommes ; car, des changemens, quoique très-pressans peuvent n'être pas encore possibles, et des améliorations, très-désirables, ne doivent se présenter que lorsqu'elles seront exécutables. Il y a dans cet écrit beaucoup d'observations dont les ingénieurs reconnaîtront l'importance, et d'autres, dont les lecteurs de toutes les classes pourront profiter. On y reconnaît un observateur instruit, judicieux et sage, un bon Français, qui sait aimer sa patrie sans devenir l'ennemi d'aucune autre nation. Long-tems encore, nous aurons besoin de mémoires tels que celui-ci, car nous ne perdrons pas aisément l'habitude d'estimer peu les connaissances d'origine française, et de ne les adopter définitivement que lorsque nous les réimportons, comme des acquisitions faites chez l'étranger.

L'auteur a gardé l'anonyme : nous l'imiterons, quoique son écrit soit de nature à ne provoquer que des éloges mérités, à faire estimer l'écrivain, en même tems que l'on rend justice à l'ingénieur.

219. — *Mémoire sur le chemin de fer de la Loire, d'Andrezieux à Roanne*, par MM. Mellet et Henry, anciens élèves de l'École polytechnique, concessionnaires de l'entreprise. Paris, 1828; imprimerie de Huzard-Courcier. In-8° de 60 pages, avec une planche.

Ce *Mémoire* n'était presque pas nécessaire; car personne ne peut contester l'utilité de l'entreprise de MM. Henry et Mellet, ni l'influence que la nouvelle voie de circulation intérieure doit exercer sur le commerce et l'industrie. Cependant, on ne manquera point de rechercher ce recueil de documens rassemblés avec soin, exposés avec clarté, et dont l'ensemble fait apercevoir des rapports, des connexions, des influences que des statistiques morcelées n'auraient pu révéler. On remarquera principalement, à la page 46, le tableau comparatif de la communication entre Givors et Paris, par le canal du centre, par le canal de Bourgogne et par la nouvelle voie; celle-ci possédera les précieux avantages d'être plus prompte, moins interrompue et plus économique. En la com-

parant au transport sur le canal du centre, on voit que le tems du trajet est abrégé d'un quart, et que le prix est encore, proportionnellement, un peu plus diminué. On voit avec satisfaction que la France entre enfin dans la voie que la Grande-Bretagne suit depuis long-tems avec tant de succès, que l'industrie particulière se chargera désormais de tous les travaux qui peuvent lui être confiés. L'esprit d'association pourra se développer librement, et trouvera tant d'occupation, tant d'entreprises à former, que son activité sera longtemps encore au-dessous de nos besoins. Celle du chemin de fer de la Loire en fera naître beaucoup d'autres, qu'elle encouragera par les succès qu'elle obtiendra, lors même qu'une utile concurrence semblera la menacer de réduire ses bénéfices. On trouvera, sans doute, le moyen de perfectionner l'exploitation des mines de Commentrez, et de rendre le transport de leurs produits moins dispendieux; entre Anzin et la capitale, les communications seront un jour moins sinueuses; la capitale, abondamment pourvue de charbon de terre, à un prix modéré, s'accoutumera, par degrés, à l'emploi de ce combustible, et ne dévastera plus les forêts à une grande distance autour d'elle.

Les connaissances qui peuvent garantir la bonne exécution des travaux ne manqueront point à ceux-ci : on sait que M. Mellet est traducteur d'un *Traité des machines à vapeur, et de leur application aux mines, aux voitures à vapeur, aux chemins de fer*, etc., et qu'il a enrichi ce grand ouvrage anglais, de notes importantes et d'additions; qu'associé à M. Tourasse, il s'est occupé des divers moyens de transport, en y comprenant les chemins de fer; enfin, que les deux concessionnaires de cette grande entreprise ont rédigé en commun un *Traité des chemins de fer, comparés avec les canaux et les routes ordinaires.* On voit qu'ils possèdent une instruction profonde sur toutes les parties de l'art qu'ils vont pratiquer. F.

220. — *Manuel du Négociant et du Manufacturier*, contenant les lois et réglemens relatifs au commerce, aux fabriques et à l'industrie; la connaissance des marchandises, les usages dans les ventes et achats, les poids et mesures, monnaies étrangères, les douanes et les tarifs des droits; par M. Peuchet. Paris, 1829; Roret. In-18 de 296 pages; prix, 2 fr. 50 cent.

221. — *Manuel du Banquier, de l'Agent de change et du Courtier*, contenant les lois et réglemens qui s'y rapportent, les diverses opérations de change, courtage et négociations des effets à la Bourse; par *le même*. Paris, 1829; Roret. In-18 de 288 pages; prix, 2 fr. 50 cent.

L'intéressante collection des manuels de M. Roret s'enrichit chaque jour de quelque traité nouveau, et nous devons le féliciter de compter au nombre de ses collaborateurs M. Peuchet, dont tous les travaux se distinguent éminemment par la justesse des vues, la netteté des idées et la précision du style. Le premier de ses manuels est un ouvrage destiné à guider les jeunes gens qui veulent se livrer au commerce, et les négocians, les marchands, les fabricans, et les manufacturiers eux-mêmes, qui sentiront l'utilité d'avoir sous la main, dans une forme portative et sommaire, les connaissances dont l'application se reproduit chaque jour dans les transactions qui les occupent. C'est un livre rempli de choses; il deviendra, sans aucun doute, le *vade-mecum* de tous les négocians. Dans son manuel du banquier, M. Peuchet a rassemblé avec soin des matériaux épars dans plusieurs ouvrages publiés pendant ces dernières années; et si l'ouvrage de M. Vincens, sur la législation et l'administration du commerce, lui a fourni d'utiles renseignemens, les résumés clairs et précis de l'excellent manuel de la Bourse de M. *Lamst* ont singulièrement facilité sa marche. Ce volume est terminé par un vocabulaire explicatif des termes de Banque et de Bourse, fort commode pour les recherches. Σ.

222. — *Voyage dans les cinq parties du monde*, par M. *Albert* Montémont. T. IV-VI. Paris, 1828; Selligue et Ch. Béchet. 3 vol. in-18; prix, 5 fr. le volume. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVIII, p. 201.)

Les trois derniers volumes que vient de publier M. Albert Montémont ne font que confirmer l'opinion avantageuse que nous avions émise sur son ouvrage en rendant compte des trois premiers, consacrés à l'Europe et à l'Asie. Le quatrième volume traite de l'Afrique; il est précédé d'un coup d'œil géographique et statistique sur l'ensemble de ce continent des déserts, qui présente les plus grands contrastes de la stérilité et de la fertilité, des mers de sables, des territoires arides et sauvages, des marais fangeux, des oasis, de délicieuses et ravissantes contrées le long de ses côtes; de ce continent qui renferme la Mauritanie, la Cyrénaïque, l'Éthiopie et l'Égypte, dont les merveilleux monumens attestent l'antique civilisation, et qui néanmoins est encore compté comme la partie du globe où elle est aujourd'hui le moins avancée.

Le cinquième volume contient les recherches de l'auteur sur les deux Amériques, dont les traits généraux portent, si on les compare à ceux des autres parties continentales de la surface du globe, un caractère de grandeur extraordinaire.

Des généralités, M. Montémont passe successivement à la description des terres polaires arctiques, aux Amériques russe et anglaise (nous sommes loin d'approuver ces dénominations), aux États-Unis, aux États du Mexique et de Guatemala, aux Antilles, à la Colombie et à la Guiane, aux républiques du Haut et du Bas-Pérou, au Brésil, à la Plata, au Chili et à la Patagonie.

Le sixième volume a pour objet le continent océanique, ou le monde maritime. Se transportant, par la pensée, au sein du grand Océan, et embrassant d'un regard les différens groupes d'îles qui s'y trouvent semées, et qui apparaissent sur ses eaux comme autant de conquêtes sur l'Océan lui-même, l'auteur en considère l'ensemble, « tant sous le rapport des accidens naturels, des productions et des climats que sous celui des races humaines, de leurs caractères physiques, de leurs coutumes, de leurs langues, de leurs cultes et de leurs gouvernemens; » puis, il traite en particulier de l'Australasie, de la Notasie et de la Polynésie. Des considérations générales sur l'Océan, et la classification des mers d'après les géographes et le système de M. *Bory de St.-Vincent;* des notions précises sur leur coloration, leur phosphorescence, leur température, leur profondeur et leurs mouvemens, ainsi que sur les courans maritimes, atmosphériques, ou vents alisés, et les moussons, présentées avec intérêt, et empruntées aux écrits de *Maltebrun* et de M. *Bory de St.-Vincent,* terminent ce volume.

Ces six volumes, composés de cinquante lettres, sont accompagnés de trente-cinq cartes géographiques dressées par M. *Perrot,* et qui, reliées séparément, seraient susceptibles de former un petit atlas; ces cartes ne sont pas toujours en concordance avec le texte. Ajoutons, pour l'acquit de notre conscience, que, malgré les soins de M. Montémont, quelques inexactitudes se sont glissées dans la rédaction de son ouvrage, dont il a dédié chacune des cinq grandes divisions à MM. *de Rossel, Fourier, Jomard, de la Renaudière* et *de Férussac.* Le voyage dans les cinq parties du monde ne pouvait mieux paraître que sous les auspices de ces savans distingués. SUEUR-MERLIN.

223 — * *Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique*, depuis le golfe de Benin jusqu'à Sackatou, par le capitaine CLAPPERTON, pendant les années 1825, 1826 et 1827; suivi du voyage de *Richard* LANDER, de Kano à la côte maritime; traduits de l'anglais par MM. EYRIÈS et de la RENAUDIÈRE, membres de la commission centrale de la *Société de géographie*; ouvrage

orné du portrait de *Clapperton*, et enrichi de deux cartes géographiques, gravées par A. Tardieu. Paris, 1829; Arth. Bertrand et Mongie aîné. 2 vol. in-8° d'environ 400 pages; prix, 14 fr.

Les découvertes importantes dont le premier voyage de Clapperton avait enrichi la géographie faisaient concevoir les plus hautes espérances de sa nouvelle tentative pour explorer des régions inconnues. L'Europe entière suivait avec anxiété les pas de l'aventureux voyageur. La nouvelle de sa mort a excité partout une douleur et des regrets profonds. Nous ne doutons pas que le récit de cette entreprise malheureuse, mais non pas stérile, ne soit accueilli avec le plus vif intérêt chez toutes les nations civilisées. Nous nous empresserons d'en rendre un compte détaillé à nos lecteurs dans un de nos plus prochains cahiers. Ch.

224. — * *L'empire russe comparé aux principaux États du monde*, ou *Essais sur la statistique de la Russie*, considérée sous les rapports géographique, moral et politique, précédé de la *série chronologique* de ses souverains, de ses agrandissemens, et des époques les plus remarquables de son histoire, offrant, dans un seul tableau, le *maximum*, le *minimum* et le *terme moyen* de sa population, de la richesse, de l'industrie, du commerce, de l'instruction et de la mortalité de ses habitans, comparés à leurs corrélatifs dans plusieurs pays de l'ancien et du nouveau monde; par *Adrien* Balbi. Paris, 1829; Rey et Gravier; Jules Renouard. Tableau in-plano, colorié; prix, 6 fr.

M. Adrien Balbi, avant de présenter ce coup d'œil sur l'empire russe, avait déjà réuni, dans un tableau semblable, un ensemble de faits authentiques relatifs à la situation de la France (voy. *Rev. Enc.*, t. xl, p. 709); et probablement il ne bornera pas ses recherches à ces deux puissances. Ces tableaux, si toutefois il continue cette entreprise en appliquant la même méthode aux autres États principaux de l'Europe, formeront une collection précieuse qu'il ne sera permis à aucun publiciste, à aucun homme d'État de négliger. Outre l'*esquisse de la statistique historique, physique, morale et politique de l'empire russe*, M. Balbi donne, dans ce tableau, comme dans le premier, ce qu'il appelle des *résumés statistiques comparés;* mais il a soin d'éviter les répétitions; il offre aujourd'hui des rapprochemens nouveaux entre les divers États, et complète ainsi une série fort curieuse de résumés de ce genre. Nous nous abstiendrons de tout éloge; car la méthode scientifique de M. Balbi est suffisament appréciée par les savans et les lecteurs de ses

nombreux ouvrages; nous nous bornerons à des citations qui nous paraissent offrir quelque intérêt.

M. Balbi présente ainsi le tableau des agrandissemens progressifs de l'empire russe :

	Superfic. en milles carrés.	Populat. approximat.
En 1462, à l'avénement de Jean III, il comptait	295,900—	6,000,000
— 1505, à sa mort	594,200—	10,000,000
— 1584, à la mort de Jean IV	2,007,400—	12,000,000
— 1645, à la mort de Michel Romanof	4,069,800—	12,000,000
— 1689, à l'avénement de Pierre Ier	4,222,400—	15,000,000
— 1725, à sa mort, y compris les conquêtes sur les Persans	4,413,000—	20,000,000
— 1762, à l'avénement de Catherine II	5,112,600—	25,000,000
— 1796, à sa mort	5,509,300—	36,000,000
— 1825, à la mort d'Alexandre	5,879,900—	58,000,000

Il évalue, par les chiffres suivans, la situation actuelle de cet empire :

Superficie en milles carrés	5,912,000
Population	60,000,000
Revenus en francs	400,000,000
Dette en francs	1,300,000,000
Armée	1,059,000
Bâtimens de guerre de toute grandeur	150

Il classe ainsi les habitans de cet empire;

D'après les langues :

Souche slave (Russes, Polonais, Lithuaniens, Serviens, etc.)	50,812,000
Souche turque (Tartares, Kirghiz, Baschkires, etc.)	2,520,000
Souche ouralienne ou *finnoise* (Esthoniens, Lapons, Tcheremisses, etc.	2,190,000
Souches caucasiennes	1,800,000
Souche germanique (Allemands, Suédois, etc.)	770,000
Souche sémitique (Juifs et Arabes)	590,000
Souche greco-latine (Valaques, Moldaves, Grecs, Albanais, etc.)	450,000
Souche arménienne	279,000
Souche mongole	210,000
Souche persane	170,000
Souche toungouse	50,000
Souche des esquimaux	47,000
Souche sanskrite ou *hindoue* (les Bohémiens et quelques Hindous)	20,000
Souche samoyède	18,000
Souches sibériennes	50,000
Souches américaines	24,000

D'après les religions :

CHRISTIANISME, ou il faut distinguer :

L'Église grecque	45,353,000	55,632,000
L'Église catholique	7,300,000	
L'Église luthérienne	2,600,000	
L'Église arménienne	279,000	
L'Église calviniste	80,000	
Autres sectes	20,000	
ISLAMISME		2,735,000
JUDAISME		578,000
LAMISME (ou Boudhisme)		210,000
IDOLATRIE et pratiques superstitieuses sans religion positive		845,000

Enfin nous citerons les deux résumés suivans :

Nombre de vaisseaux entrés dans les ports en 1826.

	Vaisseaux.	Tonneaux.
De l'empire russe	3,594—	303,516
De la France	85,241—	3,165,000
De la Grande-Bretagne	129,526—	11,014,000

Partage de la population relativt. au séjour et aux occupations.

	Hab. dans les villes.	Employ. dans le commerce et les manuf.	Employ. dans l'agricult.
Grande-Bretagne, plus de	0,50	0,45	0,34
France, environ	0,33	0,36	0,44
Monarchie prussienne, plus de	0,27	0,18	0,66
Empire d'Autriche, presque	0,23	0,09	0,69
Russie, un peu plus de	0,12	0,06	0,79

Ce tableau contient 16 résumés de ce genre, dont nous n'avons pu que donner une faible idée, ayant été obligés, faute d'espace, de supprimer, dans ceux que nous avons cités, des détails plus étendus, par exemple, sur le commerce maritime des principaux ports de la Russie, de la France et de l'Angleterre. Mais ce que l'on recherchera surtout, dans le travail de M. Balbi, ce sont les documens relatifs à la Russie, auxquels les circonstances actuelles prêtent un intérêt tout particulier.

α.

225. — * *Notice statistique sur le département de l'Ain en* 1828, par M. A. Puvis. Bourg, 1828; Bottier. In-8° de 256 pages.

Peu de départemens sont plus mûrs que celui de l'Ain pour ces institutions municipales dont nous devons l'ajournement à l'imprévoyante légèreté du ministère. Le travail de M. Puvis est une preuve et un résultat de l'excellente direction que le patriotisme local a reçu dans cette contrée.

Une statistique fort estimée du département de l'Ain a été publiée en 1808. M. Puvis s'est proposé de compléter des

observations qui étaient alors imparfaites, et surtout d'apprécier les changemens et les progrès qui ont eu lieu dans cette période de vingt ans. Peut-être cette tâche est-elle, grâce aux soins de la *Société d'agriculture,* moins difficile dans l'Ain qu'ailleurs : cette société fait peu de discours, encore moins de vers; mais on y étudie avec zèle et persévérance les ressources et les besoins du pays; on y considère les sciences dans les applications locales qui peuvent en être faites, et les vues utiles trouvent toujours dans son sein des exemples et des encouragemens.

Le département de l'Ain, partagé, du nord au sud par la rivière dont il porte le nom, en deux espaces à peu près égaux, est montueux à l'est, assez uni à l'ouest : la partie occidentale, formée des arrondissemens de Bourg et de Trévoux, est essentiellement agricole, et trouve dans l'approvisionnement de Lyon un large débouché pour ses produits; l'industrie manufacturière s'est fixée de préférence dans les montagnes.

L'agriculture de la Bresse a fait de notables progrès; il lui en reste beaucoup plus à faire. et la marne, dont l'existence en depôts continus y est aujourd'hui constatée, garantit la haute prospérité à laquelle est destinée cette contrée. L'extension de l'emploi de cet engrais minéral sera dû en grande partie aux exemples et aux conseils persévérans de M. Puvis; nous regrettons de ne pouvoir le suivre dans l'instructive appréciation qu'il donne d'une foule de perfectionnemens isolés. Ceux qui ont déjà été réalisés dans le pays de Dombes, que sa constitution physique et son insalubrité mettent à côté de la Sologne, sont de nature à exercer la plus heureuse influence sur l'assainissement de cette contrée. Elle souffre partout du défaut de bras : l'introduction de la machine à battre tend à les rendre disponibles pour d'autres travaux. L'amendement des terres par la chaux et la marne les féconde, en même tems qu'il neutralise les vapeurs délétères. Les plantations concourent au même but; mais il faudrait surtout redresser les berges des étangs et supprimer ainsi ces espaces presque horizontaux qui, alternativement couverts et délaissés par les eaux, forment les principaux foyers d'infection du pays. L'ouverture et le perfectionnement des communications est la condition de toutes les autres améliorations, le premier besoin de la partie occidentale du département de l'Ain, et malheureusement le plus difficile à satisfaire. Dans plusieurs contrées du nord également dépourvues de pierres, on obtient, en établissant les cailloutis sur des lits

de fascines, une économie considérable. Les semis de bois sont le meilleur moyen de tirer parti du sol montueux du Bugey; l'éducation du ver à soie et les plantations de mûriers y font de rapides progrès : il paraît aussi que l'art des irrigations, si bien entendu en Italie et dans quelques parties du midi de la France, pourrait y recevoir de nombreuses applications, particulièrement dans la vallée de l'Ain. Les races de bétail s'améliorent, grâce à des efforts particuliers, judicieusement secondés par l'administration locale, et le troupeau de Naz, devenu en France le type de l'amélioration des laines, est pour ce pays une preuve glorieuse du pouvoir de la persévérance réunie aux lumières : ce troupeau, supérieur aux plus renommés de la Saxe, se compose de 3,000 bêtes superfines et peut en livrer tous les ans 1,500 au commerce, en sorte qu'il est permis de calculer le terme assez rapproché où notre sol pourrait être doté de toutes les laines recherchées que nos manufactures demandent aujourd'hui à l'étranger. On remarquera d'excellentes vues sur l'emploi des chaux hydrauliques naturelles qui abondent dans le département.

L'industrie, beaucoup moins importante dans le département de l'Ain que l'agriculture, en suit cependant le mouvement progressif. On peut en dire autant de l'instruction primaire : l'école de sages-femmes fondée à Bourg par le docteur Pacaud est, dans son genre, un véritable modèle.

Le travail de M. Puvis est celui d'un excellent citoyen et d'un homme éclairé, et nous sommes bien trompés, si cette revue des améliorations qu'a reçues son pays n'en provoque pas de nouvelles. J. J. B

Sciences religieuses, morales, politiques et historiques.

226.—*Observations sur la brochure* de M. l'abbé *F. de La Mennais*, intitulée : *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*; par M. *l'abbé* Flottes, ex-professeur de théologie, professeur de philosophie au collége royal de Montpellier, etc. Paris, 1829; Levasseur. In-8° de 37 pages; prix, 1 fr.

M. l'abbé Flottes est en possession, depuis long-tems, de prouver au public que M. de La Mennais a altéré la plupart des passages qu'il cite à l'appui de ses opinions, qu'il les a mal traduits, qu'il en a fait de fausses applications en attribuant aux auteurs qu'il invoque des sentimens directement opposés à ceux qu'ils professent, qu'il est même réfuté par

leur autorité. Dans la brochure que nous annonçons, il poursuit le cours de ses observations sur l'ouvrage : *Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église*, et il en relève les fausses citations et les faux raisonnemens avec autant de modération que de savoir et de talent. Il s'attache principalement à mettre en défaut l'érudition de son adversaire, parce que *la certitude qui se tire du raisonnement*, étant sujette à des difficultés *bien terribles*, suivant l'auteur de *l'Essai sur l'indifférence en matière de religion*, et le témoignage étant tout pour lui, c'est renverser son système de fond en comble que de lui enlever les témoins dont il se glorifie.

On se tromperait grandement, si l'on s'imaginait que M. de La Mennais a toujours été aussi exagéré dans ses opinions qu'il l'est maintenant ; voici que M. l'abbé Flottes prend la peine de faire ressortir les étonnantes variations de l'éloquent écrivain, sur un point important. M. l'abbé de La Mennais disait, en 1818 : « *Je déclare tenir autant que personne au premier article de la déclaration de* 1682. M. de La Mennais, en 1826, s'exprimait ainsi : *La crainte d'un scandale énorme engagea malheureusement Bossuet à soutenir une opinion mitoyenne entre des erreurs condamnées et la doctrine vraiment catholique. Il ne blessa pas la foi, parce que l'Église n'avait rien défini sur les points en question.* M. de La Mennais dit, en 1829. *Quelle que fût la pensée intérieure de Bossuet en écrivant cette espèce de formule théologique, comme, en matière de religion, on n'adhère point à une pensée inconnue, mais à une doctrine nettement exprimée ; pour savoir si l'on peut adhérer en conscience à la déclaration qu'on vient de lire, il faut examiner le sens qu'elle exprime, suivant la signification naturelle et rigoureuse des termes. Or, nous n'hésitons pas à soutenir, qu'à moins de faire violence aux mots, pour en tirer un sens opposé à celui qu'ils offrent dans le langage humain ordinaire ; à moins de modifier ce sens, comme les gallicans y sont obligés, par des interprétations arbitraires, celui qu'elle présente d'abord n'est pas seulement erroné, mais hérétique, quoique rien ne fût plus opposé à l'intention du pieux évêque qui la rédigea et des prélats qui la souscrivirent.* En allant de ce train-là on peut aller bien loin. M. de La Mennais va graduellement, mais vite. J. L.

227. — *Manuel de philosophie expérimentale*, ou recueil de dissertations sur les questions fondamentales de la métaphysique, extraites de *Locke, Condillac, Destutt de Tracy, Degérando, La Romiguière, Jouffroy, Reid, Dugald-Stewart, Kant, Cousin*, etc. ; ouvrage conçu sur le plan des *Leçons* de M. *Noël*, à l'usage des colléges et des gens du monde ; par

J. F. Amice, régent de rhétorique dans l'Académie de Paris. Paris, 1829; Roret. In-18 de 475 pages; prix, 3 fr. 50 c.

228. — *Nouveau Répertoire de la Jurisprudence et de la science du notariat*, depuis son organisation jusqu'à présent; contenant, dans l'ordre alphabétique, l'extrait et l'analyse des meilleurs ouvrages et de tout ce qu'il y a de plus intéressant sur cette matière, avec des *notes* et des *formules;* par J.-J.-S. Serieys, notaire à Aurillac. Paris, 1828; Charles Béchet. In-8° de 550 pages; prix, 7 francs.

A la vue du grand nombre d'écrits (1) qui, sous toutes les formes, ont depuis un quart de siècle éclairé la belle profession du notariat, la science semblerait complète. Mais pour qui sait qu'une erreur peut ruiner les plus brillantes fortunes, pour qui juge que nous n'avons point, dans cette branche de l'encyclopédie du droit, touché au dernier terme, l'écrivain qui livre au public un résumé complet et méthodique sur des matières de cette importance a droit à un accueil favorable et impartial.

Chaque jour voit naître des difficultés nouvelles sur les droits d'enregistrement : aussi M. Serieys a-t-il consacré à ces questions plusieurs pages qui annoncent beaucoup de tact et d'érudition. Quoique ce dernier caractère domine dans tout l'ouvrage, l'érudition n'y produit jamais de longueurs; il nous semble même que, dans plusieurs articles, tels que *légalisation*, *succession vacante*, *enfant naturel*, *aval* et encore d'autres, il y aurait des omissions à réparer dans une prochaine édition (2). Parmi les douze tableaux synoptiques répandus dans le cours du volume, nous avons remarqué ceux des cautionnemens des notaires, des droits d'enregistrement, et enfin des salaires des conservateurs des hypothèques. Quant au formulaire placé à la fin de l'ouvrage et renfermé dans 53 pages, il est fait de main de maître.

Les notaires, souvent en concurrence ou en hostilités, soit avec la régie, soit avec les avoués, les greffiers, les commis-

---

(1) Voir le *Journal des notaires*, le *Dictionnaire du notariat*, la *Jurisprudence du notaire*, le *Nouveau manuel des notaires*, le *Parfait notaire*, le *Cours de notariat*, la *Clef du notariat*, les *Annales du notariat*, le *Recueil des règles sur les émolumens des notaires*, le *Traité élémentaire du notariat*, le *Tarif des notaires*, les *Élémens de la science notariale*, le *Manuel des contraventions relatives au notariat*, le *Manuel du notaire*, le *Manuel des clercs de notaire*, etc.

(2) L'imprimeur aura à corriger, outre ses errata, un assez grand nombre de fautes d'impression : qu'il relise les pages 485, 41, 226, 456, 78, 80, 540, 144, 414, 482, 594, 452, 472.

saires-priseurs et les huissiers, trouvent un avocat zélé dans leur confrère d'Aurillac. Nous ne pouvons pas nous en plaindre; c'est presque toujours une économie obtenue pour la bourse des justiciables : nous désirerions seulement qu'en traitant avec tant de sévérité toute la procédure judiciaire, l'auteur vît d'un œil moins indulgent ce faisceau de formalités extra-judiciaires qui dévorent une partie des successions. Au reste, toutes ces opinions, énoncées après la discussion des systèmes contradictoires de trente à quarante auteurs, ne peuvent être que le résultat de la conviction chez un fonctionnaire honorable dont l'ouvrage entier proclame cette maxime : « Il n'est point de route plus sûre pour aller à la fortune que » celle de la probité. » T. DE L—E, *avocat*.

229. — * *Le bon sens d'un homme de rien*, ou la vraie politique à l'usage des simples; par *Joseph* BERNARD. Paris, 1829; Moutardier. In-8° de 428 pages; prix, 5 fr.

L'auteur de cet ouvrage n'est pas seulement un homme de bon sens, c'est encore un homme plein d'imagination et d'esprit, qui sait allier la verve satirique de Rabelais et de Swift à la raison du bonhomme Richard. Tout ce qui dans notre ordre social lui paraît contraire à la justice et à la liberté subit les arrêts de son inflexible censure. Religion, gouvernement civil, justice, finances, armée, il ne recule devant aucune difficulté; il est doué d'un franc parler que rien n'arrête. Son langage paraîtra dur à tous ceux qui, d'une manière ou d'une autre, sont en possession du pouvoir. A vrai dire, puisque, par ses formes plaisantes et familières, son ouvrage semble destiné à l'instruction du peuple, il aurait dû peut-être se tenir en garde contre certaines théories trop absolues, dont l'application rencontrerait aujourd'hui des obstacles insurmontables, et qui d'ailleurs ne peuvent être bien comprises que par les intelligences exercées aux recherches de l'économie politique. Ces théories ne sont même pas toujours d'une vérité incontestable; j'en citerai pour exemple ces deux propositions sur le luxe, qui donneront en même tems une idée de la manière de l'auteur. « 1re *proposition qui est de pur raisonnement, ou de la mathématique sans chiffres.* Le luxe, c'est, avec le nécessaire, consommer beaucoup de produits, qui coûtent d'autant plus, c'est-à-dire qui occupent d'autant plus de bras, que ces produits sont moins utiles en effet. Or, ces bras, s'il n'y avait pas de luxe, s'occuperaient nécessairement à fabriquer des produits utiles, qui deviendraient dès lors plus abondans, meilleurs et moins coûteux. Ainsi un État,

grand ou petit, dans lequel il y a du luxe, c'est un État dans lequel il y a un certain nombre de bras procurant à quelques-uns du superflu, au lieu de procurer à tous du nécessaire et de l'utile. 2e *proposition qui est en chiffres purs*. Nous sommes mille bonnes gens, ouvriers entendus et laborieux, dans une île absolument isolée, inconnue, mais bien pourvue de matière première. Voilà que cette île est découverte un beau jour par un grand roi chrétien, qui la confisque chrétiennement, à l'aide du mousquet et du sabre. Il y met un gouverneur, c'est l'usage; et ce gouverneur a beaucoup de luxe, c'est l'usage aussi, sans quoi il ne serait pas gouverneur. Alors il faut que, sur les mille bonnes gens, il y en ait un certain nombre, cinquante, par exemple, qui ne travaillent plus que pour lui seul, au lieu de travailler pour tout le monde. Il lui faut, en outre, des valetons, et courtisans et préposés, c'est l'usage encore, et cinquante ne sont pas trop; voilà donc cent travailleurs de moins pour l'île; et la question de l'influence du luxe est celle-ci : une population, quelle qu'elle soit, aura-t-elle plus de bien-être, quand neuf cents ouvriers, au lieu de mille, travailleront pour elle? » Il me semble qu'indépendamment de la difficulté presque insurmontable d'indiquer une limite entre les produits utiles et ceux qui ne le sont pas, il y a deux erreurs dans cette manière de poser la question du luxe : la première, c'est de considérer le luxe comme inhérent à l'existence des fonctionnaires publics; la seconde, c'est de le regarder comme une cause, tandis qu'il est plutôt un effet. Le luxe est l'effet inévitable de l'inégalité des fortunes, inégalité aussi indestructible que celle des facultés humaines. N'est-il pas évident que celui qui possède au-delà du nécessaire consacrera toujours le surplus à se procurer le superflu? Et s'il agissait autrement, serait-ce un bien? Supposons que tout riche capitalise d'une manière quelconque la portion de ses revenus qui excède le nécessaire : qu'en résulterait-il, si ce n'est une inégalité toujours croissante dans les fortunes, et pour le pauvre un accroissement progressif de misère et de servitude? Allons plus loin, et supposons que l'égalité absolue des richesses, en bannissant le luxe, ait mis tous les citoyens dans un état d'aisance. On sait que la population tend toujours à s'accroître jusqu'à ce qu'elle ait atteint la limite des subsistances; si cette augmentation a lieu proportionnellement dans toutes les familles, chacune n'aura bientôt plus que le strict nécessaire. Il n'y aura point de luxe, il est vrai; mais aussi point de beaux-arts, point de sciences, point d'instruction, point de bien-

être; si au contraire, ce qui est plus probable, l'augmentation des familles a lieu d'une manière inégale, nous retombons aussitôt dans l'état des choses actuel. Supposerons-nous encore que, par un miracle, les familles se soient donné le mot pour rester à tout jamais dans leur primitive situation numérique? Cette supposition semblerait au premier coup d'œil réaliser le vœu de l'auteur; « Que le moindre velche eût un beau salon, dans ce salon un beau cabaret de vermeil, et que dans ce vermeil il pût boire chaque jour une demi-tasse de ce bon café

Que l'humaine industrie
S'en va ravir aux champs de l'Arabie.»

Mais non! une nation qui n'aurait point de pauvres s'en verrait bientôt fournir en quantité par les autres nations, parce que chez elle les salaires seraient à très-haut prix; ainsi l'on verrait toujours reparaître le rapprochement du luxe et de la pauvreté. Cela ne veut pas dire qu'il soit bon; « que ceux qui travaillent paient de grosses taxes à ceux qui ne font rien. » Cela ne veut pas dire non plus qu'il soit impossible d'améliorer le sort du pauvre; mais seulement qu'il y aura toujours une opulence et une misère relatives, les besoins des uns croissant en proportion des jouissances des autres. Si je ne partage pas toutes les idées de M. Bernard, je n'aime pas moins à reconnaître qu'il a su donner une forme piquante à beaucoup de vérités utiles; qu'on trouve toujours chez lui, auprès du frondeur spirituel et mordant, l'honnête homme, le citoyen paisible et l'ami de l'humanité. CH.

250. — *De la Richesse*, ou *Essais de Ploutonomie*, par M. *Robert* GUYARD; Paris, 1829; Verdière, quai des Augustins, n° 25. In-8° de 90 pages; prix, 2 fr. 50 c.

Voici un écrit purement théorique, et où l'auteur paraît n'avoir eu en vue aucune application. Il cite et attaque les définitions de divers auteurs, et donne les siennes. Nous ne pouvons mieux faire connaître les résultats auxquels il arrive qu'en citant ses propres paroles : « La nature de la richesse est bien constatée par ses deux attributs : utilité, propriété. Son origine date du sentiment de l'utilité. Elle commence là où l'utilité est sentie, et elle achève de se produire par le fait de l'appropriation. Cette analyse conduit à reconnaître la cause de la richesse dans le travail, qui la crée par le fait de l'appropriation. L'idée de valeur naît des attributs de la richesse, considérés sous le rapport de l'estime que nous en faisons. Les valeurs ne sont que des idées, et par suite des

choses incommensurables. » Cette brochure, au reste, ne paraît contenir que des prolégomènes, dont l'auteur nous promet la suite dans les livres suivans. J.-B. S.

231. — *Du nouvel Hôpital*, et, par occasion, du *Conseil général de la commune*, à propos de la fête donnée, à Bordeaux, à S. A. R. Mme la duchesse de *Berry*. Bordeaux, 1829; Teychenay; Paris, les marchands de nouveautés. In-8° de 166 p.

M. de Richelieu, comme on le sait, a fait cession, à la ville de Bordeaux, des fonds qui constituaient la récompense nationale votée à ce ministre par la chambre des députés. Ces fonds ont été consacrés à l'érection d'un hôpital magnifique, « hôpital, dit l'auteur de la brochure que nous avons sous les yeux, qui aura l'avantage, assez rarement obtenu, de mériter les suffrages du riche comme du pauvre : du riche, parce qu'il sert d'embellissement à la ville; du pauvre, parce qu'il est sûr au moins d'obtenir un abri charitable, où ses maux seront soulagés, sans craindre que l'insalubrité du local vienne se joindre à sa misère, pour aggraver ses souffrances et abréger ses jours. » L'hôpital construit, il s'agissait de le meubler : cent mille écus étaient nécessaires; mais, Mme la duchesse de Berry arriva, et le conseil général de la commune jugea à propos de dépenser en grande partie cette somme, pour lui donner une fête, laissant les pauvres malades attendre que la charité publique vînt à leur secours.

Tels sont les faits qui ont inspiré des réflexions sévères à un habitant de Bordeaux; mais l'impossibilité de trouver, dans cette ville, un éditeur résolu à braver la mauvaise humeur des patriciens du lieu l'a contraint de se faire imprimer à Paris. Tout cela prouve qu'il a frappé juste. On ne manquera pas sans doute de reprocher à l'auteur son indiscrétion; mais lui non plus ne manquera pas de répondre : Est-ce celui qui fait le mal, ou celui qui le dévoile, dans l'espoir d'en prévenir le retour, que l'on doit accuser du scandale qui en résulte?

Au reste, cette brochure n'est pas d'un intérêt tellement local qu'elle ne puisse offrir quelque instruction utile aux contribuables assez curieux pour s'inquiéter de ce qu'on fait de leur argent, et aux Parisiens qui ne se doutent pas de ce qu'est en province la liberté de la presse. D'ailleurs, lorsqu'il s'agit d'un mauvais emploi des deniers publics, il y a toujours des conseils généraux de commune, ou même des assemblées plus importantes, auxquelles on peut dire : Changez les noms et voilà votre histoire. **

232. — *Statistique constitutionnelle de la Chambre des Députés, de* 1814 *à* 1829; par J. B. M. Braun, major de l'ancienne armée, en retraite, membre de la Société académique de Strasbourg, etc. Paris, 1829; Pichon et Didier. In-8° de xij-496 pages; prix, 7 fr. 50 c.

Cette statistique est un recueil de faits qui ne laissent pas d'exciter la curiosité et l'intérêt, puisqu'ils se rattachent à la question importante de la représentation nationale. L'auteur s'est livré quelquefois à des recherches puériles, comme celles qui ont pour but d'établir l'ordre de la constitutionnalité des départemens, d'après un tableau où se trouvent récapitulées toutes les élections faites depuis 1815 jusqu'au 15 janvier 1829, et où les députés sont divisés en deux séries, le côté gauche et le côté droit. Les calculs de M. Braun établissent que, sur 2,240 élections qui ont eu lieu depuis 1815, la France n'a envoyé que 635 députés au côté gauche; puis, en comparant le nombre pour lequel chaque département a contribué à cette dernière série avec le montant total de ses élections, il donne les premiers rangs aux départemens du *Haut-Rhin*, qui a compté 22 membres du côté gauche, sur 30 députés, et de *la Meuse*, qui en a eu 16, sur 22, etc.; et il termine cette énumération par les départemens des *Hautes-Alpes*, de *Vaucluse*, de la *Haute-Loire* et des *Bouches-du-Rhône*, dont aucun représentant n'avait siégé au côté gauche, jusqu'à l'époque de la publication de ce volume (1). Un tableau de la Chambre de 1829 indique les noms de tous les députés qui la composent, la place qu'ils y occupent, le département qu'ils représentent, et, enfin, leurs qualités civiles, militaires, politiques ou autres. On aurait pu y ajouter l'âge et la cote des contributions de chacun; et, après avoir prouvé, d'abord, que les fonctionnaires publics de toutes les classes, que les hommes appartenant à la noblesse titrée, possèdent, par le fait même de leur nombre, une influence très-rassurante pour les intérêts du ministère et de l'aristocratie, l'auteur aurait aussi démontré que l'on pourrait, sans inconvénient, faire fléchir un peu la rigueur de la loi, quant aux conditions de l'éligibilité, tant il y a peu de tendance, dans le corps électoral, vers l'introduction dans la Chambre des plus jeunes et des moins riches, gens que paraissent redouter beaucoup certain parti et certaines coteries (2). — Une biographie des

(1) Marseille a envoyé dernièrement à la chambre, M. *Thomas*, avocat distingué, qui a pris place parmi les défenseurs des principes constitutionnels.

(2) On a fait le relevé suivant des députés de 1829, classés d'après

ministres et des députés qui ont figuré dans la Chambre, depuis 1815, est conçue dans un sage esprit; on n'y trouve que des faits, l'indication des diverses fonctions ou professions exercées par les divers personnages qu'elle comprend et des places qu'ils ont occupées au centre, ou bien aux deux extrémités de l'assemblée. Quant à une liste des principaux éligibles, je ne sais trop si l'auteur a consulté, pour chaque département, des autorités compétentes; mais il me semble y avoir remarqué l'omission de plusieurs noms qui sont chers à la patrie ou à la science. *a.*

233. — *Deuxième pétition à la chambre des députés*, par M. le baron de Barrey. Paris, 1829; Anselin. In-8° de 32 pages; prix, 1 fr.

234. — *Réclamations auprès de son Exc. le ministre de la guerre, suivies de Considérations sur le malaise actuel dans le corps de l'artillerie, sur ses causes*, etc., par J. Madelaine, ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur civil, capitaine réformé; avec cette épigraphe : *Un soldat n'est pas un instrument que l'on puisse rejeter avec dédain parce qu'on cesse de s'en servir.* Paris, 1829; imprimerie de David. In-8° de 34 pages; prix, 1 fr.

Quoiqu'il ne convienne nullement à la *Revue Encyclopédique* de traiter des questions d'intérêt privé, elle doit faire mention de ces deux brochures, où la législation militaire trouvera d'utiles éclaircissemens, des faits qui ne peuvent être négligés. — M. de Barrey a été condamné à descendre d'un grade acquis par quatorze années de service, pour avoir publié une *pétition à la chambre des députés*, et quelques vérités courageuses sur les besoins de l'armée et sur certaines parties de notre organisation militaire; M. Madelaine a été réformé rudement, considéré comme *mauvaise tête*, parce qu'il a des opinions qui ne sont pas toujours celles qu'on voudrait qu'il

---

leur âge : 35 sont âgés de 40 à 45 ans; 85, de 45 à 50; 186, de 50 à 60; 91, de 60 à 70; 25, de 70 à 78; puis, classés d'après le cens d'éligibilité, 9 paient de 318 à 862 fr.; 180, de 1,000 à 1,500; 103, de 1,500 à 2,000; 75, de 2,000 à 3,000; 55, de 3,100 à 14,143. On compte dans cette chambre 1 duc, 25 marquis, 68 comtes, 23 vicomtes, 51 barons, 9 chevaliers; ou bien, en les désignant par leurs emplois ou leurs professions, 70 ministres, conseillers d'état, préfets ou sous-préfets; 60 maires de communes; 18 employés supérieurs des finances; 48 individus appartenant à l'ordre judiciaire; 54 officiers de tous grades; 1 ambassadeur; 3 gentilshommes honoraires et 3 aides-de-camp du roi; 48 banquiers, négocians et manufacturiers; 72 propriétaires, etc., etc. (*Voy.* le prospectus du *Tems*, journal des progrès politiques, scientifiques, littéraires et industriels.)

manifestât, qu'il s'avise aussi d'écrire, etc. : ces atteintes, aux droits dont tout Français doit jouir, fût-il militaire, font apercevoir des lacunes dans nos institutions, et des inconséquences dans nos mœurs constitutionnelles. On voit aussi l'une des causes de l'*affaiblissement de l'esprit militaire en France*, mal dont on se plaint depuis plusieurs années, et qui fera des progrès encore plus rapides, si l'on n'y applique point les remèdes convenables.

La liste des écrits de M. Madelaine est déjà longue et recevra bientôt de nouveaux accroissemens. La *Revue Encyclopédique* a déjà rendu compte de quelques-uns de ses mémoires; voici comment il annonce ceux qu'il y ajoutera.

« Arrêté dans ma carrière, obligé de me créer de nouveaux moyens d'existence suffisans, je rassemblerai, dans des tems plus prospères, quelques-uns de ces travaux épars; je les reverrai, pour les publier avec d'autres sur les machines de guerre des anciens, sur la valeur relative des moteurs employés par l'industrie manufacturière; sur les effets de la poudre à canon dans les bouches à feu; sur les rapports des services de l'artillerie, du génie et de l'état-major, et sur la réunion de ces trois corps; sur la défense, dans ses rapports avec la fortification; enfin, je traiterai de l'influence de l'industrie sur l'esprit des peuples, et en particulier, sur leur esprit militaire; travaux que j'ai été forcé d'interrompre, mais que je reprendrai, et que je pourrai terminer alors avec plus de calme, d'indépendance et de maturité. » F.

235. — * *Mémoires complets et authentiques du duc de* Saint-Simon *sur le siècle de Louis XIV et la régence*, publiés pour la première fois sur le manuscrit original entièrement écrit de la main de l'auteur, par M. le marquis de Saint-Simon, pair de France, etc., t. I-IV. Paris, 1829; A. Sautelet; Alex. Mesnier. 4 vol. in-8°, formant xx et 1893 pages, avec un *fac-simile* de l'écriture de l'auteur. L'ouvrage entier comprendra 16 vol. in-8°, semblables à la collection des *Mémoires sur l'histoire de France*, dont il est le complément indispensable; il sera publié en 8 livraisons de 2 volumes chaque, qui paraîtront de mois en mois, et terminés par un volume de *table des matières*. Prix de la livraison, 14 fr.

Le duc de Saint-Simon, dont les Mémoires sont devenus célèbres, mourut en 1753. Sa famille, apprenant l'existence de ces Mémoires, qu'il avait rédigés dans le plus grand secret, et craignant pour la conservation de ce précieux héritage, jugea prudent de les placer sous la sauvegarde d'une lettre de cachet demandée et obtenue sous le prétexte spé-

cieux de la raison d'état. Cette singulière protection ne réussit point aux héritiers. Ces mémoires, tombés au pouvoir du duc de Choiseul, et jugés dangereux par ce ministre, ne furent plus restitués à la famille, et restèrent déposés aux archives des affaires étrangères. La famille ne cessa depuis de réclamer ce précieux dépôt, et particulièrement à l'avénement de Louis XVI. A cette époque, l'examen en fut ordonné, et l'abbé de Voisenon, chargé de ce soin, en fit quelques extraits qui, transmis de main en main, produisirent une sensation extraordinaire, et furent bientôt livrés à l'impression. Ce sont ces fragmens, dus à une infidélité, qu'on a toujours réimprimés depuis, et qui ont été si vivement recherchés sous le titre de *Mémoires de Saint-Simon*. Le roi Louis XVIII, reconnaissant la justice de ces réclamations renouvelées par M. le marquis de Saint-Simon, a enfin ordonné que le manuscrit original lui fût restitué. C'est ce manuscrit qu'on publie aujourd'hui, et ce sera la première fois que le public aura connaissance des vrais mémoires de Saint-Simon. Quant à l'étendue, elle est triple au moins des extraits recueillis par l'abbé de Voisenon ; la forme en diffère autant que l'étendue, et elle a tous les avantages d'une narration complète et parfaitement suivie sur quelques scènes et quelques portraits recueillis au hasard et publiés sans ordre.

Nous accorderons une attention particulière à ces Mémoires, qui présentent le tableau curieux et à peu près complet des règnes de Louis XIV et du régent; et nous réservons une place à leur examen dans notre section des Analyses. Z.

236. —* *Lettres de Junius,* traduites de l'anglais, *avec des notes historiques et politiques;* par J. T. Parisot. *Nouvelle édition.* Paris, 1828; Pichon et Didier, quai des Augustins, n° 47. 2 vol. in-8° de LVI-288 et 349 pages; prix, 12 fr.

Lorsque la traduction des *Lettres de Junius* parut, en 1823, nous en avons rendu un compte détaillé (voyez *Rev. Enc.*, t. XXI, p. 301.) Nous avons exposé la situation des affaires politiques au moment où ces lettres furent composées et l'événement qui donna lieu à leur publication. Nous avons tâché de faire apprécier le mérite de l'original et celui de l'excellente traduction de M. Parisot; sans percer le mystère impénétrable qui enveloppe le nom de l'auteur de cet ouvrage célèbre, nous avons cité les divers personnages auxquels on l'a attribué, et nous avons rappelé les investigations si multipliées et jusqu'alors si vaines, tentées en Angleterre, pour découvrir le secret du pseudonyme. On n'a fait depuis aucune nou-

velle découverte. Cette édition nous semble d'ailleurs entièrement conforme à la première; nous nous bornerons donc à recommander de nouveau ce livre comme l'un des ouvrages les plus originaux et les plus curieux que la polémique constitutionnelle ait inspirés; comme un chef-d'œuvre de raisonnement vigoureux et de sarcasme pénétrant, comme un modèle de cette éloquence d'indignation dont une opposition consciencieuse doit poursuivre un ministère méprisable.

M. A.

237. — * *Des Sciences occultes*, ou *Essai sur la magie, les prodiges et les miracles;* par M. *Eusèbe* Salverte. T. I. Paris, 1829; Sédillot, rue d'Enfer, n° 18. In-8°; prix, 7 fr.

L'éditeur de cet important ouvrage s'est décidé à publier d'abord le premier volume pour satisfaire à la juste impatience du public; le tome second et dernier paraîtra vers le mois d'août. Nous nous réservons de rendre un compte détaillé de ce livre, que recommande assez le nom de l'auteur, l'un de nos écrivains les plus distingués, et l'un des plus brillans défenseurs des libertés publiques. Σ.

Littérature.

238. — * *Recherches philosophiques sur la langue ouolofe*, par M. le baron Roger, ex-commandant et administrateur du Sénégal. Paris, 1829; Dondey-Dupré. In-8° de 175 pages; prix, 5 fr. 50 c.

Dans la perfection de nos arts, dans l'orgueil de notre civilisation, dans la richesse de notre littérature, nous ne nous doutons guère qu'un peuple noir, sans lois, sans uniiversités, sans académies, sans sciences, incapable même de représenter les sons qu'il forme, ait pu cependant créer une langue qui, par ses belles et savantes combinaisons, peut réunir l'harmonie des langues anciennes à la précision des modernes. Préoccupés de l'étude de notre langue, ou d'autres qui remontent à une origine commune, nous n'imaginons pas qu'on ait pu mettre ces qualités dans un idiome, sans nombres, ni genres, ni cas dans les noms; ni tems, ni modes dans les verbes. Tel est pourtant le phénomène que nous offre la langue des *Ghiolofs*. Quelques affixes (1) leur ont suffi

(1) On appelle affixe une lettre, ou une syllabe, ajoutée au commencement (préfixe) ou à la fin (suffixe) d'un mot pour déterminer sa relation avec le reste de la phrase.

pour exprimer toutes ces modifications des langues de l'Europe et de l'Asie, et dans ce système si nouveau, ils ne sont restés inférieurs à aucune d'elles. On peut voir avec détail, dans la grammaire de M. Roger, tout ce qui caractérise cette langue : profitons du peu de lignes qui nous sont accordées pour la faire connaître en gros à nos lecteurs.

Les substantifs ouolofs n'ont qu'un genre ; dans le petit nombre de cas où le sexe doit être déterminé, un mot l'indique, comme quand nous disons *une oie mâle*, *une oie femelle*. — Ils n'ont pas de nombres : le pluriel s'indique par la voyelle *i*, qu'on place ordinairement devant le substantif, mais qui peut-être transposée. — Ils n'ont pas de cas ; comme chez nous, les prépositions y suppléent.

Quant aux verbes, cette partie du discours ordinairement si compliquée, si riche en formes diverses, elle est invariable chez les Ghiolofs ; mais les personnes s'expriment facilement par l'addition des pronoms personnels ; les tems et les modes, par les affixes, *don* pour l'imparfait, *on* pour le prétérit, *de* pour le futur, *de kon* pour le conditionnel : ces mots ne pourraient se rendre en français que par des périphrases : les deux mots *de*, *kon* paraissent répondre à la particule grecque *αν* qui, comme on le sait, donne à l'indicatif le sens du conditionnel.

D'autres adverbes, en se joignant aux pronoms et à la forme de l'infinitif, donnent des voix, ou des verbes nouveaux, par lesquels on indique qu'on ne fait pas, ou qu'on ne fait plus une action ; enfin, par le changement de leur syllabe finale, les verbes ouolofs forment plusieurs dérivés, verbes ou substantifs, dont on peut voir le détail soit dans la grammaire de M. Roger, soit dans le *Dictionnaire français-ouolof* de M. Dard (*v.* le tableau annexé à la p. XXIII), publié en 1825, par la Société d'éducation (1).

Mais, ce qui distingue la langue des Ghiolofs de toutes les autres, c'est l'usage constant que font ces peuples des signes de position ; les trois voyelles *i*, *ou*, *e*, modifiées par des consonnes que détermine l'euphonie, suivant une loi très-remarquable, indiquent la *présence*, la *proximité*, ou l'*éloignement* de l'objet dont on parle : ces signes s'étendent à tout,

(1) Voy. *Rev. Enc.*, t. XXV, p. 507. Nous annoncions, sur la foi de la préface, la prochaine publication de la grammaire de M. Dard, dont nous n'avons plus entendu parler : nous en sommes d'autant plus fâchés aujourd'hui, qu'il n'aurait pas été sans intérêt de comparer les idées de M. Dard et de M. Roger sur une langue qui n'a peut-être encore été écrite que par eux.

ils reparaissent constamment dans le discours, ils forment, en quelque sorte, le principal caractère de la langue; et, par une analogie très-fine et qu'on était loin d'attendre des sauvages, appliqués à l'infinitif des verbes, ils expriment : *bi*, le présent; *bou*, le futur qui se rapproche toujours de nous; *be*, le passé qui s'en éloigne sans cesse.

Ne nous arrêtons pas plus long-tems sur les formes simples et remarquables de cet idiome : nous souhaitons que ce que nous en avons dit donne à d'autres le désir de lire avec attention cette *grammaire* ou ces *recherches philosophiques*, puisque M. Roger déclare (p. 13) n'avoir pas voulu rédiger une *grammaire*.

Pour moi, qui ne crois pas qu'une grammaire doive être autre chose que des *recherches philosophiques* sur une langue, j'ai apprécié le travail de M. Roger, comme s'il eût eu le premier titre : j'ai été frappé de l'attention qu'il a mise à épargner de la fatigue à ses lecteurs, en n'employant jamais que des définitions rigoureuses, en analysant toujours avec soin toutes les difficultés qui semblaient se présenter d'abord, en rendant compte de tout avec une exactitude scrupuleuse; j'ai admiré la patience avec laquelle il s'est attaché à saisir, au milieu de formes si variées, si fugitives, des règles si éloignées des nôtres, quoique toujours soumises aux lois de la grammaire générale; et bien qu'il m'ait semblé, je ne le dis qu'en tremblant, qu'on aurait pu simplifier encore sa conjugaison, je ne saurais assez louer les efforts qu'il a faits pour présenter l'ensemble, sous les formes les plus simples et les plus faciles à saisir.

Mais M. Roger ne doit pas s'arrêter là; dans plusieurs écrits précédemment publiés, il a plaidé avec chaleur la cause des nègres du Sénégal; sa grammaire, comme ses fables sénégalaises, comme son roman de Kélédor, avait pour but, ainsi qu'il le dit lui-même, d'appeler l'attention des puissances et des gens du monde sur le Sénégal, et le sort des noirs; et ses pensées à ce sujet seront sans doute approuvées par tous les véritables philantropes. Mais sa grammaire n'est pas suffisante : car qu'est-ce que la grammaire d'une langue sans son dictionnaire, et sans un livre qui contienne textuellement au moins une partie de sa littérature? Or, ces deux derniers ouvrages nous manquent : vainement citera-t-on le dictionnaire de M. Dard, que j'ai annoncé avec éloge, en février 1825 (1) : si l'on veut bien faire attention que la langue ouo-

(1) Je reprochais alors à M. Dard d'avoir fait usage, pour écrire l'ouo-

love n'a jamais été écrite, on ne sera pas surpris que deux auteurs qui ne se sont jamais communiqué leur travail n'aient pas employé le même système d'orthographe : aussi serait-il fort difficile de trouver chez M. Dard un mot écrit par M. Roger ou réciproquement : la nouvelle grammaire demande donc un nouveau dictionnaire, et de plus le texte de quelques-unes de ces fables dont M. Roger a publié naguère une élégante traduction. Avec ces trois livres les philologues pourront apprécier la richesse, les constructions et le génie de la langue, et ils remercieront du moins M. Roger d'avoir ajouté à leurs jouissances, si, par la suite, les nègres du Sénégal n'ont pas lieu de le remercier à leur tour d'avoir efficacement travaillé pour leur bonheur et l'avancement de leur civilisation.

239. —**Grammaire italienne*, ou application de la science de l'analyse à l'italien; suivie d'une *Nouvelle méthode d'analyse logique et d'analise grammaticale* applicable à toute langue vivante ou morte, et d'un *Nouveau traité de la poésie italienne;* par G. Biagioli. Paris, 1827; l'auteur, rue Rameau, n° 8. In-8° de xxiv et 435 pages; prix, 10 fr.

240. —*Préparation à l'étude de la langue latine,* suivie d'une *nouvelle méthode d'analyse logique* et d'*analyse grammaticale*, et de l'application de cette méthode à cinquante exercices; par G. Biagioli. Paris, 1829; l'auteur. In-8° de xv et 256 pages; prix, 6 fr.

Nous réunissons, en un seul article, ces deux ouvrages, quoique publiés à la distance de deux années l'un de l'autre; mais, faits avec le même soin, par le même professeur, ils doivent reposer sur les mêmes idées, et offrir beaucoup d'analogie dans les divisions. Selon l'auteur, la grammaire est soumise à un principe unique, savoir, que toutes les locutions légitimes des deux langues qu'il enseigne sont nécessairement conformes à la logique et à la raison; rendre compte de tout par l'analyse, voilà donc le but qu'il se propose : aussi voyons-nous que c'est par elle qu'il fait connaître tous les accidens des mots, les règles de la syntaxe et les idiotismes, c'est-à-dire les tournures particulières à chaque idiome. La méthode qu'il recommande est celle de Dumarsais, et de tous les grammairiens qui ont marché sur ses traces; elle consiste à rétablir, dans leur intégrité, les phrases, les portions de

---

lof, de lettres peu usitées en français, ou qui avaient un son variable, ou qui même n'appartenaient pas du tout à la langue française; M. Roger n'est pas tombé dans cette faute.

phrases, ou, enfin, les mots que la rapidité du discours nous fait supprimer; seulement, M. Biagioli a poussé plus loin qu'eux encore l'explication des difficultés. Les mots *caprice, abus, usage,* comme il le dit dans la préface de la grammaire italienne (p. XXVII), sont totalement bannis de son livre. Il rend compte de tout; mais, pour cela, il faut l'avouer, il remonte quelquefois si haut dans l'analyse des phrases, qu'on a peine à l'y suivre; et, à ce sujet, j'ajouterai que cette méthode est sans doute excellente pour l'idéologue qui veut suivre la marche de l'esprit humain et la formation de ses idées; mais, comme méthode d'enseignement, est-il bien sûr qu'elle soit la plus courte? Il nous semble qu'on le prouverait difficilement, et que l'on a plutôt compris, par exemple, le sens général du vocatif dans ces mots du Dante: *padre, che hai?* que dans cette analyse du savant professeur: *io chiamo te, padre mio, che hai tu?* C'est qu'en effet l'ellipse, ou cette figure que les grammairiens appellent *zeugme,* et qui consiste à sous-entendre des mots précédemment exprimés, est souvent aussi favorable à la clarté qu'à la rapidité du langage: il faut donc bien prendre garde que le commentaire ne soit plus obscur que le texte; et, tout en appréciant l'excellente méthode de M. Biagioli et les fruits qu'elle doit produire, je ne crains pas de dire que quelquefois il eût pu atteindre le même but par une voie plus courte, en supprimant quelques explications et en faisant une part un peu plus large à l'usage. Mais cette légère observation ne tombe que sur quelques développemens, et non sur la méthode, qui est incontestablement la seule propre à donner de tout ce qu'on étudie une connaissance exacte et raisonnée.

Les deux grammaires sont divisées en chapitres, et traitent successivement des diverses sortes de mots, que M. Biagioli considère moins dans leurs formes intrinsèques et absolues que dans leurs rapports avec les autres mots des phrases: c'est surtout là qu'il applique avec succès l'analyse à l'explication de toutes ces tournures qui paraissent, au premier coup d'œil, des anomalies, mais qui viennent bientôt se ranger sous une règle générale et invariable; car, si les peuples ont été tout-à-fait libres dans la formation des sons qui expriment leurs idées, s'ils n'ont obéi qu'à leur caprice dans le choix des tournures qu'ils affectionnent, ils ont toujours, au contraire, été guidés par une logique sûre et immuable dans la contexture des phrases: aussi est-ce cette partie de l'étude d'une langue que l'analyse peut le plus abréger, et c'est celle à laquelle le savant professeur consacre presque tous ses soins.

Tous les chapitres sont terminés par des phrases tirées des meilleurs auteurs, soit italiens, soit latins, qui, sous le titre d'exercices analytiques, donnent aux étudians le moyen de faire l'application des principes qu'ils ont acquis et reconnus.

Enfin, la grammaire italienne est suivie d'un traité de poésie, ou plutôt de versification, où M. Biagioli discute avec un soin extrême toutes les formes de vers en usage dans la poésie italienne; il cherche à en faire apprécier exactement l'harmonie; il descend même, sur ce point, à des détails peut-être exagérés; car il ne compte pas moins de soixante-quatorze combinaisons dans le vers endécasyllabe italien, et il prétend que toutes ces formes ont une harmonie qui leur est particulière, et qui ne doit pas être indifférente au poète. Je doute fort qu'aucune oreille puisse saisir des différences aussi légères; je doute encore plus que les poètes y aient songé, et je pense surtout qu'un soin si minutieux, longuement continué, serait destructif de toute poésie; car il la réduirait à n'avoir plus d'autre mérite que celui de la difficulté vaincue, ou de cette harmonie de convention qu'on appelle *imitative*, et qui ne peut jamais produire que des effets petits et mesquins.

Quoi qu'il en soit de ces observations, les grammaires de M. Biagioli ne sont pas moins propres à diriger, dans ses études, celui qui voudra apprendre à fond l'une des deux langues de l'Italie, et la marche toujours sûre et raisonnée de l'auteur lui aplanira une foule de difficultés.

241. — *Théorie nouvelle et raisonnée du participe français;* par M. Bescher, professeur de grammaire. Paris, 1828; Pichon et Didier. In-8° de xxxiv et 512 pages; prix, 6 fr.

La forme verbale que les grammairiens appellent (à droit ou à tort) *participe* présente dans son orthographe quelques difficultés; car le participe est quelquefois variable, c'est-à-dire, qu'en sa qualité d'adjectif il s'accorde avec le nom auquel il se rapporte; et quelquefois il est invariable, c'est-à-dire, qu'il ne prend ni genre ni nombre, quel que soit le nom qui l'accompagne. Pour l'usage ordinaire, deux ou trois règles très-courtes suffisent; mais il se rencontre des cas singuliers, où le verbe est impersonnel, où le mot qu'on regarde comme complément ne l'est pas, où un nom est pris dans un sens indéfini, etc., etc.; la règle alors peut n'avoir pas son application immédiate : de là de nouvelles règles suivies de nouvelles exceptions; de là des théories qui vont toujours se compliquant; de là, enfin, des volumes sur ce qui n'a que trois ou quatre applications usuelles. Énoncer toutes ces vé-

rités, ce n'est pas critiquer l'ouvrage de M. Bescher, j'en suis bien loin ; c'est dire seulement qu'il est trop savant pour être jamais populaire ; et où en serait-on, en effet, s'il fallait étudier 500 pages sur les participes, c'est-à-dire, sur une très-petite partie de la grammaire française ? Heureusement, il n'en est pas ainsi ; le monde n'a besoin que des deux ou trois règles dont l'application est la plus facile ; le reste appartient aux grammairiens, ou à ceux qui sont curieux de creuser un sujet, et de le posséder dans toutes ses parties. Pour ceux-là, la *théorie du participe français* est un livre très-précieux ; M. Bescher y a mis tout le soin, tout le travail, toute la conscience qui doit caractériser un ouvrage de recherches : qu'il approuve ou qu'il blâme les auteurs qui ne partagent pas ses principes (et j'avoue que je serais souvent de ce nombre), il discute de bonne foi leurs opinions, et les réfute ou les attaque avec modération ; mais c'est surtout dans l'immense quantité d'exemples choisis chez nos classiques qu'on peut reconnaître le zèle infatigable qu'il a mis à la composition de son livre. Il a *suivi*, comme il le dit lui-même, *le participe dans toutes ses positions diverses; il a prévu toutes les difficultés, et en a donné la solution en la faisant toujours découler de l'unité de principes qu'il a admise* (p. XXVII). Ce principe (p. 40), résultat de l'action de l'ellipse et de l'euphonie sur les langues, est la distinction du participe en participe-verbe et participe-adjectif ; de là une théorie neuve et complète, quoique peut-être un peu arbitraire, par laquelle il rend compte de toutes les anomalies des participes. L'ouvrage, au reste, se divise en deux sections : la première contient la théorie du verbe et des régimes, et traite, 1° du verbe transitif, 2° du verbe intransitif, 3° du verbe pronominal ; la seconde comprend, dans tout leur développement, 1° la théorie du participe passé, 2° celle du participe présent. On trouvera avec plaisir cette dernière partie traitée à fond par M. Bescher, lorsque la plupart des auteurs ont négligé le participe présent pour s'occuper exclusivement du participe passé ; l'auteur a réclamé avec raison contre cette négligence, que son livre a, d'ailleurs, complétement réparée.

242. — *Manuel du style épistolaire ;* par F. Biscarrat, professeur. Paris, 1829 ; Roret. In-18 de 376 pages, prix, 3 fr.

Ce volume fait partie de l'utile collection de manuels publiée par M. Roret. Il se divise en trois parties : la première contient les préceptes du genre ; la seconde, une notice sur les épistolographes grecs, latins et français ; la troisième, des modèles de lettres de différens genres. Nous ne pensons pas

qu'il faille consacrer des études, ni un traité spécial à la manière d'écrire une lettre; toutefois, cette étude, quelle qu'elle soit, serait, pour la plupart des jeunes gens, plus utile que celle des discours latins ou français qu'on leur fait faire, et remplacerait avantageusement la rhétorique; car tout le monde doit savoir tourner une lettre, tandis que peu d'hommes ont besoin de faire un discours. B. J.

243. — * *Précis d'un traité de poétique et de versification*, contenant des considérations sur la poésie en général, son origine, son but, ses moyens, ses formes, caractères et modifications à diverses époques, les règles de la composition, et du style poétique selon les systèmes des divers poètes; celles de la versification et de tous les différens genres de poésies, anciens et actuels; précédé d'une *Introduction historique* et suivie d'une *Biographie*, d'une *Bibliographie* et d'un *Vocabulaire analytique;* par M. Viollet-Leduc. Paris, 1829; au bureau de l'Encyclopédie portative, et Bachelier. In-24 de 272 pages, faisant partie de l'Encyclopédie portative, et formant sa 33e livraison; prix, 3 fr. 50 c.

Une poétique serait aujourd'hui une œuvre de pure compilation, si l'amour de la nouveauté n'avait introduit récemment dans la littérature et dans les arts les théories les plus singulières, ou plutôt ne s'était efforcé de détruire toutes les théories. M. Viollet-Leduc a été amené par son sujet à examiner en passant les divers principes de cette prétendue régénération poétique. Il existe entre ses doctrines littéraires et celles que j'ai eu quelquefois l'occasion d'énoncer, dans la *Revue Encyclopédique*, un rapport si flatteur pour moi, que j'éprouve quelque embarras à faire l'éloge de son ouvrage. Citons, c'est la manière la plus sûre de le recommander au lecteur : «Nous sommes déjà si vieux dans la civilisation, dit M. Viollet-Leduc, qu'il est bien difficile de rien trouver de neuf, même en fait de combinaisons extravagantes ou d'opinions hasardées. Avec quelques recherches il aurait été facile de se convaincre que toutes ces doctrines, que l'on nous présente aujourd'hui comme l'expression des besoins du moment, sont exhumées d'ouvrages oubliés des XVIIIe, XVIIe et XVIe siècles.»

Ailleurs, il discute ainsi ce principe de l'imitation du *laid* que les novateurs s'efforcent de mettre en vogue et en pratique : «Depuis peu de tems, on a reproché à la poésie de n'avoir jamais montré la nature que sous une seule face, choisissant toujours ce qui paraissait beau pour négliger tout le reste, et ne produisant conséquemment qu'un tableau incomplet. On

a cru devoir enfin considérer le poète comme un créateur qui, à l'exemple du suprême auteur de l'univers, devait produire le laid à côté du beau. Mais le laid ne nous semble-t-il pas une corruption de la création, plutôt que son produit immédiat? Milton, dans la peinture des premiers jours du monde, ne nous a pas montré Satan comme le vulgaire se représente le diable, revêtu de cornes et de queue. N'oublions point le but que doit se proposer le poète, qui est de plaire; or, le beau a ce privilége, le laid a celui de repousser. Ce dernier ne doit donc être employé que comme l'a fait Homère, par opposition, pour agrandir son héros aux yeux du lecteur par la peinture morale et physique de Thersite; mais il savait que la beauté seule attache et émeut. . . . Le *beau* est un type, c'est un principe; le *laid* est l'essence de ce type, de ce principe, c'est une exception. Si la beauté n'existait pas, la laideur serait inaperçue; mais, sans la laideur même, la beauté existe, se sent, se reconnaît. Une forme régulière est belle; son irrégularité amène sa laideur : un sentiment juste et généreux est beau; l'absence de ces qualités le rend abject et laid. Or, pour un esprit droit, quel est l'art qui peut se fonder sur une abstraction?»

Les novateurs ayant appuyé leurs systèmes sur la nécessité de se conformer au goût du siècle, M. Viollet-Leduc fait sur cette nécessité les remarques suivantes : « Qui peut nier que ce soit à elle seule qu'on soit redevable des rodomontades ridicules de Saint-Amand et de Théophile, à l'époque où le mariage d'une infante nous imposa la bouffissure espagnole, dont le grand Corneille lui-même ne put s'affranchir? La dignité galante et gourmée de la cour de Louis XIV ne fut-elle pas la cause des seuls défauts que l'on puisse reprocher à Racine? La fatuité musquée du siècle dernier nous valut les bouquets de Dorat et les baisers de Pezai. Plus tard, le système des économistes et l'affectation de l'amour des champs nous amenèrent les poèmes de l'agriculture, des saisons, des jardins, etc. Tous ces ouvrages, passagers comme la mode qui les fit naître, ont eu la prétention de satisfaire aussi aux besoins du siècle. Combien peu d'entre eux ont-ils gardé le rang que ces goûts éphémères leur avaient momentanément acquis? .. Les ouvrages les plus impérieusement demandés par un siècle sont précisement ceux qui sont le plus promptement oubliés par les siècles suivans; et les seules poésies qui aient résisté à cette épreuve sont celles qui, en bravant la mode, se sont conformées au goût immuable, c'est-à-dire à la beauté, qui est la même pour tous les tems. » Nos lecteurs habituels ne

pourront s'empêcher de remarquer combien ces opinions sont conformes aux miennes, je dis conformes à l'érudition près; car M. Viollet-Leduc joint à des connaissances étendues dans les littératures anciennes et étrangères une étude approfondie de nos vieux poètes, étude qu'il se plaint avec raison de voir trop négligée parmi nous.

Je ne puis terminer cet article sans indiquer une observation qu'il a faite, et qui me semble propre à jeter un nouveau jour sur la question du romantisme : l'éloignement qu'ont montré les peuples du Nord de l'Europe pour le système poétique des Grecs qui place la beauté parmi ses préceptes les plus importans, a eu pour cause principale, suivant M. Viollet-Leduc, leur conversion immédiate de la religion de l'Edda au christianisme, sans passer par la mythologie. Cette remarque me semble aussi vraie qu'ingénieuse et féconde, et je la crois tout-à-fait neuve. CH.

244. — *Nouveau dictionnaire des rimes*, par P. A. LEMARE, auteur des *Cours de lecture, de langue française, de langue latine*, etc. Ce dictionnaire, distribué d'après un double ordre alphabétique, facilite les recherches, rapproche les analogies et gradue les rimes selon leur plus ou moins de suffisance ou de richesse; 3000 vers, presque tous pris dans les auteurs classiques, donnent à la suite de chaque série de finales les exemples techniques de toutes les sortes de rimes et de leurs homonymes; 4000 mots, qui ne sont point dans le dictionnaire de l'Académie, donnent les prénoms, comme *André*, *Laure;* les noms historiques, comme *Cesar*, *Pyrrhus*; ou mythologiques, comme *Apollon*, *Thésée*; ou géographiques, comme *Lyon*, *Auxerre :* avec leur prononciation, etc. Paris, 1828; Pichon et Didier. In-8° de 808 pages; prix, 9 fr.

Ce long titre suffit pour faire connaître le plan et le but de l'ouvrage. Nous ajouterons que M. Lemare, voulant prouver d'une manière incontestable la supériorité de son travail sur celui de ses prédécesseurs, a placé en tête du volume des rapprochemens entre son livre et ceux de *Richelet*, *Wailly*, *Drevet*, et de MM. *Philippon de la Madeleine*, *Boiste* et *Amoche*. Ces comparaisons nous paraissent être toutes à son avantage. — Le volume est terminé par un petit traité de la versification, moins complet que celui de M. Philippon de la Madeleine, mais plus substantiel, et renfermant toutes les règles qu'il est indispensable de connaître avant de se condamner au rude supplice de faire des vers français.

245. — * *L'histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel*, publiée d'après le manuscrit de la bibliothèque du roi,

et mise en français par G. A. Crapelet, imprimeur, chevalier de la Légion-d'Honneur, membre de la Société royale des antiquaires de France. Paris, 1829; imprimerie de Crapelet, rue de Vaugirard, n° 9. Grand in-8° de XX-428 pages; prix, 25 fr.

Nous avons plusieurs fois entretenu nos lecteurs des belles publications de M. Crapelet, et loué la persévérance avec laquelle ce savant imprimeur continue une entreprise qui a pour but de populariser, en quelque sorte, les vieux monumens de notre langue et de notre littérature (voy *Rev. Enc.*, t. XXXVII, p. 512, et t. XXXIX, p. 727). La nouvelle chronique qu'il vient de mettre au jour, a une importance plus grande encore que les précédentes, soit par l'intérêt réel du poème, soit par les faits historiques qui s'y rapportent, soit enfin par les ouvrages remarquables qu'a fait naître la tragique aventure qu'elle raconte. Nous nous réservons donc de l'examiner prochainement avec plus de détails. A. P.

246. — *Les Germains*, Essai épique, par *Charles* Marcellis. Paris, 1829; Dureuil, place de la Bourse. In-8° de 152 pages; prin, 3 fr.

Muses du Nord, ô vous, dont les voix ravissantes
Se mêlent aux accords des harpes éclatantes,
Qui célébrez vos chœurs et vos sacrés banquets
Dans les bois ténébreux, dans les antres secrets,
Chantez, filles d'Odin, l'antique Germanie :
Les peuples d'Occident aiment votre harmonie.
Retracez à leurs yeux les *étonnans* exploits
Qui de l'Europe esclave ont reconquis les droits;
Montrez-nous nos aïeux renversant dans la plaine
Le colosse imposant de la grandeur romaine,
Et des trônes nouveaux à ces guerriers soumis
S'élevant tout à coup du milieu des débris.

Ce n'est point seulement pour faire apprécier tout d'abord à nos lecteurs le talent de M. Marcellis que nous avons transcrit le début de son poème. Nous avons aussi voulu montrer qu'il a fait choix d'un sujet vraiment épique. Il règne, en effet, dans l'histoire des irruptions des peuples du Nord assez d'éclat et d'obscurité, on y trouve assez de résultats imposans et d'heureux détails, pour que l'imagination du poète puisse se trouver à l'aise en traitant un pareil sujet. Les Germains marchant tumultueusement à la conquête de Rome et de ses vices, trouvant, dans leur insouciance pour la vie et dans leur multitude les moyens de triompher de guerriers plus habiles et plus corrompus qu'eux-mêmes; d'un côté, Odin, et Phor le dieu du tonnerre, et Locke le dieu du feu, et Phyr le dieu des combats, et Freya la déesse des voluptés; de l'autre, Ju-

piter et tout son cortége olympique ; des dieux neufs et barbares comme les hommes qui les adorent, aux prises avec des divinités vieillies : voilà, pour troubler la terre et le ciel, autant ou plus d'acteurs qu'il n'en faut au chantre des Germains.

Nous ne possédons encore que les quatre premiers chants de ce poème. L'auteur a voulu, par cette publication hâtive, essayer le goût du public, et savoir s'il devait poursuivre la carrière où ses études et ses inclinations l'ont engagé. Il ne nous dit pas quelle étendue aura son ouvrage ; mais nous ne supposons pas qu'il l'ignore lui-même ; car un poème ne saurait être entrepris, comme certains romans dont le dénoûment est quelquefois un secret pour l'auteur, jusqu'à ce qu'il ait atteint les dernières pages du quatrième volume. Loin de nous, du reste, la pensée de vouloir que l'ouvrage de M. Marcellis se compose de douze ou de vingt-quatre chants ; nous croyons que sur ce point toute exigence ne serait ni classique, ni raisonnable.

Carus et ses légions, campés sur les bords du Rhin, sont à moitié vaincus par la mollesse et les plaisirs, quand le bruit se répand que des hordes sauvages s'avancent à travers les forêts pour attaquer les Romains. Ceux-ci envoient deux ambassadeurs à Clodomir, chef des Germains, pour détourner sa marche et ses projets, et le décider au repos, à force de souplesse et d'or. L'idée de cette conférence diplomatique est heureuse ; mais peut-être M. Marcellis pouvait-il en tirer plus de parti, en *différenciant* davantage le langage des acteurs : je voudrais plus de rudesse et moins d'ordre dans celui des hommes du Nord, plus d'art et de finesse dans celui des hommes du midi ; mais je crois, en tout cas, que l'auteur eût donné un utile exemple, en bannissant de son poème ce titre de *seigneur* qui devient de plus en plus rare dans nos tragédies modernes, et qui, s'il sied mal à des personnages grecs et romains, ne va pas du tout aux demi-sauvages dont M. Marcellis chante les sanglantes et rapides conquêtes. Nous trouvons cependant, parmi les chefs des Germains, le *seigneur* Pharamond qui, s'il n'a plus le droit de figurer dans une histoire sérieuse de France, peut bien, nous le reconnaissons, jouer un rôle dans un poème épique. M. Marcellis lui accorde une bonne part dans les triomphes obtenus sur les Romains qui, avant de fuir devant les Barbares, s'emparent de leur camp, et y égorgent les femmes et les vieillards. Des cris de désespoir succèdent aux chants de victoire. Euric accourt vers sa famille :

Il reconnaît son char, il s'écrie, il écoute...
Aux accens de sa voix nulle voix ne répond.
. . . . . .
Il hésite.... il s'approche. O misérable père!
Quel objet, quelle horreur se présente à tes yeux!
Oui, ce sont tes enfans; oui, d'un bras furieux
Ton épouse, leur mère, osa trancher leur vie.
Frémissant à l'aspect du joug, de l'infamie,
Elle-même à ses pieds attacha ses enfans;
Sa fureur des Romains épouvanta les rangs,
Et du haut de son char la voyant suspendue,
Ces *féroces* bourreaux ont détourné la vue.

Ce n'est que lorsque M. Marcéllis aura achevé la publication de son poème qu'on pourra en apprécier le plan. Nous n'en possédons guère encore que l'exposition : elle est claire et facile, et promet un puissant intérêt. Le style annonce de bonnes études; et, quoiqu'on puisse lui reprocher quelquefois de la négligence, et des expressions fausses où faibles, il se recommande souvent par de brillantes images et par une élégante simplicité. M. Marcellis vient de nous prouver, par un nouvel exemple, que la Belgique, à laquelle il appartient, ne cesse point de cultiver honorablement notre langue et notre littérature. C. L.

247. — * *Théâtre d'Eugène* Scribe, dédié par lui à ses collaborateurs. Tome VII. Paris 1829; Aimé André et Bezou. In-8° de 480 pages; prix, 7 fr.

Ce volume renferme : *les Eaux du Mont-d'or*, *le Bon papa*, *le Menteur véridique*, *Coralv*, *le Confident*, *l'Ambassadeur*, *la Chatte métamorphosée en femme*, *Avant*, *Pendant et Après*. Le volume suivant contiendra, avec plusieurs vaudevilles, *le Mariage d'argent*, comédie en cinq actes, et l'ouvrage le plus important de l'auteur de tant de jolies esquisses. Aussitôt qu'il aura paru nous donnerons l'article d'analyse que nous avons promis sur cette collection, et dans lequel nous tâcherons d'apprécier le talent d'un de nos plus féconds auteurs dramatiques. M. A.

248. —* *La mort de Henri III*, août 1589, scènes historiques faisant suite aux *Barricades* et aux *États de Blois*, par L. Vitet. Paris, 1829; Fournier jeune, rue de Seine, n° 14. In-8° de cxviii et 354 pages; prix, 7 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. xxx, p. 526; t. xxxiv, p. 510.)

Les idées vont bien vite en France. Lorsque M. Vitet a publié, il y a trois ans, ses *Barricades*, il se jetait dans une voie toute neuve où quelques auteurs avaient de tems en tems essayé d'entrer, mais qu'aucun succès éclatant n'avait encore

frayée aux imitateurs. Aujourd'hui qu'une nuée d'écrivains, s'est précipitée à sa suite, peu s'en faut que l'histoire dialoguée n'ait perdu de son attrait autant que de son audace. On sent dans l'avant-propos de M. Vitet qu'il lui a fallu faire effort sur lui-même pour achever son œuvre, et qu'il y avait pour lui cas de conscience littéraire à compléter la trilogie dont les deux premières parties ont été accueillies par de si justes applaudissemens. Ce n'est pas qu'il y ait fatigue dans la main de M. Vitet; son troisième ouvrage est, comme les deux premiers, plein de sève et de force; mais on ne s'étonne pas qu'un déplaisir d'artiste l'ait saisi en voyant déjà usée une forme à laquelle, la veille, il avait, par sa hardiesse littéraire, et par le bonheur de son talent, su faire prendre faveur auprès d'un public facile à blaser.

La mort de Henri III, comme les *Barricades* et *les États de Blois*, a pour but de présenter non des personnages de convention, non des sentimens imaginés à plaisir, mais les personnages tels que les donne l'histoire, les sentimens tels qu'ils ont dû naître et se manifester en présence même des événemens. Cette fidélité historique ne va pas jusqu'à exiger une plate et vulgaire contre-épreuve de toutes les réalités de la vie avec ce qu'il y a en elle d'inutilités dramatiques, dans ses longueurs, ses redites, ses actes de chaque instant. Il faut élaguer, resserrer, arranger les accidens divers de la vie, en négliger une foule, mettre en saillie ce qu'ils ont de pittoresque, de précis, d'idéal. L'avant-propos de M. Vitet ne veut même pas que l'artiste et le poète s'en tiennent là; il n'a tendu, quant à lui, qu'à faire des portraits d'après nature; s'il eût aspiré à travailler en poète, ou comme parlaient les Grecs, en *faiseur*, il eût accepté la mission de refaire la nature, de la recréer, sous le costume de l'art. Cet avant-propos contient, sur les dangers d'une recherche indiscrète de l'exactitude historique, des aperçus fins et pleins de goût sur lesquels nous aimerions à nous étendre.

Nous n'analyserons pas *la Mort de Henri III*; car à quels traits, dans une courte analyse, retrouverait-on le sentiment de cette peinture si chaude, si variée? Le meilleur éloge à faire de cet ouvrage, que tout le monde lira, c'est de déclarer qu'il est digne des deux parties qui le précèdent. Une mention toute spéciale est due à l'introduction. Sous la forme d'un récit destiné à lier ses deux derniers drames, M. Vitet a donné un excellent morceau d'histoire. *Ch.* Renouard.

249. — * *Charles-le-Téméraire*, ou *Anne de Geierstein*, la fille du brouillard, roman historique par sir *Walter* Scott; traduit

de l'anglais par A. J. Defauconpret. Paris, 1829; Charles Gosselin. 5 vol. in-12; prix du volume, 3 fr.

Une note de l'éditeur nous apprend que le titre de *Charles-le-Téméraire* a été substitué, comme plus approprié au sujet et à l'importance du rôle qu'y joue le duc de Bourgogne, au titre plus modeste qu'avait donné l'auteur à son ouvrage, *Anne Geierstein*. On ne nous dit pas à qui nous sommes redevables de la singulière qualification qui suit ce nom propre, *la fille du brouillard*. Je souhaiterais fort que ce ne fût point à Walter Scott; car elle n'est rien moins que modeste et simple, et sent par trop l'affiche de mélodrame. Une telle affiche, du reste, ne serait pas ici tout-à-fait trompeuse. Une partie du roman est remplie de ce merveilleux forcé et puéril, de cette invraisemblance arbitraire et commune qui sont les principaux caractères du genre de composition long-tems en vogue sur nos boulevards, et, dieu merci, maintenant en pleine décadence. Si Homère sommeillait, Walter Scott a bien le droit d'en faire autant; mais, avec le romancier écossais, comme avec le poète grec, on peut toujours compter sur quelque moment d'un heureux réveil. Ce moment n'arrive guère que vers la fin du quatrième volume; alors, les personnages secondaires du livre, qui, à l'ordinaire, en sont précisément les héros, s'effacent pour laisser paraître les figures vivement exprimées du duc Charles, du roi René, de sa fille Marguerite d'Anjou, et le jeu des grands intérêts que rappellent ces noms célèbres. Le faste guerrier de la cour de Bourgogne forme un heureux contraste avec l'héroïsme grossier des Suisses et les mœurs pastorales et littéraires de la Provence. Il est juste de dire aussi que ce roman s'ouvre de la manière la plus heureuse par le tableau intéressant de deux voyageurs égarés dans les Alpes au milieu d'un ouragan, et celui de la famille de guerriers rustiques où ils trouvent l'hospitalité. Qu'on ne se dispense donc pas de lire *Charles-le-Téméraire*, qui, pour être inférieur à beaucoup de ses aînés, porte encore si visiblement le cachet du plus grand peintre de mœurs et de caractères dont s'enorgueillisse notre époque.

250. — *Le Miroir de la tante Marguerite et la Chambre tapissée*, contes, par *Walter* Scott; précédés d'un *Essai sur l'emploi du merveilleux dans le roman*, et suivis de *Clorinda*, ou *le Collier de perles;* traduit de l'anglais, par l'auteur d'*Olésia*, ou *la Pologne*. Paris, 1829; Ch. Gosselin. In-12 de 190 pages; prix, 3 fr.

Tout est précieux des grands artistes, même leurs ébauches

et leurs croquis. A ce titre, on accueillera, avec une juste curiosité, les divers morceaux rassemblés dans ce volume par l'éditeur français des œuvres de Walter Scott, et auparavant dispersés dans quelques journaux, quelques recueils anglais; le meilleur est, sans contredit, le dernier, qui a pour titre *Clorinda*. Le sujet est touchant, le récit simple, et d'une vérité qui ferait croire à la réalité de l'aventure; on y retrouve, dans les personnages qui y figurent, et surtout dans celui du narrateur fictif auquel l'auteur cède la parole, cette création facile et originale de caractères qui est un des traits les plus saillans de son génie. Les deux autres contes, ou nouvelles, se distinguent plus par la vérité des mœurs et du langage que par la nouveauté de l'invention, assez pauvre et assez vulgaire, on peut le dire. Le morceau de critique, qui ouvre le volume, ne répond pas tout-à-fait au titre fastueux que lui a donné le traducteur; ce n'est qu'une notice sur l'allemand *Hoffmann*, relevée, il est vrai, de ces remarques judicieuses et délicates qui décèlent, dans le poète et le romancier écossais, la conscience claire et distincte des procédés de son imagination et une profonde connaissance de l'art.

H. P.

251. — *La Conspiration de mil huit cent vingt et un*, ou *les Jumeaux de Chevreuse*; par M. le duc DE LÉVIS, membre de l'*Académie française*; avec cette épigraphe : *Sic veris falsa remiscet.* HOR. *Deuxième édition.* Paris, 1829; Gosselin. 4 vol. in-12; prix, 14 fr.

C'est faire l'éloge d'un livre que d'en annoncer la seconde édition; celui-ci ne pouvait, par plus d'une raison, trouver le public indifférent. Le rang que l'auteur occupe à la cour, dans le gouvernement, dans les lettres, la parfaite connaissance du monde, l'élégance remarquable du style, qui recommandaient ses précédens ouvrages, établissaient, en faveur de cette nouvelle production, un préjugé favorable auquel elle n'a point paru inférieure. Sans doute, les ressorts de l'intrigue pourraient être plus neufs, et le récit plus vif et plus rapide; mais on est suffisamment dédommagé de ce qui manque, sous ces rapports, à la fiction, par des traits d'observation délicats et justes, des peintures locales piquantes et vraies, surtout par une impartialité difficile à garder dans un sujet mêlé de politique contemporaine, et à laquelle la situation particulière de l'auteur ajoute un nouveau prix. Φ.

252. — *Les dix soirées malheureuses*, ou contes d'un endormeur, traduits de l'arabe, par J.-J. MARCEL. Paris, 1829; Renouard. 3 vol. in-12 de 792 pages; prix, 12 fr.

M. Marcel, orientaliste distingué, chargé de fonctions importantes pendant l'expédition d'Égypte, nous apprend qu'il est parvenu à recueillir plus de deux mille manuscrits arabes, turcs, persans, cophtes, etc.; nous regrettons qu'au milieu des richesses littéraires qu'ils renferment, il n'ait pas trouvé d'autre ouvrage dont il ait pu offrir la traduction au public; car il n'a pas été heureux dans son choix; et le cheykh *El-Mohdy* ne lui a pas fait un don bien précieux, en lui confiant le résultat de ses travaux. Un homme, animé d'*une soif inextinguible de raconter des histoires*, rassemble autour de lui des convives, n'exigeant d'eux qu'une oreille attentive, et ses récits ne manquent jamais d'endormir ses auditeurs; quel effet ces mêmes contes peuvent-ils produire sur des lecteurs français? J'avoue que, pour moi, je n'ai pu les terminer; les détails en sont fatigans, et je renverrais volontiers au Caire *ce présent du réveilleur célibataire, pour l'amusement de celui qui aime l'assoupissement et le sommeil*, véritable titre de l'ouvrage. — Nous devons cependant rendre justice aux efforts du traducteur; son avis préliminaire, et les notes qu'il a placées à la fin de chaque volume, contiennent des explications utiles, et des anecdotes piquantes, qui jettent quelque jour sur les mœurs, la littérature, je dirai même la philosophie de l'Orient. M. Marcel a dédié cet ouvrage à Mme Tastu, et il a su entourer un mauvais livre du prestige de la grâce et de l'esprit.

253. — *Les Mac-Carty* ou *qu'est-ce que les gens comme il faut*; roman américain traduit de l'anglais par LAMST. Paris, 1829; Sédillot, rue d'Enfer, n° 18. 4 vol. in-12; prix, 12 fr.

Ce roman de Mistress HARRISON SMITH dont nous avons donné l'analyse et annoncé la prochaine publication en français, dans un de nos derniers numéros (voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 447), a obtenu un brillant succès aux États-Unis, et sera sans aucun doute accueilli avec la même faveur parmi nous. Les mœurs de Washington y sont retracées sous des couleurs vives et piquantes; des scènes animées, des caractères bien dessinés, de sages leçons semées dans un récit rapide prêtent un intérêt soutenu à cet ouvrage, dont la traduction est simple et fidèle, mérite trop rare aujourd'hui pour que nous omettions de le signaler: on la lit avec plaisir, c'est le meilleur éloge qu'on puisse en faire. Σ.

254. — **Ernest*, ou *les travers du siècle;* par *Gustave* DROUINEAU. Paris, 1829; T. Dehay, rue Neuve-des-Beaux-Arts, n° 9. 5 vol. in-12; prix, 15 fr.

M. Drouineau, déjà connu avantageusement par sa tragédie

de *Rienzi*, représentée avec succès au théâtre de l'Odéon (voy. *Rev. Enc.*, t. XXIX, p. 337), s'est proposé, dans ce roman, un but moral qu'il expose franchement dans sa préface. Il a été frappé, comme tous les bons esprits, du vice radical de notre éducation moderne, ou plutôt ancienne et routinière, qui, confiée le plus souvent à des pédans et à des rhéteurs, uniforme dans sa marche, inflexible dans sa discipline, étroite et mesquine dans ses moyens et dans les limites qu'elle fixe aux études, fait consommer sept ou huit années, les plus précieuses de la vie, sur les bancs des colléges, sans rien apprendre aux jeunes gens de ce qui leur serait réellement utile lorsqu'ils deviendront membres actifs de la société. Cette éducation, loin d'embrasser et de former l'homme tout entier, de l'approvisionner de connaissances usuelles et pratiques, de lui donner une direction, de le préparer à une carrière, de lui ménager les moyens de se créer une existence honorable et indépendante, de lui inspirer des désirs qui puissent être facilement satisfaits, et qui soient en harmonie avec ses facultés, ne s'occupe qu'à enseigner des langues anciennes qui ne seront d'aucun usage pour les neuf dixièmes de ceux dont on flétrit la première jeunesse par des travaux fastidieux, stériles et ingrats; elle éveille, par un contre-sens déplorable, dans des concours purement littéraires, sous le prétexte d'employer le mobile de l'émulation, toutes les passions qui doivent plus tard introduire le trouble dans la société; elle excite l'ambition, l'orgueil, la vanité, l'envie, les rivalités haineuses, la manie de parler avant de penser, l'habitude de combiner des phrases élégantes et harmonieuses, substituée à l'exercice de la raison et de la réflexion; elle égare enfin l'imagination dans la région des illusions, des idées vagues, des théories abstraites, des fictions, et ne forme ni le cœur ni le jugement. Montaigne avait bien raison de dire que *le soin et la despense de nos pères ne visent qu'à nous meubler la teste de science; mais de jugement et de vertu, peu de nouvelles.*

M. Drouineau a voulu mettre ces vérités en action; il a voulu peindre notre époque et l'un des *travers* les plus funestes au bonheur particulier et au bien-être général. Ce travers consiste dans une inquiétude rêveuse, dans un malaise involontaire, dans un dégoût profond de sa condition, dans une avidité imprudente, qui fait poursuivre une ombre vaine et des biens imaginaires, en leur sacrifiant toujours la réalité; et la cause de cette maladie morale, beaucoup trop commune, existe surtout dans notre éducation frivole, superficielle, incohérente, vicieuse, qui, au lieu d'être un apprentissage bien

dirigé des choses réelles et usuelles dont la vie se compose, énerve l'esprit par des habitudes molles et efféminées, et rend un homme incapable de trouver des ressources en lui-même.

Les événemens et les personnages qui figurent dans ce roman sont tout-à-fait contemporains; la catastrophe qui le termine ne remonte qu'au mois de juin 1828. C'est à La Rochelle, patrie de l'auteur, et dans une commune voisine; puis, à Poitiers; enfin, à Paris que nous sommes successivement conduits.

La première éducation d'*Ernest*, fils d'un honnête épicier de l'ancienne capitale de l'Aunis, nommé *Pierre Elvin;* l'amour naissant d'Ernest pour l'aimable et douce *Marie*, compagne des jeux de son enfance, fille d'un ami de son père, de M. *Bouvart*, notaire de la petite ville d'Aigrefeuille, grand admirateur de Montaigne, dont il fait sa lecture habituelle, et véritable philosophe pratique; l'enthousiasme des bons parens du jeune homme pour ses succès de collége et pour son talent poétique; sa liaison avec un jeune avocat de Poitiers, nommé *Plinse*, dont la profonde hypocrisie et la perversité se déguisent sous des manières franches et affectueuses, sous des formes séduisantes; son voyage dans la capitale, où il se livre avec abandon et imprudence à quelques liaisons dangereuses; l'enivrement d'un premier succès littéraire, qui lui fait entrevoir la possibilité d'arriver à la fortune et à la gloire, et qui le porte à dédaigner, comme étant au-dessous de lui, la position sociale où il est né, et l'emploi modeste et obscur d'un petit notaire de province, que le père de Marie lui destinait avec la main de sa fille; les caractères tracés avec simplicité, avec vérité, du père et de la mère d'Ernest, du père et de la mère de Marie, d'une jeune amie de celle-ci, nommée *Susette*, devenue la femme d'un bon cultivateur, *Louis Elvin*, cousin d'Ernest, qui dirige lui-même l'exploitation de son domaine, et qui vit heureux parce qu'il a su borner ses désirs; une peinture fidèle d'un salon et de quelques roués de Paris; plusieurs incidens qui se rattachent à l'action principale; le soin de l'auteur de reproduire, dans ses récits et dans les lettres qui s'y trouvent mêlées, des observations judicieuses et des vues pleines de sagesse sur les vices de notre système d'éducation et d'instruction, sur les déplorables effets qui en résultent, sur les moyens d'y remédier; l'intérêt qu'inspire un jeune homme, né bon et vertueux, et doué de qualités brillantes, qui se laisse entraîner aux séductions d'un monde corrompu, et qui est victime moins de ses fautes et de ses passions que de la contagion des mauvais exemples et de la fausse direction qu'il a reçue; les affreux malheurs qui

détruisent toute sa destinée, et qui le précipitent, jeune encore, au tombeau; la leçon sévère qui est renfermée dans cette suite d'aventures, et dans le dénoûment tragique de l'histoire d'Ernest et de Marie, rendent la lecture de cet ouvrage aussi attachante qu'instructive.

A travers des vicissitudes variées et pleines d'intérêt, quoiqu'elles n'aient rien d'extraordinaire ni de romanesque, et quoiqu'elles ressemblent à peu près à ce que nous voyons tous les jours dans le monde, une pensée morale et féconde, la nécessité de réformer l'éducation occupe sans cesse l'auteur, domine tout son livre, et lui donne une plus grande importance que le titre et la forme ne semblaient l'annoncer.

Peut-être cette forme était seule propre à faire accueillir et goûter des vérités, qui blesseront beaucoup d'esprits routiniers et de préjugés invétérés.

Espérons que le vœu de M. Drouineau, de voir établir des *écoles intermédiaires*, où l'on enseignerait les élémens des sciences physiques et naturelles, et leurs applications aux différens arts et métiers, à l'agriculture, à l'industrie, pourra être réalisé par un ministre de l'instruction publique (M. Vatisménil), qui a déjà prouvé, par ses premiers actes, qu'il veut sincèrement satisfaire aux besoins légitimes de la nation. Au lieu de façonner les hommes à une instruction régulière et uniforme qui les jette tous dans un même moule, il faut plier l'instruction aux besoins variés des différentes trempes d'esprits et de caractères, et des différentes professions sociales; il faut enfin, comme l'a recommandé le célèbre Pestalozzi, donner une éducation pratique et une instruction positive, qui, en s'attachant à développer toutes les facultés, à initier l'homme à toutes les connaissances utiles, lui préparent d'avance des provisions solides pour le voyage de la vie, des ressources pour se suffire par son travail, et pour être utile à la société et à lui-même.

M.-A. Jullien, *de Paris.*

Beaux-Arts.

255. — * *Précis d'un Traité de peinture,* contenant les principes du dessin, du modelé et du coloris, et leur application à l'imitation des objets, et à la composition; précédé d'une *Introduction historique*, et suivi d'une *Biographie* des plus célèbres peintres, d'une *Bibliographie* et d'un *Vocabulaire analytique* des termes techniques; par M. Delécluze, auteur des articles *Beaux-Arts* du *Journal des Débats*, etc. Paris, 1828; au bureau de l'*Encyclopédie portative*, rue du Jardinet, n° 8. In-32 de 254 pages; prix, 3 fr. 50 c.

Après une introduction, où l'auteur jette un coup d'œil rapide sur l'histoire de la peinture, depuis la première antiquité jusqu'à nos jours, et où il caractérise, en traits précis, les écoles mères et les écoles imitatrices, viennent les principes, qui sont l'objet spécial du livre. Resserré dans le cadre étroit qui lui était ouvert, M. Delécluse a sagement pensé qu'il lui convenait de recourir aux anciennes traditions, aux véritables sources de l'art, plutôt que d'exposer des principes plus modernes, qui l'eussent inévitablement entraîné dans des discussions déplacées dans un *Précis*. C'est donc en s'appuyant sur l'autorité des productions des peintres italiens, et particulièrement sur le *Traité de peinture* de *Léonard de Vinci*, qu'il a développé les principes qui servent de base à l'art de la peinture. Ce Traité est divisé en deux parties principales : les moyens matériels d'imitation ; l'application des moyens pratiques à l'imitation des objets. Le dessin, la lumière et le modelé, la couleur, font l'objet des trois chapitres de la première partie. L'auteur présente successivement les principes qui peuvent guider le plus sûrement dans la pratique de ces trois parties de l'art ; puis il s'occupe de déterminer le mode d'étude le plus propre à coordonner les premières connaissances pratiques, et à les faire servir à fixer la réflexion et les observations du jeune peintre sur la nature des formes et des objets que le talent d'imiter met en quelque sorte à sa disposition. Tel est le sujet des deux grandes divisions de la seconde partie : les formes, la composition.

Nous n'avons pas besoin de rappeler qu'on ne fait pas l'analyse d'un *Précis;* cette analyse ne serait, en effet, qu'une table des matières, aussi sèche qu'inutile ; et nous nous bornerons à dire, que ce petit Traité est composé avec ce discernement plein de goût, qui élague tout ce qui serait superflu, n'omet rien de ce qu'il est nécessaire de dire, et pose des principes dont l'évidence saisit tous ceux qui ne sont pas privés du sentiment des beaux-arts. Nous avons remarqué particulièrement ce que dit notre auteur, de la faculté d'idéaliser. Selon lui, « la composition *idéale*, dans les arts d'imitation, résulte immédiatement de la connaissance des formes et de l'étude approfondie de leurs proportions entre elles. En effet, c'est un moyen de représenter l'homme, et d'exprimer même ce qu'il éprouve en dedans de lui, d'une manière beaucoup plus sûre et plus durable que par les petits accidens passagers qui altèrent son visage, accidens auxquels on donne exclusivement le nom d'*expression*. Dussions-nous choquer quelques préjugés, qui, pour être vieux, n'en sont pas

plus raisonnables, nous répéterons que, pour un peintre, l'expression des sentimens intérieurs n'est pas seulement sur les traits du visage, mais, au contraire, qu'on n'en trouvera la manifestation complète que dans le *geste* et dans les *proportions* du corps de l'homme et des animaux. » Aussi est-ce avec grande raison, que l'auteur se plaint que la face humaine soit devenue l'objet d'une attention exclusive pour les artistes modernes, à tel point qu'elle leur a fait négliger l'étude du *geste général* du corps ; et il explique très-bien l'introduction de cet abus de l'art, connu sous le nom de *peinture d'expression.* Ces réflexions pleines de sens et de science sont fréquentes dans ce livre. En résumé, ce Traité de peinture est l'ouvrage d'un homme dont les connaissances sont variées et mûries, dont le tact est fin et exercé, qui a étudié et pratiqué en artiste habile, qui a senti, et qui juge en amateur distingué. M. A.

Ouvrages périodiques.

256. —**Annales des sciences naturelles,* journal complémentaire de tous les dictionnaires d'histoire naturelle qui ont paru jusqu'à ce jour; par M. Audouin, Ad. Brongniart et Dumas. Paris, 1829; Crochard, rue de Sorbonne, n° 3. Cahiers mensuels in-8°, accompagnés de planches; prix, pour l'année, 36 fr. à Paris; 38 fr. dans les départemens.

Ce recueil, qui, dès son origine en 1824, s'est fait remarquer par son indépendance et ses doctrines philosophiques, a constamment marché dans les mêmes voies; l'assentiment général qu'il n'a cessé de recevoir en est la garantie. Le zèle des rédacteurs, pour répandre la connaissance de l'histoire naturelle, ne s'est jamais ralenti, et ils ont cherché, par le choix et la disposition des matériaux, à y intéresser assez le public pour qu'il sente que cette science est digne de captiver les esprits et qu'elle mériterait certainement une meilleure place dans l'éducation générale. Arrivées, à la sixième année de leur publication, les Annales forment aujourd'hui une collection précieuse par la variété et le nombre de mémoires qu'elles renferment; ce nombre s'élève déjà à plus de 500 : pour la minéralogie et la géologie, 142; pour la botanique, 121; la zoologie, l'anatomie et la physiologie des animaux, 247. A dater de cette année, ce recueil se trouve augmenté d'une *Revue bibliographique des sciences naturelles,* destinée à tenir les lecteurs au courant d'une foule de nouvelles scientifiques importantes à connaître. Σ.

257. — * *La Tribune des Départemens*, journal politique, commercial et littéraire. On s'abonne à Paris, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 1. Prix de l'abonnement, 20 fr. pour trois mois; 40 fr. pour six mois; 80 fr. pour l'année.

Au milieu du déluge de nouveaux journaux dont nous sommes inondés depuis quelque tems, et parmi lesquels l'*Universel*, le *nouveau Journal de Paris*, spécialement consacré aux intérêts de la capitale; le *Journal des Comédiens*, *l'Album national*, la *Gazette des cultes*, à la fois religieuse, philosophique et constitutionnelle, *la Jeune France*, les *Annales de Législation*, la *Gazette de l'Instruction publique*, la *Revue de Paris*, qui est un *magasin*, un *dépôt* de morceaux inédits, choisis avec soin, méritent une mention particulière, nous annonçons avec plaisir la *Tribune des Départemens*, que son esprit et ses principes franchement constitutionnels, son plan et le talent de ses rédacteurs auront bientôt fait distinguer de ses nombreux concurrens. Plusieurs des lecteurs de notre *Revue* ont pu prendre connaissance du *prospectus*, annexé à l'un de nos derniers cahiers, d'un *recueil mensuel*, qui devait être publié sous le titre de *Revue des Départemens*, et qui devait s'occuper, d'une manière spéciale et à peu près exclusive, de tous les intérêts locaux, des besoins et des vœux légitimes des diverses contrées de la France, et en présenter la situation progressive et comparée sous tous les rapports qui constituent la prospérité publique. Malgré le retard apporté à la publication de ce recueil, l'idée n'en a pas été abandonnée par ceux qui l'avaient conçue, et ils espèrent le fonder, d'ici à peu de mois, sur des bases larges et solides. — La *Tribune des Départemens*, établie sur un plan analogue, et dont le mode de publication quotidienne peut la rendre plus éminemment utile, se propose, à quelques égards, le même but. Quelques lignes extraites de son *prospectus* feront bien connaître ce but, et les moyens qui seront employés pour l'atteindre.

« Tout ce qui, dans l'administration départementale et communale, dans l'instruction publique, le commerce, l'agriculture, l'industrie, offrira un abus à détruire, un mal à soulager, un progrès à obtenir, un bienfait à répandre, sera aussitôt signalé. Nous irons de commune en commune interroger l'expérience des hommes que le respect et la confiance de leurs compatriotes nous désigneront comme les représentans de l'opinion; nous leur donnerons, au sein de Paris, un interprète qui fera connaître, chaque jour, au gouvernement et à la nation, leurs projets d'amélioration locale et leurs vues

de bien public.... Les diverses parties du royaume, jusqu'à présent isolées, seront mises en rapport les unes avec les autres; en apprenant à se mieux connaître, elles seront étonnées des avantages réciproques que leur offriront leurs communications, devenues plus actives et plus sûres. Alors sera mis en lumière, et par-là même en valeur, d'un côté, ce que chaque département a fait et peut faire encore pour la grandeur de la France; de l'autre, ce que la France doit faire pour la prospérité de chacun d'eux.... La patrie n'est pas dans quelques salons; elle n'est ni renfermée entre les barrières d'une capitale, ni circonscrite dans telle classe de citoyens plus ou moins imposés : elle est dans trente-deux millions de Français qui donnent à l'État leur fortune, leur industrie et leur sang; elle est dans les villes, dans les hameaux, dans les campagnes de quatre-vingt-six départemens, tous, quoique à différentes mesures, associés, par leur gloire comme par leurs sacrifices, à ces prodiges de la guerre, à ces triomphes des arts, à ces progrès de la raison et de la société civile, qui, depuis deux siècles, ont placé et toujours plus élevé la France au premier rang entre les nations.... Comme cette partie de notre tâche sera presque une nouveauté, nous avons eu recours, pour la remplir, à des moyens d'investigation presque entièrement nouveaux, et dont les frais, quelque considérables qu'ils soient, ne peuvent nous arrêter dans une tentative toute patriotique. Un certain nombre de voyageurs, en qui le public a reconnu le talent d'observer et la variété de connaissances que le véritable esprit d'observation exige et qu'il suppose, seront chargés de parcourir, en tout sens, le territoire national; de recueillir tous les faits, tous les documens utiles; de les vérifier par eux-mêmes, avec la plus attentive circonspection, et de nous les transmettre avec la plus impartiale véracité. »

Voilà, certes, d'excellentes idées et un plan bien conçu, déjà même bien exécuté. La *Tribune des Départemens*, quoiqu'elle ne paraisse que depuis le lundi 8 juin, a déjà en partie rempli les engagemens contractés par son *prospectus*, et les remplira d'une manière d'autant plus satisfaisante, après la session des Chambres, qu'elle aura plus de place pour s'occuper des intérêts locaux et spéciaux, en même tems que nationaux, auxquels elle est surtout consacrée, et que ses relations, mieux établies et plus étendues, lui procureront des renseignemens plus exacts sur tous les objets compris dans son vaste plan. Jusqu'ici, on aime à remarquer que les rédacteurs de ce nouveau journal s'attachent à publier

des faits, des discussions franches sur les questions d'un intérêt général, quoique appliquées à une localité particulière; les *choses* sont abordées nettement, sans détour, sans parti pris d'avance d'en faire le thème de déclamations rebattues. La rédaction est, en général, très-soignée, et digne de l'écrivain distingué, bien connu par d'honorables succès, qui a consenti à s'en charger. Enfin, la *Tribune des Départemens*, si elle est continuée avec le même talent et dans le même esprit, ne peut manquer d'être appréciée, recherchée et consultée comme un digne organe de l'opinion pure et indépendante des bons citoyens, également amis des libertés publiques et de la monarchie constitutionnelle. N.

Livres en langues étrangères, imprimés en France.

258. —**Collectio selecta S. S. Ecclesiæ patrum*, etc. — Collection choisie des pères de l'Église, comprenant leurs meilleurs ouvrages dogmatiques, moraux, apologétiques et oratoires; par M. Caillau, prêtre des missions de France, plusieurs autres prêtres français, et M. M. N. S. Guillon, auteur de la *Bibliothèque choisie des pères grecs et latins*. T. V et VI. Paris, 1829; Méquignon-Havard, et Poilleux. 2 vol. in-8° de 532 et 661 pages. Il paraît chaque mois une livraison de 2 vol., dont le prix est de 14 fr. (Voy. *Rev. Enc.*, t. XLI, p. 542 et *ci-dessus*, p. 227.)

Ces deux volumes sont consacrés aux œuvres de Tertullien. Elles sont rangées en trois classes. 1° Ouvrages catholiques, publiés textuellement. En voici les titres : *Apologeticus, ad nationes lib. II, de testimonio animæ, ad Scapulam, de spectaculis, de idolatriâ, de pallio, de pœnitentiâ, de oratione, ad martyres, de patientiâ, de cultu fœminarum lib. II, ad uxorem lib. II, adversus judæos, de præscriptionibus hæreticorum, de baptismo, adversùs Hermogenem, adversus valentinianos, scorpiace.* 2° Ouvrages douteux, imprimés aussi textuellement, mais avec des notes. Ce sont les traités : *de coronâ, de velandis virginibus, de carne christi, de resurrectione carnis, adversus Marcionem lib.* V, et *adversus Praxeam.* — 3° Enfin, les livres condamnés et qui ne sont publiés que par fragmens, savoir : *de animâ, de fugâ in persecutione, de pudicitiâ, de jejuniis, de exhortatione castitatis*, et *de monogamiâ.* — Cette simple énumération prouve que ces deux volumes ne seront pas les moins intéressans de la collection.

Nos lecteurs auront remarqué parmi les titres que nous venons de transcrire, ceux des ouvrages du célèbre héréti-

que de Carthage qui méritent une attention particulière, soit comme documens historiques, soit comme morceaux de haute éloquence, soit enfin sous le rapport des doctrines religieuses et morales. Quoique les fragmens des livres condamnés soient d'une certaine étendue, et que l'analyse des parties supprimées en donne une idée assez exacte, nous aurions désiré voir ces livres imprimés totalement; les erreurs qu'ils contiennent sont, comme on le sent bien, sans aucun danger aujourd'hui, et l'on est curieux de connaître au juste quelles idées avaient pu égarer ce beau génie qui s'était jeté avec tant de ferveur dans les croyances chrétiennes, et qui tomba dans l'hérésie au milieu de sa carrière. A. P.

259. — *Le fantasie, romanza, etc.* — Les Fantaisies, romance; par *Jean* Borcheti. Paris, 1829; Delaforest. In-8°.

Cette pièce de vers est précédée d'un discours épistolaire. L'auteur est un de ses italiens estimables qui furent exilés de leur patrie pour avoir désiré son amélioration. Il s'adresse aux amis qu'il a laissés en Italie, et qu'il aime d'autant plus qu'il en est éloigné. Le sujet de sa romance est cette époque si glorieuse pour les Italiens, et que rendirent mémorable la ligue des Lombards, la bataille de Segnano, et la paix de Constance. L'auteur se représente dans ses rêves patriotiques tout ce qu'il y eut de plus remarquable; il porte son attention tantôt sur le citoyen qui, exilé de sa patrie, soupire après sa liberté; tantôt sur ce religieux (frère Jacques de Milan), dont la race, dit-il, est presque éteinte, et qui exhortait ses concitoyens à secouer le joug de l'étranger; tantôt sur Frédéric Barberousse, contraint après sa défaite complète, à reconnaître l'indépendance et la liberté des Italiens. Au milieu de ces tableaux, l'auteur se représente aussi celui de l'Italien corrompu et dégénéré; il excite d'autant plus l'indignation du lecteur qu'il est suivi du tableau de l'Italie replongée dans l'esclavage. Enfin le sujet de ces vers est tel qu'il convient à une âme vraiment libre et amie de son pays. Si nous n'approuvons pas toujours le style, la versification et même la la marche de la pensée de M. Borcheti, nous ne pouvons qu'applaudir à ses intentions et à ses nobles sentimens; nous souhaiterions même qu'ils fussent partagés par tous ses compatriotes. Le discours en prose qui précède les vers est dicté par un esprit tout différent. L'auteur semble s'abandonner à la gaîté dans ce dernier autant qu'il est sérieux et grave dans les autres. F. Salfi.

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

AMÉRIQUE SEPTENTRIONALE.

ÉTATS-UNIS.

New-York.—*Publication d'un journal en langue française.*— Nous avons sous les yeux quelques numéros de cette feuille, qui est intitulée : *Le Courrier des États-Unis,* journal politique et littéraire. Il nous ont paru fort bien rédigés, et assez intéressans, quoique les objets dont ils s'occupent, et qui regardent presque exclusivement la France, fussent déjà vieux pour nous. Une partie de l'espace est consacrée aux séances de la Chambre des Députés; une autre, au compte rendu de quelques ouvrages littéraires. Nous y trouvons une analyse des *Mémoires d'un apothicaire* sur la guerre d'Espagne; un assez long extrait du nouvel ouvrage de M. *Mérimée : Chronique du tems de Charles IX;* enfin, les *Fantômes* de M. *Victor Hugo,* où quelques traits de mauvais goût n'empêchent pas de reconnaître une belle et puissante imagination. — L'auteur des *Lettres écrites de France* ne nous semble pas avoir bien étudié l'état des opinions; ainsi, il affirme que l'émancipation de l'Irlande n'est point *populaire* en France, et il donne, à l'appui de ce fait, des raisons au moins aussi singulières que l'assertion elle-même. Ainsi, parlant de cette interminable et fort ennuyeuse querelle des romantiques et des classiques, il tronque les faits et les dates; il donne pour fraîchement publié un ouvrage de M. de Stendhal, qui a paru depuis je ne sais combien d'années; il prétend que « MM. les romantiques avancent peu de raisons, mais les assaisonnent de beaucoup d'injures, de personnalités et de calomnies. » Nous demanderons à M. le *correspondant parisien*, comme il s'appelle, la permission de n'être point tout-à-fait de son avis; les torts de ce genre ont été, pour le moins, partagés entre les deux partis. Il rencontre quelquefois plus juste; par exemple, dans ce qu'il dit de la Chambre des Députés, et de sa position à l'égard du pays et du ministère. Au total, le *Courrier des États-Unis* sera fort utile aux Français qui se trouvent en Amérique, et qui ne sont pas à portée de recevoir directement les journaux de

Paris. Il paraît tous les samedis ; le prix de l'abonnement est de 8 dollars pour un an. On souscrit à New-York, 7, Broad-Street. A. P.

— *Statistique de l'instruction primaire dans l'État de* NEW-YORK (1).

I. *Tableau du nombre des élèves fréquentant les écoles primaires dans l'État de New-York, pendant l'année* 1828 :

NOM des COMTÉS.	*Nombre des enfans instruits* dans les districts scolaires qui ont remis leurs listes à l'inspecteur des écoles.	*Nombre des enfans* entre 5 et 15 ans, vivant dans les districts qui ont remis leurs listes à l'inspecteur des écoles.	NOM des COMTÉS.	*Nombre des enfans instruits* dans les districts scolaires qui ont remis leurs listes à l'inspecteur des écoles.	*Nombre des enfans* entre 5 et 15 ans, vivant dans les districts qui ont remis leurs listes à l'inspecteur des écoles.
Albany.	8,341	8,119	Ontario.	12,882	11,671
Allegany. . . .	7,856	6,736	Orange.	10,311	12,657
Broome	5,102	4,540	Orléans.	5,540	4,770
Cattaraugus . .	3,683	3,085	Oswego	7,550	6,611
Cayuga.	14,585	13,880	Otsego.	17,093	14,981
Chautague. . .	9,236	7,748	Putnam	3,024	3,411
Chenango . . .	13,231	10,673	Queens.	3,291	5,762
Clinton	4,704	4,961	Renselaer . . .	11,861	13,716
Columbia . . .	9,999	9,983	Richmond. . .	872	1,984
Cortland. . . .	8,640	6,885	Rockland. . . .	1,702	2,517
Delaware . . .	10,122	9,323	Saratoga. . . .	11,201	10,776
Dutchess. . . .	10,503	12,740	Schenectady. .	3,050	3,058
Erie	9,050	8,220	Schoharie . . .	7,585	8,136
Essex.	5,902	5,217	Seneca.	6,173	6,421
Franklin. . . .	2,762	2,660	St.-Lawrence..	9,471	8,656
Genesee	16,756	13,405	Steuben	9,791	9,016
Greene.	7,903	8,025	Suffolk.	6,603	6,787
Herkimer . . .	10,563	10,091	Sullivan	3,172	3,288
Jefferson. . . .	14,327	15,118	Tioga	6,899	6,010
Kings.	1,257	3,691	Tompkins . . .	11,980	10,777
Lewis	4,417	3,938	Ulster	7,202	9,803
Livingston . . .	8,335	8,034	Warren	3,682	3,237
Madison	13,080	11,062	Washington . .	12,844	11,416
Monroe	13,676	13,556	Wayne.	9,316	10,002
Montgomery. .	11,717	12,750	Westchester. .	6,626	8,561
New-York . . .	6,142		Yates.	5,667	5,390
Niagara	4,492	4,703			
Oneida.	18,950	18,558	TOTAL. . .	468,205	449,113
Onondaga . . .	17,506	14,470			

(1) Nous devons cette importante communication à M. *Adrien* BAILEY, qui l'a extraite du rapport officiel fait au gouvernement de l'État de New-York, par M. *A. C.* FLAGG, inspecteur général (*superintendent*) des écoles primaires, le 6 février 1829.

II. *Tableau statistique du nombre annuel des élèves des écoles primaires dans l'état de New-York,*

Depuis 1815 jusques et y compris 1828,

Accompagné des sommes annuellement payées par les caisses de l'État pour l'instruction primaire pendant la même période.

Années.	Nombre d'enfans instruits dans les districts scolaires qui ont envoyé les listes de leurs écoliers.	Nombre d'enfans entre 5 et 15 ans, vivant dans les districts qui ont envoyé les listes de leurs écoliers.	Rapport du nombre des enfans instruits au nombre des enfans de l'âge sus-mentionné vivant dans les districts respectifs.	Sommes payées par le gouvernement en dollars (1).
1815	140,106	176,449	4 à 5	55,721
1816	170,386	198,440	6 — 7	64,835
1817	185,253	218,969	5 — 6	75,235
1818	210,516	231,871	8 — 9	95,011
1819	271,877	302,705	9 — 10	117,151
1820	304,559	317,633	24 — 25	146,418
1821	332,979	339,258	42 — 43	157,195
1822	351,175	357,029	44 — 45	175,421
1823	377,054	375,208	94 — 93	182,820
1824	402,940	383,300	101 — 96	182,142
1825	425,586	395,586	100 — 93	182,790
1826	431,601	411,256	105 —100	185,720
1827	441,856	419,216	96 — 91	222,996
1828	468,205	449,113	25 — 24	232,343

Il serait curieux de comparer ces chiffres à ceux que pourrait fournir la statistique des États de l'Europe, surtout celle de la France, dont l'énorme budget comprend une somme de 50,000 francs pour les écoles primaires d'une population de 32,000,000! Et si l'état plus ou moins prospère de ces utiles institutions peut servir à apprécier la civilisation plus ou moins avancée des différentes contrées, les États-Unis, ou du moins l'État de New-York, qui, il faut l'avouer, occupe sous ce rapport l'un des premiers rangs parmi les États de l'Amérique du nord, laisse encore l'Europe bien loin derrière lui.

AUSTRALASIE.

Nouvelle colonie de Swan-River. — L'établissement formé il

(1) Le dollar vaut 5 fr. 42 c.

y a cinq ans, dans la partie septentrionale de la Nouvelle-Hollande, à l'île Melville, n'ayant pas répondu aux espérances que l'on avait conçues, le gouvernement anglais a résolu de former une nouvelle colonie, dans cette partie du globe. D'après les rapports détaillés du capitaine STIRLING, commandant la frégate *le Succès*, on a choisi, pour cet établissement, l'embouchure de la *rivière des Cygnes*, sur la côte occidentale de l'Australasie, par le 32° de latitude et le 115° de longitude orientale. Ce lieu avait été visité et reconnu par le capitaine BAUDIN, dans son exploration de cette côte; et l'on a seulement traduit en anglais les noms qu'il avait donnés à ses différens points. Le territoire s'étend le long de la mer, en deçà d'une chaîne de montagnes granitiques, abruptes et continues, dont l'élévation moyenne est de 12 à 1500 pieds, et les plus hauts pics d'environ 3,000. On calcule que la surface du pays a de deux millions à deux millions et demi d'hectares, ou plus de 1200 lieues carrées; ce qui revient à l'étendue de la Catalogne ou de la Provence. Le sol est singulièrement fertile, facile à défricher, coupé de rivières, de ruisseaux et de collines. La température est rafraîchie par les brises de mer, et le climat est analogue à celui de la Caroline du sud, ou à celui de Madère, dont la latitude est semblable dans l'hémisphère septentrional. La *Baie du Géographe*, qui ressemble à celle de la Table, au cap de Bonne-Espérance, est le meilleur port de la colonie, après le *Havre Cockburn*, qui est formé par l'île Buache, et qui peut recevoir les plus grands navires. La chasse et la pêche promettent une subsistance abondante aux premiers colons, qui, sous ce climat favorable, semblent n'avoir à redouter que la férocité des indigènes, dont les tribus sont peu nombreuses, et la multitude extraordinaire de requins et de serpens de mer, qui pullulent sur les côtes. Ces derniers ont jusqu'à dix pieds de long, et il y a des requins qui pèsent au-delà de deux mille livres.

Le *port Cockburn* est à 800 lieues du *port Jackson*, ou vingt jours de voyage maritime, à 500 lieues de Batavia et de Timor, à 1200 de Madras et de Ceylan, à 1100 de l'Ile de France, à 1600 du cap de Bonne-Espérance, et à 3,500 lieues d'Angleterre, équivalant à une traversée de cent jours. M. DE J.

GRANDE-BRETAGNE.

IRLANDE. — DUBLIN. — *Société royale.* — Dans une des dernières séances, il a été résolu qu'on nommerait un comité chargé de faire un rapport sur la possibillté d'établir,

sous les auspices de la société, une exposition annuelle des produits naturels et manufacturiers de l'Irlande, à l'instar du plan adopté pour le même but à Paris et dans d'autres grandes villes du continent.

Londres.—*Appareil contre l'incendie.*—Le Dr Birbeck, dans une séance de *l'Institution des arts mécaniques*, parlant des moyens d'échapper au feu, a insisté sur les dangers qu'offrent la fumée, qui, suffocant les individus, les met hors d'état de fuir même avant que le feu les atteigne. Il recommande, comme une des choses les plus efficaces, et les plus faciles à se procurer, et à avoir chez soi l'appareil inventé par le lieutenant *Cook*, et composé d'un sac de toile cylindrique, dont la forme est maintenue en bas par une pièce de bois circulaire, et en haut par un fort anneau de fer placé à l'ouverture. Ce sac est suspendu par une corde, qui passe sur une poulie, accrochée à un anneau de fer, fixé par avance dans le mur. Le bout de la corde, tancé dans la rue, est aussitôt saisi par les personnes qui se trouvent en bas, et qui font descendre peu à peu le sac, et les individus qu'il contient. Sans aucune aide du dehors, une personne peut se descendre elle-même, en passant la corde une ou deux fois autour du balcon. Tout l'appareil n'est pas volumineux; et peut sans inconvénient occuper un coin d'une chambre. Entre autres inventions, plus ou moins ingénieuses, faites dans le même but, M. Birbeck a cité avec éloges les machines à cordes de M. *Rider* et de M. *David Davies*, qui, avec quelques améliorations, deviendraient excellentes et presque parfaites. Celle de M. Rider consiste en une forte corde de chanvre, mêlée de laine, comme un cordon de sonnette ordinaire, au bout de laquelle est un anneau, avec un ressort à crampons, qu'on peut fixer sur-le-champ à un bois de lit, à une commode, ou à quelque autre meuble pesant. Au moyen de cette précaution, on peut, en parfaite sûreté, se placer debout sur une espèce d'étrier en fer, qui a trois anneaux dans lesquels passe la corde. Ces anneaux ne sont pas placés perpendiculairement l'un au-dessus de l'autre, mais dans différentes directions, et disposés de manière à empêcher la descente trop rapide de l'appareil.

Voyages de découvertes. — Nouvelle expédition dans les mers arctiques. — Encore une tentative pour explorer l'extrémité septentrionale du continent américain. Cette fois-ci, c'est un rival de gloire de l'intrépide *Parry*, le capitaine Ross, auteur d'un *Traité sur la Navigation par la vapeur*, qui de lui-même entreprend cette expédition, n'ayant pour stimulant ni récompense pécuniaire ni autre ambition que d'avancer la

science. C'est à ses frais que le capitaine Ross s'embarque; seulement l'Amirauté, la Société royale et plusieurs autres corps savans ont mis libéralement à sa disposition les instrumens les plus perfectionnés. Depuis six à huit ans, cet habile marin n'a cessé de faire des expériences sur l'application de la vapeur à des vaisseaux de tout genre, et c'est grâce à ce puissant moteur qu'il espère mener à bien son entreprise. *La Victoire*, du port de 200 tonneaux, marche par une machine à vapeur, sans tuyau de cheminée (fumel), et à haute pression. Un autre avantage extraordinaire, quand on considère la navigation de ces mers et la nature des côtes qu'on doit explorer, c'est qu'on peut employer pour chauffage toute espèce de combustibles, les bois des rivages septentrionaux de l'Amérique, ou, à leur défaut, les huiles de veau marin, d'ours, de baleine, qu'on peut se procurer presque partout où il y a des glaces et de l'eau. Le projet du capitaine Ross est, dit-on, de se rendre d'abord au détroit de Lancastre, d'examiner l'intérieur de la baie du Prince-Régent, qui, si l'on se le rappelle, présentait le plus de chances d'approcher du continent septentrional. Il y a tout lieu de croire qu'à l'aide de la vapeur et des bateaux, on arrivera à quelques découvertes intéressantes sur ce point. Une fois que, par ce canal, on aura atteint la côte d'Amérique, le but de l'expédition sera de compléter son examen, et surtout d'inspecter la portion du continent qui a échappé aux efforts des capitaines Franklin et Beechey. Le *Saint-John*, vaisseau de 320 tonneaux, chargé de charbon de terre, de provisions, etc. accompagnera *la Victoire*. Les équipages des deux vaisseaux sont de soixante hommes : vingt dans l'un, quarante dans l'autre. Ils sont approvisionnés pour trois ans et mettront bientôt à la voile. L. Sw. B.

RUSSIE.

Saint-Pétersbourg. — *Tableau de la population* (1).

Nombre des habitans et classes différentes.	Hommes.	Femmes.	Total.
Nombre des habitans.	297,445—	124,721—	422,166
Sur ce nombre il y a :			
Personnes appartenant à l'état ecclésiastique.	1,080—	681—	1,761
Personnes appartenant à la noblesse . .	24,345—	16,819—	41,164

(1) Communiqué par M. *Adrien* Balbi, d'après le recensement fait en 1828. Ce géographe le doit lui-même à l'obligeance de M. le conseiller *Frédéric* Adelung.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Soldats et sous-officiers	46,076—	9,975—	56,051
Marchands	6,706—	3,983—	10,689
Bourgeois	20,377—	12,191—	32,568
Étrangers	8,473—	4,511—	12,989
Artisans	4,775—	3,019—	7,794
Gens de différentes conditions, serfs et paysans	185,613—	73,542—	259,155
Mouvement de la population.			
Naissances	4,904—	4,875—	9,779
Enfans abandonnés	.....—	.....—	10
Mariages	.....—	.....—	1,032
Décès	4,046—	2,278—	6,324
Vaccinations	.....—	.....—	543
Morts par différens accidens	.....—	.....—	412

ALLEMAGNE.

Berlin. — *Société de géographie.* — Depuis le commencement de cette année, il existe à Berlin une société de géographie, qui n'est cependant pas encore aussi florissante que celle de Paris : elle ne décerne pas encore de prix, ne publie point de journal, et se borne à des séances, terminées, d'après la coutume du pays, par un joyeux banquet. Toutefois, c'est une circonstance heureuse que la fondation de cette société, destinée à seconder en Allemagne, où jusqu'à présent la géographie n'avait été cultivée que par des savans isolés, la propogation et l'essor de cette science utile. Sans aucun doute le séjour de M. de Humboldt dans sa patrie a été l'une des premières causes de cet établissement. — En tête de ses fondateurs, et comme directeur, figure M. *Charles* Ritter, savant célèbre, dont les ouvrages sont connus en France, quoiqu'ils n'y aient pas encore été traduits. Déjà, depuis plusieurs années, il professe avec beaucoup de succès, à l'université de Berlin, un cours de géographie générale comparée (*allgemeine vergleichende Erdkunde*) : il y a long-tems que ses cartes et son ouvrage sur l'Europe avaient attiré sur lui l'attention publique, mais ses productions les plus remarquables sont les traités qu'il a consacrés à l'Afrique et à l'Asie. Au lieu de réduire la géographie comme la plupart de ses devanciers, à une simple nomenclature de noms de peuples, de villes, etc., il en a fait une science complète et philosophiquement coordonnée (1).

(1) Il paraîtra incessamment une traduction française des deux prin-

La Société de Berlin compte d'autres membres très-distingués : on doit les louer d'avoir réuni leurs efforts pour les progrès de la science : ils n'en acquerront que plus de forces pour combattre la vieille routine qui s'attache encore aux études géographiques, dans différentes parties de l'Allemagne, et entre autres à Weimar. Les éloges que nous donnons ici à cette utile société sont indépendans de tout intérêt personnel, d'autant plus que par un article de ses réglemens (§ 18), elle déclare que : « la société n'aura aucun égard à ce qui sera dit sur son compte dans les feuilles publiques. » Si nous pouvions espérer une exception en notre faveur, nous conseillerions peut-être l'amendement de quelques articles. Nous citerons le suivant, à cause de sa singularité : « § 8. Il y aura des membres honoraires qu'on pourra choisir parmi les grands fonctionnaires, en se bornant toutefois à ceux qui jouissent du titre d'excellence, et cela sans ballotage et par simple délibération des directeurs actuels. » Une pareille mesure exclurait de la catégorie des membres honoraires le baron de Humboldt lui-même, qui est l'un des fondateurs de la société. Un autre article, le sixième, est ainsi conçu : « La réception des membres nouveaux ne peut avoir lieu que dans des séances semi-annuelles. » Ce qui tend à restreindre le nombre des membres et, par suite, le cercle de l'influence de la société ; d'un autre côté, elle paraît ne pas admettre d'associés étrangers, qui cependant peuvent être fort utiles pour les recherches géographiques. Il y a en effet une différence remarquable entre les associations scientifiques de la France et celles de l'Allemagne. Dans le premier de ces deux pays, elles cherchent à augmenter le nombre de leurs contribuables afin d'accroître leurs revenus dans l'intérêt de la chose, et cependant elles laissent à leurs membres actifs la faculté d'acquérir de la réputation par leurs travaux personnels ; en Allemagne, elles s'entourent, pour ainsi dire, de barrières, afin de rendre l'élection plus honorable, mais elles nuisent aussi de la sorte à l'agrandissement et à la réussite de leur entreprise. Δ.

---

cipaux ouvrages de M. Charles Ritter. On attend pour l'*Asie* la seconde édition allemande ; la seconde de l'*Afrique* a paru en 1822. Le professeur de Berlin doit fournir au traducteur des supplemens pour cette derniere partie, et plusieurs savans, parmi lesquels nous citerons MM. *Abel-Remusat*, *Klaproth* et *Jomard*, doivent, dit-on, enrichir l'ouvrage de leurs notes, ou le modifier s'il y a lieu. Lorsque de tels ouvrages seront adoptés en France, pour l'enseignement universitaire ou particulier, la science en retirera nécessairement de grands avantages.

SUISSE.

Lausanne. — *Réclamations : Esprit des gouvernemens suisses; Liberté de la presse; Maison pénitentiaire de Lausanne; Instruction publique.* (Extrait d'une lettre adressée au directeur de *la Revue Encyclopédique.*) — Monsieur, l'article *Suisse* du tome 1er de 1829 (3e livr., p. 736 et suiv.) de la *Revue Encyclopédique* renferme des erreurs graves, qui doivent être corrigées, pour conserver à cet estimable journal la confiance dont il jouit. Votre correspondant, monsieur, paraît d'abord animé de malveillance contre les gouvernans des cantons aristocratiques, et plus particulièrement contre ceux de Berne, ce qui a une fâcheuse influence sur les jugemens qu'il porte.

Les constitutions des vingt-deux cantons suisses offrent malheureusement une diversité trop grande. Le principe aristocratique domine encore dans plusieurs des anciens cantons, à *Zurich*, à *Berne*, à *Lucerne*, à *Fribourg*, à *Soleure*, à *Bâle* et à *Schafhouse*. La démocratie a subi peu de modifications dans les anciens cantons démocratiques de *Schwitz*, *Ury*, etc., etc., elle en a, au contraire, subi d'importans à *Genève*, dans le *Valais* et les *Grisons*. Enfin, les cinq nouveaux cantons, ceux d'*Argovie*, de *Saint-Gall*, de *Thurgovie*, de *Tésin* et de *Vaud* sont régis par des constitutions dans lesquelles il paraît, aujourd'hui, qu'on n'a pas pourvu aux garanties nécessaires au maintien de la liberté (1). Il est donc impossible de porter un jugement général sur les œuvres de gouvernemens aussi divers; et, comme il faudrait se donner la peine d'en étudier vingt-deux, on trouve plus commode de prononcer au hasard, sans tenir compte des faits. L'esprit de l'ancien *patriciat* vit sans doute encore dans les cantons aristocratiques. On le retrouve, même dans les démocraties, et, s'il n'a pas encore pris racine, dans les nouveaux cantons, il a du moins essayé de s'y implanter, et donne déjà des espérances.

Néanmoins, des perfectionnemens notables ont été apportés à la législation et à l'administration, dans les cantons aristocratiques, et le mouvement imprimé à cet égard promet d'heureux résultats. Zurich, Berne, Lucerne et Bâle ont fait,

(1) La loi persécutrice, portée, le 20 mai 1824, contre les sectaires, a ouvert la maison des citoyens à tout agent de l'autorité qui veut s'assurer s'ils n'ont pas des conventicules. Le *Nouvelliste vaudois* du 28 avril offre l'exemple de ce que le pouvoir sans contrôle peut se permettre, dans les pays appelés libres, lorsqu'on a négligé de le contenir par des institutions.

dans cette carrière, des pas qui en annoncent d'autres. La publicité n'a sans doute pas été, d'abord, mieux accueillie en Suisse que partout ailleurs; mais c'était bien moins parce qu'elle révélait des abus, que parce que, depuis plusieurs siècles, la sûreté de l'État paraissait inséparable du silence gardé sur les œuvres des gouvernans. L'administration des finances, dans les cantons aristocratiques, n'a jamais rien eu à redouter de la publicité. Toutes les gazettes y circulent librement : si celles qu'on y publie s'expriment avec respect sur l'administration intérieure, leur langage est pourtant toujours accompagné de franchise.

Il n'est pas étonnant que Genève, qui a 30,000 habitans, tous industriels, et qui possède de grandes richesses, ait plus de presses et de librairies que les autres villes de la Suisse; mais, lorsque votre correspondant cite les feuilles génevoises comme les seules qui fassent connaître les discussions relatives aux budgets, c'est qu'apparemment il n'a lu ni le *Messager suisse*, ni le *Narrateur de Saint-Gall*, ni la *Nouvelle Gazette de Zurich*, la meilleure feuille publique de la Suisse, ni la *Feuille du canton de Vaud*, ni la *Gazette de Lausanne*, ni le *Nouvelliste vaudois*, qui est surtout consacré aux questions législatives, administratives et judiciaires qui s'élèvent dans l'intérieur de la Suisse.

Ce fut la *Feuille du canton de Vaud*, qui, en 1820, osa, pour la première fois, livrer à la publicité le budget du canton de Vaud et le compte que le gouvernement rend annuellement de sa gestion. Son rédacteur ne fut nullement inquiété par la censure; mais la sensation que cette tentative produisit en Suisse fut accompagnée d'abord de vives clameurs. Toutefois, le bon sens national prévalut, et quelques cantons suivirent l'exemple donné par le canton de Vaud. Le premier compte publié sur les opérations financières du canton de Genève date de l'année 1822.

Il faut rendre à chacun ce qui lui appartient. C'est ainsi, par exemple, qu'on a voulu enlever au canton de Vaud l'honneur d'avoir, *le premier*, fondé en Suisse une maison de détention d'après le système nouveau, dit *pénitentiaire*. Les fondations en furent posées en mai 1822; et comme le bâtiment devait être calculé pour une population triple de celle de Genève, il ne put être terminé que pour l'année 1826, un an plus tard que celui de Genève, qui avait été fondé postérieurement, à son imitation. Les réglemens adoptés provisoirement n'ont pas encore reçu la sanction législative, parce qu'on a cru qu'il était sage d'accorder au gouvernement

le tems d'essayer ceux qui lui paraîtraient les plus convenables, et ce ne sera qu'en 1830 qu'ils seront rendus publics.

Le jugement peu favorable porté, dans le précédent cahier de la *Revue*, sur la maison de détention de Lausanne, prouve que l'auteur n'a pas visité cet établissement, dont l'expérience justifie mieux, chaque jour, soit le plan, soit l'administration. Le reproche d'avoir coûté plus que celui de Genève est injuste, puisqu'il a été créé pour un nombre de détenus presque triple de celui que doit renfermer la prison de Genève.

Votre correspondant ne paraît tenir aucun compte des perfectionnemens apportés à l'instruction publique, dans plusieurs cantons. Il garde également le silence sur l'accroissement qu'ont reçu les collections destinées à propager les connaissances en tout genre. Il ignore apparemment que, dans plusieurs cantons, on s'occupe très-sérieusement de législation, et en particulier, de la réforme des lois pénales, et que les discussions relatives à la réforme du code civil et de la procédure civile ont eu lieu, en présence du public, à Berne, au foyer d'une aristocratie qui est l'objet de ses attaques.

Il paraît, enfin, que votre correspondant n'a jamais entendu parler des nombreuses sociétés, formées par les hommes les plus recommandables des divers cantons, pour s'occuper des intérêts de la patrie commune, sociétés dont les membres se réunissent chaque année, sur divers points de la Suisse, et dont les plus connues sont, la *Société des sciences naturelles*, la *Société helvétique*, la *Société d'utilité publique*, etc., etc.

Le succès plus ou moins heureux des entreprises de bateaux à vapeur n'a rien de commun avec l'état moral de la Suisse, tel que le présente votre correspondant. Il en résulterait seulement, que les Suisses ont mis de l'empressement à profiter des nouvelles découvertes, ce qui n'est pas un sujet de reproche. Deux de ces bateaux sont en activité sur le lac de Genève. Des obstacles, qui gênent la communication entre les lacs de Neuchâtel et de Bienne, ont fait manquer l'entreprise du bateau à vapeur sur le premier de ces lacs. Si les Suisses voulaient se prévaloir, à leur tour, des entreprises qui échouent ailleurs, pour prononcer un jugement sévère sur le degré de civilisation des nations étrangères les occasions ne leur manqueraient pas; mais ils auraient tort, et la *Revue Encyclopédique* les censurerait avec raison. UN SUISSE.

ITALIE.

ROME. — *Poème épique improvisé par* M. *Louis* CICCONI. — Il

semble qu'un des résultats les plus remarquables de la révolution française, qui pourrait aussi bien s'appeler révolution *universelle*, a été cette hardiesse de tentatives en tous genres, cette confiance, par fois un peu aveugle, dans nos propres forces, qui nous pousse vers tout ce qui offre quelque apparence d'un grand succès, et nous inspire je ne sais quel besoin d'aller plus loin que nos prédécesseurs. On doit s'applaudir d'une telle disposition des esprits, qui est toujours profitable aux arts, que le but soit atteint ou non. Les improvisateurs se sont montrés en Italie dès l'époque de la renaissance des lettres ; mais, si l'on fût venu proposer aux plus célèbres d'entre eux, à *Gianni*, par exemple, qui, au commencement de notre siècle, excitait l'enthousiasme, beaucoup plus par le choix de ses sujets que par sa manière de les traiter, d'improviser une tragédie, il eût regardé la chose comme impossible. M. *Sgricci* s'est chargé de lui donner un glorieux démenti. Si l'on eût demandé à *Perfetti*, qui reçut au Capitole une couronne rarement obtenue, et, s'il faut tout dire, rarement méritée, de débiter sur-le-champ un poème épique, il se serait trouvé dans un embarras d'autant plus grand, qu'il avait peu d'instruction : M. Cicconi, qui n'en manque pas, a cru pouvoir se hasarder à entreprendre ce qui jusqu'ici n'avait pas encore été tenté. Le nom de ce jeune poète ne doit pas être inconnu aux lecteurs de la *Revue*, car nous avons annoncé, dans le tems (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXVII, p. 474), une brochure remarquable, dans laquelle M. le baron *Malvica* donnait à M. Cicconi des conseils et des encouragemens. Les personnes qui ont assisté à la séance d'improvisation qu'il a donnée à Rome, le 3 mai, ont pu reconnaître que ces sages et paternels avis ont été fructueux.

Plusieurs argumens ont été proposés ; le sort a désigné *la destruction de Carthage*. M. Cicconi s'est recueilli un instant, et a commencé. Après avoir exposé son sujet, il a dédié le poème à madame la marquise *Gentilina* Bandini-Errighi, femme d'esprit et de talent, qui est elle-même auteur de poésies fort agréables ; il a montré les prières et les préparatifs de guerre faits à Rome et à Carthage, dépeint à traits hardis les caractères de Scipion, d'Amilcar, d'Asdrubal et de sa belliqueuse épouse. Le poète a fait ensuite apparaître l'ombre de Didon, qui vient supplier Neptune de soulever ses flots contre les Romains ; ce dieu, qui apparemment a perdu sa vieille affection pour les descendans d'Enée, obtempère au désir de l'ombre irritée ; mais Vénus vient apaiser la tempête, et Scipion avec ses cohortes aborde en Afrique. Ici commence un

épisode qui a excité un vif intérêt, et qui est, à notre avis, ce que le poème a offert de plus gracieux et de plus touchant : Sélène, jeune Carthaginoise, abandonne le toit paternel pour aller chercher son amant dans les rangs de l'armée ; prise par les ennemis, Vénus la change en statue de marbre, qui reprend la vie lorsque son amant s'approche d'elle : cette fiction a été traitée avec un rare bonheur, et a jeté quelque chose de riant au milieu de ce que le sujet pouvait offrir de trop sombre. Viennent ensuite les divers combats où se trouvent mis en action les différens personnages dépeints au commencement du poème : l'on arrive enfin à la prise de Carthage, à la mort héroïque de la femme d'Asdrubal, et à l'hymne que chantent les vainqueurs et qui terminent l'ouvrage d'une manière brillante. L'improvisation a duré deux heures.

Il serait ridicule de chercher dans une composition improvisée ce que l'on a droit d'exiger d'un auteur qui conçoit, médite et écrit à loisir dans le silence et la retraite : d'ailleurs, le charme de l'improvisation est tout fugitif, tout aérien, s'il est permis de parler ainsi ; ce qui fait que les défauts frappent quelquefois plus que les beautés. L'analyse si écourtée, si décolorée que nous venons de donner de la *destruction de Carthage* ne fera que trop connaître, que l'invention et la disposition des événemens constitutifs de l'action n'offraient rien de bien neuf; le cortége des narrations, des descriptions, des invocations, etc., se présentait dans l'ordre accoutumé; pour tout dire, en un mot, les choses se passaient comme dans une infinité d'autres poèmes; mais, de bonne foi, pouvait-il en être autrement ? Il nous restera encore assez à louer en disant que le poète à su jeter de l'intérêt sur tous ces sujets tant de fois traités : ses épisodes ont été habilement disposés à la manière de l'Arioste, qui se joue si heureusement de la difficulté d'interrompre, reprendre, abandonner l'action principale, pour y revenir ensuite sans effort. La diction de M. Cicconi est généralement correcte et exempte de la bouffissure et du clinquant assez ordinaires aux improvisateurs qui ont précédé Sgricci. Ses idées se développent avec facilité et sont exprimées avec élégance : ses pensées ne manquent pas d'une certaine énergie. Il a du feu et du sentiment, ce qui nous détermine à l'engager à improviser de préférence des tragédies ou des drames, ce qu'il a déjà fait avec succès. Dans ces sortes d'ouvrages, l'intérêt se maintient mieux, l'attention de l'auditeur est plus occupée, il y a de nécessité moins de paroles et plus de mouvement. La manière de réciter est de la plus haute importance pour un improvisateur; on pourrait

donc recommander à M. Cicconi, de s'habituer à des gestes simples et nobles, de ménager mieux sa voix, et de s'exercer à en bien conduire les inflexions. Une bonne déclamation fait passer bien des endroits faibles, et même mauvais. Combien de vers misérables n'ont été reconnus pour tels parmi nous, que lorsqu'ils ne sont plus sortis de la bouche de notre excellent Talma.

On ne manque presque jamais de terminer les éloges que l'on adresse à un improvisateur, en lui témoignant le regret de ne pas le voir consacrer son talent à une gloire plus solide et plus durable : nous sommes tout-à-fait de cet avis ; mais nous ne croyons pas cependant, que la poésie improvisée doive être comptée pour rien : c'est un des rameaux de l'arbre littéraire, il ne faut pas le laisser périr. Engageons les improvisateurs à écrire; à la bonne heure : MM. Sgricci et Cicconi ne se feront pas peut-être beaucoup prier; car, le petit nombre de poésies publié par eux a suffi pour nous prouver qu'ils sont loin d'être de mauvais écrivains : mais gardons-nous d'anathématiser et de frapper d'interdit ces inspirations poétiques, où l'homme se montre comme hors de lui-même et transporté dans des régions enchantées. Métastase aussi était improvisateur, et nous n'avons lu nulle part, que cela l'ait empêché d'obtenir une des places les plus honorables sur le Parnasse moderne. J. Adrien-Lafasge.

PAYS-BAS.

Statistique. — *Population.* — Les chiffres suivans sont extraits de l'annuaire (*Jaarbœckje*) rédigé par M. Lobatto, par ordre du gouvernement.

Le total de la population du royaume s'élevait, au 1er janvier 1828, à 6,166,854 âmes, ce qui donne, pour une superficie de 6,202,662 bonniers ou hectares, un terme moyen de 99,5 âmes par 100 bonniers ou presqu'une âme par bonnier. — La province la plus populeuse est la Flandre orientale : elle contient 708,705 habitans ; la moins peuplée est la Drenthe, qui n'en compte que 59,915. L'accroissement pendant l'année 1827 s'est élevé, toutes les provinces du royaume comprises, à 49,919 âmes ; par conséquent au-delà de $\frac{1}{123}$ de la population.... Le nombre total des mariages contractés en 1827 est de 55,632 ; le *maximum* se remarque dans la Flandre orientale, où ce nombre s'est élevé à 4,429.

— *Bêtes à cornes et chevaux.* — Il résulte du rapport de la commission d'agriculture, qu'en 1827, il y avait dans

le royaume 1,886,719 bêtes à cornes, dont 1,328,696 au-dessus de l'âge de deux ans, et 558,623 au-dessous. Le plus grand nombre se trouvait en Frise, savoir : 165,252 têtes; le moindre en Zélande, savoir : 41,633. La totalité a été augmentée, eu égard à 1826, de 33,000 têtes; augmentation qui a eu lieu pour la moitié en Frise. Il y avait aussi, en 1827, 450,982 chevaux, dont 374,829 au-dessus de trois ans, et 76,153 au-dessous. On en trouvait le plus grand nombre en Hainaut, ou 50,129, et la moindre quantité dans la Drenthe, ou 7,723. DE R.

— *Marine.* — Un arrêté du 15 mai 1828 a nommé une commission présidée par le vice-amiral Buyskes, chargée de l'examen des points principaux concernant la marine. Il résulte de cette enquête, d'après le journal officiel du 25 mars, que l'état actuel de notre marine, au 1er janvier 1829, était :

	Force navale en activité de service.		*En non activité.*
Vaisseaux de ligne	1	—	6
Frégates	7	—	13
Corvettes	9	—	8
Bricks	6	—	5
Avisos	3	—	»
Transports	2	—	»
Bateaux à vapeur	2	—	»
Schoner	»	—	1
Canonières à corne de vergue	»	—	14
— à rames	»	—	16
	30		63

Les trente bâtimens en activité portent 720 canons et 4,314 hommes d'équipage. Douze de ces bâtimens, avec 1,677 hommes d'équipage, forment l'escadre de la Méditerranée; six bâtimens, avec 1,107 hommes, forment l'escadre des Indes orientales; les autres sont employés ou aux Indes occidentales, ou pour la correspondance, ou comme bâtimens stationnaires.

Il faut joindre aux bâtimens en non activité, le *Zoutman* de 80, et le *Guillaume* Ier, de 74 canons, qui ne sont plus en état de tenir la mer, et qui sont destinés à être démolis; ainsi que la frégate *Marie Reigersbergen*, de 32, et la corvette l'*Union*, de 20, qui ne peuvent plus être employés que comme vaisseaux stationnaires.

La force à laquelle le gouvernement se propose de porter la marine, pendant la seconde période décennale, se compo-

sera de deux vaisseaux de 84, de dix de 74, en tout douze vaisseaux de ligne; de six frégates de 60, vingt-quatre de 44, en tout, trente frégates; de trente-six corvettes et bricks de 18 à 32; d'un bâtiment d'exercice; de huit avisos; de trois paquebots à vapeur; de trois vaisseaux de transport; de cinq schoners; de quatorze canonières à corne de vergue, et de quatorze canonières à rames. Outre ces bâtimens, il y aura au-delà du complet, trois frégates de 32, et deux canonières à rames. A. QUETELET.

— *Monnaies.* — On estime que, jusqu'au 31 décembre 1828, on a frappé la quantité suivante de nouvelle monnaie: en pièces de 3 florins, de 1 et d'un demi flor., pour une somme de fl. 9,814.186; en pièces de 25, 10 et 5 cents (*centièmes*), 12,312,954; la quantité de pièces d'or de 10 et 5 florins monte à 108.673.920. Total: fl. 130.801,060. Le florin fait 2 francs 11 centimes $\frac{61}{100}$.

— *Colonies de bienfaisance.* — M. le comte de Skarbek a déjà entretenu les lecteurs de la *Revue Encyclopédique* de ces institutions philantropiques; l'administration de celles qui appartiennent aux provinces méridionales du royaume publie, sous le titre du *Philantrope*, un recueil destiné à les mieux faire connaître. On apprend, dans un des derniers numéros, que des terrains qui, il y a six années, étaient stériles et entièrement abandonnés donnent maintenant un revenu de 30.000 florins par an. La population des colonies libres du Midi est de 572 individus, et celle du dépôt de 740; en y joignant les établissemens du Nord, on a un total de 7 à 8,000 âmes. Au 31 décembre 1828, il y avait, dans les colonies méridionales, 297 bêtes à cornes, 1093 moutons et 9 chevaux; 104 bonniers ont été semés en blé. DE R.

FRANCE.

PARIS.

INSTITUT. — *Académie des Sciences.* — *Séance du 4 mai* 1829. — Il est donné communication de l'extrait d'un travail sur la chaleur spécifique des gaz, par MM. *Aug.* DE LA RIVE et MARCET. — M. *Frédéric Cuvier*, au nom d'une commission dont il est membre, avec MM. *Fourier* et *Coquebert Montbret*, fait un rapport sur un mémoire de M. VILLERMÉ, intitulé: *De la distribution, par mois, des conceptions et des naissances de l'homme, dans ses rapports avec les saisons, les climats*, etc., etc. M. le rapporteur expose d'abord quelques

idées fort justes sur la statistique en général; puis, s'arrêtant au mémoire de M. Villermé, il ajoute : « L'auteur a senti que, pour arriver à la connaissance générale de l'influence des saisons sur le phénomène de la conception, il devait surtout obtenir les dates exactes d'un très-grand nombre de naissances, et ce nombre s'élève à près de 14 millions; que des causes secondaires pouvaient modifier l'influence des saisons, et que, si ce n'était que sur les plus larges bases qu'il pouvait établir ses calculs, il ne le pouvait aussi qu'en procédant convenablement. M. Villermé, pour se créer un terme de comparaison, a d'abord rassemblé des diverses parties de la France les naissances de 1819 à 1825, dont le nombre se monte à 7,651,457; il les a ensuite réunies mois par mois; et, après les avoir ramenées au nombre total de 12,000, pour les mieux comparer, il a conclu, d'une manière absolue, les naissances proportionnelles de chaque mois, et conséquemment les conceptions. Mais ces naissances n'ayant pas toutes été obtenues dans le même lieu, dans le même tems, dans les mêmes populations, sous les mêmes influences enfin, et donnant, par conséquent, des résultats différens, suivant ces influences diverses, leurs nombres s'altèrent mutuellement, et les moyennes obtenues de ce mélange hétérogène n'ont pu donner des termes de comparaison exacts. Cette erreur se retrouve à peu près dans toutes les questions que traite M. Villermé, lorsque, pour cela, il est obligé de réunir les naissances de plusieurs populations; et nous aurions peut-être été arrêtés dans la rédaction de ce rapport, dès cette première observation, si nous n'avions considéré que les recherches qui nous occupent, se ressemblant toutes à cet égard, devenaient, jusqu'à un certain point, comparables, et que par là les résultats auxquels est arrivé M. Villermé pouvaient être présentés à l'Académie, non comme aussi certains qu'ils l'auraient été sans cette erreur, du moins comme assez probables. D'ailleurs, nous avons dû aussi considérer que ce recueil des dates de 14 millions de naissances formait l'essence principale du travail de notre auteur, et que ses calculs seraient toujours susceptibles de rectifications lorsque les tableaux fort réguliers qui renferment ces dates seraient publiés. Le premier résultat général obtenu par M. Villermé est que les six mois où il y a le plus de naissances se présentent dans l'ordre suivant : février, mars, janvier, avril, novembre et septembre; ce qui reporte les conceptions aux mois de mai, de juin, d'avril, de juillet, de février, de mars : par conséquent, le plus grand nombre de conceptions auront lieu, mais sans trop

de régularité, durant les six mois consécutifs qui commencent entre le solstice d'hiver et l'équinoxe du printems, et qui finissent entre le solstice d'été et l'équinoxe d'automne, c'est-à-dire, pendant que le soleil se rapproche de notre hémisphère et s'élève sur notre horizon. Ce fait général vient donc confirmer une vérité devenue triviale à force d'être ancienne; c'est l'influence solaire, celle de la lumière et de la chaleur réunies, sur le besoin de la propagation. Les images sous lesquelles le printems se présente ont été pour tous les peuples des emblèmes de la puissance qui ranime la vie et qui la rend féconde. De ce premier fait, on pouvait être conduit à penser que les mois où le soleil s'abaisse le plus sous notre horizon sont les moins favorables à la conception; et, cependant, il n'en est point ainsi; l'époque du moindre nombre de conceptions est l'équinoxe d'automne. Faut-il l'attribuer au repos qui, pour chaque système d'organe, semble être la conséquence immédiate d'une grande activité? C'est ce que nous ne déciderons pas; nous ferons seulement remarquer que cette époque de l'affaiblissement de la faculté génératrice dans l'espèce humaine est précisement celle où, sous ce rapport, les animaux ruminans manifestent le plus de force. Cette anomalie, présentée par l'époque du moindre nombre des conceptions, a naturellement conduit M. Villermé à la recherche des autres exceptions, et c'est l'influence des constitutions météorologiques qui a d'abord arrêté son attention; car il a vu de suite, par ses dates de naissances, que les années qui ont suivi celles dont les étés ont été froids et pluvieux ne donnent plus l'époque du *minimum* des naissances comme les années ordinaires; mais que pour elles, cette époque est retardée, et par conséquent les conceptions. De ces influences météorologiques, M. Villermé passe à celle des climats, qui lui donnent une pleine confirmation des premières. Le minimum des naissances dans les parties septentrionales de la France s'est toujours manifesté plus tard que le terme moyen que nous avons indiqué plus haut; et dans les parties méridionales, il s'est manifesté plus tôt. Les pays étrangers sont aussi venus à l'appui de ce fait général. En Hollande, en Danemark, l'époque du minimum des naissances est retardée, tandis quelle est avancée dans plusieurs villes d'Italie et à Buénos-Ayres. Mais une exception bien remarquable, c'est que la Suède se trouve hors de cette règle particulière et rentre dans la règle générale; et il est à remarquer que si la température des étés exerce une influence notable sur les conceptions, celle des hivers ne paraît en exercer au-

cune : c'est du moins ce que M. Villermé a pu conclure de ses observations sur les hivers de 1740 à 1741, de 1775 à 1776, de 1783 à 1784, de 1788 à 1789. C'est dans l'influence délétère de l'air marécageux, que M. Villermé trouve la cause principale de l'époque du minimum des conceptions, et de son retard, en allant du midi au nord. En conséquence, il recherche directement les effets de cette influence dans les tables de naissances qui lui ont été fournies par les départemens et les villes qui y sont le plus exposées; et il a trouvé qu'en effet toutes les contrées marécageuses étaient remarquables par le petit nombre de conceptions aux époques où les marais versent dans l'atmosphère leurs dangereux miasmes, c'est-à-dire, en automne. Ainsi, Aigues-Mortes, située au milieu des marais qui en rendent le séjour très-malsain, au lieu de 884 naissances aux époques de leur plus petit nombre dans la France, en général, n'en donne plus que 628, terme moyen du minimum des naissances de trente années dans cette ville. Par conséquent, les marais, comme l'observe judicieusement notre auteur, ne diminuent pas la population, uniquement en augmentant les décès, mais encore en attaquant la fécondité; et c'est en supposant que la précocité des froids dans le nord empêche les exhalaisons marécageuses, que M. Villermé explique l'exception que lui a présentée la Suède, dans le retard du minimum des naissances. — De l'examen des causes naturelles, M. Villermé passe à celui de l'influence de quelques-unes de nos institutions; des mariages, des grands travaux, des tems de fête et d'abondance de vivres, de leur rareté, du carême, et c'est toujours de la même manière qu'il procède, c'est-à-dire, en consultant les tables des naissances mois par mois. Ses recherches sur les mariages l'ont conduit à ce fait assez remarquable, que très-peu de femmes conçoivent dans les premières semaines de leur union, et la saison paraît être ici sans aucune influence. Par contre, l'époque des grands travaux, des récoltes, par exemple, ne semble point être plus défavorable à la conception que les autres époques de l'année, tandis que c'est le contraire pour les tems de repos et d'abondance de vivres, principalement dans les pays septentrionaux. Mais la France, dans une circonstance particulière, en a donné elle-même un exemple frappant. Le nombre des naissances a beaucoup augmenté, pour diminuer plus tard, à l'époque de la révolution, où plusieurs impôts furent supprimés et où les biens nationaux furent vendus. De ce résultat on pouvait conclure, et l'exemple l'a confirmé, que la rareté des vivres, ainsi que les époques de privation et de pénitence, restreindraient le nombre des naissances. En effet, les années de disette et le

carême exercent sur les conceptions la même influence. L'une et l'autre sont des causes d'affaiblissement pour les populations. C'est par ces considérations que finit le mémoire dont nous venons de rendre compte ; mais ce mémoire ne doit pas être le terme des recherches de M. Villermé. Aussi, en terminant notre rapport, nous avons l'honneur de proposer à l'Académie d'encourager M. Villermé, comme elle l'a déjà fait dans plusieurs occasions, à continuer le travail spécial qu'il a entrepris sur les parties de la statistique qui se rapportent plus particulièrement à la médecine.» (Approuvé.) — M. Cauchy présente un mémoire manuscrit sur l'équilibre et le mouvement des fluides. — M. *Cordier* fait un rapport sur les objets de géologie recueillis pendant l'expédition de la *Chevrette*. «On ne devait pas attendre un grand nombre de recherches géologiques d'une expédition dont les relâches ont été peu variées, et qui n'a abordé que sur des plages en général basses et dépourvues de montagnes. Cependant, MM. les officiers de la *Chevrette*, au milieu des travaux multipliés dont il a déjà été rendu compte à l'Académie, ont encore trouvé le tems de récolter plusieurs objets du règne minéral qui ne sont pas sans intérêt. Ces objets consistent en 27 espèces de roches recueillies au cap de Bonne-Espérance, à Ceylan, sur les côtes de Pondichéry, au Bengale et sur la côte du Pégu. Le nombre des échantillons est d'environ 200. Les uns confirment ce que nous savions déjà, tant des terrains primordiaux du cap de Bonne-Espérance et des environs de Trinquemalay à Ceylan, que des grès et des sables quartzeux, argilifères, tertiaires, de la côte de Coromandel. Ces échantillons offrent des variétés et des doubles qui seront très-utiles au Muséum d'histoire naturelle. Quelques autres font connaître la position des vases coquillières qui constituent le fond de l'Océan, à six ou sept lieues des côtes du Pégu, et la nature des limons fertiles et des sables fins que deux des grands fleuves qui descendent de l'Himalaya, le Gange et l'Iraouaddy, déposent vers leurs embouchures, à l'époque des crues annuelles. On remarque parmi ces limons celui dont les Indous des environs de Calcutta font superstitieusement usage pour fermer les ouvertures naturelles du corps aux malades qui sont prêts à rendre le dernier soupir.» M. Cordier entre ici dans d'assez grands détails sur les travaux géologiques de MM. les officiers de la *Chevrette*. Il termine ainsi son rapport. «Les récoltes géologiques, dont nous venons de rendre compte, sont dues au zèle de M. de Blosseville, et principalement à celui de M. Reynaud. Elles méritaient à coup sûr d'être examinées. Nous pensons que l'Académie doit les citer avec éloge à la suite des impor-

tans résultats de l'expédition dont il s'agit. » (Approuvé.)

— *Du 11 mai.* — M. Girou de Buzareingue adresse de nouvelles observations à l'appui de son opinion concernant les causes des sexes dans les animaux. — L'Académie va au scrutin pour l'élection d'un correspondant de la section d'agriculture. M. *Gasparin*, d'Orange, obtient 26 voix; M. *John Sinclair*, d'Édimbourg, 17, et M. *Bonafous*, de Turin, 5. M. Gasparin est déclaré correspondant.

— *Du 18 mai.* — M. Heurteloup adresse une canule de gomme élastique qu'il vient de faire construire et qu'il nomme *urètro-hypogastrique*. Il destine cet instrument à empêcher les urines de s'infiltrer après l'opération de la taille par le haut appareil. — M. Deleau écrit à l'Académie pour lui donner connaissance des expériences qu'il a faites pour démontrer le lieu de la formation de la parole.

—*Du 25 mai.*—*M. Geoffroy-Saint-Hilaire* présente le portrait de filles qui existent vivantes à Turin, et qui, doubles depuis la tête jusqu'à la ceinture, n'ont qu'un bassin et deux jambes. — MM. *Cuvier et Duméril* font un rapport sur les quatrième et cinquième *Mémoires zoologiques* de MM. Quoy et Gaymard, naturalistes de l'expédition du capitaine d'Urville. « Il suffit presque, dit M. le rapporteur, pour vous donner une idée avantageuse de ces deux nouveaux envois, de vous dire qu'ils surpassent encore les trois premiers, tant par le nombre des espèces intéressantes que par la netteté de leurs descriptions, et par les observations curieuses auxquelles elles ont donné lieu, ainsi que par la beauté des figures qui en ont été faites, soit par M. Quoy, soit par M. Sainson, dessinateur de l'expédition. Le quatrième de ces envois contient 149 planches et 795 figures, exécutées à la terre de Van diémen, dans les îles Tucopia et Vanicolo. Le cinquième, dont les matériaux ont été rassemblés à l'Ile-de-France, au Cap, à l'Ascension, se compose de 88 planches et de 373 dessins. Toutes les classes du règne animal sont comprises dans ces magnifiques recueils. Les reptiles, les poissons, les mollusques, les zoophytes y sont rendus dans tout l'éclat de leurs couleurs, et avec une exactitude de détails dont on chercherait vainement des exemples ailleurs que dans les travaux de nos dernières expéditions. Souvent même les auteurs ont donné des figures anatomiques des espèces principales. Il y aura pour long-tems à étudier et à méditer sur tant d'animaux, dont il s'agira de fixer la place et les caractères; et MM. Quoy et Gaymard n'épuiseront peut-être pas la matière en entier dans l'ouvrage que sans doute le gouvernement les mettra bientôt à même de donner au public. Heureusement

leurs récoltes ont été conservées avec tant de soin, étiquetées et classées avec tant d'ordre au Muséum d'histoire naturelle, qu'elles fourniront pendant long-tems encore aux naturalistes des sujets d'observations fructueuses. Beaucoup de grandes espèces dans les genres d'animaux invertébrés, où l'on n'en connaissait jusqu'à présent que des petites, donneront, surtout par leur anatomie, le moyen de les classer avec plus de certitude. D'après l'examen que nous avons fait des dessins et des manuscrits, dit en terminant M. le rapporteur, nous pouvons affirmer que tout annonce que l'histoire naturelle des animaux recevra, des travaux de MM. Quoy et Gaymard, les plus grands et les plus beaux accroissemens. En conséquence, nous avons l'honneur de proposer à l'Académie de leur témoigner de nouveau la satisfaction que leur zèle infatigable lui a fait éprouver, et d'adresser une copie du présent rapport au ministre de la marine, pour être joint à ceux qui lui ont été envoyés précédemment. (Approuvé.) — M. Geoffroy Saint-Hilaire lit un mémoire sur un nouveau produit de l'espèce humaine qui s'est régulièrement développé pendant les quatre premiers mois de la grossesse, et sur le concours des circonstances qui en ont fait un monstre, né à terme, sans cerveau et sans boîte cérébrale. — MM. *Magendie et Duméril* font un rapport sur le mémoire de M. Lesauvage, relatif aux *monstruosités dites par inclusion*, et proposent d'engager l'auteur à publier ce travail. (Approuvé.)—M. Savart lit un mémoire sur la *structure* des métaux. — M. Cauchy lit un mémoire sur l'équilibre et sur le mouvement des fluides.

— *Du* 1er *juin* 1829. — M. Navier lit un mémoire sur l'écoulement des fluides élastiques dans les vases et les tuyaux de conduite. — M. Cauchy présente un mémoire sur la résolution des équations numériques et sur la théorie de l'élimination. — M. Virey adresse une lettre contenant quelques détails sur l'élévation spontanée dans l'air des petites araignées fileuses.

— *Du* 8 *juin*. — MM. *Latreille et Duméril* font un rapport sur un mémoire de M. Milne Edwards, intitulé : *Monographie des Crustacés amphipodes*. Après une analyse succincte de ce beau travail, M. Latreille termine ainsi son rapport : « Vous sentirez que, vu les nouvelles découvertes et les progrès de science, de semblables recherches pouvaient seules nous fournir ce fil d'Ariadne, si nécessaire pour ne pas s'égarer dans cet immense labyrinthe d'espèces. Nous n'hésitons donc pas à vous déclarer que M. Milne Edwards a bien rempli sa tâche, que l'Académie doit lui accorder un nouveau témoignage de sa satisfaction, l'engager à

poursuivre ses travaux sur les crustacés, avec d'autant plus de raison, que, grâce au dévoûment et au zèle courageux de MM. Quoy, Gaymard et Reynaud, nos collections se sont enrichies de nombreux et précieux matériaux. M. Edwards, nous n'en doutons point, continuera de fortifier ses observations par des dessins qui paraissent être aujourd'hui un complément de rigueur. Enfin, messieurs, nous vous solliciterons d'arrêter que son mémoire sera imprimé avec ceux des savans étrangers qu'elle honore par cette bienveillante et flatteuse distinction. » (Approuvé.) A. MICHELOT.

—*Academie des Inscriptions et Belles-Lettres.—Prix décerné à M. Alexandre* LE NOBLE. — Nous avons annoncé dans le tems (voy. *Rev. Enc.*, t. XXXIX, p. 522) la reprise des travaux sur nos antiquités nationales, interrompus par une décision de l'ancien ministre de l'intérieur, et la réinstitution du prix fondé pour récompenser les meilleurs ouvrages sur ce sujet important. Dans sa séance du 26 juin, l'Académie des inscriptions et belles-lettres a décerné ce prix à M. *Alex.* LE NOBLE, jeune archéologue, connu par d'autres travaux estimés, et l'un de nos collaborateurs. Le mémoire qu'il a présenté à l'Institut est d'un haut intérêt, et paraît devoir jeter un grand jour sur l'histoire des sciences, à une époque obscure, où de graves événemens politiques même sont assez incertains pour alimenter encore les discussions des savans. Il a pour objet un ouvrage écrit au XIIe siècle par *Herrade de Landsberg*, abbesse de *Hohenburg* (Sainte-Odille), intitulé *Hortus deliciarum*, et qui forme une véritable encyclopédie des connaissances humaines, au tems de Philippe-Auguste. Ce manuscrit est maintenant à la bibliothèque de Strasbourg, où l'a découvert M. Le Noble, qui publiera sans doute son travail : nous pourrons alors l'examiner plus en détail.

Société philotechnique. — Cette société a tenu sa séance publique à l'hôtel-de-ville, le 31 mai 1829, sous la présidence de M. BERTIN. Le compte rendu des travaux des membres, depuis la dernière solennité de ce genre, a été présenté brièvement, mais avec beaucoup d'art et de convenance, par M. *Leon* THIESSÉ, secrétaire-adjoint. On a ensuite entendu le fragment d'un poème *sur les femmes*, par M. BIGNAN ; un morceau sur les arts, par M. *Alexandre* LENOIR ; deux fables, par M. *Anatole de* MONTESQUIOU ; des *stances sur le poète*, par M. MICHAUX-CLOVIS ; et une *Notice sur Clément Marot*, par M. MONTROL. Un concert, dont la voix fraîche et gracieuse de M. ROMAGNESI, le violoncelle de M. BEAUDIOT, et le hautbois de M. VOGT, ont fait principalement les frais, a terminé la séance.

Projet d'un monument en l'honneur du docteur Gall. — L'opinion publique a rendu au célèbre médecin et physiologiste Gall une justice un peu tardive peut-être, mais entière. D'accord avec le monde savant, elle le place au premier rang parmi les hommes qui ont illustré leur carrière par de grandes et utiles découvertes. Sa perte, encore récente, serait irréparable pour la science et pour l'humanité, s'il n'avait laissé, dans ses ouvrages, un monument impérissable de son génie. Doué d'un esprit éminemment observateur, vaste et profond, de cette puissance d'induction philosophique qui seule est créatrice dans le domaine intellectuel, il a exposé et fixé, dans son *Traité d'anatomie et de physiologie du cerveau*, les véritables bases de la connaissance de l'homme. Les nombreuses et belles planches qui en représentent les différentes parties, ou plutôt les différens organes qui le composent, mettent l'étude de cette doctrine à la portée de tous les gens instruits. Elle est indispensable au médecin, dans l'exercice de son art; au magistrat, pour ne pas imputer à crime certains actes, qui, quelquefois, sont plutôt les effets d'une organisation défectueuse ou d'une aberration mentale que le résultat de la liberté morale; au jurisconsulte et au législateur, pour consacrer, dans les codes, une juste distinction entre la punition du vrai coupable et la simple répression de l'infortuné qu'une funeste, mais involontaire dépravation de l'esprit rend dangereux pour la société; à l'instituteur, au père de famille, pour la connaissance individuelle des qualités et des défauts qui, pour chaque enfant, exigent une direction différente; au philosophe enfin, pour établir ses principes sur des vérités incontestables, et le préserver du prestige des systèmes, dont l'erreur et l'ambition s'emparent tour à tour, et qui trompent, au lieu d'éclairer (1).

Les amis du docteur Gall, et les hommes qui apprécient toute l'importance de ses travaux scientifiques, se sont réunis pour élever un monument sur sa tombe; et nous nous em-

---

(1) Nous rappelons ici le titre du grand ouvrage de Gall : *Anatomie et Physiologie du système nerveux en général et du cerveau en particulier*, avec des observations sur la possibilité de reconnaître plusieurs dispositions intellectuelles et morales de l'homme et des animaux, par la configuration de leurs têtes; par F. J. Gall; ouvrage en quatre volumes, orné d'un atlas et de 100 planches in-folio, très-bien gravées. S'adresser, pour les conditions de la vente, chez Me Delamaze, notaire, *rue de la Paix*, *n° 2*; et pour voir l'ouvrage, *rue de la Paix*, *n° 8*, chez Mad. Ve. Gall, qui accordera trois ou quatre termes pour le paiement aux acquéreurs qui le désireront, et en outre 25 pour cent de remise à MM. les médecins.

pressons de prendre part à cet hommage rendu à la mémoire de l'illustre philosophe, en annonçant que la souscription est ouverte chez Me Delamaze, notaire, rue de la Paix, n° 2; et chez MM. Treuttel et Würtz, libraires, rue de Bourbon, n° 17.

Zoologie. — *Baleine des Pays-Bas.* — Nous dirons quelques mots de cette grande pièce présentement offerte à la curiosité parisienne, sur la place Louis XVI : c'est le squelette d'une espèce de baleine, dite *rorqual du Nord.* Ce squelette est bien établi, soigné, et parfaitement blanc; mais il a de plus le mérite d'être ce qu'on connaît en ce genre de plus grand. La nageoire caudale, où ne sont que cartilages et tégumens, a été conservée, ce qui ajoute à la grandeur totale. Ses mesures prises donnent 95 pieds de longueur, suivant les uns; 85, suivant quelques autres; ce qui forme un volume presque effrayant à considérer.

Le rorqual d'où provient ce squelette mourut de vieillesse, dans les mers de la Hollande : la putréfaction y ayant développé des gaz, le cadavre vint à fleur d'eau, se trouvant plus léger que le poids de ce liquide que son volume eût déplacé. Un pêcheur de harengs l'ayant aperçu essaya, inutilement, de l'amener et de l'entraîner; mais plusieurs autres petites barques s'y étant attelées, on réussit à l'emmener et à la conduire à Ostende.

M. Keissels, qui en fit préparer le squelette, et M. le docteur Dubar, qui en fait les honneurs comme démonstrateur, auront fait une spéculation qui leur sera définitivement avantageuse. Expliquons ce succès, que semble contredire l'existence de quatre ou cinq squelettes de baleine, qu'on a vus et qu'on peut aller voir pour rien au Jardin du Roi. D'abord, il existe à Paris un grand nombre de riches oisifs, qui font étalage de leur opulence et de leur personne, dans tous les lieux où ils se flattent de se rencontrer; puis, l'exposition, telle qu'elle est, offre tout ce qui peut satisfaire de véritables amateurs. Le grand débris, qui en est le principal ornement, est une partie de cadavre traitée en petite maîtresse, quant à son logement; tous les agrémens et les décorations d'un boudoir y sont prodigués : riches tapis, meubles recherchés, étoffes précieuses et drapées avec élégance; et, de plus, la grande taille de ce géant des mers est un fait réel; c'est donc un souvenir à se procurer pour en amuser un jour ses enfans et ses petits-enfans. Car, enfin, allez aux secondes places, les meilleures peut-être pour y éprouver une vive sensation, pour y juger de l'ensemble et de la taille colossale de ce qui fut la

plus grande masse animée du globe. Voyez aussi, tout à côté de ce colosse, les curieux qui le contemplent, et vous ne pouvez que ressentir, qu'exprimer un sentiment peu différent de la pitié, à la vue de ces pygmées qui composent l'humanité; surtout si vous les remarquez, s'empressant de vingt à trente auprès de l'être vraiment grand par sa masse, pénétrant dans sa poitrine, s'y établissant à l'aise auprès de plusieurs tables, et s'y occupant, dans une sorte de cabinet littéraire qui s'y trouve disposé, des feuilles publiques et des discussions de la politique du jour.

Les rorquals sont des baleines à formes sveltes et allongées, à museau fin, à tête assez courte ($\frac{1}{6}$ de la longueur totale); et les baleines franches sont des cétacés gros et ramassés, à museau large et obtus, et à très-grande tête ($\frac{1}{3}$ de tout l'animal). Il existe au Jardin du Roi deux baleines franches, et un rorqual, espèce particulière, prise au Cap, toutes trois montées; et de plus, deux autres rorquals de nos mers d'Europe, que le défaut d'une localité suffisante oblige de conserver en pièces détachées. Si la baleine de la place Louis XVI impose par sa grandeur vraiment colossale, les baleines du Jardin du Roi ont du moins un autre mérite, celui d'être complétées et rendues plus instructives par la présence dans leur place accoutumée de leurs fanons, c'est-à-dire de ces deux lames cornées dont, sous le nom même de *baleines*, on consacre quelques brins à l'industrie commerciale. G. St-H.

Rectification. — Nous avons annoncé, dans la *Revue Encyclopédique* (voy. t. XXXIV, juin 1827, p. 721), *le Mémoire sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ;* par M. *G. de* Grégory, revu et publié par les soins de M. Lanjuinais. Cette brochure, qui attira l'attention publique, et qui a donné lieu à plusieurs dissertations favorables ou contraires à l'opinion de l'auteur, a été en vain cherchée par les amateurs, chez le libraire que nous avions indiqué comme l'éditeur. On nous prie de faire connaître qu'elle se trouve aujourd'hui chez M. Séguin, rue de Cléry, n° 9.

Théatres. — Théatre français. — Première représentation de *Christine de Suède*, drame historique en cinq actes et en vers, par feu Brault. (jeudi 25 juin.)

Faites choix d'un héros propre à m'intéresser.

Ce précepte de l'*Art poétique*, que l'on pourrait croire superflu, si on ne le voyait pas si souvent oublié, Boileau en a fait une des premières règles de l'épopée, mais il est aussi la

première du poème dramatique. Avec un sujet ingrat, avec des personnages dont aucun n'éveille la sympathie du spectateur, vous pourrez développer beaucoup de talent, d'autant plus même que vous aurez eu de plus à lutter contre d'insurmontables difficultés, mais vous ne produirez point ces émotions profondes qui font les grands succès au théâtre. L'assassinat du grand écuyer Monaldeschi, ce personnage et celui de Christine, peuvent tenter le pinceau d'un poète qui débute dans la carrière (1); mais ils seront dédaignés par celui qui aura fait une plus longue étude de son art. Cette reine capricieuse et fantasque, plus éprise de ce qui paraissait extraordinaire que de ce qui était véritablement grand; chez qui des allures masculines cachaient des faiblesses de femme; qui abdiqua malgré toutes les instances qu'on fit pour la retenir sur le trône et voulut y remonter malgré le dédain qui l'en repoussait; qui fit la guerre pendant plusieurs années pour les intérêts d'un culte qu'elle abandonna sans motifs apparens et sans conviction pour le culte nouveau qu'elle embrassait, dont la vie offre, auprès de quelques nobles actions, des traits d'une froide cruauté, Christine ne saurait inspirer aucun intérêt dramatique. Monaldeschi est moins intéressant encore. Courtisan élevé par la faveur et l'amour de la reine, il la trahit dans sa politique, il la trahit dans sa tendresse; il s'efforce de séduire une jeune fille naïve, qu'il ne peut épouser; car si cet amour était soupçonné de Christine, il verrait s'évanouir les espérances d'ambition auxquelles il est prêt à tout sacrifier. Enfin, lorsqu'il suppose que ses perfidies sont découvertes, il fait lâchement des demi-aveux que la peur lui arrache; il supplie, il pleure, et le premier cri de son désespoir, lorsqu'il se voit condamné, c'est : *j'ai perdu ma faveur!* Quant au sujet, il n'est pas plus intéressant que les personnages; qu'est-ce qui peut attacher dans la peinture d'un assassinat commis sur un lâche par ordre d'une femme vindicative, sans aucun péril pour celle-ci, sans aucun espoir pour celui-là? Le motif même de ce meurtre est tout-à-fait obscur : Monaldeschi a tracé quelques écrits dont la reine est irritée, mais on ne voit pas précisément si ces indiscrétions sont galantes ou politiques, si ce favori est un amant léger ou un confident perfide; on

(1) L'auteur de *Henri III*, M. Dumas, avait aussi essayé ses forces dans un drame de *Christine*, dont *Henri III* a pris le tour à la Comédie française, et qui y sera joué plus tard. M. Duval, à qui notre scène comique doit tant d'ouvrages remarquables, avait lui-même commencé sa carrière dramatique par une tragédie de *Christine* composée en société avec un ami; mais cette pièce, qui est imprimée dans ses œuvres, n'a jamais été représentée.

ne devine pas ce qui pourrait l'avoir porté à une trahison; on devine encore moins quels si grands secrets cette reine sans trône peut avoir confiés; on ne sait pas davantage à qui Monaldeschi a écrit, et sa sécurité est si profonde jusqu'au moment où on l'accuse, que le spectateur ne peut le soupçonner d'aucun crime. Lorsqu'un incident fait le nœud et amène la catastrophe d'un drame, il faut absolument qu'il soit clair et bien compris du spectateur; tout ce qu'il y a là de vague et d'obscur détruit radicalement l'intérêt et l'émotion.

Notre but, en faisant ressortir tous les inconvéniens de ce sujet, est surtout de rendre hommage au talent qui n'a point succombé en face de tant de difficultés; sans parvenir, ce qui était impossible, à exciter la sensibilité de ses spectateurs, M. Brault a su éveiller une attention soutenue par des événemens bien disposés, des caractères tracés avec art, des scènes habilement développées et des traits de nature qui décèlent un talent observateur. Il n'était pas au pouvoir du poète, renfermé dans les bornes d'une action théâtrale, de peindre, dans son individualité si piquante, et dans toute sa bizarre originalité, le caractère de Christine, tel qu'il se montre dans les événemens successifs de sa vie aventureuse; mais on voit que du moins il s'est efforcé d'en conserver quelques traits. Il a donné à Monaldeschi, pour celle que ce courtisan nomme son *roi*, un enthousiasme qu'on ne s'explique peut-être pas trop bien chez un ambitieux, qui, ne songeant qu'à la faveur, doit voir sans illusion un front sans couronne, mais du moins cet enthousiasme dissimule un peu la lâcheté du personnage. Il y a de la grâce dans le rôle d'un page, jeune enfant dévoué à Monaldeschi; et dans celui d'Ebba, dame de la suite de Christine, qui aime éperdûment le grand écuyer, sans se douter, chose difficile à comprendre, des liens qui unissent son amant et la reine. Il y a de l'onction dans le rôle du père Lebel, ce prieur des Mathurins que Christine fit appeler pour disposer Monaldeschi à la mort. Parmi plusieurs scènes bien faites nous devons en citer une qui a obtenu d'unanimes applaudissemens. C'est celle où Christine, ayant en main la preuve des outrages qu'elle a reçus de Monaldeschi, et prête à recevoir le père Lebel qu'elle a fait juge de la trahison, tente un dernier effort sur l'homme qu'elle aima pour le contraindre à l'aveu de sa faute, aveu auquel semble s'attacher quelque idée de pardon. Cette scène, dont le motif n'est pas neuf, devient originale par la manière dont elle est conduite, et elle a produit beaucoup d'effet. Le style de cette pièce manque quelquefois d'élégance et de poésie, mais il se distingue par le naturel et un bon ton de dialogue; il y a même quelques morceaux dont le charme a

été vivement senti par les spectateurs. L'auteur avait publié, il y a trois ans, un recueil de poésies, dont les sujets, le plus souvent politiques, n'étaient pas toujours propres à être revêtus des couleurs poétiques, mais où l'on avait remarqué du nerf et de la pensée. Ce premier ouvrage de théâtre était fait pour donner des espérances, et nous ne doutons pas que si le poète eût eu le tems de mûrir son talent, et s'il l'eût appliqué à des sujets biens choisis, il n'eût parcouru avec honneur la carrière du théâtre. Long-tems il s'en était détourné pour suivre celle de l'administration, et un moment étant venu où il ne lui fut plus possible d'accorder les devoirs que lui prescrivait un ministre, et ceux que lui dictait sa conscience, il se brouilla avec le ministre pour ne pas se brouiller avec sa conscience, et il quitta un emploi qu'il ne pouvait plus garder qu'au prix de sa propre estime. Cette fermeté sied bien au talent, et peut-être est plus rare que lui. Une couronne jetée sur le théâtre le jour de la première représentation de *Christine* était un hommage rendu aux vertus civiques de l'homme autant qu'au succès du poète. — Mlle Valmonzey a donné des preuves de talent dans le rôle de Christine, qui convient très-bien à la nature de ses moyens.

— Théatre de la Porte Saint-Martin. — 1re représentation de *Marino Faliero ;* tragédie en cinq actes, de M. *Casimir* Delavigne (samedi 30 mai). — La *Revue encyclopédique* ne s'occupe des théâtres que sous le rapport littéraire ; elle ne se pique pas d'enregistrer cette foule de productions dramatiques qui paraissent chaque jour sur les scènes secondaires, destinées à l'amusement des oisifs d'une grande ville. Plusieurs de ces ouvrages sont oubliés entre le jour de leur naissance et celui où la *Revue* pourrait en entretenir le public ; d'autres, malgré un succès éphémère et quelquefois une sorte de vogue, méritent peu les regards de la critique, et, sans intérêt pour l'art, ils n'en ont pas pour nous. Toutefois, nous n'admettons pas cette espèce d'aristocratie qui classe les théâtres en grands et petits, en nobles et roturiers ; les premiers seront toujours pour nous ceux où l'on jouera les meilleures pièces, et nous nous occuperions souvent du théâtre de la porte Saint-Martin, s'il représentait souvent des pièces telles que *Faliero*. On sait que cette tragédie, près d'être jouée au Théâtre-Français, en fut retirée par l'auteur, qui ne put s'entendre avec les acteurs pour la distribution de ses rôles, et qui peut-être éprouva d'autres difficultés, dont ce n'est pas ici le lieu de parler.

Il y a douze ans environ que lord Byron, étant à Venise, fut frappé de l'histoire de Faliero, et forma le dessein de com-

poser, sur ce sujet, un poème dramatique destiné seulement à la lecture. La pièce, jouée à Drury-Lane, contre le vœu de l'auteur, n'obtint qu'un médiocre succès ; il n'en pouvait être autrement ; outre que le sujet n'offre point cet intérêt qui touche au théâtre, l'arrangement des incidens n'annonce, chez le grand poète anglais, ni la connaissance de la scène, ni l'instinct des effets dramatiques. — Illustre par sa valeur et par les services qu'il a rendus à la république, chargé d'ans et de gloire, Marino Faliero se voit déshonoré par l'insulte d'un patricien, Michel Steno, jeune débauché, qui avait écrit sur le trône ducal : *Marino Faliero, mari de la plus belle des femmes ; un autre en jouit, et il ne la garde pas moins.* Cet outrage est d'ailleurs une lâche calomnie ; Angiolina est la plus vertueuse, aussi-bien que la plus belle des femmes. Au moment où la pièce commence, le doge apprend que les quarante n'ont condamné Steno qu'à un mois de prison ; et ce châtiment dérisoire allume, dans le cœur du vieux Faliero, une haine qui ne peut s'éteindre que dans le sang. « Quel châtiment attendiez-vous ? » lui demande-t-on. — « La mort, répond le doge. Ne suis-je pas le souverain de l'État ? ne m'a-t-on pas insulté sur mon trône ? ne m'a-t-on pas exposé au mépris de qui me doit du respect ? Époux déshonoré, homme avili, prince outragé, je suis frappé de tous côtés ; et cette injure de Steno ne porte-t-elle pas tous les caractères de la haute trahison ? Il vit pourtant ! et si, au lieu de répandre le venin de son infâme calomnie sur le trône du doge, il n'eût souillé que la maison d'un vassal, son sang en eût rougi le seuil, car il serait tombé sous le poignard du vassal. » On voit toute l'importance que lord Byron a cherché à donner à l'injure faite au doge ; il a bien compris que l'inconvénient du sujet était dans la disproportion entre l'insulte et la vengeance, et il a exprimé, avec toute l'énergie poétique, cette colère qui s'apprête à bouleverser la république, et à noyer dans le sang la noblesse vénitienne, devenue complice de Steno en ne punissant point son outrage. Tandis que le doge roule dans son esprit ses vagues projets de vengeance, Israël Bertuccio, aujourd'hui chef de l'arsenal, et qui jadis a servi, avec honneur, comme marin, sur les flottes commandées par Faliero, se présente, la joue ensanglantée ; il a été frappé outrageusement par un noble, et il vient demander justice. Leurs ressentimens ont bientôt mis d'intelligence le général et le soldat ; celui-ci confie au doge qu'une conspiration se trame pour détruire une aristocratie insolente, et il lui offre d'être le chef du complot ; un rendez-vous est pris à minuit. Le second acte est consacré à développer le caractère d'Angiolina, et celui d'un

des principaux conjurés ; mais ce sont des conversations, sans aucun progrès dans l'action. Le doge se rend ensuite à l'assemblée des conjurés ; la scène est assez belle, et l'on devine que Bertram, l'un d'eux, cèdera à quelque mouvement d'humanité, et les trahira. On le voit, en effet, venir au milieu de la nuit chez Lioni, membre du conseil des dix, qui a long-tems protégé Bertram ; celui-ci conjure son patron de ne point sortir de son palais, quoi qu'il puisse arriver. Les prières et les larmes de Bertram éveillent tous les soupçons de Lioni, qui le fait retenir par ses gens ; et quelques instans après, au moment où le doge attend le signal convenu, on vient l'arrêter, au nom du conseil des dix. Au commencement du cinquième acte, on voit Israël Bertuccio et plusieurs des condamnés qui viennent de subir la torture, et qu'on mène à la mort. Bientôt le doge paraît ; on lui lit sa sentence, et Angiolina vient demander en vain la grâce de son époux. Après des adieux touchans, le poète nous conduit dans la cour du palais, où le bourreau attend la victime. Faliero s'avance, revêtu de tous les insignes de sa dignité ; il prononce une longue imprécation contre Venise, et il livre sa tête au bourreau. Au moment où celui-ci lève la hache, la toile tombe, et elle se relève aussitôt pour nous montrer la place où le peuple se presse autour des portes fermées du palais. Ici, l'action rétrograde de quelques instans, et l'on comprend, par les discours du peuple, qu'il voit les apprêts dont le spectateur a été témoin dans la scène précédente. Cet incident seul, qui ne serait pas supportable au théâtre, prouverait que le poète n'a jamais eu l'idée que sa pièce dût être jouée. Il y a, dans le *Faliero* de lord Byron, de grandes pensées, de beaux vers, un style où brille le coloris du poète, et des caractères dont la physionomie révèle la touche du peintre ; mais la pièce n'offre, dans son ensemble, qu'une suite de discours excessivement longs, où l'on chercherait en vain cette disposition de l'événement, cette suspension d'intérêt, cette vivacité de dialogue, cette entente des effets enfin, qui constituent le poème dramatique. M. Casimir Delavigne, en empruntant à lord Byron, qui lui-même les devait à l'histoire, ses personnages et l'ensemble de sa composition, l'a fécondée avec assez de bonheur pour faire d'un ouvrage très-froid une œuvre pleine de pathétique.

Un changement capital, et auquel M. Delavigne n'a pu se décider sans de mûres réflexions, c'est d'avoir supposé la femme du doge coupable. De l'Angiolina de Byron, figure candide et suave, pleine de charme à la lecture, mais sans mouvement au théâtre, il a fait une Héléna, qui brûle d'une

flamme adultère pour Fernando, neveu du doge. Les premières scènes de la pièce nouvelle sont consacrées à peindre cet amour, et les remords dont les deux amans sont dévorés. Accablée de douleur, depuis le jour où elle a trahi son époux, Héléna a imposé à son amant un exil éternel; elle lui brode une écharpe noire qu'elle lui a promise, et ces couleurs de deuil éveillent dans son âme mille pensées funèbres, lorsque Fernando paraît. Il n'a pu supporter une si longue absence; la guerre, à laquelle Venise s'apprête, lui a servi de prétexte; il vient chercher une mort qu'il préfère à l'exil. Les embrassemens de Faliero, qui le regarde comme un fils, ont déchiré son âme; l'expression du plus ardent amour se mêle, dans ce dialogue, à celle des plus sincères remords. Quelques critiques n'ont point approuvé ce changement; ils ont dit que, chez nous, l'infortune d'un mari a toujours un côté comique, que Faliero trompé semblait ridicule, et que le motif de la conspiration, un peu frivole dans l'histoire, devenait tout-à-fait déraisonnable dans la pièce nouvelle. Il y a du vrai dans cette réflexion, et cependant nous ne saurions faire un reproche à M. Delavigne du parti qu'il a pris; il faut bien convenir que l'adultère peut avoir aussi son côté tragique, et qu'ici, par exemple, au milieu des circonstances habilement imaginées par le poète, Faliero n'a rien qui provoque le sourire ou la raillerie. Lorsque, pour l'empêcher de se précipiter dans les périls d'une conspiration qui l'épouvante, Héléna lui fait le terrible aveu de sa faute, Faliero est trop engagé pour reculer, et d'ailleurs la situation a été traitée par l'auteur avec un art consommé. Sans doute, depuis bien long-tems, nos poètes ont trouvé une source inépuisable de railleries dans les infidélités conjugales; nos poètes, qui suivaient en cela nos mœurs moqueuses, ont bien pu contribuer, à leur tour, à perpétuer de telles mœurs. Mais il faut avouer pourtant qu'aujourd'hui nos habitudes ont plus de gravité, et c'est une question de morale qui peut-être ne serait pas bien difficile à résoudre, de savoir s'il est plus utile à la société de peindre l'adultère en riant, ou de le représenter environné de remords et de larmes. Au reste, quoi qu'il en soit de la morale, il n'y a pas de doute que la conception de M. Delavigne ne soit plus dramatique que celle de Byron, et la question théâtrale est évidemment décidée en faveur de notre poète. — Le second acte tout entier appartient à M. Delavigne. C'est une fête chez Lioni, l'un des dix. Le doge et Israël Bertuccio s'y sont donné rendez-vous; Steno, dont la prison ne doit commencer que le lendemain, y paraît sous le masque: et sa pré-

sence est pour le doge un nouvel outrage qui irrite encore son ressentiment ; enfin, une querelle s'engage entre Steno et Fernando, ils se battront au sortir du bal. Cette scène est très-bien faite ; la fureur de l'amant, l'impertinente raillerie du jeune libertin s'expriment avec une vérité qui saisit ; et tout l'acte est heureusement jeté dans l'action. — La réunion des conjurés, au milieu de la nuit, sous les murs de l'église de Saint-Jean et Paul, se trouve dans la pièce anglaise ; mais chez le poète français, elle est plus vive, plus populaire, et animée de traits fort heureux ; elle est d'ailleurs très-poétiquement interrompue par le chant d'un gondolier, placé en sentinelle sur le canal, et dont les paroles, significatives seulement pour les conjurés, annoncent qu'une gondole s'approche. La foule se dissipe alors ; Steno et Fernando débarquent, ils croisent le fer ; Steno, vainqueur, s'éloigne précipitamment, et Faliero, qui vient avec les conjurés secourir le blessé, reconnaît son neveu, qui expire en lui demandant son pardon et ses bénédictions. Ce sang précieux, versé par Steno, est pour le doge un nouveau motif de colère et de vengeance. On voit que M. Delavigne a su tirer parti, pour l'action, de ce personnage de neveu, tout-à-fait insignifiant dans la pièce anglaise ; aussi bien que de celui de Steno, qui n'y paraît qu'à la fin, et pour prononcer quelques mots d'excuse, quand Faliero est condamné. — Comme le second, le quatrième acte est tout entier de l'invention de M. Delavigne. C'est ici qu'Héléna apprend la mort de Fernando et les projets de vengeance du doge, et que, pour l'en détourner, elle avoue à ses pieds qu'elle a perdu cet honneur pour lequel il veut exposer sa vie. Lioni, à qui Bertram a fait quelques révélations, amène ce témoin chez le doge, afin que celui-ci lui arrache des aveux qu'il s'obstine à ne pas faire. Cette scène, où le chef du complot est forcé d'interroger son complice en présence d'un tiers, est d'une invention neuve et d'un effet dramatique ; elle excite au plus haut degré l'attention inquiète du spectateur. Bertram (dont, pour le dire en passant, M. Delavigne a fait une figure plus originale et plus caractérisée que n'est le Bertram de Byron) déclare enfin qu'il ne fera de révélations qu'au doge seul, et tous deux se retirent dans une pièce voisine. Lioni soupçonne un mystère qu'il ne peut deviner dans tout ce qui se passe sous ses yeux, et il s'efforce de surprendre quelque indice dans une scène avec Héléna, scène dont le dialogue est conduit avec beaucoup d'adresse. L'acte se termine, à peu près comme dans la pièce anglaise, par l'arrestation de Faliero. Au cinquième acte, dont la marche

est à peu près la même dans les deux pièces, M. Delavigne s'est attaché à donner de nouveaux développemens au caractère d'Israël Bertuccio, selon nous le meilleur rôle de la pièce.

Sans doute il y a des défauts dans *Marino Faliero;* le sujet d'abord en entraînait d'inévitables; il fallait être froid en restant fidèle à la donnée de Byron; il fallait s'exposer à d'autres reproches, en faisant Héléna coupable; quelques-uns de ces reproches sont fondés; mais enfin, sous le rapport de l'effet, il n'y a point de comparaison entre les deux pièces, et l'effet excuse bien des choses au théâtre. Il est peu vraisemblable que le vieux doge se livre si vite à Israël Bertuccio, et qu'il se lie ainsi, sans réflexion, à une conspiration dont il ne connaît ni les moyens, ni les agens; mais ici, c'est à l'histoire d'excuser le poète. Nous pourrions relever encore quelques moyens d'un effet un peu usé; mais nous aimons mieux dire, ce qu'on a déjà compris par cette analyse, que des beautés nombreuses et d'un ordre supérieur rachètent amplement les défauts; que ces beautés reçoivent un nouvel éclat d'un style souvent admirable et toujours excellent, qui s'élève et s'abaisse avec le sujet; constamment poétique, mais de cette poésie qui ne coûte rien au naturel, et qui s'assouplit, avec un rare bonheur, pour se prêter aux différens tons et aux caractères variés qui s'offrent tour à tour dans la pièce. Nous croyons que cet ouvrage décèle, dans le talent de M. Delavigne, un véritable progrès, sous le rapport des effets de scène et de l'entente du théâtre; c'est, certainement, avec *l'École des Vieillards*, la mieux faite et la plus dramatique de ses pièces. L'exécution théatrale, ou, comme on dit aujourd'hui, *la mise en scène*, est très-soignée, et l'ouvrage est en général bien joué par quelques acteurs de l'Odéon, réunis à ceux de la Porte-Saint-Martin; l'un de ces derniers, Gobert, a rendu le rôle d'Israël Bertuccio, avec une énergie et une vérité populaire qui ont mérité tous les suffrages. M. A.

— Théatre de l'Opéra-Comique. — 1re représentation des *Deux Nuits*, opéra-comique en trois actes, de MM. Bouilly et Scribe; musique de M. Boyeldieu. — Quoiqu'il soit maintenant de mode et de bon ton d'abandonner la musique et les chanteurs français, pour le théâtre où les Italiens déploient toutes les merveilles de l'art admirable qui leur doit ses plus beaux chefs-d'œuvre, cependant nos compositeurs triomphent encore quelquefois de l'indifférence d'une partie du public pour un genre et un spectacle qui ont dû naguère quelque éclat à des hommes dont le talent n'est peut-être pas as-

sez apprécié aujourd'hui. Parmi ceux qui soutiennent encore, par leurs ouvrages, l'existence de ce théâtre national, M. Boyeldieu occupe peut-être le premier rang; ses opéras ont le privilége d'attirer la foule, et quelques-uns même ont balancé la vogue des chefs-d'œuvre du *maestro* célèbre, auquel ses nombreux admirateurs voudraient adjuger sans partage le prix de la musique. *La Dame Blanche*, qui a précédé de quelques années les *Deux Nuits*, avait été une espèce de concession au goût moderne; les auteurs y avaient fait, à la musique, une plus large part qu'il n'était d'usage à ce théâtre, et le succès couronna leur tentative. M. Boyeldieu cependant avait su conserver à toutes les parties de sa composition ce caractère d'esprit, de grâce et d'élégance qui distingue la musique française, et surtout les œuvres de l'auteur de *ma Tante Aurore* et de *Jean de Paris*. Selon nous, son nouvel ouvrage n'a pas eu le même bonheur; d'abord, l'ensemble du poème ne paraît pas aussi favorable à la musique que semblait le faire espérer le talent de l'arrangeur, M. Scribe, qui a été chargé, dit-on, d'habiller à la moderne un vieux canevas, abandonné dans les cartons depuis bien des années. C'est un *imbroglio*, comme on en a fait beaucoup, depuis *le Barbier de Séville* et *le Mariage de Figaro;* une lutte d'adresse entre deux rivaux qui marchent à la même conquête, celle d'une jolie héritière dont les attraits et la fortune doivent être le prix du vainqueur. On le voit, une pareille intrigue doit plutôt donner lieu à des situations comiques qu'à des scènes dramatiquement musicales; cependant, la pièce ne brille ni par la nouveauté, ni par l'originalité des premières. Il est vrai que jusqu'ici M. Scribe n'a pas cru devoir se mettre en grande dépense d'esprit pour ses opéras, et que, dans ce cas particulier, les défauts de l'ouvrage ne peuvent pas lui être tous imputés. Quant à la musique, le compositeur a quelquefois triomphé des obstacles qui s'opposaient à son complet succès; mais il ne lui a point donné cette vie d'ensemble qui prête tant de charme et d'intérêt à *la Dame Blanche*. On a toutefois fort applaudi, dans le premier acte, l'introduction, des couplets louangeurs sur la France, assez maladroitement placés dans la bouche d'un officier irlandais; un grand air parfaitement chanté par Chollet, et le final, où la progression d'une orgie nocturne est exprimée avec beaucoup de verve. Dans le deuxième et dans le troisième acte, il y a un moins grand nombre de morceaux marquans; toutefois, un *quartetto* fort piquant, et le beau final du second acte, ont contribué à réveiller l'enthousiasme des auditeurs. Ceux-ci ont décerné une couronne

à M. Boyeldieu ; et ce n'était pas seulement une récompense pour les plaisirs nouveaux qu'il venait de leur procurer ; cet hommage était adressé à l'auteur de tant d'opéras charmans, dont les amateurs de la musique gracieuse ne perdent pas le souvenir. *a.*

NÉCROLOGIE.

Grande-Bretagne. — Wollaston. — L'Angleterre a perdu, dans un court intervalle, deux des hommes dont les travaux ont le plus contribué à enrichir la science, et à illustrer leur pays. Le Dr Wollaston, mort depuis peu, et sir *Humphrey* Davy, qui vient de terminer à Genève sa brillante carrière scientifique, à l'âge de cinquante ans. Leur génie, leur étonnante activité, leur patience infatigable dans les recherches scientifiques, sont bien connus du monde savant ; leurs expériences ont été fécondes en résultats ; et s'il était nécessaire de prouver que les veilles du savant contribuent puissamment aux progrès des arts et au bien-être de la société, il suffirait de rappeler la méthode d'extraction du platine découverte par Wollaston, et la lampe à l'usage des mineurs inventée par Davy.

Le Dr Wollaston est mort, au mois de décembre 1828. Malade depuis plusieurs mois, il dictait encore, pendant ce dernier période de sa vie, des Mémoires qu'il a laissés à la Société royale de Londres. Peu d'heures avant sa mort, lorsque, déjà privé presque de tout mouvement, ses amis présens pleuraient d'avance sa perte, il entendait les expressions de leur douleur et de leurs regrets ; n'ayant plus la force de parler, il fit signe qu'on lui apportât du papier et de l'encre ; alors, il traça d'une main tremblante plusieurs rangées de chiffres, qu'il additionna sans erreur.

La physique et la chimie sont redevables à Wollaston d'une foule de découvertes. La pile qui porte son nom possède une force de propagation beaucoup plus grande que toutes les autres, et produit des effets surprenans ; son échelle synoptique des équivalens chimiques est bien connue en France, où l'on se rappelle aussi son ingénieux procédé de décomposition de l'eau par l'électricité ordinaire au moyen de l'or ; on lui doit encore des recherches nombreuses, consignées dans les mémoires qu'il a publiés, et dont une partie a été traduite en français, et insérée dans les *Annales de Chimie et de Physique*, dans le *Journal des Mines*, etc. Il fut le premier, à une

époque où l'on n'avait encore aucune notion précise sur les forces électro-magnétiques, qui indiqua le curieux phénomène de la *rotation des aimans*, démontré plus tard, par *Faraday*, et qui rentre, comme une conséquence, dans la belle théorie mathématique dont M. Ampère enrichit la science quelque tems après. On lui doit encore la découverte du *rhodium* et du *palladium*, qu'il trouva dans le minerai de platine de Matto-Grosso, au Brésil. Sa méthode d'extraction du platine, méthode qu'il pratiqua lui-même, et qui lui mérita une médaille d'or de la Société royale de Londres, lui valut, dit-on, une partie de sa fortune. Plusieurs fois, à la Société royale de Londres, Wollaston avait témoigné son regret de voir admettre, dans le sein de cette illustre assemblée, des hommes dont le seul titre était l'argent qu'ils y apportaient. Ce fut pour empêcher quelques-unes de ces honteuses nominations qu'il fit don à la Société royale de 2,000 liv. sterl., et à la Société de Géologie, de 1,000 liv.; son exemple fut suivi par M. *Davies Gilbert*, qui consacra au même objet une somme de 1,000 liv.

Wollaston avait l'abord dur; il passait pour brusque dans ses manières; on était, dit-on, peu satisfait d'une première visite; mais aucun de ceux qui l'ont connu particulièrement n'eut à se plaindre de lui. Le Dr Warburton, qui vécut avec lui dans l'intimité, s'occupe à recueillir des matériaux sur la vie et les ouvrages de son ami.

— Sir *Humphrey* Davy naquit, en 1778, à Pensance, dans le pays de Cornouailles. Il entra d'abord chez un chirurgien-pharmacien, où il fut connu du Dr *Beddoes;* celui-ci le mit bientôt, vers l'année 1799, à la tête de son établissement médical, *Pneumatic Institution*, à Bristol. Les Mémoires qu'il publia dans un journal, qui paraissait alors sous le titre de *West Contributions*, et surtout son analyse de l'acide nitrique, le firent distinguer par Rumfort, alors directeur de l'Institution royale, qui l'attacha à cet établissement comme professeur de chimie; ses cours furent suivis avec enthousiasme. Disposant des appareils de l'Institution, il en profita pour donner suite à la découverte faite par *Ritter* de l'action chimique de l'électricité; ses expériences, et surtout les conséquences qu'en tira son génie, devinrent son plus beau titre de gloire, et donnèrent naissance à la théorie électro-chimique, la seule sur laquelle on puisse aujourd'hui baser l'étude de la chimie. Il rédigea, et lut à la Société royale de Londres, son Mémoire sur le *Mode d'action chimique de l'électricité*, qui lui valut, en France, le prix annuel de l'Institut, en 1807. Il ne borna pas

là ses recherches; mais, l'esprit toujours occupé des phénomènes qu'il venait de découvrir et d'expliquer, il ne tarda pas à faire l'application des moyens puissans d'analyse qu'il s'était créés, et démontra, par l'expérience, que la soude, la potasse, dont jusqu'alors la composition était inconnue, ne sont que des oxides de métaux, qu'il parvint à isoler au moyen de la pile; et, s'appuyant sur l'analogie, il démontra que les terres devaient être aussi des oxides métalliques.

Si ses recherches sur la nature de la flamme n'ont pas satisfait tous les esprits, du moins l'humanité doit-elle à ses expériences un des plus grands bienfaits que pouvait recevoir une classe, nombreuse et utile, condamnée avant lui à vivre dans l'éternelle appréhension d'un danger imminent que rien n'avait pu détourner. Il avait reconnu la propriété qu'ont les toiles métalliques de s'opposer au passage de la flamme; et, prompt à trouver des applications utiles, il fit don au mineur d'un talisman contre la rage du cruel *grisou*.

Ses observations ne se bornaient pas à quelques faits isolés; il savait toujours en tirer des lois générales, véritable trésor pour les savans, auxquels elles servent de bases pour des recherches nouvelles. C'est ainsi que ses expériences sur les *courans dans le vide* sont une donnée fondamentale pour expliquer les causes et les apparences des aurores boréales; c'est ainsi qu'il trouva deux lois importantes de la conductibilité des métaux. Chargé par l'amirauté, comme membre de la Société royale, de rechercher les causes du phénomène de la corrosion du cuivre dans le doublage des vaisseaux, il ne tarda pas à en donner une solution non moins féconde pour la science qu'elle est utile aux arts, puisqu'en même tems qu'il découvrait la cause du mal, il en indiquait le remède.

La santé chancelante de sir Humphrey Davy, les chagrins qu'il éprouva à la Société royale de Londres lorsqu'il s'opposa à des choix qu'il jugeait peu convenables, le déterminèrent à aller à Rome, chercher quelque repos; mais, loin de se rétablir, il perdit ses forces de jour en jour, et lady Davy, qui, à cette nouvelle, s'était rendue près de lui, le détermina à venir à Genève, qu'il avait déjà habité. C'est dans cette dernière ville qu'il a succombé, à une attaque d'apoplexie, dans la nuit du 28 au 29 mai. L'académie de Genève et tous les savans qui habitent cette ville, les membres du gouvernement, du clergé, des sociétés savantes, les étudians, se sont joints au Dr *John* Davy pour rendre à son frère les derniers devoirs.

Davy avait mis encore à profit pour la science son voyage en

Italie; et, dans les divers séjours qu'il fit à Naples et à Rome, il s'occupa à étudier les substances que les anciens employaient comme couleurs dans leurs peintures : il chercha aussi, dans la chimie, un moyen de séparer aisément les unes des autres les feuilles des manuscrits d'Herculanum. Il y a peu de tems qu'il tenta encore d'expliquer, par ses théories chimiques, les phénomènes volcaniques; enfin, ses délassemens même n'étaient pas inutiles à la science. Le dernier ouvrage, qu'il a publié, et qui était un traité sur la pêche, intitulé *Salmonia*, renferme un grand nombre d'observations intéressantes sur les mœurs des poissons et sur d'autres points d'histoire naturelle.

Les ouvrages les plus remarquables de Davy sont les suivans, sans parler de ceux que nous avons déjà cités : *Recherches philosophiques et chimiques sur les oxides d'azote*, 1800. — *L'abrégé de ses leçons de chimie à l'Institution royale*, 1802. — *Élémens de Philosophie chimique*, 1812. (Dans la même année, il fut nommé chevalier; il quitta l'Institution royale, et vint en France avec sa famille.) — *Élémens de Chimie appliquée à l'agriculture*, 1813. (M. *Mathieu de Dombasle* a publié un examen critique de ce dernier ouvrage, dans les *Annales de Roville*.) — Enfin, un grand nombre de Mémoires sur ses divers travaux, et dont la plupart ont été traduits dans les *Annales de Chimie et de Physique*.

Le style de Humphrey Davy était aussi élevé que l'exigeaient l'étendue et la profondeur de ses idées; cependant, plusieurs de ses compatriotes lui refusaient la qualité d'homme lettré (*literary man*); c'est qu'il n'avait été d'aucune université, et que, pour beaucoup d'Anglais, on ne saurait être savant si l'on n'a pas habité, pendant longues années, les gothiques colléges d'Oxford ou de Cambridge; pour ceux-là, les Franklin, les Watt, les Davy, lorsqu'on ne leur conteste pas le titre de savans, ne sont pas des savans orthodoxes.

Cependant, à la mort de sir *Joseph Banks*, sir *Humphrey Davy* lui avait succédé dans la présidence de la Société royale de Londres. Quelques années auparavant, il avait été élu un des huit associés étrangers de l'Académie de Paris, et toutes les principales sociétés scientifiques de l'Europe le comptaient au nombre de leurs correspondans. H. Dussard.

— *William* Edgeworth, ingénieur, fils du célèbre *Richard Lovell* Edgeworth et frère de miss Edgeworth, à qui l'éducation et la littérature doivent plusieurs ouvrages aussi utiles qu'estimables, vient de mourir, à Edgeworth's Town, en Irlande. M. Edgeworth avait rendu à son pays des services im-

portans dans la carrière où l'avaient appelé ses talens et la confiance du gouvernement. On lui doit, entre autres, les projets d'une ligne de route de Belfast à Antrim, qui, terminée, sera l'une des plus utiles et des plus belles voies de communication de l'Irlande. *a.*

Russie. — *Bernard* Reuth. — Né à Mayence, le professeur Reuth y reçut sa première éducation, et ce fut à Iéna, Leipzig et Gœttingue qu'il acheva ses études. De retour dans son pays natal, il entra au service civil dans le département de Mont-Tonnerre, sans abandonner cependant ses occupations littéraires. Il vint ensuite à Dorpat, en Russie, où il remplit les fonctions de vice-directeur de l'*Institut pédagogique*. Sur l'invitation du comte Pototzky, alors curateur de l'arrondissement universitaire de Kharkof, Reuth se rendit, en 1804, dans cette dernière ville, pour enseigner à l'université l'histoire des États de l'Europe et la statistique; il y est resté jusqu'à sa mort, arrivée le 5 janvier 1825 (24 déc. 1824, *v. st.*) Voici la liste de ses ouvrages, publiés en Russie et en Allemagne, et qui attestent son activité : 1° *Historisch-politische Briefe, nebst dem Versuche einer Geschichte der ehemaligen Reichsstadt Mayuz.* Lettres politiques, accompagnées d'un Essai sur l'histoire de l'ancienne ville impériale de Mayence. Manheim, 1789. — 2° *H.-K. Davila's Geschichte der bürgerlichen Kriege*, etc. Histoire de la guerre civile en France, par Davila; trad. de l'italien en allemand, avec une histoire de la puissance des rois et des révolutions de France, depuis l'origine de la monarchie jusqu'à la Ligue. Leipzig, 1792-1795. 5 vol. gr. in-8°. Cette traduction a été réimprimée à Vienne, en 1817. — 3° *Geschichte der königlichen Macht.* Histoire de la puissance des rois et de la révolution en France, depuis la dissolution de la Ligue jusqu'à la république. Leipzig, 1796-1797. 2 vol. in-8°. — 4° *Gemählde der Revolution in Italien.* Tableau des révolutions en Italie. *Livre premier.* Histoire des révolutions de la république de Venise. Leipzig, 1798. — 5° *Des Generals Dumouriez*, etc. Tableau historico-statistique du Portugal, par le général Dumouriez; trad. du français en allemand. Leipzig, 1798. — 6° *Reise nach Sicilien, Athen, Constantinopel, u. s. w., frey nach dem Englischen.* Voyage en Sicile, à Athènes, à Constantinople, etc., trad. librement de l'anglais. Leipzig, 1798. In-4. — 7° *Specimen historiæ Rossorum.* Essai d'histoire des Russes (en latin). Première partie. Kharkof, 1811. In-8°. — 8° *Geist der literarischen Cultur des Orients und Occidents.* Esprit des productions littéraires de l'Orient et de l'Occident : discours. Kharkof, 1811.

In-4°. — 9° *Der Orient; Rede.* L'Orient; discours prononcé le 25 décembre 1814 (*v. st.*). Kharkof. In-4°. Le professeur *Reuth* a encore prononcé, à Kharkof, deux autres discours, dont le premier a pour objet la *Confédération du Rhin*, et l'autre le *Droit public des royaumes unis de la Grande-Bretagne.* Quelques autres de ses productions ont été imprimées dans des ouvrages périodiques. Il est à désirer que les papiers de Reuth soient conservés à la bibliothèque de l'université de Kharkof, et particulièrement ceux qui ont rapport au *Traité sur les Russes*, qu'il se proposait de publier. La vivacité de son imagination lui a fait admettre quelquefois des étymologies qui, peut-être, ne sont pas toujours fondées; mais ses combinaisons heureuses n'en sont pas moins dignes d'attention. Son *Essai d'histoire russe*, et l'*Histoire de Davila*, qu'il a complétée, doivent être regardés comme ses principaux ouvrages. (Extr. des *Feuilles bibliographiques* de Koeppen. In-4°. Pétersbourg, 1825, n° 15, p. 214-216.)

— Kozlof. — *Basile* Kozlof, qu'il ne faut pas confondre avec *Jean* Kozlof, poète aveugle dont la *Revue* a annoncé un charmant ouvrage dans son cahier de *juin* 1826 (t. XXX, 717-719.) est né à Moscou, d'un père qui a été l'un des fondateurs de l'*Académie pratique de commerce*, de cette ville, et qui avait d'abord destiné son fils au commerce. Cette destination ne se trouva pas conforme aux goûts du jeune Kozlof, qui se consacra à la littérature et fit ses études à l'Université de Moscou. Arrivé à Pétersbourg, il fit, en 1814, connaissance avec Pézarovius, ancien rédacteur et fondateur de l'*Invalide Russe*, gazette entreprise en 1813, au profit des militaires blessés (voy. *Rev. Enc.*, t. IX, mars 1821, p. 602, 603.) Kozlof s'associa aux travaux de Pézarovius, et continua sa coopération, lorsque cette feuille, interrompue au commencement de 1822 (voy. *Rev. Enc.*, déc. 1822, t. XVI, p. 566-568.) passa, au mois de mars, en éprouvant quelques modifications, dans les mains de M. Voéïkof, son rédacteur actuel, qui y ajouta, en juillet 1822, des *Supplémens* in-8°, d'abord hebdomadaires, ensuite mensuels, sous le titre de *Nouvelles de la Littérature.* Kozlof travailla jusqu'à la fin de 1824 à ces deux journaux, dans lesquels il a inséré un grand nombre de bons articles littéraires et critiques. Nous avons eu occasion de louer son zèle et ses talens, et en même tems de lui adresser quelques remarques (voy. *Rev. Enc.*, mai 1824, t. XXII, p. 383 386). Au commencement de 1825, il a pris part à la rédaction de l'*Abeille du Nord*, nouvelle feuille russe semi-quotidienne, pour laquelle il a spécialement rédigé la partie *des*

nouvelles extérieures. Cette coopération ne dura que cinq mois, au bout desquels Kozlof, atteint de phtysie, mourut, le 23 mai (11, vieux style) 1825, dans sa 33me année.

— Rjévousky. — Le comte Adam Rjévousky naquit, le 10 août 1760, à Nésvige, ville du gouvernement de Minsk, et eut pour instituteur l'évêque Narouchévitch, historien et poète polonais célèbre. En 1782, 1784 et 1786, le comte Rjévousky fut envoyé aux diètes polonaises, où il se distingua par son éloquence et ses vues bien intentionnées. En 1788, il fut nommé ambassadeur extraordinaire et ministre plénipotentiaire de la cour de Pologne près du Danemark; en 1790, il siégea dans le sénat de Pologne, et, en 1817, dans celui de Russie. — Il s'occupa avec succès de littérature, et écrivit, dans sa jeunesse, en polonais et en français, quelques ouvrages politiques. Il a laissé, après sa mort, arrivée le 24 janvier (12, vieux style) 1825, près de la ville de Lipovétz, un grand nombre de manuscrits, parmi lesquels on remarque des *Mémoires sur le règne du roi Stanislas Auguste*, Mémoires précieux parce que l'auteur, occupant des fonctions importantes dans l'État, était à même de connaître en détail plusieurs circonstances dérobées à la connaissance des autres. Son manuscrit, intitulé : *Rectification des erreurs dans l'ouvrage du général Dumouriez, sur la confédération de Bar*, est du plus haut intérêt. Ces deux manuscrits sont aussi importans pour l'histoire de Russie.—Il a laissé, en outre, des *Remarques sur les lois de Pologne;* des *Dialogues des morts;* des traductions, en vers polonais, de deux tragédies, *Polyeucte* et la *Mort de Cesar;* des *Géorgiques polonaises;* une traduction des *Élégies de Tibulle*, et un grand nombre de poésies diverses.

P. R. E.

France. — Lameth (*Alexandre*), lieutenant-général, membre de la chambre des députés, né à Paris le 28 octobre 1760, mort dans la même ville, le 19 mars 1829. — La carrière politique de cet honorable citoyen embrasse une période de près d'un demi-siècle. Dans cet espace de tems, la France offre le spectacle de tous les accidens d'une vie sociale soumise à beaucoup de vicissitudes et de formes différentes, de toutes les combinaisons de la politique, de toutes les sortes de gouvernement. La monarchie absolue avec ses castes et ses priviléges, la révolution, véritable guerre intérieure prolongée par l'irritation et les terreurs qu'inspiraient la guerre extérieure et l'Europe entière conjurée contre la France, l'anarchie et ses fureurs, la république à peine essayée au milieu des tempêtes politiques toujours renaissantes, la dictature et ses pros-

criptions, le despotisme militaire et ses conquêtes : tous ces genres de domination pèsent tour à tour sur la France, jusqu'à ce que, du milieu de leurs ruines, s'élève l'ordre constitutionnel et représentatif, devenu une condition nécessaire d'existence et de durée pour les États modernes. Jamais époque ne fut plus féconde que ce demi-siècle en personnages politiques, plus ou moins habiles, dont quelques-uns seulement méritèrent le nom d'hommes d'État, en orateurs éloquens et en grands capitaines. Mais, s'il est vrai, comme l'a dit Montesquieu, que les troubles civils soient favorables au développement du génie, à la manifestation des talens, combien n'est-il pas difficile de conserver, au milieu de cette fluctuation de systèmes et de principes, un caractère toujours pur, ferme et invariable! Aussi, en parcourant nos annales, on s'étonne et on s'afflige souvent de reconnaître les mêmes acteurs sous des costumes divers, jadis républicains ardens, puis séides de l'empire, maintenant apôtres fervens du prétendu dogme de la légitimité, abjurant leurs doctrines, désavouant leurs actes, suivant la puissance du jour, et devenus les champions du pouvoir absolu, après avoir servi avec chaleur la cause de la liberté.

Cependant, au milieu de ces révolutions successives et de ces métamorphoses bizarres, quelques hommes apparaissent çà et là qui n'ont point démenti leur caractère, ni leurs principes. Dans ce nombre, et au premier rang, il faut placer Alexandre Lameth, qui s'est montré, sous tous les régimes, fidèle à la cause nationale à laquelle il s'était voué, dès 1789. Défenseur de la monarchie constitutionnelle sous la république, osant avouer dans les cachots de Magdebourg les premiers triomphes de la révolution française, parlant de liberté sous l'empire au milieu des illusions de la gloire, il s'est trouvé naturellement rangé sous l'étendard constitutionnel, lorsque la charte est venue reconnaître et proclamer les principes du gouvernement représentatif dont les bases avaient déjà été posées par la première et la plus célèbre de nos Assemblées nationales. Cette constance d'opinion, cette fixité de conduite, Alex. Lameth les a puisées dans un sincère amour du pays; et ce sentiment profond, ardent, désintéressé, qui n'a cessé de l'animer jusqu'à son dernier soupir, nous donne à la fois le type de son caractère et l'explication de sa vie.

Alex. Lameth était encore au berceau, lorsqu'il perdit son père, le comte de Lameth, chef de l'état-major de l'armée du Bas-Rhin. Sa mère, fille, sœur et petite-fille des trois maréchaux de Broglie, resta veuve, à l'âge de 27 ans, avec six

fils et une fille. Douée d'un esprit étendu et orné, d'une âme forte et généreuse, elle voulut présider elle-même à l'éducation de ses enfans. Alexandre, destiné comme le plus jeune à l'état ecclésiastique, put consacrer aux études classiques plus de tems que ne leur en donnait alors la jeune noblesse. Mais, cédant bientôt à l'attrait d'une profession plus brillante, il renonça volontairement, et sans aucun regret, aux espérances par lesquelles on avait essayé de le séduire, et il entra, ainsi que ses frères, dans un régiment de cavalerie. Son tems, comme celui de tous les hommes de son rang et de son âge, était partagé entre quelques devoirs militaires et les plaisirs de la cour, quand l'insurrection américaine retentit en Europe et vint réveiller dans l'imagination des jeunes militaires des idées de gloire aventureuse et d'indépendance nationale. Alex. Lameth suivit son frère Charles en Amérique, fut employé dans l'état-major sous les ordres du maréchal Rochambeau, et se fit remarquer par ses talens militaires et son intrépidité. De retour en Europe, il fit plusieurs voyages, en Allemagne, en Autriche, en Pologne, en Russie, observant avec une attention curieuse et philosophique les élémens et les ressorts de ces organisations politiques, qui devaient être bientôt attaquées jusque dans leurs bases. C'est par la France que devait commencer la crise, et Alex. Lameth s'engagea chaudement dans les rangs des patriotes qui proclamaient l'urgente nécessité d'une grande réforme sociale. Il fut l'un des premiers membres de la *société des amis de la constitution*, à laquelle il cessa d'appartenir, lorsqu'elle devint, par ses excès, sous le nom de *club des Jacobins*, ennemie d'une sage liberté. Il présida avec une grande impartialité l'Assemblée constituante, et fut aussi président du comité militaire de cette assemblée. On lui dut la première organisation nouvelle de cette armée nationale qui brilla, peu d'années après, sur tant de champs de bataille; il fut, avec Duport et Barnave, l'un des principaux chefs d'une réunion de députés qu'entoura long-tems la faveur populaire, et qui fit quelquefois fléchir le talent et l'influence colossale de Mirabeau. Mais le mouvement devint trop violent pour qu'ils pussent ou le suivre, ou l'arrêter. Barnave paya de sa tête les efforts qu'il avait faits pour sauver la monarchie et la personne du roi. Alex. Lameth, aussi compromis que lui, n'échappa qu'avec peine au même sort. Poursuivi jusque dans les rangs de l'armée où il avait un commandement, il dut quitter précipitamment la France avec plusieurs de ses amis, MM. *Lafayette*, *Latour-Maubourg* et *Bureaux de Puzy*, qui allaient, comme

lui, chercher, sur la terre étrangère, un asile et la paix. Comme ils ne voulaient point porter des armes parricides contre leur pays, ils y trouvèrent la persécution et les cachots. La captivité d'Alex. Lameth, qui avait été envoyé à Magdebourg, dura trois ans et trois mois; rendu à la liberté, en décembre 1795, il alla presque immédiatement en Angleterre. Mais le gouvernement inhospitalier de ce pays lui intima l'ordre de s'éloigner, ordre qui fut inutilement combattu par le célèbre Fox. Alors, il se retira à Hambourg avec son frère, et ils y formèrent une maison de commerce avec leur ami, le duc d'Aiguillon.

Rentré momentanément en France, sous le directoire exécutif, rayé définitivement de la liste fatale des émigrés, en 1800, sous le gouvernement consulaire, Alex. Lameth fut nommé, en avril 1802, préfet du département des Basses-Alpes, et, en février 1805, préfet du département de Rhin et Moselle; il fut appelé, en 1806, à la préfecture de la Roër (Aix-la-Chapelle), et, en 1809, à celle du Pô (Turin). Après les événemens politiques de 1814, il fut nommé, au mois de mai de cette même année, préfet de la Somme et lieutenant-général, et fit partie de la chambre des pairs, pendant les cent jours. Dans ces divers départemens, il a laissé le souvenir d'un administrateur habile, ferme, intègre et désintéressé. Il a plus d'une fois refusé d'exécuter, comme préfet, des mesures qui lui étaient prescrites par les ministres, mais qui lui paraissaient contraires à la justice ou aux intérêts de ses administrés; et souvent, l'empereur, auquel il en avait référé directement, lui a su gré de sa résistance et a révoqué les ordres contre lesquels il avait réclamé. Il était donc loin d'approuver le système d'obéissance passive des préfets, soutenu en dernier lieu par un ministre, à la tribune de la chambre des députés, et qui aurait, dans beaucoup de circonstances, des conséquences si funestes.

Depuis l'organisation du gouvernement constitutionnel, Alex. Lameth, nommé député, en 1819, par le département de la Seine-Inférieure, et ensuite par le département de Seine-et-Oise, a reparu avec distinction dans la carrière législative : il s'est montré constamment fidèle aux principes qu'il avait professés depuis le commencement de la révolution.

Dans la séance du 23 février 1821, M. de La Bourdonnaye ayant apostrophé le côté gauche par ces mots : « La France ne veut plus de vous, » Alex. Lameth lui répondit sur-le-champ : « Et de qui donc veut-elle? Serait-ce de l'émigra-

tion armée? Mais l'émigration n'a-t-elle pas été considérée par l'Europe entière, par les rois eux-mêmes, comme une des fautes les plus graves qui puissent être enregistrées dans les annales de l'histoire? Serait-ce le fameux *væ victis*, qui, au reste, ne peut être invoqué que par l'immoralité, qui serait là pour nous faire courber la tête? Coblentz a-t-il vaincu la France? sont-ce ses armées qui ont envahi notre territoire? et de quel droit se présenterait-on ici en triomphateurs?» Cette réponse énergique produisit une vive et profonde impression.

Alex. Lameth a prononcé, en 1822, quelques opinions remarquables, entre autres sur la légitimité et sur les colonies. Il a publié plusieurs écrits en faveur de la liberté, et particulièrement un examen du projet de loi d'élection du 5 février, qui, selon lui, n'admettait pas un assez grand nombre de citoyens à l'exercice des droits politiques, et, par conséquent, n'intéressait pas assez la nation au maintien de ses droits. Enfin, on lui doit différens articles d'économie politique et de politique générale, ou des jugemens portés sur des ouvrages d'histoire et d'administration publique, et insérés dans la *Minerve française*, dans le *Constitutionnel*, dans le *Courrier français*, et dans la *Revue Encyclopédique*, dont il était devenu, dès l'origine, l'un des collaborateurs, parce qu'il y voyait le germe d'une institution destinée à rapprocher les hommes éclairés de tous les pays, et à faire avancer la civilisation, par une sorte d'enseignement mutuel des nations. On le retrouve encore parmi les membres les plus zélés de cette utile *Société pour l'amélioration de l'instruction élémentaire*, qui a rendu de si grands services à la France, aux classes pauvres et à l'humanité, et dans cette *Société philantropique pour les Grecs*, qui a pris l'initiative des témoignages d'une bienveillance active et réelle que, plus tard, le gouvernement français et quelques autres puissances ont commencé à donner à une valeureuse et infortunée nation trop long-tems sacrifiée par une politique inhumaine et anti-chrétienne.

Si un plus long espace nous était permis, nous aurions encore à signaler et les vertus du citoyen, qui a consacré à la cause de l'instruction primaire une partie de sa modeste fortune, et les talens de l'orateur, qui s'est montré le digne collègue du général Foy à la tribune, et les travaux de l'écrivain, qui, à l'exemple de ce général, devenu l'historien de la guerre d'Espagne, où il avait servi avec gloire, a aussi écrit l'histoire de cette première assemblée nationale, dont il avait été l'un des membres les plus distingués. Les deux premiers

volumes de *l'Histoire de l'Assemblée constituante*, par *Alex.* Lameth, ont paru, du vivant de l'auteur; la presque totalité du troisième volume était composée avant sa mort, et l'ouvrage doit être continué et terminé par un de ses amis, d'après les matériaux et les manuscrits qu'il lui a laissés.

A la cérémonie des funérailles d'Alex. Lameth, qui a eu lieu le 21 mars 1829, MM. Kératry, *Casimir* Périer et Jay ont prononcé des discours sur sa tombe, et ont payé à sa mémoire le tribut de la patrie reconnaissante. L'excellente *Notice* qui lui est consacrée, dans la *Biographie des contemporains*, par MM. *Jay*, *Arnault*, *Jouy* et *Norvins*, m'a fourni quelques-uns des détails qu'on vient de lire, et j'en dois aussi une partie à l'obligeance de M. Bellon, jeune avocat, que M. Alex. Lameth honorait de son amitié, et qui ne l'a point quitté dans ses derniers momens. M. Ch. Lameth a été nommé par les électeurs de Pontoise, pour remplacer son frère à la chambre des députés, et c'est un double hommage rendu à la mémoire du député que nous pleurons, et au patriotisme de celui qui continuera de marcher sur ses traces, et qui défendra, comme lui, les véritables intérêts du trône, en servant ceux de la liberté.

M. A. J.

TABLE DES ARTICLES

CONTENUS

DANS LE CAHIER DE JUIN 1829.

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES.

Pages.

1. De la peine de mort et du droit de punir. . *Charles Lucas.* 561
2. De l'émancipation des catholiques en Angleterre. . . . . *Thomas-Charles Morgan.* 583

II. ANALYSES D'OUVRAGES.

3. Mémoires de la Société d'arts et de sciences de Batavia. . . . . *Depping.* 612
4. Économie politique, par J. Droz. . . . . *Ch. Renouard.* 629
5. L'Inde, ou faits et éclaircissemens sur le caractère de ses habitans indigènes, par R. Rickards. *J.-C.-L. de Sismondi.* 641
6. Mémoires du maréchal Suchet . . . . . *M. Avenel.* 661
7. Chroniques de France, par Mme Amable Tastu. . *Chauvet.* 678

III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Annonces de 81 *ouvrages français et étrangers.*

Amérique septentrionale. — *États-Unis*, 7. 689
Europe. — *Grande-Bretagne*, 6 693
— *Russie*, 1. 702
— *Suède*, 1. 707
— *Allemagne*, 4 710
— *Suisse*, 1. 717
— *Italie*, 4. 718
— *Pays-Bas*, 6 723
France, 51, savoir : *Sciences physiques et naturelles*, 17. 727
— *Sciences religieuses, morales, politiques et historiques*, 12. . . 747
— *Littérature*, 17. 758
— *Beaux-arts*, 1. 777
— *Ouvrages périodiques*, 2. 779
— *Livres en langues étrangères, imprimés en France*, 2 782

IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES.

Amérique septentrionale. — *États-Unis : New-York :* Publi-

Pages.

cation d'un journal en langue française. — Statistique de l'instruction primaire dans l'État de New-York. 785
AUSTRALASIE. — Nouvelle colonie de Swan-River. 786

EUROPE.

GRANDE-BRETAGNE. — *Irlande; Dublin :* Société royale. — *Londres :* Appareil contre l'incendie ; Voyage de découvertes dans les mers Arctiques 787
RUSSIE. — *Saint-Pétersbourg :* Tableau de la population. . . . 789
ALLEMAGNE. — *Berlin :* Société de géographie. 790
SUISSE. — *Lausanne :* Réclamations ; Esprit des gouvernemens suisses ; Liberté de la presse ; Maison pénitentiaire de Lausanne ; Instruction publique. 792
ITALIE. — *Rome :* Poème épique improvisé par M. Louis Cicconi. 794
PAYS-BAS. — Statistique : Population ; — Bêtes à cornes et chevaux ; — Marine du royaume ; — Monnaies ; — Colonies de bienfaisance. 799
FRANCE. — PARIS. — *Institut :* Académie des sciences : séances du 4 mai au 8 juin 1829. — Académie des inscriptions : Prix d'archéologie décerné à M. Alex. Le Noble. — Société philotechnique. — Projet d'un monument en l'honneur du docteur Gall. — Baleine des Pays-Bas. — Rectification. — *Théâtres.—Théâtre Français :* 1re représentation de *Christine de Suède,* drame historique. — *Théâtre de la Porte-Saint-Martin :* 1re représentation de *Marino Faliero,* tragédie. — *Théâtre de l'Opéra-Comique :* 1re représentation des *Deux-Nuits,* opéra. 799
NÉCROLOGIE. — *Grande-Bretagne :* Wollaston ; Humphrey Davy ; William Edgeworth. — *Russie :* Bernard Reuth ; Kozlof ; Rjévousky. — *France :* Alexandre Lameth 819

TABLE
ANALYTIQUE ET ALPHABÉTIQUE
DES MATIÈRES
DU QUARANTE-DEUXIÈME VOLUME
DE LA REVUE ENCYCLOPÉDIQUE.
Avril, Mai, Juin 1829 (*).

On a réuni aux quatre mots indicatifs des QUATRE GRANDES DIVISIONS de ce Recueil :

I. MÉMOIRES, NOTICES ET MÉLANGES;
II. ANALYSES ET EXTRAITS D'OUVRAGES CHOISIS;
III. BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE;
IV. NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES;

le détail et le renvoi des articles qui s'y rapportent ; puis on a caractérisé ces articles, à la suite du nom de leurs auteurs, par l'une des quatre abréviations ci-après : M. (MÉMOIRES ET NOTICES) ; A. (ANALYSES) ; B. (BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE) ; N. (NOUVELLES SCIENTIFIQUES ET LITTÉRAIRES). La désignation C. après les noms propres indique les collaborateurs de la *Revue*, lorsqu'il s'agit des articles qu'ils ont fournis.

Au lieu de comprendre, sous la dénomination générale SCIENCES ET ARTS (comme dans nos quatre *tables des matières* de l'année 1819), l'indication des différentes sciences dont traite ce volume, on a cru devoir, pour rendre les recherches plus faciles, et pour mieux caractériser le BUT philosophique de la *Revue Encyclopédique*, ouvrir un compte particulier et spécial, *en lettres capitales*, non-seulement à chacune des branches des connaissances humaines : AGRICULTURE, ANATOMIE, etc. ; à chacun des élémens essentiels de la civilisation et des moyens principaux de communication entre les hommes : ACADÉMIES et SOCIÉTÉS SAVANTES, DICTIONNAIRES, ENSEIGNEMENT MUTUEL, INSTRUCTION PUBLIQUE, JOURNAUX, THÉATRES, etc. ; mais encore à chacun des pays dont il est fait mention dans ce Recueil : de manière qu'on puisse rapprocher et comparer tour à tour, soit *l'état des sciences et des élémens de la civilisation dans chaque pays*, soit les *nations* elles-mêmes, sous les différens rapports sous lesquels on a eu occasion de les considérer.

ACADÉMIES. *Voy.* SOCIÉTÉS SAVANTES.
Accouchement (De l'), lorsque le bras de l'enfant se présente et sort le premier, par J. Capuron, 185.
ADMINISTRATION, 753.

(*) On souscrit pour ce RECUEIL SCIENTIFIQUE et LITTÉRAIRE, dont il paraît un cahier de quatorze feuilles d'impression tous les mois, au BUREAU CENTRAL D'ABONNEMENT, rue d'Enfer-Saint-Michel, n° 18 ; chez ARTHUS BERTRAND, rue Hautefeuille, n° 28, et chez RENOUARD, rue de Tournon, n° 6. Prix de la souscription : à Paris, 46 fr. pour un an ; dans les départemens, 53 fr. ; 60 fr. dans l'étranger.

Administration (Exposé de l') du royaume, depuis la dernière Diète de Stockholm, 707.
Adolphe, anecdote, par Benjamin Constant, 212.
Adrien-Lafasge (J.), C.—B., 170. — N., 797.
Afrique, 233, 524, 742.
Allemagne, 159, 243, 430, 710, 790.
Agniel (H.). *Voy.* Fables nouvelles.
Agriculture, 451, 462, 729. *Voy. aussi* Économie rurale.
— (Coup d'œil sur l') et les institutions agricoles de quelques cantons de la Suisse, par Mathieu Bonafous, 731.
Alexandréide (L'), ou la Grèce vengée, poème, par Pierre David, 501.
Alfred, tragédie italienne, par J. B. Marsuzi, 722.
Algèbre, 74.
Almanak ten dienste der Zeelieden, 725.
Alphabet de Franklin, 689.
American annual Register, 146.
Amérique septentrionale, 146, 218, 231, 407, 522, 689, 784.
Amice (J. T.). Manuel de philosophie expérimentale, etc., 748.
Amoros. *Voy.* Gymnase normal.
Amour (Tout pour l'), ou le pécheur bien sauvé, par Robert Southey, 700.
Anabaptistes (Convention générale des), à New-York, 692.
Analyses (II) d'ouvrages *allemands*: Théâtre de la guerre autrichien et russe dans la Turquie d'Europe, par Ciriacy, traduit en français par Hervé, 113.
— d'ouvrages *anglais* : l'Inde, ou faits et éclaircissemens sur le caractère de ses habitans indigènes, par B. Rickards (*J. C. L. de Sismondi*), 641.
— d'ouvrages *français* : Cours complet d'économie politique pratique, par J. B. Say (*D. D.*), 84. — Histoire des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi (*), 92. — Observations sur la dernière campagne de Turquie (***), 113. — Odes et Ballades, par Victor Hugo; les Orientales, par le même (*Chauvet*), 123. — Statistique des routes royales en France; — Rapport fait par M. le baron Pasquier, au nom de la commission chargée de l'examen des questions relatives aux routes; — Observations sur les routes, par A. R. Polonceau; — Des grandes routes et des chemins vicinaux, par A. Berthault-Ducreux; — De l'état des routes en France, par H. Hageau (*J. J. Baude*), 305. — Théorie des richesses sociales, par Skarbeck (*J. D.*), 366. — Histoire de la révolution française, par A. Thiers (*Eusèbe Salverte*), 374. — Économie politique, par J. Droz, (*Ch. Renouard*), 629. — Mémoires du maréchal Suchet (*M. Avenel*), 661. — Chroniques de France, par Mme Amable Tastu (*Chauvet*), 678.
— d'ouvrages *hollandais* : Mémoires de la société d'arts et de sciences de Batavia (*Depping*), 612.
— d'ouvrages *italiens* : Mémoires de l'Académie royale des sciences de Turin. Tom. XXXI (*Ferry*), 71. — Œuvres complètes de Machiavel, traduites en français par J. V. Periès (*M. Avenel*), 324. — L'Enfer de Dante Alighieri, traduit en français par A. F. Artaud (*Chauvet*), 395.
Anatomie, 236.
— de l'homme, etc., par Jules Cloquet, publiée par C. de Lasteyrie, 183.
— pathologique (De l') considérée dans ses vrais rapports avec la science des maladies, par F. Ribes, 183.

Angleterre. *Voy.* Grande-Bretagne.
Annales d'Italie depuis 1750, par A. Coppi, 168.
— des sciences d'observation, etc., par Saigey et Raspail, 221.
— des sciences naturelles, par Audouin, Brongniart et Dumas, 779.
Annuaire du département de la Sarthe, 192.
— des Pays-Bas, 723.
Antiquités. *Voy.* Archéologie.
— étrusques (Collection d') de M. Dorow, 246.
— du Donon. *Voy.* Jallois.
Appel aux Français : Réforme orthographique, 208.
Arabie, 694.
Archéologie, 80, 81, 246, 423, 495, 806.
Architecture, 513.
Ardant du Picq. *Voy.* Poésies érotiques.
Argüelles (*J. C.*). *Observaciones sobre la historia de la guerra de España*, etc., 696.
Arithmétique élémentaire, raisonnée et appliquée, par J. N. Noël, 723.
*Arnault père. *Voy.* Pertinax.
Art militaire, 189, 469, 471.
— vétérinaire, 186.
Artaud (A. F.). *Voy.* Dante.
Arts industriels, 256, 466, 468.
Ascétique. *Voy.* Sciences religieuses.
Asphyxie. *Voy.* Leroy d'Étioles.
Assemblée de naturalistes et de médecins allemands à Berlin, etc., 710.
Astronomie, 75, 254, 537, 718.
Atlas géographique et statistique du royaume de Pologne, par Jules Colberg, 427.
— des oiseaux d'Europe, par J. C. Werner, 728.
Attaque des places. *Voy.* Vauban.
Auber. *Voy.* Nominations académiques.
Audouin. *Voy.* Annales.
Augoyat. *Voy.* Vauban.
Australasie, 523, 786.
Autocrate (L') de village, ou l'Art de devenir ministre, par J. G. Muller, traduit de l'allemand par Mlle S. U. Dudrézène, 216.
Autopsie (L'), considérée par le peuple anglais comme un sacrilége, trouve un défenseur dans le parlement, 236.
Avenel (M.), C. — A., 324, 661. — N., 266.
Aventures militaires (Douze ans d'), etc., 154.
Azaola (*Gonzalez*). *Hornaguera y hierro*, etc., 170.

B.

Bagutti (Joseph). *Voy.* Sourds-muets.
Baini (Joseph). *Voy.* Mémoires historiques.
Balbi (Adrien). *Voy.* Empire russe.
Baleine (Squelette d'une), exposé à Paris, 808.
Banim. *Voy.* Bataille.
Banquet mensuel de la Revue Encyclopédique, 546.
Banquier. *Voy.* Manuel.
Baour-Lormian (P. M. L.). Les Nouveaux Martyrs, satire, 210.
— — Légendes, Ballades et Fabliaux, 504.
Bardin (Général). *Voy.* Dictionnaire de l'armée de terre.
Barras (F. P. T.). *Voy.* Gastralgies.
Barrey (B. de). *Voy.* Pétition.
Bataille (La) de la Boyne, ou Jacques II en Irlande, par Banim, traduit en français par Defauconpret, 215.
Baude (J. J.), C. — A., 305.
Bayeux (Ville de). *Voy.* Pluquet.
Beaumont (Mme Élie de). Lettres du marquis de Roselle, 212.
Beauvais (Général). *Voy.* Dictionnaire historique.

Beaux-Arts, 218, 258, 440, 513, 527, 554, 777.
Becquerel. *Voy.* Nominations académiques.
Belles-Lettres. *Voy.* Littérature.
Belloc (Mme Louise Swanton), C. — B., 156, 421, 693, 696, 702, et les articles signés L. SW. B.
Berchoux. Œuvres, 208.
Berger de Xivrey (Jules). Recherches sur les sources antiques de la littérature française, 498.
Bergery (C. L.). *Voy.* Économie industrielle.
Berggren. *Voy.* Manuscrits.
Bernard (Joseph). *Voy.* Bon sens.
Berthault-Ducreux (A.). Des grandes routes et des chemins vicinaux, A., 305.
Berthold von der Nidda, ou la Horde de la Forêt-Noire, traduit de l'allemand de Hildebrandt, par Jean Cohen, 510.
Berville, C. — M., 273.
Bescher. Théorie nouvelle et raisonnée du participe français, 763.
Bêtes à cornes et chevaux dans le royaume des Pays-Bas, 797.
Biagioli (G.). Grammaire italienne, etc., 761.
— Préparation à l'étude de la langue latine, etc., 761.
Bible, 717.
Bibliographie, 146, 217, 407, 689, 809.
Bibliothèque des Connaissances amusantes, 693.
Biographie, 169, 203, 273, 324, 434, 458, 489, 495, 497.
Birbeck. *Voy.* Incendie.
Biscarrat (F.). Manuel du style épistolaire, 764.
Blainville (Ducrotay de). *V.* Cours de physiologie.
Blanqui (Adolphe), C. — M., 34.
Bodin (Jean-François). *Voy.* Nécrologie.
Bonafous (Mathieu). *Voy.* Chlorure de chaux.
— — *Voy.* Mûrier sauvage.
Bonafous (Mathieu). *Voy.* Cuscutte.
— — *Voy.* Carrier.
— — *Voy.* Agriculture.
Bon sens (Le) d'un homme de rien, etc., par Joseph Bernard, 750.
Borcheti (Giovanni). Le fantasie, 783.
Bornéo (Ile de), 612.
Botanique, 79, 80, 528.
Bouchene Lefer, C. — B., 487.
Boudhisme. *Voy.* Upham.
Bouilly. *Voy.* Deux Nuits.
Bourgeoise. *Voy.* Vade mecum.
Boyeldieu. *Voy.* Deux Nuits.
Brachet (J. L.). *Voy.* Opium.
Bracy-Clarck. *Voy.* Pharmacopée vétérinaire.
Brault. *Voy.* Christine de Suède.
Braun (J. B. M.). Statistique constitutionnelle de la Chambre des Députés, 754.
Brès, C. — B., 224.
Brisson (B.). *Voy.* Navigation intérieure.
— *Voy.* Canaux.
Broglie (Duc de). *Voy.* Observations.
Brongniart (A.). *Voy.* Annales.
Bronikowski (Alexandre). *Voy.* Réclamations.
Brunet (Wladimir). *Voy.* La Rochefoucauld.
Bulletin bibliographique (III) : Allemagne, 159, 450, 710. — Espagne, 170. — États-Unis, 146, 407, 689. — France, 179, 460, 727. — Grande-Bretagne, 147, 410, 693. — Italie, 166, 449, 718. — Pays-Bas, 175, 455, 723. — Pologne, 427. — Russie, 157, 423, 702. — Suède, 707. — Suisse, 165, 441, 717.
Burchardt's Travels in Arabia, 694.
Burke's speech to the electors of Bristol, 407.
Bydragen tot het oude Strafregt in Belgie, 456.

C.

Cabinets littéraires de Plaisance, 531.
— — de Parme, 532.
Caillau et Guillon. Collectio selecta S. S. Ecclesiæ patrum, etc., 227, 782.
Calendrier (Le) du Berger, par James Hogg, 701.
Cambessèdes. Mémoire sur la famille des sapindacées, 538.
Canaux (Essai sur l'art de projeter les) à point de partage, par Dupuis de Torcy et B. Brisson, 187.
Capuron (J.). *Voy.* Accouchement.
Carrier (Amans), deuxième lettre à M. Math. Bonafous, sur l'éducation des vers à soie, etc., 463.
Carte topographique du cours du Rhin, 159.
— générale de Paris, 478.
Castellano (Pietro). Nuovo Specchio geografico, etc., 168.
Catholic state waggon, 151.
Cauvin (Th.). Statistique de l'arrondissement de Mamers, 192.
Cellérier (J. E.). De l'origine authentique et divine du Nouveau-Testament, 717.
Chambre des Députés. *Voy.* Braun.
— des Pairs. *Voy.* Lardier.
Chapuys-Montlaville. Histoire du Dauphiné, 205.
Charbon de terre (Du) et du fer, considérés comme un moyen qui reste à l'Espagne de réparer ses pertes, etc., par Gr. Gonzalez Azaola, 170.
Charles-le-Téméraire, ou Anne de Geierstein, la fille du brouillard, par Walter Scott, traduit en français par A. J. Defauconpret, 772.
Charles Martel, poème épique, par E. F. M. Dupré-Deloire, 504.
Chauvet, C. — A., 123, 595, 678.
Chemin de fer (Mémoire sur le) de la Loire, d'Andrezieux à Roanne, par Mellet et Henry, 739.
Chevreul (E.). *Voy.* Chimie.
Chimie, 184.
— (Cours de) fait à la Faculté de médecine de l'université de Pensylvanie, par Robert Hare, 689.
— (Leçons de) appliquée à la teinture, par E. Chevreul, 466.
Chine (La) : mœurs, costumes, arts et métiers, etc., lithographies coloriées, publiées par D. B. de Malpière, 514.
Chirurgie, 464. *Voy. aussi* Sciences médicales.
Chlorure de chaux (De l'emploi du) pour purifier l'air des ateliers des vers à soie, par Mathieu Bonafous, 186.
Christianisme (Parallèle du) et du rationalisme sous le rapport dogmatique, J...h Tissot, 193.
— *Voy.* Influence comparée.
Christine de Suède, drame historique en vers, par feu Brault, 809.
Chronique du tems de Charles IX, par l'auteur du Théâtre de Clara Gazul, 213.
Chroniques de France, par Mme Amable Tastu, 504, A., 678.
Chronomètre (Perfectionnement du), par Joseph Croucher, 258.
Cicconi (Louis). *Voy.* Poème épique.
Cinq-Mars, ou une conjuration sous Louis XIII, par Alfred de Vigny, 509.
Ciriacy (De). *Voy.* Théâtre de la guerre.
Civilisation (Progrès de la) des Indiens Cherokees, 231.
— des États de l'Ouest, des États-Unis, 522.
— des habitans de la terre de Van Diemen, 525.
Clapperton. Second voyage dans l'intérieur de l'Afrique, traduit par Eyriès et de la Renaudière, 742.

Clark's (*Bracy*) *Description of the new expansion shoe*, etc., 148.
Classbook (*The general*), 689.
Clémendot. Fabrication du sucre de betteraves, etc., 468.
Cloquet (Jules). *Voy*. Anatomie de l'homme.
Cochin. *Voy*. Mendicité.
Code de la bienfaisance, ou moyens de secourir les indigens, 196.
Cohen (Jean). *Voy*. Berthold von der Nidda.
Colberg(*Jules*). *Atlas krolestwa polskiego*, etc., 427.
Collége royal de Londres, 525.
Colloques sur les progrès et les perspectives d'avenir de la société, par Robert Southey, 699.
Colonie américaine de Liberia, 234.
— Française du Sénégal, 524.
— (Nouvelle) de Swan-River, à l'île Melville, 786.
Colonies agricoles des Pays-Bas. *Voy*. Mary.
— de bienfaisance des Pays-Bas, 799.
— danoises sur la côte d'Afrique, 235.
— maritimes (Esquisses historiques et descriptives des) des Anglais en Amérique, par J. Mac-Gregor, 411.
Colosse (Le), édifice érigé à Londres, renfermant un Panorama perfectionné d'après le plan de M. Hornor, 527.
Commerce, 34, 49, 457, 529, 740.
Complot (Le) de famille, ou le tems passé, comédie en vers, par Alex. Duval, 548.
Comte. Scènes de ventriloquie, 735.
Comte (Charles), C. — M., 5.
Conspiration contre la légitimité des trônes et les libertés des peuples, traduit du français en allemand, 444.
— (La) de mil huit cent vingt et un, ou les jumeaux de Chevreuse, par le duc de Lévis, 775.
Constant (Benjamin). *Voy*. Adolphe.
— — *Voy*. Mémoires sur les cent jours.
Contes. *Voy*. Romans.
— militaires, 154.
— militaires, par Lombard de Langres, 215.
— d'un voyageur dans l'Océan Arctique, 419.
Coppi (*A.*). *Annali d'Italia*, etc., 168.
Corneille (Pierre-Alexis). Rapport sur le jour de la naissance de Pierre Corneille, etc., 497.
Correspondance de Jean-George Forster, avec quelques détails sur sa vie, 455.
Costumes nationaux des habitans de la Souabe, 440.
Coudée égyptienne, 80.
Cours de l'histoire de la philosophie, par Victor Cousin, 478.
— — (Examen critique du), par A. Marrast, 479.
— d'histoire moderne, par Guizot, 489.
— de littérature française, par Villemain, 500.
— de physiologie générale et comparée, par Ducrotay de Blainville, publié par Hollard, 179.
Cousin (Victor). *Voy*. Cours de l'histoire de la philosophie.
Crapelet (G. A.). L'Histoire du châtelain de Coucy et de la dame de Fayel, 767.
Croucher (Joseph). *Voy*. Chronomètre.
Crustacés amphipodes. *Voy*. Milne-Edwards.
Culte. *Voy*. Sciences religieuses.
Cuscutte (Note sur un moyen de préserver les champs de la), par Bonafous, 462.

D.

Danemark, 241.
Dante Alighieri. L'Enfer, traduit

ou français, par A. F. Artaud, A., 595.
David (Pierre). *Voy.* Alexandréide.
Davy (Hymphrey). *Voy.* Nécrologie.
Defauconpret (A. J. B.). La Bataille de la Boyne, 214.
— *Voy.* Charles-le-Téméraire.
Delavigne (Casimir). *Voy.* Marino Faliero.
Delaville. Une Journée d'élection, comédie en vers, 551.
Delécluse. *Voy.* Peinture.
Demosthenis Philippicæ, cur. J. T. Waemel, 162.
Depping, C. — A., 612, et les articles signés D-G.
Dessins d'histoire naturelle faits en Égypte par M. Rifaud, 252.
Deux Nuits, opéra comique, par Bouilly et Scribe, musique par Boyeldieu, 817.
Dictionnaire de l'armée de terre, ou recherches historiques sur l'art militaire des anciens et des modernes, par le général Bardin, 189.
— général des communes de France et des principaux hameaux qui en dépendent, 191.
— français-arabe. Publication prochaine à Saint-Pétersbourg, 240.
— historique, ou Biographie universelle classique, par le général Beauvais, 203.
— historique, etc., par l'abbé F. X. de Feller, 489.
— (Nouveau) des rimes, par P. A. Lemare, 767.
— général des sciences philosophiques, etc., par W. T. Krug, 714.
Discours prononcé par Fénelon, le jour de la bénédiction de l'abbé Dambrines, etc., 498.
— sur l'urgence de former une société pour la fondation d'écoles missionnaires en Afrique, etc., par J. M. Wainwright, 692.
Dix Soirées (Les) malheureuses, ou contes d'un endormeur, traduits de l'arabe, par J. J. Marcel, 773.
Dorow. *Voy.* Antiquités étrusques.
Droit. *Voy.* Jurisprudence.
— (Traité des principes généraux du) et de la Législation, par Joseph Rey, 482.
— criminel (Recherches sur l'ancien) de la Belgique, 456.
— pénal, 561, 726.
Drouineau (Gustave). *Voy.* Ernest.
Droz (Joseph). *Voy.* Économie politique.
Dubrunfaut, C. — B., 469.
Dudrézène (Mlle S. U.). *Voy.* Autocrate.
Duel politique de lord Winchelsea avec le duc de Wellington, 235.
— *Voy.* Livingston.
Dumas. *Voy.* Annales.
Dupin (Charles), de l'Institut, C. — M., 49.
Dupré-Deloire. *Voy.* Charles Martel.
Dupuis de Torcy. *Voy.* Canaux.
Dussard (H.), C. — N., 822.
Dutens (J.). Histoire de la navigation intérieure de la France, etc., 757.
Duval (Alex.). *Voy.* Complot (Le) de famille.

E.

École centrale des arts et manufactures fondée à Paris, 256.
Écoles établies à Lausanne pour les petits enfans, 244.
— missionnaires. *Voy.* Discours.
— primaires dans l'État de New-York. Nombre des élèves qui les fréquentent, 785, 786.
Économie civile (Principes d'), par Salvatore Scuderi, 721.
— industrielle, par C. L. Bergery, 465.
— politique, 49, 170, 366, 752.
— — (Cours complet d') pratique, par J. B. Say, A., 84.
— — ou Principes de la science des

richesses, par Joseph Droz, A., 629.
ÉCONOMIE PUBLIQUE, 457.
— — (Histoire de l') en Italie, etc., par Joseph Pecchio, 442.
— RURALE, 186, 249, 251, 463.
ÉCOSSE, 417. *Voy. aussi* GRANDE-BRETAGNE.
Edgeworth (William). *Voy.* NÉCROLOGIE.
Édifices publics (Choix d'), construits ou projetés en France, 515.
ÉDUCATION, 225.
— domestique (De la nécessité de l') pour seconder l'instruction publique, etc., par A. Gindroz, 165.
ÉGLISE ANGLICANE, 151, 234, 457, 585.
Élection de M. O'Connel, etc., 457.
ÉMANCIPATION de l'Irlande, 151, 234, 457.
—(De l') des catholiques en Angleterre, etc., M., 585.
Empire russe (L') comparé aux principaux États du monde, etc., par Adrien Balbi, 745.
Erlöser (Der), ein episch-elegisches Gedicht, von Johann Jacob Göpp, 519.
Ernest, ou les travers du siècle, par Gustave Drouineau, 774.
ESCLAVAGE dans la colonie française du Sénégal, 524.
Esneaux (J.). Histoire de Russie, 205.
ESPAGNE, 170, 532, 661, 696, 727.
ÉTATS-UNIS, 146, 221, 407, 522, 689, 784.
ETHNOGRAPHIE, 449, 641.
Étienne. *Voy.* NOMINATIONS ACADÉMIQUES.
Études philosophiques (De la direction actuellement nécessaire aux), par Reiffenberg, 178.
Exportations métallurgiques de la Suède, pendant l'année 1828, 529.
Eyriès. *Voy.* Clapperton.

F.

Fables nouvelles, par H. Agniel, 210.
Famille (La), par Regnault, 217.
Fantaisies (Les), romance, par Jean Borcheti, 783.
Faune de Maine-et-Loire, etc., par P. A. Millet, 461.
Feller (F. X. de). *Voy.* Dictionnaire historique.
Fénelon *Voy.* Discours.
Fer à cheval expansif, inventé par Bracy Clark, 148.
Ferme expérimentale du Verneuil, près de Baugé (Maine-et-Loire), 249.
Ferry, C. — A., 71.
Fièvre jaune (Traité de la), etc., par J. A. de Reider, 712.
Finances (Exposé historique des) dans les Pays-Bas, 725.
Fischer (Gotthelf). *Voy.* Yamântaga.
Fleming (John). A History of British animals, 147.
Fleurs artificielles en cire, par Mme Louis, 258.
Flottes. *Voy.* Observations.
Forces productives et commerciales de la France méridionale, M., 49.
Forsters (Johann Georg) Briefwechsel, etc., 435.
Fragmens de M. Royer-Collard. *Voy.* Massias.
FRANCE, 179, 249, 305, 574, 460, 535, 727, 799.
Franklin (The) primer; or lessons in spelling and reading, 689.
Freedom to catholics consistent with the safety of the state, 151.

G.

Gage d'amitie, présent de Noël, par Willis, 146.

Gail (Jean-Baptiste). *Voy.* Nécrologie.
Gall (Docteur). *Voy.* Monument.
Garnier (Adolphe), C. — B., 481.
Gasparin. *Voy.* Nominations académiques.
Gastralgies (Traité des) et des entéralgies, etc., par F. P. T. Barras, 465.
Gaymard. *Voy.* Mémoires zoologiques.
Genest, C. — B., 464.
Geoffroy-Saint Hilaire, C. — B., 182.
Géographie, 168, 411, 427, 290. *Voy. aussi* Voyages.
— statistique (Abrégé élémentaire de la) de la Suisse, traduit de l'allemand de Marc Lutz, par G. de Vaudoncourt fils, 441.
Géologie, 78.
— (Objets de) recueillis pendant l'expédition de la Chevrette, 803.
Gérard, peintre. Tableau du Sacre, 554.
Germains (Les), essai épique, par Charles Marcellis, 768.
Geschichtliche Darstellung der Niederländischen Finanzen, 725.
Ghirelli (L.). *Voy.* Quetelet.
Gindroz (A.). *Voy.* Éducation domestique.
Ginestous (R. de) *Voy.* Requête.
Goepp (Jean-Jacques). Le Rédempteur, poème épico-élégiaque allemand, 519.
Golbéry (Ph.), C. — B., 162, 218, 435, 441.
Gondinet (Ad.). C. — B., 517.
Grammaire, 208, 294, 763.
— allemande, par Tandel, 178.
— italienne, par G. Biagioli, 761.
— russe. *Voy.* Gretsch.
Grande-Bretagne, 147, 254, 410, 525, 695, 787.
Grandsagne (Ajasson de). *Voy.* Ichthyologie.
— — *Voy.* Manuel de Chimie.
— — *Voy.* Manuel de Physique.
— — *V.* Histoire naturelle de Pline.
Gravure, 513, 556.
Gretsch (Nicolas). Grammaire raisonnée de la langue russe, traduite du russe en français, par Ch. Ph. Reiff, 702.
Guatemala (Narrative of an official visit to) from Mexico, by G. A. Thompson, 416.
Guérin. *Voy.* Iconographie du règne animal.
Guérin, de Mamers. *Voy.* Toxicologie.
Guerre dans la Turquie, 113, 487.
— d'Espagne, 661, 696.
Guillon (M. N. S.). *Voy.* Caillau.
Guizot. Cours d'histoire moderne, 489.
Guyard (Robert). *Voy.* Richesse.
Guyse (Jacques) *Voy.* Histoire de Hainaut.
Gymnase normal du colonel Amoros, à Paris, 257.
Gymnastique (Introduction de la) dans toutes les écoles publiques du royaume de Danemark, 241, 257.

H.

Hacke (Charles de). *Voy.* Montesquieu.
Hageau (Hippolyte). De l'état des routes en France, A., 305.
Hare (Robert). Compendium of a course of chemical instruction, etc., 689.
Hémorrhagies utérines (Nouveau traitement des) qui suivent l'accouchement, etc., par P. T. Trehan, 185.
Hennequin (P.). *Voy.* Poétique élémentaire.
Henrion de Pansey (Pierre-Paul-Nicolas). *Voy.* Nécrologie.
Henry. *Voy.* Chemin de fer.
Héreau (Edme), C. — B., 158, 426, 509, 707, et les articles signés E. H.
Hervé (Capitaine). *Voy.* Théâtre de la guerre.

Hieroglyphes, 81.
Hildebrandt. *Voy.* Berthold von der Nidda.
Histoire, 82, 115, 146, 160, 168, 249, 487, 661, 696, 756.
— philosophique et politique de Russie, par J. Esneaux, 205.
— de Russie et de Pierre-le-Grand, par le général de Ségur, 205.
— de la Pologne, avant et sous le roi Jean Sobieski, par N. A. de Salvandy, 491.
— de Prusse, par Jean Voigt, 434.
— de la révolution d'Espagne et de Portugal, par Schepeler, 727.
— des Français, par J. C. L. Simonde de Sismondi, A., 90.
— du Dauphiné, par de Chapuys-Montlaville, 205.
— de Hainaut, par Jacques de Guyse, traduite en français, 490.
— de la révolution française, par A. Thiers, A., 374.
— de la profession de foi déposée à Augsbourg, en 1530, par les Protestans, par H. W. Rottermund, 455.
— de la philosophie. *Voy.* Cours.
— et Doctrines du Boudhisme, par Édouard Upham, 148.
— ecclésiastique, 435.
— littéraire, 450.
— naturelle, 79, 252, 430, 460, 538, 805.
— — des oiseaux-mouches, par R. P. Lesson, 460.
— — de Pline, traduction nouvelle, par Ajasson de Grandsagne, 518.
— des animaux de la Grande-Bretagne, par John Fleming, 147.
— du marquis de Cressy, par Mme Riccoboni, 511.
— (L') du chatelain de Coucy et de la dame de Fayel, publiée par G. A. Crapelet, 767.
Hogg (James). The Shepherd's Calendar, 701.
Hollard. *Voy.* Cours de Physiologie.
Hommages rendus à la mémoire de Lessing, 243.
Hôpital (Du nouvel), etc., à Bordeaux, 753.
Hornor. *Voy.* Colosse.
Huascar, ou les Frères ennemis, drame, par Charles d'Outrepont, 508.
Hugo (Victor). Odes et ballades, A., 123.
— — Les Orientales, *ibid.*
Humboldt (A. de). Observations relatives à l'inclinaison de l'aiguille aimantée, 254.
Hydraulique, 469.

I.

Ichthyologie (Resumé d'), par Ajasson de Grandsagne, 182.
Iconographie du règne animal, etc., par Guérin, 180.
Impôts (Les), surtout ceux du commerce, considérés sous le rapport de l'intérêt général des peuples, 457.
Improvisations, 794.
Incendie (Appareil contre l') inventé par le Dr Birbeck, 788.
Indes orientales, 612, 641.
India, or Facts submitted to illustrate the character and condition of the native inhabitants, by R. Richards, A., 641.
Industrie, 170, 465, 529, 787.
Influence comparée des dogmes du paganisme et du christianisme sur la morale, par J. T-t, 195.
Institut. *Voy.* Sociétés savantes.
Instruction (But de l'), ou Que faut-il apprendre, par Joseph Weitzel, 160.
— (Essais sur la philosophie de l'), 690.
— élémentaire, 545.
— primaire, 244, 689.
— — dans l'État de New-York, 785, 786.
— publique. *Voy.* Écoles, etc.

Intolérance (De l'), considérée comme devoir du chrétien; par un catholique, 195.
— (Réponse à l'). *Voy.* Nécessité.
Inventions, 148, 258, 788.
Irlande, 151, 254, 585, 787. *Voy. aussi* Grande-Bretagne.
Italie, 166, 246, 449, 531, 718, 794.
Itinéraire pittoresque du fleuve Hudson et des parties latérales de l'Amérique du Nord, par J. Milbert, 218.

J.

Jaarboekje, 723.
Jobert (Ch.). Traité des maladies chirurgicales du canal intestinal, 464.
Jollois. Mémoires sur les antiquités du Donon, 495.
Journaux et Recueils périodiques :
— publiés en *Angleterre : The manuel of science and literature*, à Londres, 401.
— publiés chez les Indiens *Cherokees :* Le Phénix Cherokée, en anglais et en cherokée, à New-Echota, 251.
— publiés aux *États-Unis : The Southern Review*, à Charleston, 408. — *The American quarterly Review*, à Philadelphie, 408. — Le Courrier des États-Unis, à New-York, 784.
— publiés en *France :* Annales des sciences d'observation, à Paris, 221. — Les Soirées de Famille, à Paris, 223. — La Psyché, à Paris, 224, 517. — L'Écho, journal du département de la Sarthe, au Mans, 516. — Annales des sciences naturelles, à Paris, 779. — La Tribune des départemens, à Paris, 780.
— publiés en *Italie : Giornale Agrario Toscano*, à Florence, 451. — *Il nuovo Ricoglitore, ossia Archivi d'ogni letteratura antica e Moderna*, à Milan, 452.
Jubilé du docteur Siebelis, à Bautzen, 245.
Julia de Fontenelle. Notice historique sur les sciences occultes, 755.
Jullien (M. A.), fondateur-directeur de la Revue Encyclopédique, C.—B., 777, —N., 825 (Notice nécrologique sur *Alex. Lameth*), et les articles signés M. A. J. — (B.), C. — M., 294. — B., 208.
Jurisprudence, 482. *Voy. aussi* Droit et Législation.
— (Repertoire de la) *Voy.* Serieys.
— anglaise (De la) sur les crimes politiques, par de Montvéran, 485.

K.

Kirckhoff, C. — B., 713.
Kowalski (F.). Dziela Moliera, etc., 429.
Kozlof (Basile). *Voy.* Nécrologie.
Krug (W. T.). Allgemeines Handwörterbuch der philosophischen Wissenschaften, u. s. w., 714.

L.

La Mennais (F. de). *Voy.* Obervations.
Lameth (Alexandre). *Voy.* Nécrologie.
Lamst. *Voy.* Mac-Carty.
Lander (Richard). Voyage de Kano à la côte maritime, 742.
Landes (Dissertation relative aux) et aux marais de l'ancien district de Tartas et de l'arrondissement de Dax, par Saintourens, 254.
Langue italienne (De l'origine et du mérite de la), par Renzi, 501.
— latine. *Voy.* Biagioli.
— ouolofe. *Voy.* Roger.
Lardier (A.). Histoire biographi-

que de la Chambre des Pairs, depuis la restauration, 495.
La Rochefoucauld (Duc de). Maximes et réflexions morales, traduites en grec moderne, par Wladimir Brunet, 228.
Lasteyrie. *Voy.* Anatomie de l'homme.
Lebrun (Isidore), C. — B., 494.
Lecteur (Le) perfectionné, 689.
Lefebvre-Gineau (L.). *Voy.* Nécrologie.
Legendes, Ballades et Fabliaux, par Baour-Lormian, 504.
Législation, 514.
Leigh's new pocket road book of Scotland, 417.
Lemare (P. A.). Nouveau Dictionnaire des rimes, 767.
Le Noble (Alexandre), C. — B., 495.
— — L'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui décerne le prix d'archéologie, 806.
Le Roux, graveur. Deux estampes d'après les tableaux de Ducis tirés de l'histoire de Bianca-Capello, 556.
Leroy d'Étioles. Deuxième Mémoire sur l'asphyxie, 538.
Lessing. *Voy.* Hommages rendus.
Lesson, C. — B, 185, 221, 728. — N, 259.
— (R. P.). Histoire naturelle des oiseaux-mouches, 460.
Lettere (Saggio di) sulla Svizzera, etc., 449.
— *di Sostene a Sofia*, etc., 450.
Lettres du marquis de Roselle, par Mme Elie de Beaumont, 212.
— de Junius, traduites de l'anglais, par J. T. Parisot, 757.
Levae (Adolphe). De la peine de mort, considérée dans ses rapports avec l'équité, la morale et l'utilité publique, 726.
Lévis (Duc de). *Voy.* Conspiration.
Libertés de l'Europe. *Voy.* Pradt.
Liber scholasticus, or an account of the fellowships, etc., *of the universities of Oxford and Cambridge*, 418.
Library (The) of entertaining Knowledge, 693.
Lithographie, 514.
Littérature allemande, 158, 216, 434, 510, 519. — ancienne classique, 518. — anglaise, 154, 214, 419, 421, 439, 511, 699, 700, 701, 771, 772, 774. — arabe, 775. — des États-Unis, 146, 408, 522, 784. — française, 123, 157, 164, 208, 209, 210, 212, 215, 215, 217, 223, 224, 429, 450, 498, 500, 501, 504, 507, 508, 509, 512, 517, 548, 551, 553, 678, 764, 765, 767, 768, 770, 773, 774, 809, 812, 817. — grecque moderne, 228. — italienne, 82, 524, 595, 450, 451, 452, 501, 551, 722, 761, 785, 794. — orientale, 240. — ouolofe, 758. — polonaise, 229, 429.
Livingston. Opinion sur le duel et sur la manière de le réprimer, 196.
Livre de classe général, 689.
Lombard de Langres. Contes militaires, 215.
Louis (Mme). *Voy.* Fleurs artificielles.
Lucas (Charles). *Voy.* Observations.
— — C. — M., 561.
Luna-Folliero (Mme Cécile de). *V.* Pougens.
— — *È un male, è un bene secondo gli uomini ed i costumi*, 451.
Lutz (M.). *Voy.* Géographie statistique.

M.

Mac-Carty (Les), ou Qu'est-ce que les gens comme il faut, traduit de l'anglais par Lamst, 774.
Mac-Gregor's (J.). Historical and descriptive Sketches of the maritime colonies of British America, 411.

Machiavel. Œuvres complètes, traduites en français par J. V. Périès, A., 524.
Madelaine (J.). *Voy.* Réclamations.
Magnier. *Voy.* Tolstoy.
Maladies du canal intestinal. *Voy.* Jobert.
Malpière (D. B. de). *Voy.* Chine.
Manuel du Banquier, de l'Agent de change et du Courtier, par Peuchet, 740.
— de chimie (Nouveau) appliquée à la médecine, par J. B. F. Ajasson de Grandsagne, 184.
— des engagistes et des échangistes, etc., par F. Sergent, 197.
— de l'histoire naturelle des mollusques, par Sander-Rang, 727.
— du Négociant et du Manufacturier, etc., par Peuchet, 740.
— de philosophie expérimentale, etc., par J. F. Amice, 748.
— de physique (Nouveau) et de météorologie, par J. B. F. Ajasson de Grandsagne, 184.
— populaire du royaume des Pays-Bas, etc., par E. M., 177.
— des sciences et des lettres, et registre de l'institution mécanique de Londres, 421.
— des sorciers, etc., 734.
— du style épistolaire, par F. Biscarrat, 764.
Manuscrits en langues orientales, apportés de Syrie par M. Berggren, voyageur suédois, 240.
— chinois apportés de Pékin à Pétersbourg par l'archimandrite Hyacinthe, 240.
— historiques de M. le chanoine S. P. Ernst, de Rolduc, 249.
Marcel (J. J.). *Voy.* Dix Soirées.
Marcellis (Charles). Les Germains, 768.
Marine des Pays-Bas, 798.
Marino Faliero, tragédie par Casimir Delavigne, 812.
Marins (Les) et les Saints, ou Manœuvres matrimoniales, 419.
Marrast (A.). Examen critique du Cours de philosophie de M. Cousin, 479.
Marsch (*J. E.*). *Operis de rationibus, quibus mors Berolini est censenda*, 715.
Marsuzi (J. B.). *Voy.* Alfred.
Martini (*Lorenzo*). *Della Scienza del Cuore*, etc., 166.
Mary (Édouard). Voyage aux colonies agricoles érigées par les sociétés de bienfaisance des Pays-Bas, 455.
Massias. Examen des fragmens de M. Royer-Collard, etc., 479.
— Principe de la psycho-philosophie, sur laquelle repose la science de l'homme, 479.
Mathématiques, 75, 74.
Maugham's (*Robert*). *Treatise on the laws of literary property*, 152.
Mécanique, 75, 258.
— industrielle. *Voy.* Poncelet.
Médecin praticien. *Voy.* Pierquin.
Médecine *V.* Sciences médicales.
Mélanges relatifs aux Pays-Bas, par J. F. Willems, 178.
— tirés d'une petite bibliothèque, etc., par Charles Nodier, 512.
Mellet. *Voy.* Chemin de fer.
Mémoire sur les Cent Jours, etc., par Benjamin-Constant, 492.
— adressé par une réunion de propriétaires de la ville de Paris à la Commission d'enquête, 476.
Mémoires, Notices et Mélanges (I.) : De l'organisation communale et départementale, considérée dans ses rapports avec la représentation nationale (*Charles Comte*), 5. — Essai sur la révolution commerciale qui se prépare en France (*Ad. Blanqui*), 34. — Forces productives et commerciales de la France méridionale : Lyon (*Charles Dupin*), 49. — Notice sur J. J. Rousseau (*Berville*), 275. — De l'orthographe française et des réformes qu'il est

possible d'y introduire (*B. Jullien*), 294. — De la peine de mort et du droit de punir (*Charles Lucas*), 561. — De l'émancipation des catholiques en Angleterre (*Thomas-Charles Morgan*), 584.
Mémoires et Rapports de Sociétés savantes en France, 515.
— de la Société d'arts et de sciences de Batavia, A., 612.
— couronnés, en 1828, par l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 455.
— des écrivains et des savans parmésans, continués par Ange Pezzana, 450.
— historiques et critiques sur la vie et les ouvrages de J. P. L. de Palestrina, par Joseph Baini, 169.
— complets et authentiques du duc de Saint Simon sur le siècle de Louis XIV et la régence, 756.
— du maréchal Suchet, duc d'Albufera, sur ses campagnes en Espagne, A., 661.
— zoologiques de MM. Quoy et Gaymard, 804.
Memoirs of the extraordinary military career of John Shipp, 154.
Memorie della reale Academia delle Scienze di Torino, A., 71.
Mendicité (De l'extinction de la), etc., par Cochin, 483.
— (Extinction de la) dans le canton de Neufchâtel, 245.
Mermet aîné. Rapport sur les monumens remarquables de l'arrondissement de Vienne, 495.
Métaphysique, 748.
Météorologie, 184, 725.
Michelot, C. — N., 256, 544, 806.
Mickiewicz (A.). Poezye, 229.
Milbert (J.). *Voy.* Itinéraire pittoresque.
Miliciade génevoise (La), poème, par G. Petit-Senn, 164.
Milne Edwards. Monographie des Crustacés amphipodes, 805.
Miroir (Nouveau) géographique, etc., par Pietro Castellano, 168.
— (Le) de la tante Marguerite, et la Chambre tapissée, contes, par Walter Scott, traduits en français, 772.
Molard (Emmanuel-François. *Voy.* Nécrologie.
Molière. Œuvres complètes traduites en vers polonais, par François Kowalski, 429.
Mollusques. *Voy.* Sander-Rang.
Monnaies (Anciennes) polonaises découvertes dans le pays des Cosaques du Don, 241.
— frappées en 1828 dans le royaume des Pays-Bas, 799.
Monnard, C. — B., 164, 449.
Monney. *Voy.* Réclamations.
Monstruosités de l'espèce humaine, 805.
Montémont (Albert). Voyage dans les cinq parties du monde, 741.
Montesquieu. Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence, traduites en allemand par Charles de Hacke, 162.
Monti. *Voy.* Monument.
Monument (Projet d'un) en l'honneur du docteur Gall, 807.
— à la mémoire de Monti, 249.
Monumens de l'arrondissement de Vienne. *Voy.* Mermet.
Monvéran (De). *Voy.* Jurisprudence anglaise.
Morale, 196, 228, 481.
More (Thomas). *Voy.* Southey.
Morgan (Thomas Charles), C. — M., 585.
Mort (La) de Henri III, scènes historiques, par L. Vitet, 770.
Mortalité à Berlin. *Voy.* Marsch.
Mortiers hydrauliques. *Voy.* Treussart.
Moulinié. *Voy.* Réclamations.
Muller (J. G.). L'Autocrate de village, 216.
Muriel (A.), C. — B., 175.
Mûrier sauvage (Comparaison de

l'emploi des feuilles de), et de celles du mûrier greffé, pour la nourriture des vers à soie, par Bonafous, 251.
Musée moral, ou préceptes recueillis chez les anciens moralistes, etc., par Ch. S. de L., 481.
Mycologie européenne, par C. H. Persoon, 430.

N.

National Trachten, 440.
Naval Officer (The), or scenes and adventures in the life of Frank Mildmay, 419.
Navigation, 541, 723.
— intérieure (Essai sur un système général de) en France, par B. Brisson, 187.
— — de la France. *Voy.* Dutens.
— par la vapeur, 788.
Nécessité (De la) de ne tolérer que les sectes tolérantes, par un homme; en réponse à l'Intolérance, etc., 195.
Nécrologie : Louis *Lefebvre-Gineau*, professeur au collége royal de France, 261. — Jean-Baptiste *Gail*, professeur au même collége, 264. — Jean-François *Bodin*, correspondant de l'Institut, à Launay, département de Maine et Loire, 264. — Pierre-Paul-Nicolas *Henrion de Pansey*, premier président de la cour de cassation, à Paris, 266. — Emmanuel-François *Molard*, directeur adjoint au conservatoire des arts et métiers de Paris, 557. — Charles-Louis-Honoré *Torombert*, jurisconsulte, à Lyon, 558. — Le docteur *Wollaston*, savant Anglais, à Londres, 819. — Sir Humphrey *Davy*, savant Anglais, à Genève, 820. — William *Edgeworth*, ingénieur anglais, à Edgeworth's Town, en Irlande, 822. — Bernard *Reuth*, professeur à l'université de Kharkof, 823. — Basile *Kozlof*, littérateur russe, à Pétersbourg, 824. — Le comte Adam *Rjevousky*, diplomate russe, à Lipovétz, 825. — Alexandre *Lameth*, lieutenant général français, à Paris, 825.
Négociant. *Voy.* Manuel.
Nodier (Charles). *Voy.* Mélanges.
Noël (J. N.). *Voy.* Arithmétique élémentaire.
Nominations académiques : *Olbers*, associé étranger de l'Académie des sciences de Paris, 255. — *Étienne*, membre de l'Académie française, 256. — *Auber*, membre de l'Académie des beaux-arts de Paris, 256. — *Becquerel*, membre de l'Academie des sciences de Paris, 558. — *Gasparin*, d'Orange, correspondant de l'Académie des sciences de Paris, 804.
Notariat (Science du). *Voy.* Serieys.
Notice sur J. J. Rousseau, M., 273.
— Statistique du département de l'Ain, par A. Puvis, 745.
Nouveau Testament. *Voy.* Cellérier.
Nouveaux Martyrs (Les), satire, par P. M. L. Baour-Lormian, 210.
Nouvelles. *Voy.* Romans.
— Scientifiques et littéraires (IV.) : Afrique, 233, 524. — Allemagne, 243, 790. — Australasie, 523, 786. — Danemark, 241. — Espagne, 532. — États-Unis, 231, 522, 784. — France, 249, 535, 799. — Grande-Bretagne, 254, 525, 787. — Italie, 246, 531, 794. — Paris, 250, 535, 799. — Pays-Bas, 249, 797. — Russie, 240, 789. — Suède, 529. — Suisse, 244, 530, 792.
Numismatique, 82, 241.

O.

Observations sur la dernière campagne de Turquie, A., 115.

Observations sur le même ouvrage. *Voy.* Tolstoy.
— sur l'article de M. le duc de Broglie, inséré dans la Revue française, et relatif à l'examen de la question de la peine de mort, etc., par Charles Lucas, M., 561.
— sur les histoires de la guerre d'Espagne, etc., par J. C. Argüelles, 696.
— sur la brochure de M. l'abbé F. de La Mennais, intitulé : Des progrès de la révolution et de la guerre contre l'Église, par l'abbé Flottes, 747.
O'Connel. *Voy.* Élection.
Odes et ballades, par Victor Hugo, A., 123.
Œuvres de Berchoux, 208.
— complètes de Machiavel, traduites par J. V. Périès, A., 524.
Officier (L') de marine, ou scènes et aventures de la vie de Frank Mildmay, 419.
Olbers. *Voy.* Nominations académiques.
Opium (De l'emploi de l') dans les phlegmasies des membranes muqueuses, etc., par J. L. Brachet, 755.
Organisation (De l') communale et départementale de la France, considérée dans ses rapports avec la représentation nationale, M., 5.
Orientales (Les), par Victor Hugo, A., 123.
Ornithologie, 460, 728.
Orthographe française (Réforme de l'), 208.
— — (De l') et des réformes qu'il est possible d'y introduire, M., 294.
Outrepont (Charles d'). *Voy.* Huascar.

P.

Palestrina (J. Pierre-Louis de). *Voy.* Mémoires historiques.
Parent Réal, C. — N., 270.
Paris, 193, 250, 476, 478, 535, 799.
Parisot (J. T.). *Voy.* Lettres de Junius.
Participe français. *Voy.* Bescher.
Patin (H.), C. — B., 214.
Pauvres, 196, 245, 453, 483.
Pays-Bas, 175, 249, 455, 723, 797.
Pecchio (Giuseppe). Storia dell' economia pubblica in Italia, 442.
Peine de mort. *Voy.* Observations.
— — *Voy.* Levae.
Peinture, 527, 554.
— (Précis d'un Traité de), etc., par Delécluse, 777.
Pelham, traduit de l'anglais en allemand, par Charles Richard, 439.
Pères de l'Église (Collection choisie des), etc., par Caillau et M. N. S. Guillon, 227, 782.
Périès (J. V.). *Voy.* Machiavel.
Persécutions religieuses dans le canton de Vaud, 530.
Persoon (C. H.). Mycologia europæa, etc., 430.
Pertinax, ou les Prétoriens, tragédie, par Arnault père, 553.
Petit-Senn (G.). *Voy.* Miliciade genevoise.
Pétition (Deuxième) à la chambre des députés, par le baron de Barrey, 755.
Peuchet. *Voy.* Manuel du Banquier.
— *Voy.* Manuel du Négociant.
Pezzana (Angelo). Memorie degli scrittori e litterati parmigiani, 450.
Pharmacie. *Voy.* Sciences médicales.
Pharmacopée vétérinaire, etc., par Bracy-Clarck, 186.
Phénomènes, 532.
Philologie, 162, 518, 758, 761.
Philosophie, 162, 178, 478, 479, 714.
— expérimentale. *Voy.* Amice.
Philosophy of instruction (Essays on the), 690.
Physiologie, 166, 179.
— (Cours de) générale et compa-

rée, par Ducrotay de Blainville, 179.
Physique, 75, 184.
Pierquin. Mémorial pharmaceutique du médecin praticien, 464.
Plan routier de la ville de Paris, 195.
Plantes rares de l'Asie, etc., par N. Wallich, 528.
Pline. *Voy.* Histoire naturelle.
Pluquet (Frédéric). Essai historique sur la ville de Bayeux, etc., 495.
Plutarque (Le) des Pays-Bas, 458.
Poème épique improvisé par Louis Cicconi, 794.
Poésie, 125, 210, 224, 595, 451, 501, 504, 507, 517, 519, 678, 699, 700, 767, 768, 783, 794.
— dramatique, 508, 548, 551, 553, 722, 770, 809, 812, 817.
Poésies du Dr Sédertholm, 158.
— érotiques et autres, par P. M. N. Ardant du Picq, 209.
— polonaises d'Adam Mickiewicz, 229.
Poétique élémentaire, par P. Hennequin, 157.
— *Voy.* Viollet-Leduc.
Politique, 5, 151, 199, 201, 524, 407, 444, 750, 754, 755, 756, 757, 780.
Poloneeau (A. R.). Observations sur les routes, A., 305.
— — Notice sur quelques parties des travaux hydrauliques, 469.
Pologne, 427, 491.
Poncelet (J. V.). Cours de mécanique industrielle, etc., 735.
Pontécoulant (G. de). Mémoire relatif à la partie des inégalités de Jupiter et de la terre, etc., 557.
— L'Académie des sciences de Paris lui décerne le prix de mathématiques, 540.
Ponts et chaussées, 187, 505, 759.
— — (Renseignemens sur le service des) en Prusse et dans les Pays-Bas, 757.
Population (Tableau de la) de Saint-Pétersbourg, 789.
— des Pays-Bas, 797.
Portugal, 727.
Pougens (Charles). Lettres de Sosthène à Sophie, traduites en italien par Mme Cécile de Luna-Folliero, 450.
Pradt (De). Statistique des libertés de l'Europe, 199.
— — Voyage agronomique en Auvergne, 729.
Préaux. *Voy.* Réclamations.
Prix décernés, par l'Académie des sciences de Paris, 540. — Par la Société de la morale chrétienne de Paris, 544. — par l'Académie des inscriptions et belles-lettres de Paris, 806.
Proceedings and fourteenth annual report of the board of managers of the baptist general convention, 692.
Progrès de la littérature américaine, 522.
Propriété littéraire (Traité des lois de la), par Robert Maugham, 152.
Prusse, 454.
Psyché (La). Choix de pièces en vers et en prose, 224.
Psycho-philosophie. *Voy.* Massias.
Puvis (A.). *Voy.* Notice statistique.

Q.

Quetelet (A.). *Voy.* Recherches statistiques.
— C. — B., 714, 726. — N., 799.
— Astronomie populaire, traduite en italien, par L. Ghirelli, 718.
Quoy. *Voy.* Mémoires zoologiques.

R.

Rapport fait par M. le baron Pasquier, au nom de la Commission

chargée de l'examen des questions relatives à l'administration des routes, A., 305.
Rapport sur l'état des établissemens d'instruction et d'éducation de l'Église réformée du département de la Seine, 515.
— sur les travaux relatifs aux sciences mathématiques exécutés, par les officiers de la Chevrette, 541.
Raspail. *Voy.* Saigey.
Reader (*The improved*), 689.
Recherches statistiques sur le royaume des Pays-Bas, par A. Quetelet, 175.
Réclamations et Rectifications : — au sujet d'un article de la Revue encyclopédique sur l'un des romans de M. Alexandre Bronikowski, 259. — au sujet d'un autre article relatif à la Notice de M. Moulinié sur les livres apocryphes, 260. — relatives à M. Préaux à Toulon, 261. — relatives au Cours de l'histoire universelle de M. Monney, 261. — au sujet du Collége royal de Londres, 525. — au sujet d'un article sur la Suisse, 792. — au sujet de l'éditeur d'une brochure sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ, 809.
— auprès de S. E. le ministre de la guerre, etc., par J. Madelaine, 755.
Recueils périodiques. *Voy.* Journaux.
Réformation, 433.
Regnault. La famille Paul, 217.
Reider (*J. A. von*). *Abhandlung über das gelbe Fieber*, 712.
Reiff. (Ch. Ph.). *Voy.* Gretsch.
Reiffenberg. *Voy.* Études philosophiques.
— C. — B., 179, 457, 458. — N., 249.
Religion. *Voy.* Sciences religieuses.
Renaudière (De la). *Voy.* Clapperton.
Renouard (Ch.), C. — A., 629. — B., 483, 771.
Renzi. *Voy.* Langue italienne.
Requête (Humble) à la chambre des députés, etc., par Roger de Ginestous, 201.
Reuth (Bernard). *Voy.* Nécrologie.
Révolution d'Espagne et de Portugal. *Voy.* Schepeler.
— française, 374.
— commerciale (Essai sur la) qui se prépare en France, M., 34.
Revue encyclopédique. *Voy.* Banquet mensuel.
Rey (Joseph). *Voy.* Droit.
Ribes (F.). *Voy.* Anatomie pathologique.
Riccoboni (Mme). Histoire du marquis de Cressy, 511.
Richard (*Carl*). *Pelham, oder Begegnisse eines Weltmannes*, 439.
Richesse (De la), ou Essais de Ploutonomie, par Robert Guyard, 752.
Richesses sociales (Théorie des), par le comte Frédéric Skarbeck, A., 366.
Rickards (R.). *Voy.* India.
Rieffel (Jules), C. — N., 250.
Rifaud. *Voy.* Dessins d'histoire naturelle.
Rigollot fils, C. — B., 184, 734.
— — Second Mémoire sur l'ancienne ville des Gaules qui a porté le nom de Samarobriva, 495.
Rjévousky (C. Adam). *Voy.* Nécrologie.
Roger (B.). Recherches philosophiques sur la langue ouolofe, 758.
Romans, 154, 212, 213, 214, 215, 216, 217, 419, 509, 510, 511, 701, 770, 771, 772, 773.
— (Collection des meilleurs) de Walter Scott, 509.
Ross (Capitaine). *Voy.* Voyage de découvertes.
Rottermund (*H. W.*). *Geschichte des auf dem Reichstage gegebenen*

Glaubensbekentnisses der Protestanten, 433.
Roulin. Mémoire sur l'histoire naturelle du tapir, 535.
Rousseau (J. J.). *Voy.* Notice.
Routes (Statistique des) royales de France, A., 305.
— *Voy.* Rapport.
— *Voy.* Polonceau.
— *Voy.* Berthault-Ducreux.
— *Voy.* Hageau.
— de l'Écosse tant grandes que chemins de traverse, 417.
Russie, 157, 205, 240, 423, 702, 743, 789.

S.

Saigey et Raspail. Annales des sciences d'observation, 221.
Sailors and Saints, etc., 419.
Saintourens. *Voy.* Landes.
Saint-Simon (Duc de). *Voy.* Mémoires complets.
Salfi (F.), C. — B., 444, 501, 783, et les articles signés F. S.
Salvandy (N. A. de). *Voy.* Histoire de Pologne.
Salverte (Eusèbe), C. — A., 374.
— — Des Sciences occultes, ou Essai sur la magie, les prodiges et les miracles, 758.
Samarobriva, ancienne ville des Gaules. *Voy.* Rigollot fils.
Sander-Rang. Manuel de l'histoire naturelle des mollusques et de leurs coquilles, 727.
Sapindacées (Famille des). *Voy.* Cambessèdes.
Savignac (Alida de). *Voy.* Soirées de famille.
Say (J. B.). *V.* Économie politique.
Schepeler. Histoire de la révolution d'Espagne et du Portugal, etc., 727.
Schriften der Gesellschaft zur Beförderung der Geschichtskunde zu Freyburg, 160.
Science (De la) du cœur, par Lorenzo Martini, 166.
Sciences médicales, 76, 77, 166, 184, 185, 463, 464, 538, 712, 732, 733, 799.
— morales et politiques, 84, 195, 324, 478, 529, 747.
— naturelles et physiques, 71, 179, 221, 305, 612, 710, 727, 779.
— religieuses, 148, 193, 195, 227, 457, 530, 544, 717, 747, 752.
— occultes. *Voy.* Julia de Fontenelle.
— — *Voy.* Salverte.
Scott (Walter). *Voy.* Romans.
— — *Voy.* Charles-le-Téméraire.
— — *Voy.* Miroir.
Scribe (Eugène). *Voy.* Théâtre.
— — *Voy.* Deux Nuits.
Scuderi (Salvatore). Principi di civile economia, 721.
Sederholms Gedichte, 158.
Ségur (Général C. de). Histoire de Russie et de Pierre-le-Grand, 205.
Sergent (F.). *Voy.* Manuel des engagistes.
Serieys (J. J. S.). Nouveau Répertoire de la jurisprudence et de la science du notariat, 749.
Shipp (John). Carrière militaire extraordinaire, 154.
Siebelis. *Voy.* Jubilé.
Silos aérifères, 249.
Sismondi (J. C. L. Simonde de). Histoire des Français, A., 90.
— — C. — A., 641.
Skarbeck (C. Fréderic). *Voy.* Richesses sociales.
Sociétés savantes et d'utilité publique :
— aux *Indes orientales* : Société d'arts et de sciences de Batavia, 612.
— en *Angleterre* : Académie royale d'Irlande, 410. — Société royale de Dublin, 787.
— en *Allemagne* : Société établie à Fribourg pour les progrès des sciences historiques, 160. — Société de géographie, nouvellement établie, à Berlin, 790.

Sociétés savantes et d'utilité publiques :
— en *Italie* : Académie royale des sciences de Turin, 71.
— dans les *Pays-Bas* : Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles, 455.
— en *France* (à Paris) : Institut : Académie des sciences, 250, 535, 799. — Académie française, 256. — Académie des inscriptions et belles-lettres, 806. — Académie royale des beaux-arts, 256. — Société de la morale chrétienne, 544. — Société pour l'enseignement élémentaire, 545. — Société philotechnique, 806.
Soirées de famille (Les), ou Lectures à mes enfans, par Mme Alida de Savignac, 225.
Sorciers. *Voy.* Manuel.
Sources antiques de la littérature française. *Voy.* Berger de Xivrey.
Sourds-muets (De l'état physique, intellectuel et moral des), etc., par Joseph Bagutti, 719.
Southey (Robert). Sir Thomas More, or Coloquies on the progress and prospects of society, 699.
— *All for love, or the Sinner well saved*, 700.
Stassart, C. — B., 459, 727.
Statistique, 175, 178, 182, 427, 441, 449, 713, 743, 745, 785, 786, 789, 797, 799.
— de l'arrondissement de Falaise, 474.
— (Essai sur la) de l'arrondissement de Mamers, par Th. Cauvin, 192.
Sterk (*E.*). *De Belastingen*, etc., 457.
Sterne. *Voy. Tristram Shandy.*
Style épistolaire. *Voy.* Biscarrat.
Suchet (Maréchal), duc d'Albufera. Mémoires, A., 661.
Sucre de betteraves. *Voy.* Clémendot.
Suède, 529, 707.
Sueur-Merlin, C. — B., 474, 742.
Suisse, 165, 244, 441, 530, 717, 792.
— (Essai de lettres sur la) : Canton de Grisons, 449.
Sumatra (Ile de) 616.

T.

Tableau du sacre. *Voy.* Gérard.
Tales of military life, 154.
— *of a Voyager to the Arctic Ocean*, 419.
Tandel. *V.* Grammaire allemande.
Tapir (Histoire naturelle du). *V.* Roulin.
Tastu (Mme Amable). Chroniques de France, 504, A., 678.
Technologie. *V.* Arts industriels.
Temminck. *Voy.* Werner.
Terre de Van Diemen, 525.
Testament curieux d'un Anglais, 237.
Théâtre d'Eugène Scribe, 770.
— de la guerre autrichien et russe dans la Turquie d'Europe, par Ciriacy, traduit de l'allemand par Hervé, A., 115.
Théâtres de Paris, 548, 809.
Thiers (A.). Histoire de la révolution française, A., 374.
Thompson (G. A.). *Voy.* Guatemala.
Tissot (J...h). *Voy.* Christianisme.
Topographie, 159, 191, 195, 417, 478.
Topographische Carte des Rheinstroms, 159.
Tolstoy (J.). Réplique à la réponse de M. Magnier aux obervations d'un officier russe sur la dernière campagne de Turquie, 487.
Torombert (Charles-Louis-Honoré). *Voy.* Nécrologie.
Toxicologie (Nouvelle), ou Traité des poisons et de l'empoisonnement, etc., par Guerin, 732.
Traductions.
— en *allemand* : de l'anglais, 439.
— du français, 162, 444.
— en *anglais* : du *cherokee*, 251.
— en *français* : de l'allemand, 115.

216, 441, 510, 727. — de l'anglais, 214, 509, 511, 742, 757, 771, 772, 774. — de l'arabe, 775. — de l'italien 324, 395. — du latin, 490, 518.
— en *grec moderne* : du français, 228.
— en *italien* : du français, 450, 718.
— en *polonais* : du français, 429.
Traite des noirs. *Voy.* Esclavage.
Transactions of the royal Irish Academy, 410.
Travaux hydrauliques. *Voy.* Poloncéau.
Trehan (P. T.). *Voy.* Hémorrhagies utérines.
Tremblement de terre dans le royaume de Murcie, 532.
Treussart (Général). Mémoire sur les mortiers hydrauliques, 469.
Tristram Shandy, par Sterne, traduit en français, 511.
Turquie, 113, 487.
Twelve year's military adventures, 154.
Typographie (Essai philologique sur les commencemens de la) à Metz et sur les imprimeurs de cette ville, 217.

U.

Une année à la campagne, par Mlle Antonia M., 507.
— Journée d'élection. *Voy.* Delaville.
Universités : Oxford et Cambridge, 418.
Upham's History and Doctrines of Budhism, 148.

V.

Vade-mecum du jeune médecin, par Bourgeoise, 184.
Vauban. Traité de l'attaque des places, par le maréchal de Vauban, public par Augoyat, 471.
Vaudoncourt (G. de) fils. *V.* Géographie statistique.
Ventriloquie. *Voy.* Comte.
Verhandelingen van het Bataviaasch genootschap van kunsten en wetenschappen, A., 612.
Vers a soie, 186, 251, 463.
Versammlung (Die) deutscher Naturforscher und Aerzte in Berlin, etc., 710.
Verschwörung gegen die Legitimität, etc., 444.
Vigny (C. Alfred de). *Voy.* Cinq Mars.
Villemain. Cours de littérature française, 500.
Villermé. Mémoire sur la distribution, par mois, des conceptions et des naissances de l'homme, etc., 799.
Viollet-Leduc. Précis d'un traité de poétique et de versification, 765.
Vitet (L.). La mort de Henri III, 770.
Voigt (Johann). Geschichte Preussens, 434.
Voyages.
— de découvertes du capitaine Ross dans les mers Arctiques, 788.
— de Mexico à Guatemala, par G. A. Thompson, 416.
— (Second) dans l'intérieur de l'Afrique, par le capitaine Clapperton, 742.
— agronomique en Auvergne, par de Pradt, 729.
— en Arabie, etc., par feu Jean-Louis Burckardt, 694.
— dans les cinq parties du monde, par Albert Montémont, 741.
— (Histoire générale des). *Voy.* Walkenaer, 471.

W.

Waemel (J. T.). *Voy.* Démosthènes.
Wainwright's Discourse on the occa-

sion of forming the african mission-school society, 692.
Weitzel (*Joseph*). *Was soll man lernen, oder Zweck des Unterrichts*, 160.
Walkenaer (C. A.). Histoire générale des voyages, 471.
Wallich (*N.*). *Plantae asiaticae*, etc., 528.
Werner (J. C.). Atlas des oiseaux d'Europe, pour servir de complément au manuel d'ornithologie de Temminck, 728.
Willems (*J. F.*). *Mengelingen van Vaderlandschen Inhoud*, 178.
Willis. Ths Token, 146.
Wollaston. *Voy.* Nécrologie.

Y.

Yamântaga (Notice sur le), idole rare du Muséum d'histoire naturelle de Moscou, par G. Fischer, 423.

Z.

Zoologie, 147, 180, 535, 693, 804, 808.

FIN DE LA TABLE DU TOME XLII.

SUPPLÉMENT AUX ERRATA DU TOME XLI.

Cahier de Février. Page 511, l. 36, *accusé*, lisez : *accusés*.

Cahier de Mars, Page 723, l. 11, *mais il nous a paru*, lisez : *mais cet opuscule nous a paru*; p. 832, dernière ligne, après ces mots, *de les désunir et*, ajoutez : *d'accuser le roi des persécutions dont Isabelle est victime*.

ERRATA DU TOME XLII.

*Cahier d'*Avril. Page 65, l. 25, 758, lisez : 1758.

Cahier de Mai. Page 354, l. 11, *vos lettres*, lisez : *nos lettres*; p. 484, l. 14, *de déplacement*, lisez : *du déplacement*; ibid., l. 35, *et par demander en vertu de lois, dont les prescriptions tenaient à un système d'idées, qu'on n'applique plus qu'en partie le renvoi*, etc., ponctuez cette phrase de la manière suivante : *et par demander, en vertu de lois dont les prescriptions tenaient à un système d'idées qu'on n'applique plus qu'en partie, le renvoi, etc.*; p. 486, l. 36, *est-ce donc à dire que l'on ne puisse appliquer pour le moment que des principes palliatifs*, lisez : *est-ce donc à dire que l'on ne puisse appliquer pour le moment des palliatifs, etc.*; p. 503, l. 36, *et le venger*, lisez : *et le verger*.

Cahier de Juin. Page 703, l. 22, *Methodias*, lisez : *Methodius*; p. 704, l. 1, *Lizania*, lisez : *Zizania*; ibid., l. 26, *svolanskaya*, lisez : *slovanskaya*; p. 706, dernière ligne de la note, *Joukovsay*, lisez : *Joukovsky*; p. 766, l. 14, *le laid est l'essence de ce type*, lisez : *le laid est l'absence de ce type*.

1915 1

BINDING SECT. OCT 7 - 1970

AP
20
R53
t.42

Revue encyclopédique

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY